This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 2044 103 260 865

Digitized by Google

Bd. Nov. 1930

HARVARD LAW LIBRARY

Received JUL 18 1929

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1893

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

M. DUFLOS

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1896

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR

L'ANNEE 1893

Digitized by Google

Digitized by Google

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1893

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

M. DUFLOS

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1896

19

FRA 785.8

Digitized by Google

JUL 18 1929

1/15/29

Digitized by Google

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1893

(42e Année.)

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des prisons et établissements pénitentiaires de France et d'Algérie pour l'année 1893.

Les mouvements de la population dans l'ensemble des établissements ont atteint les chiffres ci-après :

Effectif au 31 décembre 1892 :

Maisons de longues peines	France	Hommes	10.478	11.880	13.476
		Femmes	1.402		
	Algérie	Hommes	1.552	1.596	
		Femmes	44		
Maisons de courtes peines	France	Hommes	20.570	24.026	28.352
		Femmes	3.456		
	Algérie	Hommes	4.243	4.326	
		Femmes	83		
Établissements d'éducation correctionnelle		Garçons		5.225	6.407
		Filles		1.182	
Chambres et dépôts de sûreté					47
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation					220
A reporter (population totale)					48.502

Digitized by Google

Report.....						48.502

Entrées pendant l'année 1893 :

Maisons de longues peines.	France.	Hommes	4.936	5.474	6.486	485.070
		Femmes	538			
	Algérie.	Hommes	985	1.012		
		Femmes	27			
Maisons de courtes peines.	France.	Hommes	248.229	335.411	392.137	
		Femmes	87.182			
	Algérie.	Hommes	55.426	56.726		
		Femmes	1.300			
Établissements d'éducation correctionnelle		Garçons.....		1.647	2.209	
		Filles.....		562		
Chambres et dépôts de sûreté.....					82.862	
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation.....					1.376	
Ensemble.....						533.572

Sorties pendant l'année 1893 :

Maisons de longues peines.	France.	Hommes	5.340	5.967	6.765	484.597
		Femmes	627			
	Algérie.	Hommes	784	798		
		Femmes	14			
Maisons de courtes peines.	France.	Hommes	248.483	335.403	391.451	
		Femmes	86.920			
	Algérie.	Hommes	54.755	56.048		
		Femmes	1.293			
Établissements d'éducation correctionnelle		Garçons.....		1.637	2.205	
		Filles.....		568		
Chambres et dépôts de sûreté.....					82.824	
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation.....					1.352	
Effectif au 31 décembre 1893....						48.975

Cette population de 48.975 détenus se trouvait répartie ainsi qu'il suit au 31 décembre 1893 :

Condamnés à longues peines	France....	Hommes .	10.074	11.387	13.197
		Femmes..	1.313		
	Algérie...	Hommes .	1.753	1.810	
		Femmes..	57		
Courtes peines	France....	Hommes .	20.316	24.034	29.038
		Femmes..	3.718		
	Algérie...	Hommes .	4.914	5.004	
		Femmes..	90		
Établissements d'éducation correctionnelle.		Garçons.....		5.235	6.411
		Filles.....		1.176	
Chambres et dépôts de sûreté.....					85
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation..					244
Total égal.					48.975

Digitized by Google

Le total des journées de détention ou de présence afférentes à l'ensemble des établissements s'élève à 17.120.302, ce qui correspond à une population moyenne de 46.904 individus dont 40.569 du sexe masculin et 6.335 du sexe féminin.

Quatre-vingt-deux tableaux présentent, sous des points de vue divers, les éléments dont se compose l'effectif des 48.975 détenus sus-indiqué ; sa répartition entre les établissements de toutes catégories, la cause des entrées et celle des sorties. Ils mentionnent les faits accomplis pendant l'année 1893 en ce qui concerne la discipline, l'instruction, l'état sanitaire, le travail et le pécule.

Ces tableaux correspondent aux diverses branches du service pénitentiaire ; savoir :

1° le service des transfèrements ;
2° les maisons centrales et pénitenciers agricoles :
3° les établissements d'éducation correctionnelle ;
4° les prisons de courtes peines ;
5° le dépôt des condamnés aux travaux forcés ;
6° la composition du personnel administratif et de surveillance.

Les développements qui suivent résument et expliquent les indications consignées dans les tableaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

(Tableaux I et I bis.)

L'examen des tableaux 1 et 1 bis fournit, relativement aux opérations des transfèrements, pendant l'année 1893, les indications suivantes:

Hommes et jeunes garçons transférés	20.246	contre	22.248	en 1892
Femmes et jeunes filles transférées.	2.886	—	3.568	—
Ensemble.....	23.132	—	25.816	—

Soit par rapport à 1892, une diminution de 2.684.

En 1892, le nombre des transfèrements s'était élevé à 25.816 dont 22.248 pour le sexe masculin et 3.568 pour le sexe féminin.

Les transférés ont reçu en 1893 les destinations ci-après:

	Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles
Condamnés à la relégation.....	577	»
Condamnés aux travaux forcés, transférés dans les dépôts.....	781	»
Condamnées transférées aux colonies (port d'embarquement).....	»	25
Condamnés aux travaux forcés, à la détention, à la réclusion, à l'emprisonnement de plus d'un an, transférés à destination.....	4.466	464
Transférés d'une prison départementale		
dans une autre prison départementale — pour centralisation au chef-lieu du département.....	4.219	1.599
dans une autre prison départementale — revenant d'appel, reconduits dans les départements d'origine.....	1.783	186
dans une autre prison départementale — pour les rapprocher de leur destination définitive.....	448	5
dans une autre prison départementale — pour divers motifs.....	655	25
dans les asiles d'aliénés.....	1	»
A reporter.....	12.930	2.304

Digitized by Google

	Hommes et jeunes garçons	Femme et jeunes filles
Report.....	12.930	2.304
Transférés d'un dépôt de forçats ou d'une maison centrale		
dans un autre dépôt, une autre maison centrale ou un pénitencier agricole.....	410	1
dans une prison départementale — pour divers motifs.....	149	»
dans une prison départementale — pour y subir leur peine.....	»	5
dans les asiles d'aliénés.....	15	»
Étrangers expulsés transférés aux frontières....	4.267	439
Condamnés libérés transférés		
dans les dépôts de mendicité.....	828	83
dans leurs foyers.....	3	2
Jeunes détenus transférés		
du lieu du jugement à leur destination légale...	1.323	»
d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre.....	122	29
Condamnés transférés aux frais des ministères de la justice, de la marine et de la guerre.....	199	23
Totaux.....	20.246	2.886
Total général.....	23.132	

D'après ces données:

4.930 condamnés des deux sexes, à la réclusion ou à plus d'un an et un jour d'emprisonnement ont été transférés du lieu du jugement à leur destination pénale.

5.818 ont été transférés, pour centralisation, des prisons d'arrondissement dans la maison de correction qui, dans chaque département, reçoit les condamnés à plus de trois mois jusqu'à un an.

1.969 ont été ramenés, après appel, du siège de la Cour dans le département du lieu du jugement de 1re instance.

602 condamnés relégables des deux sexes, destinés aux colonies ont été conduits aux ports d'embarquement.

En outre, ont été embarqués:

281 forçats à destination de la Nouvelle-Calédonie et 1.022 forçats à destination de la Guyane.

Digitized by Google

Les départements qui ont fourni le plus fort contingent aux voitures cellulaires sont:

La Seine, le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Inférieure, les Alpes-Maritimes, la Seine-et-Oise, la Meurthe-et-Moselle et la Somme.

Ceux qui en ont fourni le moins:

L'Ariège, la Lozère, le Tarn, le Lot, les Basses-Alpes, la Creuse et le Tarn-et-Garonne.

Les diminutions qui s'élèvent à 2.684 pour l'année 1893 ont principalement porté sur les condamnés aux travaux forcés transférés à destination et dans les dépôts, les condamnés transférés pour centralisation ou pour divers motifs, les jeunes détenus et les étrangers expulsés.

En 1892, le service des transfèrements avait nécessité la mise en circulation de 137 voitures.

Ces voitures avaient transporté 25.816 détenus et parcouru 880.798 kilomètres.

En 1893, il n'a été mis en circulation que 132 voitures. 23.131 prisonniers ont été transférés et ces transports représentent un parcours de 843.806 kilomètres.

(Tableau II.)

Les nationalités qui ont fourni les contingents d'expulsés les plus élevés, sont:

La Belgique	1.501	contre	1.628	en 1892
L'Italie	1.458	—	1.704	—
L'Allemagne	573	—	656	—
L'Espagne	452	—	223	—

Il y a eu en 1893, pour l'ensemble des nationalités, 4.706 expulsés au lieu de 4.757 en 1892; soit une diminution de 51 par rapport à l'année précédente.

Les départements qui comptent le plus grand nombre d'expulsés sont: la Seine, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Nord, la Meurthe-et-Moselle, la Savoie, la Haute-Marne et le Rhône.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

FRANCE

Établissements.

Pendant le cours de l'année 1893, les établissements pénitentiaires destinés à l'exécution des longues peines, étaient:

1° Pour les hommes.

14 Maisons centrales de force et de correction situées sur le territoire continental de France, savoir: Albertville (Savoie); — Beaulieu (Calvados); — Clairvaux (Aube); — Embrun (Hautes-Alpes); — Eysses (Lot-et-Garonne); — Fontevrault (Maine-et-Loire); — Gaillon (Eure); — Landerneau (Finistère); — Loos (Nord); — Melun (Seine-et-Marne); — Nîmes (Gard); — Poissy (Seine-et-Oise); — Riom (Puy-de-Dôme); — et Thouars (Deux-Sèvres).

2 Pénitenciers agricoles situés en Corse: Castellucio et Chiavari.

16 Soit 16 établissements affectés aux hommes.

2° Pour les femmes.

3 Maisons centrales situées sur le territoire continental: Clermont (Oise); — Montpellier (Hérault); — et Rennes (Ille-et-Vilaine).

19 Ce qui donne pour la France, un total de 19 établissements de longues peines.

Mais il faut observer que par décret en date du 29 septembre 1893, la maison centrale d'Embrun a été supprimée, et a cessé d'appartenir au service pénitentiaire à partir du 1er novembre suivant.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Les renseignements de statistique pénitentiaire sont consignés dans trente-trois tableaux annexés au présent rapport, qui ont les destinations suivantes:

Le tableau I, est relatif au mouvement de la population;

Les tableaux II à XII inclus, donnent divers renseignements sur la population existant au 31 décembre 1893, savoir:

II. — Juridictions qui ont prononcé les condamnations, et durée des pénalités;

III. — Crimes ou délits qui ont motivé les condamnations;

IV. — Départements où les condamnés ont été jugés;

V. — Nationalité des condamnés étrangers;

VI. — Age des condamnés et durée de la captivité;

VII. — État civil des condamnés;

VIII. — Religions;

IX. — Professions exercées par les condamnés avant leur entrée dans les établissements;

X. — Antécédents judiciaires;

XI. — Parts attribuées aux condamnés sur le produit du travail;

XII. — Instruction des condamnés au moment de leur entrée dans les établissements;

Les tableaux XIII à XXXII inclus, donnent divers renseignements sur la vie pénitentiaire pendant l'année 1893:

XIII. — Mouvement de l'école, et résultats de l'enseignement;

XIV. — Mesures de clémence dont ont bénéficié les condamnés, et récompenses;

XV. — Justice disciplinaire, et condamnations prononcées par les tribunaux pour crimes ou délits commis pendant la détention;

XVI à XXII. — Renseignements relatifs à la santé;

XVI. — Mouvement de l'infirmerie;

XVII, XIX et XX. — Renseignements sur les malades et les maladies;

Digitized by Google

XVIII, XXI et XXII. — Renseignements sur les décédés et les maladies ayant occasionné la mort;

Le tableau XXIII est relatif aux aliénés, épileptiques, et aux suicidés;

Les tableaux XXIV à XXVII inclus, sont relatifs au travail et au produit du travail:

XXIV. — Industries exploitées par établissement;

XXV. — Récapitulation générale des industries;

XXVI. — Récapitulation des produits du travail par établissement; — nombre moyen des travailleurs; — et nombre des travailleurs au 31 décembre 1893;

XXVII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.

Les tableaux XXVIII et XXIX sont relatifs au pécule:

XXVIII. — Pécule des condamnés;

XXIX. — Dépenses des condamnés sur leur pécule;

Les tableaux XXX et XXXI, concernent les individus libérés:

XXX. — Renseignements sur les individus libérés ou graciés pendant l'année;

XXXI. — État de l'instruction des libérés.

Le tableau XXXII, indique la répartition des journées de détention.

Enfin le tableau XXXIII, donne la répartition de la population au 31 décembre 1893, suivant l'état d'occupation, de repos ou de chômage.

Mouvement de la population.

(Tableau I.)

HOMMES

Le mouvement de la population des établissements d'hommes, pendant l'année 1893, s'établit en bloc par les chiffres ci-après:

Population restant au 31 décembre 1892	10.478
Entrées pendant l'année 1893	4.936
Ensemble	15.414
Sorties pendant l'année 1893	5.340
Population restant au 31 décembre 1893	10.074

Soit une population totale de 15.414 individus qui ont été incarcérés en 1893 dans les établissements de longues peines.

Digitized by Google

Au point de vue du mouvement ascendant, ce chiffre se décompose ainsi :

Restant au 31 décembre 1892.....	10.478	soit	67,98 p. 100
Entrés en 1893.....	4.936	—	32,02 —

Au point de vue du mouvement descendant :

Sortis en 1893	5.340	—	34,64 —
Restant au 31 décembre 1893.....	10.074	—	65,36 —

Il y a donc eu une différence de 2,62 p. 100 entre les entrées et les sorties, ces dernières étant supérieures; d'où une diminution de 404 individus entre la population existant au 31 décembre 1893 par rapport à la population au 31 décembre 1892.

Entrées.

Les 4.936 entrées se divisent en deux catégories principales :

1° Détenus venant du lieu de leur condamnation, ou d'autres établissements pénitentiaires de France ou des Colonies, au nombre de 4.832, soit 97,89 p. 100 du total des entrées;

2° Individus réintégrés, après extraction de l'établissement, évasion, et révocation de la libération conditionnelle, au nombre de 104, soit 2,11 p. 100 seulement du total des entrées.

		1893		1892	
		0/0	0/0	0/0	0/0
Venant d'établissements pénitentiaires.	Du lieu de leur condamnation	90,89		94,67	
	De maisons centrales ou pénitenciers agricoles	7, »	97,89	2,96	97,63
	Des établissements de la Nouvelle-Calédonie ou de la Guyane.....	»		»	
Réintégrés...	Après extraction de l'établissement.....	1,38		1,81	
	Après évasion.....	0,24	2,11	0,28	2,37
	Après révocation de la libération conditionnelle.....	0,49		0,28	
	Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »

Sorties.

Les sorties se divisent en quatre groupes principaux : les libérés, les transférés, les évadés et les décédés. Les transférés se subdivisent eux-mêmes en transférés dans les maisons centrales ou pénitenciers agricoles; dans les prisons départementales; en Nouvelle-Calédonie ou en Guyane, et dans les établissements hospitaliers.

Digitized by Google

Chacune de ces catégories figure dans les proportions suivantes, par rapport au nombre 5.340, chiffre total des sorties.

	1893		1892	
	0/0	0/0	0/0	0/0
Libérés par expiration de la peine, grâces et libération conditionnelle	»	77,81	»	77,01
Transférés :				
Dans les maisons centrales ou pénitenciers agricoles	6,50		3,65	
Dans les prisons départementales	5,49	15,77	7,69	15,87
Dans les établissements hospitaliers	0,22		0,08	
En Nouvelle-Calédonie ou en Guyane	3,56		4,45	
Évadés	»	0,39	»	0,23
Décédés	»	6,03	»	6,89
Totaux	15,77	100 »	15,87	100 »

Le mouvement des sorties reste sensiblement le même pour chacune des catégories, sauf pour les décédés dont la proportion en 1893 est inférieure de 0,86 p. 100 à celle de 1892.

Mouvement de la population par catégorie des peines.

Le mouvement de la population par chaque catégorie de peine, résulte du tableau ci-après :

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAUX
Restant au 31 décembre 1892	7	137	3.391	6.943	10.478
Entrées en 1893	3	37	751	4.181	4.972
Ensemble	10	174	4.142	11.124	15.450
Sorties en1893	4	21	816	4.535	5.376
Restant au 31 décembre 1892	6	153	3.326	6.589	10.074

On voit par l'examen de ce tableau, que le mouvement de la population envisagé sous le rapport des catégories de peines, diffère dans son ensemble de 36 unités en plus, avec le mouvement général de la population indiqué plus haut. Cette différence provient des individus qui, soit par commutation de peine, soit pour subir une autre peine, ont passé de la catégorie de la réclusion à celle de l'emprisonnement. Ces individus ont été, en 1893, au nombre

Digitized by Google

de 36: 31 changés par commutation de peine, 5 pour subir une autre peine. Il en résulte une différence de 36 entrées en plus du chiffre normal à la catégorie de l'emprisonnement; et de 36 sorties en plus à la catégorie de la réclusion.

Mais il faut observer que ce nombre ne figure que pour ordre, et comme ces individus ne font que passer d'un établissement dans un autre, le mouvement général de la population pénitentiaire n'en n'est pas affecté, puisque les entrées dans une catégorie, sont compensées par les sorties dans une autre.

Si donc l'on fait abstraction de ce chiffre purement indicatif, on trouve que dans le mouvement normal et ordinaire de la population, les diverses catégories de peines étaient représentées de la façon suivante :

	TRAVAUX forcés	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAUX
Restant au 31 décembre 1892	7	137	3.391	6.943	10.478
Entrées en 1893	3	37	751	4.145	4.936
Ensemble	10	174	4.142	11.088	15.414
Sorties en 1893	4	21	816	4.499	5.340
Restant au 31 décembre 1893	6	153	3.326	6.589	10.074

Au 31 décembre 1892, les 10.478 détenus présents se répartissaient:

Travaux forcés	7	soit	0,07	p. 100
Détention	137	—	1,33	—
Réclusion	3.391	—	32,35	—
Emprisonnement	6.943	—	66,25	—
Totaux	10.478	soit	100 »	p. 100

Les 4.936 entrées en 1893 accusent:

Travaux forcés	3	soit	0,06	p. 100
Détention	37	—	0,75	—
Réclusion	751	—	15,22	—
Emprisonnement	4.145	—	83,97	—
Totaux	4.936	soit	100 »	p. 100

Le total de la population incarcérée pendant l'année, soit 15.414, donne:

Travaux forcés	10	soit	0,07	p. 100
Détention	174	—	1,13	—
Réclusion	4.142	—	26,87	—
Emprisonnement	11.088	—	71,93	—
Totaux	15.414	soit	100 »	p. 100

Digitized by Google

Pour les 5.340 sorties en 1893, on obtient :

Travaux forcés	4	soit	0,08	p. 100
Détention	21	—	0,39	—
Réclusion	816	—	15,28	—
Emprisonnement	4.499	—	84,25	—
Totaux	5.340	soit	100 »	p. 100

Enfin au 31 décembre 1893, la population était de :

Travaux forcés	6	soit	0,06	p. 100
Détention	153	—	1,52	—
Réclusion	3.326	—	33,02	—
Emprisonnement	6.589	—	65,40	—
Totaux	10.074	soit	100 »	p. 100

La comparaison entre les populations existant au 31 décembre 1892 et au 31 décembre 1893 fait ressortir comme différence :

	1893	1892	Augmentation.	Diminution.
	0/0	0/0	0/0	0/0
Travaux forcés	0,06	0,07	»	0,01
Détention	1,52	1,33	0,19	»
Réclusion	33,02	32,35	0,67	»
Emprisonnement	65,40	66,25	»	0,85
Totaux	100 »	100 »	0,86	0,86

Ou en 1893 une augmentation pour la détention, et surtout pour la réclusion ; avec diminution de l'emprisonnement. Il y aurait là un indice d'aggravation léger de criminalité en 1893, par rapport à 1892. —

Les 15.414 individus détenus pendant l'année 1893, ont fourni un ensemble de 3.808.499 journées de détention : population moyenne par jour 10.434.

En 1892, le nombre des journées de détention ne s'était élevé qu'à 3.788.852, soit 19.647 journées, en moins.

La population moyenne par jour avait été de 10.353, soit en moins 81 détenus par jour.

FEMMES

La population de femmes détenue dans les maisons centrales était :

Au 31 décembre 1892 de	1.402
Sont entrées en 1893	538
Ensemble	1.940
Sont sorties en 1893	627
Restant au 31 décembre 1893	1.313

Digitized by Google

La population totale de femmes incarcérée pendant l'année 1893, s'est donc élevée à 1.940 contre 2.051 en 1892 : différence de 111 unités en moins en faveur de 1893.

Au point de vue du mouvement ascendant, ce chiffre se décompose ainsi :

Restant au 31 décembre 1892.....	1.402	soit	72,27	p. 100
Entrées en 1893.....	538	—	27,73	—
Totaux.....	1.940	soit	100 »	p. 100

Au point de vue du mouvement descendant :

Sorties en 1893.....	627	soit	32,32	p. 100
Restant au 31 décembre 1893.....	1.313	—	67,68	—
Totaux.....	1.940	soit	100 »	p. 100

La différence entre les entrées et les sorties, ces dernières étant supérieures, a été de 4,59 p. 100, ce qui donne par rapport au total de la population incarcérée, la différence de 89 unités en moins existant entre la population au 31 décembre 1893, et la population au 31 décembre 1892.

Entrées

Les 538 femmes entrées en 1893, provenaient, savoir :

	1893		1892
	NOMBRE	0/0	0/0
Du lieu de leur condamnation.....	524	97,40	97,22
D'autres maisons centrales.....	2	0,37	0,33
Réintégrées après extraction de l'établissem[t]	11	2,04	2,29
— évasion.....	»	»	0,16
— révocation de la libération conditionnelle.....	1	0,19	»
Totaux.....	538	100 »	100 »

Les causes d'entrée ont été les mêmes en 1893 et 1892. Pourtant dans cette dernière année il n'y a pas eu de réintégrées après révocation de la libération conditionnelle, mais, en revanche, il y en a eu une après évasion.

Digitized by Google

Sorties

Les 627 femmes sorties en 1893, se divisent dans les proportions suivantes, entre chacune des catégories de sorties : libérées, transférées, évadées et décédées.

	1893			1892	
	Nombre	0/0	0/0	0/0	0/0
Libération par expiration de la peine, grâce et libération conditionnelle...	532		84,85		76,58
Transférées :					
Dans d'autres maisons centrales.....	3	0,48	7,34	0,15	15,40
Dans les prisons départementales.....	16	2,55		2,93	
Dans les établissements hospitaliers..	3	0,48		1,38	
En Nouvelle-Calédonie ou à la Guyane	24	3,83		10,94	
Évadées.....	»		»		0,16
Décédées.....	49		7,81		7,86
Totaux.....	627	7,34	100 »	15,40	100 »

En 1893, la proportion des libérées dépasse celle de 1892 de 8,27 p. 100, mais les transférées accusent en 1892 une proportion double de celle de 1893, 15,40 p. 100 contre 7,34, soit une différence de 8,06, qui provient de l'écart existant entre les deux années pour les transportées en Nouvelle-Calédonie ou à la Guyane, 10,94 en 1892 contre 3,83 seulement en 1893. La proportion des décédées reste la même dans les deux années.

Mouvement de la population par catégorie de peines.

Pour expliquer le mouvement de la population féminine par catégorie de peines, il faut observer que dans chaque établissement de femmes se subissent les trois peines des travaux forcés, de la réclusion, et de l'emprisonnement. Par conséquent, les détenues qui sont changées de catégories, soit par suite de commutation, soit pour subir une autre peine, restent dans l'établissemen où elles se trouvaient. Le mouvement réel de la population donne donc bien le chiffre total restant au 31 décembre 1893, mais ne peut donner le chiffre exact des totaux partiels afférents à chaque catégorie. Il faut, pour arriver à ce chiffre, retrancher de ces derniers nombres les détenues qui sont sorties des catégories, et les ajouter au nombre de la catégorie où elles sont entrées.

Digitized by Google

En 1893, 12 détenues ont eu leurs peines commuées, savoir :

Des travaux forcés en emprisonnement.....	7	soit	0,36	p. 100
De la réclusion en emprisonnement.....	5	—	0,25	—
Total.....	12	soit	0,61	p. 100

Le mouvement réel de la population par catégorie, résulte du tableau ci-après :

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAUX
Restant au 31 décembre 1892.....	514	»	188	700	1.402
Entrées en 1893.....	67	»	34	437	538
Ensemble.....	581	»	222	1.137	1.940
Sorties en 1893.....	95	»	51	481	627
Reste.....	486	»	171	656	1.313
Dont il faut retrancher les commuées des travaux forcés, et de la réclusion.....	7	»	5	»	»
Et ajouter ce nombre à l'emprisonnement.	»	»	»	12	»
Reste au 31 décembre 1893.....	479	»	166	668	1.313

Au 31 décembre 1892 les 1.402 détenues subissaient comme peines :

Les travaux forcés.....	514	soit	36,66	p. 100
La réclusion.....	188	—	13,41	—
L'emprisonnement.....	700	—	49,93	—
Totaux.....	1.402	soit	100 »	p. 100

Les 538 entrées en 1893 ont été pour :

Les travaux forcés de.....	67	soit	12,45	p. 100
La réclusion de.....	34	—	6,32	—
L'emprisonnement de.....	437	—	81,23	—
Totaux.....	538	soit	100 »	p. 100

Digitized by Google

Le total de la population incarcérée pendant l'année 1893 représente :

Travaux forcés	581	soit	29,95	p. 100
Réclusion	222	—	11,45	—
Emprisonnement	1.137	—	58,60	—
Totaux	1.940	soit	100 »	p. 100

Les 627 sorties en 1893 portent sur :

Travaux forcés	95	soit	15,15	p. 100
Réclusion	51	—	8,13	—
Emprisonnement	481	—	76,72	—
Totaux	627	soit	100 »	p. 100

Enfin la population restant au 31 décembre 1893 se répartit :

Travaux forcés	479	soit	36,48	p. 100
Réclusion	166	—	12,64	—
Emprisonnement	668	—	50,88	—
Totaux	1.313	soit	100 »	p. 100

En comparant les populations existant au 31 décembre 1892 et au 31 décembre 1893, on trouve les différences ci-après dans la proportion de chaque catégorie de peines.

	1893	1892	augmentation	diminution
	—	—	—	—
Travaux forcés	36,48	36,66		0,18
Réclusion	12,64	13.41		0,77
Emprisonnement	50,88	49,93	0,95	»
Totaux	100,»	100,»	0,95	0,95

Il y a diminution en 1893 pour les peines des travaux forcés et de la réclusion, et augmentation d'à peu près 1 p. 100 pour l'emprisonnement. Contrairement à ce qui a eu lieu pour les hommes, la criminalité de la population féminine aurait donc un peu diminué.

Les 1.940 détenues incarcérées pendant l'année 1893 ont fourni un ensemble de 505.713 journées de détention, ce qui donne une population moyenne par jour de 1.385 détenues.

En 1892 le nombre des journées de détention s'est élevé à 521.749, dépassant de 16.036 le nombre de 1893, et la population moyenne à 1.429 supérieure de 44 unités à celle de 1893.

Digitized by Google

Renseignements sur la population existant au 31 décembre 1893.
(Tableau II).

Juridictions — Durée des pénalités.

HOMMES

Les 10.074 individus présents au 31 décembre 1893 dans les établissements de longues peines affectés aux hommes, avaient été condamnés par les juridictions suivantes:

Juridictions.	Nombre.	1893	1892
		0/0	0/0
Cours d'assises	5,385	53,45	51,82
Tribunaux correctionnels	4,023	39,94	41,88
Tribunaux militaires	666	6,61	6,30
Totaux	10,074	100, »	100, »

La proportion des condamnés de juridiction criminelle forme un peu plus de la moitié de l'effectif. Elle est supérieure en 1893 de 1,63 p. 100 à celle de 1892; ce qui confirme la légère aggravation de criminalité signalée pour les hommes au tableau I en 1893 par rapport à 1892. Le surplus de l'effectif se partage entre les tribunaux correctionnels et les tribunaux militaires avec une diminution, en 1893, de 1.94 p. 100 pour les premiers, et une augmentation de 0,31 p. 100 pour les seconds.

Durée des pénalités prononcées.

Les pénalités prononcées contre ces 10.074 individus sont dans les proportions suivantes:

Catégories.	Nombre.	1893	1892
Travaux forcés	6	0,06	0,07
Détention	153	1,52	1,33
Réclusion	3,326	33,02	32,35
Emprisonnement	6,589	65,40	66,25
Totaux	10,074	100, »	100, »

La durée de chacune de ces pénalités avec les proportions pour cent qu'elle représente, par rapport à l'effectif de la catégorie, et à l'effectif de la population au 31 décembre, a été la suivante. Sans

Digitized by Google

insister sur les six cas des travaux forcés qui, par leur caractère exceptionnel, ne se prêtent à aucune comparaison utile:

Détention.	1893			1892		
	NOMBRE	0/0 de l'effectif de la catégorie pénale.	0/0 de la population au 31 décembre.	NOMBRE	0/0 de l'effectif de la catégorie pénale.	0/0 de la population au 31 décembre.
5 ans	1	0,65	0,01	1	0,73	0,01
Plus de 5 et moins de 10 ans	»	»	»	»	»	»
10 ans	14	9,15	0,14	25	18,25	0,24
Plus de 10 à 15 ans	19	12,42	0,19	18	13,14	0,18
Plus de 15 à 20 ans	115	75,17	1,14	84	61,31	0,81
Plus de 20 ans	3	1,96	0,03	9	6,57	0,09
A perpétuité	1	0,65	0,01	»	»	»
Totaux	153	100, »	1,52	137	100, »	1,33

Dans les deux années 1893 et 1892, la détention était subie dans une très forte proportion pourune durée de 15 à 20 ans, 75,17 p. 100 en 1893 et 61,31 p. 100 en 1892. La durée la plus fréquente qui vient immédiatement après est de 10 à 15 ans.

Réclusion.	1893			1892		
	NOMBRE	0/0 de la catégorie pénale.	0/0 de la populat. au 31 décembre.	NOMBRE	0/0 de la catégorie pénale.	0/0 de la populat. au 31 décembre.
5 ans	1.659	49,88	16,47	1.696	50,02	16,18
Plus de 5 et moins de 10 ans	1.278	38,43	12,69	1.349	39,78	12,87
10 ans	335	10,07	3,32	289	8,52	2,76
Plus de 10 à 15 ans	11	0,33	0,11	13	0,38	0,12
Plus de 15 à 20 ans	25	0,75	0,25	24	0,71	0,23
Plus de 20 ans	»	»	»	1	0,03	0,01
A perpétuité	18	0,54	0,18	19	0,56	0,18
Totaux	3.326	100 »	33,02	3.391	100 »	32,35

Digitized by Google

La moitié de l'effectif de cette catégorie, dans les deux années, subit la peine de la réclusion pour une durée de 5 ans. A peu près l'autre moitié 48,50 p. 100 en 1893 et 48,30 en 1892 la subit pour une durée de 5 à 10 ans.

Emprisonnement.	1893			1892		
	NOMBRE	0/0 de la catégorie pénale.	0/0 de la populat. au 31 décembre.	NOMBRE	0/0 de la catégorie pénale.	0/0 de la populat. au 31 décembre.
A 1 an et 1 jour	461	7 »	4,57	481	6,93	4,60
Plus de 1 an et un jour et moins de 2 ans	1.602	24,31	15,90	1.945	28,01	18,56
2 ans	1.656	25,13	16,44	1.672	24,08	15,95
3 ans	1.053	15,98	10,45	1.031	14,85	9,84
4 ans	554	8,41	5,50	523	7,53	4,99
5 ans	1.118	16,97	11,10	1.129	16,26	10,77
Plus de 5 à 7 ans	104	1,58	1,03	121	1,74	1,15
Plus de 7 ans et moins de 10 ans.	14	0,21	0,14	13	0,19	0,12
10 ans	22	0,33	0,22	26	0,37	0,25
Plus de 10 à 15 ans	3	0,05	0,03	1	0,02	0,01
Plus de 15 ans	2	0,03	0,02	1	0,02	0,01
Totaux	6.589	100 »	65,40	6.943	100 »	66,25

La durée de l'emprisonnement est ordinairement de plus d'un an et 1 jour, 2 ans, 3 ans, et 5 ans. Ces 4 catégories forment 82,39 0/0 de l'effectif des condamnés à cette peine en 1893 et 83,19 0/0 en 1892. Les deux autres subdivisions d'un an et 1 jour et de 4 ans forment ensemble 15,41 0/0 en 1893 et 14,46 0/0 en 1892. Soit pour la durée de l'emprisonnement jusqu'à 5 ans 97,80 de l'effectif en 1893, et 97,65 en 1892.

Juridictions.

FEMMES

Les 1.313 femmes présentes au 31 décembre 1893 avaient été jugées savoir :

Juridictions.	Nombre.	1893	1892
Par les Cours d'assises	898	68,39 p. 100	70,98 p. 100
Par les tribunaux correctionnels	415	31,61 —	29,02 —
Totaux	1.313	100 » p. 100	100 » p. 100

La proportion de femmes jugées par la juridiction criminelle est inférieure de 2,59 p. 100 en 1893 à celle de 1892, ce qui coïncide avec la diminution de criminalité constatée pour ces dernières au tableau I.

Digitized by Google

Durée des pénalités.

Ces 1.313 femmes ont été condamnées aux trois peines des travaux forcés, de la réclusion et de l'emprisonnement dans les proportions suivantes :

Catégories.	Nombre.	1893	1892
Travaux forcés	479	36,48 p. 100	36,66 p. 100
Réclusion	166	12,64 —	13,41 —
Emprisonnement	668	50,88 —	49,93 —
Totaux	1.313	100 » p. 100	100 » p. 100

Chacune de ces peines a été prononcée pour les durées ci-après, et dans les proportions suivantes, par rapport à l'effectif de la catégorie et de la population au 31 décembre.

Travaux forcés.	1893			1892		
	NOMBRE	0/0 de la catégorie pénale.	0/0 de la populat. au 31 décembre.	NOMBRE	0/0 de la catégorie pénale.	0/0 de la populat. au 31 décembre.
5 ans	142	29,64	10,81	165	32,10	11,77
Plus de 5 et moins de 10 ans	81	16,91	6,18	82	15,95	5.85
10 ans	36	7,52	2,74	40	7,78	2,85
Plus de 10 à 15 ans	51	10,65	3,88	56	10,90	3,99
Plus de 15 à 20 ans	88	18,37	6,70	94	18.29	6,71
Plus de 20 ans	3	0,63	0,23	»	»	»
A perpétuité	78	16,28	5,94	77	14,98	5,49
Totaux	479	100 »	36,48	514	100 »	36,66

On voit que dans les deux années les proportions appartiennent aux durées suivantes :

Les plus fortes :	Les plus faibles :
5 ans.	10 ans.
Plus de 15 à 20 ans.	Plus de 20 ans.
Plus de 5 et moins de 10 ans.	
Perpétuité.	
Plus de 10 à 15 ans.	

Digitized by Google

Réclusion.	1893			1892		
	NOMBRE	0/0 de la catégorie pénale.	0/0 de la populat. au 31 déc.	NOMBRE	0/0 de la catégorie pénale.	0/0 de la populat. au 31 déc.
5 ans	79	47,59	6,02	100	53,19	7,14
Plus de 5 et moins de 10 ans	62	37,35	4,72	62	32,98	4,42
10 ans	20	12,05	1,52	23	12,24	1,64
Plus de 10 à 15 ans	3	1,81	0,22	»	»	»
— 15 à 20 ans	1	0,60	0,08	2	1,06	0,14
— 20 ans	»	»	»	»	»	»
A perpétuité	1	0,60	0,08	1	0,53	0,07
Totaux	166	100 »	12,64	188	100 »	13,41

Les proportions vont en décroissant avec l'augmentation de durée de la peine. Dans les deux années, la moitié environ de l'effectif de la catégorie, 47,59 p. 100 en 1893 et 53,19 p. 100 en 1892 subissait la peine de la réclusion pour une durée de cinq ans. — L'autre moitié est presque entièrement comprise dans la durée de cinq à dix ans, 49,40 p. 100 en 1893 et 45,22 p. 100 en 1892. — Enfin une femme était condamnée à la réclusion à perpétuité, et une de quinze à vingt ans.

Emprisonnement	1893			1892		
	NOMBRE	0/0 de la catégorie pénale.	0/0 de la populat. au 31 déc.	NOMBRE	0/0 de la catégorie pénale.	0/0 de la populat. au 31 déc.
A 1 an et un jour	75	11,23	5,71	33	4,72	2,36
Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans	159	23,80	12.11	196	28 »	13,98
2 ans	167	25 »	12,71	188	26,86	13,41
3 ans	125	18,71	9,52	114	16,29	8,13
4 ans	51	7,63	3,89	59	8,43	4,21
5 ans	84	12,58	6,40	85	12,14	6,06
Plus de 5 à 7 ans	4	0,60	0,30	2	0,28	0,14
Plus de 7 et moins de 10 ans	1	0,15	0,08	1	0,14	0,07
10 ans	2	0,30	0,16	2	0,28	0,14
Plus de 10 à 15 ans	»	»	»	»	»	»
Plus de 15 ans	»	»	»	»	»	»
Moins de 1 an et 1 jour (relégables)	»	»	»	20	2,86	1.43
Totaux	668	100 »	50,88	700	100 »	49,93

Digitized by Google

Les condamnées à l'emprisonnement depuis un an et un jour jusqu'à cinq ans forment en 1893, 98,95 p. 100 de l'effectif de la catégorie, contre 96,44 en 1892.

Les proportions se classent comme suit:

1893	1892
2 ans	Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.
Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.	2 ans.
3 ans.	3 ans.
5 ans.	5 ans.
1 an et 1 jour.	4 ans.
4 ans.	1 an et 1 jour.

En 1893, il n'existait pas, au 31 décembre, de détenues relégables condamnées à moins d'un an et un jour, tandis qu'il y en avait 20, soit 2,86 p. 100 en 1892.

Nature des crimes ou délits qui ont motivé la condamnation.

(Tableaux III et III bis.)

HOMMES

Les 10.074 détenus présents au 31 décembre 1893 dans les maisons centrales d'hommes, avaient été condamnés pour avoir commis 59 genres d'infractions diverses qualifiées crimes ou délits.

Sur ces 59 infractions, 15 avaient été perpétrées par plus de 100 individus. Ce sont:

Vol simple commis par	2.849	détenus	soit 28,28	p. 100
Vol qualifié	2.417	—	23,99	—
Attentat à la pudeur	860	—	8,54	—
Coups et blessures	544	—	5,40	—
Outrages à fonctionnaires publics, rébellion, refus d'obéissance militaire	525	—	5,21	—
Meurtre	401	—	3,98	—
Escroquerie	383	—	3,80	—
Abus de confiance	223	—	2,21	—
Fausse monnaie	214	—	2,12	—
Incendie	189	—	1,88	—
Séquestration de personnes	143	—	1,42	—
Faux en écritures privées	134	—	1,33	—
Viol	118	—	1,17	—
Recel	116	—	1,15	—
Vagabondage	107	—	1,06	—

Digitized by Google

24 avaient été commises par moins de 10 détenus.

Banqueroute simple commise par.....	9	détenus	soit 0,09	p. 100
Déraillement, destruction de voie ferrée.	8	—	0,08	—
Complicité de viol.....	8	—	0,08	—
Excitation à la haine du Gouvernement..	7	—	0,07	—
Complicité d'avortement.....	6	—	0,06	—
Usurpation de fonctions.....	6	—	0,06	—
Port illégal de décorations.....	5	—	0,05	—
Espionnage.....	5	—	0,05	—
Association de malfaiteurs.....	3	—	0,03	—
Enlèvement de mineurs.....	3	—	0,03	—
Parricide	2	—	0,02	—
Coups à ascendant.....	2	—	0,02	—
Évasion.....	2	—	0,02	—
Faux dans les passeports, certificats.....	2	—	0,02	—
Contravention aux lois fiscales.....	2	—	0,02	—
Empoisonnement.....	1	—	0,01	—
Destruction de titres.....	1	—	0,01	—
Complicité de suppression d'enfants.....	1	—	0,01	—
Complicité d'adultère.....	1	—	0,01	—
Corruption de fonctionnaires publics.....	1	—	0,01	—
Tentative de communication de plans intéressant la défense nationale.....	1	—	0,01	—
Arrestation illégale.....	1	—	0,01	—
Contrefaçon des sceaux et timbres de l'État	1	—	0,01	—
Détention d'engins explosifs.....	1	—	0,01	—

Il faut remarquer l'énorme prédominance du vol qui sous ses deux formes « simple et qualifié » fournit à lui seul plus de la moitié de la population, soit exactement 52,27 p. 100.

Les tableaux ci-après font connaître par ordre numérique décroissant, le nombre d'individus qui ont commis chacune des infractions, et la peine prononcée contre eux avec les proportions par rapport à l'effectif de la catégorie pénale et de la population, au 31 décembre 1893.

(TABLEAUX)

Digitized by Google

NATURE DES INFRACTIONS	NOMBRE	PROPORTIONS p. 100 de l'effectif de la population au 31 déc. 1893.	TRAVAUX FORCÉS		
			NOMBRE	p. 100 de l'effectif de la catégorie.	p. 1 de la populati 31 déc.
Vol simple	2 849	28,28	»	»	»
Vol qualifié	2.417	23,99	»	»	»
Attentat à la pudeur	860	8,54	»	»	»
Coups et blessures	544	5,40	1	16,67	0,1
Outrages à des fonctionnaires publics, rebellion, refus d'obéissance militaire	525	5,21	»	»	»
Meurtre	401	3,98	1	16,67	0,1
Escroquerie	383	3,80	»	»	»
Abus de confiance	223	2,21	»	»	»
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque.	214	2,12	»	»	»
Incendie	189	1,88	»	»	»
Séquestration de personnes	143	1,42	»	»	»
Faux en écritures privées	134	1,33	»	»	»
Viol	118	1,17	»	»	»
Recel	116	1,15	»	»	»
Vagabondage	107	1,06	»	»	»
Faux en écritures publiques	84	0,83	»	»	»
Meurtre connexe à un autre crime ou délit	74	0,73	1	16,67	0,1
Infraction à des arrêtés d'expulsion	72	0,71	»	»	»
Pillage, dévastation de monuments, marchandises, effets, propriétés mobilières commis en réunion, envahissement avec violence en maisons habitées.	64	0,64	1	16,67	0,1
Attentat à la pudeur (complicité d')	61	0,60	»	»	»
Mendicité	61	0,60	»	»	»
Assassinat	58	0,58	2	33,32	0,2
Fabrication de poudre de guerre et détention d'armes et de munitions de guerre	48	0,48	»	»	»
Outrage public à la pudeur	33	0,33	»	»	»
Banqueroute frauduleuse	31	0,31	»	»	»
Menaces de mort ou d'incendie	26	0,26	»	»	»
Excitation à la débauche	25	0,25	»	»	»
Rupture de ban, infraction à des arrêtés d'interdiction de séjour	25	0.25	»	»	»
Dévastation de plants et récoltes, bris de clôture, destruction d'animaux	23	0,23	»	»	»
Homicide par imprudence	22	0,22	»	»	»
Faux témoignage	17	0,17	»	»	»
Délit de chasse	15	0,15	»	»	»
Extorsion de signatures	12	0,12	»	»	»
Détournement de deniers publics	11	0,11	»	»	»
Bigamie	10	0,10	»	»	»
Banqueroute simple	9	0,09	»	»	»
Déraillement, destruction de voies ferrées et lignes télégraphiques	8	0,08	»	»	»
Viol (complicité de)	8	0,08	»	»	»
Excitation à la haine et au mépris du gouvert - port d'armes et d'uniformes dans un mouvement insurrectionnel et autres crimes ou délits politiques	7	0,07	»	»	»
Avortement (complicité d')	6	0,06	»	»	»
Usurpation de fonctions, titres et insignes	6	0,06	»	»	»
Port illégal de décorations, de costumes	5	0,05	»	»	»
Intelligence avec l'ennemi, espionnage	5	0,05	»	»	»
Association de malfaiteurs	3	0,03	»	»	»
Enlèvement de mineurs	3	0,03	»	»	»
Parricide	2	0,02	»	»	»
Coups à ascendant	2	0,02	»	»	»
Evasion	2	0,02	»	»	»
Faux dans les passe-ports, feuilles de route, certificats etc	2	0,02	»	»	»
Contravention aux lois fiscales, lois diverses	2	0,02	»	»	»
Empoisonnement	1	0,01	»	»	»
Destruction de titres	1	0,01	»	»	»
Suppression d'enfants (complicité de)	1	0,01	»	»	»
Adultère (complicité d')	1	0,01	»	»	»
Corruption de fonctionnaires publics	1	0,01	»	»	»
Tentative de communication de plans intéressant la défense nationale	1	0,01	»	»	»
Arrestation illégale	1	0,01	»	»	»
Contrefaçon des sceaux et timbres de l'Etat	1	0,01	»	»	»
Détention d'engins explosifs	1	0,01	»	»	»
TOTAUX	10.074	100 »	6	100 »	0

Digitized by Google

DÉTENTION			RÉCLUSION			EMPRISONNEMENT		
NOMBRE	p. 100 de l'effectif de la catégorie.	p. 100 de la population au 31 déc. 1893.	NOMBRE	p. 100 de l'effectif de la catégorie.	p.100 de la population au 31 déc. 1893.	NOMBRE	p. 100 de l'effectif de la catégorie.	p.100 de la population au 31 déc. 1893.
»	»	»	43	1,29	0,42	2.806	42,59	27,86
»	»	»	1.502	45,16	14,91	915	13,89	9,08
»	»	»	433	13,02	4,30	427	6,48	4,24
»	»	»	120	3,61	1,19	423	6,42	4,20
134	87,58	1,33	43	1,29	0,42	348	5,28	3.46
»	»	»	304	9,14	3,02	96	1,46	0,95
»	»	»	»	»	»	383	5,81	3,80
»	»	»	44	1,32	0,44	179	2,72	1,77
»	»	»	164	4,93	1,62	50	0,76	0,50
»	»	»	154	4,63	1,53	35	0,53	0,35
»	»	»	134	4,03	1,33	9	0,14	0,09
»	»	»	50	1,50	0,50	84	1,27	0,83
»	»	»	87	2,62	0,87	31	0,47	0,30
»	»	»	53	1,60	0,53	63	0,96	0,62
»	»	»	»	»	»	107	1,62	1,06
»	»	»	55	1,65	0,54	29	0,44	0,29
»	»	»	30	0,90	0,30	43	0,65	0,42
»	»	»	»	»	»	72	1,15	0,71
19	12,42	0,19	8	0,24	0,08	36	0,55	0,36
»	»	»	»	»	»	61	0,93	0,60
»	»	»	1	0,03	0,01	60	0,91	0,59
»	»	»	53	1,60	0,53	3	0,04	0,03
»	»	»	4	0,12	0,04	44	0,67	0,44
»	»	»	»	»	»	33	0,50	0,33
»	»	»	9	0,27	0,09	22	0,33	0,22
»	»	»	2	0,06	0,02	24	0,36	0,24
»	»	»	»	»	»	25	0,38	0,25
»	»	»	»	»	»	25	0,38	0,25
»	»	»	»	»	»	23	0,35	0,23
»	»	»	8	0,24	0,08	14	0,21	0,14
»	»	»	»	»	»	17	0,26	0,17
»	»	»	»	»	»	15	0,23	0,15
»	»	»	1	0,03	0,01	11	0,17	0,11
»	»	»	3	0,09	0,03	8	0,12	0,08
»	»	»	2	0,06	0,02	8	0,12	0,08
»	»	»	»	»	»	9	0,14	0,09
»	»	»	3	0,09	0,03	5	0,07	0,05
»	»	»	3	0,09	0,03	5	0,07	0,05
»	»	»	»	»	»	7	0,11	0,07
»	»	»	5	0,15	0,05	1	0,01	0,01
»	»	»	»	»	»	6	0,09	0,06
»	»	»	»	»	»	5	0,07	0,05
»	»	»	»	»	»	5	0,07	0,05
»	»	»	3	0,09	0,03	»	»	»
»	»	»	»	»	»	3	0,04	0,03
»	»	»	2	0,06	0,02	»	»	»
»	»	»	»	»	»	2	0,03	0,02
»	»	»	»	»	»	2	0,03	0,02
»	»	»	»	»	»	2	0,03	0,02
»	»	»	»	»	»	2	0,03	0,02
»	»	»	1	0,03	0,01	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	0,01	0,01
»	»	»	»	»	»	1	0,01	0,01
»	»	»	»	»	»	1	0,01	0,01
»	»	»	»	»	»	1	0,01	0,01
»	»	»	»	»	»	1	0,01	0,01
»	»	»	1	0,03	0,01	»	»	»
»	»	»	1	0,03	0,01	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	0,01	0,01
153	100 »	1,52	3.326	100 »	33,02	6.589	100 »	65,40

Digitized by Google

Si l'on divise maintenant ces infractions en catégories, suivant leur gravité et le degré de perversité qui est présumé chez leurs auteurs, on arrive au résultat d'ensemble ci-après :

	1893		1892		AUGMENTATION	DIMINUTION
	NOMBRE	PROPORTIONS	NOMBRE	PROPORTIONS		
		0/0		0/0		
1re *Catégorie*. — Assassinat, empoisonnement, fausse monnaie, incendie, recel, vol qualifié, pillage excitation à la débauche.....	3.325	33 »	3.972	31,22	1,78	»
2e *Catégorie*. — Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, vol simple, faux en écritures, complicité d'attentats à la pudeur, d'infanticide, d'avortement, etc.....	3.852	38,24	4.259	40,64	»	2,40
3e *Catégorie*. — Évasion, faux dans les passeports, infraction à arrêtés d'interdiction de séjour, rupture de ban, ivresse, mendicité, vagabondage.....	197	1,95	229	2,18	»	0,23
4e *Catégorie*. — Adultère, bigamie, viol, coups et blessures, outrages à fonctionnaires, meurtre, enlèvement de mineurs.....	2.497	24,79	2.506	23,94	0,85	»
5e *Catégorie*. — Contravention aux lois fiscales, crimes ou délits politiques, usurpation de fonctions, homicide par imprudence.....	203	2,02	212	2,02	»	»
Totaux.....	10.074	100 »	10.478	100 »	»	»

Il y a en 1893 augmentation de 1,78 p. 100 pour les crimes de la 1re catégorie, et de 0,85 p. 100 pour ceux de la 4e; mais il y a diminution de 2,40 p. 100 dans la 2e catégorie, et de 0,23 p. 100 dans la 3e. Quant aux crimes ou délits de la 5e catégorie, la proportion est restée la même dans les deux années.

Les peines subies par les individus appartenant à chacune de ces catégories ressortent du tableau ci-après :

	TRAVAUX FORCÉS		DÉTENTION		RÉCLUSION		EMPRISONNEMENT		TOTAUX	
	Nombre.	0/0 de l'effectif de la catégorie de crimes.	Nombre.	0/0 de l'effectif de la catégorie de crimes.	Nombre.	0/0 de l'effectif de la catégorie de crimes.	Nombre.	0/0 de l'effectif de la catégorie de crimes.	Nombre.	0/0 de l'effectif de la catégorie de crimes.
1re catégorie.....	4	0,12	19	0,57	2.104	63,28	1.198	36,03	3.325	100, »
2e —	»	»	»	»	218	5,66	3.634	94,34	3.852	100, »
3e —	»	»	»	»	1	0,51	196	99,49	197	100, »
4e —	2	0,08	134	5,37	989	39,61	1.372	54,94	2.497	100, »
5e —	»	»	»	»	14	6,90	189	93,10	203	100, »
Totaux.....	6	0,06	153	1,52	3.326	33,02	6.589	65,40	10.074	100, »

Digitized by Google

Il résulte de ce tableau que la peine de l'emprisonnement a frappé la presque totalité des individus ayant commis les infractions de la 2e, de la 3e et de la 5e catégories. Elle a atteint pour un tiers environ ceux de la 1re, et pour un peu plus de moitié ceux de la 4e.

La peine de la réclusion a été appliquée pour les deux tiers environ aux infractions de la 1re catégorie, et pour les deux cinquièmes à celles de la 4e.

En considérant maintenant les infractions au point de vue de leur objet, c'est-à-dire au point de vue de leur importance sociale, en les divisant en :

Crimes ou délits contre la chose publique;
— les personnes;
— les propriétés;

On voit que les populations détenues au 31 décembre 1893 et au 31 décembre 1892, se répartissaient sous ce rapport dans les proportions suivantes :

	1893		1892		AUGMENTATION	DIMINUTION
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0		
Crimes ou délits contre la chose publique.....	1.449	14,38	1.574	15,02	»	0,64
Crimes ou délits contre les personnes.....	2.373	23,56	2.278	21,74	1,82	»
Crimes ou délits contre les propriétés.....	6.252	62,06	6.626	63,24	»	1,18
TOTAUX.....	10.074	100, »	10.478	100, »	1,82	1,82

Sous le rapport des peines subies par les 10.074 détenus au 31 décembre 1893, on constate que les individus appartenant à chacune des catégories pénales, avaient commis les infractions classées sous ce point de vue dans les proportions du tableau ci-dessous :

CATÉGORIES PÉNALES	OBJET DES INFRACTIONS	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
			de l'effectif de la catégorie pénale	de la population au 31 décembre 1893
Travaux forcés	Crimes ou délits contre la chose publique.....	1	16,67	0,01
	Crimes ou délits contre les personnes.....	5	83,33	0,05
	Crimes ou délits contre les propriétés.....	»	»	»
	Totaux.....	6	100, »	0,06

Digitized by Google

CATÉGORIES PÉNALES	OBJET DES INFRACTIONS	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
			de l'effectif de la catégorie pénale.	de la population au 31 décembre 1893.
Détention.....	Crimes ou délits contre la chose publique.....	153	100, »	1,52
	Crimes ou délits contre les personnes.....	»	»	»
	Crimes ou délits contre les propriétés.....	»	»	»
	Totaux.....	153	100, »	1,52
Réclusion.....	Crimes ou délits contre la chose publique.....	338	10,16	3,36
	Crimes ou délits contre les personnes.....	1.182	35,54	11,73
	Crimes ou délits contre les propriétés.....	1.806	54,30	17,93
	Totaux.....	3.326	100, »	33,02
Emprisonnement.....	Crimes ou délits contre la chose publique.....	957	14,52	9,49
	Crimes ou délits contre les personnes.....	1.186	18, »	11,77
	Crimes ou délits contre les propriétés.....	4.446	67,48	44,14
	Totaux.....	6.589	100, »	65,40

Ce tableau montre d'une façon générale que les détenus qui subissaient les peines de la réclusion, avaient principalement commis des crimes contre les personnes; ceux frappés de la détention, des infractions contre la chose publique; et les condamnés à l'emprisonnement des atteintes à la propriété.

(Tableau III bis)

FEMMES

Les motifs des condamnations subies par les 1.313 détenues présentes au 31 décembre 1893 dans les maisons centrales de femmes, ont été 40 infractions diverses qualifiées crimes ou délits.

Sur ces 40 infractions, 7 ont été commises par plus de 50 détenues, savoir :

Vol simple commis par.....	241	détenues	soit	18,36	p. 100
Vol qualifié —	187	—		14,24	—
Infanticide —	186	—		14,17	—
Assassinat —	101	—		7,69	—
Incendie —	75	—		5,71	—
Meurtre —	72	—		5,48	—
Coups et blessures	54	—		4.11	—

Digitized by Google

Et 19 par moins de 10 détenues :

Parricide	commis par	9	détenues soit	0,69	p. 100
Banqueroute frauduleuse	—	8	—	0,61	—
Complicité d'infanticide	—	8	—	0,61	—
Faux en écritures privées	—	7	—	0,53	—
Infractions à arrêté d'expulsion et d'interdiction de séjour	—	6	—	0,46	—
Vagabondage	—	5	—	0,38	—
Complicité de viol	—	4	—	0,30	—
— d'enlèvement de mineurs	—	3	—	0,23	—
Mendicité	—	3	—	0,23	—
Abandon, exposition d'enfants	—	3	—	0,23	—
Attentat à la pudeur	—	2	—	0,15	—
Extorsion de signatures	—	2	—	0,15	—
Ivresse publique	—	2	—	0,15	—
Bigamie	—	2	—	0,15	—
Dévastation de plants et récoltes	—	2	—	0,15	—
Séquestration de personnes	—	1	—	0,08	—
Complicité de suppression d'enfants	—	1	—	0,08	—
Castration	—	1	—	0,08	—
Espionnage	—	1	—	0,08	—

On peut remarquer dans la nomenclature de toutes les infractions commises par les femmes, trois groupes principaux.

1° Le vol, qui sous ses deux formes de simple et de qualifié, a été commis par 428 des 1.313 détenues, soit 32, 60 p. 100, ce qui fait à peu près le tiers de l'effectif ;

2° Les crimes contre l'enfance : infanticide, avortement, abandon, exposition et suppression d'enfants, et complicité de ces infractions, lesquelles ont été commises par 302 détenues, soit 23,02 p. 100, ce qui donne presque le quart de l'effectif ;

3° Les atteintes contre la vie des personnes : assassinat, meurtre, empoisonnement, parricide, coups et blessures, commis par 294 détenues, soit 22,39 p. 100, ce qui donne un peu plus du cinquième de l'effectif.

Les tableaux ci-après font connaître d'ailleurs par ordre numérique décroissant, le nombre de femmes qui ont commis chacune des infractions, et les peines prononcées contre elles avec les proportions par rapport à l'effectif de la catégorie pénale et de la population au 31 décembre 1893.

(TABLEAUX)

Digitized by Google

NATURE DES INFRACTIONS	NOMBRE	PROPORTION 0/0 de l'effectif de la population au 31 déc. 1893.	TRAVAUX FORCÉS		
			NOMBRE	0/0 de l'effectif de la catégorie pénale au 31 déc. 1893.	0/0 de l'effectif de la population au 31 déc.
Vol simple	241	18,36	»	»	
Vol qualifié	187	14,24	56	11,60	4,
Infanticide	186	14,17	159	33,19	12,
Assassinat	101	7,69	96	20,04	7,
Incendie	75	5,71	33	6,89	2,
Meurtre	72	5,48	48	10,02	3,
Coups et blessures	54	4,11	5	1,04	0,
Avortement	44	3,35	2	0,42	0,
Suppression d'enfants	43	3,28	1	0,21	0,
Empoisonnement	39	2,97	30	6.26	2,
Escroquerie	39	2,97	»	»	
Excitation à la débauche	21	1,60	»	»	
Outrages à fonctionnaires publics, rébellion	21	1,60	»	»	
Meurtre connexe à un autre crime ou délit	18	1,37	18	3,75	1,
Recel	18	1,37	3	0,63	0,
Avortement (complicité d')	17	1,30	1	0,21	0,
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque	15	1,14	3	0,63	0,
Faux en écritures publiques	15	1,14	2	0,42	0,
Attentat à la pudeur (complicité d')	13	0,99	1	0,21	0,
Abus de confiance	12	0,91	1	0,21	0,
Homicide par imprudence	12	0,91	»	»	
Parricide	9	0,69	6	1,25	0,
Banqueroute frauduleuse	8	0,61	»	»	
Infanticide (complicité d')	8	0,61	5	1,04	0,
Faux en écritures privées	7	0,53	2	0,42	0,
Infractions à arrêtés d'expulsion, d'interdiction de séjour	6	0,46	»	»	
Vagabondage	5	0,38	»	»	
Viol (complicité de)	4	0,30	2	0,42	0,
Enlèvement de mineurs (complicité d')	3	0,23	2	0,42	0,
Mendicité	3	0,23	»	»	
Abandon, exposition d'enfants	3	0,23	1	0,21	0,
Attentat à la pudeur	2	0,15	»	»	
Extorsion de signatures	2	0,15	1	0,21	0.
Ivresse publique	2	0,15	»	»	
Bigamie	2	0,15	»	»	
Dévastation de plants et récoltes, bris de clôture, destruction d'animaux	2	0,15	»	»	
Séquestration de personnes	1	0,08	1	0,21	0
Suppression d'enfants (complicité de)	1	0,08	»	»	
Castration	1	0,08	»	»	
Espionnage	1	0,08	»	»	
TOTAUX	1.313	100 »	479	100 »	36

Digitized by Google

DÉTENTION			RÉCLUSION			EMPRISONNEMENT		
MBRE	0/0 de l'effectif de la catégorie pénale au 31 déc. 1893.	0/0 de l'effectif de la population au 31 déc. 1893.	NOMBRE	0/0 de l'effectif de la catégorie pénale au 31 déc. 1893.	0/0 de l'effectif de la population au 31 déc. 1893.	NOMBRE	0/0 de l'effectif de la catégorie pénale au 31 déc. 1893.	0/0 de l'effectif de la population au 31 déc. 1893.
	»	»	3	1,81	0,23	238	35,63	18,13
	»	»	44	26,51	3,35	87	13,02	6,63
	»	»	4	2,41	0,30	23	3,44	1,76
	»	»	4	2,41	0,30	1	0,15	0,08
	»	»	24	14,46	1,83	18	2,69	1,37
	»	»	20	12,05	1,52	4	0,60	0,30
	»	»	14	8,43	1,06	35	5,24	2,67
	»	»	18	10,84	1,37	24	3,59	1,83
	»	»	5	3,01	0,38	37	5,54	2,82
	»	»	»	»	»	9	1,35	0,69
	»	»	»	»	»	39	5,84	2,97
	»	»	»	»	»	21	3,14	1,60
	»	»	»	»	»	21	3,14	1,60
	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	3	1,81	0,23	12	1,80	0,91
	»	»	4	2,41	0,30	12	1,80	0,92
	»	»	10	6,02	0,76	2	0,30	0,15
	»	»	3	1,81	0,23	10	1,50	0,76
	»	»	3	1,81	0,23	9	1,35	0,68
	»	»	»	»	»	11	1,64	0,83
	»	»	»	»	»	12	1,80	0,91
	»	»	3	1,81	0,23	»	»	»
	»	»	1	0,60	0,08	7	1,05	0,53
	»	»	1	0,60	0,08	2	0,29	0,15
	»	»	1	0,60	0,08	4	0,60	0,30
	»	»	»	»	»	6	0,90	0,46
	»	»	»	»	»	5	0,75	0,38
	»	»	»	»	»	2	0,30	0,15
	»	»	»	»	»	1	0,15	0,08
	»	»	»	»	»	3	0,45	0,23
	»	»	»	»	»	2	0,30	0,15
	»	»	»	»	»	2	0,30	0,15
	»	»	»	»	»	1	0,15	0,08
	»	»	»	»	»	2	0,30	0,15
	»	»	»	»	»	2	0,30	0,15
	»	»	»	»	»	2	0,30	0,15
	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	1	0,60	0,08	»	»	»
	»	»	»	»	»	1	0,15	0,08
	»	»	»	»	»	1	0,15	0,08
	»	»	166	100 »	12,64	668	100 »	50,88

Digitized by Google

En divisant ces infractions en catégories, suivant leur gravité, et le degré de perversité présumé chez leurs auteurs, on arrive aux proportions ci-après.

	1893		1892		AUGMENTATION	DIMINUTION
	NOMBRE	PROPORTIONS	NOMBRE	PROPORTIONS		
		0/0		0/0		
1re *Catégorie*. — Assassinat, empoisonnement, fausse-monnaie, incendie, recel, vol qualifié, pillage, parricide, excitation à la débauche...	484	36,86	533	38,02	»	1,16
2e *Catégorie*. — Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, vol simple, faux en écritures, extorsion de signatures, complicité d'infanticide, d'attentats à la pudeur, d'avortement, de suppression et supposition d'enfants.....	372	28,33	374	26,68	1,65	»
3e *Catégorie*. — Évasion, faux dans les passeports, feuilles de route, rupture de ban, ivresse publique, mendicité, vagabondage.....	10	0,76	10	0,71	0,05	»
4e *Catégorie*. — Coups et blessures, meurtre, infanticide, suppression, abandon, exposition et supposition d'enfants, avortement, attentat à la pudeur, adultère, bigamie, castration.....	426	32,45	458	32,67	»	0,22
5e *Catégorie*. — Contravention aux lois fiscales, homicide par imprudence, dévastation de plants et récoltes, espionnage, infraction à arrêtés d'expulsion et d'interdiction de séjour.....	21	1,60	27	1,92	»	0,32
Totaux.....	1.313	100 »	1.402	100 »	1,70	1,70

Il y a en 1893, diminution du nombre de détenues ayant commis les infractions des 1re, 4e et 5e catégories, à raison de 1,16, 0,22, et 0,32, p. 100: et augmentation dans le nombre des auteurs des infractions des 2e et 3e catégories, à raison de 1,65 et 0,05 p. 100.

Les peines subies par les détenues appartenant à chacune de ces catégories, ressortent du tableau ci-après:

	TRAVAUX FORCÉS		RÉCLUSION		EMPRISONNEMENT		TOTAUX	
	Nombre.	0/0 de l'effectif de la catégorie de crimes ou délits.	Nombre.	0/0 de l'effectif de la catégorie de crimes ou délits.	Nombre.	0/0 de l'effectif de la catégorie de crimes ou délits.	Nombre.	0/0 de l'effectif de la catégorie de crimes ou délits.
1re catégorie.....	246	50,83	88	18,18	150	30,99	484	100 »
2e —	17	4,57	17	4,57	338	90,86	372	100 »
3e —	»	»	»	»	10	100 »	10	100 »
4e —	216	50,70	61	14,32	149	34,98	426	100 »
5e —	»	»	»	»	21	100 »	21	100 »
Totaux.....	479	36,48	166	12,64	668	50,88	1.313	100 »

Digitized by Google

Au point de vue de leur objet, les infractions commises par les femmes se classent de la façon suivante:

	1893		1892		Augmentation	Diminution.
	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0		
Crimes ou délits contre la chose publique.....	77	5,86	76	5,42	0,44	»
Crimes ou délits contre les personnes	652	49,66	750	53,50	»	3,84
Crimes ou délits contre les propriétés.....	584	44,48	576	41,08	3,40	»
Totaux.....	1.313	100 »	1.402	100 »	3,84	3,84

En 1893, il y a augmentation de 0,44 p. 100, pour les crimes contre la chose publique; et de 3,40 p. 100, pour les crimes contre les propriétés. La différence en moins soit 3,84 p. 100, porte sur les crimes contre les personnes.

Les femmes appartenant à chacune des catégories pénales avaient commis les infractions envisagées sous le rapport de leur objet dans les proportions suivantes:

CATÉGORIES PÉNALES	OBJET DES INFRACTIONS	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
			de la catégorie pénale au 31 décembre 1893	de la population au 31 décembre 1893
Travaux forcés	Crimes ou délits contre la chose publique.....	7	1,46	0,53
	Crimes ou délits contre les personnes	378	78,92	28,79
	Crimes ou délits contre les propriétés	94	19,62	7,16
	TOTAUX.....	479	100, »	36,48
Réclusion.....	Crimes ou délits contre la chose publique.....	14	8,43	1,06
	Crimes ou délits contre les personnes	77	46,39	5,87
	Crimes ou délits contre les propriétés	75	45,18	5,71
	TOTAUX.....	166	100, »	12,64
Emprisonnement.....	Crimes ou délits contre la chose publique.....	56	8,38	4,27
	Crimes ou délits contre les personnes	197	29,49	15, »
	Crimes ou délits contre les propriétés	415	62,13	31,61
	TOTAUX	668	100, »	50,88

Digitized by Google

Départements où les détenus ont été condamnés.

(Tableau IV.)

HOMMES

Les condamnations portées contre les 10.074 détenus présents au 31 décembre 1893, dans les maisons centrales d'hommes, avaient été prononcées, savoir:

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1893	1892
Dans les départements de France	8.955	88,89	89,41
— — d'Algérie	1.041	10,33	9,88
En Tunisie	8	0,08	»
Dans les colonies et autres protectorats	49	0,49	0,54
Dans la principauté de Monaco	11	0,11	0,09
En mer	3	0,03	0,03
Dans les armées en campagne	7	0,07	0,05
TOTAUX	10.074	100, »	100, »

Il résulte de ce tableau que la répartition des deux populations pénitentiaires au 31 décembre, des années 1893 et 1892, était sensiblement la même au point de vue du lieu des condamnations. Il n'y a à noter qu'une diminution de 0,52 p. 100 pour les condamnations prononcées en France, et une augmentation de 0,45 p. 100 pour celles rendues par les juridictions d'Algérie.

Le tableau ci-après fait connaître le détail du nombre de condamnations prononcées dans chaque département de France et d'Algérie.

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	NOMBRE de détenus CONDAMNÉS	PROPORTIONS 0/0 1893	PROPORTIONS 0/0 1892
Seine	2.092	20,77	21,34
Seine-Inférieure	431	4,28	4,12
Bouches-du-Rhône	382	3,79	3,93
Nord	381	3,78	3,56
Calvados	220	2,18	1,91
Ille-et-Vilaine	203	2,01	2,13
Gironde	189	1,88	1,85
Corse	188	1,87	1,60
Marne	179	1,78	2,05
Rhône	174	1,73	2,15
Seine-et-Oise	172	1,70	1,75
Hérault	158	1,57	1,43
Pas-de-Calais	151	1,50	1,33
Somme	144	1,43	1,48
Meurthe-et-Moselle	140	1,39	1,38
Eure	132	1,31	1,43
Maine-et-Loire	119	1,18	1,26
Finistère	111	1,10	1,20
Puy-de-Dôme	108	1,07	0,95
Isère	102	1,01	1,16
Loire	99	0,98	1,00
Loire-Inférieure	98	0,97	1,11
Manche	98	0,97	1,15
Alpes-Maritimes	94	0,93	0,95
Oise	93	0,92	0,91
Loiret	93	0,92	1,09
Seine-et-Marne	89	0,88	0,74
Côtes-du-Nord	88	0,87	0,59
Gard	87	0,86	0,89
Aisne	83	0,82	0,61
Morbihan	78	0,77	0,70
Saône-et-Loire	78	0,77	0,70
Indre-et-Loire	74	0,73	0,55
Var	72	0,71	0,76
Aube	70	0,69	0,76
Charente	70	0,69	0,65
Pyrénées (Basses-)	66	0,65	0,66
Orne	65	0,64	0,62
Garonne (Haute-)	63	0,62	0,68
Vosges	61	0,60	0,53
Mayenne	60	0,59	0,61
Savoie	60	0,59	0,34
Doubs	59	0,58	0,59
Ardennes	59	0,58	0,48
Vienne (Haute-)	57	0,56	0,61
Côte-d'Or	54	0,54	0,50
Saône (Haute-)	54	0,54	0,38
Sarthe	54	0,54	0,87
Yonne	54	0,54	0,36
Drôme	50	0,50	0,48
Allier	49	0,49	0,38
Eure-et-Loir	47	0,47	0,42
Cher	46	0,46	0,52
Vienne	46	0,46	0,53
Meuse	45	0,45	0,49
Aveyron	44	0,44	0,39
Charente-Inférieure	44	0,44	0,40
Ain	41	0,41	0,38
Lot-et-Garonne	39	0,39	0,39
Vendée	37	0,37	0,38
A reporter	8.394	83,26	83,16

DÉPARTEMENTS	NOMBRE de détenus CONDAMNÉS	PROPORTIONS 0/0 1893	PROPORTIONS 0/0 1892
Report	8.394	83,26	83,16
Loir-et-Cher	36	0,36	0,46
Savoie (Haute-)	36	0,36	0,15
Aude	35	0,35	0,41
Dordogne	35	0,35	0,46
Vaucluse	35	0,35	0,37
Ardèche	34	0,34	0,35
Tarn	29	0,29	0,34
Sèvres (Deux-)	28	0,28	0,23
Corrèze	25	0,26	0,25
Gers	25	0,26	0,26
Marne (Haute-)	24	0,24	0,32
Pyrénées-Orientales	24	0,24	0,22
Jura	19	0,19	0,29
Landes	19	0,19	0,16
Loire (Haute-)	19	0,19	0,15
Nièvre	18	0,18	0,33
Creuse	16	0,16	0,19
Lot	16	0,16	0,13
Pyrénées (Hautes-)	16	0,16	0,18
Cantal	14	0,14	0,17
Ariège	12	0,12	0,12
Tarn-et-Garonne	12	0,12	0,15
Indre	9	0,09	0,17
Alpes (Hautes-)	7	0,07	0,08
Lozère	7	0,07	0,10
Alpes (Basses-)	6	0,06	0,12
Belfort (Territoire de)	5	0,05	0,09
TOTAUX	8.955	88,89	89,41

Algérie.

Alger	452	4,48	4,33
Oran	295	2,93	2,77
Constantine	294	2,92	2,78
TOTAUX	1.041	10,33	9,88
Tunisie	8	0,08	»
Colonies et autres Protectorats	49	0,49	0,54
Principauté de Monaco	11	0,11	0,09
En mer	3	0,03	0,03
Armées en campagne	7	0,07	0,05

Récapitulation.

France	8.955	88,89	89,41
Algérie	1.041	10,33	9,88
Tunisie	8	0,08	»
Colonies et Protectorats	49	0,49	0,54
Principauté de Monaco	11	0,11	0,09
En mer	3	0,03	0,03
Armées en campagne	7	0,07	0,05
TOTAUX	10.074	100, »	100, »

Digitized by Google

En 1893, le cinquième de la population au 31 décembre, soit exactement 20,77 p. 100, avait été condamné par les juridictions pénales du département de la Seine. En 1892, la proportion des condamnés de ce département sur la population existant également au 31 décembre de l'année, restait sensiblement la même, atteignant 21,34 p. 100, et supérieure seulement de 0,57 p. 100 à celle de 1893.

Pour les autres départements, les proportions des détenus au 31 décembre condamnés dans chacun d'eux restent à peu près les mêmes dans les deux années, et les différences de l'un à l'autre ne varient guère au delà de 0,20 p. 100.

Les départements où sont situées de grandes villes, de plus de 50.000 habitants, et qui cependant ont fourni moins de 1 p. 100 des détenus, sont en 1893 :

Loire	0,98 p. 100	contre	1,00 p. 100	en 1892
Loire-Inférieure	0,97	—	1,11	—
Alpes-Maritimes	0,93	—	0,95	—
Loiret	0,92	—	1,09	—
Gard	0,86	—	0,89	—
Var	0,71	—	0,76	—
Garonne (Haute-)	0,62	—	0,68	—
Doubs	0,58	—	0,59	—
Vienne (Haute-)	0,56	—	0,61	—
Côte-d'Or	0,54	—	0,50	—
Sarthe	0,54	—	0,87	—

Les départements où ont été condamnés le plus petit nombre des détenus, moins de 0,10 p. 100, sont :

En 1893.	0/0	En 1892.	0/0
Indre	0,09	Belfort (Territoire de)	0,09
Alpes (Hautes-)	0,07	Alpes (Hautes-)	0,08
Lozère	0,07		
Alpes (Basses-)	0,06		
Belfort (Territoire de)	0,05		

Trois départements ont eu exactement la même proportion de condamnés dans les deux années. Ce sont le Lot-et-Garonne 0,39 p. 100, le Gers 0,36 p. 100 et l'Ariège 0,12 p. 100.

Un dixième des détenus au 31 décembre 1893, exactement 10,33 p. 100 avaient été condamnés par les tribunaux répressifs des trois départements d'Algérie. En 1892, la proportion dans la population au 31 décembre, des individus condamnés en Algérie était légèrement inférieure, 9,88 p. 100 soit 0,45 p. 100 de différence. Cette différence en plus porte à peu près également sur les trois départements.

Alger	0,15 p. 100	en plus en 1893	qu'en 1892
Oran	0,16	—	—
Constantine	0,14	—	—
Total	0,45 p. 100	en plus en 1893	qu'en 1892

Soit 0,45 p. 100 qui représente la différence entre les deux années.

Digitized by Google

FEMMES

Les 1313 femmes détenues au 31 décembre 1893, avaient toutes été condamnées par les juridictions répressives des départements de la France continentale et de la Corse. Aucune n'avait eu sa condamnation prononcée en Algérie, dans les colonies ou les pays de protectorats.

Le tableau ci-après fait connaître le nombre de femmes jugées et condamnées dans chacun des 87 départements avec les proportions afférentes à chacune des années 1893 et 1892.

DÉPARTEMENTS	NOMBRE de détenues condamnées	PROPORTIONS 0/0 1893	PROPORTIONS 0/0 1892	DÉPARTEMENTS	NOMBRE de détenues condamnées	PROPORTIONS 0/0 1893	PROPORTIONS 0/0 1892
Seine	187	14,24	13,91	*Report*	1.119	85,25	81,86
Calvados	84	6.40	6,28	Cher	9	0,69	0,64
Nord	64	4,85	3,50	Lot-et-Garonne	9	0,69	0,71
Seine-Inférieure	56	4,27	3,50	Doubs	8	0,61	0,86
Ille-et-Vilaine	53	4,04	3,14	Garonne (Haute-)	8	0,61	0,35
Gironde	44	3,35	2,50	Hérault	8	0,61	0,35
Manche	41	3,12	1,71	Landes	8	0,61	0,71
Finistère	39	2,97	2,14	Ain	7	0,53	0,57
Côtes-du-Nord	29	2,21	2,71	Loir-et-Cher	7	0,53	0,43
Morbihan	23	1,75	2,78	Meuse	7	0,53	0,28
Rhône	23	1,75	1,57	Nièvre	7	0,53	1,35
Seine-et-Oise	21	1,60	2,85	Sèvres (Deux-)	7	0,53	0,64
Bouches-du-Rhône	20	1,52	1,28	Vienne	7	0,53	0,93
Corse	20	1,52	1,85	Dordogne	6	0,46	0,78
Loire-Inférieure	20	1,52	1,35	Saône-et-Loire	6	0,46	0,57
Oise	20	1,52	0,71	Vaucluse	6	0,46	»
Aisne	19	1,45	1,71	Loire (Haute-)	5	0,38	0,29
Loire	19	1,45	1,14	Saône (Haute-)	5	0,38	0,35
Eure	18	1,37	0,71	Sarthe	5	0,38	0,43
Pas-de-Calais	18	1,37	1,00	Var	5	0,38	0,50
Somme	18	1,37	1,78	Drôme	4	0,30	0,21
Marne	17	1,30	0,93	Isère	4	0,30	0,57
Vosges	17	1,30	1,43	Jura	4	0,30	0,43
Orne	16	1,22	1,21	Lot	4	0,30	0,14
Charente	14	1,07	1,14	Marne (Haute-)	4	0,30	0,21
Pyrénées (Basses-)	14	1,07	1,50	Puy-de-Dôme	4	0,30	0,57
Vienne (Haute-)	14	1,07	1,14	Pyrénées (Hautes-)	4	0,30	0,50
Alpes-Maritimes	13	0,99	0,93	Pyrénées-Orientales	4	0,30	0,28
Indre-et-Loire	13	0,99	0,86	Tarn-et-Garonne	4	0,30	0,71
Loiret	13	0,99	1,21	Aveyron	3	0,23	0,78
Seine-et-Marne	13	0,99	2,21	Cantal	3	0,23	0,14
Charente-Inférieure	12	0,92	1,14	Gard	3	0,23	0,35
Maine-et-Loire	12	0,92	1,28	Indre	3	0,23	0,07
Meurthe-et-Moselle	12	0,92	1,35	Tarn	3	0,23	0,28
Aube	11	0,84	0,64	Ardèche	2	0,15	0,28
Côte-d'Or	11	0,84	1,85	Aude	2	0,15	0,35
Creuse	11	0,84	0,57	Savoie	2	0,15	0,28
Eure-et-Loir	11	0,84	0,93	Savoie (Haute-)	2	0,15	0,28
Mayenne	11	0,84	1,14	Alpes (Basses-)	1	0,08	0,14
Gers	10	0,76	0,50	Ariège	1	0,08	0,07
Vendée	10	0,76	0,64	Corrèze	1	0,08	0,28
Yonne	10	0,76	0,36	Lozère	1	0,08	0,14
Allier	9	0,69	0,28	Belfort (Territoire de)	1	0,08	0,21
Ardennes	9	0,69	0,50	Alpes (Hautes-)	»	»	0,14
A reporter	1.119	85,25	81,86	TOTAUX	1.313	100, »	100, »

Digitized by Google

En 1893, la proportion des détenues au 31 décembre condamnées par les tribunaux criminels de la Seine est de 14,24 p. 100, soit environ les trois vingtièmes de la population. En 1892, cette proportion n'était que de 13,91 p. 100, inférieure de 0,33 p. 100 à celle de 1893.

En ce qui concerne les autres départements, les proportions varient assez sensiblement d'une année à l'autre. La différence est fréquemment de 0,80 p. 100 et dans les départements suivants elle dépasse 1 p. 100.

Différences en plus sur 1892 :

Manche	1,41 p. 100
Nord	1,35 —

Différences en moins sur 1892.

Seine-et-Oise	1,25 p. 100
Seine-et-Marne	1,22 —
Morbihan	1,03 —

Comparativement à 1892, l'on obtient les nombres suivants de départements ayant fourni les mêmes proportions.

Départements où ont été condamnées:

10 0/0 et plus	des détenues au 31 décembre	1	en 1893	contre 1	en 1892
6	— —	1	—	1	—
4	— —	3	—	0	—
3	— —	2	—	3	—
2	— —	2	—	6	—
1	— —	18	—	21	—
0,10 à 0,99 p. 100	—	54	—	52	—
0,10 — 0,09 p. 100	—	5	—	2	—
Néant	—	1	—	1	—
Totaux		87	en 1893	contre 87	en 1892

Les départements où sont situées de grandes villes de plus de 50.000 habitants et qui, cependant, ont fourni moins de 1 p. 100 des détenues sont en 1893 :

Alpes-Maritimes	0,99 p.	100 contre	0,93 p.	100 en 1892
Loiret	0,99	—	1,21	—
Côte-d'Or	0,84	—	1,85	—
Doubs	0,61	—	0,86	—
Garonne (Haute-)	0,61	—	0,35	—
Sarthe	0,38	—	0,43	—
Var	0,38	—	0,50	—
Gard	0,23	—	0,35	—

Les départements où ont été condamnées le plus petit nombre de détenues, moins de 0,10 p. 100 sont :

En 1893	0/0	En 1892	0/0
Alpes (Basses-)	0,08	Indre	0,07
Ariège	0,08	Ariège	0,07
Corrèze	0,08		
Lozère	0,08		
Belfort (Territoire de)	0,08		

Enfin, les Hautes-Alpes n'ont pas eu en 1893 de condamnées à de longues peines.

Digitized by Google

Détenus de nationalité étrangère.

(Tableau V)

HOMMES

Les 10.074 détenus au 31 décembre 1893 comprenaient 953 individus de nationalité étrangère, soit 9,46 p. 100 de la population.

En 1892, la proportion des étrangers dans la population au 31 décembre était de 9,00 p. 100.

Le tableau ci-après fait connaître comparativement à 1892, les diverses nationalités de ces étrangers, avec les proportions qui ressortent à chacune d'elles.

NATIONALITÉS	1893			1892	
	NOMBRE	0/0 DE L'EFFECTIF étranger.	0/0 DE LA POPULATION AU 31 décembre.	0/0 DE L'EFFECTIF étranger.	0/0 DE LA POPULATION AU 31 décembre.
Allemagne	142	14,90	1,41	14,00	1,26
Angleterre	29	3,04	0,29	3,07	0,28
Autriche-Hongrie	32	3,36	0,32	3,39	0,30
Belgique	221	23,19	2,19	20,57	1,85
Danemark	1	0,10	0,01	0,11	0,01
Espagne	62	6,51	0,61	7,10	0,64
Grèce	»	»	»	0,21	0,02
Italie	309	32,42	3,07	37,33	3,36
Pays-Bas	5	0,53	0,05	0,64	0,06
Portugal	»	»	»	0,11	0,01
Russie	22	2,31	0,22	1,91	0,17
Suède et Norvège	»	»	»	0,21	0,02
Suisse	71	7,45	0,70	7,31	0,66
Turquie	5	0,53	0,05	»	»
Autres États d'Europe	18	1,89	0,18	1,38	0,12
Tunisie	1	0,10	0,01	0,64	0,06
Maroc, Égypte et autres États d'Afrique	7	0,74	0,07	»	»
États-Unis d'Amérique	19	1,99	0,19	1,27	0,11
Autres Etats d'Amérique	9	0,94	0,09	0,64	0,06
Asie et Océanie	»	»	»	0,11	0,01
Totaux	953	100 »	9,46	100 »	9, »

Les nationalités qui ont le plus grand nombre de sujets dans l'effectif étranger (plus de 3 p. 100) sont en 1893 :

Les Italiens	32, 42	p. 100
— Belges	23, 19	—
— Allemands	14, 90	—
— Suisses	7, 45	—
— Espagnols	6, 51	—
— Austro-Hongrois	3, 36	—
— Anglais	3, 04	—

Digitized by Google

Cette classification demeure absolument la même en 1892. Comparativement à cette dernière année les principales augmentations pour cent dans les proportions des populations au 31 décembre, ont eu lieu en 1893 pour :

Différences en plus sur 1892

Les Belges	0, 34	p. 100
Les Allemands	0, 15	—

et la plus forte diminution pour :

Différences en moins sur 1892

Les Italiens	0, 29	p. 100

Ces 953 étrangers subissaient les peines suivantes :

Travaux forcés	»	soit »	p. 100	contre »	en 1892
Détention	22	— 2, 31	—	2, 44	—
Réclusion	207	— 21, 72	—	30, 75	—
Emprisonnement	724	— 75, 97	—	66, 81	—
Totaux	953	soit 100 »	p. 100	contre 100 »	en 1892

Les individus appartenant à chacune des catégories pénales avaient les nationalités suivantes:

NATIONALITÉS	DÉTENTION			RÉCLUSION			EMPRISONNEMENT			TOTAUX		
	NOMBRE	0/0 de l'effectif de la nationalité.	0/0 de l'effectif étranger.	NOMBRE	0/0 de l'effectif de la nationalité.	0/0 de l'effectif étranger.	NOMBRE	0/0 de l'effectif de la nationalité.	0/0 de l'effectif étranger.	NOMBRE	0/0 de l'effectif de la nationalité.	0/0 de l'effectif étranger.
Allemagne	9	6,34	0,95	28	19,72	2,94	105	73,94	11,02	142	100	14,90
Angleterre	»	»	»	2	6,90	0,21	27	93,10	2,83	29	100	3,04
Autriche-Hongrie	»	»	»	4	12,50	0,42	28	87,50	2,94	32	100	3,36
Belgique	7	3,17	0,74	41	18,50	4,30	173	77,33	18,15	221	100	3,19
Danemark	»	»	»	»	»	»	1	100	0,10	1	100	0,10
Espagne	»	»	»	8	12,90	0,84	54	87,10	5,66	62	100	26,51
Grèce	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Italie	2	0,65	0,21	99	32,04	10,39	208	67,31	21,83	309	100	2,42
Pays-Bas	»	»	»	»	»	»	5	100	0,53	5	100	30,53
Portugal	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Russie	»	»	»	3	13,64	0,31	19	86,36	1,99	22	100	2,31
Suède et Norvège	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suisse	1	1,41	0,10	15	21,13	1,57	55	77,46	5,77	71	100	7,45
Turquie	»	»	»	»	»	»	5	100	0,53	5	100	0,53
Autres États d'Europe	3	16,67	0,31	5	27,78	0,53	10	55,55	1,05	18	100	1,89
Tunisie	»	»	»	»	»	»	1	100	0,10	1	100	0,10
Maroc, Egypte et autres Etats d'Afrique	»	»	»	»	»	»	7	100	0,74	7	100	0,74
États-Unis d'Amérique	»	»	»	2	10,53	0,21	17	89,47	1,78	19	100	1,99
Autres États d'Amérique	»	»	»	»	»	»	9	100	0,95	9	100	0,94
Asie et Océanie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	22	»	2,31	207	»	21,72	724	»	75,97	953	»	100 »

Digitized by Google

FEMMES

Parmi les 1.313 femmes détenues au 31 décembre 1893, il y avait 61 étrangères, soit 4, 65 p. 100 de la population. En 1892, la proportion des étrangères dans la population au 31 décembre était de 5, 42 p. 100 ; leur nombre s'élevait à 76 sur une population féminine de 1.402 détenues, proportion supérieure de 0, 77 p. 100 à celle de 1893.

Le tableau ci-dessous fait connaître comparativement à 1892, les diverses nationalités de ces étrangères, avec les populations qui ressortissent à chacune d'elles.

NATIONALITÉS	1893			1892	
	NOMBRE	0/0 DE L'EFFECTIF étranger.	0/0 DE LA POPULATION AU 31 déc. 1893.	0/0 DE L'EFFECTIF étranger.	0/0 DE LA POPULATION AU 31 déc. 1893.
Allemagne	13	21,31	0,99	26,32	1,43
Angleterre	1	1,64	0,08	2,63	0,14
Autriche	2	3,28	0,15	2,63	0,14
Belgique	16	26,23	1,22	23,68	1,28
Danemarck	1	1,64	0,08	»	»
Espagne	3	4,91	0,23	6,58	0,36
Italie	16	26,23	1,22	21,05	1,14
Pays-Bas	»	»	»	1,32	0,07
Russie	2	3,28	0,15	1,32	0,07
Suisse	7	11,48	0,53	14,47	0,79
Totaux	61	100 »	4,65	100 »	5,42

Ces diverses nationalités se classent de la façon suivante, d'après les plus fortes proportions qu'elles représentent dans l'effectif étranger.

En 1893:	En 1892:
Belges et Italiennes en nombres égaux;	Allemandes;
Allemandes;	Belges;
Suissesses;	Italiennes;
Espagnoles;	Suissesses;
Russes et Autrichiennes en nombres égaux;	Espagnoles;
Anglaises et Danoises en nombres égaux;	Anglaises et Autrichiennes en nombres égaux;
	Russes et Pays-Bas en nombres égaux.

Il y a eu en 1893, augmentation:

Différences en plus sur 1892:

Pour les	Italiennes de	5, 18	p. 100 sur	1892
—	Belges	2, 55	—	—
—	Russes	1, 96	—	—
—	Danoises	1, 64	—	—
—	Autrichiennes	0, 65	—	—
Soit différence en plus		11, 98	p. 100 sur	1892

Digitized by Google

Et diminution :

Différences en moins sur 1892 :

Pour les Allemandes de	5, 01	p. 100	sur	1892
— Suissesses	2, 99	—		—
— Espagnoles	1, 67	—		—
— Pays-Bas	1, 32	—		—
— Anglaises	0, 99	—		—
Soit différence en moins égale	11, 98	p. 100	sur	1892

Ces 61 étrangères subissaient les peines suivantes :

Travaux forcés	10 soit	16, 39	p. 100	contre	15, 79 p.	100 en 1892
Détention	» —	»		—	»	—
Réclusion	12 —	19, 67		—	17, 10	—
Emprisonnement	39 —	63, 94		—	67, 11	—
Totaux	61	100	» p. 100		100	» p. 100 en 1892

soit près d'un cinquième la réclusion, un peu plus des trois cinquièmes l'emprisonnement ; et 16, 39 p. 100 les travaux forcés. On remarque d'après ces proportions que la population féminine étrangère de 1893 subissait des peines plus sévères que celle de 1892, car le contingent appartenant à la réclusion et aux travaux forcés est augmenté de 3, 17 p. 100 (2, 57 p. 100 pour la réclusion, et 0, 60 pour les travaux forcés).

L'effectif de chacune de ces catégories pénales était composé de femmes appartenant aux nationalités suivantes :

Nationalités.	NOMBRE	PROPORTIONS C/O	
		de l'effectif étranger.	de la population au 31 décembre.
TRAVAUX FORCÉS			
Allemandes	2	3,28	0,15
Belges	2	3,28	0,15
Italiennes	3	4,91	0,23
Russes	1	1,64	0,08
Suissesses	2	3,28	0,15
Totaux	10	16.39	0,76
RÉCLUSION			
Allemandes	2	3,28	0,15
Anglaises	1	1,64	0,08
Autrichiennes	1	1,64	0,08
Belges	3	4,91	0,23
Espagnoles	1	1,64	0,08
Italiennes	2	3,28	0,15
Suissesses	2	3,28	0,15
Totaux	12	19,67	0,92

Digitized by Google

EMPRISONNEMENT	NOMBRE	PROPORTION 0/0 de l'effectif étranger.	PROPORTION 0/0 de la population au 31 décembre.
Allemandes	9	14,75	0,69
Autrichiennes	1	1,64	0,08
Belges	11	18,04	0,83
Danoises	1	1,64	0,08
Espagnoles	2	3,28	0,15
Italiennes	11	18,04	0,83
Russes	1	1,64	0,08
Suissesses	3	4,91	0,23
Totaux	39	63,94	2,97

Répartition de la population suivant l'âge des condamnés et la durée de la captivité.

(Tableau VI.)

1° Age.

HOMMES

Les 10.074 détenus présents au 31 décembre 1893, se répartissaient dans les proportions ci-après au point de vue de leur âge :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0 1893	PROPORTIONS 0/0 1892
Plus de 16 à 20 ans	969	9,62	10,86
— 20 à 25 —	2.135	21,19	20,27
— 25 à 30 —	2.394	23,77	22,17
— 30 à 40 —	2.415	23,97	25,60
— 40 à 50 —	1.202	12,82	13,10
— 50 à 60 —	554	5,50	5,22
— 60 à 70 —	258	2,56	2,31
Plus de 70 ans	57	9,57	0,47
Totaux	10.074	100 »	100 »

On remarque que dans les deux années 1893 et 1892 la répartition demeure exactement la même. La catégorie qui compte le plus d'individus est celle des détenus ayant de 30 à 40 ans.

Viennent ensuite les catégories de..... 25 à 30 ans
— ..... 20 à 25 —
— ..... 40 à 50 —
— ..... 16 à 20 —
— ..... 50 à 60 —
— ..... 60 à 70 —
— ..... plus de 70 —

Digitized by Google

Au point de vue des catégories pénales, la répartition suivant l'âge donne:

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		de l'effectif de la catégorie pénale au 31 décembre 1893.	de la population au 31 décembre 1893.
Détention.			
Plus de 16 à 20 ans	4	2,61	0,04
— 20 à 25 —	72	47.06	0,71
— 25 à 30 —	58	37,91	0,58
— 30 à 40 —	19	12,42	0,19
— 40 à 50 —	»	»	»
— 50 à 60 —	»	»	»
— 60 à 70 —	»	»	»
Plus de 70 ans	»	»	»
Totaux	153	100 »	1,52
Réclusion.			
Plus de 16 à 20 ans	144	4,33	1,43
— 20 à 25 —	662	19,91	6,57
— 25 à 30 —	812	24,41	8,06
— 30 à 40 —	906	27,24	8,99
— 40 à 50 —	453	13,62	4,50
— 50 à 60 —	186	5,59	1,85
— 60 à 70 —	140	4,21	1,39
Plus de 70 ans	23	0,69	0,23
Totaux	3.326	100 »	33,02
Emprisonnement.			
Plus de 16 à 20 ans	818	12.41	8.12
— 20 à 25 —	1.399	21,23	13,88
— 25 à 30 —	1.524	23,13	15,13
— 30 à 40 —	1.490	22.61	14,79
— 40 à 50 —	838	12,72	8,32
— 50 à 60 —	368	5,59	3,65
— 60 à 70 —	118	1,79	1,17
Plus de 70 ans	34	0,52	0,34
Totaux	6.589	100 »	65,40

Digitized by Google

FEMMES

Les 1.313 détenues présentes au 31 décembre 1893 se répartissaient de la façon suivante au point de vue de leur âge:

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1893	1892
Plus de 16 à 20 ans	68	5,18	5,35
— 20 à 25 —	191	14,54	15,26
— 25 à 30 —	228	17,36	18,33
— 30 à 40 —	333	25,37	26,39
— 40 à 50 —	278	21,19	20,90
— 50 à 60 —	173	13,17	11,27
— 60 à 70 —	39	2,97	2,21
Plus de 70 ans	3	0,22	0,29
Totaux	1.313	100 »	100 »

La répartition demeure la même dans les deux années 1892 et 1893. La catégorie qui compte le plus d'individus est celle des détenues ayant de 30 à 40 ans.

Viennent ensuite les catégories de..... 40 à 50 ans
— ..... 25 à 30 —
— ..... 20 à 25 —
— ..... 50 à 60 —
— ..... 16 à 20 —
— ..... 60 à 70 —
— ..... plus de 70 ans

Les différences d'âge sont peu sensibles d'une année à l'autre. Il y a en 1893, augmentation dans le nombre des détenues ayant:

Différences en plus sur 1892.

Plus de 50 à 60 ans	1,90	p. 100
— 60 à 70 —	0,76	—
— 40 à 50 —	0,29	—
Soit	2,95	p. 100

et diminution dans le nombre de femmes âgées de:

Différences en moins sur 1892.

Plus de 30 à 40 ans	1,02	p. 100
— 25 à 30 —	0,97	—
— 20 à 25 —	0,72	—
— 16 à 20 —	0,17	—
— de 70 ans	0,07	—
Soit différence égale:	2,95	p. 100

Digitized by Google

On remarque en 1893, une augmentation du nombre de femmes âgées de 40 à 60 ans, notamment sur celles de 50 à 60 ans (1,90 p. 100 en plus) et diminution sur les femmes d'un âge moins avancé (16 à 40 ans).

Selon les catégories pénales, on trouve que la population composant l'effectif de chacune d'elles avait l'âge suivant :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS. 0/0 DE L'EFFECTIF de la CATÉGORIE PÉNALE au 31 déc. 1893.	PROPORTIONS. 0/0 de la POPULATION au 31 déc. 1893.
Travaux forcés.		0/0	0/0
Plus de 16 à 20 ans	15	3,13	1,14
— 20 à 25 —	67	13,99	5,10
— 25 à 30 —	100	20,88	7,62
— 30 à 40 —	124	25,89	9,44
— 40 à 50 —	96	20,04	7,31
— 50 a 60 —	69	14,40	5,26
— 60 à 70 —	7	1,46	0,53
— 70 ans	1	0,21	0,08
Totaux	79	100 »	36,48
Réclusion.			
Plus de 16 à 20 ans	6	3,61	0,46
— 20 à 25 —	23	13,85	1,75
— 25 à 30 —	32	19,28	2,44
— 30 à 40 —	40	24,10	3,04
— 40 à 50 —	32	19,28	2,44
— 50 à 60 —	22	13,25	1,67
— 60 à 70 —	11	6,63	0,84
— 70 ans	»	»	»
Totaux	166	100 »	12,64
Emprisonnement.			
Plus de 16 à 20 ans	47	7,04	3,58
— 20 à 25 —	101	15,12	7,69
— 25 à 30 —	96	14,37	7,31
— 30 à 40 —	169	25,30	12,87
— 40 à 50 —	150	22,45	11,43
— 50 à 60 —	82	12,28	6,25
— 60 à 70 —	21	3,14	1,60
— 70 ans	2	0,30	0,15
Totaux	668	100 »	50,88

Digitized by Google

II°. — *Durée de la captivité.*

HOMMES

Sous le rapport de la durée de la captivité, la population pénitentiaire masculine présente au 31 décembre 1893, s'établit comme suit comparativement à celle de 1892:

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		1893	1892
		0/0	0/0
Étaient dans leur 1re année de captivité...	3.520	34,94	42,05
— 2e — ...	3.113	30,90	25,71
— 3e — ...	1.407	13,97	13,78
— 4e — ...	1.059	10,51	9,32
— 5e — ...	601	5,97	5,60
Avaient plus de 5 ans de captivité.....	374	3,71	3,54
Totaux	10.074	100 »	100 »

En 1893, il y a augmentation.

Différences en plus sur 1892:

Pour les détenus dans la 2e année de captivité de.....	5,19 p. 100
— 3e —	0,19 —
— 4e —	1,19 —
— 5e —	0,37 —
— au-dessus de 5 ans de captivité.....	0,17 —
Total.....	7,11 p. 100

Et la différence égale en moins porte entièrement sur les détenus dans la première année de captivité, soit ....7,11 p. 100.

Les proportions pour les 3e, 4e, 5e années de captivité, et au-dessus de 5 ans, bien que supérieures en 1893, sont néanmoins sensiblement égales à celles de 1892. Mais, pour les détenus accomplissant leur 2e année de captivité, l'augmentation en 1893 est de 5,19 p. 100, proportion forte, comme variation d'une année à l'autre.

Digitized by Google

Selon les catégories pénales, la durée de la captivité était la suivante :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		DE L'EFFECTIF de la CATÉGORIE PÉNALE au 31 déc. 1893.	de la POPULATION au 31 déc. 1893.
Travaux forcés.			
1re année de captivité	2	33,33	0,02
2e —	2	33,33	0,02
3e —	1	16,67	0,01
4e —	»	»	»
5e —	1	16,67	0,01
Au-dessus de 5 ans	»	»	»
Totaux	6	100 »	0,06
Détention.			
1re année de captivité	25	16,34	0,25
2e —	28	18,30	0,28
3e —	25	16,34	0,25
4e —	17	11,11	0,17
5e —	26	16,99	0,26
Au-dessus de 5 ans	32	20,92	0,31
Totaux	153	100 »	1,52
Réclusion.			
1re année de captivité	637	19,15	6,33
2e —	694	20,87	6,89
3e —	650	19,54	6,45
4e —	671	20,17	6,66
5e —	375	11,28	3,72
Au-dessus de 5 ans	299	8,99	2,97
Totaux	3.326	100 »	33,02
Emprisonnement			
1re année de captivité	2.856	43,35	28,35
2e —	2.389	36,26	23,71
3e —	731	11,09	7,26
4e —	371	5,63	3,68
5e —	199	3,02	1,97
Au-dessus de 5 ans	43	0,65	0,43
Totaux	6.589	100 »	65,40

En résumé, les condamnés aux travaux forcés se trouvaient à raison d'un tiers de leur effectif dans les 1re et 2e années de captivité, soit ensemble deux tiers, et d'un sixième dans les 3e et 5e années, soit l'autre tiers.

Les détentionnaires étaient internés à raison de un cinquième de leur effectif depuis plus de 5 ans, le reste se répartit dans les 2e, 5e, 1re, 3e et 4e années, avec le même nombre pour les 1re et 3e années.

Digitized by Google

L'effectif des réclusionnaires se répartit en nombres à peu près égaux dans les 4 premières années, la 5e année et le temps au delà étant représentés chacun par une proportion de moitié plus faible aux précédentes.

Les condamnés à l'emprisonnement sont presque tous répartis dans les 2 premières années de captivité; la 3e compte pourtant 11 p. 100 de l'effectif.

FEMMES

La population féminine du 31 décembre 1893 se répartissait de la façon suivante au point de vue de la durée de la captivité.

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		1893	1892
Étaient dans leur 1re année de captivité...	385	29,32	36,80
— 2e — ...	399	30,39	29,46
— 3e — ...	217	16,53	11,84
— 4e — ...	92	7,01	8,06
— 5e — ...	79	6,01	4,28
Avaient plus de 5 ans de captivité.....	141	10,74	9,56
Totaux.....	1.313	100 »	100 »

En 1893, il y a augmentation:

Différences en plus sur 1892:

Pour les détenues dans leur 2e année de captivité de....	0,93 p. 100
— 3e —	4,69 —
— 5e —	1,73 —
— ayant plus de 5 ans de captivité.....	1,18 —
Total.....	8,53 p. 100

Et diminution :

Différences en moins sur 1892:

Pour les détenues dans leur 1re année de captivité de...	7,48 p. 100
— 4e — ...	1,05 —
Total égal...	8,53 p. 100

Les proportions pour les 2e et 5e années, puis pour la catégorie internée depuis plus de 5 ans, sont légèrement supérieures en 1893 à celles de 1892. Mais, pour la 3e année, il y a augmentation en 1893 de 4,69 p. 100.

Digitized by Google

La différence la plus saillante entre les 2 années est celle de la catégorie des détenues subissant une 1re année de captivité. La proportion est en effet inférieure de 7,48 p. 100 à celle de 1892. Pour la 4e année la proportion n'est inférieure en 1893 que de 1,05 p. 100 à celle de 1892.

L'ensemble de la population féminine était donc répartie de la façon suivante au point de vue de la durée de la captivité. Les trois cinquièmes étaient internés depuis 1 ou 2 ans, et ce nombre se divise également entre ces 2 premières années, soit 30 p. 100 environ pour chacune. Pour les détenues dans leur 3e année de captivité, la proportion s'abaisse à 16,53 p. 100, c'est-à-dire presque de moitié inférieure aux précédentes. On trouve ensuite que le dixième de la population subissait plus de 5 ans de captivité, et que les détenues dans les 4e et 5e années étaient les moins nombreuses, 7 et 6 p. 100.

Selon les catégories pénales la durée de la captivité était :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		DE L'EFFECTIF de la CATÉGORIE PÉNALE au 31 déc. 1893.	de la POPULATION au 31 déc. 1893.
Travaux forcés.			
1re année de captivité	51	10,65	3,88
2e —	90	18,79	6,85
3e —	114	23,80	8,68
4e —	55	11,48	4,19
5e —	48	10,02	3,66
Au-dessus de 5 ans	121	25,26	9,22
Totaux	479	100 »	36,48
Réclusion.			
1re année de captivité	22	13,25	1,68
2e —	40	24,10	3,05
3e —	45	27,11	3,43
4e —	25	15,06	1,90
5e —	17	10,24	1,29
Au-dessus de 5 ans	17	10,24	1,29
Totaux	166	100 »	12,64
Emprisonnement.			
1re année de captivité	312	46,71	23,76
2e —	269	40,27	20,49
3e —	58	8,68	4,42
4e —	12	1,80	0,91
5e —	14	2,09	1,07
Au-dessus de 5 ans	3	0,45	0,23
Totaux	668	100 »	50,88

Digitized by Google

La majorité des condamnées aux travaux forcés, formant le quart de l'effectif était internée depuis plus de 5 ans; un nombre sensiblement égal, 23,80 p. 100, était dans la 3e année de captivité. Les 1re et 4e années comptent le moins de détenues, le nombre est pour chacune d'elles du dixième de l'effectif.

Les réclusionnaires se répartissaient à raison de 27,11 p. 100 dans la 3e année de captivité et de 24,10 p. 100 dans la seconde. Les catégories les moins nombreuses sont les réclusionnaires dans la 5e année de captivité, et celles internées depuis plus longtemps. Chacune de ces catégories a un nombre rigoureusement égal de détenues formant respectivement le dixième de l'effectif.

Les détenues condamnées à l'emprisonnement se répartissent presque toutes en nombre à peu près égal dans les 1re et 2e années de captivité, 46,71 et 40,27 p. 100. La proportion tombe ensuite à 8,68 p. 100 de l'effectif pour la 3e année; et pour les trois catégories suivantes les proportions deviennent très faibles.

État civil. (Tableau VII.)

HOMMES

Les 10.074 détenus au 31 décembre 1893 avaient l'état civil suivant :

Célibataires, veufs ou divorcés.....	7.132	soit	70,80 0/0	contre	69,32 0/0	en 1892
Mariés.....	2.942	—	29,20	—	30,68	—
Soit au total....	10.074		100 »		100 »	

En 1893, les sept dixièmes de la population pénitentiaire au 31 décembre vivaient hors des liens du mariage. Ces proportions sont d'ailleurs très approximativement les mêmes pour la population au 31 décembre 1892, 69,32 p. 100 de célibataires, veufs ou divorcés, et 30,68 p. 100 de mariés.

Sur les 7.132 célibataires, veufs ou divorcés :

N'avaient pas d'enfants.....	6.722	soit	94,25 0/0	contre	93,68 0/0	en 1892
Avaient des enfants.	410	—	5,75	—	6,32	—
Total.....	7.132		100 »		100 »	

Sur les 2.942 détenus mariés :

Avaient des enfants..	2.267	soit	77,06 0/0	contre	83,20 0/0	en 1892
N'avaient pas d'enfants.....	675	—	22,94	—	16,80	—
Total.....	2 942		100 »		100 »	

Digitized by Google

Pour les célibataires, veufs ou divorcés, on ne constate pas entre les deux années de différence sensible dans les proportions des détenus qui n'avaient pas d'enfants et de ceux qui en avaient, lesquelles proportions se maintiennent en chiffres ronds à 94 p. 100 pour la première catégorie et à 6 p. 100 pour la seconde.

Mais, pour les détenus mariés, il y a en 1893 une diminution importante de 6,14 p. 100 pour les détenus qui avaient des enfants, 77,06 contre 83,20 en 1892.

Relativement à l'ensemble de la population, ces catégories représentent donc les proportions suivantes :

		NOMBRE	1893 0/0		1892 0/0	
Célibataires veufs ou divorcés	N'ayant pas d'enfants...	6.722	66,73	70,80	64,94	69,32
	En ayant.....	610	4,07		4,38	
Mariés	N'en ayant pas.....	2.267	22,50	29,20	25,53	30,68
	Ayant des enfants.....	675	6,70		5,15	
	Totaux.....	10.074	100 »	100 »	100 »	100 »

au point de vue des catégories pénales, l'état civil s'établit comme suit :

Détention.

Célibataires, veufs ou divorcés.....	152	soit	99,35	p. 100
Marié.....	1	—	0,65	—
Totaux.....	153	soit	100 »	p. 100

Sur les 152 célibataires, veufs, ou divorcés :

N'avaient pas d'enfants.....	152	soit	100 »	p. 100
Avaient des enfants.....	»	—	»	—
Totaux.....	152	soit	100 »	p. 100

Le détentionnaire marié n'avait pas d'enfants.

Réclusion.

Célibataires, veufs ou divorcés.....	2.263	soit	68,04	p. 100
Mariés.....	1.063	—	31,96	—
Totaux.....	3.326	soit	100 »	p. 100

Digitized by Google

Sur les 2.263 célibataires, veufs ou divorcés :

N'avaient pas d'enfants	2.093	soit	92,49 p. 100
En avaient	170	—	7,51 —
Totaux	2.263	soit	100 » p. 100

Sur les 1,063 mariés :

Avaient des enfants	839	soit	78,93 p. 100
N'en avaient pas	224	—	21,07 —
Totaux	1.063	soit	100 » p. 100

De telle sorte qu'au total pour les réclusionnaires :

N'avaient pas d'enfants	2.317	soit	69,66 p. 100
En avaient	1.009	—	30,34 —
Totaux	3.326	soit	100 » p. 100

Soit en chiffres ronds, les 7 dixièmes de la catégorie n'ayant pas d'enfants, et 3 dixièmes en ayant.

Emprisonnement.

Célibataires, veufs ou divorcés	4.712	soit	71,51 p. 100
Mariés	1.877	—	28.49 —
Totaux	6.589	soit	100 » p. 100

Sur les 4.712 célibataires, veufs ou divorcés :

N'avaient pas d'enfants	4.472	soit	94,91 p. 100
Avaient des enfants	240	—	5,09 —
Totaux	4.712	soit	100 » p. 100

Sur les 1877 mariés :

Avaient des enfants	1.427	soit	76,03 p. 100
N'en avaient pas	450	—	23,97 —
Totaux	1.877	soit	100 » p. 100

De telle sorte qu'au total pour les condamnés à l'emprisonnement :

N'avaient pas d'enfants	4.922	soit	74,70 p. 100
En avaient	1.667	—	25,30 —
Total	6.589	soit	100 » p. 100

Soit en chiffres ronds les trois quarts de l'effectif qui n'avaient pas d'enfants, et un quart qui en avait.

Digitized by Google

FEMMES

Les 1.313 détenues au 31 décembre 1893 avaient l'état civil suivant:

Célibataires, veuves ou divorcées	813	soit	61,92 0/0	contre	58,99 0/0	en 1892
Mariées	500	—	38,08	—	41,01	—
Totaux	1.313		100 »		100 »	

En 1893, les trois cinquièmes de la population féminine vivaient hors des liens du mariage, contre deux cinquièmes mariées. En 1892 ces proportions sont approximativement les mêmes. Néanmoins on constate une diminution en 1893 de 2.93 p. 100 de femmes mariées.

Sur les 813 célibataires, veuves ou divorcées:

N'avaient pas d'enfants.	433	soit	53,26 0/0	contre	57,32 0/0	en 1892
Avaient des enfants....	380	—	46,74	—	42,68	—
Totaux	813		100 »		100 »	

Sur les 500 détenues mariées:

Avaient des enfants	375	soit	75, » p.100	contre	74,43 p. 100	en 1892
N'en avaient pas....	125	—	25, »	—	25,57	—
Totaux	500		100 »		100 »	

Relativement à l'ensemble de la population, ces catégories représentent donc les proportions suivantes:

		NOMBRE	1893		1892	
Célibataires, veuves ou divorcées.	N'ayant pas d'enfants.	433	32,98	61,92	33,81	58,99
	Ayant des enfants...	380	28,94		25,18	
Mariées.....	Ayant des enfants...	375	28,56	38,08	30,53	41,01
	N'ayant pas d'enfants.	125	9,52		10,48	
Totaux.....		1.313	100 »	100 »	100 »	100 »

Toute l'augmentation en 1893 porte sur les femmes qui vivaient hors mariage et qui avaient des enfants. La diminution la plus considérable, 1.97 p. 100, porte sur les femmes mariées ayant des enfants.

Suivant les catégories pénales, la population pénitentiaire fémi-

Digitized by Google

nine se répartissait de la façon ci-après au point de vue de l'état civil :

Travaux forcés.

Sur les 479 condamnées aux travaux forçés, il y avait :

Célibataires, veuves ou divorcées	294 soit	61,38 p.	100
Mariées	185 —	38,62 —	
Totaux	479 soit	100 » p.	100

Sur les 294 célibataires, veuves ou divorcées :

N'avaient pas d'enfants	148 soit	50,34 p.	100
Avaient des enfants	146 —	49,66 —	
Totaux	294 soit	100 » p.	100

Sur les 185 femmes mariées :

Avaient des enfants	136 soit	73,51 p.	100
N'avaient pas d'enfants	49 —	26,49 —	
Totaux	185 soit	100 » p.	100

De telle sorte qu'au total pour les condamnées aux travaux forcés :

N'avaient pas d'enfants	197 soit	41,13 p.	100
Avaient des enfants	282 —	58,87 —	
Totaux	479 soit	100 » p.	100

Réclusion.

Sur les 166 femmes condamnées à la réclusion, il y avait :

Célibataires, veuves ou divorcées	104 soit	62,65 p.	100
Mariées	62 —	37,35 —	
Totaux	166 soit	100 » p.	100

Sur les 104 célibataires, veuves ou divorcées :

N'avaient pas d'enfants	56 soit	53,85 p.	100
Avaient des enfants	48 —	46,15 —	
Totaux	104 soit	100 » p.	100

Sur les 62 femmes mariées :

Avaient des enfants	49 soit	79,03 p.	100
N'avaient pas d'enfants	13 —	20,97 —	
Totaux	62 soit	100 » p.	100

Soit au total pour les condamnés à la réclusion :

N'avaient pas d'enfants	69 soit	41,56 p.	100
Avaient des enfants	97 —	58,44 —	
Totaux	166 soit	100 » p.	100

Digitized by Google

Emprisonnement.

Sur les 668 femmes condamnées à l'emprisonnement, il y avait :

Célibataires, veuves ou divorcées	415	soit	62.13 p. 100
Mariées	253	—	37.87 —
Totaux	668	soit	100 » p. 100

Sur les 415 célibataires, veuves ou divorcées :

N'avaient pas d'enfants	229	soit	58.18 p. 100
Avaient des enfants	186	—	44.82 —
Totaux	415	soit	100 » p. 100

Sur les 253 femmes mariées :

Avaient des enfants	190	soit	75.10 p. 100
N'avaient pas d'enfants	63	—	24.90 —
Totaux	253	soit	100 » p. 100

Soit au total pour les condamnés à l'emprisonnement :

N'avaient pas d'enfants	292	soit	43,71 p. 100
Avaient des enfants	376	—	56,29 —
Totaux	668	soit	100 » p. 100

Religions.

(Tableau VIII.)

HOMMES

Les 10,074 détenus au 31 décembre 1893 appartenaient aux cultes :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		1893	1892
Catholique	8.762	86,97	87,70
Protestant	283	2,81	2,75
Israélite	49	0,49	0,46
Mahométane	953	9,46	8,83
Ayant déclaré n'appartenir à aucun des quatre cultes	27	0,27	0,26
Totaux	10.074	100 »	100 »

Digitized by Google

Les diverses catégories pénales se divisent de la façon suivante au point de vue des religions :

	NOMBRE de détenus	PROPORTIONS 0/0	
		de l'effectif de la catégorie pénale	de la population au 31 décembre 1893
Travaux forcés.			
Catholiques	5	83,33	0,05
Protestants	»	»	»
Israélites	»	»	»
Mahométans	1	16,67	0,01
N'appartenant à aucun de ces cultes	»	»	»
Totaux	6	100 »	0,06
Détention.			
Catholiques	140	91,50	1,39
Protestants	6	3,92	0,06
Israélites	»	»	»
Mahométans	7	4,58	0,07
N'appartenant à aucun de ces cultes	»	»	»
Totaux	153	100 »	1,52
Réclusion.			
Catholiques	2.545	76,52	25,26
Protestants	64	1,92	0,64
Israélites	5	0,15	0,05
Mahométans	690	20,75	6,85
N'appartenant à aucun de ces cultes	22	0,66	0,22
Totaux	3.326	100 »	33,02
Emprisonnement.			
Catholiques	6.072	92,15	60,27
Protestants	213	3,23	2,11
Israélites	44	0,67	0,44
Mahométans	255	3,87	2,53
N'appartenant à aucun de ces cultes	5	0,08	0,05
Totaux	6.589	100 »	65,40

Digitized by Google

FEMMES

Les 1,313 femmes détenues au 31 décembre 1893, pratiquaient les religions ci-après :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTION 0/0	
		1893	1892
Catholique	1.286	97,94	98,36
Protestante	24	1,83	1,35
Israélite	3	0,23	0,29
Mahométane	»	»	»
Ayant déclaré n'appartenir à aucun de ces cultes	»	»	»
Totaux	1.313	100 »	100 »

Dans les deux années, il n'y a aucune mahométane, ni aucune détenue ayant déclaré n'avoir pas de culte. Pour les trois autres religions les proportions demeurent très sensiblement les mêmes, dans les deux années.

Les diverses catégories pénales se divisent de la façon suivante au point de vue des religions :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		DE L'EFFECTIF de la CATÉGORIE PÉNALE au 31 déc. 1893.	de la POPULATION au 31 déc. 1893.
Travaux forcés.			
Catholiques	473	98,75	36,03
Protestantes	5	1,04	0,38
Israélites	1	0,21	0,07
Totaux	479	100 »	36,48
Réclusion.			
Catholiques	163	98,19	12,41
Protestantes	3	1,81	0,23
Israélites	»	»	»
Totaux	166	100 »	12,64
Emprisonnement.			
Catholiques	650	97,31	49,51
Protestantes	16	2,39	1,22
Israélites	2	0,30	0,15
Totaux	668	100 »	50,88

Digitized by Google

Professions exercées au moment du jugement
(Tableau IX.)

HOMMES

La nomenclature des professions exercées par les détenus présents au 31 décembre 1893, au moment de leur jugement, se divise en douze groupes principaux. Le contingent de la population masculine afférent à chacun de ces groupes et comparé à celui de 1892, résulte du tableau ci-après :

Groupes.	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0 1893	PROPORTIONS 0/0 1892
1 — Propriétaires, rentiers.....	66	0,66	0,62
2 — Professions libérales.....	243	2,41	2,64
3 — Employés de services publics, de banque, de commerce, d'industrie et de fabrique.....	485	4,81	5,07
4 — Commerçants, fabricants ..	341	3,39	3,49
5 — Professions alimentaires...	363	3,60	3,53
6 — Ouvriers d'ateliers et de fabrique.....	792	7,86	8,73
7 — Industrie du bâtiment et du mobilier.....	1.781	17,68	17,11
8 — Professions agricoles, journalières.....	4.989	49,52	47,94
9 — Professions nomades.....	382	3,79	4,19
10 — Militaires et marins.....	195	1,94	2,29
11 — Vagabonds, mendiants.....	104	1,03	0.94
12 — A la charge de leur famille, sans métier ni profession	333	3,31	3,45
Totaux	10.074	100, »	100, »

La progression est exactement la même dans les deux années, et les proportions sont sensiblement égales. C'est le groupe des professions agricoles, journalières, qui a le plus fort contingent. Il contient à lui seul environ 50 p. 100 des deux populations, exactement 49,52 en 1893 et 47,94 en 1892. Puis viennent ensuite le groupe de l'industrie du bâtiment et du mobilier, avec 17,68 p. 100 de la population en 1893 et 17,11 en 1892; et le groupe des ouvriers d'ateliers et de fabriques avec 7,86 p. 100 en 1893 contre 8,73 p. 100 en 1892. Enfin le groupe le plus fort ensuite est celui des employés de services publics et de commerce qui forme environ 5 p. 100 de la population dans les deux années.

Les groupes les plus faibles sont dans les deux années, ceux des propriétaires rentiers, des vagabonds et mendiants, des militaires

Digitized by Google

et marins et des professions libérales. Il faut noter le faible contingent des vagabonds et mendiants 1 p. 100 environ dans les deux années pour les établissements de longues peines.

Selon les catégories pénales, les professions se répartissent ainsi :

Travaux forcés.

Les 6 condamnés aux travaux forcés appartenaient tous à la classe ouvrière.

Détention. (1)	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0 de l'effectif de la catégorie pénale.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre.
Propriétaires, rentiers	»	»	»
Professions libérales	4	2,61	0,04
Employés de services publics et de commerce	4	2,61	0,04
Commerçants, fabricants	4	2,61	0,04
Professions alimentaires	8	5,23	0,08
Ouvriers d'ateliers et de fabriques.	18	11,77	0,18
Industrie du bâtiment et du mobilier	36	23,53	0,36
Professions agricoles, journalières	45	29,42	0,44
— nomades	2	1,31	0,02
Militaires et marins	28	18,30	0,28
Vagabonds, mendiants	»	»	»
Sans métier, ni profession	4	2,61	0.04
Totaux	153	100 »	1,52

Réclusion.	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0 de l'effectif de la catégorie pénale	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre.
Propriétaires rentiers	41	1,23	0,41
Professions libérales	74	2,22	0,74
Employés de services publics et de commerce	125	3,76	1,24
Commerçants, fabricants	120	3,61	1,19
Professions alimentaires	133	4, »	1,32
Ouvriers d'ateliers et de fabriques.	269	8,09	2,67
Industrie du bâtiment et du mobilier	471	14,16	4,68
Professions agricoles, journalières	1.759	52,89	17,45
Professions nomades	102	3,07	1,01
Militaires et marins	143	4,30	1,42
Vagabonds, mendiants	46	1,38	0,46
Sans métiers ni professions	43	1,29	0,43
Totaux	3.326	100 »	33,02

(1) Tous les détentionnaires sont des condamnés militaires. En conséquence, les professions indiquées sont celles exercées avant l'incorporation.

Digitized by Google

La moitié de l'effectif des réclusionnaires, 52,89 p. 100 appartenait aux professions agricoles, journalières. Les deux plus fortes proportions qui viennent après et qui sont seulement de 14,16 et de 8,09 p. 100 sont celles de l'industrie du bâtiment et du mobilier, et des ouvriers d'ateliers et de fabriques. Les militaires et marins et les professions alimentaires représentent 4 p. 100 de l'effectif. Les autres groupes ont des proportions de 3,2 et 1 p. 100.

Emprisonnement.	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0 DE L'EFFECTIF de la CATÉGORIE pénale	PROPORTIONS 0/0 de la POPULATION au 31 décembre
Propriétaires, rentiers	25	0,38	0,25
Professions libérales	165	2,50	1,64
Employés de services publics et de commerce	356	5,41	3,53
Commerçants, fabricants	217	3,29	2,15
Professions alimentaires	222	3,37	2,20
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	503	7,63	4,99
Industrie du bâtiment et dumobilier	1.273	19,32	12,64
Professions agricoles, journalières	3.182	48,29	31,59
Professions nomades	278	4,22	2,76
Militaires et marins	24	0,37	0,24
Vagabonds, mendiants	58	0,88	0,57
Sans métier ni profession	286	4,34	2,84
Totaux	6.589	100, »	65,40

Presque la moitié de l'effectif des condamnés à l'emprisonnement appartient aux professions agricoles et journalières; le quart (19,32 p. 100) à l'industrie du bâtiment et du mobilier; et 7,63 p. 100 aux ouvriers d'ateliers et de fabriques. Les proportions des autres groupes professionnels ne dépassent pas 5 p. 100, si ce n'est celle des employés de services publics et de commerce qui est de 5.41 p. 100. Les trois plus faibles proportions, au-dessous de 1 p. 100, sont celles des vagabonds et mendiants 0,88 p. 100, des propriétaires et rentiers 0,38 p. 100, et des militaires et marins 0,37 p. 100.

Le tableau ci-après fait connaître pour le nombre des détenus appartenant à chaque groupe professionnel, les peines prononcées contre eux proportionnellement à l'effectif de ces groupes et à la population au 31 décembre 1893.

(TABLEAU)

Digitized by Google

GROUPES PROFESSIONNELS	NOMBRE DE DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0 DE LA POPULATION au 31 décembre 1893	TRAVAUX FORCÉS			DETENTION			RÉCLUSION			EMPRISONNEMENT			TOTAUX	
			NOMBRE	0/0 DE L'EFFECTIF du groupe.	0/0 DE LA POPULATION au 31 décembre.	NOMBRE	0/0 DE L'EFFECTIF du groupe.	0/0 DE LA POPULATION au 31 décembre.	NOMBRE	0/0 DE L'EFFECTIF du groupe.	0/0 DE LA POPULATION au 31 décembre.	NOMBRE	0/0 DE L'EFFECTIF du groupe.	0/0 DE LA POPULATION au 31 décembre.	0/0 DE L'EFFECTIF du groupe. (col. 5, 8, 11 et 14).	0/0 DE LA POPULATION au 31 décembre. (col. 6, 9, 12 et 15).
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
Propriétaires, rentiers	66	0,66	»	»	»	»	»	»	41	62,12	0,41	25	37,88	0,25	100	0,66
Professions libérales	243	2,41	»	»	»	4	1,65	0,04	74	30,45	0,74	165	67,90	1,63	100	2,41
Employés de services publics et de commerce	485	4,81	»	»	»	4	0,83	0,04	125	25,77	1,24	356	73,40	3,53	100	4,81
Commerçants, fabricants	341	3,39	»	»	»	4	1,17	0,04	120	35,19	1,19	217	63,64	2,16	100	3,39
Professions alimentaires	363	3,60	»	»	»	8	2,20	0,08	133	36,64	1,32	222	61,16	2,20	100	3,60
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	792	7,86	2	0,26	0,02	18	2,28	0,18	269	33,95	2,67	503	63,51	4,99	100	7,86
Industrie du bâtiment et du mobilier	1.781	17,68	1	0,06	0,01	36	2,02	0,36	471	26.45	4,68	1.273	71,47	12,63	100	17,68
Professions agricoles, journalières	4.989	49,52	3	0,06	0,03	45	0,90	0.44	1.759	35,26	17,45	3.182	63,78	31,60	100	49,52
Professions nomades	382	3,79	»	»	»	2	0,52	0,02	102	26,70	1,01	278	72,78	2,76	100	3,79
Militaires et marins	195	1,94	»	»	»	28	14,36	0,28	143	73,33	1,42	24	12,31	0,24	100	1,94
Vagabonds, mendiants	104	1,03	»	»	»	»	»	»	46	44,23	0,46	58	55,77	0,57	100	1,03
Sans métier, ni profession	333	3,31	»	»	»	4	1,20	0,04	43	12,91	0,43	286	85,89	2,84	100	3,31
Totaux	10.074	100 »	6	»	0,06	153	»	1,52	3.326	»	33,02	6.589	»	65,40	»	100 »

Digitized by Google

FEMMES

La nomenclature des professions exercées par les femmes comprend les mêmes groupes que pour les hommes, sauf celui des militaires et marins qui disparaît.

La population présente au 31 décembre 1893 se répartissait de la façon suivante, comparativement à 1892 entre ces onze groupes :

Groupes.	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		1893	1892
1 — Propriétaires, rentières....	19	1,45	1, »
2 — Professions libérales	25	1,90	1,42
3 — Employées de services publics, de commerce d'industrie et de fabrique...	4	0,30	0,36
4 — Commerçantes, fabricantes.	50	3,81	4,35
5 — Professions alimentaires...	20	1,52	0,85
6 — Ouvrières d'ateliers et de fabriques.....	199	15,16	12,27
7 — Industrie du bâtiment et du mobilier.....	3	0,23	0,50
8 — Professions agricoles, journalières.....	741	56,44	63,91
9 — Professions nomades.....	62	4,72	4,78
10 — Vagabondes, mendiantes prostituées.....	75	5,71	4,78
11 — Sans métier ni profession..	115	8,76	5,78
Totaux.....	1.313	100, »	100, »

La progression est exactement la même dans les deux années, et les proportions respectives sont sensiblement égales, sauf pourtant en ce qui concerne les deux plus forts groupes. Ces deux derniers sont celui des professions agricoles, journalières, qui contient 56,44 p. 100, c'est-à-dire plus de la moitié des détenues en 1893 et 63,91 p. 100 en 1892; et celui des ouvrières d'ateliers et de fabriques, avec 15,16 p. 100 en 1893 et 12,27 p. 100 en 1892. Le groupe le plus fort ensuite est celui des détenues sans profession avec 8,76 p. 100. Les autres groupes ont environ 5,4,3,1 et au-dessous de 1 p. 100 de l'effectif. Les groupes les plus faibles sont dans les deux années celui de l'industrie du bâtiment et du mobilier 0,23 p. 100 en 1893, 0,50 p. 100 en 1892, et celui des employés de services publics et de commerce 0,30 p. 100 en 1893 et 0,36 p. 100 en 1892.

Catégories pénales.

L'effectif de chacune des catégories pénales appartenait aux

Digitized by Google

divers groupes professionnels dans les proportions ci-après:

Travaux forcés.	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0 DE LA CATÉGORIE pénale.	PROPORTIONS 0/0 DE LA POPULATION au 31 décembre.
Propriétaires, rentières	10	2,09	0,76
Professions libérales	6	1,25	0,46
Employées de commerce	1	0,21	0,08
Commerçantes, fabricantes	16	3,34	1,22
Professions alimentaires	7	1,46	0,53
Ouvrières d'ateliers et de fabriques	54	11,27	4,11
Industrie du bâtiment et du mobilier	1	0,21	0,08
Professions agricoles journalières	323	67,43	24,60
Professions nomades	19	3,97	1,45
Vagabondes, mendiantes, prostituées	20	4,18	1,52
Sans métier, ni profession	22	4,59	1,67
Totaux	479	100 »	36,48

Presque les sept dixièmes des condamnées aux travaux forcés, exactement 67,43 0/0 appartinnent aux professions agricoles et journalières. Le groupe le plus fort ensuite est celui des ou vrières d'ateliers et de fabriques dont la proportion n'est plus que de 11,27 0/0. Pour tous les autres groupes, la proportion ne dépasse pas 5 0/0, et les plus nombreux sont ceux des détenues sans métier ni profession, des vagabondes, mendiantes et des professions nomades. Les groupes les moins nombreux sont les professions libérales, les employées de services publics et de commerce, et les ouvrières de l'industrie, du bâtiment et du mobilier.

Réclusion.	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0 de la catégorie pénale.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre
Propriétaires, rentières	5	3,01	0,38
Professions libérales	8	4,82	0,61
Employées de services publics et de commerce	1	0,60	0,08
Commerçantes, fabricantes	7	4,22	0,53
Professions alimentaires	4	2,41	0,30
Ouvrières d'ateliers et de fabriques	25	15,06	1,90
Industrie du bâtiment et du mobilier	1	0,60	0,08
Professions agricoles, journalières	84	50,60	6,40
Professions nomades	6	3,62	0,46
Vagabondes, mendiantes, prostituées	11	6,63	0,84
Sans métier ni profession	14	8,43	1,06
Totaux	166	100, »	12,64

Digitized by Google

La moitié des réclusionnaires appartenait aux professions agricoles et journalières, et 15,06 p. 100 aux ouvrières d'ateliers et de fabriques. Les groupes les plus nombreux ensuite sont ceux des détenues sans métier ni profession, des vagabondes, mendiantes, des professions libérales, et des commerçantes, fabricantes. Les deux groupes les moins nombreux sont les employées de services publics et de commerce, et les ouvrières de l'industrie du bâtiment et du mobilier. Les proportions de tous ces groupes varient de 8,43 à 0,60 p. 100 qui est celle de l'unité.

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		DE LA CATÉGORIE pénale.	DE LA POPULATION au 31 décembre.
Emprisonnement.			
Propriétaires, rentières	4	0,60	0,30
Professions libérales	11	1,65	0,84
Employées de services publics et de commerce	2	0,30	0,15
Commerçantes, fabricantes	27	4,04	2,06
Professions alimentaires	9	1,35	0,68
Ouvrières d'ateliers et de fabriques	120	17,96	9,14
Industrie du bâtiment et du mobilier	1	0,15	0,08
Professions agricoles, journalières	334	50, »	25,44
Professions nomades	37	5,54	2,82
Vagabondes, mendiantes, prostituées	44	6,59	3,35
Sans métier ni profession	79	11,82	6,02
Totaux	668	100, »	50,88

La moitié des condamnées à l'emprisonnement appartenait aux professions agricoles, journalières; 17,96 p. 100 aux ouvrières d'ateliers et de fabriques, et 11,82 p. 100 aux détenues sans métier ni profession. Les proportions des autres groupes ne sont pas supérieures à 6,59 p. 100, et appartiennent pour les plus fortes aux vagabondes, mendiantes, aux professions nomades, et aux commerçantes, fabricantes; pour les plus faibles, au-dessous de 1 p. 100, aux propriétaires, rentières, aux employées de services publics et de commerce, et aux ouvrières de l'industrie du bâtiment et du mobilier.

Le tableau ci-après fait connaître pour le nombre de détenues appartenant à chaque groupe professionnel, les peines prononcées contre elles proportionnellement à l'effectif de ces groupes et à la population au 31 décembre 1893.

(TABLEAU)

Digitized by Google

GROUPES PROFESSIONNELS	NOMBRE DE DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0 PAR RAPPORT à la population au 31 décembre.	TRAVAUX FORCÉS			RÉCLUSION			EMPRISONNEMENT			TOTAUX	
			NOMBRE	0/0 DE L'EFFECTIF du groupe.	0/0 DE LA POPULATION au 31 décembre.	NOMBRE	0/0 DE L'EFFECTIF du groupe.	0/0 DE LA POPULATION au 31 décembre.	NOMBRE	0/0 DE L'EFFECTIF du groupe.	0/0 DE LA POPULATION au 31 décembre.	0/0 DE L'EFFECTIF du groupe (col: 5, 8 et 11)	0/0 DE LA POPULATION au 31 décembre. (col: 6, 9 et 12.)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
Propriétaires, rentières.....	19	1,45	10	52,63	0,76	5	26,32	0,38	4	21,05	0,31	100	1,45
Professions libérales.....	25	1,90	6	24 »	0,46	8	32 »	0,61	11	44 »	0,83	100	1,90
Employées de services publics et de commerce.....	4	0,30	1	25 »	0,08	1	25 »	0,07	2	50 »	0,15	100	0,30
Commerçantes, fabricantes..	50	3,81	16	32 »	1,22	7	14 »	0,53	27	54 »	2,06	100	3,81
Professions alimentaires.....	20	1,52	7	35 »	0,53	4	20 »	0,30	9	45 »	0,69	100	1,52
Ouvrières d'ateliers et de fabriques.....	199	15,16	54	27,14	4,11	25	12,56	1,91	120	60,30	9,14	100	15,16
Industrie du bâtiment et du mobilier.....	3	0,23	1	33,34	0,08	1	33,33	0,08	1	33,33	0,07	100	0,23
Professions agricoles journalières.....	741	56.44	323	43,59	24,60	84	11,34	6,40	334	45,07	25,44	100	56,44
Professions nomades.....	62	4,72	19	30,64	1,45	6	9,68	0,45	37	59,68	2,82	100	4,72
Vagabondes, mendiantes, prostituées.....	75	5,71	20	26,67	1,52	11	14,66	0,84	44	58,67	3,35	100	5,71
Sans métier, ni profession...	115	8,76	22	19,13	1,67	14	12,17	1,07	79	68,70	6,02	100	8,76
Totaux.....	1.313	100 »	479	»	36,48	166	»	12,64	668	»	50,88	»	100 »

Digitized by Google

Antécédents judiciaires.

(Tableau X.)

HOMMES

Au point de vue des antécédents judiciaires, la comparaison entre les populations au 31 décembre 1893 et au 31 décembre 1892 donne:

CATÉGORIES	1893		1892		DIFFÉRENCE en 1893	
	NOMBRE	PROPORTIONS	NOMBRE	PROPORTIONS	EN PLUS	EN MOINS
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Avaient des antécédents judiciaires.....	6.824	67,74	7.270	69,38	»	1,64
Étaient frappés pour la première fois.....	3.250	32,26	3.208	30,62	1,64	»
Totaux.....	10.074	100 »	10.478	100 »	»	»

Soit donc près des sept dixièmes de la population qui avaient déjà été condamnés par les tribunaux répressifs. Il y a néanmoins en 1893 et par rapport à 1892, une diminution de 1,64 p. 100.

Cette population d'individus ayant des antécédents judiciaires se classait dans ces quatre catégories: relégables, récidivistes proprement dits, non récidivistes condamnés antérieurement, et individus n'ayant fait que passer dans les établissements d'éducation correctionnelle; et chacune d'elles représentait le nombre de détenus et la proportion ci-après:

Catégories.	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		des individus ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre.	des individus ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre.
Relégables... { récidivistes: 727 / non récidivistes: 27 }	754	11.05	7.49	10.92	7.58
Récidivistes proprement dits.....	1.988	29.13	19.73	29.82	20.69
Non récidivistes condamnés antérieurement	3.567	52.27	35.41	52.97	36.7[illegible]
Individus ayant été détenus dans les établissements d'éducation correctionnelle.....	515	7.55	5.11	6.29	4.36
Totaux.....	6.824	100 »	67.74	100 »	69.38

Digitized by Google

Les proportions sont sensiblement les mêmes dans les deux années. Par rapport au nombre d'individus ayant des antécédents judiciaires, on trouve qu'un peu plus de la moitié, 52,27 p. 100 en 1893 et 52,97 p. 100 en 1892, se composait d'individus qui bien qu'ayant déjà subi des condamnations antérieures, n'étaient pourtant pas en état de récidive légale. 30 p. 100 environ dans les deux années, soit presque un tiers, étaient des récidivistes proprement dits, et un dixième des relégables. Enfin les individus ayant passé dans les établissements d'éducation correctionnelle figuraient dans cet effectif à raison de 7,55 p. 100 en 1893 et de 6,29 p. 100 en 1892, soit une augmentation de 1,26 p. 100.

Relégables.

Les 754 relégables (application de la loi du 27 mai 1885, article 4) se répartissaient de la façon ci- après, suivant les divers motifs de relégation édictés par les quatre paragraphes de cet article; et proportionnellement à leur nombre, au nombre des individus ayant des antécédents judiciaires, et au nombre de la population du 31 décembre.

Étaient relégables en vertu de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885, savoir :

	NOMBRE de détenus	PROPORTIONS 0/0					
		1893			1892		
		du nombre de relégables.	des individus ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre.	du nombre de relégables	des individus ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre.
Paragraphe 1 de l'article	68	9.02	1,09	0,68	8,31	0,91	0.63
— 2 —	230	30,50	3,37	2,28	28,84	3,15	2.19
— 3 —	406	53,85	5,95	4,03	50 »	5,46	3,79
— 4 —	50	6,63	0,73	0,50	18,85	1,40	0,97
Totaux.....	754	100 »	11,05	7,49	100 »	10,92	7,58

Récidivistes proprement dits.

Les 1.988 récidivistes se répartissaient de la facon ci-après, suivant le nombre de fois qu'ils avaient été condamnés.

Digitized by Google

Récidivistes proprement dits par application des art. 56, 57 et 58 du Code pénal, ayant été condamnés:

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0					
		1893			1892		
		DU NOMBRE de récidivistes.	DES INDIVIDUS ayant des antécédents judiciaires.	de la POPULATION au 31 décembre.	DU NOMBRE de récidivistes.	DES INDIVIDUS ayant des antécédents judiciaires.	de la POPULATION au 31 décembre.
Une fois.....	957	48,14	14,02	9,50	50,69	15,12	10,49
Deux —	359	18,06	5,26	3,56	18,13	5,41	3,75
Trois —	217	10,91	3,18	2,15	11,90	3,55	2,46
Quatre—	160	8,05	2,35	1,59	6,46	1,92	1,34
Plus de quatre fois.....	295	14,84	4,32	2,93	12,82	3,82	2,65
Totaux.....	1.988	100 »	29,13	19,73	100 »	29,82	20,69

En chiffres ronds, l'on constate que la moitié des récidivistes avaient été condamnés une fois, le cinquième deux fois et le dixième trois fois, 8,05 p. 100 avaient été condamnés quatre fois, et 14,84 p. 100 plus de 4 fois.

Non légalement récidivistes.

Les 3.567 individus qui avaient déjà encouru des condamnations antérieures sans être pour cela en état de récidive légale, avaient été condamnés, savoir:

	NOMBRE des DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0					
		1893			1892		
		DU NOMBRE de non légalement récidivistes.	DES INDIVIDUS ayant des antécédents judiciaires.	de la POPULATION au 31 décembre.	DU NOMBRE d'individus non légalement récidivistes.	DES INDIVIDUS ayant des antécédents judiciaires	de la POPULATION au 31 décembre.
Une fois.....	1.051	29,46	15,40	10,43	30,56	16,19	11,23
Deux —	805	22,57	11,80	7,99	22,46	11,90	8,26
Trois fois et plus.....	1.711	47,97	25,07	16,99	46,98	24,88	17,26
Totaux.....	3.567	100 »	52,27	35,41	100 »	52,97	36,75

Digitized by Google

Sur ce nombre presque la moitié, 47,97 p. 100 avaient été condamnés trois fois et plus; 30 p. 100 environ une fois, et 22,57 p. 100 deux fois. En 1892, les proportions sont à très peu de chose près les mêmes. Pourtant, seule la première est supérieure à celle de 1893; les deux autres inférieures, et la plus forte différence en plus, 0,99 p. 100, appartient à la catégorie des condamnés trois fois et plus.

Catégories pénales.

Les 6.824 détenus qui, en 1893 avaient des antécédents judiciaires appartenaient aux catégories pénales suivantes:

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		DU NOMBRE d'individus ayant des antécédents judiciaires.	de la POPULATION au 31 décembre.
Travaux forcés	4	0,06	0,04
Détention	133	1,95	1,32
Réclusion	1.937	28,38	19,23
Emprisonnement	4.750	69,61	47,15
Totaux	6 824	100 »	67,74

Détention.

Sur les 153 détentionnaires présents au 31 décem bre

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		DU NOMBRE de détentionnaires	de la POPULATION au 31 décembre.
Avaient des antécédents judiciaires	133	86,93	1,32
Étaient frappés pour la première fois	20	13,07	0,20
Totaux	153	100 »	1,52

Soit presque les neuf dixièmes de l'effectif de cette catégorie pénale, qui avaient déjà été atteints par la justice.

Digitized by Google

Ces 133 détentionnaires se classaient dans les proportions suivantes entre les diverses catégories de culpabilité:

Catégories de culpabilité.	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0 DU NOMBRE DE détentionnaires ayant des antécédents judiciaires	PROPORTIONS 0/0 de la POPULATION au 31 décembre
Relégables	»	»	»
Récidivistes proprement dits	80	60,15	0,79
Non récidivistes déjà condamnés.	29	21,80	0,29
Individus ayant passé dans les établissements d'éducation correctionnelle	24	18,05	0,24
Totaux	133	100 »	1,32

Récidivistes proprement dits condamnés:

Les récidivistes proprement dits et les individus antérieurement condamnés se répartissaient ainsi, suivant leur nombre de condamnations:

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0 DU NOMBRE de détentionnaires récidivistes proprement dits.	PROPORTIONS 0/0 DU NOMBRE de détentionnaires ayant des antécédents judiciaires.	PROPORTIONS 0/0 de la POPULATION au 31 décembre.
Une fois	48	60, »	36,09	0,47
Deux —	17	21,25	12,78	0,17
Trois —	8	10, »	6,02	0,08
Quatre —	5	6,25	3,76	0,05
Plus de quatre fois	2	2,50	1,50	0,02
Totaux	80	100, »	60,15	0,79

Sur ce nombre de détentionnaires récidivistes, les trois cinquièmes avaient été condamnés une fois, le cinquième deux fois, et un dixième trois fois. 6 25 p. 100 et 2 1/2. p. 100 avaient été condamnés quatre et plus de quatre fois.

Digitized by Google

N'étaient pas en état de récidive légale mais avaient été condamnés antérieurement :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0 du NOMBRE DE détentionnaires non récidivistes ayant des antécédents judiciaires.	PROPORTIONS 0/0 du NOMBRE de détentionnaires ayant des antécédents judiciaires.	PROPORTIONS 0/0 de la POPULATION au 31 décembre.
Une fois	4	13,79	3,01	0,04
Deux —	5	17,24	3,75	0,05
Trois fois et plus	20	68,97	15,04	0,20
Totaux	29	100, »	25,80	0,29

Réclusion :

Sur les 3.326 réclusionnaires présents au 31 décembre.

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0 des RÉCLUSIONNAIRES.	PROPORTIONS 0/0 DE LA POPULATION au 31 décembre.
Avaient des antécédents judiciaires	1.937	58,24	19,23
Étaient frappés pour la première fois	1.389	41,76	13,79
Totaux	3.326	100, »	33,02

Les réclusionnaires ayant des antécédents judiciaires se décomposaient :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0,0 du nombre de réclusionnaires ayant des antécédents judiciaires.	PROPORTIONS 0,0 DE LA POPULATION au 31 décembre.
Relégables { Récidivistes..... 311 / Non récidivistes. 27 }	338	17,45	3,36
Récidivistes proprement dits	508	26,23	5,04
Non récidivistes condamnés antérieurement	985	50,85	9,78
Individus n'ayant fait que passer par les établissements d'éducation correctionelle	106	5,47	1,05
Totaux	1.937	100, »	19,23

Digitized by Google

Relégables.

Les réclusionnaires relégables se répartissaient ainsi, suivant les divers cas de relégation prévus par la loi du 27 mai 1885, article 4.

Réclusionnaires relégables en vertu de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885, savoir :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0		
		des réclusionnaires relégables.	du nombre de réclusionnaires ayant des antécédents judiciaires	de la population au 31 décembre.
Paragraphe 1 de l'article.....	68	20,12	3,51	0,68
— 2 —	230	68,05	11,87	2,28
— 3 —	28	8,28	1,45	0,28
— 4 —	12	3,55	0,62	0,12
Totaux.....	338	100 »	17,45	3,36

Récidivistes proprement dits.

Les 508 récidivistes en vertu des articles 56, 57 et 58 du Code pénal, se répartissaient d'après le tableau ci-dessous suivant le nombre de condamnations qu'ils avaient encourues :

Récidivistes en vertu des articles 56, 57 et 58 du Code pénal, condamnés :

	NOMBRE des DÉTENUS	PROPORTIONS		
		du nombre de réclusionnaires récidivistes proprement dits.	du nombre de réclusionnaires ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre.
Une fois.....	285	56.10	14.71	2.83
Deux —	70	13.78	3.62	0.69
Trois —	35	6.89	1.81	0.35
Quatre fois.....	25	4.92	1.29	0.25
Plus de quatre fois.....	93	18.31	4.80	0.92
Totaux.....	508	100 »	26.23	5.04

Digitized by Google

56,10 p.100, c'est-à-dire un peu plus de la moitié des récidivistes réclusionnaires, avaient été condamnés une fois; 13,78 p. 100, soit un peu plus du dixième, deux fois; et enfin près du cinquième, 18,31 p. 100, plus de quatre fois.

Réclusionnaires non récidivistes condamnés antérieurement.

Pour les 985 réclusionnaires condamnés antérieurement sans avoir encouru néanmoins la récidive légale, on constate au point de vue du nombre de leurs condamnations, les proportions suivantes:

Non récidivistes condamnés antérieurement, savoir:

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0		
		DU NOMBRE de réclusionnaires non récidivistes.	DU NOMBRE de réclusionnaires ayant des antécédents judiciaires.	de la POPULATION au 31 décembre.
Une fois	362	36,75	18,69	3,59
Deux —	208	21,12	10,74	2,07
Trois fois et plus	415	42,13	21,42	4,12
Totaux	985	100 »	50,85	9,78

Emprisonnement.

Sur les 6.589 individus subissant la peine de l'emprisonnement au 31 décembre 1893:

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		DE L'EFFECTIF de la catégorie pénale.	de la POPULATION au 31 décembre.
Avaient des antécédents judiciaires	4.750	72,09	47,15
Étaient frappés pour la première fois	1.839	27,91	18,25
Totaux	6.589	100 »	65,40

Plus des sept dixièmes des individus condamnés à l'emprisonnement avaient des antécédents judiciaires.

Digitized by Google

Ces 4.750 individus déjà atteints par la justice, se répartissaient dans les proportions suivantes entre les diverses catégories de culpabilité:

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		Des condamnés à l'emprisonnement ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre
Relégables { Récidivistes....416 / Non récidivistes » }	416	8,76	4,13
Récidivistes proprement dits	1.396	29,39	13,86
Non légalement récidivistes condamnés antérieurement.....	2.553	53,75	25,34
Individus n'ayant fait que passer par les établissements d'éducation correctionnelle.....	385	8,10	3,82
Totaux.....	4.750	100 »	47,15

Un peu plus de la moitié des condamnés à l'emprisonnement ayant des antécédents judiciaires, 53,75 p. 100, étaient des individus déjà condamnés sans être des récidivistes légaux. Ces derniers représentent environ 30 p. 100 (29,39) de cet effectif. Les relégables et les individus ayant été envoyés en correction figurent pour moins de 10 p. 100: 8,76 p. 100 pour les premiers, et 8,10 p. 100 pour les seconds.

Relégables.

Les 416 condamnés à l'emprisonnement, relégables, avaient été atteints par la loi du 27 mai 1885, dans les conditions ci-dessous.

Condamnés à l'emprisonnement, relégables, en vertu de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885, savoir:

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0		
		des condamnés à l'emprisonnement relégables.	des condamnés à l'emprisonnement ayant des antécedents judiciaires.	de la population au 31 décembre
Paragraphe 1 de l'article.....	»	»	»	»
— 2 —	»	»	»	»
— 3 —	378	90,87	7,96	3,75
— 4 —	38	9,13	0,80	0,38
Totaux.....	416	100 »	8,76	4,13

f

Digitized by Google

Récidivistes proprement dits.

Les 1.396 détenus frappés de peines d'emprisonnement, et récidivistes légaux d'après les articles 56, 57 et 58 du Code pénal, avaient été condamnés :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0		
		DU NOMBRE de condamnés à l'emprisonnement, récidivistes proprement dits.	DU NOMBRE de condamnés à l'emprisonnement ayant des antécédents judiciaires	de la POPULATION au 31 décembre.
Une fois	622	44,56	13,09	6,17
Deux fois	271	19,41	5,71	2,69
Trois —	174	12,46	3,66	1,73
Quatre —	130	9,31	2,74	1,29
Plus de quatre fois	199	14,26	4,19	1,98
Totaux	1.396	100 »	29,39	13,86

Non légalement récidivistes.

Quant aux 2.553 individus subissant la peine de l'emprisonnement et ayant eu des condamnations antérieures, sans être néanmoins des récidivistes légaux, ils avaient été frappés par la justice :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0		
		DES CONDAMNÉS à l'emprisonnement non légalement récidivistes.	DES CONDAMNÉS à l'emprisonnement ayant des antécédents judiciaires.	de la POPULATION au 31 décembre.
Une fois	685	26,83	14,42	6,80
Deux —	592	23,19	12,46	5,88
Trois fois et plus	1,276	49,98	26,87	12,66
Totaux	2.553	100 »	53,75	25,34

Interdiction de séjour.

Sur l'ensemble de la population détenue au 31 décembre 1893 soit..... 10.074 détenus,

Étaient soumis à l'interdiction de séjour..... 2.162 détenus
Non soumis à cette interdiction..... 7.912 —

Digitized by Google

Ce qui donne sur 100 détenus:

Soumis à l'interdiction de séjour	21,46	p. 100	contre 20,79	p. 100 en 1892
Non soumis	78,54	—	79,21	—
Total.....	100 »		100 »	

Ces 2.162 détenus, frappés d'interdiction de séjour, se répartissaient dans les proportions suivantes entre les quatre catégories pénales:

Catégories.	NOMBRE	1893 0/0	1892 0/0
Travaux forcés	»	»	0,14
Détention	87	4.02	4,32
Réclusion	969	44,82	46,60
Emprisonnement	1.106	51,16	48,94
Totaux	2.162	100 »	100 »

La moitié était donc des condamnés à l'emprisonnement, 44,82 p. 100 des condamnés à la réclusion, et 4,02 p. 100 des détentionnaires.

Par rapport à la population au 31 décembre, les interdits se divisaient dans les proportions suivantes entre les quatre catégories pénales:

Catégories.	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre. 1893	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre. 1892
Travaux forcés	»	»	0,03
Détention	87	0,86	0,90
Réclusion	969	9,62	9,69
Emprisonnement	1.106	10,98	10,17
Totaux	2.162	21,46	20,79

Détention.

Sur les 153 détentionnaires:

Étaient interdits	87	soit	56,86	p. 100
Ne l'étaient pas	66	—	43,14	—
Totaux.....	153	soit	100 »	p. 100

Plus de la moitié des détentionnaires se trouvaient donc interdits.

Digitized by Google

Réclusion.

Sur les 3.326 réclusionnaires :

Étaient interdits	969	soit	29,13 p. 100
Ne l'étaient pas	2.357	—	70,87 —
Totaux	3.326	soit	100 » p. 100

En ce qui concerne les réclusionnaires, les trois dixièmes, exactement 29,13 p. 100, étaient interdits.

Emprisonnement.

Sur les 6.589 condamnés à l'emprisonnement :

Étaient interdits	1.106	soit	16,79 p. 100
Ne l'étaient pas	5.483	—	83,21 —
Totaux	6.589	soit	100 » p. 100

Pour les condamnés à l'emprisonnement on ne compte guère que les trois vingtièmes d'interdits.

En résumé, les quatre catégories pénales se classent de la façon suivante au point de vue de l'interdiction de séjour :

	PROPORTIONS 0/0 de l'effectif DE LA CATÉGORIE PÉNALE soumise à l'interdiction de séjour.
Détention	56,86
Réclusion	29,13
Emprisonnement	16,79
Travaux forcés	»

La moyenne générale sur l'ensemble de la population au 31 décembre, étant de 21,46 p. 100 d'interdits, c'est-à-dire du cinquième, s'est trouvée dépassée :

Pour la détention où elle est plus de moitié à raison de	35,40	p. 100
Pour la réclusion où elle est de trois dixièmes —	7,67	—

Et elle n'a pas été atteinte :

Pour l'emprisonnement où elle n'est que des trois vingtièmes, inférieure de	4,67	—

Et pour les travaux forcés qui ne comptent pas d'interdits.

Digitized by Google

FEMMES

Dans les maisons centrales de femmes.

CATÉGORIES	1893		1892		DIFFÉRENCES EN 1893.	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	EN PLUS	EN MOINS
Avaient des antécédents judiciaires..	619	47.14	607	43.30	3.84	»
Étaient frappés pour la 1re fois.....	694	52.86	795	56.70	»	3.84
Totaux...	1.313	100 »	1.402	100 »	3.84	3.84

La population féminine se divisait donc en proportions à peu près égales au point de vue des antécédents judiciaires. Près de la moitié 47,14 p. 100 en avait ; 52,86 p. 100 étaient frappées pour la première fois. En 1892, la proportion des femmes déjà punies n'atteignait que 43,30 p. 100 inférieure de 3,84 p. 100 à celle de 1893.

Les 619 femmes ayant des antécédents se classaient dans les proportions suivantes entre les diverses catégories de culpabilité :

Catégories.		NOMBRE de détenues	PROPORTIONS 0/0			
			1893		1892	
			des détenues ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre.	des détenues ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre.
Relégables...	récidivistes: 62	105	16.96	8.00	11.53	4.99
	non récidivistes: 43					
Récidivistes proprement dites.....		168	27.14	12.79	19.77	8.56
Non légalement récidivistes.....		332	53.64	25.28	67.05	29.03
Ayant été détenues dans les établissements d'éducation correctionnelle		14	2.26	1.07	1.65	0.72
Totaux.....		619	100 »	47.14	100 »	43.30

Par la comparaison de ce tableau on note des différences assez importantes entre les proportions des deux années.

Digitized by Google

En 1893, un peu plus de la moitié des femmes ayant des antécédents n'étaient pourtant pas légalement récidivistes 53,64 p. 100; tandis qu'en 1892, la proportion de cette catégorie était beaucoup plus forte 67,05 p. 100. Pour les récidivistes proprement dites, (application des art. 56, 57 et 58 du Code pénal), la proportion en 1893, atteignait 27,14 0/0 soit près des trois dixièmes ; en 1892, cette même proportion n'était que de 19,77 p. 100 soit près d'un cinquième. Les proportions des relégables et des femmes soumises à l'éducation correctionnelle sont également supérieures en 1893 à celles de 1892.

De telle sorte que la différence en moins en 1893, porte sur les femmes non légalement récidivistes dont la proportion est inférieure à celle de 1892 de 13.41 p. 100.

Et la différence en plus égale à cette dernière se répartit entre les trois autres catégories avec une augmentation marquée pour les récidivistes proprement dites, savoir :

Relégables,	augmentation de...	5,43	p. 100
Récidivistes proprement dites	— ...	7,37	—
Femmes soumises à l'éducation correctionnelle	— ...	0,61	—
Soit différence en plus égale.....		13,41	—

Relégables.

Les 105 femmes relégables (applicat. de la loi du 27 mai 1885 art. 4) se répartissaient de la façon ci-après suivant les divers motifs de relégation édictés par les paragraphes de cet article, et proportionnellement à leur nombre, au nombre de femmes ayant des antécédents judiciaires, et au nombre de la population du 31 décembre.

Étaient relégables en vertu de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885, savoir :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0					
		1893			1892		
		DU NOMBRE de relégables.	DES FEMMES ayant des antécédents judiciaires.	de la POPULATION au 31 décembre.	DU NOMBRE de relégables.	DES FEMMES ayant des antécédents judiciaires.	de la POPULATION au 31 décembre.
Paragraphe 1 de l'article	8	7,62	1,29	0,61	2,86	0,33	0,14
— 2 —	17	16,19	2,75	1,29	17,14	1,98	0,86
— 3 —	53	50,47	8,56	4,04	60 »	6,92	2,99
— 4 —	27	25,72	4,36	2,06	20 »	2,30	1,00
Totaux.....	105	100 »	16,96	8,00	100 »	11,53	4,99

Digitized by Google

En 1893, la moitié des relégables l'étaient en vertu du § 3 de l'article 4; et le quart en vertu du § 4. Eh 1892, le § 3 avait fourni les trois cinquièmes des femmes relégables et le § 4 le cinquième.

Quant aux deux premiers paragraphes de l'article, ils ont fourni ensemble le quart environ des relégables en 1893 (§ 1, 7, 62 p. 100, § 2, 16,19 p. 100 ensemble 23,81 p. 100); et en 1892 le cinquième (§ 1, 2, 86 p. 100, §§ 2, 17, 14 p. 100, ensemble 20 p. 100).

Récidivistes proprement dites :

Les 168 femmes légalement récidivistes sans être relégables, par application des articles 56, 57 et 58 du Code pénal, se répartissaient dans les proportions ci-après suivant le nombre de condamnations qu'elles avaient encourues.

Récidivistes proprement dites par application des articles 56, 57 et 58 du Code pénal, ayant été condamnées :

	NOMBRE de détenues	PROPORTIONS 0/0					
		1893			1892		
		du nombre de récidivistes légales.	des femmes ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre.	du nombre de récidivistes légales.	des femmes ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre.
Une fois.....	58	34,53	9,37	4,42	37,50	7,42	3,21
Deux —	33	19.64	5,33	2,51	15,83	3,13	1,36
Trois —	28	16.67	4,52	2,13	15,83	3,13	1,36
Quatre —	12	7,14	1,94	0,91	7,50	1,48	0,64
Plus de quatre fois.....	37	22,02	5,98	2,82	23,34	4,61	1,99
Totaux.....	168	100 »	27,14	12,79	100 »	19,77	8,56

La proportion des récidivistes légales condamnées une fois, atteint en 1893, 34,53 p. 100; celles qui étaient condamnées deux fois et plus de quatre fois forment chacune à peu près le cinquième du nombre, 19,64 et 22,02 p. 100. Celles qui avaient été condamnées trois fois atteignent la proportion de 16,67 p. 100; et celles condamnées quatre fois 7,14 p. 100.

Digitized by Google

Les proportions de l'année 1892 sont très sensiblement égales à celles de 1893, la répartition a donc eu lieu de la même façon dans les deux années. Il y a augmentation en 1893 :

Des femmes récidivistes condamnées deux fois, à raison de	3,81	p. 100
— trois —	0,84	—
Total.....	4,65	p. 100

Et diminution :

Des femmes récidivistes condamnées une fois, à raison de	2,97	p. 100
— quatre —	0,36	—
— plus de quatre —	1,32	—
Total égal.....	4,65	p. 100

Non légalement récidivistes.

Les 332 femmes non légalement récidivistes, mais ayant des antécédents judiciaires, se répartissaient de la façon ci-après, suivant le nombre de condamnations qui les avaient déjà frappées.

Femmes non légalement récidivistes condamnées :

	NOMBRE des détenues	PROPORTIONS 0/0 — 1893 — du nombre de femmes non légalement récidivistes.	1893 — du nombre de femmes ayant des antécédents judiciaires.	1893 — de la population au 31 décembre.	1892 — du nombre de femmes non légalement récidivistes.	1892 — du nombre de femmes ayant des antécédents judiciaires.	1892 — de la population au 31 décembre.
Une fois.....	137	41,26	22,14	10,43	44,96	30,15	13,05
Deux —	72	21,69	11,63	5,48	24,33	16,31	7,06
Trois fois et plus.....	123	37,05	19,87	9,37	30,71	20,59	8,92
Totaux.....	332	100 »	53,64	25.28	100 »	67,05	29,03

Les deux cinquièmes environ, 41,26 p. 100, avaient été condamnées une fois; un cinquième, 21,69 p. 100, deux fois; et 37,05 p. 100, trois fois.

Digitized by Google

En 1892, les proportions, tout en accusant une répartition analogue, diffèrent pourtant assez sensiblement. C'est ainsi que l'on a, en 1893, une diminution :

Pour les condamnées une fois, à raison de.....	3,70 p. 100
— deux —	2,64 —
Soit au total.....	6,34 p. 100

Et augmentation égale (6,34 p. 100), des condamnées trois fois et plus.

Catégories pénales.

Les 619 détenues qui, en 1893, avaient des antécédents judiciaires appartenaient aux catégories pénales suivantes :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		Du nombre de détenues ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre
Travaux forcés.....	133	21,49	10,13
Réclusion.....	70	11,31	5,33
Emprisonnement.....	416	67.20	31,68
Totaux	619	100 »	47,14

Travaux forcés.

Sur les 479 condamnées aux travaux forcés présentes au 31 décembre :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		des CONDAMNÉES aux travaux forcés.	de la POPULATION au 31 décembre.
Avaient des antécédents judiciaires.....	133	27,77	10,13
Etaient frappées pour la première fois.....	346	72,23	26,35
Totaux.....	479	100 »	36,48

Digitized by Google

Ces 133 femmes déjà atteintes par la justice appartenaient aux catégories de culpabilité ci-après :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		des CONDAMNÉES aux travaux forcés ayant des antécédents judiciaires.	de la POPULATION au 31 décembre.
Relégables. { récidivistes ..... 11 / non récidivistes. 9 }	20	15,04	1,52
Récidivistes proprement dites...	29	21,81	2,21
Non légalement récidivistes condamnées antérieurement.....	82	61,65	6,25
Ayant été détenues dans les établissements d'éducation correctionnelle.....	2	1,50	0,15
Totaux.....	133	100 »	10,13

Relégables.

Les 20 femmes condamnées aux travaux forcés et rélégables se répartissaient ainsi suivant les divers cas de relégation prévus par l'article 4 de la loi du 27 mai 1885.

Condamnées aux travaux forcés, relégables en vertu de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885, savoir :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0		
		DES CONDAMNÉES aux travaux forcés relégables.	DES CONDAMNÉES aux travaux forcés ayant des antécédents judiciaires.	de la POPULATION au 31 décembre.
Paragraphe 1 de l'article.....	4	20 »	3,01	0,30
— 2 —	5	25 »	3,76	0,38
— 3 —	2	10 »	1,50	0,15
— 4 —	9	45 »	6,77	0,69
Totaux.....	20	100 »	15,04	1,52

Digitized by Google

Récidivistes proprement dites.

Les 29 femmes condamnées aux travaux forcés et récidivistes légales, par application des articles 56, 57 et 58 du Code pénal, avaient encouru antérieurement:

	Nombre de détenues	PROPORTIONS 0/0		
		Du nombre de condamnées aux travaux forcés récidivistes legales.	Des condamnées aux travaux forcés ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre
Une peine	10	34,49	7,51	0,76
Deux peines	10	34,49	7,51	0,76
Trois —	3	10,34	2,26	0.23
Quatre —	3	10,34	2,26	0,23
Plus de quatre peines	3	10,34	2,26	0,23
Totaux	29	100 »	21,80	2,21

Non légalement récidivistes.

Les 82 femmes condamnées aux travaux forcés, et ayant des antécédents sans néanmoins être récidivistes, avaient été frappées:

Non légalement récidivistes condamnées antérieurement, savoir:

	NOMBRE de détenues	PROPORTIONS 0/0		
		des condamnées aux travaux forcés non légalement récidivistes.	des condamnées aux travaux forcés ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre.
Une fois	47	57.32	35.33	3.58
Deux —	14	17.07	10.53	1.07
Trois fois et plus	21	25.61	15.79	1.60
Totaux	82	100 »	61.65	6.25

Digitized by Google

Réclusion.

Sur les 166 femmes réclusionnaires présentes au 31 décembre:

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		des RÉCLUSIONNAIRES	de la POPULATION au 31 décembre.
Avaient des antécédents judiciaires	70	42.17	5.33
Étaient frappées pour la première fois	96	57.83	7.31
Totaux	166	100 »	12.64

Ces 70 réclusionnaires, déjà atteintes par la justice, se répartissaient dans les proportions suivantes, entre les diverses catégories de culpabilité:

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		des RÉCLUSIONNAIRES ayant des antécédents judiciaires.	de la POPULATION au 31 décembre.
Relégables. { récidivistes .....3 / non récidivistes..3	6	8,57	0,45
Récidivistes proprement dites	11	15,71	0,84
Non légalement récidivistes condamnées antérieurement	50	71,43	3,81
Ayant été détenues dans les établissements d'éducation correctionnelle	3	4,29	0,23
Totaux	70	100 »	5,33

Relégables.

Les 6 réclusionnaires relégables l'étaient en vertu des paragraphes ci-après de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885.

Digitized by Google

Réclusionnaires relégables en vertu de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885, savoir :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0		
		des RÉCLUSIONNAIRES relegables.	des RÉCLUSIONNAIRES ayant des antécédents judiciaires.	de la POPULATION au 31 décembre.
Paragraphe 1 de l'article.....	1	16,67	1,43	0,07
— 2 —	5	83,33	7.14	0,38
— 3 —	»	»	»	»
— 4 —	»	»	»	»
Totaux.....	6	100, »	8,57	0,45

Récidivistes proprement dites

Les 11 réclusionnaires récidivistes légales avaient été déjà condamnées :

Réclusionnaires récidivistes en vertu des articles 56, 57 et 58 du Code pénal, condamnées:

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0		
		des RÉCLUSIONNAIRES légalement récidivistes.	des RÉCLUSIONNAIRES ayant des antécédents judiciaires.	de la POPULATION au 31 décembre.
Une fois.....	5	45,46	7,14	0,38
Deux —	1	9,09	1.43	0,08
Trois —	4	36,36	5,71	0,30
Quatre —	1	9,09	1,43	0,08
Plus de quatre fois.....	»	»	»	»
Totaux.....	11	100, »	15,71	0,84

Non légalement récidivistes.

Les 50 réclusionnaires qui sans être récidivistes légales avaient néanmoins encouru des condamnations antérieures, avaient déjà subi

Digitized by Google

Réclusionnaires non légalement récidivistes condamnées antérieurement savoir :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0		
		des réclusionnaires non légalement récidivistes.	des réclusionnaires ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 déc.
Une condamnation	19	38, »	27,14	1,45
Deux condamnations	14	28, »	20, »	1,07
Trois et plus	17	34, »	24,29	1,29
Totaux	50	100 »	71,43	3,81

Emprisonnement.

Sur les 668 femmes subissant la peine de l'emprisonnement au 31 décembre 1893 :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		de l'effectif de la catégorie pénale.	de la population au 31 decembre.
Avaient des antécédents judiciaires	416	62,28	31,69
Étaient frappées pour la 1re fois	252	37,72	19,19
Totaux	668	100 »	50,88

Ces 416 femmes, ayant des antécédents, se répartissaient dans les proportions suivantes entre les diverses catégories de culpabilité :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		Des condamnées à l'emprisonnement ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre
Relégables { Récidivistes 48 / Non récidivistes 31 }	79	18,99	6,02
Récidivistes proprement dites	128	30,77	9,75
Non récidivistes condamnées antérieurement	200	48,08	15,23
Détenues ayant été soumises à l'éducation correctionnelle	9	2,16	0,69
Totaux	416	100 »	31,69

Digitized by Google

Un peu moins de la moitié des condamnées à l'emprisonnement ayant des antécédents judiciaires. 48,08 p. 100, se composait de femmes ayant subi des condamnations sans être néanmoins en état de récidive légale. Les trois dixièmes étaient des récidivistes proprement dites, et 18,99 p. 100 c'est-à-dire près d'un cinquième des relégables. Quant aux détenues soumises à l'éducation correctionnelle, elles ne représentent que 2,16 p. 100.

Relégables.

Les 79 femmes condamnées à l'emprisonnement et relégables, relevaient comme suit des divers paragraphes de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885 :

Condamnées à l'emprisonnement, relégables en vertu de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885 savoir :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0		
		des condamnées à l'emprisonnement relégables.	des condamnées à l'emprisonnement ayant des antecédents judiciaires.	de la population au 31 déc.
Paragraphe 1 de l'article	3	3,80	0,72	0,23
— 2 —	7	8,86	1,68	0,53
— 3 —	51	64,56	12,26	3,89
— 4 —	18	22.78	4,33	1,37
Totaux	79	100 »	18,99	6,02

Plus des trois cinquièmes, 64,56 p.100, étaient relégables en vertu du § 3 de l'article 4; et plus d'un cinquième, 22,78 p. 100, en vertu du § 4. Les deux premiers paragraphes de l'article n'ont fourni à eux seuls qu'un dixième, 12,66 p. 100, des détenues de cette catégorie; 3,80 p. 100 pour le § 1, et 8,86 p. 100 pour le § 2.

Récidivistes proprement dites.

Les 128 femmes subissant des peines d'emprisonnement, réci-

Digitized by Google

divistes légales par application des articles 56, 57 et 58 du Code pénal, avaient été antérieurement condamnées :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0		
		des condamnées à l'emprisonnement récidivistes légales.	des condamnées à l'emprisonnement ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 déc.
Une fois	43	33,59	10.34	3,27
Deux —	22	17,19	5,29	1.68
Trois —	21	16,41	5,05	1,60
Quatre —	8	6,25	1,92	0,61
Plus de quatre fois	34	26,56	8,17	2,59
Totaux	128	100,77	30,77	9,05

La plus forte proportion, supérieure aux trois dixièmes, appartient aux détenues, déjà condamnées une fois. Les deux suivantes, à peu près égales, sont de 17,19 p. 100 (deux fois) et 16,41 p. 100 (trois fois). Celle des condamnées quatre fois, tombe à 6,25 p. 100. Enfin, les condamnées plus de quatre fois, représentent la proportion forte de 26,56 p. 100 c'est-à-dire plus du quart des détenues de cette catégorie.

Non légalement récidivistes.

Quant aux 200 femmes subissant l'emprisonnement, et ayant encouru des peines antérieures sans être néanmoins en état de récidive légale, elles avaient été condamnées :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0		
		Des condamnées à l'emprisonnement non légalement récidivistes.	Des condamnées à l'emprisonnement ayant des antécédents judiciaires.	de la population au 31 décembre
Une fois	71	35,50	17,07	5,41
Deux —	44	22 »	10,58	3,35
Trois fois et plus	85	42,50	20,43	6,47
Totaux	200	100 »	48,08	15,23

Digitized by Google

Plus des deux cinquièmes, 42,50 p. 100, avaient été condamnées trois fois et plus, 35,50 p. 100 une fois; et 22 p. 100 soit près d'un cinquième, deux fois.

Interdiction de séjour.

Sur l'ensemble de la population présente,

au 31 décembre 1893, soit	1.313 détenues
Étaient soumises à l'interdiction de séjour	160
Non soumises	1.153

Ce qui donne sur 100 détenues :

	1893	1892
	0/0	0/0
Soumises à l'interdiction de séjour	12,19	12,84
Non interdites	87,81	87,16
Totaux	100 »	100 »

Les 160 détenues frappées d'interdiction de séjour subissaient des peines de :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1893	1892
Travaux forcés	93	58,12	55,56
Réclusion	27	16,88	15 »
Emprisonnement	40	25 »	29,44
Totaux	160	100 »	100 »

Près des trois cinquièmes des interdites, 58,12 p. 100, étaient condamnées aux travaux forcés; un quart à l'emprisonnement, et 16,57 p. 100 à la réclusion.

Travaux forcés.

Sur les 479 femmes condamnées aux travaux forcés :

Étaient interdites	93	soit	19,42	p. 100
Ne l'étaient pas	386	—	80,58	—
Totaux	479	soit	100 »	p. 100

Digitized by Google

ce qui donne pour la catégorie des travaux forcés le cinquième de l'effectif soumis à l'interdiction de séjour.

Réclusion.

Sur les 166 femmes condamnées à la réclusion :

Étaient interdites	27	soit	16,27	p. 100
Ne l'étaient pas	139	—	83,73	—
Totaux	166	soit	100 »	p. 100

soit pour les réclusionnaires les trois vingtièmes environ soumis à l'interdiction de séjour.

Emprisonnement.

Sur les 668 femmes condamnées à l'emprisonnement :

Étaient interdites	40	soit	5,99	p. 100
Ne l'étaient pas	628	—	94,01	—
Total	668	soit	100 »	p. 100

Cette catégorie pénale n'avait donc que 6 p. 100 d'interdites.

En résumé, les trois catégories pénales se classent de la façon suivante au point de vue de l'interdiction de séjour.

Proportions p. 100 de l'effectif de la catégorie pénale soumise à l'interdiction de séjour.

Travaux forcés	19,42 p. 100
Réclusion	16,27 —
Emprisonnement	5,99 —

La moyenne générale sur l'ensemble de la population au 31 décembre étant 12,19 p. 100 d'interdites, c'est-à-dire d'un peu plus du dixième, s'est trouvée dépassée :

Pour les travaux forcés où elle est de près du cinquième à raison de	7,23 p. 100
Pour la réclusion où elle est des trois vingtièmes environ à raison de	4,08 —

Et elle n'a pas été atteinte pour l'emprisonnement où elle n'est que de 6 p. 100, restant inférieure de 6,20 p. 100.

Parts attribuées aux condamnés sur le produit du travail.

(Tableau XI.)

HOMMES

Les 10.074 détenus présents au 31 décembre 1893 dans les établissements de longues peines, recevaient sur le produit de leur travail :

Digitized by Google

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 1893	PROPORTIONS 1892
Un dixième	109	1,08	1,40
Deux dixièmes	249	2,47	2,72
Trois —	837	8,31	8,35
Quatre —	3.655	36,28	36,20
Cinq —	5.145	51,07	50,67
Six —	22	0,22	0,26
Plus de six dixièmes	57	0,57	0,40
Totaux	10.074	100 »	100 »

Catégories pénales.

Travaux forcés.

Les 6 condamnés aux travaux forcés recevaient:

	NOMBRE de DÉTENUS.	PROPORTIONS 0/0 DE L'EFFECTIF de la catégorie pénale.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre.
Un dixième	»	»	»
Deux dixièmes	3	50 »	0,03
Trois —	3	50 »	0,03
Quatre —	»	»	»
Cinq —	»	»	»
Six —	»	»	»
Plus de six dixièmes	»	»	»
Totaux	6	100 »	0,06

Détention.

Les 153 détentionnaires recevaient:

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0,0 DE L'EFFECTIF de la catégorie pénale.	PROPORTIONS 0,0 de la population au 31 décembre.
Un dixieme	»	»	»
Deux dixièmes	»	»	»
Trois —	»	»	»
Quatre —	4	2,62	0,04
Cinq —	140	91,50	1,39
Six —	9	5,88	0,09
Plus de six dixièmes	»	»	»
Totaux	153	100 »	1,52

Digitized by Google

Plus des neuf dixièmes des détentionnaires, 91,50 p. 100, recevaient cinq dixièmes ; un vingtième environ 5,88 p. 100, en recevaient six; et le reste 2,62 p. 100 quatre.

Réclusion.

Aux 3.326 réclusionnaires étaient allouées les parts ci-après :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		DE L'EFFECTIF de la catégorie pénale.	de la population au 31 décembre.
Un dixième	39	1,17	0,39
Deux dixièmes	104	3,13	1.03
Trois —	442	13,29	4,39
Quatre —	2.717	81,69	26,97
Cinq —	14	0,42	0,14
Six —	»	»	»
Plus de six dixièmes	10	0,30	0,10
Totaux	3.326	100 »	33,02

Emprisonnement.

Aux 6.589 condamnés à l'emprisonnement étaient accordés :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		DE L'EFFECTIF de la catégorie pénale.	de la population au 31 décembre.
Un dixième	70	1,06	0,69
Deux dixièmes	142	2,15	1,41
Trois —	392	5,95	3,89
Quatre —	934	14,18	9,27
Cinq —	4.991	75,75	49,54
Six —	13	0,20	0,13
Plus de six dixièmes	47	0,71	0,47
Totaux	6.589	100, »	65,40

Digitized by Google

Les trois quarts de l'effectif de cette catégorie, 75,75 p. 100, recevaient cinq dixièmes; les trois vingtièmes environ, 14,18 p. 100, en recevaient quatre; et un vingtième, 5,95 p. 100, trois. Ceux qui ne touchaient qu'un ou deux dixièmes étaient dans les proportions de 1,06 et 2,15 p. 100. Enfin moins de 1 p. 100 touchaient six dixièmes ou plus, ces derniers représentant 0,71 p. 100 de l'effectif et les premiers 0,20 p. 100 seulement.

La moyenne générale de la part accordée aux détenus subissant la peine de l'emprisonnement sur le produit de leur travail était très approximativement de quatre dixièmes six (4,6) soit environ 46 francs sur 100 francs de ce produit.

En résumé, les 4 catégories pénales se classent de la façon suivante, au point de vue de la part moyenne attribuée aux détenus et leur appartenant sur le produit du travail:

Détention	50	francs	sur 100	francs	soit 5	dixièmes
Emprisonnement	46	—	—	—	4 —	6
Réclusion	37	—	—	—	3 —	6
Travaux forcés	25	—	—	—	2 —	5

FEMMES

Sur les 1.313 détenues, recevaient:

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		1893	1892
Un dixième.....	20	1,53	1,21
Deux dixièmes.....	43	3,27	2,64
Trois —	419	31,91	30,74
Quatre —	217	16,53	22,90
Cinq —	588	44,78	40,51
Six —	»	»	»
Plus de six dixièmes.....	26	1,98	2,00
Totaux.....	1.313	100 »	100 »

La plus forte proportion qui est des neuf vingtièmes, 44,78 p.100, est celle des détenues recevant cinq dixièmes; celle qui vient immédiatement après 31,91 p. 100 soit près des trois dixièmes

Digitized by Google

se rapporte aux détenues recevant trois dixièmes; 16,53 p. 100, c'est-à-dire les trois vingtièmes, recevaient quatre dixièmes. La proportion tombe à 3,27 p. 100 pour les détenues recevant deux dixièmes, à 1,53 p. 100 pour celles qui en recevaient un, et à 1,98 p. 100 pour celles qui en recevaient plus de six. Enfin, aucune femme ne touchait six dixièmes.

Catégories pénales.

Travaux forcés.

Des 479 femmes condamnées aux travaux forcés touchaient:

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0 DE L'EFFECTIF de la catégorie pénale.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre.
Un dixième.....	6	1,25	0,45
Deux dixièmes.....	29	6,05	2,21
Trois —	383	79,96	29,17
Quatre —	58	12,11	4,42
Cinq —	3	0,63	0,23
Six —	»	»	»
Plus de six dixièmes.....	»	»	»
Totaux.....	479	100, »	36,48

Les quatre cinquièmes des détenues de cette catégorie, 79,96 0/0, recevaient trois dixièmes, l'autre cinquième se répartissait à raison de 12,11 p. 100 qui recevaient quatre dixièmes, 6,05 p. 100 qui en recevaient deux, 1,25 p. 100 qui en recevaient un et 0,63 p. 100 qui en recevaient cinq. Aucune détenue condamnée aux travaux forcés ne touchait six ou plus de six dixièmes.

Ces chiffres donnent une moyenne générale de trois dixièmes accordée aux détenues de cette catégorie pénale sur le produit de leur travail, soit 30 francs sur 100 francs de ce produit.

Réclusion.

Aux 166 femmes réclusionnaires étaient allouées les parts ci-après.

Digitized by Google

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		DE L'EFFECTIF de la catégorie pénale.	de la population au 31 décembre.
Un dixième	»	»	»
Deux dixièmes	3	1,81	0,23
Trois —	11	6.63	0,84
Quatre —	84	50,60	6,39
Cinq —	68	40,96	5,18
Six —	»	»	»
Plus de six dixièmes	»	»	»
Totaux	166	100 »	12,64

La moitié des réclusionnaires recevaient quatre dixièmes et les deux vingtièmes en recevaient cinq, soit ensemble les neuf dixièmes de l'effectif ; 6,63 p. 100 en recevaient trois et 1,81 p. 100 deux. Aucune réclusionnaire ne touchait six ou plus de six dixièmes.

La moyenne générale accordée aux détenues de cette catégorie pénale sur le produit de leur travail est de quatre dixièmes trois, (4,3) soit 43 francs sur 100 francs de ce produit.

Emprisonnement.

Les 668 femmes condamnées à l'emprisonnement recevaient des dixièmes dans les proportions ci-dessous :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		DE L'EFFECTIF de la catégorie pénale.	de la population au 31 décembre.
1 dixième	14	2,10	1,07
2 dixièmes	11	1,65	0,84
3 —	25	3,74	1,90
4 —	75	11,23	5,71
5 —	517	77,39	39,38
6 —	»	»	»
Plus de 6 dixièmes	26	3,89	1,98
Totaux	668	100 »	50,88

Près des quatre cinquièmes de l'effectif de cette catégorie, 77,39 p. 100, touchaient cinq dixièmes, et un dixième environ 11,23 p. 100 en recevaient quatre ; 3,89 et 3,74 p. 100 recevaient plus de

Digitized by Google

six dixièmes; trois dixièmes, 2,10 p. 100, en touchaient un, et 1,65 p. 100 deux. Aucune détenue de cette catégorie ne touchait six dixièmes.

La moyenne générale de la part accordée aux détenues subissant la peine de l'emprisonnement, sur le produit de leur travail, était de quatre dixièmes 45 (4,45) soit 44 fr. 50 sur 100 francs de ce produit.

En résumé, les trois catégories pénales de femmes se classent de de la façon suivante, au point de vue de la part moyenne attribuée aux détenues et leur appartenant sur le produit du travail.

Emprisonnement	44 fr. 50 sur 100 francs	soit	4	dixièmes	45
Réclusion.....	43 —	—	4	—	30
Travaux forcés.....	30 —	—	3	—	

État de l'instruction des détenus présents au 31 décembre 1893, au moment de leur entrée dans les établissements.

(Tableau XII)

HOMMES

Les 10.074 détenus présents au 31 décembre 1893 dans les établissements de longues peines avaient l'instruction suivante au moment de leur entrée dans les établissements :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		1893	1892
Étaient illettrés.....	2.224	22,08	20,38
Savaient lire.....	1.127	11,19	13,24
— lire et écrire.....	2.824	28,03	28,29
— lire, écrire, et calculer..	2.753	27,33	28,30
Possédaient l'instruction primaire complète.....	757	7,51	6,33
Avaient une instruction supérieure à l'instruction primaire.	389	3,86	3,46
Totaux.....	10.074	100 »	100 »

Ainsi, moins des trois dixièmes, 28.03 p. 100, savaient seulement lire et écrire. Un nombre approximativement égal, 27.33 p. 100 savaient lire, écrire et calculer. Plus d'un cinquième, 22,08 p. 100, étaient illettrés; et un dixième 11,19 p. 100 savaient simplement lire. Ceux qui, dans le total des détenus, avaient l'instruction primaire complète, ou une instruction supérieure à cette dernière

Digitized by Google

ne représentaient ensemble que le dixième de l'effectif, exactement 11,37 p. 100 ; savoir, 7,51 p. 100 ayant l'instruction primaire complète, et 3.86 p. 100, c'est-à-dire près du vingt-cinquième, ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire.

Détention.

Les 153 détentionnaires se partageaient dans les proportions suivantes, au point de vue de l'état de leur instruction au moment de leur incarcération.

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		de l effectif de la catégorie pénale.	de la population au 31 décembre.
Illettrés	23	15,03	0,23
Sachant lire	26	16,99	0,26
— lire et écrire	44	28,76	0,44
— lire, écrire et calculer	45	29,41	0,44
Ayant l'instruction primaire complète	15	9,81	0,15
Possédant une instruction supérieure à l'instruction primaire	»	»	»
Totaux	153	100 »	1,52

La majorité des détentionnaires, près des trois dixièmes 29,41 0/0, savaient lire, écrire et calculer. Un nombre approximativement égal, 0,65 p. 100 de moins soit 28,76 p. 100, savaient lire et écrire, 17 p. 100 savaient seulement lire, et 15,03 p. 100 étaient illettrés. Enfin un dixième environ, 9,81 p.100, possédaient l'instruction primaire complète.

Réclusion.

Les 3.326 réclusionnaires possédaient l'instruction suivante au moment de leur entrée en prison.

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		DE L'EFFECTIF de la catégorie pénale.	de la population au 31 decembre.
Illettrés	959	28,83	9,52
Sachant lire	409	12,30	4,06
— lire et écrire	842	25,31	8,36
— lire écrire, et calculer	746	22,43	7,41
Ayant l'instruction primaire complète	269	8,09	2,67
Possédant une instruction supérieure à l'instruction primaire	101	3,04	1,00
Totaux	3.326	100 »	33,02

Digitized by Google

La majorité des réclusionnaires, près des trois dixièmes 28,83 p. 100, étaient illettrés; un quart, 25,31 p. 100, savaient lire et écrire; et un cinquième environ, 22,43 p. 100, savaient lire, écrire, et calculer. En proportions à peu près égales, un peu supérieures à un dixième de l'effectif, étaient les réclusionnaires sachant simplement lire 12,30 p. 100, et ceux qui avaient une instruction primaire complète ou supérieure à cette dernière, savoir 8,09 p. 100 pour les premiers et 3,04 p. 100 pour les seconds, soit ensemble 11,13 p. 100.

Emprisonnement.

Les 6,589 condamnés à l'emprisonnement se divisaient de la façon suivante d'après l'état de leur instruction au moment de leur entrée dans les établissements de longues peines :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		DE L'EFFECTIF de la catégorie penale.	de la population au 31 décembre.
Illettrés	1.240	18,82	12,31
Sachant lire	692	10,50	6,87
— lire et écrire	1.937	29,40	19,23
— lire, écrire, et calculer	1.960	29,75	19,45
Ayant l'instruction primaire complète	472	7,16	4,68
Possédant une instruction supérieure à l'instruction primaire.	288	4,37	2,86
Totaux	6.589	100 »	65,40

Trois dixièmes des condamnés à l'emprisonnement 29.75 p. 100, savaient lire, écrire et calculer; et trois dixièmes également savaient lire et écrire. Le plus fort nombre venant ensuite est celui des illettrés représentant près du cinquième de l'effectif 18,82 p. 100. Les sachant lire et ceux qui possédaient une instruction primaire, ou supérieure à cette dernière, représentent chacun un dixième environ de l'effectif: 10,50 p. 100 pour les premiers, et 11,53 p. 100 pour les seconds; 7,16 p. 100 ayant l'instruction primaire, et 4,37 soit le vingt-cinquième de l'effectif, ayant cette instruction dépassée.

Si l'on rapproche les tableaux de chacune de ces catégories pénales pour les résumer et les comparer entre eux et à la moyenne générale sur l'ensemble de la population, on constate que les quatre sortes de peines se présentent sous l'aspect suivant, au point de vue de l'instruction des détenus leur appartenant, au moment de l'incarcération de ces derniers.

Digitized by Google

	Moyenne générale sur l'ensemble de la population détenue au 31 décembre 1893.	PROPORTIONS 0/0 DE L'EFFECTIF DE CHACUNE DES CATÉGORIES PÉNALES			
		Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.
Illettrés	22,08	33,33	15,03	28,83	18,82
Sachant lire	11,19	»	16,99	12,30	10,50
— lire et écrire	28,03	16,67	28,76	25,31	29,40
— lire, écrire et calculer	27,33	33,33	29,41	22,43	29,75
Possédant l'instruction primaire complète	7,51	16,67	9,81	8,09	7,16
Ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire	3,86	»	»	3,04	4,37
Totaux	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »

Suivant les divers degrés d'instruction le classement des catégories pénales varie. Mais on remarque: que pour les détentionnaires les proportions de chacun des degrés dépassent toutes la moyenne générale, sauf pour le plus haut degré qui n'a pas de représentant.

Pour les condamnés à l'emprisonnement trois degrés dépassent la moyenne générale: les sachant lire et écrire; lire, écrire et calculer; possédant une instruction supérieure à l'instruction primaire.

Pour la réclusion deux degrés dépassent faiblement la moyenne générale: les sachant lire, et ceux qui possèdent l'instruction primaire.

FEMMES.

Les 1.313 détenues présentes au 31 décembre 1893 dans les maisons centrales de femmes avaient l'instruction ci-après, au moment de leur entrée dans ces établissements :

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		1893	1892
Étaient illettrées	391	29,78	33,80
Savaient lire	325	24,75	24,89
— lire et écrire	430	32,75	30,60
— lire, écrire et calculer	121	9,22	7,34
Possédaient l'instruction primaire complète	37	2,82	2,64
Avaient une instruction supérieure à l'instruction primaire.	9	0,68	0,73
Totaux	1.313	100 »	100 »

Digitized by Google

Le tiers de la population féminine, 32,75 p. 100, savaient lire et écrire; les trois dixièmes, 29,78 p.100, étaient illettrées; et un quart savaient simplement lire. Les femmes d'un degré d'instruction supérieur aux trois précédents ne représentaient ensemble qu'une proportion de 12,72 p. 100, savoir: 9,22 p. 100 sachant lire, écrire et calculer; 2,82 p. 100 possédant l'instruction primaire, et 0,68 p. 100 une instruction supérieure à cette dernière.

Catégories pénales.

Travaux forcés.

Les 479 femmes condamnées aux travaux forcés se répartissaient dans les proportions suivantes d'après l'état de leur instruction au moment de leur incarcération.

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		DE L'EFFECTIF de la catégorie pénale.	de la population au 31 décembre.
Illettrées	140	29,23	10.66
Sachant lire	97	20,25	7,39
— lire et écrire	160	33,40	12,19
— lire, écrire et calculer	59	12,32	4,49
Possédant l'instruction primaire complète	18	3,76	1.37
Possédant une instruction supérieure à l'instruction primaire.	5	1,04	0,38
Totaux	479	100 »	36,48

Le tiers des condamnées aux travaux forcés savaient lire et écrire; les trois dixièmes 29,23 p. 100 étaient illettrées et un cinquième, 20.25 p. 100, savaient seulement lire; 17,12 p. 100 avaient un degré d'instruction supérieur aux trois précédents; 12,32 p. 100 soit un dixième savaient lire, écrire et calculer; 3,76 p. 100 avaient l'instruction primaire et 1,04 p. 100 une instruction supérieure à cette dernière; ce qui donne ensemble 4,80 p. 100 soit près du vingtième des condamnées aux travaux forcés sachant plus que lire, écrire, et calculer.

Digitized by Google

Réclusion.

Les 166 réclusionnaires avaient l'instruction ci-après au moment de leur entrée en prison.

	NOMBRE de détenus	PROPORTIONS 0/0	
		de l'effectif de la catégorie pénale.	de la population au 31 décembre.
Illettrées	56	33,73	4,26
Sachant lire	32	19,28	2,44
— lire et écrire	55	33,13	4,19
— lire, écrire et calculer	15	9,04	1,14
Possédant l'instruction primaire complète	7	4,22	0,53
Possédant une instruction supérieure à l'instruction primaire.	1	0,60	0,08
Totaux	166	100 »	12,64

Un tiers des réclusionnaires étaient illettrées et un tiers savaient lire et écrire. Près d'un cinquième 19,28 p. 100 savaient seulement lire, et un dixième environ 9,04 p. 100 lire, écrire et calculer. Les réclusionnaires possédant une instruction primaire complète ou dépassée étaient dans la proportion de 4,82 de l'effectif soit près du vingtième, 4,22 p. 100 possédant l'instruction primaire complète et 0,60 p. 100 une instruction supérieure à cette dernière.

Emprisonnement.

Les 668 femmes condamnées à l'emprisonnement avaient l'instruction suivante lors de leur arrivée dans les maisons centrales.

	NOMBRE de détenues	PROPORTIONS 0/0	
		de l'effectif de la catégorie pénale.	de la population au 31 décembre.
Illettrées	195	29,19	14,85
Sachant lire	196	29,34	14,93
— lire et écrire	215	32,19	16,38
— lire, écrire et calculer	47	7,03	3,58
Possédant l'instruction primaire complète	12	1,80	0,91
Ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire	3	0,45	0,23
Totaux	668	100 »	50,88

Digitized by Google

Près du tiers des condamnées à l'emprisonnement, 32,19 p. 100, savaient lire et écrire; trois dixièmes, 29.19 p.100, étaient illettrées, et trois dixièmes, 29,34 p. 100, savaient seulement lire. Près d'un dixième 9,28 p. 100 avaient une instruction supérieure aux trois degrés précédents, 7,03 sachant lire, écrire et calculer, 1,80 p. 100 ayant l'instruction primaire, et 0,45 p. 100 cette instruction dépassée. On ne trouve donc dans la catégorie de l'emprisonnemeut que 2,25 p. 100 sachant plus que lire, écrire et calculer.

En rapprochant les tableaux de chacune des trois catégories pénales pour les résumer et les comparer entre eux et à la moyenne générale sur l'ensemble de la population, on constate que les trois sortes de peines se présentent sous l'aspect suivant au point de vue de l'instruction des détenues leur appartenant, au moment de l'incarcération de ces dernières.

	MOYENNE GÉNÉRALE SUR l'ensemble de la population détenue au 31 déc. 1893	PROPORTIONS 0/0 DE L'EFFECTIF DE CHACUNE DES CATÉGORIES PÉNALES		
		Travaux forcés	Réclusion	Emprisonnement
	0/0			
Illettrées	29,78	29,23	33,73	29,19
Sachant lire	24,75	20,25	19,28	29.34
— lire et écrire	32,75	33,40	33,13	32,19
— lire, écrire et calculer	9,22	12,32	9,04	7,03
Possédant l'instruction primaire complète	2,82	3,76	4,22	1.80
Ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire	0,68	1,04	0,60	0,45
Totaux	100 »	100 »	100 »	100 »

École (Tableau XIII.)

HOMMES

I° Mouvement de l'École.

Pendant l'année 1893, le mouvement général de l'école dans les établissements de longues peines affectés aux hommes, a été le sui-

Digitized by Google

vant, comparativement à celui de l'année 1892 :

	1893	1892
Présents à l'école aux 1er janv. 1893 et 1892 ..	2.112	2.206
Admis à l'école au cours des années 1893 et 1892	2.090	2.236
Soit ensemble, population ayant fréquenté l'école.....	4.202	4.442
Sortis de l'école pendant les années 1893 et 1892	2.304	2.330
Restant à l'école aux 31 déc. 1893 et 1892.....	1.898	2.112

Soit, en 1893, une population scolaire totale de 4.202 détenus ayant fréquenté l'école, contre 4.442 en 1892, d'où une différence en moins de 240 détenus.

Ce qui donne par rapport à la population incarcérée pendant les deux années (15.414 en 1893 et 15.328 en 1892), les proportions ci-après :

	ANNÉE 1893.		ANNÉE 1892.	
	nombre de détenus.	proportions 0/0 de la population incarcérée.	nombre de détenus.	proportions 0/0 de la population incarcérée.
Ayant fréquenté l'école.....	4.202	27,26	4.442	28,98
N'ayant pas été admis à l'école...	11.212	72,74	10.886	71,02
Totaux....	15.414	100 »	15.328	100 »

Soit en chiffres ronds près des trois dixièmes de la population incarcérée qui, dans les deux années, ont reçu l'instruction de l'école. Néanmoins, en 1893, on constate avec 1892 une différence en moins de 1,72 p. 100 sur le nombre des admis à l'école.

Situation de l'école suivant les diverses phases de son mouvement.

(a) *Début de l'année.*

(*1er janvier 1893 et 1er janvier 1892.*)

Au début de l'année 1893 la population détenue dans les établissements de longues peines comprenait 10.478 individus ; tandis qu'au début de l'année 1892 la population pénitentiaire se composait de 10.054 détenus.

Digitized by Google

A ces dates la situation de l'école était la suivante :

	SITUATION DE L'ÉCOLE			
	AU 1er JANVIER 1893.		AU 1er JANVIER 1892.	
	nombre de détenus.	proportions 0/0 de la population au 1 janv. 1893.	nombre de détenus.	proportions 0/0 de la population présente au 1 janv. 1892.
Étaient présents à l'école.....	2.112	20,16	2.206	21,94
Ne suivaient pas l'école.....	8.366	79,84	7.848	78,06
Totaux.....	10.478	100 »	10.054	100 »

Au début de l'année 1893 comme au début de l'année 1892, le cinquième de la population présente à ces dates étaient admis à l'école, avec une seule différence en plus de 1,78 p. 100 en faveur des présents au 1er janvier 1892.

L'état de l'instruction à ce moment de ces 2.112 et 2.206 individus résulte du tableau ci-après :

	ÉTAT DE L'INSTRUCTION DE LA POPULATION SCOLAIRE					
	AU 1er JANVIER 1893			AU 1er JANVIER 1892		
	Nombre de détenus.	Proportions 0/0		Nombre de détenus.	Proportions 0/0	
		des présents à l'école.	de la population au 1 janv. 1893.		des présents à l'école.	de la population au 1 janv. 1892.
Étaient illettrés.....	132	6,25	1,26	90	4,08	0,89
Savaient lire.....	178	8,43	1,70	266	12,06	2,65
— lire et écrire.....	556	26,32	5,31	562	25,47	5,59
Recevaient le complément de l'instruction primaire.....	1.246	59 »	11,89	1.288	58,39	12,81
Totaux.....	2.112	100 »	20,16	2.206	100 »	21,94

Au début des deux années près des trois cinquièmes des individus présents à l'école recevaient le complément de l'instruction

Digitized by Google

primaire 59 p. 100 en 1893 et 58,39 p. 100 en 1892; un peu plus du quart savaient lire et écrire 26,32 et 25,47 p. 100 ; enfin 14,68 et 16,14 p. 100 étaient illettrés ou savaient seulement lire.

Admissions pendant les années 1893 et 1892.

Au cours de l'année 1893, 4.936 détenus sont entrés dans les établissements de longues peines, tandis qu'en 1892 le chiffre des entrées s'est élevé à 5.274.

Le nombre des individus admis à l'école pendant les deux années a été de 2.090 en 1893 contre 2.236 en 1892.

Comparés aux chiffres des entrées dans les établissements, ces nombres donnent les proportions suivantes :

	1893		1892	
	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 des entrées dans les établissements.	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 des entrées dans les établissements.
Ont été admis à l'école.....	2.090	42,34	2.236	42,40
N'ont pas été admis à l'école....	2.846	57,66	3.038	57,60
Totaux.....	4.936	100 »	5.274	100 »

Soit en 1893, les deux cinquièmes environ des entrés qui ont été admis à l'école. En 1892, la proportion est la même et n'accuse qu'une différence en plus de 0,06 p. 100 sur celle de 1893.

Ces individus, reçus à l'école au cours des deux années, avaient l'instruction ci-après au moment de leur admission :

	ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES INDIVIDUS ADMIS A L'ÉCOLE					
	en 1893			en 1892		
	Nombre de détenus.	Proportions 0/0 du nombre des détenus admis à l'école.	Proportions 0/0 du nombre des entrés dans les établissements.	Nombre de détenus.	Proportions 0/0 du nombre des détenus admis à l'école.	Proportions 0/0 du nombre des entrés dans les établissements.
Étaient illettrés.....	465	22,25	9,42	563	25,18	10,68
Savaient lire.....	359	17,18	7,27	391	17,48	7,41
— lire et écrire.....	611	29,23	12,38	679	30,37	12,88
— lire, écrire et calculer	655	31,34	13,27	603	26,97	11,43
Totaux.....	2.090	100 »	42,34	2.236	100 »	42,40

Digitized by Google

En 1893, les trois cinquièmes des individus admis à l'école, 60,57 p. 100, savaient lire et écrire, ou lire, écrire et calculer, 29,23 p. 100 sachant lire et écrire et 31,34 p. 100 sachant en outre calculer. Les deux autres cinquièmes étaient illettrés 22,25 p. 100, ou savaient seulement lire 17,18 p. 100.

En 1892, 30,37 p. 100 des admis savaient lire et écrire; 26,97 p. 100 savaient lire, écrire et calculer soit ensemble 57,34 p. 100, ce qui fait une différence en moins de 3,23 p. 100 sur la proportion des admis en 1893 qui savaient ou lire et écrire, ou lire, écrire et calculer. Les illettrés en 1892 formaient le quart des admis à l'école soit 3,93 p. 100 de plus qu'en 1893, et ceux qui savaient seulement lire étaient en proportion de 17,48 p. 100, supérieurs de 0,30 p. 100 à leurs correspondants de 1893.

Sortis de l'école pendant les années 1893 et 1892.

Au cours de l'année 1893, 5.340 détenus sont sortis des établissements de longues peines, contre 4.850 en 1892, soit en 1893 une différence en plus de 490 sorties.

Pendant la même année 2.304 détenus ont quitté l'école, contre 2.330 en 1892, soit en 1893 une différence en moins de 26 sorties de l'école.

Comparés aux chiffres des sorties des établissements, ces nombres donnent les proportions suivantes :

	1893		1892	
	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0 des détenus sortis des établissements.	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0 des détenus sortis des établissements.
Ont quitté l'école.....	2.304	43,15	2.330	48,04
Sont sortis des établissements sans sortir de l'école.....	3.036	56,85	2.520	51,96
Totaux.....	5.340	100 »	4.850	100 »

Sur le nombre d'individus sortis des établissements 43,15 p. 100 en 1893 quittaient l'école, contre 48,04 p. 100 en 1892, soit dans la première année une différence en moins de 4,89 p. 100.

Digitized by Google

L'état de l'instruction des individus qui ont quitté l'école était le suivant à ce moment de leur sortie :

	ETAT DE L'INSTRUCTION DES INDIVIDUS SORTIS DE L'ÉCOLE					
	en 1893			en 1892		
	NOMBRE de détenus	PROPORTIONS 0/0 DU NOMBRE des détenus sortis de l'école.	PROPORTIONS 0/0 DU NOMBRE de sortis des établissements.	NOMBRE de détenus	PROPORTIONS 0/0 DU NOMBRE des détenus sortis de l'école.	PROPORTIONS 0/0 DU NOMBRE des sortis des établissements.
Étaient illettrés	113	4,90	2,12	113	4,85	2,33
Savaient lire	188	8,16	3,52	260	11,16	5,36
— lire et écrire	488	21,18	9,14	413	17,72	8,52
— lire, écrire et calculer	991	43,01	18,56	989	42,45	20,39
Recevaient le complément de l'instruction primaire	524	22,75	9,81	555	23,82	11,44
Totaux	2.304	100 »	43,15	2.330	100 »	48,04

En 1893, la majorité des individus qui ont quitté l'école, les deux cinquièmes environ, 43,01 p. 100, savaient lire, écrire et calculer, contre 42,45 p. 100 en 1892 qui se trouvaient dans le même état, soit 0,56 p. 100 de plus dans la première année. Un cinquième environ, 22,75 p. 100, recevaient le complément de l'instruction primaire contre 23,82 p. 100 soit 1,07 de moins. Un cinquième également, 21,18 p. 100, savaient lire et écrire contre 17,72 p. 100 en 1892 soit 3,46 p. 100 en plus. Le nombre des illettrés représentait le vingtième des sortis dans les deux années 4,90 en 1893 et 4,85 en 1892. Enfin ceux qui savaient simplement lire représentaient un peu moins du dixième en 1893, 8,16 p. 100, et un peu plus du dixième en 1892, 11,16 p. 100, soit une différence en moins de 3 p. 100 en 1893.

Fin de l'année (31 décembre 1893 et 31 décembre 1892).

A la fin de l'année 1893, la population détenue dans les établissements de longues peines (au 31 décembre 1893) comprenait

Digitized by Google

10.074 individus; tandis qu'à la fin de l'année 1892 (31 décembre 1892), la population pénitentiaire se composait de 10.478 détenus.

A ces dates, la situation de l'école était la suivante:

	SITUATION DE L'ÉCOLE			
	AU 31 DÉCEMBRE 1893		AU 31 DÉCEMBRE 1892	
	Nombre de détenus	Proportions 0/0	Nombre de détenus	Proportions 0/0
Étaient présents à l'école.....	1.898	18,84	2.112	20,16
Ne suivaient pas l'école.....	8.176	81,16	8.366	79,84
Totaux	10.074	100 »	10.478	100 »

Au 31 décembre 1893, 18,84 p. 100 de la population présente étaient admis à l'école, tandis qu'au 31 décembre 1892, 20,16 p. 100 de la population à cette date suivaient l'école. C'est donc en 1893 une différence en moins de 1,32 p. 100.

L'état de l'instruction de ces 1.898 et 2.112 individus se trouvait être le suivant:

	ÉTAT DE L'INSTRUCTION DE LA POPULATION SCOLAIRE					
	AU 31 DÉCEMBRE 1893			AU 31 DÉCEMBRE 1892		
		PROPORTIONS 0/0			PROPORTIONS 0/0	
	NOMBRE de détenus.	des présents à l'école.	de la population au 31 décembre 1893.	NOMBRE de détenus.	des présents à l'école.	de la population au 31 décembre 1892.
Étaient illettrés.....	183	9.64	1.82	132	6.25	1.26
Savaient lire.....	138	7.27	1.37	178	8.43	1.70
— lire et écrire.....	462	24.34	4.58	556	26.32	5.31
Recevaient le complément de l'instruction primaire.....	1.115	58.75	11.07	1.246	59.00	11.89
Totaux	1.898	100 »	18.84	2.112	100 »	20.16

A la fin des deux années, près des trois cinquièmes des détenus présents à l'école recevaient le complément de l'instruction primaire 58,75 p. 100 contre 59,00 p. 100 soit 0,25 p. 100 de moins en 1893.

Digitized by Google

Près d'un quart en 1893 et un peu plus du quart en 1892 savaient lire et écrire 24,34 p. 100 contre 26,32 p. 100, soit 1,98 p. 100 de moins en 1893. Près d'un dixième en 1893, 9,64 p. 100 contre 6,25 p. 100 étaient illettrés soit 3,39 p. 100 en plus. Enfin 7,27 p. 100 contre 8,43 p. 100, soit 1,16 p. 100 de moins en 1893 savaient simplement lire.

En résumé, en 1893 par rapport à 1892, la proportion des illettrés était supérieure de 3,39 p. 100; et cette différence se répartit par des diminutions sur les trois autres groupes, mais principalement sur les sachant lire et écrire 1,98 p. 100, et sur ceux qui complétaient leur instruction 1,16 p. 100.

État de l'instruction de l'ensemble des détenus qui ont suivi l'école.

Il résulte des tableaux précédents que pendant l'année 1893 l'école a donné l'instruction à 4.202 détenus qui se trouvaient dans l'état intellectuel ci-après, contre 4.442 détenus instruits en 1892 ayant les connaissances suivantes:

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus ayant fréquenté l'école	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée.	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus ayant fréquenté l'école	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée.
Étaient illettrés	597	14,21	3,87	653	14,70	4,26
Savaient lire	537	12,78	3,49	657	14,79	4,28
— lire et écrire	1.167	27,77	7,57	1.241	27,94	8,10
Recevaient le complément de l'instruction primaire	1.901	45,24	12,33	1.891	42,57	12,34
Totaux	4.202	100 »	27,26	4.442	100 »	28,98

En 1893, sur le nombre total de détenus que l'école a eu à instruire, près de la moitié 45,24 p. 100 savaient lire, écrire et calculer, ou recevaient le complément de l'instruction primaire. Près des trois dixièmes savaient lire et écrire 27,77 p. 100. C'est donc sur l'ensemble presque les trois quarts, 73,01 p.100, qui savaient déjà lire et écrire ou recevaient le complément de l'instruction primaire. L'autre quart, 26,99 p. 100, se décomposait: en illettrés 14,21 p. 100 et en sachant lire 12,78 p. 100.

Digitized by Google

En 1892, le niveau de l'instruction des détenus admis à l'école était un peu inférieur. C'est ainsi qu'en bloc les sept dixièmes, 70,51 p. 100, soit 2,50 p. 100 de moins qu'en 1893 savaient lire, écrire et calculer, ou recevaient le complément de l'instruction primaire. Les trois autres dixièmes, 29,49 p. 100, soit 1,72 p. 100 de plus qu'en 1893, étaient en nombres égaux : illettrés 14,70 p.100 ou sachant lire 14,79 p. 100.

II°. — *Résultats de l'enseignement.*

L'enseignement donné à l'école pendant l'année 1893 a produit les résultats suivants comparés aux résultats correspondants obtenus pendant l'année 1892 :

1° — Pour les illettrés.

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	Nombre de détenus.	PROPORTIONS 0/0 des illettrés.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.	Nombre de détenus.	PROPORTIONS 0/0 des illettrés.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.
Ont appris — A lire	104	17,42	2,48	138	21,13	3,11
Ont appris — A lire et à écrire	116	19,43	2'76	165	25,27	3,71
Ont appris — A lire, écrire et calculer	81	13,57	1,93	105	16,08	2,36
Sont demeurés illettrés	296	49,58	7,04	245	37,52	5,52
Totaux	597	100, »	14,21	653	100, »	14,70

En 1893, la moitié des illettrés, 49,58 p.100, sont restés stationnaires ; l'autre moitié a développé son instruction, et la majorité de ces derniers, 19,43 p. 100, près du cinquième du nombre ont appris à lire et écrire. 17,42 p. 100 ont appris seulement à lire, et un peu plus du dixième 13,57 p. 100 ont appris à lire, écrire et calculer.

En 1892, le résultat de l'instruction donnée aux illettrés a été meilleur. Moins des deux cinquièmes, 37,52 p.100, sont restés stationnaires, le quart ont appris à lire et écrire 25,27 p. 100, le cinquième 21,13 p. 100 à lire ; et 16,08 p. 100 à lire, écrire et calculer.

Digitized by Google

2° — *Pour les sachant lire :*

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 des détenus sachant lire.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 des détenus sachant lire.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.
Ont fait quelques progrès....	150	27,93	3,57	180	27,40	4,05
Ont appris à écrire.....	183	34,08	4,36	167	25,42	3,75
— écrire et calculer	132	24,58	3,14	192	29,22	4,33
N'ont pas fait de progrès.....	72	13,41	1,71	118	17,96	2,66
Totaux.....	537	100 »	12,78	657	100 »	14,79

En 1893, les deux cinquièmes des détenus de cette catégorie, 41,34 p.100, sont restés au même niveau intellectuel; 13,41 p. 100 demeurant stationnaires, c'est-à-dire plus du dixième; et près des trois dixièmes, 27,93 p.100, ayant fait quelques progrès. Les trois autres cinquièmes, exactement 58,66 p. 100, ont développé leur instruction : la majorité 34,08 p. 100 ayant appris à écrire, et près du quart de l'ensemble, 24,58 p. 100, ayant appris à écrire et calculer.

En 1892, plus des deux cinquièmes, 45,36 p.100, soit 4,02 p. 100 de plus qu'en 1893, étaient restés dans cet état intellectuel; 17,96 0/0 n'ayant pas fait de progrès; et 27,40 p.100 ayant fait quelques progrès. Moins des deux cinquièmes, 54,64 p. 100, ont développé leur instruction; le quart, 25,42 p.100, ayant appris à écrire; et les trois dixièmes, 29,22 p. 100, à écrire et calculer.

3° — *Pour les sachant lire et écrire :*

	ANNÉE 1893.			ANNÉE 1892.		
	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 des détenus sachant lire et écrire.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 des détenus sachant lire et écrire.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.
Ont fait quelques progrès.....	474	40,61	11,28	456	36,74	10,27
Ont appris à calculer.....	374	32,05	8,90	408	32,89	9,18
Ont reçu le complément de l'instruction primaire.....	142	12,17	3,38	194	15,63	4.37
N'ont pas fait de progrès.....	177	15,17	4,21	183	14,74	4,12
Totaux.....	1.167	100 »	27,77	1.241	100 »	27.94

Digitized by Google

Plus de la moitié des détenus de cette catégorie 55,78 p. 100 sont restés dans le même état intellectuel. Néanmoins 40,61 p. 100 ont fait quelques progrès, soit les deux cinquièmes de l'ensemble; et 15,17 p. 100 sont demeurés stationnaires. Ceux qui ont développé leur instruction sont en proportion de 44,22 p. 100 plus des deux cinquièmes; sur lesquels 32,05 p. 100 les trois dixièmes de l'ensemble ont appris à calculer, et 12,17 p. 100 plus du dixième de l'ensemble ont reçu le complément de l'instruction primaire.

En 1892, 51,48 p. 100, soit 4,30 p. 100 de moins qu'en 1893 sont restés au même niveau intellectuel, 36,74 p. 100 ayant fait quelques progrès et 14,74 p. 100 étant demeurés stationnaires. Ceux qui ont développé leur instruction sont à peu près en égal nombre 48,52 p. 100; sur lesquels 32,89 p. 100 ont appris à calculer, et 15,63 p. 100 ont reçu le complément de l'instruction primaire.

4°. — Pour les sachant lire, écrire et calculer.

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 des détenus sachant lire, écrire et calculer.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 des détenus sachant lire, écrire et calculer.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.
Ont fait quelques progrès	1.107	58,23	26,35	1.092	57,75	24,58
Ont reçu le complément de l'instruction primaire	564	29,67	13,42	560	29,61	12,61
N'ont pas fait de progrès	230	12,10	5,47	239	12,64	5,38
Totaux.....	1.901	100 »	45,24	1.891	100 »	42,57

Le résultat de l'enseignement donné aux détenus de cette catégorie a été très sensiblement le même dans les deux années. Un peu plus du dixième sont demeurés stationnaires; près des trois cinquièmes ont fait des progrès, et les trois dixièmes ont reçu le complément de l'instruction primaire.

Cours spéciaux.

Il a été fait pendant l'année 1893 des cours spéciaux de dessin et de musique à 208 détenus ce qui donne par rapport à la population incarcérée une proportion de 1,35 p. 100. En 1892, ces cours avaient été faits à 288 détenus, soit par rapport à la population incarcérée de cette année une proportion de 1,88 p. 100, c'est-à-dire 0,53 p. 100 de plus qu'en 1893.

Digitized by Google

DESSIN. — Les cours de dessin ont été faits uniquement à Melun, et 18 détenus de cet établissement les ont suivis.

MUSIQUE. — Les cours de musique ont été faits à 190 détenus dans quatre établissements: Beaulieu; — Gaillon; — Melun; — et Riom. En 1892, 16 détenus avaient suivi des cours de dessin à Melun, et 272 des cours de musique dans cinq établissements, les quatre précités, et en outre Embrun.

BIBLIOTHÈQUE. — Les bibliothèques des établissements pénitentiaires de longues peines comprenaient un ensemble de 27.910 volumes en 1893 contre 29.400 en 1892, soit dans la première année une différence en moins de 1.490 volumes.

Ces chiffres donnent par rapport à la population moyenne journalière de chacune des deux années les rapports ci-après:

En 1893, pour une population moyenne journalière de 10.434 détenus un rapport de 2,67, soit en chiffres ronds 5 livres pour deux détenus.

En 1892, la population moyenne ayant été de 10.353 détenus, le rapport s'est trouvé de 2,83, soit en chiffres ronds 3 livres pour un détenu.

Le rapport est donc un peu inférieur en 1893 à celui de 1892.

Au point de vue de ce rapport entre le nombre de volumes existant dans les bibliothèques et la population moyenne journalière, les divers établissements de longues peines se classent de la façon suivante en commençant par le plus élevé et comparativement à 1892:

	RAPPORT ENTRE LE NOMBRE DE VOLUMES et la population moyenne journalière.	
	1893.	1892.
Embrun	5,73	4,14
Melun	3,86	3,87
Eysses	3,46	3,32
Thouars	3,29	3,83
Clairvaux	3,08	3,18
Riom	3,03	3,23
Castelluccio	2,94	3,71
Albertville	2,85	3,23
Beaulieu	2,78	2,76
Poissy	2,77	2,79
Chiavari	2,17	2,26
Nîmes	2,06	2,27
Loos	2,04	2,35
Fontevrault	1,95	2,08
Gaillon	1,77	1,85
Landerneau	1,39	2,17

Digitized by Google

Le rapport maximum en 1893 était de près de 6 volumes par détenu, et le minimum un peu supérieur à un volume par détenu, tandis qu'en 1892 le rapport maximum n'était que de 4 volumes par détenu, et le minimum de 2 volumes environ.

Les rapports de l'année 1892 sont d'ailleurs généralement supérieurs à ceux de l'année 1893.

Lecture.

Pendant l'année 1893, il y a eu 261.539 mises en lecture contre 262.049 en 1892, soit en 1893 une différence en moins de 510 mises en lecture.

Ces chiffres donnent pour les populations incarcérées durant chacune des deux années les rapports ci-après:

En 1893, pour une population incarcérée de 15.414 détenus, de 16,96 mises en lecture par détenu.

En 1892, pour une population incarcérée de 15.328 détenus, 17,09 mises en lecture par détenu.

Le classement suivant des divers établissements de longues peines d'après le rapport entre la population incarcérée dans chacun d'eux pendant l'année et les mises en lecture, permet de se rendre compte de l'importance de la lecture dans la vie pénitentiaire.

	RAPPORT DES MISES EN LECTURE à la population incarcérée pendant l'année	
	1893.	1892.
Riom	29,0	28,7
Poissy	27,8	27,5
Landerneau	27,7	25,3
Albertville	22,7	25,5
Embrun	20,7	23,4
Thouars	20,6	17,5
Gaillon	20,3	15,6
Eysses	19,0	10,8
Clairvaux	17,3	15,7
Melun	16,5	16,4
Fontevrault	16,4	18,2
Beaulieu	11,3	12,7
Nîmes	6,7	6,6
Loos	5,7	5,4
Chiavari	0,8	1,8
Castellucio	0,1	»

Si l'on fait abstraction des pénitenciers agricoles de Corse où la lecture est très peu développée; on trouve qu'en 1893 le rapport

Digitized by Google

maximum basé sur la population incarcérée est de 29 mises en lecture par détenu à Riom; le rapport minimum de 5,7 à Loos, soit 6 mises en lecture par détenu.

En 1892, le rapport maximum était également à Riom de 28,7 c'est-à-dire 29 mises en lecture par détenu; et le minimum de 5,4 à Loos, soit 5 mises en lecture par détenu.

Les rapports sont sensiblement égaux dans l'une et l'autre années. Il n'y a de différence importante qu'à Eysses et Gaillon où il y a augmentation en 1893 de 9 mises en lecture par détenu dans le premier établissement et de 5 dans le second.

Mouvement de l'école.

FEMMES

Pendant l'année 1893, le mouvement général de l'école dans les maisons centrales de femmes a été le suivant, comparativement à celui de l'année 1892:

	1893	1892
Présentes à l'école aux 1er janvier. 1893 et 1892.	340	363
Admises à l'école au cours des années 1893 et 1892	175	215
Soit ensemble, population ayant fréquenté l'école	515	578
Sorties de l'école pendant les années 1893 et 1892	214	238
Restant à l'école aux 31 décembre 1893 et 1892	301	340

Soit en 1893, une population scolaire totale de 515 détenues ayant fréquenté l'école contre 578 en 1892, d'où une différence en moins de 63 détenues.

Ce qui donne par rapport à la population incarcérée pour les deux années (1.940 en 1893 et 2.051 en 1892) les proportions ci-après:

	ANNÉE 1893		ANNÉE 1892	
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée.	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée.
Ayant fréquenté l'école	515	26,55	578	28,18
N'ayant pas été admises à l'école.	1.425	73,45	1.473	71,82
Totaux	1.940	100 »	2.051	100 »

Digitized by Google

En 1893, un peu plus du quart de la population incarcérée, 26,55 p. 100, a reçu l'instruction de l'école. En 1892, la proportion est de 28,18 p. 100 supérieure de 1,63 p. 100 à celle de 1893.

Situation de l'école suivant les diverses phases de son mouvement.
(Début de l'année : 1er janvier 1893 et 1er janvier 1892.)

Au début de l'année 1893, la population détenue dans les maisons centrales de femmes, (au 1er janvier 1893) comprenait 1.402 détenues, tandis qu'au début de l'année 1892 (1er janvier 1892) elle comptait 1.439 détenues.

A ces dates, la situation de l'école était la suivante :

	SITUATION DE L'ÉCOLE			
	AU 1er JANVIER 1893		AU 1er JANVIER 1892.	
	Nombre de détenues.	Proportions 0/0 de la population au 1er janv. 1893	Nombre de détenues.	Proportions 0/0 de la population au 1er janv. 1892
Étaient présentes à l'école.....	340	24,25	363	25,23
Ne suivaient pas l'école.....	1.062	75,75	1.076	74,77
Totaux.....	1.402	100 »	1.439	100 »

Au début de l'année 1893 comme au début de l'année 1892, le quart de la population présente à ces dates était admise à l'école, avec une seule différence en plus de 0,98 p. 100 en faveur des présentes au 1er janvier 1892.

L'état de l'instruction à ce moment de ces 340 et 363 détenues résulte du tableau ci après :

	ÉTAT DE L'INSTRUCTION DE LA POPULATION SCOLAIRE					
	AU 1er JANVIER 1893			AU 1er JANVIER 1892		
	NOMBRE de détenues	PROPORTIONS 0/0 des présentes à l'école.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 1er janv. 1893.	NOMBRE de détenues	PROPORTIONS 0/0 des présentes à l'école.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 1er janv. 1892.
Étaient illettrées.....	38	11,18	2,71	47	12,95	3,27
Savaient lire.....	83	24,41	5,92	72	19,83	5,00
— lire et écrire.....	125	36,76	8,92	150	41,32	10,43
Recevaient le complément de l'instruction primaire.....	94	27,65	6,70	94	25,90	6,53
Totaux.....	340	100, »	24,25	363	100, »	25,23

Digitized by Google

Au début de l'année 1893, près des deux cinquièmes des détenues présentes à l'école, 36,76 p. 100, savaient lire et écrire; plus du quart 27,65 p. 100 recevaient le complément de l'instruction primaire; près du quart 24,41 p. 100 savaient lire. La proportion des illettrées était légèrement supérieure au dixième 11,18 p. 100.

En 1892, plus des deux cinquièmes 41,32 p. 100 savaient lire et écrire, un quart 25,90 p. 100 recevaient le complément de l'instruction primaire, un cinquième savait seulement lire et 12.95 p. 100 étaient illettrées.

En 1893, les proportions des sachant lire et des détenues complétant leur instruction étaient supérieures aux proportions correspondantes de 1892:

Pour les premières de	4,58 p. 100
Pour les secondes de	1,75 —
Soit ensemble	6,33 p. 100

tandis que les proportions des illettrées et des sachant lire et écrire étaient inférieures:

Les premières de	1,77 p. 100
Les secondes de	4,56 —
Soit ensemble, total égal	6,33 p. 100

Admissions pendant les années 1893 et 1892.

Au cours de l'année 1893, 538 détenues sont entrées dans les maisons centrales de femmes, tandis qu'en 1892 le chiffre des entrées s'est élevé à 612.

Le nombre de femmes admises à l'école pendant les deux années a été de 175 en 1893 contre 215 en 1892.

Comparés aux chiffres des entrées dans les établissements, ces nombres donnent les proportions suivantes:

	1893		1892	
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 des entrées dans les établissements.	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 des entrées dans les établissements.
Ont été admises à l'école	175	32,53	215	35,13
N'ont pas été admises à l'école	363	67,47	397	64,87
Totaux	538	100 »	612	100 »

Digitized by Google

En 1893, les trois dixièmes, 32,53 p.100, des femmes entrées dans les établissements ont été admises à l'école. En 1892, la proportion des admises à l'école sur le nombre des entrées était de 35,13 p.100, supérieure de 2,60 p. 100 à celle de 1893.

Ces femmes reçues à l'école au cours des deux années avaient l'instruction ci-après au moment de leur admission.

	ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES DÉTENUES ADMISES A L'ÉCOLE					
	EN 1893			EN 1892		
	Nombre de détenues.	Proportions 0/0 du nombre des détenues admises à l'école.	Proportions 0/0 du nombre des détenues entrées dans les établissements.	Nombre de détenues.	Proportions 0/0 du nombre des détenues admises à l'école.	Proportions 0/0 du nombre des détenues entrées dans les établissements.
Étaient illettrées.....	50	28,57	9,29	56	26,05	9,15
Savaient lire.....	47	26,86	8,74	60	27,90	9,80
— lire et écrire..	58	33,14	10,78	86	40, »	14,05
— lire, écrire et calculer.....	20	11,43	3,72	13	6,05	2,13
Totaux.....	175	100 »	32,53	215	100 »	35,13

En 1893, la majorité des détenues admises à l'école au cours de l'année représentant un peu plus des trois dixièmes, 33,14 p. 100, savaient lire et écrire ; un peu moins des trois dixièmes 28,57 p. 100 étaient illettrées; et un peu plus du quart 26,86 p. 100 savaient seulement lire. Celles qui savaient lire, écrire et calculer ne représentaient qu'une proportion légèrement supérieure au dixième, 11,43 p. 100.

Sorties de l'école pendant les années 1893 et 1892.

Au cours de l'année 1893, 627 détenues sont sorties des maisons centrales de femmes contre 649 en 1892, soit en 1893 une différence en moins de 22 sorties.

Pendant la même année, 214 détenues ont quitté l'école, contre 238 en 1892 soit en 1893, une différence en moins de 24 détenues.

Digitized by Google

Comparés aux chiffres des sorties des établissements ces nombres donnent les proportions suivantes :

	1893		1892	
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 des détenues sorties des établissements.	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 des détenues sorties des établissements.
Ont quitté l'école	214	34,13	238	36,67
Sont sorties des établissements sans sortir de l'école	413	65,87	411	63,33
Totaux	627	100 »	649	100 »

Sur le nombre de femmes sorties des établissements 34,13 p. 100, soit les sept vingtièmes environ ont quitté l'école, contre 36,67 p. 100 en 1892, ce qui donne dans la première année une différence en moins de 2,54 p. 100.

L'état de l'instruction de ces détenues qui ont quitté l'école était le suivant à ce moment de leur sortie.

	ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES DÉTENUES SORTIES DE L'ÉCOLE					
	EN 1893			EN 1892		
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues sorties de l'école.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues sorties des établissements.	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues sorties de l'école.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues sorties des établissements.
Étaient illettrées	12	5,61	1,92	13	5,46	2,00
Savaient lire	55	25,70	8,77	56	23,53	8,63
— lire et écrire	72	33,64	11,48	67	28,15	10,32
— lire, écrire et calculer	57	26,64	9,09	70	29,41	10,79
Recevaient le complément de l'instruction primaire	18	8,41	2,87	32	13,45	4,93
Totaux	214	100 »	34,13	238	100 »	36,67

En 1893, la majorité des détenues qui ont quitté l'école, plus des trois dixièmes, 33,64 p.100, savaient lire et écrire contre 28,15 p.100

Digitized by Google

en 1892, soit 5,49 p.100 en plus. Un peu plus du quart, 26,64 p.100. savaient en outre calculer contre 29,41 p. 100 en 1892 soit 2,77 p. 100 de moins. Le quart ou 25,70 p. 100 savaient seulement lire contre 23,53 p.100 en 1892, soit 2,17 p.100 de plus. Enfin, moins du dixième, 8,41 p. 100, recevaient le complément de l'instruction primaire contre 13,45 p.100 en 1892, soit une différence en moins de 5, 04 p. 100. Dans l'une et l'autre années, les illettrées représentent le vingtième des sorties 5, 61 p. 100 en 1893 et 5,46 p. 100 en 1892.

Fin de l'année.

(31 décembre 1893 et 31 décembre 1892.)

A la fin de l'année 1893, la population détenue dans les maisons centrales de femmes (au 31 décembre 1893) comprenait 1.313 détenues, tandis qu'à la fin de l'année 1892 (au 31 décembre 1892) la population pénitentiaire se composait de 1.402 détenues.

A ces dates, la situation de l'école était la suivante :

	SITUATION DE L'ÉCOLE			
	AU 31 DÉCEMBRE 1893		AU 31 DÉCEMBRE 1892	
	Nombre de détenues.	Proportions 0/0 de la population au 31 décembre.	Nombre de détenues.	Proportions 0/0 de la population au 31 décembre.
Étaient présentes à l'école	301	22,92	340	24,25
Ne suivaient pas l'école	1.012	77,08	1.062	75,75
Totaux.....	1.313	100 »	1.402	100 »

Au 31 décembre 1893, un peu plus du cinquième de la population, 22,92 p. 100, suivaient l'école, tandis qu'au 31 décembre 1892 la proportion était de près du quart, 24,25 p. 100, supérieure de 1,33 p. 100 à celle de 1893. Cette situation est très sensiblement égale à celle du début de l'année.

Digitized by Google

L'état de l'instruction de ces détenues présentes à l'école à ce moment était le suivant :

	ÉTAT DE L'INSTRUCTION DE LA POPULATION SCOLAIRE					
	AU 31 DÉCEMBRE 1893			AU 31 DÉCEMBRE 1892		
	Nombre de détenues.	Proportions 0/0		Nombre de détenues.	Proportions 0/0	
		des présentes à l'école.	de la population au 31 déc. 1893.		des présentes à l'école.	de la population au 31 déc. 1892.
Étaient illettrées	34	11,30	2,59	38	11,18	2,71
Savaient lire	65	21,59	4,95	83	24,41	5,92
— lire et écrire	100	33,22	7,61	125	36,76	8,92
Recevaient le complément de l'instruction primaire	102	33,89	7,77	94	27,65	6,70
Totaux	301	100 »	22,92	340	100 »	24,25

A la fin de l'année 1893, un tiers des détenues présentes à l'école recevaient le complément de l'instruction primaire, 33,89 p. 100; et un autre tiers savaient lire et écrire. Le troisième tiers se composait des sachant seulement lire représentant le cinquième du total, 21,59 p. 100, et des illettrées formant un peu plus du dixième du total.

En résumé dans les deux années et en chiffres ronds les deux tiers de la population scolaire au 31 décembre savaient lire et écrire ou recevaient le complément de l'instruction primaire, 67,11 p. 100 en 1893 et 64,41 p. 100 en 1892, soit différence en plus de 2,70 p. 100; et un tiers étaient ou illettrées ou savaient seulement lire, 32,89 p. 100 en 1893 et 35,59 p. 100 en 1892, soit différence égale en moins de 2,70 p. 100.

État de l'instruction de l'ensemble des détenues qui ont suivi l'école.

Il résulte des tableaux précédents que pendant l'année 1893 l'école a donné l'instruction à 515 détenues qui se trouvaient dans l'état

Digitized by Google

intellectuel ci-après, contre 578 détenues instruites en 1892 ayant les connaissances suivantes :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenues	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues ayant fréquenté l'école	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée	NOMBRE de détenues	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues ayant fréquenté l'école	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée
Étaient illettrés.....	88	17,09	4,54	103	17,82	5,02
Savaient lire.....	130	25,24	6,70	132	22,84	6,43
— lire et écrire..	183	35,53	9,43	236	40,83	11,51
— calculer ou recevaient le complément de l'instruction primaire.....	114	22,14	5,88	107	18,51	5,22
Totaux	515	100 »	26,55	578	100 »	28,18

En 1893, sur le nombre total de détenues que l'école a eu à instruire un tiers environ, 35,53 p. 100, savaient lire et écrire, un quart, 25,24 p. 100, savaient seulement lire, et un peu plus du cinquième, 22,14 p. 100 qui savaient calculer et étaient en état de recevoir le complément de l'instruction primaire. Enfin, il y avait un peu moins d'un cinquième d'illettrées.

II° — Résultats de l'enseignement.

L'enseignement donné à l'école pendant l'année 1893 a produit les résultats suivants comparés aux résultats correspondants obtenus pendant l'année 1892 :

1° — Pour les illettrées.

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 des illettrées.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 des illettrées.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.
Ont appris à lire.....	24	27,27	4,66	28	27,18	4,84
Ont appris à lire et écrire..	15	17,05	2,92	22	21,36	3,81
Ont appris à lire, écrire, et calculer.....	3	3,41	0,58	2	1,94	0,35
Sont demeurées illettrées	46	52,27	8,93	51	49,52	8,82
Totaux.....	88	100 »	17,09	103	100 »	17,82

Digitized by Google

En 1893, un peu plus de la moitié des illettrées sont restées stationnaires, 52,27 p. 100; l'autre moitié a développé son instruction et la grande majorité de ces dernières ont seulement appris à lire, 27,27 p. 100 de l'ensemble. Celles qui ont appris à lire et écrire représentent une proportion de 17,05 p. 100, moins du cinquième, et celles qui ont appris à calculer 3,41 p. 100.

2° : — *Pour les sachant lire.*

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 des sachant lire.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 des sachant lire.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.
Ont fait quelques progrès	76	58,46	14,76	88	66,67	15,23
Ont appris à écrire	28	21,55	5,44	17	12,88	2,94
Ont appris à écrire et calculer	6	4,61	1,16	4	3,03	0,69
N'ont pas fait de progrès	20	15,38	3,88	23	17,42	3,98
Totaux	130	100 »	25,24	132	100 »	22,84

En 1893, près des trois quarts des détenues sachant lire, 73,84 p. 100 sont restées au même niveau intellectuel, 15,38 p. 100 demeurant stationnaires et 58,46 p. 100 ayant fait quelques progrès. Un peu plus du quart ont développé leur instruction, 21,55 p. 100 ayant appris à écrire et 4,61 p. 100 à écrire et calculer.

3°. — *Pour les sachant lire et écrire.*

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 des détenues sachant lire et écrire.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 des détenues sachant lire et écrire.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.
Ont fait quelques progrès	106	57,92	20,58	111	47,03	19,20
Ont appris à calculer...	45	24,59	8,74	61	25,85	10,55
Ont reçu le complément de l'instruction primaire	9	4,92	1,75	22	9,32	3,81
N'ont pas fait de progrès	23	12,57	4,46	42	17,80	7,27
Totaux	183	100 »	35,53	236	100 »	40,83

Digitized by Google

En 1893, les sept dixièmes des détenues de cette catégorie 70,49 p. 100 sont demeurées au même niveau intellectuel. Néanmoins 57,92 p. 100 avaient fait quelques progrès et 12,57 p. 100 seulement n'avaient profité en aucune façon de l'enseignement. Celles qui ont développé leur instruction représentent une proportion des trois dixièmes, 29,51 p. 100, dont 24,59 p. 100 qui ont appris à calculer, soit près du quart; et 4,92 p. 100 soit le vingtième qui ont reçu le complément de l'instruction primaire.

4°. — Pour les sachant lire écrire et calculer.

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 des détenues sachant lire, écrire et calculer.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 des détenues sachant lire, écrire et calculer.	PROPORTIONS 0/0 de la population scolaire.
Ont fait quelques progrès	79	69,30	15,34	63	58,88	10,90
Ont reçu le complément de l'instruction primaire	21	18,42	4,08	20	18,69	3,46
N'ont pas fait de progrès	14	12,28	2,72	24	22,43	4,15
Totaux	114	100 »	22,14	107	100 »	18,51

Le résultat de l'instruction donnée aux détenues de cette catégorie est le même dans les deux années pour celles qui ont reçu le complément de l'instruction primaire lesquelles représentent près d'un cinquième de l'ensemble 18,42 p. 100 en 1893 contre 18,69 p. 100 en 1892. Mais tandis que dans la première année, les sept dixièmes ont fait des progrès 69,30 p. 100, la proportion n'est en 1892 que des six dixièmes, 58,88 p. 100, et par suite alors qu'en 1893 un peu plus d'un dixième, 12,28 p. 100, n'ont pas profité de l'enseignement, cette proportion représente en 1892 plus du cinquième de l'ensemble 22,43, p. 100.

C'est ainsi que l'on a en 1893 par rapport à 1892 :

Augmentation des détenues sachant lire, écrire, et calculer ayant fait des progrès à raison de 10,42 p. 100;

Et diminution :

Des détenues de cette catégorie n'ayant pas fait de progrès	10,15	p. 100
Des détenues de cette catégorie ayant reçu le complément de l'instruction primaire	0,27	—
Total égal des différences en moins...	10,42	p. 100

Digitized by Google

Cours spéciaux.

Il n'y a pas eu de cours spéciaux de dessin et de musique ni en 1893, ni en 1892 dans les maisons centrales de femmes.

Bibliothèques.

Les bibliothèques des maisons centrales de femmes comprenaient un ensemble de 2.547 volumes, en 1893 contre 2.677 en 1892, soit dans la première année une différence en moins de 130 volumes.

Ces chiffres donnent par rapport à la population moyenne journalière de chacune des deux années les rapports ci-après :

En 1893, pour une population moyenne journalière de 1.385 détenues un rapport de 1,83 par détenue.

En 1892, la population moyenne journalière ayant été de 1.419 détenues, le rapport a été de 1,88 par détenue.

Au point de vue de ce rapport entre le nombre de volumes existant dans les bibliothèques, et la population moyenne journalière, les 3 maisons centrales de femmes se classent de la façon suivante, comparativement à 1892 :

	RAPPORT ENTRE LE NOMBRE DE VOLUMES ET LA population moyenne journalière.	
	1893	1892
Clermont	2,33	2,24
Montpellier	2,22	2,70
Rennes	1,14	1,17

Lecture.

Pendant l'année 1893, il y a eu 9.312 mises en lecture, contre 10.221 en 1892, soit en 1893 une différence en moins de 909.

Ces chiffres donnent pour les populations incarcérées dans chacune des deux années les rapports ci-après :

En 1893, pour une population incarcérée de 1.940 détenues, 4,80 mises en lecture par détenue.

En 1892, pour une population incarcérée de 2.051 détenues, 4,98 mises en lecture par détenue.

Les trois maisons centrales de femmes se classent de la façon

Digitized by Google

suivante d'après le rapport des mises en lecture et de la population incarcérée dans chacune d'elles :

	RAPPORT DES MISES EN LECTURE A LA POPULATION incarcérée pendant l'année.	
	1893	1892
Clermont	6,03	6,06
Montpellier	4,72	7,15
Rennes	3,58	2,94

Grâces, commutations de peines et récompenses.

(Tableau XIV)

HOMMES

Au cours de l'année 1893, il a été pris des mesures gracieuses en faveur de 1.343 détenus tandis que pendant l'année 1892, 1.125 détenus ont bénéficié de mesures de clémence, soit en 1893, une différence en plus de 218 détenus.

Ces chiffres donnent par rapport à la population incarcérée les proportions ci-après :

	ANNÉE 1893		ANNÉE 1892	
	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0
Ont bénéficié de mesures de clémence	1.343	8,71	1.125	7,34
N'ont pas eu ce bénéfice	14.071	91,29	14.203	92,66
Totaux	15.414	100 »	15.328	100 »

En 1893, 8,71 p. 100 de la population incarcérée pendant l'année, c'est-à-dire moins du dixième ont été reconnus dignes de faveurs, tandis qu'en 1892 la proportion n'atteint que 7,34 p. 100 de la population incarcérée, inférieure par suite de 1,37 p. 100 à celle de 1893.

L'initiative de ces mesures de clémence est généralement prise par l'Administration. Parfois aussi elle vient de la demande des

Digitized by Google

condamnés eux-mêmes ou de leurs familles, dans les proportions suivantes :

	ANNEE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenus ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée	NOMBRE de détenus ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée
Sur la proposition de l'Administration.....	1.245	92,70	8,08	1.031	91,64	6,73
Sur la demande des condamnés ou de leurs familles.....	98	7,30	0,63	94	8,36	0,61
Totaux.....	1.343	100 »	8,71	1.125	100 »	7,34

Dans l'une et l'autre années plus des neuf dixièmes de ces mesures ont été prises sur l'initiative de l'Administration 92,70 p. 100 en 1893 contre 91,64 p. 100 en 1892, soit dans la première année une augmentation de 1,06 p. 100. L'initiative de l'Administration a donc été plus active en 1893 qu'en 1892. 7,30 p. 100 en 1893 et 8,36 p. 100 en 1892, moins du dixième des mesures gracieuses ont été prises sur la demande des condamnés ou de leurs familles.

Nature des mesures de faveur.

Les mesures de faveur accordées à ces 1.343 et 1.125 détenus ont été les suivantes:

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenus ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée	NOMBRE de détenus ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée
Remise entière du restant de la peine.....	160	11,91	1,04	117	10,40	0,77
Commutations.....	31	2,31	0,20	17	1,51	0,11
Réductions sur la peine.	349	25,99	2,26	379	33,69	2,47
Libération conditionnelle..	790	58,82	5,13	607	53,96	3,96
Remise de la relégation.	13	0,97	0,08	5	0,44	0,03
Remise de l'interdiction de séjour.....	»	»	»	»	»	»
Totaux.....	1.343	100 »	8,71	1.125	100 »	7,34

Digitized by Google

La grande majorité près des trois cinquièmes de ces détenus récompensés ont été libérés conditionnellement 58,82 p. 100; un quart ont obtenu des réductions de peines 25,99 p. 100 et un dixième environ ont été définitivement libérés par grâce 11,91 p. 100. Les commutations de peines ont bénéficié à 2,31 p. 100, et pas tout à fait 1 p. 100 (0,97) ont obtenu la remise de la relégation.

Comparativement à 1892 il y a augmentation :

Différences en plus sur 1892.

Des remises entières du restant de la peine à raison de.		1,51	p. 100
Des commutations	— — .	0,80	—
De la libération conditionnelle	— — .	4.86	—
De la remise de la relégation	— — .	0,53	—
Total des différences en plus.....		7,70	p. 100

Et toute la différence en moins porte sur les réductions de peines qui étaient de 25,99 p. 100 en 1893, contre 33,69 p. 100 en 1892, soit 7,70 p. 100 de diminution.

En 1893, il y a donc eu une grande extension donnée à la libération conditionnelle dans la distribution des mesures de faveur; 5,13 p. 100 de la population incarcérée, contre 3,96 p. 100 en 1892, soit 1,17 p. 100 de plus.

Commutations.

Les 31 commutations ont été accordées à 31 réclusionnaires qui ont eu leur peine commuée de la réclusion en emprisonnement.

De même en 1892, les 17 commutations données dans cette année ont été obtenues par 17 réclusionnaires dont la peine a été convertie en emprisonnement; soit en 1893 à 0,20 p. 100 et en 1892 à 0,11 p. 100 de la population incarcérée.

Réductions sur la peine.

Les réductions de peines ont abrégé les pénalités du temps suivant :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenus ayant obtenu des réductions de peines.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus ayant obtenu des réductions de peines.	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée.	NOMBRE de détenus ayant obtenu des réductions de peines.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus ayant obtenu des réductions de peines.	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée.
De moins d'un an.	230	65,90	1,49	250	65,96	1,63
D'un an à trois ans..	103	29,51	0,67	104	27,44	0,68
De plus de trois ans à moins de cinq ans.....	10	2,87	0,07	17	4,49	0,11
De cinq ans et plus....	6	1,72	0,03	8	2,11	0,05
Totaux.....	349	100 »	2,26	379	100 »	2,47

Digitized by Google

Les détenus ayant obtenu des réductions de peines ont eu leur peine abrégée plus des trois cinquièmes : 65,90 0/0 de moins d'un an, contre 65,96 p. 100 en 1892 ; les trois dixièmes, 29,51 p. 100, d'un an à trois ans contre 27,44 p. 100 en 1892. Les réductions de trois à moins de cinq ans n'ont été accordées qu'à 2,87 p. 100 des détenus ayant bénéficié de cette mesure en 1893 contre 4,49 p. 100 en 1892, et celles de plus de cinq ans à 1,72 p. 100 en 1893 contre 2,11 p. 100 en 1892.

Relégation et interdiction de séjour à titre spécial.

La remise de la relégation à titre spécial a été accordée à 0,08 p. 100 de la population incarcérée en 1893 contre 0,03 p. 100 en 1892, soit respectivement à 13 et 5 détenus.

Dans l'une et l'autre année, il n'y a eu aucune remise d'interdiction de séjour à titre spécial.

Relégation et interdiction de séjour à titre accessoire.

Ni en 1893, ni en 1892, il n'y a eu de remise de relégation prononcée accessoirement à une autre mesure de faveur. En ce qui concerne l'interdiction de séjour, à titre accessoire, il n'y en a pas eu en 1893, mais en 1892 elle a été accordée à un détenu.

Catégories pénales.

Les 1.343 détenus ayant bénéficié de mesures de faveur appartenaient aux catégories pénales ci-après :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		des récompensés.	de la population incarcérée.
Travaux forcés	»	»	»
Détention	46	3,42	0,30
Réclusion	394	29,34	2,55
Emprisonnement	903	67,24	5,86
Totaux	1.343	100 »	8,71

Détention.

Sur les 174 détentionnaires incarcérés pendant l'année 1893, 46 ont été l'objet de mesures de faveur, ce qui donne les proportions suivantes :

	Nombre	0/0
Ayant bénéficié de mesures de faveur	46	26,44
N'ayant pas eu ce bénéfice	128	73,56
Totaux	174	100 »

Digitized by Google

Soit le quart des détentionnaires ayant bénéficié de ces mesures.

Toutes ces mesures de faveur ont été prises sur l'initiative de l'Administration, et elles se répartissent de la façon ci-après au point de vue de leur nature:

	NOMBRE de DÉTENTIONNAIRES ayant bénéficié de mesures de faveur.	PROPORTIONS 0/0	
		des détentionnaires ayant bénéficié de mesures de faveur	des détentionnaires incarcérés.
Remise entière du restant de la peine	9	19,56	5,17
Commutations	»	»	»
Libération conditionnelle	6	13,05	3,45
Réductions sur la peine	31	67,39	17,82
Remise de la relégation	»	»	»
— de l'interdiction de séjour	»	»	»
Totaux	46	100 »	26,44

Les mesures de faveur accordées aux détentionnaires ont consisté surtout en réductions de peine : près des sept dixièmes des reconnus dignes de clémence ayant eu ce bénéfice. Un cinquième, 19,56 0/0, ont été définitivement libérés par grâce, et un peu plus du dixième, 13,05 p. 100, ont obtenu la libération conditionnelle. Ce qui donne par rapport aux détentionnaires incarcérés, un vingtième définitivement libérés 5,17 p. 100; 3,45 p. 100 libérés conditionnellement, et 17,82 p. 100 ayant eu leur peine réduite.

Réductions de peine accordées aux détentionnaires.

Les réductions de peine accordées aux 31 détentionnaires ont abrégé la pénalité de ces derniers de la durée suivante:

	NOMBRE DE détentionnaires ayant obtenu des réductions de peines.	PROPORTIONS 0/0	
		des détentionnaires ayant eu leur peine réduite.	des détentionnaires incarcérés.
De moins d'un an	»	»	»
D'un an à trois ans	22	70,97	12,65
De plus de trois ans à moins de cinq ans	6	19,35	3,44
De cinq ans et plus	3	9,68	1,73
Totaux	31	100 »	17,82

Digitized by Google

Les réductions accordées aux détentionnaires sont dans une très forte proportion d'un an à trois ans, et encore de plus de trois ans à moins de cinq ans.

Réclusion.

Sur les 4.142 réclusionnaires incarcérés pendant l'année 1893, 394 ont bénéficié de mesures de faveur, soit p. 100:

	Nombre	0/0
Ayant bénéficié de mesures de faveur.....	394	9,51
N'ayant pas eu ce bénéfice.....	3.748	90,49
Totaux.....	4.142	100 »

Un dixième seulement des réclusionnaires a donc été l'objet de mesures de faveur:

Ces mesures ont été prises savoir:

	NOMBRE DE réclusionnaires ayant bénéficié de mesures de faveur.	PROPORTIONS 0/0	
		des réclusionnaires ayant eu le bénéfice de mesures de faveur.	des réclusionnaires incarcérés.
Sur la proposition de l'administration.....	367	93,15	8,86
Sur la demande des condamnés ou de leurs familles.....	27	6,85	0,65
Totaux.....	394	100 »	9,51

Et ont été les suivantes:

	NOMBRE de RÉCLUSIONNAIRES ayant obtenu le bénéfice de mesures de faveur.	PROPORTIONS 0/0	
		des réclusionnaires ayant obtenu le bénéfice de mesures de faveur.	des réclusionnaires incarcérés.
Remise entière du restant de la peine.....	43	10,91	1,04
Commutations.....	31	7,87	0,75
Libération conditionnelle.....	164	41,63	3,96
Réductions sur la peine.....	147	37,31	3,55
Remise de la relégation.....	9	2,28	0,21
— de l'interdiction de séjour	»	»	»
Totaux.....	394	100 »	9,51

Digitized by Google

La majorité des mesures de faveur accordées aux réclusionnaires consiste dans la libération conditionnelle concédée aux deux cinquièmes de ceux qui ont été reconnus dignes de clémence. En nombre approximativement égal ont été accordées des réductions de peine, 37,31 p. 100. Enfin un dixième ont été définitivement libérés par grâce; et 7,87 p. 100 ont eu leur peine commuée en emprisonnement; 2,28 p. 100 ont été aussi relevés de la relégation.

Réductions sur la peine accordées aux réclusionnaires.

Les réductions de peine accordées à 147 réclusionnaires ont abrégé la détention de ces derniers de la durée suivante:

	NOMBRE de RÉCLUSIONNAIRES ayant obtenu des réductions de peine.	PROPORTIONS 0/0	
		des réclusionnaires ayant obtenu des réductions de peine.	des réclusionnaires incarcérés
De moins d'un an	87	59,18	2,10
D'un an à trois ans	54	36,74	1,30
De plus de trois ans à moins de cinq ans	4	2,72	0,10
De cinq ans et plus	2	1,36	0,05
Totaux	147	100 »	3,55

La majorité des réductions ont abrégé la pénalité de moins d'un an 59,18 p. 100, près des trois cinquièmes; et 36,74 p. 100 ont réduit la peine d'un à trois ans. Les réductions supérieures à trois ans ne représentent dans le nombre que 2,72 p. 100 de plus de trois ans à moins de cinq ans et 1,36 p. 100 de plus de cinq ans.

Emprisonnement.

Sur les 11.088 condamnés à l'emprisonnement incarcérés pendant l'année 1893 dans les établissements de longues peines, 903 ont été l'objet de mesures de faveur, soit p. 100:

	Nombre	0/0
Ayant bénéficié de mesures de faveur	903	8,14
N'ayant pas eu ce bénéfice	10.185	91,86
Totaux	11.088	100 »

Soit un peu moins du dixième ayant obtenu des mesures de faveur.

Digitized by Google

Ces mesures ont été prises, savoir :

	NOMBRE DE CONDAMNÉS à l'emprisonnement ayant obtenu des mesures de faveur.	PROPORTIONS 0/0 des condamnés à l'emprisonnement ayant obtenu des mesures de faveur	PROPORTIONS 0/0 des condamnés à l'emprisonnement incarcérés.
Sur la proposition de l'Administration	832	92,14	7,50
Sur la demande des condamnés ou de leurs familles	71	7,86	0,64
Totaux	903	100 »	8,14

et ont eu l'objet ci-après ;

	NOMBRE DE CONDAMNÉS à l'emprisonnement ayant obtenu des mesures de faveur.	PROPORTIONS 0/0 des condamnés à l'emprisonnement ayant obtenu des mesures de faveur	PROPORTIONS 0/0 des condamnés à l'emprisonnement incarcérés.
Remise entière du restant de la peine	108	11,96	0,97
Commutations	»	»	»
Libération conditionnelle	620	68,66	5,59
Réductions sur la peine	171	18,94	1,54
Remise de la relégation	4	0,44	0,04
— de l'interdiction de séjour	»	»	»
Totaux	903	100, »	8,14

Près des sept dixièmes des condamnés à l'emprisonnement reconnus dignes de clémence, 68,60 p. 100, ont été libérés conditionnellement, près du cinquième, 18,94 p. 100, ont obtenu des réductions de peine, et un peu plus du dixième, 11,96 p. 100, ont été libérés définitivement par grâce ; 0,44 p. 100 ont été relevés de la relégation.

Réductions sur la peine accordées aux condamnés à l'emprisonnement.

Les réductions de peine accordées à 171 des condamnés à l'emsonnement ont abrégé la détention de ces derniers de la durée suivante :

Digitized by Google

	NOMBRE DE CONDAMNÉS à l'emprisonnement ayant obtenu des réductions de peine.	PROPORTIONS 0/0 des condamnés à l'emprisonnement ayant obtenu des réductions de peine.	PROPORTIONS 0/0 des condamnés à l'emprisonnement incarcérés.
De moins d'un an.....	143	83,63	1,29
D'un an à trois ans.....	27	15,79	0,24
De plus de trois ans à moins de cinq ans.....	»	»	»
De cinq ans et plus.....	1	0,58	0,01
Totaux.....	171	100 »	1,54

Plus des quatre cinquièmes des réductions de peine ont abrégé la détention de moins d'un an, et 15,79 p. 100 d'un an à trois ans. Enfin un condamné à l'emprisonnement a eu sa peine réduite de plus de cinq ans; et aucun de plus de trois à moins de cinq ans.

En résumé, les diverses catégories pénales se classent de la façon suivante au point de vue du nombre de mesures de faveur accordées à chacune d'elles proportionnellement à sa population incarcérée pendant l'année 1893 :

	NOMBRE DE DÉTENUS incarcérés dans chaque catégorie pénale.	MESURES de FAVEUR accordées à chaque catégorie.	PROPORTIONS 0/0 des mesures de faveur par rapport à la population de chaque catégorie.
Détention.....	174	46	26,44
Réclusion.....	4.142	394	9,51
Emprisonnement.....	11.088	903	8,14
Travaux forcés.....	10	»	»
Totaux.....	15.414	1.343	»

Les détentionnaires sont donc ceux qui obtiennent le plus grand nombre de mesures de clémence puisque plus du quart d'entre eux en ont été favorisés; alors que pour la réclusion la proportion de ces derniers n'atteint pas le dixième, 9,51 p. 100, et que pour l'emprisonnement elle est encore inférieure, 8,14 p. 100.

Digitized by Google

Récompenses.

En 1893, il a été accordé des récompenses à 646 détenus, contre 703 détenus qui en avaient mérité en 1892, soit par rapport à la population incarcérée de chaque année:

	ANNÉE 1893		ANNÉE 1892	
	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0
Ont obtenu des récompenses...	646	4,19	703	4,59
N'en ont pas obtenu	14.768	95,81	14.625	95,41
Totaux.....	15.414	100 »	15.328	100 »

Ce qui donne dans l'une et l'autre années le vingt-cinquième de la population ayant mérité d'être récompensée.

En 1893, toutes ces récompenses ont consisté dans l'attribution de dixièmes supplémentaires. En 1892, 682 sur 703, soit 97,01 p. 100 ont également consisté dans l'attribution de dixièmes supplémentaires, mais il y a eu en outre 21 virements permanents soit, 2,99 p. 100.

Les 646 détenus récompensés en 1893 appartenaient aux catégories pénales ci-après:

	Nombre	0/0
Travaux forcés.....	»	»
Détention.....	4	0,62
Réclusion	111	17,18
Emprisonnement.....	531	82,20
Totaux.....	646	100 »

Par rapport à la population incarcérée dans chaque catégorie pénale, l'attribution des récompenses a eu lieu dans les proportions suivantes:

	NOMBRE de DÉTENUS incarcérés dans chaque catégorie pénale.	NOMBRE de RÉCOMPENSÉS	PROPORTIONS 0/0
Emprisonnement.....	11.088	531	4,78
Réclusion.....	4.142	111	2,67
Détention.....	174	4	2,29
Travaux forcés.....	10	»	»
Totaux	15.414	646	»

Digitized by Google

Des récompenses ont donc été données au vingtième des condamnés à l'emprisonnement, à 2,67 p. 100 des réclusionnaires, et à 2,29 p. 100 des détentionnaires.

FEMMES.

Au cours de l'année 1893, 221 détenues ont bénéficié de mesures de clémence, alors qu'en 1892, il en avait été accordé à 234 détenues, soit en 1893 une différence en moins de 13 détenues.

Ces chiffres donnent par rapport à la population incarcérée, les proportions ci-après :

	ANNÉE 1893		ANNÉE 1892	
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0
Ont bénéficié de mesures de clémence.....	221	11,40	234	11.41
N'ont pas eu ce bénéfice.....	1.719	88,60	1.817	88.59
Totaux.....	1.940	100 »	2.051	100 »

Dans l'une et l'autre années la proportion de détenues ayant été l'objet de mesures de faveur est la même, un peu supérieure au dixième de la population incarcérée, 11,40 et 11,41 p. 100.

Ces mesures ont été prises, savoir :

	ANNEE 1893			ANNÉE 1892		
	Nombre de DÉTENUES ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 du nombre de DÉTENUES ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée	Nombre de DÉTENUES ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 du nombre de DÉTENUES ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée
Sur la proposition de l'Administration.....	144	65,16	7,43	133	56,84	6,49
Sur la demande des condamnées ou de leurs familles.....	77	34,84	3,97	101	43,16	4,92
Totaux.....	221	100 »	11,40	234	100 »	11,41

Digitized by Google

En 1893, 65,16 p. 100 des mesures gracieuses ont été prises sur l'initiative de l'Administration contre 56,84 p. 100 en 1892, soit dans la première année 8,32 p. 100 de plus. L'initiative de l'Administration a donc été beaucoup plus active en 1893 qu'en 1892.

Nature des mesures de faveur.

Les mesures de faveur accordées à ces 221 et 234 détenues ont été les suivantes:

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	Nombre de DÉTENUES ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 du nombre de DÉTENUES ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée	Nombre de DÉTENUES ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 du nombre de DÉTENUES ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée
Remise entière du restant de la peine.....	12	5,43	0,62	10	4,7	0,49
Commutations.....	12	5,43	0,62	17	7,27	0,83
Réductions sur la peine.	62	28,06	3,20	67	28,63	3,26
Libération conditionnelle.....	134	60,63	6,91	139	59,40	6,78
Remise de la relégation.	1	0,45	0,05	1	0,43	0,05
— de l'interdiction de séjour.....	»	»	»	»	»	»
Totaux.....	221	100 »	11,40	234	100 »	11,41

La grande majorité des mesures de clémence a consisté en libération conditionnelle dont ont bénéficié les trois cinquièmes des détenues reconnues dignes de faveur. Près des trois dixièmes 28,06 p. 100 ont obtenu des réductions de peine; un vingtième des commutations ; et un vingtième également ont été définitivement libérées par grâce. Enfin une détenue a été relevée de la relégation.

Comparativement à 1892, il y a augmentation :

Différences en plus sur 1892 :

Des remises entières du restant de la peine à raison de..	1,16 p. 100
De la libération conditionnelle.....	1,23 —
De la relégation.....	0,02 —
Total des différences en plus.....	2,41 p. 100

et diminution:

Différences en moins sur 1892 :

Des commutations à raison de	1,84 p. 100
Des réductions sur la peine.....	0,57 —
Total égal des différences en moins.....	2,41 p. 100

j

Digitized by Google

Commutations :

Les commutations accordées en 1893 et 1892 ont changé la peine de la façon suivante :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenues ayant eu leur peine commuée	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues ayant eu leur peine commuée	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée	NOMBRE de détenues ayant eu leur peine commuée	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues ayant eu leur peine commuée	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée
Des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps.....	»	»	»	4	23,53	0,20
Des travaux forcés en emprisonnement.....	7	58,33	0,36	13	76,47	0,63
De la réclusion en emprisonnement	5	41,67	0,26	»	»	»
Totaux.....	12	100 »	0,62	17	100 »	0,83

Les commutations s'adressent donc généralement aux condamnées aux travaux forcés. En 1892, ces dernières ont eu leur peine commuée: 0,20 p. 100 de perpétuité à temps, et 0,63 p. 100 en emprisonnement. En 1893, les commutations ont converti des travaux forcés et de la réclusion en emprisonnnement 0,36 et 0,26 p. 100 de la population incarcérée.

Réductions sur la peine :

Les réductions de peine ont abrégé la détention des détenues qui les ont obtenues du temps suivant :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenues ayant obtenu des réductions de peine	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues ayant obtenu des réductions de peine	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée	NOMBRE de détenues ayant obtenu des réductions de peine	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues ayant obtenu des réductions de peine	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée
De moins d'un an	17	27,42	0,88	24	35,82	1,17
D'un an à trois ans.....	41	66,12	2,12	40	59,70	1,95
De plus de trois ans et moins de cinq ans	2	3,23	0,10	2	2,99	0,09
De cinq ans et plus.....	2	3,23	0,10	1	1,49	0,05
Totaux.....	62	100 »	3,20	67	100 »	3,26

Digitized by Google

Les réductions sont généralement d'un an à trois ans, puisque sur le nombre de détenues qui ont eu leur peine réduite 66,12 p. 100 en 1893 et 59,70 p. 100 en 1892, c'est-à-dire les trois cinquièmes, l'ont eue pour ce laps de temps, 27,42 p. 100 en 1893 et 35,82 p. 100 en 1892 ont eu leur peine diminuée de moins d'un an. Au-dessus de trois ans et moins de cinq ans la proportion représente dans l'une et l'autre années en chiffres ronds 3 p. 100. Enfin en 1893, 3,23 p. 100 ont eu une diminution de plus de cinq ans contre 1,49 p. 100 en 1892.

Il résulte de la comparaison des proportions des deux années que les réductions concédées en 1893 ont été bien plus larges dans leurs effets que celles de 1892.

Relégation et interdiction de séjour à titre spécial :

La remise de la relégation, à titre spécial, a été accordée à une détenue en 1893, et une en 1892, soit dans l'une et l'autre années à 0,05 de la population incarcérée.

Il n'y a pas eu en 1893, ni en 1892, de remise d'interdiction de séjour à titre spécial. Accessoirement à une autre mesure gracieuse, deux détenues ont été relevées de la relégation, et aucune de l'interdiction de séjour.

Catégories pénales :

Les 221 détenues bénéficiaires de mesures gracieuses en 1893 appartenaient aux catégories pénales ci-après :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		des détenues bénéficiaires de mesures gracieuses.	de la population incarcérée.
Travaux forcés	91	41,18	4,69
Réclusion	30	13,57	1,55
Emprisonnement	100	45,25	5,16
Totaux	221	100 »	11,40

Travaux forcés :

Sur les 581 condamnées aux travaux forcés incarcérées pendant l'année 1893, 91 ont été l'objet de mesures de faveur, ce qui donne les proportions suivantes :

	nombre	0/0
Ayant bénéficié des mesures de faveur	91	15,66
N'ayant pas eu ce bénéfice	490	84,34
Totaux	581	100 »

Digitized by Google

soit un peu plus du sixième des condamnées aux travaux forcés ayant bénéficié de ces mesures.

Ces mesures ont été prises, savoir :

	NOMBRE DE CONDAMNÉES aux travaux forcés ayant bénéficié de mesures gracieuses.	PROPORTIONS 0/0	
		DES CONDAMNÉES aux travaux forcés ayant bénéficié de mesures gracieuses.	des CONDAMNÉES aux travaux forcés incarcérées.
Sur la proposition de l'Administration	68	74,73	11,70
Sur la demande des condamnées ou de leurs familles	23	25,27	3,96
Totaux	91	100 »	15.66

et ont été les suivantes :

	NOMBRE de CONDAMNÉES aux travaux forcés ayant bénéficié de mesures gracieuses	PROPORTIONS 0/0	
		DES CONDAMNÉES aux travaux forcés ayant bénéficié de mesures gracieuses.	des CONDAMNÉES aux travaux forcés incarcérées.
Remise entière du restant de la peine	5	5,50	0,85
Commutations	6	6,59	1,04
Réductions sur la peine	38	41,76	6,54
Libération conditionnelle	42	46,15	7,23
Remise de la relégation	»	»	»
— de l'interdiction de séjour	»	»	»
Totaux	91	100 »	15,66

Les deux cinquièmes 41,76 p. 100 des condamnées aux travaux forcés bénéficiaires de mesures de faveur ont obtenu des réductions de peine ; et un peu plus des deux cinquièmes 46,15 p. 100 ont été libérées conditionnellement.

Le vingtième 5,50 p. 100 ont été libérées définitivement par grâce, et 6,59 p. 100 ont obtenu des commutations.

Digitized by Google

Commutations :

Les 6 condamnées aux travaux forcés qui ont obtenu des commutations ont eu leur peine convertie en emprisonnement :

Réductions sur la peine accordées aux condamnées aux travaux forcés :

Les réductions de peine accordées aux 38 condamnées aux travaux forcés ont abrégé la détention de ces dernières de la durée suivante :

	NOMBRE DE CONDAMNÉES aux travaux forcés ayant obtenu des réductions de peine.	PROPORTIONS 0/0	
		DES CONDAMNÉES aux travaux forcés ayant obtenu des réductions de peine.	des CONDAMNÉES aux travaux forcés incarcérées.
De moins d'un an.....	4	10,53	0,68
D'un an à trois ans.....	30	78,95	5,16
De plus de trois ans et moins de cinq ans.....	2	5,26	0,35
De cinq ans et plus.....	2	5,26	0,35
Totaux.....	38	100 »	6,54

Les quatre cinquièmes de ces mesures de faveur ont abrégé la peine d'un an à trois ans ; un dixième de moins d'un an ; un vingtième de plus de trois et moins de cinq ans, et un vingtième également de plus de cinq ans.

Réclusion :

Sur les 222 réclusionnaires incarcérées pendant l'année 1893 dans les maisons centrales de femmes, 30 ont été l'objet de mesures de faveur, soit pour cent :

	nombre	0/0
Ayant bénéficié de mesures de faveur.....	30	13,51
N'ayant pas eu ce bénéfice.....	192	86,49
Totaux.....	222	100 »

ou un peu plus du dixième ayant obtenu des mesures de faveur.

Digitized by Google

Ces dernières ont été prises :

	NOMBRE de RÉCLUSIONNAIRES ayant obtenu des mesures de faveur.	PROPORTIONS 0/0	
		des RÉCLUSIONNAIRES ayant obtenu des mesures de faveur.	des RÉCLUSIONNAIRES incarcérées.
Sur la proposition de l'Administration.....	23	76,67	10,36
Sur la demande des condamnées ou de leurs familles.....	7	23,33	3,15
Totaux.....	30	100 »	13,51

et ont eu l'objet ci-après :

	NOMBRE de RÉCLUSIONNAIRES ayant obtenu des mesures de faveur.	PROPORTIONS 0/0	
		des RÉCLUSIONNAIRES ayant obtenu des mesures de faveur.	des RÉCLUSIONNAIRES incarcérées.
Remise entière du restant de la peine.....	1	3,33	0,45
Commutations.....	5	16,67	2,25
Réductions sur la peine.....	7	23,33	3,15
Libération conditionnelle.....	17	56,67	7,66
Remise de la relégation.....	»	»	»
— de l'interdiction de séjour	»	»	»
Totaux.....	30	100 »	13,51

Plus de la moitié des réclusionnaires ayant obtenu des mesures de faveur ont été libérées conditionnellement, et près du quart ont obtenu des réductions de peine, 16,67 p. 100 ont été commuées et une représentant 3,33 p. 100 a été définitivement libérée par grâce.

Commutations.

Les 5 réclusionnaires qui ont bénéficié de commutations ont eu leur peine convertie en emprisonnement.

Digitized by Google

Réductions sur la peine accordées aux réclusionnaires :

Les réductions accordées à 7 réclusionnaires ont abrégé la peine de ces dernières du temps suivant :

	NOMBRE de RÉCLUSIONNAIRES ayant obtenu des réductions de peine.	PROPORTIONS 0/0	
		des RÉCLUSIONNAIRES ayant obtenu des réductions de peine.	des RÉCLUSIONNAIRES incarcérées.
De moins d'un an.....	3	42,86	1,35
D'un an à trois ans.....	4	57,14	1,80
De plus de trois ans et moins de cinq ans.....	»	»	»
De cinq ans et plus.....	»	»	»
Totaux.....	7	100 »	3,15

Aucune réduction n'a été supérieure à trois ans, 4 sur 7 ont diminué la peine d'un à trois ans, et 3 de moins d'un an.

Emprisonnement.

Sur les 1.137 femmes condamnées à l'emprisonnement pendant l'année 1893 ; 100 ont été l'objet de mesures gracieuses, soit pour cent :

	nombre	0/0
Ayant bénéficié de mesures de faveur	100	8,80
N'ayant pas eu ce bénéfice.....	1.037	91,20
Totaux.....	1.137	100 »

C'est donc un peu moins du dixième des condamnées à l'emprisonnement qui ont bénéficié de mesures gracieuses.

Ces mesures ont été prises, savoir :

	NOMBRE DES CONDAMNÉES A l'emprisonnement ayant obtenu des mesures de faveur.	PROPORTIONS 0/0	
		DES CONDAMNÉES à l'emprisonnement ayant obtenu des mesures de faveur.	des CONDAMNÉES à l'emprisonnement incarcérées.
Sur la proposition de l'Administration.....	53	53 »	4,66
Sur la demande des condamnées ou de leurs familles.....	47	47 »	4,14
Totaux.....	100	100 »	8,80

Digitized by Google

Et ont eu l'objet ci-après :

	NOMBRE des condamnées à l'emprisonnement ayant obtenu des mesures de faveur.	PROPORTIONS 0/0 des condamnées à l'emprisonnement ayant obtenu des mesures de faveur.	PROPORTIONS 0/0 des condamnées à l'emprisonnement incarcérées.
Remise entière du restant de la peine	6	6 »	0,53
Commutations	1	1 »	0,09
Réductions sur la peine	17	17 »	1,49
Libération conditionnelle	75	75 »	6,60
Remise de la relégation	1	1 »	0,09
— de l'interdiction de séjour	»	»	»
Totaux	100	100 »	8,80

Les trois quarts des condamnées à l'emprisonnement, bénéficiaires de mesures gracieuses, ont été libérées conditionnellement, et 17 p. 100 ont obtenu des réductions de peine, 6 ont été définitivement libérées par grâce, et 1 a été relevée de la relégation. La mesure de faveur de beaucoup la plus usuelle est donc pour les condamnées à l'emprisonnement la libération conditionnelle.

Réductions sur la peine accordées aux condamnées à l'emprisonnement.

Les réductions de peines accordées à 17 des condamnées à l'emprisonnement ont abrégé la détention de ces dernières de la durée suivante :

	NOMBRE de condamnées à l'emprisonnement ayant obtenu des réductions de peine.	PROPORTIONS 0/0 des condamnées à l'emprisonnement ayant obtenu des réductions de peine.	PROPORTIONS 0/0 des condamnées à l'emprisonnement incarcérées.
De moins d'un an	10	58,82	0,88
D'un an à trois ans	7	41,18	0,61
De plus de trois ans et moins de cinq ans	»	»	»
De cinq ans et plus	»	»	»
Totaux	17	100 »	1,49

Digitized by Google

La majorité près des trois cinquièmes, 58,12 p. 100, ont eu leur peine abrégée de moins d'un an ; et les deux cinquièmes 41,18 p. 100 d'un an à trois ans. Aucune réduction n'a été supérieure à trois ans.

En résumé, les trois catégories pénales se classent de la façon suivante au point de vue du nombre des mesures de faveur accordées à chacune d'elles, proportionnellement à sa population incarcérée pendant l'année 1893 :

	NOMBRE de DÉTENUES incarcérées dans chaque catégorie pénale.	MESURES de FAVEUR ACCORDÉES à chaque catégorie.	PROPORTION 0/0 DES MESURES DE faveur à la population incarcérée de chaque catégorie.
Travaux forcés	581	91	15,66
Réclusion	222	30	13,51
Emprisonnement	1.137	100	8,80
Totaux	1.940	221	»

Le nombre des mesures de faveur est donc parallèle à la gravité de la peine subie, puisque la plus forte proportion appartient aux travaux forcés, le plus faible à l'emprisonnement et que cette dernière est presque moité plus faible que la première.

Récompenses :

En 1893, il a été accordé des récompenses qui ont consisté en attributions de dixièmes supplémentaires à 13 détenues, tandis qu'en 1892 le même attribution avait été faite à 23 détenues ; ce qui donne par rapport, à la population incarcérée de chaque année :

	ANNÉE 1893		ANNÉE 1892	
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0
Ont obtenu des récompenses	13	0,67	23	1,12
N'en ont pas obtenu	1.927	99,33	2.028	98,88
Totaux	1.940	100 »	2.051	100 »

Plus de 1 p.100 en 1892 avaient obtenu des récompenses, en 1893 cette proportion dépasse à peine 1/2 p. 100.

Digitized by Google

Ces 13 détenues ainsi récompensées appartenaient aux catégories pénales ci-après :

	nombre	0/0
Travaux forcés	11	84,62
Réclusion	1	7,69
Emprisonnement	1	7,69
Totaux	13	100 »

c'est-à-dire presque toutes aux travaux forcés.

Par rapport à la population incarcérée dans chaque catégorie pénale l'attribution des dixièmes supplémentaires en récompenses a eu lieu dans les proportions suivantes :

	NOMBRE de détenues incarcérées dans chaque catégorie pénale.	NOMBRE de récompensées.	PROPORTIONS 0/0
Travaux forcés	581	11	1,89
Réclusion	222	1	0,45
Emprisonnement	1.137	1	0,08
Totaux	1.940	13	»

Des récompenses ont donc été données à près de 2 p. 100 (1,89) des condamnées aux travaux forcés ; à près d'un demi pour cent (0,45) des condamnées à la réclusion ; et à 0,08 p. 100 des condamnées à l'emprisonnement.

Crimes et délits commis pendant la détention ; discipline.

(Tableau XV.)

HOMMES

Crimes et délits commis pendant la détention.

Au cours de l'année 1893, il a été commis pendant la détention 11 crimes ou délits par des détenus appartenant aux catégories pénales ci-après :

Condamnés :	aux travaux forcés	1
—	à la détention	1
—	à la réclusion	3
—	à l'emprisonnement	6

Digitized by Google

Ces diverses infractions ont été réprimées de la façon suivante par les juridictions répressives de droit commun :

	TRAVAUX FORCÉS		EMPRISONNEMENT	
	NOMBRE de détenus	DURÉE de la peine	NOMBRE de détenus	DURÉE de la peine
Blessures légères à un gardien.	»	»	1	18 mois
Coups et blessures volontaires à son codétenu.....	»	»	1	13 mois
Coups envers un gardien.....	»	»	1	5 ans
Coups à un agent du personnel de surveillance.....	»	»	1	13 mois
Tentative d'assassinat sur un codétenu.....	1	20 ans	»	»
Coups à un gardien.....	»	»	1	2 ans
—	»	»	1	13 mois
Coups à un codétenu.....	»	»	1	6 mois
—	»	»	1	15 jours
Tentative de voies de fait sur le Directeur.....	»	»	1	2 ans
Assassinat d'un codétenu.....	1	à perpétuité		
Totaux.....	2	»	9	»

Sur ces 11 infractions, 5 ont été dirigées contre des codétenus dont un assassinat, une tentative d'assassinat, et les trois autres consistant en coups et blessures ; — 5 contre les gardiens consistant toutes en coups et blessures ; et enfin 1 tentative de voies de fait sur un Directeur.

En 1892, il y avait eu 13 crimes et délits commis pendant la détention soit 2 infractions de plus qu'en 1893, qui avaient été punis : 1 de mort suivi d'exécution ; 1 de travaux forcés ; 2 de réclusion ; 9 d'emprisonnement. Sur ces 13 infractions, 5 avaient consisté en coups et blessures contre les co détenus ; 7 avaient été dirigées contre des gardiens dont 2 tentatives d'assassinat, et 1 ayant produit des blessures mortelles ; les 4 autres consistant en coups et blessures ; et enfin 1 vol avec effraction commis à Chiavari.

Infractions à la discipline.

Au cours de l'année 1893, il a été relevé 56.877 infractions à la discipline contre 54.068 en 1892, soit 2.809 de plus dans la première année.

Par rapport à la population incarcérée pendant l'année on obtient les moyennes suivantes :

En 1893, pour une population incarcérée de 15.414 détenus, le rapport des infractions à la discipline à ce nombre est de.. 3.689.

Digitized by Google

En 1892, pour une population incarcérée de 15.328 détenus, ce même rapport est de..... 3.527.

Au point de vue disciplinaire, l'année 1893 a donc été moins bonne que l'année 1892.

Ces diverses infractions ont été les suivantes :

	NOMBRE des infractions.	RAPPORTS de chacune des infractions à la population incarcérée.	
		1893	1892
Voies de fait { Envers le personnel supérieur.	»	»	»
Voies de fait { — les agents de surveillance et les contremaitres..... ...	28	0.001	0.001
Voies de fait { Envers d'autres détenus.....	2.247	0.145	0.112
Larcins.....	409	0.026	0.031
Rébellion, mutinerie.....	2.236	0.145	0.154
Actes d'immoralité.....	438	0.028	0.025
Infractions au silence.....	26.393	1.712	1.555
Refus de travail.....	1.018	0.066	0.071
Paresse, négligence dans le travail.....	5.937	0.385	0.406
Usage du tabac.....	1.775	0.115	0.126
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.	3.535	0.229	0.199
Infractions diverses.....	12.861	0.834	0.841
Totaux.....	56.877	3.689	3.527

L'examen comparatif de ces rapports fait ressortir d'une manière générale que l'indiscipline est restée la même, les rapports suivant la même progression pour chaque nature d'infractions.

Mais, spécialement à chacune de ces infractions, on constate qu'il y a eu en 1893, augmentation :

Des voies de fait envers d'autres détenus ;
— actes d'immoralité ;
— infractions au silence ;
— jeux, trafics, et possession d'objets prohibés.

Et diminution :

Des larcins ;
— rébellions, mutineries ;
— refus de travail ;
— négligences dans le travail, paresse ;
— usages de tabac ;
— infractions diverses.

Digitized by Google

Catégories pénales.

Les 56.877 infractions à la discipline relevées en 1893, se répartissent de la façon suivante entre les diverses catégories pénales, ce qui donne les rapports ci-après avec la population incarcérée dans l'ensemble des établissements :

	NOMBRE D'INFRACTIONS relevées.	RAPPORTS DES INFRACTIONS à la population incarcérée.
Travaux forcés	4	0,001
Détention	1.322	0,085
Réclusion	19.983	1.296
Emprisonnement	35.568	2,307
Totaux	56.877	3,689

Suivant la population incarcérée dans chaque catégorie pénale, le rapport de chacune des infractions à cette population a été le suivant :

	DÉTENTION : Pop. incarcérée : 173		RÉCLUSION : Pop. incarcérée : 4.142		EMPRISONNEMENT : Pop. incarcérée : 11.088	
	NOMBRE d'infractions relevées.	RAPPORT DU NOMBRE d'infractions à la population incarcérée.	NOMBRE d'infractions relevées.	RAPPORT DU NOMBRE d'infractions à la population incarcérée.	NOMBRE d'infractions relevées.	RAPPORT DU NOMBRE d'infractions à la population incarcérée.
Voies de fait — Envers le personnel supérieur	»	»	»	»	»	»
Voies de fait — les agents de surveillance et les contremaîtres libres	1	0,01	9	0,01	18	0,001
Voies de fait — d'autres détenus	72	0,41	428	0,11	1.747	0,16
Larcins	»	»	185	0,05	224	0,02
Rébellion, mutinerie	18	0,10	733	0,18	1.485	0,13
Actes d'immoralité	»	»	137	0,04	301	0,03
Infractions au silence	180	1,04	10.254	2,48	15.958	1,44
Refus de travail	98	0,56	323	0,08	597	0,05
Paresse, négligence dans le travail	83	0,48	1.509	0,37	4.342	0,39
Usage du tabac	192	1,10	453	0,11	1.130	0,11
Jeux, trafic, possession d'objets prohibés	142	0,82	1.147	0,28	2.246	0,20
Infractions diverses	536	3,08	4.805	1,11	7.520	0,68
TOTAUX	1.322	7,60	19.983	4,82	45.568	3,21

D'après les totaux d'ensemble on voit que les catégories pénales peuvent se classer comme suit, d'après les infractions à la disci-

Digitized by Google

pline, en commençant par celle où la conduite a été la moins bonne :

Détention dont le rapport est de	.....	7,60
Réclusion	—	4,82
Emprisonnement	—	3,21

Au point de vue du détail on constate, en faisant abstraction des infractions diverses, que les fautes les plus fréquentes contre la discipline sont :

Pour la détention : les infractions au silence, l'usage du tabac, les jeux, trafics, possession d'objets prohibés.

Pour la réclusion : les infractions au silence, la paresse, négligence dans le travail, les jeux, trafic, possession d'objets prohibés, la rébellion, mutinerie.

Pour l'emprisonnement : les infractions au silence, la paresse, négligence dans le travail, les jeux, trafics, possession d'objets prohibés, les voies de fait contre le personnel de surveillance, la rébellion, mutinerie.

Le nombre total de chacune des infractions constatées se répartit de la façon suivante entre les quatre catégories pénales :

	NOMBRE des INFRACTIONS.	TRAVAUX FORCÉS.		DÉTENTION		RÉCLUSION		EMPRISONNEMENT	
		Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0
Voies de fait. Envers le personnel supérieur	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Voies de fait. Envers les agents de surveillance et les contremaîtres libres	25	»	»	1	3.57	9	32.14	18	64.29
Voies de fait. Envers d'autres détenus.	2.247	»	»	72	3.20	428	19.05	1.747	77.75
Larcins	409	»	»	»	»	185	45.23	224	54.77
Rébellion, mutinerie	2.236	»	»	18	0.81	733	32.78	1.485	66.41
Actes d'immoralité	438	»	»	»	»	137	31.28	301	68.72
Infractions au silence	26.393	1	0.01	180	0.68	10.254	38 85	15.958	60.46
Refus de travail	1.018	»	»	98	9.63	323	31.72	597	58.64
Paresse, négligence dans le travail	5.937	3	0.05	83	1.40	1.509	25.42	4.342	73.13
Usage du tabac	1.775	»	»	192	10.82	453	25.52	1.130	63.66
Jeux, trafic, possession d'objet prohibés	3.535	»	»	142	4.02	1.147	32.45	2.246	63.53
Infractions diverses	12.861	»	»	536	4.17	4.805	37.36	7.520	58.47
Totaux	56.877	4	0.007	1.322	2.32	19.983	35,14	35.568	62.54

Il résulte de ce tableau que, d'une façon générale, un peu plus des trois cinquièmes de chaque infraction sont commises par des condamnés subissant l'emprisonnement, et un peu plus des trois dixièmes par des réclusionnaires.

Digitized by Google

Pour l'emprisonnement les plus fortes proportions sont pour les voies de fait envers d'autres détenus, la paresse et négligence dans le travail, les actes d'immoralité, la rébellion, mutinerie.

Pour la réclusion les plus fortes proportions sont pour les larcins, les infractions au silence, les voies de fait envers le personnel de garde, la rébellion, mutinerie, et les jeux.

Pour la détention ce sont l'usage du tabac, les jeux, trafic, et possession d'objets prohibés.

Punitions.

Les 56.877 infractions à la discipline relevées en 1893 ont été réprimées par un nombre égal de punitions. De même les 54.068 infractions constatées en 1892 avaient entraîné un nombre égal de punitions.

Le rapport des punitions prononcées par la justice disciplinaire des établissements à la population incarcérée est donc le même que celui des infractions :

Soit en 1893	3.689
Et en 1892	3.527

Ces punitions ont été les suivantes:

	NOMBRE des PUNITIONS	RAPPORTS DE CHACUNE DES PUNITIONS A LA POPULATION INCARCÉRÉE	
		1893	1892
Cellule	4.676	0,303	0,330
Salle de discipline	5.673	0,368	0,287
Pain sec	8.494	0,551	0,542
Autres privations alimentaires	14.593	0,946	0,883
Réductions de dixièmes	2	0,001	0,001
Amendes	10.324	0,669	0,674
Autres punitions	1.909	0,123	0,095
Réprimandes	11.206	0,727	0,713
Total	56.877	3,689	3,527

Catégories pénales.

Les 56.877 punitions prononcées par la justice disciplinaire se répartissent de la même manière que les infractions, entre les diverses catégories pénales.

Digitized by Google

Par catégorie pénale, le rapport de chaque punition prononcée avec la population incarcérée pendant l'année dans la catégorie pénale a été le suivant :

	DÉTENTION: Pop. incarcérée: 174		RÉCLUSION: Pop. incarcérée: 4.142		EMPRISONNEMENT: Pop. incarcérée: 11.068	
	NOMBRE	RAPPORT	NOMBRE	RAPPORT	NOMBRE	RAPPORT
Cellule	113	0,65	1.119	0,27	3.444	0,31
Salle de discipline	2	0,01	1.832	0,44	3.839	0,34
Pain sec	»	»	2.673	0,64	5.819	0,52
Autres privations alimentaires	555	3,19	3.845	0,93	10.193	0,92
Réductions de dixièmes	»	»	»	»	2	0,001
Amendes	228	1,31	5.259	1,27	4.836	0,44
Autres punitions	33	0,19	285	0,07	1.590	0,14
Réprimandes	391	2,25	4.970	1,20	5.845	0,53
TOTAUX	1.322	7,60	19.983	4,82	35.568	3,21

On constate que les punitions les plus fréquemment prononcées, sont :

POUR LA DÉTENTION : les privations alimentaires autres que le pain sec, les réprimandes, les amendes.

POUR LA RÉCLUSION : les amendes, les réprimandes, les privations alimentaires autres que le pain sec.

POUR L'EMPRISONNEMENT : les privations alimentaires, le pain sec, les réprimandes et les amendes.

Le nombre total de chacune des punitions prononcées se répartit de la façon suivante entre les quatre catégories pénales :

	NOMBRE des PUNITIONS	TRAVAUX FORCÉS		DÉTENTION		RÉCLUSION		EMPRISONNEMENT	
		NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Cellule	4.676	»	»	113	2,42	1.119	23,93	3.444	73,65
Salle de discipline	5.673	»	»	2	0,02	1.832	32,30	3.839	67,67
Pain sec	8.494	2	0,02	»	»	2.673	31,47	5.819	68,51
Autres privations alimentaires	14.593	»	»	555	3,80	3.845	26,35	10.193	69,85
Réduction de dixièmes	2	»	»	»	»	»	»	2	100 »
Amendes	10.324	1	0,01	228	2,21	5.259	50,94	4.836	46,84
Autres punitions	1.909	1	0,05	33	1,73	285	14,93	1.590	83,29
Réprimandes	11.206	»	»	391	3,49	4.970	44,35	5.845	52,16
Totaux	56.877	4	0,007	1.322	2,32	19.983	35,14	35.568	62,54

Digitized by Google

Il résulte de la synthèse des tableaux précédents que les divers établissements de longues peines se classent de la façon suivante au point de vue du rapport existant entre la population incarcérée dans chacun d'eux, et le nombre d'infractions relevées et par conséquent aussi de punitions prononcées pendant l'année 1893 et comparativement à l'année 1892 :

	RAPPORT ENTRE LE NOMBRE D'INFRACTIONS RELEVÉES et par suite de punitions prononcées et population incarcérée pendant l'année dans chaque établissement.	
	1893	1892
Melun	9.472	8.293
Beaulieu	6.536	6.078
Poissy	6.083	6.153
Eysses	4.772	3.619
Fontevrault	3.552	3.648
Clairvaux	3.148	2.525
Riom	3.029	3.025
Thouars	2.898	3.449
Nîmes	2.860	3.213
Landerneau	2.756	3.049
Gaillon	2.325	1.944
Albertville	1.980	1.439
Loos	1.922	1.360
Chiavari	1.694	1.916
Embrun	1.188	1.162
Castelluccio	0.724	0.715
Rapport général sur l'ensemble des établissements	3.689	3.527

Les rapports sont sensiblement les mêmes dans l'une et l'autre années.

Ils sont supérieurs en 1893 à : Melun, Beaulieu, Eysses, Clairvaux, Riom, Gaillon, Albertville, Loos, Embrun et Castelluccio.

Et inférieurs à : Poissy, Fontevrault, Thouars, Nîmes, Landerneau et Chiavari.

k

Digitized by Google

Nombre de détenus punis.

En 1893, sur une population incarcérée de 15.414 détenus, 12.074 ont été punis disciplinairement. En 1892, sur une population incarcérée de 15.328 détenus 12.159 avaient été punis disciplinairement. Ce qui donne les proportions suivantes :

	ANNÉE 1893		ANNÉE 1892	
	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0
Ont été punis disciplinairement.	12.074	78,33	12.159	79,33
N'ont pas été atteints par la justice disciplinaire.....	3.340	21,67	3.169	20,67
Totaux.....	15.414	100 »	15.328	100 »

Soit dans l'une et l'autre années les quatre cinquièmes des détenus punis disciplinairement, avec une diminution en 1893 de 1 p. 100.

Au point de vue du nombre de fois qu'ils ont été atteints, les détenus punis se répartissent ainsi :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenus punis.	PROPORTIONS 0/0		NOMBRE de détenus punis.	PROPORTIONS 0/0	
		du nombre de détenus punis.	de la population incarcérée		du nombre de détenus punis.	de la population incarcérée
Une fois.....	3.427	28.38	22,24	3.419	28,12	22,31
Deux —	2.645	21,91	17,16	2.349	19,32	15,32
Trois —	1.866	15,46	12,10	1.865	15,34	12,17
Quatre fois et plus.....	4.136	34,25	26,83	4.526	37,22	29,53
Totaux.....	12.074	100 »	78,33	12.159	100 »	79,33

Journées de cellule.

En 1893, sur un nombre de 3.808.499 journées de détention, il y a eu 110.664 journées de cellule ; et en 1892, sur un total de 3.788.852

Digitized by Google

journées de détention, il y avait eu 115.240 journées de cellule. Ce qui donne sur 100 journées de détention

	EN 1893		EN 1892	
	NOMBRE de journées.	PROPORTIONS 0/0	NOMBRE de journées.	PROPORTIONS 0/0
Journées de cellule.....	110.664	2,90	115.240	3,04
Autres.....	3.697.835	97,10	3.673.612	96,96
Totaux.....	3.808.499	100 »	3.788.852	100 »

Les causes de ces journées de cellule ont été les suivantes:

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 des journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 des journées de détention.	NOMBRE de journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 des journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 des journées de détention.
Préservation, punition ou consignation.....	88.101	79,61	2,30	86.052	74,67	2,28
Séquestration.....	9.380	8,48	0,25	10.251	8,90	0,26
Observation et isolement	13.183	11,91	0,35	18.937	16,43	0,50
Totaux.....	110.664	100 »	2,90	115.240	100 »	3,04

Journées de salle de discipline.

En 1893, il y a eu 49.107 journées de salle de discipline contre 41.639 en 1892. Ce qui donne par rapport aux journées de détention les proportions ci-après:

	EN 1893		EN 1892	
	NOMBRE de journées.	PROPORTIONS 0/0	NOMBRE de journées.	PROPORTIONS 0,0
Journées de salle de discipline...	49.107	1,29	41.639	1,10
Autres	3.759.392	98,71	3.747.213	98,90
Totaux	3.808.499	100 »	3.788.852	100 »

Digitized by Google

Journées de privations alimentaires.

Le nombre de ces journées s'est élevé en 1893 au chiffre de 78.079 tandis qu'il avait été en 1892 de 70.896. Ce qui donne les proportions ci-après :

	EN 1893		EN 1892	
	NOMBRE de journées.	PROPORTIONS 0/0	NOMBRE de journées.	PROPORTIONS 0/0
Journées de privations alimentaires.....	78.079	2,06	70.896	1,87
Autres.....	3.730.420	97,94	3.717.956	98,13
Totaux.....	3.808.499	100 »	3.788.852	100 »

Soit dans l'une et l'autre année, 2 p. 100 environ de journées de détention qui ont été des journées de privations alimentaires, avec une augmentation de 0,19 p. 100 en 1893.

Les motifs de ces journées ont été les suivants :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de journées de privations alimentaires.	PROPORTIONS 0/0 des journées de privations alimentaires.	PROPORTIONS 0/0 des journées de détention.	NOMBRE de journées de privations alimentaires.	PROPORTIONS 0/0 des journées de privations alimentaires.	PROPORTIONS 0/0 des journées de détention.
A titre de punition principale.....	51.482	65,94	1,36	44.005	62,07	1,16
A titre d'accessoire d'une autre punition.....	26.597	34,06	0,70	26.891	37,93	0,71
Totaux.....	78.079	100 »	2,06	70.896	100 »	1,87

Évasions.

Pendant l'année 1893, il y a eu 5 évasions tentées et 21 consommées.

Digitized by Google

Les évasions consommées ont eu lieu :

A Gaillon	1
A Castellucio	9
A Chiavari	11

Sur ces 21 détenus évadés 12 ont été repris pendant l'année, savoir: 3 des 9 évadés de Castelluccio, 8 des 11 évadés de Chiavari, et l'évadé de Gaillon.

En 1892: 13 évasions, soit 8 de moins qu'en 1893, avaient été consommées, savoir :

A Landerneau	2
A Castellucio	1
A Chiavari	10

Sur ces 13 détenus évadés, tous avaient été repris pendant l'année.

Crimes et délits commis pendant la détention.

FEMMES

Pendant l'année 1893, de même que pendant l'année 1892, il n'a été commis aucun crime ni aucun délit pendant la détention dans les trois maisons centrales de femmes.

Infractions à la discipline.

Au cours de l'année 1893, il a été relevé dans les maisons centrales de femmes 2.735 infractions à la discipline contre 2.541 en 1892, soit 194 de plus dans la première année.

Par rapport à la population incarcérée pendant l'année on obtient les moyennes suivantes:

En 1893, pour une population incarcérée de 1.940 détenues le rapport des infractions à la discipline à ce nombre est de. 1.409.

En 1892, pour une population incarcérée de 2.051 détenues, ce même rapport est de..... ..... 1.238.

Au point de vue disciplinaire l'année 1893 a donc été moins bonne que l'année 1892.

Digitized by Google

Ces diverses infractions ont été les suivantes :

	NOMBRE des infractions	RAPPORTS DE CHACUNE DES INFRACTIONS à la population incarcérée	
		1893	1892
Larcins	19	0.01	0.003
Voies de fait — Envers le personnel supérieur	»	»	»
Voies de fait — les agents de surveillance et contre maîtres libres	»	»	»
Voies de fait — d'autres détenues	39	0.02	0.02
Rébellion mutinerie	124	0.06	0.03
Actes d'immoralité	10	0.01	0.002
Infractions au silence	1.244	0.64	0.46
Refus de travail	85	0.04	0.05
Paresse, négligence dans le travail	375	0.20	0.23
Usage du tabac	»	»	»
Jeux, trafic, possesion d'objets prohibés	28	0.01	0.01
Infractions diverses	811	0.42	0.41
Totaux	2.735	1.409	1.238

L'examen comparatif de ces rapports fait ressortir que, d'une manière générale l'indiscipline, est restée la même dans l'une et l'autre années; les rapports suivant la même progression.

Spécialement à chaque infraction on constate qu'il y a eu en 1893, augmentation :

Des larcins;
— rébellions, mutinerie;
— actes d'immoralité;
— infractions au silence;
— infractions diverses;

Et diminution :

Des refus de travail ;
— négligences dans le travail, paresse;

Pour les voies de fait envers d'autres détenues et les jeux, trafic, possession d'objets prohibés, les rapports sont restés les mêmes dans les deux années.

Catégories pénales.

Les 2.735 infractions à la discipline relevées en 1893, se répartissent de la façon suivante entre les diverses catégories pénales,

Digitized by Google

ce qui donne les rapports ci-après avec la population incarcérée dans l'ensemble des établissements:

	NOMBBE D'INFRACTIONS relevées.	RAPPORTS des INFRACTIONS à la population incarcerée.
Travaux forcés	597	0,307
Réclusion	322	0,166
Emprisonnement	1.816	0,936
Totaux	2.735	1,409

Suivant la population incarcérée dans chaque catégorie pénale, le rapport de chacune des infractions à cette population a été le suivant:

	TRAVAUX FORCÉS POPULATION incarcérée: 581.		RÉCLUSION POPULATION incarcérée: 222.		EMPRISONNEMENT POPULATION incarcérée: 1.137.	
	Nombre d'infractions relevées.	Rapport du nombre d'infractions à la population incarcérée.	Nombre d'infractions relevées.	Rapport du nombre d'infractions à la population incarcérée.	Nombre d'infractions relevées.	Rapport du nombre d'infractions à la population incarcérée.
Larcins	5	0,01	3	0,01	11	0,01
Voies de fait — Envers le personnel supérieur	»	»	»	»	»	»
Voies de fait — Envers les agents de surveillance et contre maîtres libres	»	»	»	»	»	»
Voies de fait — Envers d'autres détenues	4	0,01	7	0,03	28	0,04
Rébellion mutinerie	37	0,06	16	0,07	71	0,06
Actes d'immoralité	1	0,001	3	0,01	6	0,01
Infractions au silence	262	0,45	101	0,46	881	0,78
Refus de travail	26	0,04	14	0,06	45	0,04
Paresse, négligence dans le travail	92	0,16	52	0,24	231	0,20
Usage du tabac	»	»	»	»	»	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés	11	0,02	1	0,01	16	0,01
Infractions diverses	159	0,27	125	0,56	527	0,47
Totaux	597	1,02	322	1,45	1.816	1,62

D'après ces totaux d'ensemble on voit que les catégories pénales peuvent se classer comme suit d'après les infractions à la discipline en commençant par celle où la conduite a été la moins bonne.

Emprisonnement dont le rapport est de			1,62
Réclusion	—	—	1,45
Travaux forcés	—	—	1,02

Digitized by Google

Au point de vue du détail on constate en faisant abstraction des infractions diverses, que les fautes les plus fréquentes contre la discipline, sont:

Pour les trois catégories pénales: les infractions au silence, la paresse et la rébellion, mutinerie.

Le nombre total de chacune des infractions constatées se répartit de la façon suivante entre les trois catégories pénales:

	NOMBRE des infractions.	TRAVAUX FORCÉS		RÉCLUSION		EMPRISONNEMENT	
		Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0
Larcins	19	5	26,32	3	15,79	11	57,89
Voies de fait — Envers le personnel supérieur	»	»	»	»	»	»	»
Voies de fait — Envers les agents de surveillance et contre maîtres libres	»	»	»	»	»	»	»
Voies de fait — Envers d'autres détenus	39	4	10,26	7	17,95	28	71,79
Rébellion mutinerie	124	37	29,84	16	12,90	71	57,26
Actes d'immoralité	10	1	10 »	3	30 »	6	60 »
Infractions au silence	1.244	262	21,06	101	8,12	881	70,82
Refus de travail	85	26	30,59	14	16,47	45	52,94
Paresse, négligence dans le travail	375	92	24,53	52	13,87	231	61,60
Usage du tabac	»	»	»	»	»	»	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés	28	11	39,29	1	3,57	16	57,14
Infractions diverses	811	159	19,60	125	15,42	527	64,98
Totaux	2.735	597	21,83	322	11,77	1.816	66,40

Il résulte de ce tableau que sur l'ensemble des infractions 66,40 p. 100 soit plus des trois cinquièmes ont été commises par des condamnées à l'emprisonnement; 21,83 p. 100 un peu plus du cinquième par des condamnées aux travaux forcés, et 11,77 p. 100 un peu plus du dixième par des réclusionnaires.

Pour les travaux forcés les plus fortes proportions sont relatives aux jeux, aux infractions au silence, à la rébellion, mutinerie, à la paresse, négligence dans le travail;

Pour la réclusion: aux actes d'immoralité, au refus de travail, aux larcins;

Pour l'emprisonnement: aux voies de fait envers d'autres détenues, aux infractions au silence, à la paresse.

Punitions.

Les 2.735 infractions à la discipline relevées en 1893 ont été réprimées par un nombre égal de punitions. De même les 2.541 infractions constatées en 1892 avaient entraîné un nombre égal de punitions.

Le rapport des punitions prononcées par la justice disciplinaire

Digitized by Google

des établissements à la population incarcérée est donc le même que celui des infractions:

Soit en 1893..... 1.409
Et en 1892..... 1.238

Ces punitions ont été les suivantes:

	NOMBRE des PUNITIONS	RAPPORTS DE CHACUNE DES PUNITIONS A LA population incarcérée.	
		1893	1892
Cellule	641	0,330	0,273
Salle de discipline	»	»	»
Pain sec	386	0,198	0,207
Autres privations alimentaires	493	0,254	0,182
Réductions de dixièmes	1	0,001	»
Amendes	292	0,151	0,222
Autres punitions	534	0,275	0,146
Réprimandes	388	0,200	0,199
Total	2.735	1,409	1,238

Catégories pénales.

Les 2.735 punitions prononcées par la justice disciplinaire se répartissent de la même manière que les infractions entre les diverses catégories pénales, ce qui donne les mêmes rapports avec l'ensemble de la population incarcérée dans les établissements savoir:

	NOMBRE D'INFRACTIONS relevées.	RAPPORTS DES INFRACTIONS à la population incarcérée.
Travaux forcés	597	0,307
Réclusion	322	0,166
Emprisonnement	1.816	0,936
Totaux	2.735	1,409

Digitized by Google

Par catégorie pénale, le rapport de chaque punition prononcée avec la population incarcérée pendant l'année dans la catégorie pénale a été le suivant:

	TRAVAUX FORCÉS Pop. incarcérée : 581		RÉCLUSION Pop. incarcérée : 222		EMPRISONNEMENT Pop. incarcérée : 1.137	
	nombre de punitions.	rapports à la population incarcérée.	nombre de punitions.	rapports à la population incarcérée.	nombre de punitions.	rapports à la population incarcérée.
Cellule	120	0,21	112	0,50	409	0,37
Salle de discipline	»	»	»	»	»	»
Pain sec	103	0,18	41	0,19	242	0,22
Autres privations alimentaires	78	0,13	54	0,24	361	0,33
Réductions de dixièmes	1	0,001	»	»	»	»
Amendes	66	0,11	18	0,08	208	0,18
Autres punitions	151	0,26	74	0,34	309	0,27
Réprimandes	78	0,13	23	0,10	287	0,25
Totaux	597	1,02	322	1,45	1.816	1,62

Le nombre total de chacune des punitions prononcées se répartit de la façon suivante entre les trois catégories pénales:

	NOMBRE de punitions	TRAVAUX FORCÉS		RÉCLUSION		EMPRISONNEMENT	
		Nombre	0/0	Nombre	0/0	Nombre	0/0
Cellule	641	120	18,72	112	17,47	409	63,81
Salle de discipline	»	»	»	»	»	»	»
Pain sec	396	103	26,69	41	10,62	242	62,69
Autres privations alimentaires	493	78	15,82	54	10,95	361	73,23
Réductions de dixièmes	1	1	100 »	»	»	»	»
Amendes	292	66	22,60	18	6,16	208	71,24
Autres punitions	534	151	28,28	74	13,86	309	57,86
Réprimandes	388	78	20,10	23	5,93	287	73,97
Totaux	2.735	597	21,83	322	11,77	1.816	66,40

Il résulte des tableaux précédents que les trois maisons centrales de femmes se classent de la façon suivante au point de vue

Digitized by Google

du rapport existant entre la population incarcérée dans chacune d'elles, et le nombre d'infractions relevées et par suite aussi de punitions prononcées, pendant l'année 1893 et comparativement à l'année 1892.

	RAPPORTS entre le nombre d'infractions relevées et par suite de punitions prononcées dans chaque établissement et la population incarcérée pendant l'année dans chacun d'eux.	
	1893	1892
Montpellier	2,489	1,808
Clermont	1,934	2,247
Rennes	0,195	0,176
Rapport général sur l'ensemble des trois établissements	1,409	1,238

Nombre de détenues punies.

En 1893, sur une population incarcérée de 1.940 détenues, 667 ont été punies disciplinairement. En 1892, sur une population incarcérée de 2.051 détenues, 710 avaient été punies disciplinairement. Ce qui donne les proportions suivantes :

	ANNÉE 1893		ANNÉE 1892	
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0
Ont été punies disciplinairement.	667	34,38	710	34,61
N'ont pas été atteintes par la justice disciplinaire	1.273	65,62	1.341	65,39
Totaux	1.940	100 »	2.051	100 »

Soit dans l'une et l'autre années les sept vingtièmes des détenues incarcérées punies disciplinairement, avec une diminution de 0,23 p. 100 en 1893.

Digitized by Google

Au point de vue du nombre de fois qu'elles ont été atteintes, les détenues punies se répartissent ainsi :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenues punies.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues punies.	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée	NOMBRE de détenues punies.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues punies.	PROPORTIONS 0/0 de la population incarcérée
Une fois.....	230	34,48	11,86	225	31,69	10,97
Deux —	103	15,44	5,31	147	20,70	7,16
Trois —	79	11,85	4,07	89	12,54	4,34
Quatre fois et plus.....	255	38,23	13,14	249	35,07	12,14
Totaux	667	100 »	34,38	710	100 »	34,61

La majorité, près des deux cinquièmes, 38,23 p. 100, ont été atteintes quatre fois et plus; plus des trois dixièmes, 34,48 p. 100 une fois; 15,44 p. 100 deux fois; et un peu plus du dixième, 11,85 p. 100 trois fois.

Journées de cellule.

En 1893, sur un nombre de 505.713 journées de détention, il y a eu 7.558 journées de cellule; et en 1892, sur un total de 519.434 journées de détention il y avait eu 7.596 journées de cellule. Ce qui donne sur 100 journées de détention :

	EN 1893		EN 1892	
	NOMBRE de journées.	PROPORTIONS 0/0	NOMBRE de journées.	PROPORTIONS 0/0
Journées de cellule.....	7.558	1,49	7.596	1,46
Autres.....	498.155	98,51	511.838	98,54
Totaux.....	505.713	100 »	519.434	100 »

Digitized by Google

Les causes de ces journées de cellule, ont été :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE des journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 des journées de détention.	NOMBRE des journées de cellule	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 des journées de détention.
Préservation, punition ou consignation.....	5.270	69,73	1,04	5.323	70,08	1,02
Séquestration.....	»	»	»	»	»	»
Observation et isolement	2.288	30,27	0,45	2.273	29,92	0,44
Totaux.....	7.558	100 »	1,49	7.596	100 »	1,46

Il n'y a pas eu ni en 1893, ni en 1892, de journées de cellule pour cause de séquestration. Les sept dixièmes dans l'une et l'autre années de ces journées ont été motivées par la nécessité de la préservation, de la répression ou de la consignation, et les trois autres dixièmes par l'observation et l'isolement.

Journées de salle de discipline.

Il n'y a pas de journées de salle de discipline dans les maisons centrales de femmes.

Journées de privations alimentaires.

Le nombre de ces journées s'est élevé en 1893 au chiffre de 2.410, tandis qu'il avait été en 1892 de 3.439, soit :

	EN 1893		EN 1892	
	NOMBRE de journées.	PROPORTIONS 0/0	NOMBRE de journées.	PROPORTIONS 0/0
Journées de privations alimentaires.....	2.410	0,48	3.439	0,66
Autres.....	503.303	99,52	515.995	99,34
Totaux.....	505.713	100 »	519.434	100 »

Digitized by Google

Les motifs de ces journées ont été les suivants:

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0		NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
	des journées de privations alimentaires.	du nombre des journées de privations alimentaires.	des journées de détention.	des journées de privations alimentaires	du nombre des journées de privations alimentaires.	des journées de détention.
A titre de punition principale.....	2.265	93,98	0,45	2.795	81,27	0,54
A titre d'accessoire d'une autre punition..	145	6,02	0,03	644	187	0,12
Totaux.....	2.410	100 »	0,48	3.439	100 »	0,66

Évasions.

En 1893, aucune évasion n'a été tentée, ni consommée dans les maisons centrales de femmes.

État sanitaire.

(Tableaux XVI — XVII — XIX et XX.)

Mouvement de l'infirmerie.

(Tableau XVI.)

HOMMES

Pendant l'année 1893, le mouvement de l'infirmerie dans les établissements de longues peines affectés aux hommes a été le suivant:

Restant au 31 décembre 1892.....	369
Entrés à l'infirmerie en 1893.....	5.531
Ensemble.....	5.900
Sortis pendant l'année 1893.....	5.547
Restant au 31 décembre 1893.....	353

Soit au total 5.900 malades soignés à l'infirmerie en 1893.

Digitized by Google

Si l'on compare le chiffre de 5.900 nombre total des admis à l'infirmerie en 1893 avec le nombre total des détenus incarcérés pendant la même année soit 15.414, on trouve qu'il y a eu par 100 détenus 38,28 cas de maladies.

En 1892, sur une population totale de 15.328 individus incarcérés, il y avait eu 5.948 malades admis à l'infirmerie, ce qui donne 38,80 cas de maladie par 100 détenus.

La situation sanitaire a donc été sensiblement la même dans les deux années.

Sur ce chiffre de 5.900 individus admis à l'infirmerie 353 soit 5,98 p. 100 restaient en traitement au 31 décembre 1893; 5.547 soit 94,02 p. 100 en sont sortis pendant l'année. Ces 5.547 individus sont sortis pour les causes suivantes:

	Nombre	0/0
Guéris	5.111	86,63
Transférés dans un établissement hospitalier ou au quartier d'aliénés de Gaillon	35	0,59
Libérés	79	1,34
Décédés	322	5,46
Totaux	5.547	94,02

Journées de traitement.

Le total des journées de traitement à l'infirmerie s'est élevé en 1893 à 136.451, ce qui donne une population moyenne de 374 individus. — En 1892, le nombre des journées de traitement avait été de 150.330 et la population moyenne de 411.

Ces chiffres permettent d'établir la comparaison de l'état sanitaire entre les années 1893 et 1892 dans les rapports suivants:

	1893	1892
Proportion des entrées à l'infirmerie par jour à la population moyenne des établissements	0,145 0/0	0,147 0/0
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention	3,583 —	3,967 —
Durée moyenne des séjours à l'infirmerie	23j.127	25j.280
Proportion des décès au total des maladies	5,458 0/0	5,645 0/0
Proportion des décès à la population moyenne	3,086 —	3,227 —

On voit que ces proportions sont plus faibles en 1893 qu'en 1892, ce qui indique une légère amélioration de l'état sanitaire.

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se classent,

Digitized by Google

ainsi qu'il suit sous le rapport de la proportion du nombre quotidien d'admissions à la population moyenne :

Eysses	0,325
Embrun	0,266
Chiavari	0,226
Riom	0,192
Fontevrault	0,181
Gaillon	0,141
Poissy	0,140
Clairvaux	0,131
Nîmes	0,119
Melun	0,115
Landerneau	0,113
Thouars	0,113
Beaulieu	0,109
Castelluccio	0,109
Albertville	0,052
Loos	0,047

Au point de vue du nombre proportionnel des journées d'infirmerie comparé à celui des journées de détention, on relève les chiffres ci-après :

Eysses	6,891	0/0 contre	4,897	0/0 en 1892
Embrun	5,817	—	5,567	—
Fontevrault	4,837	—	4,235	—
Clairvaux	4,104	—	3,967	—
Melun	3,897	—	3,607	—
Landerneau	3,834	—	3,485	—
Riom	3,818	—	3,452	—
Albertville	3,605	—	3,645	—
Gaillon	3,515	—	3,686	—
Beaulieu	3,561	—	2,606	—
Poissy	2,781	—	1,060	—
Nîmes	2,737	—	2,990	—
Castelluccio	2,533	—	11,740	—
Thouars	2,514	—	3,321	—
Chiavari	2,450	—	8,674	—
Loos	2,043	—	1,637	—

FEMMES

Le mouvement de l'infirmerie dans les établissements de longues peines affectés aux femmes, a été pendant l'année 1893, le suivant :

Restant à l'infirmerie au 31 décembre 1892	83
Entrées pendant l'année 1893	940
Ensemble	1.023
Sorties de l'infirmerie en 1893	952
Restant à l'infirmerie au 31 décembre 1893	71

Digitized by Google

Ce qui donne un total de 1.023 femmes soignées pendant l'année.

En comparant le chiffre de 1.023 nombre total des admises à l'infirmerie en 1893 avec le nombre total de détenues incarcérées pendant la même année, soit 1.940, on trouve que sur 100 détenues il y a eu 52,73 cas de maladie.

En 1892, sur une population féminine totale de 2.051 femmes, il y avait eu 1.054 admissions à l'infirmerie ou 51,39 cas de maladie pour 100 détenues. La proportion est un peu plus forte en 1893 qu'en 1892.

952 femmes, soit 93,06 p. 100 des admises, sont sorties de l'infirmerie pour les causes suivantes :

	Nombre	0/0
Guéries	880	86,02
Transférées dans un établissement hospitalier	3	0,29
Libérées	20	1,96
Décédées	49	4,79
Totaux	952	93,06

Journées de traitement. — Le total des journées de traitement à l'infirmerie, s'est élevé en 1893 pour les femmes à 29.305, ce qui donne par jour une population moyenne de 80 femmes — contre 28.775 journées en 1892 avec une moyenne de 79 femmes.

Ces chiffres permettent d'établir la comparaison de l'état sanitaire entre les années 1893 et 1892 sous les rapports suivants :

	1893	1892
Proportion des entrées à l'infirmerie par jour à la population moyenne des établissements	0,186 p. 100	0,183 p. 100
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention	5,795 —	5,537 —
Durée moyenne des séjours à l'infirmerie	28 j. 645	27 j. 300
Proportion des décès au total des maladies	4,790 p. 100	4,838 p. 100
Proportion des décès à la population moyenne	3,538 —	3,595 —

Les proportions des entrées à l'infirmerie à la population moyenne et des journées d'infirmerie aux journées de détention sont plus fortes en 1893 qu'en 1892, ainsi que la durée moyenne des séjours à l'infirmerie qui est supérieure d'un peu plus d'un jour. Mais les proportions des décès au total des maladies, et des décès à la population moyenne sont inférieures en 1893.

Les établissements de femmes se classent ainsi sous le rapport de la proportion du nombre quotidien d'admissions à la population moyenne :

	1893.	1892.
	0/0	0/0
Montpellier	0.207	0.169
Rennes	0.188	0.191
Clermont	0.176	0.191

l

Digitized by Google

Au point de vue du nombre proportionnel des journées d'infirmerie comparé à celui des journées de détention, le classement est le suivant:

	1893.	1892.
	0/0	0/0
Montpellier	7.622	4.540
Rennes	6.050	6.884
Clermont	4.500	4.814

Causes des admissions à l'infirmerie.

(Tableau XVII.)

HOMMES

En 1893, en ce qui concerne les établissements d'hommes, il est entré à l'infirmerie 5.531 détenus, ou 35,88 p. 100 sur l'ensemble de la population détenue. En outre, au 31 décembre 1892, 369 détenus soit 2,40 p. 100 se trouvaient à l'infirmerie. Si l'on additionne les malades à l'infirmerie au 31 décembre 1892 et les entrées de 1893 on obtient un total de 5.900.

Par suite de la suppression de la maison centrale d'Embrun, et de la dispersion des bulletins individuels qui ont suivi chaque détenu, il a été impossible de fournir des renseignements précis pour le contingent de malades appartenant à cet établissement, lequel contingent s'est élevé en 1893 à 257.

En conséquence, le détail du tableau XVII se trouve diminué de ces 257 cas de maladies, et les renseignements qu'il contient au lieu de porter sur 5.531 entrées, portent seulement sur 5.274 admissions.

Néanmoins, et pour ordre, l'on a ajouté en bloc à la fin du tableau les malades de la maison d'Embrun.

Ces 5.274 malades étaient atteints des affections suivantes dans les proportions ci-après par rapport au nombre total de maladies constatées, et par rapport à l'ensemble de la population détenue en 1893.

(Tableau)

Digitized by Google

NATURE DES MALADIES	1893. NOMBRE des maladies constatées	1893. PROPORTIONS 0/0 par rapport au nombre des admissions.	1893. PROPORTIONS 0/0 par rapport au total de la population détenue.	1892. PROPORTIONS 0/0 par rapport au nombre des admissions.	1892. PROPORTIONS 0/0 par rapport au total de la population détenue.
Appareil circulatoire : maladies du cœur et du péricarde, des artères et des veines	102	1,84	0,66	1,92	0,70
Appareil respiratoire : phtisie pulmonaire, angines, maladies des bronches et du larynx, pneumonies, pleurésies	1.243	22,47	8,06	24,37	8,83
Appareil digestif : indigestions, embarras gastriques, gastrites, entérites, diarrhées, péritonites	723	13,07	4,69	15,03	5,45
Appareil génito-urinaire : maladies des voies urinaires, des organes génitaux.	125	2,26	0,81	2,03	0,74
Appareil cérébro-spinal et nerveux : maladies du cerveau et de la moelle, névroses, épilepsie, folie, idiotie	162	2,93	1,05	4,12	1,49
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire : maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la bouche, abcès, furoncles, ulcères, érysipèles, maladies diverses de la peau	738	13,34	4,79	13,50	4,89
Appareil locomoteur ; rhumatismes, rhumatismes articulaires, arthrites, caries, nécroses	396	7,18	2,57	7,58	2,75
Appareil secrétoire : hydropisies diverses	15	0,27	0,10	0,27	0,10
Pyrexies : fièvres intermittentes, typhoïdes, diverses, éruptives	555	10,03	3,60	9,27	3,36
Cachexies : anémie, débilité, gangrène, scorbut, scrofules, cancers	439	7,94	2,85	9,14	3,31
Maladies contagieuses : syphilis, teigne, gale	96	1,74	0,62	1,01	0,37
Maladies de cause toxique : empoisonnement	»	»	»	»	»
Maladies de cause mécanique : contusions, plaies, luxations, hernies	221	3,99	1,43	4,44	1,61
Maladies indéterminées, simulées, suicides	290	5,24	1,88	3,54	1,28
Épidémies : variole, varioloïde, choléra, cholérine, dysenterie	15	0,27	0,10	1,34	0,49
Paralysie, maladies parasitaires, et diverses	154	2,78	1 »	2,44	0,88
TOTAUX	5.274	95,35	34,21	100 »	36,25
Maladies constatées à Embrun (pour ordre)	257	4,65	1,67	» »	» »
TOTAUX D'ENSEMBLE	5.531	100 »	35,88	100 »	36,25

Digitized by Google

La proportion des entrées à l'infirmerie par rapport à la population détenue est inférieure en 1893 de 0,37 p. 100 à celle de 1892.

FEMMES

En 1893, 940 femmes détenues ont été admises à l'infirmerie, soit pour l'ensemble de la population féminine une proportion de 48,45 p. 100 d'entrées. Le restant à l'infirmerie au 31 décembre 1892 était de 83 détenues, soit 4,28 p. 100.

Ces 940 malades de 1893 ont été atteintes des affections suivantes dans les proportions ci-après par rapport au nombre total des maladies constatées, et par rapport à l'ensemble de la population détenue en 1893.

NATURE des MALADIES	1893			1892	
	Nombre des maladies constatées.	Proportions 0/0 par rapport au nombre des admissions.	Proportions 0/0 par rapport au total de la population détenue.	Proportions 0/0 par rapport au nombre des admissions.	Proportions 0/0 par rapport au total de la population détenue.
Appareil circulatoire: maladies du cœur et du péricarde, des artères et des veines	26	2,77	1,34	1,65	0,78
Appareil respiratoire: phtisie pulmonaire, angines, maladies des bronches et du larynx, pneumonies, pleurésies	152	16,17	7,84	16,69	7,90
Appareil digestif: indigestions, embarras gastriques, gastrites, entérites, diarrhées, péritonites	208	22,13	10,72	20,29	9,60
Appareil génito-urinaire: maladies des voies urinaires, des organes génitaux	15	1,59	0,77	4,94	2,34
Appareil cérébro-spinal et nerveux: maladies du cerveau et de la moelle, névroses, épilepsie, folie, idiotie	29	3,08	1,50	4,94	2,34
Appareil des sens, de la peau, et du tissu cellulaire: maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la bouche, abcès, furoncles, ulcères, érysipèles, maladies diverses de la peau	169	17,98	8,71	14,21	6,73
Appareil locomoteur: rhumatismes, rhumatismes articulaires, arthrites, caries, nécroses	74	7,87	3,81	7,62	3,61
Appareil sécrétoire: hydropisies diverses	1	0,10	0,05	»	»
Pyrexies: fièvres intermittentes, typhoïdes, diverses, éruptives	28	2,98	1,44	6,28	2,97
Cachexies: anémie, débilité, gangrène, scorbut, scrofules, cancers	180	19,15	9,28	15,35	7,26
Maladies contagieuses: syphilis, teigne, gale	3	0,32	0,15	0,41	0,19
— de cause toxique: empoisonnement	»	»	»	»	»
— de cause mécanique: contusions, plaies, luxations, hernies	8	0,85	0,41	2,37	1,13
Grossesse, accouchements, lactations, maladies indéterminées, simulées, suicides	39	4,15	2,01	4,33	2,05
Épidémies: variole, varioloïde, choléra, cholérine, dysenterie	4	0,43	0,21	0,82	0,39
Maladies parasitaires et diverses	4	0,43	0,21	0,10	0,05
Totaux	940	100 »	48,45	100 »	47,34

La proportion des femmes tombées malades au cours de l'année 1893, est supérieure de 1,11 p. 100 à celle de 1892 (48,45 p. 100 au lieu de 47,34 p. 100).

Digitized by Google

Classement des malades suivant : la nature de la maladie, l'âge, la saison ; la durée de la captivité, et l'état de santé au moment de l'entrée dans les établissements.

(Tableaux XIX et XX.)

Le tableau XIX pour les hommes, et le tableau XX pour les femmes, présentent le classement des individus tombés malades au cours de l'année 1893, et par suite entrés à l'infirmerie, suivant la forme aiguë ou chronique de la maladie, suivant l'âge des malades, la saison, la durée de la captivité, et l'état de santé au moment de l'entrée dans l'établissement.

(Tableau XIX.)

a) Maladies suivant la forme aiguë ou chronique.

HOMMES

Les 5.274 cas de maladie, chiffre des admissions à l'infirmerie sous déduction des 257 hommes d'Embrun, se répartissaient suivant la forme de la maladie, savoir :

Maladies ayant la forme aiguë.....	3.798	soit 72,01	p. 100.
— — chronique	1.476	— 27,99	—
Totaux ...	5.274	soit 100. »	p. 100.

Au point de vue de la nature des maladies la répartition donne comme proportions :

NATURE DES MALADIES	FORME AIGUE		FORME CHRONIQUE		TOTAUX	
	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0
Maladies de l'appareil circulatoire.....	57	1,08	45	0,85	102	1,93
— — respiratoire.....	654	12,40	589	11,17	1.243	23,57
— — digestif.....	619	11,74	104	1,97	723	13,71
— — génito-urinaire.....	71	1,35	54	1,02	125	2,37
— — cérébro-spinal et nerveux	105	1,99	57	1,08	162	3,07
— — des sens, de la peau et du tissu cellulaire.....	613	11,62	125	2,37	738	13,99
Maladies de l'appareil locomoteur.....	240	4,55	156	2,96	396	7,51
— — secrétoire.....	14	0,26	1	0,02	15	0,28
Pyrexies.....	522	9,90	33	0,63	555	10,53
Cachexies.....	228	4,32	211	4 »	439	8,32
Maladies contagieuses.....	45	0,85	51	0,97	96	1,82
— de cause toxique.....	»	»	»	»	»	»
— de cause mécanique.....	195	3,70	26	0,49	221	4,19
— indéterminées, simulées, suicides.....	273	5,18	17	0,32	290	5,50
— épidémiques.....	13	0,25	2	0,04	15	0,29
— parasitaires, paralysies, diverses	149	2,82	5	0,10	154	2,92
Totaux.....	3.798	72,01	1 476	27,99	5.274	100 »

Digitized by Google

Les maladies qui affectent plutôt la forme aiguë sont :

Celles de l'appareil digestif.	11,74	p. 100 contre	1,97	p. 100	de la forme chronique.
— des sens, de la peau, etc.	11,62	—	2,37	—	—
— locomoteur	4,55	—	2,96	—	—
Les pyrexies	9,90	—	0,63	—	—
Les maladies de cause mécanique	3,70	—	0,49	—	—
Les maladies indéterminées, suicides	5,18	—	0,32	—	—
Les paralysies, maladies parasitaires, diverses	2,82	—	0,10	—	—

Les maladies dont la forme est plus souvent chronique, sont les seules maladies contagieuses (syphilis, gale, teigne) dont la proportion 1,82 se divise à raison de 0,97 p. 100 pour la forme chronique, contre 0,85 pour 100 pour la forme aiguë.

b) Malades classés suivant l'âge.

Suivant l'âge, les détenus tombés malades au cours de l'année 1893, se divisent ainsi :

	NOMBRE	0/0
16 à 20 ans	537	10,18
Plus de 20 à 25 ans	1.137	21,56
— 25 à 30 —	1.318	24,99
— 30 à 40 —	1.076	20,40
— 40 à 50 —	596	11,30
— 50 à 60 —	345	6,54
— 60 à 70 —	195	3,70
Au-dessus de 70 ans	70	1,33
Totaux	5.274	100

Si l'on considère la nature des maladies, on a les proportions ci-après :

(TABLEAU)

Digitized by Google

NATURE DES MALADIES	DE 16 A 20 ANS		PLUS DE 20 A 25 ANS		PLUS DE 25 A 30 ANS		PLUS DE 30 A 40 ANS		PLUS DE 40 A 50 ANS		PLUS DE 50 A 60 ANS		PLUS DE 60 A 70 ANS		AU-DESSUS DE 70 ANS		TOTAUX	
	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0
Maladies de l'appareil circulatoire ...	6	0,11	21	0,40	26	0,49	11	0,21	11	0,21	10	0,19	11	0,21	6	0,11	102	1,93
— — respiratoire...	147	2,79	247	4,68	333	6,31	245	4,64	146	2,77	64	1,21	44	0,83	17	0,32	1.243	23,57
— — digestif..	74	1,40	145	2,75	144	2,73	174	3,30	97	1,84	61	1,15	23	0,44	5	0,09	723	13,71
— — génito-urinaire	10	0,19	12	0,23	25	0,48	35	0,66	22	0,42	14	0,27	6	0,11	1	0,02	125	2,37
— — cérébro-spinal et nerveux.....	7	0,13	38	0,72	40	0,76	25	0,47	29	0,55	14	0,27	7	0,13	2	0,04	162	3,07
Maladies de l'appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire.....	91	1,73	154	2,92	193	3,66	146	2,77	81	1,53	49	0,93	20	0,38	4	0,08	738	13,99
Maladies de l'appareil locomoteur...	27	0,51	54	1,02	66	1,25	97	1,84	78	1,48	38	0,72	31	0,59	5	0,09	396	7,51
— — sécrétoire.....	2	0,04	4	0,08	5	0,10	2	0,04	1	0,02	1	0,02	»	»	»	»	15	0,28
Pyrexies.....	29	0,55	202	3,83	203	3,85	76	1,44	16	0,30	20	0,38	8	0,15	1	0,02	555	10,53
Cachexies.....	50	0,95	96	1,82	94	1,78	89	1,69	34	0,64	34	0,64	28	0,53	14	0,27	439	8,32
Maladies contagieuses.....	16	0,30	29	0,55	21	0,40	19	0,36	8	0,15	2	0,04	1	0,02	»	»	96	1,82
— de cause toxique.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— de cause mécanique.....	23	0,44	48	0,91	54	1,02	47	0,89	30	0,57	15	0,28	3	0,06	1	0,02	221	4,19
— indéterminées, simulées, suicides.....	39	0,74	55	1,04	64	1,21	65	1,23	30	0,57	15	0,28	9	0,17	13	0,25	290	5,50
Maladies épidémiques.....	»	»	3	0,06	5	0,10	4	0,08	2	0,04	»	»	»	»	1	0,02	15	0,29
— parasitaires, paralysie, diverses.....	16	0,30	29	0,55	45	0,85	41	0,78	11	0,21	8	0,15	4	0,08	»	»	154	2,92
TOTAUX.....	537	10,18	1.137	21,56	1.318	24,99	1.076	20,40	596	11,30	345	6,54	195	3,70	70	1,33	5.274	100, »

Digitized by Google

c) Maladies classées suivant la saison.

Au point de vue de la saison, les cas de maladie se sont répartis de la manière ci-après :

	NOMBRE	0/0
1er trimestre	1.410	26,73
2e —	1.409	26,72
3e —	1.197	22,70
4e —	1.258	23,85
Totaux	5.274	100 »

Et dans les proportions suivantes sous le rapport de chacune des affections :

(TABLEAU)

Digitized by Google

NATURE DES MALADIES	1er TRIMESTRE		2e TRIMESTRE		3e TRIMESTRE		4e TRIMESTRE		TOTAUX	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Appareil circulatoire	23	0,44	29	0,55	29	0,55	21	0,40	102	1,93
— respiratoire	366	6,94	328	6,22	225	4,27	324	6,14	1.243	23,57
— digestif	181	3,43	169	3,20	200	3,79	173	3,28	723	13,71
— génito-urinaire	31	0,59	33	0,62	25	0,47	36	0,68	125	2,37
— cérébro-spinal et nerveux	36	0,68	46	0,87	37	0,70	43	0,81	162	3,07
— des sens, de la peau et du tissu cellulaire	204	3,87	202	3,83	159	3,02	173	3,28	738	13,99
— locomoteur	131	2,48	91	1,73	84	1,59	90	1,71	396	7,51
— sérétoire	3	0,06	3	0,06	6	0,11	3	0,06	15	0,28
Pyrexies	101	1,91	148	2,81	154	2,92	152	2,88	555	10,53
Cachexies	120	2,27	128	2,43	106	2,01	85	1,61	439	8,32
Maladies contagieuses	23	0,44	12	0,23	32	0,61	29	0,55	96	1,82
— de cause toxique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— — mécanique	52	0,98	51	0,97	57	1,08	61	1,16	221	4,19
— indéterminées, simulées, suicides	76	1,44	92	1,74	72	1,37	50	0,95	290	5,50
— épidémiques	2	0,04	3	0,06	5	0,10	5	0,09	15	0,29
Parasitaires, paralysie, diverses	61	1,16	74	1,40	6	0,11	13	0,25	154	2,92
TOTAUX	1.410	26,73	1.409	26,72	1.197	22,70	1.258	23,85	5.274	100 »

Digitized by Google

d) Malades classés suivant la durée de la captivité.

D'après la durée de la captivité les 5.274 malades se classent :

	NOMBRE	0/0
1re année	1.541	29,22
2e —	1.345	25,50
3e —	1.001	18,98
4e —	677	12,84
5e —	463	8,78
Plus de cinq années	247	4,68
Totaux	5.274	100 »

et dans les proportions ci-après sous le rapport de la nature des maladies :

(TABLEAU)

Digitized by Google

NATURE DES MALADIES	1re ANNÉE		2e ANNÉE		3e ANNÉE		4e ANNÉE		5e ANNÉE		PLUS DE 5 ANNÉES		TOTAUX	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Maladies de l'appareil circulatoire	27	0,51	24	0,47	28	0,53	12	0,23	7	0,13	4	0,08	102	1,93
— — respiratoire	345	6,54	304	5,76	274	5,20	181	3,43	98	1,86	41	0,78	1.243	23,57
— — digestif	192	3,64	166	3,15	178	3,37	96	1,82	69	1,31	22	0,42	723	13,71
— — génito-urinaire	45	0,86	36	0,68	19	0,36	12	0,23	11	0,21	2	0,04	125	2,37
— — cérébro-spinal et nerveux	58	1,10	49	0,93	30	0,57	12	0,23	5	0,10	8	0,15	162	3,07
— — des sens, de la peau, et du tissu cellulaire.	249	4.72	234	4,43	118	2,24	82	1,55	37	0,70	18	0,34	738	13,99
— — locomoteur	116	2,20	102	1,93	65	1,23	60	1,14	28	0,53	25	0,47	396	7,51
— — secrétoire	2	0,04	10	0,19	2	0,04	»	»	1	0,02	»	»	15	0,28
Pyrexies	151	2,86	113	2,14	61	1,15	61	1,16	113	2,14	56	1,06	555	10,53
Cachexies	104	1,97	96	1,82	94	1,78	58	1,10	37	0,70	50	0,95	439	8,32
Maladies contagieuse	47	0,89	28	0,53	4	0,08	7	0,13	7	0,13	3	0,05	96	1,82
— de cause toxique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— de cause mécanique	75	1,42	48	0,91	38	0,72	31	0,59	22	0,42	7	0,13	221	4,19
— indéterminées, simulées, suicides	85	1,61	95	1,80	49	0,93	40	0,76	15	0,28	6	0,11	290	5,50
— épidémiques	4	0,08	3	0,06	2	0,04	2	0,04	3	0,06	1	0,02	15	0,29
Maladies parasitaires, paralysie, diverses	41	0,78	37	0,70	39	0,74	23	0,43	10	0,19	4	0,08	154	2,92
TOTAUX	1.541	29,22	1.345	25,50	1.001	18,98	677	12,84	463	8,78	247	4,68	5.274	100, »

Digitized by Google

e) Malades classés suivant leur état de santé au moment de leur entrée dans les établissements pénitentiaires.

Les 5.274 détenus soignés en 1893 jouissaient de l'état de santé ci-après, au moment de leur entrée dans les établissements pénitiaires:

	NOMBRE	0/0
Avaient déjà le germe de la maladie.....	661	12,54
Étaient d'une constitution faible.....	1.431	27,13
Jouissaient d'un bon état de santé.....	3.182	60,33
Totaux.....	5.274	100 »

Envisagés à ce point de vue, sous le rappert de la nature des maladies, on obtient les proportions suivantes:

NATURE DES MALADIES	AVAIENT le germe de la maladie.		ÉTAIENT d'une constitution faible.		JOUISSAIENT d'un bon état de santé.		TOTAUX	
	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0
Maladies de l'appareil circulatatoire	18	0,34	31	0,59	53	1,00	102	1,93
— — respiratoire..	174	3,30	371	7,03	698	13,23	1.243	23,57
— — digestif.....	43	0,82	189	3,58	491	9,31	723	13,71
— — génito-urinaire	34	0,64	27	0,51	64	1,21	125	2,37
— — cérébro-spinal et nerveux.....	38	0,72	53	1,00	71	1,35	162	3,07
Maladies de l'appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire.....	87	1,65	185	3,51	466	8,84	738	13,99
Maladies de l'appareil locomoteur....	83	1,57	94	1,78	219	4,15	396	7,51
— — secrétoire.....	»	»	4	0,08	11	0,21	15	0,28
Pyrexies.....	24	0,46	85	1,62	446	8,46	555	10,53
Cachexies.....	92	1,74	132	2,50	215	4,08	439	8,32
Maladies contagieuses.....	50	0,95	11	0,21	35	0,66	96	1,82
— de cause toxique.....	»	»	»	»	»	»	»	»
— — mécanique.....	12	0,23	50	0,95	159	3,01	221	4,19
— indéterminées, simulées, suicides.....	»	»	143	2,71	147	2,79	290	5,50
Maladies épidémiques.....	1	0,02	5	0,09	9	0,17	15	0,29
— parasitaires, paralysies diverses.....	5	0,10	51	0,97	98	1,86	154	2,92
Totaux.....	661	12,54	1.431	27,13	3.182	60,33	5.274	100 »

(Tableau XX.)

FEMMES

Le nombre de femmes tombées malades et admises à l'infirmerie en 1893, a été de 940. Le tableau XX classe ces 940 malades sous les mêmes rubriques que le tableau XIX pour les hommes.

Digitized by Google

o) *Malades classées suivant la forme aiguë ou chronique de la maladie.*

Suivant leur forme, les maladies se divisent en :

Maladies ayant la forme aiguë.....	573 soit	60,96 p.	100
— — chronique.....	367 —	39,04	—
Totaux.....	940 soit	100 » p.	100

et dans les proportions ci-après par rapport à la nature des maladies.

NATURE DES MALADIES	FORME AIGUE		FORME CHRONIQUE		TOTAUX.	
	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0
Maladies de l'appareil circulatoire.....	19	2,02	7	0,75	26	2,77
— — respiratoire.....	79	8,40	73	7,77	152	16,17
— — digestif.....	140	14,89	68	7,23	208	22,13
— — génito-urinaire...	10	1,06	5	0,53	15	1,59
— — cérébro-spinal et nerveux.....	16	1,70	13	1,38	29	3,08
— — des sens, de la peau et du tissu cellulaire.....	160	17,02	9	0,96	169	17,98
— — locomoteur.....	47	5,00	27	2,87	74	7,87
— — secrétoire.....	1	0,11	»	»	1	0,10
Pyrexies.....	26	2,77	2	0,21	28	2,98
Cachexies.....	22	2,34	158	16,81	180	19,15
Maladies contagieuses.....	»	» »	3	0,32	3	0,32
— de cause toxique.....	»	» »	»	»	»	»
— — mécanique.....	6	0,64	2	0,21	8	0,85
Grossesse, accouchement, lactation, maladies indéterminées.....	39	4,15	»	»	39	4,15
Épidémies.....	4	0,43	»	»	4	0,43
Maladies parasitaires, paralysie, diverses.	4	0,43	»	»	4	0,43
Totaux.....	573	60,96	367	39,04	940	100 »

On voit par ce tableau que chez les femmes les trois cinquièmes des maladies ont affecté la forme aiguë, et les deux cinquièmes la forme chronique.

Celles dont la marche est plutôt aiguë, sont:

Les maladies de l'appareil digestif:

14,89 p. 100 contre..... 7,23 p. 100 de forme chronique.

Les maladies de l'appareil des sens et de la peau:

17,02 p. 100 contre..... 0,96 p. 100 de forme chronique.

Les maladies de l'appareil locomoteur:

5,00 p. 100 contre..... 2,87 p. 100 de forme chronique.

Digitized by Google

Les pyrexies:

2,77 p. 100 contre ..... 0,21 p. 100 de forme chronique.

Grossesse, accouchement, lactation;

4,15 p. 100 contre ..... néant.

Les maladies dont la marche est surtout chronique sont:
Les cachexies au nombre de:

16,81 p. 100 contre..... 2,34 p. 100 de forme aiguë.

Les maladies contagieuses:

0,32 p. 100 contre..... néant.

b) Malades classées suivant l'âge.

Les détenues tombées malades au cours de l'année 1893, étaient âgées de:

	NOMBRE	o/o
16 à 20 ans	153	16,28
Plus de 20 à 25 ans.....	184	19,57
— 25 à 30 —	157	16,70
— 30 à 40 —	148	15,74
— 40 à 20 —	130	13,83
— 50 à 60 —	94	10, »
— 60 à 70 —	48	5,11
— 70 ans.....	26	2,77
Totaux.....	940	100 »

La plus forte proportion se rencontre chez les femmes de 20 à 25 ans.

Si l'on considère la nature des maladies, on voit que chacune d'elles existe pour les différents âges dans les proportions ci-après:

(TABLEAU)

Digitized by Google

NATURE DES MALADIES	DE 16 A 20 ANS		PLUS DE 20 A 25 ANS		PLUS DE 25 A 30 ANS		PLUS DE 30 A 40 ANS		PLUS DE 40 A 50 ANS		PLUS DE 50 A 60 ANS		PLUS DE 60 A 70 ANS		AU-DESSUS DE 70 ANS		TOTAUX	
	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0
Maladies de l'appareil circulatoire...	4	0,43	4	0,43	9	0,96	7	0,75	1	0,11	1	0,11	»	»	»	»	26	2,77
— — respiratoire...	25	2,66	38	4,04	29	3,08	29	3,08	18	1,91	9	0,96	2	0,21	2	0,21	152	16,17
— — digestif	32	3,40	46	4,89	25	2,66	21	2,23	50	5,32	17	1,81	13	1,38	4	0,43	208	22,13
— — génito-urinaire	2	0,21	4	0,43	3	0,32	2	0,21	»	»	4	0,43	»	»	»	»	15	1,59
— — cérébro-spinal et nerveux	3	0,32	4	0,43	7	0,74	5	0,53	8	0,85	1	0,11	»	»	1	0,11	29	3,08
Maladies de l'appareil des sens, de la peau, et du tissu cellulaire.....	35	3,72	32	3,40	28	2,98	30	3,19	17	1,81	21	2,23	5	0,53	1	0,11	169	17,98
Maladies de l'appareil locomoteur....	10	1,06	18	1,91	11	1,18	17	1,81	8	0,85	7	0,74	1	0,11	2	0,21	74	7,87
— — sécrétoire.....	»	»	»	»	1	0,10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0,10
Pyrexies.....	7	0,75	2	0,21	2	0,21	7	0,75	8	0,85	2	0,21	»	»	»	»	28	2,98
Cachexies.....	34	3,62	33	3,51	21	2,23	21	2,23	15	1,60	22	2,34	20	2,13	14	1,49	180	19,15
Maladies contagieuses.....	1	0,11	»	»	2	0,21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	0,32
— de cause toxique..... .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— — mécanique.....	»	»	2	0,21	3	0,32	3	0,32	»	»	»	»	»	»	»	»	8	0,85
Grossesse, accouchement, lactation, maladies indéterminées.....	»	»	»	»	11	1,18	5	0,53	4	0,42	10	1,06	7	0,75	2	0,21	39	4,15
Épidémies.....	»	»	»	»	3	0,32	»	»	1	0,11	»	»	»	»	»	»	4	0,43
Paralysie, maladies parasitaires, et diverses.....	»	»	1	0,11	2	0,21	1	0,11	»	»	»	»	»	»	»	»	4	0,43
Totaux.....	153	16,28	184	19,57	157	16,70	148	15,74	130	13,83	94	10, »	48	5,11	26	2,77	940	100, »

Digitized by Google

c) Maladies classées suivant la saison.

Suivant les saisons, les cas de maladie se sont répartis de la façon suivante :

	NOMBRE	0/0
1er trimestre.....	286	30,43
2e —	221	23,51
3e —	202	21,49
4e —	231	24,57
Totaux.....	940	100 »

et dans les proportions ci-après, au point de vue de la nature de chaque affection :

(TABLEAU)

Digitized by Google

NATURE DES MALADIES	1er TRIMESTRE		2e TRIMESTRE		3e TRIMESTRE		4e TRIMESTRE		TOTAUX	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0,0
Appareil circulatoire	20	2,13	2	0,21	2	0,21	2	0,21	26	2,77
— respiratoire	62	6,60	44	4,68	25	2,66	21	2,23	152	16,17
— digestif	45	4,79	35	3,72	60	6,38	68	7,24	208	22,13
— génito-urinaire	11	1,17	2	0,21	2	0,21	»	»	15	1,50
— cérébro-spinal et nerveux	8	0,85	7	0,74	3	0,32	11	1,17	29	3,08
— des sens, de la peau et du tissu cellulaire	49	5,21	51	5,43	33	3,51	36	3,83	169	17,98
— locomoteur	14	1,49	10	1,06	11	1,17	39	4,15	74	7,87
— sécrétoire	»	»	1	0,11	»	»	»	»	1	0,10
Pyrexies	10	1,06	1	0,11	7	0,75	10	1,06	28	2,98
Cachexies	57	6,06	50	5,32	39	4.15	34	3,62	180	19,15
Maladies contagieuses	»	»	1	0,11	»	»	2	0,21	3	0,32
— de cause toxique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— de cause mécanique	»	»	3	0,32	2	0,21	3	0,32	8	0,85
Grossesse, accouchement, lactation, maladies indéterminées	9	0,96	13	1,38	16	1,70	1	0,11	39	4,15
Épidémies	1	0,11	»	»	1	0,11	2	0,21	4	0,43
Paralysie, maladies parasitaires et diverses	»	»	1	0,11	1	0,11	2	0,21	4	0,43
TOTAUX	286	30,43	221	23,51	202	21,49	231	24,57	940	100, »

Digitized by Google

d) Malades classées suivant la durée de la captivité.

Les détenues tombées malades au cours de l'année 1893 subissaient sur leurs peines:

	NOMBRE	0/0
La 1re année	241	25,64
— 2e —	208	22,13
— 3e —	148	15,74
— 4e —	137	14,57
— 5e —	83	8,83
Plus de 5 années	123	13,09
Totaux	940	100 »

Ces chiffres s'analysent comme suit sous le rapport de la nature de chacune des affections:

(TABLEAU)

Digitized by Google

NATURE DES MALADIES	1re ANNÉE		2e ANNÉE		3e ANNÉE		4e ANNÉE		5e ANNÉE		PLUS DE 5 ANS		TOTAUX	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Appareil circulatoire	7	0,74	7	0,74	10	1,06	»	»	1	0,11	1	0,11	26	2,77
— respiratoire	44	4,68	31	3,29	27	2,87	26	2,76	14	1,49	10	1,06	152	16,17
— digestif	61	6,49	46	4,89	40	4,26	34	3,61	12	1,27	15	1,60	208	22,13
— génito-urinaire	4	0,43	4	0,43	2	0,21	4	0,43	»	»	1	0,11	15	1,59
— cérébro-spinal et nerveux	8	0,85	5	0,53	8	0,85	2	0,21	4	0,43	2	0,21	29	3,08
— des sens, de la peau et du tissu cellulaire	48	5,11	42	4,47	19	2,02	14	1,49	20	2,13	26	2,77	169	17,98
— locomoteur	14	1,49	23	2,45	11	1,17	19	2,02	4	0,43	3	0,32	74	7,87
— sécrétoire	»	»	1	0,11	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0,10
Pyrexies	4	0,43	2	0,21	10	1,06	8	0,85	2	0,21	2	0,21	28	2,98
Cachexies	37	3,93	36	3,83	20	2,13	23	2,45	15	1,59	49	5,21	180	19,15
Maladies contagieuses	3	0,32	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	0,32
— de cause toxique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— — mécanique	1	0,11	4	0,43	1	0,11	2	0,21	»	»	»	»	8	0,85
Grossesse, accouchement, lactation, maladies indéterminées	5	0,53	6	0,64	»	»	4	0,43	11	1,17	13	1,38	39	4,15
Épidémies	3	0,32	»	»	»	»	1	0,11	»	»	»	»	4	0,43
Paralysie, maladies parasitaires et diverses	2	0,21	1	0,11	»	»	»	»	»	»	1	0,11	4	0,43
TOTAUX	241	25,64	208	22,13	148	15,74	137	14,57	83	8, 8	123	13,09	940	100 »

Digitized by Google

e) Malades classées suivant leur état de santé au moment de leur entrée dans les établissements pénitentiaires.

Les 940 femmes tombées malades en 1893, avaient été, au moment de leur entrée dans les établissements pénitentiaires notées comme:

	NOMBRE	0/0
Ayant déjà le germe de la maladie	39	4,15
Étant d'une constitution faible	172	18,29
Jouissant d'un bon état de santé	729	77,56
Totaux	940	100 »

Sous le rapport de la nature des maladies, le classement selon ces trois catégories se présente dans les proportions suivantes:

NATURE DES MALADIES	AVAIENT le germe de LA MALADIE		ÉTAIENT d'une constitution faible.		JOUISSAIENT d'un bon ÉTAT DE SANTÉ		TOTAUX	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Maladies de l'appareil circulatoire	»	»	4	0,42	22	2,34	26	2,77
— respiratoire	8	0,85	32	3,40	112	11,92	152	16,17
— digestif	6	0,63	34	3,61	168	17,87	208	22,13
— génito-urinaire	»	»	1	0,11	14	1,49	15	1,59
— cérébro-spinal et nerveux	1	0,11	5	0,53	23	2,45	29	3,08
Maladies de l'appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	1	0,11	28	2,98	140	14,89	169	17,98
Maladies de l'appareil locomoteur	6	0,63	14	1,49	54	5,74	74	7,87
— sécrétoire	»	»	»	»	1	0,11	1	0,10
Pyrexies	»	»	5	0,53	23	2,45	28	2,98
Cachexies	13	1,39	29	3,06	138	14,68	180	19,15
Maladies contagieuses	1	0,11	1	0,11	1	0,11	3	0,32
— de cause toxique	»	»	»	»	»	»	»	»
— de cause mécanique	1	0,11	»	»	7	0,74	8	0,85
Grossesse, accouchement, lactation, maladies indéterminées	»	»	17	1,81	22	2,34	39	4,15
Épidémies	»	»	1	0,11	3	0,32	4	0,43
Paralysie, maladies parasitaires, diverses	2	0,21	1	0,11	1	0,11	4	0,43
Totaux	39	4,15	172	18,29	729	77,56	940	100

Digitized by Google

Décédés.

(Tableaux XVIII, XXI et XXII.)

HOMMES

Le nombre de décès dans les établissements de longues peines affectés aux hommes, s'est élevé en 1893 à 322, ce qui donne les proportions suivantes :

	1893		1892	AUGMENTATION	DIMINUTION
	NOMBRE	0/0	0/0	0/0	0/0
Par rapport à l'ensemble de la population incarcérée	15.414	2,09	2,18	»	0,09
Par rapport à l'ensemble des malades traités à l'infirmerie	5.900	5,46	5,61	»	0,15

Les décès sont en diminution sur 1892 de 0,09 p. 100 par rapport à la population incarcérée; et de 0,15 p. 100 par rapport au nombre de malades traités à l'infirmerie.

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se classent ainsi qu'il suit sous le rapport des décès à la population moyenne:

Décès à	Castelluccio.	5,179	p. 100 de la pop. moy. contre	4,932 en 1892
—	Thouars....	4,715	—	5,169 —
—	Beaulieu...	4,539	—	2,822 —
—	Riom.....	4,487	—	1,252 —
—	Fontevrault	3,820	—	3,991 —
—	Melun.....	3,549	—	2,108 —
—	Poissy.....	3,333	—	3,966 —
—	Landerneau	3,209	—	3,014 —
—	Embrun....	3,019	—	3,235 —
—	Chiavari...	2,900	—	2,158 —
—	Albertville.	2,593	—	2,255 —
—	Loos.....	2,455	—	3,768 —
—	Nimes.....	2,011	—	3,797 —
—	Gaillon.....	1,985	—	3,499 —
—	Clairvaux..	1,713	—	0,759 —
—	Eysses.....	1,566	—	4,301 —

Les différences les plus sensibles d'une année sur l'autre, existent — pour la différence en plus à :

Beaulieu	4,539	au lieu de	2,822
Riom	4,487	—	1,252

Digitized by Google

pour la différence en moins à :

Gaillon	1,985	au lieu de	3,499
Eysses	1,566	—	4,301

Sur l'ensemble, la proportion des décès par rapport à la population moyenne a été en 1893 de 3,086 p.100, tandis qu'en 1892 elle se trouvait de 3,227 p.100, ce qui fait une diminution de 0,141 p.100 en 1893.

Causes des décès (Tableau XVIII.)

Les 322 décès ont été occasionnés par les 29 maladies suivantes :

NATURE DES MALADIES	NOMBRE des décès	PROPORTIONS 0/0 PAR RAPPORT au total des décès	PROPORTIONS 0/0 PAR RAPPORT au nombre des malades traités.
Maladies du cœur et du péricarde	38	11,80	0,64
— des artères et des veines	3	0,93	0,05
Pneumonies, pleurésies	40	12,42	0,68
Maladies des bronches et du larynx	19	5,90	0,32
Phtisie pulmonaire	110	34,16	1,86
Indigestions et embarras gastriques	2	0,62	0,03
Gastrites, entérites, diarrhées	9	2,80	0,15
Péritonites	2	0,62	0,03
Maladies du foie et des voies biliaires	7	2,17	0,12
— des voies urinaires	5	1,55	0,09
— des organes génitaux	1	0,31	0,02
— du cerveau et de la moelle	16	4,97	0,27
Névroses	1	0,31	0,02
Abcès, furoncles, ulcères	6	1,87	0,10
Érysipèles	1	0,31	0,02
Rhumatismes articulaires	1	0,31	0,02
Arthrites, caries, nécroses	10	3,11	0,17
Fièvre typhoïde	11	3,42	0,19
Fièvres diverses	3	0,93	0,05
Fièvres éruptives	1	0,31	0,02
Anémie débilité, gangrène	11	3,42	0,19
Scrofules	13	4,04	0,22
Cancers	3	0,93	0,05
Contusions, plaies, luxations	1	0,31	0,02
Hernies	2	0,62	0,03
Maladies indéterminées	1	0,31	0,02
Suicides	1	0,31	0,02
Dysenterie	2	0.62	0,03
Maladies diverses	2	0,62	0,03
Totaux	322	100 »	5,46

La maladie qui a causé le plus grand nombre de décès est la phtisie pulmonaire dont la proportion atteint 34,16 p. 100 soit

Digitized by Google

plus du tiers des décédés, et 1,86 p. 100 des malades soignés à l'infirmerie.

2 maladies ont causé plus de 10 p. 100 des décès.

Les pneumonies et pleurésies	12,42 p. 100
Les maladies du cœur	11,80 —

10 maladies ont causé plus de 1 et moins de 10 p. 100 des décès :

Maladies des bronches	5,90 p. 100
— du cerveau et de la moelle	4,97 —
Scrofules	4,04 —
Fièvre typhoïde	3,42 —
Anémie et grangrène	3,42 —
Arthrites, caries, nécroses	3,11 —
Gastrites, entérites, diarrhées	2,80 —
Maladies du foie	2,17 —
Abcès, furoncles, ulcères	1,87 —
Maladies des voies urinaires	1,55 —

Si l'on classe ces maladies causes des décès par groupes de même nature, l'on obtient comparativement à 1892, les proportions suivantes pour chacun des genres d'affection:

NATURE DES MALADIES	NOMBRE des décédés.	PROPORTIONS 0/0 en 1893		PROPORTIONS 0/0 en 1892	
		par rapport au nombre des décédés.	par rapport au nombre des malades soignés.	par rapport au nombre des décédés.	par rapport au nombre total des malades soignés.
Appareil circulatoire	41	12,73	0,70	6,89	0,38
— respiratoire	169	52,49	2,86	59,28	3,33
— digestif	20	6,21	0,34	5,99	0,33
— génito-urinaire	6	1,86	0,10	0,90	0,05
— cérébro-spinal et nerveux	17	5,28	0,29	8,68	0,49
— des sens, de la peau et des tissus cellulaire	7	2,17	0,12	0,90	0,05
— locomoteur	11	3,42	0,19	0,90	0,05
— sécrétoire	»	»	»	0,90	0,05
Pyréxies	15	4,66	0,25	3,29	0,18
Cachexies	27	8,39	0,46	7,48	0,42
Maladies contagieuses	»	»	»	0,30	0,02
— de cause toxique	»	»	»	»	»
— de cause mécanique	3	0,93	0,05	0,30	0,02
Maladies indéterminées	1	0,31	0,02	0,60	0,03
— simulées, suicides	1	0,31	0,02	0,30	0,02
— épidémiques	2	0,62	0,03	0,30	0,02
Paralysies	»	»	»	»	»
Maladies diverses	2	0,62	0,03	2,99	0,17
Totaux	322	100 »	5,46	100 »	5,61

Dans l'une et l'autre année, les maladies de cause toxique, et la paralysie n'ont occasionné aucun décès.

Digitized by Google

En 1893, ont causé une mortalité supérieure à celle de 1892:

Différences en plus p. 100.

Les maladies de l'appareil circulatoire	5, 84
— digestif	0, 22
— génito-urinaire	0, 96
— des sens et de la peau	1, 27
— locomoteur	2, 52
Pyrexies	1, 37
Cachexies	0, 91
Maladies de cause mécanique	0, 63
— Suicides	0, 01
— Épidémies	0, 32
Soit	14, 05

Ont donné une mortalité inférieure à celle de l'année 1892:

Différences en moins p. 100.

Les maladies de l'appareil respiratoire	6, 79
— cérébro-spinal et nerveux	3, 40
— — sécrétoire	0, 90
— contagieuses	0, 30
— indéterminées	0, 29
— des causes accidentelles	2, 37
Soit	14, 05

On remarque que la diminution la plus importante de mortalité porte sur les maladies des appareils respiratoire et cérébro-spinal, et sur les maladies de causes accidentelles. L'augmentation la plus considérable a lieu pour les maladies des appareils circulatoire, locomoteur,et des sens et de la peau.

Malades décédés classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité, et l'état de santé au moment de l'entrée dans la maison.

(Tableau XXI.)

a) *Malades décédés classés suivant la forme de la maladie.*

Au point de vue de leur forme, les maladies qui ont causé les 322 décès avaient eu:

Une forme aiguë	142 soit	44, 10 p. 100
— chronique	180 —	55, 90 —
Soit	322	100 » p. 100

Digitized by Google

Dans la mortalité la part des maladies de forme chronique surpasse de 1/10 environ celle des maladies de forme aiguë; alors que dans la situation sanitaire générale ces dernières dépassent de beaucoup les premières (72 p. 100 de forme aiguë; et 28 p. 100 de forme chronique.)

Si l'on envisage ces maladies classées par groupes de même nature, l'on obtient les proportions ci-après pour chacune des deux formes :

NATURE DES MALADIES	FORME AIGUE		FORME CHRONIQUE		TOTAUX	
	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0
Maladies de l'appareil circulatoire	24	7,46	17	5,28	41	12,73
— — respiratoire	59	18.32	110	34,16	169	52,49
— — digestif	9	2,80	11	3,42	20	6,21
— — génito-urinaire	1	0,31	5	1,55	6	1,86
— — cérébro-spinal et nerveux	15	4,66	2	0,62	17	5,28
— — des sens, de la peau et du tissu cellulaire	6	1,86	1	0,31	7	2,17
— — locomoteur	3	0,93	8	2.49	11	3,42
— — sécrétoire	»	»	»	»	»	»
Pyrexies	14	4,35	1	0,31	15	4,66
Cachexies	4	1,24	23	7,14	27	8,39
Maladies contagieuses	»	»	»	»	»	»
— de cause toxique	»	»	»	»	»	»
— de cause mécanique	2	0,62	1	0,31	3	0,93
— indéterminées	1	0,31	»	»	1	0.31
— simulées, suicides	1	0,31	»	»	1	0,31
Épidémies	2	0,62	»	»	2	0,62
Paralysie	»	»	»	»	»	»
Maladies de causes accidentelles et diverses	1	0,31	1	0,31	2	0,62
Totaux	142	44,10	180	55,90	322	100, »

Les causes de décès qui ont suivi plus souvent la forme aiguë, sont :

Différences en plus sur la forme chronique, p. 100.

Les maladies de l'appareil circulatoire	2, 18
— cérébro-spinal et nerveux	4, 04
— des sens et de la peau	1, 55
Pyrexies	4, 04
Les maladies de cause mécanique	0, 31
— simulées et suicides	0, 31
— indéterminées	0, 31
Épidémies	0, 62
Soit au total	13, 36

Digitized by Google

Celles qui, au contraire, ont eu plus fréquemment une forme chronique sont:

Différences en plus sur la forme aiguë, p. 100.

Les maladies de l'appareil respiratoire	15, 84
— digestif	0, 62
— génito-urinaire	1, 24
— locomoteur	1, 56
Cachexies	5, 90
Soit au total	25, 16

Les maladies dont la forme est plus souvent chronique qu'aiguë dépassent ces dernières de..... 25, 16 p. 100
Celles dont la forme est plus fréquemment aiguë que chronique dépassent ces dernières de 13, 36 —
Soit une différence de..... 11, 80 —
qui est la différence entre les maladies de forme chronique au nombre de ..... 55, 90 p. 100
Et les maladies de forme aiguë au nombre de... 44, 10 —
Différence égale..... 11, 80 —

b) *Malades décédés classés suivant leur âge.*

Les 322 détenus décédés en 1893 étaient âgés de:

	NOMBRE	0/0
De 16 à 20 ans	21	6, 52
Plus de 20 à 25 ans	48	14, 91
— 25 à 30 —	44	13, 66
— 30 à 40 —	75	23, 29
— 40 à 50 —	51	15, 84
— 50 à 60 —	35	10, 87
— 60 à 70 —	35	10, 87
Plus de 70 ans	13	4, 04
Totaux	322	100 »

Par nature de maladies, la mortalité suivant les groupes d'âge a eu lieu dans les proportions ci-après:

(TABLEAU)

Digitized by Google

NATURE DES MALADIES	DE 16 A 20 ANS		PLUS DE 20 A 25 ANS		PLUS DE 25 A 30 ANS		PLUS DE 30 A 40 ANS		PLUS DE 40 A 50 ANS		PLUS DE 50 A 60 ANS		PLUS DE 60 A 70 ANS		AU-DESSUS DE 70 ANS		TOTAUX	
	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0.0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0
Maladies de l'appareil circulatoire...	1	0,31	1	0,31	3	0,93	5	1,55	6	1,87	7	2,18	14	4,35	4	1,25	41	12,73
— — respiratoire...	12	3,73	36	11,18	25	7,77	42	13,04	28	8,70	10	3,11	13	4,04	3	0,93	169	52,49
— — digestif.....	3	0,93	1	0,31	2	0,62	7	2,18	3	0.93	4	1,24	»	»	»	»	20	6,21
— — génito-urinaire	»	»	1	0,31	»	»	2	0.62	1	0,31	1	0,31	1	0,31	»	»	6	1,86
— — cérébro-spinal et nerveux.....	1	0,31	1	0,31	3	0,93	4	1,24	3	0,93	3	0,93	»	»	2	0,62	17	5,28
Maladies des sens, de la peau et du tissu cellulaire.....	»	»	»	»	2	0,62	1	0,31	2	0,62	1	0,31	»	»	1	0,31	7	2,17
Maladies de l'appareil locomoteur...	1	0,31	2	0,62	1	0,31	1	0,31	3	0,93	2	0,62	1	0,31	»	»	11	3,42
— — sécrétoire.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pyrexies	1	0,31	2	0,62	4	1,24	5	1.55	1	0,31	2	0,62	»	»	»	»	15	4,16
Cachexies.....	1	0,31	4	1,25	3	0,93	7	2.18	3	0,93	2	0,62	5	1,55	2	0,62	27	8,39
Maladies contagieuses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— de cause toxique.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— — mécanique.....	»	»	»	»	1	0,31	1	0,31	»	»	1	0,31	»	»	»	»	3	0,93
— indéterminées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0,31	»	»	»	»	»	»	1	0,31
— simulées, suicides.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0,31	»	»	»	»	1	0,31
Épidémies.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0,31	1	0,31	2	0,62
Paralysie.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies de causes accidentelles et diverses.....	1	0,31	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0,31	»	»	»	»	2	0,62
TOTAUX.....	21	6,52	48	14,91	44	13,66	75	23,29	51	15,84	35	10,87	35	10,87	13	4,04	322	100, »

Digitized by Google

c) *Malades décédés classés suivant la saison.*

Le nombre des décédés a été par saison de :

	NOMBRE	0/0
1er trimestre.....	76	23,60
2e —	101	31,37
3e —	71	22,05
4e —	74	22,98
Totaux.....	322	100 »

La plus forte proportion supérieure de 10 p. 100 à la plus faible, appartient au 2e trimestre (printemps); puis viennent par ordre décroissant l'hiver (1er trimestre) l'automne (4e trimestre) et l'été (3e trimestre).

Par nature de maladies, la proportion des décédés dans chaque saison a été la suivante :

(Tableau)

Digitized by Google

NATURE DES MALADIES	1er TRIMESTRE		2e TRIMESTRE		3e TRIMESTRE		4e TRIMESTRE		TOTAUX	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Appareil circulatoire	10	3,11	10	3,11	13	4,04	8	2,49	41	12,73
— respiratoire	37	11,49	52	16,15	39	12,11	41	12,73	169	52,49
— digestif	6	1,86	7	2,18	3	0,93	4	1,24	20	6,21
— génito-urinaire	2	0,62	2	0,62	1	0,31	1	0,31	6	1,86
— cérébro-spinal et nerveux	4	1,24	5	1,55	1	0,31	7	2,18	17	5,28
— des sens, de la peau, et du tissu cellulaire	2	0,62	3	0,93	1	0,31	1	0,31	7	2,17
— locomoteur	2	0,62	4	1,24	3	0,93	2	0,62	11	3,42
— sécrétoire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pyrexies	4	1,24	3	0,93	2	0,62	6	1,86	15	4,66
Cachexies	7	2,18	11	3,42	5	1,56	4	1,24	27	8,39
Maladies contagieuses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— de cause toxique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— de cause mécanique	1	0,31	2	0,62	»	»	»	»	3	0,93
— indéterminées	»	»	»	»	1	0,31	»	»	1	0,31
— simulées, suicides	»	»	1	0,31	»	»	»	»	1	0,31
— épidémiques	»	»	1	0,31	1	0,31	»	»	2	0,62
Paralysie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies de causes accidentelles et diverses	1	0,31	»	»	1	0,31	»	»	2	0,62
Totaux	76	23,60	101	31,37	71	22,05	74	22,98	322	100 »

Digitized by Google

d) *Malades décédés classés suivant la durée de la captivité.*

Au point de vue de la durée de la captivité, les 322 décédés se trouvaient dans les conditions suivantes :

	NOMBRE	0/0
1re année de captivité	79	24,53
2e —	104	32,30
3e —	67	20,81
4e —	31	9,63
5e —	22	6,83
Au-dessus de 5 années	19	5,90
Totaux	322	100 »

et la mortalité par nature de maladies a atteint sous ce rapport les proportions du tableau ci-après :

(TABLEAU)

Digitized by Google

NATURE DES MALADIES	1re ANNÉE		2e ANNÉE		3e ANNÉE		4e ANNÉE		5e ANNÉE		PLUS DE 5 ANS		TOTAUX	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0,0
Appareil circulatoire	5	1,55	13	4,04	15	4,66	3	0,93	3	0,93	2	0,62	41	12,73
— respiratoire	48	14,91	48	14,91	32	9,94	18	5,59	12	3,73	11	3,42	169	52,49
— digestif	2	0,62	7	2,18	3	0,93	5	1,56	2	0,62	1	0,31	20	6,21
— génito-urinaire	3	0,93	2	0,62	»	»	»	»	1	0,31	»	»	6	1,86
— cérébro-spinal et nerveux	5	1,55	6	1,86	3	0,93	1	0,31	»	»	2	0,62	17	5,28
— des sens, de la peau et du tissu cellulaire	2	0,62	3	0,93	1	0,31	»	»	1	0,31	»	»	7	2,17
— locomoteur	1	0,31	5	1,55	2	0,62	1	0,31	1	0,31	1	0,31	11	3,42
— sécrétoire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pyrexies	5	1,55	6	1,86	2	0,62	»	»	1	0,31	1	0,31	15	4,66
Cachexies	7	2,18	8	2,49	8	2,49	2	0,62	1	0,31	1	0,31	27	8,39
Maladies contagieuses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— de cause toxique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— — mécanique	»	»	3	0,93	»	»	»	»	»	»	»	»	3	0,93
— indéterminées	»	»	1	0,31	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0,31
— simulées, suicides	1	0,31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0,31
Épidémies	»	»	1	0,31	»	»	1	0,31	»	»	»	»	2	0,62
Paralysie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies de causes accidentelles et diverses	»	»	1	0,31	1	0,31	»	»	»	»	»	»	2	0,62
TOTAUX	79	24,53	104	32,30	67	20,81	31	9,63	22	6,83	19	5,90	322	100 »

Digitized by Google

c) *Malades décédés classés suivant leur état de santé au moment de leur entrée dans les établissements.*

Les 322 décédés jouissaient au moment de leur incarcération de l'état de santé suivant :

	NOMBRE	0/0
Avaient déjà le germe de la maladie.....	87	27,02
Etaient d'une constitution faible.....	112	34,78
Jouissaient d'un bon état de santé.....	123	38,20
TOTAUX.....	322	100 »

(Tableaux XVIII et XXII.)

FEMMES

Le nombre des décès dans les maisons centrales de femmes s'est élevé en 1893 à 49, ce qui donne les proportions suivantes :

	1893		1892	Augmentation	Diminution
	NOMBRE	0/0	0/0	0/0	0/0
Par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.....	1.940	2,53	2,49	0,04	»
Par rapport à l'ensemble des malades traitées à l'infirmerie.....	1.023	4,79	4,84	»	0,05

En 1892, le nombre des décès avait atteint le chiffre de 51 sur une population incarcérée de 2.051 détenues ; et sur un nombre total de 1.054 malades soignées. Il y a donc eu, en 1893, augmentation des décès, à raison 0,04 p. 100 par rapport à la population incarcérée et diminution à raison de 0,05 p. 100 par rapport au nombre des malades traitées à l'infirmerie.

Les maisons centrales de femmes se classent ainsi qu'il suit sous le rapport des décès à la population moyenne :

Décès à Montpellier..... 6,897 p. 100 contre 4,597 p. 100 en 1892.
— Rennes..... 2,899 — 3,172 —
— Clermont..... 2,140 — 3,551 —

Il y a en 1893 différence en plus pour:

Montpellier..... 6,897 au lieu de 4,596, soit 2,301 de différence.

Digitized by Google

Et différences en moins pour :

Clermont ..... 2.140 au lieu de 3.551 soit 1.411 de différence.
Rennes..... 2.899 — 3.172 — 0.273 —

Sur l'ensemble des trois maisons, la proportion des décès par rapport à la population moyenne a été, en 1893, de 3,538 p.100, tandis qu'en 1892 elle se trouvait de 3,595 p. 100, soit une diminution de 0,057 p.100 en 1893.

Causes des décès (Tableau XVIII).

Les 49 décès de femmes ont été occasionnés par les 15 maladies suivantes :

NATURE DES MALADIES	NOMBRE des décès	PROPORTIONS 0/0 par RAPPORT au total des décès.	PROPORTIONS 0/0 par RAPPORT au total des malades soignées.
Maladies du cœur et du péricarde.....	2	4,08	0,20
Pneumonies, pleurésies.....	4	8,17	0,39
Maladies des bronches et du larynx.....	7	14,29	0,68
Phtisie pulmonaire.....	14	28,58	1,37
Gastrites, entérites, diarrhées.....	1	2,04	0,10
Péritonites.....	3	6,12	0,29
Maladies du foie, des voies biliaires.....	3	6,12	0,29
Maladies des voies urinaires.....	1	2,04	0,10
Maladies du cerveau et de la moelle.....	3	6,12	0,29
Abcès, furoncles, ulcères.....	3	6,12	0,29
Maladies diverses de la peau.....	1	2,04	0,10
Rhumatismes.....	2	4,08	0,20
Arthrites, caries, nécroses.....	1	2,04	0,10
Hydropisie.....	1	2,04	0,10
Anémie, débilité, gangrene.....	3	6,12	0,29
Totaux.....	49	100 »	4,79

La maladie qui a causé le plus grand nombre de décès est la phtisie pulmonaire dont la proportion atteint 28,58 p.100 soit presque le tiers des décédés, et 1,37 p.100 des malades soignées à l'infirmerie.

1 maladie a causé plus de 10 p. 100 des décès :

Maladie des bronches et du larynx ..... 14,29 p. 100.

n

Digitized by Google

6 maladies ont causé plus de 5 et moins de 10 p. 100 des décès :

Pneumonies, pleurésies..... 8,17 p. 100

Péritonites..... } chacune 6,12 —
Maladie du foie..... }
— du cerveau et de la moelle.. }
Abcès, furoncles, ulcères..... }
Anémie, débilité, gangrène..... }

7 maladies ont causé plus de 1 et moins de 5 p. 100 des décès :

Maladies du cœur et du péricarde.. } chacune 4,08 p. 100
Rhumatismes..... }

Gastrites, entérites, diarrhées.... }
Maladies des voies urinaires..... }
— diverses de la peau.... } chacune 2,04 p. 100
Arthrites, caries, nécroses..... }
Hydropisie..... }

Si l'on classe ces maladies par groupes de même nature, l'on obtient comparativement à 1892, les proportions suivantes pour chacun des genres d'affection :

NATURE DES MALADIES	NOMBRE des DÉCÉDÉS	PROPORTIONS 0/0 1893		PROPORTIONS 0/0 1892	
		par rapport au nombre des décédés	par rapport au nombre des malades soignés	par rapport au nombre des décédés	par rapport au nombre des malades soignés
Maladies de l'appareil circulatoire	2	4,08	0,20	7,84	0,38
— — respiratoire	25	51,02	2,44	47,06	2,27
— — digestif	7	14,29	0,69	19,61	0,94
— — génito-urinaire	1	2,04	0,10	1,96	0,10
— — cérébro-spinal et nerveux.	3	6,12	0,29	3,92	0,19
— — des sens, de la peau, et du tissu cellulaire	4	8,17	0,39	»	»
— — locomoteur	3	6,12	0,29	1,96	0,10
— — sécrétoire	1	2,04	0,10	1,96	0,10
Pyrexies	»	»	»	»	»
Cachexies	3	6,12	0,29	15,69	0,76
Maladies contagieuses	»	»	»	»	»
— de cause toxique	»	»	»	»	»
— — mécanique	»	»	»	»	»
— indéterminées	»	»	»	»	»
— simulées, suicides	»	»	»	»	»
— épidémiques	»	»	»	»	»
— diverses et accidentelles	»	»	»	»	»
TOTAUX	49	100 »	4,79	100 »	4,84

Les maladies qui ont causé la plus forte mortalité en 1893, sont celles de l'appareil respiratoire, 51,02 p. 100 (plus de moitié), et de l'appareil digestif, 14, 29 p. 100. La principale augmentation de mortalité porte sur les maladies des sens et de la peau, 8,17 p. 100, et la plus importante diminution sur les cachexies, 9,57 p. 100.

Digitized by Google

Malades décédées classées d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité, et l'état de santé au moment de l'entrée dans la maison.

(Tableau XXI).

a) *Malades décédées classées suivant la forme de la maladie.*

Au point de vue de leur forme, les maladies qui ont causé les 49 décès avaient eu :

Une forme aiguë	28	soit 57,14	p.100
— chronique	21	— 42,86	—
Totaux	49	soit 100 »	p.100

La prédominance dans la mortalité appartient aux maladies de forme aiguë qui figurent pour près des trois cinquièmes dans le total des décès ; les maladies de forme chronique ayant un peu plus des deux cinquièmes de ce total.

Envisagées par groupes de même nature, ces maladies donnent les proportions de décès ci-après pour chacune des deux formes :

NATURE DES MALADIES	FORME AIGUE		FORME CHRONIQUE		TOTAUX	
	Nombre	0/0	Nombre	0/0	Nombre	0/0
Maladies de l'appareil circulatoire	2	4,08	»	»	2	4,08
— — respiratoire	11	22,45	14	28,58	25	51,02
— — digestif	6	12,25	1	2,04	7	14,29
— — génito-urinaire	»	»	1	2,04	1	2,04
— — cérébro-spinal et nerveux	3	6,12	»	»	3	6,12
Maladies de l'appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	3	6,12	1	2,04	4	8,17
Maladies de l'appareil locomoteur	1	2,04	2	4,08	3	6,12
— — sécrétoire	1	2,04	»	»	1	2,04
Cachexies	1	2,04	2	4,08	3	6,12
Totaux	28	57,14	21	42,86	49	100 »

Digitized by Google

b) *Malades décédées classées suivant leur âge.*

Les 49 femmes décédées en 1893 avaient l'âge suivant :

	NOMBRE	0/0
De 16 à 20 ans	3	6,12
Plus de 20 à 25 ans	8	16,33
— 25 30 —	8	16,33
— 30 40 —	15	30,61
— 40 50 —	5	10,20
— 50 60 —	8	16,33
— 60 70 —	2	4,08
Au-dessus de 70 ans	»	»
Totaux	49	100 »

Suivant ces groupes d'âge, la mortalité par nature de maladies, a eu lieu dans les proportions ci-après :

(TABLEAU)

Digitized by Google

NATURE DES MALADIES	DE 16 A 20 ANS		PLUS DE 20 A 25 ANS		PLUS DE 25 A 30 ANS		PLUS DE 30 A 40 ANS		PLUS DE 40 A 50 ANS		PLUS DE 50 A 60 ANS		PLUS DE 60 A 70 ANS		AU-DESSUS DE 70 ANS		TOTAUX	
	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0
Appareil circulatoire	»	»	»	»	1	2,04	1	2,04	»	»	»	»	»	»	»	»	2	4,08
— respiratoire	2	4,08	5	10,21	5	10,21	9	18,37	1	2,04	3	6,13	»	»	»	»	25	51,02
— digestif	»	»	1	2,04	1	2,04	1	2,04	2	4,08	1	2,04	1	2,04	»	»	7	14,29
— génito-urinaire	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2,04	»	»	»	»	»	»	1	2,04
— cérébro-spinal et nerveux	»	»	»	»	»	»	2	4,08	»	»	1	2,04	»	»	»	»	3	6,12
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	1	2,04	1	2,04	1	2,04	1	2,04	»	»	»	»	»	»	»	»	4	8,17
Appareil locomoteur	»	»	1	2,04	»	»	»	»	1	2,04	1	2,04	»	»	»	»	3	6,12
— sécrétoire	»	»	»	»	»	»	1	2,04	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2,04
Cachexies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	4,08	1	2,04	»	»	3	6,12
TOTAUX	3	6,12	8	16,33	8	16,33	15	30,61	5	10,20	8	16,33	2	4,08	»	»	49	100 »

Digitized by Google

Les maladies des appareils respiratoire, cérébro-spinal et secrétoire ont eu leur maximum de décès chez les femmes âgées de 30 à 40 ans. Celles des appareils digestif et génito-urinaire chez les détenues de 40 à 50 ans. Les cachexies chez celles de 50 à 60 ans.

Les maladies des sens et de la peau ont occasionné des décès en nombre égal chez les détenues de 16 à 20, 20 à 25, 25 à 30 et 30 à 40 ans ; celles de l'appareil respiratoire chez les malades de 20 à 25 et de 25 à 30 ans ; celles de l'appareil locomoteur chez des malades de 20 à 25 ans, de 40 à 50 et de 50 à 60 ans.

c) *Malades décédées classées suivant la saison.*

Le nombre de décès par saison a été le suivant :

	NOMBRE	0/0
1er trimestre	18	36,73
2e —	13	26,53
3e —	10	20,41
4e —	8	16,33
Totaux	49	100 »

La plus forte proportion appartient au 1er trimestre (hiver). Le nombre des décès suit l'ordre des trimestres, de telle sorte que la saison qui en a le moins est l'automne avec une différence de 20 p. 100 sur le 1er trimestre ; de 10 p. 100 sur le second et de 4 p. 100 sur le troisième.

Par nature de maladies la proportion de décédées dans chaque saison a été la suivante :

(Tableau)

Digitized by Google

NATURE DES MALADIES	1er TRIMESTRE		2e TRIMESTRE		3e TRIMESTRE		4e TRIMESTRE		TOTAUX	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Appareil circulatoire	»	»	»	»	1	2,04	1	2,04	2	4,08
— respiratoire	12	24,49	6	12,25	3	6,13	4	8,17	25	51,02
— digestif	4	8,16	2	4,08	1	2,04	»	»	7	14,29
— génito-urinaire	»	»	»	»	1	2,04	»	»	1	2,04
— cérébro-spinal et nerveux	1	2,04	»	»	2	4,08	»	»	3	6,12
— des sens, de la peau et du tissu cellulaire	»	»	1	2,04	1	2,04	2	4,08	4	8,17
— locomoteur	1	2,04	1	2,04	1	2,04	»	»	3	6,12
— sécrétoire	»	»	1	2,04	»	»	»	»	1	2,04
Cachexies	»	»	2	4,08	»	»	1	2,04	3	6,12
TOTAUX	18	36,73	13	26,53	10	20,41	8	16,33	49	100 »

Digitized by Google

d) *Malades décédées classées suivant la durée de la captivité.*

Au point de vue de la durée de la captivité, les 49 décédées se trouvaient dans les conditions suivantes :

	NOMBRE	0/0
1re année de captivité	13	26,53
2e —	15	30,61
3e —	6	12,25
4e —	4	8,16
5e —	5	10,20
Au-dessus de 5 années	6	12,25
Totaux	49	100 »

La mortalité par nature de maladies, a atteint sous ce rapport, les proportions du tableau ci-après :

(TABLEAU)

Digitized by Google

NATURE DES MALADIES	1re ANNÉE		2e ANNÉE		3e ANNÉE		4e ANNÉE		5e ANNÉE		AU-DESSUS de 5 années.		TOTAUX	
	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0
Appareil circulatoire.....	»	»	1	2,04	1	2,04	»	»	»	»	»	»	2	4,08
— respiratoire.....	8	16,33	9	18,37	4	8,17	2	4,08	1	2,04	1	2,04	25	51,02
— digestif.....	»	»	4	8,16	1	2,04	»	»	1	2,04	1	2,04	7	14,29
— génito-urinaire.....	»	»	»	»	»	»	1	2,04	»	»	»	»	1	2,04
— cérébro-spinal et nerveux.....	2	4,08	1	2,04	»	»	»	»	»	»	»	»	3	6,12
— des sens, de la peau, et du tissu cellulaire..	1	2,04	»	»	»	»	1	2,04	1	2,04	1	2,04	4	8,17
— locomoteur.....	1	2,04	»	»	»	»	»	»	1	2,04	1	2,04	3	6,12
— sécrétoire.....	1	2,04	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2,04
Cachexies.....	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2,04	2	4,09	3	6,12
TOTAUX.....	13	26,53	15	30,61	6	12,25	4	8,16	5	10,20	6	12,25	49	100 »

Digitized by Google

e) *Malades décédées classées suivant leur état de santé au moment de leur entrée dans les établissements.*

Les 49 décédées jouissaient au moment de leur incarcération de l'état de santé suivant :

	NOMBRE	0/0
Avaient déjà le germe de la maladie	3	6.12
Etaient d'une constitution faible	17	34,70
Jouissaient d'un bon état de santé	29	59,18
Totaux	49	100 »

Aliénés et épileptiques (Tableau XXIII).

HOMMES ET FEMMES

Les établissements de longues peines ont eu le mouvement suivant d'aliénés et d'épileptiques :

I — Aliénés épileptiques ou non.

			Hommes		Femmes
Restant au 31 décembre 1892			20		5
Cas constatés pendant l'année 1893.	Ayant donné antérieurement des signes d'aliénation mentale	6	24	4	6
	N'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation mentale	18		2	
	Ensemble		44		11
Sorties	Par libération, grâce ou décès	6	25	4	5
	Transférés dans des établissements spéciaux	19		1	
Reste au 31 décembre 1893			19		6

II — Épileptiques non aliénés.

		Hommes	Femmes
Restant au 31 décembre 1892		21	»
Cas constatés en 1893		13	1
Ensemble		34	1
Sorties	Par libération, grâces ou décès. 15	20	»
	Transférés dans des établissements spéciaux 5		
Reste au 31 décembre 1893		14	1

Digitized by Google

En 1892, pour les hommes, le nombre de cas constatés pendant l'année, avait été de 42 aliénés dont 13 avaient donné antérieurement et 29 n'avaient pas donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.

Soit une différence en plus de 18 sur l'année 1893.

Il y avait eu également 25 cas d'épilepsie au lieu de 13 en 1893, soit 12 cas de plus.

Pour les femmes on a constaté en 1892, 9 cas d'aliénation au lieu de 6 en 1893, soit 3 de plus et aucun cas d'épilepsie au lieu de 1 en 1893.

Suicides.

En 1893, il y a eu dans les établissements d'hommes 6 tentatives de suicides savoir :

Par suspension ou strangulation	5
Par des moyens autres que la suspension, les instruments tranchants et la chute	1

Il y a eu 1 suicide accompli par suspension.

En 1892, l'on avait constaté également 6 tentatives de suicides dont :

Par suspension ou strangulation	3
Par instruments tranchants	3

Et un suicide accompli par chute.

Dans les maisons de femmes il n'y a eu aucun suicide accompli, ni aucune tentative.

Le nombre des suicides reste donc le même dans les deux années pour une population pénitentiaire sensiblement égale.

Quartier spécial de Gaillon.

Les aliénés ou épileptiques condamnés à de longues peines sont internés dans un quartier spécial annexé à la maison centrale de Gaillon. Les chiffres ci-dessus se réfèrent aux cas observés ou constatés dans les maisons, mais ne comprennent pas ceux de l'effectif du quartier spécial, qui ne renferme que des individus reconnus malades et soumis à un régime approprié à leur état.

Le mouvement de la population de ce quartier spécial a été en 1893 :

	Aliénés	Epileptiques	Simulateurs présumés
Restant au 31 décembre 1892...	58	18	»
Admis pendant l'année 1893....	20	7	1
Ensemble.....	78	25	1
Sorties en 1893.....	16	6	»
Reste au 31 décembre 1893.....	62	19	1

Digitized by Google

Le total de la population incarcérée pendant l'année dans le quartier spécial a donc été :

Aliénés	78
Épileptiques	25
Simulateur	1
Ensemble	104

Les 78 aliénés se répartissaient dans les proportions suivantes au point de vue de la nature de l'aliénation mentale.

NATURE DE L'ALIÉNATION MENTALE	NOMBRE	0/0
Manie	18	23,08
Démence simple	17	21,80
Délires partiels	14	17,95
Folie épileptique	9	11,54
— alcoolique	7	8,97
Paralysie générale alcoolique	6	7,69
Mélancolie	5	6.41
Démence paralytique	2	2.56
Totaux	78	100 »

Le nombre des décès n'a été que de 2 aliénés, soit seulement 2,56 p. 100 de l'effectif total du quartier.

Les aliénés et épileptiques appartenaient aux catégories pénales suivantes :

	ALIÉNÉS		ÉPILEPTIQUES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Emprisonnement	36	46,15	10	40 »
Réclusion	37	47,44	15	60 »
Travaux forcés	5	6,41	»	»
Totaux	78	100 »	25	100 »

Sur les 37 réclusionnaires, 3 étaient d'anciens condamnés aux travaux forcés dont la peine avait été commuée en réclusion; et 1 avait été condamné à la peine capitale.

Digitized by Google

Au point de vue de l'âge, l'effectif du quartier spécial se répartissait de la façon suivante :

	ALIÉNÉS		ÉPILEPTIQUES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Avaient de 20 à 30 ans.....	26	33,33	14	56 »
— 30 40 —	34	43,59	7	28 »
— 40 50 —	12	15,39	4	16 »
— 50 60 —	4	5,13	»	»
— 60 ans et plus.....	2	2,56	»	»
Totaux	78	100 »	25	100 »

Le nombre des journées de détention s'est élevé à 28.066 contre 30.727 en 1892 ce qui donne une population moyenne de 77 en 1893 contre 84 en 1892.

(TABLEAU)

Digitized by Google

Ensemble du mouvement de la population, et répartition des malades au quartier spécial de Gaillon pendant l'année 1893.

MAISON CENTRALE DE GAILLON (*Quartier spécial*).

NATURE de L'ALIÉNATION MENTALE	MALADES au 31 décembre 1892.	MALADES ADMIS pendant l'année 1893.	TOTAL DES MALADES	SORTIS						MALADES au 31 décembre 1893.	RÉPARTITION DES MALADES											OBSERVATIONS
											SUIVANT LA CATÉGORIE PÉNALE							SUIVANT L'AGE					
				Transférés dans un établissement pénitentiaire.	Libérés		Évadés	Décédés	TOTAL		Emprisonnement.	Réclusion.	Travaux forcés	Travaux forcés commués en réclusion.	Peine capitale commuée en			de 20 à 30 ans.	de 30 à 40 ans.	de 40 à 50 ans.	de 50 à 60 ans.	de 60 ans et plus	
					Placés dans un asile.	Remis à leur famille.									Détention.	Réclusion.	Travaux forcés.						
Manie	14	4	18	2	5	»	»	1	8	10	6	8	2	1	»	1	»	9	6	2	»	1	
Mélancolie	3	2	5	»	2	»	»	»	2	3	2	3	»	»	»	»	»	2	3	»	»	»	
Délires partiels	11	3	14	1	1	1	»	»	3	11	8	5	1	»	»	»	»	4	5	5	»	»	
Folie alcoolique	5	2	7	»	1	»	»	1	2	5	4	2	»	1	»	»	»	2	4	»	1	»	
Paralysie générale alcoolique	5	1	6	»	»	»	»	»	»	6	2	3	1	»	»	»	»	1	4	1	»	»	
Folie épileptique	6	3	9	»	1	»	»	»	1	8	3	4	1	1	»	»	»	2	5	2	»	»	
Démence simple	12	5	17	»	»	»	»	»	»	17	10	7	»	»	»	»	»	6	7	2	1	1	
Démence sénile	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Démence paralytique	2	»	2	»	»	»	»	»	»	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	
Non aliéné	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux	58	20	78	3	10	1	»	2	16	62	36	33	5	3	»	1	»	26	34	12	4	2	
Épileptiques	18	7	25	2	3	1	»	»	6	19	10	15	»	»	»	»	»	14	7	4	»	»	
Simulateurs	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
Totaux généraux	76	28	104	5	13	2	»	2	22	82	46	49	5	3	»	1	»	41	41	16	4	2	

RÉCAPITULATION

Les journées de détention du quartier d'aliénés pour l'année 1893 s'élèvent à....

Aliénés	21.318
Épileptiques	6.748
Total	28.066

Digitized by Google

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Au tableau XXIV sont relevés, pour chacun des établissements, la nature des travaux, le nombre moyen des travailleurs, le nombre des travailleurs au 31 décembre de l'année, et le produit afférent à chaque industrie.

Les résultats généraux du travail dans tous les établissements sont récapitulés au tableau XXV. Mais pour connaître ces résultats, il est indispensable, en raison de la nature différente des travaux, de distinguer, pour les établissements d'hommes, les maisons centrales de France des pénitenciers agricoles de Corse.

Résultats du travail (Tableau XXV).

HOMMES

Maisons centrales.

JOURS OUVRABLES ET JOURNÉES DE TRAVAIL. — Le nombre des journées de travail dans les maisons centrales d'hommes s'est élevé dans l'année 1893 au chiffre de 2.465.834 sur un total de 3.452.670 journées de détention.

En 1892, le nombre des journées de travail, avait été de 2.474.755 journées, soit 8.921 de plus, sur un total de 3.452.907 journées de détention.

Ces chiffres donnent les proportions suivantes pour les deux années:

Sur 100 journées de détention il y a eu:

En 1893.....	71	journées de travail.
En 1892.....	71	—

proportions égales dans les deux années.

Le nombre des jours ouvrables a été pendant l'année 1893 de 307 (circulaire du 13 février 1894). Ce chiffre était aussi celui de l'année 1892.

Le nombre moyen des travailleurs, obtenu en divisant le total des journées de travail par le nombre de jours ouvrables, a été de:

En 1893.		En 1892.
8.034	*Travailleurs contre*	8.061
	dont	
Ouvriers..... 7.650		Ouvriers..... 7.692
Apprentis..... 384		Apprentis..... 369

Soit sur 100 travailleurs:

1893.		1892.
Ouvriers..... 95		Ouvriers..... 95
Apprentis..... 5		Apprentis..... 5

Digitized by Google

Si l'on compare le nombre moyen des travailleurs avec la population moyenne journalière, on obtient la proportion suivante:

En 1893, sur une population moyenne journalière de 9.459 détenus, il y a eu 8.034 travailleurs, soit sur 100 détenus (nombre moyen):

Occupés	85
Inoccupés	15

En 1892, sur une population moyenne journalière de 9.435 détenus, il y avait eu 8.061 travailleurs, soit sur 100 détenus:

Occupés	85
Inoccupés	15

Travailleurs au 31 décembre 1893. — Au 31 décembre 1893, le nombre des travailleurs s'élevait dans les maisons centrales d'hommes au chiffre de: 7.728 dont 7.739 ouvriers et 389 apprentis; soit sur 100 travailleurs:

Ouvriers	95
Apprentis	5

En 1892, les proportions restent sensiblement les mêmes.

Au 31 décembre 1892, le nombre des travailleurs était dans les maisons centrales d'hommes de 7.999 dont 7.526 ouvriers et 473 apprentis, soit sur 100 travailleurs:

Ouvriers	49
Apprentis	6

Si l'on compare le nombre des travailleurs au 31 décembre 1893 avec la population détenue à ce jour, on trouve que sur une population de 9.113 détenus, il y avait 7.728 travailleurs, soit sur 100 détenus:

Occupés	85
Inoccupés	15

En 1892, sur une population au 31 décembre de 9.541 détenus, il y avait 7.999 travailleurs, soit sur 100 détenus:

Occupés	84
Inoccupés	16

On constate d'après ces chiffres que l'organisation du travail est restée la même dans les deux années 1893 et 1892.

Produit du travail.

Le produit général du travail dans les maisons centrales d'hommes a été:

	fr. c.
Pour l'année 1893, de	2.736.148 02
Il avait été en 1892, de	2.748.160 15
Soit pour 1893, une différence en moins de ...	12.012 13

Digitized by Google

correspondant à une différence en moins de 8.921 journées de travail.

Ce produit de 1893 se décompose de la façon suivante:

	fr. c.
Produit net	2.619.707 73
Gratifications	116.440 29
Total égal	2.736.148 02

Celui de 1892 en:

	fr. c.
Produit net	2.626.747 08
Gratifications	121.413 07
Total égal	2.748.160 15

Ce qui donne sur 100 francs de produit:

	Pour 1893.	Pour 1892.
	fr. c.	fr. c.
Produit net	95 74	95 58
Gratifications	4 26	4 42
Totaux	100 »	100 »

Le produit net a donc été supérieur en 1893 de 0 fr. 16 par 100 francs au détriment des gratifications supérieures en 1892 d'une égale somme.

Le produit moyen par journée de travail a été de: 1 fr. 1096 en 1893 contre 1 fr. 1105 en 1892, soit 0 fr. 0009 en moins.

Ce produit se décomposait à raison de:

	En 1893.	En 1892.
	fr. c.	fr. c.
Produit net de la journée	1 0624	1 0615
Gratifications par journées	0 0472	0 0490
Total	1 1096	1 1105

Soit, par journée, une différence en plus en faveur de 1893, de 0 fr. 0009 pour le produit net; et une différence en moins de 0 fr. 0018 pour les gratifications.

Nature des travaux.

Les travaux exercés dans les maisons centrales, peuvent se diviser en deux grandes catégories: 1° les travaux qui ont pour objet le service intérieur, les réparations aux bâtiments; et les travaux industriels proprement dits.

o

Digitized by Google

Travaux du service intérieur.

En 1893, sur 2.465.834 journées de travail 411.070 ont été consacrées aux travaux du service intérieur, soit sur 100 journées de travail, 17 employées aux travaux de ce service.

En 1892, la proportion est inférieure d'une unité. Sur 2.474.755 journées de travail, le service intérieur en avait pris 399.706, ce qui donne sur 100 journées de travail, 16 consacrées à cet objet.

Le produit total de ces travaux a été le suivant :

	En 1893.	En 1892.
	fr. c.	fr. c.
Produit net	382.529 06	370.724 47
Gratifications	18.020 42	16.849 03
Produit total	400.549 48	387.573 50

Ou par journée de travail il y a eu un rendement moyen de :

	En 1893.	En 1892.
	fr. c.	fr. c.
Produit net	0 9306	0 9275
Gratifications	0 0439	0 0421
Produit total	0 9745	0 9696

En 1893, le produit total moyen par journée de travail a été supérieur de 0 fr. 0049 à celui de 1892, dépassant ce dernier de :

	fr. c.
Pour le produit net	0 0031
Pour les gratifications	0 0018
Soit pour le produit total	0 0049

A ce point de vue du rendement journalier moyen, les travaux du service intérieur pendant l'année 1893, se classent comme il suit, par ordre décroissant :

NATURE DES TRAVAUX	1893			1892		
	Produit net.	Gratifications.	Produit total.	Produit net.	Gratifications.	Produit total.
	(par journée de travail.)			(par journée de travail.)		
	fr. c.	fr. c	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Société de patronage de Melun	1 5730	0 1964	1 7694	»	»	»
Travaux aux bâtiments	1 2823	0 1419	1 4242	1 1135	0 049	1 1628
Travaux divers intérieurs	0 9669	0 0532	1 0201	1 1410	»	1 1410
Travaux du service économique	0 9229	0 0410	0 9639	0 9171	0 0419	0 9590
Travaux du service agricole	0 6635	0 0113	0 6748	0 6595	0 0126	0 6721

Digitized by Google

La plus forte rémunération comme produit net et gratifications appartient aux travaux exécutés pour le compte de la Société de patronage de Melun, et aux travaux de réparation des bâtiments; la plus faible est attachée aux travaux du service agricole. En 1892 la progression était exactement la même.

Travaux industriels.

En 1893, sur 2.465.834 journées de travail, 2.054.764 ont été consacrées aux travaux industriels proprement dits, ce qui donne sur 100 journées de travail 83 employées à cet objet.

En 1892, sur un total de 2.474.755 journées de travail, 2.075.049 avaient été consacrées aux travaux industriels, soit sur 100 journées 84 employées à cet objet, proportion supérieure d'une unité à celle de 1893.

Le produit total des travaux industriels a été:

	En 1893.	En 1892.
	fr. c.	fr. c.
Produit net	2.237.178 67	2.256.022 61
Gratifications	98.419 87	104.564 04
Produit total	2.335.598 54	2.360.586 65

Ce qui donne par journée de travail un rendement moyen de:

	En 1893.	En 1892.
	fr. c.	fr. c.
Produit net	1 0888	1 0872
Gratifications	0 0479	0 0504
Produit total	1 1367	1 1376

En 1893, le produit total moyen par journée de travail a été inférieur de 0 fr. 0009 à celui de 1892, savoir:

	fr. c.
Inférieur pour les gratifications de	0 0025
Et supérieur pour le produit net de	0 0016
Soit pour le produit total une différence en moins de	0 0009

Pénitenciers agricoles de Corse.

Dans les pénitenciers agricoles de Corse il y a eu en 1893: 274.251 journées de travail sur un total de 355.829 journées de détention.

En 1892, le nombre des journées de travail avait été de 252.838 sur un total de 335.945 journées de détention.

Digitized by Google

Ces chiffres donnent les proportions suivantes pour les deux années :

Sur 100 journées de détention il y a eu :

En 1893	74	journées de travail
En 1892	75	— —

Le nombre moyen des travailleurs a été en 1893 de 861, tous ouvriers ; en 1892 il avait été de 818, également sans apprentis.

En 1893, sur une population moyenne journalière de 975 détenus, il y a eu 861 travailleurs soit sur 100 détenus (nombres moyens) :

Occupés	88
Inoccupés	12

En 1892, sur une population moyenne journalière de 918 détenus, il y avait 818 travailleurs, soit sur 100 détenus :

Occupés	89
Inoccupés	11

Travailleurs au 31 décembre. — En 1893 le nombre des travailleurs au 31 décembre était de 871, tous ouvriers, contre 831 en 1892 également tous ouvriers. Comparés avec le chiffre de la population détenue au même jour, ces nombres donnent les proportions suivantes :

En 1893, 871 travailleurs au 31 décembre sur une population de 961 détenus à ce jour, soit sur 100 :

Occupés	91
Inoccupés	9

En 1892, 831 travailleurs au 31 décembre sur une population de 937 détenus à ce jour, soit sur 100 :

Occupés	89
Inoccupés	11

Produit du travail.

Le produit général du travail dans les pénitenciers agricoles de Corse a été :

	fr.	c.
Pour l'année 1893 de	144.221	96
Il avait été en 1892 de	137.921	54
Soit pour 1893 une différence en plus de	6.300	42

Digitized by Google

Ce produit de 1893 se décompose de la façon suivante :

	fr. c.
Produit net	137.853 76
Gratifications	6.368 20
Soit total égal	144.221 96

Celui de 1892 en :

	fr. c.
Produit net	131.915 50
Gratifications	6.006 04
Total égal	137.921 54

Ce qui donne sur 100 francs de produit :

	Pour 1893. fr. c.	Pour 1892. fr. c.
Produit net	95 58	95 65
Gratifications	4 42	4 35
	100 »	100 »

Le produit net a été inférieur en 1893 de 0 fr. 07 par 100 francs à celui de 1892; cette différence se reportant sur les gratifications supérieures d'une égale somme.

Le produit par journée de travail a été de 0 fr. 5458, contre 0 fr. 5445 en 1892, soit 0 fr. 0013 en plus.

Ce produit se décomposait à raison de :

	En 1893. fr. c.	En 1892. fr. c.
Produit net de la journée	0 5217	0 5208
Gratifications par journée	0 0241	0 0237
Produit total	0 5458	0 5445

Soit par journée de travail une différence en plus en faveur de 1893 :

	fr. c.
Pour le produit net de	0 0009
Pour les gratifications	0 0004
Total égal	0 0013

FEMMES

Le nombre des journées de travail dans les maisons centrales de femmes s'est élevé en 1893 au chiffre de 359.357, sur un total de 505.713 journées de détention.

Digitized by Google

En 1892, il y avait eu 371.371 journées de travail sur un total de 519.434 journées de détention.

Ce qui donne sur 100 journées de détention :

En 1893	71	journées de travail
En 1892	71	—

proportions égales dans les deux années.

Le nombre moyen des travailleuses obtenu en divisant le total des journées de travail par le nombre de jours ouvrables a été de: 1.170 en 1893 contre 1.203 en 1892 dont:

En 1893.		En 1892.	
Ouvrières	1.164	Ouvrières	1.195
Apprenties	6	Apprenties	8

Soit sur 100 travailleuses :

En 1893.		En 1892.	
Ouvrières	99	Ouvrières	99
Apprentie	1	Apprentie	1

Si l'on compare le nombre moyen des travailleuses avec la population moyenne journalière on obtient la proportion suivante:

En 1893, sur une population moyenne journalière de 1.385 détenues il y a eu 1.170 travailleuses ; soit sur 100 détenues (nombres moyens) :

Occupées	84
Inoccupées	16

En 1892, sur une population moyenne journalière de 1.419 détenues, il y a eu 1.203 travailleuses, soit sur 100 détenues (nombres moyens) :

Occupées	85
Inoccupées	15

Travailleuses au 31 décembre 1893. — Il y avait au 31 décembre 1893, 1.146 travailleuses dans les établissements de femmes, dont 1.131 ouvrières et 15 apprenties, soit sur 100 travailleuses :

Ouvrières	99
Apprentie	1

Digitized by Google

En 1892, il y avait au 31 décembre 1.195 travailleuses dont 1.183 ouvrières et 12 apprenties, soit sur 100 travailleuses:

Ouvrières	99
Apprentie	1

proportions égales dans les deux années.

Si l'on compare le nombre des travailleuses au 31 décembre 1893 avec la population détenue à ce jour, on trouve que sur une population de 1.313 détenues, il y avait 1.146 travailleuses soit sur 100 détenues:

Occupées	87
Inoccupées	13

En 1892, sur une population, au 31 décembre, de 1.402 détenues il y avait 1.195 travailleuses soit sur 100 détenues:

Occupées	85
Inoccupées	15

Produit du travail.

Le produit général du travail dans les établissements de femmes

	fr. c.
A été pour l'année 1893 de	322.887 32
Il avait été en 1892 de	333.218 46
Soit pour 1893, une différence en moins de	10.331 14

correspondant à une différence en moins de 12.014 journées de travail.

Ce produit de 1893 se décompose de la façon suivante:

	fr. c.
Produit net	316.911 64
Gratifications	5.975 68
Produit total	322.887 32

Celui de 1892 en:

	fr. c.
Produit net	327.503 17
Gratifications	5.715 29
Produit total	333.218 46

Digitized by Google

Ce qui donne sur 100 francs de produit:

	Pour 1893.	Pour 1892.
	fr. c.	fr. c.
Produit net	98 15	98 28
Gratifications	1 85	1 72
	100 »	100 »

Le produit net a été inférieur, en 1893, de 0 fr. 13 par 100 francs, et les gratifications supérieures d'une égale somme, aux chiffres de l'année 1892.

Le produit moyen par journée de travail a été de 0 fr. 8985 contre 0 fr. 8973 en 1892, soit 0 fr. 0012 en plus.

Ce produit se décompose ainsi:

	En 1893.	En 1892.
	fr. c.	fr. c.
Produit net de la journée	0 8819	0 8819
Gratifications	0 0166	0 0154
Produit total	0 8985	0 8973

Le produit net par journée de travail est le même dans les deux années; et toute la différence 0 fr. 0012 en plus de 1893 appartient aux gratifications.

Nature des travaux.

Les travaux exercés dans les établissements de femmes sont les travaux nécessités par le service intérieur et des travaux industriels appropriés à la capacité de la femme.

Travaux du service intérieur.

En 1893, sur 359.357 journées de travail, 53.372 ont été consacrées aux travaux du service intérieur économique, soit sur 100 journées de travail, 15 employées aux travaux de ce service.

En 1892, sur 371.371 journées de travail, 54.911 ont été consacrées aux travaux du service intérieur économique, soit sur 100 journées de travail, 15 employées aux travaux de ce service, proportion égale à celle de 1893.

Le produit total de ces travaux a été:

	En 1893.	En 1892.
	fr. c.	fr. c.
Produit net	39.356 19	41.030 50
Gratifications	1.018 25	1.055 25
Produit total	40.374 44	42.085 75

Digitized by Google

Ce qui donne par journée de travail un rendement moyen de :

	En 1893.	En 1892.
	fr. c.	fr. c.
Produit net	0 7374	0 7472
Gratifications	0 0191	0 0192
Produit total	0 7565	0 7664

En 1893, le produit moyen des travaux du service intérieur par journée de travail a été inférieur de 0 fr. 0099 à celui de 1892, savoir :

	fr. c.
Pour le produit net, inférieur de	0 0098
Pour les gratifications, inférieur de	0 0001
Soit, pour le produit total, différence en moins de	0 0099

Travaux industriels.

En 1893, sur 359.357 journées de travail, 305.985 ont été consacrées aux travaux industriels, soit sur 100 journées de travail 85 employées à cet objet.

En 1892, sur un total de 371.371 journées de travail, 316.460 ont été consacrées aux travaux industriels, soit également sur 100 journées 85 employées à cet objet.

Le produit total des travaux industriels a été :

	En 1893.	En 1892.
	fr. c.	fr. c.
Produit net	277.555 45	286.472 67
Gratifications	4.957 43	4.660 04
Produit total	282.512 88	291.132 71

Ce qui donne par journée de travail un rendement moyen de :

	En 1893.	En 1892.
	fr. c.	fr. c.
Produit net	0 9071	0 9053
Gratifications	0 0162	0 0147
Produit total	0 9233	0 9200

En 1893, le produit total moyen par journée de travail des travaux industriels dans les établissements de femmes a été supérieur de 0 fr. 0033 à celui de 1892, savoir :

	fr. c.
Pour le produit net, supérieur de	0 0018
Pour les gratifications, supérieur de	0 0015
Soit, pour le produit total, en plus	0 0033

Digitized by Google

Organisation et produit du travail par établissement.

(Tableau XXVI.)

Le tableau XXVI donne par établissement le détail de l'organisation du travail et de son produit.

Organisation du travail.

Les maisons centrales d'hommes se classent comme suit au point de vue des proportions des journées de travail aux journées de détention ; du nombre moyen des travailleurs à la population moyenne; et du nombre des travailleurs au 31 décembre 1893 à la population détenue à ce jour.

1° — Proportion des journées de travail aux journées de détention.

Établissements.	SUR 100 JOURNÉES DE DÉTENTION		TOTAUX
	Journées de travail. 0/0	Autres. 0/0	
Landerneau	77	23	100
Loos	76	24	100
Gaillon	75	25	100
Poissy	75	25	100
Embrun	73	27	100
Melun	73	27	100
Riom	73	27	100
Beaulieu	71	29	100
Nîmes	71	79	100
Thouars	71	29	100
Fontevrault	70	30	100
Albertville	66	34	100
Eysses	66	34	100
Clairvaux	64	36	100
Sur l'ensemble des établissements. (Tableau XXV.)	71	29	100

Alors que la moyenne générale a été de 71 journées de travail sur 100 journées de détention, la proportion maxima a été de 77 journées de travail sur 100 journées de détention à Landerneau, et la minima de 64 à Clairvaux. Il faut noter d'ailleurs que ce

Digitized by Google

dernier chiffre et le rang occupé par cet établissement s'expliquent par les détentionnaires qui ont refusé le travail auquel ils ne sont pas astreints légalement. Les détenus restés ainsi volontairement inoccupés ont été, en 1893, au nombre de 84; représentant un total de 25.788 journées de détention. (Tableaux XXII et XXXIII.)

Si l'on fait abstraction de Clairvaux pour ce motif, on constate entre le maximum et le minimum du rapport entre les journées de travail et les journées de détention un écart de 11 p. 100.

2° — Proportion du nombre moyen des travailleurs à la population moyenne.

A ce point de vue les 14 établissements de longues peines se classent comme suit:

Établissements.	SUR UNE POPULATION MOYENNE DE 100 DÉTENUS		TOTAUX
	Travailleurs nombre moyen. 0/0	Inoccupés nombre moyen. 0/0	
Landerneau	91	9	100
Gaillon	90	10	100
Loos	90	10	100
Poissy	89	11	100
Embrun	87	13	100
Riom	87	13	100
Melun	86	14	100
Beaulieu	85	15	100
Nîmes	85	15	100
Thouars	85	15	100
Fontevrault	83	17	100
Albertville	78	22	100
Eysses	78	22	100
Clairvaux	76	24	100
Sur l'ensemble des établissements. (Tableau XXV.)	85	15	100

Digitized by Google

Cette classification demeure approximativement la même que celle du tableau précédent. La moyenne générale ayant été de 85 travailleurs (nombre moyen) la proportion maxima du nombre moyen des travailleurs à la population moyenne a été de 91 à Landerneau, et la minima de 76 à Clairvaux. L'écart entre le maximum et le minimum a été de 15 p. 100, et de 13 seulement si l'on fait abstraction de Clairvaux.

3° — Proportion du nombre de travailleurs au 31 décembre 1893 à la population détenue à ce jour.

A ce point de vue les établissements se classent comme suit:

Établissements.	SUR 100 DÉTENUS AU 31 DÉCEMBRE 1893		TOTAUX
	Travailleurs. 0/0	Inoccupés. 0/0	
Landerneau	91	9	100
Loos	90	10	100
Nimes	90	10	100
Riom	90	10	100
Melun	87	13	100
Poissy	87	13	100
Beaulieu	86	14	100
Thouars	86	14	100
Eysses	84	16	100
Clairvaux	80	20	100
Fontevrault	79	21	100
Gaillon	77	23	100
Albertville	75	25	100
Embrun (pour mémoire)	»	»	»
Sur l'ensemble des établissements (Tableau XXV.)	85	15	100

Embrun n'existait plus au 31 décembre 1893. La moyenne générale des travailleurs par rapport à la population détenue à ce jour a été de 85 occupés et 15 inoccupés. La proportion maxima s'est élevée à 91 occupés contre 9 inoccupés à Landerneau, et la minima à 75 occupés contre 25 inoccupés à Albertville.

L'écart entre le maximum et le minimum a donc été de 16 p.100.

Digitized by Google

Moyenne par journée de travail.

Au point de vue du rendement moyen par journée de travail les maisons centrales d'hommes se classent comme suit :

PRODUIT NET		GRATIFICATIONS		PRODUIT TOTAL	
ÉTABLISSEMENTS	PRODUIT	ÉTABLISSEMENTS	PRODUIT	ÉTABLISSEMENTS	PRODUIT
	fr. c.		fr. c.		fr. c.
Melun	1 6540	Melun	0 1056	Melun	1 7596
Poissy	1 3893	Clairvaux	0 0861	Poissy	1 4161
Riom	1 3108	Riom	0 0695	Riom	1 3803
Loos	1 2584	Gaillon	0 0622	Loos	1 2957
Clairvaux	1 1744	Landerneau	0 0595	Clairvaux	1 2605
Nimes	1 0635	Embrun	0 0430	Nimes	1 0793
Gaillon	0 9833	Thouars	0 0406	Gaillon	1 0455
Embrun	0 8713	Loos	0 0373	Embrun	0 9143
Thouars	0 7992	Fontevrault	0 0296	Thouars	0 8398
Beaulieu	0 7895	Poissy	0 0268	Beaulieu	0 8065
Eysses	0 7379	Albertville	0 0214	Eysses	0 7586
Albertville	0 7211	Eysses	0 0207	Albertville	0 7425
Fontevrault	0 7114	Beaulieu	0 0170	Fontevrault	0 7410
Landerneau	0 6779	Nimes	0 0158	Landerneau	0 7374
Sur l'ensemble...	1 0624	Sur l'ensemble...	0 0472	Sur l'ensemble...	1 1096

	fr. c.
Pour le produit net le plus fort rendement moyen par journée de travail a été, à Melun, de	1 6540
Et le plus faible, à Landerneau, de	0 6779
Soit un écart de	0 9761

entre ces deux chiffres maximum et minimum.

	fr. c.
La moyenne générale sur l'ensemble des établissements ayant été de	1 0624
S'est donc trouvée dépassée en plus de	0 5916
Et en moins de	0 3845
Soit au total, différence égale	0 9761

	fr. c.
Pour les gratifications le plus fort rendement moyen par journée de travail a été, à Melun, de	0 1056
et le plus faible, à Nîmes, de	0 0158
Soit un écart de	0 0898

entre ces deux chiffres maximum et minimum.

Digitized by Google

	fr.	c.
La moyenne générale sur l'ensemble des établissements ayant été de	0	0472
S'est donc trouvée dépassée en plus de	0	0584
Et en moins de	0	0314
Soit au total, différence égale	0	0898

	fr.	c.
Pour le produit total, le plus fort rendement moyen par journée de travail a été, à Melun, de	1	7596
Et le plus faible, à Landerneau, de	0	7374
Soit un écart de	1	0222

entre ces deux chiffres maximum et minimum.

	fr.	c.
La moyenne générale sur l'ensemble des établissements ayant été de	1	1096
S'est donc trouvée dépassée en plus de	0	6500
Et en moins de	0	3722
Soit au total, différence égale	1	0222

Pénitenciers agricoles.

Les deux pénitenciers agricoles de Corse donnent les résultats suivants en ce qui concerne l'organisation du travail:

1° Pour la proportion des journées de travail aux journées de détention.

Sur 100 journées de détention :

	Journées de travail.	Autres.	Total.
Castelluccio	76	24	100
Chiavari	74	26	100
Sur les deux établissements (Tableau XXV)	74	26	100

2° Pour la proportion du nombre moyen des travailleurs à la population moyenne.

Sur une population moyenne de 100 détenus il y a eu, (nombres moyens):

	Travailleurs.	Inoccupés.	Totaux.
Castelluccio	91	9	100
Chiavari	88	12	100
Sur l'ensemble des deux établissements (Tableau XXV)	88	12	100

Digitized by Google

3° Pour la proportion des travailleurs au 31 décembre à la population détenue à ce jour.

	Travailleurs.	Inoccupés.	Totaux.
Castelluccio	96	4	100
Chiavari	89	11	100
Sur l'ensemble des deux établissements (Tableau XXV)	91	9	100

En ce qui concerne le produit du travail, et au point de vue du rendement moyen par journée de travail les deux établissements se classent ainsi :

PRODUIT NET		GRATIFICATIONS		PRODUIT TOTAL	
ÉTABLISSEMENTS	PRODUIT	ÉTABLISSEMENTS	PRODUIT	ÉTABLISSEMENTS	PRODUIT
	fr. c.		fr. c.		fr. c.
Chiavari	0 5254	Chiavari	0 0269	Chiavari	0 5523
Castelluccio	0 5113	Castelluccio	0 0162	Castelluccio	0 5275
Sur l'ensemble..	0 5217	Sur l'ensemble..	0 0241	Sur l'ensemble..	0 5458

Organisation du travail.

FEMMES

Au point de vue de l'organisation du travail les établissements de femmes se classent de la façon suivante :

1° Proportion des journées de travail aux journées de détention.

Établissements.	SUR 100 JOURNÉES DE DÉTENTION		TOTAUX
	Journées de travail. 0/0	Autres. 0/0	
Rennes	76	24	100
Clermont	71	29	100
Montpellier	62	38	100
Sur l'ensemble des trois établissements (Tableau XXV).	71	29	100

Digitized by Google

2° Proportion du nombre moyen des travailleuses à la population moyenne.

Cette proportion est la suivante pour chacun des trois établissements de femmes :

Établissements.	SUR UNE POPULATION MOYENNE DE 100 DÉTENUES		TOTAUX
	Travailleuses.	Inoccupées.	
Rennes	90	10	100
Clermont	85	15	100
Montpellier	74	26	100
Sur l'ensemble des trois établissements (Tableau XXV)	84	16	100

3° Proportion du nombre de travailleuses au 31 décembre 1893 à la population détenue à ce jour.

Sous ce rapport les établissements présentent le classement suivant :

Établissements.	SUR 100 DÉTENUES AU 31 DÉCEMBRE		TOTAUX
	Travailleuses.	Inoccupées.	
Rennes	89	11	100
Montpellier	89	11	100
Clermont	85	15	100
Sur l'ensemble des trois établissements (Tableau XXV)	87	13	100

Moyenne par journée de travail.

Au point de vue du rendement moyen par journée de travail les trois établissements se classent ainsi :

PRODUIT NET		GRATIFICATIONS		PRODUIT TOTAL	
ÉTABLISSEMENTS	PRODUIT	ÉTABLISSEMENTS	PRODUIT	ÉTABLISSEMENTS	PRODUIT
	fr. c.		fr. c.		fr. c.
Rennes	0 9889	Clermont	0 0194	Rennes	1 0044
Clermont	0 9165	Rennes	0 0155	Clermont	0 9359
Montpellier	0 5933	Montpellier	0 0137	Montpellier	0 6070
Sur les 3 établissements	0 8819	Sur les 3 établissements	0 0166	Sur les 3 établissements	0 8985

Digitized by Google

	fr. c.
Pour le produit net le plus fort rendement moyen par journée de travail a été de	0 9889
Et le plus faible de	0 5933
Soit un écart de	0 3956
La moyenne générale sur l'ensemble des établissements ayant été de	0 8819
S'est donc trouvée dépassée en plus de	0 1070
Et en moins de	0 2886
Soit différence égale	0 3956
Pour les gratifications le plus fort rendement moyen par journée de travail a été de	0 0194
Et le plus faible de	0 0137
Soit un écart de	0 0057

entre ces deux chiffres maximum et minimum.

La moyenne générale sur l'ensemble des trois établissements ayant été de 0 fr.0166 s'est donc trouvée

	fr. c.
Dépassée en plus de	0 0028
Et en moins de	0 0029
Soit différence égale	0 0057
Enfin pour le produit total le plus fort rendement moyen par journée de travail a été de	1 0044
Et le plus faible de	0 6070
Soit un écart entre ces deux chiffres maximum et minimum de	0 3974
La moyenne générale sur l'ensemble des trois établissements ayant été de	0 8985
S'est trouvée dépassée en plus de	0 1059
Et en moins de	0 2915
Au total différence égale	0 3974

a) *Emploi du produit du travail;* (b) *produit par journée de détention* (Tableau XXVII).

HOMMES

1° Maisons centrales.

Le produit général du travail dans les maisons centrales d'hommes a été de :

	fr. c.
En 1893	2.736.148 02
En 1892	2.748.160 15

Ce produit a été réparti de la façon suivante comparativement à 1892.

Digitized by Google

RÉPARTITION	1893		1892		SOIT EN 1893			
	PORTION VERSÉE	TOTAUX	PORTION VERSÉE	TOTAUX	AUGMENTATION	DIMINUTION	TOTAUX AUGMENTATION	TOTAUX DIMINUTION
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Versé au pécule — disponible	699.641 91	1.279.301 01	705.275 76	1.284.424 42	»	5.633 85	»	5.123 41
Versé au pécule — réserve	579.659 10		579.148 66		510 44	»		
Concédé aux entrepreneurs	567.914 65	567.914 65	748.202 75	748.202 75	»	180.288 10	»	180.288 10
Restant acquis au Trésor — sur travaux pour le compte des particuliers	659.365 18	888.932 36	496.660 50	715.532 98	162.704 68	»	173.399 38	»
Restant acquis au Trésor — sur travaux en régie pour le compte de l'État	229.567 18		218.872 48		10.694 70	»		
Soit au total	2.736.148 02	2.736.148 02	2.748.160 15	2.748.160 15	173.909 82	185.921 95	173.399 38	185.411 51
					différence en moins 12.012 fr. 13		différence en moins 12.012 fr. 13	

Digitized by Google

Le produit général du travail accuse en 1893 une diminution de 12.012 fr. 13 sur celui de 1892, diminution provenant d'une différence en moins de 8.921 journées de travail sur cette dernière année.

Produit par journée de détention.

Le produit général par journée de détention a été :

	fr. c.
En 1892 de	0 7253
En 1893 de	0 7184
Soit en 1893 une différence en moins de	0 0069

Au point de vue du produit du travail par journée de détention les divers établissements de longues peines se classent dans l'ordre suivant :

	Produit par journée de détention. fr. c.
Melun	1 2760
Poissy	1 0607
Riom	1 0045
Loos	0 9838
Clairvaux	0 8034
Gaillon	0 7874
Nîmes	0 7736
Embrun	0 6690
Thouars	0 5998
Beaulieu	0 5749
Landerneau	0 5663
Fontevrault	0 5155
Eysses	0 4988
Albertville	0 4866

La différence entre l'établissement qui a le plus fort produit (Melun) et celui qui a le plus faible (Albertville) et de 0 fr. 7894.

Pénitenciers agricoles.

Le produit général dans les pénitenciers agricoles a été :

	fr. c.
En 1893 de	144.221 96
En 1892 de	137.921 54

Ce produit a été réparti de la façon suivante comparativement à 1892 :

Digitized by Google

RÉPARTITION		1893		1892		SOIT EN 1893			
		PORTION VERSÉE	TOTAUX	PORTION VERSÉE	TOTAUX	AUGMENTATION	DIMINUTION	TOTAUX augmentation.	TOTAUX diminution.
		fr. c.	fr. c.	r. c.	fr. c.	fr. c.	fr. e.	fr. c.	fr. c.
Versé au pécule	disponible	35.746 87	65.091 49	31.069 22	62.121 45	1.677 65	»	2.970 04	»
	réserve	29.344 62		28.052 23		1.292 39	»		»
Aux entrepreneurs		»	»	»	»	»	»	»	»
Versé au Trésor	Sur travaux pour le compte de particuliers	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sur travaux en régie pour le compte de l'État	79.130 47	79.130 47	75.800 09	75.800 09	3.330 38	»	3.330 38	»
Totaux		144.221 96	144.221 96	137.921 54	137.921 54	6.300 42	»	6.300 42	»

— XXXIV —

Digitized by Google

Produit par journée de détention.

Le produit général par journée de détention a été pour les pénitenciers agricoles :

	fr. c.
En 1892	0 4105
En 1893	0 4053
Soit entre les deux années une différence de....	0 0052

FEMMES

Le produit général du travail dans les maisons centrales de femmes a été :

	fr. c.
En 1893	322 887 32
En 1892	333 218 46

Ce produit a été réparti de la façon suivante comparativement à 1892 :

(TABLEAU)

Digitized by Google

RÉPARTITION	1893		1892		SOIT EN 1893			
	PORTION VERSÉE	TOTAUX	PORTION VERSÉE	TOTAUX	AUGMENTATION	DIMINUTION	TOTAUX Augmentation.	TOTAUX Diminution.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.
Versé au pécule. disponible....	69.956 93	133.764 52	71.808 60	137.837 48	»	1.851 67	»	4.072 96
Versé au pécule. réserve.....	63.807 59		66.028 88		»	2.221 29		
Concédé aux entrepreneurs.....	163.553 50	163.553 50	173.394 05	173.394 05	»	9.840 55	»	9.840 55
Acquis au Trésor. sur travaux exécutés pour le compte de particuliers.	19.418 50	25.569 30	16.137 82	21.986 93	3.280 68	»	3.582 37	»
Acquis au Trésor. sur travaux exécutés pour le compte de l'État.....	6.150 80		5.849 11		301 69	»		
TOTAUX.....	322.887 32	322.887 32	333.218 46	333.218 46	3.582 37	13.913 51	3.582 37	13.913 51
					Différence en moins 10.331 fr. 14		Différence en moins 10.331 fr. 14	

Digitized by Google

Le produit général du travail accuse en 1893, une diminution de 10.331 fr. 14 sur celui de 1892, diminution provenant d'une différence en moins de 12.014 journées de travail sur cette dernière année.

Produit par journée de détention.

Le produit général par journée de détention a été de :

	fr. c.
En 1892	0 6415
En 1893	0 6385
Soit en 1893 une différence en moins de	0 0030

Au point de vue du produit du travail par journée de détention, les trois établissements de femmes se classent dans l'ordre suivant :

	Produit par journée de détention. fr. c.
Rennes	0 7607
Clermont	0 6690
Montpellier	0 3782

La différence entre l'établissement qui a le plus fort produit (Rennes) et celui qui a le plus faible (Montpellier) est de 0 fr. 3825, c'est-à-dire presque de moitié.

Compte du pécule des condamnés pour l'année 1893 (Tableau XXVIII).

HOMMES

Maisons centrales.

Le compte du pécule pour l'année 1893, se résume ainsi comparativement à 1892 en ce qui concerne les maisons centrales d'hommes :

Pécule disponible :

	1893	1892	DIFFÉRENCE EN 1893 EN PLUS	DIFFÉRENCE EN 1893 EN MOINS
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir net aux 1er janvier 1893 et 1892	201.422 32	194.216 26	7.206 06	»
Débet au pécule disponible à ces dates	697 44	603 42	94 02	»
Reste net	200.724 88	193.612 84	7.112 04	»
Recettes	866.243 78	860.957 13	5.286 65	»
Ensemble	1.066.968 66	1.054.569 97	12.398 69	»
Dépenses	882.906 34	853.842 06	29.064 28	»
Avoir aux 31 décembre 1893 et 1892	184.062 32	200.727 91	»	16.665 59
Auquel il convient d'ajouter le débet au pécule disponible à la même date	1.000 50	697 44	303 06	»
Reste net aux 31 décembre 1893 et 1892	185.062 82	201.425 35	»	16.362 53

Digitized by Google

Il résulte de ce tableau que l'avoir net du pécule disponible était inférieur au 31 décembre 1893 de 16.362 fr. 53 à celui du 31 décembre 1892.

Cette différence provient d'une augmentation de dépenses en 1893 de 29.064 fr. 28 sur le montant des dépenses en 1892, laquelle augmentation a absorbé :

	fr. c.
1° Le surplus de l'avoir au pécule disponible au 31 décembre 1892 sur l'avoir du 1er janvier de la même année chiffre pris au 31 décembre 1891, soit (reste net).....	7.112 04
2° L'augmentation des recettes en 1893 sur les recettes de 1892, soit.....	5.218 65
Soit au total.....	12.398 69
Si l'on ajoute à cette somme la différence existant entre l'avoir au 31 décembre 1892 et l'avoir au 31 décembre 1893 :	16.665 59
L'on obtient le total de l'augmentation des dépenses.	29.064 28

Recettes du pécule disponible.

Le montant brut des recettes du pécule disponible a été :

	fr. c.
Pendant l'année 1893 de.....	866.256 01
Il avait été en 1892 de.....	861.089 59
Soit en 1893 une différence en plus de.....	5.166 42

Comparativement à 1892, ce total de recettes se répartit ainsi entre les diverses sources qui alimentent l'avoir du pécule disponible :

Nature des recettes.	MONTANT du PRODUIT	SOIT SUR 100 FRANCS	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Produit du travail.....	699.641 91	80 77	81 90
Services en qualité de prévôts, moniteurs, etc.....	17.060 31	1 97	2 05
Recettes étrangères au travail.....	115.948 35	13 38	12 10
Avoir des détenus venant d'autres maisons centrales ou réintégrés.....	6.870 56	0 79	0 68
Virements du pécule de réserve.....	26.734 88	3 09	3 27
Totaux.....	866.256 01	100 »	100 »

Digitized by Google

Les recettes ont diminué en 1893 savoir :

	fr. c.	
Pour le produit du travail à raison de.....	1 13	sur 100 francs
Pour le service en qualité de prévôts, moniteurs, etc., à raison de.....	0 08	—
Pour les virements du pécule de réserve à raison de.....	0 18	—
Soit différence pour la diminution....	1 39	sur 100 francs

Et elles ont augmenté :

	fr. c.	
Pour les recettes étrangères au travail à raison de	1 28	sur 100 francs
Pour l'avoir des détenus venant d'autres maisons à raison de.....	0 11	—
Soit différence égale pour l'augmentation	1 39	sur 100 francs

Dépenses du pécule disponible.

Le montant brut des dépenses faites sur l'avoir du pécule disponible s'est élevé :

	fr. c.
En 1893 à la somme de.....	883.125 99
En 1892 les dépenses avaient été de.....	854.027 82
Soit en 1893 une augmentation de.....	29.098 17

Comparativement à 1892, ce chiffre de dépenses se répartit ainsi suivant les besoins divers qu'elles ont pour but de satisfaire :

Nature des dépenses.	MONTANT des DÉPENSES	SOIT SUR 100 FRANCS	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dépenses faites volontairement par les condamnés pendant leur détention...	736.758 60	83 43	85 15
Retenues pour bris, dégradations, fournitures.....	16.685 62	1 89	1 74
Prélèvements pour amendes et frais de justice.....	44.364 86	5 02	4 84
Paiement aux libérés pour leur compte au moment de la sortie.....	72.073 13	8 16	6 72
Solde de compte des détenus transférés ou extraits pour d'autres établissements.....	12.216 86	1 38	1 37
Solde de compte des détenus décédés...	965 61	0 11	0 17
Solde de compte des détenus évadés....	61 31	0 01	0 01
Totaux.....	883.125 99	100 »	100 »

Digitized by Google

En 1893, les dépenses ont été plus fortes pour :

	fr. c	
Le paiement aux libérés à raison de.....	1 44	sur 100 francs
Les prélèvements pour amendes et frais de justice	0 18	—
Les retenues pour bris et dégradations.....	0 15	—
Le solde de compte des détenus transférés.....	0 01	—
Soit total de l'augmentation.....	1 78	sur 100 francs

Et elles ont diminué pour :

Les dépenses volontaires des condamnés à raison de	1 72	sur 100 francs
Le solde de compte des détenus décédés à raison de	0 06	—
Soit total égal des diminutions.....	1 78	sur 100 francs

Pécule réserve.

Le compte du pécule réserve ressort du tableau ci-dessous pour l'année 1893 comparée à l'année 1892 :

	1893	1892	DIFFÉRENCES EN 1893	
			EN PLUS	EN MOINS
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir aux 1er janvier 1893 et 1892.....	877.283 98	900.325 94	»	23.041 96
Recettes.....	603.404 69	595.602 67	7.802 02	»
Ensemble.....	1.480.688 67	1.495.928 61	»	15.239 94
Dépenses.....	649.921 12	618.644 63	31.276 49	»
Reste aux 31 décembre 1893 et 1892..	830.767 55	877.283 98	»	46.516 43

L'avoir du pécule réserve était inférieur au 31 décembre 1893 de 46.516 fr. 43, à celui du 31 décembre 1892.

Cette différence provient d'abord d'une diminution de 15.239 fr. 94 dans le montant total de l'actif du pécule entre les deux années, laquelle diminution résulte elle-même d'une différence de

Digitized by Google

23.041 fr. 96 entre l'avoir du pécule aux 1er janvier 1893 et 1892, compensée jusqu'à concurrence de 7.802 fr. 02 par l'augmentation des recettes en 1893,

	fr. c.
Ci	15.239 94
Et d'une augmentation de dépenses en 1893, sur l'année 1892 de	31.276 49
Soit au total différence entre l'avoir du pécule aux 31 décembre 1893 et 1892	46.516 43

Recettes du pécule réserve.

	fr. c.
Le montant des recettes du pécule réserve s'est élevé en 1893 à la somme de	603.404 69
Il avait été en 1892 de	595.602 67
Soit en 1893 une différence en plus de	7.802 02

Cette somme se répartit ainsi comparativement à 1892 entre les trois sources qui alimentent la caisse du pécule réserve :

Nature des recettes.	MONTANT du PRODUIT	SOIT SUR 100 FRANCS	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Produit du travail	579.659 10	96 06	97 24
Avoir des détenus venant d'autres maisons ou réintégrés	23.206 92	3 85	2 67
Avoir des détenus réintégrés après évasion	538 67	0 09	0 09
Totaux	603.404 69	100 »	100 »

Il y a eu en 1893, augmentation de recettes de 1 fr. 18 sur 100 francs pour l'avoir des détenus venant d'autres maisons, et diminution de pareille somme pour le produit du travail. La recette provenant de l'avoir des détenus réintégrés après évasion, est restée la même sur 100 francs, dans les deux années.

Dépenses du pécule réserve.

	fr. c.
Le montant total des dépenses faites sur le pécule réserve s'est élevé en 1893 à la somme de	649.921 12
Il avait été dans le courant de 1892 de	618.644 63
Soit en 1893 une augmentation de dépenses de	631.276 49

Digitized by Google

Cette somme se répartit ainsi entre les différentes causes de dépenses autorisées sur le pécule réserve.

Nature des dépenses.	MONTANT	SOIT SUR 100 FRANCS	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Paiement aux libérés ou pour leur compte au moment de leur sortie...	551.994 14	84 93	84 31
Solde de compte des détenus décédés..	19.539 01	3 01	2 61
Solde de compte des détenus transférés ou extraits.....	51.427 48	7 91	8 49
Solde de compte des détenus évadés....	225 61	0 04	0 03
Virements au profit du pécule disponible.....	26.734 88	4 11	4 56
Totaux.....	649.921 12	100 »	100 »

Comparativement à 1892, les augmentations de dépenses sur 100 francs ont eu lieu en 1893, pour :

	fr. c.	
Le paiement aux libérés à raison de	0 62	sur 100 francs
Le solde de compte des détenus décédé à raison de	0 40	—
— évadés à raison de	0 01	—
Soit total des différences en plus.....	1 03	sur 100 francs

Et les diminutions pour :

	fr. c.	
Le solde de compte des détenus transférés à raison de	0 58	sur 100 francs
Les virements au profit du pécule disponible.....	0 45	—
Soit total égal des différences en moins	1 03	sur 100 francs

En résumé, les différences suivantes ressortent de la comparaison des deux années en ce qui concerne le compte du pécule.

a) *Pour les recettes du pécule disponible.*
(*Recettes brutes.*)

	fr. c.	fr. c.
Augmentation en 1893 de.....		5.166 42
portant sur :		
Les recettes étrangères au travail à raison de.....		11.771 29
L'avoir des détenus venant des autres maisons.....		1.054 79
Soit total de la différence en plus.....		12.826 08
Laquelle différence en plus est compensée par des diminutions sur les recettes ci-après :	fr. c.	
Le produit du travail à raison de	5.633 85	
Les services en qualité de prévôts, moniteurs, etc., à raison de	567 35	7.659 66
Les virements du pécule de réserve à raison de...	1.458 46	
Reste comme augmentation de recettes en 1893		5.166 42

Digitized by Google

b) *Pour les dépenses du pécule disponible (Dépenses brutes).*

	fr c.
Augmentation de dépenses en 1893 de.....	29.098 17
portant sur :	
Les dépenses volontaires des condamnés à raison de.....	9.549 33
Les retenues pour bris, dégradations, fournitures à raison de	1.793 91
Les prélèvements pour amendes et frais de justice à raison de	3.073 50
Les paiements aux libérés pour leur compte à raison de....	14.663 91
Le solde de compte des détenus transférés.....	488 75
Le solde de compte des détenus évadés à raison de.....	50 62
Soit total de l'augmentation des dépenses.....	29.620 02
Laquelle augmentation est compensée par une diminution de 521 fr. 85 sur les dépenses faites pour le solde de compte des détenus décédés, ci.....	521 85
Reste net pour l'augmentation des dépenses en 1893	29.098 17

c) *Pour les recettes du pécule réserve.*

	fr. c.
Augmentation des recettes en 1893 de.....	7.802 02
portant sur:	
Le produit du travail à raison de.....	510 44
L'avoir des détenus venant d'autres maisons à raison de...	7.320 10
Soit total de l'augmentation des recettes.....	7.830 54
Laquelle augmentation est compensée par une diminution de recettes de 28 fr. 52 sur l'avoir des détenus réintégrés après évasion, ci.....	28 52
Reste net pour l'augmentation des recettes en 1893	7.802 02

d) *Dépenses du pécule réserve.*

	fr. c.	fr. c.
En 1893 augmentation de dépenses s'élevant à.....		31.276 49
portant sur:		
Le paiement aux libérés à raison de.....		30.396 58
Le solde de compte des détenus décédés à raison de.....		3.405 21
Le solde de compte des détenus évadés à raison de.....		46 86
Soit total des augmentations.....		34.848 65
Laquelle augmentation de dépenses se trouve compensée par une diminution correspondante de	2.572 16	
portant sur:		
Le solde de compte des détenus transférés pour.....	1.113 70	2.572 16
Les virements au profit du pécule disponible pour.....	1.458 58	
Reste pour l'augmentation de dépenses en 1893...		31.276 49

Digitized by Google

Pénitenciers agricoles.

Le compte du pécule dans les deux pénitenciers agricoles, se résume de la façon suivante :

Pécule disponible.

	1893	1892	DIFFÉRENCES EN 1893	
			EN PLUS	EN MOINS
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir net aux 1er janvier 1893 et 1892	14.601 98	13.313 67	1.288 31	»
Débet au pécule disponible à ces dates	1.208 58	1.298 51	»	89 93
Reste net	13.393 40	12.015 16	1.378 24	»
Recettes	40.548 64	38.674 71	1.873 93	»
Ensemble	53.942 04	50.689 87	3.252 17	»
Dépenses	39.982 80	37.296 47	2.686 33	»
Avoir aux 31 décembre 1893 et 1892	13.959 24	13.393 40	565 84	»
Auquel il convient d'ajouter le débet au pécule disponible à la même date	939 38	1.208 58	»	269 20
Reste net aux 31 décembre 1893 et 1892	14.898 62	14.601 98	296 64	»

L'avoir du pécule disponible était supérieur au 31 décembre 1893, de 296 fr. 64 à celui du 31 décembre 1892.

Cette différence provient d'une augmentation dans l'avoir du pécule en 1893 de 3.252 fr. 17, résultant elle-même d'une augmentation de 1.378 fr. 24 dans l'avoir du pécule au 1er janvier 1893 sur l'avoir au 1er janvier 1892, et de 1.873 fr. 93 dans les recettes de 1893, sur les recettes de 1892,

	fr. c.	fr. c.
Ci		3.252 17
Laquelle augmentation générale se trouve compensée par une diminution de 2.955 fr. 53 provenant :		
1° Du surcroît de dépenses en 1893	2.686 33	2.955 53
2° De l'avoir du débet aux 31 décembre 1893 et 1892	269 20	
Reste en 1893 comme augmentation du pécule		296 64

Digitized by Google

Recettes du pécule disponible.

Le montant brut des recettes du pécule disponible dans les pénitenciers agricoles s'est élevé en 1893,

	fr. c.
A la somme de	40.598 19
Il avait été en 1892 de	38.725 97
Soit en 1893 une augmentation de	1.872 22

Comparativement à 1892, ce total de recettes se répartit ainsi entre les diverses sources qui alimentent l'avoir du pécule disponible:

Nature des recettes.	MONTANT DU PRODUIT	SOIT SUR 100 FRANCS	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Produit du travail	35.746 87	88 05	87 98
Services en qualité de prévôts, moniteurs, etc	1.257 90	3 10	3 26
Recettes étrangères au travail	3.352 45	8 26	8 13
Avoir des détenus venant d'autres maisons centrales ou réintégrés	12 04	0 03	0 15
Virements du pécule de réserve	228 93	0 56	0 48
Totaux	40·598 19	100 »	100 »

Les recettes ont eu lieu très sensiblement dans les mêmes proportions pendant les deux années.

Elles ont augmenté en 1893,

	fr. c.	
Pour le produit du travail à raison de	0 07	sur 100 francs
Les recettes étrangères au travail —	0 13	—
Les virements du pécule de réserve —	0 08	—
Soit total des augmentations	0 28	sur 100 francs

Elles ont diminué pour:

	fr. c.	
Les services en qualité de prévôts, moniteurs, etc. à raison de	0 16	sur 100 francs
L'avoir des détenus venant d'autres établissements à raison de	0 12	—
Soit total égal des diminutions	0 28	sur 100 francs

Dépenses du pécule disponible.

Le montant brut des dépenses faites sur l'avoir du pécule disponible s'est élevé en 1893,

	fr. c.
A la somme de	40.415 74
Il avait été en 1892 de	37.402 48
Soit en 1893 une augmentation de dépenses de	3.013 26

Digitized by Google

Comparativement à 1892 ce chiffre de dépenses se répartit ainsi suivant les besoins divers qu'elles ont pour but de satisfaire:

Nature des dépenses.	MONTANT	SOIT SUR 100 FRANCS	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dépenses faites volontairement par les condamnés pendant leur détention	35.596 66	88 08	89 70
Retenues pour bris, dégradations, fournitures	1.875 80	4 64	5 05
Prelèvements pour amendes et frais de justice	1.662 »	4 11	2 92
Paiements aux libérés ou pour leur compte au moment de la sortie	1.091 20	2 70	1 79
Solde de compte des détenus transférés ou extraits dans d'autres établissements	12 22	0 03	0 08
Solde de compte des détenus décédés	42 86	0 11	»
Solde de compte des détenus évadés	135 »	0 33	0 46
Totaux	40.415 74	100 »	100 »

Il y a en 1893 augmentation de dépenses pour:

	fr. c.	
Les prélèvements pour amendes et frais de justice à raison de	1 19	sur 100 francs
Les paiements aux libérés à leur sortie	0 91	—
Le solde de compte des détenus décédés	0 11	—
Soit total des augmentations	2 21	sur 100 francs

Et diminution sur les dépenses faites pour:

	fr. c.	
Les dépenses volontaires des condamnés à raison de	1 62	sur 100 francs.
Les retenues pour bris, dégradations fournitures à raison de	0 41	—
Le solde de compte des détenus transférés à raison de	0 05	—
Le solde de compte des détenus évadés à raison de	0 13	—
Soit total égal des diminutions	2 21	sur 100 francs.

2° Pécule réserve.

Le compte du pécule réserve des pénitentiers agricoles ressort du tableau ci-dessous pour l'année 1893 comparée à l'année 1892:

	1893	1892	DIFFÉRENCES EN 1893	
			EN PLUS	EN MOINS
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Avoir net aux 1er janvier 1893 et 1892	73.487 86	67.346 95	6.140 91	»
Recettes	29.932 40	28.856 86	1 075 54	»
Ensemble	103.420 26	96.203 81	7.216 45	»
Dépenses	26.738 46	22.715 95	4.022 51	»
Reste aux 31 décembre 1893 et 1892	76.681 80	73.487 86	3.193 94	»

Digitized by Google

L'avoir du pécule réserve était supérieur au 31 décembre 1893 de 3.193 fr. 94 à celui du 31 décembre 1892.

Cette différence provient d'une augmentation de 7.216 fr. 45 dans l'actif de ce pécule pendant l'année 1893 sur l'actif du pécule pendant l'année 1892, augmentation résultant elle-même:

	fr. c.
1° D'une différence en plus de 6.140 fr. 91 entre l'avoir du pécule au 1er janvier 1893 et l'avoir au 1er janvier 1892, ci	6.140 91
2° D'une augmentation des recettes pendant l'année 1893 sur les recettes de 1892, de	1.075 54
Soit ensemble augmentation de	7.216 45
Laquelle augmentation s'est trouvée compensée par un surcroit de dépenses en 1893 sur les dépenses de 1892 de	4.022 51
Soit différence en plus entre l'avoir du pécule au 31 décembre 1893 sur l'avoir du 31 décembre 1892	3.193 94

Recettes du pécule réserve.

Le montant des recettes du pécule réserve dans les pénitenciers agricoles s'est élevé en 1893,

	fr. c.
A la somme de	29.932 40
Il avait été en 1892 de	28.856 86
Soit en 1893 augmentation de	1.075 54

Cette somme se répartit ainsi comparativement à 1892 entre les trois sources qui alimentent la caisse du pécule réserve.

Nature de recettes.	MONTANT du PRODUIT	SOIT SUR 100 FRANCS	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Produit du travail	29.344 62	98 04	97 21
Avoir des détenus venant d'autres maisons ou réintégrés	41 86	0 14	»
Avoir des détenus réintégrés après évasion	545 92	1 82	2 79
Totaux	29.932 40	100 »	100 »

Il y a en 1893 augmentation:

	fr. c.	
Sur le produit du travail de	0 83	sur 100 francs
Sur l'avoir des détenus venant d'autres maisons de	0 14	—
Soit au total	0 97	sur 100 francs

Et diminution de pareille somme 0 fr. 97 sur 100 francs, sur l'avoir des détenus réintégrés après évasion.

Digitized by Google

Dépenses du pécule réserve.

	fr. c.
Le montant total des dépenses faites sur le pécule réserve (pénitenciers agricoles) s'est élevé en 1893, à.....	26.738 46
Il avait été en 1892 de	22.715 95
Soit en 1893 une augmentation de dépenses de	4.022 51

Cette somme se répartit ainsi entre les différentes causes de dépenses autorisées sur le pécule réserve.

Nature des dépenses.	MONTANT	SOIT SUR 100 FRANCS	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Paiement aux libérés ou pour leur compte au moment de la sortie.....	23.455 97	87 72	89 00
Solde de compte des détenus décédés	2.031 46	7 60	6 28
Solde de compte des détenus transférés ou extraits.....	229 64	0 86	0 85
Solde de compte des détenus évadés.....	792 46	2 96	3 06
Virements au profit du pécule disponible..	228 93	0 86	0 81
Totaux.....	26.738 46	100 »	100 »

Comparativement à 1892 les augmentations de dépenses sur 100 francs ont eu lieu en 1893 :

	fr. c.	
Pour le solde de compte des détenus décédés à raison de	1 32	sur 100 francs
Pour le solde de compte des détenus transférés ou extraits à raison de	0 01	—
Les virements au profit du pécule disponible..	0 05	—
Total des différences en plus	1 38	sur 100 francs

Et les diminutions ont porté sur :

	fr. c.	
Le paiement aux libérés ou pour leur compte à raison de	1 28	sur 100 francs
Le solde de compte des détenus évadés à raison de.....	0 10	—
Total égal des différences en moins	1 38	sur 100 francs

En résumé, les différences suivantes ressortent de la comparaison des deux années en ce qui concerne le compte du pécule des pénitenciers agricoles.

Digitized by Google

a) *Pour les recettes du pécule disponible (recettes brutes).*

	fr. c.
Augmentation en 1893 de.....	1872 22
portant sur :	
Le produit du travail à raison de	1.677 65
Les recettes étrangères au travail à raison de	202 70
Les virements au pécule de réserve à raison de.....	44 23
Soit total de la différence en plus	1.924 58

Laquelle différence est compensée par les diminutions sur les recettes ci-après :

	fr. c.	
Services en qualité de prévôts, moniteurs, etc.....	4 95	52 36
Avoir des détenus venant d'autres maisons centrales ou réintégrés.....	47 41	
Reste comme augmentation de recettes en 1893..		1.872 22

b) *Pour les dépenses du pécule disponible (dépenses brutes).*

	fr. c.
Augmentation de dépenses en 1893, de.....	3.013 26
portant sur :	
Les dépenses volontaires des condamnés à raison de.....	2.048 10
Les prélèvements pour amendes et frais de justice à raison de	569 56
Les paiements aux libérés ou pour leur compte au moment de la sortie à raison de	419 80
Le solde de compte des détenus décédés à raison de.....	42 86
Soit total de l'augmentation des dépenses	3.080 32

Laquelle augmentation est compensée par une diminution sur les dépenses ci-après :

	fr. c.	
Retenues pour bris, dégradations, fournitures....	14 78	67 06
Solde de compte des détenus transférés ou extraits...	17 02	
Solde de compte des détenus évadés	35 26	
Reste pour l'augmentation de dépenses en 1893..		3.013 26

c) *Pour les recettes du pécule réserve.*

	fr. c.
Augmentation des recettes en 1893 de.....	1.075 54
portant sur :	
Le produit du travail à raison de	1.292 39
L'avoir des détenus venant d'autres maisons ou réintégrés à raison de	41 86
Soit total de l'augmentation des recettes.....	1.334 25
Laquelle augmentation est compensée par une diminution de recettes de 258 fr. 71 sur l'avoir des détenus réintégrés après évasion, ci.....	258 71
Reste net pour l'augmentation des recettes en 1893	1.075 54

Digitized by Google

d) *Pour les dépenses du pécule réserve.*

	fr. c.
Augmentation des dépenses en 1893 de.....	4.022 51
portant sur :	
Le paiement aux libérés ou pour leur compte à raison de.	3.240 15
Le solde de compte des détenus décédés à raison de	604 72
— — transférés ou extraits.....	36 15
— — évadés à raison de.....	97 26
Les virements au profit du pécule disponible à raison de ..	44 23
Total de l'augmentation des dépenses en 1892..	4.022 51

FEMMES

Le compte du pécule dans les maisons centrales de femmes pendant l'année 1893, se résume ainsi comparativement à 1892:

1° Pécule disponible.

	1893	1892	DIFFÉRENCES EN 1893	
			EN PLUS	EN MOINS
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir net aux 1er janvier 1893 et 1892...	22.071 »	25.870 50	»	3.799 50
Débet au pécule disponible à ces dates..	29 76	38 32	»	8 56
Reste net.....	22.041 24	25.832 18	»	3.790 94
Recettes.....	87.348 89	88.771 82	»	1.422 93
Ensemble.....	109.390 13	114.604 »	»	5.213 87
Dépenses.....	88.400 69	92 562 76	»	4.162 07
Avoir aux 31 décembre 1893 et 1892.....	20.989 44	22.041 24	»	1.051 80
Auquel il convient d'ajouter le débet au pécule disponible à la même date	13 38	29 76	»	16 38
Reste net aux 31 décembre 1893 et 1892	21.002 82	22.071 »	»	1.068 18

Il résulte de ce tableau que l'avoir net du pécule disponible dans les maisons de femmes était inférieur au 31 décembre 1893 de 1.068 fr. 18, sur l'avoir net de ce même pécule au 31 décembre 1892.

Digitized by Google

Cette différence provient d'une diminution de 5.213 fr. 87 de l'actif du pécule disponible en 1893 sur l'actif en 1892, diminution résultant elle-même :

	fr. c.	fr. c.
1° D'une différence de 3.790 fr. 94 entre l'avoir de ce pécule au 1er janvier 1892 et l'avoir au 1er janvier 1893, ci....		3.790 94
2° D'une diminution de recettes en 1893 sur les recettes de 1892, de.....		1.422 93
Soit total de la diminution de l'actif du pécule		5.213 87
Laquelle diminution d'actif s'est trouvée compensée par une diminution de dépenses en 1893 sur les dépenses de 1892, de.....	4.162 07	
Diminution atténuée elle-même par une différence en moins de 16 fr. 38 du débet du pécule disponible au 31 décembre 1893 sur le débet du 31 décembre 1892, ci.....	16 38	4.145 69
Différence du pécule disponible du 31 décembre 1893 sur celui du 31 décembre 1892.....		1.068 18

Recettes du pécule disponible.

Le montant brut des recettes du pécule disponible dans les maisons centrales de femmes s'est élevé en 1893 :

	fr. c.
A la somme de.....	87.370 71
Il avait été en 1892 de.....	88.771 82
Soit en 1893 une différence en moins de....	1.401 11

Comparativement à 1892 ce total de recettes se répartit ainsi entre les diverses sources qui alimentent l'avoir du pécule disponible :

Nature des recettes.	MONTANT du PRODUIT	SOIT SUR 100 FRANCS	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Produit du travail.....	69.956 93	80 07	80 89
Services en qualité de prévôts, moniteurs, etc.....	1.573 75	1 80	1 72
Recettes étrangères au travail.....	13.699 01	15 68	15 36
Avoir des détenues venant d'autres maisons centrales ou réintégrées après extraction.....	108 98	0 12	0 09
Virements du pécule de réserve.....	2.032 04	2 33	1 94
Totaux.....	87.370 71	100 »	100 »

Digitized by Google

Les différences sont peu saillantes entre les deux années. On constate en 1893, sur 100 francs de recettes une diminution pour:

	fr. c.	
Le produit du travail à raison de.....	0 82	sur 100 francs
Et une augmentation pour :		
Les services en qualité de prévôts, moniteurs, etc., à raison de.....	0 08	—
Les recettes étrangères au travail à raison de..	0 32	—
L'avoir des détenues venant d'autres maisons centrales ou réintégrées à raison de.....	0 03	—
Les virements du pécule réserve à raison de...	0 39	—
Total égal des différences en plus..	0 82	sur 100 francs

Dépenses du pécule disponible.

Le montant brut des dépenses faites sur l'avoir du pécule disponible s'est élevé en 1893:

	r. c.
A la somme de.....	88.423 82
Il avait été en 1892 de.....	92.575 15
Soit en 1893 une diminution de.....	4.151 33

Comparativement à 1892 ce chiffre de dépenses se répartit ainsi suivant les besoins divers qu'elles ont pour but de satisfaire.

Nature des dépenses.	MONTANT des DÉPENSES	SOIT SUR 100 FRANCS	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dépenses faites volontairement par les condamnées pendant leur détention..	78.184 15	88 42	83 43
Retenues pour bris, dégradations, fournitures, etc.....	1.144 61	1 30	1 36
Prélèvements pour amendes et frais de justice.....	3.077 07	3 47	4 75
Paiement aux libérées pour leur compte au moment de la sortie.....	5.420 73	6 13	9 31
Solde de compte des détenues transférées ou extraites pour d'autres établissements.....	566 42	0 64	1 12
Solde de compte des détenues décédées.	30 84	0 04	0 03
— — évadées.	»	»	»
Totaux.....	88.423 82	100 »	100 »

En 1893, les dépenses ont été plus fortes pour:

	fr. c.	
Les dépenses volontaires des condamnées à raison de.....	4 99	sur 100 francs
Le solde de compte des détenues décédées à raison de.....	0 01	—
Soit total des différences en plus .	5 »	sur 100 francs

Digitized by Google

Et elles ont diminué pour :

	fr. c.	
Les retenues pour bris, dégradations, fournitures à raison de	0 06	sur 100 francs
Les prélèvements pour amendes et frais de justice à raison de	1 28	—
Les paiements aux libérées ou pour leur compte à raison de	3 18	—
Le solde de compte des détenues transférées	0 48	—
Total égal des différences en moins	5 »	sur 100 francs

2° Pécule réserve.

Le compte du pécule réserve dans les maisons centrales de femmes ressort du tableau ci-dessous, pour l'année 1893 comparée à l'année 1892 :

	1893	1892	DIFFÉRENCES EN 1893	
			EN PLUS	EN MOINS
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir aux 1er janvier 1893 et 1892	149.773 21	156.304 66	»	6.531 45
Recettes	64.080 05	66.172 43	»	2.092 38
Ensemble	213.853 26	222.477 09	»	8.623 83
Dépenses	69.972 97	72.703 88	»	2.730 91
Reste aux 31 décembre 1893 et 1892	143.880 29	149.773 21	»	5.892 92

	fr. c.
En 1893 à la somme de	69.972 97
Il avait été en 1892 de	72.703 88
Soit en 1893 une diminution de dépenses de	2.730 91

Cette somme se répartit ainsi entre les différentes causes de dépenses autorisées sur le pécule réserve :

Nature des dépenses.	MONTANT	SOIT SUR 100 FRANCS	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Paiement aux libérées ou pour leur compte au moment de la sortie	60.094 33	85 88	82 18
Solde de compte des détenues décédées	5.472 59	7 82	5 59
Solde de compte des détenues transférées ou extraites	2.374 01	3 39	9 86
Solde de compte des détenues évadées	»	»	»
Virements au profit du pécule disponible	2.032 04	2 91	2 37
Totaux	69.972 97	100 »	100 »

Digitized by Google

Comparativement à 1892, les augmentations de dépenses sur 100 francs ont eu lieu en 1893, pour :

	fr. c.	
Le paiement aux libérées ou pour leur compte à raison de	3 70	sur 100 francs
Le solde de compte des détenues décédées à raison de	2 23	—
Les virements au profit du pécule disponible à raison de	0 54	—
Soit total des différences de dépenses en plus	6 47	sur 100 francs

La différence en moins égale, soit 6 fr. 47 sur 100 francs, s'applique entièrement aux dépenses concernant le solde de compte des détenues transférées ou extraites.

En résumé, les différences suivantes ressortent de la comparaison des deux années en ce qui concerne le compte du pécule dans les maisons centrales de femmes :

a) *Pour les recettes du pécule disponible (recettes brutes).*

	fr. c.	fr. c.
Diminution en 1893 de		1.401 11
Portant sur :		
Le produit du travail à raison de		1.851 67
Laquelle diminution a été compensée par une augmentation sur les recettes ci-après :		
Services en qualité de prévôts, moniteurs, etc	42 95	
Recettes étrangères au travail	69 44	450 56
Avoir des détenues venant d'autres maisons centrales ou réintégrées	29 82	
Virements du pécule réserve	308 35	
Reste comme diminution de recettes en 1893		1.401 11

L'avoir du pécule réserve était inférieur au 31 décembre 1893 de 5.892 fr. 92 sur l'avoir de ce même pécule au 31 décembre 1892.

Cette différence provient d'une diminution de 8.623 fr. 83 dans l'actif du pécule réserve pendant l'année 1893, sur l'actif pendant l'année 1892, différence résultant elle-même :

	fr. c.
1° D'une diminution de 6.531 fr. 45 de l'avoir du pécule réserve au 1er janvier 1893 sur l'avoir au 1er janvier 1892	6.531 45
2° D'une diminution de 2.092 fr. 38 des recettes de l'année 1893 sur les recettes de l'année 1892	2.092 38
Ce qui donne au total la différence en moins en 1893 de l'actif du pécule entre les deux années	8.623 83
Laquelle diminution d'actif s'est trouvée compensée par une diminution de dépenses en 1893, sur les dépenses de 1892 de	2.730 91
Reste comme différence entre l'avoir du pécule au 31 décembre 1893 et l'avoir au 31 décembre 1892	5.892 92

Digitized by Google

Recettes du pécule réserve.

Le montant des recettes du pécule réserve s'est élevé:

	fr. c.
En 1893 à la somme de	64.080 05
Il avait été en 1892 de	66.172 43
Soit en 1893 une diminution de recettes de	2.092 38

Cette somme se répartit ainsi, comparativement à 1892, entre les trois sources qui alimentent la caisse du pécule réserve:

Nature des recettes.	MONTANT DU PRODUIT	SOIT SUR 100 FRANCS 1893	SOIT SUR 100 FRANCS 1892
	fr. c	fr. c	fr. c
Produit du travail	63.807 59	99 57	99 78
Avoir des détenues venant d'autres maisons ou réintégrées	272 46	0 43	0 22
Avoir des détenues réintégrées après évasion	» »	» »	» »
Totaux	64.080 05	100 »	100 »

Il y a eu en 1893, augmentation de recettes de 0 fr. 21 sur 100 francs pour l'avoir des détenues venant d'autres maisons ou réintégrées, et diminution de pareille somme pour le produit du travail. La recette de l'avoir des détenues réintégrées après évasion a donné un résultat négatif dans les deux années.

Dépenses du pécule réserve.

Le montant total des dépenses faites sur le pécule réserve dans les maisons centrales de femmes s'est élevé:

b) *Pour les dépenses du pécule disponible (dépenses brutes).*

	fr. c.	
Diminution de dépenses en 1893 de		4.151 33
Portant sur:		
Les retenues pour bris, dégradations, fournitures à raison de		111 13
Les prélèvements pour amende et frais de justice à raison de		1.318 63
Les paiements aux libérées ou pour leur compte à raison de		3.198 05
La solde de compte des détenues transférées ou extraites à raison de		476 16
Total des dépenses en moins		5.103 97
Laquelle diminution générale de dépenses se trouve compensée par une augmentation de dépenses sur:	fr. c.	
Les dépenses volontaires des condamnées à raison de	951 91	952 64
La solde de compte des détenues décédées à raison de	0 73	
Reste comme diminution de dépenses en 1893 sur les dépenses de 1892		4.151 33

Digitized by Google

Dans l'une et l'autre année, il n'y a pas eu de dépenses pour le solde de compte des détenues évadées.

c) *Pour les recettes du pécule réserve.*

	fr. c.
En 1893, diminution de recettes s'élevant à.....	2.092 38
Portant sur:	
Le produit du travail à raison de.....	2.221 29
Diminution compensée par une augmentation sur l'avoir des détenues venant d'autres maisons centrales ou réintégrées de	128 91
Reste comme diminution de recettes en 1893 sur les recettes de 1892	2.092 38

d) *Pour les dépenses du pécule réserve.*

	fr. c.	fr. c.
En 1893, diminution de dépenses de.....		2.730 91
Portant sur:		
La solde de compte des détenues transférées ou extraites à raison de.....		4.796 74
Diminution compensée par des augmentations de dépenses		
Diminution compensée par des augmentations de dépenses sur les objets ci-après:		
Paiement aux libérées ou pour leur compte à raison de	348 28	2.065 83
Solde de compte des détenues décédées à raison de.....	1.409 20	
Vêtements au profit du pécule disponible à raison de.....	308 35	
Reste comme diminution de dépenses en 1893 sur les dépenses de 1893		2.730 91

Dépenses volontaires des condamnés sur leur pécule disponible (Tableau XXIX).

HOMMES

Durant l'année 1893, les condamnés incarcérés dans les maisons centrales d'hommes et les pénitenciers agricoles ont fait sur le montant de leur pécule disponible des dépenses volontaires s'élevant ensemble :

	fr. c.
A la somme de.....	772.355 26
Ces dépenses avaient été en 1892 de.....	760.757 83
Soit en 1893 une augmentation de.....	11.597 43

Digitized by Google

Elles se divisent en :

	MONTANT	SOIT SUR 100 FRANCS	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dépenses personnelles.....	719.393 51	93 14	92 57
Dépenses d'une autre nature.....	52.961 75	6 86	7 48
Totaux	772.355 26	100 »	100 »

et se sont appliquées dans les proportions suivantes aux objets ci-après :

	MONTANT		SOIT SUR 100 FRANCS			
			1893		1892	
1° Les dépenses personnelles.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pain.....	38.447 68		4 98		5 93	
Autres aliments.....	571.229 29		75 96		71 64	
Effets d'habillement et menus ustensiles.....	79.312 42	719.393 51	10 27	93 14	11 09	92 57
Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.....	30.404 12		3 93		3 91	
2° Dépenses d'une autre nature.						
Secours aux familles.....	50.771 15		6 57		6 80	
Restitutions	1.535 03		0 20		0 18	
Retraits de fonds particuliers et autres dépenses exceptionnelles	655 57	52.961 75	0 09	6 86	0 45	7 43
Totaux..	772.355 26	772 355 26	100 »	100 »	100 »	100 »

Moyenne des dépenses personnelles par journée de détention.

La moyenne des dépenses personnelles par journée de détention a été :

	fr. c.
En 1893 de.....	0 1889
Elle avait été en 1892 de.....	0 1866
Soit en 1893 une augmentation de	0 0023

Et suivant la nature des dépenses de :

	1893	1892
	fr. c	fr. c.
Pain et autres aliments.....	0 1601	0 1563
Effets d'habillement et menus ustensiles	0 0208	0 0224
Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.....	0 0080	0 0079
Totaux.....	0 1889	0 1866

Digitized by Google

Il y a en 1893, par journée de détention, augmentation pour:

	fr. c.
Le pain et autres aliments de	0 0038
Les ports de lettres et dépenses diverses de	0 0001
Total	0 0039
Et diminution pour les effets d'habillements et menus ustensiles de	0 0016
Reste comme augmentation en 1893	0 0023

Les diverses maisons centrales et pénitenciers agricoles se classent comme suit au point de vue de la moyenne des dépenses personnelles par journée de détention:

	fr. c.
Melun	0 2988
Loos	0 2491
Riom	0 2390
Poissy	0 2271
Clairvaux	0 2221
Gaillon	0 2080
Nimes	0 1983
Embrun	0 1851
Thouars	0 1527
Landerneau	0 1521
Albertville	0 1498
Fontevrault	0 1435
Beaulieu	0 1375
Eysses	0 1196
Castelluccio	0 1050
Chiavari	0 0935

La moyenne maxima a été en chiffres ronds de 0 fr. 30 à Melun et la minima de 0 fr. 10 à Chiavari: soit une différence de 0 fr. 20 entre le chiffre supérieur et le chiffre inférieur.

La moyenne générale sur l'ensemble des établissements étant de 0 fr. 1889, a été dépassée par 7 d'entre eux, et de 0 fr. 1099 au maximum; — elle n'a pas été atteinte par 9 d'entre eux, et la plus grande différence minima a été de 0 fr. 0954.

Vivres supplémentaires alloués gratuitement aux détenus.

Pendant l'année 1893, il a été concédé gratuitement aux détenus des établissements de longues peines des vivres supplémentaires pour une valeur de:

	fr. c.
Ci	37.125 88
En 1892 cette allocation de vivres supplémentaires avait une valeur de	41.978 94
Soit pour 1893 une diminution de	4.853 06

Digitized by Google

Elle a consisté en:

	MONTANT	SOIT SUR 100 FRANCS	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pain	22.069 92	59 45	53 55
Autres boissons et aliments	15.055 96	40 55	46 45
Totaux	37.125 88	100 »	100 »

Par conséquent en 1893, les trois cinquièmes de l'allocation totale ont eu pour objet du pain, et les deux autres cinquièmes des autres aliments et boissons.

En 1892, l'allocation du pain était inférieure de 5 fr. 90 pour 100 francs à celle de 1893, diminution qui augmentait d'autant la part des autres aliments et boissons, supérieure de cette même somme à celle de 1893.

Moyenne par détenu et par journée de détention.

La population incarcérée pendant l'année 1893 ayant été de 15.414 détenus, et l'allocation gratuite de vivres supplémentaires s'étant élevée à la somme de 37.125 fr. 88, cela donne une allocation moyenne par an et par détenu de 2 fr. 40.

En 1892, la population incarcérée pendant l'année avait été de 15.328 détenus et l'allocation gratuite de vivres supplémentaires de 40.232 fr. 94. Il résulte de ces chiffres que l'allocation moyenne par an et par détenu avait été dans cette année de 2 fr. 73.

FEMMES

Dans l'année 1893, les condamnées incarcérées dans les maisons centrales de femmes ont fait sur le montant de leur pécule disponible des dépenses volontaires s'élevant ensemble à la somme de 78.184 fr. 15; ces dépenses avaient été en 1892 de 77.232 fr. 24; soit en 1893 une augmentation de 951 fr. 91.

Elles se divisent en:

	MONTANT	SOIT SUR 100 FRANCS.	
		1893	1892
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dépenses personnelles	72.259 70	92 42	93 51
Dépenses d'une autre nature	5.924 45	7 58	6 49
Totaux	78.184 15	100 »	100 »

Digitized by Google

et se sont appliquées dans les proportions suivantes aux objets ci-après:

	MONTANT		SOIT SUR 100 FRANCS			
			1893		1892	
1° Les dépenses personnelles.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pain	»		»		»	
Autres aliments	56.720 94		72 55		73 39	
Effets d'habillements et menus ustensiles	11.743 46	72.259 70	15 02	92 42	14 89	93 51
Ports de lettres frais d'actes notariés, dépenses diverses	3.795 30		4 85		5 23	
2° Dépenses d'une autre nature.						
Secours aux familles	5.826 »		7 45		6 42	
Restitutions	»		»		0 07	
Retraits de fonds particuliers et autres dépenses exceptionnelles	98 45	5.924 45	0 13	7 58	»	6 49
Totaux	78.184 15	78.184 15	100 »	100 »	100 »	100 »

Un peu plus des neuf dixièmes du chiffre de dépenses étaient des dépenses personnelles 92 fr. 42 p. 100 contre 93 fr. 51 p. 100 en 1892, soit en 1893, une diminution de 0 fr. 09 p. 100. Et un peu moins d'un dixième 7 fr. 58 p. 100 contre 6 fr. 49 étaient des dépenses d'une autre nature, avec augmentation égale de 0 fr. 09 p. 100 en 1893.

En ce qui concerne le détail des dépenses, il y a en 1893 augmentation pour les dépenses se rapportant:

	fr. c.	
Aux effets d'habillements et menus ustensiles à raison de	0 13	sur 100 francs
Aux secours aux familles à raison de	1 03	—
— retraits de fonds particuliers et dépenses exceptionnelles à raison de	0 13	—
Total des différences en plus	1 29	sur 100 francs

Et diminution des dépenses ayant pour objet:

Les aliments autres que le pain à raison de	0 84	sur 100 francs
Les ports de lettres, frais d'actes et dépenses diverses	0 38	—
Les restitutions	0 07	—
Total égal des différences en moins.	1 29	sur 100 francs

En 1893, il n'y a eu aucune dépense ayant pour objet l'achat de pain et les restitutions; et en 1892, aucune pour l'achat de pain et le retrait de fonds particuliers et autres dépenses exceptionnelles. Dans l'une et l'autre année les détenues femmes s'étaient donc abstenues d'acheter du pain.

Digitized by Google

Moyenne des dépenses personnelles par journée de détention.

La moyenne des dépenses personnelles par journée de détention a été :

	fr. c.
En 1893 de	0 1429
Elle avait été en 1892 de	0 1389
Soit en 1893 une augmentation par journée de détention de	0 0040

Et suivant la nature des dépenses de :

	1893 fr. c.	1892 fr. c.
Aliments autres que le pain	0 1122	0 1091
Effets d'habillements et menus ustensiles	0 0232	0 0221
Ports de lettres, frais d'actes, dépenses diverses	0 0075	0 0077
Totaux	0 1429	0 1389

Il y a en 1893, par journée de détention, augmentation pour :

	fr. c.
Les aliments de	0 0031
Les effets d'habillements et menus ustensiles de	0 0011
Total	0 0042
Et diminution pour les ports de lettres, frais d'actes et dépenses diverses de	0 0002
Reste égal à l'augmentation de 1893	0 0040

Les trois maisons centrales de femmes se classent comme suit, au point de vue de la moyenne des dépenses personnelles par journée de détention :

	fr. c.
Clermont	0 1536
Rennes	0 1475
Montpellier	0 1177

La moyenne maxima a été en chiffres ronds de 0 fr. 15 à Clermont, et la minima de 0 fr. 11 à Montpellier ; soit une différence de 0 fr. 04 entre le chiffre supérieur et le chiffre inférieur.

La moyenne générale sur les trois établissements avait été de 0 fr. 1429.

Vivres supplémentaires alloués gratuitement aux détenues.

Pendant l'année 1893, il a été concédé gratuitement aux détenues des maisons centrales de femmes des vivres supplémentaires :

	fr. c.
Pour une valeur de	3.677 50
En 1892, cette allocation avait atteint une valeur de	2.350 »
Soit pour 1893 une augmentation de	1.327 50

Digitized by Google

Moyenne par détenue et par journée de détention.

La population incarcérée pendant l'année 1893 ayant été de 1.940 détenues et l'allocation gratuite de vivres supplémentaires s'étant élevée à la somme de 3.677 fr. 50 cela donne une allocation moyenne par an et par détenue de 1 fr. 89.

En 1892, la population incarcérée pendant l'année avait été de 2.051 détenues et l'allocation gratuite de vivres supplémentaires de 2.350 francs ce qui donne dans cette année une allocation moyenne par an et par détenue de 1 fr. 14.

	fr. c.
La moyenne de cette allocation de vivres gratuits par journée de détention a été en 1893 de	0 0073
Elle avait été en 1892 de	0 0045
Soit en 1893, une augmentation par journée de détention de	0 0028

Renseignements sur les individus libérés (Tableau XXX).

HOMMES

Pendant l'année 1893, sur une population totale de 15.414 individus incarcérés, 4.155 ont été libérés.

En 1892, sur une population totale de 15.328 détenus, 3.735 ont été libérés.

Ce qui donne pour les deux années les proportions suivantes:

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1893	1892
Libérés	4.155	26,96	24,37
Non libérés	11.259	73,04	75,63
Totaux	15.414	100 »	100 »

Soit, en 1893, une augmentation de 2,59 p. 100 d'individus libérés par rapport à l'année 1892.

Causes de la libération.

Les trois causes de libération ont été l'expiration de la peine, la grâce, et la libération conditionnelle dans les proportions suivantes,

Digitized by Google

comparativement à 1892, et par rapport au nombre de libérés, et à l'ensemble de la population incarcérée pendant l'année :

	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérés.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée	par rapport au nombre de libérés.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée
Expiration de la peine.....	3.201	77,04	20,77	80,54	19,63
Grâce.....	164	3,95	1,06	3,21	0,78
Libération conditionnelle.....	790	19,01	5,13	16,25	3,96
Totaux.....	4.155	100 »	269,6	100 »	24,37

Par rapport au nombre de libérés en 1893, 77,04 p. 100 l'avaient été par expiration de la peine; 3,95 p. 100, c'est-à-dire le vingt-cinquième, par grâce, et 19,01 p.100, soit près du cinquième, par libération conditionnelle.

Comparativement à 1892 il y a augmentation :

Pour les libérés par libération conditionnelle, à raison de	2,76 p.100
— grâce —	0,74 —
Total des différences en plus.....	3,50 p.100

Et diminution égale de 3,50 p. 100 sur les libérés par expiration de la peine.

Par rapport à l'ensemble de la population incarcérée on trouve qu'en 1893 :

Le cinquième de cette population, 20,77 p. 100, ont terminé leur peine;

1,06 p. 100, c'est-à-dire le centième environ de cette population, ont été libérés à la suite d'une grâce;

5,13 p.100, soit un peu plus du vingtième de cette population, ont été mis en liberté conditionnelle.

En 1892, il y a eu sur l'ensemble de la population incarcérée, 2,59 p. 100 en moins d'individus libérés qu'en 1893. Cette diminution porte sur :

Ceux qui ont terminé leur peine, à raison de.....	1,14 p. 100
— été libérés par grâce —	0,28 — 100
— été mis en liberté conditionnelle à raison de	1,17 — 100
Total égal.....	2,59 p. 100

De telle sorte que dans cette année :

Moins du cinquième de la population incarcérée, 19,63 p. 100, avaient terminé leur peine;

Digitized by Google

Moins du centième, 0,78 p. 100, ont été libérés à la suite d'une grâce ; 3,96 p. 100, soit environ le vingt-cinquième de la population, ont été mis en liberté conditionnelle, contre le vingtième en 1893.

Durée du temps passé en captivité par les libérés.

L'internement des 4.155 individus libérés avait eu la durée suivante :

	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérés	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée	par rapport au nombre de libérés	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée
Un an et moins	901	21,69	5,85	24,18	5,89
De 1 à 2 ans	1.749	42,09	11,35	39.44	9,61
2 3 —	532	12,80	3,45	11,46	2,79
3 4 —	317	7,63	2,06	7,58	1,85
4 5 —	457	11,00	2,97	11,97	2,91
Plus de 5 ans	199	4,79	1,23	5,37	1,32
Totaux	4.155	100 »	26,96	100 »	24,37

Plus des deux cinquièmes, 42,09 p. 100, avaient subi une détention de plus de 1 an à 2 ans ; un cinquième environ, 21,69 p. 100, de moins d'un an ; soit ensemble les trois cinquièmes des libérés ayant subi jusqu'à 2 ans de prison. 12,80 p. 100 et 11 p. 100, soit ensemble 23,80 p. 100 avaient une détention ayant duré plus de 2 à 3 ans et plus de 4 à 5 ans. 7,63 p. 100, près des deux vingt-cinquièmes étaient internés depuis plus de 3 à 4 ans ; et un vingt-cinquième, 4,79 p. 100, depuis plus de 5 ans.

Les proportions des libérés de l'année 1892 suivent exactement la même progression.

Il y a augmentation en 1893, pour :

Différences en plus sur 1892.

Les libérés ayant subi de 1 à 2 ans de détention à raison de		2,65 p. 100
— — 2 3 —	—	1,34 —
— — 3 4 —	—	0,05 —
Total des différences en plus		4,04 p. 100

Et diminution pour les libérés ayant subi :

Un an et moins de détention à raison de	2,49 p. 100
De 4 à 5 ans —	0,97 —
Plus de 5 ans —	0,58 —
Total égal des différences en moins	4,04 p. 100

Digitized by Google

Conduite.

Les 4.155 libérés ont tenu pendant leur détention la conduite ci-après :

	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0			
		ANNÉE 1893		ANNÉE 1892	
		par rapport au nombre de libérés.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.	par rapport au nombre de libérés.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.
Bonne	2.680	64,50	17,39	62,65	15,27
Médiocre	949	22,84	6,15	24,74	6,03
Mauvaise	516	12,42	3,35	12,21	2,97
Ayant encouru de nouvelles condamnations pendant leur captivité	10	0,24	0,07	0,40	0,10
Totaux...	4.155	100 »	26,96	100 »	24,37

Près de 65 p. 100 des libérés, plus des trois cinquièmes, avaient eu une bonne conduite; plus d'un cinquième, 22,84 p. 100, une conduite médiocre, et plus du dixième, 12,42 p. 100, une conduite mauvaise. 0,24 p. 100 avaient encouru une nouvelle condamnation pendant leur captivité.

Par rapport aux libérés de l'année 1892, il y a augmentation en 1893 :

Différences en plus sur 1892.

Des libérés ayant eu une bonne conduite, à raison de... 1,85 p. 100
— une conduite mauvaise — ... 0,21 —
Total des différences en plus..... 2,06 p. 100

Et diminution :

Différences en moins sur 1892.

Des libérés ayant eu une conduite médiocre, à raison de. 1,90 p. 100
— encouru une nouvelle condamnation.
à raison de ..... 0,16 —
Total égal des différences en moins..... 2,06 p. 100

Ces chiffres accusent, pour les libérés de 1893, une bien meilleure conduite en détention que celle tenue par les libérés de 1892.

Digitized by Google

Antécédents judiciaires (Récidivistes).

Sur les 4.155 libérés en 1893, 1.516 avaient des antécédents judiciaires. Ce qui donne comparativement à 1892:

	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérés	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée	par rapport au nombre de libérés	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée
Récidivistes	1.516	36,49	9,84	41,15	10,03
Condamnés primaires	2.639	63,51	17,12	58,85	14,37
Totaux	4.155	100 »	26,96	100 »	24,37

36,49 p. 100 étaient récidivistes en 1893, c'est-à-dire plus des trois dixièmes, contre 41,15 p. 100 en 1892, c'est-à-dire les deux cinquièmes. Il y a donc en 1893 et par rapport à 1892, diminution des libérés récidivistes, à raison de 4,66 p. 100, soit un vingt-cinquième en moins.

Interdiction de séjour.

Au point de vue de l'interdiction de séjour, on trouve en 1893 sur les 4.155 libérés, 653 frappés de cette interdiction. Soit comparativement à 1892 :

	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérés	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée	par rapport au nombre de libérés	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée
Interdits	653	15,72	4,24	17,64	4,30
Non frappés de cette interdiction.	3.502	84,28	22,72	82,36	20,07
Totaux	4.155	100 »	26,96	100 »	24,37

15,72 p. 100 des libérés en 1893 étaient frappés d'interdiction de séjour, contre 17,64 p. 100 en 1892; soit en faveur de 1893, une diminution de 1,92 p. 100 de libérés non assujettis à cette interdiction.

Digitized by Google

Destination.

Ces 4.155 libérés ont reçu à leur sortie de prison la destination ci-après.

	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérés	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée	par rapport au nombre de libérés	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée
Étrangers expulsés	422	10,16	2,74	10,44	2,55
Incorporés dans les armées de terre et de mer	247	5,95	1,60	5,94	1,45
Dirigés sur les établissements hospitaliers	8	0,19	0,05	0,09	0,02
Dirigés sur leur ancien domicile. Sur leur demande.	1.227	29,53	7,96	29,13	7,16
Dirigés sur leur ancien domicile. Par ordre	»	»	»	»	»
Dirigés sur une localité autre que leur ancien domicile. Sur leur demande.	2.176	52,37	14,12	52,31	12,75
Dirigés sur une localité autre que leur ancien domicile. Par ordre	75	1,80	0,49	2,09	0,44
Totaux	4.155	100 »	26,96	100 »	24,37

Moyens présumés d'existence des libérés.

Sur les 4.155 libérés on trouve que :

	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérés	par rapport à la population incarcérée	par rapport au nombre de libérés	par rapport à la population incarcérée
Étaient expulsés, incorporés ou hospitalisés	677	16,29	4,39	16,47	4,01
Restent en de hors de ces catégories	3.478	83,71	22,57	83,53	20,36
Totaux	4.155	100 »	26,96	100 »	24,37

Soit dans les deux années 16 p. 100 des libérés, sortis de France ou ayant une existence assurée par la nature même de leur destination, et 84 p. 100 reprenant la vie libre sur le territoire de France.

Digitized by Google

Les moyens présumés d'existence de ces 84 p. 100, soit 3.478 individus en 1893, étaient les suivants comparativement à 1892 :

		NOMBRE de libérés.	PROPORTION 0/0 1893 par rapport au nombre de libérés.	PROPORTION 0/0 1893 par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.	PROPORTION 0/0 1892 par rapport au nombre de libérés.	PROPORTION 0/0 1892 par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.
Remis à une Société de patronage		42	1,01	0,27	0,56	0,14
Non remis à une Société de patronage.	Paraissant avoir des ressources personnelles	202	4,86	1,31	5,17	1,26
	En état de travailler — Ayant du travail assuré	1.176	28,31	7,63	27,49	6,70
	En état de travailler — N'ayant pas de travail assuré	1.999	48,11	12,97	48,62	11,85
	Hors d'état de travailler	59	1,42	0,39	1,69	0,41
Totaux		3.478	83,71	22,57	83,53	20,36

Age.

Les 4.155 libérés pendant l'année 1893 avaient l'âge suivant comparativement aux libérés de l'année 1892 :

	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0 1893 par rapport au nombre de libérés.	PROPORTIONS 0/0 1893 par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.	PROPORTIONS 0/0 1892 par rapport au nombre de libérés.	PROPORTIONS 0/0 1892 par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.
Avaient de 16 à 20 ans	458	11,02	2,97	7,42	1,81
— 20 25 —	806	19,40	5,23	21,26	5,18
— 25 30 —	1.005	24.19	6,52	26,50	6,46
— 30 40 —	1.062	25,56	6,89	23,88	5,82
— 40 50 —	540	13,00	3,50	12,48	3,04
— 50 60 —	200	4,81	1,30	6,59	1,61
— 60 70 —	67	1,61	0,44	1,47	0,36
— plus de 70 ans	17	0,41	0,11	0,40	0,09
Totaux	4.155	100 »	26,96	100 »	24,37

Digitized by Google

La majorité des libérés formant un peu plus du quart, 25,56 p. 100, avaient de 30 à 40 ans; en nombre à peu près égal, 24,19 p. 100, se trouvaient les libérés de 25 à 30 ans. Un cinquième environ, 19,40 p. 100, avaient de 20 à 25 ans, soit un ensemble de 69,15 p. 100, près des sept dixièmes, ayant de 20 à 40 ans. Les libérés de 16 à 20 ans représentent le dixième du nombre, 11,02 p. 100; ceux de 40 à 50 ans, 13 p.100, et ceux de 50 à 60 ans, 4,81 p. 100, soit le vingtième. Enfin les libérés de 60 à 70 ans et plus ne représentent que 2,02 p. 100 du nombre.

En 1892, les proportions suivent à peu près la même progression. Néanmoins la majorité des libérés appartient à la catégorie ayant de 25 à 30 ans; et 71,64 p. 100 avaient de 20 à 40 ans, soit 2,49 p. 100 de plus qu'en 1893.

Pour le détail on remarque entre les deux années les différences ci-après :

Différences en plus sur 1892.

Libérés ayant de 16 à 20 ans	3,60	p. 100
— 30 40 —	1,68	—
— 40 50 —	0,52	—
— 60 70 —	0,14	—
— plus de 70 —	0,01	—
Total des différences en plus	5,95	p. 100

Différences en moins sur 1892.

Libérés ayant de 20 à 25 ans	1,86	p. 100
— 25 30 —	2,31	—
— 50 60 —	1,78	—
Total égal des différences en moins	5,95	p. 100

Situation pécuniaire.

La situation pécuniaire des 4.155 libérés était la suivante :

	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0 — 1893 — par rapport au nombre de libérés.	1893 — par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.	1892 — par rapport au nombre de libérées.	1892 — par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.
Ayant reçu à leur résidence un solde de pécule. de 20 à 60 francs.	722	17,17	4,69	20,59	5,02
60 100 —	694	16,70	4,50	17,51	4,27
de plus de 100 francs.	916	22,05	5,94	28,97	7,06
Ayant pourvu sur leur pécule aux frais de route et d'habillement sans solde à leur résidence	1.806	43,17	11,72	32,13	7,83
Ayant reçu des secours de l'État	17	0,41	0,11	0,80	0,19
Totaux	4.155	100 »	26,96	100 »	24,37

Digitized by Google

Plus des deux cinquièmes des libérés ont pu pourvoir à leurs frais d'habillement et de route sur leur pécule, mais en l'épuisant de telle sorte qu'ils n'ont reçu aucun solde à leur résidence.

56,12 p. 100, plus de la moitié, ont pu satisfaire à ces frais et ont en outre reçu à leur résidence un solde de pécule s'élevant :

A plus de 100 francs pour	22,05	p. 100	des libérés
De plus de 60 à 100 —	16,70	—	
— 20 60 —	17,37	—	

Enfin 0,41 p. 100 des libérés ont dû recevoir des secours de l'État.

En 1892, la situation pécuniaire des libérés paraît meilleure qu'en 1893.

32,13 p. 100 ont pourvu à leurs frais de route et d'habillement sans recevoir de solde de pécule à leur résidence, soit une différence en moins de 11,34 p. 100 sur 1893.

67,07 p. 100 ont reçu un solde de pécule à leur résidence, soit une différence en plus de 10,95 p. 100 sur 1893.

0,80 p. 100 ont été secourus par l'État.

Le solde de pécule remis aux libérés de 1892, à leur résidence avait l'importance ci-après :

Plus de 100 francs à 28,97 p. 100 des libérés, soit à 6,92 p. 100 de plus qu'en 1893.

Plus de 60 à 100 francs à 17,51 p. 100 des libérés, soit à 0,81 p. 100 de plus qu'en 1893.

De 20 à 60 francs à 20,59 p. 100 des libérés, soit à 3,22 p. 100 de plus qu'en 1893.

Ainsi pour les libérés de 1892, 10,95 p. 100 de plus qu'en 1893 ont reçu un solde de pécule et, parmi ces derniers, la plus forte augmentation sur 1893, 6,95 p. 100, appartient à ceux qui ont touché un solde de plus de 100 francs.

FEMMES

Pendant l'année 1893, sur une population féminine totale de 1.940 détenues incarcérées dans les maisons centrales de femmes, 532 ont été mises en liberté.

En 1892, sur une population totale incarcérée pendant l'année de 2.051 détenues, il y avait eu 497 libérées.

Ce qui donne pour les deux années les proportions suivantes :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1893	1892
Libérées	532	27,42	24,23
Non libérées	1.408	72,58	75,77
Totaux	1.940	100 »	100 »

Digitized by Google

Soit en 1893, une augmentation de 3,19 p. 100 de détenues libérées par rapport à l'année 1892.

Causes de la libération.

Les motifs de la libération ont été: l'expiration de la peine, la grâce et la libération conditionnelle dans les proportions suivantes, et comparativement à 1892:

	NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.	par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.
Expiration de la peine	386	72,56	19,89	69,82	16,92
Grâce	12	2,25	0,62	2,01	0,48
Libération conditionnelle	134	25,19	6,91	28,17	6,83
Totaux	532	100 »	27,42	100 »	24,23

Par rapport au nombre des libérées en 1893, 72,56 p. 100, plus des sept dixièmes, l'avaient été par expiration de la peine; un quart, 25,19 p. 100, par libération conditionnelle; et 2,25 p. 100 par grâce,

Comparativement à 1892, il y a augmentation:

Pour les libérées par expiration de la peine à raison de 2,74 p. 100
— grâce à raison de..... 0,24 —

Total des différences en plus..... 2,98 p. 100

Et diminution égale de 2,98 p. 100 sur les libérées conditionnellement.

Par rapport à l'ensemble de la population incarcérée on trouve qu'en 1893:

Le cinquième de cette population, 19,89 p. 100, avaient terminé leur peine; 0,62 p. 100, c'est-à-dire un peu plus du deux centième, ont été libérées à la suite d'une grâce;

Près de 7 p. 100 de cette population a été mis en liberté conditionnelle.

Digitized by Google

En 1892, il y a eu sur l'ensemble de la population incarcérée 3,19 p. 100 de moins de détenues libérées qu'en 1893. Cette diminution porte sur :

Celles qui ont terminé leur peine à raison de	2,97	p. 100
— été libérées par grâce à raison de.....	0,14	—
— été mises en liberté conditionnelle à raison de	0,08	—
Total égal.....	3,19	p. 100

De telle sorte que dans cette année :

Moins d'un cinquième de la population, 16,92 p. 100, avaient terminé leur peine;

Moins d'un deux centième, 0,48 p. 100, ont été libérées par grâce.

7 p. 100 environ (exactement 6,83 p. 100) ont été mises en liberté conditionnelle, proportion presque égale à celle de 1893

Durée du temps passé en captivité par les libérées.

L'internement des 532 détenues libérées a eu la durée suivante:

	NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.	par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.
Un an et moins	82	15,41	4,23	11,27	2,73
De 1 à 2 ans	235	44,17	12,11	53,32	12,92
2 3 —	80	15,04	4,12	14,29	3,46
3 4 —	42	7,90	2,17	9,92	2,05
4 5 —	64	12,03	3,30	7,65	1,85
Plus de 5 ans	29	5,45	1,49	3,55	1,22
Totaux	532	100 »	27,42	100 »	24,23

Plus des deux cinquièmes des libérées, 44, 17 p. 100, avaient subi une détention de plus de 1 à 2 ans; 15, 41 p. 100 étaient internées depuis moins d'un an; et un nombre égal, 15, 04 p. 100, depuis plus de 2 ans à 3 ans. Un dixième, 12, 03 p. 100, avaient subi une détention de 4 à 5 ans les deux vingt-cinquièmes, 7, 90 p. 100, une détention de 3 à 4 ans, et un vingtième, 5, 45 p. 100 de plus de 5 ans.

Digitized by Google

Les proportions des libérées de l'année 1892 présentent, à ce point de vue, des différences assez sensibles sur celles de l'année 1893.

C'est ainsi qu'il y a augmentation dans cette dernière année pour :

Différences en plus sur 1892.

Les libérées ayant subi moins d'un an de détention à raison de	4,14 p. 100
Les libérées ayant subi plus de 2 à 3 ans de détention à raison de	0,75 —
Les libérées ayant subi plus de 4 à 5 ans de détention à raison de	4,38 —
Les libérées ayant subi plus de 5 ans de détention à raison de	1,90 —
Total des différences en plus	11,17 p. 100

Et diminution pour les libérées ayant subi :

Plus de 1 à 2 ans à raison de	9,15 p. 100
— 3 à 4 —	2,02 —
Total égal des différences en moins	11,17 p. 100

Conduite.

Les 532 libérées ont tenu pendant leur détention la conduite ci-après :

	NOMBRE de libérées.	PROPORTION 0/0 — 1893 — par rapport au nombre de libérées.	1893 — par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.	1892 — par rapport au nombre de libérées.	1892 — par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.
Bonne	299	56,20	15,41	66,59	16,58
Médiocre	170	31,96	8,76	26,36	6,38
Mauvaise	63	11,84	3,25	7,05	1,27
Ayant encouru de nouvelles condamnations pendant leur captivité	»	»	»	»	»
Totaux	532	100 »	27,42	100 »	24,23

56, 20 p. 100 des libérées avaient eu une bonne conduite, les trois dixièmes environ, 31, 96 p. 100, une conduite médiocre, et 11, 84 p. 100, soit un dixième, une conduite mauvaise. Aucune

Digitized by Google

des libérées n'avait encouru de nouvelles condamnations pendant la captivité.

Les libérées de l'année 1892 avaient tenu une meilleure conduite que celles de l'année 1893.

C'est ainsi que l'on a en 1893 une augmentation:

Différences en plus sur 1892.

Des libérées ayant eu une conduite médiocre à raison de	5,60 p. 100
— — mauvaise.....	4,79 —
Total des différences en plus	10,39 p. 100

Et une diminution égale de 10, 39 p. 100, soit d'un dixième, des libérées ayant tenu une bonne conduite.

Antécédents judiciaires.

(Récidivistes.)

Sur les 532 libérées en 1893, 120 avaient des antécédents judiciaires. Ce qui donne comparativement à 1892:

	NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.	par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.
Récidivistes.....	120	22,56	6,18	12,68	3,07
Condamnées primaires.....	412	77,44	21,24	87,32	21,16
Totaux	532	100 »	27,42	100 »	24,23

22, 56 p. 100, c'est-à-dire plus du cinquième des libérées, étaient récidivistes contre 12, 68 p. 100 en 1892, c'est-à-dire un peu plus du dixième. Il y a donc en 1893 et par rapport à 1892, augmentation de 9, 88 p. 100 de libérées récidivistes, c'est-à-dire près de moitié, et près d'un dixième en plus.

Digitized by Google

Interdiction de séjour.

Au point de vue de l'interdiction de séjour, on trouve qu'en 1893, sur 532 libérées, 44 étaient frappées de cette interdiction. Soit comparativement à 1892:

	NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée	par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée
Interdites	44	8,27	2,27	21,33	5,17
Non frappées de cette interdiction.	488	91,73	25,15	78,67	19,06
Totaux	532	100 »	27,42	100 »	24,23

Destination.

Les 532 libérées ont reçu, à leur sortie de prison, la destination ci-après:

	NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée	par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée
Étrangères expulsées	31	5,83	1,60	4,43	1,07
Malades ou infirmes dirigées sur les établissements hospitaliers.	4	0,75	0,20	0,40	0,10
Dirigées sur leur ancien domicile.	220	41,35	11,34	46,08	11,17
Dirigées sur une localité autre que leur ancien domicile. — Sur leur demande.	239	44,93	12,32	48,09	11,65
Dirigées sur une localité autre que leur ancien domicile. — Par ordre	38	7,14	1,96	1,00	0,24
Totaux	532	100 »	27,42	100 »	24,23

Digitized by Google

Moyens présumés d'existence des libérées.

Sur les 352 libérées on trouve que:

	NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée	par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée
Étaient expulsées ou hospitalisées	35	6,58	1,80	4,83	1,17
Restent en dehors de ces catégories	497	93,42	25,62	95,17	23,06
Totaux.....	532	100 »	27,42	100 »	24,23

Soit en 1893, 6,58 p. 100 sorties de France, ou ayant leur existence assurée dans les établissements hospitaliers contre 4,83 p. 100 en 1892, et 93,42 p. 100 contre 95,17 p. 100 en 1892 reprenant la vie libre sur le territoire de France.

Les moyens présumés d'existence de ces dernières étaient en 1893 ceux ci-après, comparativement à 1892:

			NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0			
				1893		1892	
				par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée	par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée
Remises à une Société de patronage.....			6	1,13	0,31	0,60	0,15
Non remises à une Société de patronage	Paraissant avoir des ressources personnelles.....		19	3,57	0,98	2,41	0,59
	En état de travailler	Ayant du travail assuré.....	278	52,25	14,33	64,17	14,82
		N'ayant pas de travail assuré....	168	31,58	8,66	29,98	7,26
	Hors d'état de travailler.....		26	4,89	1,34	1,01	0,24
Totaux			497	93,42	25,62	95,17	23,06

Digitized by Google

Age.

Les 532 libérées, de l'année 1893 avaient l'âge suivant, comparativement aux libérées de l'année 1892:

	NOMBRE de libérées	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.	par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.
Avaient de 16 à 20 ans.....	33	6,20	1,70	4,22	1,02
— 20 25 —	57	10,71	2,94	17,50	4,24
— 25 30 —	103	19,36	5,31	20,22	4,88
— 30 40 —	164	30,83	8,45	24,14	5,85
— 40 50 —	108	20,30	5,57	16,69	4,05
— 50 60 —	61	11,47	3,14	15,49	3,75
— 60 70 —	5	0,94	0,26	1,60	0,39
— plus de 70 ans.....	1	0,19	0,05	0,14	0,05
Totaux.....	532	100 »	27,42	100 »	24,23

La majorité des libérées formant les trois dixièmes, 30,83 p. 100, avaient de 30 à 40 ans; un cinquième, 20,30 p. 100, de 40 à 50 ans, et 19,36 p. 100, de 25 à 30 ans. Un dixième, 10,71 p. 100, avaient de 20 à 25 ans, et un dixième environ, 11,47 p. 100, de 50 à 60 ans. Les libérées au delà de 60 ans ne représentant qu'une proportion de 1,13 p. 100, et celles de 16 à 20 ans de 6,20 p. 100.

Comparativement à 1892, il y a augmentation:

Différences en plus sur 1892.

Des libérées ayant de 16 à 20 ans à raison de.....	1,98 p. 100
— 30 40 —	6,69 —
— 40 50 —	3,61 —
— plus de 70 —	0,05 —
Total des différences en plus.....	12,33 p. 100

Et diminution:

Différences en moins sur 1892.

Des libérées ayant de 20 à 25 ans à raison de.....	6,79 p. 100
— 25 30 —	0,86 —
— 50 60 —	4,02 —
— 60 70 —	0,66 —
Total égal des différences en moins.....	12,33 p. 100

Digitized by Google

Situation pécuniaire.

	NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0			
		1893		1892	
		par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.	par rapport au nombre de libérées.	par rapport à l'ensemble de la population incarcérée.
Ayant reçu à leur résidence un solde de pécule de 20 à 60 francs	74	13,91	3,81	17,91	4,34
Ayant reçu à leur résidence un solde de pécule de plus de 60 à 100 francs	101	18,98	5,21	15,29	3,71
Ayant reçu à leur résidence un solde de pécule de plus de 100 fr.	135	25,38	6,96	31,79	7,70
Ayant pourvu sur leur pécule aux frais de route et d'habillement sans solde de pécule à leur résidence	202	37,97	10,41	32,60	7,90
Ayant reçu des secours de l'État	20	3,76	1,03	2,41	0,58
Totaux	532	100 »	27,42	100 »	24,23

Près des deux cinquièmes des libérées ont pourvu sur leur pécule à leur frais de route et d'habillement, mais en l'épuisant de telle sorte qu'elles n'ont rien reçu à leur résidence; 58,27 p. 100, près des trois cinquièmes, ont pu satisfaire à ces frais et ont, en outre, reçu à leur résidence un solde de pécule s'élevant:

A plus de	100 francs pour	25,38 p. 100	le quart des libérées
De plus de 60 à 100	—	18,98	—	des libérées
— de 20 60	—	13,91	—	—

3,76 p. 100 des libérées ont dû recevoir des secours de l'État.

En 1892, la situation pécuniaire des libérées paraît meilleure qu'en 1893:

32,60 p. 100 ont pourvu à leurs frais de route et d'habillement sans recevoir de solde de pécule à leur résidence, soit 5,37 p. 100 de moins qu'en 1893;

64,99 p. 100 ont reçu un solde de pécule à leur résidence, soit 6,72 p. 100 de plus qu'en 1893;

2,41 p. 100, soit 1,35 p. 100 de moins qu'en 1893, ont été secourues par l'État.

Le solde de pécule, remis aux libérées de 1892, avait l'importance ci-après:

Plus de 100 francs à 31,79 p. 100 des libérées, soit à 6,41 p. 100 de plus qu'en 1893;

Plus de 60 à 100 francs à 15,29 p. 100 des libérées soit à 3,69 p. 100 de moins qu'en 1893.

Digitized by Google

De 20 à 60 francs à 17,91 p. 100 des libérées, soit à 4 p. 100 de plus qu'en 1893.

Ainsi en 1892, 6,72 p. 100 de plus qu'en 1893 ont reçu un solde de pécule, et, parmi ces dernières, la plus forte augmentation sur 1893, 6,41 p. 100, appartient à celles qui ont touché un solde de plus de 100 francs.

État de l'instruction des libérés (Tableau XXXI).

HOMMES

Instruction à l'entrée dans les établissements.

Les 4.155 détenus libérés pendant l'année 1893 avaient l'instruction ci-après au moment de leur entrée dans les établissements, comparativement aux 3.735 libérés de l'année 1892:

	1893		1892	
	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0
Étaient illettrés	1.234	29,70	1.194	31,97
Savaient lire	973	23,42	821	21,98
— lire et écrire	975	23,46	843	22,57
— lire, écrire, et calculer	760	18,29	685	18,34
Possédaient l'instruction primaire ou une instruction supérieure	213	5,13	192	5,14
Totaux	4.155	100 »	3.735	100 »

La majorité des libérés, les trois dixièmes environ, 29,70 p. 100, étaient illettrés au moment de leur incarcération. En nombres approximativement égaux, près du quart, étaient ceux qui savaient seulement lire (23,42 p. 100), et ceux qui savaient lire et écrire 23,46 p. 100. 18,29 p. 100, près du cinquième, savaient lire, écrire et calculer, et 5,13 p. 100 seulement, soit le vingtième, possédaient l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.

Digitized by Google

En 1892, les proportions suivent la même progression. Il y avait comparativement à 1893, augmentation :

Différences en plus sur 1893:

Des illettrés à raison de	2,27 p. 100
Des sachant lire, écrire et calculer	0,05 —
Des individus possédant l'instruction primaire	0,01 —
Total des différences en plus	2,33 p. 100

Et diminution :

Des sachant lire à raison de	1,44 p. 100
— lire et écrire	0,89 —
Total égal des différences en moins	2,33 p. 100

Instruction donnée pendant la détention aux libérés appartenant à chacune de ces catégories.

Les 4.155 libérés ont reçu, pendant leur détention, l'instruction ci-après suivant la catégorie à laquelle ils appartenaient au moment de leur incarcération, et comparativement aux libérés correspondants de l'année 1892 :

1° Des 1.234 illettrés.

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de libérés	PROPORTIONS 0/0 des ILLETTRÉS	PROPORTIONS 0/0 des LIBÉRÉS	NOMBRE de libérés	PROPORTIONS 0/0 des ILLETTRÉS	PROPORTIONS 0/0 des LIBÉRÉS
Ayant appris à lire	237	19,21	5,70	250	20,94	6,69
Ayant appris à lire et écrire	328	26,58	7,90	313	26,21	8,38
Ayant appris à lire, écrire et calculer	300	24,31	7,22	252	21,11	6,75
Ayant acquis l'instruction primaire complète	15	1,21	0,36	16	1,34	0,43
Demeurés illettrés	354	28,69	8,52	363	30,40	9,72
Totaux	1.234	100 »	29,70	1.194	100 »	31,97

Les trois dixièmes des illettrés, 28,69 p. 100, sont demeurés tels. Un quart environ, 26,58 p. 100, ont appris à lire et à écrire, et à peu près autant à lire, écrire et calculer ; de telle sorte que la moitié

Digitized by Google

ont appris à lire, écrire et calculer. Un cinquième, 19,21 p. 100, ont appris seulement à lire; et 1,21 p. 100 ont acquis l'instruction primaire complète.

En 1892, les proportions suivent à peu de chose près la même progression: Il y a en 1893, par rapport à cette année, augmentation:

Différences en plus sur 1892:

Des illettrés ayant appris à lire et écrire à raison de	0,37	p. 100
— — à lire, écrire et calculer à raison de.....	3,20	—
Total des différences en plus	3,57	p. 100

Et diminution:

Différences en moins sur 1892 :

Des illettrés ayant appris à lire à raison de	1,73	p. 100
— — acquis l'instruction primaire complète	0,13	—
— demeurés illettrés	1,71	—
Total égal des différences en moins.....	3,57	p. 100

On voit par ces différences qu'en 1893, l'instruction donnée aux libérés illettrés lors de leur incarcération a été plus fructueuse que celle donnée en 1892 aux libérés de la même catégorie intellectuelle, puisque dans la première année on trouve 1,73 p. 100 de moins ayant appris à lire et 1,71 p. 100 de moins demeurés illettrés, contre 3,20 p. 100 de plus ayant appris à lire, écrire et calculer.

2° Les 973 libérés qui savent lire:

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0 des SACHANT lire.	PROPORTIONS 0/0 des LIBÉRÉS	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0 des SACHANT lire.	PROPORTIONS 0/0 des LIBÉRÉS
Ont appris à écrire	370	38,03	8,91	271	33,01	7,26
Ont appris à écrire et calculer.....	346	35,56	8,33	364	44,34	9,74
Ont acquis l'instruction primaire complète.....	25	2,57	0,60	23	2,80	0,62
N'ont pas fait de progrès.	232	23,84	5,58	163	19,85	4,36
Totaux.....	973	100 »	23,42	821	100 »	21,98

Digitized by Google

La majorité des libérés de cette catégorie, près des deux cinquièmes, 38,03 p. 100, ont appris à écrire; un nombre approximativement égal; 35,56 p. 100, ont appris à écrire et calculer. Près du quart, 23,84 p. 100, n'ont pas fait de progrès et 2,57 p. 100 ont acquis l'instruction primaire complète.

Les proportions de l'année 1892 présentent des différences assez sensibles. C'est ainsi qu'en 1893, il y a augmentation:

Différences en plus sur 1892:

Des sachant lire ayant appris à écrire à raison de	5,02 p. 100
— n'ayant pas fait de progrès à raison de ..	3,99 —
Total des différences en plus.....	9,01 p. 100

Et diminution:

Différences en moins sur 1892:

Des sachant lire ayant appris à écrire et calculer.....	8,78 p. 100
— acquis l'instruction primaire complète.....	0,23 —
Total égal des différences en moins.....	9,01 p. 100

Le développement de l'instruction donnée aux libérés de cette catégorie a été inférieur en 1893 sur celui de 1892 puisque l'on constate dans la première année que la différence en moins porte sur ceux qui, sachant lire, ont appris à écrire et calculer, ou acquis l'instruction primaire complète, et que cette différence se partage à raison de 5 p. 100 pour ceux qui ont seulement appris à écrire, et de 4 p. 100 pour ceux qui n'ont pas fait de progrès.

3° Des 975 libérés qui savaient lire et écrire.

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0 des sachant lire et écrire.	PROPORTIONS 0/0 des libérés.	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0 des sachant lire et écrire.	PROPORTIONS 0/0 des libérés.
Ont appris à calculer....	473	48,51	11,38	426	50,53	11,40
Ont acquis l'instruction primaire complète....	96	9,85	2,31	91	10,80	2,44
N'ont pas fait de progrès	406	41,64	9,77	326	38,67	8,73
Totaux.....	975	100 »	23,46	843	100 »	22,57

Digitized by Google

Près de la moitié des libérés de cette catégorie, 48,51 p. 100, ont appris à calculer, les deux cinquièmes n'ont pas fait de progrès, et un dixième environ ont acquis l'instruction primaire complète.

Comparativement à 1892, il y a augmentation :

Différences en plus sur 1892 :

Des sachant lire et écrire n'ayant pas fait de progrès : 2,97 p. 100.

Et diminution :

Différences en moins sur 1892 :

Des sachant lire et écrire ayant appris à calculer à raison de	2,02 p. 100
Des sachant lire et écrire ayant acquis l'instruction primaire complète à raison de	0,95 —
Total égal des différences en moins	2,97 p. 100

Le développement de l'instruction des libérés de cette catégorie a été inférieur en 1893 à celui de l'année 1892 puisque toute la différence en moins porte sur ceux qui ont appris à calculer ou acquis l'instruction primaire complète.

4° Les 760 libérés qui savaient lire, écrire et calculer.

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0 des sachant lire, écrire et calculer.	PROPORTIONS 0/0 des libérés.	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0 des sachant lire, écrire et calculer.	PROPORTIONS 0/0 des libérés.
Ont acquis l'instruction primaire complète.....	128	16,84	3,08	118	17,23	3,16
N'ont pas fait de progrès	632	83,16	15,21	567	82,77	15,18
Totaux.....	760	100 »	18,29	685	100 »	18,34

Sur 100 libérés de cette catégorie, 16,84 p. 100 ont acquis l'instruction primaire complète, contre 17,23 p. 100 en 1892, soit une différence en moins en 1893, de 0,39 p. 100.

Digitized by Google

5° Des 213 libérés qui possédaient l'instruction primaire ou une instruction supérieure.

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0 des libérés ayant l'instruction primaire ou supérieure	PROPORTIONS 0/0 des libérés.	NOMBRE de libérés.	PROPORTIONS 0/0 des libérés ayant l'instruction primaire ou supérieure	PROPORTIONS 0/0 des libérés.
Ont fait des progrès....	54	25,35	1,30	54	28,12	1,45
N'ont pas fait de progrès	159	74,65	3,83	138	71,88	3,69
Totaux.....	213	100 »	5,13	192	100 »	5,14

Un quart des libérés de cette catégorie, 25,35 p. 100, se sont perfectionnés dans leur instruction, contre 28,12 p. 100 en 1892, soit 2,77 p.100 en moins en 1893.

État de l'instruction des libérés au moment de leur sortie, comparé à celui qu'ils avaient au moment de leur incarcération.

	ANNÉE 1893 — ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES LIBÉRÉS				ANNÉE 1892 — ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES LIBÉRÉS			
	à l'entrée		à la sortie		à l'entrée		à la sortie	
	nombre de libérés.	prop. 0/0	nombre de libérés.	prop. 0/0	nombre de libérés.	prop. 0/0	nombre de libérés.	prop. 0/0
Illettrés.....	1.234	29,70	354	8,52	1.194	31,97	363	9,72
Sachant lire.....	973	23,42	469	11,29	821	21,98	413	11,06
— lire et écrire...	975	23,46	1.104	26,57	843	22,57	910	24,36
— lire, écrire et calculer.....	760	18,29	1.751	42,14	685	18,34	1.609	43,08
Ayant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	213	5,13	477	11,48	192	5,14	440	11,78
Totaux....	4.155	100 »	4.155	100 »	3.735	100 »	3.735	100 »

Digitized by Google

Au moment de leur sortie, 42,14 p. 100 des libérés savaient lire, écrire et calculer, 26,57 p. 100 savaient lire et écrire; 11,48 p. 100 possédaient l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure, et autant, 11,29 p. 100, savaient lire. Enfin 8,52 p. 100 restaient illettrés.

En 1892, les proportions respectives des libérés suivant l'état de leur instruction au moment de leur sortie, demeurent approximativement les mêmes que celles de 1893. Ainsi l'on a 43,08 p. 100 sachant lire, écrire et calculer; 24,36 p. 100, sachant lire et écrire: 11,78 p. 100 possédant l'instruction primaire ou une instruction supérieure, et, en nombre à peu près égal, 11,06 p. 100 sachant lire. Enfin 9,72 p. 100 restant illettrés.

Si l'on compare l'état intellectuel des libérés au moment de leur sortie avec ce même état au moment de leur incarcération, on trouve que le passage en détention a donné les résultats ci-après. Sur 100 libérés:

La proportion des illettrés a diminué de.....	21,18 0/0	contre	25,26 0/0	en 1892.
— sachant lire —	12,13	—	10,92	—
— — lire, écrire a augmenté de	3,11	—	1,79	—
— — lire, écrire, et calculer....	23,85	—	24,74	—
— des illettrés possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure	6,35	—	6,64	—

Soit d'une façon générale une diminution de 33,31 p. 100 des libérés qui à leur entrée étaient illettrés ou savaient lire, à raison des deux tiers pour les illettrés et d'un tiers pour les sachant lire, contre une diminution égale de 33,17 p. 100 en 1892 des libérés de cette année appartenant aux mêmes catégories dans les proportions aussi égales des deux tiers pour les illettrés et d'un tiers pour les sachant lire.

Et une augmentation de 33,31 p. 100 des libérés sachant lire, écrire, calculer ou possédant l'instruction primaire complète, cette augmentation portant pour plus des deux tiers sur ceux qui ont été mis en état de lire, écrire et calculer; contre 33,17 p. 100 d'augmentation en 1892 approximativement avec le même résultat.

Résultat de l'instruction donnée aux libérés suivant le développement de leur état intellectuel.

Les 4.155 libérés de 1893 se divisent de la façon suivante au point de vue du développement donné pendant la détention à leur culture intellectuelle, et comparativement aux libérés de l'année 1892;

Digitized by Google

Les libérés de 1893 se divisent de la façon suivante:

		ANNÉE 1893		ANNÉE 1892	
		nombre de libérés.	proportions. 0/0	nombre de libérés.	proportions. 0/0
	Sont restés stationnaires	1.783	42,91	1.557	41,69
	Ont seulement fait des progrès	54	1.30	54	1,45
Ont développé leur instruction d'un degré	Illettrés ayant appris à lire, sachant lire ayant appris à écrire, sachant lire et écrire ayant appris à calculer, sachant lire écrire et calculer ayant acquis l'intruction primaire complète	1.208	29,08	1.065	28,51
de deux degrés	Illettrés ayant appris à lire et écrire, sachant lire ayant appris à écrire et calculer, sachant lire et écrire ayant acquis l'instruction primaire complète	770	18,53	768	20,56
de trois degrés	Illettrés ayant appris à lire, écrire et calculer, sachant lire ayant acquis l'instruction primaire complète.	325	7,82	275	7,36
de quatre degrés	Illettrés ayant acquis l'instruction primaire complète	15	0,36	16	0,43
	Totaux	4.155	100 »	3.735	100 »

Les deux cinquièmes des libérés, 42,91 p. 100, sont restés stationnaires, 1,30 p. 100 ont fait seulement des progrès ; près des trois dixièmes ont développé leur instruction d'un degré. Près du cinquième de deux degrés ; 7,82 p. 100 de trois degrés et 0,36 p. 100 de quatre degrés. Ces derniers sont ceux qui ont accompli le plus grand effort intellectuel.

En 1892, les proportions sont sensiblement les mêmes que celles de 1893. On relève simplement les différences suivantes,

En augmentation :

Différence en plus sur 1892.

Restés stationnaires à raison de	1,22 p. 100
S'étant développés d'un degré à raison de	0,57 —
S'étant développés de trois degrés à raison de	0,46 —
Total des différences en plus	2,25 p. 100

En diminution :

Différences en moins sur 1892.

Ayant seulement fait des progrès à raison de	0,15 p. 100
S'étant développés de deux degrés à raison de	2,03 —
S'étant développés de quatre degrés à raison de	0,07 —
Total égal des différences en moins	2,25 p. 100

Digitized by Google

FEMMES

Instruction des libérées au moment de leur entrée dans les établissements.

Les 532 détenues libérées pendant l'année 1893 avaient l'instruction ci-après au moment de leur entrée dans les établissements comparativement aux 497 libérées de l'année 1892:

	1893		1892	
	nombre de libérées.	proportions 0/0	nombre de libérées.	proportions 0/0
Étaient illettrées	215	40,41	194	39,03
Savaient lire	55	10,34	40	8,05
— lire et écrire	223	41,92	216	43,46
— lire, écrire et calculer	33	6,20	41	8,25
Possédaient l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure	6	1,13	6	1,21
Totaux	532	100 »	497	100 »

Plus des deux cinquièmes, 41,92 p. 100, savaient lire et écrire au moment de leur incarcération, et un nombre à peu près égal, 40,41 p. 100 étaient illettrées. Un dixième, 10,34 p. 100, savaient lire, et 6,20 p. 100, plus du vingtième, savaient lire, écrire et calculer. Quant à celles qui avaient l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure elles ne représentaient qu'une proportion de 1,13 p. 100.

Comparativement à 1892 on constate les différences ci-après.

Augmentation:

Différences en plus sur 1892.

Des illettrées à raison de	1,38 p. 100
Des sachant lire à raison de	2,29 —
Total des différences en plus	3,67 p. 100

Et diminution:

Différences en moins sur 1892.

Des sachant lire et écrire à raison de	1,54 p. 100
Des sachant lire, écrire et calculer à raison de	2,05 —
Des libérées possédant l'instruction primaire complète	0,08 —
Total égal des différences en moins	3,67 p. 100

Digitized by Google

Instruction donnée pendant la détention aux libérées appartenant à chacune de ces catégories.

Les 532 libérées ont reçu pendant leur détention l'instruction ci-après suivant la catégorie à laquelle elles appartenaient au moment de leur incarcération, et comparativement aux libérées correspondantes de l'année 1892 :

1° Des 215 illettrées :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de libérées	PROPORTIONS 0/0 des illettrées	PROPORTIONS 0/0 des libérées	NOMBRE de libérées	PROPORTIONS 0/0 des illettrées	PROPORTIONS 0/0 des libérées
Ont appris à lire	44	20,47	8,27	45	23,20	9,05
Ont appris à lire et écrire	47	21,86	8,83	38	19,59	7,65
Ont appris à lire, écrire et calculer	10	4,65	1,88	13	6,70	2,61
Ont acquis l'instruction primaire complète	»	»	»	»	»	»
Sont demeurées illettrées	114	53,02	21,43	98	50,51	19,72
Totaux	215	100 »	40,41	194	100 »	39,03

Par rapport à 1892, il y a, en 1893,
Augmentation :

Différences en plus sur 1892.

Des illettrées ayant appris à lire et écrire à raison de	2,27	p. 100
— demeurées illettrées à raison de	2,51	—
Total des différences en plus	4,78	p. 100

Et diminution :

Différences en moins sur 1892.

Des illettrées ayant appris à lire à raison de	2,73	p. 100
— ayant appris à lire, écrire et calculer à raison de	2,05	—
Total égal des différences en moins	4,78	p. 100

L'instruction donnée aux libérées illettrées lors de leur incarcération a été un peu inférieure en 1893 sur 1892 puisque 2, 51 p. 100 en plus dans la première année que dans la seconde sont demeurées illettrées.

Digitized by Google

2° Des 55 libérées qui savaient lire.

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de libérées	PROPORTIONS 0/0 des sachant lire	PROPORTIONS 0/0 des libérées	NOMBRE de libérées	PROPORTIONS 0/0 des sachant lire	PROPORTIONS 0/0 des libérées
Ont appris à écrire	19	34,54	3,57	16	40 »	3,22
Ont appris à écrire et calculer	12	21,82	2,26	10	25 »	2,01
Ont acquis l'instruction primaire complète	»	»	»	»	»	»
N'ont pas fait de progrès	24	43,64	4,51	14	35 »	2,82
Totaux	55	100 »	10,34	40	100 »	8,05

La majorité des libérées de cette catégorie, plus des deux cinquièmes, 43, 64 p. 100, n'ont pas fait de progrès ; 34, 54 p. 100 ont appris à écrire, et un cinquième 21, 82 p. 100 ont appris à écrire et à calculer. Aucune femme n'a acquis l'instruction primaire complète.

Par rapport à 1892, il y a augmentation :

Différences en plus sur 1892 :

Des sachant lire n'ayant pas fait de progrès ..... 8,64 p. 100

Et diminution :

Différences en moins sur 1892:

Des sachant lire ayant appris à écrire, à raison de..... 5,46 p. 100
— — à écrire et à calculer, à raison de..... 3,18 —

Total égal des différences en moins..... 8,64 p. 100

Toute la différence en moins en 1893 porte sur les libérées de cette catégorie qui ont développé leur instruction, et celles qui n'ont pas fait de progrès ont augmenté d'un chiffre égal. L'instruction reçue a donc été plus profitable en 1892 qu'en 1893.

3° Des 223 libérées qui savaient lire et écrire:

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0 des sachant lire et écrire	PROPORTIONS 0/0 des libérées.	NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0 des sachant lire et écrire	PROPORTIONS 0/0 des libérées.
Ont appris à calculer	81	36,32	15 22	79	36,58	15,90
Ont acquis l'instruction primaire complète	12	5,38	2 26	18	8,33	3,62
N'ont pas fait de progrès	130	58,30	24 44	119	55,09	23,94
Totaux	223	100, »	41 92	216	100 »	43,46

Digitized by Google

Près des trois cinquièmes, 58, 30 p. 100, n'ont pas fait de progrès ; 36, 32 p. 100 ont appris à calculer, et 5, 38 p. 100 ont acquis l'instruction primaire complète ; soit ensemble 41, 70 p. 100 (deux cinquièmes) qui ont développé leur instruction.

En 1892, 55, 09 p. 100 des libérées de cette catégorie n'avaient pas fait de progrès, soit 3, 21 p. 100 de moins qu'en 1893, différence qui se répartit à raison de 0,26 p. 100 en plus qu'en 1893 qui ont appris à écrire et en 2, 95 p. 100 en plus qui ont acquis l'instruction primaire complète, soit ensemble 3, 21 p. 100 en plus qui ont développé leur instruction.

4° Les 33 libérées qui savaient lire, écrire et calculer.

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0 des sachant lire, écrire et calculer	PROPORTIONS 0/0 des libérées.	NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0 des sachant lire, écrire et calculer	PROPORTIONS 0/0 des libérées.
Ayant acquis l'instruction primaire complète.....	1	3,03	0,19	»	»	»
N'ayant pas fait de progrès...	32	96,97	6,01	41	100 »	8,25
Totaux.....	33	100 »	6,20	41	100 »	8,25

En 1893, 96, 97 p. 100 des libérées de cette catégorie n'ont pas fait de progrès, et 3, 03 p. 100 ont acquis l'instruction primaire complète. En 1892, toutes les libérées de cette catégorie n'avaient pas fait de progrès, soit en faveur de 1893 une différence de 3, 03 p. 100 qui ont développé leur instruction.

5° Des 6 libérées qui possédaient l'instruction primaire ou une instruction supérieure.

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0 des libérées ayant l'instruction primaire ou supérieure.	PROPORTIONS 0/0 des libérées.	NOMBRE de libérées.	PROPORTIONS 0/0 des libérées ayant l'instruction primaire ou supérieure.	PROPORTIONS 0/0 des libérées.
Ont fait des progrès.....	»	»	»	1	16,67	0,20
N'ont pas fait de progrès.	6	100 »	1,13	5	83,33	1,01
Totaux.....	6	100 »	1,13	6	100 »	1,21

Digitized by Google

En 1893, les 6 libérées de cette catégorie sont restées dans cet état intellectuel, tandis qu'en 1892, sur un nombre égal de libérées de même condition, 1 soit 16, 67 p. 100 s'est perfectionnée dans son instruction, contre 5 soit 83, 33 p. 100 qui sont demeurées stationnaires.

État de l'instruction des libérées au moment de leur sortie, comparée à celui qu'elles avaient au moment de leur incarcération.

Le résultat du passage en détention des 532 détenues libérées a été le suivant au point de vue du développement de leur instruction, et comparativement au résultat atteint pour les libérées de l'année 1892 :

	ANNÉE 1893 — ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES LIBÉRÉES				ANNÉE 1892 — ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES LIBÉRÉES			
	A L'ENTRÉE		A LA SORTIE		A L'ENTRÉE		A LA SORTIE	
	nombre de libérées.	proportions. 0/0	nombre de libérées.	proportions. 0/0	nombre de libérées.	proportions. 0/0	nombre de libérées.	proportions. 0/0
Illettrées	215	40,41	114	21,43	194	39,03	98	19,72
Sachant lire	55	10,34	68	12,78	40	8,05	59	11,87
Sachant lire et écrire.	223	41 92	196	36,84	216	43,46	173	34,81
Sachant lire écrire et calculer	33	6,20	135	25,38	41	8,25	143	28,77
Ayant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure	6	1,13	19	3,57	6	1,21	24	4,83
Totaux.	532	100 »	532	100 »	497	100 »	497	100 »

Au moment de leur sortie 36, 84 p. 100 des libérées, plus des trois dixièmes, savaient lire et écrire ; un quart savaient lire, écrire et calculer, un cinquième, 21, 43 p. 100, étaient illettrées ; 12, 78 p. 100 savaient seulement lire, et 3, 57 p. 100 avaient l'instruction primaire complète.

En 1892, les proportions respectives des libérées suivant l'état de leur instruction au moment de leur sortie demeurent sensiblement les mêmes que celles de 1893. 34, 81 p. 100 savaient lire et écrire ; 28, 77 p. 100 savaient lire, écrire et calculer ; 19, 72 p. 100 près d'un cinquième, étaient illettrées ; un peu plus du dixième 11, 87 p. 100, savaient seulement lire ; et 4, 83 p. 100 possédaient l'instruction primaire complète.

Il y a donc en 1893 par rapport à 1892,

Digitized by Google

Augmentation :

Différences en plus sur 1892.

Des illettrées à raison de	1, 71 p. 100
Des sachant lire à raison de	0, 91 —
— lire et écrire à raison de	2, 03 —
Total des différences en plus	4, 65 p. 100

Et diminution:

Différences en moins sur 1892.

Des sachant lire, écrire et calculer à raison de	3, 39 p. 100
Des libérées possédant l'instruction primaire complète à raison de	1, 26 —
Total égal des différences en moins	4, 65 p. 100

L'état intellectuel à la sortie des libérées de 1892 était donc meilleur que celui des libérées de 1893 à la même époque, puisque dans cette dernière année toute la diminution porte sur les femmes qui savaient lire, écrire et calculer, ou possédaient l'instruction primaire complète.

Si l'on compare l'état intellectuel des libérées au moment de leur sortie avec ce même état au moment de leur incarcération on trouve que le passage en détention a donné les résultats ci-après.

Sur 100 libérées:

La proportion des illettrées a diminué de	18, 98 p. 100	contre	19, 31 p. 100		de diminution en 1892.
La proportion des sachant lire et écrire a diminué de	5, 08	—	8, 65	—	de diminution en 1892,
La proportion des sachant lire a augmenté de	2, 44	—	3, 82	—	d'augmentation en 1892.
La proportion des sachant lire, écrire et calculer a augmenté de	19, 18	—	20, 52	—	d'augmentation en 1892.
La proportion des possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure a augmenté de	2, 44	—	3, 62	—	d'augmentation en 1892.

Soit, d'une façon générale, une diminution en 1893, de 24, 06 p. 100 des libérées qui, à leur entrée, étaient illettrées ou savaient lire et écrire, à raison des trois quarts pour les premières et d'un quart pour les secondes, contre une diminution de 27, 96 p. 100 en 1892 des libérées appartenant aux mêmes catégories, à raison des deux tiers pour les illettrées et d'un tiers pour les sachant lire et écrire.

Et une augmentation de 24, 06 p. 100 en 1893, des libérées sachant lire; lire écrire et calculer ; ou possédant l'instruction primaire complète, cette augmentation portant à raison de 19, 44 p. 100

Digitized by Google

sur les sachant lire, écrire et calculer, et de 2, 44 p. 100 également sur les sachant lire, et celles qui possédaient l'instruction primaire ; contre 27, 96 p. 100 d'augmentation en 1892 applicable savoir: 20, 52 p. 100 aux sachant lire, écrire et calculer; 3, 82 p. 100 aux sachant lire ; et 3, 62 p. 100 à celles qui possédaient l'instruction primaire complète.

Résultat de l'instruction donnée aux libérées suivant le développement de leur état intellectuel.

Les 532 femmes libérées en 1893 se divisent de la façon suivante, au point de vue du développement donné pendant leur détention à leur culture intellectuelle, et comparativement aux libérées de l'année 1892.

		ANNÉE 1893		ANNÉE 1892	
		nombre de libérées.	proportions 0/0	nombre de libérées.	proportions 0/0
	Sont restées stationnaires	306	57,52	277	55,73
	Ont seulement fait des progrès	»	»	1	0,20
Ont développé leur instruction	d'un degré : Illettrées ayant appris à lire; sachant lire ayant appris à écrire; sachant lire et écrire ayant appris à calculer; sachant lire écrire et calculer ayant acquis l'instruction primaire complète.	145	27,25	140	28,17
	de deux degrés : Illettrées ayant appris à lire et écrire; sachant lire ayant appris à écrire et calculer; sachant lire écrire et calculer ayant acquis l'instruction primaire complète.	71	13,35	66	13,28
	de trois degrés : Illettrées ayant appris à lire, écrire et calculer; sachant lire ayant acquis l'instruction primaire complète.	10	1,88	13	2,62
	de quatre degrés : Illettrées ayant acquis l'instruction primaire complète.	»	»	»	»
	Totaux	532	100 »	497	100 »

Près des trois cinquièmes des libérées, 57, 52 p. 100, sont restées stationnaires, et près des trois dixièmes, 27, 25 p. 100, ont développé leur instruction d'un degré ; 13, 35 p. 100, plus d'un dixième, de deux degrés, et 1, 88 p. 100 (près de 2 p. 100) de trois degrés. Aucune illettrée, à son entrée, n'a acquis l'instruction primaire complète.

En 1892, les proportions sont très sensiblement les mêmes que celles de 1893.

Il y a augmentation en 1893:

Différences en plus sur 1893.

Des libérées restées stationnaires à raison de	1,79 p. 100
— s'étant développées de deux degrés à raison de	0,07 —
Total des augmentations	1,86 p. 100

Digitized by Google

Et diminution:

Différences en moins sur 1892.

Des libérées ayant développé leur instruction d'un degré à raison de	0,92 p. 100
Des libérées ayant développé leur instruction de trois degrés à raison de	0,74 —
Des libérées ayant seulement fait des progrès à raison de	0,20 —
Total égal des différences en moins	1,86 p. 100

Répartition des journées de détention (Tableau XXXII).

HOMMES

En 1893, le nombre des journées de détention dans les établissements de longues peines affectés aux hommes s'est élevé à 3.808.499 journées, contre 3.788.852 journées de détention en 1892.

Cet ensemble de journées de détention se répartit de la façon suivante d'après l'emploi qui en a été fait:

		ANNÉE 1893		ANNÉE 1892	
		NOMBRE de journées de détention.	PROPORTION 0/0 des journées de détention.	NOMBRE de journées de détention.	PROPORTION 0/0 des journées de détention.
Journées de travail	En commun	2.723.487	71,51	2.723.295	71,87
	A l'isolement	6.598	0,17	4.298	0,11
Journées de chômage faute de travail		52.233	1,37	73.763	1,94
Journées de condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail		25.788	0,68	15.863	0,41
Journées de repos	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés	125.631	3,30	144.766	3,82
	Jours fériés	506.824	13,31	467.505	12,34
	Par prescription médicale	39.529	1,04	44.484	1,17
	Par suite de mauvais temps, réparations à l'outillage, etc.	38.785	1,02	12.639	0,33
Journées de maladie		136.451	3,58	150.330	3,96
Journées de cellule	A l'isolement sans travail	11.880	0,31	27.274	0,72
	Par punition disciplinaire	92.186	2,42	85.977	2,27
Journées de salle de discipline		49.107	1,29	38.658	1,06
Totaux		3.808.499	100 »	3.788.852	100 »

Digitized by Google

Les sept dixièmes des journées de détention, 71,51 p. 100 en 1893 et 71, 87 p. 100 en 1892, ont été consacrées au travail en commun. Plus d'un dixième, 13,31 p. 100 en 1893 et 12,34 p. 100 en 1892, consistaient en jours fériés; soit pour le travail en commun et à l'isolement, et les jours fériés 84,99 p. 100 en 1893 et 84,32 p. 100 en 1892, ce qui donne ensemble les dix-sept vingtièmes des journées de détention consacrés à ces deux objets. Les trois autres vingtièmes se répartissent, dans des proportions qui ne dépassent pas 4 p. 100 entre le chômage, les maladies, les nécessités d'ordre, et les besoins de la répression.

Par rapport à 1892 on constate en 1893, les augmentations ci-après :

Différence en plus sur 1892.

Des journées de travail à l'isolement à raison de	0,06	p. 100
— de condamnés à la détention ayant refusé le travail	0,27	—
— de repos par suite de jours fériés	0,97	—
— — — de mauvais temps, réparations à l'outillage	0,69	—
— de cellule par punition disciplinaire	0,15	—
— de salle de discipline	0,23	—
Total des différences en plus	2,37	p. 100

Et diminution :

Différences en moins sur 1893 :

Des journées de travail en commun à raison de	0,36	p. 100
— de chômage faute de travail	0,57	—
— de repos pour infirmes, vieillards, arrivants, libérés	0,52	—
— de repos par prescription médicale	0 13	—
— de maladie	0,38	—
— de cellule à l'isolement sans travail	0,41	—
Total égal des différences en moins	2,37	p. 100

Ces différences sont très minimes d'une année à l'autre : aucune n'atteint 1 p. 100. Les plus importantes sont l'augmentation des journées de repos, due aux jours fériés et au mauvais temps, réparations à l'outillage; et la diminution des journées de chômage faute de travail et des journées de repos dues aux infirmes, vieillards, arrivants et libérés. Il faut observer aussi que les journées de repos par prescription médicale, et les journées de maladie sont en diminution en 1893.

Digitized by Google

Journées de travail.

En 1893, le nombre des journées consacrées au travail a été de 2.730.085 contre 2.727.593 en 1892, soit une différence en plus de 2.492 journées, dans les conditions ci-après :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de journées de détention consacrées au travail.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de travail.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de détention.	NOMBRE de journées de détention consacrées au travail.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de travail.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de détention.
En commun.....	2.723.487	99,75	71,51	2.723.295	99,84	71,87
A l'isolement.....	6.598	0,25	0,17	4.298	0,16	0,11
Totaux.....	2.730.085	100 »	71,68	2.727.593	100 »	71,98

Comme on le voit par ce tableau le travail a lieu en commun, et les journées de détention occupées au travail isolé ne représentent qu'une très faible proportion. Néanmoins cette proportion a augmenté de 0,09 p. 100 en 1893.

Journées de repos.

En 1893, il y a eu 710.769 journées de repos contre 669.394 en 1892, soit une différence en plus de 41.375 journées, causée dans les proportions suivantes par les faits ci-après :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de journées de détention consacrées au repos.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de journées de repos.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de détention.	NOMBRE de journées de détention consacrées au repos.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de journées de repos.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de détention.
Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	125.631	17,67	3,30	144.766	21,63	3,82
Jours fériés.....	506.824	71,31	13,31	467.505	69,83	12,34
Par prescription médicale...	39.529	5,56	1,04	44.484	6,65	1,17
Par suite de mauvais temps, réparations à l'outillage...	38.785	5.46	1,02	12.639	1,89	0,33
Totaux.....	710.769	100 »	18,67	669.394	100 »	17,66

Digitized by Google

Les journées de repos ont donc compris en 1893 près du cinquième des journées de détention, 18,67 p. 100 contre 17,66 p. 100 en 1892.

Sur l'ensemble des journées de repos les sept dixièmes 71,31 p. 100 en 1893 sont dues à des jours fériés, contre 69,83 p. 100 en 1892, soit 1,48 p. 100 de plus ; — 17,67 p. 100 aux vieillards, infirmes, arrivants et libérés, contre 21,63 p. 100 en 1892, soit 3,96 p. 100 de moins ; — 5,56 p. 100 aux prescriptions médicales contre 6,65 p. 100 en 1892, soit 1,09 p. 100 de moins : et 5,46 p. 100 au mauvais temps, ou aux nécessités des réparations, contre 1,89 p. 100 en 1892, soit 3,57 p. 100 de plus.

Journées de cellule.

Les journées de cellule se sont élevées pendant l'année 1893 au nombre de 104.066 contre 113.251 en 1892, soit une différence en moins de 9.185 journées de cellule. Ces journées de cellule ont été faites savoir :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de journées de détention.	NOMBRE de journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de journées de détention.
A l'isolement sans travail	11.880	11,42	0,31	27.274	24,08	0,72
Par punition disciplinaire	92.186	88,85	2,42	85.977	75,92	2,27
Totaux.....	104.066	100 »	2,73	113.251	100 »	2,99

Les journées de cellule représentent dans les deux années, près de 3 p. 100 des journées de détention ; 2,73 p. 100 en 1893 et 2,99 p. 100 en 1892, soit dans la première année une diminution de 0,26 p. 100.

Sur le total des journées de cellule en 1893, un peu plus d'un dixième étaient des journées d'isolement sans travail, et près des neuf dixièmes, 88,58 p. 100, des journées de punition disciplinaire. En 1892, la proportion des journées d'isolement sans travail, est de plus du double de celle de 1893, 24,08 p. 100, soit 12,66 p. 100 de plus : les journées de cellule par punition disciplinaire se trouvent par conséquent diminuées sur 1893 d'une égale proportion.

Digitized by Google

FEMMES

En 1893, le nombre des journées de détention dans les maisons centrales de femmes s'est élevé à 505.713 journées, contre 519.434 en 1892, soit une différence en moins de 13.721 journées.

Cet ensemble de journées de détention se répartit de la façon suivante d'après l'emploi qui en a été fait :

	ANNÉE 1893.		ANNÉE 1892	
	nombre de journées de détention.	prop. 0/0 des journées de détention.	nombre de journées de détention.	prop. 0/0 des journées de détention.
Journées de travail — En commun	358.320	70,85	370.034	71,36
Journées de travail — A l'isolement	1.037	0,21	1.337	0,25
Journées de chômage faute de travail	6.218	1,23	8.462	1,63
Journées de condamnés à la détention ayant refusé le travail	»	»	»	»
Journées de repos. — Infirmes, vieillards et libérées	22 376	4,42	19.835	3,83
Journées de repos. — Jours fériés	67.018	13,25	75.242	14,48
Journées de repos. — Par prescription médicale	14.325	2,83	6.438	1,22
Journées de repos. — Mauvais temps, réparations à l'outillage	593	0,12	3.052	0,56
Journées de maladie	29.305	5,80	28.775	5,52
Journées de cellule — A l'isolement sans travail	181	0.04	1.296	0,24
Journées de cellule — Par punition disciplinaire	6.340	1,25	4.963	0,91
Journées de salle de discipline	»	»	»	»
Totaux	505.713	100 »	519.434	100 »

Les sept dixièmes des journées de détention 70,85 p. 100, en 1893 et 71,36 p. 100 en 1892, ont été consacrées au travail en commun. Les jours fériés représentent une proportion de 13,25 p. 100 en 1893, contre 14,48 p. 100 en 1892, des journées de détention. Enfin, les journées de maladie figurent pour une proportion de 5,80 p. 100 en 1893, contre 5,52 p. 100 en 1892.

Par rapport à 1892 on constate en 1893, les augmentations ci-après :

Différences en plus sur 1892.

Des journées de repos pour infirmes, vieillards, et libérées à raison de	0,59 p. 100
— de repos par prescription médicale à raison de	1,61 —
— de maladie à raison de	0,28 —
— de cellule par punition disciplinaire à raison de	0,34 —
Total des différences en plus	2,82 p. 100

Digitized by Google

Et diminution :

Différences en moins sur 1892.

Des journées de travail en commun à raison de.....	0,51	p. 100
— — à l'isolement —	0,04	—
— de chômage faute de travail à raison de...	0,40	—
— de repos par suite de jours fériés à raison de	1,23	—
— — — de mauvais temps, réparations à l'outillage	0,44	—
— de cellule à l'isolement sans travail.....	0,20	—
Total égal des différences en moins	2,82	p. 100

Les différences d'une année à l'autre sont peu importantes. L'augmentation porte, presque en totalité, sur les journées de repos, et la plus importante, 1,61 p. 100, est due au repos par prescription médicale. Les diminutions les plus considérables portent sur les journées de repos par suite de jours fériés, 1,23 p. 100, et par suite de mauvais temps 0,44 p. 100; et sur les journées de travail en commun, 0,51 p. 100. Enfin, les journées de maladie sont en augmentation en 1893 dans une proportion de 0,28 p. 100, et les journées de chômage faute de travail, en diminution dans une proportion de 0,40 p. 100.

Journées de travail.

En 1893, dans les maisons centrales de femmes, le nombre de journées de détention consacrées au travail a été de 359.357 contre 371.371 en 1892, soit en 1893, une différence en moins de 12.014 journées de travail. Le régime de ces journées a été le suivant :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de journées de détention consacrées au travail.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de travail.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de détention.	NOMBRE de journées de détention consacrées au travail.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de travail.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de détention.
En commun.....	358.320	99,71	70,85	370.034	99,64	71,36
A l'isolement.....	1.037	0,29	0,21	1.337	0,36	0,25
Totaux.....	359.357	100 »	71,06	371.371	100 »	71,61

Digitized by Google

Le travail a eu lieu en commun. Sur 100 journées, 0,29 p. 100 en 1893, ont été occupées au travail isolé, contre 0,36 p. 100 en 1892, soit une différence en moins en 1893 de 0,07 p. 100.

La proportion des journées de travail sur l'ensemble des journées de détention a été de 71,06 p. 100 en 1893 contre 71,61 p. 100 en 1892, soit une différence en moins de 0,55 p. 100.

Journées de repos.

En 1893, 104.312 des journées de détention ont été consacrées au repos contre 104. 567 en 1892, soit une différence en moins, en 1893, de 255 journées. Les causes de ces journées de repos ont été les faits ci-après:

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE des journées de détention consacrées au repos.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de repos.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de détention.	NOMBRE des journées de détention consacrées au repos.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de repos.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de détention.
Infirmes, vieillards et libérées	22.376	21,45	4,42	19.835	18,97	3,83
Jours fériés	67.018	64,25	13,25	75.242	71,95	14,48
Par prescription médicale	14.325	13,73	2,83	6.438	6,16	1,22
Par suite de mauvais temps, réparations à l'outillage	593	0,57	0,12	3.052	2,92	0,56
Totaux	104.312	100 »	20,62	104.567	100 »	20,09

Les journées de repos ont pris dans les deux années 1893 et 1892 20 p. 100 des journées de détention, soit le cinquième 20,62 p. 100 en 1893, contre 20,09 p. 100 en 1892, soit dans la première année, 0,53 p. 100 en plus.

Les causes de ces journées de repos sont, pour la plus forte proportion, les jours fériés 64,25 p. 100: les infirmes, vieillards et libérées 21,45 p. 100, les prescriptions médicales 13,73 p. 100 et, enfin, le mauvais temps, les réparations, 0,57 p. 100.

Comparativement à 1892, il y a augmentation :

Différences en plus sur 1893.

Des journées de repos pour infirmes, vieillards et libérées à raison de	2,48 p. 100
— de repos par prescription médicale à raison de	7,57 —
Total des différences en plus	10,05 p. 100

Digitized by Google

Et diminution :

Différences en moins sur 1892.

Des journées de repos par suite de jours fériés à raison de.....	7,70 p. 100
— de repos par suite de mauvais temps, réparations à l'outillage, à raison de.....	2,35 —
Total égal des différences en moins.....	10,05 p. 100

Journées de cellule.

Dans les maisons centrales de femmes en 1893, 6.521 des journées de détention ont été des journées de cellule, contre 6.259 en 1892, soit en 1893, une augmentation de 262 journées de cellule. Ces journées de cellule ont été faites, savoir :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE des journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de détention.	NOMBRE des journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de cellule.	PROPORTIONS 0/0 du nombre des journées de détention.
A l'isolement sans travail	181	2,78	0,04	1.296	20,71	0,24
Par punition disciplinaire	6.340	97,22	1,25	4.963	79,29	0,91
Totaux.....	6.521	100 »	1,29	6.259	100 »	1,15

Les journées de cellule ne représentent dans les deux années qu'une proportion de journées de détention dépassant à peine 1 p. 100; 1,29 p. 100 en 1893 contre 1,15 p. 100 en 1892, soit une différence en plus dans la première année de 0,14 p. 100.

En 1893, presque toutes les journées de cellule 97,22 p. 100 étaient causées par des punitions disciplinaires, 2,78 p. 100 seulement étaient des journées d'isolement sans travail.

En 1892, au contraire, les journées d'isolement représentent le cinquième, 20,71 p. 100, des journées de cellule, soit avec 1893, une différence en plus sur cette première année de 17,93 p. 100 de journées d'isolement, et, par conséquent, une différence égale en moins de 17,93 p. 100 de journées de cellule par punition disciplinaire.

Digitized by Google

Répartition de la population présente au 31 décembre 1893, suivant la situation qu'elle occupait à ce jour.

(Tableau XXXIII).

HOMMES

Les 10.074 détenus présents au 31 décembre 1893 dans les établissements de longues peines se trouvaient à ce jour dans la situation ci-après, comparativement à l'état où se trouvait la population présente dans ces mêmes établissements au 31 décembre 1892.

	ÉTAT DES POPULATIONS PRÉSENTES			
	AU 31 DÉCEMBRE 1893		AU 31 DÉCEMBRE 1892	
	nombre de détenus.	proportions. 0/0	nombre de détenus.	proportions. 0/0
Travaillaient	8.599	85,36	9.030	86,18
Ne travaillaient pas	224	2,23	156	1,49
Étaient au repos	486	4,82	563	5,37
— à l'infirmerie	355	3,52	369	3,52
— en cellule	278	2,76	271	2,59
— à la salle de discipline	132	1,31	89	0,85
Totaux	10.074	100 »	10.478	100 »

En 1893, 85,36 p. 100 des détenus présents au 31 décembre travaillaient, soit les dix-sept vingtièmes de la population, contre 86,18 p. 100 en 1892. Des trois autres vingtièmes, un environ, 4,82 p. 100 étaient au repos — et 3,52 p. 100 à l'infirmerie. Les individus en cellule figuraient dans une proportion de 2,76 p. 100; ceux à la salle de discipline de 1,31 p. 100 et ceux qui ne travaillaient pas de 2,23 p. 100.

Comparativement à la répartition de la population du 31 décembre 1892, il y a en 1893, augmentation :

Différences en plus sur 1892.

Des détenus ne travaillant pas à raison de	0,74 p. 100
— en cellule à raison de	0,17 —
— à la salle de discipline à raison de	0,46 —
Total des différences en plus	1,37 p. 100

Et diminution :

Différences en moins sur 1893

Des détenus travaillant à raison de	0,82 p. 100
— au repos —	0,55 —
Total égal des différences en moins	1,37 p. 100

Digitized by Google

Les individus à l'infirmerie représentent exactement la même proportion dans les deux années, 3,52 p. 100.

Détenus travaillant.

Les 8.599 et 9.030 détenus qui travaillaient étaient soumis au régime suivant.

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de travailleurs.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre.	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de travailleurs.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre.
Travaillaient en commun	8.590	99,89	85,27	9.007	99,75	85,96
— à l'isolement	9	0,11	0,09	23	0,25	0,22
Totaux.....	8.599	100 »	85,36	9.030	100 »	86,18

Presque tous les travailleurs étaient soumis au régime en commun. En 1893, 0,11 p. 100 seulement de leur nombre étaient soumis à l'isolement contre 0,25 p. 100 en 1892, soit une différence en moins de 0,14 p. 100.

Détenus ne travaillant pas.

Les 224 et 156 détenus qui ne travaillaient pas se trouvaient dans cette situation pour les motifs ci-après :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus ne travaillant pas.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre.	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus ne travaillant pas.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre.
Chômaient faute de travail.....	140	62,50	1,39	92	58,97	0,88
Détentionnaires ayant refusé le travail.....	84	37,50	0,84	64	41,03	0,61
Totaux.....	224	100 »	2,23	156	100 »	1,49

Digitized by Google

Des détenus non soumis au travail, 62,50 p. 100, les trois cinquièmes environ, chômaient par défaut d'ouvrage contre 58,97 p. 100 en 1892, soit une différence en plus de 3,53 p. 100. Les deux autres cinquièmes se composaient de détentionnaires ayant refusé le travail, 37,50 p. 100 en 1893, contre 41,03 p. 100 en 1892, soit 3,53 p. 100 en moins.

Le chômage par défaut d'ouvrage laissait inoccupés 1,39 p. 100 de la population en 1893 contre 0,88 p. 100 en 1892, soit en 1893 0,51 p. 100 en plus.

Les détentionnaires ayant refusé le travail représentaient 0,84 p. 100 de la population en 1893 et 0,61 p. 100 en 1892, soit 0,23 p. 100 de plus.

Le nombre des détentionnaires présents au 31 décembre 1893 étant de 153, 84; soit 54,90 p. 100, avaient refusé le travail, c'est-à-dire plus de la moitié, contre 45,10 p. 100 qui l'avaient accepté.

En 1892, le nombre des détentionnaires présents au 31 décembre était de 137. Sur ce nombre, 64 avaient refusé le travail, soit 46,72 p. 100 contre 53,28 p. 100 qui l'avaient accepté. Il y a donc une différence en plus de 8,18 p. 100 entre les détentionnaires qui avaient refusé le travail au 31 décembre 1893 et ceux qui l'avaient refusé au 31 décembre 1892.

Détenus au repos.

Les 486 et 563 détenus qui se trouvaient au repos, l'étaient pour les motifs ci-après:

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus au repos.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre.	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus au repos.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre.
Infirmes, vieillards arrivants et libérés.....	354	72,84	3,51	351	62,34	3,35
Par prescription médicale	89	18,31	0,88	160	28,42	1,53
Mauvais temps, réparations à l'outillage.....	43	8,85	0,43	52	9,24	0,49
Totaux.....	486	100 »	4,82	563	100 »	5,37

Les sept dixièmes des détenus au repos étaient au 31 décembre 1893 des infirmes et vieillards, 72,84 p. 100, contre 62,34 p. 100

Digitized by Google

au 31 décembre 1892, soit 10,50 p. 100 de plus en 1893. — Près d'un cinquième, 18,31 p. 100, l'étaient par prescription médicale contre 28,42 p. 100 en 1892, soit 10,11 p. 100 en moins en 1893. Enfin les détenus au repos par suite du mauvais temps ou réparations à l'outillage, figuraient dans une proportion de 8,85 p. 100 en 1893 contre 9,24 p. 100 en 1892 soit 0,39 p. 100 de moins.

Détenus en cellule.

Les 278 et 271 détenus qui au 31 décembre se trouvaient en cellule, étaient dans cette situation pour les causes suivantes:

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus en cellule.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre.	NOMBRE de détenus.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenus en cellule.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 décembre.
A l'isolement sans travail.....	48	17,27	0,48	51	18,82	0,49
Par punition disciplinaire	230	82,73	2,28	220	81,18	2,10
Totaux.....	278	100 »	2,76	271	100 »	2,59

Les détenus en cellule s'y trouvaient au 31 décembre 1893 à raison de 17,27 p. 100 par isolement contre 18,82 p. 100 au 31 décembre 1892, soit 1,55 p. 100 de moins; et à raison de 82,73 p. 100 par punition disciplinaire contre 81,18 p. 100 en 1892, soit 1,55 p. 100 de plus.

Les isolés à ce jour (31 décembre 1893) représentaient donc 0,48 p. 100 de la population à la même date et les punis de cellule 2,28 p. 100.

Au 31 décembre 1892, les isolés représentaient 0,49 p. 100 de la population à la même date, soit 0,01 p. 100 de plus, et les punis de cellule 2,10 p. 100, soit 0,18 p. 100 de moins qu'en 1893.

FEMMES

Les 1.313 détenues présentes au 31 décembre 1893 dans les maisons centrales de femmes se trouvaient à ce jour dans la situa-

Digitized by Google

tion ci-après, comparée à celle qu'occupaient les 1.402 femmes détenues au 31 décembre 1892 :

	ÉTAT DES POPULATIONS PRÉSENTES			
	AU 31 DÉCEMBRE 1893		AU 31 DÉCEMBRE 1892	
	Nombre de détenues.	prop. 0/0	Nombre de détenues.	prop. 0/0
Travaillaient	1.146	87,28	1.195	85,24
Ne travaillaient pas	»	»	24	1,71
Étaient au repos	79	6,02	86	6,14
— à l'infirmerie	71	5,41	83	5,92
— en cellule	17	1,29	14	0,99
— à la salle de discipline	»	»	»	»
Totaux	1.313	100 »	1.402	100 »

Près des neuf dixièmes de la population, 87,28 p. 100 en 1893, travaillaient; 6,02 p. 100 étaient au repos; 5,41 p. 100 à l'infirmerie; et 1,29 p. 100 en cellule. Aucune détenue ne se trouvait sans travail et il n'y en avait pas à la salle de discipline.

En 1892, les proportions sont sensiblement les mêmes, mais 1,71 p. 100 des détenues présentes au 31 décembre chômaient faute de travail; aucune n'était à la salle de discipline.

Comparativement à 1893, il y a dans cette dernière année augmentation :

Différences en plus sur 1892.

Des détenues travaillant à raison de	2,04	p. 100
— en cellule à raison de	0,30	—
Total des différences en plus	2,34	p. 100

Et diminution :

Différences en moins sur 1893.

Des détenues ne travaillant pas à raison de	1,71	p. 100
— au repos —	0,12	—
— à l'infirmerie —	0,51	—
Total égal des différences en moins	2,34	p. 100

Les détenues présentes à l'infirmerie au 31 décembre 1893 étaient dans une proportion inférieure de 0,51 p. 100 à celles qui s'y trouvaient au 31 décembre 1892.

Digitized by Google

Détenues travaillant.

Les 1.146 et 1.195 détenues qui travaillaient étaient soumises au régime suivant :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues travaillant.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 déc.	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues travaillant.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 déc.
Travaillaient en commun	1.144	99,82	87,13	1.190	99,58	84,88
Travaillaient à l'isolement	2	0,18	0,15	5	0,42	0,36
Totaux	1.146	100 »	87,28	1,195	100 »	85,24

Presque toutes les détenues travaillaient sous un régime en commun; 0,18 p.100 seulement étaient isolées contre 0,42 p.100 en 1892, soit une différence en moins d'isolées de 0,24 p. 100 en 1893.

Détenues ne travaillant pas.

En 1893, il n'y avait aucune détenue dans cette catégorie, mais au 31 décembre 1892, 24 détenues soit 1,71 p. 100 ne travaillaient pas par défaut d'ouvrage. C'est donc en 1893 une différence en moins de 1,71 p. 100 sur 1892, pour cette catégorie.

Détenues au repos.

Les 79 et 86 détenues qui se trouvaient au repos l'étaient pour les motifs ci-après :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues au repos.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 déc.	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0 du nombre de détenues au repos.	PROPORTIONS 0/0 de la population au 31 déc.
Infirmes, vieillards, arrivantes et libérées	53	67,09	4,04	50	58,14	3,57
Par prescription médicale	26	32,91	1,98	24	27,91	1,71
Mauvais temps, réparations à l'outillage	»	»	»	12	13,95	0,86
Totaux	79	100 »	6,02	86	100 »	6,14

Digitized by Google

Près des sept dixièmes des détenues au repos étaient en 1893 des infirmes ou des femmes dans la vieillesse 67,09 p. 100; et 32,91 p. 100 c'est-à-dire trois dixièmes l'étaient par prescription médicale.

Au 31 décembre 1892, les détenues au repos par suite d'infirmités ou de vieillesse figuraient dans une proportion de 58,14 p. 100, sur le total des femmes se trouvant dans cette situation, soit 8,95 p. 100 de moins qu'en 1893. Celles qui étaient au repos par prescription médicale représentaient une proportion de 27,91 p. 100 soit exactement 5,00 p. 100 de moins qu'en 1893. Enfin ces deux différences en moins, formant un ensemble de 13,95 p. 100, étaient compensées par une proportion égale en plus de femmes au repos par suite de mauvais temps ou réparations à l'outillage, 13,95 p. 100 en 1892 contre néant en 1893.

Détenues en cellule.

Les 17 et 14 détenues qui aux 31 décembre des deux années 1893 et 1892 se trouvaient en cellule, étaient dans cette situation pour les causes suivantes :

	ANNÉE 1893			ANNÉE 1892		
	NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0		NOMBRE de détenues.	PROPORTIONS 0/0	
		nombre de détenues en cellule.	de la population au 31 déc.		nombre de détenues en cellule.	de la population au 31 déc.
A l'isolement sans travail	4	23,53	0,30	3	21,43	0,21
Par punition disciplinaire	13	76,47	0,99	11	78,57	0,78
Totaux.....	17	100 »	1,29	14	100 »	0,99

Les détenues en cellule s'y trouvaient au 31 décembre 1893 à raison de 23,53 p. 100 (près du quart), par isolement; et à raison de 76,47 p. 100 (plus des sept dixièmes), par punition disciplinaire. Au 31 décembre 1892, 21,43 p. 100 des détenues en cellule l'étaient par isolement, soit 2,10 p. 100 de moins qu'en 1893, et 78,57 p. 100 par punition disciplinaire, soit 2,10 p. 100 de plus qu'en 1893.

Les isolées, à ce jour (31 décembre 1893) représentaient donc 0, 30 p. 100 de la population à la même date, et les punies de cellule 0, 99 p. 100.

Au 31 décembre 1892, les isolées représentaient 0, 21 p. 100 de la population à la même date, soit 0,09 p. 100 de moins, et les punies 0,78 p. 100, soit 0,21 p. 100 de moins aussi qu'en 1893.

Digitized by Google

ALGÉRIE

Mouvement général de la population (tableau I).

HOMMES ET FEMMES

La population des établissements de Berrouaghia et de Lambèse était :

Au 31 décembre 1892, de	1,552
Le nombre des entrées pendant l'année 1893 s'est élevé à	985
Ensemble	2,537
Celui des sorties à	784
Il restait au 31 décembre 1893	1,753

Le total des journées de détention est de 610.877, soit une population moyenne de 1.673 contre 1.516, l'année précédente.

Le nombre des femmes détenues à la maison centrale du Lazaret était :

Au 31 décembre 1892, de	44
Il est entré, dans cet établissement, pendant l'année 1893	27
Ensemble	71
Il est sorti	14
Il restait au 31 décembre 1893	57

Les journées de détention forment un total de 19.154, soit une population moyenne de 52 en 1893, au lieu de 41 l'année précédente.

Répartition de la population suivant les juridictions et la pénalité (Tableau II).

Les 1.753 détenus avaient été jugés :

		0/0		0/0	
Par les cours d'assises	255 soit	14,55	contre	16,30	en 1892
— tribunaux correctionnels	837 —	47,75	—	45,42	—
— tribunaux militaires	661 —	37,70	—	38,28	—

Les 57 femmes se répartissaient ainsi :

		0/0		0/0	
Cours d'assises	47 soit	82,46	contre	75, »	en 1892
Tribunaux correctionnels	9 —	15,73	—	19, »	—
Tribunaux militaires	1 —	1,75	—	6, »	—

En France, sur 100 détenus on en compte, pour le sexe masculin, jugés :

Par les cours d'assises	53,45 p. 100
— tribunaux correctionnels	39,94 —
— tribunaux militaires	6,61 —

Digitized by Google

Pour le sexe féminin :

Par les cours d'assises	68,39 p. 100
— tribunaux correctionnels	31,61 —

Au point de vue de la nature des peines à subir, la population des maisons centrales de Berrouaghia, de Lambèse et du Lazaret était composée de la manière suivante :

	Hommes.		Femmes.	
Travaux forcés	»	»	27 ou 47,37	p. 100
Détention	»	»	» — »	—
Réclusion	745 ou	42,50 p. 100	9 — 15,79	—
Emprisonnement	1.008 —	57,50 —	21 — 36,84	—

Relativement à la durée des peines, les condamnés étaient ainsi classés :

BERROUAGHIA ET LAMBÈSE

Réclusion.

5 ans	508	soit 68,19	p. 100
Plus de 5 ans et moins de 10 ans	54	— 7,25	—
10 ans	183	— 24,56	—
	745	100 »	p. 100

Emprisonnement.

1 an et 1 jour	216	soit 21,43	p. 100
Plus d'un an et 1 jour et moins de 2 ans	298	— 29,56	—
2 ans	272	— 26,99	—
3 —	159	— 5,77	—
4 —	8	— 0,79	—
5 —	51	— 5,06	—
Plus de 5 à 7 ans	2	— 0,20	—
10 ans	2	— 0,20	—
	1.008	soit 100 »	p. 100

MAISON CENTRALE DU LAZARET

Travaux forcés.

5 ans	6	soit 22,22	p. 100
Plus de 5 ans et moins de 10 ans	6	— 22,22	—
10 ans	3	— 11,11	—
Plus de 10 à 15 ans	1	— 3,71	—
Plus de 15 à 20 ans	6	— 22,22	—
A perpétuité	5	— 18,52	—
	27	soit 100 »	p. 100

Réclusion.

5 ans	6	soit 66,67	p. 100
Plus de 5 ans et moins de 10 ans	3	— 33,33	—
	9	soit 100 »	p. 100

Emprisonnement.

1 an et 1 jour	1	soit 4,76	p. 100
Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans	3	— 14,29	—
2 ans	4	— 19,05	—
3 ans	7	— 33,33	—
4 ans	1	— 4,76	—
5 ans	5	— 23,81	—
	21	soit 100 »	p. 100

Digitized by Google

Nature des crimes et délits qui ont motivé les condamnations
(Tableaux III et III bis).

Les crimes et délits auxquels correspondent, dans les maisons centrales de l'Algérie, les nombres les plus élevés, sont :

Vol simple	1.199	soit 68,40	p. 100
Vol qualifié	208	— 11,87	—
Coups et blessures	89	— 5,08	—
Meurtre	45	— 2,57	—
Assassinat	44	— 2,51	—
Attentat à la pudeur	34	— 1,94	—
Faux	29	— 1,65	—
Abus de confiance	26	— 1,48	—
Escroquerie	22	— 1,25	—

Pour les femmes :

Meurtre	9	soit 15,79	p. 100
Vol qualifié	8	— 14,04	—
Infanticide	8	— 14,04	—
Assassinat	7	— 12,28	—
Fausse monnaie	4	— 7,02	—
Coups et blessures	4	— 7,02	—
Empoisonnement	3	— 5,26	—

Hommes.	PROPORTION 0/0		DIFFÉRENCES 0/0 année 1893.	
	1892	1893	en plus.	en moins.
1re *Catégorie.* — Assassinat, empoisonnement, fausse monnaie, incendie, meurtre, recel, vol qualifié	47,32	15,92	»	31,40
2e *Catégorie.* — Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, vol simple, faux en écritures, complicité d'attentat à la pudeur, d'infanticide	36,38	73,76	37,38	»
3e *Catégorie.* — Evasion, faux dans les passe ports, mendicité, vagabondage	0,14	»	»	0,14
4e *Catégorie.* — Adultère, bigamie, viol, coups et blessures, outrage à des fonctionnaires	15,82	10,15	»	5,67
5e *Catégorie.* — Contravention aux lois fiscales, crimes ou délits politiques, usurpation de fonctions, homicide par imprudence	0,34	0,17	»	0,17
Totaux	100 »	100 »	37,38	37,38

Digitized by Google

Femmes.	PROPORTION 0/0		DIFFÉRENCE 0/0 année 1893.	
	1892	1893	en plus.	en moins.
1re *Catégorie.*— Assassinat, empoisonnement, fausse monnaie, incendie, meurtre, recel, vol qualifié.....	50 »	47,38	»	2,62
2e *Catégorie.* — Complicité d'attentat à la pudeur, d'avortement, d'infanticide, suppression d'enfant, abus de confiance, escroquerie.....	19,47	12,26	»	7,21
3e *Catégorie.* — Mendicité, vagabondage	»	»	»	»
4e *Catégorie.* — Abandon d'enfants, avortement, infanticide, coups et blessures.....	30,53	36,85	6,32	»
5e *Catégorie.* — Homicide par imprudence, infractions à des arrêtés d'expulsion.....	»	3,51	3,51	»
Totaux.....	100 »	100 »	9,83	9,83

Départements où les détenus ont été condamnés (Tableau IV).

Suivant les départements où avaient été prononcées les condamnations, la population des maisons centrales de l'Algérie se répartissait de la manière suivante, au 31 décembre 1893 :

	Hommes.		Femmes.	
Alger	849 ou	48,43 p. 100	25 ou	43,86 p. 100
Constantine.....	234 —	13,35 —	17 —	29,82 —
Oran	559 —	31,89 —	13 —	22,81 —
Divers départements de France.....	7 —	0,40 —	» —	» —
Colonies et protectorats	7 —	0,40 —	» —	» —
Tunisie.....	95 —	5,42 —	2 —	3,51 —
En mer	2 —	0,11 —	» —	» —
Totaux	1.753 ou	100 » p. 100	57 ou	100 » p. 100

En 1892, les rapports étaient respectivement :

Pour les hommes.....	46 »;	17 »;	26 »;	4 »;	7 » p. 100
— femmes	53 »;	26 »;	16 »;	»	5 » —

Digitized by Google

Condamnés étrangers (Tableau V).

Les maisons centrales de l'Algérie renfermaient au 31 décembre 1893 : 446 hommes et 18 femmes de nationalité étrangère.

	Hommes.	Femmes.
Allemagne	94	1
Angleterre	5	1
Autriche-Hongrie	13	»
Belgique	144	»
Espagne	48	12
Italie	77	2
Suisse	17	»
Tunisie	28	»
Maroc	20	2

La proportion des détenus étrangers, par rapport à l'effectif des maisons centrales, ressort, en Algérie, à 25,44 p. 100 pour les hommes et à 31,58 p. 100 pour les femmes, tandis qu'elle est en France de 9,46 p. 100 pour les hommes et 4,65 p. 100 pour les femmes.

En 1892, les rapports étaient :

Pour les hommes de 26,28 p. 100 de l'effectif et pour les femmes de 31,81 p. 100.

Le chiffre des détenus de nationalité étrangère dans les maisons centrales de l'Algérie, qui était en progression constante depuis plusieurs années, a tendance à diminuer, sauf pour l'Allemagne qui est stationnaire et l'Italie qui est en progression ; 95 Italiens en 1892 et 144 en 1893.

Age des condamnés (Tableau VI).

Au point de vue de l'âge des condamnés, la population des maisons centrales se répartissait ainsi :

HOMMES

				0/0		0/0	
De 16 à 20 ans			50	soit 2,85	contre	2,26	en 1892
20	25 —		593	— 33,83	—	31,44	—
25	30 —		640	— 36,51	—	36,50	—
30	40 —		349	— 19,91	—	22,61	—
40	50 —		92	— 5,25	—	5,31	—
50	60 —		23	— 1,31	—	1,61	—
60	70 —		6	— 0,34	—	0,18	—
Plus de	70 ans		»	— »	—	0,09	—
	Totaux		1.753	soit 100	» contre	100	» en 1892

Digitized by Google

FEMMES

				0/0		0/0	
De 16 à 20 ans			4	soit 7,02	contre	6,81	en 1892
20	25	—	10	— 17,54	—	9,09	—
25	30	—	8	— 14,03	—	15,09	—
30	40	—	17	— 29,82	—	31, »	—
40	50	—	11	— 19,30	—	29, »	—
50	60	—	6	— 10,53	—	6,81	—
60	70	—	1	— 1,76	—	2,20	—
Plus de 70 ans			»	— »	—	»	—
Totaux			57	soit 100 »	contre	100 »	en 1892

État civil (Tableau VII).

Il existait au 31 décembre 1893, dans les maisons centrales de l'Algérie :

1.272 détenus célibataires ou veufs ou divorcés.

Dont	avec enfants	53
	sans enfants	1.237

481 mariés.

Dont	ayant enfants	345
	sans enfants	136

41 détenues célibataires ou veuves ou divorcées.

Dont	ayant enfants	22
	sans enfants	19

16 mariées.

Dont	ayant enfants	9
	sans enfants	7

Ces chiffres donnent sur 100 détenus :

		Hommes.		Femmes.	
		0/0	0/0	0/0	0/0
Célibataires veufs ou divorcés.	sans enfants	70,56	72,56	33,33	71,93
	ayant enfants	2, »		38,60	
Mariés.	ayant enfants	19,68	27,44	15,79	28,07
	sans enfants	7,76		12,28	

Religion (Tableau VIII).

L'élément mahométan ne représente qu'une majorité de 11, dans les établissements pénitentiaires de l'Algérie. Mais il convient d'ajouter que les arabes, condamnés à la réclusion ou à plus de 3 ans de prison, sont dirigés sur les pénitenciers de Corse : Chiavari et Castelluccio.

Digitized by Google

Il était représenté, au 31 décembre 1893 :

			0/0			0/0
Par un chiffre de.....	882	hommes ou	50,31	31	femmes ou	54,39
Les catholiques.....	753	—	42,96	26	—	45,61
Les protestants.....	62	—	3,54	»	—	»
Les israélites.....	53	—	3,02	»	—	»
N'appartenant à aucun culte.....	3	—	0,17	»	—	»

Des 882 musulmans : 7 étaient condamnés à la réclusion, soit 0,79 p. 100. 875 à l'emprisonnement, soit 99,21 p. 100.

Les 871 détenus appartenant aux autres cultes avaient à subir : 738 la peine de la réclusion ; 133 celle de l'emprisonnement.

Chez les femmes on comptait :

Musulmanes aux travaux forcés.....	15	ou 48,39	p. 100
— réclusionnaires.....	6	— 19,35	—
— condamnées à l'emprisonnement..	10	— 32,26	—

Pour les autres cultes :

Aux travaux forcés.....	12	ou 46,15	p. 100
A la réclusion.....	3	— 11,54	—
A l'emprisonnement.....	11	— 42,31	—

Professions antérieures (Tableau IX).

Sous le rapport professionnel, les détenus de maisons centrales de l'Algérie étaient classés de la manière suivante :

Propriétaires, rentiers.....	2	soit	0,11	contre	0,64	en 1892
Professions libérales.....	24	—	1,37	—	2,96	—
Employés banque et commerce.	42	—	2,40	—	3,02	—
Commerçants, fabricants.....	45	—	2,57	—	2,96	—
Professions alimentaires.....	45	—	2,57	—	2,58	—
Ouvriers d'ateliers, de fabriques.	109	—	6,22	—	7,21	—
Industries du bâtiment.....	198	—	11,29	—	14,24	—
Profes. agricoles, journalières...	958	—	54,65	—	46,78	—
Professions nomades.....	32	—	1,83	—	2,77	—
Militaires et marins.....	110	—	6,27	—	8,89	—
Vagabonds et mendiants.....	»	—	»	—	0,08	—
A la charge de leur famille	188	—	10,72	—	7,87	—

A la maison centrale du Lazaret, il y avait :

Propriétaires, rentières.....	3	soit	5,27	contre	4,08	en 1892
Commerçantes, fabricantes.....	1	—	1,75	—	2,04	—
Professions alimentaires.....	1	—	1,75	—	2,04	—
Ouvrières d'ateliers, de fabriques	6	—	10,53	—	10,20	—
Journalières et domestiques....	46	—	80,70	—	71,44	—
A la charge de leur famille.....	»	—	»	—	6,12	—
Vagabondes, mendiantes.....	»	—	»	—	2,04	—
Employées de commerce.....	»	—	»	—	2,04	—

Digitized by Google

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Au point de vue des antécédents judiciaires, la population des maisons centrales de l'Algérie était la suivante :

	HOMMES			FEMMES (nombre).	
	NOMBRE	1893	1892	1893	1892
		0/0	0/0		
Relégables	30	3,14	3,02	»	»
Non relégables : Récidivistes proprement dits	347	40,53	35,71	1	1
Non relégables : Ayant subi antérieurement des peines d'un an et au-dessous	476	49,84	51,13	»	3
Ayant été seulement enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle	62	6,49	5,11	»	»
Totaux	955	100 »	100 »	1	4

Le nombre des condamnés contre lesquels avait été prononcée la peine accessoire de l'interdiction de séjour, après libération, était de 290; celui des femmes de 7.

Part des détenus dans le produit de leur travail (Tableau XI).

On comptait, en 1893, dans les établissements de Berrouaghia et de Lambèse :

A BERROUAGHIA

10	condamnés	recevant	1	dixième
46	—		2	dixièmes
168	—		3	—
398	—		4	—
360	—		5	—

A LAMBÈSE

8	condamnés	recevant	1	dixième
7	—		2	dixièmes
54	—		3	—
141	—		4	—
561	—		5	—

AU LAZARET

21	condamnées	recevant	3	dixièmes
15	—		4	—
21	—		5	—

Digitized by Google

Soit en moyenne 4 dixièmes 31 centièmes, pour les hommes et 4 dixièmes 0 centième, pour les femmes.

État de l'instruction des condamnés au moment de leur entrée

(Tableau XII).

La majorité de la population, pour l'un et pour l'autre sexe se composait, comme les années précédentes, d'individus illettrés.

	Hommes.		Femmes.	
		0/0		0/0
Ceux-ci étaient en effet, au nombre de	1.119 soit	63,83	38 soit	66,67
Le surplus de l'effectif se répartissait ainsi :				
Sachant lire	22 —	1,26	5 —	8,78
— lire et écrire	412 —	23,50	8 —	14,03
— lire, écrire et calculer	152 —	8,67	6 —	10,52
Possédant l'instruction primaire	37 —	2,11	» —	»
Ayant une instruction supérieure	17 —	0,63	» —	»
Totaux	1.753 soit	100 »	57 soit	100 »

Dans les établissements de la métropole, il n'existait, sur 100 détenus, que 22,08 p. 100 hommes et 29,78 p. 100 femmes, complètement illettrés au moment de leur entrée. Le surplus de l'effectif se répartissait ainsi :

Hommes : sachant lire, 11,19 p. 100; lire et écrire, 28,03 p. 100; lire, écrire et calculer, 27,33 p. 100; possédant l'instruction primaire, 7,51 p. 100; l'instruction supérieure, 3,86 p. 100.

Femmes : sachant lire, 24,75 p. 100; lire et écrire, 32,75 p. 100; lire, écrire et calculer 9,22 p. 100; possédant l'instruction primaire, 2,82 p. 100; l'instruction supérieure, 0,68 p. 100.

Résultats de l'enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

En raison, d'une part, des éléments dont se compose la population détenue qui comprend 50,31 p. 100 d'indigènes musulmans et 25,44 p. 100 d'étrangers; 54,39 p. 100 de femmes indigènes et 31, 58 p. 100 d'étrangères, et, d'autre part, de l'emploi de la plus grande partie de l'effectif aux travaux extérieurs, l'enseignement scolaire présente, dans les maisons centrales de l'Algérie, des résultats très différents de ceux des maisons centrales de la métropole.

Digitized by Google

On comptait à Berrouaghia :

Au 31 décembre 1892	33	élèves
Admis pendant l'année 1893	67	—
Ensemble	100	élèves
Sortis pendant l'année	54	—
Reste au 31 décembre 1893	46 élèves ou 4,68 p. 100	

par rapport à la population de l'établissement à la même date.

L'effectif scolaire au 31 décembre 1892 se décomposait ainsi :

Illettrés	18	ou 54,55	p. 100
Sachant lire	10	— 30,30	—
— lire et écrire	1	— 3,03	—
Recevant le complément de l'instruction primaire	4	— 12,12	—
Totaux	33	ou 100 »	p. 100

Les admissions comprenaient :

Illettrés	31	ou 46,27	p. 100
Sachant lire	19	— 28,36	—
— lire et écrire	9	— 13,43	—
— lire, écrire et calculer	8	— 11,94	—
Totaux	67	ou 100 »	p. 100

Ces 100 individus ayant fréquenté l'école pendant l'année se répartissaient donc en :

Illettrés	49	ou 49, »	p. 100
Sachant lire	29	— 29, »	—
— lire et écrire	10	— 10, »	—
— lire, écrire et calculer	12	— 12, »	—
Totaux	100	ou 100 »	p. 100

Ceux qui ont quitté l'école pendant l'année, soit par suite de libération, décès ou tous autres motifs, étaient classés de la manière suivante :

Illettrés	11	ou 20,37	p. 100
Sachant lire	20	— 37,04	—
— lire et écrire	9	— 16,66	—
— lire, écrire et calculer	14	— 25,93	—
Totaux	54	ou 100 »	p. 100

Digitized by Google

Les résultats ci-après ont été obtenus pendant l'année :

Illettrés	ayant appris à lire	13	soit 13, »	p. 100
	— à lire et écrire	»	— »	—
	— à lire, écrire et calculer	3	— 3, »	—
	demeurés illettrés	33	— 33, »	—
Sachant lire	ayant appris à écrire	5	— 5, »	—
	— à écrire et à calculer	8	— 8, »	—
	ayant fait des progrès	14	— 14, »	—
	n'ayant pas fait de progrès	2	— 2, »	—
Sachant lire et écrire	ayant appris à calculer	6	— 6, »	—
	ayant fait des progrès	3	— 3, »	—
	n'ayant pas fait de progrès	1	— 1, »	—
Sachant lire, écrire et calculer	ayant fait des progrès	9	— 9, »	—
	n'ayant pas fait de progrès	3	— 3, »	—
Totaux		100	soit 100	» p. 100

Des 46 détenus présents à l'école au 31 décembre 1893 :

Étaient illettrés	22	ou 47,83	p. 100
Savaient lire	9	— 19,56	—
— lire, écrire et calculer	15	— 32,11	—
Totaux	46	ou 100 »	p. 100

Enfin, 47 détenus ont reçu, pendant l'année, des leçons de musique.

La bibliothèque de Berrouaghia possédait 389 volumes. Le nombre des mises en lecture a été en 1893 de 4.718; soit 91 par distribution hebdomadaire.

Au 31 décembre 1892, l'école de Lambèse comptait	34	élèves
Admis pendant l'année 1893	35	—
Ensemble	69	élèves
Sortis pendant l'année	20	—
Restaient au 31 décembre 1893	49	élèves ou 6,36 p. 100

par rapport à la population de l'établissement à la même date.

L'effectif scolaire au 31 décembre 1892, se décomposait ainsi:

Illettrés	11	ou 32,35	p. 100
Sachant lire	9	— 26,47	—
— lire et écrire	8	— 23,53	—
Recevant le complément de l'instruction primaire	6	— 17,65	—
Totaux	34	ou 100 »	p. 100

Les admissions comprenaient :

Illettrés	19	ou 54,29	p. 100
Sachant lire	6	— 17,14	—
— lire et écrire	6	— 17,14	—
— lire, écrire et calculer	4	— 11,43	—
Totaux	35	ou 100 »	p. 100

Digitized by Google

Ces 69 individus ayant fréquenté l'école pendant l'année se répartissaient donc en :

Illettrés	30	ou	43,48	p. 100
Sachant lire	15	—	21,74	—
— lire et écrire	14	—	20,29	—
— lire, écrire et calculer	10	—	14,49	—
Totaux	69	ou	100 »	p. 100

Ceux qui ont quitté l'école pendant l'année, soit par suite de libération, décès ou tous autres motifs, étaient classés de la manière suivante :

Illettrés	3	ou	15, »	p. 100
Sachant lire	4	—	20, »	—
— lire et écrire	6	—	30, »	—
— lire, écrire et calculer	5	—	25, »	—
Possédant une instruction primaire	2	—	10, »	—
Totaux	20	ou	100 »	p. 100

Les résultats ci-après ont été obtenus pendant l'année.

Illettrés	ayant appris à lire	5	soit	7,25	p. 100
	— à lire et à écrire	3	—	4,35	—
	— à lire, écrire et calculer	6	—	8,69	—
	demeurés illettrés	16	—	23,19	—
Sachant lire	ayant appris à écrire	1	—	1,45	
	— à écrire et à calculer	2	—	4,35	—
	ayant fait des progrès	8	—	11,59	—
	n'ayant pas fait de progrès	3	—	4,35	—
Sachant lire et écrire	ayant appris à calculer	4	—	5,79	—
	ayant fait des progrès	5	—	7,25	—
	n'ayant pas fait de progrès	5	—	7,25	—
Sachant lire, écrire et calculer	ayant reçu le complément de l'instruction primaire	3	—	4,35	—
	ayant fait des progrès	6	—	8,69	—
	n'ayant pas fait de progrès	1	—	1,45	—
Totaux		69	soit	100 »	p. 100

Des 49 détenus présents à l'école au 31 décembre 1893 :

Étaient illettrés	13	ou	26,53	p. 100
Savaient lire	12	—	24,49	—
— lire et écrire	8	—	16,33	—
Recevaient le complément de l'instruction primaire	16	—	32,65	—
Totaux	49	ou	100 »	p. 100

La bibliothèque de Lambèse contenait 435 volumes. Le nombre des mises en lecture a été, en 1893, de 4.108 ; soit 79 par distribution hebdomadaire.

Digitized by Google

Les résultats de l'enseignement à la maison centrale de femmes du Lazaret, étaient les suivants :

On comptait au Lazaret au 31 décembre 1892	16	élèves
Admises pendant l'année 1893	9	—
Ensemble	25	élèves
Sorties pendant l'année	4	—
Reste au 31 décembre 1893	21 élèves ou 36,84 p. 100	

par rapport à la population de l'établissement à la même date.

L'effectif scolaire au 31 décembre 1892, se décomposait ainsi :

Illettrées	8	ou 50, »	p. 100
Sachant lire et écrire	2	— 12,50	—
— lire, écrire et calculer	6	— 37,50	—
Totaux	16	ou 100 »	p. 100

Les admissions comprenaient :

Illettrées	4	ou 44,45	p. 100
Sachant lire	3	— 33,33	—
— lire et écrire	2	— 22,22	—
Totaux	9	ou 100 »	p. 100

Les 25 femmes ayant fréquenté l'école pendant l'année se répartissaient ainsi :

Illettrées	12	ou 48, »	p. 100
Sachant lire	5	— 20, »	—
— lire et écrire	2	— 8, »	—
— lire, écrire et calculer	6	— 24, »	—
Totaux	25	ou 100 »	p. 100

Celles qui ont quitté l'école étaient classées de la manière suivante :

Sachant lire	1	ou 25, »	p. 100
— lire et écrire	1	— 25, »	—
— lire, écrire et calculer	2	— 50, »	—
Totaux	4	ou 100 »	p. 100

Les résultats ci-après ont été obtenus pendant l'année :

Illettrées	ayant appris à lire	3	soit 12, »	p. 100
	— à lire et à écrire	3	— 12, »	—
	— à lire, écrire et calculer	3	— 12, »	—
	demeurées illettrées	3	— 12, »	—
Sachant lire	ayant fait des progrès	3	— 12, »	—
Sachant lire et écrire	ayant appris à calculer	2	— 8, »	—
	ayant fait des progrès	1	— 4, »	—
	n'ayant pas fait de progrès	1	— 4, »	—
Sachant lire, écrire et calculer	ayant fait des progrès	1	— 4, »	—
	n'ayant pas fait de progrès	5	— 20, »	—
Totaux		25	soit 100 »	p. 100

Digitized by Google

Des 21 détenues présentes à l'école au 31 décembre 1893.

Étaient illettrées	3	ou 14,29	p. 100
Savaient lire	5	— 23,81	—
— lire et écrire	4	— 19,05	—
— lire, écrire et calculer	9	— 42,85	—
Totaux	21	ou 100 »	p. 100

La bibliothèque du Lazaret possédait 166 volumes. Le nombre des mises en lecture a été en 1893 de 409, soit 7 par distribution hebdomadaire.

Grâces et commutations de peines (Tableau XIV).

En 1892, 180 hommes et 13 femmes avaient bénéficié de mesures de clémence.

En 1893, les mêmes mesures ont profité à 223 hommes et 10 femmes.

Des remises entières du restant de la peine ont été prononcées en faveur de condamnés hommes dans une proportion de 0,91 p. 100 par rapport à l'effectif de la population détenue.

Aucune n'a été l'objet d'une commutation de peine.

Des réductions de peine ont été accordées en faveur d'un certain nombre de condamnés dans une proportion de 7,30 p. 100.

Il a été prononcé 89 libérations conditionnelles ou 5,08 p. 100 de l'effectif.

Le nombre des individus qui ont été l'objet de mesure de clémence a été ainsi de 13,29 p. 100 par rapport à la population détenue.

Toutes les mesures de clémence avaient été proposées par l'administration.

Enfin, 108 détenus ou 6,16 p. 100 ont bénéficié d'une augmentation de dixièmes, sur la quotité du salaire, en récompense de leur bonne conduite.

1 remise de peine a été accordée à une femme.

3 ont bénéficié d'une commutation de la peine des travaux forcés à temps en emprisonnement.

2 ont été l'objet de réductions de peine.

4 ont été mises en liberté conditionnellement.

Ces 10 mesures de clémence ont été prises sur la seule proposition de l'administration.

C'est une proportion de 17,54 p. 100 par rapport à l'effectif de la population détenue.

Digitized by Google

État disciplinaire (Tableau XV).

En 1892, les tribunaux avaient eu à connaître deux délits commis à Berrouaghia.

En 1893, aucun condamné n'a encouru les rigueurs du Code pénal.

Les détenus des maisons centrales de l'Algérie sont, en majorité, employés à des travaux de culture, d'exploitation de carrières, de construction de routes. Dans ces conditions, ils échappent le plus souvent à la surveillance des gardiens en trop petit nombre sur les chantiers. Ceci explique comment les infractions paraissent si peu nombreuses en Algérie, par rapport à la statistique des infractions signalées dans les maisons centrales de France.

Les infractions retenues par la justice disciplinaire des maisons de Berrouaghia et de Lambèse forment un total de 1.263 au lieu de 1.714 relevées dans la statistique précédente.

Le chiffre ci-dessus de 1.263 infractions se décompose ainsi :

			0/0			0/0	
Larcins	88	soit	6,97	en 1893 contre	5,43	en 1892
Voies de fait envers des agents...	2	—	0,16	—	»	—
— contre co-détenus...	148	—	11,72	—	9,68	—
Rebellion, mutinerie	125	—	9,90	—	8,86	—
Actes d'immoralité	6	—	0,47	—	0,58	—
Infractions au silence	51	—	4,04	—	6,06	—
Refus de travail	42	—	3,32	—	3,54	—
Paresse, négligence dans le travail	73	—	5,78	—	5,60	—
Usage du tabac	158	—	12,51	—	14,70	—
Jeux, trafic, objets prohibés	178	—	14,09	—	14,70	—
Infractions diverses	392	—	31,04	—	30,80	—
Totaux	1.263		100 »	en 1893 contre	100 »	en 1892

Le nombre des hommes punis, à Berrouaghia et à Lambèse, a été de 797, soit 45,46 p. 100 par rapport à l'effectif de la population détenue.

Il a été infligé 1.263 punitions.

	1893		1892	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Cellule	164	8,23	276	16,10
Salle de discipline	355	28,11	341	19,90
Pain sec	306	24,23	167	9,74
Autres privations alimentaires	86	6,81	291	16,98
Réduction de dixième	1	0,08	»	»
Amendes	258	20,43	384	22,40
Autres punitions	48	3,80	115	6,71
Réprimandes	105	8,31	140	8,17
Totaux	1.263	100 »	1.714	100 »

Digitized by Google

Ont encouru une punition	513	ou	64,37	p. 100
— deux punitions	162	—	20,32	—
— trois —	66	—	8,28	—
— quatre et plus	56	—	7,03	—
Totaux	797	ou	100 »	p. 100

Le nombre des journées de cellule de prévention, punition ou consignation, s'est élevé à 4.386, soit 0,72 p. 100 par rapport aux journées de détention.

Les journées de salle de discipline forment un total de 4.360. La proportion par rapport aux journées de détention est de 0, 72 p. 100.

Il y a eu 1.751 journées de privations alimentaires, ou 0,29 p. 100 par rapport aux journées de détention.

Le travail sur les chantiers extérieurs rend forcément le nombre des évasions plus grand en Algérie qu'en France. On en compte 10 consommmées dont 6 suivies de réintégration avant le 31 décembre.

Pour la maison centrale du Lazaret, la statistique de 1893 accuse 57 infractions : 1 vol ; 2 voies de fait envers des détenues ; 11 pour paresse et négligence dans le travail ; 8 infractions au silence ; 3 refus de travail.

Toutes ont été punies : 24 de la cellule; 27 du pain sec et 6 d'autres privations alimentaires.

22 femmes, soit 38,59 p. 100, ont été punies.

Une fois	10
Deux —	4
Trois —	1
Quatre fois et plus	7

Le nombre des journées de cellule s'est élevé à 84. Celui des privations alimentaires à 92. Contre 52 et 24 en 1892.

Il n'y a pas eu de tentative d'évasion.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

Le nombre des malades en traitement dans les infirmeries était :

	HOMMES	FEMMES
Au 31 décembre 1892 de	32	»
Il a été admis pendant l'année	617	23
Ensemble	649	23
Il est sorti : guéris 511 hommes, 20 femmes ; libérés 18 — » — ; décédés 70 — 2 —	599	22
Restait au 31 décembre 1893	50	1

Digitized by Google

Le total des journées d'infirmerie a été de 15.426 pour les hommes et 366 pour les femmes.

De ces chiffres ressortent les indications ci-après:

Hommes.	1893 0/0	1892 0/0	MAISONS CENTRALES de France en 1893. 0/0
Proportion des entrées à l'infirmerie, par jour, à la population moyenne	0,101	0,012	0,145
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention	2,525	2,060	3,583
Durée moyenne du séjour à l'infirmerie	23 j 769	17 j 180	23 j 127
Proportion des décès au total des malades	10,786	6,165	5,458
Rapport des décès à la population moyenne	4,184	2,928	3,086
Femmes.			
Proportion des entrées à l'infirmerie, par jour, à la population moyenne	0,121	0,092	0,186
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention	1.911	1,281	5,795
Durée moyenne du séjour à l'infirmerie	15,913	13 j 785	28 j 645
Proportion des décès au total des malades	8,696	7,143	4,790
Rapports des décès à la population moyenne	3,846	2,439	3,538

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie sont:

Pour les hommes.

Les maladies des bronches et du larynx	91	soit	14,75	p. 100
Fièvres intermittentes	89	—	14,42	—
Les érysipèles	49	—	7,94	—
Maladies des oreilles, du nez et de la bouche	38	—	6,16	—
Les abcès, furoncles, ulcères, etc	35	—	5,67	—
Gastrites, entérites, diarrhées, etc	34	—	5,51	—
Phtisie pulmonaire	34	—	5,51	—
Contusions, plaies, luxations	34	—	5,51	—
Pneumonie, pleurésie	31	—	5,02	—
Maladies des yeux	20	—	3,24	—
Maladies des voies urinaires	16	—	2,59	—
La dysenterie	16	—	2,59	—
L'anémie, la débilité, la gangrène	15	—	2,43	—

Pour les femmes.

Les abcès, furoncles, ulcères, etc	5	soit	21,74	p. 100
Les maladies des organes génitaux	3	—	13,04	—
Maladie des bronches et du larynx	2	—	8,69	—
La phtisie pulmonaire	2	—	8,69	—
Les érysipèles	2	—	8,69	—
Les fièvres diverses	2	—	8,69	—

Digitized by Google

La proportion des maladies aiguës a été :

Pour le sexe masculin	91,41 p. 100
— féminin	52,17 —

Sur 100 hommes admis à l'infirmerie en 1893, 7,62 p. 100 présentaient, au moment de leur arrivée dans les maisons centrales, le germe de la maladie.

Étaient de constitution faible	30,79 p. 100
Jouissaient d'une bonne santé	61,59 —

Sur 100 femmes admises en traitement :

Avaient le germe de la maladie	8,69 p. 100
Étaient de constitution faible	26,09 —
Jouissaient d'une bonne santé	65,22 —

Les maladies qui ont causé le plus grand nombre de décès sont :
Pour les hommes :

La phtisie pulmonaire	31,43 p. 100
Pneumonie	20, » —
Érysipèles	17,14 —
Maladies indéterminées	12,86 —
Péritonites	5,71 —
Fièvres intermittentes	4,29 —

Pour les femmes ; les 2 décès se répartissent ainsi :

Maladie des bronches	1
Abcès	1

Les nombres proportionnels des entrées à l'infirmerie se répartissent ainsi, comparativement aux maisons centrales de France :

Suivant l'âge.

HOMMES

De 16 à 20 ans	47	ou	7,62 p. 100	contre	10,18 p. 100	dans les maisons centrales de France.
20 25 —	187	—	30,31	—	21,56	—	
25 30 —	169	—	27,39	—	24,99	—	
30 40 —	146	—	23,66	—	20,40	—	
40 50 —	49	—	7,94	—	11,30	—	
50 60 —	12	—	1,95	—	6,54	—	
60 70 —	6	—	0,97	—	3,70	—	
Plus de 70 —	1	—	0,16	—	3,13	—	

Digitized by Google

Suivant la durée de la détention.

1re année.....	294 ou 47,65 p. 100	contre	29,22 p. 100	dans les maisons centrales de France.
2e —	178 — 28,85	—	25,50 —	
3e —	81 — 13,13	—	18,98 —	
4e —	32 — 5,19	—	12,84 —	
5e —	11 — 1,78	—	8,78 —	
Plus de 5 années	21 — 3,40	—	4,68 —	

Suivant la saison.

1er trimestre...	170 ou 27,55 p. 100	contre	26,73 p. 100	dans les maisons centrales de France.
2e — ...	158 — 25,61	—	26,72 —	
3e — ...	156 — 25,28	—	22,70 —	
4e — ...	133 — 21,56	—	23,85 —	

Suivant l'âge.

FEMMES

De 16 à 20 ans ..	1 ou 4,35 p. 100	contre	16,28 p. 100	dans les maisons centrales de France.
20 25 — ..	3 — 13,04	—	19,57 —	
25 30 — ..	8 — 34,78	—	16,70 —	
30 40 — ..	6 — 26,08	—	15,74 —	
40 50 — ..	3 — 13,04	—	13,83 —	
50 60 — ..	2 — 8,69	—	10, » —	
60 70 — ..	» — »	—	5,11 —	
Plus de 70 — ..	» — »	—	2,77 —	

Suivant la durée de la détention.

1re année.....	10 ou 43,48 p. 100	contre	25,64 p. 100	dans les maisons centrales de France.
2e —	5 — 21,74	—	22,13 —	
3e —	2 — 8,69	—	15,74 —	
4e —	1 — 4,35	—	14,57 —	
5e —	» — »	—	8,83 —	
Plus de 5 années.	5 — 21,74	—	13,09 —	

Suivant les saisons.

1er trimestre.....	5 ou 21,74 p. 100	contre	30,43 p. 100	dans les maisons centrales de France.
2e —	5 — 21,74	—	23,51 —	
3e —	6 — 26,08	—	21,49 —	
4e —	7 — 30,44	—	24,57 —	

Digitized by Google

Proportions comparatives des décès dans les maisons centrales d'Algérie et les établissements similaires de France.

Suivant l'âge.

HOMMES

De 16 à 20 ans	10, » p. 100	contre	6,52 p. 100	dans les maisons centrales de France.
20 25 —	20, »	—	14,91 —	
25 30 —	27,14	—	13,66 —	
30 40 —	27,14	—	23,29 —	
40 50 —	8,57	—	15,84 —	
50 60 —	4,29	—	10,87 —	
60 70 —	1,43	—	10,87 —	
Plus de 70 —	1,43	—	4,04 —	

Suivant la durée de la détention.

1re année.....	70, » p. 100	contre	24,53 p. 100	dans les maisons centrales de France.
2e —	21,43	—	32,30 —	
3e —	8,57	—	20,81 —	
4e —	»	—	9,63 —	
5e —	»	—	6,83 —	
Plus de 5 années.....	»	—	5,90 —	

Suivant les saisons.

1er trimestre.....	27,14 p. 100	contre	23,60 p. 100	dans les maisons centrales de France.
2e —	40, »	—	31,37 —	
3e —	20, »	—	22,05 —	
4e —	12,86	—	22,98 —	

(Tableau XXIII).

Au 31 décembre 1892, il y avait à Berrouaghia, parmi les condamnés à l'emprisonnement 1 détenu épileptique non aliéné.

A Lambèse, 1 réclusionnaire épileptique non aliéné.

Aucun cas d'aliénation mentale, ni d'épilepsie ne s'est manifesté en 1893, soit à Berrouaghia, soit à Lambèse non plus qu'au Lazaret.

Il restait un détenu épileptique à l'emprisonnement à Berrouaghia.

Un détenu épileptique s'est suicidé par strangulation à Lambèse.

Digitized by Google

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Le nombre des journées de travail a été, en 1893:

A Berrouaghia	190.978	386.463
A Lambèse	195.485	
Au Lazaret		15.883
Ensemble		402.346

Soit un effectif moyen de:

Détenus occupés à Berrouaghia	622
— à Lambèse	637
— au Lazaret	52
Ensemble	1.311

Au 31 décembre 1893, le total des détenus travaillant était:

A Berrouaghia	327
A Lambèse	736
Au Lazaret	55
Ensemble	1.118

En rapprochant les chiffres de ceux qui se rapportent à la population totale des mêmes établissements, on constate les résultats suivants :

1° Proportion du nombre moyen des détenus occupés, à la population moyenne.

Hommes	Berrouaghia	65,06 p. 100	75,25 p. 100
	Lambèse	88,83 —	
Femmes		100 »	—

2° Proportion du nombre de détenus occupés au 31 décembre 1893, par rapport à l'effectif, à la même date.

Hommes	Berrouaghia	33,33 p. 100	60,64 p. 100
	Lambèse	95,46 —	
Femmes		96,49	—

La disproportion de la moyenne des travailleurs au 31 décembre 1893 avec la moyenne des travailleurs pendant l'année, provient de ce que la majorité des détenus du pénitencier agricole de Berrouaghia étant occupés à des travaux de culture, le travail a dû être suspendu par suite de l'extrême rigueur de l'hiver et de la neige.

Digitized by Google

Les travailleurs ont été, pendant l'année, répartis de la manière suivante :

	BERROUAGHIA	LAMBÈSE	TOTAL
Services intérieurs. { agricole	9	4	5
Services intérieurs. { économique	194	89	105
Alfa (ouvrages en)	230	210	20
Bourreliers	1	»	1
Chaisiers	8	8	»
Cordiers	18	18	»
Cordonniers	17	»	17
Ferblantiers	4	2	2
Forgerons	10	3	7
Menuisiers	9	6	3
Peintres	1	1	»
Relieurs	2	1	1
Tailleurs	54	29	25
Tonneliers	1	1	»
Tourneurs (sur bois)	5	5	»
Travaux divers intérieurs	3	»	3
Carrières	102	102	»
Exploitation agricole	391	43	348
— forestière	25	25	»
Routes	69	68	1
Scierie	17	17	»
Taille de pierre	1	»	1
Travaux de bâtiments	16	5	11
— divers	57	»	57
Chantiers chez les particuliers	15	»	15
Totaux	1.259	637	622

12 femmes ont été occupées dans les services intérieurs, 36 à la confection des boîtes d'allumettes, 4 à des travaux de couture.

Les produits du travail figurent dans la comptabilité des maisons centrales de l'Algérie pour un total de 343.421 fr. 17, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

	PRODUIT NET	GRATIFICATION	TOTAL
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Berrouaghia	168.136 55	5.510 80	173.647 35
Lambèse	148.318 47	9.921 97	158.240 44
Lazaret	11.457 38	76 »	11.533 38
Totaux	327.912 40	15.508 77	343.421 17

On voit que les gratifications sont entrées dans le total des produits du travail des détenus à raison de 4,55 p. 100.

Digitized by Google

Ces produits donnent en moyenne :

1° Par journée de travail.

	SALAIRES d'après les tarifs.	GRATIFICATION	TOTAL
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Berrouaghia	0 8804	0 0289	0 9093
Lambèse	0 7588	0 0507	0 8095
Lazaret	0 7214	0 0048	0 7262

Les moyennes avaient été en 1892 :

	fr. c.
Berrouaghia	0 9028
Lambèse	0 9582
Lazaret	0 7599

Elles sont, en France, d'après les résultats de l'année 1893 :

	fr. c.
Dans les maisons centrales d'hommes	1 1096
— pénitenciers de la Corse	0 5458
— maisons centrales de femmes	0 8985

2° Par journée de détention (gratifications comprises).

	1893	1896
	fr. c.	fr. c.
Berrouaghia	0 4975	0 4761
Lambèse	0 6043	0 7278
Lazaret	0 6021	0 4826

En France, la moyenne des produits du travail, par journée de détention, a été pour l'année 1893 :

	fr. c.
Dans les maisons centrales d'hommes	0 7184
— pénitenciers de la Corse	0 4053
— maisons centrales de femmes	0 6385

Digitized by Google

Le total des produits du travail montant, en numéraire, pour les trois établissements d'Algérie, à 343.421 fr. 17, a été ainsi divisé:

	HOMMES	FEMMES
	fr. c.	fr. c.
Pécule disponible	83.387 44	2.310 72
— réserve	67.877 69	2.231 12
Portion concédée aux entrepreneurs	81.409 81	6.991 54
— acquise au Trésor	99.212 85	»
Totaux	331.887 79	11.533 38
Ensemble	343.421 17	

Soit par journée de détention (1):

	HOMMES	FEMMES
	fr. c.	fr. c.
Pécule disponible	0 1365	0 1206
— réserve	0 1111	0 1165
Portion concédée aux entrepreneurs	0 1333	0 3650
— acquise au Trésor	0 1624	»

Comptes de pécule (Tableau XXVIII).

Le mouvement du pécule, en 1893, est exprimé par les chiffres ci-après:

	HOMMES		FEMMES	
	PÉCULE disponible.	PÉCULE réserve.	PÉCULE disponible.	PÉCULE réserve.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1892	27.358 21	99.657 88	809 43	4.396 18
Recettes en 1893	95.424 »	68.316 33	2.755 83	2.231 12
Ensemble	122.782 21	167.974 21	3.565 26	6.627 30
Dépenses en 1893	96.749 17	65.128 71	2.496 38	1.044 72
Avoir au 31 décembre 1893.	26.033 04	102.845 50	1.068 88	5.582 58
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date..	497 25			
Net	26.530 29			

(1) Voir en ce qui concerne les maisons centrales de France, page CCXLIII du rapport.

Digitized by Google

Dépenses des condamnés (Tableau XXIX).

Les dépenses personnelles comprenant l'achat de pain et d'autres aliments, effets d'habillement et menus ustensiles, les ports de lettres, etc., se sont élevés, en 1893 :

	fr.	c.
A Berrouaghia, à	36	38730
A Lambèse, à	36	36397
Ensemble	72	75127

Soit par journée de détention :

	fr.	c.
A Berrouaghia	0	1042
A Lambèse	0	1388

Au Lazaret, les dépenses dites personnelles ont atteint le chiffre de 2.365 fr. 09 ; soit 0 fr. 12, 35 par journée de détention.

En 1892, la moyenne des dépenses personnelles était :

	fr.	c.
Pour les hommes	0	2715
Pour les femmes	0	1253

En 1893, cette moyenne a atteint, en France.

	fr.	c.
Pour les maisons centrales d'hommes	0	1889
— de femmes	0	1429

Les secours aux familles ont été de :

	fr.	c.
A Berrouaghia	1.664	»
A Lambèse	727	65
Au Lazaret	20	»

Il y a eu restitution de 70 fr. 70 à Lambèse.

Les aliments supplémentaires consommés à Berrouaghia et à Lambèse et distribués à titre gratuit, représentent une dépense totale de 11.003 fr. 51 dont : 10.936 fr. 31 à Berrouaghia et 67 fr. 20 à Lambèse.

La dépense ressort, en moyenne, par journée de détention :

	fr.	c.
Pour le premier de ces établissements à	0	0313
— second —	0	0003
Et pour l'ensemble des deux maisons	0	0180

Libérés (Tableaux XXX et XXXI).

673 hommes et 12 femmes ont été mis en liberté pendant l'année.

Sur ce nombre :

105 hommes et 5 femmes avaient été l'objet de mesures de

Digitized by Google

clémence. Les autres étaient arrivés à l'expiration de leur peine.

La proportion des individus mis en liberté par décisions gracieuses a été de 15,60 p. 100 pour les hommes, et de 41,66 pour les femmes.

Le tableau ci-dessous indique les conditions des libérés à leur rentrée dans la vie commune.

	PROPORTION 0/0 en 1893.		MAISONS CENTRALES de France proportion 0/0 en 1893.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Récidivistes.....	48,74	25 »	36,49	22,56
Soumis à l'interdiction de séjour	9,21	»	15,72	8,27

La proportion des récidivistes est plus forte en Algérie qu'en France.

Elle est plus faible en ce qui concerne les individus soumis à l'interdiction de séjour.

Destination.	0/0	0,0	0/0	0/0
Étrangers expulsés.....	5,50	8,34	10,16	6,58
Incorporés dans l'armée	0,60	»	5,95	»
Dirigés sur leur ancien domicile	46,95	75,00	29,72	41,35
— sur une autre localité...	46,95	16,66	54,17	52,07
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »

Ceux qui ont regagné leur ancien domicile sont, en Algérie, en plus grande proportion qu'en France.

Il en est de même en ce qui concerne les libérés ayant du travail assuré.

	ALGÉRIE proportion 0/0 en 1893.		FRANCE proportion 0/0 en 1893.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Paraissant avoir des ressources personnelles	2,23	8,33	4,86	3,57
Ayant du travail assuré	52, »	75, »	28,31	52,25
N'ayant pas de travail	35,66	»	48,11	31,58
Hors d'état de travailler	3,56	8,33	1,42	4,89
Remis à des sociétés de patronage	0,45	»	1,19	1,13
Rappel { Infirmes et expulsés...	5,50	8,34	10,16	6,58
Rappel { Incorporés dans l'armée	0,60	»	5,95	»
Totaux...	100 »	100 »	100 »	100 »

Digitized by Google

Au point de vue de la situation pécuniaire :

215	détenus ou	31,95 p. 100	ont reçu un solde de pécule de	20	à	60	fr.
72	—	10,70	—	60		100	—
106	—	15,75	—	au-dessus de		100	—

Ce qui revient à dire que 393 libérés, soit 58,40 p. 100 de l'effectif de la catégorie ont reçu un solde de pécule variant de 20 francs à plus de 100 francs.

En ce qui concerne les femmes :

En Algérie, 11 femmes ont bénéficié de ces dispositions, c'est une proportion de 91,66 pour 100.

État de l'instruction des libérés.

La statistique résume ainsi qu'il suit les résultats de l'enseignement en ce qui concerne les libérés :

Illettrés à leur entrée	ayant appris à lire	43	soit 6,39	p. 100
	— lire et écrire	40	— 5,95	—
	— lire, écrire et calculer	38	— 4,65	—
	recevant le complément de l'instruction primaire	3	— 0,45	—
	demeurés illettrés	386	— 57,36	—
Sachant lire à leur entrée	ayant appris à écrire	11	— 1,63	—
	— écrire et calculer	25	— 3,70	—
	recevant le complément de l'instruction primaire	1	— 0,15	—
	n'ayant pas fait de progrès	14	— 2,08	—
Sachant lire et écrire	ayant appris à calculer	35	— 5,20	—
	recevant le complément de l'instruction primaire	6	— 0,89	—
	n'ayant pas fait de progrès	44	— 6,54	—
Sachant lire, écrire et calculer	recevant le complément de l'instruction primaire	6	— 0,89	—
	n'ayant pas fait de progrès	13	— 1,93	—
Possédant à leur entrée l'instruction primaire complète	ayant fait des progrès	3	— 0,45	—
	n'ayant pas fait de progrès	5	— 0,74	—
Totaux		673	soit 100	» p. 100

Sur les 12 libérées :

Une seule, illettrée à son entrée, avait appris à lire et à écrire; 8 étaient demeurées illettrées; 3 sachant lire et écrire à leur entrée, ont appris à calculer.

Digitized by Google

(Tableaux XXXII et XXXIII).

Les renseignements contenus dans les deux derniers tableaux sont, en quelque sorte, le complément des observations développées au cours du rapport.

Journées de détention.	HOMMES proportion 0/0.		FEMMES proportion 0/0.	
	1893	1892	1893	1892
Travail en commun	63,26	60,13	82,92	85,30
— à l'isolement	»	»	»	»
Repos	32,78	35,31	14,73	13,06
Infirmerie	2,53	2,16	1,91	1,28
Cellule ou salle de discipline	1,43	2,40	0,44	0,36
Totaux	100 »	100 »	100 »	100 »

Population au 31 décembre 1893.	HOMMES proportion 0/0.		FEMMES proportion 0/0.	
	1893	1892	1893	1892
Travaillant en commun	60,64	52,24	96,50	97,73
Au repos	35,25	44, »	1,75	»
A l'infirmerie	2,85	2,06	1,75	»
En cellule ou à la salle de discipline	1,26	1,70	»	2,27
Totaux	100 »	100 »	100 »	100 »

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

Il existait, au 31 décembre 1893, 35 établissements d'éducation correctionnelle affectés, savoir :

1° Aux jeunes garçons :

France.

Colonies publiques	6
Quartiers correctionnels	5
Établissements privés	11

Algérie.

Établissement privé	1

2° Aux jeunes filles :

France.

Quartier correctionnel	1
Établissements publics	2
Établissement spécial	1
Établissements privés	7
Total	35

En voici la nomenclature :

Digitized by Google

NOMS des ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
GARÇONS	
FRANCE	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Aniane	Hérault.
Belle-Isle-en-Mer	Morbihan.
Les Douaires	Eure.
Saint-Hilaire	Vienne.
Saint-Maurice	Loir-et-Cher.
Le Val-d'Yèvre	Cher.
Besançon (Quartier correctionnel)	Doubs.
Dijon (Quartier correctionnel)	Côte-d'Or.
Lyon —	Rhône.
Nantes —	Loire-Inférieure.
Rouen —	Seine-Inférieure.
Villeneuve-sur-Lot —	Lot-et-Garonne.
MAISONS PRIVÉES	
Bar-sur-Aube	Aube.
Bologne-sur-Marne	Haute-Marne.
Jommelières	Dordogne.
La Loge	Cher.
Le Luc	Gard.
Mettray	Indre-et-Loire.
Saint-Éloi	Haute-Vienne.
Sainte-Foy	Dordogne.
Saint-Ilan	Côtes-du-Nord.
Saint-Joseph	Haute-Saône.
Société de patronage de la Seine	Seine.

NOMS des ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
ALGÉRIE	
M'Zéra	Alger.
FILLES	
FRANCE	
Rouen (Quartier correctionnel)	Seine-Inférieure.
ÉTABLISSEMENT PUBLIC (*Quartier spécial de jeunes filles.*)	
Doullens	Somme.
Nanterre	Seine.
ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL	
Cadillac	Gironde.
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	
Bavilliers	Haut-Rhin.
Diaconesses	Seine.
Israélites	Seine.
Limoges (Ste-Valérie)	Haute-Vienne.
Montpellier	Hérault.
Rouen	Seine-Inférieure.
Sainte-Anne-d'Auray	Morbihan.

Digitized by Google

Le nombre des établissements d'éducation correctionnelle est de 36 pour l'année 1893. Ce nombre a été réduit à 35 au 31 décembre par suite de la suppression de la Société de patronage des enfants protestants insoumis de la Seine.

Deux établissements nouveaux figurent en 1893:

1° Un quartier correctionnel à Besançon, pour les garçons;

2° Un quartier spécial à Nanterre, pour les filles.

Le quartier spécial de Nanterre, quoique ayant fonctionné pendant une partie de l'année 1892, ne figurait pas dans la statistique de cette année, ce qui explique la différence de 81 unités en plus entre l'effectif au 31 décembre 1892 et celui au 1er janvier 1893.

On observera que le quartier correctionnel de Lyon, installé dans la maison d'arrêt et de justice de cette ville, évacué provisoirement, et qui avait été transféré au quartier correctionnel de Rouen, le 16 avril 1890, par suite de la transformation de cette prison départementale en maison cellulaire, et qui était demeuré sans effectif pendant les années 1891 et 1892, fonctionne à nouveau en 1893, les travaux d'installation étant terminés.

FRANCE

Mouvement général de la population (Tableau I).

	GARÇONS		FILLES
	ÉTABLISSEMENTS publics.	ÉTABLISSEMENTS privés.	
Effectif au 31 décembre 1892....	2.673	2.552	1.182
Entrées.....	925	722	562
Ensemble.....	3.598	3.274	1.744
Sorties.....	967	670	568
Effectif au 31 décembre 1893.	2.631	2.604	1.176
	5.235		

Au 31 décembre 1893, on constate dans la population des établissements de garçons une légère augmentation de 10 unités sur l'effectif existant au 31 décembre 1892 (5.235 contre 5.225 en 1892).

Digitized by Google

Sur la population de jeunes filles, il y a une diminution moins sensible que les années précédentes (1.176 contre 1.182 en 1892).

La population moyenne est en 1893 de 5.094 contre 5.119 en 1892 pour les jeunes garçons, soit une différence en moins de 25 unités; pour les jeunes filles ce chiffre s'élève à 1.170 en 1893 contre 1.080 en 1892, soit une différence en plus de 90, qui s'explique par l'adjonction, en 1893, de la population de la maison de Nanterre qui n'avait pas figuré dans la statistique de 1892; la différence en plus ne répond donc en réalité qu'à 9 unités.

Caractère et durée de la détention (Tableau II).

Les jeunes détenus, présents à la fin de l'année 1893, formaient les trois catégories suivantes:

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1893	1892	NOMBRE	1893	1892
		0/0	0/0		0/0	0/0
Acquittés (art. 66 du C. P.)	5.151	98,40	98,27	1.078	91,67	95,28
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.).....	73	1,39	1,30	9	0,76	0,82
Correction paternelle.....	11	0,21	0,43	89	7,57	3,90
Totaux	5.235	100 »	100 »	1.176	100 »	100 »

La proportion p. 100 des acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal s'élève un peu pour les garçons, et est sensiblement inférieure pour les jeunes filles, 91,67 en 1893, contre 95,28 en 1892.

La catégorie des condamnés donne des proportions sensiblement identiques. Mais en ce qui concerne la correction paternelle, si elle est un peu inférieure pour les garçons, elle progresse sensiblement pour les jeunes filles, et passe en 1893 à 7,57 au lieu de 3,90 en 1892.

Les tableaux suivants établissent, au point de vue des décisions judiciaires, la comparaison des années 1893 et 1892 pour les jeunes détenus des deux sexes; les acquittés en vertu de l'article 66 du

Digitized by Google

Code pénal, et les condamnés en vertu des articles 67 et 69 du même Code.

Acquittés.	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1893	1892	NOMBRE	1893	1892
		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour moins de 1 an..	34	0,66	1,13	29	2,69	3,05
1 à 2 ans....	67	1,30	1,41	92	8,53	8,58
2 4 —	666	12,93	17, »	240	22,26	22,59
4 6 —	1.954	37,94	34,69	403	37,38	35,56
6 8 —	1.651	32,05	29,45	226	20,97	20,31
8 10 —	642	12,46	13,38	71	6,59	7,05
10 12 —	124	2,41	2,65	17	1,58	2,67
12 14 —	13	0,25	0,29	»	»	0,19
Totaux...	5.151	100 »	100 »	1.078	100 »	100 »

Condamnés.	GARÇONS		FILLES	
	1893	1892	1893	1892
Pour moins de 1 an.....	5	»	»	1
1 an.....	»	2	»	»
1 à 2 ans.....	16	7	»	»
2 4 —	15	21	2	2
4 6 —	23	26	4	3
6 8 —	13	7	1	2
8 10 —	1	5	2	1
plus de 10 ans	»	»	»	»
— 12 —	»	»	»	»
Totaux	73	68	9	9

Digitized by Google

Faits qui ont motivé l'envoi en correction (Tableau III).

Les proportions respectives des divers crimes et délits pendant les années 1893 et 1892 sur 100 détenus de chaque sexe, ressortent du tableau suivant:

	GARÇONS.			FILLES		
	NOMBRE	1893	1892	NOMBRE	1893	1892
		0/0	0/0		0/0	0/0
Assassinat, empoisonnement	1	0,02	0,07	12	1,02	1,09
Meurtre, coups et blessures	144	2,75	2,53	56	4,76	4,36
Incendie	86	1,64	1,74	33	2,81	3,72
Attentat à la pudeur, aux mœurs	145	2,77	2,72	146	12,41	12,35
Vol qualifié, faux, fausse monnaie	105	2,00	2,47	44	3,74	4,45
Vol simple, escroquerie, etc	3.425	65,43	65,36	473	40,22	43,23
Mendicité	367	7,01	7,18	107	9,10	9,99
Vagabondage	760	14,52	14,37	168	14,29	12,72
Autres crimes et délits	191	3,65	3,12	48	4,08	3,18
Désobéissance à l'autorité paternelle	11	0,21	0,44	89	7,57	4,91
Totaux	5.235	100 »	100 »	1.176	100 »	100 »

Ces proportions demeurent à peu près les mêmes que celles de l'année précédente pour chacun des crimes et délits énumérés dans le tableau ci-dessus pour les jeunes gens. Les nombres des jeunes détenus afférents à chacune de ces catégories ne varient pas sensiblement.

Pour les jeunes filles, les proportions respectives des faits qualifiés crimes sont sensiblement les mêmes; tandis que celles qui se réfèrent aux délits augmentent légèrement.

Digitized by Google

Voici pour chacune de ces infractions, la comparaison des nombres de jeunes filles détenues pendant les deux dernières années:

	FILLES	
	1893	1892
Assassinat, empoisonnement	12	12
Meurtre, coups et blessures	56	48
Incendie	33	41
Attentat à la pudeur, aux mœurs	146	136
Vol qualifié, faux, fausse monnaie	44	49
Vol simple, escroquerie, etc	473	476
Mendicité	107	110
Vagabondage	168	140
Autres crimes et délits	48	35
Désobéissance à l'autorité paternelle	89	54
Totaux	1.176	1.101

Au point de vue de la juridiction, on arrive aux chiffres suivants:

	Garçons.	Filles.
Tribunaux correctionnels	5.349	1.076
Cours d'assises	41	11
Tribunaux militaires ou maritimes	4	»

Le total des condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels contre les jeunes détenus des deux sexes augmente en 1893 de 233 jugements:

Jeunes garçons, 5.349 contre 5.170 en 1892, soit une différence de 179 jugements.

Jeunes filles, 1.076 contre 1.032 en 1892, soit une différence de 44 jugements.

En ce qui concerne la juridiction de la Cour d'assises, il y a augmentation pour les jeunes gens (41 contre 31 en 1892), et diminution pour les jeunes filles (11 contre 15 en 1892).

Le nombre des enfants détenus par voie de correction paternelle a été de:

Jeunes gens ..... 11 contre 23 en 1892
— filles ..... 89 — 54 —

Digitized by Google

Départements où les jugements ont été rendus (Tableau IV).

Les départements, présentant les chiffres les plus élevés, sont:

1° Pour les garçons.

Seine	847
Nord	401
Seine-Inférieure	325
Finistère	176
Pas-de-Calais	147
Bouches-du-Rhône	146
Ille-et-Vilaine	136
Rhône	127
Morbihan	124
Côtes-du-Nord	112
Seine-et-Oise	111
Aisne	106

Dans tous les autres départements, il y a eu moins de 100 enfants jugés.

2° Pour les jeunes filles.

Seine	162
Nord	63
Aisne	55
Eure	47
Pas-de-Calais	44
Marne	38
Ille-et-Vilaine	35
Côtes-du-Nord	31
Orne	31
Calvados	30
Finistère	30
Seine-Inférieure	30

Dans aucun des autres départements, les tribunaux répressifs n'ont eu à juger plus de 30 jeunes filles.

Age (Tableau V).

Age au moment du délit.	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1893	1892	NOMBRE	1893	1892
		0/0	0/0		0/0	0/0
Au-dessous de 8 ans	36	0,69	0,73	13	1,10	1,18
De 8 à 10 ans	418	7,98	9,01	77	6,55	6,36
10 12 —	1.064	20,32	20,79	172	14,63	14,35
12 14 —	1.794	34,27	32,96	298	25,34	26,61
14 15 —	1.080	20,63	22,60	364	30,95	28,52
Plus de 15 et moins de 16 ans	829	15,84	13,91	252	21,43	22,98
— 16 ans (Loi du 27 mai 1885).	14	0,27	»	»	»	»
Totaux	5.235	100 »	100 »	1.176	100 »	100 »

Digitized by Google

Ainsi que le démontre le tableau ci-dessus, c'est entre 12 et 14 ans que se commet le plus grand nombre de délits, chez les jeunes garçons; et entre 14 et 15, chez les jeunes filles.

État civil des jeunes détenus, situation et antécédents des parents

(Tableau VI).

Sur les 5.235 garçons présents au 31 décembre 1893, 4.600 étaient enfants légitimes, et 635 enfants naturels, soit 87,87 et 12,13 p. 100, contre 87,48 et 12,52 en 1892.

Les garçons étaient issus de parents:

Propriétaires ou rentiers	36
Exerçant des professions libérales	30
— agricoles	1.252
— industrielles	1.237
— diverses	1.866
Mendiants, vagabonds, vivant de la prostitution	440
Inconnus ou disparus	374
Total	5.235

Les parents de 922 garçons avaient subi une ou plusieurs condamnations.

1.634 garçons étaient orphelins de père ou de mère; 333 orphelins de père et de mère, et 74 élevés par les hospices.

Quant aux filles, au nombre de 1.176; 881 étaient légitimes, et 295 enfants naturelles, soit 74,91 et 25,09 p. 100 contre 74,84 et 25,16 en 1892.

Elles étaient issues de parents:

Propriétaires ou rentiers	2
Exerçant des professions libérales	»
— agricoles	138
— industrielles	240
— diverses	373
Mendiants, vagabonds, vivant de la prostitution	294
Inconnus ou disparus	129
Total	1.176

Les parents de 566 filles avaient subi des condamnations. 212 filles étaient orphelines de père et de mère, 410 orphelines de père ou de mère, et 13 élèves des hospices.

Digitized by Google

Religions (Tableau VII).

	Garçons.	Filles.
Catholiques	5.172	1.114
Protestants	55	59
Israélites	8	3
N'appartenant à aucun culte	»	»
Totaux	5.235	1.176

Antécédents judiciaires (Tableau VIII).

1.028 garçons et 180 jeunes filles avaient été, avant leur entrée, envoyés en correction une ou plusieurs fois, soit 19,64 et 15,31 p. 100 contre 16,94 et 15,08 en 1892. La proportion des récidivistes a donc augmenté en 1893, surtout en ce qui concerne les garçons.

Instruction théorique et professionnelle. — Enseignement (Tableaux IX et X).

3.196 garçons et 830 filles n'avaient pas de profession à leur entrée en correction, contre 3.294 garçons et 824 filles en 1892.

Les autres se répartissent ainsi:

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1893	1892	NOMBRE	1893	1892
		0/0	0/0		0/0	0/0
Professions industrielles	773	37,91	36,30	120	34,68	27,80
— agricoles	699	34,28	34,33	72	20,81	20,58
— diverses	567	27,81	29,37	154	44,51	51,62
Totaux	2.039	100 »	100 »	346	100 »	100 »

Instruction à l'arrivée.	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1893	1892	NOMBRE	1893	1892
		0/0	0/0		0/0	0/0
Illettrés	1.906	36,41	35,88	557	47,36	51,59
Sachant lire	692	13,22	14,22	159	13,52	10,26
— lire et écrire	1.455	27,79	28,96	305	25,94	24,63
— lire, écrire et calculer	1.039	19,85	19,16	131	11,14	12,17
Possédant l'instruction primaire	141	2,69	1,78	24	2,04	1,55
Ayant une instruction supérieure	2	0.04	»	»	»	»
Totaux	5.235	100 »	100 »	1.176	100 »	100 »

Digitized by Google

Tous les enfants sans exception sont allés à l'école. Le tableau X fait connaître quelques résultats de l'enseignement, au commencement et à la fin de l'année.

Il comprend, d'une part, les enfants présents au 31 décembre 1892, et ceux entrés au cours de l'année 1893; d'autre part, les enfants sortis pendant l'année, et ceux restés à la fin de l'année.

	GARÇONS		FILLES	
	Commencement de l'année	Fin de l'année	Commencement de l'année	Fin de l'année
	0/0	0/0	0/0	0/0
Illettrés	11,88	5,28	15,54	7,22
Sachant lire	9,86	8,82	13,99	9,58
— lire et écrire	19,55	15,76	30,16	29,13
Au moins lire, écrire et calculer	58,71	70,14	40,31	54,07
Totaux	100 »	100 »	100 »	100 »

Le tableau suivant donne, d'après le degré de leur instruction, la répartition des jeunes détenus présents au 31 décembre 1893.

	GARÇONS		FILLES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Illettrés	336	6,42	89	7,57
Sachant lire	518	9,89	134	11,39
— lire et écrire	826	15,78	315	26,79
Recevant le complément de l'instruction primaire	3.555	67,91	638	54,25
Totaux	5.235	100 »	1.176	100 »

Le nombre d'ouvrages existant dans les bibliothèques de jeunes détenus s'élevait à 17.841, et le nombre de mises en lecture a été pour l'année 1893 de 48.141, chiffre un peu inférieur à celui de l'année précédente qui était de 50.860.

État moral et disciplinaire (Tableau XI).

Les récompenses distribuées pendant l'année 1893 se sont élevées aux chiffres de 71.391 pour les jeunes garçons, et de 11.526 pour les jeunes filles, contre 78.709 et 11.818 en 1892.

Digitized by Google

Elles se décomposaient ainsi:

	GARÇONS	FILLES
Grâces	89	»
Mises en liberté provisoire	250	47
Livrets de caisse d'épargne	735	134
Livres et instruments d'honneur	595	282
Récompenses pécuniaires	51.261	2.761
— honorifiques	2.901	2.086
Autres récompenses	15.560	6.216
Totaux	71.391	11.526

Le total des infractions commises par les garçons a été en 1893 de 36.349, chiffre inférieur à celui de 1892 qui s'élevait à 40.683; mais il y a une assez forte augmentation de 190 infractions commises par les jeunes filles; leur nombre s'élevant à 2.365 en 1893 contre 2.175 en 1892.

Il est à remarquer que, déjà, la comparaison des années 1892 et 1891, avait amené la constatation de l'amélioration de la conduite des jeunes gens, et le manque de discipline de plus en plus considérable des jeunes filles.

Des punitions en nombre égal ont été prononcées; en voici la répartition par rapport à 1892:

	GARÇONS		FILLES	
	1893	1892	1893	1892
Cachot et cellule	2.569	3.370	433	823
Autres punitions disciplinaires	27.469	30.548	1.089	828
Réprimandes	6.311	6.765	843	524
Totaux	36.349	40.683	2.365	2.175

20 jeunes détenus: 19 jeunes gens et 1 seule fille, ont été condamnés par les tribunaux répressifs pour différents crimes et délits commis, soit pendant leur détention, soit pendant qu'ils étaient en état d'évasion. En 1892, ces condamnations avaient frappé dans les mêmes conditions 58 jeunes détenus.

Le total pour les deux sexes des évasions tentées ou consommées pendant l'année s'est élevé à 450 contre 405 en 1892.

186 jeunes détenus ont été repris avant le 31 décembre 1893 sur 254 évasions consommées.

Digitized by Google

État sanitaire (Tableau XII).

2.198 cas de maladies, ayant occasionné 81 décès, se sont produits au cours de l'année 1893, parmi les jeunes détenus des deux sexes.

Le tableau suivant établit l'état comparatif des maladies et décès survenus pendant les années 1893 et 1892.

	1893		1892	
Garçons.	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
Phtisie pulmonaire	69	31	100	32
Scrofules	76	1	67	3
Fièvre typhoïde	48	3	19	1
Scorbut	57	1	1	»
Maladies des voies digestives	386	1	388	5
— diverses	1.056	24	1.046	21
Totaux	1.692	61	1.621	62
Filles.				
Phtisie pulmonaire	41	10	20	11
Scrofules	36	»	33	»
Fièvre typhoïde	4	1	4	»
Scorbut	1	»	»	»
Maladies des voies digestives	81	2	15	»
— diverses	343	7	347	6
Totaux	506	20	419	17

Le total des maladies est supérieur à celui de 1892 de 158 cas, (2.198 contre 2.040); et celui des décès diffère seulement de 2 en plus du nombre des décès de l'année précédente (81 contre 79).

Il y a eu 2 cas de mort accidentelle, chez les jeunes garçons, et pas de suicides.

19 cas d'épilepsie (11 garçons et 8 filles) et deux cas d'aliénation mentale (filles) ont été enregistrés pendant l'année 1893 pour les deux sexes.

Travail (Tableaux XIII et XIV).

Le tableau XIII présente en détail, pour chaque établissement, le nombre des jeunes détenus occupés et inoccupés au 31 décembre 1893, ainsi que le nombre des journées de travail fournies pendant l'année.

Digitized by Google

Le tableau ci-dessous fait connaître, en les résumant, les résultats généraux du tableau XIV.

	GARÇONS			FILLES		
	OCCUPÉS au 31 déc. 1893.	MOYENNE des travailleurs	JOURNÉES de travail.	OCCUPÉES au 31 déc. 1893.	MOYENNE des travail-leuses.	JOURNÉES de travail.
Services économiques.....	369	374	114.870	152	179	55.062
Travaux agricoles..	2.542	2.470	758.190	141	151	46.249
— industriels	1.628	1.453	446.002	856	830	254.877
Totaux.....	4.539	4.297	1.319.062	1.149	1.160	356.188

Libération (Tableaux XV et XVI).

Le total des mises en liberté s'est élevé, en 1893, à 1.105 pour les garçons, et 259 pour les jeunes filles.

82 garçons et 35 filles (contre 87 garçons et 25 filles en 1892) n'étaient pas en état de gagner leur vie pour les motifs suivants:

	GARÇONS	FILLES
Infirmités ou mauvaise santé.....	14	3
Défaut d'instruction professionnelle	58	23
— d'intelligence.....	10	9
Totaux	82	35

Au point de vue de l'instruction professionnelle, les libérés étaient classés de la manière suivante:

	GARÇONS	FILLES
Professions agricoles.....	585	45
— industrielles	409	191
Autres professions.....	72	20
Sans profession	39	3
Totaux	1.105	259

Digitized by Google

Leur degré d'instruction s'établissait ainsi qu'il suit :

	GARÇONS	FILLES
Illettrés	6	7
Sachant lire	75	21
— lire et écrire	191	44
— lire, écrire et calculer	563	147
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure	270	40
Totaux	1.105	259

Enfin, voici quelle a été leur destination à l'expiration de leur peine :

	GARÇONS	FILLES
Restés dans les établissements	6	14
Rentrés dans leurs familles	788	151
Confiés à des sociétés de patronage, ou à des institutions d'assistance	35	35
Engagés	114	»
Placés comme ouvriers, domestiques	162	59
Totaux	1.105	259

ALGÉRIE

La colonie de M'Zéra est le seul établissement d'éducation correctionnelle que possède l'Algérie ; il est affecté aux garçons.

L'effectif au 31 décembre 1893 s'élevait à 170 jeunes détenus au lieu de 161 en 1892, soit une différence en plus de 9 unités.

La population moyenne qui était l'année précédente de 153, est, en 1893, de 167, avec 61. 006 journées de détention.

Digitized by Google

Les 170 garçons présents à la fin de l'année avaient été envoyés en correction pour les crimes ou délits suivants :

	1893	1892
Assassinat	»	1
Meurtre, coups et blessures	31	24
Incendie	»	»
Attentat à la pudeur, aux mœurs	32	27
Vol qualifié, faux, fausse monnaie	7	8
Vol simple, escroquerie	91	94
Mendicité	»	»
Vagabondage	1	1
Autres crimes et délits	8	6
Totaux	170	161

67 enfants provenaient d'Alger ; 42 de Constantine ; 47 d'Oran, et 14 de Tunis.

Sous le rapport de l'âge au moment du délit, 1 enfant n'avait pas 8 ans ; 16 avaient de 8 à 10 ans ; 40 avaient de 10 à 12 ans ; 70 de 12 à 14 ans ; 38 de 14 à 15 ans, et 5 avaient plus de 15 et moins de 16 ans.

168 étaient enfants légitimes et 2 naturels ; 58 étaient orphelins de père ou de mère, 33 orphelins de père et de mère. Les parents de 6 enfants avaient subi des condamnations.

Au point de vue de la religion, 30 étaient catholiques ; 5 israélites, et 135 mahométans.

A l'époque de l'entrée dans l'établissement, 160 se trouvaient complètement illettrés ; 5 savaient lire ; 4 lire et écrire ; 1 lire, écrire et calculer. Aucun ne possédait l'instruction primaire complète.

Au 31 décembre 1893, il restait 55 illettrés ; 42 sachant lire ; 47 sachant lire et écrire, et 26 recevaient le complément de l'instruction primaire.

Le nombre d'ouvrages existant dans la bibliothèque s'élevait à 255, et le nombre des mises en lecture au cours de l'année a été de 1.410.

1 jeune détenu a été mis en liberté provisoire, et il a été accordé 2.177 récompenses, dont 409 pécuniaires et 65 honorifiques.

304 punitions disciplinaires ont été infligées pour un nombre égal d'infractions.

Digitized by Google

4 jeunes détenus se sont évadés pendant l'année et n'étaient pas repris au 31 décembre.

17 cas de maladies ayant occasionné 5 décès, se sont produits au cours de l'année 1893, contre 52 cas et 8 décès en 1892.

Il y a eu 1 cas d'épilepsie, et 299 journées d'infirmerie pour une population moyenne de 167 jeunes détenus.

164 enfants étaient occupés au 31 décembre 1893, savoir: 19 aux services économiques; 124 aux travaux agricoles, et 21 aux travaux industriels.

Le nombre de journées de travail fournies dans l'établissement a été de 50.348, contre 48.822 en 1892.

43 garçons ont été libérés pendant l'année, dont 1 par faveur spéciale. Sur ce nombre 40 étaient en état de gagner leur vie, 3 ne le pouvaient pas par défaut d'instruction professionnelle.

38 avaient appris dans l'établissement un métier agricole, et 5 un métier industriel.

Sur ces 43 libérés, 42 sont rentrés dans leur famille, et 1 a été placé comme ouvrier.

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION,

CHAMBRES & DÉPÔTS DE SÛRETÉ

APPLICATION

du régime d'emprisonnement individuel en France.

L'ouverture de la maison d'arrêt et de correction de Corte (14 février 1893), a porté à 25 le nombre des prisons cellulaires, savoir :

1° La maison d'arrêt et de correction dite de Mazas ;
2° Un quartier de la maison de correction de la Santé ;
3° Une partie du Dépôt près la Préfecture de police ;
4° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould ;
5° Dépôt de Dijon ;
6° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours ;
7° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes ;
8° La maison d'arrêt et de justice de Versailles ;
9° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers ;
10° La maison d'arrêt et de correction de Corbeil ;
11° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise ;
12° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon ;
13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges ;
14° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont ;
15° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice ;
16° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat ;
17° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne ;
18° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tarbes ;
19° Des quartiers de la maison de correction de Nanterre ;
20° La maison d'arrêt et de correction des Sables-d'Olonne ;
21° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Mende ;
22° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Niort ;
23° La maison d'arrêt et de correction de Bayonne ;
24° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Foix ;
25° La maison d'arrêt et de correction de Corte.

Digitized by Google

Les deux tableaux ci-dessous indiquent le mouvement général de la population dans les deux prisons de Mazas et de la Santé, exclusivement réservées au sexe masculin.

PRISON DE MAZAS

	HOMMES
Population au 31 décembre 1892	1.134
Entrées en 1893	13.361
Ensemble	14.495
Sorties en 1893	13.420
Population au 31 décembre 1893	1.075
Journées de détention	377.538
Population moyenne	1.034

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les condamnés s'établit comme suit :

PRÉVENUS ET CONDAMNÉS EN APPEL	HOMMES	
Effectif au 31 décembre 1892	554	554
Entrées en 1893.		
Prévenus	5.957	6.331
Condamnés en appel ou en pourvoi	374	
Total	6.885	6.885
Sorties en 1893.		
Par suite de non-lieu, main-levée, mise en liberté sous caution	2.003	6.254
Par suite d'acquittement	162	
Relaxés comme condamnés à l'amende seulement	16	
Transférés. Comme présumés aliénés	42	
Transférés. A l'infirmerie centrale	23	
Transférés. Pour causes diverses	1.251	
Décédés... Mort naturelle	3	
Décédés... Suicides	2	
Détenus passés dans la catégorie des condamnés à titre définitif pendant le séjour dans la prison...	(1) 2.752	
Total	6.254	6.254
Effectif au 31 décembre 1893		631
Journées de détention	214.623	
Population moyenne	588	

(1) Le chiffre 2.752 représente les sorties pour ordre, c'est-à-dire le nombre des prévenus qui, pendant leur séjour à Mazas, sont passés dans la catégorie des condamnés définitifs.

Digitized by Google

CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF	HOMMES	
Effectif au 31 décembre 1892	580	580
Entrées en 1893.		
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou en appel	2.752	9.782
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté	7.030	
Total	10.362	10.362
Sorties en 1893.		
Après expiration de peine sans réduction	4.391	
Par suite de réduction de peine (Loi du 5 juin 1875)	212	
Transférés dans d'autres prisons	5.278	
Graciés	2	
Par libération conditionnelle (Loi du 14 août 1885)	13	9.918
Transférés. Pour cause d'aliénation mentale	6	
Transférés. A l'infirmerie centrale	7	
Décédés ... Mort naturelle	7	
Décédés ... Suicides	2	
Total	9.918	9.918
Effectif au 31 décembre 1893		444
Journées de détention	162.915	
Population moyenne	446	

PRISON DE LA SANTÉ (*Quartier cellulaire*).

	HOMMES
Population au 31 décembre 1892	500
Entrées en 1893	3.024
Ensemble	3.524
Sorties en 1893	3.096
Population au 31 décembre 1893	428
Journées de détention	141.095
Population moyenne	386

Digitized by Google

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les condamnés s'établit comme suit :

PRÉVENUS ET CONDAMNÉS EN APPEL	HOMMES	
Effectif au 31 décembre 1892	40	40
Entrées en 1893.		
Prévenus	513	776
Condamnés en appel ou en pourvoi	263	
Prévenus venant du quartier en commun et non réintégrés audit quartier	»	
Total	816	816
Sorties en 1893.		
Par suite de non-lieu, main-levée, mise en liberté sous caution	5	770
Par suite d'acquittement	79	
Relaxés comme condamnés à l'amende seulement	11	
En vertu de l'art. 1er de la loi du 26 mars 1891	51	
Transférés. Comme présumés aliénés	4	
Transférés. A l'infirmerie centrale	7	
Transférés. A l'infirmerie ordinaire	5	
Transférés. Pour causes diverses	119	
Décédés. Mort naturelle	2	
Décédés. Suicides	2	
Détenus passés dans la catégorie des condamnés à titre définitif	485	
Total	770	770
Effectif au 31 décembre 1893		46
Journées de détention	14.965	
Population moyenne	41	

Digitized by Google

CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF	HOMMES	
Effectif au 31 décembre 1892	460	460
Entrées en 1893.		
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou en appel	301	2.248
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté	1.654	
Condamnés venant du quartier en commun et maintenus au quartier cellulaire	293	
Total	2.708	2.708
Sorties en 1893.		
Après expiration de peine, sans réduction	1.757	2.326
Par suite de réduction de peine (Loi du 5 juin 1875)	257	
Par libération conditionnelle (Loi du 14 août 1885)	31	
Transférés dans d'autres prisons	221	
Transférés. Pour cause d'aliénation mentale	2	
Transférés. A l'infirmerie ordinaire	25	
Transférés. A l'infirmerie centrale	7	
Placés au quartier en commun	18	
Décédés. Mort naturelle	1	
Décédés. Suicides	»	
Graciés	7	
Total	2.326	2.326
Effectif au 31 décembre 1893		382
Journées de détention	126.130	
Population moyenne	345	

QUARTIERS CELLULAIRES DE LA MAISON DE NANTERRE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892	(3)	(1) 303	303
Entrées en 1893	154	1.619	1.773
Ensemble	154	1.922	2.076
Sorties en 1893	154	1.634	1.788
Population au 31 décembre 1893	»	(2) 288	288
Journées de détention	563	98.023	98.586
Population moyenne	2	269	271

(1) Dans ce nombre de 303 sont comprises : 51 jeunes détenues (art. 66), et 30 mineures détenues par voie de correction paternelle.

(2) Dans le chiffre de 288 sont comprises : 31 jeunes détenues (art. 66), 47 mineures détenues par voie de correction paternelle, et 7 insoumises en hospitalité.

(3) 154 hommes ont dû être provisoirement placés à Nanterre lors de l'évacuation du Dépôt près la Préfecture de Police, nécessitée par une épidémie de typhus. — Ils y sont restés du 2 au 6 avril 1893.

Digitized by Google

Les quartiers cellulaires de la maison de correction de Nanterre sont affectés à l'emprisonnement des femmes condamnées, à l'internement des jeunes détenues (art. 66), de mineures de la correction paternelle, et d'insoumises en hospitalité, cette dernière catégorie par application de la décision ministérielle du 25 novembre 1893.

Les chiffres ci-dessus se répartissent comme suit :

	HOMMES	FEMMES
Effectif au 31 décembre 1892	»	303
Entrées en 1893.		
Hommes venus du Dépôt près la Préfecture	154	»
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou d'appel	»	»
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté	»	1.355
Insoumises en hospitalité	»	36
Jeunes détenues (art. 66)	»	59
Mineures de la correction paternelle	»	169
Totaux	154	1.922
Sorties en 1893.		
Après expiration de peine, sans réduction	»	904
Par suite de réduction de peine (Loi du 5 juin 1875)	»	347
Transférés dans d'autres prisons	154	89
Graciés	»	10
Transférés. Pour cause d'aliénation mentale.	»	5
Transférés. A l'infirmerie ordinaire	»	2
Transférés. A l'infirmerie centrale	»	4
Décédés. Mort naturelle	»	1
Décédés. Suicides	»	»
Par libération conditionnelle (Loi du 14 août 1885)	»	12
Jeunes détenues (art. 66)	»	79
Mineures de la correction paternelle	»	152
Insoumises en hospitalité	»	29
Totaux	154	1.634
Effectif au 31 décembre 1893		288
Journées de détention	563	98.023
Population moyenne	2	269

Digitized by Google

Les 17 cellules du Dépôt près la Préfecture de Police ont été constamment occupées au cours de l'année 1893, sauf pendant les 5 jours d'évacuation nécessités par les travaux d'assainissement.

Les tableaux qui suivent indiquent le mouvement de la population dans les autres prisons déclarées cellulaires.

PRISON DE SAINTE-MENEHOULD

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	16	6	22
Entrées en 1893	97	12	109
Ensemble.....	113	18	131
Sorties en 1893	88	18	106
Population au 31 décembre 1893.	25	»	25
Journées de détention	6.336	576	6.912
Population moyenne.....	17	2	19

DÉPÔT DE DIJON

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	17	5	22
Entrées en 1893.....	519	88	607
Ensemble.....	536	93	629
Sorties en 1893.....	523	85	608
Population au 31 décembre 1893.	13	8	21
Journées de détention.....	6.728	1.156	7.884
Population moyenne.....	18	13	21

PRISON DE TOURS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	100	18	118
Entrées en 1893.....	1.288	487	1.775
Ensemble.....	1.388	505	1.893
Sorties en 1893.....	1.276	488	1.764
Population au 31 décembre 1893.	112	17	129
Journées de détention.....	37.372	6.198	43.570
Population moyenne.....	102	17	119

Digitized by Google

PRISON D'ANGERS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	178	28	206
Entrées en 1893	1.199	279	1.478
Ensemble.....	1.377	307	1.684
Sorties en 1893.....	1.211	278	1.489
Population au 31 décembre 1893.	166	29	195
Journées de détention.....	53.891	8.615	62.506
Population moyenne.....	148	24	172

PRISON DE VERSAILLES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	139	»	139
Entrées en 1893.....	2.254	»	2.254
Ensemble	2.393	»	2.393
Sorties en 1893.....	2.249	»	2.249
Population au 31 décembre 1893.	144	»	144
Journées de détention	48.220	»	48.220
Population moyenne.....	132	»	132

PRISON D'ÉTAMPES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	29	2	31
Entrées en 1893.....	244	30	274
Ensemble.....	273	32	305
Sorties en 1893.....	250	32	282
Population au 31 décembre 1893.	23	»	23
Journées de détention.....	7.852	707	8.559
Population moyenne.....	22	2	24

Digitized by Google

PRISON DE CORBEIL

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	46	2	48
Entrées en 1893.....	455	34	489
Ensemble.....	501	36	537
Sorties en 1893.....	458	31	489
Population au 31 décembre 1893.	43	5	48
Journées de détention.....	12.463	1.213	13.676
Population moyenne.....	34	3	37

PRISON DE PONTOISE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	129	16	145
Entrées en 1893.....	842	96	938
Ensemble	971	112	1.083
Sorties en 1893.....	880	102	982
Population au 31 décembre 1893.	91	10	101
Journées de détention.....	28.718	3.666	32.884
Population moyenne.....	79	10	89

PRISON DE BESANÇON

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	136	9	145
Entrées en 1893.....	867	334	1.201
Ensemble.....	1.003	343	1.346
Sorties en 1893.....	815	321	1.136
Population au 31 décembre 1893.	188	22	210
Journées de détention.....	48.362	7.071	55.433
Population moyenne.....	132	19	151

Digitized by Google

PRISON DE BOURGES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	89	5	94
Entrées en 1893.....	709	117	826
Ensemble.....	798	122	920
Sorties en 1893.....	722	110	832
Population au 31 décembre 1893.	76	12	88
Journées de détention.....	26.644	2.774	29.418
Population moyenne.....	73	8	81

PRISON DE CHAUMONT

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	71	5	76
Entrées en 1893.....	625	24	649
Ensemble	696	29	725
Sorties en 1893.....	629	25	654
Population au 31 décembre 1893.	67	4	71
Journées de détention.....	22.081	1.043	23.124
Population moyenne.....	60	3	63

PRISON DE NICE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	220	11	231
Entrées en 1893.....	2.180	382	2.562
Ensemble.....	2.400	393	2.793
Sorties en 1893.....	2.216	368	2.584
Population au 31 décembre 1893.	184	25	209
Journées de détention.....	79.163	8.938	88.101
Population moyenne.....	217	24	241

Digitized by Google

PRISON DE SARLAT

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	12	5	17
Entrées en 1893.....	94	16	110
Ensemble.....	106	21	127
Sorties en 1893.....	87	20	107
Population au 31 décembre 1893.	19	1	20
Journées de détention.....	4.858	765	5.623
Population moyenne.....	13	2	15

PRISON DE SAINT-ÉTIENNE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	114	22	136
Entrées en 1893.....	1.971	515	2.486
Ensemble.....	2.085	537	2.622
Sorties en 1893.....	1.986	518	2.504
Population au 31 décembre 1893.	99	19	118
Journées de détention.....	41.930	7.855	49.785
Population moyenne.....	115	22	137

PRISON DE TARBES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	39	6	45
Entrées en 1893.....	186	51	237
Ensemble.....	225	57	282
Sorties en 1893.....	195	53	248
Population au 31 décembre 1893.	30	4	34
Journées de détention.....	9.499	1.651	11.150
Population moyenne.....	26	4	30

Digitized by Google

PRISON DES SABLES-D'OLONNE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	23	1	24
Entrées en 1893.....	241	30	271
Ensemble	264	31	295
Sorties en 1893.....	234	26	260
Population au 31 décembre 1893.	30	5	35
Journées de détention.....	8.226	856	9.082
Population moyenne.....	23	2	25

PRISON DE BAYONNE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892	42	7	49
Entrées en 1893.....	570	85	655
Ensemble.....	612	92	704
Sorties en 1893.....	562	85	647
Population au 31 décembre 1893.	50	7	57
Journées de détention	14.187	1.987	16.174
Population moyenne.....	39	5	44

PRISON DE FOIX

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892.....	7	»	7
Entrées en 1893.....	54	10	64
Ensemble.....	61	10	71
Sorties en 1893.....	56	8	64
Population au 31 décembre 1893.	5	2	7
Journées de détention.....	2.101	226	2.327
Population moyenne.....	6	1	7

Digitized by Google

PRISON DE MENDE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892	18	1	19
Entrées en 1893	104	5	109
Ensemble	122	6	128
Sorties en 1893	102	6	108
Population au 31 décembre 1893	20	»	20
Journées de détention	6.482	221	6.703
Population moyenne	18	1	19

PRISON DE NIORT

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1892	37	3	40
Entrées en 1893	222	32	254
Ensemble	259	35	294
Sorties en 1893	225	28	253
Population au 31 décembre 1893	34	7	41
Journées de détention	10.083	1.306	11.389
Population moyenne	28	4	32

La nouvelle prison cellulaire de Corte n'ayant été occupée que pendant une partie de l'année, le mouvement de la population n'a pas été fourni.

Digitized by Google

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

FRANCE

Mouvement de la population. Effectif au 31 décembre 1893
(Tableaux I et I bis).

Le mouvement général de la population pour l'ensemble des maisons d'arrêt, de justice et de correction se décompose comme suit :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1892.....	20.570	3.456	24.026
Entrées	248.229	87.182	335.411
Ensemble.....	268.799	90.638	359.437
Sorties.....	248.483	86.920	335.403
Total au 31 décembre 1893...	20.316	3.718	24.034

Dans l'effectif au 31 décembre 1893, les prisons de la Seine comptaient 4.924 individus, dont 1.324 femmes, soit environ le cinquième de la population totale, comme en 1892.

Le chiffre des journées de détention, comprenant toutes les prisons départementales de la France, a atteint, le chiffre de 6.722.386 pour les hommes, et celui de 1.324.236 pour les femmes, au total 8.046.622, contre 8.284.450 en 1892 : soit une population moyenne de 22.045 pour les deux sexes. (Tableau II), au lieu de 22.636 en 1892.

252 hommes et 48 femmes ont été graciés.

590 hommes et 167 femmes libérés conditionnellement.

10 hommes ont été exécutés contre 12 en 1892.

Digitized by Google

Situation légale de la population (Tableau II).

La répartition des détenus au 31 décembre 1893, en prévenus, condamnés ou maintenus en prison pour dettes et par mesure administrative, est indiquée dans le tableau II, ainsi résumé :

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAUX		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Adultes.									
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi	1.098	432	1.530	4.943	641	5.584	6.041	1.073	7.114
CONDAMNÉS — Attendant leur transfèrement à leur destination légale	90	12	102	602	59	661	692	71	763
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement de simple police	»	1	1	83	147	230	83	148	231
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel. — Pour un mois et au-dessous	285	54	339	1.885	289	2.174	2.170	343	2.513
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel. — Pour plus d'un mois jusqu'à deux mois	232	45	277	1.540	261	1.801	1.772	306	2.078
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel. — Pour plus de deux mois jusqu'à trois mois	350	36	386	1.273	216	1.489	1.623	252	1.875
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel. — Pour plus de trois mois jusqu'à un an	1.266	125	1.391	4.335	507	4.842	5.601	632	6.233
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel. — Pour un an et un jour (loi du 5 juin 1875)	»	»	»	29	1	30	29	1	30
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel. — Pour plus d'un an (autorisés exceptionnellement)	26	6	32	158	38	196	184	44	228
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel. — Pour une durée quelconque et à la relégation	17	10	27	385	7	392	402	17	419
CONDAMNÉS — Pour dettes envers l'État	21	1	22	964	124	1.088	985	125	1.110
CONDAMNÉS — Pour dettes envers les particuliers	1	1	2	6	»	6	7	1	8
CONDAMNÉS — Par mesure administrative	38	530	568	162	29	191	200	559	759
Passagers civils	31	5	36	137	13	150	168	18	186
— militaires et marins	»	»	»	15	»	15	15	»	15
Jeunes détenus.									
Par voie de correction paternelle	23	47	70	48	8	56	71	55	126
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi	84	14	98	101	13	114	185	27	212
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous	»	»	»	15	9	24	15	9	24
Jugés attendant leur transfèrement	8	35	43	65	2	67	73	37	110
Totaux	3.570	1354	4.924	16.746	2.364	19.110	20.316	3.718	24.034

Digitized by Google

Ces chiffres donnent sur 100 individus les proportions ci-après :

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAUX		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Adultes.	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Prévenus, accusés, condamnés en appel, ou en pourvoi.....	30,76	31,91	31,07	29,52	27,12	29,22	29,74	28,86	29,60
CONDAMNÉS — Attendant leur transfèrements à leur destination légale.....	2,52	0,89	2,07	3.59	2,49	3,46	3.41	1,91	3,18
CONDAMNÉS — A l'empris' de simple police	»	0,07	0,02	0,49	6,22	1,20	0,41	3,98	0,96
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel — Pour un mois et au-dessous	7,98	3,99	6,88	11,26	12,22	11,38	10,68	9,22	10,46
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel — Pour plus d'un mois jusqu'à deux mois	6,50	3,32	5,63	9,20	11,04	9,42	8,72	8,23	8,65
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel — Pour plus de deux mois jusqu'à trois mois...,	9,80	2,66	7,84	7,60	9,14	7,79	7,99	6,78	7,80
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel — Plus de trois mois jusqu'à un an	35,46	9,23	28,25	25,88	21,45	25,34	27,57	17 »	25,93
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel — Pour un an et un jour, (loi du 5 juin 1875.)	»	»	»	0,17	0,04	0,16	0,14	0,03	0,13
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel — Pour plus d'un an (autorisés exceptionnellement).....	0,73	0,44	0,65	0,94	1,61	1,03	0,91	1,18	0,95
CONDAMNÉS — A l'emprisonnement correctionnel — Pour une durée quelconque et à la relégation.	0,48	0,74	0,55	2,30	0,30	2,05	1.98	0,46	1,74
CONDAMNÉS — Pour dettes envers l'État..	0,59	0,07	0,45	5,76	5,24	5,69	4,85	3,36	4,62
CONDAMNÉS — Pour dettes envers les particuliers.....	0,03	0,07	0,04	0,04	»	0,03	0,03	0,03	0,03
CONDAMNÉS — Par mesure administrative	1,06	39,15	11,54	0,97	1,23	1 «	0,98	15,03	3,16
Passagers civils.....	0,87	0,37	0,73	0,82	0,55	0,78	0,83	0,48	0,77
— militaires et marins .	»	»	»	0,09	»	0,08	0,07	»	0,06
Jeunes détenus.									
Par voie de correction paternelle.....	0,65	3,47	1,41	0,29	0,34	0,29	0,35	1,48	0,52
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	2,35	1,03	1,99	0,60	0,55	0,60	0,91	0,73	0,88
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous	»	»	»	0,09	0,88	0,13	0,07	0,24	0,10
Jugés attendant leur transfèrement..... ...	0,22	2,59	0,87	0,39	0,08	0,35	0,36	1 »	0,46
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 «	100 »

Digitized by Google

Les détenus subissant des peines d'un an et au-dessous, étaient ainsi répartis :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1893	1892	NOMBRE	1893	1892
		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour un mois et au-dessous	2.170	19,44	20,79	343	22,36	22,65
Pour plus d'un mois jusqu'à deux	1.771	15,86	20,26	307	20,01	18,45
Pour plus de deux mois jusqu'à trois	1.623	14,54	16,85	252	16,43	18,68
Pour plus de trois mois jusqu'à un an	5.601	50,16	42,10	632	41,20	40,22
Totaux	11.165	100 »	100 »	1.534	100 »	100 »

La durée de la détention pour les hommes est à peu près la même que celle de l'année précédente ; toutefois les peines de un mois et au-dessous ont diminué de 1,35 p. 100 ; celles de plus d'un mois jusqu'à deux ont diminué de 4,40 p. 100 ; et celles de plus de deux mois jusqu'à trois ont diminué de 2,31 p. 100 sur l'année 1892. Les peines de plus de trois mois jusqu'à un an ont, par contre, augmenté de 8,06 p. 100.

Pour les femmes, on constate pour les peines d'un mois et au-dessous une diminution de 0,29 p. 100 pour les peines de plus d'un mois jusqu'à deux, 1,56 p. 100 d'augmentation ; pour les peines de plus de deux mois jusqu'à trois, une diminution de 2,25 p. 100 ; et enfin les peines de plus de trois mois jusqu'à un an ont augmenté de 0,98 p. 100.

État sanitaire (Tableaux III et IV).

Dans le courant de l'année 1893, 11.416 cas de maladie ont été enregistrés ; ils ont occasionné 223.935 journées d'infirmerie et 11.409 journées d'hôpital dont voici le détail :

Pour les hommes :

5.114 cas de maladie aiguë.....
2.441 — chronique..
} ..... et 118.507 journées

Pour les femmes :

2.109 cas de maladie aiguë.....
1.752 — chronique .
} ..... et 116.837 journées

Digitized by Google

Au 31 décembre 1893, sous le rapport sanitaire, la population des maisons d'arrêt, de justice et de correction, se répartissait ainsi :

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAL		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Valides dans les prisons.....	3.403	983	4.386	16.539	2.310	18.849	19.942	3.293	23.235
Malades dans les prisons.....	165	371	536	187	46	233	352	417	769
— hôpitaux....	2	»	2	20	8	28	22	8	30
	3.570	1.354	4.924	16.746	2.364	19.110	20.316	3.718	24.034
Soit sur 100 detenus:	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Valides dans les prisons.....	95,32	72,60	89,07	98,76	97,71	98,63	98,16	88,57	96,68
Malades dans les prisons.....	4,62	27,40	10,89	1,12	1,95	1,22	1,73	11,22	3,20
— hôpitaux.. .	0,06	»	0,04	0,12	0,34	0,15	0,11	0,21	0,12
	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »

Les décès se sont élevés au chiffre de 501 contre 505 en 1892 :

406 à l'infirmerie.....	357	hommes et	49	femmes
72 à l'hôpital.....	70	—	2	—
23 suicides	22	—	1	—

Le département de la Seine, à lui seul, comptait 99 décès, dont 11 suicides.

Les infirmeries des prisons et les hôpitaux civils renfermaient, au 31 décembre 1893, 374 hommes et 425 femmes, au lieu de 375 hommes et 303 femmes, en 1892.

En outre, 512 hommes et 192 femmes ont donné des signes d'aliénation mentale dans le courant de l'année 1893.

Les chiffres afférents à l'année 1893 se répartissent ainsi suivant la situation légale et la durée du séjour des détenus dans les pri-

Digitized by Google

sons au moment où a été régulièrement constatée l'existence de la maladie.

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS		TOTAL	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Inculpés, prévenus, accusés	214	112	255	59	469	171
Condamnés. Dans les 15 premiers jours	8	2	9	5	17	7
Plus de 15 jours à 1 mois	4	2	5	»	9	2
— 1 mois à 3 —	3	3	8	6	11	9
— 3 — 6 —	3	1	2	2	5	3
— 6 — 1 an	»	»	1	»	1	»
— 1 an à 2 —	»	»	»	»	»	»
— 2 ans	»	»	»	»	»	»
	232	120	280	72	512	192

Le contingent fourni par les condamnés étant de 43 (Seine 18, autres départements 25) pour le sexe masculin; 21 (Seine 8, autres départements 13) pour le sexe féminin, on trouve qu'il y avait sur 100 aliénés de cette catégorie :

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS		TOTAL	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Dans les 15 premiers jours	44,44	25,00	36,00	38,46	39,53	33,33
Plus de 15 jours à 1 mois	22,22	25,00	20,00	»	20,93	9,52
— 1 mois à 3 —	16,67	37,50	32,00	46,15	25,58	42,86
— 3 — 6 —	16,67	12,50	8,00	15,39	11,63	14,29
— 6 — 1 an	»	»	4,00	»	2,33	»
— 1 an à 2 —	»	»	»	»	»	»
— 2 ans	»	»	»	»	»	»
	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »

344 cas d'épilepsie ont été constatés pendant la même période pour les deux sexes.

L'état sanitaire a donc été moins satisfaisant que celui de l'année 1892 ; la mortalité un peu inférieure. Le nombre des détenus encore à l'infirmerie au 31 décembre 1893 est en augmentation sur celui de l'année précédente.

Digitized by Google

État disciplinaire (Tableau V).

Les juridictions ordinaires ont condamné, pour crimes ou délits commis pendant la détention, 62 hommes et 1 femme, savoir :

	HOMMES				FEMMES		
	MORT	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	MORT	Réclusion.	Emprisonnement.
Voies de faits, outrages à des agents.	»	»	1	21	»	»	»
Coups et blessures à des codétenus.	»	»	»	17	»	»	»
Vol	»	»	»	5	»	»	»
Outrage public à la pudeur	»	»	»	2	»	»	»
Évasion avec bris de prison (ou tentative)	»	»	»	16	»	»	1
Totaux	»	»	1	61	»	»	1
Totaux généraux	62				1		

Les tribunaux ont prononcé 63 condamnations, dont 1 afflictive et infamante et 62 correctionnelles.

Dans les chiffres afférents aux hommes, la population des prisons de la Seine n'a pas eu de détenus ayant encouru de condamnations pendant leur emprisonnement.

Les infractions retenues par la justice disciplinaire forment un total de 53.837 (Seine 13.626, autres départements 40.211), pour les hommes et les jeunes garçons ; 2.824 (Seine 931, autres départements 1.893), pour les femmes et les jeunes filles.

Ces infractions se répartissent de la manière suivante :

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Actes de violence	183	57	1.933	134
Immoralité	19	25	304	82
Refus de travail	156	12	1.383	70
Infractions diverses	13.268	837	36.591	1.607
Total	13.626	931	40.211	1.893

Digitized by Google

Ces infractions ont été punies ainsi qu'il suit :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Cellule	12.823	23,82	951	33,68
Pain sec	21.886	40,65	970	34,35
Autres privations alimentaires	8.311	15,44	209	7,40
Amendes	1.694	3,14	162	5,74
Diverses	9.123	16,95	532	18,83
Totaux	53.837	100 »	2.824	100 »

Ces punitions ont été infligées à 24.993 hommes et 2.004 femmes ou jeunes filles.

40 évasions consommées ont été relevées dans le courant de l'année pour les hommes.

13 hommes évadés n'étaient pas encore repris au 31 décembre 1893 ; enfin, 41 évasions avaient été tentées.

Il n'a pas été relevé de faits de cette nature contre les femmes.

Enseignement (Tableau VI).

13.772 détenus, des deux sexes, ont été admis à l'école en 1893, soit 3,83 p. 100 des détenus ayant figuré à l'effectif pendant l'année.

La proportion pour 1892 était de 3,92 p. 100.

Soit sur 100 infractions.	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
	0/0	0/0	0/0	0/0
Actes de violence	1,34	6,12	4,81	7,08
Actes d'immoralité	0,14	2,69	0,76	4,33
Refus de travail	1,15	1,29	3,44	3,70
Infractions diverses	97,37	89,90	90,99	84,89
	100 »	100 »	100 »	100 »

Digitized by Google

Ces 13.772 individus se répartissaient ainsi avant leur admission à l'école :

	Hommes.	Femmes.
Illettrés	4.089	343
Sachant lire	3.782	261
— lire et écrire	3.371	346
Possédant une instruction plus développée	1.470	110
Totaux	12.712	1.060
Total égal	13.772	

La statistique résume ainsi qu'il suit les résultats de l'enseignement à la fin de l'année, ou à la sortie de l'école :

		SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS	
		Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Illettrés	Ayant appris à lire	156	20	905	70
	— écrire	279	41	744	73
	Ayant fait des progrès	194	20	1.035	72
	N'ayant pas fait de progrès	41	11	735	36
		670	92	3.419	251
Sachant lire	Ayant appris à lire	272	25	788	50
	— écrire	380	35	847	57
	Ayant fait des progrès	163	19	791	51
	N'ayant pas fait de progrès	69	4	472	20
		884	83	2.898	178
Sachant lire et écrire	Ayant fait des progrès	756	201	2.035	97
	N'ayant pas fait de progrès	95	25	485	23
		851	226	2.520	120
Possédant une instruction plus développée	Ayant fait des progrès	386	86	748	16
	N'ayant pas fait de progrès	96	»	240	8
		482	86	988	24
Récapitulation :					
Ayant profité de l'enseignement		2.586	447	7.893	486
N'ayant pas fait de progrès		301	40	1.932	87
Totaux		2.887	487	9.825	573

Digitized by Google

Soit sur 100 élèves :

		SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS	
		Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
		0/0	0/0	0/0	0/0
Illettrés.....	Ayant profité de l'enseignement	93,88	88,04	78,50	85,66
	N'ayant pas fait de progrès....	6,12	11,96	21,50	14,34
		100 »	100 »	100 »	100 »
Sachant lire...	Ayant profité de l'enseignement	92,19	95,18	83,71	88,76
	N'ayant pas fait de progrès ...	7,81	4,82	16,29	11,24
		100 »	100 »	100 »	100 »
Sachant lire et écrire.....	Ayant profité de l'enseignement	88,84	88,94	80,75	80,83
	N'ayant pas fait de progrès...	11,16	11,06	19,25	19,17
		100 »	100 »	100 »	100 »
Possédant une instruction plus développée	Ayant profité de l'enseignement	80,08	100 »	75,71	66,67
	N'ayant pas fait de progrès ...	19,92	»	24,29	33,33
		100 »	100 »	100 »	100 »
Ensemble.....	Ayant profité de l'enseignement	89,57	91,79	80,34	84,82
	N'ayant pas fait de progrès...	10,43	8,21	19,66	15,18
		100 »	100 »	100 »	100 »

Travail (Tableaux VII et VIII).

Les journées de travail forment un total de 3.817.284, dont 815.714 (hommes et jeunes garçons, 633.425; femmes et jeunes filles, 182.289) dans la Seine; 3.001.570 (hommes et jeunes garçons, 2.603.180; femmes et jeunes filles, 398.390) dans les autres départements. Le nombre moyen des détenus occupés ressort ainsi à 12.434 (hommes et jeunes garçons, 10.543; femmes et jeunes filles, 1.891) dont 2.657 (hommes et jeunes garçons, 2.063; femmes et

Digitized by Google

jeunes filles, 594) dans la Seine; 9.777(hommes et jeunes garçons, 8.480; femmes et jeunes filles, 1.297) dans les autres départements; soit, sur 100 individus, par rapport à la population moyenne:

	1893			1892		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine	59,21	46,73	55,88	54,68	42,74	51,95
Autres départements	56,79	55,03	56,55	54,63	53,68	54,50
Proportion générale.	57,25	52,12	56,40	54,64	50,32	53,96

Au 31 décembre 1893, le nombre des travailleurs était de 13.779 (hommes et jeunes garçons, 11.515; femmes et jeunes filles, 2.284, dont 3.014 (hommes et jeunes garçons, 2.055; femmes et jeunes filles, 959) dans la Seine, 10.785 (hommes et jeunes garçons, 9.460;) femmes et jeunes filles, 1.325) dans les autres départements; soit, sur 100 détenus, par rapport à l'effectif, à la même date:

	1893			1892		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine	57,56	70.83	61,21	63 30	66,31	63,95
Autres départements	56,49	56,05	56,44	5 909	60,09	59,22
Total	56,68	61,43	57,41	59,92	62,09	60,23

Les principales industries exercées dans les prisons départementales sont les suivantes:

	fr. c.
Agrafes, aiguilles, épingles, perles	85.666 25
Brosserie	59.499 96
Cardage, dévidage, etc	140.377 76
Cartonnage, etc	121.057 94
Chaussonnerie	481.899 05
Copies, papeterie	112.787 55
Corderie, filets de pêche, etc	44.197 73
Cordonnerie et piquage	43.055 76
Couture	139.929 48
Espadrilles et sandales	57.694 21
Chaudronnerie, serrurerie, etc	54.560 51
Sparterie	66.185 31
Triage de légumes, cassage de noix, etc	54.445 56

Digitized by Google

Le produit du travail pour les détenus occupés au service intérieur s'élevait à 413.822 fr. 66, soit 19,38 p. 100 du produit total, contre 19,69 p. 100 en 1892.

Le total des produits du travail s'est élevé à la somme de 2.134.906 fr. 04 (hommes et jeunes garçons, 1.874.931 fr. 18; femmes et jeunes filles, 259.974 fr. 86), dont 445.203 fr. 63 (hommes et jeunes garçons, 358.045 fr. 82; femmes et jeunes filles, 87.157 fr. 81) dans la Seine; 1.689.702 fr. 41 (hommes et jeunes garçons, 1.516.885 fr. 36; femmes et jeunes filles, 172.817 fr. 05) dans les autres départements, soit en moyenne:

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAL		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
En 1893, par journée de travail..	56 53	47 81	54 58	58 27	43 38	56 29	57 93	44 77	55 93
Par journée de détention.....	28 15	18 78	25 64	27 83	20 09	26 78	27 89	19 63	26 53
En 1892, la moyenne était :									
Par journée de travail.....	55 83	51 52	55 02	58 32	42 71	56 20	57 84	45 00	55 96
— détention.....	25 77	18 59	24 13	26 90	19 38	25 86	26 68	19 14	25 50

La somme ci-dessus de 2.134.906 fr. 04 a été ainsi partagée:

	SEINE	AUTRES DÉPARTEMENTS	TOTAL
Pécule des détenus.....	245.942 01	906.439 91	1.152.381 92
Portion acquise au Trésor..	176.055 15	42.054 59	218.109 74
— à l'entrepreneur	23.206 47	741.207 91	764.414 38
Total.....	445.203 63	1.689.702 41	2.134.906 04
Soit par journée de détention:			
Aux détenus.....	14 cent. 17	14 cent. 36	14 cent. 32
Au Trésor.....	10 — 14	» — 67	02 — 71
Aux entrepreneurs.....	01 — 34	11 — 75	09 — 50
Totaux.....	25 cent. 65	26 cent. 78	26 cent. 53

Enfin, 29.323 fr. 14 ont été distribués en gratifications pour le travail, soit 27.652 fr. 01 aux hommes et 1.671 fr. 13 aux femmes.

Digitized by Google

ALGÉRIE

Mouvement de la population et répartition de l'effectif (Tableaux I et I bis).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1892	4.243	83	4.326
Entrées	55.426	1.300	56.726
Ensemble	59.669	1.383	61.052
Sorties	54.755	1.293	56.048
Effectif au 31 décembre 1893	4.914	90	5.004

L'effectif des hommes est notablement plus élevé que celui de l'année précédente, celui des femmes est de même en augmentation.

Le nombre des journées de détention a été de 1.652.999 pour les hommes et de 36.024 pour les femmes, soit une population moyenne de 4.628 pour les deux sexes (Tableau II) au lieu de 4.105 en 1892.

28 hommes et 3 femmes ont été mis en liberté conditionnelle; 7 hommes ont été exécutés, contre 1 en 1892.

Répartition de l'effectif au 31 décembre 1893 (Tableau II).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	1893	1892
				0/0	0/0
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi	2.025	34	2.059	41,14	37,26
Condamnés attendant leur transfèrement à leur destination légale	241	»	241	4,82	5,09
Condamnés à des peines de simple police	105	6	111	2,22	1,11
— à l'emprisonnement correctionnel	2.038	29	2.067	41,31	46,99
Détenus pour dettes envers l'État	257	11	268		
— — — des particuliers	1	»	1		
Détenus par mesure administrative	78	1	79	10,51	9,55
Passagers civils	35	2	37		
— militaires et marins	63	»	63		
Jeunes détenus	71	7	78		
Totaux	4.914	90	5.004	100 »	100 »

Digitized by Google

État sanitaire (Tableaux III et IV).

723 cas de maladies aiguës et 344 cas de maladies chronique ont été constatés en 1893 ; au total 1.044 pour les hommes et 23 pour les femmes ; le nombre des journées d'infirmerie et d'hôpital s'est élevé à 16.632 ; enfin, on a enregistré 223 décès, dont 4 femmes décédées à l'infirmerie et à l'hôpital et l'une suicidée.

A la fin de l'année, 43 malades, dont 3 femmes, étaient présents à l'infirmerie.

4 cas d'aliénation mentale se sont produits chez les hommes dans les prisons d'Algérie ; 1 à Harrach, 1 à Tizi-Ouzou, 1 à Constantine et le quatrième cas à Mostaganem.

État disciplinaire (Tableau V).

Le total des infractions s'est élevé à 3.261 ; elles ont été réprimées ainsi qu'il suit :

	Hommes.	Femmes.
Cellule	1.094	17
Pain sec	1.297	23
Autres privations alimentaires	209	6
Amendes	299	»
Autres punitions	310	6
Totaux	3.209	52
Total égal aux infractions	3.261	

Ces punitions avaient été encourues par 3.209 hommes et 52 femmes.

Nature des infractions commises :

	Hommes.	Femmes.
Actes de violence	547	11
Immoralité	69	1
Refus de travail	311	4
Infractions diverses	2.282	36
Totaux	3.209	52
Total égal	3.261	

Enfin 6 évasions avaient été tentées sans résultat ; 40 évasions ont été consommées, dont 32 suivies de réintégration avant le 31 décembre 1893.

Digitized by Google

Travail (Tableaux VII et VIII).

Le total du produit du travail s'est élevé à la somme de 221.378 fr. 33 qui se décompose comme suit, par département:

	fr. c.
Alger	93.756 63
Constantine	48.722 14
Oran	78.899 56
Total égal	221.378 33

Dans cette somme est comprise celle de 715 fr. 65 distribuée pendant l'année en gratifications pour le travail.

Le nombre des journées de travail s'élevait à 523.911 pour les deux sexes, soit 0,31 p. 100 des journées de détention, au lieu de 0,33 p. 100 en 1892.

Les moyennes du produit du travail étaient respectivement de 0 fr. 42 par journée de travail et 0 fr. 13 par journée de détention contre 0 fr. 42 et 0 fr. 14 en 1892.

Digitized by Google

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

FRANCE ET ALGÉRIE

Le nombre des chambres et dépôts de sûreté était à la fin de 1893 de 3.274 pour la France et de 109 pour l'Algérie, au total 3.383 locaux, contre 3.384 l'année précédente.

Le tableau suivant résume le mouvement général de la population :

	FRANCE	ALGÉRIE
Effectif au 31 décembre 1892.....	31	16
Entrées.....	72.949	9.913
Ensemble.....	72.980	9.929
Sorties.....	72.925	9.899
Effectif au 31 décembre 1893.....	55	30

Les journées de détention au nombre de 98.804 se répartissaient ainsi :

	France.	Algérie.
Hommes.....	72.739	18.658
Femmes.....	7.237	170
Totaux.....	79.976	18.828
Total égal.....	98.804	

3 évasions ont été relevées dans le courant de l'année 1893 pour les chambres et dépôts de sûreté de France, 2 évadés n'étaient pas encore repris au 31 décembre 1893.

Aucune évasion n'avait été constatée dans les chambres de sûreté de l'Algérie.

Digitized by Google

CINQUIÈME PARTIE

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET A LA RELÉGATION

(Tableau I).

L'effectif du dépôt de Saint-Martin-de-Ré, affecté aux condamnés aux travaux forcés et à la relégation, attendant leur transfèrement à leur destination légale, était :

Au 31 décembre 1892, de	220
Le nombre des entrées s'est élevé pendant l'année 1893, à	1.376
Ensemble	1.596
Celui des sorties à	1.352
L'effectif au 31 décembre 1893, était de	244

Les journées de détention forment un total de 99.649.

La population moyenne ressort, par suite, à 273, soit une augmentation de 15 par rapport à l'effectif moyen de l'année 1892, qui était de 258.

Le chiffre de 1.352 sorties se décompose ainsi :

Condamnés transférés dans des maisons centrales ou des prisons départementales par suite de commutation de peine.	13
Condamnés décédés	2
— transférés à leur destination légale	1.303
— — dans des établissements hospitaliers	34
Ensemble	1.352

(Tableau I *bis*).

Les commissions médicales chargées de l'examen des condamnés relégables en ont, sur 1.343 qui leur avaient été présentés, éliminé provisoirement 40 des convois, soit 2,98 p. 100.

Des 1.303 individus embarqués :

Ont été dirigés sur la Nouvelle-Calédonie	281
— sur la Guyane	1.022

Digitized by Google

(Tableau II).

Les condamnés présents à la fin de l'année 1893, au nombre de 244, se répartissaient ainsi qu'il suit sous le rapport des juridictions et des pénalités :

Condamnés par les cours d'assises	207	ou 84,84	p.100
— tribunaux militaires	37	— 15,16	—
Total	244	ou 100 »	p.100

Pénalités.

Condamnés à 5 ans	85	ou 34,84	p.100
— plus de 5 ans et à moins de 10 ans	39	— 15,98	—
— 10 ans	53	— 21,72	—
— plus de 10 à 15 ans	18	— 7,38	—
— plus de 15 à 20 ans	20	— 8,20	—
— plus de 20 ans	1	— 0,41	—
— perpétuité	28	— 11,47	—
Total	244	ou 100 »	p.100

(Tableau III).

Les condamnations pour :

Vol qualifié figurent dans une proportion de	47,13	p.100	
Assassinat	13,93	—	
Attentats à la pudeur (et complicité)	12,29	—	
Faux en écriture privée	4,92	—	
Détournements de deniers publics	4,10	—	
Fausse monnaie	3,69	—	
Coups et blessures	3,69	—	
Associations de malfaiteurs	2,05	—	
Incendies	2,05	—	
Viols (et complicité)	1,64	—	
Abus de confiance	1,23	—	
Parricides	0,82	—	
Banqueroutes frauduleuses	0,82	—	
Vente et achat d'effets militaires	0,82	—	
Empoisonnement	0,41	—	
Bigamie	0,41	—	
	100	»	p.100

(Tableau IV).

C'est, comme les années précédentes, le département de la Seine qui a fourni le contingent le plus élevé : 15,57 p. 100.

Viennent ensuite :

Alger, 6,97 ; Orne, 5,74 ; Pas-de-Calais et Constantine, 4,92 ; Aisne, Bouches-du-Rhône, Marne, 4,50 ; Calvados, 3,69 ; Ardennes, 2,87 p. 100.

Digitized by Google

En 1892, le contingent de la Seine avait été de 11, 37; celui d'Alger de 5; le Nord de 4,09; Oran de 3,63; l'Ain et la Seine-Inférieure : 3,18; la Corse, la Somme et les Bouches-du-Rhône : 2,72

(Tableau V).

Les étrangers au nombre de 24, se répartissaient entre eux dans la proportion suivante :

Belges	29,16
Espagnols	25,00
Allemands	20,84
Italiens	12,50
Suisses	8,33
Américains	4,17

(Tableau VI).

Les 244 détenus présents à Saint-Martin-de-Ré le 31 décembre 1893, se répartissaient ainsi sous le rapport de l'âge :

16 à 20 ans	29,51 p. 100			
20 25 —	17,21 —	70,49 p. 100 au-dessous de 30 ans.		
25 30 —	23,77 —			
30 40 —	20,08 —	29,51 p. 100 au-dessus de 30 ans.		
40 50 —	6,97 —			
50 60 —	2,46 —			
	100 »		100 »	

En 1892, la proportion était :

Condamnés âgés de moins de 30 ans	71,96 p. 100
— de plus —	28,04 —

(Tableau VII).

Sous le rapport de l'état civil, les célibataires et veufs, avec enfants ou sans enfants, entraient dans le décompte.

Les premiers dans une proportion de		1,23	contre 2,28 p. 100	en 1892
Les seconds	— —	65,57	64,10	—
Les détenus mariés	(avec enfants, pour	20,90	21,81	—
	(sans enfants —	12,30	11,81	—
		100 »	contre 100 » p. 100	en 1892

(Tableau VIII).

Les 244 détenus présents à la fin de l'année comprenaient : 234 catholiques, 9 protestants et 1 israélite.

Digitized by Google

(Tabbleau IX).

Ces détenus se répartissaient ainsi au point de vue des professions et métiers:

Propriétaires et rentiers	3 ou	1,23	p. 100
Employés de services publics	1 —	0,41	—
Employés de commerce	11 —	4,51	—
Commerçants, négociants	8 —	3,28	—
Professions alimentaires	20 —	8,20	—
Ouvriers de fabriques	40 —	16,39	—
Industries du bâtiment et du mobilier	48 —	19,67	—
Cultivateurs et manœuvres	71 —	29,10	—
Professions nomades	5 —	2,05	—
Militaires et marins	34 —	13,93	—
Sans profession ni métier	3 —	1,23	—
Totaux	244 ou	100 »	p. 100

(Tableau X).

Sur ces condamnés, 219 avaient des antécédents judiciaires, soit 89,75 p. 100.

Sur l'ensemble:

Avaient encouru la relégation	17,90	p. 100
Etaient en état de récidive (art.56 et 58 du Code pénal)	30,42	—
N'étaient point légalement récidivistes, mais avaient subi des condamnations antérieures	13,26	—
Avaient été détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle	15 »	—
Étaient soumis à l'interdiction de séjour à l'expiration de leur peine	23,42	—

(Tableau XI).

A 31 décembre 1893,

49 détenus touchaient	1	dixième
60 —	2	dixièmes
135 —	3	—

sur le produit de leur travail.

(Tableau XII).

Sous le rapport de l'instruction, les 244 condamnés présents à Saint-Martin-de-Ré, le 31 décembre 1893, étaient:

Illettrés	41 ou	16,80	p. 100
Savaient lire	9 —	3,69	—
— lire et écrire	170 —	69,67	—
— lire, écrire et calculer	17 —	6,97	—
Possédaient l'instruction primaire	4 —	1,64	—
— — supérieure	3 —	1,23	—
Totaux	244 ou	100 »	p. 100

Digitized by Google

L'état de l'instruction des condamnés était à la fin de l'année ce qu'il était au moment de leur entrée au dépôt, où il n'est pas donné d'enseignement scolaire.

(Tableau XIII).

Pendant leur séjour dans l'établissement, 11 condamnés ont vu leur peine commuée en celle de la réclusion ; 2 en celle de l'emprisonnement. Soit un total de 13 individus ayant été l'objet de mesures de clémence proposées par l'administration.

(Tableau XIV).

Il a été constaté 478 infractions à la discipline. Elles ont motivé un nombre égal de punitions.

Le nombre des infractions et des punitions ne s'était élevé en 1892 qu'à 277.

En comparant les deux années (1892 et 1893) on constate que les infractions d'une certaine gravité ont augmenté, notamment les :

Vols	13	en 1893	contre	7	en 1892
Rixes entre détenus	23	—		11	—
Attentats aux mœurs	7	—		3	—

Il a été signalé 301 infractions au silence contre 209 en 1892.

Aucune infraction n'a d'ailleurs présenté un caractère de gravité suffisant pour motiver le recours à la juridiction des tribunaux.

Aucune évasion n'a été accomplie ou tentée. Il en était de même en 1892. Mais il a été infligé :

Journées de cellule de punition	209
— privations alimentaires	159

(Tableaux XV, XVI, XVII, XVIII).

L'état sanitaire a été généralement satisfaisant.

Le nombre des malades admis à l'infirmerie ne s'est élevé qu'à 187, contre 222 en 1892.

Celui des journées d'infirmerie à 2.953. contre 3.206 l'année précédente.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions sont :

Les embarras gastriques	20,32	p. 100
maladies des bronches et du larynx	16,04	—
pneumonies et pleurésies	13,89	—
abcès et ulcères	6,42	—
maladies des yeux	5,34	—

Digitized by Google

Le nombre total des malades décédés a été de 2, soit une mortalité de:

Par rapport à la population moyenne de l'établissement	0,733 p. 100
— au chiffre des entrées à l'infirmerie.....	0,957 —

Des 2 détenus décédés :

Succombé à une maladie pleurétique (maladie chronique).....	1
Est mort d'une phtisie chronique.....	1

(Tableau XIX).

Le travail a été plus actif qu'en 1892.

Le nombre des journées de travail a été de 69.572 contre 60.875 en 1892.

Ce qui représente une moyenne de 226 travailleurs ou 92, 63 p. 100.

Au 31 décembre 1893, 227 ou 93,03 p. 100 étaient occupés.

Les produits du travail forment un total de 30.475 fr. 14, et ressortent en moyenne:

	fr. c.
Par journée de travail à	0 4380
— de détention à.....	0 3058

Au lieu de 58,63 et 36,43 en 1892.

(Tableau XX).

Sur ces produits il a été attribué :

	fr. c.
Au pécule des détenus.....	7.672 31
Aux entrepreneurs.....	22.802 83

La moyenne du pécule ressort par journée de détention à 0,0770.

Celle de la portion concédée aux entrepreneurs à 0 fr. 2288 par journée de détention.

(Tableau XXII).

Le pécule disponible a été employé aux usages autorisés pendant la détention, ainsi qu'il suit:

	fr. c.
Achat de supplément de pain.....	400 33
— autres aliments.....	9.767 82
— vestiaire.....	3.965 14
Dépenses en port de lettres et diverses	691 50
Envoi de secours aux familles.....	958 39
Restitutions	2 70
Total des dépenses.....	15.785 88

Digitized by Google

Calculées sur le nombre des journées de détention, ces dépenses donnent une moyenne, par jour, de 0 fr. 1487.

(Tableaux XXIII et XXIV).

Enfin les journées de détention se répartissaient ainsi suivant l'état d'occupation, de repos ou de punition :

Travail en commun.....	69.572	contre	60.875	en 1892
Infirmes, vieillards et libérés...	9.872	—	10.545	—
Jours fériés.....	12.209	—	15.381	—
Prescription médicale	4.761	—	4.348	—
Journées de maladie.....	2.953	—	3.206	—
Punition	282	—	281	—
Total.....	99.649	contre	94.636	en 1892

Au 31 décembre 1893, les 244 condamnés présents étaient ainsi répartis :

Travailleurs.....	227	244
A l'infirmerie.....	7	
Par punition disciplinaire.....	10	

Digitized by Google

Digitized by Google

I

TRANSFÈREMENTS PAR LES VOITURES CELLULAIRES

DES DÉTENUS

ET CONDAMNÉS DE TOUTES CATÉGORIES

N^os des tableaux.

I. — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Hommes et jeunes garçons).

I^bis. — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Femmes et jeunes filles).

II. — Répartition des étrangers expulsés du territoire français et transférés aux frontières, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.

Digitized by Google

TABLEAU N° I. — Répartition, par catégorie, des hommes et jeune

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	CONDAMNÉS à la relégation	CONDAMNÉS aux travaux forcés transférés dans les dépôts.	CONDAMNÉS à la détention, à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, transférés à leur destination légale.	TRANSFÉRÉS D'UNE PRISON DÉPARTEMENTALE dans une autre prison départementale pour centralisation au chef-lieu du département.	revenant d'appel reconduits dans les départements d'origine.	pour les rapprocher de leur destination définitive.	pour divers motifs.	dans les asiles d'aliénés.	d'un de
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	Ain	»	1	10	25	»	»	»	»	»
2	Aisne	»	»	32	14	»	»	2	»	»
3	Allier	»	»	12	118	»	»	»	»	»
4	Alpes (Basses-)	»	»	3	6	»	»	»	»	»
5	Alpes (Hautes-)	»	»	3	9	»	»	»	»	»
6	Alpes-Maritimes	»	7	43	39	»	»	9	»	»
7	Ardèche	»	4	6	20	»	»	»	»	»
8	Ardennes	»	»	13	29	»	»	2	»	»
9	Ariège	»	»	2	7	»	»	»	»	»
10	Aube	»	»	33	42	»	»	1	»	»
11	Aude	»	1	13	26	»	4	»	»	»
12	Aveyron	»	»	3	23	»	»	3	»	»
13	Bouches-du-Rhône	2	41	271	111	135	10	11	»	»
14	Calvados	»	2	91	63	78	4	»	»	»
15	Cantal	»	»	4	17	»	»	»	»	»
16	Charente	»	13	50	22	»	»	»	»	»
17	Charente-Inférieure	304	16	46	23	»	22	3	»	»
18	Cher	»	9	1	28	20	2	»	»	»
19	Corrèze	»	4	4	12	»	»	»	»	»
20	Corse (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21	Côte-d'Or	»	»	65	18	22	10	2	»	»
22	Côtes-du-Nord	»	2	14	43	»	»	1	»	»
23	Creuse	»	»	2	14	»	»	»	»	»
24	Dordogne	»	6	17	14	»	2	2	»	»
25	Doubs	»	»	15	55	15	»	2	»	»
26	Drôme	»	10	19	12	»	»	»	»	»
27	Eure	»	»	66	242	»	»	59	»	»
28	Eure-et-Loir	»	6	14	33	»	»	»	»	»
29	Finistère	»	13	26	30	»	»	»	»	»
30	Gard	»	3	69	7	38	8	»	»	»
31	Garonne (Haute-)	»	10	20	8	10	14	2	»	»
32	Gers	»	»	5	14	»	»	1	»	»
33	Gironde	»	22	90	5	33	15	3	»	»
34	Hérault	5	1	73	»	72	5	65	»	»
35	Ille-et-Vilaine	»	12	155	44	111	13	1	»	»
36	Indre	»	1	1	17	»	1	2	»	»
37	Indre-et-Loire	17	60	100	9	»	7	87	»	»
38	Isère	»	1	22	60	14	14	1	»	»
39	Jura	»	»	10	16	»	»	»	»	»
40	Landes	»	»	4	15	»	»	»	»	»
41	Loir-et-Cher	»	»	10	27	»	»	»	»	»
42	Loire	»	»	21	48	»	»	4	»	»
43	Loire (Haute-)	»	»	16	14	»	»	»	»	»
44	Loire-Inférieure	»	15	91	56	»	»	3	»	»
45	Loiret	»	9	21	33	74	7	3	»	»
46	Lot	»	1	4	8	»	»	»	»	»
47	Lot-et-Garonne	»	17	43	8	22	11	»	»	»
48	Lozère	»	»	1	10	»	»	»	»	»
49	Maine-et-Loire	»	14	68	62	115	17	»	»	»
50	Manche	»	6	29	104	»	»	»	»	»
51	Marne	»	6	58	221	»	1	2	»	»
52	Marne (Haute-)	»	»	30	25	»	»	2	»	»
53	Mayenne	»	6	17	84	»	»	»	»	»

(1) Les condamnés de la Corse sont pris à Marseille.

Digitized by Google

VOITURES CELLULAIRES

Prisonniers transférés, suivant les départements où ils ont été pris.

TRANSFÉRÉS d'une prison départementale et d'une maison centrale			ÉTRANGERS expulsés de France transférés aux frontières	CONDAMNÉS libérés transférés		CONDAMNÉS par défaut reconduits dans les départements d'origine.	JEUNES DÉTENUS transférés		Transférés aux frais des ministères de la Justice, de la Marine et de la Guerre.	NOMBRE d'individus évadés des voitures.	TOTAUX	NUMÉROS D'ORDRE
dans les maisons centrales.	dans une prison départementale pour divers motifs.	dans une prison départementale pour les rapprocher de leur destination définitive.		dans les dépôts de mendicité.	dans leurs foyers.		du lieu du jugement à leur destination légale.	d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre.				
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
»	»	»	11	»	»	»	»	»	»	»	47	1
»	»	»	54	4	»	»	3	»	»	»	109	2
»	»	»	2	»	»	»	2	»	»	»	124	3
»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	14	4
»	»	»	30	»	»	»	»	»	»	»	42	5
»	»	»	445	»	»	»	»	»	21	»	564	6
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	31	7
»	»	»	22	»	»	»	»	»	1	»	67	8
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	40	9
»	»	»	14	»	»	»	5	»	»	»	95	10
»	»	»	33	»	»	»	1	»	»	»	78	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	29	12
»	»	»	390	49	»	»	5	»	12	»	1.037	13
»	»	»	»	2	»	»	15	»	»	»	255	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	15
»	»	»	5	»	»	»	8	»	»	»	98	16
»	»	»	»	»	»	»	7	»	1	»	422	17
»	»	»	»	4	»	»	10	»	»	»	74	18
»	»	»	2	8	»	»	2	»	»	»	82	19
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20
»	»	»	120	»	»	»	30	»	2	»	269	21
»	»	»	»	»	»	»	21	»	»	»	81	22
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	23
»	»	»	»	»	»	»	17	»	»	»	58	24
»	»	»	91	32	»	»	7	»	5	»	232	25
»	»	»	9	»	»	»	11	»	»	»	61	26
»	»	»	1	7	»	»	15	»	»	»	390	27
»	»	»	»	37	»	»	4	»	»	»	94	28
»	»	»	»	»	»	»	39	»	»	»	108	29
»	»	»	51	»	»	»	14	»	1	»	191	30
»	»	»	2	»	»	»	8	»	7	»	81	31
»	»	»	1	»	»	»	3	»	»	»	24	32
»	»	»	47	»	»	»	22	»	2	»	239	33
»	»	»	87	»	»	»	34	»	2	»	344	34
»	»	»	»	11	»	»	69	»	»	»	416	35
»	»	»	»	»	»	»	11	»	»	»	33	36
»	»	»	1	»	»	»	63	»	1	»	345	37
»	»	»	17	37	»	»	2	»	1	»	168	38
»	»	»	9	2	»	»	1	»	1	»	39	39
»	»	»	4	»	»	»	1	»	»	»	24	40
»	»	»	»	1	»	»	4	»	»	»	42	41
»	»	»	2	»	»	»	2	»	»	»	77	42
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	43
»	»	»	»	»	»	»	11	»	»	»	176	44
»	»	»	1	122	»	»	11	»	»	»	281	45
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	46
»	»	»	8	»	»	»	29	»	»	»	138	47
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	48
»	»	»	»	4	»	»	23	»	2	»	305	49
»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	142	50
»	»	»	58	11	»	»	11	»	2	»	370	51
»	»	»	138	»	»	»	42	»	1	»	238	52
»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	112	53

Digitized by Google

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	CONDAMNÉS à la relégation	CONDAMNÉS aux travaux forcés transférés dans les dépôts.	CONDAMNÉS à la détention, à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement transférés à leur destination légale.	TRANSFÉRÉS D'UNE PRISON DÉPARTEMENTALE dans une autre prison départementale pour centralisation au chef-lieu du département.	dans une autre prison départementale revenant d'appel reconduits dans les départements d'origine.	dans une autre prison départementale pour les rapprocher de leur destination définitive.	dans une autre prison départementale pour divers motifs.	dans les asiles d'aliénés.	d'un d dans un autr dépôt, dans une autr maison centrale ou un penitenc agricole
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
54	Meurthe-et-Moselle	»	4	62	81	76	3	»	»	»
55	Meuse	»	»	25	15	»	»	»	»	»
56	Morbihan	»	6	26	29	»	»	»	»	»
57	Nièvre	»	»	13	37	»	»	1	»	»
58	Nord	»	23	188	509	89	10	108	»	»
59	Oise	»	3	26	161	»	1	»	1	»
60	Orne	»	»	15	67	»	»	1	»	»
61	Pas-de-Calais	»	1	25	265	»	»	1	»	»
62	Puy-de-Dôme	»	8	50	9	63	12	»	»	»
63	Pyrénées (Basses-)	»	»	13	20	4	»	1	»	»
64	Pyrénées (Hautes-)	»	1	7	10	»	»	2	»	»
65	Pyrénées-Orientales	»	»	7	13	»	»	»	»	»
66	Rhin (Haut-) (Ter. de Belf.)	»	»	»	18	»	»	»	»	»
67	Rhône	»	21	104	»	32	5	5	»	»
68	Saône (Haute-)	»	»	12	10	»	»	3	»	»
69	Saône-et-Loire	»	»	23	61	»	5	»	»	»
70	Sarthe	»	»	18	54	»	2	»	»	»
71	Savoie	»	2	48	15	15	6	2	»	»
72	Savoie (Haute-)	»	»	5	29	»	»	»	»	»
73	Seine	2	235	1.295	16	346	186	180	»	»
74	Seine-Inférieure	»	23	320	267	156	32	»	»	»
75	Seine-et-Marne	»	1	9	»	»	»	»	»	»
76	Seine-et-Oise	»	15	68	99	»	1	7	»	»
77	Sèvres (Deux-)	»	5	5	34	»	»	»	»	»
78	Somme	»	»	133	101	216	5	»	»	»
79	Tarn	»	4	3	4	»	»	»	»	»
80	Tarn-et-Garonne	»	»	2	15	»	»	»	»	»
81	Var	»	3	16	45	»	»	64	»	»
82	Vaucluse	»	3	21	29	»	»	»	»	»
83	Vendée	»	6	27	»	»	»	1	»	»
84	Vienne	»	5	3	21	20	11	1	»	»
85	Vienne (Haute-)	»	8	34	15	7	2	3	»	»
86	Vosges	»	»	10	94	»	»	»	»	»
87	Yonne	»	»	8	86	»	»	1	»	»
	Algérie (1)	»	84	9	»	»	»	»	»	»
	Colonies françaises	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Venant des maisons centrales et des dépôts de forçats	247	1	»	»	»	»	»	»	410
	Venant des établissements d'éducation correctionnelle	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux	577	781	4.466	4.219	1.783	448	655	1	410

(1) Les condamnés de l'Algérie et des Colonies sont pris dans les ports.

Digitized by Google

TRANSFÉRÉS de forçats et d'une maison centrale			ÉTRANGERS	CONDAMNÉS libérés transférés		CONDAMNÉS	JEUNES DÉTENUS transférés		Tarnsférés aux frais des ministères de la Justice, de la Marine et de la Guerre.	NOMBRE d'individus évadés des voitures.	TOTAUX	NUMÉROS D'ORDRE
dans les asiles d'aliénés.	dans une prison départementale											
	pour divers motifs.	pour les rapprocher de leur destination définitive.	expulsés de France transférés aux frontières.	dans les dépôts de mendicité.	dans leurs foyers.	par défaut reconduits dans les départements d'origine.	du lieu du jugement à leur destination légale.	d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre.				
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
»	»	»	250	54	»	»	8	»	7	»	545	54
»	»	»	41	1	»	»	6	»	»	»	88	55
»	»	»	»	»	»	»	19	»	»	»	80	56
»	»	»	5	»	»	»	25	»	»	»	81	57
»	»	»	322	4	»	»	30	»	45	»	1.328	58
»	»	»	57	7	»	»	1	»	2	»	259	59
»	»	»	»	37	»	»	5	»	»	»	125	60
»	»	»	98	4	1	»	10	»	4	»	409	61
»	»	»	7	6	»	»	10	»	»	»	165	62
»	»	»	88	»	»	»	2	»	1	»	129	63
»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	28	64
»	»	»	78	»	»	»	1	»	1	»	100	65
»	»	»	103	»	»	»	12	»	5	»	138	66
»	»	»	128	34	»	»	31	»	3	»	363	67
»	»	»	26	»	»	»	6	»	»	»	57	68
»	»	»	6	»	»	»	23	»	»	»	118	69
»	»	»	»	1	»	»	12	»	»	»	87	70
»	»	»	175	»	»	»	»	»	6	»	269	71
»	»	»	40	»	»	»	»	»	4	»	78	72
»	»	»	781	»	2	»	424	»	32	»	3.499	73
»	»	»	4	9	»	»	55	»	»	»	866	74
»	»	»	13	»	»	»	»	»	»	»	23	75
»	»	»	13	324	»	»	18	»	»	»	545	76
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	44	77
»	»	»	57	14	»	»	14	»	1	»	541	78
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	12	79
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	80
»	»	»	74	»	»	»	1	»	7	»	210	81
»	»	»	1	»	»	»	3	»	»	»	57	82
»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	37	83
»	»	»	2	»	»	»	5	»	»	»	68	84
»	»	»	»	2	»	»	18	»	»	»	89	85
»	»	»	15	»	»	»	5	»	1	»	125	86
»	»	»	11	»	»	»	5	»	1	»	112	87
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	93	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	»	13	
15	149	»	202	»	»	»	»	»	5	»	1.029	
»	»	»	»	»	»	»	»	122	»	»	122	
15	149	»	4.367	828	3	»	1.323	122	199	»	20.246	

Digitized by Google

TRANSFÈREMENTS PAR LES

TABLEAU N° I bis. — Répartition, par catégorie, des femmes et jeunes

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	FEMMES et jeunes filles destinées aux colonies pénales transférées au port d'embarquement.	FEMMES condamnées aux travaux forcés, à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement transférées à leur destination définitive.	TRANSFÉRÉES d'une prison départementale dans une autre			
				pour centralisation au chef-lieu du département.	revenant d'appel reconduites dans les départements d'origine.	pour les rapprocher de leur destination définitive.	pour divers motifs.
1	2	3	4	5	6	7	
1	Ain	»	»	»	»	»	»
2	Aisne	»	5	5	»	»	»
3	Allier	»	»	9	»	»	1
4	Alpes (Basses-)	»	1	»	»	»	»
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»	»	»	»
6	Alpes-Maritimes	»	1	1	»	»	1
7	Ardèche	»	»	»	»	»	»
8	Ardennes	»	2	5	»	»	»
9	Ariège	»	»	»	»	»	»
10	Aube	»	1	4	»	»	»
11	Aude	»	1	1	»	»	»
12	Aveyron	»	»	2	»	»	»
13	Bouches-du-Rhône	»	13	10	8	»	3
14	Calvados	»	11	15	13	»	2
15	Cantal	»	1	2	»	»	»
16	Charente	»	»	3	»	»	»
17	Charente-Inférieure	»	8	8	»	»	»
18	Cher	»	1	1	»	»	»
19	Corrèze	»	»	1	»	»	»
20	Corse (1)	»	»	»	»	»	»
21	Côte-d'Or	»	4	2	3	»	»
22	Côtes-du-Nord	»	7	18	»	»	»
23	Creuse	»	»	»	»	»	»
24	Dordogne	»	»	2	»	»	»
25	Doubs	»	»	5	2	»	»
26	Drôme	»	3	1	»	»	»
27	Eure	»	1	51	»	»	»
28	Eure-et-Loir	»	»	4	»	»	»
29	Finistère	»	10	6	»	»	»
30	Gard	»	13	1	»	»	»
31	Garonne (Haute-)	»	8	1	1	»	»
32	Gers	»	4	1	»	»	»
33	Gironde	»	6	1	5	»	»
34	Hérault	»	2	»	4	»	»
35	Ille-et-Vilaine	»	3	9	10	»	»
36	Indre	»	»	2	»	»	»
37	Indre-et-Loire	»	2	5	»	»	»
38	Isère	»	»	4	1	»	»
39	Jura	»	»	4	»	»	»
40	Landes	»	»	1	»	»	»
41	Loir-et-Cher	»	»	4	»	»	»
42	Loire	»	»	5	»	»	»
43	Loire (Haute-)	»	1	2	»	»	»
44	Loire-Inférieure	»	6	10	»	»	»
45	Loiret	»	»	2	4	»	»
46	Lot	»	»	»	»	»	»
47	Lot-et-Garonne	»	41	»	4	»	»
48	Lozère	»	»	1	»	»	»
49	Maine-et-Loire	»	»	2	10	»	»
50	Manche	»	31	12	»	»	12
51	Marne	»	»	25	»	»	»
52	Marne (Haute-)	»	»	2	»	»	»
53	Mayenne	»	6	12	»	»	»

(1) Les condamnées de la Corse sont prises à Marseille.

Digitized by Google

VOITURES CELLULAIRES

lles transférées, suivant les départements où elles ont été prises.

TRANSFÉRÉES d'une maison centrale			ÉTRANGÈRES	CONDAMNÉES LIBÉRÉES transférées		JEUNES détenues transférées d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre.	CONDAMNÉES	TRANSFÉRÉES aux frais des ministères de la Justice, de la Marine et de la Guerre.	TOTAUX	NUMÉROS D'ORDRE
dans une autre.	dans un asile d'aliénés.	dans une prison départementale pour y subir leur peine.	expulsées de France transférées aux frontières.	dans les dépôts de mendicité.	dans leurs foyers.		par défaut reconduites dans les départements d'origine.			
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	4	»	»	»	»	»	14	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	3
»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	4
»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	5
»	»	»	35	»	»	»	»	2	40	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7
»	»	»	1	»	»	»	»	1	9	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9
»	»	»	1	»	»	»	»	»	6	10
»	»	»	3	»	»	»	»	»	5	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	12
»	»	»	24	5	»	»	»	2	65	13
»	»	»	»	»	»	»	»	»	41	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	15
»	»	»	2	»	»	»	»	»	5	16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	17
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	18
»	»	»	2	»	»	»	»	»	3	19
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20
»	»	»	9	»	»	»	»	1	19	21
»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	22
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	24
»	»	»	14	1	»	»	»	1	23	25
»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	26
»	»	»	»	1	»	»	»	»	53	27
»	»	»	»	7	»	»	»	»	11	28
»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	29
»	»	»	1	»	1	»	»	1	17	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	31
»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	32
»	»	»	4	»	»	»	»	»	16	33
»	»	»	5	»	»	»	»	»	11	34
»	»	»	»	2	»	»	»	»	24	35
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	36
»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	37
»	»	»	1	»	»	»	»	1	7	38
»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	39
»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	40
»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	41
»	»	»	1	»	»	»	»	»	6	42
»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	43
»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	44
»	»	»	»	8	»	»	»	»	14	45
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46
»	»	»	»	»	»	»	»	»	45	47
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	48
»	»	»	»	1	»	»	»	»	13	49
»	»	»	»	»	1	»	»	»	56	50
»	»	»	2	1	»	»	»	»	28	51
»	»	»	13	»	»	»	»	»	15	52
»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	53

Digitized by Google

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	FEMMES et jeunes filles destinées aux colonies pénales transférées au port d'embarquement.	FEMMES condamnées aux travaux forcés, à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, transférées à leur destination définitive.	TRANSFÉRÉES d'une prison départementale dans une autre			
				pour centralisation au chef-lieu du département.	revenant d'appel reconduites dans les départements d'origine.	pour les rapprocher de leur destination définitive.	pour divers motifs.
1	2	3	4	5	6	7	8
54	Meurthe-et-Moselle	»	»	8	7	»	»
55	Meuse	»	»	6	»	»	»
56	Morbihan	»	6	11	»	»	»
57	Nièvre	»	»	2	»	»	»
58	Nord	»	32	1	13	»	»
59	Oise	»	8	9	»	»	»
60	Orne	»	3	8	»	»	»
61	Pas-de-Calais	»	5	21	»	»	»
62	Puy-de-Dôme	»	1	3	1	»	»
63	Pyrénées (Basses-)	»	1	6	»	»	»
64	Pyrénées (Hautes-)	»	1	»	»	»	»
65	Pyrénées-Orientales	»	2	2	»	»	»
66	Rhin (Haut-) (Ter. de Belfort)	»	25	1	»	»	»
67	Rhône	»	»	»	4	»	»
68	Saône (Haute-)	»	1	1	»	»	»
69	Saône-et-Loire	»	8	1	»	»	»
70	Sarthe	»	1	»	»	»	»
71	Savoie	»	»	1	1	»	»
72	Savoie (Haute-)	»	»	4	»	»	»
73	Seine	»	127	1.153	52	5	2
74	Seine-Inférieure	»	9	52	13	»	»
75	Seine-et-Marne	»	1	»	»	»	»
76	Seine-et-Oise	»	3	6	»	»	»
77	Sèvres (Deux-)	»	»	5	»	»	»
78	Somme	»	26	9	20	»	1
79	Tarn	»	»	2	»	»	»
80	Tarn-et-Garonne	»	1	»	»	»	»
81	Var	»	»	4	»	»	3
82	Vaucluse	»	1	2	»	»	»
83	Vendée	»	2	»	»	»	»
84	Vienne	»	1	2	5	»	»
85	Vienne (Haute-)	»	»	2	5	»	»
86	Vosges	»	1	7	»	»	»
87	Yonne	»	5	8	»	»	»
	Algérie	»	»	»	»	»	»
	Venant des maisons centrales	25	»	»	»	»	»
	Venant des établissements d'éducation correctionnelle	»	»	»	»	»	»
	Totaux	25	464	1.599	186	5	25

Nombre total des voyages effectués par les voitures cellulaires.... 132
Nombre total des journées de route 9.291
Parcours total sur les chemins de fer..... 839.578 kilomètres.
— sur les routes de terre ..... 4.228 —
Total.....843.806 kilomètres.

Digitized by Google

TRANSFÉRÉES d'une maison centrale			ÉTRANGÈRES	CONDAMNÉES LIBÉRÉES transférées		JEUNES détenues transférées d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre.	CONDAMNÉES par défaut reconduites dans les départements d'origine.	TRANSFÉRÉES aux frais des ministères de la Justice, de la Marine et de la Guerre.	TOTAUX	NUMÉROS D'ORDRE
dans une autre.	dans un asile d'aliénés.	dans une prison départementale pour y subir leur peine.	expulsées de France transférées aux frontières.	dans les dépôts de mendicité.	dans leurs foyers.					
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
»	»	»	25	16	»	»	»	»	56	54
»	»	»	3	»	»	»	»	»	9	55
»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	56
»	»	»	1	»	»	»	»	»	3	57
»	»	»	61	»	»	»	»	10	117	58
»	»	»	5	1	»	»	»	»	23	59
»	»	»	»	6	»	»	»	»	17	60
»	»	»	3	»	»	»	»	»	29	61
»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	62
»	»	»	15	»	»	»	»	»	22	63
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	64
»	»	»	9	»	»	»	»	1	14	65
»	»	»	12	»	»	»	»	»	38	66
»	»	»	8	8	»	»	»	»	20	67
»	»	»	4	»	»	»	»	»	6	68
»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	69
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	70
»	»	»	14	»	»	»	»	»	16	71
»	»	»	»	»	»	»	»	2	6	72
»	»	»	123	»	»	10	»	1	1.473	73
»	»	»	1	»	»	»	»	»	75	74
»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	75
»	»	»	2	22	»	»	»	»	33	76
»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	77
»	»	»	6	3	»	»	»	»	65	78
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	79
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	80
»	»	»	5	»	»	»	»	»	12	81
»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	82
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	83
»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	84
»	»	»	»	1	»	1	»	»	9	85
»	»	»	2	»	»	»	»	»	10	86
»	»	»	1	»	»	»	»	»	14	87
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	»	5	13	»	»	»	»	»	44	
»	»	»	»	»	»	18	»	»	18	
1	»	5	439	83	2	29	»	23	2.886	

Hommes transférés (1er tableau)..... 20.246

TOTAL DES DEUX SEXES..... 23.132

Digitized by Google

TRANSFÈREMENTS PAR LES VOITURES CELLULAIRES

TABLEAU N° II. — Répartition des étrangers expulsés du territoire français, transférés aux frontières, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.

DÉSIGNATION DES PAYS	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
1	2	3	4
Allemagne	511	62	573
Angleterre	25	5	30
Autriche	73	2	75
Belgique	1.353	148	1.501
Espagne	399	53	452
États-Unis d'Amérique	5	»	5
Hollande et grand-duché de Luxembourg	106	16	122
Italie	1.367	91	1.458
Russie	33	2	35
Suisse	388	60	448
Turquie	7	»	7
Totaux	4.267	439	4.706
		4.706	

Digitized by Google

II

MAISONS CENTRALES

DE FORCE ET DE CORRECTION

ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

N^os des tableaux.

I. — Mouvement général d'entrée et de sortie.
II. — Répartition de la population suivant la juridiction et la pénalité.
III. — Nature des faits qui ont motivé les condamnations. (Hommes.)
IIIbis. — Mêmes renseignements. (Femmes.)
IV. — Répartition par département.
V. — Condamnés étrangers.
VI. — Répartition suivant l'âge des condamnés et la durée de la captivité.
VII. — État civil des condamnés.
VIII. — Religions.
IX. — Métiers et professions exercés par les condamnés avant l'entrée. (Hommes.)
IXbis. — Mêmes renseignements. (Femmes.)
X. — Antécédents judiciaires.
XI. — Division des condamnés d'après les parts à eux attribuées sur le produit du travail.
XII. — État de l'instruction des condamnés à leur entrée dans l'établissement.
XIII. — Mouvement de l'école, résultats de l'enseignement pendant l'année.
XIV. — Grâces. — Commutations. — Réductions de peine. — Récompenses.
XV. — Justice disciplinaire des établissements. Condamnations prononcées par les tribunaux pendant la détention.
XVI. — Nombre et proportion des entrées à l'infirmerie, des journées d'infirmerie et des décès.
XVII. — Nature des maladies qui ont motivé l'admission à l'infirmerie.
XVIII. — Nature des maladies qui ont causé la mort.
XIX. — Malades admis aux infirmeries et classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé au moment de l'entrée dans l'établissement. (Hommes.)
XX. — Mêmes renseignements. (Femmes.)
XXI. — Malades décédés dans les infirmeries et classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé au moment de l'entrée dans l'établissement. (Hommes.)
XXII. — Mêmes renseignements. (Femmes.)
XXIII. — Aliénés, épileptiques et suicides.
XXIV. — Industries exploitées par établissement.
XXV. — Récapitulation générale des industries.
XXVI. — Récapitulation des produits du travail par établissement. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre des travailleurs au 31 décembre 1893.
XXVII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.
XXVIII. — Pécule des condamnés.
XXIX. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.
XXX. — Renseignements sur les individus libérés ou graciés pendant l'année.
XXXI. — Etat de l'instruction des libérés.
XXXII. — Répartition des journées de détention.
XXXIII. — Répartition de la population au 31 décembre 1893, suivant l'état d'occupation, de repos ou de chômage.

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES

TABLEAU N° I. — Mouvement d'entrée et de sortie des condamné

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION restant au 31 déc. 1892.	ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE 1893.							ENTRÉS dans une autre catégorie		SORT	
			VENANT			RÉINTÉGRÉS			TOTAL				
			du lieu de leur condamnation.	d'autres maisons centrales ou pénitenciers agricoles.	des établissements de la Nouvelle-Calédonie ou de la Guyane	après extraction de l'établissement.	après évasion.	après révocation de la libération conditionnelle.		par commutation de peine.	pour y subir une autre peine.	par l'expiration de leur peine, par grâce, ou par libération conditionnelle.	en Nouvelle Calédonie ou à la Guyane
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
FRANCE													
ALBERTVILLE....	Travaux forcés.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	239	112	198	»	2	»	»	312	»	»	123	1
BEAULIEU.....	Travaux forcés..	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion.....	727	227	3	»	2	»	»	232	»	»	159	
	Emprisonnement.	»	»	»	»	»	»	»	»	11	4	»	
CLAIRVAUX.....	Travaux forcés.	2	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
	Détention.....	134	33	»	»	1	»	2	36	»	»	19	
	Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	1.119	479	21	»	4	»	»	504	»	»	523	
EMBRUN.....	Travaux forcés .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement.	341	127	1	»	2	»	»	130	»	»	162	
EYSSES.....	Travaux forcés..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement.	458	195	»	»	3	»	»	198	»	»	255	
FONTEVRAULT...	Travaux forcés .	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	941	520	24	»	6	»	3	553	»	»	490	»
GAILLON.....	Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement.	646	386	3	»	5	1	5	400	»	»	382	
LANDERNEAU....	Réclusion.....	152	19	»	»	»	»	»	19	»	»	»	
	Emprisonnement.	438	193	2	»	6	»	»	201	»	»	13	1
LOOS.....	Travaux forcés..	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	
	Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement.	745	496	42	»	3	»	1	542	»	»	412	
MELUN.....	Travaux forcés..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion.....	685	69	3	»	6	»	3	81	»	»	128	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

endant l'année 1893. (Population au 31 décembre 1893.)

TÉS AUX HOMMES

DANT L'ANNÉE 1893.						CHANGÉS de catégorie		POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1893.					JOURNÉES	POPULATION	NOMBRE
ANSFÉRÉS			ÉVADÉS	DÉCÉDÉS	TOTAL	PAR CATÉGORIE									
dans les autres établissements pénitentiaires ou correctionnels.	dans les prisons départementales.	dans les établissements hospitaliers.	pendant l'année.			par commutation de peine.	pour subir une autre peine.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	par établissement.	de détention.	moyenne.	de détenus que peut contenir chaque établissement.
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	412	98.413	270	436
»	»	8	»	7	139	»	»	»	»	»	412				
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	746	265.178	727	850
4	2	»	»	33	198	11	4	»	»	746	»				
11	4	»	»	»	15	»	»	»	»	»	»				
1	»	»	»	»	2	»	»	1	»	»	»	1.172	447.455	1.226	1.700
»	1	»	»	1	21	»	»	»	149	»	»				
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				
2	56	»	»	20	601	»	»	»	»	»	1.022				
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	96.681	265	600
268	33	»	»	8	471	»	»	»	»	»	»				
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	368	163.245	447	752
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				
3	22	1	»	7	288	»	»	»	»	»	368				
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	934	333.443	913	1.480
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				
4	31	»	»	35	560	»	»	»	»	»	934				
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	631	239.160	655	800
1	18	»	1	13	415	»	»	»	»	»	631				
1	1	»	»	6	8	»	»	»	»	163	»	578	216.096	592	570
7	3	1	»	13	224	»	»	»	»	»	415				
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	816	282.635	774	1.200
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				
12	28	1	»	19	472	»	»	»	»	»	815				
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	596	236.504	648	665
2	6	1	»	23	160	10	»	»	»	596	»				
10	»	»	»	»	10	»	»	»	»	»	»				

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFF

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION restant au 31 déc. 1892.	ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE 1893.							SORTIS PENDANT L'ANNÉE 1893.			
			VENANT			RÉINTÉGRÉS				ENTRÉS dans une autre catégorie			
			du lieu de leur condamnation.	d'autres maisons centrales ou pénitenciers agricoles.	des établissements de la Nouvelle Calédonie ou de la Guyane	après extraction de l'établissement.	après évasion.	après révocation de la libération conditionnelle.	TOTAL	par commutation de peine.	pour y subir une autre peine.	par l'expiration de leur peine, par grâce, ou par libération conditionnelle.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
FRANCE													
Nîmes	Travaux forcés..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement.	652	446	16	»	8	»	»	470	»	»	381	
Poissy	Travaux forcés..	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement.	1.115	714	18	»	16	»	4	752	»	»	743	
Riom	Travaux forcés..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion.....	617	149	1	»	3	»	1	154	»	»	113	
	Emprisonnement.	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	
Thouars	Travaux forcés..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion.....	525	107	13	»	»	»	5	125	»	»	106	
	Emprisonnement.	»	»	»	»	»	»	»	»	7	1	»	
Castelluccio (Pénitencier agricole.)	Travaux forcés..	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	
	Réclusion	15	1	»	»	»	»	»	1	»	»	10	
	Emprisonnement.	223	80	»	»	»	3	»	83	»	»	40	
Chiavari (id.)	Détention.....	3	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
	Réclusion.....	670	131	»	»	»	8	»	139	»	»	92	
	Emprisonnement.	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
	Totaux	10.478	4.486	346	»	68	12	24	4.936	31	5	4.155	
ALGÉRIE													
Berrouaghia (pénitencier agricole)	Travaux forcés .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	570	110	»	»	»	»	»	110	»	»	80	
	Emprisonnement.	400	260	»	»	2	»	»	262	»	»	244	
Lambèse (maison centrale)	Travaux forcés..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion.....	159	40	»	»	»	4	»	44	»	»	46	
	Emprisonnement.	423	563	»	»	3	3	»	569	»	»	303	
	Totaux.....	1.552	973	»	»	5	7	»	985	»	»	673	

Digitized by Google

…TÉS AUX HOMMES

…DANT L'ANNÉE 1893.						CHANGÉS de catégorie		POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1893.					JOURNÉES de détention.	POPULATION moyenne.	NOMBRE de détenus que peut contenir chaque établissement.
…NIFÉRÉS			ÉVADÉS pendant l'année	DÉCÉDÉS.	TOTAL			PAR CATÉGORIE				par établissement			
…dans les autres …ai-…nos …tra-…s ou …aux …ni-…ciers …gri-…les.	dans les prisons départementales.	dans les établissements hospitaliers.				par commutation de peine.	pour subir une autre peine.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.				
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	699	253.904	696	1.167
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				
»	28	»	»	14	423	»	»	»	»	»	699				
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1.029	406. 385	1.113	1.050
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				
5	54	»	»	37	839	»	»	»	»	»	1.028				
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	620	227.814	624	550
5	2	»	»	28	148	3	»	»	»	620	»				
3	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»				
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	510	185.757	509	650
1	1	»	»	24	132	7	1	»	»	510	»				
6	2	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»				
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	250	91.683	251	500
»	»	»	»	»	10	»	»	»	»	6	»				
»	1	»	9	13	63	»	»	»	»	»	243				
»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	711	264.146	724	1.000
»	»	»	11	21	124	»	»	»	»	685	»				
»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	22				
247	293	12	21	322	5.340	31	5	6	153	3.326	6.589	10.074	3.808.499	10.434	13.970
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	982	349.052	956	1.100
»	»	»	»	1	81	»	»	»	»	599	»				
»	3	»	»	19	279	»	»	»	»	»	383				
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	771	261.825	717	960
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				
»	»	»	7	4	57	»	»	»	»	146	»				
»	8	»	9	46	367	»	»	»	»	»	625				
»	11	»	16	70	784	»	»	»	»	745	1.008	1.753	610.877	1.673	2.060

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION restant au 31 déc. 1892	ENTRÉES PENDANT L'ANNEE 1893.							ENTRÉES dans une autre catégorie		SO	
			VENANT			RÉINTÉGRÉES							
			du lieu de leur condamnation.	d'autres maisons centrales.	des établissements de la Nouvelle Calédonie ou de la Guyane.	après extraction de l'établissement.	après évasion.	après révocation de la libération conditionnelle.	TOTAL	par commutation de peine.	pour y subir une autre peine.	par expiration de leur peine, par grâce, ou par libération conditionnelle.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
FRANCE													
Clermont.....	Travaux forcés .	141	17	1	»	»	»	»	18	»	»	24	»
	Réclusion	83	10	»	»	2	»	»	12	»	»	19	»
	Emprisonnement.	303	182	1	»	8	»	»	191	3	»	202	»
Montpellier...	Travaux forcés .	106	22	»	»	»	»	»	22	»	»	10	»
	Réclusion	45	13	»	»	»	»	»	13	»	»	6	»
	Emprisonnement.	165	109	»	»	»	»	»	109	7	»	118	»
Rennes	Travaux forcés .	267	27	»	»	»	»	»	27	»	»	40	»
	Réclusion	60	8	»	»	»	»	1	9	»	»	12	»
	Emprisonnement.	232	136	»	»	1	»	»	137	2	»	101	24
	Totaux.....	1.402	524	2	»	11	»	1	538	12	»	532	24
ALGÉRIE													
Le Lazaret....	Travaux forcés .	24	8	»	»	»	»	»	8	»	»	1	»
	Réclusion	6	4	»	»	»	»	»	4	»	»	1	»
	Emprisonnement.	14	15	»	»	»	»	»	15	3	»	10	»
	Totaux.....	44	27	»	»	»	»	»	27	3	»	12	»

Digitized by Google

TÉS AUX FEMMES

PENDANT L'ANNÉE 1893						CHANGÉES de catégorie		POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1893					JOURNÉES	POPULATION	NOMBRE
ÉRÉES			ÉVADÉES	DÉCÉDÉES	TOTAL			PAR CATÉGORIE							
dans autres maisons centrales.	dans les prisons départementales.	dans les établissements hospitaliers.	pendant l'année.			par commutation de peine.	pour subir une autre peine.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	par établissement.	de détention.	moyenne.	de détenues que peut contenir chaque établissement.
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
»	»	»	»	3	27	3	»	129	»	»	»	481	187.699	514	450
»	1	1	»	»	21	»	»	»	»	74	»				
»	8	1	»	8	219	»	»	»	»	»	278				
»	»	»	»	9	19	3	»	106	»	»	»	300	116.575	319	505
»	»	»	»	8	14	4	»	»	»	40	»				
1	3	»	»	5	127	»	»	»	»	»	154				
1	1	»	»	7	49	1	»	244	»	»	»	532	201.439	552	900
»	»	1	»	3	16	1	»	»	»	52	»				
1	3	»	»	6	135	»	»	»	»	»	236				
3	16	3	»	49	627	12	»	479	»	166	668	1.313	505.713	1.385	1.885
»	»	»	»	1	2	3	»	27	»	»	»	57	19.154	52	75
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	9	»				
»	»	»	»	1	11	»	»	»	»	»	21				
»	»	»	»	2	14	3	»	27	»	9	21	57	19.154	52	75

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES

TABLEAU N° II. — Répartition de la population au 31

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	JUGÉS				CONDAMNÉS														
					AUX TRAVAUX FORCÉS.							A LA DÉTENTION.							
	par les cours d'assises	par les tribunaux correctionnels.	par les tribunaux militaires.	TOTAL	5 ans.	plus de 5 ans et moins de 10 ans.	10 ans.	plus de 10 à 15 ans.	plus de 15 à 20 ans.	plus de 20 ans	à perpétuité.	TOTAL	5 ans.	plus de 5 et moins de 10 ans.	10 ans.	plus de 10 à 15 ans.	plus de 15 à 20 ans.	plus de 20 ans.	à perpétuité.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
FRANCE																			
Albertville	219	193	»	412	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Beaulieu	689	»	59	748	»	»	»	»	1	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»
Clairvaux	291	732	149	1.172	»	»	1	»	»	»	»	1	1	»	14	19	115	»	»
Embrun	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Eysses	278	89	1	368	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fontevrault	424	507	3	934	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gaillon	166	464	1	631	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Landerneau	220	358	»	578	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Loos	239	577	»	816	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Melun	524	»	72	596	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nîmes	461	238	»	699	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissy	187	842	»	1.029	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Riom	553	»	67	620	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Thouars	446	»	64	510	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Castelluccio	202	19	29	250	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
Chiavari	486	4	221	711	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1
Totaux	5.385	4.023	666	10.074	»	»	2	»	1	1	2	6	1	»	14	19	115	3	1
ALGÉRIE																			
Berrouaghia	103	356	523	982	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lambèse	152	481	138	771	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	255	837	661	1.753	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

Décembre 1893, suivant la juridiction et la pénalité.

TÉS AUX HOMMES

CONDAMNÉS

	A LA RÉCLUSION							A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL											TOTAL GÉNÉRAL des condamnés.
5 ans.	plus de 5 et moins de 10 ans.	10 ans.	plus de 10 à 15 ans.	plus de 15 à 20 ans.	plus de 20 ans.	à perpétuité.	TOTAL	1 an et 1 jour.	plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	plus de 5 à 7 ans.	plus de 7 et moins de 10 ans.	10 ans.	plus de 10 à 15 ans.	plus de 15 ans.	TOTAL	
12	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
»	»	»	»	»	»	»	»	26	75	105	99	40	63	3	»	1	»	»	412	412
323	72	2	3	»	2	746	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	746
»	»	»	»	»	»	»	58	328	251	172	81	106	22	1	2	1	»	1.022	1.172	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	30	48	89	71	43	78	3	2	3	1	»	368	368	
»	»	»	»	»	»	»	54	178	209	181	135	169	4	3	1	»	»	934	934	
»	»	»	»	»	»	»	21	205	156	82	54	102	4	1	5	1	»	631	631	
59	15	»	»	»	»	163	24	85	106	74	27	90	6	»	3	»	»	415	578	
»	»	»	»	»	»	»	109	172	216	101	61	95	56	3	1	»	1	815	816	
226	41	1	4	»	2	596	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	596
»	»	»	»	»	»	»	126	195	209	68	29	67	1	1	3	»	»	699	699	
»	»	»	»	»	»	»	13	316	315	201	63	114	2	2	2	»	»	1.028	1.029	
216	82	4	8	»	8	620	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	620
179	58	4	7	»	6	510	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	510
1	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	21	216	3	1	1	»	1	243	250	
274	67	»	3	»	»	685	»	»	»	4	»	18	»	»	»	»	»	22	711	
1.278	335	11	25	»	18	3.326	461	1.602	1.656	1.053	554	1.118	104	14	22	3	2	6.589	10.074	
38	154	»	»	»	»	599	79	102	88	82	2	28	2	»	»	»	»	383	982	
16	29	»	»	»	»	146	137	198	184	77	6	23	»	»	2	»	»	625	771	
54	183	»	»	»	»	745	216	298	272	159	8	51	2	»	2	»	»	1.008	1.753	

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	JUGÉES				CONDAMNÉES													
					AUX TRAVAUX FORCÉS								A LA DÉTENTION					
	par les cours d'assises.	par les tribunaux correctionnels.	par les tribunaux militaires.	TOTAL	5 ans.	plus de 5 et moins de 10 ans.	10 ans.	plus de 10 à 15 ans.	plus de 15 à 20 ans.	plus de 20 ans.	à perpétuité.	TOTAL	5 ans.	plus de 5 et moins de 10 ans.	10 ans.	plus de 10 à 15 ans.	plus de 15 à 20 ans.	plus de 20 ans.	à perpétuité.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
FRANCE																			
Clermont	295	186	»	481	30	17	11	17	27	»	27	129	»	»	»	»	»	»	»
Montpellier	225	75	»	300	33	22	9	7	21	»	14	106	»	»	»	»	»	»	»
Rennes	378	154	»	532	79	42	16	27	40	3	37	244	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	898	415	»	1.313	142	81	36	51	88	3	78	479	»	»	»	»	»	»	»
ALGÉRIE																			
Le Lazaret	47	9	1	57	6	6	3	1	6	»	5	27	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

TÉS AUX FEMMES

CONDAMNÉES

A LA RÉCLUSION								A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL												TOTAL GÉNÉRAL des condamnées.
6 ans.	plus de 5 et moins de 10 ans.	10 ans	plus de 10 à 15 ans.	plus de 15 à 20 ans.	plus de 20 ans.	à perpétuité.	TOTAL	1 an et 1 jour.	plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	plus de 5 à 7 ans.	plus de 7 et moins de 10 ans.	10 ans.	plus de 10 à 15 ans.	plus de 15 ans.	Moins de 1 an et 1 jour. Relégables.	TOTAL	
22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
34	30	9	1	»	»	»	74	10	86	74	52	23	31	2	»	»	»	»	»	278	481
26	12	7	»	»	»	1	40	13	31	35	44	10	18	1	1	1	»	»	»	154	300
25	20	4	2	1	»	»	52	52	42	58	29	18	35	1	»	1	»	»	»	236	532
79	62	20	3	1	»	1	166	75	159	167	125	51	84	4	1	2	»	»	»	668	1.313
6	3	»	»	»	»	»	9	1	3	4	7	1	5	»	»	»	»	»	»	21	57

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES,

TABLEAU N° III. — Répartition de la population, par catégorie, au 31 décembr

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

CRIMES OU DÉLITS	CATÉGORIES	FRANCE									
		Albertville.	Beaulieu.	Clairvaux.	Embrun.	Eysses.	Fontevrault.	Gaillon.	Landerneau.	Loos.	Melun.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11
§ 1er.											
Assassinat	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
	Réclusion	»	3	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	1	»	»	»	2	»	»	»	»	
Association de malfaiteurs	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Castration	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Empoisonnement	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Excitation à la débauche	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	1	»	4	»	1	3	1	»	9	
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	31	»	»	»	»	»	11	»	
	Emprisonnement	17	»	5	»	4	5	2	3	4	
Faux témoignage	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	7	»	2	»	»	»	4	
Incendie	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	39	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	5	»	»	»	1	16	4	»	5	
Meurtre connexe à un autre crime ou à un délit	Travaux forcés	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	3	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	1	»	»	2	»	»	»	
Parricide	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Pillage, dévastation de monuments, marchandises effets, propriétés mobilières, commis en réunion; envahissement avec violence de maison habitée	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	19	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	1	»	25	»	»	2	»	»	3	
Recel	Réclusion	»	4	»	»	»	»	»	3	»	
	Emprisonnement	10	»	10	»	1	3	9	2	2	
Séquestration de personnes	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	133	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	9	»	
Vol qualifié	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	379	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	108	»	80	»	105	254	57	»	36	
Traite des noirs	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Coups à ascendant	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
§ 2.											
Abandon, exposition d'enfants	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

1893, suivant les crimes ou délits qui ont motivé la condamnation.

TÉS AUX HOMMES

FRANCE											ALGÉRIE						
						TOTAL PAR CATÉGORIE				TOTAL par crime ou délit.			TOTAL PAR CATÉGORIE				TOTAL par crime ou délit.
Nîmes.	Poissy.	Riom.	Thouars.	Castelluccio.	Chiavari.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.		Berrouaghia.	Lambèse.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28		30
»	»	»	»	1	»	2	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	9	8	»	30	»	»	»	53	»	58	29	6	»	»	35	»	34
»	»	»	»	»	»	»	»	»	3		5	4	»	»	»	9	
»	»	»	»	»	3	»	»	3	»	3	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	»	1	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	»	»	»	»	»	»	»
»	4	»	»	2	»	»	»	»	25		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	43	33	»	2	»	»	»	164	»	214	2	4	»	»	6	»	6
6	4	»	»	»	»	»	»	»	50		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	»	»	»	»	»	»	»
»	8	»	»	»	»	»	»	»	17		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	24	45	1	4	»	»	154	»	189	3	4	»	»	7	»	7
»	»	»	»	2	»	»	»	»	35		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	2	4	21	»	»	30	»	74	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	38	»	»	»	»	43		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	2	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	1	»	»	»	»	1	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	19	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	8	»	»	»	»	8	»	64	»	»	»	»	»	»	»
»	5	»	»	»	»	»	»	»	36		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	4	»	»	53	»		«	»	»	»	»	»	13
»	26	»	»	»	»	»	»	»	63	116	»	13	»	»	»	13	
»	»	1	»	»	»	»	»	134	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	143	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	339	227	1	340	»	»	1.502	»	2.417	49	106	»	»	157	»	208
N	67	»	»	89	21	»	»	»	915		15	36	»	»	»	51	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

CRIMES OU DÉLITS	CATÉGORIES	FRANCE									
		Albertville.	Beaulieu.	Clairvaux.	Embrun.	Eysses.	Fontevrault.	Gaillon.	Landerneau.	Loos.	Melun.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Abus de confiance	Réclusion	»	12	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	3	»	20	»	12	22	19	13	35	
Altération et contrefaçon de clés	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Attentat à la pudeur (Complicité d')	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	3	»	4	»	«	6	»	»	33	
Avortement (Complicité d')	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
Banqueroute simple	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	1	»	»	»	1	»	»	»	6	
Banqueroute frauduleuse	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	2	»	4	»	2	4	»	»	»	
Destruction de titres	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
Déraillement, destruction de voies ferrées et lignes télégraphiques	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	4	»	»	»	»	»	1	
Détournements de deniers publics	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	3	1	»	»	2	
Enlèvement de mineurs (Complicité d')	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Escroquerie	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	14	»	32	»	22	35	31	26	77	
Extorsion de signatures	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	1	»	»	»	»	2	»	»	»	
Faux en écriture publique	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	12	»	»	»	»	»	»	6	
	Emprisonnement	»	»	9	»	»	6	»	4	3	
Faux en écriture privée	Réclusion	»	16	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	9	»	15	»	6	15	13	»	9	
Infanticide (Complicité d')	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Menaces de mort ou d'incendie	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	3	»	6	»	1	3	6	»	»	
Port illégal de décorations, de costumes	Emprisonnement	»	»	2	»	»	»	»	»	»	
Supposition d'enfants	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Suppression de lettres	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Suppression d'enfants (Complicité de)	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
Vente et achat d'effets militaires	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Viol (Complicité de)	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	4	»	»	1	»	»	»	
Vol au préjudice d'un militaire	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Destruction d'édifices à l'aide de la dynamite	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

TÉS AUX HOMMES

FRANCE											ALGÉRIE						
						TOTAL PAR CATÉGORIE				TOTAL			TOTAL PAR CATÉGORIE				TOTAL
Nîmes.	Poissy.	Riom.	Thouars.	Castelluccio.	Chiavari.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	par crime ou délit.	Berrouaghia.	Lambèse.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	par crime ou délit.
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
»	»	3	9	»	»	»	»	44	»		6	1	»	»	7	»	
58	30	»	»	»	»	»	»	»	179	223	10	9	»	»	»	19	26
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	15	»	»	»	»	61	61	»	6	»	»	6	»	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	5	»	»	»	5	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	1	»	»	»	»	»	5	»	6	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	1	»	»	»	»	»	»	»	9	9	»	1	»	»	»	1	1
»	»	5	»	»	»	»	»	9	»		»	1	»	»	1	»	
6	4	»	»	»	»	»	»	»	22	31	»	2	»	»	»	2	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	2	1	»	»	»	»	»	3	»	8	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	5		»	»	»	»	»	»	
»	»	1	»	»	»	»	»	3	»		»	»	»	»	»	»	
1	1	»	»	»	»	»	»	»	8	11	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
58	73	»	»	21	»	»	»	»	383	383	»	»	»	»	»	»	22
»	»	1	»	»	»	»	»	1	»		14	8	»	»	»	22	
»	8	»	»	»	»	»	»	»	11	12	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	8	11	»	»	»	»	55	»	84	8	»	»	»	8	»	15
1	6	»	»	»	»	»	»	»	29		4	3	»	»	»	7	
»	»	13	10	»	3	»	»	50	»	134	1	3	»	»	4	»	14
3	14	»	»	»	»	»	»	»	81		3	7	»	»	»	10	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	2	»	»	2	»	26	»	»	»	»	»	»	»
3	»	»	»	»	»	»	»	»	24		»	»	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	2	»	»	3	»	8	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	5		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

CRIMES OU DÉLITS	CATÉGORIES	FRANCE									
		Albertville.	Beaulieu.	Clairvaux.	Embrun.	Eysses.	Fontevrault.	Gaillon.	Landerneau.	Loos.	Melun.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Usure	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Violation de sépulture	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vol simple et au préjudice de militaires	Réclusion	»	43	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	114	»	485	»	116	242	247	329	360	»
§ 3.											
Évasion	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
Infraction à arrêté d'interdiction de séjour	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	12	»	4	»
Faux dans les passe-ports, feuilles de route, certificats, etc	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ivresse publique	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mendicité	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	8	»	4	8	14	3	15	»
Rupture de ban	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vagabondage	Emprisonnement	5	»	30	»	»	18	7	4	27	»
§ 4.											
Adultère (complicité)	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Attentat à la pudeur	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	112	»	»	»	»	»	10	»	11
	Emprisonnement	31	»	80	»	32	78	31	16	67	»
Bigamie	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	2	»	2	»	1	»	»	»	»	»
Corruption de fonctionnaires publics	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coups et blessures	Travaux forcés	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	25	»	»	»	»	»	»	»	12
	Emprisonnement	24	»	99	»	15	95	44	2	42	»
Enlèvement de mineurs	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
Meurtre	Travaux forcés	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	26	»	»	»	»	»	»	»	12
	Emprisonnement	20	»	2	»	1	4	»	1	23	»
Outrage public à la pudeur	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Outrages à des fonctionnaires publics, rébellion, refus d'obéissance militaire	Détention	»	»	130	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	19	»	39	»	27	81	73	7	4	»
Viol	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	25	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	5	»	»	»	1	16	3	»	1	»
Voies de fait envers un supérieur militaire	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tentative de communication de plans intéressant la défense nationale	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»

Digitized by Google

TÉS AUX HOMMES

FRANCE											ALGÉRIE						
						TOTAL PAR CATÉGORIE				TOTAL par crime ou délit.			TOTAL PAR CATÉGORIE				TOTAL par crime ou délit.
Nîmes.	Poissy.	Riom.	Thouars.	Castellaccio.	Chiavari.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.		Berrouaghia.	Lambèse.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	43	»	2.849	475	»	»	»	475	»	1.199
344	512	»	»	57	»	»	»	»	2.803		297	427	»	»	»	724	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»	»	»	»
»	9	»	»	»	»	»	»	»	25	25	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
»	2	»	»	»	»	»	»	»	2		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1		61	»	»	»	»	»	»	»
»	8	»	»	»	»	»	»	»	60		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	16	»	»	»	»	»	»	»	107	107	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	68	90	»	36	»	»	433	»	860	24	»	»	»	24	»	34
29	»	»	»	7	»	»	»	»	427		7	3	»	»	»	10	
»	1	»	»	»	»	»	»	2	»	10	»	»	»	»	»	»	»
1	2	»	»	»	»	»	»	»	8		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	26	6	»	44	»	»	120	»	514	»	2	»	»	2	»	89
53	»	»	»	9	»	»	»	»	423		26	61	»	»	»	87	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	»	»	»	»	3		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	401	»	»	»	»	»	»	45
»	61	»	»	»	173	»	»	301	»		»	9	»	»	9	»	
3	»	»	»	3	»	»	»	»	93		»	36	»	»	»	36	
27	»	»	»	»	»	»	»	»	33	33	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	4	»	134	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	2	29	»	»	»	»	»	43	»	525	»	2	»	»	2	»	8
78	»	»	»	»	1	»	»	»	348		2	4	»	»	»	6	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	118	»	»	»	»	»	»	2
»	18	14	»	21	»	»	»	87	»		1	»	»	»	1	»	
1	»	»	»	»	»	»	»	»	31		»	1	»	»	»	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

CRIMES OU DÉLITS	CATÉGORIES	FRANCE									
		Albertville.	Beaulieu.	Clairvaux.	Embrun.	Eysses.	Fontevrault.	Gaillon.	Landerneau.	Loos.	Melun.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
§ 5.											
Arrestation illégale	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Atteinte à la liberté du travail	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Bris de scellés	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Contravention aux lois fiscales, lois diverses	Emprisonnement	»	»	2	»	»	»	»	»	»	
Contrefaçon des sceaux et timbres de l'Etat	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Délit de chasse	Emprisonnement	»	»	6	»	1	1	»	»	4	
Détention d'engins explosifs	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Désertion	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Dévastation de plants et de récoltes, bris de clôtures, destruction d'animaux	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	2	»	13	»	2	»	3	»	3	
Excitation à la haine et au mépris du gouvernement, port d'armes et d'uniformes dans un mouvement insurrectionnel et autres crimes ou délits politiques	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	2	»	3	»	1	1	»	»	»	
Exercice illégal de la médecine	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Homicide par imprudence	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	2	»	11	»	»	»	1	»	»	
Infraction à des jugements de bannissement	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Infraction à des arrêtés d'expulsion	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	6	»	6	»	3	4	5	»	28	
Insoumission	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Intelligence avec l'ennemi. Espionnage	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	1	»	»	»	»	2	»	»	»	
Usurpation de fonctions, titres et insignes	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	1	»	1	2	1	»	»	
Fabrication de poudre de guerre et détention d'armes et de munitions de guerre	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Dégradation d'objets et de monuments d'utilité publique	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	44	»	»	
	TOTAUX	412	748	1.172	»	368	934	631	578	816	56

Digitized by Google

TÉS AUX HOMMES

FRANCE											ALGÉRIE						
						TOTAL PAR CATÉGORIE				TOTAL			TOTAL PAR CATÉGORIE				TOTAL
Nîmes.	Poissy.	Riom.	Thouars.	Castelluccio.	Chiavari.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	par crime ou délit.	Berrouaghia.	Lambèse.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	par crime ou délit.
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	3	»	»	»	»	»	»	»	15	15	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	«	»	»	»	»	»	»	»	23	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	23		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	7	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	7		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	8	»	»	»	»	»	8	»	22	»	»	»	»	»	»	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	14		»	3	»	»	»	3	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	72	»	»	»	»	»	»	»
20	»	»	»	»	»	»	»	»	72		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	»	»	»	»	5		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	»	»	»	»	6		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	48	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	44		»	»	»	»	»	»	
99	1.029	620	510	250	711	6	153	3 326	6.589	10.074	982	771	»	»	745	1.008	1.753

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES DI

TABLEAU N° III *bis*. — Répartition de la population, par catégorie, a

ÉTABLISSEMENTS AFFE

CRIMES OU DÉLITS	CATÉGORIES	FRANCE							ALGÉRI	
					TOTAL PAR CATÉGORIE					
		Clermont.	Montpellier.	Rennes.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL par crime ou délit.	Le Lazaret.	TOT pa cri ou del
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
§ 1er.										
Assassinat et homicide volontaire	Travaux forcés	19	28	49	96	»	»	101	6	
	Réclusion	»	4	»	»	4	»		»	
	Emprisonnement	»	1	»	»	»	1		1	
Association de malfaiteurs	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
Empoisonnement	Travaux forcés	6	8	16	30	»	»	39	3	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	»	»	9	»	»	9		»	
Excitation à la débauche	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	21	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	15	6	»	»	»	21		1	
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque	Travaux forcés	1	1	1	3	»	»	15	2	
	Réclusion	6	3	1	»	10	»		1	
	Emprisonnement	1	1	»	»	»	2		1	
Faux témoignage	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
Incendie	Travaux forcés	11	10	12	33	»	»	75	1	
	Réclusion	9	6	9	»	24	»		»	
	Emprisonnement	5	6	7	»	»	18		»	
Meurtre connexe à un autre crime ou à un délit	Travaux forcés	1	2	15	18	»	»	18	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		2	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
Parricide	Travaux forcés	2	1	3	6	»	»	9	1	
	Réclusion	»	»	3	»	3	»		»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
Pillage, dévastation de monuments, de denrées, de marchandises, effets, propriétés mobilières, commis en réunion; envahissement à l'aide de violence de maison habitée	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
Recel	Travaux forcés	3	»	»	3	»	»	18	»	
	Réclusion	3	«	»	»	3	»		»	
	Emprisonnement	10	«	2	»	»	12		»	
Séquestration de personnes	Travaux forcés	»	»	1	1	»	»	1	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
Vol qualifié	Travaux forcés	11	12	33	56	»	»	187	1	
	Réclusion	19	8	17	»	44	»		2	
	Emprisonnement	36	19	32	»	»	87		5	

Digitized by Google

FORCE ET DE CORRECTION

31 décembre 1893, suivant les crimes ou délits qui ont motivé la condamnation.

TÉS AUX FEMMES

CRIMES OU DÉLITS	CATÉGORIES	FRANCE							ALGÉRIE	
					TOTAL PAR CATÉGORIE					
		Clermont.	Montpellier.	Rennes.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	Total par crime ou délit.	Le Lazaret.	Total par crime ou délit.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
§ 2.										
...ndon et exposition ...enfants (Complicité d')	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»		»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
...bus de confiance	Travaux forcés	»	»	1	1	»	»		»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	12	»	»
	Emprisonnement	6	1	4	»	»	11		»	
...ttentat à la pudeur	Emprisonnement	2	»	»	»	»	2	2	»	»
...ttentat à la pudeur (Complicité d')	Travaux forcés	»	»	1	1	»	»		»	
	Réclusion	»	2	1	»	3	»	13	»	1
	Emprisonnement	»	4	5	»	»	9		1	
...vortement (Complicité ...)	Travaux forcés	»	1	»	1	»	»		»	
	Réclusion	1	1	2	»	4	»	17	»	1
	Emprisonnement	8	2	2	»	»	12		1	
...banqueroute simple	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
...banqueroute frau- ...uleuse	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»		»	
	Réclusion	»	»	1	»	1	»	8	»	»
	Emprisonnement	3	1	3	»	»	7		»	
...truction de titres	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
...truction de voies fer- ...es et lignes télégra- ...iques	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»		»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
...tournement de deniers ...blics	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»		»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
...vement de mineurs ...mplicité d')	Travaux forcés	1	1	»	2	»	»		»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	3	»	»
	Emprisonnement	»	»	1	»	»	1		»	
...roquerie	Emprisonnement	15	8	16	»	»	39	39	»	»
...sion de signatures	Travaux forcés	»	»	1	1	»	»		»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	2	»	»
	Emprisonnement	»	»	1	»	»	1		»	
...x en écriture pu- ...ique	Travaux forcés	1	»	1	2	»	»		»	
	Réclusion	1	1	1	»	3	»	15	»	»
	Emprisonnement	2	3	5	»	»	10		»	
...x en écriture privée	Travaux forcés	»	1	1	2	»	»		»	
	Réclusion	»	1	»	»	1	»	7	»	»
	Emprisonnement	2	2	»	»	»	4		»	
...ticide (Complicité ...)	Travaux forcés	1	3	1	5	»	»		»	
	Réclusion	»	1	»	»	1	»	8	»	»
	Emprisonnement	»	»	2	»	»	2		»	

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

CRIMES OU DÉLITS	CATÉGORIES	FRANCE							ALGÉRI	
					TOTAL PAR CATÉGORIE					
		Clermont.	Montpellier.	Rennes.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL par crime ou délit.	Le Lazaret.	TOT pa cri de
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1
Outrage public à la pudeur	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	
Menaces de mort ou d'incendie	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
Supposition d'enfants	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		1	
Suppression d'enfants (Complicité de)	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	1	»	
	Réclusion	»	»	1	»	1	»		»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
Vente et achat d'effets militaires	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
Viol (Complicité de)	Travaux forcés	1	»	1	2	»	»	4	2	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	»	2	»	»	»	2		»	
Violation de sépulture	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
Vol simple	Réclusion	»	»	3	»	3	»	241	»	
	Emprisonnement	101	45	89	»	»	238		2	
§ 3.										
Évasion	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
Faux dans les passe-ports, feuilles de route certificats	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ivresse publique	Emprisonnement	»	»	2	»	»	2	2	»	
Mendicité	Emprisonnement	1	»	2	»	»	3	3	»	
Rupture de ban, infraction à des arrêtés d'interdiction de séjour	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	
Vagabondage	Emprisonnement	1	»	4	»	»	5	5	»	
§ 4.										
Abandon, exposition d'enfants	Travaux forcés	1	»	»	1	»	»	3	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	»	»	2	»	»	2		»	
Adultère	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	
Attentat à la pudeur	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
Avortement	Travaux forcés	1	1	»	2	»	»	44	»	
	Réclusion	8	5	5	»	18	»		»	
	Emprisonnement	10	9	5	»	»	24		»	
Bigamie	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	2	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	1	»	1	»	»	2		»	
Castration	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	1	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	1	»	»	»	»	1		»	

Digitized by Google

TÉS AUX FEMMES

CRIMES OU DÉLITS	CATÉGORIES	FRANCE							ALGÉRIE	
					TOTAL PAR CATÉGORIE			TOTAL		
		Clermont.	Montpellier.	Rennes.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	par crime ou délit.	Le Lazaret.	TOTAL par crime ou délit.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Coups et blessures	Travaux forcés	4	»	1	5	»	»	54	»	4
	Réclusion	6	2	6	»	14	»		1	
	Emprisonnement	17	8	10	»	»	35		3	
Infanticide	Travaux forcés	32	30	97	159	»	»	186	7	8
	Réclusion	1	3	»	»	4	»		»	
	Emprisonnement	5	9	9	»	»	23		1	
Meurtre non connexe à un autre crime ou à un délit	Travaux forcés	33	6	9	48	»	»	72	4	9
	Réclusion	16	3	1	»	20	»		3	
	Emprisonnement	1	3	»	»	»	4		2	
Outrage à des fonctionnaires publics, rébellion	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	21	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	15	1	5	»	»	21		»	
Suppression d'enfants	Travaux forcés	»	1	»	1	»	»	43	»	»
	Réclusion	4	»	1	»	5	»		»	
	Emprisonnement	8	18	11	»	»	37		»	
§ 5.										
Arrestation illégale	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»	
Atteinte à la liberté du travail	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bris de scellés	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Contravention aux lois fiscales	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Contrefaçon des sceaux et timbres de l'État	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Délit de chasse	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dévastation de plants et récoltes, bris de clôtures, destruction d'animaux	Emprisonnement	2	»	»	»	»	2	2	»	»
Excitation à la haine et au mépris du Gouvernement, à la guerre civile; port d'armes dans un mouvement insurrectionnel et autres crimes ou délits politiques	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exercice illégal de la médecine	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Espionnage	Emprisonnement	1	»	»	»	»	1	1	»	»
Homicide par imprudence	Emprisonnement	4	5	3	»	»	12	12	2	2
Infraction à des jugements de bannissement	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infraction à des arrêtés d'expulsion et interdiction de séjour	Emprisonnement	2	»	4	»	»	6	6	»	»
Usurpation de fonctions, titres, insignes, costumes	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux	481	300	532	479	166	668	1.313	57	57

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES, PÉNITENCIERS AGRICOLES

TABLEAU N° IV. -- Répartition des détenus au 31 décembre 1893 suivant les départements où ils ont été condamnés.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMMES

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	FRANCE																
		Albertville.	Beaulieu.	Clairvaux.	Embrun.	Eysses.	Fontevrault.	Gaillon.	Landerneau.	Loos.	Melun.	Nîmes.	Poissy.	Riom.	Thouars.	Castelluccio.	Chiavari.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
1	AIN	16	4	2	»	»	»	»	1	»	»	»	»	16	2	»	»	
2	AISNE	»	14	2	»	»	1	1	1	42	21	»	2	»	»	»	1	
3	ALLIER	6	3	25	»	»	»	»	1	»	»	»	1	12	1	»	»	
4	ALPES (BASSES)	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»	
5	ALPES (HAUTES)	3	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	
6	ALPES-MARITIMES	25	1	3	»	»	»	»	4	»	»	25	»	32	3	1	»	
7	ARDÈCHE	»	1	»	»	»	»	»	4	»	1	22	»	6	»	»	»	
8	ARDENNES	»	6	2	»	»	»	»	1	38	12	»	»	»	»	»	»	
9	ARIÈGE	»	»	»	»	6	»	»	1	»	»	»	»	»	5	»	»	
10	AUBE	»	5	41	»	»	»	»	6	4	11	»	3	»	»	»	»	
11	AUDE	»	2	»	»	1	»	»	5	»	»	12	»	14	1	»	»	
12	AVEYRON	»	2	»	»	»	1	»	4	»	»	28	»	9	»	»	»	
13	BOUCHES-DU-RHONE	57	15	9	»	»	»	»	30	»	6	161	»	85	17	»	»	
14	CALVADOS	»	71	»	»	»	98	41	7	»	1	»	1	»	1	»	»	
15	CANTAL	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	6	»	6	1	»	»	
16	CHARENTE	»	3	»	»	35	10	»	1	»	»	»	1	3	17	»	»	
17	CHARENTE-INFÉRIEURE	»	1	2	»	14	12	»	3	»	»	»	»	»	12	»	»	
18	CHER	1	1	10	»	»	8	»	2	»	3	»	1	19	1	»	»	
19	CORRÈZE	»	2	»	»	11	4	»	5	»	»	»	»	2	1	»	»	
20	CORSE	83	1	4	»	»	1	»	1	»	»	85	»	53	10	»	»	
21	CÔTE-D'OR	»	»	30	»	»	»	1	3	»	16	»	2	2	»	»	»	
22	CÔTES-DU-NORD	»	11	»	»	1	46	»	5	»	»	»	»	»	25	»	»	
23	CREUSE	»	»	»	»	5	3	»	2	»	»	»	»	5	1	»	»	
24	DORDOGNE	»	2	»	»	13	2	»	3	»	1	»	»	11	3	»	»	
25	DOUBS	»	2	26	»	»	»	»	5	»	10	»	4	2	1	»	»	
26	DROME	2	5	»	»	»	»	»	4	»	»	29	»	10	»	»	»	
27	EURE	»	54	1	»	»	5	63	3	»	»	»	5	»	1	»	»	
28	EURE-ET-LOIR	»	4	»	»	»	2	2	1	»	4	»	29	»	5	»	»	
29	FINISTÈRE	»	9	1	»	»	58	»	5	»	2	»	»	»	36	»	»	
30	GARD	1	»	»	»	»	»	»	5	»	»	62	»	18	»	1	»	
31	GARONNE (HAUTE-)	»	1	2	»	26	1	»	5	»	»	4	»	1	23	»	»	
32	GERS	»	2	»	»	16	»	»	3	»	»	1	»	»	3	»	»	
33	GIRONDE	»	8	»	»	108	20	1	14	»	1	2	2	6	27	»	»	
34	HÉRAULT	1	1	»	»	1	»	»	10	»	»	115	»	27	3	»	»	
35	ILLE-ET-VILAINE	»	39	2	»	»	107	»	18	2	1	»	2	»	32	»	»	
36	INDRE	»	1	»	»	2	1	1	1	»	1	»	»	2	»	»	»	
37	INDRE-ET-LOIRE	»	4	»	»	»	44	»	3	»	»	»	1	3	19	»	»	
38	ISÈRE	50	9	»	»	»	»	»	14	»	»	»	»	24	1	»	»	
39	JURA	»	»	7	»	»	»	»	»	»	11	»	»	1	»	»	»	
40	LANDES	»	1	»	»	13	1	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	
41	LOIR-ET-CHER	»	3	»	»	»	25	»	2	»	»	»	»	»	6	»	»	
42	LOIRE	44	5	2	»	»	1	»	5	»	»	8	»	34	»	»	»	
43	LOIRE (HAUTE)	»	1	»	»	»	55	»	»	»	»	11	»	7	»	»	»	
44	LOIRE-INFÉRIEURE	»	8	2	»	»	52	»	1	»	»	»	»	»	35	»	»	
45	LOIRET	»	4	»	»	»	59	»	5	»	3	»	3	»	19	»	»	
46	LOT	»	»	»	»	10	»	1	»	»	»	»	»	1	4	»	»	
47	LOT-ET-GARONNE	»	3	»	»	15	»	»	4	»	»	2	»	1	14	»	»	
48	LOZÈRE	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	1	»	»	»	
49	MAINE-ET-LOIRE	»	21	»	»	»	76	»	7	»	»	»	»	»	15	»	»	
50	MANCHE	»	24	»	»	»	51	13	6	»	»	»	»	»	4	»	»	

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	FRANCE																
		Albertville.	Beaulieu.	Clairvaux.	Embrun.	Eysses.	Fontevrault.	Gaillon.	Landerneau.	Loos.	Melun.	Nîmes.	Poissy.	Riom.	Thouars.	Castelluccio.	Chiavari.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
51	Marne	»	21	107	»	»	1	1	5	5	37	»	2	»	»	»	»	179
52	Marne (Haute-)	»	1	9	»	»	2	»	2	3	6	»	1	»	»	»	»	24
53	Mayenne	»	7	1	»	»	42	»	3	»	»	»	»	»	7	»	»	60
54	Meurthe-et-Moselle	»	4	106	»	»	»	»	13	1	11	»	3	»	2	»	»	140
55	Meuse	»	3	29	»	»	»	»	»	»	10	»	2	»	1	»	»	45
56	Morbihan	»	7	»	»	1	44	»	7	»	»	»	»	»	19	»	»	78
57	Nièvre	»	1	12	»	»	»	»	1	»	»	»	»	4	»	»	»	18
58	Nord	»	48	5	»	»	3	»	24	252	42	»	3	»	4	»	»	381
59	Oise	»	12	1	»	»	1	1	1	52	21	»	2	»	2	»	»	93
60	Orne	»	27	»	»	»	25	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	65
61	Pas-de-Calais	»	14	1	»	»	»	»	3	112	16	»	1	»	4	»	»	151
62	Puy-de-Dôme	11	1	»	»	1	2	»	15	»	»	49	»	25	»	»	4	108
63	Pyrénées (Basses-)	»	2	»	»	36	»	»	6	»	»	2	»	1	19	»	»	66
64	Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	»	9	»	»	1	»	»	1	»	»	5	»	»	16
65	Pyrénées-Orientales	»	2	»	»	»	»	»	4	»	»	12	»	4	2	»	»	24
66	Rhin (Haut-) [T. de Belfort]	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	5
67	Rhône	91	13	12	»	»	»	»	13	»	1	4	»	38	1	»	1	174
68	Saône (Haute-)	»	1	28	»	»	»	»	1	3	17	»	1	1	2	»	»	54
69	Saône-et-Loire	2	1	47	»	»	»	1	8	»	7	»	1	9	2	»	»	78
70	Sarthe	»	22	»	»	»	25	»	3	»	»	»	»	»	4	»	»	54
71	Savoie	38	»	5	»	»	»	»	4	»	»	»	»	13	»	»	»	60
72	Savoie (Haute-)	21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	13	1	»	»	36
73	Seine	»	93	436	»	1	14	193	194	181	182	1	781	4	11	»	1	2.092
74	Seine-Inférieure	»	69	1	»	»	1	285	14	28	8	»	24	»	1	»	»	431
75	Seine-et-Marne	»	»	5	»	1	»	3	4	3	26	»	43	1	3	»	»	89
76	Seine-et-Oise	»	12	8	»	»	7	7	6	3	26	»	98	»	5	»	»	172
77	Sèvres (Deux-)	»	2	»	»	»	16	»	3	»	»	»	»	»	7	»	»	28
78	Somme	»	9	1	»	»	1	2	11	87	32	»	»	1	»	»	»	144
79	Tarn	»	3	»	»	3	»	»	1	»	»	6	»	15	1	»	»	29
80	Tarn-et-Garonne	»	1	»	»	5	»	»	2	»	»	»	»	»	4	»	»	12
81	Var	8	1	1	»	»	»	»	3	»	»	18	»	32	9	»	»	72
82	Vaucluse	»	7	»	»	»	»	»	6	»	»	14	»	7	1	»	»	35
83	Vendée	»	3	»	»	»	16	»	1	»	1	»	1	»	15	»	»	37
84	Vienne	»	2	3	»	»	24	»	3	»	1	»	1	»	12	»	»	46
85	Vienne (Haute-)	»	»	»	»	33	7	»	2	»	1	»	»	12	2	»	»	57
86	Vosges	»	3	39	»	»	»	»	»	»	17	»	2	»	»	»	»	61
87	Yonne	»	1	35	»	»	1	»	»	»	13	»	3	1	»	»	»	54
	Algérie { Alger	»	»	23	»	1	»	»	»	»	2	1	1	»	1	175	248	452
	Algérie { Constantine	»	»	18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26	250	294
	Algérie { Oran	»	1	49	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	41	201	295
	Tunisie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	8
	Colonies françaises et protectorats	1	»	2	»	»	12	1	2	»	2	»	»	21	8	»	»	49
	Tribunaux consulaires dans les échelles du levant	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	En mer	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	3
	Principauté de Monaco	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»	1	1	»	»	11
	République d'Andorre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Armées en campagne	»	»	6	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	7
	Totaux	412	748	1.172	»	368	934	631	578	816	596	699	1.029	620	510	250	711	10.074

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	ALGÉRIE		
		Berrouaghia.	Lambèse.	TOTAL
1	2	3	4	5
1	Ain	»	»	»
2	Aisne	»	»	»
3	Allier	»	»	»
4	Alpes (Basses-)	»	»	»
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»
6	Alpes-Maritimes	»	»	»
7	Ardèche	»	»	»
8	Ardennes	»	»	»
9	Ariège	»	»	»
10	Aube	»	»	»
11	Aude	»	»	»
12	Aveyron	»	»	»
13	Bouches-du-Rhône	»	»	»
14	Calvados	»	»	»
15	Cantal	»	»	»
16	Charente	»	»	»
17	Charente-Inférieure	»	»	»
18	Cher	»	»	»
19	Corrèze	»	»	»
20	Corse	1	»	1
21	Côte-d'Or	»	»	»
22	Côtes-du-Nord	»	»	»
23	Creuse	»	»	»
24	Dordogne	»	1	1
25	Doubs	»	»	»
26	Drôme	»	»	»
27	Eure	»	»	»
28	Eure-et-Loir	»	»	»
29	Finistère	»	»	»
30	Gard	»	»	»
31	Garonne (Haute-)	»	»	»
32	Gers	»	»	»
33	Gironde	»	»	»
34	Hérault	»	»	»
35	Ille-et-Vilaine	»	»	»
36	Indre	»	1	1
37	Indre-et-Loire	»	»	»
38	Isère	»	»	»
39	Jura	»	»	»
40	Landes	»	»	»
41	Loir-et-Cher	»	»	»
42	Loire	»	»	»
43	Loire (Haute-)	»	»	»
44	Loire-Inférieure	1	»	1
45	Loiret	1	»	1
46	Lot	»	»	»
47	Lot-et-Garonne	»	»	»
48	Lozère	»	»	»
49	Maine-et-Loire	»	»	»
50	Manche	»	»	»

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	ALGÉRIE		
		Berrouaghia.	Lambèse.	TOTAL
1	2	3	4	5
51	Marne	1	»	1
52	Marne (Haute-)	»	»	»
53	Mayenne	»	»	»
54	Meurthe-et-Moselle	»	»	»
55	Meuse	»	»	»
56	Morbihan	»	»	»
57	Nièvre	»	»	»
58	Nord	»	»	»
59	Oise	»	»	»
60	Orne	»	»	»
61	Pas-de-Calais	»	»	»
62	Puy-de-Dôme	»	»	»
63	Pyrénées (Basses-)	»	»	»
64	Pyrénées (Hautes-)	»	»	»
65	Pyrénées-Orientales	»	»	»
66	Rhin (Haut-) (territoire de Belfort)	»	»	»
67	Rhône	»	»	»
68	Saône (Haute-)	»	»	»
69	Saône-et-Loire	»	»	»
70	Sarthe	»	»	»
71	Savoie	»	»	»
72	Savoie (Haute-)	»	»	»
73	Seine	»	1	1
74	Seine-Inférieure	»	»	»
75	Seine-et-Marne	»	»	»
76	Seine-et-Oise	»	»	»
77	Sèvres (Deux-)	»	»	»
78	Somme	»	»	»
79	Tarn	»	»	»
80	Tarn-et-Garonne	»	»	»
81	Var	»	»	»
82	Vaucluse	»	»	»
83	Vendée	»	»	»
84	Vienne	»	»	»
85	Vienne (haute-)	»	»	»
86	Vosges	»	»	»
87	Yonne	»	»	»
	Algérie — Alger	411	438	849
	Algérie — Constantine	»	234	234
	Algérie — Oran	558	1	559
	Colonies françaises, protectorats et Tunisie	7	»	7
	Tribunaux consulaires dans les échelles du Levant	»	»	»
	En mer	2	»	2
	Principauté de Monaco	»	»	»
	République d'Andorre	»	»	»
	Armées en campagne	»	»	»
	Tunisie	»	95	95
	Totaux	982	771	1.753

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	FRANCE				ALGÉRIE
		Clermont.	Montpellier.	Rennes.	TOTAL	Le Lazaret.
1	2	3	4	5	6	7
1	Ain	1	6	»	7	»
2	Aisne	15	»	4	19	»
3	Allier	1	6	2	9	»
4	Alpes (Basses-)	»	1	»	1	»
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»	»	»
6	Alpes-Maritimes	3	10	»	13	»
7	Ardèche	»	2	»	2	»
8	Ardennes	6	»	3	9	»
9	Ariège	»	1	»	1	»
10	Aube	9	»	2	11	»
11	Aude	»	2	»	2	»
12	Aveyron	»	3	»	3	»
13	Bouches-du-Rhône	1	19	»	20	»
14	Calvados	13	»	71	84	»
15	Cantal	»	3	»	3	»
16	Charente	»	9	5	14	»
17	Charente-Inférieure	»	6	6	12	»
18	Cher	3	1	5	9	»
19	Corrèze	»	1	»	1	»
20	Corse	»	19	1	20	»
21	Côte-d'Or	4	6	1	11	»
22	Côtes-du-Nord	»	»	29	29	»
23	Creuse	1	6	4	11	»
24	Dordogne	»	4	2	6	»
25	Doubs	4	»	4	8	»
26	Drôme	»	4	»	4	»
27	Eure	16	»	2	18	»
28	Eure-et-Loir	10	»	1	11	»
29	Finistère	»	»	39	39	»
30	Gard	1	2	»	3	»
31	Garonne (Haute-)	»	7	1	8	»
32	Gers	»	3	7	10	»
33	Gironde	1	28	15	44	»
34	Hérault	»	6	2	8	»
35	Ille-et-Vilaine	»	»	53	53	»
36	Indre	»	1	2	3	»
37	Indre-et-Loire	»	»	13	13	»
38	Isère	»	4	»	4	»
39	Jura	1	3	»	4	»
40	Landes	»	6	2	8	»
41	Loir-et-Cher	2	»	5	7	»
42	Loire	»	17	2	19	»
43	Loire (Haute-)	»	5	»	5	»
44	Loire-Inférieure	»	»	20	20	»
45	Loiret	3	»	10	13	»
46	Lot	»	3	1	4	»
47	Lot-et-Garonne	»	4	5	9	»
48	Lozère	»	1	»	1	»
49	Maine-et-Loire	»	»	12	12	»
50	Manche	1	»	40	41	»

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	FRANCE				ALGÉRIE
		Clermont.	Montpellier.	Rennes.	TOTAL	Le Lazaret.
	2	3	4	5	6	7
51	Marne	17	»	»	17	»
52	Marne (Haute-)	2	»	2	4	»
53	Mayenne	»	»	11	11	»
54	Meurthe-et-Moselle	8	2	2	12	»
55	Meuse	6	1	»	7	»
56	Morbihan	»	»	23	23	»
57	Nièvre	3	2	2	7	»
58	Nord	60	»	4	64	»
59	Oise	19	»	1	20	»
60	Orne	1	»	15	16	»
61	Pas-de-Calais	17	»	1	18	»
62	Puy-de-Dôme	»	4	»	4	»
63	Pyrénées (Basses-)	»	10	4	14	»
64	Pyrénées (Hautes-)	»	1	3	4	»
65	Pyrénées-Orientales	»	4	»	4	»
66	Rhin (Haut-) (territoire de Belfort).	1	»	»	1	»
67	Rhône	»	19	4	23	»
68	Saône (Haute-)	4	»	1	5	»
69	Saône-et-Loire	2	»	4	6	»
70	Sarthe	»	»	5	5	»
71	Savoie	»	2	»	2	»
72	Savoie (Haute-)	»	2	»	2	»
73	Seine	128	26	33	187	»
74	Seine-Inférieure	50	»	6	56	»
75	Seine-et-Marne	10	1	2	13	»
76	Seine-et-Oise	18	1	2	21	»
77	Sèvres (Deux-)	»	1	6	7	»
78	Somme	15	»	3	18	»
79	Tarn	»	3	»	3	»
80	Tarn-et-Garonne	1	2	1	4	»
81	Var	»	5	»	5	»
82	Vaucluse	»	6	»	6	»
83	Vendée	»	»	10	10	»
84	Vienne	1	»	6	7	»
85	Vienne (Haute-)	»	6	8	14	»
86	Vosges	16	»	1	17	»
87	Yonne	6	3	1	10	»
	Algérie — Alger	»	»	»	»	25
	Algérie — Constantine	»	»	»	»	17
	Algérie — Oran	»	»	»	»	13
	Colonies françaises et protectorats	»	»	»	»	»
	Tribunaux consulaires dans les échelles du Levant	»	»	»	»	»
	Principauté de Monaco	»	»	»	»	»
	République d'Andorre	»	»	»	»	»
	Tunisie	»	»	»	»	2
	Totaux	481	300	532	1.313	57

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES,

TABLEAU N° V. — Répartition, par nationalité et par catégor

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	Allemagne.	Angleterre.	Autriche-Hongrie.	Belgique.	Danemark.	Espagne.	Grèce.	Italie.	Pays-Bas.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
FRANCE										
Albertville	Emprisonnement	6	»	4	1	»	1	»	75	»
Beaulieu	Réclusion	4	»	»	12	»	2	»	12	»
Clairvaux	Détention	9	»	»	7	»	»	»	2	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	34	1	9	23	1	1	»	23	1
Embrun	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Eysses	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	3	»	16	»	2	»
Fontevrault	Emprisonnement	5	2	2	6	»	4	»	2	»
Gaillon	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	3	2	1	8	»	3	»	4	»
Landerneau	Réclusion	6	»	»	3	»	1	»	1	»
	Emprisonnement	5	1	»	2	»	»	»	4	»
Loos	Emprisonnement	7	6	»	93	»	1	»	2	»
Melun	Réclusion	16	1	2	25	»	»	»	18	»
Nîmes	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	3	8	6	2	»	11	»	75	»
Poissy	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	42	7	5	34	»	6	»	9	»
Riom	Réclusion	2	1	2	1	»	5	»	68	»
Thouars	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	1	1	»	11	»	12	»
Castelluccio	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chiavari	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux	142	29	32	221	1	62	»	309	1
ALGÉRIE										
Berrouaghia	Réclusion	93	»	13	139	»	23	»	13	»
	Emprisonnement	»	»	»	5	»	21	»	34	»
Lambèse	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	1	»	13	»
	Emprisonnement	1	5	»	»	»	3	»	17	»
	Totaux	94	5	13	144	»	48	»	77	»

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

énale, des étrangers détenus au 31 décembre 1893.

TÉS AUX HOMMES

Portugal.	Russie.	Suède et Norvège.	Suisse.	Turquie.	Autres États d'Europe.	Tunisie.	Maroc, Égypte et autres États d'Afrique.	États-Unis d'Amérique.	Autres États d'Amérique.	Asie et Océanie.	TOTAL PAR CATÉGORIE				TOTAL
											Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
»	»	»	6	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	94	94
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	31	»	31
»	»	»	1	»	3	»	»	»	»	»	»	22	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	140
1	»	»	13	»	7	»	»	4	»	»	»	»	»	118	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	24
1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	24	
»	»	3	»	1	»	»	»	2	1	»	»	»	»	28	28
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	3	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	26	26
1	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	15	»	
»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	14	29
1	»	3	»	»	»	»	4	4	»	»	»	»	»	121	121
2	»	7	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	74	»	74
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	»	12	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»	»	122	122
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
15	»	12	3	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	141	141
»	»	5	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	87	»	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	27	27
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	2	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	9	9
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	22	»	71	5	18	1	7	19	9	»	»	22	207	724	953
»	»	»	17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	298	»	
»	»	»	»	»	»	»	18	»	»	»	»	»	»	78	376
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	»	70
»	»	»	»	»	»	28	2	»	»	»	»	»	»	56	
»	»	»	17	»	»	28	20	»	»	»	»	»	312	134	446

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	Allemagne.	Angleterre.	Autriche.	Belgique.	Danemark.	Espagne.	Grèce.	Italie.	Pays-Bas.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
FRANCE										
Clermont	Travaux forcés	1	»	»	1	»	»	»	»	»
	Réclusion	2	»	1	3	»	»	»	1	»
	Emprisonnement	9	»	»	10	1	»	»	2	»
Montpellier	Travaux forcés	»	»	»	1	»	»	»	3	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	1	»	1	»
	Emprisonnement	»	»	1	»	»	2	»	8	»
Rennes	Travaux forcés	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	1	»	»	»	1	»
	Totaux	13	1	2	16	1	3	»	16	»
ALGÉRIE										
Le Lazaret	Travaux forcés	»	1	»	»	»	4	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	1	»	2	
	Emprisonnement	1	»	»	»	»	7	»	»	
	Totaux	1	1	»	»	»	12	»	2	

Digitized by Google

ES AUX FEMMES

Portugal.	Russie.	Suède et Norvège.	Suisse.	Turquie.	Autres États d'Europe.	Tunisie.	Égypte, Maroc, autres États d'Afrique et Turquie d'Asie.	États-Unis.	Autres États d'Amérique.	Asie et Océanie.	TOTAL PAR CATÉGORIE				TOTAL
											Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	
»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»	37
»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	24	
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	20
»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	
»	2	»	7	»	»	»	»	»	»	»	10	»	12	39	61
»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	7	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	18
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	
»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	7	»	3	8	18

Digitized by Google

MAISONS CENTRAL

TABLEAU N° VI. — Répartition de la population au 31 décem

ÉTABLISSEMENTS AFF

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	RÉPARTITION SUIVANT L'AGE							
		Plus de 16 à 20 ans.	Plus de 20 à 25 ans.	Plus de 25 à 30 ans.	Plus de 30 à 40 ans.	Plus de 40 à 50 ans.	Plus de 50 à 60 ans.	Plus de 60 à 70 ans.	Plus de 70 ans.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
FRANCE									
Albertville	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	31	96	72	106	62	33	9	3
Beaulieu	Travaux forcés	»	2	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	9	79	185	238	147	59	22	7
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»
Clairvaux	Travaux forcés	1	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	4	69	57	19	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	201	184	237	131	167	65	26	11
Embrun	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»
Eysses	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	31	54	115	70	46	33	14	5
Fontevrault	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	84	166	215	228	144	60	30	7
Gaillon	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	149	103	131	152	57	30	6	3
Landerneau	Réclusion	2	21	39	67	29	5	»	»
	Emprisonnement	4	55	96	142	74	44	»	»
Loos	Travaux forcés	1	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	77	235	229	179	69	20	6	»
Melun	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	31	141	103	178	81	35	23	4
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»
Nîmes	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	139	163	96	181	70	37	10	3
Poissy	Travaux forcés	1	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	83	251	234	263	133	45	17	2
Riom	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	28	128	128	154	84	42	48	8
Thouars	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	14	63	104	137	101	41	46	4
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»
Castelluccio	Travaux forcés	»	»	»	»	1	»	»	»
	Réclusion	»	»	3	2	1	»	»	»
	Emprisonnement	16	82	91	37	16	1	»	»
Chiavari	Détention	»	3	1	»	»	»	»	»
	Réclusion	60	230	250	130	10	4	1	»
	Emprisonnement	3	10	8	1	»	»	»	»
	Totaux	969	2.135	2.394	2.415	1.292	554	258	57

Digitized by Google

NITENCIERS AGRICOLES

03, suivant l'âge des condamnés et la durée de la captivité.

ÉS AUX HOMMES

TOTAL par catégorie.	TOTAL	RÉPARTITION SUIVANT LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ						TOTAL par catégorie.	TOTAL
		1re année.	2e année.	3e année.	4e année.	5e année.	après la 5e année.		
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
»		»	»	»	»	»	»	»	
»	412	»	»	»	»	»	»	»	412
412		140	169	66	25	9	3	412	
2		»	1	1	»	»	»	2	
746	748	119	52	184	114	159	118	746	748
»		»	»	»	»	»	»	»	
1		»	»	»	»	1	»	1	
149	1.172	21	28	25	17	26	32	149	1.172
»		»	»	»	»	»	»	»	
1.022		394	418	99	64	33	14	1.022	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»		»	»	»	»	»	»	»	
»		»	»	»	»	»	»	»	
»	368	»	»	»	»	»	»	»	368
368		115	180	34	23	13	3	368	
»		»	»	»	»	»	»	»	
»	934	»	»	»	»	»	»	»	934
934		482	276	106	38	26	6	934	
»	631	»	»	»	»	»	»	»	631
631		295	199	77	41	13	6	631	
163	578	17	79	67	»	»	»	163	578
415		199	174	16	25	1	»	415	
1	816	1	»	»	»	»	»	1	816
815		218	323	120	75	71	8	815	
»	596	»	»	»	»	»	»	»	596
596		147	142	64	125	73	45	596	
»		»	»	»	»	»	»	»	
»	699	»	»	»	»	»	»	»	699
»		»	»	»	»	»	»	»	
699		284	330	59	19	5	2	699	
1	1.029	»	1	»	»	»	»	1	1.029
1.028		644	263	79	18	24	»	1.028	
»	620	»	»	»	»	»	»	»	620
620		128	148	112	112	58	62	620	
»	510	»	»	»	»	»	»	»	510
510		75	108	83	106	70	68	510	
»		»	»	»	»	»	»	»	
1	250	1	»	»	»	»	»	1	250
6		1	»	»	4	1	»	6	
243		73	49	73	43	4	1	243	
4	711	4	»	»	»	»	»	4	711
685		150	165	140	210	14	6	685	
22		12	8	2	»	»	»	22	
0.074	10.074	3.520	3.113	1.407	1.059	601	374	10.074	10.074

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFF

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	RÉPARTITION SUIVANT L'AGE							
		Plus de 16 à 20 ans.	Plus de 20 à 25 ans.	Plus de 25 à 30 ans.	Plus de 30 à 40 ans	Plus de 40 à 50 ans.	Plus de 50 à 60 ans.	Plus de 60 à 70 ans.	Plus
1	2	3	4	5 .	6	7	8	9	10
ALGÉRIE									
Berrouaghia	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	8	317	261	11	2	»	»	»
	Emprisonnement	2	95	142	127	15	2	»	»
Lambèse	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	2	42	64	28	7	1	2	»
	Emprisonnement	38	139	173	183	68	20	4	»
Totaux		50	593	640	349	92	23	6	»

ÉTABLISSEMENTS AFF

FRANCE									
Clermont	Travaux forcés	12	24	31	26	29	7	»	»
	Réclusion	5	14	14	17	14	6	4	»
	Emprisonnement	36	39	40	68	58	26	10	1
Montpellier	Travaux forcés	1	13	22	21	22	25	1	1
	Réclusion	1	3	8	8	9	9	2	»
	Emprisonnement	8	24	27	38	33	17	6	1
Rennes	Travaux forcés	2	30	47	77	45	37	6	»
	Réclusion	»	6	10	15	9	7	5	»
	Emprisonnement	3	38	29	63	59	39	5	»
Totaux		68	191	228	333	278	173	39	3
ALGÉRIE									
Le Lazaret	Travaux forcés	1	1	1	10	9	4	1	»
	Réclusion	»	4	2	1	»	2	»	»
	Emprisonnement	3	5	5	6	2	»	»	»
Totaux		4	10	8	17	11	6	1	

Digitized by Google

TÉS AUX HOMMES

TOTAL par catégorie.	TOTAL	RÉPARTITION SUIVANT LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ						TOTAL par catégorie.	TOTAL
		1re année.	2e année	3e année.	4e année.	5e année.	après la 5e année.		
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
»		»	»	»	»	»	»	»	
599	982	110	136	150	105	37	61	599	982
383		260	91	27	4	»	1	383	
»		»	»	»	»	»	»	»	
»		»	»	»	»	»	»	»	
146	771	42	34	31	21	7	11	146	771
625		487	123	14	1	»	»	625	
1.753	1.753	899	384	222	131	44	73	1.753	1.753

ÉS AUX FEMMES

129		8	19	25	22	15	40	129	
74	481	5	17	17	16	8	11	74	481
278		129	120	13	6	8	2	278	
106		15	31	17	12	5	26	106	
40	300	8	14	9	3	3	3	40	300
154		65	71	14	2	1	1	154	
244		28	40	72	21	28	55	244	
52	532	9	9	19	6	6	3	52	532
236		118	78	31	4	5	»	236	
1.313	1.313	385	399	217	92	79	141	1.313	1.313
27		3	8	6	4	2	4	27	
9	57	3	5	1	»	»	»	9	57
21		14	6	»	»	»	1	21	
57	57	20	19	7	4	2	5	57	57

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES, PÉNITENCIERS AGRICOLES

TABLEAU N° VII. — Répartition de la population, par catégorie, au 31 décembre 1893, suivant l'état civil des condamnés.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	CÉLIBATAIRES, VEUFS OU DIVORCÉS			MARIÉS			TOTAL			
								PAR CATÉGORIE			
		sans enfants.	ayant des enfants.	TOTAL	ayant des enfants.	sans enfants.	TOTAL	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
FRANCE											
Albertville	Travaux forcés..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement .	311	12	323	77	12	89	»	»	»	412
Beaulieu	Travaux forcés...	2	»	2	»	»	»	2	»	»	»
	Réclusion.....	513	41	554	158	34	192	»	»	746	»
	Emprisonnement .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Clairvaux	Travaux forcés...	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»
	Détention	148	»	148	»	1	1	»	149	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement .	773	19	792	178	52	230	»	»	»	1.022
Embrun	Travaux forcés...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Eysses	Travaux forcés ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement .	244	19	263	78	27	105	»	»	»	368
Fontevrault	Travaux forcés...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement .	615	41	656	215	63	278	»	»	»	934
Gaillon	Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement .	492	8	500	95	36	131	»	»	»	631
Landerneau	Réclusion.....	121	2	123	27	13	40	»	»	163	»
	Emprisonnement .	267	3	270	112	33	145	»	»	»	415
Loos	Travaux forcés...	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»
	Emprisonnement .	425	66	491	247	77	324	»	»	»	815
Melun	Travaux forcés...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion.....	412	17	429	113	54	167	»	»	596	»
	Emprisonnement .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nîmes	Travaux forcés...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement .	463	28	491	153	55	208	»	»	»	699

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	CÉLIBATAIRES, VEUFS OU DIVORCÉS			MARIÉS			TOTAL				
								PAR CATÉGORIE				
		sans enfants.	ayant des enfants.	TOTAL	ayant des enfants.	sans enfants.	TOTAL	Travaux forcés.	Detention.	Réclusion.	Emprisonnement.	par établissement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
...ESSY	Travaux forcés	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	1.029
	Emprisonnement	782	44	826	146	56	202	»	»	»	1.028	
...OM	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	620
	Réclusion	442	32	474	110	36	146	»	»	620	»	
...OCARS	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	510
	Réclusion	299	33	332	133	45	178	»	»	510	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
...STELLUCCIO	Travaux forcés	»	»	»	1	»	1	1	»	»	»	250
	Réclusion	6	»	6	»	»	»	»	»	6	»	
	Emprisonnement	80	»	80	124	39	163	»	»	»	243	
...IAVARI	Détention	4	»	4	»	»	»	»	4	»	»	711
	Réclusion	300	45	345	298	42	340	»	»	685	»	
	Emprisonnement	20	»	20	2	»	2	»	»	»	22	
	TOTAUX	6.722	410	7.132	2.267	675	2.942	6	153	3.326	6.589	10.074
ALGÉRIE												
...ROUAGHIA	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	982
	Réclusion	577	3	580	15	4	19	»	»	599	»	
	Emprisonnement	211	12	223	132	28	160	»	»	»	383	
...RÈSE	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	771
	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	136	2	138	6	2	8	»	»	146	»	
	Emprisonnement	313	18	331	192	102	294	»	»	»	625	
	TOTAUX	1.237	35	1.272	345	136	481	»	»	745	1.008	1.753

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	CÉLIBATAIRES, VEUVES OU DIVORCÉES			MARIÉES			TOTAL				
								PAR CATÉGORIE				
		sans enfants.	ayant des enfants.	TOTAL	ayant des enfants.	sans enfants.	TOTAL	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1
FRANCE												
Clermont	Travaux forcés ..	35	45	80	37	12	49	129	»	»	»	
	Réclusion	27	19	46	22	6	28	»	»	74	»	
	Emprisonnement .	94	82	176	81	21	102	»	»	»	278	
Montpellier	Travaux forcés ..	40	23	63	30	13	43	106	»	»	»	
	Réclusion	14	7	21	16	3	19	»	»	40	»	
	Emprisonnement.	65	35	100	35	19	54	»	»	»	154	
Rennes	Travaux forcés ..	73	78	151	69	24	93	244	»	»	»	
	Réclusion..... ..	15	22	37	11	4	15	»	»	52	»	
	Emprisonnement .	70	69	139	74	23	97	»	»	»	236	
	Totaux.....	433	380	813	375	125	500	479	»	166	668	1
ALGÉRIE												
Le Lazaret	Travaux forcés ..	6	15	21	2	4	6	27	»	»	»	
	Réclusion	5	2	7	1	1	2	»	»	9	»	
	Emprisonnement .	8	5	13	6	2	8	»	»	»	21	
	Totaux.....	19	22	41	9	7	16	27	»	9	21	

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES, PÉNITENCIERS AGRICOLES

TABLEAU N° VIII. — Répartition de la population par catégorie, au 31 décembre 1893, suivant la religion des condamnés.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

ABLISSEMENTS	CATÉGORIES	Catholiques.	Protestants.	Israélites.	Mahométans.	Ayant déclaré n'appartenir à aucun de ces quatre cultes.	TOTAL PAR CATÉGORIE — Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	par établissement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	FRANCE										
MONTVILLE	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	412
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	412	»	»	»	»	»	»	»	412	
MAUBEU	Travaux forcés	2	»	»	»	»	2	»	»	»	748
	Réclusion	735	9	»	»	2	»	»	746	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
MARVAUX	Travaux forcés	1	»	»	»	»	1	»	»	»	1.172
	Détention	140	6	»	3	»	»	149	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	1.020	2	»	»	»	»	»	»	1.022	
MEAUX	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
MELUN	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	368
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	359	9	»	»	»	»	»	»	368	
MONTRAULT	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	934
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	934	»	»	»	»	»	»	»	934	
NANCY	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	631
	Emprisonnement	631	»	»	»	»	»	»	»	631	
NANTERRE	Réclusion	158	3	1	»	1	»	»	163	»	578
	Emprisonnement	381	27	3	»	4	»	»	»	415	
NIMES	Travaux forcés	1	»	»	»	»	1	»	»	»	816
	Emprisonnement	759	56	»	»	»	»	»	»	815	
NANCY	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	596
	Réclusion	543	30	4	»	19	»	»	596	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
NIMES	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	699
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	656	37	3	2	1	»	»	»	699	

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	Catholiques.	Protestants.	Israélites.	Mahométans.	Ayant déclaré n'appartenir à aucun de ces quatre cultes.	TOTAL PAR CATÉGORIE — Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Poissy	Travaux forcés	1	»	»	»	»	1	»	»	»	1.
	Emprisonnement	909	82	37	»	»	»	»	»	1.028	
Riom	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	598	22	»	»	»	»	»	620	»	
Thouars	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	510	»	»	»	»	»	»	510	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Castelluccio	Travaux forcés	»	»	»	1	»	1	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	6	»	»	»	6	»	
	Emprisonnement	»	»	»	243	»	»	»	»	243	
Chiavari	Détention	»	»	»	4	»	»	4	»	»	
	Réclusion	1	»	»	684	»	»	»	685	»	
	Emprisonnement	11	»	1	10	»	»	»	»	22	
	Totaux	8.762	283	49	953	27	6	153	3.326	6.589	10.
ALGÉRIE											
Berrouaghia	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	516	57	18	5	3	»	»	599	»	
	Emprisonnement	38	5	19	321	»	»	»	»	383	
Lambèse	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	138	»	6	2	»	»	»	146	»	
	Emprisonnement	61	»	10	554	»	»	»	»	625	
	Totaux	753	62	53	882	3	»	»	745	1.008	1

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	Catholiques.	Protestantes.	Israélites.	Mahométanes.	Ayant déclaré n'appartenir à aucun de ces quatre cultes.	TOTAL PAR CATÉGORIE — Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL par établissement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
FRANCE											
	Travaux forcés.....	125	4	»	»	»	129	»	»	»	
ERMONT.....	Réclusion.....	71	3	»	»	»	»	»	74	»	481
	Emprisonnement....	264	14	»	»	»	»	»	»	278	
	Travaux forcés.....	105	»	1	»	»	106	»	»	»	
MPELLIER.....	Réclusion.....	40	»	»	»	»	»	»	40	»	300
	Emprisonnement....	152	»	2	»	»	»	»	»	154	
	Travaux forcés.....	243	1	»	»	»	244	»	»	»	
NES.....	Réclusion.....	52	»	»	»	»	»	»	52	»	532
	Emprisonnement....	234	2	»	»	»	»	»	»	236	
	TOTAUX.....	1.286	24	3	»	»	479	»	166	668	1.313
ALGÉRIE											
	Travaux forcés.....	12	»	»	15	»	27	»	»	»	
E LAZARET.....	Réclusion.....	3	»	»	6	»	»	»	9	»	57
	Emprisonnement....	11	»	»	10	»	»	»	»	21	
	TOTAUX.....	26	»	»	31	»	27	»	9	21	57

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES,

TABLEAU N° IX. — Répartition de la population au 31 décembre 1893, suivant le

ÉTABLISSEMENTS AFFE

MÉTIERS et PROFESSIONS	CATÉGORIES	FRANCE										
		Albertville.	Beaulieu.	Clairvaux.	Embrun.	Eysses.	Fontevrault.	Gaillon.	Landerneau.	Loos.	Melun.	Nîmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
§ 1er.												
Propriétaires, Rentiers...	Travaux forcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	3	»	»	»	»	»	»	»	7	
	Emprisonnement.....	1	»	4	»	3	3	»	»	2	»	
§ 2.												
Professions libérales.												
Agents d'affaires, d'assurances, de remplacement, Interprètes, Écrivains publics.....	Détention.....	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	1	»	2	
	Emprisonnement.....	1	»	17	»	1	2	6	»	5	»	
Avocats, Officiers ministériels, Ciercs	Détention.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	4	»	»	»	»	»	»	»	4	
	Emprisonnement.....	»	»	6	»	3	4	4	»	3		
Architectes, Peintres, Sculpteurs, Musiciens, Artistes dramatiques, Ingénieurs.....	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention.....	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	
	Emprisonnement.....	1	»	5	»	1	1	1	1	4	»	
Dentistes, Herboristes, Chimistes	Détention.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
	Emprisonnement.....	1	»	3	»	»	»	1	»	1	»	
Dessinateurs, Géomètres, Photographes, Modeleurs	Détention.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	
	Emprisonnement.....	»	»	4	»	1	»	3	»	2	»	
Ecclésiastiques, Religieux.	Détention.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	
	Emprisonnement.....	»	»	2	»	»	1	1	»	1	»	
Étudiants.....	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention.....	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	3	»	»	»	»	»	»	»	2	
	Emprisonnement.....	1	»	3	»	»	»	1	»	2	»	
Hommes de lettres.....	Détention.....	»	»	»	»	»	»	»		»	»	
	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	
	Emprisonnement.....	»	»	4	»	»	»	1	»	»	»	
Instituteurs, Professeurs (congréganistes et laïques).....	Travaux forcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	3	»	»	»	»	»	»	»	5	
	Emprisonnement.....	2	»	8	»	2	»	1	»	»	»	
Médecins, Chirurgiens, Vétérinaires, Pharmaciens, Infirmiers.....	Travaux forcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
	Emprisonnement	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

métiers et professions que les condamnés exerçaient au moment de leur jugement.

TÉS AUX HOMMES

FRANCE										ALGÉRIE						
					TOTAL PAR CATÉGORIE							TOTAL PAR CATÉGORIE				
Poissy.	Riom.	Thouars.	Castelluccio.	Chiavari.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL par groupe professionnel.	Berrouaghia.	Lambèse.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL par groupe professionnel.
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	8	5	»	18	»	»	41	»	66	»	»	»	»	»	»	2
3	»	»	8	1	»	»	»	25		2	»	»	»	»	2	
»	»	»	»	»	»	1	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	2	3	»	»	»	»	9	»	65	»	»	»	»	»	»	2
23	»	»	»	»	»	»	»	55		2	»	»	»	»	2	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	4	12	»	»	»	»	21	»	46	»	»	»	»	»	»	1
1	»	»	»	»	»	»	»	22		1	»	»	»	»	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	2	»	»	26	»	»	»	»	»	»	4
4	2	»	»	»	»	»	6	»		3	»	»	»	3	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	18		1	»	»	»	»	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	1	»	»	»	»	»	2	»	11	1	»	»	»	1	»	1
3	»	»	»	»	»	»	»	9		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	4	»	20	4	1	»	»	5	»	7
6	»	»	»	»	»	»	»	16		1	1	»	»	»	2	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	5	»	»	»	»	»	8	»	16	»	»	»	»	»	»	1
3	»	»	»	»	»	»	»	8		1	»	»	»	»	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	1	»	»	14	»	»	»	»	»	»	8
»	»	»	»	»	»	»	5	»		7	»	»	»	7	»	
1	»	»	»	»	»	»	»	8		1	»	»	»	»	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	3	»	11	»	»	»	»	»	»	»
3	»	»	»	»	»	»	»	8		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	1	1	»	2	»	»	12	»	28	»	»	»	»	»	»	»
2	»	»	»	»	»	»	»	16		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	1	»	6	»	»	»	»	»	»	»
3	»	»	»	»	»	»	»	5		»	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

MÉTIERS et PROFESSIONS	CATEGORIES	FRANCE										
		Albertville.	Beaulieu.	Clairvaux.	Embrun.	Eysses.	Fontevrault.	Gaillon.	Landerneau.	Loos.	Melun.	Nimes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
§ 3.												
Employés de services publics	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	5	»	»	»	»	»	»	»	8	»
	Emprisonnement	2	»	26	»	5	2	2	»	1	»	2
Employés de banque, de commerce, d'industrie, de fabrique	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	24	»	»	»	»	»	15	»	34	»
	Emprisonnement	8	»	33	»	19	29	35	18	59	»	10
§ 4.												
Commerçants, Fabricants												
Aubergistes, Logeurs, Cabaretiers, Cafetiers, Brasseurs, Restaurateurs	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	6	»	»	»	»	»	»	»	6	»
	Emprisonnement	3	»	9	»	»	16	1	»	27	»	1
Barbiers, Coiffeurs, Perruquiers	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	3	»	»	»	»	»	2	»	2	»
	Emprisonnement	2	»	6	»	5	5	3	5	5	»	1
Manufacturiers	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	3	»	1	1	»	»	2	»	»
Négociants, Marchands, Commissionnaires en marchandises, Banquiers Entrepreneurs	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	11	»	»	»	»	»	2	»	10	»
	Emprisonnement	8	»	15	»	9	18	2	1	3	»	9
§ 5.												
Professions alimentaires.												
Bouchers, Charcutiers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	6	»	»	»	»	»	4	»	17	»
	Emprisonnement	1	»	4	»	4	12	4	2	8	»	»
Boulangers, Pâtissiers, Vermicelliers, Meuniers, Distillateurs	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	14	»	»	»	»	»	5	»	14	»
	Emprisonnement	12	»	13	»	4	26	11	2	15	»	4
Cuisiniers, Confiseurs, Rôtisseurs, Epiciers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	4	»	»	»	»	»	2	»	6	»
	Emprisonnement	1	»	10	»	1	2	3	5	2	»	1

Digitized by Google

TÉS AUX HOMMES

FRANCE										ALGÉRIE						
					TOTAL PAR CATÉGORIE							TOTAL PAR CATÉGORIE				
Poissy.	Riom.	Thouars.	Castelluccio.	Chiavari.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL par groupe professionnel.	Berrouaghia.	Lambèse.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL par groupe professionnel.
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	1	»	»	71	»	»	»	»	»	»	2
6	8	3	»	»	»	»	24	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	46		1	1	»	»	»	2	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	3	»	»	414	»	»	»	»	»	»	40
38	13	15	»	»	»	»	101	»		25	3	»	»	28	»	
»	»	»	1	»	»	»	»	310		6	6	»	»	»	12	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	1	»	»	112	»	»	»	»	»	»	7
21	4	2	»	12	»	»	30	»		3	2	»	»	5	»	
»	»	»	4	»	»	»	»	81		1	1	»	»	»	2	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	5	2	»	9	»	»	23	»	60	6	1	»	»	7	»	11
2	»	»	2	»	»	»	»	37		3	1	»	»	»	4	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	1	»	9	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	»	»	»	8		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	3	»	»	160	»	»	»	»	»	»	27
26	10	18	»	15	»	»	66	»		5	»	»	»	5	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	91		17	5	»	»	»	22	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	2	»	»	98	»	»	»	»	»	»	15
13	6	3	»	4	»	»	40	»		9	»	»	»	9	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	56		5	1	»	»	»	6	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	6	»	»	191	»	»	»	»	»	»	26
25	15	16	»	9	»	»	73	»		16	4	»	»	20	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	112		3	3	»	»	»	6	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	74	»	»	»	»	»	»	4
29	3	2	»	3	»	»	20	»		3	»	»	»	3	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	51		1	»	»	»	»	1	

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

MÉTIERS et PROFESSIONS	CATÉGORIES	FRANCE										
		Albertville.	Beaulieu.	Clairvaux.	Embrun.	Eysses.	Fontevrault.	Gaillon.	Landerneau.	Loos.	Melun.	Nimes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
§ 6.												
Ouvriers d'ateliers et de fabriques.												
Blanchisseurs, Repasseurs Ajusteurs	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	3	»	1	»	1	»	»	»	
Bonnetiers, Passementiers Tullistes, Dentelliers, Gantiers, Fleuristes	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	4	»	»	»	»	»	»	»	6	
	Emprisonnement	3	»	6	»	»	2	8	»	3	»	
Boutonniers, Peigniers, Balainiers	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	1	»	2	»	1	»	4	»	»	»	
Brossiers, Vanniers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	4	»	»	»	»	»	»	»	2	
	Emprisonnement	»	»	5	»	1	3	1	»	4	»	
Chapeliers, Casquetiers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	1	»	3	»	1	1	2	»	2	»	
Cordonniers, Chaussonniers, Piqueurs, Claqueurs, Sandaliers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	29	»	»	»	»	»	8	»	18	
	Emprisonnement	23	»	21	»	14	26	10	7	4	»	
Fouleurs, Teinturiers, Dégraisseurs, Savonniers	Détention	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	
	Emprisonnement	»	»	3	»	1	1	»	»	»	»	
Papetiers, Relieurs, Crocheurs, Découpeurs de carton	Détention	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	3	»	»	»	»	»	»	»	2	
	Emprisonnement	2	»	4	»	1	1	3	»	3	»	
Selliers, Bourreliers	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	
	Emprisonnement	1	»	1	»	»	1	3	»	1	»	
Tailleurs	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	12	»	»	»	»	»	4	»	»	
	Emprisonnement	2	»	13	»	5	14	4	7	0	»	
Tanneurs, Corroyeurs, Mégissiers	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	19	»	»	»	»	»	»	»	3	
	Emprisonnement	3	»	2	»	»	1	»	1	6	»	
Tisseurs, Fileurs, Apprêteurs, Imprimeurs sur étoffes ou papiers peints, Peigneurs, Cordiers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	2	»	»	»	»	»	»	»	12	
	Emprisonnement	8	»	30	»	2	8	2	»	3	»	
Typographes, Lithographes, Graveurs, Relieurs, Brocheurs, Tourneurs sur métaux	Travaux forcés	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	4	»	13	»	3	3	2	1	»	»	

Digitized by Google

ÉS AUX HOMMES

	FRANCE									ALGÉRIE						
					TOTAL PAR CATÉGORIE							TOTAL PAR CATÉGORIE				
Poissy.	Riom.	Thouars.	Castelluccio.	Chiavari.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL par groupe professionnel.	Berrouaghia.	Lambèse.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL par groupe professionnel.
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
				2	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	
				»	»	3	»		»	»	»	»	»	»	»	»
					»	»	5									
					»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	
					»	1	»	47	»	»	»	»	»	»	»	3
					»	»	14		3	»	»	»	»	3	»	
					»	»	32		»	»	»	»	»	»	»	
					»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	
					»	»	3	11	»	»	»	»	»	»	»	»
					»	»	8		»	»	»	»	»	»	»	
				1	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	
				»	»	1	»	34	»	»	»	»	»	»	»	5
				»	»	18	»		3	»	»	»	»	3	»	
				4	»	»	14		2	»	»	»	»	2	»	
				»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	
				»	»	»	»	17	»	»	»	»	»	»	»	1
				»	»	»	14		1	»	»	»	»	1	»	
				»	»	4	»		»	»	»	»	»	»	»	
				»	»	»	»	282	»	»	»	»	»	»	»	39
21	19	19		7	»	102	»		28	2	»	»	»	30	»	
				»	»	»	176		6	3	»	»	»	9	»	
				»	»	1	»	17	»	»	»	»	»	»	»	»
3	2	1		»	»	»	7		»	»	»	»	»	»	»	
				»	»	»	9		»	»	»	»	»	»	»	
				»	»	2	»	36	»	»	»	»	»	»	»	5
				»	»	»	5		3	1	»	»	»	4	»	
15				»	»	»	29		1	»	»	»	»	»	1	
				»	»	»	»	21	»	»	»	»	»	»	»	4
3		1		1	»	»	6		4	»	»	»	»	4	»	
				»	»	»	15		»	»	»	»	»	»	»	
				»	»	»	»	109	»	»	»	»	»	»	»	28
	11	6		3	»	2	»		17	3	»	»	»	20	»	
19				»	»	»	64		4	4	»	»	»	8	»	
				»	»	»	»	45	»	»	»	»	»	»	»	1
3	3			1	»	25	»		1	»	»	»	»	1	»	
				»	»	»	20		»	»	»	»	»	»	»	
				»	»	»	»	93	»	»	»	»	»	»	»	14
7	7	7		»	»	3	»		»	»	»	»	»	11	»	
				»	»	28	»		11	»	»	»	»	»	»	
				»	»	»	62		3	»	»	»	»	3	»	
				1	»	»	»	72	»	»	»	»	»	»	»	9
				»	»	4	»		8	»	»	»	»	»	»	
				»	»	12	»		1	»	»	»	»	1	»	
				»	»	»	55									

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

MÉTIERS et PROFESSIONS	CATÉGORIES	FRANCE										
		Albertville.	Beaulieu.	Clairvaux.	Embrun.	Eysses.	Fontevrault.	Gaillon.	Landerneau.	Loos.	Melun.	Nîmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
§ 7. *Industrie du bâtiment et du mobilier.*												
Bijoutiers, Argenteurs, Doreurs, Émailleurs, Ciseleurs, Horlogers, Électriciens	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	8	»	»	»	»	»	2	»	18	»
	Emprisonnement	5	»	14	»	5	6	13	4	2	»	1
Carriers, Mineurs, Briquetiers, Tuiliers, Chaufourniers, Potiers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	10	»	»	»	»	»	6	»	10	»
	Emprisonnement	5	»	12	»	6	12	2	1	62	»	5
Charpentiers, Scieurs de long	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	17	»	»	»	»	»	5	»	5	»
	Emprisonnement	5	»	11	»	6	18	1	8	8	»	2
Forgerons, Serruriers, Maréchaux-ferrants, Mécaniciens, Tourneurs en fer, Cloutiers, Taillandiers, Tailleurs de limes, Chaudronniers, Ferblantiers, Armuriers, Lamineurs, Couteliers	Travaux forcés	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	13	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	30	»	»	»	»	»	6	»	55	»
	Emprisonnement	29	»	110	»	28	45	64	10	79	»	33
Maçons, Marbriers, Tailleurs de pierres, Paveurs, Plâtriers, Plafonneurs, Fumistes, Puisatiers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	13	»	»	»	»	»	6	»	17	»
	Emprisonnement	16	»	30	»	13	16	6	8	27	»	8
Menuisiers, Ébénistes, Tapissiers, Tourneurs en bois, Charrons, Carrossiers, Tonneliers, Sabotiers, Layetiers, Cercliers, Bouchonniers, Chaisiers, Matelassiers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	22	»	»	»	»	»	3	»	19	»
	Emprisonnement	12	»	29	»	15	48	12	9	23	»	2
Peintres en bâtiment, en voitures, Vitriers, Vernisseurs, Couvreurs, Verriers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	8	»	»	»	»	»	4	»	19	»
	Emprisonnement	5	»	36	»	1	19	4	13	9	»	1
§ 8. *Professions agricoles, journalières, etc.*												
Bateliers, Mariniers, Pêcheurs, Voiliers	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	3	»	»	»	»	»	1	»	3	»
	Emprisonnement	»	»	2	»	2	24	4	3	2	»	»
Bûcherons, Charbonniers, Résiniers	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	3	»	»	»	»	»	1	»	3	»
	Emprisonnement	1	»	3	»	»	2	2	3	3	»	»
Cantonniers, Casseurs de pierres, Poseurs de rails	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	»
	Emprisonnement	»	»	2	»	»	2	»	»	»	»	»
Charretiers, Chargeurs, Camionneurs, Cochers, Conducteurs de diligences, Postillons, Rouliers, Voituriers, Palefreniers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	9	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	18	»	»	»	»	»	4	»	16	»
	Emprisonnement	2	»	34	»	11	15	24	37	27	»	4

Digitized by Google

TÉS AUX HOMMES

FRANCE										ALGÉRIE						
					TOTAL PAR CATÉGORIE							TOTAL PAR CATÉGORIE				
Potasy.	Riom.	Thouars.	Castelluccio.	Chiavari.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL par groupe professionnel.	Berrouaghia.	Lambèse.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL par groupe professionnel.
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	1	»	»		»	»	»	»	»	»	
3	3	»	»	»	»	»	34	»	112	6	1	»	»	7	»	10
27	»	»	»	»	»	»	»	77		2	1	»	»	»	3	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	2	»	»		»	»	»	»	»	»	
16	7	»	»	»	»	»	49	»	163	17	2	»	»	19	»	23
»	»	»	»	»	»	»	»	112		3	1	»	»	»	4	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	1	»	»		»	»	»	»	»	»	
2	14	»	»	»	»	»	43	»	109	4	»	»	»	4	»	5
6	»	»	»	»	»	»	»	65		1	»	»	»	»	1	
»	»	»	»	»	1	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	13	»	»		»	»	»	»	»	»	
36	15	»	3	»	»	»	139	»	685	38	3	»	»	41	»	64
53	»	»	1	»	»	»	»	532		21	2	»	»	»	23	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	8	»	»		»	»	»	»	»	»	
19	25	»	»	»	»	»	82	»	276	27	1	»	»	28	»	38
47	»	»	»	»	»	»	»	188		6	4	»	»	»	10	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	6	»	»		»	»	»	»	»	»	
17	19	»	2	»	»	»	80	»	284	28	1	»	»	29	»	36
35	»	»	1	3	»	»	»	196		5	2	»	»	»	7	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	5	»	»	152	»	»	»	»	»	»	22
4	9	»	»	»	»	»	44	»	»	18	»	»	»	18	»	
14	»	»	»	»	»	»	»	103		3	1	»	»	»	4	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	»	»	9	»	50	5	»	»	»	5	»	11
4	»	»	»	»	»	»	»	41		6	»	»	»	»	6	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
»	3	»	6	»	»	»	16	»	32	3	1	»	»	4	»	7
2	»	»	»	»	»	»	»	16		2	1	»	»	»	3	
»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
3	1	»	»	»	»	»	7	»	11	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	4		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	76	»		»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	9	»	»	335	»	»	»	»	»	»	21
18	9	1	10	»	»	»	»	»		13	»	»	»	13	»	
»	»	31	»	»	»	»	»	250		7	1	»	»	»	8	

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

MÉTIERS et PROFESSIONS	CATÉGORIES	FRANCE										
		Albertville.	Beaulieu.	Clairvaux.	Embrun.	Eysses.	Fontevrault.	Gaillon.	Landerneau.	Loos.	Melun.	Nîmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Cultivateurs, Bergers, Bouviers, Fermiers, Jardiniers, Pépiniéristes, Laboureurs, Métayers, Vignerons, Domestiques de ferme	Travaux forcés	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Détention	»	»	14	»	»	»	»	»	»	»	1
	Réclusion	»	96	»	»	»	»	»	18	»	52	1
	Emprisonnement	72	»	127	»	72	217	86	59	28	»	150
Domestiques de ville, Portiers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Détention	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
	Réclusion	»	22	»	»	»	»	»	5	»	20	1
	Emprisonnement	2	»	45	»	11	20	2	14	15	»	2
Équarrisseurs, Vidangeurs, Fossoyeurs	Réclusion	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Emprisonnement	»	»	1	»	»	3	»	»	»	»	1
Journaliers, Manœuvres, Terrassiers, Portefaix, Puisatiers, Arrimeurs, Botteleurs	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
	Détention	»	»	21	»	»	»	»	»	»	»	1
	Réclusion	»	224	»	»	»	»	»	35	»	146	1
	Emprisonnement	96	»	191	»	56	225	262	152	264	»	266
§ 9. *Professions nomades.*												
Colporteurs, Marchands ambulants, Revendeurs, Brocanteurs, Chiffonniers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Détention	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	1
	Réclusion	»	27	»	»	»	»	»	4	»	17	1
	Emprisonnement	13	»	41	»	16	39	14	5	4	»	2
Rémouleurs, Étameurs, Raccommodeurs, Ramoneurs	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Réclusion	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Emprisonnement	2	»	4	»	2	2	4	»	3	»	1
Saltimbanques, Bateleurs, Chanteurs ambulants, Contrebandiers, Croupiers	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Réclusion	»	4	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	Emprisonnement	»	»	3	»	4	10	2	2	5	»	1
§ 10.												
Militaires et marins	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Détention	»	»	24	»	»	»	»	»	»	»	1
	Réclusion	»	37	»	»	»	»	»	»	»	1	1
	Emprisonnement	1	»	3	»	5	10	»	4	»	»	1
§ 11.												
Vagabonds, Mendiants	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Réclusion	»	27	»	»	»	»	»	»	»	1	1
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	6	3	17	29	»	1
§ 12.												
A la charge de leur famille, sans métier ni profession	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Détention	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	1
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	16	»	1	1
	Emprisonnement	52	»	41	»	26	12	6	18	57	»	24
	TOTAUX	412	748	1.172	»	368	934	631	578	816	596	98

Digitized by Google

TÉS AUX HOMMES

	FRANCE									ALGÉRIE						
						TOTAL PAR CATÉGORIE						TOTAL PAR CATÉGORIE				
	Poissy.	Riom.	Thouars.	Castelluccio.	Chiavari.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	total par groupe professionnel.	Berrouaghia.	Lambèse.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	total par groupe professionnel.
	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
	»	»	»	1	»	2	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	14	»	»	1.657	»	»	»	»	»	»	411
	115	123	3	250	3	»	»	657	»		82	3	»	»	85	»	
38	»	»	125	10	»	»	»	»	984		115	241	»	»	»	326	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	1	»	»	191	»	»	»	»	»	»	27
	8	8	»	»	»	»	»	63	»		21	»	»	»	21	»	
16	»	»	»	»	»	»	»	»	127		6	»	»	»	»	6	
	»	»	»	»	»	»	»	2	»	13	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	11		»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	1	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	21	»	»	2.700	»	»	»	»	»	»	491
	110	112	2	300	5	»	»	939	»		148	4	»	»	152	»	
180	»	»	58	5	»	»	»	»	1.749		79	250	»	»	»	329	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	2	»	»	308	»	»	»	»	»	»	32
	16	24	»	»	»	»	»	88	»		3	1	»	»	4	»	
49	»	»	12	»	»	»	»	»	218		21	7	»	»	»	28	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26	»	»	»	»	»	»	»
	2	»	»	»	»	»	»	5	»		»	»	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	»	»	»	»	21		»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	48	»	»	»	»	»	»	»
	1	3	»	»	»	»	»	9	»		»	»	»	»	»	»	
12	»	»	»	»	»	»	»	»	39		»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	4	»	»	28	»	»	195	»	»	»	»	»	»	110
	73	7	»	25	»	»	»	143	»		»	109	»	»	109	»	
	»	»	»	1	»	»	»	»	24		»	1	»	»	»	1	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	104	»	»	»	»	»	»	»
	18	»	»	»	»	»	»	46	»		»	»	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	»	»	»	»	58		»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	4	»	»	333	»	»	»	»	»	»	188
	17	9	»	»	»	»	»	43	»		26	3	»	»	29	»	
2	»	»	»	»	»	»	»	»	286		42	117	»	»	»	159	
20	620	510	250	711		6	153	3.328	6.589	10.074	982	771	»	»	745	1.008	1.753

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES, PÉNITENCIERS AGRICOLES

TABLEAU N° IX *bis*. — Répartition de la population au 31 décembre 1893, suivant les métiers et professions que les condamnées exerçaient au moment de leur jugement.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

MÉTIERS et PROFESSIONS	CATÉGORIES	FRANCE			TOTAL PAR CATÉGORIE			TOTAL par groupe professionnel	ALGÉRIE
		Clermont.	Montpellier.	Rennes.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.		Le Lazaret.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
§ 1er.									
Propriétaires, Rentières	Travaux forcés	7	2	1	10	»	»	19	2
	Réclusion	3	1	1	»	5	»		»
	Emprisonnement	2	2	»	»	»	4		1
§ 2.									
Professions libérales.									
Artistes dramatiques, Peintres, Sculpteurs, Musiciennes	Travaux forcés	»	1	1	2	»	»	2	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»
Dentistes, Herboristes, Chimistes	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	1	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»
	Emprisonnement	»	»	1	»	»	1		»
Dessinateurs, Photographes, Modeleurs	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»
Garde-malades	Travaux forcés	»	1	»	1	»	»	1	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»
Religieuses	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»
Femmes de lettres	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»
Institutrices	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	3	»
	Réclusion	1	»	»	»	1	»		»
	Emprisonnement	1	1	»	»	»	2		»
Sages-femmes	Travaux forcés	»	2	1	3	»	»	18	»
	Réclusion	4	1	2	»	7	»		»
	Emprisonnement	4	3	1	»	»	8		»
§ 3.									
Employées de services publics	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	2	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»
	Emprisonnement	»	2	»	»	»	2		»
Employées de commerce, d'industrie ou de fabrique	Travaux forcés	»	»	1	1	»	»	2	»
	Réclusion	»	»	1	»	1	»		»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

MÉTIERS et PROFESSIONS	CATÉGORIES	FRANCE							ALGÉRIE	
		Clermont.	Montpellier.	Rennes.	TOTAL PAR CATÉGORIE			TOTAL par groupe professionnel.	Le Lazaret.	TOTAL par groupe professionnel.
					Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9 par groupe professionnel.	10	11
§ 4.										
Commerçantes, Fabricantes.										
ubergistes, Logeuses, Cabaretières, Cafetières..	Travaux forcés.....	2	2	8	12	»	»	31	1	1
	Réclusion	1	»	2	»	3	»		»	
	Emprisonnement.....	10	6	3	»	»	19		»	
Diffeuses.....	Travaux forcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement.....	»	»	»	»	»	»		»	
Manufacturières.....	Travaux forcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement.....	»	»	»	»	»	»		»	
Épicières, Marchandes, Commissionnaires en marchandises	Travaux forcés	4	»	»	4	»	»	16	»	»
	Réclusion	2	2	»	»	4	»		»	
	Emprisonnement.....	6	»	2	»	»	8		»	
§ 5.										
Professions alimentaires.										
Bouchères, Charcutières, Poissonnières	Travaux forcés.....	2	»	»	2	»	»	5	»	»
	Réclusion	1	»	»	»	1	»		»	
	Emprisonnement.....	1	1	»	»	»	2		»	
Boulangères, Pâtissières, Fruitières, Vermicellières, Épicières.....	Travaux forcés.....	2	1	1	4	»	»	9	1	1
	Réclusion	»	»	1	»	1	»		»	
	Emprisonnement.....	2	2	»	»	»	4		»	
Cuisinières, Confiseuses, Rôtisseuses	Travaux forcés	»	»	1	1	»	»	6	»	»
	Réclusion	2	»	»	»	2	»		»	
	Emprisonnement.....	1	»	2	»	»	3		»	
§ 6.										
Ouvrières d'atelier et de fabrique.										
Blanchisseuses, Repasseuses.....	Travaux forcés.....	12	2	1	15	»	»	45	»	2
	Réclusion	3	3	1	»	7	»		»	
	Emprisonnement.....	15	2	6	»	»	23		2	
Brodeuses, Passementières, Tullistes, Dentellières, Gantières, Fleuristes.....	Travaux forcés	6	»	2	8	»	»	18	»	»
	Réclusion	»	1	»	»	1	»		»	
	Emprisonnement.....	5	3	1	»	»	9		»	
Cordonnières, Peignières.	Travaux forcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement.....	»	»	»	»	»	»		»	
Cordonnières.....	Emprisonnement.....	»	1	»	»	»	1	1	»	»
Cuisières, Vannières, Empailleuses.....	Travaux forcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement.....	»	»	»	»	»	»		»	
Fabricantes, Casquetières	Travaux forcés.....	»	»	»	»	»	»	1	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement.....	»	1	»	»	»	1		»	
Lingères, Lingères, Modistes.....	Travaux forcés.....	5	4	18	27	»	»	10	2	4
	Réclusion	8	4	4	»	16	»		»	
	Emprisonnement.....	20	15	26	»	»	61		2	

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

MÉTIERS et PROFESSIONS	CATÉGORIES	FRANCE							ALGÉ
					TOTAL				
					PAR CATÉGORIE				
		Clermont.	Montpellier.	Rennes.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	par groupe professionnel	Le Lazaret.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Cordonnières, Chaussonnières, Piqueuses, Claqueuses	Travaux forcés	1	»	2	3	»	»		»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	15	»
	Emprisonnement	8	»	4	»	»	12		»
Fouleuses, Teinturières, Dégraisseuses, Savonnières	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»		»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»
Tisseuses, Fileuses, Apprêteuses, Imprimeuses sur étoffes ou papiers peints, Peigneuses	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»		»
	Réclusion	»	1	»	»	1	»	13	»
	Emprisonnement	9	3	»	»	»	12		»
Typographes, Lithographes, Graveuses, Relieuses, Brocheuses	Travaux forcés	»	»	1	1	»	»		»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	2	»
	Emprisonnement	»	»	1	»	»	1		»
§ 7. *Industries du bâtiment et du mobilier.*									
Bijoutières, Argenteuses, Doreuses, Ciseleuses, Emailleuses, Tréfileuses	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»		»
	Réclusion	»	1	»	»	1	»	1	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»
Matelassières, Tapissières Vernisseuses	Travaux forcés	»	»	1	1	»	»		»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	2	»
	Emprisonnement	»	1	»	»	»	1		»
Tuilières, Briquetières	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»		»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»		»
§ 8. *Professions agricoles, Journalières, etc.*									
Batelières, Pêcheuses Jardinières	Tavaux forcés	»	16	»	16	»	»		»
	Réclusion	»	4	»	»	4	»	31	»
	Emprisonnement	»	11	»	»	»	11		»
Domestiques de ferme, Ménagères, Bergères, Cultivatrices	Travaux forcés	33	45	123	201	»	»		13
	Réclusion	17	13	15	»	45	»	386	8
	Emprisonnement	50	27	63	»	»	140		15

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

MÉTIERS et PROFESSIONS	CATÉGORIES	FRANCE							ALGÉRIE	
					TOTAL					
					PAR CATÉGORIE					
		Clermont.	Montpellier.	Rennes.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	par groupe professionnel	Le Lazaret.	TOTAL par groupe professionnel.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
mestiques de ville,	Travaux forcés	6	8	22	36	»	»		»	
rtières	Réclusion	2	1	5	»	8	»	96	»	»
	Emprisonnement	16	19	17	»	»	52		»	
rnalières, Manœuvres,	Travaux forcés	31	6	30	70	»	»		2	
	Réclusion	19	2	6	»	27	»	228	1	4
	Emprisonnement	61	21	49	»	»	131		1	
§ 9.										
Professions nomades.										
olporteuses, Marchandes	Travaux forcés	3	3	12	18	»	»		»	
mbulantes Revendeu-	Réclusion	2	2	»	»	4	»	55	»	»
s, Brocanteuses	Emprisonnement	9	13	11	»	»	33		»	
ifonnières, Tireuses de	Travaux forcés	»	1	»	1	»	»		»	
e carte	Réclusion	»	1	»	»	1	»	3	»	»
	Emprisonnement	»	1	»	»	»	1		»	
ltimbanques, Chan-	Travaux forcés									
ses, ambulantes	Réclusion	»	»	»	»	»	»		»	
	Emprisonnement	»	»	1	»	1	»	4	»	»
		»	»	3	»	»	3		»	
§ 10.										
abondes, Mendiantes,	Travaux forcés	9	6	5	20	»	»		»	
les publiques	Réclusion	4	3	4	»	11	»	75	»	»
	Emprisonnement	19	8	17	»	»	44		»	
§ 11.										
à charge de leur fa-	Travaux forcés	3	6	13	22	»	»		»	
le, sans métier ni	Réclusion	5	»	9	»	14	»	115	»	»
fession	Emprisonnement	39	11	29	»	»	79		»	
	TOTAUX	481	300	532	479	166	668	1.313	57	57

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES.

TABLEAU N° X. — Renseignements relatifs aux

Situation au

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	CONDAMNÉS AYANT ENCOURU LA RELÉGATION (Art. 4 de la loi du 27 mai 1885)				TOTAL	
		§ 1.	§ 2.	§ 3.	§ 4.	récidivistes.	non récidivistes
1	2	3	4	5	6	7	8
FRANCE							
Albertville	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Beaulieu	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	31	106	27	10	147	27
Clairvaux	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	1	1	»
Embrun	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Eysses	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Fontevrault	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Gaillon	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Landerneau	Réclusion	37	124	1	1	163	1
	Emprisonnement	»	»	378	37	415	1
Loos	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Melun	Travaux forcés	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»		»
Nimes	Emprisonnement	»	»	»	»	»	
Poissy	Travaux forcés	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	
Riom	Travaux forcés	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	
Thouars	Travaux forcés	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	1	1	
Castelluccio	Travaux forcés	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	
Chiavari	Réclusoin	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	
	Totaux	68	230	406	50	727	

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

antécédents judiciaires et à l'interdiction de séjour.

31 décembre 1893.

TÉS AUX HOMMES

RÉCIDIVISTES PROPREMENT DITS (Art. 56, 57 et 58 du code pénal) AYANT ÉTÉ CONDAMNÉS ANTÉRIEUREMENT						INDIVIDUS NON LEGALEMENT récidivistes ayant été CONDAMNÉS ANTÉRIEUREMENT				INDIVIDUS AYANT ÉTÉ DÉTENUS dans des établissements d'éducation correctionnelle.	NOMBRE TOTAL DES INDIVIDUS pourvus d'antécédents judiciaires.	INDIVIDUS SOUMIS à l'interdiction de séjour à l'expiration de la peine qu'ils subissent.
une fois.	deux fois.	trois fois	quatre fois.	plus de quatre fois.	TOTAL.	une fois.	deux fois.	trois fois et plus.	TOTAL			
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
55	17	5	2	»	79	56	42	89	187	11	277	66
»	1	»	»	1	2	»	»	»	»	»	2	»
25	22	17	15	70	149	79	53	88	220	44	587	111
1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
48	17	8	5	2	80	4	5	20	29	24	133	87
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
147	60	26	19	13	265	119	106	242	467	71	804	298
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
67	16	5	4	3	95	48	36	83	167	15	277	32
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
22	34	35	42	106	239	80	119	287	486	69	794	52
29	24	41	28	33	155	139	102	39	280	120	555	111
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	163	12
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	415	27
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
58	27	35	29	36	185	46	31	132	209	41	435	97
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
52	9	3	2	11	77	119	32	93	244	34	355	329
21	21	14	3	6	68	52	39	141	232	19	319	78
1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
204	59	13	3	2	281	125	116	262	503	38	822	335
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
88	18	7	3	5	121	73	63	134	270	11	402	305
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60	14	5	4	7	90	82	58	100	240	17	348	155
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	2
14	9	»	»	»	23	20	1	1	22	»	45	10
60	7	3	»	»	70	9	2	»	11	»	81	55
2	4	»	»	»	6	»	»	»	»	1	7	»
957	359	217	160	295	1.988	1.051	805	1.711	3.567	515	6.824	2.162

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	CONDAMNÉS AYANT ENCOURU LA RELÉGATION (Art. 4 de la loi du 27 mai 1885)					
		§ 1.	§ 2.	§ 3.	§ 4.	TOTAL récidivistes.	TOTAL non récidivistes.
1	2	3	4	5	6	7	8
ALGÉRIE							
Berrouaghia	Réclusion	2	8	»	»	10	»
	Emprisonnement	»	1	9	5	15	»
Lambèse	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	2	2	1	»	5	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
	Totaux	4	11	10	5	30	»

ÉTABLISSEMENTS AFFE

FRANCE							
Clermont	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Montpellier	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Rennes	Travaux forcés	4	5	2	9	11	9
	Réclusion	1	5	»	»	3	3
	Emprisonnement	3	7	51	18	48	31
	Totaux	8	17	53	27	62	43
ALGÉRIE							
Le Lazaret	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
	Totaux	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

ÉS AUX HOMMES

RÉCIDIVISTES PROPREMENT DITS (Art. 56, 57 et 58 du code pénal) AYANT ÉTÉ CONDAMNÉS ANTÉRIEUREMENT						INDIVIDUS NON LÉGALEMENT récidivistes ayant été CONDAMNÉS ANTÉRIEUREMENT				INDIVIDUS AYANT ÉTÉ DÉTENUS dans des établissements d'éducation correctionnelle.	NOMBRE TOTAL DES INDIVIDUS pourvus d'antécédents judiciaires.	INDIVIDUS SOUMIS à l'interdiction de séjour à l'expiration de la peine qu'ils subissent.
é fois.	deux fois.	trois fois.	quatre fois.	plus de quatre fois.	TOTAL	une fois.	deux fois.	trois fois et plus.	TOTAL			
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
115	25	7	4	4	155	45	22	24	91	48	304	267
48	14	3	1	1	67	101	55	50	206	2	290	23
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
62	15	8	1	1	87	29	9	26	64	10	166	46
57	12	5	2	2	78	78	24	13	115	2	195	8
292	66	23	8	8	387	253	110	113	476	62	955	344

ES AUX FEMMES

6	3	»	1	2	12	17	4	4	25	»	37	38
3	»	2	1	»	6	10	6	6	22	2	30	17
9	10	10	4	22	55	41	27	52	120	5	180	28
1	2	3	2	1	9	10	2	9	21	»	30	21
1	»	2	»	»	3	4	1	5	10	»	13	7
13	9	8	3	10	43	13	3	7	23	1	67	8
3	5	»	»	»	8	20	8	8	36	2	66	34
1	1	»	»	»	2	5	7	6	18	1	27	3
11	3	3	1	2	30	17	14	26	57	3	109	4
58	33	28	12	37	168	137	72	123	332	14	619	160
1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	7

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES,

TABLEAU N° XI. — Répartition de la population, au 31 décembre 1893, selon la catégorie pénale d

ÉTABLISSEMENTS AFF

CONDAMN

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	1 DIXIÈME				2 DIXIÈMES				3 DIXIÈMES			
		Travaux forcés	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
FRANCE													
ALBERTVILLE	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	1	»	»	»	3	»	»	»	1
BEAULIEU	Travaux forcés	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	24	»	»	»	47	»	»	»	102	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
CLAIRVAUX	Travaux forcés	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	8	»	»	»	13	»	»	»	5
EMBRUN	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
EYSSES	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	3	»	»	»	8	»	»	»	1
FONTEVRAULT	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	9	»	»	»	13	»	»	»	1
GAILLON	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	7	»	»	»	13	»	»	»	1
LANDERNEAU	Réclusion	»	»	5	»	»	»	20	»	»	»	76	
	Emprisonnement et relégation	»	»	»	17	»	»	»	56	»	»	»	1
LOOS	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	17	»	»	»	20	»	»	»	1
MELUN	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	1	»	»	»	5	»	»	»	38	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
NIMES	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	5	»	»	»	6	»	»	»	1

Digitized by Google

ÉNITENCIERS AGRICOLES

après les parts attribuées aux condamnés sur le produit de leur travail, quelle ils appartiennent.

ÉS AUX HOMMES

CEVANT																	TOTAL PAR CATÉGORIE				
4 DIXIÈMES			5 DIXIÈMES				6 DIXIÈMES				PLUS DE 6 DIXIÈMES										
Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.			Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL par établissement.
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			31	32	33	34	35
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	412
»	»	45	»	»	»	352	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	412	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			2	»	»	»	748
»	503	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»			»	»	746	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			1	»	»	»	1.172
»	»	»	»	140	»	»	»	9	»	»	»	»	»	»			»	149	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	
»	»	143	»	»	»	795	»	»	»	»	»	»	»	4			»	»	»	1.022	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	368
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	
»	»	27	»	»	»	314	»	»	»	5	»	»	»	»			»	»	»	368	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	934
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	
»	»	121	»	»	»	746	»	»	»	8	»	»	»	»			»	»	»	934	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	631
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	
»	»	98	»	»	»	474	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	631	
»	61	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	163	»	578
»	»	118	»	»	»	69	»	»	»	»	»	»	»	43			»	»	»	415	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			1	»	»	»	816
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	
»	»	111	»	»	»	631	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	815	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	596
»	547	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	596	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	699
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	»	
»	»	66	»	»	»	591	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	699	

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

CONDAMNÉS

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	1 dixième				2 dixièmes				3 dixièmes			
		Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Poissy	Travaux forcés..	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	3	»	»	»	10	»	»	»	5
Riom	Travaux forcés.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion.....	»	»	3	»	»	»	16	»	»	»	88	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Thouars	Travaux forcés.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion.....	»	»	3	»	»	»	9	»	»	»	58	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Castelluccio	Travaux forcés.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
	Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Chiavari	Détention.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion.....	»	»	3	»	»	»	6	»	»	»	20	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Totaux.....	»	»	39	70	3	»	104	142	3	»	442	3
ALGÉRIE													
Berrouaghia	Travaux forcés.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion.....	»	»	8	»	»	»	37	»	»	»	136	
	Emprisonnement	»	»	»	2	»	»	»	9	»	»	»	
Lambèse	Travaux forcés.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion.....	»	»	6	»	»	»	6	»	»	»	35	
	Emprisonnement	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»	»	
	Totaux.....	»	»	14	4	»	»	43	10	»	»	171	

Digitized by Google

ÉS AUX HOMMES

ECEVANT

4 dixièmes			5 dixièmes				6 dixièmes				plus de 6 dixièmes				Total par catégorie				Total par établissement.
Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion	Emprisonnement.	
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
»	»	180	»	»	»	781	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.028	1.02
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	513	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	620	»	62
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	439	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	516	»	51
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
»	3	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	25
»	»	18	»	»	»	220	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	243	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	
»	651	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	685	»	71
»	»	4	»	»	»	18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22	
4	2.717	934	»	140	14	4.991	»	9	»	13	»	»	10	47	6	153	3.326	6.589	10.07
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	352	»	»	»	66	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	599	»	98
»	»	46	»	»	»	294	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	383	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	77	»	»	»	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	146	»	77
»	»	64	»	»	»	539	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	625	
»	429	110	»	»	88	833	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	745	1.008	1.75

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

CONDAMNÉES

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	1 dixième				2 dixièmes				3 dixièmes			
		Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Reclusion.	Emprisonnement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
FRANCE													
Clermont	Travaux forcés	3	»	»	»	12	»	»	»	100	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»
	Emprisonnement	»	»	»	6	»	»	»	1	»	»	»	11
Montpellier	Travaux forcés	2	»	»	»	5	»	»	»	97	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
	Emprisonnement	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	5
Rennes	Travaux forcés	1	»	»	»	12	»	»	»	186	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	4	»
	Emprisonnement	»	»	»	7	»	»	»	9	»	»	»	9
	Totaux	6	»	»	14	29	»	3	11	383	»	11	25
ALGÉRIE													
Le Lazaret	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	21	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux	»	»	»	»	»	»	»	»	21	»	»	»

Digitized by Google

ÉS AUX FEMMES

RECEVANT

	4 dixièmes			5 dixièmes				6 dixièmes				Plus de 6 dixièmes				Total par catégorie				
	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Détention.	Réclusion.	Emprisonnement.	Total par établissement.
	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	129	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	68	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	74	»	481
»	»	»	35	»	»	»	225	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	278	
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	106	»	»	»	
»	»	39	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40	»	300
»	»	»	9	»	»	»	138	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	154	
12	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	264	»	»	»	
»	»	45	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	52	»	532
»	»	»	31	»	»	»	154	»	»	»	»	»	»	»	26	»	»	»	236	
16	»	84	75	3	»	68	517	»	»	»	»	»	»	»	26	479	»	166	668	1.313
6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	27	»	»	»	
»	»	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»	57
»	»	»	»	»	»	»	21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	
6	»	9	»	»	»	»	21	»	»	»	»	»	»	»	»	27	»	9	21	57

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES, PÉNITENCIERS AGRICOLES

TABLEAU N° XII. — Répartition de la population, par catégorie, au 31 décembre 1893, sous le rapport de l'instruction.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	ÉTAT, AU MOMENT DE LEUR ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT, DES DÉTENUS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1893						
		Illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant l'instruction primaire complète.	Ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire.	TOTAUX
1	2	3	4	5	6	7	8	9
FRANCE								
ALBERTVILLE	Réclusion	»	»	»	»	»	»	41
	Emprisonnement	95	54	139	76	48	»	
BEAULIEU	Travaux forcés	1	»	»	1	»	»	7
	Réclusion	160	18	224	275	58	11	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	
CLAIRVAUX	Travaux forcés	»	»	1	»	»	»	1.17
	Détention	19	26	44	45	15	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	93	214	354	183	103	75	
EMBRUN	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	
EYSSES	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	36
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	108	13	179	36	21	11	
FONTEVRAULT	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	93
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	186	17	394	277	42	18	
GAILLON	Réclusion	»	»	»	»	»	»	6
	Emprisonnement	47	11	114	453	5	1	
LANDERNEAU	Réclusion	25	12	41	51	28	6	57
	Emprisonnement	54	36	125	137	38	15	
LOOS	Travaux forcés	»	»	»	»	1	»	61
	Emprisonnement	258	69	156	244	56	32	
MELUN	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	59
	Réclusion	16	54	186	167	131	42	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	
NIMES	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	6
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	93	165	174	212	38	17	
POISSY	Travaux forcés	»	»	»	1	»	»	1.02
	Emprisonnement	56	107	296	329	121	119	
RIOM	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	62
	Réclusion	158	37	228	172	15	10	
THOUARS	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	51
	Réclusion	111	135	116	79	37	32	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	
CASTELLUCCIO	Travaux forcés	1	»	»	»	»	»	25
	Réclusion	6	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	238	»	2	3	»	»	
CHIAVARI	Détention	4	»	»	»	»	»	71
	Réclusion	483	153	47	2	»	»	
	Emprisonnement	12	6	4	»	»	»	
	TOTAUX	2.224	1.127	2.824	2.753	757	389	10.0

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	ÉTAT, AU MOMENT DE LEUR ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT, DES DÉTENUS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1893						
		Illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant l'instruction primaire complète.	Ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire.	TOTAUX
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ALGÉRIE								
Berrocaghia	Détention	»	»	»	»	»	»	982
	Réclusion	193	12	310	73	5	1	
	Emprisonnement	341	5	20	14	1	2	
Lambèse	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	771
	Détention	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	23	1	56	47	17	2	
	Emprisonnement	562	4	26	18	14	1	
	TOTAUX	1.119	22	412	152	37	11	1.753

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

FRANCE								
Clermont	Travaux forcés	18	50	87	19	4	1	481
	Réclusion	17	26	22	6	3	»	
	Emprisonnement	42	163	57	12	4	»	
Montpellier	Travaux forcés	23	27	16	26	10	4	300
	Réclusion	16	4	10	7	2	1	
	Emprisonnement	50	18	45	31	7	3	
Rennes	Travaux forcés	99	20	107	14	4	»	532
	Réclusion	23	2	23	2	2	»	
	Emprisonnement	103	15	113	4	1	»	
	TOTAL	391	325	430	121	37	9	1.313
ALGÉRIE								
Lazaret	Travaux forcés	19	1	3	4	»	»	57
	Réclusion	6	»	2	1	»	»	
	Emprisonnement	13	4	3	1	»	»	
	TOTAUX	38	5	8	6	»	»	57

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES,

TABLEAU N° XIII. — Mouvement de l'école et résultat

Cours spéciaux.

ÉTABLISSEMENTS AFF

MOUVEMENT DE L'ÉCOLE. —

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTS A L'ÉCOLE au 31 décembre 1892.				ADMIS A L'ÉCOLE pendant l'année 1893.				TOTAUX des colonnes 2 a 9.	SORTIS DE L'ÉCOLE pendant l'année 1893.					TOTAUX des colonnes 11 a 15.	RESTE A L'ÉCOLE au 31 decembre 1893.				TOTAUX
	Illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Recevant le complément de l'instruction primaire.	Illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.		Illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant une instruction primaire complète.		Illettres.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Recevant le complement de l'instruction primaire.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
FRANCE																				
Albertville	»	»	6	102	16	18	27	15	184	»	5	5	14	20	44	12	7	25	96	1
Beaulieu.....	2	6	10	112	25	4	30	39	228	2	1	10	59	48	120	3	5	9	91	1
Clairvaux	»	9	72	114	10	20	32	112	378	»	7	40	64	113	224	»	2	31	121	1
Embrun	»	8	17	49	17	14	21	6	132	12	14	33	68	5	132	»	»	»	»	
Eysses	10	8	37	77	35	13	41	32	253	7	9	26	78	17	137	9	7	34	66	1
Fontevrault ...	27	13	59	92	58	21	59	130	459	6	9	41	219	9	284	25	8	48	98	1
Gaillon	3	17	22	50	16	34	41	56	239	3	24	51	44	12	134	4	14	26	61	1
Landerneau	2	11	44	50	10	12	24	38	191	3	6	18	20	1	48	»	12	40	91	1
Loos	3	14	32	47	37	23	49	59	264	»	4	15	132	39	190	4	12	27	31	
Melun.....	6	12	20	107	17	16	22	30	230	6	16	13	58	49	142	2	3	20	63	
Nimes	9	14	148	60	45	22	104	9	411	2	40	130	59	36	267	2	32	80	30	
Poissy.	12	29	38	160	66	74	85	91	555	13	25	67	86	153	344	26	19	55	111	
Riom	1	15	28	107	8	17	31	16	223	»	8	17	34	9	68	1	12	33	109	
Thouars	»	4	10	94	8	62	43	19	240	»	2	9	31	13	55	»	5	32	118	
Castelluccio...	»	»	»	»	97	»	2	3	102	2	»	»	»	»	2	95	»	2	3	
Chiavari.....	57	18	13	25	»	»	»	»	113	57	18	13	25	»	113	»	»	»		
Totaux	132	178	556	1.246	465	359	611	655	4.202	113	188	488	991	524	2.304	183	138	462	1.115	14
ALGÉRIE																				
Berrouaghia ...	18	10	1	4	31	19	9	8	100	11	20	9	14	»	54	22	9	»	15	
Lambèse	11	9	8	6	19	6	6	4	69	3	4	6	5	2	20	13	12	8	16	
Totaux	29	19	9	10	50	25	15	12	169	14	24	15	19	2	74	35	21	8	31	

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

de l'enseignement pendant l'année 1893.

Bibliothèques.

TÉS AUX HOMMES

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE 1893.

	ILLETTRÉS			SACHANT LIRE				SACHANT LIRE ET ÉCRIRE				SACHANT LIRE ÉCRIRE ET CALCULER				NOMBRE D'INDIVIDUS ayant suivi des cours spéciaux		BIBLIOTHÈQUES	
	ayant appris			ayant appris														NOMBRE de volumes existant dans la bibliothèque.	NOMBRE des mises en lecture.
à lire.	à lire et à écrire.	à lire, à écrire et à calculer.	demeurés illettrés.	ayant fait quelques progrès.	à écrire.	à écrire et à calculer.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait quelques progrès.	ayant appris à calculer.	ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait quelques progrès.	ayant reçu le complément de l'instruction primaire	n'ayant pas fait de progrès.	TOTAUX	de dessin.	de musique.		
22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
	2	2	12	6	2	4	6	26	5	2	»	78	39	»	184	»	»	770	12.537
	8	10	5	2	4	4	»	4	20	13	3	78	59	14	228	»	69	2.026	10.948
	6	3	»	1	20	10	7	4	35	24	41	15	129	82	378	»	»	3.777	31.200
	1	»	12	6	10	2	4	13	16	»	9	50	5	»	132	»	»	1.519	9.757
	15	4	16	5	9	6	1	25	27	15	11	76	21	12	208	»	»	1.541	12.494
	23	26	31	9	4	18	3	62	56	»	»	192	3	27	459	»	»	1.788	24.617
	»	»	7	25	24	1	1	48	2	8	5	70	27	9	239	»	59	1.165	21.320
	2	2	3	12	6	4	1	48	17	1	2	75	5	8	101	»	»	826	22.440
	15	12	4	7	12	18	»	13	53	13	2	77	28	1	264	»	»	1.585	7.348
	6	5	8	4	7	6	11	8	15	7	12	98	21	18	230	18	38	2.505	12.705
	7	5	4	30	2	»	4	147	46	5	34	55	7	7	411	»	»	1.440	7.560
	24	6	39	19	39	29	16	36	18	46	23	54	175	22	555	»	»	3.086	52.055
	4	2	1	18	11	3	»	35	20	4	»	110	13	»	223	»	24	1.889	22.373
	3	4	»	6	33	27	»	5	44	4	»	79	32	2	240	»	»	1.676	13.400
	»	»	97	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	3	102	»	»	740	60
	»	»	57	»	»	»	18	»	»	»	13	»	»	25	113	»	»	1.577	725
	116	81	296	150	183	132	72	474	374	142	177	1.107	564	230	4.202	18	190	27.910	261.539
	»	3	33	14	5	8	2	3	6	»	1	9	»	3	100	»	47	389	4.718
	3	6	16	8	1	3	3	5	4	»	5	6	3	1	69	»	»	435	4.108
	3	9	49	22	6	11	5	8	10	»	6	15	3	4	169	»	47	824	8.826

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

MOUVEMENT DE L'ÉCOLE. —

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTES A L'ÉCOLE au 31 décembre 1892.				ADMISES A L'ÉCOLE pendant l'année 1893.				TOTAUX des colonnes 2 à 9.	SORTIES DE L'ÉCOLE pendant l'année 1893.					TOTAUX des colonnes 11 à 15.	RESTE A L'ÉCOLE au 31 décembre 1893.				
	Illettrées.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Recevant le complément de l'instruction primaire.	Illettrées.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.		Illettrées.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant une instruction primaire complète.		Illettrées.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Recevant le complément de l'instruction primaire.	TOTAUX des colonnes 17 à 20.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
FRANCE																				
Clermont.....	11	46	69	21	17	29	17	3	213	6	37	37	19	3	102	7	33	52	19	11
Montpellier....	2	10	25	27	21	9	18	17	129	2	10	14	20	4	50	8	11	25	35	7
Rennes.....	25	27	31	46	12	9	23	»	173	4	8	21	18	11	62	19	21	23	48	11
Totaux.....	38	83	125	94	50	47	58	20	515	12	55	72	57	18	214	34	65	100	102	3
ALGÉRIE																				
Le Lazaret.....	8	»	2	6	4	3	2	»	25	»	1	1	2	»	4	3	5	4	9	

Digitized by Google

TÉS AUX FEMMES

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE 1863

ILLETTRÉES				SACHANT LIRE				SACHANT LIRE ET ÉCRIRE				SACHANT LIRE, ÉCRIRE ET CALCULER			TOTAUX	NOMBRE DE DÉTENUES ayant suivi des cours spéciaux		BIBLIOTHÈQUES	
ayant appris				ayant appris														NOMBRE de volumes existant dans la bibliothèque.	NOMBRE de mises en lecture.
à lire.	à lire et à écrire	à lire, à écrire et à calculer.	demeurées illettrées.	ayant fait quelques progrès.	à écrire.	à écrire et à calculer.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait quelques progrès.	ayant appris à calculer.	ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait quelques progrès.	ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	n'ayant pas fait de progrès.		de dessin.	de musique.		
12	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
7	7	1	13	47	9	8	16	58	12	1	15	19	»	5	213	»	»	1.202	4.513
9	4	»	10	11	7	»	1	24	15	»	4	37	»	7	129	»	»	711	2.172
8	4	2	23	18	12	3	3	24	18	8	4	23	21	2	173	»	»	634	2.627
24	15	3	46	76	28	6	20	106	45	9	23	79	21	14	515	»	»	2.547	9.312
3	3	3	3	3	»	»	»	1	2	»	1	1	»	5	25	»	»	166	409

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES,

TABLEAU N° XIV. — Renseignements relatifs aux grâces, commutations

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	REMISE entière du restant de la peine.	COMMUTATIONS				TOTAUX
			de la déportation en détention ou en emprisonnement.	des travaux forcés en réclusion.	des travaux forcés en emprisonnement.	de la réclusion en emprisonnement.	
1	2	3	4	5	6	7	8
FRANCE							
Albertville	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	1	»	»	»	»	»
Beaulieu	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	18	»	»	»	11	11
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Clairvaux	Détention	9	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	14	»	»	»	»	»
Embrun	Emprisonnement	7	»	»	»	»	»
Eysses	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	2	»	»	»	»	»
Fontevrault	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	13	»	»	»	»	»
Gaillon	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	22	»	»	»	»	»
Landerneau	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Loos	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	16	»	»	»	»	»
Melun	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	9	»	»	»	10	10
Nimes	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	29	»	»	»	»	»
Poissy	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	4	»	»	»	»	»
Riom	Réclusion	8	»	»	»	3	3
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Thouars	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	5	»	»	»	7	7
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Castelluccio	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Chiavari	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	3	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
	Totaux	160	»	»	»	31	31

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

de peine et récompenses accordées à chaque catégorie de détenus.

TÉS AUX HOMMES

RÉDUCTIONS SUR LA PEINE					Libération conditionnelle.	REMISE de la relégation		REMISE de l'interdiction de séjour		TOTAL DES REMISES, commutations et réductions de peines, des libérations conditionnelles, des remises de la relégation et de l'interdiction de séjour à titre spécial			RÉCOMPENSES		
de moins de 1 an.	de 1 an à 3 ans.	de plus de 3 ans et moins de 5 ans.	de 5 ans et plus.	TOTAUX		accessoirement à une autre grâce.	comme mesure spéciale	accessoirement à une autre grâce.	comme mesure spéciale	sur la proposition de l'administration.	sur la demande des condamnés ou de leurs familles.	TOTAUX	Dixièmes supplémentaires.	Virements permanents.	TOTAUX
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	»	»	2	29	»	»	»	»	32	»	32	20	»	20
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29	9	»	»	38	29	»	9	»	»	105	»	105	30	»	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	22	6	3	31	6	»	»	»	»	46	»	46	4	»	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10	7	»	1	18	60	»	»	»	»	92	»	92	66	»	66
7	1	»	»	8	22	»	»	»	»	31	6	37	29	»	29
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	»	»	2	64	»	»	»	»	49	19	68	29	»	29
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9	2	»	»	11	123	»	»	»	»	136	11	147	112	»	112
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
25	5	»	»	30	72	»	»	»	»	109	15	124	47	»	47
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	»	23
1	»	»	»	1	9	»	4	»	»	5	9	14	55	»	55
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
25	1	»	»	26	66	»	»	»	»	108	»	108	78	»	78
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	14	1	»	19	51	»	»	»	»	89	»	89	2	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	5	»	»	21	58	»	»	»	»	108	»	108	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
27	2	»	»	29	117	»	»	»	»	141	9	150	88	»	88
6	11	2	2	21	43	»	»	»	»	67	8	75	41	»	41
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
12	7	»	»	19	41	»	»	»	»	65	7	72	14	»	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
19	4	»	»	23	»	»	»	»	»	21	2	23	7	»	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36	13	1	»	50	»	»	»	»	»	41	12	53	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
230	103	10	6	349	790	»	13	»	»	1.245	98	1.343	646	»	646

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	REMISE entière du restant de la peine.	COMMUTATIONS				
			des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps.	des travaux forcés en réclusion.	des travaux forcés en emprisonnement.	de la réclusion en emprisonnement.	TOTAUX
1	2	3	4	5	6	7	8
ALGÉRIE							
Berrouaghia	Détention	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	5	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Lambèse	Détention	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	8	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	3	»	»	»	»	»
	Totaux	16	»	»	»	»	»

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

FRANCE							
Clermont	Travaux forcés	3	»	»	3	»	3
	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	6	»	»	»	»	»
Montpellier	Travaux forcés	1	»	»	3	»	3
	Réclusion	1	»	»	»	1	1
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»
Rennes	Travaux forcés	1	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	1	1
	Emprisonnement	»	»	»	1	»	1
	Totaux	12	»	»	7	5	12
ALGÉRIE							
Le Lazaret	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	1	»	»	3	»	3
	Totaux	1	»	»	3	»	3

Digitized by Google

ÉS AUX HOMMES

RÉDUCTIONS SUR LA PEINE					REMISE de la relégation		REMISE de l'interdiction de séjour		TOTAL DES REMISES, commutations et réductions de peines, des libérations conditionnelles, des remises de la relégation et de l'interdiction de séjour à titre spécial			RÉCOMPENSES		
de 1 an à 3 ans.	de plus de 3 ans et moins de 5 ans.	de 5 ans et plus.	TOTAUX	Libération conditionnelle.	accessoirement à une autre grâce.	comme mesure spéciale	accessoirement à une autre grâce.	comme mesure spéciale	sur la proposition de l'administration.	sur la demande des condamnés ou de leurs familles.	TOTAUX	Dixièmes supplémentaires.	Virements permanents.	TOTAUX
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
32	»	»	99	17	»	»	»	»	121	»	121	46	»	46
1	»	»	4	16	»	»	»	»	20	»	20	5	»	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
19	1	»	21	15	»	»	»	»	44	»	44	53	»	53
1	1	2	4	41	»	»	»	»	48	»	48	4	»	4
53	2	2	128	89	»	»	»	»	233	»	233	108	»	108

ÉS AUX FEMMES

8	1	1	13	14	»	»	»	»	21	12	33	2	»	2
»	»	»	3	10	»	»	»	»	8	5	13	1	»	1
4	»	»	10	32	»	»	»	»	36	12	48	1	»	1
6	»	»	7	8	»	»	»	»	8	11	19	»	»	»
1	»	»	1	5	»	»	»	»	9	2	11	»	»	»
2	»	»	5	30	»	»	»	»	»	35	35	»	»	»
16	1	1	18	20	»	»	»	»	39	»	39	9	»	9
3	»	»	3	2	»	»	»	»	6	»	6	»	»	»
1	»	»	2	13	»	1	»	»	17	»	17	»	»	»
41	2	2	62	134	»	1	»	»	144	77	221	13	»	13
»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	1	2	»	2
1	»	»	1	1	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»
1	»	»	1	2	»	»	»	»	7	»	7	»	»	»
2	»	»	2	4	»	»	»	»	10	»	10	2	»	2

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES,

TABLEAU N° XV. — Renseignements

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	PEINES PRONONCÉES PAR LES TRIBUNAUX PENDANT LA CAPTIVITÉ				
		Mort.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprison-nement.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7
FRANCE						
Albertville	Réclusion	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»
Beaulieu	Travaux forcés	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»
	Travaux forcés	»	»	»	»	»
Clairvaux	Détention	»	»	»	1	1
	Réclusion	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»
Embrun	Travaux forcés	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	1	1
Eysses	Travaux forcés	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»
Fontevrault	Travaux forcés	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	1	1
Gaillon	Travaux forcés	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	1	»	2	3
Landerneau	Réclusion	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»
Loos	Travaux forcés	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»
Melun	Réclusion	»	»	»	3	3
	Travaux forcés	»	»	»	»	»
Nîmes	Réclusion	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»
Poissy	Travaux forcés	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	1	1
Riom	Travaux forcés	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»
Thouars	Travaux forcés	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»
	Travaux forcés	»	1	»	»	1
Castelluccio	Réclusion	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	»	»	»
Chiavari	Réclusion	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»
	Totaux	»	2	»	9	11
ALGÉRIE						
	Détention	»	»	»	»	»
Berrouaghia	Réclusion	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»
	Travaux forcés	»	»	»	»	»
	Détention	»	»	»	»	»
Lambèse	Réclusion	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»
	Totaux	»	»	»	»	»

Digitized by Google

ÉNITENCIERS AGRICOLES

ır l'état disciplinaire.

ÉS AUX HOMMES

NATURE DES INFRACTIONS

Larcins	VOIES DE FAIT			Rébellion, mutinerie.	Actes d'immoralité.	Infractions au silence.	Refus de travail.	Paresse, négligence dans le travail.	Usage du tabac.	Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.	Infractions diverses.	TOTAL
	envers le personnel supérieur.	envers les agents de surveillance et les contremaîtres libres.	envers d'autres détenus.									
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	»	»	55	59	»	348	18	213	14	53	329	1.093
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
75	»	1	69	394	26	3.273	30	998	31	380	984	6.281
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	72	18	»	180	98	83	192	142	534	1.320
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	2	417	238	17	1.218	91	621	513	355	863	4.335
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	»	8	42	50	7	177	26	29	23	56	138	560
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21	»	3	246	152	4	1.587	32	273	169	88	556	3.131
»	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»	»	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
31	»	»	171	139	87	1.898	19	409	»	613	1.937	5.307
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
35	»	2	143	97	20	992	40	358	73	148	515	2.482
13	»	»	62	43	7	466	22	36	9	38	179	875
19	»	2	85	70	9	772	33	72	12	60	224	1.358
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
49	»	»	249	»	23	1.149	61	216	36	224	469	2.476
»	»	4	57	95	»	4.561	132	106	135	107	2.059	7.256
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
12	»	»	196	90	94	1.751	99	96	175	360	337	3.210
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21	»	1	125	576	26	5.991	153	1.997	87	283	2.104	11.364
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	4	102	»	30	1.041	44	53	20	171	869	2.336
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18	»	»	41	78	4	794	38	252	22	135	502	1.884
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	»	2	»	10	4	2	1	1	1	1	24
21	»	»	12	9	14	58	16	52	17	4	6	209
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2
55	»	»	95	123	60	115	55	63	235	315	211	1.327
1	»	»	»	5	»	17	9	6	11	2	42	93
09	»	28	2.247	2.236	438	26.393	1.018	5.937	1.775	3.535	12.861	56.877
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
33	»	1	62	79	3	3	22	42	26	81	209	581
13	»	»	74	32	2	»	10	28	26	56	102	343
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	3	5	»	18	5	1	38	13	26	116
15	»	1	9	9	1	30	5	2	68	28	55	223
88	»	2	148	125	6	51	42	73	158	178	392	1.263

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	PUNITIONS PRONONCÉES PAR LA JUSTICE DISCIPLINAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT								
		Cellule.	Salle de discipline.	Pain sec.	Autres privations alimentaires	Réductions de dixièmes.	Amendes.	Autres punitions.	Réprimandes.	TOTAL des colonnes 3 à 10.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
FRANCE										
Albertville	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	133	225	129	214	»	176	78	138	1.09
Beaulieu	Réclusion	442	»	1.404	2.420	»	1.291	30	694	6.28
Clairvaux	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention	113	»	»	555	»	228	33	391	1.33
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	532	719	»	1.866	»	509	107	602	4.33
Embrun	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	102	194	30	131	»	43	20	40	56
Eysses	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	191	2	88	1.641	»	893	27	289	3.13
Fontevrault	Travaux forcés	»	»	2	»	»	1	1	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	348	342	387	2.513	»	1.125	121	471	5.36
Gaillon	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	331	538	665	113	1	482	150	152	2.43
Landernau	Réclusion	67	59	187	297	»	88	27	150	87
	Emprisonnement	101	84	263	424	»	131	45	310	1.35
Loos	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnemen	190	547	929	119	»	322	65	301	2.47
Melun	Réclusion	70	689	»	122	»	2.962	»	3.413	7.25
Nîmes	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	211	483	171	932	»	715	167	531	3.21
Poissy	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	1.204	665	3.144	2.198	1	377	795	2.980	11.36
Riom	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	111	318	694	620	»	207	68	318	2.33
Thouars	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	244	324	356	374	»	179	106	301	1.84
Castelluccio	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	2	2	2	12	»	2	2	2	
	Emprisonnement	72	15	9	42	»	45	15	11	2
Chiavari	Détention	»	2	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	183	440	30	»	»	530	52	92	1.32
	Emprisonnement	29	25	4	»	»	18	»	17	
	Totaux	4.676	5.673	8.494	14.593	2	10.324	1.909	11.206	56.8
ALGÉRIE										
Berrouaghia	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	32	151	168	51	»	93	39	47	5
	Emprisonnement	24	144	80	20	»	45	7	23	3
Lambèse	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	20	15	13	8	1	51	2	6	1
	Emprisonnement	28	45	45	7	»	69	»	29	2
	Totaux	104	355	306	86	1	258	48	105	1.2

Digitized by Google

ÉS AUX HOMMES

NOMBRE DE CONDAMNÉS PUNIS OU RÉPRIMANDÉS					JOURNÉES DE CELLULE			JOURNÉES de salle de discipline.	JOURNÉES DE PRIVATIONS ALIMENTAIRES		ÉVASIONS		
												CONSOMMÉES	
Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois et plus.	TOTAL	Prévention, punition ou consignation.	Séquestration.	Observation et isolement.		à titre de punition disciplinaire.	à titre d'accessoire d'une autre punition.	tentées.	Évadés repris pendant l'année.	Évadés non repris au 31 décembre.
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
50	71	79	92	292	3.303	57	»	1.783	892	569	»	»	»
157	193	70	291	711	16.934	1.382	39	»	10.031	7.346	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
93	97	58	116	364	1.438	»	»	»	1.536	132	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
524	524	399	328	1.775	7.017	»	»	4.311	7.107	5.191	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»
94	57	48	28	227	1.871	»	224	1.159	387	211	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
103	91	67	301	562	4.628	»	610	2	3.298	318	»	»	»
»	»	»	1	1	»	243	»	»	5	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
199	126	117	494	876	4.816	»	3.643	4.122	2.791	227	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
486	234	186	245	1.091	258	6.590	1.517	8.593	2.483	398	1	1	»
57	78	63	99	297	1.769	406	»	508	878	»	»	»	»
209	122	125	147	503	2.848	»	278	924	1.184	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
118	121	95	176	510	3.904	»	403	5.043	2.453	703	»	»	»
142	105	64	208	519	2.053	»	4.768	2.951	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
72	87	76	454	689	7.820	»	540	3.047	5.002	334	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
467	208	206	656	1.257	11.965	365	384	10.647	4.561	7.594	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
133	86	59	232	510	4.986	»	397	3.721	6.936	1.279	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
139	172	61	151	1.123	5.038	»	380	3.076	1.074	2.085	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
2	1	»	1	4	28	337	»	12	32	6	»	»	»
82	12	15	8	97	1.517	»	»	45	183	102	1	3	6
86	»	»	2	2	»	»	»	23	»	»	»	»	»
2	235	75	107	605	5.805	»	»	3.960	620	99	»	8	3
10	25	3	1	59	103	»	»	180	29	3	»	»	»
17	2.645	1.866	4.136	12.074	88.101	9.380	13.183	49.107	51.482	26.597	5	12	9
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	71	38	26	336	681	»	177	1.547	541	305	»	»	»
	43	12	17	208	622	»	157	1.498	207	101	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	18	9	5	80	1.249	»	»	307	273	»	»	3	4
	30	7	8	173	1.500	»	»	1.008	324	»	»	3	6
3	162	66	56	797	4.052	»	334	4.360	1.345	406	»	6	10

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ETABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	PEINES PRONONCÉES PAR LES TRIBUNAUX PENDANT LA CAPTIVITÉ — Mort.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7
FRANCE						
Clermont	Travaux forcés	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»
Montpellier	Travaux forcés	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»
Rennes	Travaux forcés	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»
	Totaux	»	»	»	»	»
ALGÉRIE						
Le Lazaret	Travaux forcés	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	
	Totaux	»	»	»	»	

Digitized by Google

ÉS AUX FEMMES

NATURE DES INFRACTIONS

Larcins.	VOIES DE FAIT envers le personnel supérieur.	VOIES DE FAIT envers les agents de surveillance et les contremaîtres libres.	VOIES DE FAIT envers d'autres détenues.	Rébellion, mutinerie.	Actes d'immoralité.	Infractions au silence.	Refus de travail.	Paresse, négligence dans le travail.	Usage du tabac.	Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.	Infractions diverses.	TOTAL.
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
3	»	»	»	2	»	57	20	58	»	»	41	181
2	»	»	4	6	3	38	11	24	»	»	75	163
9	»	»	19	13	5	521	34	192	»	»	310	1.103
2	»	»	2	35	»	201	3	28	»	9	85	365
1	»	»	»	10	»	58	2	26	»	1	38	136
2	»	»	4	58	»	354	9	36	»	15	166	644
»	»	»	2	»	1	4	3	6	»	2	33	51
»	»	»	3	»	»	5	1	2	»	»	12	23
»	»	»	5	»	1	6	2	3	»	1	51	69
19	»	»	39	124	10	1.214	85	375	»	28	811	2.735
1	»	»	1	»	»	3	1	9	»	»	18	33
»	»	»	»	»	»	1	2	»	»	»	6	9
»	»	»	1	»	»	4	»	2	»	»	8	15
1	»	»	2	»	»	8	3	11	»	»	32	57

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	PUNITIONS PRONONCÉES PAR LA JUSTICE DISCIPLINAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT								
		Cellule.	Salle de discipline.	Pain sec.	Autres privations alimentaires.	Réductions de dixièmes.	Amendes.	Autres punitions.	Réprimandes.	Total des colonnes 3 à 10.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
FRANCE										
Clermont	Travaux forcés...	35	»	22	31	1	58	3	31	18
	Réclusion	64	»	14	27	»	15	32	11	16
	Emprisonnement .	263	»	104	305	»	196	34	201	1.10
Montpellier	Travaux forcés...	53	»	81	43	»	6	147	35	36
	Réclusion	29	»	27	26	»	3	42	9	13
	Emprisonnement .	100	»	138	45	»	11	275	75	64
Rennes	Travaux forcés ..	32	»	»	4	»	2	1	12	5
	Réclusion	19	»	»	1	»	»	»	3	1
	Emprisonnement .	46	»	»	11	»	1	»	11	6
Totaux		641	»	386	493	1	292	534	388	1.7
ALGÉRIE										
Le Lazaret	Travaux forcés ..	12	»	15	6	»	»	»	»	
	Réclusion	4	»	5	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement .	8	»	7	»	»	»	»	»	
Totaux		24	»	27	6	»	»	»	«	

Digitized by Google

TÉS AUX FEMMES

NOMBRE DE CONDAMNÉES PUNIES OU RÉPRIMANDÉES					JOURNÉES DE CELLULE			JOURNÉES de salle de discipline.	JOURNÉES DE PRIVATIONS ALIMENTAIRES		ÉVASIONS		
Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois et plus.	TOTAL	Prévention, punition ou consignation.	Séquestration.	Observation et isolement.		à titre de punition principale.	à titre d'accessoire d'une autre punition.	tentées.	CONDAMNÉES: Évadées reprises pendant l'année.	CONDAMNÉES: Évadées non reprises au 31 décembre.
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
21	7	6	19	53	257	»	»	»	115	4	»	»	»
9	8	7	18	42	530	»	»	»	130	9	»	»	»
72	29	26	118	245	1.767	»	»	»	1.130	19	»	»	»
20	9	4	29	62	395	»	»	»	231	39	»	»	»
7	4	6	10	27	123	»	»	»	93	12	»	»	»
31	22	25	56	154	615	»	»	»	518	62	»	»	»
16	11	1	2	30	570	»	707	»	12	»	»	»	»
7	3	2	1	13	237	»	383	»	3	»	»	»	»
26	10	2	3	41	776	»	1.198	»	33	»	»	»	»
[illegible]	103	79	255	667	5.270	»	2.288	»	2.265	145	»	»	»
4	2	1	4	11	47	»	»	»	65	»	»	»	»
3	»	»	1	4	10	»	»	»	13	»	»	»	»
3	2	»	2	7	27	»	»	»	14	»	»	»	»
9	5	1	7	22	84	»	»	»	92	»	»	»	»

Digitized by Google

TABLEAU N° XVI. — Nombre et proportion des entrées

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

ÉTABLISSEMENTS	Effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1892	Entrés en 1893.	TOTAL	SORTIS EN 1893					Effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1893.	Journées d'infirmerie.	PROPORTION				
				Guéris.	Transférés dans des établissements hospitaliers ou au quartier d'aliénés de Gaillon.	Libérés.	Décédés.	TOTAL			des entrées à l'infirmerie, par jour, à la population moyenne.	des journées d'infirmerie aux journées de détention.	des journées d'infirmerie au total des entrées et de l'effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1892.	des décès au total des entrées et de l'effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1892.	des décès
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	1
FRANCE											p. 0/0	p. 0/0	journées	p. 0/0	p.
ALBERTVILLE.	10	51	61	33	1	2	7	43	18	3.548	0,052	3,605	58.164	11,475	2,
BEAULIEU....	24	288	312	249	1	1	33	284	28	9.443	0,109	3,561	30.266	10,577	4.
CLAIRVAUX ..	57	586	643	569	»	3	21	593	50	18.362	0,131	4,104	28.557	3,266	1,
EMBRUN	22	257	279	251	17	3	8	279	»	5.624	0,266	5,817	20.156	2,867	3,
EYSSES	18	530	548	501	3	8	7	519	29	11.249	0,325	6,891	20.527	1.277	1.
FONTEVRAULT	42	603	645	523	6	19	35	583	62	16.127	0,181	4,837	25.003	5,426	3,
GAILLON.....	24	338	362	306	6	19	13	344	18	8.407	0,141	3,515	23.224	3.591	1.
LANDERNEAU .	16	245	261	223	1	»	19	243	18	8.285	0,113	3,834	31.743	7,280	3.
LOOS.....	16	134	150	104	»	5	19	128	22	5.775	0,047	2,043	38.500	12,667	2.
MELUN	20	272	292	250	»	3	23	276	16	9.216	0,115	3,897	31.562	7,877	3.
NÎMES.....	20	303	323	285	»	10	14	309	14	6.951	0,119	2,737	21.520	4,384	2,
POISSY	39	569	608	536	»	5	37	578	30	11.301	0,140	2,781	18.587	6.086	3.
RIOM.....	23	438	461	415	»	1	28	444	17	8.698	0,192	3,818	18.868	6,074	4.
THOUARS	20	209	229	194	»	»	24	218	11	4.671	0,113	2,514	20.397	10,480	4.
CASTELLUCCIO	3	100	103	90	»	»	13	103	»	2.322	0,110	2,533	22.514	12,621	5,
CHIAVARI	15	608	623	582	»	»	21	603	20	6.472	0,226	2,450	10.386	3,370	2,
TOTAUX..	369	5.531	5.900	5.111	35	79	322	5.547	353	136.451	0,145	3,583	23.127	5,458	3
ALGÉRIE															
BERROUAGHIA	18	286	304	248	»	9	20	277	27	8.496	0,082	2,434	27.947	6,579	2
LAMBÈSE.....	14	331	345	263	»	9	50	322	23	6.930	0,126	2,647	20.087	14,493	6
TOTAUX..	32	617	649	511	»	18	70	599	50	15.426	0,101	2,525	23.769	10,786	

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

Infirmerie, des journées d'infirmerie et des décès.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

ÉTABLISSEMENTS	Effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1892.	Entrées en 1893.	TOTAL	SORTIES EN 1892					Effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1892.	Journées d'infirmerie.	PROPORTION				
				Guéries.	Transférées dans des établissements hospitaliers.	Libérées.	Décédées.	TOTAL			des entrées à l'infirmerie par jour à la population moyenne.	des journées d'infirmerie aux journées de détention.	des journées d'infirmerie au total des entrées et de l'effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1893.	des décès au total des entrées et de l'effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1893.	des décès à la population moyenne.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
FRANCE											p. 0/0	p. 0/0	Journées	p. 0/0	p. 0/0
ERMONT ...	38	330	368	314	1	12	11	338	30	11.356	0,176	6,050	30.859	2,989	2,140
MPELLIER.	24	241	265	220	1	3	22	246	19	8.885	0,207	7,622	33.528	8,302	6,897
RES.....	21	369	390	346	1	5	16	368	22	9.064	0,188	4,500	23.241	4,103	2,899
TOTAUX..	83	940	1.023	880	3	20	49	952	71	29.305	0,186	5,795	28.645	4,790	3,538
LGÉRIE															
LAZARET..	»	23	23	20	»	»	2	22	1	366	0,121	1,911	15.913	8,696	3,846
TAUX.....	»	23	23	20	»	»	2	22	1	366	0,121	1,911	15.913	8.696	3,846

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES,

TABLEAU N° XVII. — Nature de la maladie qui a motivé l'admissio

ÉTABLISSEMENTS AFFE

NATURE DES MALADIES		FRANCE				
		Albertville.	Beaulieu.	Clairvaux.	Embrun.	Eysses.
1		2	3	4	5	6
Appareil circulatoire.	1 Maladies du cœur et du péricarde	2	3	2	»	»
	2 Maladies des artères et des veines	2	»	2	»	»
Appareil respiratoire.	3 Pneumonies, pleurésies, etc.	4	13	10	»	11
	4 Maladies des bronches et du larynx	1	23	80	»	19
	5 Phtisie pulmonaire	12	39	11	»	7
	6 Angines	»	7	45	»	9
Appareil digestif et annexes	7 Indigestions et embarras gastriques	»	37	25	»	46
	8 Gastrites, entérites, diarrhées, etc	10	8	20	»	8
	9 Péritonites	»	»	1	»	»
	10 Maladies du foie, des voies biliaires, etc	»	2	7	»	1
Appareil génito-urinaire	11 Maladies des voies urinaires	3	5	8	»	26
	12 Maladies des organes génitaux	»	3	»	»	8
Appareil cérébro-spinal et nerveux	13 Maladies du cerveau, de la moelle, etc	3	7	3	»	2
	14 Névralgies	»	»	3	»	5
	15 Névroses	»	»	»	»	»
	16 Epilepsie	1	»	4	»	3
	17 Folie	1	1	4	»	1
	18 Idiotie	»	»	»	»	»
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	19 Maladies des yeux	»	2	6	»	12
	20 Maladies des oreilles, du nez et de la bouche	»	»	9	»	»
	21 Abcès, furoncles, ulcères, etc	3	27	92	»	29
	22 Érysipèles	1	8	13	»	6
	23 Maladies diverses de la peau	»	5	12	»	19
Appareil locomoteur	24 Rhumatismes	»	10	51	»	44
	25 Rhumatismes articulaires	»	12	18	»	12
Appareil sécrétoire	26 Arthrites, caries, nécroses, etc	3	8	5	»	2
	27 Hydropisies diverses	»	»	»	»	»
Pyrexies	28 Fièvres intermittentes	1	»	4	»	»
	29 Fièvre typhoïde	1	»	»	»	25
	30 Fièvres diverses	»	36	»	»	33
	31 Fièvres éruptives	»	»	»	»	»
Cachexies	32 Anémie, débilité, gangrène	3	3	85	»	7
	33 Scorbut	»	»	»	»	»
	34 Scrofules	»	3	10	»	17
Maladies contagieuses	35 Cancers	»	»	1	»	»
	36 Syphilis	»	»	5	»	»
	37 Teigne	»	»	1	»	»
	38 Gale	»	7	»	»	»
Maladies de cause toxique	39 Empoisonnement	»	»	»	»	1
Maladies de cause mécanique	40 Contusions, plaies, luxations	»	8	26	»	53
	41 Hernies	»	»	2	»	»
Épidémies	42 Maladies indéterminées	»	»	»	»	11
	43 Maladies simulées	»	»	»	»	15
	44 Suicides	»	»	»	»	»
	45 Variole	»	»	»	»	»
	46 Varioloïde	»	»	»	»	»
	47 Choléra	»	»	»	»	»
	48 Cholérine	»	»	»	»	»
	49 Dysenterie	»	1	»	»	»
	50 Paralysie	»	»	»	»	»
	51 Maladies parasitaires, ténia	»	1	»	»	»
	52 Maladies diverses	»	9	21	»	»
Maladies constatées à Embrun dont le détail n'a pu être fourni		»	»	»	257	
TOTAUX		51	288	586	257	53

Par suite de l'évacuation de la maison centrale d'Embrun, et de la dispersion des bulletins individuels qui ont suiv individus de cet établissement entrés à l'infirmerie en 1893. —

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES.

es détenus à l'infirmerie, dans chacun des établissements.

TÉS AUX HOMMES

FRANCE

Pontevrault.	Gaillon.	Landerneau.	Loos.	Melun.	Nimes.	Poissy.	Riom.	Thouars.	Castelluccio.	Chiavari.	TOTAL
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
16	6	11	10	4	6	6	2	13	»	3	84
5	»	»	»	4	»	5	»	»	»	»	18
12	5	5	13	5	8	26	14	7	1	42	179
153	19	38	26	11	64	72	33	23	16	81	659
18	11	11	8	7	30	55	17	»	5	13	244
25	12	2	3	4	20	11	18	1	1	3	161
16	123	15	5	11	16	65	16	15	»	51	441
17	48	32	5	10	16	12	29	5	»	3	223
1	»	»	2	1	»	1	»	»	»	»	6
»	2	5	9	»	»	6	4	7	»	7	53
11	2	»	4	7	2	15	5	1	»	3	92
»	1	»	2	2	»	12	3	2	»	»	33
5	7	2	»	7	3	8	7	1	»	»	55
»	1	4	»	2	»	5	19	2	»	1	42
»	»	»	»	»	»	3	2	1	»	»	6
5	4	9	»	1	»	2	»	»	»	1	30
5	2	2	»	»	2	»	»	»	»	»	18
7	»	1	»	»	»	»	3	»	»	»	11
8	2	5	1	4	16	15	15	»	1	6	93
9	1	4	»	3	11	3	3	»	»	»	43
58	18	38	»	22	20	41	15	21	6	27	420
9	»	2	»	8	»	22	5	4	»	3	91
7	5	5	10	1	4	13	4	2	»	4	91
39	9	4	»	16	6	12	15	20	»	»	226
10	3	2	14	6	4	4	8	»	»	5	98
16	1	4	»	»	»	13	5	4	»	11	72
1	»	»	»	1	»	12	»	»	»	1	15
17	8	2	»	»	10	2	7	»	18	241	310
»	5	»	»	3	1	2	»	»	48	6	91
»	9	13	6	5	15	1	»	32	»	»	152
1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2
61	5	1	7	22	3	28	12	42	»	19	298
»	3	1	»	»	»	»	»	»	»	»	4
15	4	2	5	»	6	20	20	1	4	27	134
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3
8	8	4	»	2	3	19	»	»	»	8	57
»	2	»	»	»	»	1	»	»	»	4	8
11	2	2	»	»	2	2	»	»	»	5	31
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23	7	2	4	27	4	19	10	2	»	22	197
7	»	2	»	2	2	»	3	2	»	4	24
1	»	9	»	»	6	17	19	»	»	»	164
2	»	1	»	5	»	»	97	»	»	»	120
2	»	»	»	»	3	1	»	»	»	»	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	3
1	»	2	»	»	2	»	»	»	»	5	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	3	1	»	»	1	2	1	»	»	1	10
»	»	»	»	69	17	»	27	1	»	»	144
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	257
03	338	245	134	272	303	569	438	209	100	608	5.531

aque détenu, il n'a pas été possible de produire le détail de la nature des maladies dont se sont trouvés atteints les 257

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

NATURE DES MALADIES		ALGÉRIE		
		Berrouaghia.	Lambèse.	TOTAL
1		2	3	4
Appareil circulatoire.	1 Maladies du cœur et du péricarde	»	2	2
	2 Maladies des artères et des veines	»	»	»
Appareil respiratoire.	3 Pneumonies, pleurésies, etc.	14	17	31
	4 Maladies des bronches et du larynx	18	73	91
	5 Phtisie pulmonaire	11	23	34
	6 Angines	9	2	11
Appareil digestif et annexes	7 Indigestions et embarras gastriques	6	5	11
	8 Gastrites, entérites, diarrhées, etc.	16	18	34
	9 Péritonites	1	2	3
	10 Maladies du foie, des voies biliaires, etc.	4	2	6
Appareil génito-urinaire	11 Maladies des voies urinaires	14	2	16
	12 Maladies des organes génitaux	10	»	10
Appareil cérébro-spinal et nerveux	13 Maladies du cerveau, de la moelle, etc.	2	»	2
	14 Névralgies	1	»	1
	15 Névroses	»	»	»
	16 Epilepsie	»	»	»
	17 Folie	»	»	»
	18 Idiotie	»	»	»
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	19 Maladies des yeux	16	4	20
	20 Maladies des oreilles, du nez et de la bouche	33	5	38
	21 Abcès, furoncles, ulcères, etc.	30	5	35
	22 Érysipèles	1	48	49
	23 Maladies diverses de la peau	3	»	3
Appareil locomoteur	24 Rhumatismes	2	2	4
	25 Rhumatismes articulaires	»	2	2
Appareil sécrétoire	26 Arthrites, caries, nécroses, etc.	2	»	2
	27 Hydropisies diverses	»	2	2
Pyrexies	28 Fièvres intermittentes	21	68	89
	29 Fièvre typhoïde	1	»	1
	30 Fièvres diverses	»	6	6
	31 Fièvres éruptives	»	»	»
Cachexies	32 Anémie, débilité, gangrène	10	5	15
	33 Scorbut	»	»	»
	34 Scrofules	3	5	8
	35 Cancers	»	»	»
Maladies contagieuses	36 Syphilis	12	2	14
	37 Teigne	»	»	»
	38 Gale	»	5	5
Maladies de cause toxique	39 Empoisonnement	2	»	2
Maladies de cause mécanique	40 Contusions, plaies, luxations	28	6	34
	41 Hernies	»	2	2
	42 Grossesse, accouchements, lactation	»	»	»
	43 Maladies indéterminées	»	9	9
	44 Maladies simulées	»	»	»
	45 Suicides	»	1	1
Épidémies	46 Variole	»	»	»
	47 Varioloïde	»	»	»
	48 Choléra	»	»	»
	49 Cholérine	»	»	»
	50 Dysenterie	10	6	16
	51 Maladies parasitaires, ténia	6	1	7
	52 Maladies diverses	»	1	1
	TOTAUX	286	331	617

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

FRANCE				ALGÉRIE
Clermont.	Montpellier.	Rennes.	TOTAL	Le Lazaret.
5	6	7	8	9
1	»	2	3	»
»	18	5	23	»
3	2	3	8	»
36	28	34	98	2
8	17	»	25	2
6	4	11	21	»
30	11	14	55	1
20	75	44	139	1
2	2	»	4	»
7	»	3	10	»
»	»	»	»	»
5	10	»	15	3
2	»	8	10	»
11	5	1	17	1
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
1	»	»	1	»
1	»	»	1	»
1	4	2	7	1
»	»	3	3	»
2	8	31	41	5
23	23	57	103	2
»	»	15	15	»
16	15	12	43	1
»	5	13	18	1
4	4	5	13	»
»	1	»	1	»
»	»	»	»	»
2	2	»	4	»
2	»	22	24	2
»	»	»	»	»
137	3	34	164	1
»	»	»	»	»
15	»	»	15	»
1	»	»	1	»
1	»	2	3	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
1	2	3	6	»
2	»	»	2	»
»	»	»	»	»
»	»	39	39	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	4	4	»
»	2	»	2	»
»	»	2	2	»
330	241	369	940	23

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES

TABLEAU N° XVIII. — Nature de la maladie qui a cau

ÉTABLISSEMENTS AFFE

NATURE DES MALADIES		FRANCE				
		Albertville.	Beaulieu.	Clairvaux.	Embrun.	Eysses.
1		2	3	4	5	6
Appareil circulatoire	1 Maladies du cœur et du péricarde	1	1	3	»	»
	2 Maladies des artères et des veines	1	»	1	»	»
Appareil respiratoire	3 Pneumonies, pleurésies, etc	1	6	1	1	»
	4 Maladies des bronches et du larynx	»	1	»	»	»
	5 Phtisie pulmonaire	1	14	8	2	1
	6 Angines	»	»	»	»	»
Appareil digestif et annexes	7 Indigestions et embarras gastriques	»	»	»	»	»
	8 Gastrites, entérites, diarrhées, etc	1	»	»	1	»
	9 Péritonites	»	»	»	1	»
	10 Maladies du foie, des voies biliaires, etc	»	2	2	1	»
Appareil génito-urinaire	11 Maladies des voies urinaires	»	1	»	2	»
	12 Maladies des organes génitaux	»	»	»	»	»
Appareil cérébro-spinal et nerveux	13 Maladies du cerveau, de la moelle, etc	1	1	1	»	»
	14 Névralgies	»	»	»	»	»
	15 Névroses	»	»	»	»	»
	16 Épilepsie	»	»	»	»	»
	17 Folie	»	»	»	»	»
	18 Idiotie	»	»	»	»	»
	19 Maladies des yeux	»	»	»	»	»
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	20 Maladies des oreilles, du nez et de la bouche	»	»	»	»	»
	21 Abcès, furoncles, ulcères, etc	»	»	1	»	»
	22 Erysipèles	»	»	»	»	»
	23 Maladies diverses de la peau	»	»	»	»	»
Appareil locomoteur	24 Rhumatismes	»	»	»	»	»
	25 Rhumatismes articulaires	»	»	»	»	»
	26 Arthrites, caries, nécroses, etc	»	3	1	»	»
Appareil sécrétoire	27 Hydropisies diverses	»	»	»	»	»
Pyrexies	28 Fièvres intermittentes	»	»	»	»	»
	29 Fièvre typhoïde	1	»	»	»	6
	30 Fièvres diverses	»	2	»	»	»
	31 Fièvres éruptives	»	»	»	»	»
Cachexies	32 Anémie, débilité, gangrène	»	1	»	»	»
	33 Scorbut	»	»	»	»	»
	34 Scrofules	»	»	»	»	»
	35 Cancers	»	»	2	»	»
Maladies contagieuses	36 Syphilis	»	»	»	»	»
	37 Teigne	»	»	»	»	»
	38 Gale	»	»	»	»	»
Maladies de cause toxique	39 Empoisonnement	»	»	»	»	»
Maladies de cause mécanique	40 Contusions, plaies, luxations	»	»	»	»	»
	41 Hernies	»	»	»	»	»
	42 Maladies indéterminées	»	»	»	»	»
	43 Maladies simulées	»	»	»	»	»
	44 Suicides	»	»	»	»	»
Épidémies	45 Variole	»	»	»	»	»
	46 Varioloïde	»	»	»	»	»
	47 Choléra	»	»	»	»	»
	48 Cholérine	»	»	»	»	»
	49 Dysenterie	»	1	»	»	»
	50 Paralysie	»	»	»	»	»
	51 Maladies parasitaires	»	»	»	»	»
	52 Apoplexie	»	»	»	»	»
	53 Causes accidentelles	»	»	»	»	»
	54 Diverses	»	»	1	»	»
	TOTAUX	7	33	21	8	7

Digitized by Google

ÉNITENCIERS AGRICOLES

mort des détenus dans chacun des établissements.

ÉS AUX HOMMES

FRANCE

Fontevrault.	Gaillon.	Landerneau.	Loos.	Melun.	Nimes.	Poissy.	Riom.	Thouars.	Castelluccio	Chiavari.	TOTAL
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
5	2	2	4	2	2	»	»	15	»	1	38
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	3
1	1	»	5	»	1	6	5	7	2	3	40
4	1	»	4	»	1	2	2	1	1	2	19
16	3	14	»	7	5	16	14	»	5	4	110
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	2
»	1	»	»	»	»	3	»	2	»	1	9
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	7
»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	5
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
2	1	»	»	3	1	1	2	»	1	»	16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	»	1	2	1	»	»	»	6
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
1	1	»	»	»	»	1	»	»	»	2	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2	11
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
»	1	»	3	3	»	1	»	»	»	2	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	»	»	»	»	»	»	2	»	4	4	13
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	2
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2
15	13	19	19	23	14	37	28	24	13	21	322

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

NATURE DES MALADIES		ALGÉRIE		
		Berrouaghia.	Lambèse.	TOTAL
1		2	3	4
Appareil circulatoire..	1 Maladies du cœur et du péricarde.....	»	»	»
	2 Maladies des artères et des veines.....	»	»	»
Appareil respiratoire..	3 Pneumonies, pleurésies, etc.....	6	8	14
	4 Maladies des bronches et du larynx.....	»	»	»
	5 Phtisie pulmonaire	8	14	22
	6 Angines.....	»	»	»
Appareil digestif et annexes.....	7 Indigestions et embarras gastriques	»	»	»
	8 Gastrites, entérites, diarrhées, etc.....	»	»	»
	9 Péritonites.....	1	3	4
	10 Maladies du foie, des voies biliaires, etc ...	»	»	»
Appareil génito-urinaire.....	11 Maladies des voies urinaires	»	»	»
	12 Maladies des organes génitaux	»	»	»
Appareil cérébro-spinal et nerveux.....	13 Maladies du cerveau, de la moelle, etc.....	1	»	1
	14 Névralgies.....	»	»	»
	15 Névroses.....	»	»	»
	16 Épilepsie.....	»	»	»
	17 Folie.....	»	»	»
	18 Idiotie	»	»	»
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire.....	19 Maladie des yeux.....	»	»	»
	20 Maladies des oreilles, du nez et de la bouche.	»	»	»
	21 Abcès, furoncles, ulcères, etc.....	1	»	1
	22 Érysipèles	»	12	12
	23 Maladies diverses de la peau.....	»	»	»
Appareil locomoteur..	24 Rhumatismes.....	»	»	»
	25 Rhumatismes articulaires.....	»	»	»
	26 Arthrites, caries, nécroses, etc.....	»	»	»
Appareil sécrétoire...	27 Hydropisies diverses.....	»	»	»
Pyrexies.....	28 Fièvres intermittentes.....	»	3	3
	29 Fièvre typhoïde.....	1	»	1
	30 Fièvres diverses.....	»	»	»
	31 Fièvres éruptives	»	»	»
Cachexies.....	32 Anémie, débilité, gangrène	»	»	»
	33 Scorbut.....	»	»	»
	34 Scrofules.....	»	»	»
	35 Cancers	»	»	»
Maladies contagieuses.	36 Syphilis.....	1	»	1
	37 Teigne.....	»	»	»
	38 Gale.....	»	»	»
Maladies de cause toxique.....	39 Empoisonnement	»	»	»
Maladies de cause mécanique.....	40 Contusions, plaies, luxations.....	»	»	»
	41 Hernies.....	»	»	»
	42 Accouchements.....	»	»	»
	43 Maladies indéterminées.....	»	9	9
	44 Maladies simulées	»	»	»
	45 Suicides.....	»	1	1
	46 Variole.....	»	»	»
	47 Varioloïde.....	»	»	»
Épidémies.....	48 Choléra	»	»	»
	49 Cholérine.....	»	»	»
	50 Dysenterie	1	»	1
	51 Paralysie.....	»	»	»
	52 Maladies parasitaires	»	»	»
	53 Causes accidentelles	»	»	»
	TOTAUX.....	20	50	70

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

FRANCE				ALGÉRIE
Clermont.	Montpellier.	Rennes.	TOTAL	Le Lazaret.
5	6	7	8	9
»	2	»	2	»
»	»	»	»	»
»	1	3	4	»
»	1	6	7	1
6	8	»	14	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	1	1	»
1	2	»	3	»
»	2	1	3	»
1	»	»	1	»
»	»	»	»	»
1	2	»	3	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	1	2	3	1
»	»	»	»	»
»	»	1	1	»
2	»	»	2	»
»	»	»	»	»
»	1	»	1	»
»	1	»	1	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	1	2	3	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
11	22	16	49	2

MAISONS CENTRALES

TABLEAU N° XIX. — Malades admis aux infirmeries et classés d'après la natu

moment de l'entr

HOMMES.

NATURE DES MALADIES		Nombre total des malades.	NOMBRE des maladies suivant la forme.		NOM			
			Aigué.	Chronique.	16 à 20.	plus de 20 à 25.	plus de 25 à 30.	plus de
1		2	3	4	5	6	7	8
Appareil circulatoire	1 Maladies du cœur et du péricarde	84	47	37	3	20	21	
	2 Maladies des artères et des veines	18	10	8	3	1	5	
Appareil respiratoire	3 Pneumonies, pleurésies, etc	179	141	38	18	28	63	
	4 Maladies des bronches et du larynx	659	300	359	55	130	170	
	5 Phtisie pulmonaire	244	59	185	46	63	51	
	6 Angines	161	154	7	28	26	49	
Appareil digestif et annexes	7 Indigestions et embarras gastriques	441	424	17	46	93	100	
	8 Gastrites, entérites, diarrhées, etc	223	162	61	19	45	31	
	9 Péritonites	6	5	1	1	3	»	
	10 Maladies du foie, des voies biliaires, etc	53	28	25	6	4	8	
Appareil génito-urinaire	11 Maladies des voies urinaires	92	48	44	6	9	18	
	12 Maladies des organes génitaux	33	23	10	4	3	7	
	13 Maladies du cerveau, de la moelle, etc	55	46	9	2	4	12	
	14 Névralgies	42	33	9	1	14	7	
Appareil cérébro-spinal et nerveux	15 Névroses	6	3	3	1	2	1	
	16 Epilepsie	30	14	16	1	9	11	
	17 Folie	18	8	10	»	5	5	
	18 Idiotie	11	1	10	2	4	4	
	19 Maladie des yeux	93	59	34	16	27	29	
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	20 Maladies des oreilles, du nez et de la bouche	43	36	7	4	5	10	
	21 Abcès, furoncles, ulcères, etc	420	363	57	46	88	115	
	22 Érysipèles	91	91	»	11	13	21	
	23 Maladies diverses de la peau	91	64	27	14	21	18	
	24 Rhumatismes	226	156	70	11	23	36	
Appareil locomoteur	25 Rhumatismes articulaires	98	56	42	6	12	14	
	26 Arthrites, caries, nécroses, etc	72	28	44	10	14	16	
Appareil sécrétoire	27 Hydropisies diverses	15	14	1	2	4	5	
	28 Fièvres intermittentes	310	296	14	7	138	125	
Pyrexies	29 Fièvre typhoïde	91	86	5	10	38	34	
	30 Fièvres diverses	152	138	14	12	26	43	
	31 Fièvres éruptives	2	2	»	»	»	1	
	32 Anémie, débilité, gangrène	298	195	103	32	56	60	
Cachexies	33 Scorbut	4	4	»	»	»	3	
	34 Scrofules	134	28	106	18	39	31	
	35 Cancers	3	1	2	»	1	»	
	36 Syphilis	57	14	43	14	15	10	
Maladies contagieuses	37 Teigne	8	2	6	»	4	2	
	38 Gale	31	29	2	2	10	9	
Maladies de cause toxique	39 Empoisonnement	»	»	»	»	»	»	
Maladies de cause mécanique	40 Contusions, plaies, luxations	197	187	10	23	42	53	
	41 Hernies	24	8	16	»	6	1	
	42 Maladies indéterminées	164	147	17	27	29	24	
	43 Maladies simulées	120	120	»	10	25	40	
	44 Suicides	6	6	»	2	1	»	
	45 Variole	»	»	»	»	»	»	
	46 Varioloïde	»	»	»	»	»	»	
Épidémies	47 Choléra	1	1	»	»	»	»	
	48 Cholérine	3	3	»	»	1	2	
	49 Dysenterie	11	9	2	»	2	3	
	50 Paralysie	»	»	»	»	»	»	
	51 Maladies parasitaires, ténia	10	6	4	»	4	3	
	52 Maladies diverses	144	143	1	16	25	42	
	TOTAUX	5.274	3.798	1.476	537	1.137	1.318	1.0

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé au dans la maison.

FRANCE)

				NOMBRE DES MALADES suivant la saison.				NOMBRE DES MALADES suivant la durée de la captivité.						NOMBRE DES MALADES suivant l'état de santé à l'entrée dans la maison.		
pour de 40 à 50.	plus de 50 à 60.	plus de 60 à 70.	au-dessus de 70.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1re année.	2e année.	3e année.	4e année.	5e année.	plus de 5 années.	Existence de la maladie.	Constitution faible.	Bon état de santé.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
10	9	10	4	21	23	23	17	19	18	26	11	7	3	16	26	42
1	1	1	2	2	6	6	4	8	6	2	1	»	1	2	5	11
19	12	8	3	42	54	35	48	48	50	31	28	13	9	16	40	123
89	37	31	13	196	159	109	195	171	142	157	106	61	22	89	218	352
19	10	2	»	73	60	58	53	66	66	55	30	19	8	65	69	110
19	5	3	1	55	55	23	28	60	46	31	17	5	2	4	44	113
52	22	11	3	98	104	132	107	123	82	112	64	46	14	15	83	343
29	34	8	2	69	49	54	51	57	66	58	24	14	4	16	86	121
»	»	1	»	3	»	»	3	»	4	»	1	1	»	»	5	1
6	5	3	»	11	16	14	12	12	14	8	7	8	4	12	15	26
19	12	5	1	21	22	18	31	34	22	16	10	9	1	26	19	47
3	2	1	»	10	11	7	5	11	14	3	2	2	1	8	8	17
14	8	3	2	14	14	11	16	20	16	9	5	1	4	5	18	32
8	4	2	»	7	13	11	11	9	15	11	3	2	2	1	20	21
1	»	1	»	1	2	1	2	3	2	1	»	»	»	»	2	4
2	2	1	»	9	8	6	7	13	8	5	2	1	1	21	5	4
4	»	»	»	3	5	5	5	10	4	1	2	1	»	8	2	8
»	»	»	»	2	4	3	2	3	4	3	»	»	1	3	6	2
6	4	2	»	23	17	22	31	32	30	14	10	6	1	14	22	57
8	5	1	»	9	16	11	7	12	11	12	5	1	2	5	13	25
50	31	11	4	121	108	91	100	133	143	66	51	15	12	52	103	265
10	3	3	»	27	34	13	17	40	24	15	5	5	2	»	21	70
7	6	3	»	24	27	22	18	32	26	11	11	10	1	16	26	49
45	23	23	4	73	48	58	47	60	56	41	35	14	20	31	55	140
26	9	5	»	30	27	16	25	35	25	13	15	9	1	28	20	50
7	6	3	1	28	16	10	18	21	21	11	10	5	4	24	19	29
1	1	«	»	3	3	6	3	2	10	2	»	1	»	»	4	11
8	3	1	1	53	87	93	77	61	45	21	27	103	53	18	18	274
1	2	»	»	16	25	22	28	39	28	11	10	3	»	3	34	54
6	15	7	»	32	36	37	47	51	40	28	23	7	3	3	33	116
9	»	»	»	»	»	2	»	»	»	1	1	»	»	»	»	2
1	27	26	14	78	92	72	56	57	65	67	37	26	46	32	97	169
14	»	»	»	3	»	1	»	4	»	»	»	»	»	3	»	1
4	7	»	»	39	34	32	29	42	30	27	21	10	4	56	34	44
4	»	1	»	»	2	1	»	1	1	»	»	1	»	1	1	1
4	2	»	»	18	7	11	21	27	22	1	4	2	1	35	8	14
4	»	»	»	3	»	3	2	4	1	»	1	2	»	6	1	1
4	»	»	»	2	5	18	6	16	5	3	2	3	2	9	2	20
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23	12	2	1	49	45	54	49	67	45	32	30	18	5	4	42	151
7	3	1	1	3	6	3	12	8	3	6	1	4	2	8	8	8
12	10	5	12	33	54	47	30	60	42	29	25	7	1	»	63	101
9	5	4	1	42	37	22	19	24	51	17	15	8	5	»	80	40
»	»	»	»	1	1	3	1	1	2	3	»	»	»	»	»	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	1	2	3	»	»	»	»	»	»	2	1
»	1	»	»	2	3	3	3	1	2	2	2	3	1	1	2	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	5	2	3	4	4	»	1	1	»	3	1	6
10	8	4	»	61	69	4	10	37	33	39	22	9	4	2	50	92
596	345	195	70	1.410	1.409	1.197	1.258	1.541	1.345	1.001	677	463	247	661	1.431	3.182

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES

TABLEAU N° XIX bis. — Malades admis aux infirmeries et classés d'après

au moment de l'entrée

HOMMES.

NATURE DES MALADIES		Nombre total des malades.	NOMBRE des maladies suivant la forme-		NOMBRE D suiva			
			Aigue.	Chronique.	16 à 20.	plus de 20 à 25.	plus de 25 à 30.	plus de 30 à 40.
1		2	3	4	5	6	7	8
Appareil circulatoire.....	1 Maladies du cœur et du péricarde	2	1	1	»	2	»	
	2 Maladies des artères et des veines.....	»	»	»	»	»	»	
Appareil respiratoire.....	3 Pneumonies, pleurésies, etc.....	31	31	»	2	3	13	
	4 Maladies des bronches et du larynx.....	91	82	9	2	21	26	
	5 Phtisie pulmonaire.....	34	23	11	5	11	9	
Appareil digestif et annexes	6 Angines.....	11	11	»	2	5	»	
	7 Indigestions et embarras gastriques....	12	11	»	»	4	5	
	8 Gastrites, entérites, diarrhées, etc	34	31	3	1	13	7	
	9 Péritonites	3	3	»	»	1	2	
	10 Maladies du foie, des voies biliaires, etc ...	6	4	2	1	»	1	
Appareil génito-urinaire..	11 Maladies des voies urinaires	16	15	1	2	8	4	
	12 Maladies des organes génitaux.....	10	10	»	»	8	1	
Appareil cérébro-spinal et nerveux.....	13 Maladies du cerveau, de la moelle, etc ...	2	2	»	1	»	»	
	14 Névralgies.....	1	1	»	»	»	1	
	15 Névroses	»	»	»	»	»	»	
	16 Epilepsie.....	»	»	»	»	»	»	
	17 Folie.....	»	»	»	»	»	»	
	18 Idiotie	»	»	»	»	»	»	
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire.	19 Maladies des yeux.....	20	18	2	3	3	7	
	20 Maladies des oreilles, du nez et de la bouche	38	38	»	2	13	14	
	21 Abcès, furoncles, ulcères, etc	35	35	»	4	10	7	
	22 Érysipèles	49	49	»	4	11	16	1
	23 Maladies diverses de la peau.....	3	3	»	»	2	»	
Appareil locomoteur.....	24 Rhumatismes	4	2	2	»	1	»	
	25 Rhumatismes articulaires.....	2	»	2	»	»	»	
	26 Arthrites, caries, nécroses, etc.....	2	2	»	»	»	»	
Appareil sécrétoire.....	27 Hydropisies diverses.....	2	2	»	»	1	1	
Pyrexies.....	28 Fièvres intermittentes.....	89	89	»	9	29	20	2
	29 Fièvre typhoïde.....	1	1	»	»	»	»	
	30 Fièvres diverses.....	6	6	»	1	2	2	
	31 Fièvres éruptives.....	»	»	»	»	»	»	
Cachexies	32 Anémie, débilité, gangrène.....	15	13	2	»	6	1	
	33 Scorbut	»	»	»	»	»	»	
	34 Scrofules	8	3	5	2	3	2	
	35 Cancers	»	»	»	»	»	»	
Maladies contagieuses....	36 Syphilis.....	14	12	2	1	9	1	
	37 Teigne.....	»	»	»	»	»	»	
	38 Gale.....	5	5	»	2	2	1	
Maladies de cause toxique.	39 Empoisonnements.....	2	2	»	»	»	1	
Maladies de cause mécanique	40 Contusions, plaies, luxations	34	34	»	1	10	13	
	41 Hernies	2	»	2	»	»	»	
	42 Maladies indéterminées.....	»	»	»	»	»	»	
	43 Maladies simulées	9	9	»	»	4	4	
	44 Suicides.....	1	1	»	»	»	1	
Épidémies.....	45 Variole.....	»	»	»	»	»	»	
	46 Varioloïde	»	»	»	»	»	»	
	47 Choléra	»	»	»	»	»	»	
	48 Cholérine.....	»	»	»	»	»	»	
	49 Dysenterie	16	7	9	»	2	7	
	50 Paralysie.....	»	»	»	»	»	»	
	51 Maladies parasitaires, ténia.....	7	7	»	2	3	2	
	52 Maladies diverses.....	1	1	»	»	»	»	
	TOTAUX.....	617	564	53	47	187	169	11

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé dans la maison.

ALGÉRIE)

MALADES âge.				NOMBRE DES MALADES suivant la saison.				NOMBRE DES MALADES suivant la durée de la captivité.						NOMBRE DES MALADES suivant l'état de santé à l'entrée dans la maison		
plus de 40 à 50.	plus de 50 à 60.	plus de 60 à 70.	au-dessus de 70.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1re année.	2e année.	3e année.	4e année.	5e année.	plus de 5 années.	Existence de la maladie.	Constitution faible.	Bon état de santé.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	1	»	»	»	1	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	2	1	»	9	6	6	10	13	13	5	»	»	»	1	14	16
10	2	1	»	34	19	16	22	33	38	11	»	2	4	1	32	58
1	1	»	»	13	6	7	8	22	8	3	1	»	»	2	21	11
2	»	»	»	2	»	7	2	4	4	1	2	»	»	»	»	11
1	»	»	»	2	4	3	2	4	3	2	»	»	2	»	5	6
3	1	1	»	7	7	10	10	15	6	8	3	»	2	2	9	23
»	»	»	»	1	1	»	1	2	1	»	»	»	»	»	2	1
1	»	»	»	2	»	4	»	4	1	»	1	»	»	3	»	3
»	»	»	»	9	4	3	»	10	1	2	»	1	2	7	4	5
1	»	»	»	3	4	»	3	3	4	3	»	»	»	2	2	6
1	»	»	»	1	1	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	1	»	10	3	3	4	10	6	1	1	1	1	4	4	12
1	»	»	»	5	13	17	3	16	8	6	5	1	2	2	9	27
5	»	»	»	11	10	6	8	13	13	4	2	1	2	2	8	25
4	1	»	1	13	24	7	5	34	13	2	»	»	»	2	20	27
»	»	»	»	»	1	1	1	1	1	1	»	»	»	»	1	2
1	»	1	»	»	»	3	1	3	»	1	»	»	»	2	1	1
»	»	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	»	1	»	2	»
»	»	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	»	»	»	1	1
3	2	»	»	21	16	29	23	46	27	8	7	»	1	»	29	60
1	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»
1	»	»	»	2	1	»	3	4	1	»	»	»	»	»	3	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	2	»	»	3	8	2	2	7	4	1	»	3	»	2	6	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	2	3	2	5	2	1	»	»	»	5	1	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	1	1	5	7	5	4	5	»	»	»	5	2	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	3	2	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	5
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	2
4	»	»	»	8	8	11	7	10	5	10	6	1	2	1	2	31
»	»	»	»	»	2	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	2	5	2	»	7	2	»	»	»	»	»	2	7
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	1	»	»	5	3	4	4	7	7	»	1	»	1	1	6	9
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	3	2	»	3	4	»	»	»	»	»	1	6
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
49	12	6	1	170	158	156	153	294	178	81	32	11	21	47	190	380

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES DE

TABLEAU N° XX. — Malades admises aux infirmeries et classées d'après l

au moment de l'entré

FEMMES. -

NATURE DES MALADIES		Nombre total des malades.	NOMBRE des maladies suivant la forme.		NOMB			
			Aigué.	Chronique.	16 à 20.	plus de 20 à 25.	plus de 25 à 30.	plus de 30 à 40.
1		2	3	4	5	6	7	8
Appareil circulatoire	1 Maladies du cœur et du péricarde	3	1	2	»	»	»	
	2 Maladies des artères et des veines	23	18	5	4	4	9	
Appareil respiratoire	3 Pneumonies, pleurésies, etc.	8	4	4	»	4	1	
	4 Maladies des bronches et du larynx	98	45	53	15	18	19	2
	5 Phtisie pulmonaire	25	11	14	5	12	5	
	6 Angines	21	19	2	5	4	4	
Appareil digestif et annexes	7 Indigestions et embarras gastriques	55	24	31	7	12	3	
	8 Gastrites, entérites, diarrhées, etc.	139	109	30	24	31	19	1
	9 Péritonites	4	4	»	»	2	1	
	10 Maladies du foie, des voies biliaires, etc.	10	3	7	1	1	2	
Appareil génito-urinaire	11 Maladies des voies urinaires	»	»	»	»	»	»	
	12 Maladies des organes génitaux	15	10	5	2	4	3	
Appareil cérébro-spinal et nerveux	13 Maladies du cerveau, de la moelle, etc.	10	10	»	1	2	1	
	14 Névralgies	17	6	11	2	2	5	
	15 Névroses	»	»	»	»	»	»	
	16 Epilepsie	»	»	»	»	»	»	
	17 Folie	1	»	1	»	»	1	
	18 Idiotie	1	»	1	»	»	»	
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	19 Maladies des yeux	7	6	1	1	1	2	
	20 Maladies des oreilles, du nez et de la bouche.	3	3	»	»	»	»	
	21 Abcès, furoncles, ulcères, etc.	41	39	2	18	6	4	10
	22 Érysipèle	103	97	6	15	23	15	15
	23 Maladies diverses de la peau	15	15	»	1	2	7	3
Appareil locomoteur	24 Rhumatismes	43	24	19	8	13	5	10
	25 Rhumatismes articulaires	18	16	2	2	4	1	5
Appareil sécrétoire	26 Arthrites, caries, nécroses, etc	13	7	6	»	1	5	2
	27 Hydropisies diverses	1	1	»	»	»	1	»
Pyrexies	28 Fièvres intermittentes	»	»	»	»	»	»	»
	29 Fièvre typhoïde	4	4	»	»	»	2	2
	30 Fièvres diverses	24	22	2	7	2	»	5
	31 Fièvres éruptives	»	»	»	»	»	»	»
Cachexie	32 Anémie, débilité, gangrène	164	22	142	31	31	21	20
	33 Scorbut	»	»	»	»	»	»	»
	34 Scrofules	15	»	15	3	2	»	1
	35 Cancers	1	»	1	»	»	»	»
Maladies contagieuses	36 Syphilis	3	»	3	1	»	2	»
	37 Teigne	»	»	»	»	»	»	»
	38 Gale	»	»	»	»	»	»	»
Maladies de cause toxique.	39 Empoisonnement	»	»	»	»	»	»	»
Maladies de cause mécanique	40 Contusions, plaies, luxations	6	6	»	«	1	2	3
	41 Hernies	2	»	2	»	1	1	»
	42 Grossesse, accouchement, lactation	»	»	»	»	»	»	»
	43 Maladies indéterminées	39	39	»	»	»	11	5
	44 Maladies simulées	»	»	»	»	»	»	»
	45 Suicides	»	»	»	»	»	»	»
Épidémies	46 Variole	»	»	»	»	»	»	»
	47 Varioloïde	»	»	»	»	»	»	»
	48 Choléra	»	»	»	»	»	»	»
	49 Cholérine	»	»	»	»	»	»	»
	50 Dysenterie	4	4	»	»	»	3	1
	51 Paralysie	»	»	»	»	»	»	»
	52 Maladies parasitaires, (tœnia)	2	2	»	»	»	2	»
	53 Maladies diverses	2	2	»	»	1	»	1
	TOTAUX	940	573	367	153	184	157	168

Digitized by Google

FORCE ET DE CORRECTION

ature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé ans la maison.

FRANCE)

MALADES				NOMBRE DES MALADES suivant la saison.				NOMBRE DES MALADES suivant la durée de la captivité.						NOMBRE DES MALADES suivant l'état de santé à l'entrée dans la maison.		
plus de 50 à 60.	plus de 60 à 70.	au-dessus de 70.		1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1re année.	2e année.	3e année.	4e année.	5e année.	plus de 5 années.	Existence de la maladie.	Constitution faible.	Bon état de santé.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
1	1	»	»	2	»	1	»	»	2	»	»	1	»	»	2	1
»	»	»	»	18	2	1	2	7	5	10	»	»	1	»	2	21
1	1	»	»	2	4	1	1	5	2	»	»	1	»	»	2	6
15	5	2	2	18	15	21	14	20	18	20	21	10	9	2	21	75
»	1	»	»	1	21	2	1	9	8	3	4	»	1	6	6	13
2	2	»	»	11	4	1	5	10	3	4	1	3	»	»	3	18
13	5	4	4	14	4	14	23	17	10	12	9	3	4	4	7	44
34	11	7	»	26	29	42	42	43	31	25	22	9	10	2	23	114
1	»	»	»	1	»	3	»	»	3	»	1	»	»	»	»	4
2	1	2	»	4	2	1	3	1	2	4	2	»	1	»	4	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	4	»	»	11	2	2	»	4	4	2	4	»	1	»	1	14
2	»	»	»	4	»	2	4	2	1	4	»	2	1	»	2	8
3	1	»	1	4	6	1	6	5	4	4	2	1	1	1	3	13
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	1
1	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
1	»	»	»	»	2	5	»	5	2	»	»	»	»	»	»	7
»	2	1	»	2	»	1	»	1	»	»	1	1	»	»	2	1
2	1	»	»	7	24	6	4	14	6	»	7	8	6	»	9	32
14	16	4	1	36	24	18	25	26	25	19	5	11	17	1	15	87
»	2	»	»	4	1	3	7	2	9	»	1	»	3	»	2	13
4	2	1	»	7	5	7	24	7	11	9	10	3	3	5	7	31
»	5	»	1	5	3	»	10	2	8	»	7	1	»	»	5	13
1	»	»	1	2	2	4	5	5	4	2	2	»	»	1	2	10
»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	1	»	2	1	2	1	»	»	»	»	»	4
8	2	»	»	9	»	7	8	3	»	9	8	2	2	»	5	19
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
11	18	19	13	51	46	36	31	33	33	16	20	14	48	10	28	126
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	3	1	1	6	4	3	2	3	3	4	3	1	1	2	1	12
1	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	1	»	2	3	»	»	»	»	»	1	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	2	2	2	1	3	»	2	»	»	»	»	6
»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	1	»	»	»	1	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	10	7	2	9	13	16	1	5	6	»	4	11	13	»	17	22
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	1	2	3	»	»	1	»	»	»	1	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»	»	2	»	»
»	»	»	»	»	1	1	»	»	1	»	»	»	1	»	1	1
30	94	48	26	286	221	202	231	241	208	148	137	83	123	39	172	729

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES DE

TABLEAU N° XX bis. — Malades admises aux infirmeries et classées d'après l

au moment de l'entr

FEMMES.

NATURE DES MALADIES		Nombre total des malades.	NOMBRE des maladies suivant la forme.		NOMBRE suiv			
			Aigué.	Chronique.	16 à 20.	plus de 20 à 25.	plus de 25 à 30.	plus de 30 à 40.
1		2	3	4	5	6	7	8
Appareil circulatoire	1 Maladies du cœur et du péricarde	»	»	»	»	»	»	
	2 Maladies des artères et des veines	»	»	»	»	»	»	
	3 Pneumonies, pleurésies, etc.	»	»	»	»	»	»	
Appareil respiratoire	4 Maladies des bronches et du larynx	2	2	»	»	»	1	
	5 Phtisie pulmonaire	2	»	2	»	»	2	
	6 Angines	»	»	»	»	»	»	
Appareil digestif et annexes	7 Indigestions et embarras gastriques	1	1	»	»	»	»	
	8 Gastrites, entérites, diarrhées, etc.	1	»	1	»	»	1	
	9 Péritonites	»	»	»	»	»	»	
	10 Maladies du foie, des voies biliaires, etc	»	»	»	»	»	»	
Appareil génito-urinaire	11 Maladies des voies urinaires	»	»	»	»	»	»	
	12 Maladies des organes génitaux	3	1	2	»	»	2	
Appareil cérébro-spinal et nerveux	13 Maladies du cerveau, de la moelle, etc	»	»	»	»	»	»	
	14 Névralgies	1	»	1	»	»	»	
	15 Névroses	»	»	»	»	»	»	
	16 Epilepsie	»	»	»	»	»	»	
	17 Folie	»	»	»	»	»	»	
	18 Idiotie	»	»	»	»	»	»	
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	19 Maladies des yeux	1	1	»	»	1	»	
	20 Maladies des oreilles, du nez et de la bouche	»	»	»	»	»	»	
	21 Abcès, furoncles, ulcères, etc	5	2	3	1	»	1	
	22 rysipèles	2	2	»	»	»	»	
	23 Maladies diverses de la peau	»	»	»	»	»	»	
Appareil locomoteur	24 Rhumatismes	1	»	1	»	1	»	
	25 Rhumatismes articulaires	1	1	»	»	»	»	
Appareil sécrétoire	26 Arthrites, caries, nécroses, etc	»	»	»	»	»	»	
	27 Hydropisies diverses	»	»	»	»	»	»	
Pyrexies	28 Fièvres intermittentes	»	»	»	»	»	»	
	29 Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	
	30 Fièvres diverses	2	2	»	»	1	1	
	31 Fièvres éruptives	»	»	»	»	»	»	
Cachexies	32 Anémie, débilité, gangrène	1	»	1	»	»	»	
	33 Scorbut	»	»	»	»	»	»	
	34 Scrofules	»	»	»	»	»	»	
	35 Cancers	»	»	»	»	»	»	
Maladies contagieuses	36 Syphilis	»	»	»	»	»	»	
	37 Teigne	»	»	»	»	»	»	
	38 Gale	»	»	»	»	»	»	
Maladies de cause toxique	39 Empoisonnement	»	»	»	»	»	»	
Maladies de cause mécanique	40 Contusions, plaies, luxations	»	»	»	»	»	»	
	41 Hernies	»	»	»	»	»	»	
	42 Accouchements	»	»	»	»	»	»	
	43 Maladies indéterminées	»	»	»	»	»	»	
	44 Maladies simulées	»	»	»	»	»	»	
	45 Suicides	»	»	»	»	»	»	
Épidémies	46 Variole	»	»	»	»	»	»	
	47 Varioloïde	»	»	»	»	»	»	
	48 Choléra	»	»	»	»	»	»	
	49 Cholérine	»	»	»	»	»	»	
	50 Dysenterie	»	»	»	»	»	»	
	51 Maladies parasitaires, ténia	»	»	»	»	»	»	
	52 Maladies diverses	»	»	»	»	»	»	
	TOTAUX	23	12	11	1	3	8	

Digitized by Google

ORCE ET DE CORRECTION

ture de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé ns la maison.

LGÉRIE)

… MALADES				NOMBRE DES MALADES suivant la saison.				NOMBRE DES MALADES suivant la durée de la captivité.						NOMBRE DES MALADES suivant l'état de santé à l'entrée dans la maison.		
plus de …	plus de 50 à 60.	plus de 60 à 70.	au-dessus de 70.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre	4e trimestre.	1re année.	2e année.	3e année.	4e année.	5e année.	plus de 5 années.	Existence de la maladie.	Constitution faible.	Bon état de santé.
…	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	1	»	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	2
»	»	»	»	1	»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	2	»	»	1	3	»	»	»	»	»	»	»	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	3	2	»	»	1	»	1	»	3	1	1	3
1	»	»	»	1	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	1	»	2	»	»	»	»	»	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
[illegible]	2	»	»	5	5	6	7	10	5	2	1	»	5	2	6	15

Digitized by Google

MAISONS CENTRALE

TABLEAU N° XXI. — Malades décédés dans les infirmeries et classés d'ap
au moment de l'entr

HOMMES.

NATURE DES MALADIES		Nombre total des malades décédés.	NOMBRE des maladies suivant la forme.		NOM		
			Aigue.	Chronique.	16 à 20.	plus de 20 à 25.	plus de 25 à 30.
1		2	3	4	5	6	7
Appareil circulatoire	1 Maladies du cœur et du péricarde	38	23	15	1	1	3
	2 Maladies des artères et des veines	3	1	2	»	»	»
Appareil respiratoire	3 Pneumonies, pleurésies, etc	40	28	12	1	6	4
	4 Maladies des bronches et du larynx	19	5	14	1	1	»
	5 Phtisie pulmonaire	110	26	84	10	29	21
Appareil digestif et annexes	6 Angines	»	»	»	»	1	»
	7 Indigestions et embarras gastriques	2	2	»	»	»	»
	8 Gastrites, entérites, diarrhées	9	1	8	»	»	1
	9 Péritonites	2	2	»	2	»	»
	10 Maladies du foie, des voies biliaires, etc	7	4	3	1	»	1
Appareil génito-urinaire	11 Maladies des voies urinaires	5	1	4	»	1	»
	12 Maladies des organes génitaux	1	»	1	»	»	»
	13 Maladies du cerveau, de la moelle, etc	16	14	2	»	1	3
Appareil cérébro-spinal et nerveux	14 Névralgies	»	»	»	»	»	»
	15 Névroses	1	1	»	1	»	»
	16 Epilepsie	»	»	»	»	»	»
	17 Folie	»	»	»	»	»	»
	18 Idiotie	»	»	»	»	»	»
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	19 Maladies des yeux	»	»	»	»	»	»
	20 Maladies des oreilles, du nez et de la bouche	»	»	»	»	»	»
	21 Abcès, furoncles, ulcères, etc	6	5	1	»	»	2
	22 Erysipèles	1	1	»	»	»	»
	23 Maladies diverses de la peau	»	»	»	»	»	»
Appareil locomoteur	24 Rhumatismes	»	»	»	»	»	»
	25 Rhumatismes articulaires	1	1	»	»	1	»
	26 Arthrites, caries, nécroses, etc	10	2	8	1	1	1
Appareil sécrétoire	27 Hydropisies diverses	»	»	»	»	»	»
Pyrexies	28 Fièvres intermittentes	»	»	»	»	»	»
	29 Fièvre typhoïde	11	11	»	1	1	3
	30 Fièvres diverses	3	2	1	»	1	»
	31 Fièvres éruptives	1	1	»	»	»	1
Cachexies	32 Anémie, débilité, gangrène	11	1	10	1	»	»
	33 Scorbut	»	»	»	»	»	»
	34 Scrofules	13	»	13	»	4	3
	35 Cancers	3	3	»	»	»	»
Maladies contagieuses	36 Syphilis	»	»	»	»	»	»
	37 Teigne	»	»	»	»	»	»
	38 Gale	»	»	»	»	»	»
Maladies de cause toxique	39 Empoisonnements	»	»	»	»	»	»
Maladies de cause mécanique	40 Contusions, plaies, luxations	1	1	»	»	»	»
	41 Hernies	2	1	1	»	»	1
	42 Maladies indéterminées	1	1	»	»	»	»
	43 Maladies simulées	»	»	»	»	»	»
	44 Suicides	1	1	»	»	»	»
Épidémies	45 Variole	»	»	»	»	»	»
	46 Varioloïde	»	»	»	»	»	»
	47 Choléra	»	»	»	»	»	»
	48 Cholérine	»	»	»	»	»	»
	49 Dysenterie	2	2	»	»	»	»
	50 Paralysie	»	»	»	»	»	»
	51 Maladies parasitaires	»	»	»	»	»	»
	52 Apoplexie	»	»	»	»	»	»
	53 Causes accidentelles	»	»	»	»	»	»
	54 Maladies diverses	2	1	1	1	»	»
	TOTAUX	322	142	180	21	48	41

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé ... la maison.

FRANCE)

MALADES			NOMBRE DES MALADES suivant la saison.				NOMBRE DES MALADES suivant la durée de la captivité.						NOMBRE DES MALADES suivant l'état de santé à l'entrée dans la maison		
plus de 50 à 60.	plus de 60 à 70.	au-dessus de 70.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1re année.	2e année.	3e année.	4e année.	5e année.	plus de 5 années.	Existence de la maladie.	Constitution faible.	Bon état de santé.
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
7	14	2	10	10	11	7	5	12	14	2	3	2	11	14	13
»	»	2	»	»	2	1	»	1	1	1	»	»	2	1	»
3	7	3	6	13	11	10	10	8	10	3	4	5	3	18	19
»	5	»	7	5	5	2	5	7	3	2	1	1	4	9	6
7	1	»	24	34	23	29	33	33	19	13	7	5	41	39	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	1	»	»	»	»	2
3	»	»	2	5	1	1	»	2	2	4	1	»	2	2	5
»	»	»	2	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	1	1
1	»	»	2	2	1	2	2	2	1	»	1	1	1	1	5
1	»	»	1	2	1	1	2	2	»	»	1	»	1	2	2
»	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»
3	»	»	4	5	1	6	5	5	3	1	»	2	»	5	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	2	2	1	1	1	3	1	»	1	»	»	3	3
1	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
2	»	»	2	4	2	2	1	4	2	1	1	1	4	2	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5	»	»	4	»	1	6	4	4	1	»	1	1	»	3	9
»	»	»	»	3	»	»	1	2	»	»	»	»	»	1	2
»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
1	»	»	2	7	2	1	2	1	4	2	1	1	4	5	2
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	6	4	2	1	4	6	3	»	»	»	12	1	»
»	»	»	»	»	»	2	1	1	1	»	2	»	»	1	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
1	»	»	1	1	»	»	»	2	»	»	»	»	1	»	1
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	»	1	1	»	»	1	»	1	»	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	1	»	1	»	»	1	1	»	»	»	»	2	»
35	35	13	76	101	71	74	79	104	67	31	22	19	87	112	123

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES

TABLEAU N° XXI bis. — Malades décédés dans les infirmeries et classés d'apr

au moment de l'entr

HOMMES.

NATURE DES MALADIES (1)		Nombre total des malades décédés.	NOMBRE des maladies suivant la forme.		NOM		
			Aigué.	Chronique.	16 à 20.	plus de 20 à 25.	plus de 25 à 30.
1		2	3	4	5	6	7
Appareil circulatoire	1 Maladies du cœur et du péricarde	»	»	»	»	»	»
	2 Maladies des artères et des veines	»	»	»	»	»	»
Appareil respiratoire	3 Pneumonies, pleurésies, etc	14	14	»	2	2	6
	4 Maladies des bronches et du larynx	»	»	»	»	»	»
	5 Phtisie pulmonaire	22	14	8	1	5	3
Appareil digestif et annexes	6 Angines	»	»	»	»	»	»
	7 Indigestions et embarras gastriques	»	»	»	»	»	»
	8 Gastrites, entérites, diarrhées, etc.	»	»	»	»	»	»
	9 Péritonites	4	4	»	1	2	»
	10 Maladies du foie, des voies biliaires, etc.	»	»	»	»	»	»
Appareil génito-urinaire	11 Maladies des voies urinaires	»	»	»	»	»	»
	12 Maladies des organes génitaux	»	»	»	»	»	»
Appareil cérébro-spinal et nerveux	13 Maladies du cerveau, de la moelle, etc.	1	1	»	1	»	»
	14 Névralgies	»	»	»	»	»	»
	15 Névroses	»	»	»	»	»	»
	16 Epilepsie	»	»	»	»	»	»
	17 Folie	»	»	»	»	»	»
	18 Idiotie	»	»	»	»	»	»
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	19 Maladie des yeux	»	»	»	»	»	»
	20 Maladies des oreilles, du nez et de la bouche	»	»	»	»	»	»
	21 Abcès, furoncles, ulcères, etc.	1	1	»	1	»	»
	22 Erysipèles	12	12	»	1	1	2
	23 Maladies diverses de la peau	»	»	»	»	»	»
	24 Rhumatismes	»	»	»	»	»	»
Appareil locomoteur	25 Rhumatismes articulaires	»	»	»	»	»	»
	26 Arthrites, caries, nécroses, etc	»	»	»	»	»	»
Appareil sécrétoire	27 Hydropisies diverses	»	»	»	»	»	»
	28 Fièvres intermittentes	3	2	1	»	»	2
Pyrexies	29 Fièvre typhoïde	1	1	»	»	»	»
	30 Fièvres diverses	»	»	»	»	»	»
	31 Fièvres éruptives	»	»	»	»	»	»
	32 Anémie, débilité, gangrène	»	»	»	»	»	»
Cachexies	33 Scorbut	»	»	»	»	»	»
	34 Scrofules	»	»	»	»	»	»
	35 Cancers	»	»	»	»	»	»
Maladies contagieuses	36 Syphilis	1	1	»	»	»	1
	37 Teigne	»	»	»	»	»	»
	38 Gale	»	»	»	»	»	»
Maladies de cause toxique	39 Empoisonnement	»	»	»	»	»	»
Maladies de cause mécanique	40 Contusions, plaies, luxations	»	»	»	»	»	»
	41 Hernies	»	»	»	»	»	»
	42 Maladies indéterminées	9	9	»	»	4	4
	43 Maladies simulées	»	»	»	»	»	»
	44 Suicides	1	1	»	»	»	1
Épidémies	45 Variole	»	»	»	»	»	»
	46 Varioloïde	»	»	»	»	»	»
	47 Choléra	»	»	»	»	»	»
	48 Cholérine	»	»	»	»	»	»
	49 Dysenterie	1	»	1	»	»	»
	50 Causes accidentelles	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	70	60	10	7	14	19

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES.

a nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé dans la maison.

ALGÉRIE)

S MALADES				NOMBRE DES MALADES suivant la saison.				NOMBRE DES MALADES suivant la durée de la captivité.						NOMBRE DES MALADES suivant l'état de santé à l'entrée dans la maison.		
plus de 40 à 50.	plus de 50 à 60.	plus de 60 à 70.	au-dessus de 70.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1re année.	2e année.	3e année.	4e année.	5e année.	plus de 5 années.	Existence de la maladie.	Constitution faible.	Bon état de santé.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	»	4	3	2	5	9	4	1	»	»	»	1	6	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	1	»	»	6	9	6	1	17	3	2	»	»	»	2	16	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	2	1	»	1	3	»	1	»	»	»	»	2	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
»	1	»	1	1	9	2	»	8	3	1	»	»	»	»	7	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	»	2	2	1	»	»	»	»	»	2	1
1	»	»	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	2	5	2	»	7	2	»	»	»	»	»	2	7
1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
6	3	1	1	19	28	14	9	49	15	6	»	»	»	4	37	29

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES DI

TABLEAU N° XXII. — Malades décédées dans les infirmeries et classées d'apri

au moment de l'entré

FEMMES.

NATURE DES MALADIES		Nombre total de malades décédées.	NOMBRE des maladies suivant la forme		NOMI			
			Aigué.	Chronique.	16 à 20.	plus de 20 à 25.	plus de 25 à 30.	plus de 30 à 60.
1		2	3	4	5	6	7	8
Appareil circulatoire	1 Maladies du cœur et du péricarde	2	2	»	»	»	1	
	2 Maladies des artères et des veines	»	»	»	»	»	»	
Appareil respiratoire	3 Pneumonies, pleurésies, etc	4	2	2	»	1	»	
	4 Maladies des bronches et du larynx	7	3	4	1	1	2	
	5 Phtisie pulmonaire	14	6	8	1	3	3	
	6 Angines	»	»	»	»	»	»	
Appareil digestif et annexes	7 Indigestions et embarras gastriques	»	»	»	»	»	»	
	8 Gastrites, entérites, diarrhées, etc	3	2	1	»	»	»	
	9 Péritonites	3	3	»	»	1	1	
	10 Maladies du foie, des voies biliaires, etc	1	1	»	»	»	»	
Appareil génito-urinaire	11 Maladies des voies urinaires	1	»	1	»	»	»	
	12 Maladies des organes génitaux	»	»	»	»	»	»	
Appareil cérébro-spinal et nerveux	13 Maladies du cerveau, de la moelle, etc	3	3	»	»	»	»	
	14 Névralgies	»	»	»	»	»	»	
	15 Névroses	»	»	»	»	»	»	
	16 Epilepsie	»	»	»	»	»	»	
	17 Folie	»	»	»	»	»	»	
	18 Idiotie	»	»	»	»	»	»	
	19 Maladies des yeux	»	»	»	»	»	»	
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	20 Maladies des oreilles, du nez et de la bouche	»	»	»	»	»	»	
	21 Abcès, furoncles, ulcères, etc	3	3	»	1	»	1	
	22 Erysipèles	»	»	»	»	»	»	
	23 Maladies diverses de la peau	1	»	1	»	1	»	
Appareil locomoteur	24 Rhumatismes	2	»	2	»	1	»	
	25 Rhumatismes articulaires	»	»	»	»	»	»	
Appareil sécrétoire	26 Arthrites, caries, nécroses, etc	1	1	»	»	»	»	
	27 Hydropisies diverses	1	1	»	»	»	»	1
Pyrexies	28 Fièvres intermittentes	»	»	»	»	»	»	
	29 Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	
	30 Fièvres diverses	»	»	»	»	»	»	
	31 Fièvres éruptives	»	»	»	»	»	»	
Cachexies	32 Anémie, débilité, gangrène	3	1	2	»	»	»	
	33 Scorbut	»	»	»	»	»	»	
	34 Scrofules	»	»	»	»	»	»	
	35 Cancers	»	»	»	»	»	»	
Maladies contagieuses	36 Syphilis	»	»	»	»	»	»	
	37 Teigne	»	»	»	»	»	»	
	38 Gale	»	»	»	»	»	»	
Maladies de cause toxique	39 Empoisonnements	»	»	»	»	»	»	
Maladies de cause mécanique	40 Contusions, plaies, luxations	»	»	»	»	»	»	
	41 Hernies	»	»	»	»	»	»	
	42 Maladies indéterminées	»	»	»	»	»	»	
	43 Maladies simulées	»	»	»	»	»	»	
	44 Grossesse, accouchements, lactation	»	»	»	»	»	»	
	45 Suicides	»	»	»	»	»	»	
Épidémies	46 Variole	»	»	»	»	»	»	
	47 Varioloïde	»	»	»	»	»	»	
	48 Choléra	»	»	»	»	»	»	
	49 Cholérine	»	»	»	»	»	»	
	50 Dysenterie	»	»	»	»	»	»	
	TOTAUX	49	28	21	3	8	8	15

Digitized by Google

FORCE ET DE CORRECTION.

nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé ans la maison.

FRANCE)

S MALADES e.				NOMBRE DES MALADES suivant la saison.				NOMBRE DES MALADES suivant la durée de la captivité.						NOMBRE DES MALADES suivant l'état de santé à l'entrée dans la maison.		
plus de 40 à 50.	plus de 50 à 60.	plus de 60 à 70.	au-dessus de 70.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1re année.	2e année.	3e année.	4e année.	5e année.	plus de 5 années.	Existence de la maladie.	Constitution faible.	Bon état de santé.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	1	»	»	»	»	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	3	1	»	»	1	»	1	»	1	1	»	2	2
1	1	»	»	3	»	3	1	»	4	2	1	»	»	»	4	3
»	1	»	»	6	5	»	3	7	5	1	1	»	»	2	5	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	1	»	1	2	»	»	»	3	»	»	»	»	»	1	2
»	1	»	»	2	»	1	»	»	1	1	»	»	1	»	»	3
1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	1	»	2	»	2	1	»	»	»	»	»	1	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	2	1	»	»	1	»	1	1	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»
»	1	»	»	1	»	1	»	1	»	»	»	1	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	2	1	»	»	2	»	1	»	»	»	»	1	2	»	1	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5	8	2	»	18	13	10	8	13	15	6	4	5	6	3	17	29

MAISONS CENTRALES DE

TABLEAU N° XXII *bis*. — Malades décédées dans les infirmeries et classées d'après

au moment de l'entrée

FEMMES. —

NATURE DES MALADIES		Nombre total des malades décédées.	NOMBRE des maladies suivant la forme.		NOMBRE suiva			
			Aigué.	Chronique.	16 à 20.	plus de 20 à 25.	plus de 25 à 30.	plus de 30 à 40.
1		2	3	4	5	6	7	8
Appareil circulatoire	1 Maladies du cœur et du péricarde	»	»	»	»	»	»	
	2 Maladies des artères et des veines	»	»	»	»	»	»	
Appareil respiratoire	3 Pneumonies, pleurésies, etc	»	»	»	»	»	»	
	4 Maladies des bronches et du larynx	1	»	1	»	»	1	
	5 Phtisie pulmonaire	»	»	»	»	»	»	
	6 Angines	»	»	»	»	»	»	
Appareil digestif et annexes	7 Indigestions et embarras gastriques	»	»	»	»	»	»	
	8 Gastrites, entérites, diarrhées, etc	»	»	»	»	»	»	
	9 Péritonites	»	»	»	»	»	»	
	10 Maladies du foie, des voies biliaires, etc	»	»	»	»	»	»	
Appareil génito-urinaire	11 Maladies des voies urinaires	»	»	»	»	»	»	
	12 Maladies des organes génitaux	»	»	»	»	»	»	
Appareil cérébro-spinal et nerveux	13 Maladies du cerveau, de la moelle, etc	»	»	»	»	»	»	
	14 Névralgies	»	»	»	»	»	»	
	15 Névroses	»	»	»	»	»	»	
	16 Epilepsie	»	»	»	»	»	»	
	17 Folie	»	»	»	»	»	»	
	18 Idiotie	»	»	»	»	»	»	
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	19 Maladies des yeux	»	»	»	»	»	»	
	20 Maladies des oreilles, du nez et de la bouche	»	»	»	»	»	»	
	21 Abcès, furoncles, ulcères, etc	1	»	1	1	»	»	
	22 Erysipèles	»	»	»	»	»	»	
	23 Maladies diverses de la peau	»	»	»	»	»	»	
Appareil locomoteur	24 Rhumatismes	»	»	»	»	»	»	
	25 Rhumatismes articulaires	»	»	»	»	»	»	
	26 Arthrites, caries, nécroses, etc	»	»	»	»	»	»	
Appareil sécrétoire	27 Hydropisies diverses	»	»	»	»	»	»	
Pyrexies	28 Fièvres intermittentes	»	»	»	»	»	»	
	29 Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	
	30 Fièvres diverses	»	»	»	»	»	»	
	31 Fièvres éruptives	»	»	»	»	»	»	
Cachexies	32 Anémie, débilité, gangrène	»	»	»	»	»	»	
	33 Scorbut	»	»	»	»	»	»	
	34 Scrofules	»	»	»	»	»	»	
	35 Cancers	»	»	»	»	»	»	
Maladies contagieuses	36 Syphilis	»	»	»	»	»	»	
	37 Teigne	»	»	»	»	»	»	
	38 Gale	»	»	»	»	»	»	
Maladies de cause toxique	39 Empoisonnements	»	»	»	»	»	»	
Maladies de cause mécanique	40 Contusions, plaies, luxations	»	»	»	»	»	»	
	41 Hernies	»	»	»	»	»	»	
	42 Maladies indéterminées	»	»	»	»	»	»	
	43 Maladies simulées	»	»	»	»	»	»	
	44 Grossesse, accouchements, lactation	»	»	»	»	»	»	
	45 Suicides	»	»	»	»	»	»	
Épidémies	46 Variole	»	»	»	»	»	»	
	47 Varioloïde	»	»	»	»	»	»	
	48 Choléra	»	»	»	»	»	»	
	49 Cholérine	»	»	»	»	»	»	
	50 Dysenterie	»	»	»	»	»	»	
	TOTAUX	2	»	2	1	»	1	

Digitized by Google

FORCE ET DE CORRECTION

la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé dans la maison.

(ALGÉRIE)

…ES MALADES …ge.				NOMBRE DES MALADES suivant la saison.				NOMBRE DES MALADES suivant la durée de la captivité.						NOMBRE DES MALADES suivant l'état de santé à l'entrée dans la maison.		
plus de 40 à 50.	plus de 50 à 60.	plus de 60 à 70.	au-dessus de 70.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1re année.	2e année.	3e année.	4e année.	5e année.	plus de 5 années.	Existence de la maladie.	Constitution faible.	Bon état de santé.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	»	1	1	»

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES

TABLEAU N° XXIII. — Renseignements numérique

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	NOMBRE au 31 décembre 1892		CAS CONSTATÉS pendant l'année			TOTAL	
		Aliénés épileptiques ou non.	Épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques ou non ayant donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.	Aliénés épileptiques ou non n'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.	Épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques ou non.	Épileptiques non aliénés.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
FRANCE								
Albertville	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	1	»	2	»	2	1
Beaulieu	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	1	»	»	1	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»
Clairvaux	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»
	Détention	»	1	»	1	»	1	1
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	5	5	»	1	»	6	5
Embrun	Emprisonnement	2	»	»	1	»	3	»
Eysses	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	1	2	2	1	»	4	2
Fontevrault	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	1	4	5	5	5
Gaillon	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	1	1	4	2	4
Landerneau	Réclusion	»	1	»	»	»	»	1
	Emprisonnement	6	5	1	1	2	8	7
Loos	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»
Melun	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	4	»	2	1	2	5
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

sur les détenus aliénés ou épileptiques et les suicides.

TÉS AUX HOMMES

SORTIES				RESTE au 31 DÉCEMBRE 1893		NOMBRE DE SUICIDES								NOMBRE DES INDIVIDUS ayant tenté ou accompli des suicides, qui avaient donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.
						TENTÉS				ACCOMPLIS				
liénés épileptiques ou non		Épileptiques non aliénés		Aliénés épilep-	Épilep-									
libérés, graciés ou décédés.	transférés dans des établissements spéciaux.	libérés, graciés ou décédés.	transférés dans des établissements spéciaux.	tiques ou non.	tiques non aliénés.	par suspension ou strangulation.	au moyen d'instruments tranchants.	par chute.	par d'autres moyens	par suspension ou strangulation.	au moyen d'instruments tranchants.	par chute.	par d'autres moyens	
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	1	3	»	4	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	5	4	»	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	2	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	1	»	»	6	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	2	3	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFF

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	NOMBRE AU 31 DÉCEMBRE 1892		CAS CONSTATÉS PENDANT L'ANNÉE			TOTAL	
				Aliénés épileptiques ou non				
		Aliénés épileptiques ou non.	Épileptiques non aliénés.	ayant donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.	n'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.	Épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques ou non.	Épileptiques non aliénés.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
FRANCE								
Nimes	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	2	»	2	
Poissy	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	2	»	»	»	»	2
Riom	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	6	»	»	2	1	8	1
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	
Thouars	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	
Castelluccio	Réclusion	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	
Chiavari	Réclusion	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	
	Totaux	20	21	6	18	13	44	31
ALGÉRIE								
Berrouaghia	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	
	Emprisonnement	»	1	»	»	»	»	1
Lambèse	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	
	Détention	»	»	»	»	»	»	
	Réclusion	»	1	»	»	»	»	1
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	
	Totaux	»	2	»	»	»	»	2

Digitized by Google

TÉS AUX HOMMES

SORTIES				RESTE au 31 DÉCEMBRE 1893		NOMBRE DES SUICIDES								NOMBRE DES INDIVIDUS ayant tenté ou accompli des suicides, qui avaient donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.
						TENTÉS				ACCOMPLIS				
Aliénés épileptiques ou non		Épileptiques non aliénés		Aliénés épileptiques ou non.	Épileptiques non aliénés.	par suspension ou strangulation.	au moyen d'instruments tranchants.	par chute.	par d'autres moyens	par suspension ou strangulation.	au moyen d'instruments tranchants.	par chute.	par d'autres moyens	
libérés, graciés ou décédés.	transférés dans des établissements spéciaux.	libérés, graciés ou décédés.	transférés dans des établissements spéciaux.											
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	2	»	2	»	»	1	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	3	»	»	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	19	15	5	19	14	5	»	»	1	1	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES PÉNALES	NOMBRE au 31 décembre 1892		CAS CONSTATÉS pendant l'année			TOTAL	
		Aliénées épileptiques ou non	Épileptiques non aliénées.	Aliénées épileptiques ou non ayant donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.	Aliénées épileptiques ou non n'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.	Épileptiques non aliénées.	Aliénées épileptiques ou non.	Épileptiques non aliénées.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
FRANCE								
Clermont	Travaux forcés	»	»	1	»	»	1	»
	Réclusion	2	»	»	»	»	2	»
	Emprisonnement	3	»	»	1	»	4	»
Montpellier	Travaux forcés	»	»	1	»	1	1	1
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	2	»	»	2	»
Rennes	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	1	»	1	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux	5	»	4	2	1	11	1
ALGÉRIE								
Le Lazaret	Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»
	Réclusion	»	»	»	»	»	»	»
	Emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

ÉS AUX FEMMES

SORTIES				RESTE au 31 décembre 1893		NOMBRE DE SUICIDES								NOMBRE des individus ayant tenté ou accompli des suicides, qui avaient donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.
…nées épileptiques ou non		Épileptiques non aliénées				TENTÉS				ACCOMPLIS				
…rées, …ciées …u …dées.	transférées dans des établissements spéciaux.	libérées, graciées ou décédées.	transférées dans des établissements spéciaux.	Aliénées épileptiques ou non.	Épileptiques non aliénées.	par suspension ou strangulation.	au moyen d'instruments tranchants.	par chute.	par d'autres moyens	par suspension ou strangulation.	au moyen d'instruments tranchants.	par chute.	par d'autres moyens	
…0	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	1	»	»	6	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

TABLEAU N° XXIV. — Industries exploitées. — Nombre de journées travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre travailleurs au 31 décembre 1893. — Produit de la main-d'œuvre. Produit par journée de travail.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

ALBERTVILLE

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis	TOTAL	Ouvriers	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
Service intérieur économique	14.013	46	»	46	51	»	51	10.431 37	178 50	10.609 87	» 74 44	» 01 27	»
Chaussons	23.969	69	9	78	160	7	167	15.944 36	443 15	16.387 51	» 66 52	» 01 85	»
Cordonnerie	3.416	9	2	11	11	2	13	2.308 60	211 »	2.519 60	» 67 58	» 06 18	»
Corsets	3.627	12	»	12	»	»	»	1.696 29	29 50	1.725 79	» 46 77	» 00 81	»
Ébénisterie	10.605	30	5	35	34	6	40	6.340 90	263 25	6.604 15	» 59 79	» 02 48	»
Équipement	3.277	10	1	11	13	»	13	3.951 16	45 »	3.996 16	1 20 57	» 01 37	1
Ganterie	2.930	7	2	9	13	1	14	3.155 58	121 30	3.276 88	1 07 70	» 04 14	1
Tisserands	2.663	8	1	9	9	»	9	2.680 67	88 87	2.769 54	1 00 66	» 03 34	1
Travaux divers intérieurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs — Carrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs — Desséchements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs — Exploitation agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs — Exploitation forestière	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs — Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs — Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs — Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs — Taille de pierres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs — Travaux aux bâtiments des établissements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs — Travaux divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux		191	20	211	291	16	307	46.509 02	1.380 57	47.889 59	» 72 11	» 02 14	
TOTAUX GÉNÉRAUX	64.500	211			307			47.889 59			» 74 25		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

BEAULIEU

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.
ice intérieur économique	39.156	128	»	128	94	»	94	36.915 23	274 73	37.189 96	» 94 28	» 00 70	» 94 98
des	169	»	»	»	»	»	»	134 29	»	134 29	» 79 46	»	» 79 46
ses	4.533	13	2	15	39	8	47	2 548 18	43 68	2.591 86	» 56 21	» 00 96	» 57 17
nsonnerie	28.639	84	9	93	129	24	153	9.056 12	758 61	9.814 73	» 31 62	» 02 65	» 34 27
ets	78.996	238	19	257	217	15	232	76.052 87	1.090 35	77.143 22	0 96 27	» 01 38	» 97 65
isterie	533	2	»	2	8	»	8	678 90	»	678 90	1 27 37	»	1 27 37
graphie	283	1	»	1	»	»	»	631 »	1 »	632 »	2 22 97	» 00 35	2 23 32
en papier	4.125	13	»	13	3	»	3	2.222 66	144 »	2.366 66	» 53 88	» 03 49	» 57 37
leurs	10.048	33	»	33	61	»	61	9.405 64	155 55	9.561 19	» 93 61	» 01 55	» 95 16
leurs (colonies)	1.441	5	»	5	»	»	»	1.568 60	252 95	1.821 55	1 08 85	» 17 55	1 26 40
ge métallique	3.647	11	»	11	25	»	25	2.297 26	121 50	2.418 76	» 66 65	» 03 52	» 70 17
ge de café	2 418	8	»	8	24	»	24	885 20	»	885 20	» 36 61	»	» 36 61
nerie	15.257	50	»	50	»	»	»	6.852 78	380 85	7.233 63	» 44 91	» 02 50	» 47 41
aux divers intérieurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Carrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Desséchements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation forestière	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Taille de pierres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux aux bâtiments des établissements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		586	30	616	600	47	647	149.248 73	3.223 22	152.471 95	» 78 95	» 01 70	» 80 65
AUX GÉNÉRAUX	189.045	616			647			152.471 95			» 80 65		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

CLAIRVAUX

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS.	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL.		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service intérieur { agricole ...	3.348	11	»	11	8	»	8	2.855 16	72 »	2.927 16	» 85 28	» 02 15	» 87 43
Service intérieur { économique	44.553	45	»	45	105	»	105	45.323 40	3.524 91	48.848 31	1 01 73	» 07 91	1 09 64
Boutons de nacre.....	22.151	72	»	72	59	»	59	18.571 79	757 72	19.329 51	» 83 84	» 03 42	» 87 26
Cadres.....	13.908	39	6	45	35	12	47	14.132 23	1.191 45	15.323 68	1 01 61	» 08 57	1 10 18
Chaussons.....	45.782	149	»	149	163	»	163	38.200 81	962 48	39.163 29	0 83 44	» 02 10	» 85 54
Cordonnerie cousue..	6.999	19	4	23	21	1	22	5.909 48	709 14	6.618 62	0 84 43	» 10 13	» 94 56
Lits en fer.....	81.995	267	»	267	289	»	289	127.749 16	10.915 47	138.664 63	1 55 80	» 13 31	1 69 11
Mesures linéaires....	20.624	63	4	67	59	2	61	24.208 66	546 10	24.754 76	1 17 38	» 02 65	1 20 03
Saboterie (régie).....	4.464	15	»	15	21	»	21	4.196 47	381 25	4.577 72	0 94 01	» 08 54	1 02 55
Tailleurs (id.).....	7.756	25	»	25	25	»	25	12.821 42	1.250 »	14.071 42	0 65 31	» 16 12	1 81 43
Tissage à la main (régie).....	23.242	76	»	76	95	»	95	28.009 30	2.278 15	30.287 45	0 20 51	» 09 80	1 30 31
Verrerie.....	4.397	11	3	14	20	»	20	5.869 63	642 91	6.512 54	1 33 49	» 14 62	1 48 11
Travaux divers intérieurs.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Carrières.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Desséchements..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Exploitation agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Exploitation forestière.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Routes.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Scierie.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Taille de pierres .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Travaux aux bâtiments des établissements ...	4.521	15	»	15	14	»	14	5.522 38	1.053 35	6.575 73	1 22 15	» 23 30	1 45 45
Travaux extérieurs. Travaux divers .	1.425	5	»	5	7	»	7	1.526 46	265 12	1.791 58	1 07 12	» 18 60	1 25 72
Totaux.....		912	17	929	921	15	936	334.896 35	24.550 05	359.446 40	1 17 44	» 08 61	1 26 05
TOTAUX GÉNÉRAUX ..	285.165	929			936			359.446 40			1 26 05		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

EMBRUN

NOMENCLATURE des SÉRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Mixte { agricole....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mixte { économique	18.455	60	»	60	»	»	»	14.099 80	416 19	14.515 99	» 76 40	» 02 26	» 78 66
Maisons.....	1.930	6	»	6	»	»	»	857 80	54 20	912 »	» 44 44	» 02 81	» 47 25
Clouterie.....	11.738	34	4	38	»	»	»	11.050 24	865 05	11.915 29	» 94 14	» 07 37	1 01 51
Fileurs	6.847	21	1	22	»	»	»	4.600 13	168 07	4.768 20	» 67 18	» 02 16	» 69 64
Tisseurs	6.476	20	1	21	»	»	»	7.762 48	368 46	8.130 94	1 19 66	» 05 69	1 25 55
Scieries.....	10.977	35	1	36	»	»	»	7.436 99	195 50	7.632 49	» 67 75	» 01 78	» 69 53
Tuileries.....	3.432	10	1	11	»	»	»	2.192 25	470 48	2.662 73	» 63 88	» 13 71	» 77 59
Fileurs.....	2.701	9	»	9	»	»	»	2.243 98	160 03	2.404 01	» 83 08	» 05 92	» 89 00
Tannerie.....	8.187	26	1	27	»	»	»	11.394 93	341 50	11.736 43	1 39 18	» 04 17	1 43 35
Travaux divers intérieurs.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Carrières.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Desséchements..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation agricole.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation forestière.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Taille de pierres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux aux bâtiments des établissements ...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux divers..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		221	9	230	»	»	»	61.638 60	3.039 48	64.678 08	» 87 13	» 04 30	» 91 43
AUX GÉNÉRAUX..	70.743	230			»			64.678 08			» 91 43		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

EYSSES

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service intérieur { agricole	2.560	8	»	8	4	»	4	1.024 »	»	1.024 »	» 40 00	»	» 40
Service intérieur { économique.	25.771	84	»	84	78	»	78	16.470 69	563 10	17.033 79	» 63 91	» 02 19	» 66
Cordonnerie.....	14.261	38	9	47	43	18	61	13.107 30	556 20	13.663 50	» 91 91	» 03 90	» 95
Ébénisterie.....	3.880	11	2	13	»	»	»	3.736 18	160 »	3.896 18	» 96 29	» 04 13	1 00
Émouchettes	10.523	34	»	34	36	»	36	2.852 54	81 75	2.934 29	» 27 11	» 00 77	» 27
Galoches (semelles de)	3.467	10	1	11	»	»	»	4.409 88	61 50	4.471 38	» 27 20	» 01 77	1 28
Peignes.....	3.348	11	»	11	»	»	»	3.316 13	32 75	3.348 88	» 99 05	» 00 95	1 00
Sandales	26.429	86	»	86	86	»	86	19.385 31	182 30	19.567 61	» 73 35	» 00 69	» 74
Soies pour brosses (Préparation de)....	13.731	40	5	45	32	13	45	10.613 86	458 50	11.072 36	» 77 30	» 03 31	» 80
Tailleurs.....	897	3	»	3	»	»	»	978 40	20 50	998 90	1 09 07	» 02 29	1 11
Tissage mécanique de toile.....	2.465	8	»	8	»	»	»	3.310 78	101 80	3.412 58	1 34 31	» 04 13	1 38
Travaux divers intérieurs.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Carrières.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Desséchements.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Exploitation agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Exploitation forestière.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc ...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Scierie.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Taille de pierres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Travaux aux bâtiments des établissements ...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Travaux divers..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.....		333	17	350	279	31	310	79.205 07	2.218 40	81.423 47	» 73 79	» 02 07	75
TOTAUX GÉNÉRAUX..	107.332	350			310			81.423 47			» 75 86		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

FONTEVRAULT

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service intérieur économique	39.482	129	»	129	102	»	102	26.423 88	844 74	27.268 62	» 66 93	» 02 14	» 69 07
Boutonniers	33.163	66	42	108	68	55	123	21.573 51	585 45	23.158 96	» 65 05	» 01 77	» 66 82
Maçonniers	66.199	216	»	216	168	»	168	27.068 37	2.793 73	29.862 10	» 40 89	» 04 22	» 45 11
Ordonnerie	34	»	»	»	»	»	»	46 06	10 10	56 16	1 35 47	» 29 71	1 65 18
Forets	11.416	34	3	37	45	»	45	13.707 87	264 05	13.971 92	1.20 08	» 02 31	1.22 39
Forts	365	1	»	1	1	»	1	365 »	» »	365 »	1 » »	» » »	1 » »
Menuiserie	9.472	27	4	31	27	5	32	9.049 06	277 15	9.326 21	» 95 53	» 02 93	» 98 46
Enveloppes de paille	3.910	13	»	13	»	»	»	2.133 80	124 »	2.257 80	» 54 57	» 03 17	» 57 74
Filets	181	1	»	1	»	»	»	88 81	» »	88 81	» 49 07	» » »	» 49 07
Ressorts et essieux	22.185	61	11	72	60	8	68	27.323 96	1.188 26	28.512 22	1.23 16	» 05 36	1 28 52
Forts	4.147	13	»	13	13	1	14	6.714 53	288 55	7.003 08	1.61 91	» 06 96	1.68 87
Ouvriers (régie)	7.854	26	»	26	31	»	31	4.876 29	40 75	4.917 04	» 62 09	» 00 52	» 62 61
Usage (régie)	29.633	73	23	96	102	42	144	21.886 51	389 75	22.276 26	» 73 86	» 01 31	» 75 17
Travaux divers intérieurs	501	2	»	2	7	»	7	503 90	» »	503 90	1.00 58	» » »	1.00 58
Carrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Desséchements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation forestière	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Taille de pierres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux aux bâtiments des établissements	3.446	11	»	11	2	»	2	3.265 89	63 »	3.328 89	» 94 77	» 01 83	» 96 60
Travaux divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		673	83	756	626	111	737	165.027 44	6.869 53	171.896 97	» 71 14	» 02 96	» 74 10
TOTAUX GÉNÉRAUX.	231.988	756			737			171.896 97			» 74 10		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

GAILLON

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service intérieur (agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Service intérieur (économique.	46.277	151	»	151	122	»	122	41.797 30	2.605 87	44.403 17	» 90 32	» 05 63	» 96
Brosserie.....	63.869	171	47	218	157	20	177	76.822 15	3.170 »	79.992 15	1 14 88	» 01 71	1 16
Chaussons	28.593	90	3	93	86	8	94	18.557 07	2.887 30	21.444 37	» 64 90	» 10 10	» 75
Chaisiers.....	13.846	38	7	45	2	»	2	16.794 50	303 35	17.097 85	1 21 30	» 02 19	1 23
Cordonnerie.....	5.490	16	2	18	10	»	10	7.232 52	940 50	8.173 02	1 31 74	» 17 13	1 48
Fleurs artificielles....	3.242	6	5	11	26	6	32	2.136 51	1 »	2.137 51	» 65 90	» 00 03	» 65
Gainerie.....	150	»	»	»	»	»	»	216 69	10 »	226 69	1 44 46	» 06 67	1 51
Paillassons.....	15.668	51	»	51	51	»	51	13.569 58	1.289 02	14.858 60	» 86 60	» 08 23	» 94
Travaux divers intérieurs.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Carrières.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Desséchements..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Exploitation agricole.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Exploitation forestière.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Taille de pierres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Travaux aux bâtiments des établissements ...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Travaux divers..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.		523	64	587	454	34	488	177.126 32	11.207 04	188.333 36	» 98 33	» 06 22	1 04
TOTAUX GÉNÉRAUX..	180.135	587			488			188.333 36			1 04 55		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

LANDERNEAU

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
vice { agricole	477	2	»	2	2	»	2	357 75	»	357 75	» 75 00	»	» 75 00
rieur { économique	21.226	69	»	69	55	»	55	14.279 66	279 65	14.559 31	» 67 27	» 01 32	» 68 59
ssons métiers ...	11.814	38	»	38	81	»	81	10.418 32	1.978 27	12.396 59	» 88 19	» 16 74	1 04 93
ssons formées...	51.481	167	»	167	166	»	166	24.502 60	3.057 21	27.559 81	» 47 59	» 05 94	» 53 53
ises (rempaillage)	262	1	»	1	4	»	4	161 »	11 95	172 95	» 61 45	» 04 56	» 66 01
donnerie militaire.	9.629	30	1	31	29	»	29	8.191 22	950 78	9.142 »	» 85 07	» 09 87	» 94 91
aisterie commune	3.841	12	1	13	13	1	14	4.585 88	660 82	5.246 70	1 19 39	» 17 21	1 36 60
ages effilochage).	9.401	31	»	31	24	»	24	1.578 21	92 50	1.670 71	» 16 79	» 00 98	» 17 77
chines agricoles...	4.518	15	»	15	16	»	16	5.569 22	564 71	6.133 93	1 23 27	» 12 50	1 35 77
n, lavage, paquetage, peignage).....	40.491	132	»	132	122	»	122	33.152 53	2.065 03	34.217 56	» 79 41	» 05 10	» 84 51
nerie.....	12.811	42	»	42	15	»	15	10.700 73	221 41	10.922 14	» 83 53	» 01 73	» 85 26
aux divers intérieurs.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Carrières.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Desséchements..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation forestière.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Routes.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Taille de pierres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux aux bâtiments des établissements....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux divers..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		539	2	541	527	1	528	112.497 12	9.882 33	122.379 45	» 67 79	» 05 95	» 73 74
AUX GÉNÉRAUX ..	165.951	541			528			122.379 45			» 73 74		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	LOOS												
	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service intérieur (agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Service intérieur (économique.	22.868	74	»	74	84	»	84	21.288 90	571 75	21.860 65	» 93 09	» 02 50	» 95
Brochage.....	7.905	26	»	26	14	»	14	5.296 36	95 68	5.392 04	» 67 00	» 01 21	» 68
Chaussons.....	19.520	58	6	64	70	10	80	11.543 81	551 42	12.095 23	» 59 14	» 02 82	» 61
Cordonnerie.....	73.286	227	12	239	279	2	281	109.527 56	1.916 55	111.444 11	1 49 45	» 02 62	1 52
Haricots.....	278	1	»	1	»	»	»	25 01	3 40	28 41	» 09 00	» 01 22	» 10
Lits en fer.....	23.879	69	9	78	73	10	83	41.962 61	877 49	42.840 10	1 75 73	» 03 67	1 79
Parapluies.....	27.743	88	2	90	77	»	77	37.244 42	2.968 65	40.213 07	1 34 25	» 10 70	1 45
Tailleurs d'habits.....	7.812	25	»	25	18	»	18	6.391 07	332 »	6.723 07	» 81 81	» 04 25	» 86
Tissage à la main....	17.857	58	»	58	55	»	55	18.749 68	287 50	19.037 18	1 05 00	» 01 61	1 06
Vernissage.....	13.454	43	1	44	44	»	44	18.035 97	400 36	18.436 33	1 34 06	» 02 97	1 37
Travaux divers intérieurs.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Carrières.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Desséchements..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Exploitation agricole.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Exploitation forestière.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Taille de pierres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Travaux aux bâtiments des établissements ...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs. Travaux divers..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.....		669	30	699	714	22	736	270.065 39	8.004 80	278.070 19	1 25 84	» 03 73	1 29
TOTAUX GÉNÉRAUX..	214.602	699			736			278.070 19			1 29 57		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

MELUN

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service intérieur économique	13 887	45	»	45	39	»	39	20.299 27	1.249 49	21.548 76	1 46 17	» 09 00	1 55 17
Usserie	15.245	46	4	50	53	2	55	24.225 80	1.198 20	25.423 50	1 58 91	» 07 86	1 66 77
Usserie (Régie)	2.315	8	»	8	10	»	10	3.411 31	62 »	3.473 31	1 47 36	» 02 67	1 50 03
Bonnerie cousue	988	3	»	3	4	»	4	1.981 06	125 16	2.106 22	2 00 51	» 12 67	2 13 18
Buisterie	1.583	5	»	5	7	»	7	2.832 01	180 80	3.012 81	1 78 90	» 11 42	1 90 32
Blogerie	305	1	»	1	1	»	1	743 50	81 »	824 50	2 43 77	» 26 56	2 70 33
Boutissage	21.135	68	1	69	56	3	59	34.987 45	2.978 89	37.966 34	1 65 54	» 14 09	1 79 63
Truments de pesage	15.989	50	2	52	42	»	42	23.213 68	1.689 05	24.902 73	1 45 19	» 10 56	1 55 75
ns pour l'agriculture	7.872	26	»	26	27	»	27	3.576 05	1.414 95	4.991 »	» 45 43	» 17 97	» 63 40
Brosserie	9.173	27	3	30	29	»	29	16.019 74	1.003 99	17.023 73	1 74 64	» 10 95	1 85 59
ture et imprimerie our le service pénitentiaire	30.129	98	»	98	89	»	89	61.581 02	1.427 75	63.008 77	2 04 39	» 04 74	2 09 13
lleurs pour le serce pénitentiaire	17.994	53	6	59	50	2	52	36.132 07	3.260 61	39.392 68	2 00 80	» 18 12	2 18 92
age de laine	8.127	25	1	26	20	1	21	13.547 53	1.660 75	15.208 28	1 66 70	» 20 43	1 87 13
ns métalliques	6.766	22	»	22	22	»	22	12.209 35	389 60	12.598 95	1 80 45	» 05 76	1 86 21
merie grosse	18.279	56	3	59	54	3	57	26.313 05	1.151 42	27.464 47	1 43 95	» 06 30	1 50 25
vaux de bâtiment d'intérieur	1.531	5	»	5	4	»	4	2.305 73	194 70	2.500 43	1 50 60	» 12 72	1 63 32
Société de patronage	198	1	»	1	»	»	»	311 45	38 90	350 35	1 57 30	» 19 64	1 76 94
Dessèchements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation forestière	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Taille de pierres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux aux bâtiments des établissements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		539	20	559	507	11	518	283.689 57	18.107 26	301.796 83	1 65 40	0 10 56	1 75 96
TAUX GÉNÉRAUX	171.516	559			518			301.796 83			1 75 96		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

NIMES

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service intérieur économique	22 038	72	»	72	68	»	68	23.695 01	1.058 26	24.753 27	1 0752	0 0480	1 1232
Balais	6 108	20	»	20	50	»	50	5.531 31	101 45	5.632 76	0 9056	0 0166	0 9222
Chaises	9 883	31	1	32	30	»	30	19.110 42	101 »	19.211 42	1 9337	0 0102	1 9439
Cordonnerie	36 863	118	2	120	148	»	148	45.933 29	547 80	46.481 09	1 2460	0 0149	1 2609
Ébénisterie	6.481	17	4	21	30	6	36	4.712 48	67 02	4.779 50	0 7271	0.0103	0 7374
Empaillage	14.476	43	4	47	52	5	57	11.261 19	13 »	11.274 19	0 7779	0 0009	0 7788
Espadrilles	15.055	49	»	49	»	»	»	13.859 78	»	13.859 78	0 9206	»	0 9206
Filoches	14.454	47	»	47	47	»	47	4.762 93	58 07	4 821 »	0 3295	0.0040	0 3335
Lits en fer	18 486	56	4	60	55	6	61	20.544 29	166 92	20.711 21	1 5982	0 0090	1 6072
Meubles de jardin	6 147	15	5	20	22	»	22	6 736 20	26 96	6.763 16	1 0958	0 0044	1 1002
Pantoufles	662	2	»	2	8	19	27	302 59	»	302 59	0 4569	»	0 4569
Pipes	15 753	52	»	52	52	»	52	17 956 89	249 46	18.206 35	1 1399	0 0158	1 1557
Sparterie	12 351	40	»	40	23	»	23	6.354 26	132 50	6.486 76	0 5144	0 0107	0 5251
Tailleurs	1 910	6	»	6	4	»	4	2.328 50	306 22	2.634 72	1.2191	0 1603	1 3794
Tonneliers	746	3	»	3	»	»	»	589 50	44 99	634 49	0 7902	0 0603	0 8505
Travaux divers intérieurs	579	2	»	2	2	»	2	864 50	7 50	872	1 4931	0 0129	1 5060
Travaux extérieurs. Carrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Desséchements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation forestière	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Taille de pierres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux aux bâtiments des établissements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		573	20	593	591	36	627	193.543 14	2.881 15	196.426 29	1 0635	0 0158	1 0793
TOTAUX GÉNÉRAUX	181 992	593			627			196.424 29			1.0793		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

POISSY

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
rice intérieur économique	31.690	103	»	103	88	»	88	38.534 76	2.091 96	40.626 72	1 2160	» 0660	1 2820
t-jour	15.426	50	»	50	46	»	46	13.890 55	304 92	14.195 47	» 9005	» 0197	» 9202
aterie	6.698	22	»	22	19	»	19	12.112 38	9 00	12.121 38	1 8083	» 0013	1 8096
tons	8.224	22	5	27	»	»	»	6 329 64	230 75	6.560 39	» 7697	» 0280	» 7977
ses	25.722	70	14	84	80	7	87	20 635 64	108 00	20.743 64	» 8022	» 0042	» 8064
nage	3.507	11	»	11	11	»	11	2.975 46	42 00	3.017 46	» 8484	» 0120	» 8604
ses bois	13.132	40	3	43	39	2	41	38.912 00	252 25	39.164 25	2 9631	» 0192	2 9823
ses paille	23.767	69	8	77	61	10	71	27.821 77	231 08	28.052 85	1 1706	» 0097	1 1803
assons	18.335	52	8	60	41	3	44	7.848 85	234 08	8.082 93	» 4281	» 0127	» 4408
onnerie	93.891	298	8	306	288	14	302	124.140 42	1.812 09	125.952 51	1 3222	» 0192	1 3414
de fer	4.532	15	»	15	20	»	20	4.164 71	22 50	4.187 21	» 9189	» 0050	» 9239
re	4.102	12	1	13	»	»	»	2.456 56	68 10	2.524 66	» 5988	» 0166	» 6154
bles en fer	14.896	49	»	49	51	»	51	62.311 34	402 02	62.713 36	4 1830	» 0270	4 2100
ture sur bois	7.354	21	3	24	18	3	21	13.917 67	183 00	14.100 67	1 8925	» 0248	1 9173
s en bois	13.523	43	1	44	33	2	35	20.350 78	119 00	20.469 78	1 5019	» 0088	1 5137
eurs	18.235	53	6	59	50	5	55	23.802 77	1.740 45	25.543 22	1 3053	» 0954	1 4007
aux divers intérieurs	1.349	4	»	4	8	»	8	2.693 06	302 25	2.995 31	1 9962	» 2240	2 2202
Carrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dessechements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation forestiere	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Taille de pierres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux aux bâtiments des établissements (Régie)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		934	57	991	853	46	899	422.898 36	8.133 45	431.051 81	1 3893	0 0268	
AUX GÉNÉRAUX	304 383	991			899			431.051 81			1 4161		1 4161

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

RIOM

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRA		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOT
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c
Service intérieur économique	25.971	85	»	85	69	»	69	26.722 27	1.599 05	28.321 32	1 02 89	» 06 16	1 09
Boissellerie	6.513	20	1	21	18	»	18	9.296 41	857 25	10.153 66	1 42 73	» 13 16	1 55
Chaussonnerie	18.715	61	»	61	65	»	65	15.426 53	1.117 62	16.544 15	» 82 43	» 05 97	» 88
Cordonnerie	1.270	4	»	4	4	»	4	1.504 50	140 »	1.644 50	1 18 43	» 11 02	1 29
Corsets	20.494	67	»	67	67	»	67	16.611 33	965 30	17.576 63	» 81 05	» 04 71	» 85
Enveloppes de bouteilles	15.552	51	»	51	60	»	60	9.348 49	634 75	9.983 24	» 60 11	» 04 08	» 64
Paillage de chaises	1.876	6	»	6	10	»	10	620 75	83 55	704 30	» 33 09	» 04 45	» 37
Tailleurs	9.065	29	«	29	33	»	33	13.793 65	1.081 25	14.874 90	1 52 15	» 11 93	1 64
Tissage de soie	23.478	71	5	76	72	6	78	46.660 83	2.478 »	49.138 83	1 98 74	» 10 54	2 09
Toiles métalliques	38.299	125	»	125	140	»	140	75.531 08	2.337 50	77.868 58	1 97 21	» 06 10	2 03
Tresse de paille	4.560	15	»	15	11	»	11	1.805 57	235 05	2.040 62	» 39 60	» 05 15	» 44
Travaux divers intérieurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs. — Carrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Desséchements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Exploitation agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Exploitation forestière	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Taille de pierres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux aux bâtiments des établissements	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
Travaux divers	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	
Totaux		534	6	540	549	6	555	217.321 41	11.529 32	228.850 73	1 31 08	» 06 95	
TOTAUX GÉNÉRAUX	165.793	540			555			228.850 73			1.38 03		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

THOUARS

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service extérieur (agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Service extérieur économique	15.034	49	»	49	38	»	38	14.825 88	358 »	15.183 88	» 98 61	» 02 38	1 00 99
Cuisines	36.854	116	4	120	122	10	132	28.646 17	3.242 56	31.888 73	» 77 73	» 08 79	» 86 52
Cassage de noix	8.635	28	»	28	27	»	27	2.372 48	48 »	2.420 48	» 27 47	» 00 56	» 28 03
Boissons	7.290	24	»	24	27	»	27	3.266 98	94 15	3.361 13	» 44 81	» 01 29	» 46 10
Boulonnerie	6.562	21	»	21	21	»	21	5.900 87	22 63	5.923 50	» 89 92	» 00 34	» 90 26
Cafés	26.276	86	»	86	94	»	94	25.020 17	718 40	25.738 57	» 95 22	» 02 73	» 97 95
Cuisinerie	5.984	16	3	19	20	2	22	5.326 97	369 40	5.696 37	» 89 02	» 06 17	» 95 19
Cuves	5.791	19	»	19	21	»	21	1.909 »	6 80	1.915 80	» 32 96	» 00 12	» 33 08
Poches	4.439	13	1	14	16	1	17	5.305 46	120 60	5.426 06	1 19 52	» 02 71	1 22 23
Poterie	3.073	9	1	10	9	»	9	2.404 77	5 75	2.410 52	» 78 26	» 00 18	» 78 44
Scierie	2.402	8	»	8	10	»	10	1.236 10	»	1.236 10	» 51 42	»	» 51 42
Travaux divers intérieurs	10.349	34	»	34	22	»	22	9.826 36	407 40	10.233 76	» 94 95	» 03 93	» 98 88
Carrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dessèchements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation forestière	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Taille de pierres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux aux bâtiments des établissements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		423	9	432	427	13	440	106.041 21	5.393 69	111.434 90	» 79 92	» 04 06	» 83 98
TOTAUX GÉNÉRAUX	132 689	432			440			111 434 90			» 83 98		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

CASTELLUCCIO

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service intérieur — agricole	6.950	23	»	23	19	»	19	3.980 11	180 50	4.160 61	» 57 27	» 02 60	» 59
Service intérieur — économique	22.026	72	»	72	61	»	61	12.029 »	500 »	22.529 »	» 54 61	» 02 27	» 56
Travaux divers intérieurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs. — Carrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs. — Desséchements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs. — Exploitation agricole	40.897	133	»	133	160	»	160	19.715 25	455 50	20.170 75	» 48 21	» 01 11	» 49
Travaux extérieurs. — Exploitation forestière	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs. — Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs. — Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs. — Scierie	»	»	»	»	»	»	»		»	»		»	
Travaux extérieurs. — Taille de pierres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs. — Travaux aux bâtiments des établissements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs. — Travaux divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux		228	»	228	240	»	240	35.724 36	1.136 »	36.860 36	» 51 13	» 01 62	» 53
TOTAUX GÉNÉRAUX	69.873	228			240			36.860 36			» 52 75		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

CHIAVARI

NOMENCLATURE des ESPÈCES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service d'hiver (agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Service d'hiver (économique.	41.130	134	»	134	125	»	125	23.106 70	1.264 25	24.370 95	» 56 18	» 03 07	» 59 25
Travaux divers intérieurs.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Carrières.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Desséchements..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation agricole	140.951	459	»	459	460	»	460	72.683 40	3.398 »	76.081 40	» 51 57	» 02 41	» 53 98
Exploitation forestiere.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Routes	853	3	»	3	15	»	15	452 »	43 »	495 »	» 52 99	» 05 04	» 58 03
Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Taille de pierres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux aux bâtiments des établissements ...	11.444	37	»	37	31	»	31	5.887 30	526 95	6.414 25	» 51 44	» 04 61	» 56 05
Travaux divers..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		633	»	633	631	»	631	102.129 80	5.232 50	107.361 60	» 52 54	» 02 69	» 55 23
TOTAUX GÉNÉRAUX..	194.378	633			631			107.361 60			» 55 23		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

BERROUAGHIA

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL du produit net.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL des gratifications.	
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
Service intérieur (agricole	1.466	5	»	5	4	»	4	2.092 03	155 25	2.247 28	1 42 70	» 10 59	1
Service intérieur (économique.	32.089	105	»	105	97	»	97	29.056 69	1.174 38	30.231 07	0 90 55	» 03 66	0
Alfa	6.088	20	»	20	10	»	10	5.654 14	110 75	5.768 89	0 92 87	» 01 82	0
Bourrellerie	312	1	»	1	1	»	1	421 25	24 50	445 75	1 35 02	» 07 85	1
Cordonnerie (cousue).	5.466	17	»	17	20	»	20	6.854 86	275 50	7.072 36	1 25 01	» 04 35	1
Ferblanterie	668	2	»	2	2	»	2	928 20	48 45	976 65	1 38 95	» 07 25	1
Forge	2.115	7	»	7	7	»	7	3.037 40	167 65	3.205 05	1 43 61	» 07 93	1
Menuiserie.....	1.116	3	»	3	2	»	2	1.597 70	96 65	1.694 35	1 43 16	» 08 66	1
Reliure	339	1	»	1	1	»	1	467 60	42 »	509 60	1 40 00	» 12 37	1
Tailleurs.....	7.640	25	»	25	22	»	22	9.539 61	332 »	9.871 61	1 24 86	» 04 35	1
Travaux divers intérieurs.....	863	3	»	3	2	»	2	277 89	»	277 89	32 20	»	0
Travaux extérieurs. Carrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs. Desséchements..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs. Exploitation agricole.....	106.747	348	»	348	105	»	105	80.057 20	1.415 75	81.472 95	0 75 00	» 01 33	0
Travaux extérieurs. Exploitation forestière.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs. Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc...	120	»	»	»	»	»	»	143 26	6 »	149 26	1 19 38	» 05 00	1
Travaux extérieurs. Routes.....	364	1	»	1	1	»	1	273 »	12 »	285 »	0 75 00	» 03 30	0
Travaux extérieurs. Scierie.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Travaux extérieurs. Taille de pierres.	345	1	»	1	1	»	1	371 88	14 »	385 88	1 07 79	» 04 66	1
Travaux extérieurs. Travaux aux bâtiments des établissements....	3.302	11	»	11	15	»	15	4.082 01	218 10	4.300 11	1 23 62	» 06 61	1
Travaux extérieurs. Travaux divers..	17.357	57	»	57	37	»	37	19.462 02	1.393 22	20.855 24	1 12 13	» 08 03	1
Chantiers pour particuliers.....	4.586	15	»	15	»	»	»	3.839 81	62 60	3.902 41	0 83 73	» 01 37	0
Totaux		622	»	622	327	»	327	168.136 55	5.510 80	173.647 35	0 88 04	0 02 89	0
TOTAUX GÉNÉRAUX..	190.978	622			327			173.647 35			0 90 93		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

LAMBÈSE

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Arbre (agricole.....	1 228	4	»	4	6	»	6	736 80	»	736 80	0 60 00	»	0 60 00
rieur (economique.	27.354	89	»	89	75	»	75	22.961 57	692 40	23.653 97	0 83 96	» 02 53	0 86 47
(cuves et couffins)	64.568	210	»	210	266	»	266	15.382 88	1.433 27	16.816 15	0 23 85	» 02 20	0 26 04
ines.....	2.563	7	1	8	12	»	12	1.977 44	108 75	2.086 19	0 77 15	» 04 24	0 81 39
rronnage.....	50	»	»	»	»	»	»	10 95	»	10 95	0 21 90	»	0 21 90
donnerie.....	5.534	17	1	18	20	»	20	5.186 70	408 60	5.595 30	0 93 72	» 07 38	1 01 10
blanterie.....	466	2	»	2	1	»	1	472 05	19 »	491 05	0 01 30	» 04 07	1 05 37
ge.....	863	3	»	3	3	»	3	960 25	50 50	1.010 75	1 11 27	» 05 85	1 17 12
nuiserie.....	2.024	6	»	6	7	»	7	2.016 20	283 75	2.299 95	0 99 62	» 14 01	1 13 63
ture.....	295	1	»	1	1	»	1	300 50	24 »	324 50	1 01 87	» 08 13	1 10 00
ure.....	187	1	»	1	1	»	1	191 70	14 »	205 70	1 02 52	» 07 48	1 10 00
leurs.....	8.978	29	»	29	33	»	33	7.604 13	190 »	7.794 13	0 84 70	» 02 11	0 86 81
ellerie.....	245	1	»	1	1	»	1	259 »	10 50	269 50	1 05 72	» 04 28	1 10 00
meurs.....	1 463	5	»	5	5	»	5	1.002 30	27 80	1.050 10	0 68 51	» 01 90	0 70 41
aux divers intérieurs.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Carrieres.....	31.168	102	»	102	103	»	103	31.606 70	5.794 90	37.401 60	1 01 40	» 18 59	1 19 99
Dessechements..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation agricole.....	13.212	43	»	43	72	»	72	14.989 90	864 50	15.854 40	1 13 45	» 06 55	1 20 00
Exploitation forestiere.....	7.651	25	»	25	30	»	30	9.181 20	»	9.181 20	1 20 00	»	1 20 00
Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fonte.....	20.914	68	»	68	60	»	60	25.096 80	»	25.096 80	1 20 00	»	1 20 00
Scierie.....	5.780	17	»	17	14	»	14	7.336 »	»	7.336 »	1 38 93	»	1 38 93
Taille de pierres.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux aux bâtiments des établissements....	1.442	5	»	5	26	»	26	1.045 40	»	1.045 40	0 72 49	»	0 72 49
Travaux divers..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.....		635	2	637	736	»	736	148.318 47	9.921 97	158.240 44	0 75 88	0 05 07	0 80 95
AUX GÉNÉRAUX.	195.485	637			736			158.240 44			0 80 95		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

CLERMONT

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEUSES pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEUSES au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvrières.	Apprenties.	TOTAL	Ouvrières.	Apprenties.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service interieur économique.....	21.131	69	»	69	63	»	63	15.136 23	279 35	15.415 58	» 71 63	» 01 32	» 73
Corsets.....	99.914	325	»	325	305	»	305	98.015 36	2.123 85	100.139 21	» 98 10	» 02 13	1 00
Cheveux (Préparation de)	13.128	43	»	43	39	»	39	9.808 42	208 »	10.016 42	0 74 74	» 01 59	» 76
Totaux.....		437	»	437	407	»	407	122.960 01	2.611 20	125.571 21	» 91 65	» 01 94	» 93
TOTAUX GÉNÉRAUX ..	134.168	437			407			125.571 21			» 93 59		

MONTPELLIER

								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. .	fr. c.
Service intérieur économique.....	11.278	37	»	37	33	»	33	10.245 50	221 84	10.467 34	» 90 84	» 01 97	» 92
Bonneterie.....	31.971	102	2	104	109	8	117	16.346 96	421 30	11.768 26	» 51 13	» 01 33	» 52
Cartons.....	3.449	11	»	11	10	3	13	946 37	21 25	967 62	» 27 44	» 00 62	» 28
Corsets.....	24.337	76	3	79	70	4	74	15.187 77	319 60	15.507 37	» 62 41	» 01 21	» 63
Filet, tricot, effilochage	1.597	4	1	5	31	»	31	363 84	12 15	376 99	» 22 78	» 00 76	» 23
Totaux		230	6	236	253	13	268	43.090 44	996 14	44.086 58	» 59 33	» 01 37	» 60
TOTAUX GÉNÉRAUX..	72.632	236			268			44.086 58			» 60 70		

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

RENNES

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEUSES pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEUSES au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
		Ouvrières.	Apprenties.	TOTAL	Ouvrières.	Apprenties.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service intérieur économique	20.963	68	»	68	56	»	56	13.974 46	517 06	14.491 52	» 66 66	» 02 47	» 69 13
Blanc-cols	131.594	429	»	429	415	»	415	136.886 73	1.851 28	138.738 01	1 04 02	» 01 41	1 05 43
Totaux		497	»	497	471	»	471	150.861 19	2.368 34	153.229 53	» 98 89	» 01 55	1.00 44
TOTAUX GÉNÉRAUX.	152.557	497			471			153.229 53			1 00 44		

LAZARET

Service intérieur économique	3.565	12	»	12	9	»	9	1.857 75	34 50	1.892 25	» 52 11	» 00 97	» 53 08
Boîtes d'allumettes	11.021	36	»	36	43	»	43	8.658 »	34 50	8.692 50	» 78 56	» 00 31	» 78 87
Filature	1.297	4	»	4	3	»	3	941 63	7 »	948 63	» 72 60	» 00 54	» 73 14
Carrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Desséchements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation agricole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation forestière	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Routes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Taille de pierres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux aux bâtiments des établissements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		52	»	52	55	»	55	11.457 38	76 »	11.533 38	» 72 14	» 00 48	» 72 62
TOTAUX GÉNÉRAUX	15.883	52			55			11.533 38			» 75 62		

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES, PÉNITENCIERS AGRICOLES

TABLEAU N° XXV. — Récapitulation des produits du travail, par indust dans tous les établissements, en 1893.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décemb. 1893			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE de travail.	
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				Produit net.	Gratifications.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
FRANCE												
Maisons centrales.								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service intérieur { agricole	6.385	21	»	21	14	»	14	4.236 91	72 »	4.308 91	» 6635	» 011
Service intérieur { économique	380.421	1.240	»	1.240	993	»	993	351.107 42	15.616 20	366.723 62	» 9229	» 041
Abat-jour	15.426	50	»	50	46	»	46	13.890 55	304 92	14.195 47	» 9005	» 019
Balais	6.108	20	»	20	50	»	50	5.531 31	101 45	5.632 76	» 9056	» 016
Bandes	169	»	»	»	»	»	»	134 29	»	134 29	» 7946	»
Bijouterie	6.698	22	»	22	19	»	19	12.112 38	9 »	12.121 38	1 8083	» 001
Boissellerie	6.513	20	1	21	18	»	18	9.296 41	857 25	10.153 66	1 4273	» 131
Boutonnerie { de nacre	22.151	72	»	72	59	»	59	18.571 79	757 72	19.329 51	» 8384	» 032
Boutonnerie { de corne	78.241	204	51	255	190	65	255	56.549 32	4.058 76	60.608 08	» 7227	» 051
Brochage	7.905	26	»	26	14	»	14	5.296 36	95 68	5.392 04	» 6700	» 012
Brosses	112.369	300	67	367	329	37	366	124.231 27	4.519 88	128.751 15	1 1056	» 040
Brosses (régie)	2.315	8	»	8	10	»	10	3.411 31	62 »	3.473 31	1 4736	» 026
Cadres	13.908	39	6	45	35	12	47	14.132 23	1.191 45	15.323 68	1 0161	» 085
Cassage de noix	8.635	28	»	28	27	»	27	2.372 48	48 »	2.420 48	» 2747	» 005
Chaises (Fabrication et rempaillage de)	66.273	196	19	215	157	12	169	106.395 90	1.025 18	107.321 08	1 6054	» 015
Chaussons (Tressage et claquage de)	322.267	1.014	35	1.049	1.156	52	1.208	182.691 62	14.932 22	197.623 84	» 5669	» 046
Cordonnerie { clouée / cousue	264.427	817	44	861	858	37	895	336.833 21	8.807 »	345.640 21	1 2738	» 033
Corsets	140.809	437	22	459	423	15	438	133.068 53	3.067 60	136.156 13	» 9452	» 021
Ébénisterie, menuiserie	42.379	120	19	139	139	20	159	37.262 38	1 978 44	39.240 82	» 8793	» 046
Emboutissage	21.135	68	1	69	56	3	59	34.987 45	2.978 89	37.966 34	1 6551	» 141
Émouchettes et Caparaçons	10.523	34	»	34	36	»	36	2.852 54	81 75	2.934 29	» 2711	» 007
Empaillage	14 476	43	4	47	52	5	57	11.261 19	13 »	11.274 19	» 7779	» 000
Enveloppes de paille	19.462	64	»	64	60	»	60	11.482 29	758 75	12.241 04	» 5900	» 039
Équipement	3.277	10	1	11	13	»	13	3.951 16	45 »	3.996 16	1 2057	» 013
Espadrilles et sandales	15.055	49	»	49	»	»	»	13.859 78	»	13.859 78	» 9206	»
Essieux, Ressorts pour voitures	22.185	61	11	72	60	8	68	27.323 96	1.188 26	28.512 22	1 2316	» 053
Étoupes	15.192	50	»	50	45	»	45	3.487 21	99 30	3.586 51	» 2296	» 006
Fil de fer (article en)	4.532	15	»	15	20	»	20	4.164 71	22 50	4.187 21	» 9189	» 005
Filets, flocheses	14.635	48	»	48	47	»	47	4.851 74	58 07	4.909 81	» 3315	» 006
Fleurs	7.344	18	6	24	26	6	32	4.593 07	69 10	4.662 17	» 6251	» 006
Galnerie	150	»	»	»	»	»	»	216 69	10 »	226 69	1 5446	» 065
Galoches	7.906	23	2	25	16	1	17	9.715 34	182 10	9.897 44	1 2289	» 023

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décemb. 1893			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE de travail.		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				Produit net.	Gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Maisons centrales.													
FRANCE								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
terie	2.930	7	2	9	13	1	14	3.155 58	121 30	3.276 88	1 0770	» 0414	1 1184
icots (écossage)	278	1	»	1	»	»	»	25 01	3 40	28 41	» 0900	» 0122	» 1022
logerie	305	1	»	1	1	»	1	743 50	81 »	824 50	2 4377	» 2656	2 7033
ession et reliure	30.129	98	»	98	89	»	89	61.581 02	1.427 75	63.008 77	2 0439	» 0474	2 0913
ruments de pesage	15.989	50	2	52	42	»	42	23.213 68	1.689 05	24.902 73	1 4519	» 1056	1 5575
s pour l'agriculture	7.872	26	»	26	27	»	27	3.576 05	1.414 95	4.991 »	» 4543	» 1797	» 6340
en fer	124.360	392	13	405	417	16	433	199.256 06	11.959 88	211.215 94	1 6023	» 0961	1 6980
ographie	283	1	»	1	»	»	»	631 »	1 »	632 »	2 2297	» 0035	2 2332
hines agricoles	4.518	15	»	15	16	»	16	5.569 22	564 71	6.133 93	1 2327	» 1250	1 3577
ures linéaires	20.624	63	4	67	59	2	61	24.208 66	546 10	24.754 76	1 1738	» 0265	1 2003
bles en fer	21.043	64	5	69	73	»	73	69.047 54	428 98	69.476 52	3 2812	» 0204	3 3010
eurs et paillassons	22.515	72	1	73	51	»	51	18.169 71	1.457 09	19.626 80	» 8070	» 0647	» 8717
ouffes	662	2	»	2	8	19	27	302 59	»	302 59	» 4569	»	» 4569
pluies	27.743	88	2	90	77	»	77	37.244 42	2.968 65	40.213 07	1 3425	» 1070	1 4495
ses	3.348	11	»	11	»	»	»	3.316 13	32 75	3.348 88	» 0905	» 0098	» 1003
ture et vernissage	13.454	43	1	44	44	»	44	18.035 97	400 36	18.436 33	1 3406	» 0297	1 3703
	15.753	52	»	52	52	»	52	17.956 89	249 46	18.206 35	1 1399	» 0158	1 1557
ours	6.476	20	1	21	»	»	»	7.762 48	368 46	8.130 84	1 1966	» 0569	1 2555
terie	7.220	22	1	23	22	1	23	9.119 30	294 30	9.413 60	1 2630	» 0408	1 3038
terie (régie)	4.464	15	»	15	21	»	21	4.196 47	381 25	4.577 72	» 9401	» 0854	1 0255
en papier	4.125	13	»	13	3	»	3	2.222 66	144 »	2.366 66	» 5388	» 0349	» 5737
iles, savaterie	39.808	129	1	130	96	»	96	28.058 40	377 80	28.436 20	» 7048	» 0095	» 7143
ture sur bois	7.354	21	3	24	18	3	21	13.917 67	183 »	14.100 67	1 8925	» 0248	1 9173
rerie, Quincaillerie	9.173	27	3	30	29	»	29	16.019 74	1.003 99	17.023 73	1 7464	» 1095	1 8559
erie, paille, coco	12.351	40	»	40	23	»	23	6.354 26	132 50	6.486 76	» 5144	» 0107	» 5251
pour brosses	40.491	132	»	132	122	»	122	32.152 53	2.065 03	34.217 56	» 7941	» 0510	» 8451
	13.523	43	1	44	33	2	35	20.350 78	119 »	20.469 78	1 5049	» 0088	1 5137
ers	1.441	5	»	5	»	»	»	1.568 60	252 95	1.821 55	1 0885	» 1755	1 2640
ers (régie)	84.272	262	12	274	272	7	279	112.773 79	8.347 36	121.121 15	1 3392	» 0991	1 4373
ge de fil, laine ou coton	31.112	99	2	101	84	1	85	38.288 66	2.138 92	40.427 58	1 2306	» 0688	1 2994
(régie)	52.875	149	23	172	197	42	239	49.895 81	2.667 90	52.563 71	» 9436	» 0505	» 9941
de soie	40.641	121	11	132	104	19	123	59.466 94	3.406 98	62.873 92	1 4632	» 0838	1 5470
de toiles métalliques	48.512	158	»	158	187	»	187	90.037 69	2.848 60	92.886 29	1 8560	» 0587	1 9147
llerie	746	3	»	3	»	»	»	589 50	44 99	634 49	» 7902	» 0603	» 8505
ge de paille	4.560	15	»	15	11	»	11	1.805 57	235 05	2.040 62	» 3960	» 0515	» 4475
de café	2.418	8	»	8	24	»	24	885 20	»	885 20	» 3661	»	» 3661
rie	54.534	174	4	178	69	3	72	55.261 49	2.095 18	57.356 67	1 0133	» 0384	1 0517
ie	4.397	11	3	14	20	»	20	5.869 63	642 91	6.512 54	1 3349	» 1462	1 4811
ux divers intérieurs	12.640	42	»	42	37	»	37	12 221 72	672 52	12.894 24	» 9669	» 0532	1 0201
aux bâtiments	11.426	37	»	37	30	»	30	14 651 56	1.620 80	16.272 36	1 2823	» 1419	1 4242
é de patronage (Melun)	198	1	»	1	»	»	»	311 45	38 90	350 35	1 5730	» 1964	1 7694
TOTAUX	2.465.834	7.650	384	8.034	7.339	389	7.728	2.619.707 73	116.440 29	2.736.148 02	1 0624	» 0472	1 1096

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année. Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décemb. 1893 Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE de travail. Produit net.	Gratifications.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Pénitenciers agricoles de la Corse.												
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service — Agricole	6.950	22	»	23	19	»	19	3.980 11	180 50	4.160 61	» 5727	» 0260
Service — Économique	63.156	206	»	206	186	»	186	35.135 70	1.764 25	36.899 95	» 5563	» 0279
Travaux extérieurs — Exploitation agricole	181.848	592	»	592	620	»	620	92.398 65	3.853 50	96.252 15	» 5081	» 0212
Travaux extérieurs — Travaux aux bâtiments	11.444	37	»	37	31	»	31	5.887 30	526 95	6.414 25	» 5144	» 0461
Travaux extérieurs — Routes	853	3	»	3	15	»	15	452 »	43 »	495 »	» 5299	» 0501
TOTAUX	264.251	861	»	861	871	»	871	137.853 76	6.368 20	144.221 96	» 5217	» 0241
Maisons centrales.												
ALGÉRIE												
Service intérieur — agricole	1.228	4	»	4	6	»	6	736 80	»	736 80	» 6000	»
Service intérieur — économique	27.354	89	»	89	75	»	75	22.931 57	692 40	23.653 97	» 8391	» 0254
Alfa (Ouvrages en)	64.568	210	»	210	266	»	266	15.382 88	1.433 27	16.816 15	» 2365	» 0221
Chaises	2.563	7	1	8	12	»	12	1.977 44	108 75	2.086 19	» 7715	» 0424
Charronnage	50	»	»	»	»	»	»	10 95	» »	10 95	» 2190	»
Cordonnerie	5.534	17	1	18	20	»	20	5.186 70	408 60	5.595 30	» 9372	» 0736
Ferblanterie	466	2	»	2	1	»	1	472 05	19 »	491 05	1 0130	» 0403
Forge	863	3	»	3	3	»	3	960 25	50 50	1.010 75	1 1127	» 0585
Menuiserie	2.024	6	»	6	7	»	7	2.016 20	283 75	2.299 95	» 9962	» 1402
Peinture	295	1	»	1	1	»	1	300 50	24 »	324 50	1 0187	» 0813
Reliure	187	1	»	1	1	»	1	191 70	14 »	205 70	1 0252	» 0749
Tailleurs	8.978	29	»	29	33	»	33	7.604 13	190 »	7.794 13	» 8470	» 0211
Tonnellerie	245	1	»	1	1	»	1	259 »	10 50	269 50	1 0572	» 0428
Tourneurs (sur bois)	1.463	5	»	5	5	»	5	1.002 30	27 80	1.030 10	» 6851	» 0190
Travaux divers intérieurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs — Carrières	31.168	102	»	102	103	»	103	31.606 70	5.794 90	37.401 60	1 0140	» 1859
Travaux extérieurs — Dessèchements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs — Exploitation agricole	13.212	43	»	43	72	»	72	14.989 90	864 50	15.854 40	1 1345	» 0654
Travaux extérieurs — Exploitation forestière	7.651	25	»	25	30	»	30	9.181 20	«	9.181 20	1 2000	»
Travaux extérieurs — Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs — Routes	20.914	68	»	62	69	»	60	25.096 80	»	25.096 80	1 2000	»
Travaux extérieurs — Scierie	5.280	17	»	17	14	»	14	7.336 »	»	7.336 »	1 3893	»
Travaux extérieurs — Taille de pierres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux extérieurs — Travaux aux bâtiments des établissements	1.442	5	»	5	26	»	26	1.045 40	»	1.045 40	» 7249	»
Travaux extérieurs — Travaux divers	»	»	»	«	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	195.485	635	2	637	736	»	736	148.318 47	9.921 97	158.240 44	» 7589	» 0507

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES.	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décemb. 1893			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE de travail.		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				Produit net.	Gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Pénitencier agricole.													
ALGÉRIE								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
rvice { agricole	..466	5	»	5	4	»	4	2.092 03	155 25	2.247 28	1 4270	» 1059	1 5329
érieur{ économique	32.089	105	»	105	97	»	97	29.056 69	1.174 38	30.231 07	» 9055	» 0366	» 9421
ls	6.088	20	»	20	10	»	10	5.658 14	110 75	5.768 89	» 9287	» 0182	» 9469
urrellerie	312	1	»	1	1	»	1	421 25	24 50	445 75	1 3502	» 0785	1 4287
rdonnerie	5.466	17	»	17	20	»	20	6.834 86	237 50	7.072 36	1 2504	» 0435	1 2939
blanterie	668	2	»	2	2	»	2	928 20	48 45	976 65	» 3895	» 0725	1 4620
ge	2.115	7	»	7	7	»	7	3.037 40	167 65	3.205 05	1 4361	» 0793	1 5154
nuiserie	1.116	3	»	3	2	»	2	1.597 70	96 65	1.694 35	1 4316	» 0866	1 5182
ture	334	1	»	1	1	»	1	467 60	42 »	509 60	1 4000	» 1257	1 5257
illeurs	7.660	25	»	25	22	»	22	9.539 61	332 »	9.871 61	1 2486	» 0435	1 2921
vaux divers intérieurs	863	3	»	3	2	»	2	277 89	»	277 89	» 3220	»	» 3220
Carrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Desséchements	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exploitation agricole	106.747	348	»	348	105	»	105	80.057 20	1.415 75	81.472 95	» 7500	» 0133	» 7633
Exploitation forestière	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fabrication de chaux, tuiles, ciments, etc	120	»	»	»	»	»	»	143 26	6 »	149 26	1 1938	» 0500	1 2438
Routes	364	1	»	1	1	»	1	273 »	12 »	285 »	» 7500	» 0330	» 7830
Scierie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Taille de pierres	345	1	»	1	1	»	1	371 88	14 »	385 88	1 0779	» 0406	1 1185
Travaux aux bâtiments de l'établissement	3.302	11	»	11	15	»	15	4.082 01	218 10	4.300 11	1 2362	» 0661	1 3023
Travaux divers	17.357	57	»	57	37	»	37	19.462 02	1.393 22	20.855 24	1 1213	» 0803	1 2016
ntiers pour particuliers	4.586	15	»	15	»	»	»	3.839 81	62 60	3.902 41	» 8373	» 0137	» 8510
TOTAUX ...	190.978	622	»	622	327	»	327	168.136 55	5.510 80	173.647 35	» 8804	» 0289	» 9093

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

FRANCE													
rvice intérieur économique	53.372	174	»	174	152	»	152	39.356 19	1.018 25	40.374 44	» 7374	» 0191	» 7565
nneterie	31.971	102	2	104	109	8	117	16.346 96	421 30	16.768 26	» 5113	» 0132	» 5245
ions	3.449	11		11	10	3	13	946 37	21 25	967 62	» 2744	» 0062	» 2806
veux	13.123	43	»	43	39	»	39	9.808 42	208 »	10.016 42	» 7474	» 0159	» 7633
ets	124.251	401	3	404	375	4	379	113.203 13	2.443 45	115.646 58	» 9111	» 0197	» 9308
x-cols	131.594	429	»	429	415	»	415	136.886 73	1.851 28	138.738 01	1 0402	» 0141	1 0543
, tricot, effilochage	1.597	4	1	5	31	»	31	363 84	12 15	375 99	» 2278	» 0076	» 2354
TOTAUX	359.357	1.164	6	1.170	1.131	15	1.146	316.911 64	5.975 68	322.887 32	» 8819	» 0166	» 89 5
ALGÉRIE													
vice intérieur économique	3.565	12	»	12	9	»	9	1.857 75	34 50	1.892 25	» 5211	» 0097	» 5308
les d'allumettes	11.021	36	»	36	43	»	43	8.658 »	34 50	8.692 50	» 7856	» 0031	» 7887
ture	1.297	4	»	4	3	»	3	941 63	7 »	948 63	» 7260	» 0054	» 7314
TOTAL	15.883	52	»	52	55	»	55	11.457 38	76 »	11.533 38	» 7214	» 0048	» 7262

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

TABLEAU N° XXVI. — Récapitulation du nombre des travailleurs et des produ du travail, par établissement, en 1893.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

ÉTABLISSEMENTS	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT NET	GRATIFICATIONS.	TOTAL DES COLONNES 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉ de travail	
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Maisons centrales.												
FRANCE								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Albertville	64.500	191	20	211	291	16	307	46.509 02	1.380 57	47.889 59	» 7211	» 0214
Beaulieu	189.045	586	30	616	600	47	647	149.248 73	3.223 22	152.471 95	» 7895	» 0170
Clairvaux	285.165	912	17	929	921	15	936	334.896 35	24.550 05	359.446 40	1 1754	» 0861
Embrun	70.743	221	9	230	»	»	»	61.638 60	3.039 48	64.678 08	» 8713	» 0430
Eysses	107.332	333	17	350	279	31	310	79.205 07	2.218 40	81.423 47	» 7379	» 0207
Fontevrault	231.988	673	83	756	626	111	737	165.027 44	6.869 53	171.896 97	» 7114	» 0296
Gaillon	180.135	523	64	587	454	34	488	177.126 32	11.207 04	188.333 36	» 9833	» 0622
Landerneau	165.951	539	2	541	527	1	528	112.497 12	9.882 33	122.379 45	» 6779	» 0595
Loos	214.602	669	30	699	714	22	736	270.065 39	8.004 80	278.070 19	1 2584	» 0373
Melun	171.516	539	20	559	507	11	518	283.689 57	18.107 26	301.796 83	1 6540	» 1056
Nîmes	181.992	573	20	593	591	36	627	193.543 14	2.881 15	196.424 29	1 0635	» 0158
Poissy	304.383	934	57	991	853	46	899	422.898 36	8.153 45	431.051 81	1 3893	» 0268
Riom	165.793	534	6	540	549	6	555	217.321 41	11.529 32	228.850 73	1 3108	» 0695
Thouars	132.689	423	9	432	427	13	440	106.011 21	5.393 69	111.434 90	» 7992	» 0406
Totaux	2.465.834	7.650	384	8.034	7.339	389	7.728	2.619.707 73	116.440 29	2.736.148 02	1.0621	» 0472
Pénitenciers agricoles de la Corse.												
Castelluccio	69.873	228	»	228	240	»	240	35.724 36	1.136 »	36.860 36	» 5113	» 0162
Chiavari	194.378	633	»	633	631	»	631	102.129 40	5.232 20	107.361 60	» 5254	» 0269
Totaux	264.251	861	»	861	871	»	871	137.853 76	6.368 20	144.221 96	» 5217	» 0241

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

ÉTABLISSEMENTS	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE MOYEN DES TRAVAILLEURS pendant l'année.			NOMBRE DES TRAVAILLEURS au 31 décembre 1893.			PRODUIT net.	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 9 et 10.	MOYENNE PAR JOURNÉE de travail.		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				du produit net.	des gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
ALGÉRIE													
Maison centrale.													
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.c	fr.c.	fr.c.
AMBÈSE.....	195.485	635	2	637	736	»	736	148.318 47	9.921 97	158.240 44	» 7588	» 0507	» 8095
Pénitencier agricole.													
BERROUAGHIA.....	190.978	622	»	622	327	»	327	168.136 55	5.510 80	173.647 35	» 8804	» 0289	» 9093

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

FRANCE													
EMONT.....	134.168	437	»	437	407	»	407	122.960 01	2.611 20	125.571 21	» 9165	» 0194	» 9359
MPELLIER.....	72.632	230	6	236	253	15	268	43 090 44	996 14	44.086 58	» 5933	» 0137	» 6070
NES.....	152.557	497	»	497	471	»	471	150.861 19	2.368 34	153.229 53	» 9889	» 0155	1 0044
TOTAUX	359.357	1.164	6	1.170	1.131	15	1.146	316.911 64	5.975 68	322.897 32	» 8819	» 0166	» 8985
ALGÉRIE													
AZARET.....	15 883	52	»	52	9	»	9	11.457 38	76 »	11.533 38	» 7214	» 0048	» 7262

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

TABLEAU N° XXVII. — Récapitulation des produits de la main-d'œuvre par établissement, en 1893.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	MONTANT DU PRODUIT DU TRAVAIL (gratifications comprises) — PÉCULE DES DÉTENUS — Disponible.	Réserve.	PORTION concédée aux entrepreneurs.	PORTION RESTANT ACQUISE au Trésor — sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'État.	TOTAL	PRODUIT PAR JOURNÉE DE DÉTENTION — PÉCULE des détenus. — Disponible.	Réserve.	PORTION concédée aux entrepreneurs.	PORTION restant acquise au Trésor — sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'État.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Maisons centrales.												
FRANCE	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
Albertville	12.757 55	11.367 29	23.764 75	»	»	47.889 59	» 1296	» 1155	» 2415	»	»	»
Beaulieu	30.763 60	27.521 19	»	70.146 94	24.040 22	152.471 95	» 1160	» 1038	»	2645	0906	
Clairvaux	108.545 78	78.917 81	»	124.105 80	52.877 01	359.446 40	» 2314	» 1761	»	» 2774	» 1182	
Embrun	17.753 19	14.703 87	32.221 02	»	»	64.678 08	» 1836	» 1521	» 3333	»	»	
Eysses	21.104 88	18.866 61	25.228 52	11.135 11	5.088 35	81.423 47	» 1293	» 1156	» 1545	0682	» 0312	
Fontevrault	46.197 69	39.180 87	»	56.302 50	30.215 91	171.898 97	» 1385	» 1175	»	» 1689	» 0906	
Gaillon	53.102 99	41.866 09	»	71.261 45	22.082 83	188.333 36	» 2220	» 1751	»	» 2980	» 0923	
Landerneau	31.727 79	18.988 17	66.944 33	»	4.719 16	122.379 45	» 1468	» 0879	» 3098	»	» 0218	
Loos	71.130 48	63.087 42	»	129.109 99	14.742 30	278.070 19	» 2517	» 2232	»	4563	» 0521	
Melun	74.154 44	56.029 92	»	95.811 07	75.801 40	301.796 83	» 3135	» 2369	»	» 4051	» 3245	
Nîmes	48.934 20	46.017 77	»	101.472 32	»	196.424 29	» 1927	» 1813	»	» 3996	»	
Poissy	108.546 32	100.146 89	222.358 60	»	»	431.051 81	» 2671	» 2464	» 5472	»	»	
Riom	53.974 94	42.426 06	132.449 73	»	»	228.850 73	» 2369	» 1852	» 5814	»	»	
Thouars	25.948 06	20.539 14	64.947 70	»	»	111.434 90	» 1397	» 1105	» 3496	»	»	
Totaux	699.641 91	579.659 10	567.914 65	659.365 18	229.567 18	2.736.148 02	» 1837	» 1522	» 1491	» 1731	» 0603	
Pénitenciers agricoles de la Corse.												
Castellucio	9.807 20	8.659 18	»	»	18.393 98	36.860 36	» 1070	» 0944	»	»	» 2005	
Chiavari	25.939 67	20.685 44	»	»	60.736 49	107.361 60	» 0962	» 0783	»	»	» 2259	
Totaux	35.746 87	29.344 62	»	»	79.130 47	144.221 96	» 1005	» 0825	»	»	» 2223	
Pénitencier agricole et maison centrale.												
ALGÉRIE												
Berrouaghia	39.993 91	34.440 59	»	2.273 55	96.939 30	173.647 35	» 1146	» 0987	»	» 0065	» 2777	
Lambèse	43.393 53	33.437 10	81.409 81	»	»	158 240 44	» 1657	» 1277	» 3109	»	»	
Totaux	83.387 44	67.877 69	81.409 81	2.273 55	96.939 30	331.887 79	» 1365	» 1111	» 1333	» 0037	» 1587	

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	MONTANT DU PRODUIT DU TRAVAIL (gratifications comprises) — PÉCULE DES DÉTENUES — Disponible.	Réserve.	PORTION concédée aux entrepreneurs.	PORTION RESTANT ACQUISE au Trésor — sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'État.	TOTAL	PRODUIT PAR JOURNÉE DE DÉTENTION — PÉCULE des détenues. — Disponible.	Réserve.	PORTION concédée aux entrepreneurs.	PORTION restant acquise au Trésor — sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'État.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Maisons centrales.												
FRANCE	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
RMONT.....	28.408 76	25.759 54	71.402 91	»	»	125.571 21	» 1514	» 1372	» 3801	»	»	» 6690
TPELLIER.. ..	9.763 38	8.753 90	»	19.418 50	6.150 80	44.086 58	» 0838	» 0750	»	» 1666	» 0528	» 3782
ES.....	31.784 79	29.294 15	92.150 59	»	»	153.229 53	» 1578	» 1454	» 4575	»	»	» 7607
TOTAUX.....	69.956 93	63.807 59	163.553 50	19.418 50	6.150 80	322.887 32	» 1383	» 1262	» 3234	» 0384	» 0122	» 6385
LGÉRIE												
AZARET.....	2.310 72	2.231 12	6.991 54	»	»	11.533 38	» 1206	» 1165	» 3650	»	»	» 6021

Digitized by Google

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES

ET

PÉNITENCIERS AGRICOLES

TABLEAU N° XXVIII

RÉCAPITULATION

DES PRODUITS DU TRAVAIL PAR INDUSTRIE,

DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS EN 1893.

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES,

TABLEAU N° XXVIII. — Résumé des compte

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	SITUATION DU PÉCULE AU 31 DÉCEMBRE 1892. — AVOIR AU PÉCULE — Disponible.	AVOIR AU PÉCULE — Réserve.	DÉBET au pécule disponible.	RECETTES SUR LE PÉCULE — PRODUIT du travail.	SERVICES en qualité de prévôts, moniteurs, etc.	RECETTES étrangères au travail.	AVOIR des détenus venant d'autres maisons centrales ou réintégrés après extraction.	VIREMENTS du pécule réserve.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Maisons centrales (Hommes).									
FRANCE	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c
Albertville	5.231 09	13.337 54	22 80	12.757 55	604 30	4.461 13	3.089 42	39 17	20.951
Beaulieu	13.922 18	96.283 46	10 36	30.763 60	1.494 76	7.486 72	14 73	3.809 63	43.569
Clairvaux	26.057 33	106.718 91	285 93	103.545 78	1.485 70	17.716 64	454 45	3.135 98	126.338
Embrun.....	8.001 47	24.197 43	6	17.753 19	567 60	3.000 72	18 57	416 28	21.756
Eysses.....	9.841 41	30.409 72	19 13	21.104 88	665 40	2.747 29	109 75	661 50	25.288
Fontevrault....	14.104 08	46.266 46	18 04	46.197 69	1.316 05	13.607 14	415 54	1.646 21	63.182
Gaillon.....	17.833 28	51.720 97	45 54	53.102 99	1.684 85	9.717 85	239 13	1.152 94	65.897
Landerneau.....	7.013 10	25.000 50	86 71	31.727 79	1.142 20	6.284 74	92 94	210 47	39.458
Loos.....	13.184 08	63.054 38	20 81	71.130 48	1.207 35	7.679 21	1.194 81	1.617	82.828
Melun.....	16.761 35	120.116 38	»	74.154 44	281 10	3.857 91	166 89	8.518 11	86.978
Nîmes	14.758 30	68.362 80	27 72	48.934 20	1.333 70	12.924 80	305 51	1.284 68	65.781
Poissy.....	29.449 97	86.934 57	3 71	108.546 32	2.361 15	12.495 71	617 07	774 56	121.798
Riom	15.368 84	92.121 57	130 04	53.974 94	1.479 35	5.499 81	17 52	3.135 75	64.107
Thouars.....	9.895 84	52.759 29	20 65	25.948 06	1.436 80	8.468 68	134 23	332 60	36.316
Totaux.....	(1) 201.422 32	877.283 98	697 44	699.641 91	17.060 31	115.948 35	6.870 56	26.731 88	866.256
Pénitenciers agricoles de la Corse.									
Castelluccio ...	2.855 80	17.197 16	260 97	9.867 20	360	1.106 49	12 04	»	11.288
Chiavari.....	11.746 18	56.290 70	947 61	25.939 67	897 90	2.245 96	»	228 93	29.316
Totaux.....	14.601 98	73.487 86	1.208 58	35.746 87	1.257 90	3.352 45	12 04	228 93	40.604
ALGÉRIE	**Pénitencier agricole et maison centrale.**								
Berrouaghia....	13.769 03	65.654 29	490 84	39.993 91	943 85	4.723 32	56 23	335 30	46.0
Lambèse	14.405 53	34.003 59	325 51	43.393 53	863 35	4.933 08	»	181 43	49.2
Totaux.....	28.174 56	99.657 88	816 35	83.387 44	1.807 20	9.656 40	56 23	516 73	95.4
FRANCE	**Maisons centrales (Femmes).**								
Clermont.....	8.088 78	51.435 40	3 49	28.406 76	597 70	5.342 89	108 98	389 60	34.0
Montpellier	4.266 39	21.623 28	14 44	9.763 38	385 70	5.200 15	»	117 44	15.4
Rennes	9.715 83	76.714 53	11 83	31.784 79	590 35	3.155 97	»	1.525	37.0
Totaux.....	22.071 00	149.773 21	29 76	69.956 93	1.573 75	13.699 01	108 98	2.032 04	87.3
ALGÉRIE									
Le Lazaret	809 43	4.396 18	»	2.310 72	36 50	408 61	»	»	2.7

(1) La différence de 3 fr. 03 en moins entre le total du disponible au 31 décembre 1892, porté sur la statistique de l'ann

Digitized by Google

ÉNITENCIER
pécule des
IX HOMMES
PONIBLE

			RECETTES DU PÉCULE RÉSERVE				DÉPENSES DU PÉCULE RÉ			
	TOTAL net des recettes. 12	TOTAL net des dépenses. 22	PRODUIT du travail. 23	AVOIR des détenus venant d'autres maisons centrales ou reintégrés après extraction. 24	AVOIR des détenus réintégrés après évasion. 25	TOTAL 26	PAIEMENTS aux libérés ou pour leur compte au moment de la sortie. 27	SOLDE de compte des détenus décédés. 28	SOLDE de compte des détenus transférés ou extraits. 29	SOLDE de compte des détenus évadés. 30
			Maisons centrales (Hommes).							
fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
1 35	20.950	20.570 49	11.367 29	13.116 89	»	24.484 18	12.888 71	353 45	54 03	»
1 74	43.567	43.547 96	27.521 19	140 24	9 45	27.670 88	35.574 30	3.906 95	953 98	9
»	126.338	129.813 19	78.917 81	1.484 84	«	80.402 65	71.618 56	900 15	3.454 92	»
»	21.756	29.751 83	14.703 87	23 41	»	14.727 28	17.291 57	267 21	20.949 65	»
1 60	25.288	28.377 43	18.866 61	192 34	»	19.058 95	22.976 77	207 86	2.111 72	»
5 39	63.181	63.992 25	39.180 87	957 14	240 29	40.378 30	37.781 86	599 89	1.258 48	206
»	65.892	67.130 55	41.866 09	1.774 83	288 93	43.929 85	43.013 57	273 90	2.386 62	»
1 88	39.458	37.963 24	18.988 17	93 99	»	19.082 16	1.228 80	274 84	12.144 35	»
»	82.826	82.294 65	63.087 42	2.282 50	»	65.369 92	53.968 26	1.800 98	3.828 »	9
0 27	86.978	88.777 46	56.029 92	470 57	»	56.500 49	46.459 72	1.514 45	1.912 28	»
»	64.782	63.619 16	46.017 77	918 79	»	46.936 56	54.057 10	1.371 49	880 84	»
»	124.794	128.393 53	100.146 89	1.700 89	»	101.847 78	97.112 36	3.499 45	768 61	»
»	64.107	64.833 68	42.426 06	7 23	»	42.433 29	37.082 11	3.319 41	416 64	»
	36.320	33.820 92	20.539 14	43 26	»	20.582 40	20.940 45	948 98	307 36	»
3 23	866.243 71	882.906 34	579.659 10	23.206 92	538 67	603.404 69	551.994 14	19.539 01	51 427 48	225
			Pénitenciers agricoles de la Corse.							
	11.285 71	11.217 50	8.659 18	41 86	86 16	8.787 20	7.011 50	650 65	229 64	177
55	29.262 29	28.765 30	20.685 44	»	459 76	21.145 20	16.444 47	1.380 81	»	614
55	40.548	39.982 80	29.344 62	41 86	545 92	29.932 40	23.455 97	2.031 46	229 64	792
			Pénitencier agricole et maison centrale.							
	46.052	46.363 31	34.440 59	86 17	»	34.526 76	29.462 86	269 14	1.166 74	»
	49.371	50.385 86	33.437 10	»	352 47	33.789 57	31.374 05	1.342 79	212 05	784
	95.424	96.749 17	67.877 69	86 17	352 47	68.316 33	60.836 91	1.611 93	1.378 79	784
			Maisons centrales (Femmes).							
52	34.847	34.931 17	25.759 54	253 11	»	26.012 65	27.247 90	1.502 47	331 96	»
	15.444	16.163 03	8.753 90	»	»	8.753 90	10.579 08	1.361 19	19 78	»
	37.056	37.306 49	29.294 15	19 35	»	29.313 50	22.267 35	2.608 93	2.022 27	»
52	87.348	88.400 69	63.807 59	272 46	»	64.080 05	60.094 33	5.472 59	2.374 01	»
	2.755	2.496 38	2.231 12	»	»	2.231 12	966 10	78 62	»	»
	Total du présent									

Digitized by Google

VE		SITUATION DU PÉCULE AU 31 DÉCEMBRE 1893		
		AVOIR AU PÉCULE		DÉBET
VIREMENTS au profit du pécule disponible.	TOTAL	Disponible.	Réserve.	au pécule disponible.
31	32	33	34	35
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
39 17	13.335 36	5.602 60	24.486 36	14 58
3.809 63	44.254 31	14.019 44	79.700 03	87 88
3.135 98	79.109 61	22.551 10	108.011 95	254 34
416 28	38.924 71	»	»	»
661 50	25.957 85	6.760 28	23.510 82	26 61
1.646 21	41.792 93	13.336 01	44.851 83	61 19
1.152 94	46.827 03	16.594 27	48.823 79	44 71
210 47	13.858 46	8.504 09	30.224 20	102 80
1.617 »	61.223 91	14.020 28	67.200 39	324 69
8.518 11	58.404 56	14.962 34	118.212 31	»
1.284 68	57.594 11	15.908 78	57.705 25	14 74
774 56	102.154 98	25.872 91	86.627 37	25 37
3.135 75	43.953 91	14.515 84	90.600 95	3 35
332 60	22.529 39	12.414 88	50.812 30	40 24
26.734 88	649.921 12	185.062 82	830.767 55	1.000 50
»	8.069 64	2.787 35	17.914 72	124 29
228 93	18.668 82	12.111 27	58.767 08	815 09
228 93	26.738 46	14.898 62	76.681 80	939 38
335 30	31.234 04	13.181 91	68.947 01	214 42
181 43	33.894 67	13.348 38	33.898 49	282 83
516 73	65.128 71	26.530 29	102.845 50	497 25
389 60	29.471 93	8.009 56	47.976 12	7 51
117 44	12.077 49	3.539 64	18.299 69	5 87
1.525 »	28.423 55	9.453 62	77.604 48	»
2.032 04	69.972 97	21.002 82	143.880 29	13 38
»	1.044 72	1.068 88	5.582 58	»

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES

ET

PÉNITENCIERS AGRICOLES

TABLEAU N° XXIX

DÉPENSES

DES CONDAMNÉS SUR LEUR PÉCULE

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES.

TABLEAU N° XXIX. — Dépense

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	DÉPENSES PERSONNELLES				TOTAL	SECOURS aux familles.	RESTITUTIONS	RETRAIT de fonds particuliers et autres dépenses exceptionnelles
	Pain.	Autres aliments.	Effets d'habillement et menus ustensiles.	Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.				
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Maisons centrales de force et d								
FRANCE	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
Albertville	267 73	12.452 46	1.549 12	476 69	14.746 »	577 50	4 75	
Beaulieu	772 54	28.536 91	3.196 68	3.960 41	36.466 54	2.639 06	»	
Clairvaux	6.818 75	76.532 78	8.454 32	7.564 30	99.370 15	12.648 85	»	
Embrun	547 96	13.746 01	2.869 30	735 45	17.898 72	1.106 27	»	
Eysses	1.286 80	16.133 45	1.046 85	1.054 79	19.521 89	2.269 47	»	
Fontevrault	6.926 22	35.072 39	3.674 19	2.171 48	47.844 28	3.611 06	»	
Gaillon	3.119 61	37.927 22	6.552 62	2.143 90	49.743 35	2.749 22	»	
Landerneau	1.848 60	25.880 51	4.138 10	1.008 72	32.875 93	986 06	34 34	
Loos	5.219 75	56.664 57	6.682 »	1.853 05	70.419 37	3.617 29	» 31	
Melun	1.691 14	54.900 96	12.497 82	1.590 90	70.680 82	7.849 35	797 40	
Nimes	1.865 34	43.076 20	3.432 10	1.982 70	50.356 34	3.504 »	57 25	
Poissy	5.099 74	75.846 09	9.058 82	2.292 48	92.297 13	3.550 50	»	
Riom	2.338 04	42.563 72	8.609 10	932 35	54.443 21	4.011 07	442 48	
Thouars	131 26	23.937 58	2.814 60	1.498 70	28.382 14	1.082 »	174 50	
Castelluccio	514 20	7.977 35	776 30	364 90	9.632 75	120 »	24 00	513
Chiavari	»	19.981 09	3.960 50	773 30	24.714 89	449 45	»	142
Totaux	38.447 68	571.229 29	79.312 42	30.404 12	719.393 51	50.771 15	1.535 03	655
ALGÉRIE								
Berrouaghia	79 66	29.569 88	3.234 79	3.502 97	36.387 30	1.664 »	»	
Lambèse	3.106 75	28.292 12	3.933 97	1.031 13	36.363 97	727 65	70 70	
Totaux	3.186 41	57.862 »	7.168 76	4.534 10	72.751 27	2.391 65	70 70	

Digitized by Google

ÉNITENCIERS AGRICOLES

es condamnés sur leur pécule.

ÉS AUX HOMMES

TOTAL GÉNÉRAL des dépenses, colonnes 9 à 9.	MOYENNE DES DÉPENSES PERSONNELLES PAR JOURNÉE DE DÉTENTION				ÉVALUATION DES VIVRES SUPPLÉMENTAIRES DONNÉS GRATUITEMENT					
					PAR L'ADMINISTRATION		PAR LES FABRICANTS			
	Pain et autres aliments.	Effets d'habillement et menus ustensiles.	Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.	TOTAL	Pain.	Autres aliments et boissons.	Pain.	Autres aliments et boissons.	TOTAL des colonnes 15 à 18.	PAR JOURNÉE de détention.
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

orrection et pénitenciers agricoles.

fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
338 25	» 12 93	» 01 57	» 00 48	» 14 98	102 84	»	»	»	102 84	» 00 10
105 60	» 11 05	» 01 21	» 01 49	» 13 75	258 64	2.732 58	»	515 85	3.507 07	» 01 32
019 »	» 18 63	» 01 89	» 01 69	» 22 21	4.147 52	877 57	2 18	132 28	5.159 55	» 01 15
004 99	» 14 78	» 02 97	» 00 76	» 18 51	170 93	»	»	»	170 93	» 00 18
791 36	» 10 67	» 00 64	» 00 65	» 11 96	192 63	»	»	»	192 63	» 00 12
555 34	2 12 60	» 01 10	» 00 65	» 14 35	822 66	916 67	»	99 34	1.838 67	» 00 55
492 57	» 17 16	» 02 74	» 00 90	» 20 80	432 78	654 26	»	»	1.087 04	» 00 45
896 33	» 12 83	» 01 91	» 00 47	» 15 21	563 39	1.413 76	75 »	240	2.292 15	» 01 06
036 97	» 21 89	» 02 36	» 00 66	» 24 91	659 68	191 06	»	»	850 74	» 00 30
327 57	» 23 93	» 05 28	» 00 67	» 29 88	67 18	»	»	»	67 18	» 00 03
917 59	» 17 70	» 01 35	» 00 78	» 19 83	»	»	»	»	»	»
847 63	» 19 92	» 02 23	» 00 56	» 22 71	373 69	»	»	»	373 69	» 00 09
896 76	» 19 71	» 03 78	» 00 41	» 23 90	301 83	»	»	»	301 83	» 00 13
638 64	» 12 95	» 01 51	» 00 81	» 15 27	128 05	»	»	134 20	262 25	» 00 14
289 92	» 09 26	» 00 84	» 00 39	» 10 50	830 10	894 10	»	»	1.724 20	» 01 88
306 74	» 07 56	» 01 49	» 00 30	» 09 35	12.940 82	6.254 29	»	»	19.195 11	» 07 26
355 26	» 16 01	» 02 08	» 00 80	» 18 89	21.992 74	13.934 29	77 18	1.121 67	37.125 88	» 00 97
051 30	» 08 49	» 00 93	» 01 00	» 10 42	8.381 52	2.554 79	»	»	10.936 31	» 03 13
162 32	» 11 99	» 01 50	» 00 39	» 13 88	67 20	»	»	»	67 20	» 00 03
213 62	» 09 99	» 01 17	» 00 74	» 11 90	8.448 72	2.554 79	»	»	11.003 51	» 01 80

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	DÉPENSES PERSONNELLES				TOTAL	SECOURS AUX familles.	RESTITU-TIONS	RETRAIT DE FONDS particuliers et autres dépenses exception-nelles.
	Pain.	Autres aliments.	Effets d'habille-ment et menus ustensiles.	Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.				
1	2	3	4	5	6	7	8	9
								Maisons
FRANCE	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Clermont	»	22.710 72	4.524 50	1.591 35	28.826 57	1.467 51	»	»
Montpellier	»	10.472 12	2.545 86	710 95	13.728 93	292 90	»	98.15
Rennes	»	23.538 10	4.673 10	1.493 »	29.704 20	4.065 59	»	»
Totaux	»	56.720 94	11.743 46	3.795 30	72.259 70	5.826 »	»	98.1
ALGÉRIE								
Le Lazaret.....	»	2.161 99	135 85	67 25	2.365 09	20 »	»	11.5

Digitized by Google

ÉS AUX FEMMES

TOTAL NÉRAL des penses, lonnes à 9.	MOYENNE DES DÉPENSES PERSONNELLES PAR JOURNÉE DE DÉTENTION				ÉVALUATION DES VIVRES SUPPLÉMENTAIRES DONNÉS GRATUITEMENT					
					PAR L'ADMINISTRATION		PAR LES FABRICANTS			
	Pain et autres aliments.	Effets d'habillement et menus ustensiles.	Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.	TOTAL	Pain.	Autres aliments et boissons.	Pain.	Autres aliments et boissons.	TOTAL des colonnes 15 à 18.	PAR JOURNÉE de détention.
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

entrales.

fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
29; 08	» 12 10	» 02 41	» 00 80	» 15 36	»	»	»	200 »	200 »	» 00 10
130 28	» 08 98	» 02 18	» 00 61	» 11 77	»	127.50	»	»	127 50	» 00 11
769 79	» 11 68	» 02 33	» 00 74	» 14 75	»	»	»	3.350 »	3.350 »	» 01 66
184 15	» 11 22	» 02 32	» 00 75	» 14 29	»	127.50	»	3.550 »	3.677 50	» 00 73
396 14	» 11 29	» 00 71	» 00 35	» 12 35	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES,

TABLEAU N° XXX. — Renseignements sur

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE D'INDIVIDUS libérés.				TEMPS PASSÉ dans les maisons centrales ou les penitenciers agricoles.						CONDUITE				ANTÉCÉDENTS Récidivistes.	SOUMIS A L'INTERDICTION DE SÉJOUR	DESTINATI		
	Par expiration de la peine.	Par grâce.	Conditionnellement.	TOTAL	1 an et moins.	Plus de 1 à 2 ans.	Plus de 2 à 3 ans.	Plus de 3 à 4 ans.	Plus de 4 à 5 ans.	Plus de 5 ans.	Bonne.	Médiocre.	Mauvaise.	Ayant encouru de nouvelles condamnations pendant leur captivité.			Étrangers expulsés.	Incorporés dans les armées de terre et de mer.	Malades ou infirmes dirigés sur des établissements
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
FRANCE																			
Albertville.....	93	1	29	123	13	73	23	7	7	»	88	28	7	»	26	13	17	3	
Beaulieu.....	112	18	29	159	»	»	4	27	79	49	87	19	53	»	49	24	6	»	
Clairvaux.....	453	23	66	542	155	256	67	33	18	13	285	168	89	»	159	96	46	33	
Embrun.....	133	7	22	162	6	106	24	13	13	»	120	13	28	1	102	35	43	10	
Eysses	189	2	64	255	64	125	36	16	14	»	194	18	43	»	28	13	18	9	
Fontevrault.....	354	13	123	490	92	238	79	46	29	6	345	89	55	1	95	»	8	45	
Gaillon.....	288	22	72	382	97	195	54	20	15	1	250	85	47	»	334	62	9	20	
Landerneau.....	»	4	9	13	1	7	3	1	1	»	12	1	»	»	13	»	»	»	
Loos	330	16	66	412	»	329	37	12	30	4	335	55	22	»	124	47	115	25	
Melun.....	68	9	51	128	»	»	15	29	51	33	103	10	8	7	21	52	10	»	
Nîmes	294	29	58	381	95	185	68	25	5	3	231	125	25	»	72	65	68	56	
Poissy.....	622	4	117	743	378	231	87	29	13	5	430	224	89	»	449	133	47	46	
Riom	62	8	43	113	»	2	21	14	45	31	76	22	15	»	19	56	21	»	
Thouars	60	5	41	106	»	1	11	21	43	30	46	45	15	»	15	42	14	»	
Castelluccio....	50	»	»	50	»	1	3	23	19	4	23	17	9	1	10	15	»	»	
Chiavari.....	93	3	»	96	»	»	»	1	75	20	55	30	11	»	»	»	»	»	
Totaux..	3.201	166	790	4.155	901	1.749	532	317	457	199	2.680	949	516	10	1.516	653	422	217	
ALGÉRIE																			
Berrouaghia.....	286	5	33	324	»	147	88	9	59	21	294	24	6	»	189	45	29	4	
Lambèse.....	282	11	56	349	»	270	28	12	34	5	293	47	9	»	139	17	8	1	
Totaux	568	16	89	673	»	417	116	21	93	26	587	71	15	»	328	62	37	4	

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

les individus libérés pendant l'année 1893.

TÉS AUX HOMMES

S LIBERÉS				MOYENS PRÉSUMÉS D'EXISTENCE apres la liberation des individus autres que les expulses, les incorporés ou les malades.					AGE								SITUATION PÉCUNIAIRE				
Dirigés sur leur ancien domicile		Dirigés sur une localité autre que leur domicile.		Non remis à une société de patronage.				Remis a une société de patronage.	De 16 à 20 ans.	Plus de 20 à 25 ans.	Plus de 25 à 30 ans.	Plus de 30 a 40 ans.	Plus de 40 a 50 ans.	Plus de 50 a 60 ans.	Plus de 60 à 70 ans.	Plus de 70 ans.	Ayant reçu à leur résidence un solde de pécule.			N'ayant rien reçu à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.	Ayant reçu des secours de l'Etat à leur sortie.
demande.	Par ordre.	Sur leur demande.	Par ordre.	Paraissant avoir des ressources personnelles	En état de travailler. Ayant du travail assuré.	N'ayant pas de travail assuré.	Hors d'état de travailler.										De 20 à 60 fr.	De plus de 60 à 100 fr.	De plus de 100 fr.		
22	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
33	»	66	3	27	70	4	»	1	12	12	29	37	26	5	2	»	21	16	22	63	1
54	»	59	39	»	31	119	1	1	»	10	48	47	45	6	2	1	»	»	»	159	»
73	»	388	»	7	111	344	1	»	67	81	119	152	71	30	17	5	119	109	98	209	7
58	»	47	1	»	76	30	»	»	12	39	38	40	25	6	2	»	45	20	21	75	1
79	»	128	25	2	173	44	8	1	21	38	50	79	39	18	7	3	30	27	13	184	1
136	»	240	»	15	145	266	4	6	56	86	112	124	72	30	6	4	129	88	97	172	4
87	»	265	»	12	98	231	4	7	83	75	79	90	31	20	3	1	103	93	179	7	»
10	»	3	»	»	9	4	»	»	»	2	4	2	2	2	1	»	1	5	6	»	1
55	»	217	»	11	80	153	22	6	78	71	94	93	50	20	6	»	»	»	»	411	1
29	»	83	7	»	62	51	3	2	3	20	33	50	14	6	2	»	1	»	127	»	»
28	»	229	»	3	36	212	6	»	65	75	86	118	16	17	4	»	24	8	2	347	»
51	»	299	»	77	205	350	4	14	61	213	210	107	93	23	5	1	237	284	204	17	1
34	»	41	»	16	33	42	1	»	»	21	27	37	20	5	2	1	4	5	104	»	»
36	»	55	»	12	31	42	2	4	»	8	23	39	21	8	6	1	»	5	37	64	»
4	»	46	»	»	3	46	1	»	»	4	14	24	6	2	»	»	8	34	6	2	»
96	»	10	»	20	13	61	2	»	»	21	39	23	9	2	2	»	»	»	»	96	»
27	»	2176	75	202	1.176	1.999	59	42	458	806	1.005	1062	540	200	67	17	722	694	916	1.806	17
8	»	111	2	15	33	223	19	1	6	37	109	115	46	11	»	»	131	58	97	38	»
9	19	203	»	»	317	17	5	2	3	61	217	49	16	1	2	»	84	14	9	241	1
7	19	314	2	15	350	240	24	3	9	98	326	164	62	12	2	»	215	72	106	279	

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DE FEMMES LIBÉRÉES				TEMPS PASSÉ dans les maisons centrales.						CONDUITE				ANTÉCÉDENTS Récidivistes.	SITUATION LÉGALE SOUMISES A L'INTERDICTION DE SÉJOUR	DESTI
	Par expiration de la peine.	Par grâce.	Conditionnellement.	TOTAL	Un an et moins.	Plus de 1 à 2 ans.	Plus de 2 à 3 ans.	Plus de 3 à 4 ans.	Plus de 4 à 5 ans.	Plus de 5 ans.	Bonne.	Médiocre.	Mauvaise.	Ayant encouru de nouvelles condamnations pendant leur captivité.			Étrangères expulsées.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
FRANCE																	
Clermont.....	180	9	56	245	40	124	34	20	16	11	113	96	36	»	40	21	23
Montpellier.....	89	2	43	134	37	57	21	7	6	6	88	36	19	»	60	13	7
Rennes.....	117	1	35	153	5	54	25	15	42	12	98	41	11	»	20	10	1
Totaux	386	12	134	532	82	235	80	42	64	29	299	170	63	»	120	44	31
ALGÉRIE																	
Le Lazaret.....	7	1	4	12	1	7	2	1	»	1	12	»	»	»	3	»	1

Digitized by Google

TÉS AUX FEMMES

DN DES LIBÉRÉES				MOYENS PRÉSUMÉS D'EXISTENCE après la libération des femmes autres que les expulsées et les malades.					AGE								SITUATION PÉCUNIAIRE				
sur les établissements hospitaliers.	Leur ancien domicile.	Dirigées sur une localité autre que leur domicile.		Non remises à une société de patronage.				Remises à une société de patronage.	De 16 à 20 ans.	Plus de 20 à 25 ans.	Plus de 25 à 30 ans.	Plus de 30 à 40 ans.	Plus de 40 à 50 ans.	Plus de 50 à 60 ans.	Plus de 60 à 70 ans.	Plus de 70 ans.	Ayant reçu à leur résidence un solde de pécule.			N'ayant rien reçu à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.	Ayant reçu des secours de l'Etat à leur sortie.
		Sur leur demande.	Par ordre.	Paraissant avoir des ressources personnelles.	En état de travailler. Ayant du travail assuré.	En état de travailler. N'ayant pas de travail assuré.	Hors d'état de travailler.										De 20 à 60 fr.	De plus de 60 à 100 fr.	De plus de 100 fr.		
19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
2	97	102	21	9	96	91	20	1	25	30	54	72	37	27	»	»	48	62	48	85	2
6	61	51	10	6	75	35	4	5	4	16	23	46	26	13	5	1	5	»	1	112	16
59	86	7		4	107	39	2	»	4	11	26	46	45	21	»	»	21	39	86	5	2
220	239	38		19	278	169	26	6	33	57	103	164	108	61	5	1	74	101	135	202	20
9	1	1		1	9	»	1	»	»	»	5	4	2	»	1	»	3	3	5	1	»

Digitized by Google

MAISONS CENTRALE

TABLEAU N° XXXI. — É

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

ÉTABLISSEMENTS	ILLETTRÉS A LEUR ENTRÉE					SACHANT LIRE à leur entrée.				SACHANT LIRE et écrire à leur entrée.			SACHANT lire, écrire et calculer à leur entrée.		POSSÉDANT à leur entrée l'instruction primaire ou une instruction supérieure	
	AYANT APPRIS			ayant acquis l'instruction primaire complète.	demeurés illettrés.	AYANT APPRIS		ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant appris à calculer.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	n'ayant pas fait de progrès.
	à lire.	à lire et à écrire.	à lire, à écrire et à calculer.			à écrire.	à écrire et à calculer.									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
FRANCE																
Albertville.....	20	32	12	»	6	19	6	4	»	8	7	»	9	»	»	»
Beaulieu.....	3	4	12	»	24	«	1	1	2	30	13	9	8	34	2	16
Clairvaux.....	19	53	27	»	13	41	28	3	67	41	25	71	39	63	24	28
Embrun	16	22	5	»	6	20	24	1	»	27	3	21	11	3	1	2
Eysses	5	19	14	7	49	4	8	1	»	57	8	48	4	19	5	7
Fontevrault.....	29	26	17	»	74	41	17	»	18	25	4	46	7	160	»	26
Gaillon.....	13	15	43	»	29	8	32	»	7	14	»	20	»	194	3	4
Landerneau.....	2	2	1	»	1	3	2	»	»	2	»	»	»	»	»	»
Loos	3	29	33	3	45	5	37	2	25	45	3	50	8	66	5	53
Melun.....	6	7	9	5	3	10	12	9	3	20	16	3	11	3	9	2
Nîmes	12	28	12	»	10	33	36	»	75	58	4	62	5	40	»	6
Poissy	72	54	82	»	35	138	119	2	28	114	5	45	7	30	»	12
Riom	5	7	9	»	7	8	10	»	4	9	4	17	11	20	1	1
Thouars	2	17	19	»	1	22	11	2	»	14	4	»	8	»	4	2
Castelluccio	»	»	»	»	47	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»
Chiavari.....	30	13	5	»	4	18	3	»	2	9	»	12	»	»	»	»
Totaux	237	328	300	15	354	370	346	25	232	473	96	406	128	632	54	159
ALGÉRIE																
Berrouaghia.....	2	11	27	»	173	9	22	»	13	16	»	37	»	9	»	5
Lambèse	41	29	11	3	213	2	3	1	1	19	6	7	6	4	3	»
Totaux	43	40	38	3	386	11	25	1	14	35	6	44	6	13	3	5

Digitized by Google

ÉNITENCIERS AGRICOLES

› l'instruction des libérés.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

ABLISSEMENTS	ILLETTRÉES A LEUR ENTRÉE — AYANT APPRIS à lire.	à lire et à écrire.	à lire, à écrire et à calculer.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	demeurées illettrées.	SACHANT LIRE à leur entrée. — AYANT APPRIS à écrire.	à écrire et à calculer.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	SACHANT LIRE et écrire à leur entrée. — ayant appris à calculer.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	SACHANT lire, écrire et calculer à leur entrée. — ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	POSSÉDANT à leur entrée l'instruction primaire ou une instruction supérieure. — ayant fait des progrès.	n'ayant pas fait de progrès.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
FRANCE																	
ERMONT.....	29	33	4	»	18	16	5	»	»	49	2	65	»	24	»	»	245
MPELLIER.....	9	6	6	»	46	»	4	»	11	14	»	25	»	8	»	5	134
NES.....	6	8	»	»	50	3	3	»	13	18	10	40	1	»	»	1	153
TOTAUX.....	44	47	10	»	114	19	12	»	24	81	12	130	1	32	»	6	532
LGÉRIE																	
AZARET.....	»	1	»	»	8	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	12

Digitized by Google

MAISONS CENTRALES

TABLEAU N° XXXII. — Répartition des journées de détenti

et de punitio

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

ÉTABLISSEMENTS	JOURNÉES DE TRAVAIL		JOURNÉES de chômage faute de travail.	JOURNÉES de condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail	JOURNÉES DE REPOS				JOURNÉES DE MALADIE	JOURNÉES DE CELLULE		JOURNÉES de salle de discipline.	T
	En commun.	A l'isolement.			Infirmes vieillards, arrivants et libérés.	Jours fériés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps, de réparation à l'outillage, etc.		A l'isolement sans travail	Par punition disciplinaire.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
FRANCE													
Albertville .	64.500	»	5.548	»	2.298	12.174	3.871	1.331	3.548	»	3.360	1.783	9
Beaulieu.....	184.920	4.125	4 451	»	11.687	33.622	2.700	»	9.443	5.076	9.154	»	35
Clairvaux ...	285.165	»	»	25.788	25.359	65.632	5.228	9.155	18.362	»	8.455	4.211	14
Embrun.....	70.743	»	206	»	3.318	13.310	226	»	5.624	224	1.871	1.159	9
Eysses	106.722	610	11.928	»	3.976	20.960	2.921	249	11.249	»	4.628	2	15
Fontevrault.	231.988	»	4.534	»	14.554	43.336	2.595	7.485	16.127	»	8.702	4.122	33
Gaillon.....	180.135	»	5.248	»	3.212	28.214	1.532	454	8.407	1.522	6.843	3.593	23
Landerneau..	165.951	»	1.514	»	4.219	28.394	970	»	8.285	»	5.301	1.432	21
Loos	214.602	»	»	»	5.475	44.090	3.081	272	5.775	403	3.904	5.043	32
Melun.....	170.340	1.176	6.646	»	6.595	32.031	498	1.406	9.216	2.550	3.095	2.951	23
Nîmes	181.992	»	8.006	»	10.298	33.480	1.770	»	6.951	540	7.820	3.047	25
Poissy.....	301.076	307	523	»	9.364	55.859	1.901	»	11.301	»	12.507	10.647	16
Riom	165.793	»	3.599	»	9.018	30.491	1.111	»	8.698	1.565	3.818	3.721	25
Thouars	132.309	»	»	»	9.845	27.995	2.443	»	4.671	»	5.038	3.076	18
Castelluccio	69.873	»	»	»	985	7.315	357	8.892	2.322	»	1.882	57	9
Chiavari.....	194.378	»	»	»	5.428	29.931	8.325	9.541	6.472	»	5.908	4.163	28
Totaux ...	2.723.487	6.598	52.233	25.788	125.631	506.824	39.529	38.785	136.451	11.880	92.186	49.107	3 90
ALGÉRIE													
Berrouaghia.	190.978	»	»	»	2.185	46.291	14.385	82.035	8.496	334	1.303	3.045	33
Lambèse.....	195.485	»	»	»	1.823	44.516	2.849	9.158	6.930	»	2.749	1.315	26
Totaux....	396.463	»	»	»	4.008	87.807	17.234	91.193	15.496	334	4.052	4.360	61

Digitized by Google

PÉNITENCIERS AGRICOLES

ivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie
endant l'année 1893.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

ÉTABLISSEMENTS	JOURNÉES DE TRAVAIL		JOURNÉES de chômage faute de travail.	JOURNÉES de condamnées à la détention n'ayant pas accepté le travail	JOURNÉES DE REPOS				JOURNÉES DE MALADIE	JOURNÉES DE CELLULE		JOURNÉES de salle de discipline.	TOTAL des journées de détenio n.
	En commun.	A l'isolement.			Infirmes, vieillards et libérées.	Jours fériés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps, de réparation a l'outillage, etc.		A l'isolement sans travail.	Par punition disciplinaire.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
RANCE													
RMONT....	134.168	»	»		7.297	25.250	7.074	»	11.356	»	2.554	»	187.699
MPELLIER.	72.632	»	6.218	»	6.756	15.018	5.903		8.885	»	1.133	»	116.575
NES.....	151.520	1.037	»	»	8.323	26.720	1.348	593	9.064	181	2.653	»	201.439
OTAUX ...	358.320	1.037	6.218	»	22.376	67.018	14.325	593	29.305	181	6.340	»	505.713
GÉRIE													
AZARET..	15.883	»	»	»	27	2.737	57	»	366	»	84	»	19.154

Digitized by Google

TABLEAU N° XXXIII. — Répartition de la population au 31 décembre 1863

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX HOMMES

ÉTABLISSEMENTS	TRAVAILLANT		Au chômage faute de travail.	CONDAMNÉS à la détention n'ayant pas accepté le travail.	AU REPOS			A l'infirmerie.	EN CELLULE		A la salle de discipline.	Total
	en commun.	à l'isolement.			Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps, de réparation à l'outillage, etc.		A l'isolement sans travail.	Par punition disciplinaire.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
FRANCE												
Albertville.	307	»	42	»	13	7	»	18	»	18	7	4
Beaulieu....	644	3	»	»	16	14	»	30	21	20	»	7
Clairvaux ..	936	»	»	84	37	4	16	50	3	37	5	1.1
Embrun	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Eysses	305	5	»	»	11	5	»	29	»	13	»	3
Fontevrault	737	»	»	»	48	11	24	62	»	26	26	9
Gaillon.....	488	»	70	»	14	4	»	18	»	19	9	6
Landerneau .	528	»	»	»	7	1	»	18	1	18	5	3
Loos	736	»	»	»	18	11	1	22	7	2	19	8
Melun	518	»	19	»	17	»	2	16	11	6	7	3
Nîmes	627	»	»	»	32	4	»	14	2	17	3	6
Poissy	898	1	»	»	33	4	»	30	»	34	29	1.1
Riom.....	555	»	»	»	35	»	»	17	3	2	8	
Thouars	440	»	»	»	27	9	»	11	»	11	12	
Castelluccio	240	»	»	»	6	1	»	»	»	3	»	
Chiavari....	631	»	»	»	40	14	»	20	»	4	2	
Totaux ..	8.590	9	140	84	354	89	43	355	48	230	132	10
ALGÉRIE												
Berrouaghia	327	»	»	»	10	25	579	27	»	3	11	
Lambèse	736	»	»	»	2	2	»	23	»	8	»	
Totaux ..	1.063	»	»	»	12	27	579	50	»	11	11	1

(1) Berrouaghia étant un pénitencier agricole, la population n'a pu être occupée aux travaux des champs par suite des g
des intempéries.

Digitized by Google

ÉNITENCIERS AGRICOLES

ıivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FEMMES

ÉTABLISSEMENTS	TRAVAILLANT		Au chômage faute de travail.	CONDAMNÉES à la détention n'ayant pas accepté le travail.	AU REPOS			A l'infirmerie.	EN CELLULE		A la salle de discipline.	TOTAL
	en commun.	à l'isolement.			Infirmes, vieillards, arrivantes et libérées.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps, de réparation à l'outillage, etc.		A l'isolement sans travail.	Par punition disciplinaire.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
ANCE												
MONT ...	407	»	»	»	28	11	»	30	»	5	»	481
PELLIER	268	»	»	»	»	8	»	19	»	5	»	300
N.....	469	2	»	»	25	7	»	22	4	3	»	532
UX....	1.144	2	»	»	53	26	»	71	4	13	»	1.313
ÉRIE												
LARET..	55	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	57

Digitized by Google

Digitized by Google

III

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

N^os^ des tableaux.

I. — Mouvement d'entrée et de sortie, par établissement, pendant l'année 1893. — Effectif au 31 décembre 1893.

II. — Répartition de la population, au 31 décembre 1893, suivant la durée de la peine ou de la correction.

III. — Id. suivant la nature des crimes, délits et contraventions et suivant les juridictions.

IV. — Id. suivant les départements où les enfants ont été jugés.

V. — Id. suivant l'âge des jeunes détenus.

VI. — Id. d'après l'état civil et la situation des familles.

VII. — Id. suivant les religions.

VIII. — Antécédents judiciaires des jeunes détenus présents au 31 décembre 1893.

IX. — Répartition de la population au 31 décembre 1893, suivant les professions agricoles et industrielles, et l'état de l'instruction au moment de l'entrée dans l'établissement.

X. — Mouvement de l'école et résultats de l'enseignement pendant l'année 1893. — Cours spéciaux. — Bibliothèques.

XI. — État religieux, moral et disciplinaire pendant l'année.

XII. — État sanitaire.

XIII. — Renseignements sur le travail par établissement.

XIV. — Récapitulation des renseignements sur le travail

XV. — Renseignements divers sur les libérés.

XVI. — État de l'instruction des libérés.

Digitized by Google

ETABLISSEMENTS D'ÉDUCA

TABLEAU N° I. — Mouvement d'entrée et de sortie pendan

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES							
			par correction paternelle.	venant des prisons du département où ils ont été jugés.	par transférement d'un autre établissement d'éducation correctionnelle.		RÉINTÉGRÉS			
					public.	privé.	après la mise en liberté provisoire.	après séjour dans un établissement hospitalier.	après évasion	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1
FRANCE										
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS										
Aniane (Colonie pénitentiaire)	Placés sous la tutelle administ. (Art. 66)	353	»	94	13	3	2	2	4	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Belle-Isle-en-Mer	Placés sous la tutelle administ. (Art. 66)	400	»	81	3	5	»	»	»	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Les Douaires (id.)	Placés sous la tutelle administ. (Art. 66)	499	»	110	3	1	18	»	17	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Hilaire (id.)	Placés sous la tutelle administ. (Art. 66)	467	»	109	2	6	2	»	17	
	Condamnés pour 2 ans et moins	2	»	8	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Maurice (id.)	Placés sous la tutelle administ. (Art. 66)	324	»	86	»	»	5	»	1	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Le Val-d'Yèvre (id.)	Placés sous la tutelle administ. (Art. 66)	394	»	128	»	2	4	3	4	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	1	1	»	»	»	»	»	»	
Besançon (Quart. correctionnel)	Placés sous la tutelle administ. (Art. 66)	»	»	»	23	5	»	»	»	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Dijon (id.)	Placés sous la tutelle administ. (Art. 66)	38	»	4	1	6	»	»	»	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	9	»	5	1	»	1	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Lyon (id.)	Placés sous la tutelle administ. (Art. 66)	»	»	3	36	1	»	»	»	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	2	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	3	2	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Nantes (id.)	Placés sous la tutelle administ. (Art. 66)	69	»	»	10	5	»	»	»	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	1	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	8	»	1	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

ON CORRECTIONNELLE

mée 1893. — Effectif au 31 décembre 1893.

S AUX GARÇONS

SORTIES											TOTAL de la population par catégorie, au 31 décembre 1893.	TOTAL de la population par établissement, au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de présence.	POPULATION moyenne.
LIBÉRÉS					TRANSFÉRÉS									
r ta- a l ps la ec- n.	a titre provisoire par décision ministérielle.	par grâce.	par évasion	par décès, mort accidentelle suicide.	dans une maison centrale.	dans une prison départementale.	dans un autre établissement d'éducation correctionnelle		dans un établissement hospitalier.	TOTAL				
							public.	privé.						
1	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
56	10	11	7	9	»	»	22	»	1	116	355			
n	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	355	127.077	348
s	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
9	13	24	»	1	»	»	1	»	»	79	410			
s	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	410	150.469	412
s	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
9	66	11	22	2	»	4	90	7	2	273	375			
n	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	375	160.400	439
n	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
5	16	»	26	7	»	»	7	»	1	141	462			
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	8	470	148.937	408
n	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
4	16	7	1	3	»	»	2	»	»	87	329			
a	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	329	121.433	333
a	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
3	23	9	5	3	»	»	1	»	6	120	415			
n	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	416	152.242	417
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1			
n	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28			
a	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	2.294	19
n	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
2	4	1	»	»	1	»	»	»	»	25	24			
n	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	36	14.866	41
n	3	»	»	»	»	»	1	»	»	4	12			
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
6	»	»	»	1	»	»	»	»	»	7	33			
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	39	7.915	24
n	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5			
n	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
3	1	7	»	3	»	»	»	»	»	34	50			
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	55	24.465	67
n	1	2	»	»	1	»	»	»	»	5	4			
n	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES							
			par correction paternelle.	venant des prisons du département où ils ont été jugés.	par transfèrement d'un autre établissement d'éducation correctionnelle.		RÉINTÉGRÉS			TOTAL
					public.	privé.	après la mise en liberté provisoire.	après séjour dans un établissement hospitalier.	après évasion	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (*Suite.*)										
Rouen (id.)	Placés sous la tutelle administ. (Art. 66)	54	»	3	37	2	»	»	»	6
	Condamnés pour 2 ans et moins	7	»	6	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	39	»	11	»	»	»	»	»	1
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Villeneuve-sur-Lot(id)	Placés sous la tutelle administ. (Art. 66)	6	»	»	12	8	»	»	»	1
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	3	»	2	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
	TOTAUX	2.673	1	657	143	44	32	5	43	9
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS										
Bar-sur-Aube (colonie pénitentiaire.)	Placés sous la tutelle admin. (Art. 66)	43	»	12	»	»	»	1	3	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Bologne (id.)	Placés sous la tutelle admin. (Art. 66)	258	»	67	»	»	»	»	51	1
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Jommelières (id.)	Placés sous la tutelle admin. (Art. 66)	148	»	37	»	»	»	»	4	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	15	1	»	»	»	»	»	»	
La Loge (id.)	Placés sous la tutelle admin. (Art. 66)	177	»	86	8	5	1	»	»	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Le Luc (id.)	Placés sous la tutelle admin. (Art. 66)	240	»	27	7	»	»	»	7	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Mettray (id.)	Placés sous la tutelle admin. (Art. 66)	544	»	115	3	»	6	7	23	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	7	19	»	»	»	»	»	»	
Saint-Eloi (id.)	Placés sous la tutelle admin. (Art. 66	283	»	68	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour 2 ans et moins .)	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	

Le chiffre 2.595 représente bien la population moyenne des établissements publics d'éducation correctionnelle pour 1893 ; c n'est pas égal au total des populations moyennes de chaque établissement. La différence provient de ce que les quartiers cel

Digitized by Google

AUX GARÇONS

SORTIES										TOTAL de la population par catégorie, au 31 décembre 1893.	TOTAL de la population par établissement, au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de présence.	POPULATION moyenne.
LIBÉRÉS					TRANSFÉRÉS								
a titre provisoire par décision ministérielle.	par grâce.	par évasion	par décès, mort accidentelle, suicide.	dans une maison centrale	dans une prison départementale,	dans un autre établissement d'éducation correctionnelle : public.	dans un autre établissement d'éducation correctionnelle : privé.	dans un établissement hospitalier.	TOTAL				
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
2	1	»	»	»	»	11	»	»	36	60			
»	»	»	»	»	»	1	»	»	2	11	98	31.378	86
»	2	»	»	5	1	»	»	»	23	27			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	1	»	»	»	»	»	10	16			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	5.825	16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
156	75	61	30	7	5	136	7	10	967	2.631	2.631	947.301	(1) 2. 595
»	3	4	»	»	»	1	»	»	13	46			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46	16.547	45
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
6	5	68	7	»	»	16	»	»	130	246			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	246	90.204	247
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
8	»	9	4	»	»	6	»	»	49	140			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	143	53.067	145
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	3			
»	»	1	1	»	»	1	»	»	33	244			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	244	71.368	196
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
9	3	11	3	»	»	3	»	1	64	217			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	217	82.373	226
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
28	8	27	4	»	2	4	1	7	132	566			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	573	197.191	540
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	19	7			
3	»	3	3	»	»	3	2	»	41	310			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	310	94.430	259
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			

qu'il est le quotient de la division des 947.301 journées de présence par 365 nombre de jours de l'année. Mais ce quotient
ls de Besançon et Lyon n'ont fonctionné le 1er qu'à partir du 1er septembre, le 2e qu'à partir du 8 février 1893.

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES							TOTAL
			par correction paternelle.	venant des prisons du département où ils ont été jugés.	par transfèrement d'un autre établissement d'éducation correctionnelle		RÉINTÉGRÉS			
					public.	privé.	après la mise en liberté provisoire.	après séjour dans un établissement hospitalier.	après évasion	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS (*suite*)										
Sainte-Foy (colonie pénitentiaire)	Placés sous la tutelle admin. (Art. 66)	53	»	13	»	2	»	»	4	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Ilan (id.)	Placés sous la tutelle admin. (Art. 66)	272	»	56	»	»	»	1	»	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Joseph (id.)	Placés sous la tutelle admin. (Art. 66)	450	»	50	»	»	»	»	1	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Société de patronage de la Seine	Placés sous la tutelle admin. (Art. 66)	54	»	35	2	»	»	»	»	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Société de patronage des enfants protestants insoumis	Placés sous la tutelle admin. (Art. 66)	8	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
ÉTABLISSEMENTS	privés	2.552	20	566	20	7	7	9	93	
	publics	2.673	1	657	143	44	32	5	43	
TOTAL GÉNÉRAL POUR LA FRANCE		5.225	21	1.223	163	51	39	14	136	1
ALGÉRIE										
M'Zéra (colonie pénitentiaire)	Placés sous la tutelle admin. (Art. 66)	112	»	31	»	»	»	»	3	
	Condamnés pour 2 ans et moins	13	»	18	»	»	»	»	1	
	Condamnés pour plus de 2 ans	36	»	7	»	»	»	1	1	
	Détenus par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL		161	»	56	»	»	»	1	5	
TOTAUX. — France et Algérie		5.386	21	1.279	163	51	39	15	141	1

(1) Le chiffre 2480 représente bien la population des établissements privés d'éducation correctionnelle pour 1893, c'est-à pas égal au total des populations moyennes de chaque établissement. Cette différence provient de l'Etablissement des e

Digitized by Google

TÉS AUX GARÇONS

SORTIES											TOTAL de la population par catégorie au 31 décembre 1893.	TOTAL de la population par établissement, au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de présence.	POPULATION moyenne.
LIBÉRÉS					TRANSFÉRÉS									
par expiration du temps de la correction.	à titre provisoire par décision ministérielle.	par grâce.	par évasion	par décès, mort accidentelle, suicide.	dans une maison centrale.	dans une prison départementale.	dans un autre établissement d'éducation correctionnelle : public.	dans un autre établissement d'éducation correctionnelle : privé.	dans un établissement hospitalier.	TOTAL				
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
9	3	1	5	»	»	»	1	»	»	19	53			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	53	18.324	50
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
20	14	2	»	7	»	»	»	»	1	44	285			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	285	100.152	274
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
53	8	»	6	4	»	»	»	5	»	76	425			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	425	159.328	437
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
6	»	1	1		»	»	12	9	»	29	62			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	62	20.749	57
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.496	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
317	87	23	135	33	»	2	47	17	9	670	2.604	2.604	905.229	2.480(1)
180	156	75	61	30	7	5	136	7	10	967	2.631	2.631	947.301	2.595
197	243	98	196	63	7	7	183	24	19	1.637	5.235	5.235	1.852.530	5.075
29	1	»	3	4	»	»	»	»	»	37	109			
11	»	»	1	2	»	»	»	»	»	14	18			
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	43	170	61.006	167
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
42	1	»	4	6	»	»	»	»	»	53	170	170	61.006	167
39	244	98	200	69	7	7	183	24	19	1.690	5.405	5.405	1.913.536	5.261

est le quotient de la division des 905.229 journées de présence par 365 nombre de jour de l'année. Mais ce quotient n'est
tants insoumis qui, en 1893, n'a fonctionné que jusqu'au 6 juillet.

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES							
			par correction paternelle.	venant des prisons du département où elles ont été jugées.	par transfèrement d'un autre établissement d'éducation correctionnelle		RÉINTÉGRÉS			TOTAL
					public.	privé.	après la mise en liberté provisoire.	après séjour dans un établissement hospitalier.	après évasion	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
FRANCE										
QUARTIER CORRECTIONNEL										
Rouen (atelier de refuge)	Placées sous la tutelle adm. (Art. 66)	30	»	»	12	»	»	»	»	1
	Condamnées pour plus de 2 ans	2	»	»	»	»	»	»	»	
	Totaux	32	»	»	12	»	»	»	»	1
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS										
(Quartier spécial de jeunes filles)										
Doullens	Placées sous la tutelle admin. (Art. 66)	22	»	»	14	»	»	»	»	1
	Condamnées pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnées pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenues par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Nanterre	Placées sous la tutelle admin. (Art. 66)	51	»	26	»	25	5	»	»	
	Condamnées pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnées pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenues par correction paternelle	30	169	»	»	»	»	»	»	1
ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAUX										
Cadillac	Placées sous la tutelle adm. (art. 66)	269	»	30	2	»	1	1	1	
	Condamnées pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnées pour plus de 2 ans	1	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenues par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS										
Bavilliers	Placées sous la tutelle admin. (Art. 66)	119	»	44	2	»	»	»	1	
	Condamnées pour 2 ans et moins	1	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnées pour plus de 2 ans	1	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenues par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Diaconesses	Placées sous la tutelle admin. (Art. 66)	13	»	4	»	»	»	»	»	
	Condamnées pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnées pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenues par correction paternelle	43	17	»	»	»	»	»	»	
Israélites	Placées sous la tutelle admin. (Art. 66)	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnées pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnées pour plus de 2 ans	2	»	1	»	»	»	»	»	
	Détenues par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

ÉS AUX FILLES

SORTIES											TOTAL de la population par catégorie, au 31 décembre 1893.	TOTAL de la population par établissement, au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de présence.	POPULATION moyenne.
LIBÉRÉES					TRANSFERÉES									
ar ira- on in aps la rec- on.	a titre provisoire par décision ministérielle.	par grâce.	par évasion	par décès, mort accidentelle, suicide.	dans une maison centrale	dans une prison départementale.	dans un autre établissement d'éducation correctionnelle		dans un établissement hospitalier.	TOTAL				
							public.	privé.						
2	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
14	»	»	»	»	»	»	2	»	»	16	26	27	11.733	32
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1			
15	»	»	»	»	»	»	2	»	»	17	27	27	11.733	32
1	4	»	»	»	»	»	17	»	»	22	14	14	5.836	16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
7	19	»	»	»	»	»	»	53	»	79	31	78	25.383	70
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
152	»	»	»	»	»	»	»	»	»	152	47			
59	6	»	2	4	»	»	25	»	2	98	206	207	84.831	232
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
21	5	»	4	2	»	»	»	»	»	32	134	135	45.823	126
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
3	»	»	1	1	»	»	»	»	»	5	12	54	20.136	55
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	42			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	914	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES							TOTAL
			par correction paternelle.	venant des prisons du département où elles ont été jugées.	par transfèrement d'un autre établissement d'éducation correctionnelle		RÉINTÉGRÉES			
					public.	privé.	après la mise en liberté provisoire.	après séjour dans un établissement hospitalier.	après évasion	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS (*suite*).										
Limoges (Ste-Valérie)	Placées sous la tutelle admin. (Art. 66)	80	»	14	2	15	»	»	»	3
	Condamnées pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnées pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenues par correction paternelle	»	1	»	»	»	»	»	»	
Montpellier	Placées sous la tutelle admin. (Art. 66)	56	»	19	22	»	»	»	»	4
	Condamnées pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnées pour plus de 2 ans	»	»	1	»	»	»	»	»	
	Détenues par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Rouen	Placées sous la tutelle admin. (Art. 66)	301	»	69	15	»	»	»	»	1
	Condamnées pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnées pour plus de 2 ans	2	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenues par correction paternelle	»	»	»	»	»	»	»	»	
Sainte-Anne-d'Auray	Placées sous la tutelle admin. (Art. 66)	159	»	39	6	»	»	»	»	4
	Condamnées pour 2 ans et moins	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnées pour plus de 2 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Détenues par correction paternelle	»	1	»	»	»	»	»	»	
TOTAUX.	Établissements privés	1.150	188	247	63	43	6	1	2	3
	Quartier correctionnel	32	»	»	12	»	»	»	»	
Établissements publics et privés.	Filles	1.182	188	247	75	43	6	1	2	5
	Garçons	5.386	21	1.279	163	51	39	15	141	1.7
TOTAUX GÉNÉRAUX des garçons et des filles (France et Algérie)		(1) 6.568	209	1.526	238	94	45	16	143	2.2
										2.271

(1) La différence de 81 unités en plus existant entre l'effectif indiqué au 31 décembre 1892 dans la statistique de 1892, et ce pendant une partie de l'année.

Digitized by Google

TÉS AUX FILLES

SORTIES										TOTAL	TOTAL de la population par catégorie, au 31 décembre 1893.	TOTAL de la population par établissement, au 31 décembre 1893.	JOURNÉE de présence.	OPULATION moyenne.
LIBÉRÉES					TRANSFÉRÉES									
par expiration du temps de la correction.	à titre provisoire par décision ministérielle.	par grâce.	par évasion	par décès, mort accidentelle, suicide.	dans une maison centrale	dans une prison départementale.	dans un autre établissement d'éducation correctionnelle		dans un établissement hospitalier.					
							public.	privé.						
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
17	2	»	1	2	»	»	»	4	»	26	85			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	85	29.280	80
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»			
8	3	»	»	3	»	»	»	»	»	14	83			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	84	25.698	70
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
57	5	»	1	5	»	1	»	1	2	72	313			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	315	117.468	322
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
24	2	»	»	3	»	»	»	»	1	30	174			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	174	60.127	165
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»			
369	46	1	9	20	»	1	42	58	5	551	1.149	1.149	415.496	1.138
15	»	»	»	»	»	»	2	»	»	17	27	27	11.733	32
384	46	1	9	20	»	1	44	58	5	568	1.176	1.176	427.229	1.170
839	244	98	200	69	7	7	183	24	19	1.690	5.405	5.405	1.913.536	5.261
223	290	99	209	89	7	8	227	82	24	2.258	6.581	6.581	2.340.765	6.431
										2.258				

1892, provient de ce fait que la maisons de Nanterre ne figurait pas dans la statistique de 1892, quoique ayant fonctionné

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDU

TABLEAU N° II. — Répartition de la population au 31 décembr

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	PLACÉS SOUS LA TUTELLE DE L'ADMINISTRATION (ART. 66 DU CODE PÉNAL)								
	Pour moins de 1 an.	Pour 1 à 2 ans.	Pour 2 à 4 ans.	Pour 4 à 6 ans.	Pour 6 à 8 ans.	Pour 8 à 10 ans.	Pour 10 à 12 ans.	Pour 12 à 14 ans	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
FRANCE									
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS									
Aniane	»	4	76	171	89	14	1	»	35
Belle-Isle-en-Mer	»	»	35	72	214	89	»	»	41
Les Douaires	»	4	58	187	106	18	2	»	37
Saint-Hilaire	9	11	54	137	152	86	13	»	46
Saint-Maurice	3	11	84	131	90	10	»	»	32
Le Val-d'Yèvre	»	11	48	155	156	43	2	»	41
Besançon	»	»	2	20	6	»	»	»	2
Dijon	»	»	3	12	8	1	»	»	2
Lyon	»	»	»	14	17	»	2	»	3
Nantes	»	»	5	33	10	1	1	»	5
Rouen	»	»	6	36	15	2	1	»	6
Villeneuve-sur-Lot	»	»	»	10	6	»	»	»	1
TOTAUX	12	41	371	978	869	264	22	»	2.55
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS									
Bar-sur-Aube	»	»	7	21	15	2	1	»	4
Bologne	»	»	38	124	79	3	1	1	21

Digitized by Google

CATION CORRECTIONNELLE

893, d'après la durée de la peine ou de la correction.

TÉS AUX GARÇONS

CONDAMNÉS A L'EMPRISONNEMENT (ART. 67 ET 69 DU CODE PÉNAL)										TOTAL PAR CATÉGORIE			TOTAL
Pour moins de 1 an.	Pour 1 an.	Pour 1 à 2 ans.	Pour 2 a 4 ans.	Pour 4 a 6 ans.	Pour 6 à 8 ans.	Pour 8 à 10 ans.	Pour plus de 10 ans.	Plus de 12 ans.	TOTAL	ACQUITTÉS (Art. 66 du Code pénal.)	CONDAMNÉS (Art. 67 et 69 du Code pénal.)	DÉTENUS par correction paternelle.	TOTAL général
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	355	»	»	355
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	410	»	»	410
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	375	»	»	375
1	»	7	»	»	»	»	»	»	8	462	8	»	470
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	329	»	»	329
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	415	»	1	416
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	»	»	28
»	»	»	3	5	3	1	»	»	12	24	12	»	36
»	»	1	»	3	2	»	»	»	6	33	6	»	39
»	»	1	1	1	2	»	»	»	5	50	5	»	55
4	»	7	9	12	6	»	»	»	38	60	38	»	98
»	»	»	2	2	»	»	»	»	4	16	4	»	20
5	»	16	15	23	13	1	»	»	73	2.557	73	1	2.631
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46	»	»	46
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	246	»	»	246

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	PLACÉS SOUS LA TUTELLE DE L'ADMINISTRATION (ART. 66 DU CODE PÉNAL)								
	Pour moins de 1 an	Pour 1 à 2 ans.	Pour 2 à 4 ans.	Pour 4 à 6 ans.	Pour 6 à 8 ans.	Pour 8 à 10 ans.	Pour 10 à 12 ans	Pour 12 à 14 ans.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
FRANCE									
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS (*suite*)									
Jommelières	»	»	32	80	22	6	»	»	140
La Loge	1	4	31	132	69	7	»	»	244
Le Luc	»	2	65	88	40	13	»	»	217
Mettray	3	3	41	258	170	82	8	1	566
Saint-Éloi	3	7	9	35	104	119	28	5	310
Sainte-Foy	»	2	23	19	7	1	1	»	53
Saint-Ilan	»	»	37	156	89	3	»	»	285
Saint-Joseph	15	8	11	28	156	141	61	5	425
Société de patronage de la Seine	»	»	1	35	22	1	2	1	61
Société des enf. protestants insoumis	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX { Établissements privés	22	26	295	976	782	378	102	13	2.594
TOTAUX { Établissements publics	12	41	371	978	869	264	22	»	2.557
TOTAUX. — Établ. publics et privés	34	67	666	1.954	1.651	642	124	13	5.151
ALGÉRIE									
M'Zéra	3	16	33	39	12	5	1	»	109
TOTAUX. — France et Algérie	37	83	699	1.993	1.663	647	125	13	5.260

Digitized by Google

S AUX GARÇONS

CONDAMNÉS A L'EMPRISONNEMENT (ART. 67 ET 69 DU CODE PÉNAL)										TOTAL PAR CATÉGORIE			TOTAL
ier ins an.	Pour 1 an.	Pour 1 à 2 ans.	Pour 2 à 4 ans.	Pour 4 à 6 ans.	Pour 6 à 8 ans.	Pour 8 à 10 ans.	Pour plus de 10 ans	Plus de 12 ans.	TOTAL	ACQUITTÉS (Art. 66 du Code pénal.)	CONDAMNÉS (Art. 67 et 69 du Code pénal.)	DÉTENUS par correction paternelle.	TOTAL général
1	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	140	»	3	143
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	244	»	»	244
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	217	»	»	217
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	566	»	7	573
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	310	»	»	310
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	53	»	»	53
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	285	»	»	285
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	425	»	»	425
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	62	»	»	62
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.594	»	10	2.604
5	»	16	15	23	13	1	»	»	73	2.557	73	1	2.631
5	»	16	15	23	13	1	»	»	73	5.151	73	11	5.235
1	7	10	13	22	7	1	»	»	61	109	61	»	170
6	7	26	28	45	20	2	»	»	134	5.260	134	11	5.405

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	PLACÉES SOUS LA TUTELLE DE L'ADMINISTRATION (ART. 66 DU CODE PÉNAL)								
	Pour moins de 1 an.	Pour 1 à 2 ans.	Pour 2 à 4 ans.	Pour 4 à 6 ans.	Pour 6 à 8 ans.	Pour 8 à 10 ans.	Pour 10 à 12 ans.	Pour 12 à 14 ans.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
FRANCE									
QUARTIER CORRECTIONNEL									
Rouen (Atelier de refuge).....	»	4	18	4	»	»	»	»	26
ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAUX									
Doullens.....	»	»	4	9	1	»	»	»	14
Nanterre.....	»	1	6	17	7	»	»	»	31
Cadillac.....	»	»	13	92	66	30	5	»	206
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS									
Bavilliers.....	»	11	39	49	25	9	1	»	134
Diaconesses.....	»	»	1	6	3	2	»	»	11
Israélites.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Limoges (École Sainte-Valérie)	»	4	21	43	12	2	3	»	85
Montpellier.....	»	1	37	28	11	4	2	»	83
Rouen.....	29	71	70	77	61	5	»	»	313
Sainte-Anne-d'Auray.....	»	»	31	78	40	19	6	»	174
TOTAUX. Établissements privés...	29	88	222	399	226	71	17	»	1.052
TOTAUX. Quartier correctionnel...	»	4	18	4	»	»	»	»	26
FILLES — Établissements publics et privés.....	29	92	240	403	226	71	17	»	1.078
GARÇONS — Établissements publics et privés.....	37	83	699	1.993	1.663	647	125	13	5.260
TOTAUX GÉNÉRAUX, pour les garçons et les filles (France et Algérie)...	66	175	939	2.396	1.889	718	142	13	6.338
									6.338

Digitized by Google

ÉS AUX FILLES

CONDAMNÉES A L'EMPRISONNEMENT (ART. 67 ET 69 DU CODE PÉNAL)										TOTAL PAR CATÉGORIE			TOTAL
Pour moins de 1 an.	Pour 1 an.	Pour 1 à 2 ans.	Pour 2 à 4 ans.	Pour 4 à 6 ans.	Pour 6 à 8 ans.	Pour 8 à 10 ans.	Pour plus de 10 ans.	Pour plus de 12 ans.	TOTAL	ACQUITTÉES (Art. 66 du Code penal).	CONDAMNÉES (Art. 67 et 69 du Code penal).	DÉTENUES par correction paternelle.	TOTAL général
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	26	1	»	27
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	»	»	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	31	»	47	78
»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	206	1	»	207
»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	134	1	»	135
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	42	54
»	»	»	»	2	1	»	»	»	3	»	3	»	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	85	»	»	85
»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	83	1	»	84
»	»	1	1	»	»	»	»	»	2	313	2	»	315
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	174	»	»	174
»	»	»	2	4	1	1	»	»	8	1.052	8	89	1.149
»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	26	1	»	27
»	»	»	2	4	1	2	»	»	9	1.078	9	89	1.176
6	7	26	28	45	20	2	»	»	134	5.260	134	11	5.405
6	7	26	30	49	21	4	»	»	143	6.338	143	100	6.581
									143				6.581

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDU

TABLEAU N° III. — Répartition de la population, au 31 décembre 1893, s

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	ASSASSINAT, empoisonnement.	MEURTRE, coups et blessures.	INCENDIE	ATTENTAT à la pudeur, aux mœurs.	VOL QUALIFIÉ, faux, fausse-monnaie.	VOL SIMPLE, escroquerie, etc.
1	2	3	4	5	6	7
FRANCE						
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS						
Aniane	»	10	2	10	2	253
Belle-Isle-en-Mer	»	23	1	5	14	161
Les Douaires	»	8	7	14	3	268
Saint-Hilaire	»	14	7	13	8	296
Saint-Maurice	»	10	4	9	2	236
Le Val-d'Yèvre	»	12	7	6	6	311
Besançon	»	1	»	»	1	21
Dijon	»	»	4	1	2	19
Lyon	»	»	»	2	1	30
Nantes	»	4	1	3	1	35
Rouen	»	5	2	8	10	51
Villeneuve-sur-Lot	»	1	»	1	1	15
TOTAUX	»	88	35	72	51	1.719
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS						
Bar-sur-Aube	»	»	2	»	2	35
Bologne	»	2	2	7	1	17

Digitized by Google

ATION CORRECTIONNELLE

nt la nature des crimes, délits, contraventions, et suivant les juridictions.

ÉS AUX GARÇONS

MENDICITÉ	VAGABONDAGE	AUTRES CRIMES et délits.	DÉSOBÉISSANCE à l'autorité paternelle.	TOTAL par établissement.	JUGÉS par les tribunaux correctionnels.	JUGÉS par les cours d'assises.	JUGÉS par les tribunaux militaires ou maritimes.	DÉTENUS par correction paternelle.
8	9	10	11	12	13	14	15	16
12	58	8	»	355	353	2	»	»
63	105	15	»	410	410	»	»	»
20	35	20	»	375	371	4	»	»
42	72	18	»	470	470	»	»	»
10	44	14	»	329	329	»	»	»
14	29	30	1	416	412	3	»	1
»	3	2	»	28	27	1	»	»
»	6	4	»	36	34	2	»	»
3	2	1	»	39	39	»	»	»
3	8	»	»	55	53	2	»	»
3	13	6	»	98	94	4	»	»
»	2	»	»	20	19	1	»	»
170	377	118	1	2.631	2.611	19	»	1
2	4	1	»	46	43	3	»	»
7	51	2	»	246	246	»	»	»

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	ASSASSINAT, empoisonnement.	MEURTRE, coups et blessures.	INCENDIE	ATTENTAT à la pudeur, aux mœurs.	VOL QUALIFIÉ, faux, fausse monnaie	VOL SIMPLE escroquerie, etc.
1	2	3	4	5	6	7
FRANCE						
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS (*suite*)						
Jommelières	»	4	2	15	2	8
La Loge	»	5	2	5	10	162
Le Luc	1	3	1	3	4	160
Mettray	»	17	3	15	5	394
Saint-Éloi	»	2	9	8	18	179
Sainte-Foy	»	1	1	»	»	35
Saint-Ilan	»	12	6	14	12	206
Saint-Joseph	»	9	23	5	»	232
Société de patronage de la Seine	»	1	»	1	»	11
Société de patronage des enfants protestants insoumis	»	»	»	»	»	»
TOTAUX. Établissements privés	1	56	51	73	54	1.706
TOTAUX. Établissements publics	»	88	35	72	51	1.719
TOTAUX pour la France	1	144	86	145	105	3.425
ALGÉRIE						
M'Zéra	»	31	»	32	7	91
TOTAUX. — France et Algérie	1	175	86	177	112	3.516

Digitized by Google

ÉS AUX GARÇONS

ENDICITÉ	VAGABONDAGE	AUTRES CRIMES et délits.	DÉSOBÉISSANCE à l'autorité paternelle.	TOTAL par établissement.	JUGÉS par les tribunaux correctionnels.	JUGÉS par les cours d'assises.	JUGÉS par les tribunaux militaires ou maritimes.	DÉTENUS par correction paternelle.
8	9	10	11	12	13	14	15	16
13	16	»	3	143	139	1	»	3
10	46	4	»	244	242	2	»	»
9	31	5	»	217	214	3	»	»
35	87	10	7	573	563	3	»	7
28	41	25	»	310	310	»	»	»
2	11	3	»	53	53	»	»	»
20	14	1	»	285	285	»	»	»
69	65	22	»	425	425	»	»	»
2	17	»	»	62	62	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
197	383	73	10	2.604	2.582	12	»	10
170	377	118	1	2.631	2.611	19	»	1
367	760	191	11	5.235	5.193	31	»	11
»	1	8	»	170	156	10	4	»
367	761	199	11	5.405	5.349	41	4	11

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	ASSASSINAT, empoisonnement.	MEURTRE, coups et blessures.	INCENDIE	ATTENTAT à la pudeur, aux mœurs.	VOL QUALIFIÉ, faux, fausse monnaie.	VOL SIMPLE escroquerie, etc.
1	2	3	4	5	6	7
FRANCE						
QUARTIER CORRECTIONNEL						
Rouen (Atelier de refuge).....	»	19	4	2	1	8
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (*Quartier spécial de jeunes filles*)						
Doullens.....	»	»	»	1	»	7
Nanterre.....	»	»	»	5	»	9
ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL						
Cadillac.....	»	2	3	15	1	150
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS						
Bavilliers.....	»	»	1	13	»	92
Diaconesses.....	»	»	»	»	»	8
Israélites.....	»	»	»	»	»	3
Limoges (Sainte-Valérie).....	1	2	1	26	»	34
Montpellier.....	»	2	1	17	»	29
Rouen.....	11	28	18	56	20	59
Sainte-Anne-d'Auray.....	»	3	5	11	22	92
TOTAUX { Établissements privés.	12	37	29	144	43	473
TOTAUX { Quartier correctionnel	»	19	4	2	1	8
Établissements publics et privés { Filles.....	12	56	33	146	44	473
Établissements publics et privés { Garçons.....	1	175	86	177	112	3.516
TOTAUX GÉNÉRAUX. — Garçons et filles.....	13	231	119	323	156	3.989

6.58

Digitized by Google

ÉS AUX FILLES

MENDICITÉ	VAGABONDAGE	AUTRES CRIMES et délits.	DÉSOBÉISSANCE à l'autorité paternelle.	TOTAL par établissement.	JUGÉES par les tribunaux correctionnels.	JUGÉES par les cours d'assises.	JUGÉES par les tribunaux militaires ou maritimes.	DÉTENUES par correction paternelle.
8	[9	10	11	12	13	14	15	16
»	1	»	»	27	26	1	»	»
»	6	»	»	14	14	»	»	»
8	9	»	47	78	31	»	»	47
16	28	2	»	207	204	3	»	»
5	20	4	»	135	134	1	»	»
1	3	»	42	54	12	»	»	42
»	»	»	»	3	3	»	»	»
6	13	2	»	85	84	1	»	»
13	22	»	»	84	81	3	»	»
41	45	37	»	315	313	2	»	»
17	21	3	»	174	174	»	»	»
107	167	48	89	1.149	1.050	10	»	89
»	1	»	»	27	26	1	»	»
107	168	48	89	1.176	1.076	11	»	89
367	761	199	11	5.405	5.349	41	4	11
474	929	247	100	6.581	6.425	52	4	100
							6.581	

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'É

TABLEAU N° IV. — Répartition de la population au 31 décem

ÉTABLISSEMENTS AFF

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS										
		Aulane.	Belle-Isle.	Les Douaires.	Saint-Hilaire.	Saint-Maurice.	Le Val-d'Yevre.	Besançon.	Dijon.	Lyon.	Nantes.	Rennes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	AIN	11	»	»	6	»	»	»	1	»	»	1
2	AISNE	»	2	3	17	18	13	»	2	»	»	1
3	ALLIER	1	»	»	»	»	19	»	1	»	1	»
4	ALPES (BASSES-)	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5	ALPES (HAUTES-)	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	ALPES-MARITIMES	4	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
7	ARDÈCHE	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
8	ARDENNES	»	1	2	»	5	10	1	1	»	»	1
9	ARIÈGE	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10	AUBE	»	»	»	»	2	3	»	5	»	»	»
11	AUDE	4	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
12	AVEYRON	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	22	»	»	3	»	»	»	»	»	»	1
14	CALVADOS	1	7	13	22	1	»	1	»	»	1	2
15	CANTAL	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»
16	CHARENTE	»	1	»	9	1	»	»	»	»	1	»
17	CHARENTE-INFÉRIEURE	»	»	»	7	»	»	»	»	»	1	»
18	CHER	»	1	»	»	»	8	»	»	»	»	»
19	CORRÈZE	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
20	CORSE	1	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»
21	CÔTE-D'OR	1	1	»	5	1	30	»	1	»	»	1
22	CÔTES-DU-NORD	»	38	»	8	1	»	»	»	»	1	»
23	CREUSE	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24	DORDOGNE	1	»	»	11	2	»	»	1	1	»	»
25	DOUBS	1	»	»	»	3	31	»	»	»	»	»
26	DRÔME	3	»	»	»	»	2	»	1	1	»	»
27	EURE	»	3	39	5	4	2	1	»	1	2	3
28	EURE-ET-LOIR	»	»	12	6	1	»	»	»	2	»	3
29	FINISTÈRE	»	108	»	4	»	»	»	»	»	»	1
30	GARD	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
31	GARONNE (HAUTE-)	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
32	GERS	11	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
33	GIRONDE	2	»	»	12	5	»	»	»	1	5	1
34	HÉRAULT	14	»	»	2	»	»	1	»	1	»	»
35	ILLE-ET-VILAINE	»	65	»	3	»	»	»	»	1	1	»
36	INDRE	»	»	»	»	4	1	»	»	»	»	»
37	INDRE-ET-LOIRE	»	»	»	»	3	»	»	»	»	1	1
38	ISÈRE	18	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
39	JURA	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»
40	LANDES	8	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»
41	LOIR-ET-CHER	»	6	»	»	4	1	»	»	»	»	»
42	LOIRE	29	»	»	8	1	1	»	»	»	»	»
43	LOIRE (HAUTE-)	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
44	LOIRE-INFÉRIEURE	»	11	1	27	2	3	»	»	»	»	»
45	LOIRET	»	»	»	»	17	1	»	»	»	2	»
46	LOT	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
47	LOT-ET-GARONNE	7	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
48	LOZÈRE	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
49	MAINE-ET-LOIRE	1	1	»	42	2	»	»	»	»	1	»

Digitized by Google

ATION CORRECTIONNELLE

93, suivant les départements où les enfants ont été jugés.

ÉS AUX GARÇONS

Villeneuve-sur-Lot.	Bar-sur-Aube.	Bologne.	Jommelières.	La Loge.	Le Luc.	Mettray.	Saint-Éloi.	Sainte-Foy.	Saint-Ilan.	Saint-Joseph.	Société de patronage de la Seine.	Société de patronage des enfants protestants insoumis	M'Zéra.	TOTAL par département.	NUMÉROS D'ORDRE
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS															
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
»	»	»	»	1	6	»	»	»	»	3	»	»	»	29	1
1	3	»	»	7	»	15	4	»	»	20	»	»	»	106	2
»	»	»	»	1	»	3	3	»	»	2	»	»	»	31	3
»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	1	»	»	»	5	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	5
1	»	»	»	»	10	»	1	»	»	1	»	»	»	18	6
»	»	»	»	»	7	»	1	»	»	2	»	»	»	12	7
»	»	»	»	7	»	7	1	1	»	7	»	»	»	44	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	9
»	14	2	»	3	»	»	2	»	»	18	»	»	»	49	10
»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	7	11
1	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	12	12
1	»	»	»	»	33	»	2	»	»	5	»	»	»	67	13
»	»	»	»	»	»	29	11	»	50	5	»	»	»	146	14
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	6	15
1	»	»	19	»	»	2	4	»	»	»	»	»	»	38	16
»	»	»	16	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	27	17
»	»	»	»	»	»	2	1	»	»	2	»	»	»	14	18
»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	19
»	»	»	»	»	6	»	1	»	»	»	»	»	»	11	20
»	»	»	»	6	»	»	3	1	»	9	»	»	»	59	21
»	»	»	»	»	»	1	9	»	52	2	»	»	»	112	22
»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	23
»	»	»	21	»	»	»	7	»	»	»	»	»	»	41	24
»	»	»	»	1	»	»	»	4	»	11	»	»	»	51	25
»	»	»	»	»	19	»	1	5	»	1	»	»	»	33	26
»	»	»	»	»	3	3	14	»	»	8	»	»	»	88	27
»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	2	»	»	»	29	28
»	»	»	»	»	»	»	16	»	47	»	»	»	»	176	29
1	»	»	»	»	12	»	1	5	»	»	»	»	»	22	30
1	»	»	»	»	»	»	5	»	»	1	»	»	»	29	31
2	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	17	32
2	»	»	51	»	»	1	9	»	»	»	»	»	»	89	33
1	»	»	»	»	6	»	3	»	»	»	»	»	»	28	34
»	»	»	»	»	»	1	13	»	52	»	»	»	»	136	35
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	36
»	»	»	»	»	»	44	1	»	»	»	»	»	»	50	37
»	»	»	»	»	6	1	»	1	»	7	»	»	»	35	38
»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	3	»	»	»	8	39
»	»	»	»	»	4	»	3	»	»	»	»	»	»	19	40
»	»	»	»	»	»	18	7	»	»	»	»	»	»	36	41
»	»	»	»	»	6	»	3	»	»	1	»	»	»	49	42
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	43
»	»	»	»	»	»	1	10	»	19	1	»	»	»	75	44
1	»	»	»	1	»	3	7	»	»	»	»	»	»	32	45
»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	7	46
»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	11	47
»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	3	48
»	»	»	»	»	»	12	8	»	»	»	»	»	»	67	49

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS										
		Aniane.	Belle-Isle.	Les Douaires.	Saint-Hilaire.	Saint-Maurice.	Le Val-d'Yèvre.	Besançon	Dijon.	Lyon.	Nantes.	Rouen.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
50	MANCHE	»	10	1	7	»	»	»	»	1	»	
51	MARNE	»	3	»	»	8	12	1	2	»	»	
52	MARNE (HAUTE-)	»	»	»	»	1	2	»	2	»	»	
53	MAYENNE	»	3	»	14	»	»	»	»	»	»	
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	1	7	»	»	»	8	1	1	»	»	
55	MEUSE	»	1	»	»	»	3	»	1	»	»	
56	MORBIHAN	»	74	»	9	»	»	»	»	»	3	
57	NIÈVRE	»	»	»	»	»	18	»	»	1	»	
58	NORD	2	3	43	50	100	70	2	1	»	5	
59	OISE	»	»	1	3	15	10	»	»	»	1	
60	ORNE	»	»	5	5	»	»	»	»	1	»	
61	PAS-DE-CALAIS	»	»	10	12	53	19	1	1	»	»	
62	PUY-DE-DÔME	»	»	»	»	»	11	1	2	»	»	
63	PYRÉNÉES (BASSES-)	23	»	»	5	»	»	1	»	1	»	
64	PYRÉNÉES (HAUTES-)	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
65	PYRÉNÉES-ORIENTALES	8	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
66	RHIN (HAUT-) (Territoire de Belfort)	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	
67	RHÔNE	40	»	»	18	»	2	1	1	1	1	
68	SAÔNE (HAUTE-)	»	1	1	»	1	3	»	»	»	»	
69	SAÔNE-ET-LOIRE	»	»	»	»	3	32	»	»	»	1	
70	SARTHE	»	2	»	8	»	»	»	»	»	»	
71	SAVOIE	4	1	»	»	»	1	»	»	»	»	
72	SAVOIE (HAUTE-)	2	»	»	»	»	1	»	»	1	»	
73	SEINE	57	42	25	43	28	26	5	7	7	14	
74	SEINE-INFÉRIEURE	8	2	161	18	5	12	7	»	14	7	
75	SEINE-ET-MARNE	»	3	4	»	5	5	»	2	»	1	
76	SEINE-ET-OISE	»	1	40	7	12	3	2	1	»	1	
77	SÈVRES (DEUX-)	»	»	»	6	»	1	»	»	»	»	
78	SOMME	1	»	14	16	14	15	»	»	»	»	
79	TARN	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
80	TARN-ET-GARONNE	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
81	VAR	3	»	»	»	»	»	»	»	1	»	
82	VAUCLUSE	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
83	VENDÉE	»	»	»	14	»	»	»	»	»	1	
84	VIENNE	»	9	»	14	»	»	»	»	»	1	
85	VIENNE (HAUTE-)	»	»	»	9	6	1	»	»	»	»	
86	VOSGES	»	1	»	9	»	5	»	»	»	»	
87	YONNE	»	1	»	»	»	21	»	»	»	»	
88	ALGER	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
89	CONSTANTINE	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
90	ORAN	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
91	TUNIS	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
92	PRINCIPAUTÉ DE MONACO	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
93	ECHELLES DU LEVANT	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
94	CANADA	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
95	DÉTENUS PAR CORRECTION PATERNELLE	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
	TOTAUX	355	410	375	470	329	416	28	36	39	55	9
	TOTAUX GÉNÉRAUX	2.631										

Digitized by Google

ÉS AUX GARÇONS

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Villeneuve-sur-Lot	Bar-sur-Aube.	Bologne.	Jommelières.	La Loge.	Le Lac.	Metiray.	Saint-Éliol.	Sainte-Foy.	Saint-Ilan.	Saint-Joseph.	Société de patronage de la Seine.	Société de patronage des enfants protestants insoumis.	M'Zéra.	TOTAL par département.	NUMÉROS D'ORDRE
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
»	»	»	»	»	»	27	13	»	27	2	»	»	»	90	50
»	24	»	»	17	»	5	2	1	»	11	»	»	»	86	51
6	5	»	»	1	»	»	1	»	»	15	»	»	»	33	52
»	»	»	»	»	»	25	6	»	»	1	»	»	»	49	53
»	23	»	»	9	»	1	»	1	»	16	»	»	»	69	54
1	11	»	»	5	»	1	»	»	»	8	»	»	»	31	55
»	»	»	»	»	»	4	8	1	25	»	»	»	»	124	56
»	»	»	»	3	»	2	1	»	»	2	»	»	»	27	57
»	1	»	»	29	1	33	13	»	»	41	»	»	»	401	58
»	»	»	»	8	»	6	4	1	»	7	»	»	»	56	59
»	»	»	1	»	»	31	13	»	2	2	»	»	»	60	60
»	»	»	»	13	»	15	9	1	»	13	»	»	»	147	61
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	16	62
»	»	»	»	»	3	»	2	»	»	»	»	»	»	35	63
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	9	64
»	»	»	»	»	4	»	1	»	»	»	»	»	»	14	65
»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	7	»	»	»	12	66
»	»	»	»	2	38	2	4	2	»	12	»	»	»	127	67
9	8	»	1	»	»	»	»	»	»	13	»	»	»	37	68
»	»	»	»	3	»	»	6	»	»	12	»	»	»	57	69
»	»	»	»	»	»	24	3	»	»	1	»	»	»	38	70
»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	2	»	»	»	11	71
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	5	»	»	»	10	72
3	»	152	»	104	»	184	9	20	»	37	60	»	»	847	73
»	»	»	»	»	3	29	17	4	1	15	»	»	»	325	74
2	4	»	»	5	»	10	2	»	»	10	»	»	»	57	75
»	»	»	»	5	»	6	8	»	»	15	2	»	»	111	76
»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	9	77
»	»	»	»	»	»	4	6	1	»	14	»	»	»	89	78
»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	11	79
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	80
»	»	»	»	»	18	»	»	»	»	5	»	»	»	27	81
»	»	»	»	»	11	»	3	»	»	5	»	»	»	26	82
»	»	»	»	»	»	»	2	»	9	»	»	»	»	26	83
»	»	1	»	»	»	5	2	»	»	»	»	»	»	35	84
»	»	24	»	»	»	1	3	»	»	»	»	»	»	45	85
13	13	»	3	»	»	1	»	»	»	30	»	»	»	76	86
»	»	»	5	»	»	2	5	»	»	13	»	»	»	47	87
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	67	68	88
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	42	42	89
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	47	47	90
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	14	91
»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	4	92
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	93
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	94
»	»	3	»	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	11	95
20	46	246	143	244	217	573	310	53	285	425	62	»	170	5. 405	

2.774

5.405

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	QUARTIER CORRECTIONNEL	ÉTABLISSEMENT PUBLIC	ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAUX		ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS							TOTAL par départements
		Rouen (atelier de refuge).	Doullens (quartier spécial de jeunes filles.)	Cadillac.	Nanterre.	Bavilliers.	Diaconesses.	Israélites.	Limoges (Sainte-Valérie).	Montpellier.	Rouen.	Sainte-Anne-d'Auray.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	Ain	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	
2	Aisne	»	»	2	10	12	»	»	2	»	38	1	5
3	Allier	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
4	Alpes (Basses-)	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
6	Alpes-Maritimes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
7	Ardèche	»	»	»	»	»	1	»	1	3	»	»	
8	Ardennes	1	»	»	1	6	»	»	»	»	10	»	1
9	Ariège	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
10	Aube	1	»	»	3	7	»	»	»	»	»	»	1
11	Aude	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	
12	Aveyron	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	
13	Bouches-du-Rhône	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
14	Calvados	»	1	1	5	1	»	»	»	»	22	»	3
15	Cantal	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
16	Charente	1	»	»	6	»	»	»	4	»	»	»	1
17	Charente-Inférieure	»	»	»	2	»	2	»	1	»	»	»	
18	Cher	1	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	
19	Corrèze	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
20	Corse	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
21	Côte-d'Or	»	»	»	5	6	»	»	1	1	»	»	1
22	Côtes-du-Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	31	3
23	Creuse	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
24	Dordogne	1	»	»	1	»	»	»	3	»	»	»	
25	Doubs	»	»	»	2	6	2	»	»	»	»	»	1
26	Drôme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
27	Eure	»	»	»	»	»	»	»	2	»	45	»	1
28	Eure-et-Loir	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
29	Finistère	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	29	1
30	Gard	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	
31	Garonne (Haute-)	»	»	»	1	»	»	»	»	3	»	»	
32	Gers	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	
33	Gironde	1	1	»	11	»	»	»	6	»	»	»	1
34	Hérault	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	
35	Ille-et-Vilaine	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	33	3
36	Indre	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
37	Indre-et-Loire	»	»	1	4	»	»	»	5	»	»	»	1
38	Isère	»	»	»	»	1	»	»	»	4	»	»	
39	Jura	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	
40	Landes	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	
41	Loir-et-Cher	1	»	»	3	»	»	»	2	»	»	»	
42	Loire	»	»	»	1	1	»	»	»	8	»	»	1
43	Loire (Haute-)	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
44	Loire-Inférieure	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	1
45	Loiret	»	»	»	6	»	»	»	2	»	»	»	
46	Lot	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	
47	Lot-et-Garonne	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»	»	
48	Lozère	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
49	Maine-et-Loire	2	»	»	8	»	»	»	2	»	»	6	1
50	Manche	2	»	»	5	1	»	»	1	»	13	»	2
51	Marne	2	»	»	9	11	»	»	»	4	12	»	3
52	Marne (Haute-)	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	
53	Mayenne	»	»	»	2	»	»	»	»	»	11	5	1

Digitized by Google

ÉS AUX FILLES

DÉPARTEMENTS	QUARTIER CORRECTIONNEL	ÉTABLISSEMENT PUBLIC	ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAUX		ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS							TOTAL par département.
	Rouen (atelier de refuge).	Doullens (quartier spécial de jeunes filles.)	Cadillac.	Nanterre.	Bavilliers.	Diaconesses.	Israélites.	Limoges (Sainte-Valérie).	Montpellier.	Rouen.	Sainte-Anne-d'Auray.	
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Meurthe-et-Moselle	»	»	»	»	15	»	»	»	»	»	»	15
Meuse	»	»	»	1	13	»	»	»	»	»	»	14
Morbihan	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	14
Nièvre	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
Nord	»	1	4	9	»	»	»	1	2	44	2	63
Oise	»	»	»	10	1	1	»	»	»	14	»	26
Orne	»	»	1	5	»	»	»	2	»	21	2	31
Pas-de-Calais	»	»	»	1	2	»	»	3	»	38	»	44
Puy-de-Dôme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pyrénées (Basses-)	»	»	»	3	»	»	»	3	»	»	»	6
Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
Pyrénées-Orientales	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	4
Rhin (Haut-) (Territoire de Belfort)	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	5
Rhône	2	»	1	3	1	1	»	1	12	»	»	21
Saône (Haute-)	»	»	»	»	13	»	»	1	»	»	»	14
Saône-et-Loire	2	»	»	6	3	»	»	»	»	»	»	11
Sarthe	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	5	10
Savoie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Savoie (Haute-)	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	2
Seine	5	9	19	42	9	4	2	18	14	11	29	162
Seine-Inférieure	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	»	30
Seine-et-Marne	»	»	2	7	1	»	»	1	4	»	1	16
Seine-et-Oise	»	1	»	5	1	»	»	»	3	»	1	11
Sèvres (Deux-)	»	»	»	3	»	»	»	3	»	»	»	6
Somme	»	»	»	»	»	»	»	»	1	6	»	7
Tarn	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	2
Tarn-et-Garonne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Var	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Vaucluse	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2
Vendée	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»	3	6
Vienne	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Vienne (Haute)	»	»	»	1	»	»	»	7	»	»	»	8
Vosges	»	»	»	»	16	»	»	»	»	»	»	16
Yonne	»	1	»	8	3	»	»	»	»	»	»	12
Alger	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Constantine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Oran	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tunis	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Principauté de Monaco	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Échelles du Levant	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Détenues par correction paternelle	»	»	47	»	»	42	»	»	»	»	»	89
Totaux	27	14	78	207	135	54	3	85	84	315	174	1.176
Totaux généraux						1.149						
						1.176						

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'ÉD

TABLEAU N° V. — Répartition de la population, s

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	AGE AU 31 DÉCEMBRE 189						
	au-dessous de 8 ans.	de 8 à 10 ans.	de 10 à 12 ans.	de 12 a 14 ans.	de 14 à 16 ans.	de 16 à 18 ans.	de 18 à 20 ans.
1	2	3	4	5	6	7	8
FRANCE							
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS							
Aniane	»	»	2	38	123	162	30
Belle-Isle-en-Mer	2	9	26	87	85	144	57
Les Douaires	»	»	29	98	82	107	59
Saint-Hilaire	»	»	53	148	107	118	51
Saint-Maurice	»	»	»	30	128	135	36
Le Val-d'Yèvre	»	»	»	46	142	177	51
Besançon	»	»	»	»	4	15	3
Dijon	»	»	»	1	5	16	11
Lyon	»	»	»	»	2	27	10
Nantes	»	»	»	»	1	24	30
Rouen	»	»	»	3	6	36	41
Villeneuve-sur-Lot	»	»	»	»	2	10	»
TOTAUX	2	9	110	451	687	971	389
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS							
Bar-sur-Aube	»	»	»	8	14	19	5
Bologne	»	»	»	14	81	106	55

Digitized by Google

...TION CORRECTIONNELLE

... décembre 1893, suivant l'âge des détenus.

...ÉS AUX GARÇONS

		AGE AU MOMENT DU DÉLIT							
...-dessus de 20 ans.	TOTAL	au-dessous de 8 ans.	de 8 à 10 ans.	de 10 à 12 ans.	de 12 à 14 ans.	de 14 à 15 ans.	plus de 15 ans et moins de 16 ans.	plus de 16 ans (Loi du 27 mai 1885)	TOTAL général.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
»	355	»	10	75	160	98	12	»	355
»	410	3	41	57	188	104	17	»	410
»	375	»	4	34	149	106	82	»	375
»	470	2	55	153	158	50	52	»	470
»	329	»	2	15	169	73	70	»	329
»	416	»	2	16	199	105	94	»	416
»	28	»	»	1	7	10	10	»	28
»	36	»	»	6	19	7	4	»	36
»	39	1	»	1	9	11	17	»	39
»	55	»	1	7	23	13	5	»	55
12	98	»	1	5	26	20	32	14	98
»	20	»	»	3	5	7	5	»	20
12	2.631	6	116	373	1.112	610	400	14	2.631
»	46	»	»	8	14	18	6	»	46
»	246	»	1	10	86	72	77	»	246

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	AGE AU 31 DÉCEMBRE 189						
	au-dessous de 8 ans.	de 8 à 10 ans.	de 10 à 12 ans.	de 12 à 14 ans.	de 14 à 16 ans.	de 16 à 18 ans.	de 18 à 20 ans.
1	2	3	4	5	6	7	8
FRANCE							
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS (*suite*)							
Jommelières	»	»	»	13	16	92	22
La Loge	»	»	»	35	87	78	44
Le Luc	»	»	5	30	58	86	38
Mettray	»	1	11	86	176	166	133
Saint-Éloi	2	32	51	81	95	35	11
Sainte-Foy	»	»	»	12	19	20	2
Saint-Ilan	»	»	»	30	81	129	45
Saint-Joseph	3	37	101	99	130	43	12
Société de patronage de la Seine	»	»	2	9	18	27	6
Société de patronage des enfants protestants insoumis	»	»	»	»	»	»	»
Garçons. — Établissements privés.	5	70	170	417	775	801	366
Garçons. — Établissements publics	2	9	110	451	687	971	389
Garçons. — Établissements publics et privés	7	79	280	868	1.462	1.772	755
ALGÉRIE							
M'Zéra	»	»	3	22	54	70	18
TOTAUX. — France et Algérie	7	79	283	890	1.516	1.842	773

Digitized by Google

ÉS AUX GARÇONS

-dessus de 0 ans.	TOTAL	AGE AU MOMENT DU DÉLIT: au-dessous de 8 ans.	de 8 à 10 ans.	de 10 à 12 ans.	de 12 à 14 ans.	de 14 à 15 ans.	plus de 15 ans et moins de 16 ans.	plus de 16 ans. (Loi du 27 mai 1885.)	TOTAL
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
»	143	»	»	4	61	46	32	»	143
»	244	»	»	9	90	71	74	»	244
»	217	»	»	47	73	62	35	»	217
»	573	5	26	142	186	97	117	»	573
»	310	11	64	230	5	»	»	»	310
»	53	1	3	12	19	10	8	»	53
»	285	»	1	18	131	73	62	»	285
»	425	12	205	208	»	»	»	»	425
»	62	1	2	3	17	21	18	»	62
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	2.604	30	302	691	682	470	429	»	2.604
12	2.631	6	116	373	1.112	610	400	14	2.631
12	5.235	36	418	1.064	1.794	1.080	829	14	5.235
3	170	1	16	40	70	38	5	»	170
15	5.405	37	43	1.104	1.864	1.118	834	14	5.405

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	AGE AU 31 DÉCEMBRE 1893						
	au-dessous de 8 ans.	de 8 à 10 ans.	de 10 à 12 ans.	de 12 à 14 ans.	de 14 à 16 ans.	de 16 à 18 ans.	de 18 à 20 ans.
1	2	3	4	5	6	7	8
FRANCE							
QUARTIER CORRECTIONNEL							
Rouen (Atelier de refuge)	»	»	»	2	11	5	9
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (*Quartier spécial de jeunes filles.*)							
Doullens	»	»	»	»	1	6	7
Nanterre	»	»	1	6	36	30	5
ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL							
Cadillac	»	»	2	24	65	76	40
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS							
Bavilliers	»	»	17	36	46	32	4
Diaconesses	1	2	3	11	8	15	14
Israélites	»	»	1	2	»	»	»
Limoges (École Sainte-Valérie)	»	»	1	6	24	40	14
Montpellier	»	3	4	13	18	20	26
Rouen	»	11	51	43	58	61	91
Sainte-Anne-d'Auray	»	1	4	32	56	64	17
Filles ... Établissements privés	1	17	84	173	312	344	218
Filles ... Quartier correctionnel	»	»	»	2	11	5	9
Établissements publics et privés ..... Filles	1	17	84	175	323	349	227
Établissements publics et privés ..... Garçons	7	79	283	890	1.516	1.842	773
TOTAUX GÉNÉRAUX des garçons et des filles	8	96	367	1.065	1.839	2.191	1.000

6.581

Digitized by Google

ES AUX FILLES

		AGE AU MOMENT DU DÉLIT							
-dessus de 10 ans.	TOTAL	au-dessous de 8 ans.	de 8 à 10 ans.	de 10 à 12 ans.	de 12 à 14 ans.	de 14 à 15 ans.	plus de 15 ans et moins de 16 ans.	plus de 16 ans (loi du 27 mai 1885).	TOTAL
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
»	27	»	»	»	4	11	12	»	27
»	14	»	»	1	3	8	2	»	14
»	78	»	»	6	26	28	18	»	78
»	207	»	9	41	71	42	44	»	207
»	135	»	22	35	24	52	2	»	135
»	54	8	6	10	9	10	11	»	54
»	3	»	»	1	2	»	»	»	3
»	85	»	4	10	20	22	29	»	85
»	84	1	5	11	25	27	15	»	84
»	315	4	20	26	61	134	70	»	315
»	174	»	11	31	53	30	49	»	174
»	1.149	13	77	172	294	353	240	»	1.149
»	27	»	»	»	4	11	12	»	27
»	1.176	13	77	172	298	364	252	»	1.176
15	5.405	37	434	1.104	1.864	1.118	834	14	5.405
15	6.581	50	511	1.276	2.162	1.482	1.086	14	6.581
									6.581

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

TABLEAU N° VI. — Répartition de la population, au 31 décembre 1893, d'après l'état civil et la situation des familles des jeunes détenus.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

ÉTABLISSEMENTS	ÉTAT CIVIL			SITUATION DES FAMILLES Enfants appartenant à des parents								RENSEIGNEMENTS DIV		
					EXERÇANT DES PROFESSIONS									
	enfants légitimes.	enfants naturels.	TOTAL	propriétaires ou rentiers.	libérales.	agricoles.	industrielles.	diverses.	mendiants, vagabonds ou prostituées.	inconnus ou disparus.	TOTAL	Enfants dont les parents ont subi des condamnations.	Orphelins d'un de leurs parents.	Orphelins de père et de mère.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
FRANCE														
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS														
Aniane	306	49	355	»	4	68	106	89	35	53	355	49	136	15
Belle-Isle-en-Mer	327	83	410	»	»	258	43	62	47	»	410	69	57	20
Les Douaires	338	37	375	2	2	19	74	238	31	9	375	102	96	25
Saint-Hilaire	397	73	470	23	»	97	52	203	58	37	470	76	118	53
Saint-Maurice	297	32	329	»	»	131	86	66	22	24	329	93	109	13
Le Val-d'Yèvre	370	46	416	»	»	96	127	157	7	29	416	52	132	19
Besançon	25	3	28	»	»	»	8	15	1	4	28	5	9	3
Dijon	33	3	36	»	3	15	8	6	»	4	36	8	7	3
Lyon	35	4	39	»	2	1	26	7	1	2	39	1	20	1
Nantes	49	6	55	»	»	18	17	3	3	14	55	5	6	1
Rouen	90	8	98	6	»	14	21	48	9	»	98	12	27	8
Villeneuve-sur-Lot	19	1	20	1	»	4	9	6	»	»	20	1	6	2
TOTAUX	2.286	345	2.631	32	11	721	577	900	214	176	2.631	473	721	170
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS														
Bar-sur-Aube	39	7	46	»	1	7	3	10	18	7	46	5	13	3
Bologne	230	16	246	»	1	17	56	126	4	42	246	26	84	10
Jommelières	118	25	143	»	»	30	15	61	15	22	143	30	60	35
La Loge	226	18	244	»	3	9	58	163	8	3	244	17	53	9
Le Luc	202	15	217	2	8	21	37	113	24	12	217	8	83	13
Mettray	513	60	573	2	6	59	171	233	29	73	573	89	204	32
Saint-Éloi	259	51	310	»	»	31	25	165	74	15	310	85	130	19
Sainte-Foy	50	3	53	»	»	5	42	3	1	2	53	4	7	3
Saint-Ilan	250	35	285	»	»	110	71	65	25	14	285	31	122	13
Saint-Joseph	373	52	425	»	»	241	149	»	27	8	425	151	135	18
Société de patronage de la Seine	54	8	62	»	»	1	33	27	1	»	62	3	22	5
Société de patronage des enfants protestants insoumis.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Garçons {Établissem. privés.	2.314	290	2.604	4	19	531	660	966	226	198	2.604	449	913	163
Garçons {Établissem. publics.	2.286	345	2.631	32	11	721	577	900	214	176	2.631	473	721	170
Garçons. — Établissements publics et privés	4.600	635	5.235	36	30	1.252	1.237	1.866	440	374	5.235	922	1.634	333
ALGÉRIE														
M'Zéra	168	2	170	»	1	112	14	40	»	3	170	6	58	33
TOTAUX. — France et Algérie	4.768	637	5.405	36	31	1.364	1.251	1.906	440	377	5.405	928	1.692	366

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

ÉTABLISSEMENTS	ÉTAT CIVIL			SITUATION DES FAMILLES Enfants appartenant a des parrents								RENSEIGNEMENTS DIVERS			
					EXERÇANT DES PROFESSIONS										
	enfants légitimes.	enfants naturels.	TOTAL	propriétaires ou rentiers.	libérales.	agricoles.	industrielles.	diverses.	mendiants, vagabonds ou prostituées.	inconnus ou disparus.	TOTAL	Enfants dont les parents ont subi des condamnations.	Orphelins d'un de leurs parents.	Orphelins de père et de mère.	Élèves des hospices.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
FRANCE															
QUARTIER CORRECTIONNEL															
Rouen (Atelier de refuge) ..	18	9	27	»	»	»	7	5	10	5	27	19	21	6	»
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS															
(*Quartier spécial de jeunes filles.*)															
Rouillens.....	12	2	14	»	»	3	6	5	»	»	14	»	5	1	»
Lanterne.....	67	11	78	1	»	19	36	12	»	10	78	4	15	2	8
ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL															
Cadillac.....	170	37	207	»	»	22	33	103	26	23	207	102	83	8	»
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS															
Tavilliers.....	118	17	135	»	»	26	28	44	24	13	135	46	»	»	»
Nacouesses.....	45	9	54	»	»	»	»	54	»	»	54	5	21	9	»
Israélites.....	3	»	3	»	»	»	»	3	»	»	3	»	»	1	»
Limoges (Sainte-Valérie) ...	66	19	85	1	»	14	10	40	14	6	85	24	23	5	1
Montpellier	70	14	84	»	»	15	19	26	16	8	84	19	11	6	3
Rouen.....	162	153	315	»	»	6	52	36	168	53	315	293	172	143	»
Sainte-Anne-d'Auray.....	150	24	174	»	»	33	49	45	36	11	174	54	59	31	1
Filles. { Établissem. privés ..	863	286	1.149	2	»	138	233	368	284	124	1.149	547	389	206	13
Filles. { Quartier correctionn.	18	9	27	»	»	»	7	5	10	5	27	19	21	6	»
Établissements publics et privés. { Filles....	881	295	1.176	2	»	138	240	373	294	129	1.176	566	410	212	13
Établissements publics et privés. { Garçons.	4.768	637	5.405	36	31	1.364	1.251	1.906	440	377	5.405	928	1.692	366	75
TOTAUX GÉNÉRAUX des garçons et des filles.....	5.649	932	6.581	38	31	1.502	1.491	2.279	734	506	6.581	1.494	2.102	578	88

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

TABLEAU N° VII. — Répartition de la population au 31 décembre 1893, suivant les religions.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

ÉTABLISSEMENTS	Catholiques.	Protestants.	Israélites.	Mahométans.	N'appartenant à aucun de ces quatre cultes	TOTAL GÉNÉRAL
1	2	3	4	5	6	7
FRANCE						
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS						
Aniane	355	»	»	»	»	355
Belle-Isle-en-Mer	410	»	»	»	»	410
Les Douaires	375	»	»	»	»	375
Saint-Hilaire	470	»	»	»	»	470
Saint-Maurice	320	1	8	»	»	329
Le Val-d'Yèvre	416	»	»	»	»	416
Besançon	28	»	»	»	»	28
Dijon	36	»	»	»	»	36
Lyon	39	»	»	»	»	39
Nantes	54	1	»	»	»	55
Rouen	98	»	»	»	»	98
Villeneuve-sur-Lot	20	»	»	»	»	20
TOTAUX	2.621	2	8	»	»	2.631
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS						
Bar-sur-Aube	46	»	»	»	»	46
Bologne	246	»	»	»	»	246
Jommelières	143	»	»	»	»	143
La Loge	244	»	»	»	»	244
Le Luc	217	»	»	»	»	217
Mettray	573	»	»	»	»	573
Saint-Éloi	310	»	»	»	»	310
Sainte-Foy	»	53	»	»	»	53
Saint-Ilan	285	»	»	»	»	285
Saint-Joseph	425	»	»	»	»	425
Société de patronage de la Seine	62	»	»	»	»	62
Société de patronage des enfants protestants insoumis	»	»	»	»	»	»
Garçons.... Établissements privés	2.551	53	»	»	»	2.604
Garçons.... Établissements publics	2.621	2	8	»	»	2.631
Garçons. — Établissements publics et privés	5.172	55	8	»	»	5.235
ALGÉRIE						
M'Zéra	30	»	5	135	»	170
TOTAUX. — France et Algérie	5.202	55	13	135	»	5.405

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

ÉTABLISSEMENTS	Catholiques.	Protestantes	Israélites.	Mahométanes	N'appartenant à aucun de ces quatre cultes	TOTAL GÉNÉRAL
1	2	3	4	5	6	7
FRANCE						
QUARTIER CORRECTIONNEL						
Rouen (Atelier de refuge)	27	»	»	»	»	27
ÉTABLISSEMENT PUBLIC						
(*Quartier spécial de jeunes filles.*)						
Doullens	14	»	»	»	»	14
Nanterre	74	4	»	»	»	78
ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL						
Cadillac	206	1		»	»	207
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS						
Bavilliers	135	»	»	»	»	135
Diaconesses	»	54	»	»	»	54
Israélites	»	»	3	»	»	3
Limoges (Sainte-Valérie)	85	»	»	»	»	85
Montpellier	84	»	»	»	»	84
Rouen	315	»	»	»	»	315
Sainte-Anne-d'Auray	174	»	»	»	»	174
Filles — Établissements privés	1.087	59	3	»	»	1.149
Filles — Quartier correctionnel	27	»	»	»	»	27
Établissements publics et privés — Filles	1.114	59	3	»	»	1.176
Établissements publics et privés — Garçons	5.202	55	13	135	»	5.405
TOTAUX GÉNÉRAUX des garçons et des filles	6.316	114	16	135	»	6.581
			6.581			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

TABLEAU N° VIII. — Antécédents judiciaires des jeunes détenus présents au 31 décembre 1893.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DES JEUNES DÉTENUS qui, avant leur entrée, avaient été envoyés en correction					TOTAL
	1 fois.	2 fois.	3 fois.	4 fois.	5 fois et plus.	récid ni
1	2	3	4	5	6	7
FRANCE						
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS						
Aniane	55	22	6	3	3	8
Belle-Isle-en-Mer	37	12	5	»	»	5
Les Douaires	22	12	3	»	2	3
Saint-Hilaire	16	9	2	4	»	3
Saint-Maurice	58	41	19	4	1	12
Le-Val-d'Yèvre	18	3	4	1	»	2
Besançon	2	»	»	1	»	1
Dijon	11	1	2	2	1	17
Lyon	1	2	»	»	»	1
Nantes	13	1	1	»	»	15
Rouen	7	4	»	1	15	27
Villeneuve-sur-Lot	1	1	»	»	1	1
TOTAUX	241	108	42	16	23	43
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS						
Bar-sur-Aube	4	»	»	»	»	4
Bologne	19	4	3	3	3	32
Jommelières	21	9	»	»	»	30
La Loge	75	36	12	4	8	135
Le Luc	23	14	1	»	»	38
Mettray	135	63	21	10	21	250
Saint-Éloi	29	8	5	3	2	47
Sainte-Foy	2	7	2	»	1	12
Saint-Ilan	10	2	»	»	»	12
Saint-Joseph	23	11	4	»	»	38
Société de patronage de la Seine	»	»	»	»	»	»
Société de patronage des enfants protestants insoumis	»	»	»	»	»	»
Garçons. { Établissements privés	341	154	48	20	35	598
Garçons. { Établissements publics	241	108	42	16	23	430
Garçons. — Établissements publics et privés	582	262	90	36	58	1.028
ALGÉRIE						
M'Zéra	18	6	3	»	1	28
TOTAUX GÉNÉRAUX	600	268	93	36	59	1.056
	1.056					

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DES JEUNES DÉTENUES qui, avant leur entrée, avaient été envoyées en correction					TOTAL des récidivistes.
	1 fois.	2 fois.	3 fois.	4 fois.	5 fois et plus.	
1	2	3	4	5	6	7
FRANCE						
QUARTIER CORRECTIONNEL						
Rouen (Atelier de refuge)	5	7	6	6	»	24
ÉTABLISSEMENT PUBLIC (*Quartier spécial de jeunes filles.*)						
Doullens	1	»	»	»	»	1
Nanterre	16	6	»	»	»	22
ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAL						
Madillac	24	2	»	»	»	26
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS						
Auvilliers	17	1	2	»	»	20
Miconesses	2	»	»	»	»	2
Orélites	»	»	»	»	»	»
Nimoges (École Sainte-Valérie)	9	1	1	1	»	12
Montpellier	4	1	»	»	»	5
Rouen	13	15	13	17	7	65
Sainte-Anne-d'Auray	2	1	»	»	»	3
Toutes les. { Établissements privés	88	27	16	18	7	156
Quartier correctionnel	5	7	6	6	»	24
Tous établissements publics et privés. { Filles	93	34	22	24	7	180
Garçons	600	268	93	36	59	1.056
TOTAUX GÉNÉRAUX des garçons et des filles	693	302	115	60	66	1.236
			1.236			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

TABLEAU N° IX. — Répartition de la population, au 31 décembre 1893, suivant les professions agricoles et industrielles et l'état de l'instruction au moment de l'entrée dans l'établissement.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

ÉTABLISSEMENTS	PROFESSIONS exercées par les enfants avant leur entrée dans la maison ou qui leur étaient assignées.				Total des colonnes 2 à 5.	INSTRUCTION au moment de l'entrée dans l'établissement.						
	Industrielles.	Agricoles.	Autres professions.	Sans profession.		Complètement illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant l'instruction primaire.	Ayant une instruction supérieure à l'enseignement primaire.	Total.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
FRANCE												
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS												
Aniane	56	33	29	237	355	114	38	148	46	9	»	
Belle-Isle-en-Mer	35	89	49	237	410	246	75	29	55	4	1	
Les Douaires	65	42	47	221	375	133	17	139	79	7	»	
Saint-Hilaire	42	51	62	315	470	148	82	170	66	4	»	
Saint-Maurice	33	36	49	211	329	139	57	90	43	»	»	
Val-d'Yèvre	76	191	»	149	416	148	92	139	32	5	»	
Besançon	5	2	17	4	28	3	1	4	18	2	»	
Dijon	5	5	3	23	36	7	6	21	2	»	»	
Lyon	11	1	10	17	39	4	7	13	10	5	»	
Nantes	18	23	9	5	55	15	11	11	16	2	»	
Rouen	28	9	15	46	98	17	9	26	45	1	»	
Villeneuve-sur-Lot	8	2	2	8	20	2	4	9	4	1	»	
TOTAUX	382	484	292	1.473	2.631	976	399	799	416	40	1	2.6
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS												
Bar-sur-Aube	1	14	5	26	46	21	5	12	8	»	»	
Bologne	71	16	63	96	246	39	21	71	102	13	»	
Jommelières	22	38	60	23	143	41	39	33	25	5	»	
La Loge	76	22	31	115	244	50	41	87	62	4	»	
Le Luc	27	13	30	147	217	21	32	59	70	35	»	
Mettray	112	75	49	337	573	158	57	138	195	25	»	
Saint-Eloi	»	8	3	299	310	205	15	58	32	»	»	
Sainte-Foy	19	6	19	9	53	8	3	19	16	5	»	
Saint-Ilan	28	21	5	231	285	121	25	60	72	7	»	
Saint-Joseph	»	»	»	425	425	260	52	97	15	1	»	
Société de patr. de la Seine	35	2	10	15	62	6	3	22	24	6	1	
— des enf. protest. insoumis	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Garçons { Établissem. privés	391	215	275	1.723	2.604	930	293	656	623	101	1	2.6
Garçons { Établissem. publics	382	484	292	1.473	2.631	976	399	799	416	40	1	2.6
Garçons. — Établissements publics et privés	773	699	567	3.196	5.235	1.906	692	1.455	1.039	141	2	5.2
ALGÉRIE												
M'Zéra	12	64	26	68	170	160	5	4	1	»	»	1
TOTAUX. - France et Algérie	785	763	593	3.264	5.405	2.066	697	1.459	1.040	141	2	5.4

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

ETABLISSEMENTS	PROFESSIONS exercées par les enfants avant leur entrée dans la maison ou qui leur étaient assignées.				TOTAL des colonnes 2 à 5.	INSTRUCTION au moment de l'entrée dans l'établissement.						
	Industrielles.	Agricoles.	Autres professions.	Sans profession.		Complètement illettrées.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant l'instruction primaire.	Ayant une instruction supérieure à l'enseignement primaire.	TOTAL des colonnes 7 à 12.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
FRANCE												
ARTIER CORRECTIONNEL												
en (Atelier de refuge) ...	»	»	24	3	27	4	5	15	2	1	»	27
ÉTABLISSEMENT PUBLIC												
artier spécial de jeunes filles.)												
oullens.....	5	»	3	6	14	1	1	8	4	»	»	14
uterre.....	32	19	12	15	78	11	14	41	12	»	»	78
ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL												
illac.....	2	5	28	172	207	88	47	40	29	3	»	207
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS												
villiers.....	5	2	3	125	155	58	12	62	3	»	»	135
conesses.....	4	»	2	48	54	8	8	10	15	13	»	54
élites.....	»	»	»	3	3	2	»	»	1	»	»	3
oges (Sainte-Valérie) ...	»	6	14	65	85	35	7	24	18	1	»	85
tpellier.....	4	3	10	67	84	46	15	18	5	»	»	84
en.....	57	10	39	209	315	218	19	38	34	6	»	315
te-Anne-d'Auray.....	11	27	19	117	174	86	31	49	8	»	»	174
s { Établissements privés	120	72	130	827	1.149	553	154	290	129	23	»	1.149
{ Quartier correctionnel	»	»	24	3	27	4	5	15	2	1	»	27
lissements pu- { Filles ..	120	72	154	830	1.176	557	159	305	131	24	»	1.176
ies et privés.. { Garçons	785	763	593	3.264	5.405	2.066	697	1.459	1.040	141	2	5.405
AUX GÉNÉRAUX des garçons et des filles.....	905	835	747	4.094	6.581	2.623	856	1.764	1.171	165	2	6.581
	6.581					6.581						

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDU

TABLEAU N° X. — Mouvement de l'école et résultats de l'ensei

ÉTABLISSEMENTS AFFE

MOUVEMENT DE L'ÉCOLE. –

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTS A L'ÉCOLE au 31 décembre 1892.				ADMIS A L'ÉCOLE pendant l'année 1893.				TOTAL des colonnes 2 à 9.	SORTIS DE L'ÉCOLE pendant l'année 1893.					TOTAL des colonnes 11 à 15.	
	Illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Recevant le complément de l'instruction primaire.	Illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.		Illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant l'instruction primaire complète.		Illettrés
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
FRANCE																
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS																
Aniane	35	7	99	212	34	9	56	19	471	»	4	27	72	13	116	22
Belle-Isle-en-Mer	16	13	55	316	37	14	25	19	495	1	1	21	40	22	85	21
Les Douaires	8	15	87	389	12	70	23	7	611	»	12	33	178	13	236	12
Saint-Hilaire	26	94	143	206	78	28	21	17	613	7	18	32	62	24	143	32
Saint-Maurice	13	12	48	251	41	18	24	3	410	»	2	5	54	20	81	8
Val-d'Yèvre	4	18	145	228	73	34	27	8	537	»	1	23	53	44	121	8
Besançon	»	»	»	»	3	1	4	20	28	»	»	»	»	»	»	»
Dijon	2	4	16	25	2	2	13	1	65	»	»	1	22	6	29	9
Lyon	»	»	»	»	5	8	18	16	47	»	1	3	4	»	8	1
Nantes	1	11	24	41	6	1	6	4	94	»	»	7	31	1	39	1
Rouen	3	4	20	73	14	5	16	24	159	»	3	7	47	4	61	1
Villeneuve-sur-Lot	»	»	4	5	3	4	9	6	31	»	2	2	5	2	11	1
TOTAUX	108	178	641	1.746	308	194	242	144	3.561	8	44	161	568	149	930	125
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS																
Bar-sur-Aube	3	5	8	27	6	1	7	2	59	»	1	4	6	2	13	2
Bologne	9	32	25	192	12	43	31	32	376	5	12	25	72	16	130	6
Jommelières	10	34	24	95	20	12	8	2	205	2	15	18	18	9	62	20
La Loge	5	26	31	115	14	16	49	21	277	1	»	5	26	1	33	16
Le Luc	9	30	57	144	12	6	12	11	281	»	4	10	14	36	64	21
Mettray	36	7	19	489	81	3	6	83	724	1	»	2	104	44	151	57
Saint-Éloi	35	44	46	158	31	4	25	8	351	3	3	8	20	7	41	33
Sainte-Foy	2	6	17	28	3	6	1	9	72	2	»	1	16	»	19	3
Saint-Ilan	30	18	17	207	13	7	10	27	329	3	4	13	15	9	44	34
Saint-Joseph	18	»	42	390	43	2	4	2	501	»	»	2	49	25	76	19
Société de patron. de la Seine	»	»	2	52	4	»	12	21	91	»	2	2	20	5	29	»
Soc. de patr. des enf. prot. ins.	»	»	»	8	»	»	»	»	8	»	»	»	8	»	8	»
Garçons... { Établiss. privés	157	202	288	1.905	239	100	165	218	3.274	17	41	90	368	154	670	208
Garçons... { Établiss. publics	108	178	641	1.746	308	194	242	144	3.561	8	44	161	568	149	930	125
TOTAUX GÉNÉRAUX	265	380	929	3.651	547	294	407	362	6.835	25	85	251	936	303	1.600	336
ALGÉRIE																
M'Zéra	28	45	43	45	59	1	2	»	223	15	12	5	13	8	53	55
TOTAUX. — France et Algérie	293	425	972	3.696	606	295	409	362	7.058	40	97	256	949	311	1.653	391

Digitized by Google

ÇATION CORRECTIONNELLE

nement pendant l'année 1893. — Cours spéciaux. — Bibliothèques.

TÉS AUX GARÇONS

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT

l'école cembre 1893.		RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE 1893.																NOMBRE D'INDIVIDUS ayant suivi des cours spéciaux		BIBLIOTHÈQUES	
		ILLETTRÉS				SACHANT LIRE				SACHANT lire et écrire.				SACHANT LIRE, écrire et calculer.							
	fréquentant le complément de l'instruction primaire.	TOTAL des colonnes 17 a 20.	demeurés illettrés.	ayant appris à lire.	ayant appris à lire et à écrire.	ayant appris à lire, à écrire et à calculer.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	ayant appris à écrire.	ayant appris à écrire et à calculer.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	ayant appris à calculer.	ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	TOTAL des colonnes 22 à 36.	de dessin.	de musique.	Nombre de volumes existant dans la bibliothèque.	Nombre de mises en lecture.
	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
	191	355	22	34	9	4	3	11	2	»	28	86	41	»	57	151	23	471	»	59	746	594
	39	410	22	5	10	16	»	27	»	»	2	41	26	11	21	130	184	495	»	60	1.047	1.472
	28	375	12	4	3	1	2	55	23	5	2	36	45	27	33	269	94	611	»	208	455	5.223
	126	470	59	42	3	»	15	82	19	»	18	127	19	»	39	97	87	613	»	»	722	3.540
	270	329	5	12	21	16	»	2	5	23	»	21	39	12	»	222	32	410	20	64	891	1.560
	73	416	2	21	40	4	»	2	37	13	3	62	60	47	2	64	170	537	142	74	555	734
	28	28	3	»	»	»	1	»	»	»	4	»	»	»	18	»	2	28	»	»	723	452
	23	36	»	»	4	»	»	1	1	4	»	8	21	»	»	16	10	65	»	»	295	1.016
	23	39	1	3	1	»	»	1	4	3	3	3	12	»	3	6	7	47	»	»	158	2.985
	27	55	2	3	2	»	»	1	9	2	1	7	22	»	»	38	7	94	»	»	422	2.372
	72	98	7	2	6	2	1	5	2	1	3	10	15	8	3	85	9	159	»	»	583	917
	19	20	1	1	1	»	»	2	1	1	2	6	5	»	»	9	2	31	28	»	222	338
	1.688	2.631	136	127	100	53	22	195	103	52	66	407	305	105	176	1.087	627	3.561	190	465	6.819	21.203
	24	46	2	5	2	»	1	1	4	»	2	10	3	»	7	17	5	59	»	5	195	585
	201	246	11	2	2	6	4	25	19	27	6	18	12	20	5	192	27	376	»	52	584	1.497
	77	143	22	2	4	2	15	28	2	1	13	15	3	1	35	50	12	205	44	60	150	600
	135	244	17	2	»	»	4	25	7	6	8	52	20	»	10	119	7	277	45	25	485	210
	105	217	21	»	»	»	12	24	»	»	15	54	»	»	8	94	53	281	»	»	200	612
	157	573	58	19	2	38	3	2	3	2	1	1	3	20	11	470	91	724	145	170	2.300	8.475
	167	310	36	15	15	»	3	33	10	2	7	38	26	»	8	142	16	351	175	72	450	2.195
	21	53	5	»	»	»	»	12	»	»	»	18	»	»	»	9	28	72	28	25	405	1.680
	222	285	37	6	»	»	7	6	10	2	6	11	10	»	66	149	19	329	66	82	945	1.122
	371	425	16	»	18	27	»	»	»	2	»	22	14	10	»	354	38	501	43	50	530	1.807
	57	62	»	3	1	»	»	»	»	»	»	5	9	»	»	67	6	91	3	25	350	759
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	8	»	»	350	450
	1.807	2.604	225	54	44	73	49	156	55	42	58	244	100	51	150	1.671	302	3.274	549	566	6.944	19.992
	1.688	2.631	136	127	100	53	22	195	103	52	66	407	305	105	176	1.087	627	3.561	190	465	6.819	21.203
	3.555	5.235	361	181	144	126	71	351	158	94	124	651	405	156	326	2.758	929	6.835	739	1.031	13.763	41.195
	26	170	70	15	2	»	14	25	6	1	19	25	1	»	»	32	13	223	»	»	255	1.410
	3.581	5.405	431	196	146	126	85	376	164	95	143	676	406	156	326	2.790	942	7.058	739	1.031	14.018	42.605

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

MOUVEMENT DE L'ÉCOLE.—

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTES A L'ÉCOLE au 31 décembre 1892.				ADMISES A L'ÉCOLE pendant l'année 1893.				TOTAL des colonnes 2 à 9.	SORTIES DE L'ÉCOLE pendant l'année 1893.					TOTAL des colonnes 11 à 15.	RESTE au
	Illettrées.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Recevant le complément de l'instruction primaire.	Illettrées.	sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.		Illettrées.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant une instruction primaire complète.		Illettrées.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
FRANCE																
QUARTIER CORRECTIONNEL																
Rouen (Atelier de refuge) ...	»	3	16	13	»	4	6	2	44	»	2	6	7	2	17	»
ÉTABLISSEMENT PUBLIC (*Quartier spécial de jeunes filles*)																
Doullens.....	4	3	9	6	14	»	»	»	36	18	2	1	1	»	22	»
Nanterre.....	6	5	34	36	31	46	122	29	309	10	7	127	87	»	231	10
ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAL																
Cadillac.....	34	46	84	106	14	5	6	10	305	6	8	25	58	1	98	19
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS																
Bavilliers.....	14	10	41	56	19	2	25	1	168	»	»	8	16	9	33	19
Diaconesses.....	1	1	2	52	3	3	3	12	77	1	»	1	5	16	23	2
Israélites.....	1	»	»	1	1	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	2
Limoges (Sainte-Valérie)....	5	9	24	42	11	7	10	4	112	2	7	4	12	2	27	7
Montpellier.....	2	5	9	40	13	14	9	6	98	»	»	1	8	5	14	1
Rouen.....	»	38	76	189	46	8	14	16	387	»	4	16	34	18	72	»
Sainte-Anne-d'Auray.....	26	22	30	81	26	13	6	1	205	»	3	4	18	6	31	29
Établissements privés.....	93	139	309	609	178	98	195	79	1.700	37	31	187	239	57	551	89
Quartier correctionnel	»	3	16	13	»	4	6	2	44	»	2	6	7	2	17	»
Établissements publics et privés..... Filles ..	93	142	325	622	178	102	201	81	1.744	37	33	193	246	59	568	89
Établissements publics et privés..... Garçons	293	425	972	3.696	606	295	409	362	7.058	40	97	256	949	311	1.653	391
TOTAUX GÉNÉRAUX des garçons et des filles.....	386	567	1.297	4.318	784	397	610	443	8.802	77	130	449	1.195	370	2.221	480
					8.802					2.221						

Digitized by Google

ÉS AUX FILLES

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT

École décembre 1893.		RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE 1893.															NOMBRE D'INDIVIDUS ayant suivi des cours spéciaux.		BIBLIOTHÈQUES	
		ILLETTRÉS				SACHANT LIRE				SACHANT lire et écrire				SACHANT LIRE, écrire et calculer						
Recevant le complément de l'instruction primaire.	TOTAL des colonnes 17 à 20.	demeurées illettrées.	ayant appris à lire.	ayant appris à lire et à écrire.	ayant appris à lire, à écrire et à calculer.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	ayant appris à écrire.	ayant appris à écrire et à calculer.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	ayant appris à calculer.	ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	TOTAL des colonnes 22 à 36.	de dessin.	de musique.	Nombre de volumes existant dans la bibliothèque.	Nombre de mises en lecture.
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
15	27	»	»	»	»	»	6	1	»	»	13	5	4	»	8	7	44	»	»	»	»
5	14	18	»	»	»	3	»	»	»	9	»	»	»	6	»	»	36	»	»	374	280
21	78	20	5	8	4	15	4	8	24	36	105	15	»	25	40	»	309	»	»	950	2.150
108	207	25	20	3	»	4	5	39	3	15	27	48	»	17	99	»	305	»	»	475	395
65	135	19	»	8	6	»	»	7	5	3	41	17	5	»	55	2	168	»	»	305	859
48	54	3	»	»	1	»	»	1	3	2	2	1	»	1	21	42	77	»	77	1.000	500
1	3	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»	150	150
37	85	9	5	2	»	3	7	6	»	16	13	5	»	5	35	6	112	»	»	452	765
54	86	1	7	4	3	2	4	8	5	»	5	9	4	3	20	23	98	»	»	65	220
195	315	»	10	24	12	»	36	10	»	»	60	10	20	»	160	45	387	»	»	»	»
89	176	29	17	6	»	3	11	9	12	1	16	12	7	1	61	20	205	»	»	307	1.627
	149	126	64	55	26	30	67	88	52	82	269	117	36	58	492	138	1.700	»	77	4.078	6.946
15	27	»	»	»	»	»	6	1	»	»	13	5	4	»	8	7	44	»	»	»	»
638	1.176	126	64	55	26	30	73	89	52	82	282	122	40	58	500	145	1.744	»	77	4.078	6.946
1.581	5.405	431	196	146	126	85	376	164	95	143	676	406	156	326	2.790	942	7.058	739	1.031	14.018	42.605
219	6.581	557	260	201	152	115	449	253	147	225	958	528	196	384	3.290	1.087	8.802	739	1.108	18.096	49.551
		1.170				964				1.907				4.761				1.847			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDU

TABLEAU N° XI. — État moral

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	RÉCOMPENSES							
	Grâces.	Mises en liberté provisoire.	Livrets de caisse d'épargne.	Livres et instruments d'honneur.	Récompenses pécuniaires.	Récompenses honorifiques	Autres récompenses.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9
FRANCE								
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS								
Aniane	11	10	27	»	4.011	28	485	4.5
Belle-Isle-en-Mer	24	13	47	»	4.920	88	137	5.2
Les Douaires	11	66	120	»	5.268	30	500	5.9
Saint-Hilaire	»	16	67	»	3.808	»	»	3.8
Saint-Maurice	7	16	39	»	3.652	55	»	3.7
Val-d'Yèvre	9	23	50	»	4.959	»	»	5.0
Besançon	»	»	»	»	62	»	»	
Dijon	»	8	20	»	»	»	»	
Lyon	»	»	22	»	257	»	88	3
Nantes	9	2	»	»	747	»	»	7
Rouen	3	2	5	»	965	»	»	9
Villeneuve-sur-Lot	»	1	»	»	321	»	»	3
TOTAUX	74	157	397	»	28.970	201	1.210	31.0
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS								
Bar-sur-Aube	3	»	8	»	224	1	63	2
Bologne-sur-Marne	5	6	20	»	9.762	47	8.785	18.6
Jommelières	»	8	25	»	1.500	»	800	2.3
La Loge	»	»	32	»	30	»	»	
Le Luc	3	9	15	»	817	426	107	1.3
Mettray	»	34	112	115	3.060	1.746	»	5.0
Saint-Eloi	»	3	33	45	1.850	85	180	2.1
Sainte-Foy	1	3	27	36	1.065	7	4	1.1
Saint-Ilan	2	14	26	322	1.716	253	3.453	5.7
Saint-Joseph	»	8	40	77	352	89	817	1.3
Société de patronage de la Seine	1	»	»	»	1.885	46	141	2.0
Société de patronage des enfants protestants insoumis	»	8	»	»	30	»	»	
Garçons. { Établissements privés	15	93	338	595	22.291	2.700	14.350	40.3
Garçons. { Établissements publics	74	157	397	»	28.970	201	1.210	31.0
Garçons. — Établ. publics et privés	89	250	735	595	51.261	2.901	15.560	71.1
ALGÉRIE								
M'Zéra	»	1	»	»	409	65	1.702	2.1
TOTAUX. — France et Algérie	89	251	735	595	51.670	2.966	17.262	73.9

Digitized by Google

;ATION CORRECTIONNELLE

;t disciplinaire pendant l'année 1893.

ÉS AUX GARÇONS

NATURE DES INFRACTIONS							ÉVASIONS			PUNITIONS DISCIPLINAIRES				TRANSFÉRÉS dans d'autres établissements par mesure disciplinaire	CONDAMNÉS par les tribunaux	
								Consommées.								
tins	Immoralité.	Voies de fait.	Paresse	Insubordination.	Autres infractions.	TOTAL des colonnes 10 a 15.	Tentées	Évadés repris pendant l'année.	Évadés non repris au 31 décembre.	Cachot ou cellule.	Autres punitions disciplinaires.	Remises.	TOTAL		pendant la détention.	pendant l'évasion de l'établissement.
0	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
112	22	183	678	96	3.004	4.095	21	11	2	100	3.352	443	4.095	22	»	»
59	7	80	59	171	878	1.254	9	»	»	9	1.232	13	1.254	1	»	»
221	26	213	603	411	3.519	4.993	10	17	5	132	2.935	1.926	4.993	90	»	3
4	29	1	40	218	4.843	5.135	»	17	9	292	3.045	1.798	5.135	5	1	3
70	30	253	484	391	1.072	2.300	2	1	»	152	2.139	9	2.300	2	»	»
82	19	392	465	395	1.544	2.897	5	5	1	41	2.692	164	2.897	1	»	»
»	»	»	»	»	19	19	»	»	»	2	17	»	19	»	»	»
2	7	21	7	179	129	345	»	»	»	194	136	15	345	1	1	»
»	»	3	11	19	197	230	»	»	»	44	159	27	230	»	»	»
»	»	26	14	50	94	184	»	»	»	76	100	8	184	»	»	»
7	4	21	58	120	3.140	3.350	1	»	»	327	2.664	359	3.350	12	5	»
5	3	7	13	29	116	173	»	»	»	38	92	43	173	»	»	»
162	147	1.200	2.432	2.079	18.555	24.975	48	51	17	1.407	18.763	4.805	24.975	134	7	6
4	1	2	17	3	21	48	8	4	1	10	17	21	48	1	»	»
15	12	32	282	107	6.432	6.980	33	52	16	128	6.203	649	6.980	6	»	1
6	50	30	500	250	640	1.476	20	12	9	150	1.225	101	1.476	6	»	»
27	4	13	32	24	91	191	10	»	1	79	101	11	191	1	»	»
52	2	5	47	31	51	188	11	7	4	46	67	75	188	3	»	1
65	40	13	121	32	662	1.033	27	22	5	560	473	»	1.033	2	»	1
25	12	15	250	65	95	462	18	12	1	65	145	252	462	5	»	2
6	5	2	13	27	186	239	3	4	1	50	91	98	239	1	»	»
10	2	»	150	35	237	434	»	»	»	10	231	193	434	»	»	»
57	6	»	86	»	153	302	9	1	6	64	132	106	302	5	»	»
6	»	»	8	7	»	21	»	16	1	»	2	»	21	21	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
73	134	112	1.506	581	8.568	11.374	139	130	45	1.162	8.706	1.506	11.374	51	»	6
32	147	1.200	2.432	2.079	18.555	24.975	48	51	17	1.407	18.763	4.805	24.975	134	7	6
35	281	1.312	3.938	2.660	27.123	36.349	187	181	62	2.569	27.469	6.311	36.349	185	7	12
11	3	22	89	17	152	304	4	»	4	61	132	111	304	»	»	»
46	284	1.334	4.027	2.677	27.275	36.653	191	181	66	2.630	27.601	6.422	36.653	185	7	12

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	RÉCOMPENSES							
	Grâces.	Mise en liberté provisoire.	Livrets de caisse d'épargne.	Livres et instruments d'honneur.	Récompenses pécuniaires.	Récompenses honorifiques.	Autres récompenses.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9
FRANCE								
QUARTIER CORRECTIONNEL								
Rouen (Atelier de refuge)	»	»	13	»	19	»	16	4
ÉTABLISSEMENT PUBLIC (*Quartier spécial de jeunes filles.*)								
Doullens	»	4	»	»	29	217	»	25
Nanterre	»	19	»	»	»	»	»	1
ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAUX								
Cadillac	»	6	12	»	»	620	1.050	1.68
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS								
Bavilliers	»	5	10	»	82	12	127	2
Diaconesses	»	1	»	»	33	»	54	8
Israélites	»	»	»	»	»	»	»	
Limoges (Sainte-Valérie)	»	2	19	»	136	35	852	1.0
Montpellier	»	3	10	210	515	250	535	1.5
Rouen	»	5	51	72	204	»	65	3
Sainte-Anne-d'Auray	»	2	19	»	1.743	952	3.517	6.2
Filles — Établissements privés	»	47	121	282	2.742	2.086	6.200	11.
Filles — Quartier correctionnel	»	»	13	»	19	»	16	
Établissements publics et privés — Filles	»	47	134	282	2.761	2.086	6.216	11.3
Établissements publics et privés — Garçons	89	251	735	595	51.670	2.966	17.262	73.
TOTAUX GÉNÉRAUX des garçons et des filles	89	298	869	877	54.431	5.052	23.478	85.6
					85.094			

Digitized by Google

S AUX FILLES

NATURE DES INFRACTIONS						ÉVASIONS			PUNITIONS DISCIPLINAIRES				Transférées dans d'autres établissements par mesure disciplinaire.	CONDAMNÉES	
							CONSOMMÉES								
Immoralité.	Voies de fait.	Paresse	Insubordination.	Autres infractions.	TOTAL	Tentées.	Évadées reprises pendant l'année.	Évadées non reprises au 31 décembre.	Cachot ou cellule.	Autres punitions disciplinaires.	Réprimandes	TOTAL des colonnes 20 à 22.		pendant la détention.	pendant l'évasion de l'établissement.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
14	4	9	2	9	43	2	»	»	12	21	10	43	2	»	»
32	»	15	26	5	80	»	1	»	55	5	20	80	»	»	»
15	»	8	14	194	239	»	»	»	31	192	16	239	»	»	»
23	13	47	68	319	495	2	2	»	198	116	181	495	18	»	»
»	»	49	6	45	104	»	1	3	10	90	4	104	»	»	»
»	»	100	19	149	268	»	»	1	27	91	150	268	»	»	»
2	»	2	»	»	4	»	»	»	»	2	2	4	»	»	»
8	»	68	26	15	131	2	1	1	24	63	44	131	5	»	»
15	3	123	72	197	449	»	»	»	37	194	218	449	»	»	»
92	12	90	12	70	297	3	»	1	14	85	198	297	»	»	1
»	5	72	35	132	255	»	»	»	25	230	»	255	»	»	»
187	33	574	278	1.126	2.322	7	5	6	421	1.068	833	2.322	23	»	1
14	4	9	2	9	43	2	»	»	12	21	10	43	2	7	»
201	37	583	280	1.135	2.365	9	5	6	433	1.089	843	2.365	25	»	1
284	1.334	4.027	2.677	27.275	36.653	191	181	66	2.630	27.601	6.422	36.653	185	»	12
485	1.371	4.610	2.957	28.410	39.018	200	186	72	3.063	28.690	7.265	39.018	210	7	13
					39.018							39.018			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'ÉD

TABLEAU N° XII.

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES MALADIES												
	PHTISIE pulmonaire.		SCROFULES		FIÈVRE TYPHOÏDE		SCORBUT		MALADIES des voies digestives		AUTRES MALADIES		TOTAL
	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
FRANCE													
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS													
Aniane	12	8	50	»	8	1	»	»	119	»	72	»	261
Belle-Isle-en-Mer	2	»	1	»	6	»	»	»	14	»	46	1	6[illegible]
Les Douaires	10	»	4	»	1	»	»	»	11	»	260	2	2[illegible]6
Saint-Hilaire	7	7	5	»	»	»	»	»	91	»	80	»	1[illegible]3
Saint-Maurice	»	»	8	»	»	»	»	»	35	»	221	3	2[illegible]4
Le Val-d'Yèvre	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	11	2	1[illegible]
Besançon	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	4	»	[illegible]
Dijon	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	[illegible]
Lyon	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1
Nantes	5	1	2	»	1	1	»	»	9	»	20	1	3[illegible]
Rouen	»	»	»	»	2	»	»	»	4	»	63	»	6[illegible]
Villeneuve-sur-Lot	1	1	»	»	»	»	»	»	2	»	2	»	5
TOTAUX	39	17	71	»	18	2	»	»	288	1	787	10	1.203
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS													
Bar-sur-Aube	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	16	»	2[illegible]
Bologne	9	4	»	»	»	»	»	»	»	»	7	2	1[illegible]
Jommelières	8	2	»	»	3	»	»	»	»	»	25	1	3[illegible]
La Loge	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Le Luc	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	9	2	9
Mettray	4	1	1	»	24	»	57	1	44	»	133	2	26[illegible]
Saint-Éloi	1	1	1	1	1	1	»	»	3	»	5	»	1[illegible]
Sainte-Foy	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	[illegible]
Saint-Ilan	5	4	3	»	»	»	»	»	»	»	13	3	2[illegible]
Saint-Joseph	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	4	2[illegible]
Société de patr. de la Seine.	1	»	»	»	2	»	»	»	44	»	38	»	8[illegible]
Société de patronage des enfants protest. insoumis.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]
Garçons. { Établ. privés.	30	14	5	1	30	1	57	1	98	»	269	14	4[illegible]
Garçons. { Etabl. publics	39	17	71	»	18	2	»	»	288	1	787	10	1.20[illegible]
Garçons.—Établissements publics et privés	69	31	76	1	48	3	57	1	386	1	1.056	24	1.69[illegible]
ALGÉRIE													
M'Zéra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	5	1[illegible]
TOTAUX. France et Algérie	69	31	76	1	48	3	57	1	386	1	1.073	29	1.70[illegible]

Digitized by Google

...TION CORRECTIONNELLE

...t sanitaire.

...S AUX GARÇONS

...DES	MORTS accidentelles	CAS D'ALIÉNATION constatés pendant l'année chez des jeunes détenus — Ayant donné antérieurement des signes d'aliénation.	CAS D'ALIÉNATION constatés pendant l'année chez des jeunes détenus — N'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation.	CAS d'épilepsie constatés pendant l'année.	NOMBRE des journées d'infirmerie.	POPULATION moyenne.	PROPORTION pour 100 des décès.	NOMBRE de jeunes détenus transférés à l'hôpital.	JOURNÉES de traitement à l'hôpital.	NOMBRE de décès à l'hôpital.
6	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
»	»	»	»	3	2.357	348	2,580	3	305	»
»	»	»	»	»	1.949	412	0,242	»	»	»
»	»	»	»	»	3.124	439	0,455	2	158	»
»	»	»	»	»	3.602	408	1,716	2	424	»
»	»	»	»	»	1.926	333	0,901	»	»	»
»	»	»	»	1	326	417	0,719	5	604	»
»	»	»	»	»	»	19	»	»	»	»
»	»	»	»	»	91	41	»	»	»	»
»	»	»	»	»	73	24	4,167	»	»	»
»	»	»	»	»	564	67	4,478	3	201	2
»	»	»	»	»	806	86	»	»	»	»
»	»	»	»	»	66	16	6,250	»	»	»
»	»	»	»	4	14.884	2.610	1,149	15	1.692	2
»	»	»	»	»	98	45	»	9	154	»
1	»	»	»	»	355	247	2,834	»	»	»
1	»	»	»	»	945	145	2,069	»	»	»
»	»	»	»	»	24	196	0,510	»	»	»
»	»	»	»	3	578	226	1,327	1	30	»
»	»	»	»	2	2.811	540	0,741	7	595	»
»	»	»	»	1	250	259	1,158	»	»	»
»	»	»	»	»	58	50	»	»	»	»
»	»	»	»	»	630	274	2,555	1	126	»
»	»	»	»	1	608	437	0,915	»	»	»
»	»	»	»	»	832	57	»	4	235	»
»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»
2	»	»	»	7	7.189	2.484	1,249	22	1.140	»
»	»	»	»	4	14.884	2.610	1,149	15	1.692	2
2	»	»	»	11	22.073	5.094	1,197	37	2.832	2
1	»	»	»	1	299	167	2,994	»	31	»
3	»	»	»	12	22.372	5.261	1,255	37	2.863	2

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES MALADIES													
	PHTISIE pulmonaire.		SCROFULES		FIÈVRE TYPHOÏDE		SCORBUT		MALADIES des voies digestives.		AUTRES MALADIES		TOTAUX	
	Malades.	Décédées.	Malades.	Décédées.	Malades.	Décédées.	Malades.	Décédées.	Malades.	Décédées.	Malades.	Décédées.	Malades.	Décédées.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
FRANCE														
QUARTIER CORRECTIONNEL														
Rouen (Atelier de refuge).	4	»	2	»	1	»	»	»	2	»	»	»	9	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (*Quartier spécial de jeunes filles.*)														
Doullens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Nanterre	»	»	»	»	»	»	1	»	36	»	39	»	76	
ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL														
Cadillac	5	1	4	»	1	»	»	»	21	»	272	3	303	
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS														
Bavilliers	1	»	»	»	1	»	»	»	2	»	4	2	8	
Diaconesses	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	
Israélites	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Limoges (Sainte-Valérie).	1	1	2	»	»	»	»	»	2	»	4	1	9	
Montpellier	18	2	1	»	1	1	»	»	12	»	8	»	4	
Rouen	8	2	26	»	»	»	»	»	6	2	5	1	45	
Sainte-Anne-d'Auray	4	3	1	»	»	»	»	»	»	»	8	»	13	
Filles... Établissements privés	37	10	34	»	3	1	1	»	79	2	343	7	497	
Filles... Quartier correctionnel	4	»	2	»	1	»	»	»	2	»	»	»	9	
Filles. — Établissements publics et privés	41	10	36	»	4	1	1	»	81	2	343	7	506	
Garçons.—Établissements publics et privés	69	31	76	1	48	3	57	1	386	1	1.073	29	1.709	
TOTAUX GÉNÉRAUX pour les filles et les garçons.	110	41	112	1	52	4	58	1	467	3	1.416	36	2.215	

Digitized by Google

ÉS AUX FILLES

ICIDES	MORTS accidentelles	CAS D'ALIÉNATION constatés pendant l'année chez des jeunes détenues		CAS d'épilepsie constatés pendant l'année.	NOMBRE de journées d'infirmerie.	POPULATION moyenne.	PROPORTION pour 100 des décès.	NOMBRE de jeunes détenues transférées à l'hôpital.	JOURNÉES de traitement à l'hôpital.	NOMBRE des décès à l'hôpital.
		Ayant donné antérieurement des signes d'aliénation.	N'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation.							
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
»	»	»	»	1	140	32	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	16	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1.836	70	»	»	»	»
»	»	»	»	2	6.507	232	1,724	1	81	»
»	»	»	»	»	306	126	1,587	»	»	»
»	»	»	»	»	122	55	1,818	»	»	»
»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1.187	80	2,500	»	»	»
»	»	»	»	»	742	70	4,285	»	»	»
»	»	2	»	5	2.030	322	1,553	2	730	»
»	»	»	»	»	553	165	1,818	»	»	»
»	»	2	»	7	13.283	1.138	1,757	3	811	»
»	»	»	»	1	140	32	»	»	»	»
»	»	2	»	8	13.423	1.170	1,709	3	811	»
»	3	»	»	12	22.372	5.261	1,255	37	2.863	2
»	3	2	»	20	35.795	6.431	1,337	40	3.674	2
3		2								

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

TABLEAU XIII. — Renseignements sur le travail pendant l'année 1893.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
FRANCE	*Services économiques.*						
	Boulangerie	6	»	6	1.380	»	1.3
	Buanderie	12	»	12	2.912	»	2.9
	Cuisine	10	»	10	2.560	»	2.5
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	Travaux divers	23	»	23	4.176	»	4.1
	Services agricoles.						
	Charretiers (conduite des voitures et instruments aratoires)	2	»	2	550	»	5
	Jardinage	20	»	20	6.320	»	6.3
	Travaux industriels.						
	Ajusteurs mécaniciens, serrurerie	10	»	10	2.232	»	2.2
	Bonneterie (*Supprimé le 27 juillet*)	»	»	»	6.953	»	6.9
	Charronnage, forge, maréchalerie	4	»	4	1.034	»	1.0
	Cordonnerie	49	»	49	14.700	»	14.7
	Espadrilles	67	»	67	19.642	»	19.6
	Galoches (*Supprimé le 17 novembre*)	»	»	»	9.402	»	9.4
ANIANE	Maçonnerie	14	»	14	3.484	»	3.4
	Menuiserie	6	»	6	1.176	»	1.1
	Taillanderie (*Supprimé le 15 mars*)	»	»	»	265	»	2
	Tonnellerie	18	»	18	5.416	»	5.4
	TOTAUX	241	»	241	82.202	»	82.2
	Inoccupés — Malades			11			
	Inoccupés — En punition			90			
	Inoccupés — Pour autres causes			13			
	TOTAL GÉNÉRAL			355			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
	Services économiques.						
	Boulangerie	6	»	6	1.842	»	1.842
	Buanderie	4	»	4	1.228	»	1.228
	Cuisine	10	»	10	3.070	»	3.070
	Travaux divers	16	»	16	4.912	»	4.912
	Services agricoles.						
	Jardinage	16	»	16	4.912	»	4.912
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc.	135	»	135	39.652	»	39.652
	Travaux industriels.						
	Charronnage, forge et maréchalerie	17	»	17	5.219	»	5.219
	Confection et réparation de linge et vêtements	18	»	18	5.526	»	5.526
LLE-ISLE-EN-MER	Corderie	14	»	14	4.298	»	4.298
	Cordonnerie	23	»	23	7.061	»	7.061
	Ferblanterie	8	»	8	2.456	»	2.456
	Maçonnerie	1	»	1	307	»	307
	Menuiserie	13	»	13	3.991	»	3.991
	Marine	89	»	89	27.323	»	27.323
	TOTAUX	370	»	370	111.797	»	111.797
	Inoccupés — Malades			22			
	Inoccupés — En punition			15			
	Inoccupés — Pour autres causes			3			
	TOTAL GÉNÉRAL			410			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
	Services économiques.						
	Boulangerie	6	»	6	1.542	»	1.542
	Cuisine	6	»	6	3.289	»	3.289
	Travaux divers	4	»	4	7.512	»	7.512
	Services agricoles.						
	Bergerie	1	»	1	365	»	365
	Charretiers (conduite des voitures et instruments aratoires)	12	»	12	4.415	»	4.415
	Jardinage	12	»	12	5.015	»	5.015
	Caves	7	»	7	1.265	»	1.265
	Porcherie	14	»	14	3.969	»	3.969
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	130	»	130	48.625	»	48.625
	Vacherie	15	»	15	4.398	»	4.398
LES DOUAIRES	*Travaux industriels.*						
	Charpenterie	8	»	8	1.970	»	1.970
	Charronnage, forge, maréchalerie	6	»	6	2.453	»	2.453
	Cordonnerie	20	»	20	4.835	»	4.835
	Ferblanterie	12	»	12	3.114	»	3.114
	Maçonnerie	5	»	5	2.070	»	2.070
	Menuiserie	8	»	8	2.485	»	2.485
	Travaux divers	29	»	29	9.720	»	9.720
	TOTAUX	295	»	295	107.042	»	107.042
	Inoccupés — Malades			8			
	Inoccupés — En punition			41			
	Inoccupés — Pour autres causes			31			
	TOTAL GÉNÉRAL			375			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
SAINT-HILAIRE	*Services économiques.*						
	Boulangerie	5	»	5	1.535	»	1.535
	Cuisine	7	»	7	2.550	»	2.550
	Travaux divers	26	»	26	7.482	»	7.482
	Services agricoles.						
	Bergerie	2	»	2	614	»	614
	Bouverie	10	»	10	3.070	»	3.070
	Conduite des attelages (voitures et instruments aratoires)	12	»	12	3.684	»	3.684
	Jardinage	10	»	10	3.070	»	3.070
	Porcherie	3	»	3	911	»	911
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	160	44	204	48.871	17.340	66.211
	Vacherie	4	»	4	1.228	»	1.228
	Travaux industriels.						
	Bourrellerie	1	»	1	307	»	307
	Charronnage, forge, maréchalerie	23	»	23	7.051	»	7.051
	Cordonnerie	13	»	13	3.991	»	3.991
	Maçonnerie	6	»	6	1.842	»	1.842
	Vannerie	1	»	1	307	»	307
	TOTAUX	283	44	327	86.513	17.340	103.853
	Inoccupés — Malades			19			
	Inoccupés — En punition			16			
	Inoccupés — Pour autres causes (École de réforme)			108			
	TOTAL GÉNÉRAL			470			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
SAINT-MAURICE	*Services économiques.*						
	Boulangerie	4	»	4	1.221	»	1.22
	Buanderie	4	»	4	1.215	»	1.21
	Cuisine	9	»	9	2.754	»	2.75
	Travaux divers	22	»	22	6.730	»	6.73
	Services agricoles.						
	Basse-cour	1	»	1	307	»	30
	Bergerie	6	»	6	1.832	»	1.83
	Bouverie	4	»	4	1.208	»	1.20
	Charretiers (conduite des voitures et instruments aratoires)	10	»	10	3.045	»	3.04
	Jardinage	21	»	21	6.250	»	6.25
	Porcherie	8	»	8	2.445	»	2.44
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc. Meuniers	126	»	126	38.452	»	38.45
	Vacherie	16	»	16	4.815	»	4.81
	Travaux industriels.						
	Briqueterie	18	»	18	5.490	»	5.49
	Charronnage, forge, maréchalerie	10	»	10	3.064	»	3.06
	Confection et réparation de linge et vêtements	17	»	17	5.204	»	5.20
	Cordonnerie	15	»	15	4.600	»	4.60
	Ferblanterie	3	»	3	910	»	91
	Maçonnerie	12	»	12	3.090	»	3.09
	Menuiserie	8	»	8	2.414	»	2.41
	Scierie de long	6	»	6	1.825	»	1.82
	TOTAUX	320	»	320	96.871	»	96.87
	Inoccupés.... Malades			3			
	Inoccupés.... En punition			2			
	Inoccupés.... Pour autres causes (arrivants non classés)			4			
	TOTAL GÉNÉRAL			329			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
	Services économiques.						
	Boulangerie	5	»	5	1.364	»	1.364
	Buanderie	7	»	7	2.066	»	2.066
	Cuisine	9	»	9	2.999	»	2.999
	Travaux divers	12	»	12	5.173	»	5.173
	Services agricoles.						
	Bergerie	5	»	5	1.825	»	1.825
	Charretiers (Conduite des voitures et instruments aratoires)	25	»	25	7.514	»	7.514
	Jardinage	12	»	12	3.979	»	3.979
	Porcherie	1	»	1	365	»	365
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	287	»	287	79.614	»	79.614
	Vacherie	6	»	6	1.947	»	1.947
VAL - D'YÈVRE	*Travaux industriels.*						
	Charpenterie, scierie de long	4	»	4	1.192	»	1.192
	Charronnage, forge, maréchalerie	9	»	9	3.098	»	3.098
	Confection et réparation de linge et vêtements	5	»	5	1.104	»	1.104
	Cordonnerie	14	»	14	3.899	»	3.899
	Maçonnerie	4	»	4	1.140	»	1.140
	Menuiserie	5	»	5	2.311	»	2.311
	Vannerie	3	»	3	594	»	594
	TOTAUX	413	»	413	120.184	»	120.184
	Inoccupés — Malades			»			
	Inoccupés — En punition			3			
	Inoccupés — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			416			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
LYON	*Travaux industriels.*						
	Brosserie	»	»	»	667	»	667
	Confection et réparation des vêtements	17	»	17	423	»	423
	Vannerie	»	»	»	866	»	866
	Travaux divers	20	»	20	2.383	»	2.383
	TOTAUX	37	»	37	4.339	»	4.339
	Inoccupés — Malades			»			
	Inoccupés — En punition			1			
	Inoccupés — Pour autres causes			1			
	TOTAL GÉNÉRAL			39			
NANTES	*Travaux industriels.*						
	Confection de sacs en papier	3	»	3	2.565	»	2.565
	Confection de galoches	37	»	37	11.283	»	11.283
	Tamis	5	»	5	2.203	»	2.203
	Tissage (toiles métalliques)	5	»	5	1.512	»	1.512
	Travaux divers	2	»	2	41	»	41
	TOTAUX	52	»	52	17.604	»	17.604
	Inoccupés — Malades			3			
	Inoccupés — En punition et à l'isolement			»			
	Inoccupés — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			55			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
	Travaux industriels.						
	Brosserie	42	»	42	9.110	»	9.110
	Corsetiers	40	»	40	6.149	»	6.149
	Service général	4	»	4	1.381	»	1.381
EN	Travaux divers	»	»	»	1.033	»	1.033
	TOTAUX	86	»	86	17.673	»	17.673
	Inoccupés : Malades			1			
	Inoccupés : En punition			11			
	Inoccupés : Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			98			
	Travaux industriels.						
	Cordonnerie	18	»	18	3.509	»	3.509
	Travaux divers	2	»	2	1.272	»	1.272
EUVE-SUR-LOT	TOTAUX	20	»	20	4.781	»	4.781
	Inoccupés : Malades			»			
	Inoccupés : En punition			»			
	Inoccupés : Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			20			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 18		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
BESANÇON	Travaux divers	25	»	25	1.276	»	1.27
	TOTAUX	25	»	25	1.276	»	1.27
	Inoccupés — Malades			3			
	Inoccupés — En punition			»			
	Inoccupés — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			28			
DIJON	*Travaux industriels.*						
	Vannerie	33	»	33	11.350	»	11.3
	TOTAUX	33	»	33	11.350	»	11.3
	Inoccupés — Malades			»			
	Inoccupés — En punition			3			
	Inoccupés — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			36			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des TABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
	Services économiques.						
	Boulangerie	1	»	1	307	»	307
	Buanderie	1	»	1	64	»	64
	Services agricoles.						
	Attelages (conduite des voitures et instruments aratoires)	1	»	1	108	»	108
	Jardinage	1	»	1	180	»	180
	Caves	4	»	4	32	»	32
-SUR-AUBE	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	38	»	38	13.124	»	13.124
	TOTAUX	46	»	46	13.815	»	13.815
	Inoccupés — Malades			»			
	Inoccupés — En punition			»			
	Inoccupés — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			46			
	Services économiques.						
	Buanderie	6	»	6	1.565	»	1.565
	Cuisine	4	»	4	1.107	»	1.107
	Travaux divers	3	»	3	805	»	805
	Travaux industriels.						
	Confec. et rép. de linge et vêtements	16	»	16	4.318	»	4.318
	Couteliers	31	»	31	3.317	»	4.317
	Comptabilité	1	»	1	235	»	235
	Employé au magasin	2	»	2	542	»	542
	Limage ajustage	134	»	134	37.304	»	37.304
IGNE	Montage et tournage	35	»	35	9.588	»	9.588
	Polissage et émoulage	31	»	31	8.853	»	8.853
	TOTAUX	243	»	243	67.634	»	67.634
	Inoccupés — Malades			3			
	Inoccupés — En punition			»			
	Inoccupés — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			246			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
JOMMELIÈRES	*Services économiques.*						
	Buanderie	4	»	4	1.228	»	1.228
	Cuisine	3	»	3	1.095	»	1.095
	Travaux divers	3	»	3	1.095	»	1.095
	Services agricoles.						
	Bergerie	3	»	3	1.095	»	1.095
	Conduite des attelages (voitures et instruments aratoires)	15	»	15	4.605	»	4.605
	Jardinage	5	»	5	1.535	»	1.535
	Porcherie	2	»	2	614	»	614
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	94	»	94	28.858	»	28.858
	Vacherie	4	»	4	1.460	»	1.460
	Travaux industriels.						
	Charronnage, forge et maréchalerie.	3	»	3	921	»	921
	Confection et réparation de linge et vêtements	5	»	5	1.535	»	1.535
	TOTAUX	141	»	141	44.041	»	44.041
	Inoccupés — Malades			1			
	Inoccupés — En punition			1			
	Inoccupés — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			143			
LA LOGE	*Services économiques.*						
	Boulangerie	2	»	2	614	»	614
	Buanderie	1	»	1	307	»	307
	Cuisine	4	»	4	1.228	»	1.228
	Travaux divers	4	»	4	1.228	»	1.228
	Services agricoles.						
	Bergerie	6	»	6	1.842	»	1.842
	Conduite des attelages (voitures et instruments aratoires)	14	»	14	4.298	»	4.298
	Jardinage	14	»	14	4.235	»	4.235
	Occupés aux caves	2	»	2	614		614
	Porcherie	2	»	2	614	»	614
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	168	»	118	38.648	»	38.648
	Vacherie	2	»	2	614	»	614
	Travaux industriels.						
	Charronnage, forge, maréchalerie	1	»	1	307	»	307
	Confection et réparation de linge et vêtements	7	»	7	2.130	»	2.130
	Cordonnerie	1	»	1	307	»	307
	Maçonnerie	5	»	5	1.520	»	1.520
	Menuiserie	3	»	3	906	»	906
	Saboterie	3	»	3	921	»	921
	Travaux divers	5	»	5	1.535	»	1.535
	TOTAUX	244	»	244	61.868	»	61.868
	Inoccupés — Malades			»			
	Inoccupés — En punition			»			
	Inoccupés — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			244			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
	Services économiques.						
	Boulangerie	2	»	2	614	»	614
	Buanderie	4	»	4	1.228	»	1.228
	Cuisine	3	»	3	1.095	»	1.095
	Travaux divers	2	»	2	730	»	730
	Services agricoles.						
	Bergerie	3	»	3	1.095	»	1.095
	Conduite des attelages (voitures et instruments aratoires)	9	»	9	2.763	»	2.763
	Jardinage	6	»	6	2.290	»	2.290
	Caves	2	»	2	614	»	614
	Porcherie	2	»	2	614	»	614
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	90	»	90	20.244	»	20.244
	Vacherie	1	»	1	307	»	307
LUC	*Travaux industriels.*						
	Ajustage, mécanique, serrurerie	1	»	1	307	»	307
	Charronnage, forge, maréchalerie	1	»	1	307	»	307
	Confection et réparation de linge et vêtements	12	»	12	3.684	»	3.684
	Cordonnerie	47	»	47	4.903	»	4.903
	Saboterie	15	»	15	618	»	618
	Vannerie	15	»	15	618	»	618
	TOTAUX	215	»	215	42.031	»	42.031
	Inoccupés — Malades			2			
	Inoccupés — En punition			»			
	Inoccupés — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			217			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTA
1	2	3	4	5	6	7	8
	Services économiques.						
	Boulangerie	4	»	4	1.132	»	1.1
	Buanderie	13	»	13	4.260	»	4.2
	Cuisine	8	»	8	2.464	»	2.4
	Travaux divers	10	»	10	3.080	»	3.0
	Services agricoles.						
	Bergerie	1	»	1	307	»	
	Charretiers (conduite des voitures et instruments aratoires)	14	»	14	6.476	»	6.4
	Jardinage	18	»	18	7.137	»	7.1
	Caves	1	»	1	307	»	
	Porcherie	1	»	1	307	»	
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	283	»	283	77.297	393	77.6
	Vacherie	6	»	6	1.848	»	1.8
	Travaux industriels.						
	Ajustage, mécanique, serrurerie	5	»	5	1.463	»	1.4
	Brosserie	18	»	18	4.723	»	4.7
METTRAY	Charpenterie	5	»	5	1.540	»	1.5
	Charronnage, forge, maréchalerie	19	»	19	5.185	»	5.1
	Confection et réparation de linge et vêtements	27	»	27	7.803	»	7.8
	Cordonnerie	70	»	70	22.047	»	22.0
	Ferblanterie	6	»	6	1.797	»	1.7
	Maçonnerie	3	»	3	1.002	»	1.0
	Menuiserie	7	»	7	1.488	»	1.4
	Saboterie	12	»	12	3.028	»	3.0
	Tonnellerie	1	»	1	153	»	
	Vitrerie, peinture	5	»	5	1.386	»	1.3
	TOTAUX	537	»	537	156.230	393	156.6
	Inoccupés — Malades			15			
	Inoccupés — En punition			6			
	Inoccupés — Pour autres causes			15			
	TOTAL GÉNÉRAL			573			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des TABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
	Services économiques.						
	Boulangerie	4	»	4	1.228	»	1.228
	Buanderie	8	»	8	2.456	»	2.456
	Cuisine	8	»	8	2.920	»	2.920
	Travaux divers	10	»	10	3.070	»	3.070
	Services agricoles.						
	Bergerie	5	»	5	1.825	»	1.825
	Conduite des attelages (voitures et instruments aratoires)	10	»	10	3.070	»	3.070
	Jardinage	18	»	18	5.526	»	5.526
	Porcherie	2	»	2	730	»	730
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc.	150	»	150	46.050	»	46.050
	Vacherie	4	»	4	1.460	»	1.460
	Travaux industriels.						
[illegible]-ÉLOI (près Limoges)	Ajustage, mécanique, serrurerie	5	»	5	1.535	»	1.535
	Charpenterie	2	»	2	614	»	614
	Charronnage, forge, maréchalerie	8	»	8	2.456	»	2.456
	Confection et réparation de linge et vêtements	32	»	32	9.824	»	9.824
	Cordonnerie	8	»	8	2.456	»	2.456
	Coutellerie	2	»	2	614	»	614
	Ferblanterie	2	»	2	614	»	614
	Maçonnerie	4	»	4	1.228	»	1.228
	Menuiserie	8	»	8	2.456	»	2.456
	Saboterie	2	»	2	614	»	614
	Travaux divers	12	»	12	3.684	»	3.684
	TOTAUX	304	»	304	94.430	»	94.430
	Inoccupés — Malades			3			
	Inoccupés — En punition			2			
	Inoccupés — Pour autres causes			1			
	TOTAL GÉNÉRAL			310			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
SAINTE-FOY	*Services économiques.*						
	Boulangerie	2	»	2	614	»	
	Buanderie	1	»	1	307	»	
	Cuisine	1	»	1	307	»	
	Services agricoles.						
	Bergerie	1	»	1	307	»	
	Conduite des attelages (voitures et instruments aratoires)	4	»	4	1.228	»	
	Jardinage	3	»	3	921	»	
	Porcherie	1	»	1	307	»	
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	24	2	26	7.368	614	
	Travaux industriels.						
	Brosserie	3	»	3	921	»	
	Charronnage, forge, maréchalerie	1	»	1	307	»	
	Confection de linge et vêtements	4	»	4	1.228	»	
	Cordonnerie	4	»	4	1.228	»	
	Menuiserie	1	»	1	307	»	
	Tonnellerie	1	»	1	307	»	
	TOTAUX	51	2	53	15.657	614	
	Inoccupés — Malades			»			
	Inoccupés — En punition			»			
	Inoccupés — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			53			
SAINT-ILAN	*Services économiques.*						
	Boulangerie	1	»	1	307	»	
	Cuisine	3	»	3	921	»	
	Travaux divers	2	»	2	614	»	
	Services agricoles.						
	Conduite des attelages (voitures et instruments aratoires)	6	»	6	1.842	»	
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	216	»	216	66.312	»	
	Vacherie	3	»	3	921	»	
	Travaux industriels.						
	Charronnage, forge, maréchalerie	7	»	7	2.149	»	
	Confection de linge et vêtements	26	»	26	7.980	»	
	Cordonerie	2	»	2	614	»	
	Cordonnerie	15	»	15	4.605	»	
	Maçonnerie	2	»	2	614	»	
	TOTAUX	283	»	283	86.879	»	
	Inoccupés — Malades			2			
	Inoccupés — En punition			»			
	Inoccupés — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			285			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
	Services économiques.						
	Boulangerie	4	»	4	1.228	»	1.228
	Buanderie	4	»	4	1.228	»	1.228
	Cuisine	6	»	6	1.842	»	1.842
	Travaux divers	20	»	20	3.070	»	3.070
	Services agricoles.						
	Conduite des attelages (voitures et instruments aratoires)	8	»	8	2.458	»	2.458
	Jardinage	9	»	9	2.763	»	2.763
	Caves	2	»	2	614	»	614
	Porcherie	2	»	2	614	»	614
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	23	»	23	6.140	»	6.140
	Vacherie	10	»	10	3.070	»	3.070
	Travaux industriels.						
	Ajustage, mécanique, serrurerie	2	»	2	614	»	614
	Charronage, forges, maréchalerie	2	»	2	614	»	614
	Coiffure	2	»	2	614	»	614
	Confection et réparation de linge et vêtements	15	»	15	4.605	»	4.605
INT-JOSEPH	Cordonnerie	6	»	6	1.842	»	1.842
	Ferblanterie	3	»	3	921	»	921
	Gravure	3	»	3	921	»	921
	Menuiserie	6	»	6	1.842	»	1.842
	Peinture	2	»	2	614	»	614
	Tournage	4	»	4	1.228	»	1.228
	Travaux divers	64	»	64	3.070	»	3.070
	TOTAUX	197	»	197	39.912	»	39.912
	Inoccupés — Malades			2			
	Inoccupés — En punition			»			
	Inoccupés — Pour autres causes			226			
	TOTAL GÉNÉRAL			425			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 189		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
	Services agricoles.						
	Agriculture	»	1	1	»	380	3
	Travaux industriels.						
	Bijouterie	»	6	6	»	1.825	1.8
	Bombage de verre	»	3	3	»	690	6
	Brosserie	»	2	2	»	568	5
	Cannelage	»	1	1	»	306	3
	Cartonnage	»	2	2	»	665	6
	Cordonnerie	»	7	7	»	1.679	1.6
	Ébénisterie	»	14	14	»	4.105	4.1
	Ferblanterie	»	»	»	»	260	2
	Fleurs	»	7	7	»	1.635	1.6
	Fumisterie	»	1	1	»	45	
	Gainerie	»	2	2	»	373	3
SOCIÉTÉ POUR LE PATRONAGE DES JEUNES DÉTENUS ET DES JEUNES LIBÉRÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.	Marbrerie	»	1	1	»	145	1
	Mécanique	»	1	1	»	230	2
	Miroiterie	»	1	1	»	232	2
	Optique	»	1	1	»	290	2
	Sellerie	»	1	1	»	366	3
	Tailleurs d'habits	»	»	»	»	7	
	Tournage eur bois	»	2	2	»	380	3
	Tournage sur os	»	3	3	»	908	9
	Vinaigriers	»	1	1	»	197	1
	TOTAUX	»	57	57	»	15.306	15.3
	Inoccupés — Malades			»			
	Inoccupés — En punition			»			
	Inoccupés — Pour autres causes			5			
	TOTAL GÉNÉRAL			62			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
	Travaux industriels.						
	Cordonnerie	»	»	»	640	»	640
	Nacrerie	»	»	»	»	320	320
	Ciselure	»	»	»	»	160	160
	Peinture décors	»	»	»	»	160	160
TÉTÉ DE PATRONAGE DES ANTS PROTESTANTS INSOUMIS	TOTAUX	»	»	»	640	640	1.280
	Inoccupés ... Malades			»			
	Inoccupés ... En punition			»			
	Inoccupés ... Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			»			
	Services économiques.						
ALGÉRIE	Boulangerie	2	»	2	614	»	614
	Buanderie	3	»	3	921	»	921
	Cuisine	2	»	2	614	»	614
	Travaux divers	12	»	12	3.684	»	3.684
	Services agricoles.						
	Bergerie	5	»	5	1.535	»	1.535
	Conduite des attelages (voitures et instruments aratoires)	14	»	14	4.298	»	4.298
	Jardinage	9	»	9	2.763	»	2.763
	Caves	3	»	3	921	»	921
	Porcherie	2	»	2	614	»	614
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	89	»	89	27.323	»	27.323
ÉRA	Vacherie	2	»	2	614	»	614
	Travaux industriels.						
	Charronnage, forge, maréchalerie	1	»	1	307	»	307
	Confection et réparation de linge et vêtements	12	»	12	3.684	»	3.684
	Maçonnerie	2	»	2	614	»	614
	Garçon d'infirmerie	1	»	1	307	»	307
	Travaux divers	5	»	5	1.535	»	1.535
	TOTAUX	164	»	164	50.348	»	50.348
	Inoccupés ... Malades			3			
	Inoccupés ... En punition			2			
	Inoccupés ... Pour autres causes			1			
	TOTAL GÉNÉRAL			170			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupées au 31 décembre 1893 : dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année : dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
	Services économiques.						
FRANCE	Boulangerie	2	»	2	614	»	
—	Buanderie	4	»	4	1.228	»	1
QUARTIER CORRECTIONNEL	*Services agricoles.*						
—	Jardinage	6	»	6	1.842	»	1.
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	6	»	6	1.842	»	1.
	Travaux industriels.						
ROUEN (ATELIER-REFUGE)	Confection et réparation de linge et vêtements	9	»	9	2.763	»	2.
	TOTAUX	27	»	27	8.289	»	8.
	Inoccupées — Malades			»			
	Inoccupées — En punition			»			
	Inoccupées — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			27			
ÉTABLISSEMENT PUBLIC							
—							
(*Quartier spécial de jeunes filles.*)	Travaux divers	14	»	14	5.325	»	5.
—							
DOULLENS	TOTAUX	14	»	14	5.325	»	5.
	Inoccupées — Malades			»			
	Inoccupées — En punition			»			
	Inoccupées — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			14			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupées au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
ABLISSEMENTS SPÉCIAUX —	*Travaux industriels.*						
	Couture	1	»	1	81	»	81
	Lingerie	71	»	71	19.987	»	19.987
	Papeterie	6	»	6	715	»	715
ITERRE	TOTAUX	78	»	78	20.783	»	20.783
	Inoccupées — Malades			»			
	Inoccupées — En punition			»			
	Inoccupées — Pouautres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			78			
	Services économiques.						
	Boulangerie	3	»	3	1.225	»	1.225
	Buanderie	7	»	7	3.121	»	3.121
	Cuisine	4	»	4	1.709	»	1.709
	Travaux divers (ménagères)	22	»	22	8.302	»	8.302
	Travaux industriels.						
	Confection et réparation de linge et vêtements	25	»	25	7.564	»	7.564
	Couture	130	»	130	45.446	»	45.446
ILLAC	TOTAUX	191	»	191	67.367	»	67.367
	Inoccupés — Malades			16			
	Inoccupés — En punition			»			
	Inoccupés — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			207			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupées au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 18		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	*Services économiques.*						
	Buanderie	»	»	»	610	»	6
	Cuisine	3	»	3	1.095	»	1.0
	Travaux divers	»	»	»	3.050	»	3.0
	Services agricoles.						
	Jardinage	»	»	»	1.830	»	1.8
	Caves	»	»	»	610	»	6
	Vacherie	3	»	3	1.095	»	1.0
	Travaux industriels.						
BAVILLIERS	Blanchissage	30	»	30	4.575	»	4.5
	Broderie	10	»	10	3.050	»	3.0
	Couture	64	»	64	15.249	»	15.2
	Festonage	14	»	14	4.880	»	4.8
	Mécanique	6	»	6	1.220	»	1.2
	Repassage	5	»	5	915	»	9
	TOTAUX	135	»	135	38.179	»	38.1
	Inoccupées — Malades			»			
	Inoccupées — En punition			»			
	Inoccupées — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			135			
	Services économiques.						
	Buanderie	4	»	4	1.228	»	1.
	Cuisine	2	»	2	730	»	
	Travaux divers	2	»	2	730	»	
	Services agricoles.						
	Jardinage	3	»	3	921	»	
	Porcherie	2	»	2	730	»	
	Vacherie	2	»	2	730	»	
	Travaux industriels.						
	Broderie	10	»	10	3.070	»	3.
MONTPELLIER	Confection et réparation de linge et vêtements	48	»	48	14.736	»	14.
	Mécanique	3	»	3	921	»	
	Repassage	4	»	4	1.228	»	1.
	Ravaudage	4	»	4	1.228	»	1.
	TOTAUX	84	»	84	26.252	»	26.
	Inoccupées — Malades			»			
	Inoccupées — En punition			»			
	Inoccupées — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			84			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupées au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1893		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
	Services économiques.						
	Buanderie	13	»	13	3.991	»	3.991
	Cuisine	7	»	7	2 149	»	2.149
	Travaux divers	8	»	8	2.456	»	2.456
	Services agricoles.						
	Jardinage	21	»	21	6.447	»	6.447
	Vacherie	2	»	2	614	»	614
	Travaux industriels.						
AINTE-ANNE-D'AURAY	Confection et réparation de linge et vêtements	22	»	23	6.754	»	6.754
	Couture	86	»	86	26.402	»	26.402
	Lingerie	4	»	4	1.228	»	1.228
	Mécanique	8	»	8	2.456	»	2.456
	TOTAUX	171	»	171	52.497	»	52.497
	Inoccupées — Malades			2			
	Inoccupées — En punition			»			
	Inoccupées — Pour autres causes			1			
	TOTAL GÉNÉRAL			174			
	Travaux divers	54	»	54	16.578	»	16.578
	TOTAUX	54	»	54	16.578	»	16.578
ISTITUTION DES DIACONESSES	Inoccupées — Malades			»			
	Inoccupées — En punition			»			
	Inoccupées — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			54			
	Travaux industriels.						
	Confection de linge et vêtements	3	»	3	458	»	458
LAISON DE REFUGE ISRAÉLITE	TOTAUX	3	»	3	458	»	458
	Inoccupées — Malades			»			
	Inoccupées — En punition			»			
	Inoccupées — Pour autres causes			»			
	TOTAL GÉNÉRAL			3			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE D'ENFANTS occupées au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 189		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
SAINTE-VALÉRIE DE LIMOGES.	*Services économiques.*						
	Buanderie	6	»	6	1.842	»	1.8
	Travaux divers	9	»	9	2.763	»	2.7
	Services agricoles.						
	Jardinage	6	»	6	1.842	»	1.8
	Vacherie	2	»	2	730	»	7
	Travaux industriels.						
	Confection et réparation de linge et vêtements	9	»	9	2.763	»	2.7
	Couture sur lingerie	49	»	49	15.043	»	15.0
	TOTAUX	81	»	81	24.983	»	24.9
	Inoccupées : Malades			2			
	Inoccupées : En punition			1			
	Inoccupées : Pour autres causes			1			
	TOTAL GÉNÉRAL			85			
ROUEN (ATELIER-REFUGE)	*Services économiques.*						
	Boulangerie	5	»	5	1.535	»	1.5
	Buanderie	5	»	5	1.535	»	1.5
	Cuisine	12	»	12	3.684	»	3.6
	Travaux divers	20	»	20	6.140	»	6.1
	Services agricoles.						
	Conduite des voitures et instruments aratoires	10	»	10	3.070	»	3.0
	Jardinage	25	»	25	7.675	»	7.6
	Porcherie	2	»	2	614	»	6
	Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	45	»	45	13.815	»	13.8
	Vacherie	6	»	6	1.842	»	1.8
	Travaux industriels.						
	Confection et réparation de linge et vêtements	181	»	181	55.567	»	55.5
	TOTAUX	311	»	311	95.477	»	95.4
	Inoccupées : Malades			1			
	Inoccupées : En punition			»			
	Inoccupées : Pour autres causes			3			
	TOTAL GÉNÉRAL			315			

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS

D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

TABLEAU N° XIV

RÉCAPITULATION

DES PRODUITS DU TRAVAIL PAR INDUSTRIE

Digitized by Google

MAISONS D'ÉD

TABLEAU N° XIV. — Récapitulation des r

ÉTABLISSEMENTS AFFE

NATURE DES TRAVAUX	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS					
	NOMBRE DE JEUNES DÉTENUS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1893		
	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou se annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7
FRANCE						
Services économiques.						
Boulangerie	32	»	32	8.884	»	8.8
Buanderie	27	»	27	7.421	»	7.4
Cuisine	51	»	51	17.222	»	17.2
Travaux divers	103	»	103	35.985	»	35.9
Services agricoles.						
Agriculture	»	»	»	»	»	
Basse-cour	1	»	1	307	»	3
Bergerie	14	»	14	4.636	»	4.6
Bouverie	14	»	14	4.278	»	4.2
Caves	7	»	7	1.265	»	1.2
Conduite des attelages	61	»	61	19.208	»	19.2
Jardinage	91	»	91	29.546	»	29.5
Marine	89	»	89	27.323	»	27.3
Porcherie	26	»	26	7.690	»	7.6
Travaux agricoles, horticoles, terrassements, etc	838	44	882	255.214	17.340	272.5
Vacherie	41	»	41	12.388	»	12.3
Travaux industriels.						
Ajustage, mécanique, serrurerie, armurerie	10	»	10	2.232	»	2.2
Bijouterie, nacrerie, optique, compas	»	»	»	»	»	
Bonneterie, passementerie	»	»	»	6.953	»	6.9
Bourrelerie, sellerie, arçonnerie	1	»	1	307	»	3
Brosserie	42	»	42	9.777	»	9.7
Cannelage, ciselure, tournage	»	»	»	»	»	
Chapellerie	»	»	»	»	»	
Charpenterie, scierie de long	18	»	18	4.987	»	4.9
Charronnage, forge, maréchalerie, taillanderie	69	»	69	22.184	»	22.1
Confection et réparation de linge et vêtements tailleurs d'habits	57	»	57	12.257	»	12.2
Corderie	14	»	14	4.298	»	4.2
Cordonnerie chaussonnerie	152	»	152	42.595	»	42.5
Coutellerie	»	»	»	»	»	
Ferblanterie, tamis	28	»	28	8.683	»	8.6
Maçonnerie, briqueterie, marbrerie	60	»	60	17.423	»	17.4
Menuiserie, ébénisterie, dorure, miroiterie	40	»	40	12.377	»	12.3
Peinture, peinture décorative, vitrerie	»	»	»	»	»	
Reliure, cartonnerie	»	»	»	»	»	
Saboterie, espadrille, galocherie	104	»	104	40.327	»	40.3
Vannerie, tonnellerie	55	»	55	18.533	»	18.5
Travaux industriels divers	126	»	126	25.951	»	25.9
Service général usine, comptabilité, emp. au magasin	4	»	4	1.381	»	1.3
TOTAUX	2.175	44	2.219	661.632	17.340	678.9
Inoccupés.						
Malades	»	»	70	»	»	
En punition	»	»	93	»	»	
Pour autres causes	»	»	249	»	»	
TOTAUX GÉNÉRAUX	»	»	2.631	»	»	

Digitized by Google

TION CORRECTIONNELLE

gnements sur le travail pendant l'année 1893.

S AUX GARÇONS

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS						TOTAL					
NBRE DE JEUNES DÉTENUS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1893			NOMBRE DE JEUNES DÉTENUS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1893		
dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
9	10		11	12	13	14	15	16	17	18	19
»	26		6.044	»	6.044	52	»	52	14.928	»	14.928
»	42		12.643	»	12.643	69	»	69	20.064	»	20.064
»	40		12.979	»	12.979	91	»	91	30.201	»	30.201
»	54		13.692	»	13.692	157	»	157	49.677	»	49.677
»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»		»	»	»	1	»	1	307	»	307
»	19		6.471	»	6.471	33	»	33	11.107	»	11.107
»	»		»	»	»	14	»	14	4.278	»	4.278
»	11		2.181	»	2.181	18	»	18	3.446	»	3.446
»	81		26.848	»	26.848	142	»	142	46.056	»	46.056
»	74		24.587	»	24.587	165	»	165	54.133	»	54.133
»	»		»	»	»	89	»	89	27.323	»	27.323
»	12		3.800	»	3.800	38	»	38	11.490	»	11.490
3	1.089		304.041	1.387	305.428	1.924	47	1.971	559.255	18.727	577.982
»	30		9.680	»	9.680	71	»	71	22.068	»	22.068
1	148		41.223	230	41.453	157	1	158	43.455	230	43.685
7	7		»	2.435	2.435	»	7	7	»	2.435	2.435
»	»		»	»	»	»	»	»	6.953	»	6.953
1	1		»	366	366	1	1	2	307	366	673
2	23		5.644	568	6.212	63	2	65	15.421	568	15.989
3	42		10.816	466	11.282	39	3	42	10.816	466	11.282
»	»		»	380	380	»	»	»	»	380	380
»	7		2.154	»	2.154	25	»	25	7.141	»	7.141
»	42		12.246	»	12.246	111	»	111	34.430	»	34.430
»	144		43.107	7	43.114	201	»	201	55.364	7	55.371
»	»		»	»	»	14	»	14	4.298	»	4.298
7	145		34.037	1.679	35.716	290	7	297	76.632	1.679	78.311
»	33		9.467	»	9.467	33	»	33	9.467	»	9.467
»	11		3.332	260	3.592	39	»	39	12.015	260	12.275
1	28		8.355	145	8.500	87	1	88	25.778	145	25.923
15	42		7.613	4.337	11.950	67	15	82	19.990	4.337	24.327
»	7		2.000	160	2.160	7	»	7	2.000	160	2.160
2	5		921	685	1.606	3	2	5	921	685	1.606
»	32		5.181	»	5.181	136	»	136	45.508	»	45.508
»	17		1.078	»	1.078	72	»	72	19.611	»	19.611
17	100		8.903	3.848	12.751	209	17	226	34.854	3.848	38.702
»	14		4.094	»	4.094	18	»	18	5.475	»	5.475
59	2.320		623.137	16.953	640.090	4.436	103	4.539	1.284.769	34.293	1.319.062
»	28		»	»	»	»	»	98	»	»	»
»	9		»	»	»	»	»	102	»	»	»
»	247		»	»	»	»	»	496	»	»	»
»	2.604		»	»	»	»	»	5.235	»	»	»

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

NATURE DES TRAVAUX	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS					
	NOMBRE DE JEUNES DÉTENUS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 189		
	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7
ALGÉRIE						
Services économiques.						
Boulangerie	»	»	»	»	»	
Buanderie	»	»	»	»	»	
Cuisine	»	»	»	»	»	
Travaux divers	»	»	»	»	»	
Services agricoles.						
Bergerie	»	»	»	»	»	
Caves	»	»	»	»	»	
Conduite des attelages	»	»	»	»	»	
Jardinage	»	»	»	»	»	
Porcherie	»	»	»	»	»	
Travaux agricoles	»	»	»	»	»	
Vacherie	»	»	»	»	»	
Viticulture	»	»	»	»	»	
Travaux industriels.						
Ajusteurs	»	»	»	»	»	
Charronnerie, maréchalerie	»	»	»	»	»	
Confection de linge et de vêtements	»	»	»	»	»	
Cordonnerie	»	»	»	»	»	
Ferblanterie	»	»	»	»	»	
Forges	»	»	»	»	»	
Maçonnerie	»	»	»	»	»	
Menuiserie	»	»	»	»	»	
Travaux divers	»	»	»	»	»	
TOTAUX	»	»	»	»	»	
Inoccupés.						
Malades	»	»	»	»	»	
En punition	»	»	»	»	»	
Pour autres causes	»	»	»	»	»	
TOTAUX GÉNÉRAUX	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

AUX GARÇONS

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS					TOTAL					
NOMBRE DE JEUNES DÉTENUS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1893		NOMBRE DE JEUNES DÉTENUS occupés au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1893		
à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
»	2	614	»	614	2	»	2	614	»	614
»	3	921	»	921	3	»	3	921	»	921
»	2	614	»	614	2	»	2	614	»	614
»	12	3.684	»	3.684	12	»	12	3.684	»	3.684
»	5	1.535	»	1.535	5	»	5	1.535	»	1.535
»	3	921	»	921	3	»	3	921	»	921
»	14	4.298	»	4.298	14	»	14	4.298	»	4.298
»	9	2.763	»	2.763	9	»	9	2.763	»	2.763
»	2	614	»	614	2	»	2	614	»	614
»	89	27.323	»	27.323	89	»	89	27.323	»	27.323
»	2	614	»	614	2	»	2	614	»	614
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	12	3.684	»	3.684	12	»	12	3.684	»	3.684
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	307	»	307	1	»	1	307	»	307
»	2	614	»	614	2	»	2	614	»	614
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	6	1.842	»	1.842	6	»	6	1.842	»	1.842
»	164	50.348	»	50.348	164	»	164	50.348	»	50.348
»	3	»	»	»	»	»	3	»	»	»
»	2	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	170	»	»	»	»	»	170	»	»	»

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

NATURE DES TRAVAUX	QURATIER CORRECTIONNEL.					
	NOMBRE DE JEUNES DÉTENUES occupées au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1893		
	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7
FRANCE						
Services économiques.						
Boulangerie	2	»	2	614	»	61
Buanderie	4	»	4	1.228	»	1.22
Cuisine	»	»	»	»	»	
Travaux divers	»	»	»	»	»	
Services agricoles.						
Basse-cour	»	»	»	»	»	
Bergerie	»	»	»	»	»	
Caves	»	»	»	»	»	
Conduite des attelages (voitures et instruments aratoires)	»	»	»	»	»	
Jardinage	6	»	6	1.842	»	1.84
Porcherie	»	»	»	»	»	
Travaux agricoles, horticoles, etc	6	»	6	1.842	»	1.84
Vacherie	»	»	»	»	»	
Travaux industriels.						
Repassage	»	»	»	»	»	
Blanchissage	»	»	»	»	»	
Broderie et festonnerie	»	»	»	»	»	
Couture, confection de linge et de vêtements	9	»	9	2.763	»	2.76
Corseterie	»	»	»	»	»	
Mécanique	»	»	»	»	»	
Passementerie	»	»	»	»	»	
Ravaudage	»	»	»	»	»	
Travaux divers	»	»	»	»	»	
TOTAUX	27	»	27	8.289	»	8.29
Inoccupées.						
Malades	»	»	»	»	»	
En punition	»	»	»	»	»	
Pour autres causes	»	»	»	»	»	
TOTAUX GÉNÉRAUX	27	»	27	8.289	»	8.29

Digitized by Google

ÉS AUX FILLES

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS						TOTAL					
NOMBRE DE JEUNES DÉTENUES ...upées au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1893			NOMBRE DE JEUNES DÉTENUES occupées au 31 décembre 1893			NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1893		
...lans ...ablis- ...ment ...s ses ...exes.	à titre de louage d'ouvrage chez des parti- culiers.	TOTAL	dans l'établisse- ment ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL	dans l'établis- sement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des parti- culiers.	TOTAL	dans l'établisse- ment ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
8	»	8	2.760	»	2.760	10	»	10	3.374	»	3.374
35	»	35	12.327	»	12.327	39	»	39	13.555	»	13.555
28	»	28	9.367	»	9.367	28	»	28	9.367	»	9.367
75	»	75	28.766	»	28.766	75	»	75	28.766	»	28.766
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	610	»	610	»	»	»	610	»	610
10	»	10	3.070	»	3.070	10	»	10	3.070	»	3.070
55	»	55	18.715	»	18.715	61	»	61	20.557	»	20.557
4	»	4	1.344	»	1.344	4	»	4	1.344	»	1.344
45	»	45	13.815	»	13.815	51	»	51	15.657	»	15.657
15	»	15	5.011	»	5.011	15	»	15	5.011	»	5.011
9	»	9	2.143	»	2.143	9	»	9	2.143	»	2.143
30	»	30	4.575	»	4.575	30	»	30	4.575	»	4.575
34	»	34	11.000	»	11.000	34	»	34	11.000	»	11.000
693	»	693	211.278	»	211.278	702	»	702	214.041	»	214.041
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
17	»	17	4.597	»	4.597	17	»	17	4.597	»	4.597
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	»	4	1.228	»	1.228	4	»	4	1.228	»	1.228
60	»	60	17.293	»	17.293	60	»	60	17.293	»	17.293
22	»	1.122	347.899	»	347.899	1.149	»	1.149	356.188	»	356.188
»	»	21	»	»	»	»	»	21	»	»	»
»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	5	»	»	»	»	»	5	»	»	»
22	»	1.149	347.899	»	347.889	1.149	»	1.176	356.188	»	356.188

Digitized by Google

TABLEAU N° XV. — Renseignements sur les jeunes détenu

(Les enfants qui étaient détenus par voie de correctio

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	CAUSE DE LA SORTIE	NOMBRE TOTAL des jeunes détenus libérés pendant l'année.		AGÉS					Récidivistes à leur entrée.	INSTRUCTION religieuse.	
		par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.	par grâce ou mise en liberté provisoire.	de 12 ans et au-dessous.	de plus de 12 à 16 ans.	de plus de 16 à 18 ans.	de plus de 18 à 20 ans.	de plus de 20 ans.		Ayant fait leur première communion.	N'ayant pas fait
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
FRANCE											
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS											
Aniane	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	56	»	»	2	31	23	»	8	56	
	Libération anticipée	»	21	»	»	5	16	»	1	21	
Belle-Isle-en-Mer	Expiration du temps fixé, etc.	40	»	»	»	8	32	»	»	39	
	Libération anticipée	»	37	»	»	25	12	»	»	37	
Les Douaires	Expiration du temps fixé, etc.	69	»	»	11	26	32	»	4	61	
	Libération anticipée	»	77	»	2	49	26	»	»	70	
Saint-Hilaire	Expiration du temps fixé, etc.	86	»	2	24	37	23	»	4	86	
	Libération anticipée	»	16	1	1	8	6	»	1	16	
Saint-Maurice	Expiration du temps fixé, etc.	58	»	»	10	19	29	»	27	58	
	Libération anticipée	»	23	»	2	7	14	»	6	23	
Le Val-d'Yèvre	Expiration du temps fixé, etc.	73	»	»	7	16	50	»	14	73	
	Libération anticipée	»	32	»	»	15	17	»	»	32	
Besançon	Expiration du temps fixé, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Libération anticipée	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Dijon	Expiration du temps fixé, etc.	19	»	»	»	»	19	»	5		
	Libération anticipée	»	8	»	»	3	5	»	2		
Lyon	Expiration du temps fixé, etc.	7	»	»	1	3	3	»	2		
	Libération anticipée	»	»	»	»	»	»	»	»		
Nantes	Expiration du temps fixé, etc.	24	»	»	1	9	14	»	8	21	
	Libération anticipée	»	11	»	»	1	10	»	4	9	
Rouen	Expiration du temps fixé, etc.	38	»	»	1	2	21	14	5	38	
	Libération anticipée	»	5	»	»	»	4	1	»	5	
Villeneuve-sur-Lot	Expiration du temps fixé, etc.	9	»	»	»	4	5	»	3	8	
	Libération anticipée	»	1	»	»	»	1	»	1	1	
	TOTAUX	479	231	3	62	268	362	15	95	662	
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS											
Bar-sur-Aube	Expiration du temps fixé, etc.	5	»	»	1	4	»	»	»	5	
	Libération anticipée	»	3	»	»	»	3	»	1	3	
Bologne	Expiration du temps fixé, etc.	28	»	»	5	12	11	»	1	22	
	Libération anticipée	»	11	»	»	2	9	»	1	11	

Digitized by Google

ıi ont été libérés ou graciés pendant l'année 1893.

ternelle ne figurent pas dans ce tableau.)

ÉS AUX GARÇONS

INSTRUCTION professionnelle. — Ayant appris dans ablissement un métier			RÉSULTATS de l'instruction professionnelle.				RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PLACEMENT									
				N'étant pas en état de gagner leur vie.						Placés par les soins du directeur.						
industriel.	une autre profession.	aucune profession.	Étant en état de gagner leur vie.	par suite d'infirmités ou de mauvaise santé	par défaut d'instruction professionnelle.	par défaut d'intelligence.	Restés dans l'établissement.	Rentrés dans leurs familles.	Confiés à des sociétés de patronage ou à des institutions d'assistance.	Engagés militaires.	Comme ouvriers, domestiques, agriculteurs, ou à autre titre.	Ayant reçu des habillements à leur sortie.	Évaluation du montant des frais d'habillement.	Ayant reçu des secours de route.	Montant des sommes données pour secours de route.	Montant du pécule au moment de la libération
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
													fr. c.		fr. c.	fr. c.
46	2	»	55	1	»	»	»	53	»	»	3	56	2.105 04	56	801 »	2.028 16
18	»	»	21	»	»	»	»	10	»	11	»	13	488 67	13	66 »	838 82
17	7	1	39	»	»	1	»	40	»	»	»	40	1.882 »	40	366 90	623 21
6	19	»	37	»	»	»	»	11	»	24	2	37	1.408 35	13	71 55	621 50
8	2	»	60	2	5	2	»	66	»	»	3	69	2.989 45	69	378 »	983 57
17	2	»	77	»	»	»	»	13	3	11	50	77	1.290 10	16	86 »	540 49
16	6	»	73	3	6	4	»	58	3	»	25	86	3.860 50	52	592 05	1.734 07
10	1	»	16	»	»	»	»	10	»	6	»	16	617 85	9	59 15	216 93
5	7	»	58	»	»	»	»	56	1	1	1	58	1.553 39	58	595 »	885 08
»	11	»	23	»	»	»	»	4	2	7	10	7	167 73	1	7 »	320 27
11	»	»	73	»	»	»	»	70	3	»	»	73	2.522 15	73	782 60	737 05
10	»	»	32	»	»	»	»	18	»	9	5	20	673 »	11	106 70	728 40
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
19	»	»	19	»	»	»	»	18	»	1	»	19	597 50	18	279 85	976 55
8	»	»	8	»	»	»	»	6	1	1	»	7	178 50	6	88 50	617 02
7	»	»	7	»	»	»	»	7	»	»	»	7	182 70	7	187 40	224 40
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
20	4	»	24	»	»	»	»	17	7	»	»	24	648 »	17	343 80	1.291 98
11	»	»	11	»	»	»	»	2	»	9	»	11	297 »	2	40 »	1.038 17
38	»	»	38	»	»	»	»	34	3	1	»	37	991 80	33	307 20	1.853 54
5	»	»	5	»	»	»	»	4	»	1	»	2	53 70	1	12 65	233 51
9	»	»	6	»	3	»	»	9	»	»	»	9	239 »	9	145 45	360 53
1	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	1	27 »	1	5 55	90 16
282	61	1	683	6	14	7	»	506	23	82	99	669	22.775 43	505	5.322 35	16.943 41
»	»	1	4	1	»	»	»	4	»	»	1	5	225 »	5	42 15	155 15
»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3	»	3	135 »	3	30 25	202 09
26	2	»	18	3	5	2	»	25	1	»	2	28	840 »	27	271 05	1.890 70
11	»	»	11	»	»	»	»	6	»	5	»	»	»	»	»	1.451 »

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFF

ÉTABLISSEMENTS	CAUSE DE LA SORTIE	NOMBRE TOTAL des jeunes détenus libérés pendant l'année		AGÉS					Récidivistes à leur entrée.	INSTRUCTION religieuse.	
		par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.	par grâce ou mise en liberté provisoire.	de 12 ans et au-dessous.	de plus de 12 à 16 ans.	de plus de 16 à 18 ans.	de plus de 18 à 20 ans.	de plus de 20 ans.		Ayant fait leur première communion.	N'ayant pas fait leur première communion.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS (*suite.*)											
Jommelières	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	22	»	»	5	15	2	»	4	12	»
	Libération anticipée	»	8	»	3	4	1	»	»	»	»
La Loge	Expiration du temps fixé, etc.	30	»	»	»	10	20	»	17	30	»
	Libération anticipée	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Le Luc	Expiration du temps fixé, etc.	34	»	»	3	15	16	»	2	34	»
	Libération anticipée	»	12	»	1	8	3	»	1	12	»
Mettray	Expiration du temps fixé etc.	51	»	1	6	18	26	»	21	50	1
	Libération anticipée	»	36	»	3	8	25	»	13	36	»
Saint-Éloi	Expiration du temps fixé, etc.	27	»	3	11	8	5	»	8	25	1
	Libération anticipée	»	3	1	2	»	»	»	»	3	»
Sainte-Foy	Expiration du temps fixé, etc.	9	»	»	»	»	9	»	»	7	1
	Libération anticipée	»	4	»	»	»	4	»	»	4	»
Saint-Ilan	Expiration du temps fixé, etc.	20	»	»	»	»	17	3	2	20	1
	Libération anticipée	»	16	»	1	3	12	»	1	16	»
Saint-Joseph	Expiration du temps fixé, etc.	53	»	2	27	19	5	»	3	52	1
	Libération anticipée	»	8	»	6	2	»	»	»	8	»
Société de patronage de la Seine	Expiration du temps fixé, etc.	6	»	»	»	2	4	»	»	5	1
	Libération anticipée	»	1	»	»	»	1	»	»	1	»
Société de patr. des enf. prot. insoumis.	Expiration du temps fixé, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Libération anticipée	»	8	»	1	5	2	»	»	8	»
Établissements	privés	285	110	7	75	135	175	3	75	385	11
	publics	479	231	3	62	268	362	15	95	662	16
Garçons. — Établissements publics et privés		764	341	10	137	403	537	18	170	1.047	27
ALGÉRIE											
M'Zéra	Expiration du temps fixé, etc.	42	»	3	25	11	3	»	4	12	»
	Libération anticipée	»	1	»	1	»	»	»	»	1	1
TOTAUX (France et Algérie)		806	342	13	163	414	540	18	174	1.060	28

Digitized by Google

IÉS AUX GARÇONS

INSTRUCTION professionnelle. — Ayant appris dans l'établissement un metier				RÉSULTATS de l'instruction professionnelle.				RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PLACEMENT									
				Étant	N'étant pas en état de gagner leur vie.			Restés	Rentrés dans leur famille.	Confiés à des sociétés de patronage ou à des institutions d'assistance.	Placés par les soins du directeur.		Ayant reçu des habillements à leur sortie.	Évaluation du montant des frais d'habillement.	Ayant reçu des secours de route.	Montant des sommes données pour secours de route.	Montant du pécule au moment de la libération
agricole.	industriel.	une autre profession.	aucune profession.	en état de gagner leur vie.	par suite d'infirmités ou de mauvaise santé.	par défaut d'instruction professionnelle.	par défaut d'intelligence.	dans l'établissement.			Engagés militaires.	Comme ouvriers, domestiques, agriculteurs, ou à autre titre.					
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
														fr. c.		fr. c.	fr. c.
20	2	»	»	22	»	»	»	»	22	»	»	»	22	1.100 »	22	139 10	433 10
6	2	»	»	8	»	»	»	»	4	»	4	»	8	400 »	8	45 25	65 20
27	1	2	»	30	»	»	»	»	27	»	»	3	30	960 »	30	303 05	1.035 10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
31	3	»	»	34	»	»	»	»	31	»	»	3	34	1.700 »	34	555 »	254 »
11	1	»	»	12	»	»	»	»	8	1	3	»	12	600 »	12	154 »	86 »
32	18	1	»	48	1	2	»	»	43	»	»	7	50	2.166 »	46	631 10	2.764 79
21	10	2	»	33	1	2	»	»	8	1	8	20	32	1.361 40	28	173 25	2.624 82
13	9	»	5	22	»	4	1	»	24	»	»	3	27	945 »	24	1.225 »	1.650 »
»	»	»	3	»	»	3	»	»	3	»	»	»	3	95 »	»	»	»
6	3	»	»	9	»	»	»	»	8	»	»	1	9	360 »	9	258 »	740 »
2	2	»	»	4	»	»	»	»	2	»	1	1	4	160 »	4	60 »	225 »
16	4	»	»	20	»	»	»	»	14	»	»	6	20	560 »	13	81 25	552 71
12	4	»	»	15	1	»	»	»	4	»	4	8	16	435 »	3	20 »	553 78
12	18	»	23	30	»	23	»	6	33	8	2	4	47	3.136 90	41	1.104 »	2.427 »
»	2	»	6	2	1	5	»	»	6	1	1	»	8	282 »	1	10 50	172 40
»	6	»	»	6	»	»	»	»	2	»	»	4	6	420 »	»	»	1.078 50
»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	1	35 »	1	10 »	153 50
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	4	4	»	8	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»
9	127	11	38	340	8	44	3	6	282	12	32	63	365	15.916 30	311	5.112 95	18.528 84
8	282	61	1	643	6	14	7	»	506	23	82	99	689	22.775 43	505	5.322 35	16.943 41
5	409	72	39	1.023	14	58	10	6	788	35	114	162	1.034	38.691 73	816	10.435 30	35.472 25
7	5	»	»	39	»	3	»	»	41	»	»	1	42	1.260 »	42	812 75	282 60
1	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	1	29 »	1	10 »	15 30
3	414	72	39	1.063	14	61	10	6	830	35	114	163	1 077	39.980 73	859	11.258 05	35.770 15

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFE

ÉTABLISSEMENTS	CAUSE DE LA SORTIE	NOMBRE TOTAL des jeunes détenues libérées pendant l'année		AGÉES					Récidivistes à leur entrée.	INSTRUCTION religieuse	
		par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.	par grâce ou mise en liberté provisoire.	de 12 ans et au-dessous.	de plus de 12 à 16 ans.	de plus de 16 à 18 ans.	de plus de 18 à 20 ans.	de plus de 20 ans.		Ayant fait leur première communion.	N'ayant pas fait leur première communion.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
FRANCE											
QUARTIER CORRECTIONNEL											
Rouen (atelier de refuge)	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	15	»	»	3	9	3	»	»	15	»
	Libération anticipée	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
ÉTABLISSEMENT PUBLIC (*Quartier spécial de jeunes filles.*)											
Doullens	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	1	»	»	»	»	1	»	»	1	»
	Libération anticipée	»	4	»	»	3	1	»	»	4	»
ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAUX											
Cadillac	Expiration du temps fixé, etc.	7	»	»	»	»	»	7	1	6	1
	Libération anticipée	»	19	»	5	14	»	»	1	16	3
Fouilleuse	Expiration du temps fixé etc.	59	»	»	14	31	14	»	»	59	»
	Libération anticipée	»	6	»	»	4	2	»	»	6	»
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS											
Bavilliers	Expiration du temps fixé, etc.	22	»	1	2	15	4	»	2	22	»
	Libération anticipée	»	5	»	»	2	3	»	1	5	»
Diaconesses	Expiration du temps fixé etc	3	»	»	1	»	2	»	»	»	»
	Libération anticipée	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Israélites	Expiration du temps fixé, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Libération anticipée	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Limoges (Sainte-Valérie)	Expiration du temps fixé, etc.	17	»	»	»	14	3	»	»	17	»
	Libération anticipée	»	2	»	»	2	»	»	»	2	»
Montpellier	Expiration du temps fixé, etc.	8	»	»	2	4	2	»	»	8	»
	Libération anticipée	»	3	»	»	1	2	»	»	3	»
Rouen	Expiration du temps fixé, etc.	57	5	16	18	14	9	»	»	57	»
	Libération anticipée	»	»	»	»	5	»	»	»	5	»
Sainte-Anne-d'Auray	Expiration du temps fixé, etc.	24	»	»	3	8	13	»	»	24	»
	Libération anticipée	»	2	»	»	1	1	»	»	2	»
Filles....	Établissements privés	198	46	17	45	118	57	7	5	237	»
	Quartier correctionnel	15	»	»	3	9	3	»	»	15	»
Établissements publics et privés	Filles	213	46	17	48	127	60	7	5	252	»
	Garçons	806	342	13	163	414	540	18	174	1.049	98
TOTAUX GÉNÉRAUX POUR LES GARÇONS ET LES FILLES.		1.019	388	30	211	541	600	25	179	1.301	98
		1.407		1.407						1.399	

Digitized by Google

TÉS AUX FILLES

INSTRUCTION professionnelle. — Ayant appris dans l'établissement un métier				RÉSULTATS de l'instruction professionnelle.				RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PLACEMENT										
				Étant	N'étant pas en état de gagner leur vie						Placées par les soins du directeur.							
agricole.	industriel.	une autre profession.	aucune profession.	en état de gagner leur vie.	par suite d'infirmités ou de mauvaise santé.	par défaut d'instruction professionnelle.	par défaut d'intelligence.	Restées dans l'établissement.	Rentrées dans leurs familles.	Confiées à des sociétés de patronage ou à des institutions d'assistance.	Engagés militaires (pour mémoire et pour total)	comme ouvrières, domestiques ou à autre titre.	Ayant reçu des habillements à leur sortie.	Évaluation du montant des frais d'habillement.	Ayant reçu des secours de route.	Montant des sommes données pour secours de route.	Montant du pécule au moment de la libération
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
														fr. c.		fr. c.	fr. c.
5	9	1	»	14	1	»	»	»	10	»	»	5	15	2.330 »	15	975 »	1.150 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »	»	»	»
»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	1	52 70	1	8 10	36 11
»	»	4	»	4	»	»	»	»	3	»	»	1	4	128 »	3	54 »	82 56
»	7	»	»	7	»	»	»	»	2	5	»	»	5	351 »	3	27 90	273 35
»	19	»	»	19	»	»	»	»	4	15	»	»	»	»	»	»	557 08
»	59	»	»	52	»	7	»	»	50	8	»	1	58	3.480 »	59	2.235 05	3.889 62
»	6	»	»	6	»	»	»	»	1	3	»	2	6	270 »	4	127 55	691 17
5	15	»	2	20	»	2	»	1	12	»	»	9	22	1.000 »	22	324 50	667 »
1	4	»	»	5	»	»	»	»	2	»	»	3	5	265 »	5	68 50	261 »
»	»	3	»	3	»	»	»	»	3	»	»	»	3	200 »	2	48 »	125 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	16	»	»	14	2	»	1	5	12	»	»	»	17	544 »	12	220 »	414 55
»	2	»	»	2	»	»	»	»	2	»	»	»	2	64 »	2	34 »	»
1	6	»	1	7	»	»	1	3	5	»	»	»	8	275 »	5	88 50	109 65
1	2	»	»	3	»	»	»	2	1	»	»	»	3	120 »	1	10 »	110 45
21	22	11	»	36	»	14	7	»	21	»	»	36	57	8.330 »	23	1.820 »	3.025 »
2	3	»	»	5	»	»	»	»	3	»	»	2	5	1.010 »	3	115 »	375 »
5	19	»	»	24	»	»	»	3	18	3	»	»	21	1.080 »	24	225 50	940 55
»	2	»	»	2	»	»	»	»	2	»	»	»	2	90 »	2	14 50	65 60
40	182	19	3	210	2	23	9	14	141	35	»	54	222	17.259 70	168	5.421 10	11.623 69
5	9	1	»	14	1	»	»	»	10	»	»	5	15	2.330 »	15	975 »	1.150 »
45	191	20	3	224	3	23	9	14	151	35	»	59	237	19.589 70	183	6.396 10	12.773 69
823	414	72	39	1.063	14	61	10	6	830	35	114	163	1.077	39.980 73	859	11 258 05	35.770 15
868	605	92	42	1.287	17	84	19	20	981	70	114	222	1.314	59.570 43	1.042	17.654 15	48.543 84
1.407				1.407				1.407										

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCA

TABLEAU N° XVI. — État

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	ILLETTRÉS A LEUR ENTRÉE				
		AYANT APPRIS			ayant acquis l'instruction primaire complète.	dont les illettrés
		à lire.	à lire et à écrire.	à lire, à écrire et à calculer		
1	2	3	4	5	6	7
FRANCE						
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS						
Aniane	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	2	5	8	»	»
	Libérés par anticipation	»	2	3	»	»
Belle-Isle-en-Mer	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	1	13	»	1	1
	Libérés par anticipation	»	8	6	»	»
Les Douaires	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	13	15	7	»	»
	Libérés par anticipation	10	22	5	»	»
Saint-Hilaire	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	14	19	8	»	»
	Libérés par anticipation	»	1	2	»	»
Saint-Maurice	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	2	4	17	2	»
	Libérés par anticipation	»	1	6	»	»
Le Val-d'Yèvre	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	1	9	18	7	»
	Libérés par anticipation	»	1	11	6	»
Besançon	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	»	»	»	»	»
	Libérés par anticipation	»	»	»	»	»
Dijon	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	1	»	2	»	»
	Libérés par anticipation	»	»	»	»	»
Lyon	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	»	»	»	»	»
	Libérés par anticipation	»	»	»	»	»
Nantes	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	»	1	2	»	
	Libérés par anticipation	»	3	2	»	
Rouen	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	2	3	9	»	
	Libérés par anticipation	»	»	2	»	
Villeneuve-sur-Lot	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	»	»	»	»	»
	Libérés par anticipation	»	»	1	»	»
	TOTAUX	46	107	109	16	1
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS						
Bar-sur-Aube	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	»	1	3	»	»
	Libérés par anticipation	»	»	1	»	»
Bologne	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	2	6	3	»	»
	Libérés par anticipation	»	1	1	»	

Les libérés qui étaient détenus par voie de correction paternelle ne figurent pas dans ce tableau.

Digitized by Google

ION CORRECTIONNELLE

e l'instruction des libérés.

ÉS AUX GARÇONS

SACHANT LIRE A LEUR ENTRÉE				SACHANT LIRE ET ÉCRIRE à leur entrée.			SACHANT lire, écrire et calculer à leur entrée.		POSSÉDANT à leur entrée l'instruction primaire ou une instruction supérieure.		TOTAL
AYANT APPRIS		ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant appris à calculer.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	n'ayant pas fait de progrès.	
écrire.	à écrire et à calculer.										
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
2	9	»	»	10	5	»	13	»	2	»	56
»	8	»	»	7	»	»	»	»	1	»	21
»	6	5	»	4	3	»	6	»	»	»	40
»	7	4	»	8	2	»	2	»	»	»	37
4	19	2	»	3	1	1	4	»	»	»	69
3	16	2	»	8	7	»	4	»	»	»	77
2	5	»	3	17	3	6	4	4	1	»	86
2	4	»	»	4	1	»	2	»	»	»	16
»	13	»	»	10	6	»	4	»	»	»	58
»	»	»	»	8	4	»	4	»	»	»	23
1	9	10	»	4	8	»	3	»	»	»	73
»	8	3	»	»	2	»	1	»	»	»	32
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	3	1	»	10	1	»	2	»	»	»	19
»	»	»	»	6	»	»	2	»	»	»	8
»	1	»	»	2	»	2	»	1	»	»	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	5	»	»	8	»	»	4	»	1	»	24
»	»	»	»	4	»	»	2	»	»	»	11
2	6	1	2	1	3	»	6	1	2	»	38
»	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	5
2	1	»	»	3	1	1	1	»	»	»	9
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
24	121	30	5	117	47	10	64	6	7	»	710
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	5
»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	3
1	5	»	»	2	»	2	6	1	»	»	28
»	»	»	»	2	»	»	6	1	»	»	11

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS AFFEC

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	ILLETTRÉS A LEUR ENTREE				
		AYANT APPRIS			ayant acquis l'instruction primaire complete.	devenus illettrés
		à lire.	à lire et à écrire.	à lire, à écrire et à calculer		
1	2	3	4	5	6	7
Jommelières	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	8	2	1	1	»
	Libérés par anticipation	1	»	»	1	»
La Loge	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	»	4	3	»	1
	Libérés par anticipation	»	»	»	»	»
Le Luc	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	»	1	5	»	»
	Libérés par anticipation	»	»	1	»	»
Mettray	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	6	4	5	»	»
	Libérés par anticipation	1	1	6	»	»
Saint-Éloi	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	2	3	2	»	3
	Libérés par anticipation	»	1	1	»	»
Sainte-Foy	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	»	1	2	1	1
	Libérés par anticipation	1	»	2	»	»
Saint-Ilan	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	2	7	8	1	»
	Libérés par anticipation	1	4	»	1	»
Saint-Joseph	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	»	2	28	10	»
	Libérés par anticipation	»	»	2	4	»
Société de patronage de la Seine	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	»	»	1	»	»
	Libérés par anticipation	»	»	»	»	»
Société de patron. des enf. prot. insoumis	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	»	»	»	»	»
	Libérés par anticipation	»	»	»	»	»
Établissements	privés	24	38	75	19	5
	publics	46	107	109	16	1
Garçons. — Établissements publics et privés		70	145	184	35	»
ALGÉRIE						
M'Zéra	Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	8	5	13	4	»
	Libérés par anticipation	»	»	»	»	»
TOTAUX (France et Algérie)		78	150	197	39	15

Digitized by Google

S AUX GARÇONS

SACHANT LIRE A LEUR ENTRÉE				SACHANT LIRE ET ÉCRIRE à leur entrée.			SACHANT lire, écrire et calculer à leur entrée.		POSSÉDANT à leur entrée l'instruction primaire ou une instruction supérieure.		TOTAL
AYANT APPRIS		ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant appris à calculer.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	n'ayant pas fait de progrès.	
...ntre	à écrire et à calculer.										
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
5	1	1	»	1	2	»	»	»	»	»	22
»	2	2	»	1	1	»	»	»	»	»	8
»	8	»	»	9	»	»	»	9	1	»	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	2	»	»	10	6	»	7	1	2	»	34
»	»	»	»	1	2	»	7	1	»	»	12
»	3	»	»	15	»	»	1	14	3	»	51
»	1	»	»	5	»	»	2	16	3	1	36
2	5	»	»	10	»	»	»	»	»	»	27
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	3
»	1	»	»	2	»	1	»	»	»	»	9
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	4
»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	20
»	1	1	»	3	1	»	4	»	»	»	16
»	3	2	»	»	4	»	4	»	»	»	53
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	8
»	»	»	»	1	»	»	4	»	»	»	6
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	8
8	28	7	»	64	21	4	49	43	9	1	395
24	121	30	5	117	47	10	64	6	7	»	710
32	149	37	5	181	68	14	113	49	16	1	1.105
»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	42
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
32	149	38	6	181	70	14	113	49	16	1	1.148

Digitized by Google

Digitized by Google

IV

AISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION,

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

N^os^ des tableaux.		
I.	—	Mouvement général d'entrée et de sortie.
II.	—	Répartition de l'effectif au 31 décembre 1892.
III.	—	État sanitaire.
IV.	—	Cas d'aliénation mentale.
V.	—	État disciplinaire.
VI.	—	Résultat de l'enseignement.
VII.	—	Industries exercées; produit du travail.
VIII.	—	Répartition du produit du travail.
ıbleau unique.	—	Chambres et dépôts de sûreté.

Digitized by Google

TABLEAU N° I. — Mouvement général d'entrée et de sortie.

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893							Par expiration de la peine.
			VENANT		RÉINTÉGRÉS				TOTAL	
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transférement dans un hôpital.	après transférement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Ain	Bourg	22	147	221	»	»	»	»	368	193
	Belley	13	66	101	»	»	»	»	167	79
	Gex	3	22	49	»	»	»	»	71	33
	Nantua	14	34	81	»	»	»	»	115	67
	Trévoux	45	58	220	»	»	»	»	278	168
Aisne	Laon	178	429	659	»	»	»	»	1.088	99
	Château-Thierry	14	125	97	»	3	»	»	225	102
	Saint-Quentin	58	579	154	»	»	»	»	733	543
	Soissons	17	160	109	»	»	»	»	269	139
	Vervins	61	229	230	»	»	»	»	459	261
Allier	Moulins	135	184	441	»	»	»	»	625	415
	Cusset	52	115	335	»	»	»	»	450	233
	Gannat	15	94	107	»	»	»	»	201	72
	Montluçon	30	342	104	»	1	»	»	447	287
Alpes (Basses-)	Digne	9	25	59	»	»	»	»	84	38
	Barcelonnette	3	14	13	»	»	»	»	27	15
	Castellane	5	16	24	»	»	»	»	40	20
	Forcalquier	3	66	29	»	»	»	»	95	57
	Sisteron	1	44	»	»	»	»	»	44	18
Alpes (Hautes-)	Gap	18	56	138	»	2	»	»	196	65
	Briançon	4	24	79	»	1	»	»	104	36
	Embrun	3	25	74	»	1	»	»	100	35
Alpes-Maritimes	Nice (Cellulaire)	220	1.665	514	»	1	»	»	2.180	1.146
	Grasse	65	153	385	»	»	»	»	538	263
Ardèche	Privas	21	61	178	»	»	»	»	239	134
	Largentière	14	82	34	»	»	»	»	116	76
	Tournon	15	103	148	»	1	»	»	252	98
Ardennes	Mézières (justice)	»	»	24	»	»	»	»	24	»
	Charleville (arrêt et correction)	21	217	128	»	»	»	»	345	145
	Réthel	42	121	150	»	»	»	»	271	129
	Rocroy	26	84	106	»	»	»	»	190	95
	Sedan	14	193	54	»	»	»	»	247	163
	Vouziers	9	56	78	»	»	1	»	175	104
Ariège	Foix	7	27	27	»	»	»	»	54	32
	Pamiers	4	49	29	»	»	»	»	78	59
	Saint-Girons	4	85	27	»	»	»	»	112	87
Aube	Troyes	97	739	168	»	2	»	»	909	685
	Arcis-sur-Aube	10	80	37	2	»	»	»	119	62
	Bar-sur-Aube	20	105	36	»	»	»	»	141	92
	Bar-sur-Seine	10	134	11	»	»	»	»	145	66
	Nogent-sur-Seine	17	91	73	»	»	»	»	164	56
Aude	Carcassonne	43	194	275	»	»	»	»	469	242
	Castelnaudary	5	51	18	»	»	»	»	69	45
	Limoux	5	64	39	»	»	»	»	103	57
	Narbonne	26	399	473	»	2	»	»	874	426

Digitized by Google

ÇE ET DE CORRECTION

ctif au 31 décembre 1893. (Hommes et jeunes garçons.)

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893											POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
	TRANSFÉRÉS												
Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉS	DÉCÉDÉS dans les prisons.	EXÉCUTÉS	TOTAL			
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
80	21	50	6	»	»	2	»	»	»	352	38	8.776	
50	4	30	»	»	»	1	»	»	»	164	16	4.311	
20	»	19	»	»	»	»	»	»	»	72	2	1.088	29.781
36	3	13	»	»	»	»	»	»	»	119	10	3.390	
80	2	25	1	»	»	»	1	2	»	282	41	12.216	
76	49	66	9	»	1	1	»	»	»	1.143	123	48.368	
30	1	88	»	»	4	»	»	1	»	226	13	5.113	
59	8	130	»	»	»	2	»	1	»	743	48	20.596	96.556
67	12	43	»	»	1	»	»	»	»	262	24	6.630	
95	15	89	»	»	»	»	»	»	»	465	55	15.849	
56	28	106	1	»	»	»	»	3	»	612	148	39.094	
197	5	23	»	1	2	»	»	»	»	461	41	11.735	
34	1	79	»	»	»	»	»	»	»	194	22	4.733	65.771
43	12	95	»	»	1	1	»	»	»	439	38	10.209	
15	6	25	»	»	»	»	»	1	»	85	8	3.021	
6	»	8	»	»	»	»	»	»	»	29	1	564	
14	»	7	»	»	»	»	»	»	»	41	4	1.069	7.701
36	»	11	1	»	6	»	»	»	»	91	7	2.271	
19	»	5	»	»	»	»	»	»	»	42	3	776	
88	3	47	»	»	4	»	»	»	»	207	7	3.993	
66	»	13	»	»	1	»	»	»	»	106	2	1.225	7.269
28	5	28	»	»	3	»	1	»	»	102	1	2.051	
872	54	128	7	»	4	»	»	4	»	2.216	184	79.163	92.840
227	1	80	»	»	1	»	»	»	»	572	31	13.677	
50	21	26	3	»	»	2	»	»	»	237	23	10.828	
19	»	12	»	»	»	1	»	»	»	119	11	2.029	19.659
102	»	46	»	»	1	»	»	1	»	250	17	6.802	
4	7	2	7	»	»	»	»	»	»	20	4	1.026	
62	14	110	»	»	»	»	»	»	»	332	34	6.571	
14	9	34	»	»	»	»	»	»	»	287	26	14.179	36.462
75	2	25	»	»	»	»	»	»	»	196	20	6.782	
17	3	68	»	»	»	»	»	»	»	251	10	4.289	
22	6	42	»	»	»	1	»	»	»	175	9	3.615	
13	3	7	»	»	»	»	»	»	»	56	5	2.101	
3	»	17	»	»	»	»	»	»	»	79	3	1.544	5.479
8	1	7	»	»	»	1	»	»	»	105	11	1.834	
83	34	75	6	»	8	»	»	»	»	892	114	37.332	
26	4	23	»	»	»	1	2	»	»	125	4	2.776	
39	6	12	»	»	»	»	»	»	»	149	12	5.729	53.252
36	6	35	»	»	»	»	»	»	»	143	12	3.859	
53	»	50	»	»	1	»	»	»	»	160	21	3.556	
72	9	132	7	»	»	»	»	»	»	463	49	16.953	
10	2	9	»	»	»	»	»	»	»	66	8	2.135	
25	1	10	»	»	»	1	»	»	»	92	16	2.126	34.027
144	4	267	»	»	2	»	»	»	»	843	57	12.813	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893							Par expiration de la peine.	Par grâce
			VENANT		RÉINTÉGRÉS						
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transfèrement dans un hôpital.	après transfèrement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.	TOTAL		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Aveyron	Rodez	32	81	143	»	»	»	»	224	123	
	Espalion	10	53	45	»	»	»	»	98	81	
	Millau	8	72	41	»	»	»	»	113	78	
	Saint-Affrique	7	119	42	»	»	»	»	161	114	
	Villefranche	16	107	127	»	»	»	»	234	123	
Bouches-du-Rhône	Mar- (Correction	330	1.096	2.281	»	»	»	»	3.377	2.500	
	seille (Arrêt	141	2.681	144	»	»	»	»	2.825	209	
	Aix	69	305	824	»	»	»	»	1.129	260	
	Tarascon	40	61	472	»	»	»	»	533	173	
Calvados	Caen	173	691	790	»	1	»	»	1.482	937	
	Bayeux	41	223	213	»	»	»	»	436	321	
	Falaise	39	135	283	»	»	»	»	418	292	
	Lisieux	43	259	199	»	1	»	»	459	276	
	Pont-l'Evêque	29	213	427	»	»	»	»	640	518	
	Vire	23	161	269	»	»	»	»	430	317	
Cantal	Aurillac	19	77	75	»	»	»	»	152	81	
	Mauriac	3	43	27	»	»	»	»	70	34	
	Murat	1	32	8	»	»	»	»	40	21	
	Saint-Flour	13	59	62	»	»	»	»	121	67	
Charente	Angoulême	254	248	736	»	»	»	»	984	276	
	Barbezieux	9	36	36	»	»	»	»	72	36	
	Cognac	29	166	47	»	»	»	»	213	126	
	Confolens	3	16	27	»	»	»	»	43	30	
	Ruffec	10	82	34	»	»	»	»	116	77	
Charente-Inférieure	La Rochelle	32	351	1.520	»	»	1	»	1.872	256	
	Jonzac	20	45	70	»	»	»	»	115	65	
	Marennes	9	77	46	»	»	»	»	123	71	
	Rochefort	34	207	33	»	»	»	»	240	172	
	Saintes	24	188	134	»	»	»	»	322	155	
	Saint-Jean-d'Angély	13	55	41	»	»	»	»	96	39	
Cher	Bourges	89	268	441	»	»	»	»	709	432	
	Saint-Amand	26	78	174	»	»	»	»	252	133	
	Sancerre	19	59	142	»	»	»	»	201	106	
Corrèze	Tulle	31	109	87	»	»	»	»	196	134	
	Brives	14	104	56	»	»	»	»	160	100	
	Ussel	2	44	30	»	»	»	»	74	55	
Corse	Ajaccio	81	399	453	»	»	»	»	852	534	
	Bastia	73	1.060	182	»	»	»	»	1.242	897	
	Calvi	14	272	93	»	»	»	»	365	345	
	Corte	24	280	254	»	»	»	»	534	414	
	Sartène	21	118	101	»	»	»	»	219	138	
Côte-d'Or	Di- (Maison de correction, d'arrêt et										
	jon. (de justice	82	137	528	»	»	»	»	665	330	
	(Dépôt	17	375	144	»	»	»	»	519	140	
	Beaune	12	115	60	»	»	»	»	175	92	
	Châtillon-sur-Seine	7	60	28	»	»	»	»	88	37	
	Semur	2	47	37	»	»	»	»	84	52	
Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc	48	289	429	»	»	»	»	718	256	
	Dinan	15	182	222	»	»	»	»	404	265	
	Guingamp	11	137	106	»	»	»	»	243	154	
	Lannion	14	151	146	»	»	»	»	297	225	
	Loudéac	13	113	177	»	»	»	»	290	169	

Digitized by Google

Par libération individuelle 13	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif. 14	SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893 — TRANSFÉRÉS — dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle 15	dans d'autres prisons départementales 16	dans les dépôts de forçats. 17	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation. 18	dans les hôpitaux 19	dans les asiles d'aliénés 20	ÉVADÉS 21	DÉCÉDÉS dans les prisons. 22	EXÉCUTÉS 23	TOTAL 24	POPULATION au 31 décembre 1893. 25	JOURNÉES de détention par prison. 26	TOTAL des journées de détention par département. 27
4	45	14	34	»	»	»	1	»	»	»	221	35	11.659	
»	11	»	12	»	»	»	»	»	»	»	105	3	2.899	
»	13	»	22	»	»	»	»	»	»	»	113	8	1.829	24.173
»	18	3	20	»	»	»	»	»	»	»	155	13	3.500	
»	76	2	31	»	»	»	»	»	»	»	232	18	4.286	
12	216	250	349	89	1	5	2	»	4	»	3.431	276	97.003	
1	733	9	1.801	»	»	»	6	»	1	»	2.760	206	65.034	207.032
»	331	110	303	72	»	»	4	»	»	»	1.080	118	30.271	
»	231	53	67	»	»	»	»	»	3	»	527	46	14.724	
4	180	161	161	27	»	3	1	»	5	»	1.686	169	60.207	
»	49	1	64	»	»	1	»	»	3	1	440	37	11.725	
»	65	4	65	»	»	»	»	»	»	»	426	31	10.165	120.163
»	74	7	110	»	»	5	»	»	»	»	472	30	13.016	
»	33	5	67	»	»	»	»	»	1	»	624	45	15.587	
»	28	6	79	»	»	»	»	»	2	»	432	21	9.463	
5	36	5	21	»	»	»	»	»	»	»	168	23	7.729	
»	16	2	17	»	»	»	»	»	»	»	69	4	1.507	13.382
1	17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39	2	571	
»	27	11	16	3	»	»	1	»	»	»	125	9	3.575	
1	56	135	52	3	328	»	»	»	10	»	872	366	112.440	
»	15	2	23	»	»	»	»	»	»	»	76	5	2.574	
»	51	4	35	»	»	»	1	»	»	»	217	25	8.710	127.603
»	6	1	8	»	»	»	1	»	»	»	46	»	881	
»	13	3	21	»	»	1	»	»	»	»	115	11	2.998	
1	104	57	64	804	»	590	3	»	»	»	1.879	25	11.628	
»	28	2	36	»	»	»	»	»	1	»	130	5	2.992	
»	20	3	20	»	»	»	»	»	»	»	114	18	2.378	41.533
1	32	6	37	»	»	»	1	»	»	»	249	25	9.892	
2	46	18	77	14	»	»	»	»	2	»	314	32	10.842	
»	23	3	31	»	»	»	»	»	1	»	97	12	3.801	
11	78	124	55	21	»	»	»	»	1	»	722	76	26.644	
»	63	4	53	»	»	»	»	»	»	»	264	24	5.577	36.059
»	59	»	43	»	»	»	1	»	»	»	209	11	3.838	
2	47	12	10	2	»	»	»	»	1	»	208	19	8.648	
»	29	8	30	»	»	»	»	»	»	»	167	7	3.435	13.307
»	11	2	6	»	»	»	»	»	»	»	74	2	1.224	
1	63	204	89	»	»	»	»	»	»	»	891	42	21.076	
»	173	49	72	19	»	1	»	»	2	»	1.213	102	38.092	
»	8	»	8	»	»	»	»	»	»	»	361	18	6.805	83.539
»	42	6	54	»	»	»	»	»	»	»	518	40	11.072	
1	47	3	32	»	»	»	»	»	1	»	223	17	6.494	
»	125	135	89	6	»	»	»	»	3	»	680	67	22.022	
»	129	2	240	»	»	»	2	»	»	»	523	13	6.728	
»	49	9	24	»	»	»	»	»	»	»	174	13	3.947	37.162
»	26	2	21	»	»	1	1	»	»	»	88	7	2.746	
»	9	»	18	»	»	»	2	»	»	»	81	5	1.719	
6	228	71	38	9	2	»	7	»	1	»	690	76	21.431	
»	88	1	44	»	»	»	2	»	1	»	402	17	5.333	
»	51	4	28	»	»	»	»	»	»	»	237	17	4.826	40.761
»	56	6	14	»	»	»	1	»	»	»	302	9	3.884	
»	81	7	38	»	»	»	»	»	»	»	295	8	5.287	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893								
			VENANT		RÉINTÉGRÉS				TOTAL	Par expiration de la peine.	Par grâce.
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transférement dans un hôpital.	après transférement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Creuse	Guéret	16	53	80	»	»	»	»	133	91	»
	Aubusson	2	72	72	1	»	»	»	145	83	1
	Bourganeuf	3	15	43	»	»	»	»	58	23	»
	Chambon	4	12	16	»	»	»	»	28	23	»
Dordogne	Périgueux	43	221	200	»	»	»	»	421	249	2
	Bergerac	22	100	105	»	»	»	»	205	149	1
	Nontron	9	44	62	»	»	»	»	106	85	»
	Ribérac	12	52	81	»	»	»	»	133	85	»
	Sarlat	12	47	47	»	»	»	»	94	48	»
Doubs	Besançon (Maison d'arrêt de justice et de correction)	136	434	432	»	»	»	1	867	602	2
	Baume-les-Dames	8	73	116	»	»	»	»	189	78	»
	Montbéliard	51	336	171	»	»	»	»	507	322	1
	Pontarlier	49	233	133	»	»	»	»	366	270	1
Drôme	Valence	79	525	116	»	3	»	»	644	363	»
	Die	8	73	115	»	»	»	»	188	129	»
	Montélimar	6	98	76	»	»	»	»	174	82	»
	Nyons	5	26	18	»	»	»	»	44	21	»
Eure	Évreux	194	292	776	»	2	»	»	1.070	794	»
	Bernay	63	123	568	»	»	»	»	691	479	»
	Les Andelys	22	173	159	1	2	»	»	335	192	»
	Louviers	37	363	226	»	»	»	»	589	260	»
	Pont-Audemer	45	204	237	»	5	»	»	446	322	1
Eure-et-Loir	Chartres	107	239	331	»	»	1	»	571	342	»
	Châteaudun	20	103	101	»	2	»	»	206	140	»
	Dreux	32	131	178	»	»	»	»	309	189	»
	Nogent-le-Rotrou	22	120	164	»	»	»	»	284	129	»
Finistère	Quimper. (Maison de justice	17	31	80	»	2	»	»	113	»	»
	— d'arrêt	51	326	189	»	»	»	»	515	434	»
	Brest	118	1.508	89	1	1	»	»	1.559	1.371	»
	Châteaulin	8	90	61	»	»	»	»	151	99	»
	Morlaix	9	160	93	»	1	»	»	254	141	»
	Quimperlé	10	142	56	»	»	»	»	198	124	»
Gard	Nîmes	98	874	530	»	»	»	»	1.404	655	»
	Alais	23	154	132	»	4	»	»	290	187	»
	Uzès	20	86	247	3	1	»	»	337	179	»
	Vigan (Le)	4	57	86	»	»	»	»	143	91	»
Garonne (Haute)	Toulouse	119	569	152	»	»	»	»	721	445	»
	Muret	2	17	33	»	»	»	»	50	25	»
	Saint-Gaudens	4	64	42	»	»	»	»	106	48	»
	Villefranche	19	60	95	»	»	»	»	155	90	»
Gers	Auch	8	46	88	»	»	»	»	134	42	»
	Condom	13	69	54	»	»	»	»	123	68	»
	Lectoure	6	16	36	»	»	»	»	52	31	»
	Lombez	3	31	13	»	»	»	»	44	24	»
	Mirande	5	21	48	»	»	»	»	69	32	»
Gironde	Bordeaux (Fort du Hâ	260	2.175	541	»	1	»	»	2.717	1.325	»
	Bordeaux (La Bottière	88	»	445	»	»	»	»	445	445	»
	Bazas	6	25	50	»	»	»	»	75	47	»
	Blaye	13	68	158	»	»	»	1	227	148	»
	La Réole	9	63	43	»	»	»	»	106	60	»
	Lesparre	4	63	54	»	»	»	»	117	70	»
	Libourne	15	199	153	»	»	»	»	352	214	»

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893														
		TRANSFÉRÉS												
Par libération conditionnelle	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	dans des maisons centrales ou dans des établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉS	DÉCÉDÉS dans les prisons.	EXÉCUTÉS	TOTAL	POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
2	13	9	12	2	»	1	»	»	»	»	130	19	7.349	13.252
»	2½	2	20	»	»	»	»	1	»	»	131	16	3.802	
»	18	1	15	»	»	»	»	»	»	»	57	4	1.219	
»	2	1	5	»	»	»	»	»	»	»	31	1	882	
»	55	77	38	8	»	1	1	»	1	»	432	32	15.788	32.720
»	30	2	27	»	»	»	»	»	»	»	209	18	6.128	
»	10	3	8	»	»	»	»	»	»	»	106	9	3.000	
1	2½	5	19	»	»	»	»	»	»	»	134	11	2.946	
6	19	1	12	»	»	»	1	»	»	»	87	19	4.858	
7	149	28	17	5	»	4	1	»	»	»	815	188	48.362	80.894
»	27	1	75	1	»	»	1	»	»	»	183	14	3.829	
»	121	2	75	»	»	1	»	»	»	»	522	36	15.590	
»	43	2	50	»	»	»	»	»	»	»	366	49	13.113	
3	201	44	58	4	»	5	»	»	»	»	658	65	24.178	33.977
»	26	3	28	»	»	»	2	»	2	»	190	6	4.964	
»	41	4	40	»	»	1	»	»	»	»	168	12	4.034	
»	11	2	13	»	»	»	»	»	»	»	47	2	801	
1	149	62	59	15	»	3	3	»	9	1	1.096	168	59.708	113.376
»	50	14	170	»	»	1	»	»	2	»	716	38	19.963	
»	36	7	85	»	»	15	1	1	2	»	339	18	7.295	
»	37	31	262	»	»	»	»	»	4	»	594	32	14.034	
»	11	2	112	»	»	7	»	»	1	»	456	35	12.376	
2	114	25	98	6	»	»	1	»	6	»	595	83	33.125	52.852
»	52	4	14	»	»	2	»	»	»	»	212	14	5 000	
»	61	5	58	»	»	»	»	»	»	»	313	28	7.862	
»	112	6	25	»	»	1	»	»	1	»	274	32	6.865	
»	32	6½	8	15	»	2	1	»	1	»	123	7	4.963	75.935
6	44	5	19	»	»	»	1	»	2	»	512	54	15.265	
10	101	2½	85	»	»	1	1	1	»	»	1.595	122	44.823	
»	19	1	36	»	»	»	»	»	»	»	155	4	2.761	
»	41	6	63	»	»	2	»	»	»	1	254	9	4.662	
»	57	5	12	»	»	»	»	»	»	»	198	10	3.461	
2	219	140	358	4	»	»	3	»	»	»	1.382	120	37.046	52.280
»	40	1	45	»	»	5	»	»	1	»	280	33	6.718	
»	109	3	37	»	»	3	»	4	»	»	335	22	6.353	
»	40	2	6	»	»	»	»	»	»	»	139	8	2.163	
3	154	52	76	17	»	»	3	»	»	»	750	90	30.715	36.367
»	10	1	15	»	»	1	»	»	»	»	52	»	749	
»	44	»	7	»	»	»	2	»	»	»	101	9	1.939	
»	62	»	15	»	»	»	»	»	»	»	167	7	2.964	
»	42	14	18	2	3	»	»	»	2	»	124	18	4.946	11.324
»	36	2	16	»	»	»	1	»	»	»	123	13	2.880	
»	5	1	18	»	»	»	»	»	»	»	55	3	1.295	
»	13	2	4	»	»	1	»	»	»	»	44	3	923	
»	17	2	18	»	»	»	»	»	»	»	69	5	1.280	
11	536	111	679	27	4	1	5	»	6	»	2.707	270	94.505	139.652
7	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	457	76	27.715	
»	23	»	7	»	»	»	»	»	»	»	78	3	2.090	
1	56	»	22	»	»	»	»	»	»	»	227	13	3.874	
»	19	2	16	»	»	»	»	»	»	»	97	18	3.008	
»	25	»	13	»	1	»	»	»	»	»	109	12	2.284	
»	71	2	54	»	»	»	»	»	»	»	341	26	6.178	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893								
			VENANT		RÉINTÉGRÉS				TOTAL	Par expiration de la peine.	Par
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transfèrement dans un hôpital.	après transfèrement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Hérault	Montpellier	113	988	759	1	3	»	»	1.751	1.146	
	Béziers	86	1.333	357	»	3	»	»	1.693	1.294	
	Lodève	30	44	106	»	3	»	»	153	135	
	Saint-Pons	3	50	43	»	»	»	»	93	60	
Ille-et-Vilaine	Rennes	186	393	987	»	»	»	»	1.380	585	
	Fougères	16	247	263	»	»	»	»	510	281	
	Montfort	18	80	253	»	»	»	»	333	182	
	Redon	26	179	409	»	»	»	»	588	263	1
	Saint-Malo	38	590	316	»	»	»	»	906	610	1
	Vitré	24	154	430	»	»	»	»	584	315	
Indre	Châteauroux	37	363	159	»	»	»	»	522	435	
	Issoudun	9	55	35	1	»	»	»	91	58	
	Châtre (La)	12	109	2	»	»	1	»	111	63	
	Blanc (Le)	»	33	39	»	»	»	»	72	45	2
Indre-et-Loire	Tours	100	483	805	»	»	»	»	1.288	510	3
	Chinon	46	103	203	»	»	»	»	306	210	
	Loches	10	40	55	»	»	»	»	101	60	
Isère	Grenoble	112	729	309	1	»	»	»	1.039	514	2
	Bourgoin	15	92	123	»	»	»	»	215	107	
	Saint-Marcellin	36	131	232	»	»	»	»	363	202	
	Vienne	42	491	9	»	»	»	»	500	268	
Jura	Lons-le-Saunier	39	97	113	»	»	»	»	210	140	
	Arbois	12	102	107	»	»	»	»	209	143	
	Dôle	18	153	109	»	»	»	»	262	212	
	Saint-Claude	15	166	81	»	»	»	»	247	173	
Landes	Mont-de-Marsan	20	65	107	1	2	»	»	175	92	1
	Dax	7	103	41	»	1	»	»	145	86	1
	Saint-Sever	4	68	65	»	»	»	»	133	88	
Loir-et-Cher	Blois	120	254	409	»	»	»	»	663	443	
	Romorantin	26	141	173	»	»	»	»	314	156	
	Vendôme	18	79	99	»	»	»	»	178	85	1
Loire	Saint-Étienne	114	1.703	268	»	»	»	»	1.971	1.456	4
	Montbrison	25	156	153	»	»	»	»	309	156	1
	Roanne	25	291	110	»	»	»	»	401	329	
Loire (Haute-)	Le Puy	37	188	87	»	»	»	»	275	209	
	Brioude	12	55	137	»	»	»	»	192	78	
	Yssingeaux	13	81	58	»	»	»	»	139	81	
Loire-Inférieure	Nantes	109	1.160	453	»	2	»	»	1.615	1.062	
	Ancenis	10	54	73	»	»	»	»	127	58	
	Châteaubriant	4	105	172	»	»	»	»	277	128	1
	Paimbœuf	3	38	51	»	»	»	»	89	56	
	Saint-Nazaire	40	354	98	»	»	»	»	452	359	
Loiret	Orléans	124	405	660	»	3	»	»	1.068	518	1
	Gien	18	128	86	»	»	»	»	214	115	
	Montargis	17	135	61	»	»	»	»	196	93	
	Pithiviers	16	73	48	»	»	»	»	121	36	
Lot	Cahors	37	110	91	»	1	»	»	202	146	1
	Figeac	6	44	21	»	»	»	»	65	50	
	Gourdon	7	46	59	»	»	»	»	105	59	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNEE 1893												POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
		TRANSFÉRÉS						ÉVADÉS	DÉCÉDÉS dans les prisons.	EXÉCUTÉS	TOTAL			
Par libération définitive	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés							
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
1	242	129	189	6	»	5	3	1	5	»	1.729	135	39.987	81.992
1	255	15	139	»	»	3	»	»	2	»	1.659	120	32.064	
3	17	3	7	»	»	3	»	»	»	»	168	15	8.915	
»	26	»	3	»	»	»	»	»	»	»	89	7	1.026	
7	331	162	193	22	70	»	4	»	6	»	1.380	186	58.463	102.848
»	175	1	51	»	»	»	»	»	»	»	508	18	6.513	
»	110	5	41	»	»	1	»	»	»	»	339	12	5.390	
»	88	91	133	»	»	»	»	1	»	»	577	37	9.110	
»	190	6	104	»	»	»	»	»	»	»	911	33	12.975	
1	194	7	59	»	»	»	»	»	1	»	577	31	10.437	
1	46	11	31	3	»	»	»	»	»	»	527	32	14.395	21 294
»	9	2	21	»	»	»	»	1	»	»	91	9	2.181	
»	20	»	22	»	»	»	1	»	1	»	107	16	3.484	
»	13	»	8	»	»	»	»	»	»	»	68	4	1.234	
4	147	265	180	102	61	2	1	»	1	»	1.276	112	37.372	53.409
1	45	6	35	»	»	1	»	»	»	»	298	54	13.431	
»	23	4	15	»	»	1	»	»	»	»	103	8	2.606	
»	378	68	45	9	6	3	3	1	3	»	1.032	119	41 417	65.311
»	55	10	47	»	»	»	»	»	»	»	219	11	4.936	
»	94	1	66	»	»	»	1	»	1	»	365	34	8.905	
»	187	5	51	»	»	»	»	»	1	»	512	30	10.053	
2	27	13	53	»	»	»	»	»	1	»	236	13	7.481	20.229
»	47	2	17	»	»	»	»	»	»	»	209	12	4.182	
»	13	4	36	»	»	»	5	»	1	»	271	9	3.675	
»	61	3	9	»	»	»	»	»	»	»	246	16	4.891	
»	45	10	22	»	»	3	»	1	»	»	174	21	6.884	12.606
»	24	5	22	»	»	1	»	»	»	»	130	13	2.948	
»	21	»	16	»	»	»	»	»	»	»	125	12	2.774	
2	162	33	44	»	»	»	»	»	2	»	686	97	31.571	43.606
»	85	2	63	»	»	3	»	»	»	»	309	31	6.394	
»	40	10	48	»	»	»	»	»	»	»	184	12	5.641	
12	341	15	154	»	»	1	1	»	»	»	1.986	99	41.930	60.728
»	58	17	54	5	»	1	»	»	»	»	292	42	8.909	
»	20	10	43	»	»	1	»	»	»	»	403	23	9.889	
2	35	19	26	2	»	»	1	»	»	»	294	18	9.232	15.591
1	53	48	14	»	»	»	»	»	»	»	104	10	2.929	
»	24	4	30	»	»	2	»	»	»	»	141	11	3.430	
15	278	183	55	7	»	2	»	»	3	»	1.585	139	47.686	70.111
»	31	9	21	»	»	3	»	»	»	»	122	15	3.146	
»	45	»	76	»	»	»	»	»	»	»	250	31	6.314	
»	11	1	13	»	»	»	»	»	»	»	81	11	1.775	
»	41	5	55	»	»	1	»	»	»	»	461	31	11.190	
9	126	209	130	16	»	4	»	»	2	»	1.015	177	46.828	62.126
»	25	1	64	»	»	»	»	»	»	»	205	27	6.247	
1	50	»	47	3	»	»	1	»	»	»	195	18	5.015	
»	68	»	22	»	»	»	»	»	»	»	126	11	4.036	
2	19	11	36	1	»	1	1	»	»	»	218	21	9.388	14.174
»	17	4	7	»	»	»	»	»	»	»	68	3	1.741	
»	28	1	13	»	»	»	1	»	»	»	102	10	3.045	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893							Par expiration de la peine.	Par grâce.
			VENANT		RÉINTÉGRÉS				TOTAL		
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transfèrement dans un hôpital.	après transfèrement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Lot-et-Garonne	Agen	35	184	338	»	»	»	»	522	190	
	Marmande	21	64	78	»	»	»	»	142	112	
	Nérac	8	46	66	»	»	»	»	112	66	
	Villeneuve-sur-Lot	19	85	150	»	»	»	»	235	112	1
Lozère	Mende	18	45	59	»	»	»	»	104	75	
	Florac	»	19	25	»	»	»	»	44	31	
	Marvejols	13	34	68	»	»	»	»	102	79	1
Maine-et-Loire	Angers	178	735	464	»	»	»	»	1.199	823	1
	Beaugé	11	82	81	2	»	»	»	165	86	
	Cholet	55	85	174	2	»	»	»	261	174	
	Saumur	14	131	332	»	»	»	»	463	98	
	Segré	17	70	79	»	»	»	»	149	74	
Manche	Saint-Lô	72	167	469	»	1	»	»	637	405	
	Avranches	30	155	367	»	2	»	»	524	319	
	Cherbourg	26	336	133	»	»	»	»	469	311	
	Coutances	26	75	314	»	»	»	»	389	162	
	Mortain	24	108	236	»	»	»	»	344	183	
	Valognes	15	187	204	»	»	»	»	391	242	
Marne	Châlons-sur-Marne	261	494	405	»	»	»	»	899	651	1
	Épernay	42	375	184	»	1	»	»	560	255	1
	Reims	92	1.365	229	1	1	»	»	1.596	961	1
	Sainte-Menehould	16	66	31	»	»	»	»	97	70	
	Vitry-le-Français	13	157	84	»	»	»	»	241	142	
Marne (Haute-)	Chaumont	71	140	485	»	»	»	»	625	157	3
	Langres	9	79	44	»	1	»	»	124	72	
	Vassy	10	118	127	»	»	1	»	246	149	
Mayenne	Laval	143	456	355	»	»	»	»	811	610	3
	Château-Gontier	42	142	401	»	1	»	»	544	295	
	Mayenne	26	119	295	»	»	»	»	414	210	
Meurthe-et-Moselle	Nancy	291	1.617	449	»	»	»	»	2.066	1.457	5
	Briey	28	169	218	»	»	»	»	387	170	1
	Lunéville	32	514	124	»	»	»	»	638	447	
	Toul	13	175	80	»	1	»	»	256	118	1
Meuse	Bar-le-Duc	91	281	198	»	»	»	»	579	304	
	Montmédy	6	110	84	»	»	»	»	194	124	
	Saint-Mihiel	23	178	161	»	»	»	»	339	150	
	Verdun	21	204	104	»	»	»	»	308	188	
Morbihan	Vannes	55	316	277	»	»	»	»	593	403	1
	Lorient	34	321	201	»	»	»	»	522	386	
	Ploërmel	6	80	55	»	»	»	»	135	70	
	Pontivy	18	131	90	»	»	»	»	221	152	
Nièvre	Nevers	81	240	315	»	»	»	»	555	319	
	Château-Chinon	16	109	100	»	»	»	»	209	153	
	Clamecy	8	43	42	»	»	»	»	85	38	
	Cosne	16	80	98	»	»	»	»	178	81	1
Nord	Lille	473	1.511	2.462	»	22	»	»	3.995	1.939	3
	Avesnes	120	627	325	»	»	»	»	952	535	
	Cambrai	57	462	97	»	2	»	»	561	416	
	Douai	224	382	1.303	»	»	2	»	1.687	800	1
	Dunkerque	122	1.062	137	»	2	»	»	1.201	1.004	1
	Hazebrouck	55	232	410	»	»	»	»	642	494	
	Loos (Quartier cor.)	272	»	501	»	»	»	»	501	550	3
	Valenciennes	99	611	344	»	»	»	»	955	614	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893														
		TRANSFÉRÉS									POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
par jugement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	dans des maisons centrales ou dans des établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉS	DÉCÉDÉS dans les prisons.	EXÉCUTÉS	TOTAL			
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
»	68	108	144	»	»	»	»	»	1	»	511	46	15.974	
»	22	1	16	»	»	»	»	»	»	»	151	12	4.107	30.121
»	21	2	16	»	»	1	»	»	»	»	106	14	3 042	
»	86	5	22	»	»	»	»	»	»	»	226	28	6.998	
3	16	»	4	»	»	»	»	»	»	»	102	20	6.482	
»	9	»	4	»	»	»	»	»	»	»	44	»	776	9.938
»	7	2	8	»	»	»	»	»	»	»	97	18	2.680	
9	126	72	146	2	18	2	2	»	»	»	1.211	166	53.891	
»	20	4	44	»	»	»	»	2	»	»	156	20	3.414	
»	36	1	55	»	»	»	»	2	»	»	268	48	13.567	80.005
»	42	218	105	»	»	1	»	»	»	»	460	17	5.148	
»	29	4	40	»	»	»	»	»	»	»	147	19	3.985	
2	107	51	70	»	»	6	»	»	1	»	642	67	24.939	
»	134	7	61	»	»	5	»	»	»	»	526	28	8.805	
»	110	15	45	»	»	»	»	»	»	»	481	14	7.852	63.609
»	124	33	54	9	»	»	»	»	»	»	382	33	9.408	
»	109	4	50	»	»	»	»	»	1	»	347	21	6.184	
»	94	2	44	»	»	1	»	»	»	»	383	23	6.421	
7	156	45	48	1	2	1	1	»	10	»	923	237	76.955	
»	85	7	206	»	»	2	»	»	1	»	557	45	12.222	
»	263	49	277	10	»	1	1	2	3	»	1.568	120	34.299	136.280
3	9	1	5	»	»	»	»	»	»	»	88	25	6.336	
»	49	18	23	»	»	»	»	»	»	»	232	22	6.468	
6	303	104	54	»	»	»	»	»	2	»	629	67	22.081	
»	19	5	25	»	»	1	»	»	»	»	122	11	3.011	29.827
»	47	3	40	»	»	»	2	»	»	»	241	15	4.735	
»	52	44	73	7	»	»	»	»	5	»	794	160	38.938	
»	56	1	160	»	»	»	1	»	»	»	513	73	12.825	60.977
»	120	7	54	»	»	»	2	»	3	»	398	44	9.214	
10	303	96	143	9	»	10	»	»	6	»	2.039	318	99.073	
»	132	5	63	»	»	»	»	»	1	»	374	43	12.096	128.271
»	45	4	132	»	»	1	»	»	»	»	629	41	12.021	
»	47	8	81	»	»	1	»	»	»	»	256	13	5.081	
3	52	26	95	»	»	2	2	»	»	»	484	86	25.287	
1	30	3	23	»	»	»	»	»	»	»	181	19	4.750	45.396
1	81	10	100	»	»	»	»	»	»	1	343	19	9.329	
»	23	8	94	»	»	»	»	»	»	»	313	16	6.030	
5	34	51	78	7	»	»	5	»	»	»	584	64	20.963	
»	61	12	71	»	»	»	»	»	»	»	530	26	12.039	40.539
»	16	10	33	»	»	»	»	»	»	»	129	12	2.404	
»	22	13	33	»	»	1	»	»	»	»	221	18	5.133	
5	169	36	47	1	»	»	»	»	1	»	578	58	22.001	
»	24	2	52	»	»	»	1	1	»	»	213	12	4.963	34.121
»	31	2	17	»	»	»	»	»	»	»	88	5	1.939	
»	30	1	65	»	»	»	»	»	»	»	178	16	5.218	
1	697	69	1.250	»	»	32	1	»	14	»	4.006	462	127.080	
3	313	10	104	»	»	2	»	»	2	2	973	99	34.094	
4	75	13	48	»	»	3	2	»	»	»	563	55	18.745	
4	161	271	368	»	»	»	3	»	12	»	1.620	291	92.248	
1	95	54	63	»	»	6	»	»	»	»	1.224	99	37.843	437.692
»	66	7	63	»	»	»	»	1	2	»	633	64	20.859	
4	»	5	16	»	»	»	»	1	2	»	581	102	78.336	
1	158	14	185	»	»	»	»	»	2	»	974	80	28.507	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893						TOTAL	Par expiration de la peine.	Par grâce.
			VENANT		RÉINTÉGRÉS						
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transférement dans un hôpital.	après transférement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Oise	Beauvais	200	330	552	»	4	»	»	886	607	
	Clermont	26	179	333	»	»	»	»	512	236	
	Compiègne	61	296	306	»	3	»	»	605	393	
	Senlis	45	247	252	»	»	»	»	499	290	
Orne	Alençon	73	182	311	»	2	»	»	495	301	
	Argentan	25	166	326	»	»	»	»	492	283	
	Domfront	27	86	196	»	»	»	»	282	203	
	Mortagne	17	90	275	»	»	»	»	365	217	
Pas-de-Calais	Arras	129	259	601	»	6	»	»	866	567	
	Béthune	70	765	372	»	»	»	»	1.137	764	
	Boulogne	75	1.065	460	»	2	»	»	1.527	1.067	
	Montreuil	12	175	100	»	»	»	»	275	171	
	Saint-Omer	45	184	297	1	1	»	»	483	301	1
	Saint-Pol	25	130	136	»	»	»	»	266	175	
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	39	500	170	»	»	»	1	671	475	1
	Ambert	1	38	32	»	»	»	»	70	39	
	Issoire	10	89	74	»	»	»	»	163	89	
	Riom	100	140	411	»	»	»	»	551	197	
	Thiers	5	73	30	1	2	»	»	106	71	
Pyrénées (Basses-)	Pau	51	168	164	»	»	»	»	332	157	
	Bayonne	42	401	167	»	2	»	»	570	365	
	Oloron	14	72	32	»	»	»	»	104	64	
	Orthez	4	33	55	»	»	»	»	88	37	
	Saint-Palais	5	94	30	»	»	»	»	124	78	
Pyrénées (Hautes-)	Tarbes	39	99	87	»	»	»	»	186	93	1
	Bagnères	7	63	52	»	»	»	»	115	79	
	Lourdes	6	145	28	»	»	»	»	173	138	
Pyrénées-Orientales	Perpignan	70	593	187	»	»	»	»	780	472	
	Céret	11	35	97	»	»	»	»	132	65	
	Prades	6	45	88	»	»	»	»	133	85	
Rhin (Haut-)	Belfort (Territ. de)	69	504	400	»	»	»	»	904	468	1
Rhône	Lyon d'arrêt	197	1.721	2.656	»	»	1	»	4.378	1.993	
	Lyon correction	123	71	569	»	»	»	»	640	529	
	Villefranche	24	223	193	»	»	»	»	416	236	
Saône (Haute-)	Vesoul d'arrêt	16	154	122	»	1	»	»	277	76	
	Vesoul correction	41	47	206	»	»	»	»	253	154	
	Gray	22	88	111	»	»	»	»	199	132	
	Lure	25	168	284	»	»	»	»	452	363	
Saône-et-Loire	Mâcon	10	138	117	»	1	»	»	256	133	
	Autun	16	115	161	»	»	»	»	276	139	
	Chalon-sur-Saône	63	260	532	»	»	»	»	792	383	
	Charolles	26	70	220	»	»	»	»	290	179	
	Louhans	7	80	52	»	»	»	»	132	65	
Sarthe	Le Mans	99	518	482	»	»	»	»	1.000	597	
	La Flèche	19	70	247	»	»	»	»	317	148	
	Mamers	14	72	177	»	»	»	»	249	133	
	Saint-Calais	7	57	62	»	»	»	»	119	70	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893														
		TRANSFÉRÉS									POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉS	DÉCÉDÉS dans les prisons.	EXÉCUTÉS	TOTAL			
	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
	79	62	108	13	»	6	3	»	8	»	898	188	60.295	
	95	31	144	»	»	3	1	»	1	»	511	27	9.946	96.832
	57	9	151	»	»	9	2	»	1	»	622	44	14.990	
	67	11	150	»	»	»	2	»	1	»	521	23	11.601	
	79	58	56	2	1	3	»	»	»	»	506	62	25.429	
	78	4	114	»	»	»	»	»	1	»	480	37	10.435	50.019
	23	2	55	»	»	»	»	»	»	»	283	26	7.098	
	83	5	54	»	»	1	»	»	»	»	360	22	7.057	
	132	84	80	»	»	16	»	»	1	»	925	70	49.674	
	172	27	158	»	»	6	»	»	»	»	1.129	78	20.835	
	139	19	290	»	»	3	»	»	»	»	1.518	84	27.202	131.260
	20	5	70	»	»	»	»	»	1	»	267	20	6.339	
	42	37	57	18	»	1	»	1	»	»	459	69	19.181	
	25	2	66	»	»	»	»	»	1	»	269	22	8.029	
	100	4	71	»	»	»	8	»	2	»	662	48	14.851	
	12	»	17	»	»	»	1	»	»	»	70	1	1.474	
	34	7	28	»	»	»	1	»	»	»	159	14	2.805	58.011
	76	97	154	14	14	»	»	»	3	»	555	96	36.045	
	10	1	8	»	»	2	1	1	»	»	94	17	2.836	
	69	29	71	4	»	»	»	»	2	»	336	47	18.089	
	131	8	56	»	»	»	»	»	»	»	562	50	14.187	
	16	»	22	»	»	»	»	»	»	»	106	12	2.462	38.605
	17	3	30	»	»	»	»	»	»	»	87	5	1.271	
	34	2	8	»	»	»	1	»	»	»	123	6	2.596	
	67	12	18	2	»	»	»	»	»	»	195	30	9.499	
	16	1	13	»	»	»	»	»	»	»	109	13	2.116	13.658
	24	»	8	»	»	»	1	»	»	»	171	8	2.043	
	189	14	58	2	»	»	»	»	2	»	738	112	26.758	
	17	1	50	»	»	»	»	»	»	»	133	10	2.950	32.856
	25	»	17	»	»	»	»	»	»	»	127	12	3.148	
	297	10	133	»	»	3	»	»	2	»	914	59	22.929	22.929
	1.125	110	1.077	11	»	2	15	»	3	»	4.338	237	71.787	
	»	»	61	»	»	»	1	»	2	»	604	159	44.428	126.095
	128	3	40	»	»	1	»	»	»	»	408	32	9.880	
	30	34	121	6	2	1	»	»	»	»	270	23	6.378	
	»	21	67	11	»	»	»	»	2	»	255	39	15.598	37.005
	24	2	34	»	»	»	»	»	1	»	193	28	5.739	
	48	7	34	»	»	»	»	»	»	»	452	25	9.290	
	61	10	41	»	»	1	»	»	»	»	246	20	5.967	
	63	5	57	»	»	»	»	»	»	»	264	28	6.774	47.267
	280	69	33	»	»	1	1	»	1	»	773	82	24.653	
	54	»	46	»	»	1	»	»	»	»	280	36	6.614	
	43	1	23	»	»	»	»	»	»	»	132	7	3.259	
	176	62	106	5	»	»	»	»	1	»	950	149	34.910	
	59	3	104	»	»	»	»	»	»	»	314	23	5.686	48.955
	47	5	49	»	»	»	»	»	»	»	234	29	5.648	
	15	4	29	»	»	»	»	»	»	»	118	8	2.711	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893							
			VENANT		RÉINTÉGRÉS				TOTAL	Par expiration de la peine.
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transfèrement dans un hôpital.	après transfèrement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Savoie	Chambéry	75	252	559	»	»	»	»	811	277
	Albertville	4	46	59	»	»	»	»	105	37
	Moutiers	11	53	45	»	»	»	»	98	47
	St-Jean-de-Maurienne	11	71	90	»	»	»	»	161	68
Savoie (Haute-)	Annecy	34	325	152	»	»	»	»	477	178
	Bonneville	9	72	87	»	»	»	»	159	89
	St-Julien	7	61	161	»	»	»	»	222	110
	Thonon	12	114	69	»	»	»	»	183	112
Seine	Maison d'arrêt et de correct. de Mazas.	1.134	179	13.181	»	1	»	»	13.361	4.603
	Dépôt des condamnés	434	»	2.708	»	»	»	»	2.708	1.609
	Maison de justice	102	2.944	2.378	1	»	»	»	5.323	2.997
	St-Lazare (arrêt et cor. pour femmes).	7	»	41	»	»	»	»	41	»
	Maison de correction de Sainte-Pélagie	489	962	2.486	»	»	»	»	3.448	3.332
	Maison d'arrêt et correction de la Santé	1.003	180	4.390	»	»	»	»	4.570	3.109
	Maison d'éducation correctionnelle des jeunes détenus	429	822	2.596	»	1	»	1	3.420	1.862
	Dépôt près la préfecture de police	424	38.886	4.918	»	19	1	»	43.824	158
	Nanterre. cellulaire.	»	»	154	»	»	»	»	154	»
Seine-inférieure	Rouen	883	3.918	1.059	»	»	»	»	4.977	4.006
	Dieppe	35	512	172	»	2	»	»	686	562
	Le Havre	251	3.645	304	»	1	»	»	3.950	3.101
	Neufchâtel	28	162	162	»	2	»	»	326	268
	Yvetot	26	234	175	»	»	»	»	409	249
Seine-et-Marne	Melun	43	141	260	»	»	»	»	401	193
	Coulommiers	18	102	63	»	»	»	»	165	94
	Fontainebleau	56	281	229	»	2	»	»	512	330
	Meaux	95	294	445	»	»	»	»	739	452
	Provins	21	83	90	»	»	»	»	173	89
Seine-et-Oise	Versailles (Arrêt)	139	867	1.383	»	4	»	»	2.254	615
	Versailles (Correction)	278	243	1 366	»	3	»	»	1.612	1.055
	Corbeil	46	184	270	1	»	»	»	455	236
	Etampes	29	130	113	»	1	»	»	244	133
	Mantes	48	372	296	»	1	»	»	669	199
	Pontoise	129	260	582	»	»	»	»	842	496
	Rambouillet	31	182	257	»	»	»	»	439	165
Sèvres (Deux-)	Niort	37	85	137	»	»	»	»	222	133
	Bressuire	14	56	137	»	1	»	»	194	116
	Melle	10	23	59	»	»	»	»	82	51
	Parthenay	11	60	66	»	»	»	»	126	70
Somme	Amiens (Correction)	113	264	314	»	»	»	»	578	547
	Amiens (Arrêt)	101	819	723	»	2	»	»	1.544	766
	Abbeville	22	337	187	3	1	»	»	528	386
	Doullens	10	136	38	»	1	»	»	175	108
	Montdidier	20	168	150	»	»	»	»	318	193
	Péronne	28	274	78	»	»	»	»	352	267

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893														
		TRANSFÉRÉS										POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
ar ira- on idi- nelle	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉS	DÉCÉDÉS dans les prisons.	EXÉCUTÉS	TOTAL			
3	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
3	414	71	33	2	»	»	2	»	1	»	803	83	25.020	
»	8	»	60	»	»	»	»	»	»	»	105	4	2.002	34.535
»	28	1	28	»	»	»	»	»	»	»	104	5	3.218	
»	80	2	13	»	»	»	»	»	1	»	166	6	4.295	
1	207	10	64	1	»	»	»	»	»	»	464	47	13.740	
»	47	»	25	»	»	»	»	»	»	»	161	7	3.477	
»	42	3	60	»	1	»	1	»	»	»	220	9	4.138	25.144
1	43	»	24	»	»	1	»	»	»	»	161	14	3.789	
13	2.181	»	6.558	»	»	1	48	»	14	»	13.420	1.075	377.538	
10	»	1.075	207	»	»	»	»	»	1	1	2.907	235	97.635	
8	149	»	2.131	»	»	2	»	2	1	»	5.291	134	44.991	
»	15	»	20	»	»	2	»	»	»	»	37	11	4.879	
15	13	»	146	»	»	1	»	»	1	»	3.548	389	124.597	
13	139	160	787	228	»	»	16	»	54	»	4.580	993	332.639	1.272.000
10	1.043	347	140	»	»	2	»	»	3	»	3.441	408	137.304	
»	18.265	»	25.137	»	»	155	203	»	5	»	43.923	325	151.854	
»	»	»	154	»	»	»	»	»	»		154	»	563	
18	238	381	265	23	52	1	6	»	18	»	5.028	832	281.956	
»	47	5	54	»	»	2	1	»	»	»	673	48	14.484	
»	367	42	467	»	»	1	3	»	6	»	3.988	213	88.268	399.912
»	49	8	65	»	»	3	»	»	»	»	333	21	6.575	
»	59	5	94	»	»	»	»	»	»	»	407	28	8.629	
3	66	36	90	10	»	»	»	»	1	»	400	44	17.277	
»	40	3	13	»	»	»	»	»	»	»	150	33	6.748	
1	119	9	65	»	»	4	»	»	»	»	528	40	16.705	70.928
»	179	11	129	»	»	2	»	»	2	»	776	58	23.420	
»	40	3	45	»	»	1	»	»	»	»	178	16	6.778	
»	575	45	980	18	»	4	8	»	2	2	2.249	144	48.220	
8	10	71	378	»	»	11	»	»	12	»	1.556	334	96 795	
2	177	3	36	»	»	»	»	1	2	»	458	43	12.463	
1	89	3	15	»	»	2	»	»	»	»	250	23	7.852	219.493
»	254	20	175	»	»	1	»	»	»	»	651	66	16.137	
4	276	15	78	»	»	7	1	»	3	»	880	91	28.718	
»	149	5	122	»	»	5	1	»	»	»	447	23	9.308	
3	34	6	41	5	»	»	»	»	1	»	225	34	10.083	
»	55	1	20	»	»	1	»	»	1	»	194	14	3.813	
»	20	»	16	»	»	»	»	»	»	»	87	5	1.583	18.531
»	20	8	30	»	»	»	»	1	»	»	129	8	3.052	
1	4	27	4	»	»	»	1	»	5	»	594	97	34.202	
»	252	90	436	8	»	4	2	»	1	»	1.559	86	32.153	
»	56	6	56	»	»	5	»	3	1	»	515	35	10.467	94.865
»	19	10	39	»	»	»	»	»	»	»	176	9	4.181	
»	40	6	75	»	»	»	»	»	»	»	314	24	5.343	
»	28	2	48	»	»	3	»	»	»	»	348	32	8.519	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893							Par expiration de la peine.	Pa gra
			VENANT		RÉINTÉGRÉS						
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transférement dans un hôpital.	après transférement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.	TOTAL		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Tarn	Albi	24	118	124	»	»	»	»	242	124	
	Castres	16	198	135	»	»	»	»	333	266	
	Gaillac	5	35	56	»	2	»	»	93	54	
	Lavaur	9	40	45	»	»	»	»	85	56	
Tarn-et-Garonne	Montauban	48	261	110	»	»	»	»	371	276	
	Castelsarrazin	8	52	43	»	»	»	»	95	68	
	Moissac	9	42	34	»	»	»	»	76	53	
Var	Draguignan	96	80	525	»	»	»	»	605	362	
	Brignoles	17	52	157	»	»	»	»	209	76	
	Toulon	76	765	299	»	2	»	»	1.066	532	
Vaucluse	Avignon	103	370	372	»	2	»	»	744	336	
	Apt	34	72	133	1	1	»	»	207	108	
	Carpentras	10	77	23	»	»	»	»	100	43	
	Orange	16	65	71	»	»	»	»	136	61	
Vendée	La Roche-sur-Yon	56	82	331	»	»	»	»	413	208	
	Fontenay-le-Comte	20	89	130	»	»	»	»	219	165	
	Les Sables-d'Olonne	23	169	72	»	»	»	»	241	190	
Vienne	Poitiers	66	127	245	»	»	»	»	372	219	
	Châtellerault	8	99	49	»	»	»	»	148	90	
	Civray	9	40	46	»	»	»	»	86	55	
	Loudun	9	62	39	»	»	»	»	101	66	
	Montmorillon	7	18	35	»	»	»	»	53	38	
Vienne (Haute)	Limoges	77	663	239	»	»	»	»	902	557	
	Bellac	6	24	31	1	»	»	»	56	35	
	Rochechouart	11	61	35	»	»	»	»	96	67	
	Saint-Yrieix	7	41	23	»	»	»	»	64	28	
Vosges	Épinal (Arrêt)	16	116	128	»	»	»	»	244	55	
	Épinal (Correction)	86	528	168	»	»	»	»	696	691	
	Mirecourt	8	95	47	»	»	»	»	142	116	
	Neufchâteau	9	95	23	»	»	»	»	118	58	
	Remiremont	39	305	167	»	»	»	»	472	349	
	Saint-Dié	38	245	216	»	»	»	»	461	318	
Yonne	Auxerre	75	197	255	»	»	»	»	452	297	
	Avallon	7	42	35	»	»	»	»	77	58	
	Joigny	23	147	183	»	»	»	»	330	136	
	Sens	16	146	101	1	»	»	»	248	90	
	Tonnerre	9	68	86	»	1	»	»	155	79	
	Totaux	20.570	135.262	112.761	27	166	9	4	248.229	118.456	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893														
	TRANSFÉRÉS										POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉS	DÉCÉDÉS dans les prisons.	EXÉCUTÉS	TOTAL			
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
46	10	47	5	»	»	1	»	1	1	236	30	7.730	
31	4	41	»	»	1	»	»	1	»	344	5	5.590	17.444
24	1	9	»	»	2	»	»	»	»	90	8	2.035	
9	1	13	»	»	»	»	»	»	»	79	15	2.089	
55	3	30	1	»	»	1	»	»	»	366	53	14.073	
9	»	14	»	»	»	»	»	»	»	92	11	2.453	18.649
11	»	14	»	»	»	»	»	»	»	79	6	2.123	
151	39	62	5	1	»	1	»	»	»	625	76	25.437	
34	2	96	»	»	4	»	»	»	»	212	14	4.255	53.341
248	14	249	7	»	3	2	»	»	»	1.055	87	23.649	
109	177	23	100	»	1	1	»	1	»	750	97	38.128	
47	3	61	»	»	1	»	2	1	»	223	18	6.212	51.154
30	9	13	2	»	»	1	»	»	»	98	12	3.820	
43	2	31	»	»	»	»	»	»	»	137	15	2.994	
53	48	100	1	»	1	3	1	»	»	415	51	12.243	
41	»	14	»	»	1	»	»	»	»	221	18	5.812	26.281
25	2	17	»	»	»	»	»	»	»	234	30	8.226	
55	37	56	9	»	»	»	»	»	»	377	61	17.663	
29	1	29	»	»	»	»	»	1	»	150	6	3.335	
20	»	15	»	»	»	»	»	»	»	90	5	1.934	26.167
24	3	9	»	»	1	1	»	»	»	104	6	2.254	
15	»	6	»	»	»	»	»	»	»	59	1	981	
204	74	59	1	»	1	4	»	1	»	904	75	27.200	
11	»	14	»	»	»	»	1	»	»	61	1	1.931	33.426
11	6	20	»	»	»	»	»	»	»	104	3	2.172	
19	5	12	»	»	»	2	»	»	»	66	5	2.123	
78	14	99	5	»	»	1	»	»	»	252	8	5.440	
»	14	2	»	»	»	»	»	1	»	710	72	24.867	
13	1	12	»	»	»	»	»	»	»	143	7	3.155	58.468
14	3	37	»	»	»	»	»	1	»	113	14	2.638	
44	6	82	»	»	»	»	»	»	»	472	39	10.661	
69	9	58	»	»	»	1	»	»	»	455	44	11.707	
103	29	22	5	»	»	4	»	4	»	465	62	24.212	
28	1	11	»	»	»	»	»	»	»	78	6	2.169	
58	9	131	»	»	»	»	»	»	»	334	19	7.155	41.615
50	3	101	»	»	»	1	»	»	»	247	17	4.852	
36	3	33	»	»	1	»	»	»	»	152	12	3.237	
52.142	9.530	62.934	1.979	568	1.124	480	39	379	10	248.483	20.316	6.722.386	6.722.386

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893						TOTAL	Par expiration de la peine.	Pr
			VENANT		RÉINTÉGRÉS						
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transfèrement dans un hôpital.	après transfèrement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1
	Maisons d'arrêt, de justice et de correction.										
	Alger (arrêt, justice correct. hommes)..	437	2.414	2.034	1	4	»	»	4.453	1.0	
	L'Harrach (correct).	634	»	1.736	»	5	»	»	1.741	1.1	
	Blida (arrêt correct).	315	944	1.179	1	3	»	»	2.127	1.3	
	Orléansville (arrêt et correction).....	135	1.055	960	»	4	»	»	2.019	87	
	Tizi-Ouzou (arrêt et correction).....	122	477	525	»	1	»	»	1.003	3	
	Prisons annexes avec gardiens-chefs.										
	Arba	1	440	151	»	»	»	»	591	3	
	Aumale	10	555	1	»	1	»	»	557	30	
	Boghari	3	381	4	»	»	»	»	385	2	
	Bordj Menaïel.....	21	418	46	»	»	»	»	464	31	
ALGER.....	Boufarick	11	407	48	»	»	»	»	455	31	
	Bouira.....	15	330	294	»	»	»	»	624	2	
	Cherchell	7	644	4	»	»	»	»	648	4	
	Dellys.....	14	526	»	»	»	»	»	526	51	
	Duperré	9	904	»	»	»	»	»	904	63	
	Marengo	2	1.477	119	»	1	»	»	1.597	1 31	
	Médéa.....	13	784	27	»	»	»	»	811	51	
	Ménerville	3	226	77	»	1	»	»	304	23	
	Miliana.....	16	204	155	»	1	»	»	360	12	
	Ténès	6	394	16	»	3	»	»	413	19	
	Téniet-el-Haad.....	11	336	»	»	»	»	»	336	15	
	Prisons annexes avec gardiens auxiliaires.										
	Aïn-Bessem	4	147	»	»	»	»	»	147		
	Bou-Medfa.....	1	111	11	»	»	»	»	122	1	
	Koléa.....	»	6	»	»	»	»	»	6		
	Oued-Fodda.....	5	436	87	1	»	»	»	524	36	
	Maisons d'arrêt, de justice et de correction.										
	Constantine	316	1.360	1.373	1	1	»	»	2.735	1.17	
	Batna.....	72	731	135	»	9	»	»	875	39	
CONSTANTINE....	Bône	182	669	751	»	»	»	»	1.420	76	
	Bougie.....	110	693	390	»	1	»	»	1.084	69	
	Guelma.....	82	411	428	1	2	»	»	842	42	
	Philippeville.....	65	468	1.626	»	7	»	»	2.101	52	
	Sétif.....	153	891	313	»	1	»	»	1.205	69	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893														
	TRANSFÉRÉS													
Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉS	DÉCÉDÉS dans les prisons.	EXÉCUTÉS	TOTAL	POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
1.131	712	1.173	192	»	6	»	1	26	»	4.286	604	172.222	
»	»	201	358	45	7	1	1	71	»	1.822	553	205.628	
337	238	160	»	»	3	»	2	6	»	2.104	338	117.265	
296	95	670	1	»	6	»	»	3	»	1.943	211	67.652	
384	18	135	»	»	2	1	»	5	»	928	197	39.502	
34	»	223	»	»	»	»	»	»	»	585	7	3.137	
103	»	151	»	»	1	»	»	»	»	564	3	4.694	
47	»	90	»	»	»	»	»	»	»	383	5	3.494	
20	»	142	»	»	»	»	»	»	»	480	5	2.538	
17	»	121	»	»	»	»	»	»	3	460	6	3.140	
11	»	370	6	»	»	»	»	»	»	633	6	3.206	
34	»	104	»	»	2	»	»	»	»	636	19	4.746	678.769
41	»	51	»	»	»	»	»	»	»	534	6	3.436	
49	»	230	»	»	»	»	»	»	»	911	2	4.820	
30	»	193	»	»	1	»	»	»	»	1.540	59	12.342	
50	20	225	»	»	»	»	1	»	»	815	9	7.498	
22	»	45	»	»	1	»	»	»	»	307	»	1.307	
55	»	167	»	»	1	»	»	»	»	350	26	5.179	
28	»	187	»	»	3	»	»	»	»	414	5	4.478	
55	»	135	»	»	»	»	»	»	»	343	4	4.936	
28	»	113	»	»	»	»	»	»	»	148	3	2.690	
31	»	45	»	»	»	»	»	»	»	120	3	1.115	
1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	3	3	32	
38	»	127	»	»	»	»	1	»	»	529	»	3.712	
582	665	203	90	»	1	»	1	11	»	2.726	325	122.488	
211	12	111	»	»	11	»	»	1	»	843	104	35.646	
203	143	238	29	»	»	»	»	5	»	1.380	222	65.290	
213	1	139	»	»	3	»	»	»	»	1.050	144	38.656	
264	14	92	»	»	2	»	1	1	»	776	148	43.193	
208	133	1.309	»	»	7	»	»	1	»	2.086	80	22.314	
301	30	134	»	»	1	»	»	3	»	1.160	198	53.825	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893							Par expiration de la peine.	Par
			VENANT		RÉINTÉGRÉS						
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transférement dans un hôpital.	après transférement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.	TOTAL		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Prisons annexes.										
Constantine (*Suite.*)	Aïn-Béïda	13	450	77	»	»	»	»	527	285	
	Aïn-M'lila	6	312	10	2	»	»	»	324	189	
	Akbou	10	219	»	»	»	»	»	219	143	
	Biskra	11	221	»	»	»	»	»	221	51	
	Bordj-bou-Arréridj	6	536	99	»	»	»	»	635	367	
	Châteaudun	10	119	48	»	»	»	»	167	65	
	Collo	10	177	5	»	»	»	»	182	88	
	Djidjelli	3	353	»	»	»	»	»	353	252	
	Duvivier	2	203	2	»	»	»	»	205	87	
	El Arrouch	2	178	34	»	»	»	»	212	95	
	El K'seur	7	214	137	»	»	»	»	351	184	
	Fedj-M'zala	1	133	»	1	»	»	»	134	46	
	Jemmapes	8	570	21	»	»	»	»	591	396	
	Khenchela	»	241	»	»	»	»	»	241	100	
	La Calle	7	197	1	»	1	»	»	199	87	
	Milah	7	635	19	»	»	»	»	654	309	
	Mondovi	1	77	24	»	»	»	»	101	64	
	Morris	»	44	2	»	»	»	»	46	12	
	Oued-Atménia	1	258	101	»	»	»	»	359	225	
	Oued-Zénati	2	282	24	»	»	»	»	306	233	
	Saint-Arnaud	4	365	»	»	»	»	»	365	275	
	Souk-Ahras	14	683	74	»	»	»	»	757	452	
	Tébessa	21	456	»	1	»	»	»	457	240	
	Maisons d'arrêt, de justice et de correction.										
Oran	Oran	819	1.872	1.904	22	9	»	»	3.807	2.781	
	Mostaganem	195	757	1.230	»	»	»	»	1.987	973	
	Tlemcen	92	838	463	»	2	»	»	1.303	838	
	Mascara	67	444	444	»	2	»	»	890	370	
	Sidi-bel-Abbès	34	652	243	»	10	»	»	905	594	
	Prisons annexes.										
	Tiaret	24	804	»	»	»	»	»	804	659	
	Nemours	6	220	13	»	»	»	»	233	119	
	Aïn-Temouchent	8	574	233	1	4	»	»	812	282	
	Relizane	10	451	855	»	»	»	»	1.306	442	
	Saint-Denis-du-Sig	1	319	5	»	3	»	»	327	161	
	Saïda	3	223	1	»	»	»	»	224	92	
	Inkermann	22	759	»	»	»	»	»	759	202	
	Zemmorah	4	425	»	»	»	»	»	425	79	
	Aïn-el-Arba	2	377	»	»	»	»	»	377	262	
	Ammi-Moussa	11	440	»	»	»	»	»	440	99	
	Arzew	»	127	»	»	»	»	»	127	94	
	Bou-Kanéfis	1	80	»	»	»	»	»	80	45	
	Frendah	2	463	»	»	»	»	»	463	402	
	Lamoricière	3	118	»	»	»	»	»	118	32	
	Lourmel	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Mercier-Lacombe	»	113	»	»	»	»	»	113	34	
	Palikao	»	94	»	»	»	»	»	94	63	
	Perrégaux	3	143	»	»	»	»	»	143	90	
	Remchi	8	211	»	»	»	»	»	211	61	
	Sidi-Ali-Cassaigne	5	174	»	»	»	»	»	174	9	
	Saint-Cloud	»	141	»	»	»	»	»	141	82	
	Sebdou	2	71	»	»	»	»	»	71	13	
	Telagh	»	107	»	»	»	»	»	107	13	
	Totaux pour l'Algérie	4.243	36.759	18.559	32	76	»	»	55.426	28.857	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893													
	TRANSFÉRÉS										POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉS	PRÉVENUS dans les prisons.	EXÉCUTÉS	TOTAL			
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
44	»	190	»	»	»	»	»	»	»	519	21	5.041	
21	»	101	»	»	»	»	2	»	»	313	17	2.487	
24	»	51	»	»	»	»	»	»	»	218	11	2.690	
40	»	109	»	»	»	»	»	»	»	200	32	4.349	
41	»	199	»	»	»	»	»	»	»	607	34	6.641	
49	»	59	»	»	»	»	»	»	»	173	4	2.774	
53	»	49	»	»	»	»	»	»	»	190	2	2.784	
22	»	79	»	»	»	»	»	»	»	353	3	3.212	
19	»	94	»	»	»	»	»	»	»	200	7	1.380	
16	»	97	»	»	»	»	»	»	»	208	6	1.799	
30	»	142	»	»	»	»	»	»	»	356	2	1.693	454.868
47	»	34	»	»	»	»	1	»	»	128	7	1.821	
55	»	141	»	»	»	»	»	»	»	591	8	3.902	
65	»	70	»	»	»	»	»	»	»	235	6	1.763	
49	»	68	»	»	1	»	»	»	»	205	1	2.834	
147	»	191	»	»	»	»	»	»	»	647	14	6.228	
15	»	22	»	»	»	»	»	»	»	101	1	809	
15	»	16	»	»	»	»	»	»	»	43	3	342	
16	»	114	»	»	»	»	»	»	»	355	5	1.916	
27	»	47	»	»	»	»	»	»	»	307	1	2.117	
15	»	74	»	»	»	»	»	»	»	364	5	2.287	
79	»	201	»	»	»	»	»	»	»	732	39	8.554	
113	»	106	»	»	»	»	1	»	»	460	18	6.033	
551	164	113	94	»	21	»	25	55	1	3.814	812	328.497	
445	»	631	»	»	1	»	»	6	»	2.056	126	70.755	
236	»	254	»	»	2	»	»	1	»	1.322	73	24.044	
181	»	255	»	»	2	»	»	1	»	809	148	31.245	
129	»	150	»	»	10	»	»	»	»	883	56	17.070	
31	»	122	»	»	»	»	»	»	»	812	16	6.105	
36	»	83	»	»	»	»	»	»	»	238	1	1.820	
80	»	430	»	»	4	»	3	»	»	799	21	4.599	
51	»	805	»	»	»	»	»	»	»	1.298	18	6.869	
50	»	106	»	»	3	»	»	»	2	325	3	2.195	
29	»	102	»	»	»	»	»	»	»	223	4	1.980	
36	»	508	»	»	»	»	»	»	»	746	35	4.834	519.362
»	»	345	»	»	»	»	»	»	»	424	5	3.473	
»	»	117	»	»	»	»	»	»	»	379	»	1.763	
»	»	344	»	»	»	»	»	»	»	443	8	4.370	
»	»	32	»	»	»	»	»	»	»	126	1	905	
»	»	32	»	»	»	»	»	»	»	77	4	496	
»	»	58	»	»	»	»	»	»	»	460	5	2.524	
»	»	88	»	»	»	»	»	»	»	120	1	819	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	75	»	»	»	»	»	»	»	113	»	541	
»	»	24	»	»	»	»	»	»	»	89	5	487	
»	»	56	»	»	»	»	»	»	»	146	»	1.133	
»	»	134	»	»	»	»	»	»	»	198	21	3.970	
»	»	165	»	»	»	»	»	»	»	174	5	1.649	
»	»	57	»	»	»	»	»	»	»	139	2	779	
»	»	60	»	»	»	»	»	»	1	73	»	446	
»	»	92	»	»	»	»	»	»	»	105	2	994	
7.681	2.245	14.778	770	45	102	2	40	196	7	54.755	4.914	1.652.999	1.652999

Digitized by Google

MAISONS D'ARRÊT, DE JU

TABLEAU N° I *bis*. — Mouvement général d'entrée et de sorti

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893						TOTAL	Par expiration de la peine.	
			VENANT		RÉINTÉGRÉES						
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transférement dans un hôpital.	après transférement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Ain	Bourg	4	10	11	»	»	»	»	21	16	
	Belley	»	8	3	»	»	»	»	11	7	
	Gex	2	8	3	»	»	»	»	11	11	
	Nantua	3	5	7	»	»	»	»	12	6	
	Trévoux	2	8	13	»	»	»	»	21	11	
Aisne	Laon	24	141	103	»	»	»	»	244	220	
	Château-Thierry	6	23	9	»	»	»	»	32	17	
	Saint-Quentin	18	273	13	»	»	»	»	286	256	
	Soissons	4	40	8	»	»	»	»	48	38	
	Vervins	12	73	42	»	»	»	»	115	79	
Allier	Moulins	11	29	23	»	1	»	»	53	40	
	Cusset	2	33	19	»	»	»	»	52	29	
	Gannat	»	9	7	»	»	»	»	16	7	
	Montluçon	6	38	5	»	1	»	»	44	32	
Alpes (Basses-)	Digne	2	6	3	»	»	»	»	9	5	
	Barcelonnette	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Castellane	»	1	2	»	»	»	»	3	3	
	Forcalquier	»	8	3	»	»	»	»	11	5	
	Sisteron	»	1	»	»	»	»	»	1	1	
Alpes (Hautes-)	Gap	1	3	10	»	»	»	»	13	6	
	Briançon	»	3	7	»	»	»	»	10	4	
	Embrun	»	3	4	»	»	»	»	7	3	
Alpes-Maritime	Nice	11	350	32	»	»	»	»	382	321	
	Grasse	3	24	33	»	»	»	»	57	32	
Ardèche	Privas	2	4	9	»	»	»	»	13	6	
	Largentière	»	7	»	»	»	»	»	7	5	
	Tournon	»	7	9	»	»	»	»	16	5	
Ardennes	Mézières (justice)	»	»	5	»	»	»	»	5	»	
	Charleville (arrêt et correction)	1	64	18	»	»	»	»	82	62	
	Rethel	7	19	21	»	»	»	»	40	32	
	Rocroy	3	28	25	»	»	»	»	53	25	
	Sedan	2	104	2	»	»	»	»	106	95	
	Vouziers	1	10	5	»	»	»	»	15	11	
Ariège	Foix	»	3	7	»	»	»	»	10	5	
	Pamiers	1	20	3	»	»	»	»	23	12	
	Saint-Girons	1	18	5	»	»	»	»	23	17	
Aube	Troyes	15	317	21	»	2	»	»	340	288	
	Arcis-sur-Aube	»	9	4	»	»	»	»	13	9	
	Bar-sur-Aube	1	14	3	»	»	»	»	17	13	
	Bar-sur-Seine	»	7	3	»	»	»	»	10	4	
	Nogent-sur-Seine	2	13	14	»	1	»	»	28	17	
Aude	Carcassonne	4	53	9	»	»	»	»	62	46	
	Castelnaudary	»	5	»	»	»	»	»	5	4	
	Limoux	2	3	3	»	»	»	»	6	6	
	Narbonne	4	117	22	»	»	»	»	139	102	

Digitized by Google

CE ET DE CORRECTION

Effectif au 31 décembre 1893. (Femmes et jeunes filles.)

	SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893													
	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	TRANSFÉRÉES dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	TRANSFÉRÉES dans d'autres prisons départementales	TRANSFÉRÉES dans les dépôts de forçats.	TRANSFÉRÉES dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	TRANSFÉRÉES dans les hôpitaux	TRANSFÉRÉES dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉES	DÉCÉDÉES dans les prisons.	EXÉCUTÉES	TOTAL	POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
	4	2	1	»	»	»	»	»	»	»	24	1	707	
	1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	11	»	145	
	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	13	»	203	1.819
	4	1	3	»	»	»	»	»	»	»	14	1	308	
	9	»	1	»	»	»	»	»	»	»	22	1	456	
	12	5	8	»	»	»	1	»	1	»	249	19	6.829	
	7	1	11	»	»	»	»	»	»	»	36	2	986	
	8	4	3	»	»	»	1	»	»	»	244	20	6.220	19.277
	3	»	6	»	»	»	»	»	»	»	47	5	1 510	
	24	2	3	»	»	»	»	»	»	»	110	17	3.732	
	5	1	2	1	»	1	»	»	»	»	52	12	3.593	
	18	»	3	»	»	»	»	»	»	»	50	4	1.625	7.001
	3	»	6	»	»	»	»	»	»	»	16	»	378	
	8	»	5	»	»	1	»	»	»	»	46	4	1.405	
	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	8	3	688	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	122	986
	4	»	2	»	»	»	»	»	»	»	11	»	171	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	5	
	5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	14	»	559	
	3	»	2	»	»	»	»	»	»	»	9	1	375	1.117
	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	6	1	183	
	75	5	4	»	»	2	1	»	»	»	368	25	8.938	
	22	1	4	»	»	»	»	»	»	»	59	1	1.009	9.947
	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	2	730	
	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	6	1	53	1.164
	7	»	3	»	»	»	»	»	»	»	15	1	381	
	2	2	1	»	»	»	»	»	»	»	5	»	160	
	20	1	10	»	»	»	»	»	»	»	74	9	1.851	
	4	2	1	»	»	»	»	»	»	»	42	5	2.475	6.560
	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	54	2	776	
	3	»	6	»	»	»	»	»	»	»	105	3	983	
	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	15	1	315	
	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	2	226	
	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	24	»	323	888
	3	»	1	»	»	»	»	»		»	21	3	339	
	18	6	8	1	»	4	»	»	»	»	335	20	7.596	
	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	12	1	366	
	2	2	1	»	»	»	»	»	»	»	18	»	314	9.316
	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»	9	1	271	
	4	1	4	»	»	1	»	»	»	»	27	3	769	
	13	1	»	»	»	»	»	»	»	»	60	6	1.567	
	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	48	3.317
	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	8	»	311	
	17	»	14	»	»	»	»	»	»	»	133	10	1.391	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893							Par expiration de la peine.	Par grâce
			VENANT		RÉINTÉGRÉES						
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transfèrement dans un hôpital.	après transfèrement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.	TOTAL		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Aveyron	Rodez	2	19	13	»	»	»	»	32	19	»
	Espalion	3	14	9	»	»	»	»	23	20	»
	Millau	2	8	5	»	»	»	»	13	11	»
	Saint-Affrique	1	9	1	»	»	»	»	10	7	»
	Villefranche	»	15	16	»	»	»	»	31	15	»
Bouches-du-Rhône	Marseille. Arrêt et correction	55	1.531	23	»	»	»	»	1.554	1.398	»
	Aix	»	15	53	»	»	»	»	68	8	»
	Tarascon	»	17	22	»	»	»	»	39	15	»
Calvados	Caen	40	524	127	»	»	»	»	651	529	»
	Bayeux	14	109	57	»	»	»	»	166	137	»
	Falaise	11	47	35	»	»	»	»	82	71	»
	Lisieux	11	141	28	»	»	»	»	169	137	»
	Pont-l'Evêque	17	77	75	»	»	»	»	152	136	»
	Vire	9	38	42	»	»	»	»	80	67	»
Cantal	Aurillac	4	39	4	»	»	»	»	43	23	»
	Mauriac	»	7	5	»	»	»	»	12	9	»
	Murat	»	5	»	»	»	»	»	5	4	»
	Saint-Flour	3	11	6	»	»	»	»	17	14	»
Charente	Angoulême	10	96	36	»	»	»	»	132	103	»
	Barbezieux	3	11	10	»	»	»	»	21	7	»
	Cognac	1	31	6	»	»	»	»	37	23	»
	Confolens	»	2	2	»	»	»	»	4	3	»
	Ruffec	2	14	7	»	»	»	»	21	12	»
Charente-Inférieure	La Rochelle	3	29	15	»	»	»	»	44	26	»
	Jonzac	2	15	18	»	»	»	»	33	21	»
	Marennes	»	9	5	»	»	»	»	14	6	»
	Rochefort	9	56	24	»	»	»	»	80	47	1
	Saintes	3	35	15	»	»	»	»	50	26	1
	Saint-Jean-d'Angely	1	7	5	»	»	»	»	12	3	»
Cher	Bourges	5	94	23	»	»	»	»	117	83	»
	Saint-Amand	»	29	19	»	»	»	»	48	19	»
	Sancerre	»	14	15	»	»	»	»	29	12	»
Corrèze	Tulle	2	32	10	»	»	»	»	42	29	»
	Brive	»	23	15	»	»	»	»	38	20	»
	Ussel	»	10	5	»	»	»	»	15	9	»
Corse	Ajaccio	5	52	19	»	»	»	»	71	68	»
	Bastia	14	190	5	»	»	»	»	195	186	»
	Calvi	1	31	7	»	»	»	»	38	37	»
	Corte	3	23	10	»	»	»	»	33	33	»
	Sartène	1	14	4	»	»	»	»	18	12	»
Côte-d'Or	Dijon (Correction	11	293	43	»	»	»	»	336	310	»
	Dijon (Dépôt	5	67	21	»	»	»	»	88	16	»
	Beaune	1	5	3	»	»	»	»	8	5	»
	Châtillon-sur-Seine	1	6	1	»	»	»	»	7	2	»
	Semur	2	11	2	»	»	»	»	13	8	»
Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc	21	89	99	»	»	»	»	188	99	»
	Dinan	9	65	31	»	»	»	»	96	75	»
	Guingamp	»	42	21	»	»	»	»	63	44	»
	Lannion	2	30	27	»	»	»	»	57	40	»
	Loudéac	»	22	11	»	»	»	»	33	20	»

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893												POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
Par libération définitive	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	TRANSFÉRÉES dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	TRANSFÉRÉES dans d'autres prisons départementales	TRANSFÉRÉES dans les dépôts de forçats.	TRANSFÉRÉES dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	TRANSFÉRÉES dans les hôpitaux	TRANSFÉRÉES dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉES	DÉCÉDÉES dans les prisons.	EXÉCUTÉES	TOTAL			
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
»	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32	2	643	2.215
»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	24	2	560	
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	3	173	
»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	11	»	215	
»	7	2	4	»	»	»	»	»	»	»	28	3	584	
2	116	9	36	»	»	»	1	»	»	»	1.562	47	22.553	25.814
1	22	9	16	4	»	1	»	»	»	»	61	7	2.490	
»	12	3	6	»	»	»	»	»	»	»	36	3	771	
2	49	29	12	7	»	1	2	»	1	»	634	57	16.358	34.088
»	18	1	9	»	»	1	»	»	»	»	166	14	4.651	
»	11	1	5	»	»	»	»	»	»	»	88	5	2.508	
»	18	»	14	»	»	»	»	»	»	»	169	11	3.951	
»	10	3	15	»	»	»	»	»	»	»	164	5	3.526	
»	8	2	8	»	»	»	»	»	»	1	86	3	3.094	
3	11	»	3	»	»	1	»	»	»	»	41	6	1.583	2.290
»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	12	»	188	
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	19	
»	1	2	3	»	»	»	»	»	»	»	20	»	500	
»	6	11	10	»	»	»	1	»	»	»	131	11	3.746	6.559
»	3	3	10	»	»	»	»	»	»	»	23	1	930	
»	8	1	2	»	»	»	»	»	»	»	34	4	1.310	
»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	37	
»	3	1	6	»	»	»	»	»	»	»	22	1	536	
»	6	12	1	»	»	»	»	»	»	»	45	2	680	6.816
»	5	»	6	»	»	»	»	»	»	»	32	3	723	
»	5	1	1	»	»	»	»	»	»	»	13	1	375	
»	9	»	28	»	»	»	»	»	»	»	85	4	2.110	
»	9	1	6	»	»	»	2	»	»	»	45	8	2.154	
»	4	1	3	»	»	»	»	»	»	»	11	2	774	
1	23	1	1	»	1	»	»	»	»	»	110	12	2.774	4.617
»	18	»	7	»	»	»	»	»	»	»	44	4	1.318	
»	15	1	»	»	»	»	»	»	»	»	28	1	525	
1	5	»	3	»	»	»	»	»	»	»	38	6	1.605	3.179
»	12	»	3	»	»	»	»	»	»	»	35	3	1.140	
»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	13	2	434	
3	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	72	4	1.957	6.302
»	11	1	5	»	»	»	»	»	»	»	203	6	3.196	
»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	39	»	512	
»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	35	1	374	
»	4	»	3	»	»	»	»	»	»	»	19	»	263	
»	5	8	6	»	»	»	»	»	»	»	329	18	4.830	6.820
»	34	»	35	»	»	»	»	»	»	»	85	8	1.156	
»	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	9	»	133	
»	3	1	1	»	»	»	»	»	»	»	7	1	445	
»	6	»	»	»	»	1	»	»	»	»	15	»	256	
5	75	11	3	»	»	»	»	»	1	»	191	15	6.416	11.336
1	11	1	11	»	»	1	1	»	»	»	101	4	1.649	
»	7	»	10	»	»	»	»	»	»	»	61	2	1.648	
»	12	1	2	»	»	»	»	»	1	»	56	3	883	
»	2	»	7	»	»	1	»	»	»	»	30	3	740	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893							Par expiration de la peine.	Par grâce
			VENANT		RÉINTÉGRÉES						
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention	après évasion.	après transférement dans un hôpital.	après transférement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.	TOTAL		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Creuse	Guéret	4	11	12	»	»	»	»	23	12	
	Aubusson	2	12	15	»	»	»	»	27	12	
	Bourganeuf	»	2	4	»	»	»	»	6	3	
	Chambon	1	7	3	»	»	»	»	10	10	
Dordogne	Périgueux	6	52	38	»	»	»	»	90	63	
	Bergerac	1	20	14	»	»	»	»	34	16	
	Nontron	»	5	4	»	»	»	»	9	8	
	Ribérac	»	16	12	»	»	»	»	28	11	
	Sarlat	5	8	8	»	»	»	»	16	18	
Doubs	Besançon, (arrêt, justice et correction)	9	299	35	»	»	»	»	334	296	1
	Baume-les-Dames	»	9	14	»	»	»	»	23	14	
	Montbéliard	4	56	18	»	»	»	»	74	43	
	Pontarlier	7	21	11	»	»	»	»	32	21	
Drôme	Valence	5	81	11	»	1	»	»	93	59	
	Die	1	5	4	»	»	»	»	9	5	
	Montélimar	1	5	1	»	»	»	»	6	5	
	Nyons	»	2	1	»	»	»	»	3	2	
Eure	Évreux	20	92	85	»	»	»	»	177	137	
	Bernay	11	129	81	»	»	»	»	210	195	
	Les Andelys	1	56	16	»	1	»	»	73	52	
	Louviers	4	73	27	»	2	»	»	102	65	
	Pont-Audemer	11	45	27	»	»	»	»	72	60	
Eure-et-Loir	Chartres	10	62	31	»	»	»	»	93	78	
	Châteaudun	3	15	5	»	»	»	»	20	14	
	Dreux	1	39	14	»	»	»	»	53	37	
	Nogent-le-Rotrou	1	10	6	»	»	»	»	16	13	
Finistère	Quimper. (Maison de justice et de correction)	»	1	17	»	»	»	»	18	»	
	Quimper. (Maison d'arrêt)	13	123	32	»	»	»	»	155	142	
	Brest	78	894	13	»	2	»	»	909	829	
	Châteaulin	»	20	7	»	»	»	»	27	16	
	Morlaix	2	45	14	»	»	»	»	59	37	
	Quimperlé	»	25	6	»	»	»	»	31	22	
Gard	Nîmes	7	285	23	»	»	»	»	308	227	
	Alais	1	32	14	»	»	»	»	46	35	
	Uzès	4	6	7	»	»	»	»	13	12	
	Le Vigan	»	10	3	»	»	»	»	13	11	
Garonne (Haute-)	Toulouse	19	198	16	»	»	»	»	214	170	
	Muret	1	8	7	»	»	»	»	15	9	
	Saint-Gaudens	2	11	13	»	»	»	»	24	15	
	Villefranche	»	4	8	»	»	»	»	12	5	
Gers	Auch	4	20	12	»	»	»	»	32	15	
	Condom	»	23	10	»	»	»	»	33	20	
	Lectoure	»	5	7	»	»	»	»	12	7	
	Lombez	»	2	1	»	»	»	»	3	1	
	Mirande	2	6	12	»	»	»	»	18	13	
Gironde	Bordeaux (Fort du Hâ et La Bottière)	58	478	65	»	1	»	»	544	343	1
	Bazas	»	7	1	»	»	»	»	8	5	
	Blaye	1	8	6	»	»	»	»	14	7	
	La Réole	»	6	7	»	»	»	»	13	5	
	Lesparre	»	5	9	»	»	»	»	14	10	
	Libourne	5	47	15	»	»	»	»	62	42	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893														
		TRANSFÉRÉES										POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉES	DÉCÉDÉES dans les prisons.	EXÉCUTÉES	TOTAL			
	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
	3	4	»	»	»	»	»	»	»	»	20	7	1.071	
	10	1	3	»	»	»	»	»	»	»	26	3	940	2.242
	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	63	
	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	11	»	168	
	13	12	6	»	»	»	1	»	»	»	95	1	2.443	
	7	1	6	»	»	»	»	»	»	»	30	5	985	
	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»	185	5.266
	6	»	5	»	»	»	»	»	»	»	25	3	888	
	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	20	1	765	
	20	1	»	»	»	1	1	»	»	»	321	22	7.071	
	5	»	3	»	»	»	1	»	»	»	23	»	403	10.339
	29	»	5	»	»	»	»	»	»	»	77	1	1.658	
	12	»	4	»	»	»	»	»	»	»	37	2	1.207	
	21	6	2	»	»	2	»	»	»	»	92	6	2.829	
	4	»	»	»	»	»	1	»	»	»	10	»	250	3.144
	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	51	
	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	14	
	17	7	7	1	»	»	1	»	1	»	171	26	7.682	
	16	»	6	»	»	»	»	»	»	»	217	4	3.933	
	3	»	12	»	»	3	»	»	»	»	70	4	1.503	17.439
	2	3	27	»	»	2	»	»	»	»	99	7	2.378	
	2	1	18	»	»	»	»	»	»	»	81	2	1.943	
	13	1	1	»	»	»	»	»	»	»	93	10	3.357	
	1	1	5	»	»	»	»	»	»	»	21	2	610	5.639
	7	»	7	»	»	»	»	»	»	»	51	3	1.245	
	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	16	1	427	
	4	11	1	»	»	»	»	»	»	»	16	2	816	
	3	»	8	»	»	»	»	»	»	»	154	14	3.982	
	23	4	16	»	»	2	»	»	3	»	879	108	28.886	36.374
	2	1	5	»	»	»	»	»	»	»	24	3	393	
	8	1	8	»	»	1	»	»	»	»	55	6	1.793	
	4	3	1	»	»	»	»	»	»	»	30	1	504	
	61	18	3	»	»	»	»	»	»	»	310	5	3.401	
	9	»	1	»	»	»	»	»	»	»	45	2	744	4.726
	2	»	3	»	»	»	»	»	»	»	17	»	501	
	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	12	1	80	
	28	11	10	»	»	»	»	»	»	»	219	14	5.199	
	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	11	5	382	6.495
	7	»	3	»	»	»	»	»	»	»	26	»	791	
	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	123	
	12	4	4	»	»	»	»	»	»	»	35	1	1.368	
	7	1	2	»	»	»	»	»	»	»	30	3	704	
	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	12	»	267	2.946
	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	48	
	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»	18	2	559	
	134	16	39	»	»	1	1	»	»	»	540	62	21.058	
	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	149	
	2	»	2	»	»	1	»	»	»	»	12	3	382	24.062
	6	»	2	»	»	»	»	»	»	»	13	»	227	
	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	14	»	309	
	12	1	9	»	»	»	»	»	»	»	66	1	1.937	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893							Par expiration de la peine.	Par grâce
			VENANT		RÉINTÉGRÉES						
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transfèrement dans un hôpital.	après transfèrement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.	TOTAL		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Hérault	Montpellier	16	419	90	»	»	»	»	509	466	
	Béziers	8	174	29	»	1	»	»	204	151	
	Lodève	1	3	4	»	»	»	»	7	8	
	Saint-Pons	»	1	3	»	»	»	»	4	3	
Ille-et-Vilaine	Rennes	35	426	62	»	»	»	»	488	404	
	Fougères	4	53	21	»	»	»	»	78	52	
	Montfort	2	16	11	»	1	»	»	28	17	
	Redon	1	15	36	»	»	»	»	51	17	
	Saint-Malo	12	217	52	»	»	»	»	269	229	
	Vitré	1	53	13	»	»	»	»	66	54	
Indre	Châteauroux	5	29	6	»	»	»	»	35	29	
	Issoudun	»	10	»	»	»	»	»	10	9	
	La Châtre	4	10	1	»	»	»	»	11	9	
	Le Blanc	»	3	2	»	»	»	»	5	1	
Indre-et-Loire	Tours	18	448	39	»	»	»	»	487	433	
	Chinon	4	44	22	»	1	»	»	67	37	
	Loches	1	1	4	»	»	»	»	5	2	
Isère	Grenoble	8	460	17	»	»	»	»	477	429	
	Bourgoin	»	15	4	»	»	»	»	19	7	
	Saint-Marcellin	»	8	6	»	»	»	»	14	4	
	Vienne	4	92	»	»	»	»	»	92	72	
Jura	Lons-le-Saunier	11	17	23	»	»	»	»	40	30	
	Arbois	5	7	16	»	»	»	»	23	15	
	Dôle	4	44	9	»	»	»	»	53	49	
	Saint-Claude	1	19	4	»	»	»	»	23	17	
Landes	Mont-de-Marsan	4	25	11	»	»	»	»	36	30	
	Dax	2	37	8	»	»	»	»	45	40	1
	Saint-Sever	1	4	21	»	»	»	»	25	11	
Loir-et-Cher	Blois	13	43	29	»	»	»	»	72	52	
	Romorantin	»	8	8	»	»	»	»	16	5	
	Vendôme	4	28	10	»	»	»	»	38	20	
Loire	Saint-Étienne	22	487	28	»	»	»	»	515	452	1
	Montbrison	2	19	15	»	»	»	»	34	19	
	Roanne	4	30	5	»	»	»	»	35	31	
Loire (Haute-)	Le Puy	6	64	7	»	»	»	»	71	61	
	Brioude	»	4	17	»	»	»	»	21	7	
	Yssingeaux	2	6	5	»	»	»	»	11	6	
Loire Inférieure	Nantes	14	604	33	»	»	»	»	637	555	
	Ancenis	»	9	3	»	»	»	»	12	7	
	Chateaubriant	2	20	11	»	»	»	»	31	16	
	Paimbeuf	1	9	4	»	1	»	»	14	9	
	Saint-Nazaire	7	61	6	»	»	»	»	67	59	
Loiret	Orléans	9	127	50	»	»	»	»	177	122	
	Gien	»	10	5	»	»	»	»	15	3	
	Montargis	3	20	6	»	»	»	»	26	14	
	Pithiviers	»	5	2	»	»	»	»	7	5	
Lot	Cahors	2	26	12	»	»	»	»	38	20	
	Figeac	4	9	5	»	»	»	»	14	15	
	Gourdon	1	12	13	»	»	»	»	25	11	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893												POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	TRANSFÉRÉES						ÉVADÉES	DÉCÉDÉES dans les prisons.	EXÉCUTÉES	TOTAL			
		dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés							
3	11	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
1	27	8	10	»	»	»	»	»	»	»	512	13	6.039	10.518
»	35	1	6	»	»	2	1	»	»	»	196	16	3.858	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	379	
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	4	»	242	
5	30	13	21	3	8	»	1	»	1	»	486	37	14.625	23.507
»	15	»	8	»	»	»	1	»	»	»	76	2	1.027	
»	7	2	3	»	»	1	»	»	»	»	30	»	623	
»	4	18	11	»	»	»	»	»	»	»	50	2	867	
»	26	2	9	»	»	»	»	»	»	»	266	15	4.450	
»	4	1	3	»	»	»	»	»	»	»	62	5	1.915	
3	4	1	1	»	»	»	»	»	»	»	38	2	1.100	1.866
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	130	
»	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»	14	1	447	
1	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	5	»	169	
1	28	12	6	2	4	»	2	»	»	»	488	17	6.198	9.085
1	10	2	10	»	»	1	»	»	»	»	61	10	2.598	
1	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	6	»	289	
»	41	2	5	»	»	»	»	»	»	»	477	8	4.965	6.573
»	9	»	2	»	»	»	»	»	»	»	18	1	256	
»	6	»	3	»	»	»	1	»	»	»	14	»	211	
»	15	»	7	»	»	»	»	»	»	»	94	2	1.141	
»	13	4	»	»	»	»	»	»	1	»	48	3	1.771	3.642
»	8	»	1	»	»	»	»	»	»	»	24	4	1.002	
»	2	»	6	»	»	»	»	»	»	»	57	»	350	
»	4	1	1	»	»	»	»	»	»	»	23	1	519	
»	8	»	2	»	»	»	»	»	»	»	40	»	1.116	2.695
»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	45	2	876	
»	4	»	3	»	»	»	»	»	»	»	21	5	703	
6	15	5	1	»	»	»	»	»	»	»	79	6	3.225	5.376
»	2	1	6	»	»	»	»	»	»	»	14	2	295	
»	11	2	2	»	»	»	»	»	»	»	35	7	1.856	
»	50	1	14	»	»	»	»	»	»	»	518	19	7.855	9.908
»	2	5	6	»	»	»	»	»	»	»	32	4	810	
»	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	35	4	1.243	
»	8	2	2	»	»	»	»	»	»	»	73	4	1.895	2.358
»	6	5	2	»	»	»	»	»	»	»	20	1	244	
»	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»	11	2	219	
5	51	7	9	»	»	»	»	»	1	»	628	23	9.624	13.039
»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	11	1	255	
»	6	»	11	»	»	»	»	»	»	»	33	»	1.040	
»	2	»	2	»	»	1	»	»	»	»	14	1	183	
»	1	2	5	»	»	2	1	»	»	»	70	4	1.937	
»	16	18	4	1	»	»	»	»	»	»	164	22	5.108	6.500
»	6	1	3	»	»	»	1	»	»	»	14	1	273	
»	6	»	4	»	»	»	»	»	»	»	24	5	977	
»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	142	
»	12	2	2	»	»	»	»	»	»	»	36	4	1.090	2.216
»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	18	»	452	
»	12	1	1	»	»	»	»	»	»	»	25	1	674	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893 — VENANT de l'état de liberté.	VENANT d'autres prisons et autres lieux de détention.	RÉINTÉGRÉES après évasion.	RÉINTÉGRÉES après transfèrement dans un hôpital.	RÉINTÉGRÉES après transfèrement dans un asile d'aliénés	RÉINTÉGRÉES après révocation de la libération conditionnelle.	TOTAL	Par expiration de la peine.	Par
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Lot-et-Garonne	Agen	5	85	60	»	»	»	»	145	71	
	Marmande	1	14	10	»	»	»	»	24	14	
	Nérac	3	13	6	»	»	»	»	19	10	
	Villeneuve-sur-Lot	5	8	4	»	»	»	»	12	12	
Lozère	Mende	1	2	3	»	»	»	»	5	2	
	Florac	»	»	1	»	»	»	»	1	1	
	Marvejols	4	11	4	»	»	»	»	15	14	
Maine-et-Loire	Angers	28	247	32	»	»	»	»	279	255	
	Beaugé	»	8	8	»	»	»	»	16	9	
	Cholet	3	16	9	»	»	»	»	25	12	
	Saumur	»	26	18	»	»	»	»	44	22	
	Segré	1	13	1	»	»	»	»	14	11	
Manche	Saint-Lô	22	52	85	»	»	»	»	137	91	
	Avranches	8	137	74	»	»	»	»	211	177	
	Cherbourg	12	365	20	»	»	»	»	385	335	
	Coutances	16	29	65	»	»	»	»	94	63	
	Mortain	2	21	22	»	»	»	»	43	24	
	Valognes	8	69	32	»	»	»	»	101	89	
Marne	Châlons-sur-Marne	13	101	50	»	»	»	»	151	114	
	Épernay	4	49	9	»	»	»	»	58	37	
	Reims	27	596	36	»	»	»	»	632	528	
	Sainte-Menehould	6	9	3	»	»	»	»	12	15	
	Vitry	»	34	2	»	»	»	»	36	24	
Marne (Haute-)	Chaumont	5	7	17	»	»	»	»	24	10	
	Langres	1	22	4	»	1	»	»	27	18	
	Vassy	»	22	8	»	»	»	»	30	23	
Mayenne	Laval	9	141	28	»	»	»	»	169	144	
	Château-Gontier	4	29	16	»	»	»	»	45	30	
	Mayenne	5	36	13	»	»	»	»	49	39	
Meurthe-et-Moselle	Nancy	36	574	29	»	»	»	»	603	539	
	Briey	1	24	19	»	»	»	»	43	30	
	Lunéville	4	126	19	»	»	»	»	145	131	
	Toul	4	49	9	»	»	»	»	58	46	
Meuse	Bar-le-Duc	9	77	20	»	2	»	»	99	74	
	Montmédy	3	17	5	»	»	»	»	22	17	
	Saint-Mihiel	»	26	17	»	»	»	»	43	28	
	Verdun	4	55	6	»	»	»	»	61	55	
Morbihan	Vannes	8	70	34	»	»	»	»	104	79	
	Lorient	11	67	22	»	»	»	»	89	76	
	Ploërmel	»	13	5	»	»	»	»	18	11	
	Pontivy	1	20	10	»	»	»	»	30	23	
Nièvre	Nevers	5	18	20	»	»	1	»	39	25	
	Château-Chinon	1	18	6	»	»	»	»	24	15	
	Clamecy	1	6	4	»	»	»	»	10	3	
	Cosne	1	9	14	»	»	»	»	23	16	
Nord	Lille	114	357	406	»	»	»	»	763	510	
	Avesnes	12	177	58	»	»	»	»	235	153	
	Cambrai	8	115	10	»	»	»	»	125	113	
	Douai	35	74	87	»	»	»	»	161	101	
	Dunkerque	21	199	15	»	»	»	»	214	190	
	Hazebrouck	13	40	82	»	»	»	»	122	97	
	Valenciennes	27	257	82	»	»	»	»	339	283	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893														
	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	TRANSFÉRÉES						ÉVADÉES	DÉCÉDÉES dans les prisons	EXÉCUTÉES	TOTAL	POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
		dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés							
	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
	20	51	6	»	»	»	»	»	»	»	148	2	2.621	
	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	2	456	
	3	1	2	»	»	»	»	»	»	»	16	6	402	4.117
	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	15	2	638	
	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	221	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	61	771
	1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	19	»	489	
	18	2	10	»	»	»	»	»	»	»	278	29	8.615	
	3	1	1	»	»	»	»	»	»	»	14	2	222	
	7	»	7	»	»	»	»	»	»	»	26	2	1.551	11.459
	7	5	8	»	»	1	»	»	»	»	43	1	634	
	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	2	437	
	11	23	17	»	»	»	»	»	1	»	144	15	6.834	
	14	2	22	»	»	»	»	»	»	»	215	4	2.832	
	33	1	11	»	»	»	»	»	»	»	380	17	5.588	
	14	16	5	»	»	»	»	»	»	»	98	12	4.895	23.223
	13	»	3	»	»	»	»	»	»	»	40	5	683	
	7	»	7	»	»	»	»	»	»	»	103	6	2.391	
	13	4	3	»	»	»	»	»	3	»	138	26	7.554	
	10	»	10	»	»	»	»	»	»	»	57	5	1.002	
	39	6	33	»	»	»	»	»	1	»	627	32	12.820	22.417
	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	18	»	576	
	9	1	1	»	»	»	»	»	»	»	35	1	465	
	14	1	»	»	»	»	»	»	»	»	25	4	1.043	
	6	»	3	»	»	1	»	»	»	»	28	»	360	2.012
	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	28	2	609	
	10	10	2	»	»	»	»	»	»	»	166	12	3.324	
	8	»	7	»	»	»	»	»	»	»	45	4	1.035	5.463
	6	2	4	»	»	»	»	»	»	»	51	3	1.104	
	42	7	15	»	»	1	»	»	1	»	605	34	9.555	
	8	»		»	»	»	»	»	»	»	41	3	1.373	
	8	»	6	»	»	»	»	»	»	»	146	3	1.788	13.502
	3	2	6	»	»	»	»	»	»	»	57	5	786	
	12	1	5	»	»	2	»	»	1	»	96	12	3.828	
	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	22	3	323	
	12	2	1	»	»	»	»	»	»	»	43	»	978	6.518
	3	»	7	»	»	»	»	»	»	»	65	»	1.389	
	9	6	4	»	»	1	2	»	»	»	104	8	4.693	
	5	3	8	»	»	»	»	»	»	»	92	8	2.543	
	1	1	4	»	»	1	»	»	»	»	18	»	419	8.522
	»	1	7	»	»	»	»	»	»	»	31	»	867	
	15	»	»	1	»	1	1	»	»	»	43	1	1.191	
	9	»	1	»	»	»	»	»	»	»	25	»	468	
	5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	10	1	357	3.025
	7	»	1	»	»	»	»	»	»	»	24	»	989	
	182	12	41	»	»	»	»	»	1	»	747	130	37.307	
	77	1	3	»	»	»	»	»	»	»	234	13	5.107	
	7	4	6	»	»	»	»	»	»	»	131	2	1.668	
	18	29	11	»	»	»	1	»	1	»	162	34	12.360	74.783
	15	1	7	»	»	2	1	»	»	»	226	9	6.950	
	21	»	9	»	»	»	»	»	»	»	127	8	3.020	
	57	2	16	»	»	»	»	»	1	»	350	16	8.373	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893							SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893	
			VENANT		RÉINTÉGRÉES						
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transférement dans un hôpital.	après transférement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.	TOTAL	Par expiration de la peine.	Par
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Lot-et-Garonne	Agen	5	85	60	»	»	»	»	145	71	
	Marmande	1	14	10	»	»	»	»	24	14	
	Nérac	3	13	6	»	»	»	»	19	16	
	Villeneuve-sur-Lot	5	8	4	»	»	»	»	12	12	
Lozère	Mende	1	2	3	»	»	»	»	5	2	
	Florac	»	»	1	»	»	»	»	1	1	
	Marvejols	4	11	4	»	»	»	»	15	14	
Maine-et-Loire	Angers	28	247	32	»	»	»	»	279	265	
	Beaugé	»	8	8	»	»	»	»	16	9	
	Cholet	3	16	9	»	»	»	»	25	12	
	Saumur	»	26	18	»	»	»	»	44	22	
	Segré	1	13	1	»	»	»	»	14	11	
Manche	Saint-Lô	22	52	85	»	»	»	»	137	91	
	Avranches	8	137	74	»	»	»	»	211	177	
	Cherbourg	12	365	20	»	»	»	»	385	335	
	Coutances	16	29	65	»	»	»	»	94	63	
	Mortain	2	21	22	»	»	»	»	43	24	
	Valognes	8	69	32	»	»	»	»	101	89	
Marne	Châlons-sur-Marne	13	101	50	»	»	»	»	151	114	
	Épernay	4	49	9	»	»	»	»	58	37	
	Reims	27	596	36	»	»	»	»	632	554	
	Sainte-Menehould	6	9	3	»	»	»	»	12	15	
	Vitry	»	34	2	»	»	»	»	36	21	
Marne (Haute-)	Chaumont	5	7	17	»	»	»	»	24	10	
	Langres	1	22	4	»	1	»	»	27	18	
	Vassy	»	22	8	»	»	»	»	30	23	
Mayenne	Laval	9	141	28	»	»	»	»	169	145	
	Château-Gontier	4	29	16	»	»	»	»	45	30	
	Mayenne	5	36	13	»	»	»	»	49	39	
Meurthe-et-Moselle	Nancy	36	574	29	»	»	»	»	603	539	
	Briey	1	24	19	»	»	»	»	43	30	
	Lunéville	4	126	19	»	»	»	»	145	131	
	Toul	4	49	9	»	»	»	»	58	46	
Meuse	Bar-le-Duc	9	77	20	»	2	»	»	99	74	
	Montmédy	3	17	5	»	»	»	»	22	17	
	Saint-Mihiel	»	26	17	»	»	»	»	43	28	
	Verdun	4	55	6	»	»	»	»	61	55	
Morbihan	Vannes	8	70	34	»	»	»	»	104	79	
	Lorient	11	67	22	»	»	»	»	89	76	
	Ploërmel	»	13	5	»	»	»	»	18	11	
	Pontivy	1	20	10	»	»	»	»	30	23	
Nièvre	Nevers	5	18	20	»	»	1	»	39	25	
	Château-Chinon	1	18	6	»	»	»	»	24	15	
	Clamecy	1	6	4	»	»	»	»	10	3	
	Cosne	1	9	14	»	»	»	»	23	16	
Nord	Lille	114	357	406	»	»	»	»	763	510	
	Avesnes	12	177	58	»	»	»	»	235	153	
	Cambrai	8	115	10	»	»	»	»	125	113	
	Douai	35	74	87	»	»	»	»	161	101	
	Dunkerque	21	199	15	»	»	»	»	214	190	
	Hazebrouck	13	40	82	»	»	»	»	122	97	
	Valenciennes	27	257	82	»	»	»	»	339	283	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893											POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	TRANSFÉRÉS						ÉVADÉS	DÉCÉDÉS dans les prisons	EXÉCUTÉS	TOTAL			
	dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés							
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
20	51	6	»	»	»	»	»	»	»	148	2	2.621	
9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	2	456	
3	1	2	»	»	»	»	»	»	»	16	6	402	4.117
2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	15	2	638	
3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	221	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	61	771
1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	19	»	489	
18	2	10	»	»	»	»	»	»	»	278	29	8.615	
3	1	1	»	»	»	»	»	»	»	14	2	222	
7	»	7	»	»	»	»	»	»	»	26	2	1.551	11.459
7	5	8	»	»	1	»	»	»	»	43	1	634	
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	2	437	
11	23	17	»	»	»	»	»	1	»	144	15	6.834	
14	2	22	»	»	»	»	»	»	»	215	4	2.832	
33	1	11	»	»	»	»	»	»	»	380	17	5.588	
14	16	5	»	»	»	»	»	»	»	98	12	4.895	23.223
13	»	3	»	»	»	»	»	»	»	40	5	683	
7	»	7	»	»	»	»	»	»	»	103	6	2.391	
13	4	3	»	»	»	»	»	3	»	138	26	7.554	
10	»	10	»	»	»	»	»	»	»	57	5	1.002	
39	6	33	»	»	»	»	»	1	»	627	32	12.820	22.417
1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	18	»	576	
9	1	1	»	»	»	»	»	»	»	35	1	465	
14	1	»	»	»	»	»	»	»	»	25	4	1.043	
6	»	3	»	»	1	»	»	»	»	28	»	360	2.012
4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	28	2	609	
10	10	2	»	»	»	»	»	»	»	166	12	3.324	
8	»	7	»	»	»	»	»	»	»	45	4	1.035	5.463
6	2	4	»	»	»	»	»	»	»	51	3	1.104	
42	7	15	»	»	1	»	»	1	»	605	34	9.555	
8	»		»	»	»	»	»	»	»	41	3	1.373	
8	»	6	»	»	»	»	»	»	»	146	3	1.788	13.502
3	2	6	»	»	»	»	»	»	»	57	5	786	
12	1	5	»	»	2	»	»	1	»	96	12	3.828	
2	1	2	»	»	»	»	»	»	»	22	3	323	
12	2	1	»	»	»	»	»	»	»	43	»	978	6.518
3	»	7	»	»	»	»	»	»	»	65	»	1.389	
9	6	4	»	»	1	2	»	»	»	104	8	4.693	
5	3	8	»	»	»	»	»	»	»	92	8	2.543	
1	1	4	»	»	1	»	»	»	»	18	»	419	8.522
»	1	7	»	»	»	»	»	»	»	31	»	867	
15	»	»	1	»	1	1	»	»	»	43	1	1.191	
9	»	1	»	»	»	»	»	»	»	25	»	488	
5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	10	1	357	3.025
7	»	1	»	»	»	»	»	»	»	24	»	989	
182	12	41	»	»	»	»	»	1	»	747	130	37.307	
77	1	3	»	»	»	»	»	»	»	234	13	5.107	
7	4	6	»	»	»	»	»	»	»	131	2	1.666	
18	29	11	»	»	»	1	»	1	»	162	34	12.360	74.783
15	1	7	»	»	2	1	»	»	»	226	9	6.950	
21	»	9	»	»	»	»	»	»	»	127	8	3.020	
47	2	16	»	»	»	»	»	1	»	350	16	8.373	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893						TOTAL	Par expiration de la peine.	Par
			VENANT		RÉINTÉGRÉES						
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transférement dans un hôpital.	après transférement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Oise	Beauvais	35	92	44	»	»	»	»	136	114	
	Clermont	2	32	30	»	»	»	»	62	38	
	Compiègne	7	63	21	»	1	»	»	85	71	
	Senlis	3	26	21	»	»	»	»	47	24	
Orne	Alençon	11	47	32	»	1	»	»	80	58	
	Argentan	2	36	55	»	»	»	»	91	67	
	Domfront	3	15	17	»	»	»	»	32	24	
	Mortagne	3	34	35	»	»	»	»	69	53	
Pas-de-Calais	Arras	20	65	58	»	»	»	»	123	106	
	Béthune	14	130	51	»	»	»	»	181	139	
	Boulogne	9	230	96	»	1	»	»	327	263	
	Montreuil	»	73	5	»	»	»	»	78	66	
	Saint-Omer	5	33	22	»	»	»	»	60	49	
	Saint-Pol	2	21	15	»	»	»	»	36	25	
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	6	214	9	»	1	»	»	224	199	
	Ambert	»	4	4	»	»	»	»	8	6	
	Issoire	1	8	13	»	»	»	»	21	17	
	Riom	4	16	26	»	»	»	»	42	15	
	Thiers	2	16	6	»	»	»	»	22	7	
Pyrénées (Basses-)	Pau	12	100	16	»	»	»	»	116	98	
	Bayonne	7	57	28	»	»	»	»	85	65	
	Oloron	»	19	5	»	»	»	»	24	10	
	Orthez	2	10	4	»	»	»	»	14	6	
	Saint-Palais	3	23	16	»	»	»	»	39	30	
Pyrénées (Htes-)	Tarbes	6	42	9	»	»	»	»	51	35	
	Bagnères	»	16	10	»	»	»	»	26	18	
	Lourdes	2	26	10	»	»	»	»	36	26	
Pyrénées Orientales	Perpignan	2	201	30	»	»	»	»	231	195	
	Céret	3	4	10	»	»	»	»	14	4	
	Prades	1	6	2	»	»	»	»	8	7	
Rhin (Haut-)	Belfort (Territoire de)	12	131	49	»	»	»	»	180	107	
Rhône	Lyon (correction)	84	1.851	432	»	»	»	»	2.283	2.052	
	Villefranche	4	56	14	»	»	»	»	70	50	
Saône (Haute-)	Vesoul (Arrêt)	»	11	22	»	»	»	»	33	13	
	Vesoul (Correction)	3	7	16	»	»	»	»	23	17	
	Gray	4	30	20	»	»	»	»	50	37	
	Lure	5	32	41	»	»	»	»	73	62	
Saône-et-Loire	Mâcon	2	51	8	»	»	»	»	59	52	
	Autun	4	20	6	»	»	»	»	26	16	
	Chalon-sur-Saône	8	70	22	»	»	»	»	92	60	
	Charolles	1	13	17	»	»	»	»	30	16	
	Louhans	»	15	3	»	»	»	»	18	12	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893											POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	TRANSFÉRÉS dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	TRANSFÉRÉS dans d'autres prisons départementales	TRANSFÉRÉS dans les dépôts de forçats.	TRANSFÉRÉS dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	TRANSFÉRÉS dans les hôpitaux	TRANSFÉRÉS dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉS	DÉCÉDÉS dans les prisons.	EXÉCUTÉS	TOTAL			
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
10	10	4	»	»	»	1	»	2	»	143	28	9.813	14.503
7	3	14	»	»	»	1	»	»	»	63	1	1.433	
8	1	8	»	»	1	»	»	»	»	89	3	1.900	
9	2	9	»	»	1	1	»	»	»	46	4	1.357	
11	8	6	1	»	1	»	»	»	»	86	5	3.496	8.030
13	1	6	»	»	»	1	»	»	»	88	5	1.737	
4	1	3	»	»	»	1	»	»	»	33	2	1.118	
7	1	7	»	»	»	»	»	»	»	68	4	1.679	
6	12	1	»	»	»	»	»	1	»	135	8	6.467	21.892
11	7	24	»	»	2	»	»	»	»	184	11	3.703	
23	3	24	»	»	1	»	»	»	»	315	21	6.668	
2	»	7	»	»	1	»	»	»	»	78	»	1.311	
4	5	1	»	»	»	»	»	»	»	59	6	2.717	
5	1	1	»	»	»	»	»	»	»	35	3	1.026	
18	2	7	»	»	1	»	»	»	»	227	3	2.123	4.606
»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	8	»	148	
3	2	»	»	»	»	»	»	»	»	22	»	404	
4	14	7	»	»	»	»	»	1	»	41	5	1.694	
5	»	4	»	»	»	1	»	»	»	17	7	237	
17	4	3	»	»	»	»	»	»	»	123	5	2.914	6.757
15	»	5	»	»	»	»	»	»	»	85	7	1.987	
6	1	6	»	»	»	»	»	»	»	24	»	511	
5	1	4	»	»	»	»	»	»	»	16	»	316	
6	»	2	»	»	»	»	»	»	»	38	4	1.029	
16	»	2	»	»	»	»	»	»	»	53	4	1.651	2.860
5	1	1	»	»	»	»	»	»	»	25	1	654	
10	»	2	»	»	»	»	»	»	»	38	»	555	
24	2	5	»	»	1	»	»	»	»	227	6	3.254	3.678
3	»	8	»	»	»	»	»	»	»	15	2	274	
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	8	1	150	
51	2	19	»	»	»	»	»	»	»	180	12	4.420	4.420
134	» 51	45	»	»	1	4	»	1	»	2.283	84	31.638	32.626
16	»	4	»	»	1	»	»	»	»	71	3	988	
6	1	7	1	»	»	»	»	»	»	28	5	860	4.456
»	3	2	»	»	»	»	»	»	»	22	4	1.313	
6	2	2	»	»	»	»	»	»	»	47	7	964	
9	4	1	»	»	»	»	»	»	»	76	2	1.319	
3	»	3	»	»	»	»	»	»	»	58	3	542	4.887
6	»	7	»	»	»	»	»	»	»	29	1	483	
29	4	1	»	»	1	»	»	»	»	96	4	2.602	
5	»	8	»	»	»	»	»	»	»	20	2	901	
5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	18	»	359	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893							SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893	
			VENANT		RÉINTÉGRÉES						
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transférement dans un hôpital.	après transférement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.	TOTAL	Par expiration de la peine.	Par
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Sarthe	Le Mans	14	328	41	»	»	»	»	369	331	
	La Flèche	4	12	17	»	»	»	»	29	21	
	Mamers	1	16	22	»	»	»	»	38	23	
	Saint-Calais	3	12	7	»	»	»	»	19	17	
Savoie	Chambéry	3	26	41	»	»	»	»	67	34	
	Albertville	»	27	»	»	»	»	»	27	21	
	Moutiers	»	12	2	»	»	»	»	14	12	
	St-Jean-de-Maurienne	»	7	8	»	»	»	»	15	5	
Savoie (Haute-)	Annecy	2	20	13	»	»	»	»	33	17	
	Bonneville	1	2	4	»	»	»	»	6	4	
	St-Julien	2	9	18	»	1	»	»	28	19	
	Thonon	»	21	4	»	»	»	»	25	13	
Seine	Maison de justice	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	St-Lazare (arrêt et correction pour les femmes)	667	223	13.705	»	»	»	»	13.928	1.906	
	Maison d'éducation correctionnelle des jeunes détenues	5	1	»	»	»	»	»	1	»	
	Dépôt près la préfecture de police	141	34.218	1.429	»	10	»	»	35.657	281	
	Maison de Nanterre	303	125	1.494	»	»	»	»	1.619	1.498	
Seine-Inférieure	Rouen	150	1.376	131	»	»	»	»	1.507	1.414	
	Dieppe	5	186	34	»	»	»	»	220	200	
	Le Havre	54	1.222	43	»	»	»	»	1.265	1.113	
	Neufchâtel	9	52	50	»	»	»	»	102	55	
	Yvetot	8	62	39	»	»	»	»	101	69	
Seine-et-Marne	Melun	3	26	16	»	»	»	»	42	12	
	Coulommiers	1	14	9	»	»	»	»	23	15	
	Fontainebleau	3	45	18	»	»	»	»	63	45	
	Meaux	12	64	41	»	1	»	»	106	71	
	Provins	3	10	3	»	»	»	»	13	7	
Seine-et-Oise	Ver- (Maison de correction	50	323	201	»	1	»	»	525	157	
	Corbeil	2	17	17	»	»	»	»	34	15	
	Etampes	2	19	11	»	»	»	»	30	18	
	Mantes	4	48	25	»	2	»	»	75	36	
	Pontoise	16	36	60	»	»	»	»	96	72	
	Rambouillet	5	23	13	»	»	»	»	36	33	
Sèvres (Deux-)	Niort	3	15	17	»	»	»	»	32	17	
	Bressuire	»	11	13	»	»	»	»	24	10	
	Melle	»	3	6	»	»	»	»	9	3	
	Parthenay	1	13	5	»	»	»	»	18	12	
Somme	Amiens (Correction	39	79	39	»	»	»	»	118	127	
	Amiens (Arrêt et justice	7	184	63	»	»	»	»	247	164	
	Abbeville	4	72	16	»	»	»	»	88	74	
	Doullens	1	24	7	»	»	»	»	31	21	
	Montdidier	3	26	17	»	»	»	»	43	39	
	Péronne	3	62	20	»	»	»	»	82	71	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893											POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	TRANSFÉRÉES						ÉVADÉES	DÉCÉDÉS dans les prisons.	EXÉCUTÉS	TOTAL			
	dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés							
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
11	11	9	1	»	»	»	»	»	»	367	16	6.256	8.251
7	1	3	»	»	»	»	»	»	»	32	1	754	
10	»	2	»	»	»	»	»	»	»	35	4	571	
2	1	4	»	»	»	»	»	»	»	21	1	670	
31	3	1	»	»	»	»	»	»	»	69	1	1.151	2.148
4	»	1	»	»	»	»	»	»	»	26	1	334	
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	1	256	
5	»	3	»	»	»	»	»	»	»	13	2	407	
11	1	4	»	»	»	»	»	»	»	34	1	1.581	2.520
»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	6	1	149	
1	»	9	»	»	1	»	»	»	»	30	»	242	
5	»	2	»	»	»	»	»	»	»	20	5	548	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
10.542	93	1.227	»	»	7	20	»	18	»	13.728	867	275.391	464.079
6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	245	
18.785	»	16.363	»	»	74	95	»	1	»	35.599	199	90.420	
»	67	22	»	»	»	5	»	1	»	1.634	288	96.023	
27	30	15	»	3	1	5	»	1	»	1.502	155	52.220	84.178
4	2	9	»	»	»	»	»	»	»	215	10	3.668	
75	2	68	»	»	»	»	»	1	»	1.260	59	24.527	
11	4	18	»	»	»	»	»	»	»	89	2	2.224	
9	4	22	»	»	»	»	»	»	»	104	5	1.539	
8	4	2	»	»	»	1	»	»	»	37	8	1.958	8.058
3	»	2	»	»	»	»	»	»	»	21	3	970	
10	1	3	»	»	1	»	»	»	»	60	6	1.557	
21	1	12	»	»	1	»	»	»	»	111	7	3.065	
3	2	1	»	»	»	»	»	»	»	13	3	528	
36	8	26	»	»		»	»	»	»	535	40	16.896	25.322
12	»	2	»	»	»	»	»	»	»	31	5	1.213	
13	»	1	»	»	»	»	»	»	»	32	»	707	
22	2	13	»	»	2	»	»	»	»	67	12	2.391	
24	»	4	»	»	1	»	»	»	»	102	10	3.666	
2	2	8	»	»	1	»	»	»	»	36	5	949	
10	1	»	»	»	»	»	»	»	»	28	7	1.306	2.476
6	1	6	»	»	»	»	»	»	»	23	1	452	
4	»	1	»	»	»	»	»	»	»	8	1	208	
4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	17	2	510	
1	6	3	»	»	»	»	»	»	»	139	18	7.168	15.480
40	5	34	1	»	»	1	»	»	»	245	9	3.394	
4	1	5	»	»	»	»	»	»	»	84	8	1.899	
1	»	5	»	»	»	»	»	»	»	27	5	759	
»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	43	3	637	
6	1	3	»	»	»	»	»	»	»	81	4	1.623	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893							Par expiration de la peine.	Par
			VENANT		RÉINTÉGRÉES				TOTAL		
			de l'état de liberté	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transférement dans un hôpital.	après transférement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Tarn	Albi	3	31	8	»	»	»	»	39	30	
	Castres	2	21	7	»	»	»	»	28	22	
	Gaillac	»	3	»	»	»	»	»	3	»	
	Lavaur	»	7	2	»	»	»	»	9	7	
Tarn-et-Garonne	Montauban	8	138	25	»	»	»	»	163	136	
	Castelsarrazin	»	4	2	»	»	»	»	6	4	
	Moissac	1	9	6	»	»	»	»	15	11	
Var	Draguignan	4	8	19	»	»	»	»	27	13	
	Brignolles	»	5	6	»	»	»	»	11	6	
	Toulon	10	486	7	»	»	»	»	493	463	
Vaucluse	Avignon	5	69	17	»	1	»	»	87	61	
	Apt	1	11	5	»	»	»	»	16	14	
	Carpentras	2	11	2	»	»	»	»	13	7	
	Orange	3	5	11	»	»	»	»	16	7	
Vendée	La Roche-sur-Yon	2	20	7	»	»	»	»	27	21	
	Fontenay-le-Comte	»	17	4	»	»	»	»	21	15	
	Les Sables-d'Olonne	1	23	7	»	»	»	»	30	18	
Vienne	Poitiers	4	32	20	»	»	»	»	52	37	
	Châtellerault	1	13	2	»	»	»	»	15	9	
	Civray	»	8	2	»	»	»	»	10	7	
	Loudun	»	11	6	»	»	»	»	17	11	
	Montmorillon	»	4	3	»	»	»	»	7	5	
Vienne (Haute-)	Limoges	21	194	35	»	1	»	»	230	172	
	Bellac	3	12	9	»	»	»	»	21	8	
	Rochechouart	3	15	»	»	»	»	»	15	15	
	Saint-Yriex	»	9	4	»	»	»	»	13	7	
Vosges	Épinal (Arrêt et justice)	3	20	15	»	»	»	»	35	4	
	Épinal (Correction)	12	219	15	»	»	»	»	234	203	
	Mirecourt	1	17	16	»	»	»	»	33	23	
	Neufchâteau	2	16	5	»	»	»	»	21	16	
	Remiremont	8	89	22	»	»	»	»	111	90	
	Saint-Dié	4	42	25	»	»	»	»	67	42	
Yonne	Auxerre	5	38	26	»	»	»	»	64	40	
	Avallon	1	6	6	»	»	»	»	12	1	
	Joigny	1	24	18	»	»	»	»	42	22	
	Sens	3	23	7	»	»	»	»	30	18	
	Tonnerre	3	8	5	»	»	»	»	13	10	
	Totaux	(1)3.456	62.884	24.257	»	40	1	»	87.182	32.330	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893														
Par	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	TRANSFÉRÉS dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	TRANSFÉRÉS dans d'autres prisons départementales	TRANSFÉRÉS dans les dépôts de forçats.	TRANSFÉRÉS dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	TRANSFÉRÉS dans les hôpitaux	TRANSFÉRÉS dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉS	DÉCÉDÉS dans les prisons.	EXÉCUTÉS	TOTAL	POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
1	5	1	1	1	»	»	»	»	»	»	40	2	1.387	2.455
»	4	»	3	»	»	»	»	»	»	»	29	1	526	
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	182	
»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	9	»	360	
»	14	1	5	»	»	»	»	»	»	»	166	5	2.446	2.667
»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	6	»	82	
»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»	139	
»	6	»	4	»	»	»	»	»	»	»	23	8	1.355	5.380
»	1	»	2	»	»	2	»	»	»	»	11	»	311	
»	14	2	15	»	»	1	»	»	»	»	495	8	3.714	
»	11	1	13	»	»	1	»	»	»	»	90	2	1.203	2.127
1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	16	1	299	
»	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	13	2	381	
»	9	»	3	»	»	»	»	»	»	»	19	»	244	
»	1	2	1	1	»	»	»	»	»	»	26	3	1.634	2.933
»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19	2	443	
»	3	1	4	»	»	»	»	»	»	»	26	5	856	
»	7	1	5	»	»	»	»	»	»	»	50	6	1.699	2.864
1	2	»	4	»	»	»	»	»	»	»	16	»	628	
»	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	83	
»	2	1	2	»	»	»	»	»	»	»	16	1	336	
»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	7	»	118	
1	36	16	11	»	»	1	»	»	»	»	237	14	5.718	6.797
»	7	»	7	»	»	»	1	»	»	»	23	1	570	
»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	18	»	249	
»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	2	260	
»	20	1	8	1	»	»	»	»	»	»	34	4	820	8.973
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	244	2	2.952	
»	3	3	2	»	»	»	»	»	»	»	31	3	402	
»	5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	22	1	319	
»	12	2	8	»	»	»	»	1	»	»	113	6	2.331	
»	12	2	10	»	»	»	»	»	»	»	66	5	2.149	
»	12	6	4	»	»	»	»	»	»	»	62	7	2.545	5.618
»	5	2	4	»	»	»	»	»	»	»	12	1	352	
1	6	1	9	»	»	»	1	»	»	»	40	3	1.418	
1	6	»	6	»	»	»	»	»	»	»	31	2	838	
»	3	1	1	»	»	»	»	»	»	»	15	1	465	
7	33.370	1.028	19.557	28	16	157	169	»	50	»	86.920	3.718	1.324.236	1.324.236

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893							Par expiration de la peine.	Par
			VENANT		RÉINTÉGRÉES				TOTAL		
			de l'état de liberté	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transférement dans un hôpital.	après transférement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Maison d'arrêt, de justice et de correction.										
	Le Lazaret (arrêt, justice et correction femmes)	28	168	32	»	»	»	»	200	132	
	Blida (arrêt et correction)	6	92	18	»	2	»	»	112	77	
	Orléansville (arrêt et correction)	»	48	14	»	1	»	»	63	47	
	Tizi-Ouzou (arrêt et correction)	5	21	8	»	»	»	»	29	12	
	Prisons annexes.										
	Arba	»	3	1	»	»	»	»	4	»	
	Aumale	»	6	»	»	»	»	»	6	2	
ALGER	Boghari	»	16	»	»	»	»	»	16	14	
	Bordj-Menaïel	»	2	»	»	»	»	»	2	»	
	Boufarick	»	1	»	»	1	»	»	2	1	
	Boufra	»	6	2	»	»	»	»	8	3	
	Cherchell	»	11	»	»	»	»	»	11	2	
	Dellys	»	2	»	»	»	»	»	2	»	
	Duperré	»	5	»	»	»	»	»	5	4	
	Marengo	»	15	7	»	»	»	»	22	11	
	Médéah	»	9	»	»	»	»	»	9	6	
	Ménerville	»	»	2	»	»	»	»	2	»	
	Miliana	»	4	1	»	»	»	»	5	3	
	Ténès	»	14	3	»	»	»	»	17	12	
	Téniet-el-Haad	»	9	»	»	»	»	»	9	1	
	Aïn-Bessem	»	5	»	»	»	»	»	5	1	
	Bou-Medfa	»	4	»	»	»	»	»	4	4	
	Oued-Fodda	»	16	»	»	»	»	»	16	11	
	Maison d'arrêt, de justice et de correction.										
	Constantine	2	49	8	»	»	»	»	57	42	
	Batna	»	8	»	»	»	»	»	8	3	
	Bône	2	35	12	»	»	»	»	47	34	
CONSTANTINE	Bougie	2	21	8	»	»	»	»	29	15	
	Guelma	»	4	8	»	»	»	»	12	8	
	Philippeville	3	16	9	»	»	»	»	25	10	
	Sétif	»	20	2	»	»	»	»	22	8	

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893											POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	TRANSFÉRÉS						ÉVADÉES	DÉCÉDÉES dans les prisons.	EXÉCUTÉES	TOTAL			
		dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés							
	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
	51	9	3	»	»	»	»	»	2	»	200	28	10.783	
	25	1	7	»	»	3	»	»	»	»	113	5	2.742	
	5	»	1	»	»	1.	»	»	»	»	54	9	2.882	
	12	»	8	»	»	»	»	»	»	»	32	2	1.445	
	1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	4	»	30	
	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	6	»	35	
	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	16	»	83	
	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	18.951
	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2	»	30	
	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	8	»	19	
	2	»	7	»	»	»	»	»	»	»	11	»	137	
	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	8	
	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	5	»	19	
	2	»	8	»	»	»	»	»	»	»	21	1	71	
	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	8	1	109	
	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	3	
	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	5	»	83	
	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	17	»	125	
	6	»	2	»	»	»	»	»	»	»	9	»	116	
	1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	5	»	78	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	35	
	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»	116	
	7	4	»	»	»	»	»	»	»	»	53	6	1.218	
	3	»	»	»	»	1	»	»	»	»	7	1	121	
	8	1	»	2	»	»	»	»	»	»	45	4	1.883	
	8	»	3	»	»	»	»	»	»	»	26	5	930	
	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	481	
	12	1	4	»	»	»	»	»	1	»	28	»	543	
	6	»	4	»	»	»	»	»	»	»	18	4	731	

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	VILLES où sont situées les prisons.	POPULATION au 31 décembre 1892.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893								
			VENANT		RÉINTÉGRÉES						
			de l'état de liberté.	d'autres prisons et autres lieux de détention.	après évasion.	après transférement dans un hôpital.	après transférement dans un asile d'aliénés	Après révocation de la libération conditionnelle.	TOTAL	Par expiration de la peine	Par grâce
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Prisons annexes.										
CONSTANTINE (*Suite*)	Aïn-Beïda	1	5	»	»	»	»	«	5	2	»
	Aïn-M'lila	»	3	»	»	»	»	»	3	3	»
	Akbou	»	2	»	»	»	»	»	2	1	»
	Biskra	1	1	»	»	»	»	»	1	1	»
	Bordj-bou-Arreridj	»	7	2	»	»	»	»	9	2	»
	Châteaudun	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Collo	»	8	»	»	»	»	»	8	2	»
	Djidjelli	»	5	»	»	»	»	»	5	2	»
	Duvivier	1	7	»	»	»	»	»	7	6	»
	El Arrouch	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	El Kseur	»	4	2	»	»	»	»	6	2	»
	Fedj-M'zala	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Jemmapes	»	4	»	»	»	»	»	4	»	»
	Khenchela	»	4	»	»	»	»	»	4	»	»
	La Calle	»	1	»	»	»	»	»	1	1	»
	Milah	»	4	»	»	»	»	»	4	»	»
	Mondovi	»	2	»	»	»	»	»	2	»	»
	Oued-Atménia	»	2	»	»	»	»	»	2	2	»
	Oued-Zénati	»	4	»	»	»	»	»	4	1	»
	Saint-Arnaud	»	4	»	»	»	»	»	4	4	»
	Souk-Ahras	»	9	»	»	»	»	»	9	3	»
	Tébessa	»	2	»	»	»	»	»	2	»	»
	Maisons d'arrêt, de justice et de correction.										
ORAN	Oran	18	126	29	»	1	»	»	156	109	»
	Mostaganem	8	19	31	»	»	»	»	50	31	»
	Tlemcen	1	17	5	»	»	»	»	22	13	»
	Mascara	2	6	5	»	»	»	»	11	9	»
	Sidi-bel-Abbès	2	42	3	»	3	»	»	48	34	»
	Prisons annexes.										
	Tiaret	»	40	»	»	»	»	»	40	37	»
	Nemours	»	3	»	»	»	»	»	3	»	»
	Aïn-Temouchent	»	6	»	»	»	»	»	6	4	»
	Relizane	»	15	28	»	»	»	»	43	19	»
	Saint-Denis-du-Sig	»	3	»	»	»	»	»	3	1	»
	Saïda	»	5	»	»	»	»	»	5	4	»
	Inkermann	»	27	»	»	»	»	»	27	12	»
	Zemmorah	»	10	»	»	»	»	»	10	1	»
	Aïn-el-Arba	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Ammi-Moussa	»	9	»	»	»	»	»	9	3	»
	Arzew	»	4	»	»	»	»	»	4	2	»
	Bou-Kanéfis	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Frendah	»	11	»	»	»	»	»	11	11	»
	Lamoricière	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Lourmel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mercier-Lacombe	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»
	Palikao	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Perrégaux	»	5	»	»	»	»	»	5	1	»
	Remchi	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»
	Sidi-Ali-Cassaigne	»	9	»	»	»	»	»	9	»	»
	Saint-Cloud	»	4	»	»	»	»	»	4	4	»
	Sebdou	»	»	»		»	»	»	»	»	»
	Télagh	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»
	TOTAUX POUR L'ALGÉRIE	83	1.052	240	»	8	»	»	1.300	790	»

Digitized by Google

SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1893														
		TRANSFÉRÉES										POPULATION au 31 décembre 1893.	JOURNÉES de détention par prison.	TOTAL des journées de détention par département.
	Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.	dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle	dans d'autres prisons départementales	dans les dépôts de forçats.	dans les dépôts d'embarquement pour les lieux de relégation.	dans les hôpitaux	dans les asiles d'aliénés	ÉVADÉES	DÉCÉDÉES dans les prisons.	EXÉCUTÉES	TOTAL			
	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	6	»	25	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	11	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	28	
	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	44	
	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	5	4	16	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	3	»	3	»	»	»	»	»	»	»	8	»	185	6.728
	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	5	»	60	
	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	8	»	22	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	6	»	44	
	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	
	1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	4	»	62	
	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	4	»	10	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	
	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	45	
	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	22	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	9	
	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	4	»	63	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	16	..
	2	»	4	»	»	»	»	»	»	»	9	»	83	
	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	70	
	40	11	4	1	»	»	»	»	»	»	165	9	5.564	
	7	»	18	»	»	»	»	»	»	»	56	2	2.067	
	3	»	7	»	»	»	»	»	»	»	23	»	466	
	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	13	»	270	
	4	»	4	»	»	3	»	»	»	»	45	5	607	
	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	40	»	238	
	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	19	
	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	17	
	6	»	16	»	»	»	»	»	»	»	41	2	477	
	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	32	
	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	5	»	36	
	4	»	11	»	»	»	»	»	»	»	27	»	130	
	»	»	9	»	»	»	»	»	»	»	10	»	43	10.345
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	9	»	52	
	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	4	»	87	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»	53	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	5	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	5	»	22	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	15	
	»	»	9	»	»	»	»	»	»	»	9	»	122	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	10	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	13	
	257	27	201	3	»	9	»	»	3	»	1.293	90	36.024	36.024

Digitized by Google

MAISONS D'ARRÊT, DE JU

TABLEAU N° II. — Répartition de la population au 31 décembre 18

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS																	
			attendant leur transfèrement à leur destination légale.		à l'emprisonnement de simple police.		A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL													
							pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.		pour une durée quelconque et à la réclusion	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
AIN																				
Bourg	10	»	7	»	»	»	4	1	10	»	6	»	1	»	»	»	»	»		
Belley	8	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	1	»	»	»	»	»		
Gex	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Nantua	4	1	2	»	»	»	1	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»		
Trévoux	18	1	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	19	»	»	»	»	»	1	
AISNE																				
Laon	24	2	»	»	»	»	7	2	9	2	8	1	62	10	»	»	»	»		
Château-Thierry	4	1	»	»	»	»	4	»	1	1	1	»	2	»	»	»	»	»		
Saint-Quentin	19	2	»	»	»	10	8	2	5	1	2	1	11	3	»	»	»	»		
Soissons	10	2	2	»	»	»	6	»	1	»	3	»	»	3	»	»	»	»		
Vervins	20	6	»	»	»	»	4	1	4	1	3	»	14	7	»	»	»	»		
ALLIER																				
Moulins	16	1	»	»	»	»	9	2	7	»	18	1	91	5	»	»	»	»		
Cusset	19	»	2	»	»	1	5	1	7	1	8	1	»	»	»	»	»	»		
Gannat	16	»	1	»	»	»	3	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»		
Montluçon	9	1	»	»	1	»	4	»	6	»	7	»	4	»	»	»	»	2		
ALPES (BASSES-)																				
Digne	3	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	5	2	»	»	»	»		
Barcelonnette	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Castellane	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»		
Forcalquier	5	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Sisteron	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
ALPES (HAUTES-)																				
Gap	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»		
Briançon	1	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Embrun	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»		
ALPES-MARITIMES																				
Nice	78	13	2	»	»	3	15	1	6	1	5	»	33	1	7	1	4	1		
Grasse	16	1	2	»	1	»	5	»	3	»	3	»	1	»	»	»	»	»		
ARDÈCHE																				
Privas	8	1	3	»	»	»	»	»	»	»	1	»	10	1	»	»	»	»		
Largentière	11	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»		
Tournon	5	1	4	»	»	»	1	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
ARDENNES																				
Mézières	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»		
Charleville	16	5	1	»	»	»	3	1	2	»	2	»	1	1	»	»	»	»		
Rethel	1	»	»	»	»	»	4	3	3	»	1	»	15	2	»	»	»	»		
Rocroy	3	»	»	»	»	»	2	»	3	»	4	1	2	»	»	»	»	»		
Sedan	3	»	2	1	»	»	2	1	»	»	2	1	1	»	»	»	»	»		
Vouziers	1	»	1	1	»	»	2	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»		
ARIÈGE																				
Foix	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	3	»	1	»	»	»		
Pamiers	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»		
Saint-Girons	4	2	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»	1	»	»	»	»		
AUBE																				
Troyes	20	1	»	»	1	4	5	2	4	1	3	»	76	5	»	»	»	»		
Arcis-sur-Aube	1	1	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»		
Bar-sur-Aube	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	3	»	6	»	»	»	»	»		
Bar-sur-Seine	4	1	1	»	»	»	1	»	»	»	3	»	2	»	»	»	»	»		
Nogent-sur-Seine	6	2	5	»	»	»	3	»	»	1	3	»	2	»	»	»	»	»		

Digitized by Google

ICE ET DE CORRECTION

ivant la situation légale. — Population moyenne. — Population maxima.

DÉTENUS pour dettes envers l'État.		DÉTENUS pour dettes envers les particuliers		DÉTENUS par mesure adminis-trative.		PASSAGERS civils.		PASSAGERS militaires ou marins.	JEUNES DÉTENUS par voie de correction paternelle.		JEUNES DÉTENUS prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi		JEUNES DÉTENUS condamnés à un emprison-nement de six mois et au-dessous.		JEUNES DÉTENUS jugés attendant leur transfère-ment.		TOTAL par prison et par sexe.		TOTAL GÉNÉRAL des deux sexes par prison.	POPULATION moyenne par prison et par sexe.		NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année.	
Femmes.		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.
23		24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	38	1	39	24	2	47	6
»		»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	16	»	16	12	1	19	2
»		»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	3	1	7	2
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	1	11	9	1	24	3
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	41	1	42	33	1	49	4
1		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	123	19	142	133	19	178	30
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	2	15	14	3	30	11
1		»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	48	20	68	56	17	85	35
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	24	5	29	18	4	31	9
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	»	1	»	»	55	17	72	43	10	65	18
3		»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	148	12	160	107	10	153	17
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	41	4	45	32	4	57	13
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22	»	22	13	1	25	5
1		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	38	4	42	28	4	55	9
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	3	11	8	2	15	4
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	»	5	»
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	2	1	7	2
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	7	6	1	12	2
»		»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	2	1	6	1
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	7	11	2	23	4
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	3	3	1	9	4
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	6	1	24	3
3		»	»	26	1	2	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	184	25	209	217	24	266	35
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	31	1	32	37	3	70	10
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	2	25	30	2	41	6
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	1	12	6	1	14	2
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	1	18	19	1	35	3
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	3	»	10	2
1		»	»	»	»	1	1	»	»	»	1	»	»	»	2	»	34	9	43	18	5	36	10
»		»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26	5	31	39	7	55	11
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	20	2	22	19	2	29	7
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	3	13	12	3	22	9
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	9	1	10	10	1	22	2
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	2	7	6	1	9	2
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	4	1	13	4
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	3	14	5	1	16	5
7		»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	114	20	134	102	20	132	30
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	5	8	1	17	3
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	12	16	1	23	3
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	1	13	10	1	18	3
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	21	3	24	10	2	21	3

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS																	
			attendant leur transfèrement à leur destination légale.		à l'emprisonnement de simple police.		A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL													
							pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an, autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.		pour une durée quelconque et à la relégation.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
AUDE																				
Carcassonne	15	4	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»	26	2	»	»	»	»	»	»
Castelnaudary	3	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Limoux	7	»	»	»	»	»	2	»	5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Narbonne	38	4	»	»	»	2	8	1	5	2	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»
AVEYRON																				
Rodez	5	1	8	1	»	»	1	»	2	»	2	»	15	»	»	»	»	»	»	»
Espalion	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»
Millau	5	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Affrique	3	»	3	»	»	»	3	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Villefranche	10	1	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	3	2	»	»	»	»	»	»
BOUCHES-DU-RHÔNE																				
Marseille (Maison de corr.	26	»	1	»	1	»	64	»	25	»	17	»	115	»	»	»	»	»	»	»
Marseille — d'arrêt...	193	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»
Marseille — (Femmes)	»	19	»	1	»	5	»	5	»	4	»	3	»	5	»	»	»	1	»	»
Aix	86	6	12	1	»	»	7	»	5	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tarascon	14	2	»	»	»	»	4	»	2	»	3	1	17	»	»	»	»	»	»	»
CALVADOS																				
Caen	45	13	9	1	»	12	12	6	11	5	8	1	70	17	»	»	»	»	»	»
Bayeux	14	7	»	»	1	»	5	2	5	3	1	1	5	»	»	»	»	»	»	»
Falaise	4	»	»	»	»	»	8	1	6	»	3	»	7	3	»	»	»	»	»	»
Lisieux	17	6	»	»	»	»	1	1	2	1	4	1	4	2	»	»	»	»	»	»
Pont-l'Evêque	17	1	2	»	1	»	14	2	4	1	4	1	3	»	»	»	»	»	»	»
Vire	7	2	»	»	»	»	6	»	3	1	3	»	2	»	»	»	»	»	»	»
CANTAL																				
Aurillac	5	1	1	1	»	1	1	»	1	»	»	»	12	3	»	»	»	»	»	»
Mauriac	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Murat	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Flour	4	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
CHARENTE																				
Angoulême	21	2	1	»	»	»	5	2	3	»	4	»	18	3	»	»	»	2	312	»
Barbezieux	2	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cognac	5	1	»	»	»	»	»	»	5	1	1	»	14	2	»	»	»	»	»	»
Confolens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ruffec	3	1	4	»	»	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
CHARENTE-INFÉRIEURE																				
La Rochelle	9	1	»	»	»	»	2	1	3	»	4	»	5	»	»	»	»	»	»	»
Jonzac	3	1	1	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marennes	»	»	»	1	»	»	8	»	4	»	3	»	2	»	»	»	»	»	»	»
Rochefort	1	»	»	»	»	»	8	»	4	»	2	1	9	3	»	»	»	»	»	»
Saintes	8	»	2	4	»	»	2	»	4	»	1	»	15	4	»	»	»	»	»	»
Saint-Jean-d'Angely	6	1	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	2	1	»	»	»	»	»	»
CHER																				
Bourges	12	5	4	»	2	»	1	»	4	1	1	»	30	3	3	»	12	2	»	»
Saint-Amand	12	2	3	»	»	»	»	»	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sancerre	1	»	»	»	»	»	3	»	2	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»
CORRÈZE																				
Tulle	5	3	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	7	2	»	»	»	»	»	»
Brive	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Ussel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»
CORSE																				
Ajaccio	9	1	1	»	»	»	5	»	2	»	4	»	11	3	»	»	»	»	»	»
Bastia	35	1	15	»	4	2	10	»	5	»	4	»	18	»	»	»	»	»	»	»
Calvi	3	»	»	»	»	»	2	»	4	»	3	»	6	»	»	»	»	»	»	»
Corte	4	1	»	»	»	»	17	»	5	»	6	»	4	»	»	»	4	»	»	»
Sartène	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

DÉTENUS					PASSAGERS			JEUNES DÉTENUS								TOTAL par prison et par sexe.		TOTAL GÉNÉRAL des deux sexes par prison.	POPULATION moyenne par prison et par sexe		NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année.	
pour dettes envers l'État.	pour dettes envers les particuliers.		par mesure administrative.		civils.		PASSAGERS militaires ou marins.	par voie de correction paternelle.		prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.		condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.		jugés attendant leur transfèrement.								
Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	49	6	55	46	4	63	9
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	8	6	1	11	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»	16	6	1	17	3
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	57	10	67	35	4	69	13
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	35	2	37	32	2	43	6
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	2	5	8	1	16	5
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	3	11	5	1	12	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	»	13	9	1	18	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	3	21	11	2	35	5
»	»	»	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	276	»	276	266	»	374	»
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	206	»	206	178	»	231	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	47	47	»	62	»	87
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	118	7	125	83	7	144	14
»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46	3	49	40	2	67	6
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	169	57	226	165	45	202	80
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	37	14	51	32	13	43	22
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	31	5	36	28	7	40	16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	11	41	36	11	57	17
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	45	5	50	43	11	65	18
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	3	24	28	8	44	16
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	23	6	29	22	4	32	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	4	1	9	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	2	1	8	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»	9	10	1	27	5
»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	1	»	366	11	377	308	10	401	16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1	6	7	2	15	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	4	29	24	4	39	9
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	7	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	1	12	8	1	18	3
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	2	27	32	2	131	16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	5	3	8	8	2	26	27
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	18	1	19	7	1	16	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	25	4	29	27	6	37	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32	8	40	30	6	49	15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	12	2	14	10	2	23	5
»	»	»	2	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	76	12	88	73	8	117	24
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	24	4	28	15	3	27	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	11	1	12	11	1	26	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19	6	25	24	4	38	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	7	3	10	9	3	18	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	4	3	1	7	3
»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	42	4	46	58	5	124	16
3	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	102	6	108	104	9	147	17
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	18	19	1	39	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40	1	41	30	1	54	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	»	17	18	1	32	4

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS attendant leur transfèrement à leur destination legale.		à l'emprisonnement de simple police.		A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.		pour [illegible] durée quelconque [illegible] la relégation.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
CÔTE-D'OR																			
Dijon. {Correction	»	»	1	»	1	6	5	4	5	1	4	»	22	3	»	»	»	»	»
Dijon. {Arrêt et Justice	13	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Beaune	6	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Châtillon-sur-Seine	1	1	3	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Semur	3	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
CÔTES-DU-NORD																			
Saint-Brieuc	26	6	»	»	»	»	8	1	7	1	5	»	26	5	»	»	»	»	»
Dinan	5	2	2	»	»	»	2	»	4	1	2	1	»	»	»	»	»	»	»
Guingamp	3	»	4	»	»	»	5	»	5	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lannion	4	»	1	»	»	»	2	»	1	»	1	3	»	»	»	»	»	»	»
Loudéac	2	1	1	»	»	»	2	1	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»
CREUSE																			
Guéret	6	4	5	»	»	»	»	»	»	»	1	1	7	2	»	»	»	»	»
Aubusson	8	2	2	»	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Bourganeuf	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Chambon	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
DORDOGNE																			
Périgueux	8	»	»	»	»	»	1	1	1	»	2	»	19	»	»	»	»	»	»
Bergerac	9	4	2	»	»	»	2	1	1	»	1	»	3	»	»	»	»	»	»
Nontron	3	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ribérac	4	2	»	»	»	»	1	»	3	»	2	1	1	»	»	»	»	»	»
Sarlat	6	1	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	3	»	8	»	»	»	»
DOUBS																			
Besançon	61	6	3	»	4	7	21	4	3	1	5	1	27	2	5	»	14	»	»
Baume-les-Dames	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Montbéliard	9	»	1	»	»	»	9	»	2	»	4	1	»	»	»	»	»	»	»
Pontarlier	10	»	2	»	»	»	4	»	3	»	3	»	»	1	»	»	»	»	»
DRÔME																			
Valence	23	2	»	»	»	»	4	»	3	»	5	»	23	3	»	»	»	»	»
Die	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Montélimar	7	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»
Nyons	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
EURE																			
Évreux	25	3	»	»	»	»	10	2	18	»	31	3	81	18	»	»	»	»	»
Bernay	17	»	»	»	»	2	4	»	8	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»
Les Andelys	7	1	»	1	1	»	6	1	3	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Louviers	13	1	5	»	»	»	3	»	5	3	4	1	»	»	»	»	»	»	»
Pont-Audemer	6	»	1	»	»	»	15	1	13	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
EURE-ET-LOIR																			
Chartres	12	5	1	»	»	»	8	»	6	1	3	1	44	3	»	»	»	»	»
Châteaudun	2	1	2	»	»	»	3	»	5	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Dreux	8	1	»	»	»	»	3	1	11	»	3	»	3	1	»	»	»	»	»
Nogent-le-Rotrou	22	1	»	»	»	»	3	»	4	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»
FINISTÈRE																			
Quimper {Arrêt et Correc.	10	4	»	»	»	2	8	»	4	»	6	»	21	7	»	»	»	»	»
Quimper {Justice	6	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Brest	18	3	1	»	6	40	10	10	11	15	12	8	52	30	»	»	»	»	»
Châteaulin	2	»	»	»	»	»	»	2	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
Morlaix	5	3	»	»	»	1	1	»	2	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»
Quimperlé	5	»	1	1	»	»	2	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
GARD																			
Nîmes	35	1	5	2	»	»	5	»	7	»	13	»	33	1	»	»	»	»	»
Alais	16	1	4	»	»	»	5	»	3	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Uzès	15	»	1	»	»	»	2	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vigan (Le)	2	»	»	»	»	»	1	»	2	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

DÉTENUS					PASSAGERS		PASSAGERS militaires ou marins.	JEUNES DÉTENUS								TOTAL par prison et par sexe.		TOTAL GÉNÉRAL des deux sexes par prison.	POPULATION moyenne par prison et par sexe.		NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année.	
pour dettes envers l'Etat.		pour dettes envers les particuliers		par mesure administrative.				par voie de correction paternelle.		prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.		condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.		jugés attendant leur transfèrement.								
Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
1	»	»	»	»	14	2	2	1	»	»	»	»	»	»	»	67	18	85	60	13	97	32
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	8	21	18	3	39	8
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	»	13	11	1	21	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	1	8	8	1	13	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	5	1	11	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	1	76	15	91	59	18	78	25
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	4	21	15	5	26	12
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	2	19	13	5	21	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	3	12	12	2	19	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	3	11	14	2	24	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19	7	26	20	3	27	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	3	19	10	3	23	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	3	1	6	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	1	6	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	32	1	33	43	7	65	15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	5	23	17	3	26	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»	9	8	1	16	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	3	14	8	2	18	16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19	1	20	13	2	19	6
»	»	»	»	»	»	»	»	28	»	»	»	»	»	»	»	188	22	210	132	19	188	36
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	14	»	14	10	1	22	6
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	36	1	37	43	5	67	10
1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	49	2	51	36	3	62	8
1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	65	6	71	66	8	87	13
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	14	1	30	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	12	11	1	25	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	2	1	9	1
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	168	26	194	164	21	250	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	38	4	42	55	11	76	20
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	4	22	20	4	31	10
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32	7	39	38	7	59	13
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	35	2	37	34	5	52	14
»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	83	10	93	91	9	132	15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	2	16	14	2	31	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	3	31	22	3	40	7
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32	1	33	19	1	39	4
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	54	14	68	42	10	76	23
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	7	2	9	14	2	34	6
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	3	»	122	108	230	123	79	146	123
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	3	7	8	1	15	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	6	15	13	5	32	9
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	1	11	9	1	17	7
1	»	»	»	»	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	120	5	125	101	8	121	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	33	2	35	18	2	33	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	22	»	22	17	1	32	4
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	1	9	6	1	30	3

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS																	
			attendant leur transfèrement à leur destination légale.		à l'emprisonnement de simple police.		A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL													
							pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.		pour m durée quelcon que et la relég tion.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
GARONNE (HAUTE-)																				
Toulouse	35	5	4	»	»	»	11	1	12	»	11	1	9	2	»	»	»	»		
Muret	»	3	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Saint-Gaudens	4	»	1	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»		
Villefranche	3	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
GERS																				
Auch	3	1	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	13	»	»	»	»	»		
Condom	6	2	1	»	»	»	2	1	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»		
Lectoure	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Lombez	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Mirande	4	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
GIRONDE																				
Bordeaux (Fort du Hâ)	83	18	9	1	»	»	21	2	15	7	25	8	100	23	»	»	»	»	3	
Bordeaux (La Bottière)	»	»	»	»	»	»	9	»	9	»	22	»	36	»	»	»	»	»		
Bazas	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Blaye	4	2	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	2	1	»	»	»	»		
La Réole	8	»	»	»	»	»	7	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»		
Lesparre	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»		
Libourne	10	»	»	»	»	»	6	»	1	»	»	»	7	1	»	»	»	»		
HÉRAULT																				
Montpellier	37	4	»	»	12	2	36	2	25	1	11	3	5	1	»	»	»	»	1	
Béziers	76	9	»	»	»	»	21	3	5	»	2	1	7	»	»	»	»	»		
Lodève	1	»	»	»	»	»	2	»	2	»	1	»	8	»	»	»	»	»		
Saint-Pons	3	»	1	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
ILLE-ET-VILAINE																				
Rennes	66	6	9	2	»	6	6	2	7	2	10	5	75	11	»	»	»	»		
Fougères	7	»	»	»	»	»	3	»	4	»	3	»	1	2	»	»	»	»		
Montfort	3	»	»	»	»	»	3	»	2	»	4	»	»	»	»	»	»	»		
Redon	16	1	»	»	»	»	10	»	2	»	4	1	4	»	»	»	»	»		
Saint-Malo	3	2	»	»	»	»	18	6	3	2	3	1	6	4	»	»	»	»		
Vitré	8	»	»	»	»	»	7	2	2	»	»	»	14	2	»	»	»	»		
INDRE																				
Châteauroux	5	1	1	»	»	»	6	»	6	1	4	»	7	»	»	»	»	»		
Issoudun	5	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»		
La Châtre	5	1	»	»	»	»	7	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»		
Le Blanc	2	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
INDRE-ET-LOIRE																				
Tours	45	7	2	1	»	»	11	1	5	»	5	2	41	5	1	»	1	1		
Chinon	13	5	1	»	»	»	6	1	3	2	6	»	24	2	»	»	»	»		
Loches	5	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»		
ISÈRE																				
Grenoble	40	1	2	»	»	3	1	»	5	»	9	»	50	4	»	»	»	»		
Bourgoin	4	1	»	»	»	»	2	»	4	»	»	»	1	»	»	»	»	»		
Saint-Marcellin	15	»	5	»	»	»	6	»	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»		
Vienne	18	1	1	1	»	»	4	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»		
JURA																				
Lons-le-Saulnier	2	1	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	9	1	»	»	»	»		
Arbois	4	1	»	»	»	»	2	3	1	»	2	»	2	»	»	»	»	»		
Dôle	2	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Saint-Claude	6	1	»	»	»	»	2	»	1	»	3	»	»	»	»	»	»	»		
LANDES																				
Mont-de-Marsan	6	»	1	»	»	»	4	»	2	»	2	»	6	»	»	»	»	»		
Dax	3	1	2	»	»	»	5	1	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»		
Saint-Sever	9	3	»	1	»	»	2	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»		
LOIR-ET-CHER																				
Blois	28	2	»	»	»	»	9	1	10	1	6	»	40	1	»	»	»	»		
Romorantin	5	2	10	»	»	»	4	»	6	»	2	»	»	»	»	»	»	»		
Vendôme	6	7	4	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		

Digitized by Google

DÉTENUS pour dettes envers l'État. Femmes.	DÉTENUS pour dettes envers les particuliers. Hommes.	DÉTENUS pour dettes envers les particuliers. Femmes.	DÉTENUS par mesure administrative. Hommes.	DÉTENUS par mesure administrative. Femmes.	PASSAGERS civils. Hommes.	PASSAGERS civils. Femmes.	PASSAGERS militaires ou marins.	JEUNES DÉTENUS par voie de correction paternelle. Garçons.	JEUNES DÉTENUS par voie de correction paternelle. Filles.	JEUNES DÉTENUS prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi. Garçons.	JEUNES DÉTENUS prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi. Filles.	JEUNES DÉTENUS condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous. Garçons.	JEUNES DÉTENUS condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous. Filles.	JEUNES DÉTENUS jugés attendant leur transfèrement. Garçons.	JEUNES DÉTENUS jugés attendant leur transfèrement. Filles.	TOTAL par prison et par sexe. Hommes et garçons.	TOTAL par prison et par sexe. Femmes et filles.	TOTAL GÉNÉRAL des deux sexes par prison.	POPULATION moyenne par prison et par sexe. Hommes et garçons.	POPULATION moyenne par prison et par sexe. Femmes et filles.	NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année. Hommes et garçons.	NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année. Femmes et filles.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
2	»	»	»	»	1	1	»	1	1	1	1	»	»	»	»	90	14	104	84	14	134	41
1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	5	2	1	8	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	7	8	1	23	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	1	19	13	4	21	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	3	16	8	2	16	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	3	1	11	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	3	1	8	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	2	7	4	1	8	8
2	1	»	1	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	270	62	332	259	58	306	70
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	76	»	76	76	»	88	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	6	1	11	2
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	3	16	11	1	18	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	18	8	1	17	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	12	6	1	15	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	26	1	27	17	5	26	10
»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	135	13	148	111	17	157	30
3	»	»	4	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	120	16	136	88	11	152	21
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	»	15	24	1	38	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	7	3	1	12	3
»	»	»	»	»	4	3	»	»	»	1	»	»	»	2	»	186	37	223	160	40	219	52
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	2	20	18	3	28	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	12	15	2	24	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	37	2	39	25	2	51	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	33	15	48	36	12	53	21
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	31	5	36	29	5	47	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32	2	34	39	3	68	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»	9	6	1	13	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	1	17	10	1	16	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	3	1	9	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	112	17	129	102	17	148	29
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	54	10	64	37	7	60	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	8	7	1	16	3
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»	»	»	119	8	127	114	13	147	26
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	1	12	13	1	23	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	34	»	34	24	1	49	3
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	2	32	28	3	48	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	3	16	20	5	40	15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	4	16	11	3	21	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»	9	10	1	19	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	1	17	13	1	26	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	»	21	19	3	35	9
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	2	15	8	2	15	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	5	17	8	2	18	7
»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	97	6	103	87	9	122	16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	31	2	33	17	1	37	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	7	19	15	5	29	11

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS															
			attendant leur transfèrement à leur destination légale.		à l'emprisonnement de simple police.		A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL											
							pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
LOIRE																		
Saint-Étienne	12	1	»	»	»	4	16	6	14	2	5	»	28	2	2	»	12	1
Montbrison	6	1	21	»	»	»	6	3	4	»	1	»	2	»	»	»	»	»
Roanne	12	2	»	»	1	»	5	»	2	2	1	»	»	»	»	»	»	»
LOIRE (HAUTE-)																		
Le Puy	»	»	»	»	»	»	3	»	2	1	2	»	10	3	»	»	»	»
Brioude	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Yssingeaux	3	1	1	»	»	»	6	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
LOIRE-INFÉRIEURE																		
Nantes	29	4	6	1	1	1	13	3	8	2	9	3	69	7	»	»	»	»
Ancenis	9	»	1	»	»	»	1	»	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»
Châteaubriant	13	»	8	»	»	»	2	»	3	»	5	»	»	»	»	»	»	»
Paimbœuf	3	1	»	»	»	»	4	»	»	»	2	»	2	»	»	»	»	»
Saint-Nazaire	7	2	»	»	»	»	6	1	7	1	7	»	2	»	»	»	»	»
LOIRET																		
Orléans	58	3	6	1	»	»	32	3	21	5	23	2	21	3	»	»	»	1
Gien	12	1	3	»	»	»	7	»	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Montargis	10	2	3	2	»	»	3	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
Pithiviers	5	»	»	»	»	»	1	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»
LOT																		
Cahors	2	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	1	14	2	»	»	»	1
Figeac	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Gourdon	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3	»	»	»	»	»
LOT-ET-GARONNE																		
Agen	28	2	»	»	»	»	3	»	2	»	3	»	7	»	»	»	1	1
Marmande	3	1	»	»	»	»	4	»	»	»	3	»	2	»	»	»	»	»
Nérac	3	3	2	»	»	»	»	1	2	»	4	1	1	»	»	»	»	»
Villeneuve	9	1	»	»	»	»	3	»	3	»	2	»	9	»	»	»	»	»
LOZÈRE																		
Mende	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	17	»
Florac	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marvejols	6	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»
MAINE-ET-LOIRE																		
Angers	52	7	6	1	1	»	5	2	6	3	12	3	49	5	2	»	25	7
Baugé	12	2	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cholet	18	1	»	»	»	»	4	»	4	»	4	»	16	1	»	»	»	»
Saumur	14	1	»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Segré	5	2	»	»	»	»	6	»	3	»	2	»	»	»	»	»	»	»
MANCHE																		
Saint-Lô	10	4	»	»	»	1	5	1	4	1	2	1	45	7	»	»	»	»
Avranches	20	3	3	»	»	»	2	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Cherbourg	6	9	»	»	»	3	2	»	1	3	4	1	»	1	»	»	»	»
Coutances	14	3	7	5	»	»	3	»	7	»	2	2	»	»	»	»	»	»
Mortain	15	3	1	»	»	»	4	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Valognes	12	4	1	»	»	»	7	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»
MARNE																		
Châlons-sur-Marne	31	1	4	»	»	1	4	1	5	2	9	1	176	15	»	»	»	2
Epernay	25	2	8	1	»	1	3	1	2	»	3	»	1	»	»	»	»	»
Reims	58	4	9	3	2	12	9	6	20	3	13	2	1	1	»	»	»	»
Sainte-Menehould	3	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	9	»	»	»	10	»
Vitry-le-François	2	1	2	»	»	»	1	»	3	»	1	»	11	»	»	»	»	»
MARNE (HAUTE-)																		
Chaumont	8	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	1	»	»	25	1
Langres	3	»	1	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»	»	»	»	»	»
Vassy	4	»	2	»	3	»	»	»	3	»	»	1	»	»	»	»	»	»
MAYENNE																		
Laval	26	3	»	»	»	»	5	1	16	2	12	2	99	4	»	»	»	»
Château-Gontier	16	»	12	»	»	»	20	2	20	2	3	»	»	»	»	»	»	»
Mayenne	25	1	5	»	»	»	6	1	4	»	4	1	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

DÉTENUS					PASSAGERS		PASSAGERS militaires ou marins.	JEUNES DÉTENUS								TOTAL par prison et par sexe.		TOTAL GÉNÉRAL des deux sexes par prison.	POPULATION moyenne par prison et par sexe.		NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année.	
Femmes.	pour dettes envers les particuliers		par mesure adminis-trative.		civils.			par voie de correction paternelle.		prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.		condamnés à un emprison-nement de six mois et au-dessous.		jugés attendant leur transfère-ment.								
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	99	19	118	115	22	143	34
»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	42	4	46	24	2	48	9
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	4	27	27	3	43	15
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	18	4	22	25	5	35	10
1	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	1	11	8	1	28	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	2	13	9	1	19	3
»	»	»	»	»	1	»	»	2	2	1	»	»	»	»	»	139	23	162	131	26	175	45
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	1	16	9	1	17	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	31	»	31	17	3	42	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	1	12	5	1	13	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	31	4	35	31	5	53	11
2	»	»	4	»	2	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»	177	22	199	128	14	182	25
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	27	1	28	17	1	30	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	5	23	14	3	28	7
»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»	11	11	1	22	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	4	25	26	3	42	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	5	1	13	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	10	1	11	8	2	17	6
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	46	2	48	44	7	59	18
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	2	14	11	1	25	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»	»	»	14	6	20	8	1	16	6
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	2	30	19	2	38	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	»	20	18	1	26	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	11	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	18	7	1	21	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	2	»	166	29	195	148	24	215	33
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	2	22	9	1	24	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	48	2	50	37	4	74	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	1	18	14	2	31	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19	2	21	11	1	20	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	67	15	82	69	19	92	28
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	28	4	32	24	8	42	15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	14	17	31	22	14	37	20
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	33	12	45	26	13	58	20
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	5	26	18	2	30	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	6	29	17	6	26	14
2	»	»	3	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	237	26	263	211	21	284	35
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	45	5	50	33	3	64	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»	2	»	120	32	152	94	35	128	55
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	»	25	17	2	25	4
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22	1	23	18	1	33	6
»	»	»	»	»	15	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	67	4	71	60	3	95	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»	11	8	1	14	5
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	2	17	13	2	23	7
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	160	12	172	107	9	163	18
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	73	4	77	35	2	72	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	44	3	47	25	3	50	7

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS															
			attendant leur transfé-rement a leur des-tination legale.		à l'em-prisonne-ment de simple police.		A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL											
							pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par applica-tion de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an autorisés exception-nellement à y subir leur peine.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
MEURTHE-ET-MOSELLE																		
Nancy	91	8	21	»	»	2	13	3	26	8	27	7	131	4	»	»	»	1
Briey	22	1	»	1	»	»	4	»	2	»	5	1	2	»	»	»	»	»
Lunéville	13	»	»	»	»	»	5	»	4	»	2	»	1	1	»	»	»	»
Toul	3	»	4	»	»	»	1	2	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»
MEUSE																		
Bar-le-Duc	6	2	»	1	»	2	6	»	7	1	5	»	50	6	»	»	»	»
Montmédy	6	1	»	»	»	»	2	1	1	»	3	1	3	»	»	»	»	»
Saint-Mihiel	5	»	»	»	»	»	2	»	3	»	5	»	3	»	»	»	»	»
Verdun	5	»	»	»	»	»	4	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»
MORBIHAN																		
Vannes	15	»	7	»	»	»	6	1	2	»	6	»	23	5	»	»	»	2
Lorient	14	1	»	»	»	»	5	2	2	2	2	1	1	2	»	»	»	»
Ploërmel	4	»	3	»	»	»	4	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Pontivy	1	»	2	»	»	»	4	»	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»
NIÈVRE																		
Nevers	18	1	»	»	»	»	7	»	2	»	5	»	25	»	»	»	»	»
Château-Chinon	2	»	3	»	»	»	3	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»
Clamecy	»	1	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Cosne	9	»	1	»	»	»	3	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»
NORD																		
Lille	130	32	2	»	»	»	55	12	77	15	20	17	26	32	»	»	»	»
Avesnes	16	2	»	»	»	»	16	»	13	1	7	2	20	2	»	»	»	»
Cambrai	13	»	»	»	»	»	4	1	4	»	3	»	24	1	»	»	»	»
Douai	80	7	7	»	»	»	26	3	44	10	45	4	56	8	»	»	»	»
Dunkerque	8	»	2	»	1	»	24	2	12	»	7	4	30	3	»	»	»	»
Hazebrouck	14	»	1	»	»	»	5	1	7	»	2	»	2	»	»	»	»	»
Loos (quartier correct.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	192	»	»	»	»	»
Valenciennes	18	2	»	»	»	»	6	1	7	2	8	3	23	7	»	»	»	»
OISE																		
Beauvais	28	5	5	2	»	»	9	4	12	2	13	2	118	12	»	»	»	»
Clermont	11	»	»	»	»	»	4	»	6	»	3	»	1	1	»	»	»	»
Compiègne	22	1	1	»	»	»	11	1	4	»	3	»	»	»	»	»	»	»
Senlis	12	»	1	»	»	»	4	2	4	2	»	»	»	»	»	»	»	»
ORNE																		
Alençon	10	1	»	»	»	»	3	»	2	»	2	»	40	4	»	»	»	»
Argentan	18	3	»	»	»	»	2	2	4	»	1	»	2	»	»	»	»	»
Domfront	12	»	»	»	»	»	8	1	6	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Mortagne	12	1	1	»	»	»	3	»	1	»	1	1	1	»	»	»	»	»
PAS-DE-CALAIS																		
Arras	5	1	»	»	»	»	2	1	3	1	4	1	52	4	»	»	»	»
Béthune	15	3	»	»	»	»	13	3	10	2	13	2	16	1	»	»	»	3
Boulogne-sur-Mer	33	7	»	»	»	2	10	»	14	7	8	1	10	2	»	»	»	»
Montreuil	5	»	4	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Omer	24	2	3	»	»	»	3	»	6	»	10	1	13	3	»	»	»	»
Saint-Pol	3	»	2	»	»	»	2	1	2	»	2	2	5	»	»	»	»	»
PUY-DE-DÔME																		
Clermont-Ferrand	19	1	2	»	»	»	3	1	4	»	3	»	10	1	»	»	»	»
Ambert	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Issoire	7	»	2	»	»	»	3	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Riom	41	»	5	3	»	»	1	»	2	»	2	»	31	2	»	»	»	»
Thiers	10	7	1	»	»	»	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»
PYRÉNÉES (BASSES)																		
Pau	17	»	2	1	»	»	»	»	6	»	3	2	16	2	»	»	»	»
Bayonne	20	2	»	»	»	»	7	2	6	2	2	»	5	»	»	»	»	»
Oloron	5	»	3	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Orthez	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Palais	3	3	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

DÉTENUS					PASSAGERS		PASSAGERS militaires ou marins.	JEUNES DÉTENUS								TOTAL par prison et par sexe.		TOTAL GÉNÉRAL des deux sexes par prison.	POPULATION moyenne par prison et par sexe.		NOMBRE maximum de détenus que chaque prison à renfermé pendant l'année.	
our dettes vers Ist.	pour dettes envers les particuliers		par mesure adminis-trative.		civils.			par voie de correction paternelle.		prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.		condamnés à un emprison-nement de six mois et au-dessous.		jugés attendant leur transfere-ment.								
Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
1	»	»	»	»	1	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	318	34	352	271	26	350	44
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	43	3	46	33	4	45	8
1	»	»	3	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	41	3	44	33	5	55	13
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	13	5	18	14	2	23	9
»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	86	12	98	69	10	97	17
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	19	3	22	13	1	22	4
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19	»	19	26	3	39	6
»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»	16	17	4	31	9
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	64	8	72	57	13	83	22
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	26	8	34	33	7	57	13
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	12	7	1	21	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	18	»	18	14	2	24	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	58	1	59	60	3	89	8
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	12	14	1	26	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	5	1	6	5	1	11	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»	16	14	3	27	6
12	1	»	29	6	»	»	»	1	»	12	3	6	1	1	»	462	130	592	348	102	480	133
3	»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	2	»	»	99	13	112	93	14	129	23
»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	55	2	57	51	5	73	12
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	1	»	2	»	291	34	325	252	33	324	50
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	99	9	108	104	19	134	29
7	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	64	8	72	57	8	81	16
6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	192	»	192	215	»	307	»
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	80	16	96	78	23	125	36
»	»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	188	28	216	165	27	204	35
»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	27	1	28	27	4	41	12
1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	44	3	47	41	5	75	17
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	4	27	32	4	63	9
»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	62	5	67	70	10	95	16
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	37	5	42	29	5	48	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26	2	28	19	3	30	9
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22	4	26	19	5	32	10
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	70	8	78	136	18	205	27
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	78	11	89	57	10	130	18
1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	84	21	105	75	18	107	34
»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	20	»	20	17	4	30	14
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	69	6	75	53	7	76	18
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22	3	25	22	3	35	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	48	3	51	41	6	59	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	4	1	10	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	»	14	8	1	18	4
»	»	»	2	»	9	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	96	5	101	99	5	119	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	7	24	8	1	18	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	47	5	52	50	8	67	16
»	»	»	3	1	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50	7	57	39	5	57	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	12	7	1	15	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	3	1	8	3
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	4	10	7	3	14	8

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS																	
			attendant leur transfèrement à leur destination légale.		à l'emprisonnement de simple police.		A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL													
							pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.		pour [illegible]	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
PYRÉNÉES (HAUTES-)																				
Tarbes	16	3	»	»	»	»	3	1	»	»	2	»	3	»	»	»	5	»		
Bagnères	9	1	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Lourdes	4	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
PYRÉNÉES-ORIENTALES																				
Perpignan	38	3	2	»	»	»	12	»	16	1	15	»	19	1	»	»	»	1		
Céret	4	2	»	»	»	»	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Prades	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»		
RHIN (HAUT-)																				
Belfort (territoire de)	11	2	»	»	»	»	9	3	4	1	10	3	8	3	»	»	»	»		
RHÔNE																				
Lyon. { Arrêt et justice	91	»	16	»	2	»	25	»	11	»	5	»	22	»	»	»	»	»		
Lyon. { Correction	»	23	»	»	»	»	11	1	10	8	22	6	116	20	»	»	»	2		
Villefranche	10	1	1	»	»	»	2	»	2	»	3	»	14	2	»	»	»	»		
SAÔNE (HAUTE-)																				
Vesoul. { Arrêt et justice.	21	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1		
Vesoul. { Correction	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»	35	3	»	»	»	1		
Gray	11	3	2	»	»	»	1	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»		
Lure	11	2	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	6	»	»	»	»	»		
SAÔNE-ET-LOIRE																				
Mâcon	7	2	»	»	»	»	3	»	1	»	1	»	6	1	»	»	»	»		
Autun	7	»	»	»	2	»	5	1	2	»	3	»	7	»	»	»	»	»		
Châlon-sur-Saône	29	»	3	»	»	»	6	2	4	»	4	»	26	1	»	»	»	1		
Charolles	16	1	3	»	»	»	11	»	3	1	»	»	»	»	»	»	»	»		
Louhans	2	»	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
SARTHE																				
Le Mans	40	4	1	»	»	»	12	2	9	1	8	5	75	3	»	»	»	1		
La Flèche	7	1	1	»	»	»	3	»	9	»	2	»	»	»	»	»	»	»		
Mamers	9	1	2	1	»	»	6	1	3	»	2	1	»	»	»	»	»	»		
Saint-Calais	3	»	3	»	»	»	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»		
SAVOIE																				
Chambéry	31	»	»	»	1	»	7	»	5	»	8	»	24	1	»	»	1	»		
Albertville	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»		
Moutiers	1	»	»	»	»	»	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Saint-Jean-de-Maurienne	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
SAVOIE (HAUTE-)																				
Annecy	9	»	1	»	»	»	3	»	2	»	4	»	24	1	»	»	»	»		
Bonneville	»	»	3	»	»	»	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Saint-Julien	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»		
Thonon	6	4	2	1	»	»	2	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»		
SEINE																				
Maison d'arrêt et de correction cellulaire	631	»	42	»	»	»	118	»	94	»	85	»	93	»	»	»	9	»		
Dépôt des condamnés	»	»	45	»	»	»	39	»	18	»	25	»	86	»	»	»	8	»		
Maison de justice	123	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	»	»		
Maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare	»	243	»	12	»	»	»	25	»	10	»	6	»	21	»	»	»	1		
Maison de correction de Sainte-Pélagie	16	»	»	»	»	»	102	»	80	»	50	»	114	»	»	»	2	»		
Maison d'arrêt et de correction de la Santé	46	»	3	»	»	»	2	»	3	»	147	»	777	»	»	»	5	»		
Maison d'éducation correctionnelle	»	»	»	»	»	»	24	»	37	»	43	»	196	»	»	»	2	»		
Dépôt près la Préfecture de police	282	189	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Maison de Nanterre	»	»	»	»	»	1	»	29	»	35	»	30	»	104	»	»	»	2		

Digitized by Google

DÉTENUS pour dettes envers l'État. Femmes.	DÉTENUS pour dettes envers les particuliers. Hommes.	DÉTENUS pour dettes envers les particuliers. Femmes.	DÉTENUS par mesure administrative. Hommes.	DÉTENUS par mesure administrative. Femmes.	PASSAGERS civils. Hommes.	PASSAGERS civils. Femmes.	PASSAGERS militaires ou marins.	JEUNES DÉTENUS par voie de correction paternelle. Garçons.	JEUNES DÉTENUS par voie de correction paternelle. Filles.	JEUNES DÉTENUS prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi. Garçons.	JEUNES DÉTENUS prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi. Filles.	JEUNES DÉTENUS condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous. Garçons.	JEUNES DÉTENUS condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous. Filles.	JEUNES DÉTENUS jugés attendant leur transfèrement. Garçons.	JEUNES DÉTENUS jugés attendant leur transfèrement. Filles.	TOTAL par prison et par sexe. Hommes et garçons.	TOTAL par prison et par sexe. Femmes et filles.	TOTAL GÉNÉRAL des deux sexes par prison.	POPULATION moyenne par prison et par sexe. Hommes et garçons.	POPULATION moyenne par prison et par sexe. Femmes et filles.	NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année. Hommes et garçons.	NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année. Femmes et filles.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	30	4	34	26	4	43	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	13	1	14	6	2	17	4
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	8	5	2	16	6
»	»	»	4	»	2	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	112	6	118	73	9	127	19
»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	2	12	8	1	14	3
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	1	13	9	1	24	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	59	12	71	63	12	101	24
»	1	»	7	»	17	»	»	3	»	4	»	»	»	4	»	237	»	237	197	»	290	»
2	»	»	»	18	»	2	»	»	1	»	»	»	1	»	»	159	84	243	122	87	169	126
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32	3	35	27	3	43	8
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	5	28	17	2	33	17
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39	4	43	43	4	51	7
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	7	35	16	3	28	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	2	27	25	4	43	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	3	23	16	1	32	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	1	29	19	1	32	5
»	»	»	2	»	»	»	»	»	«	4	»	»	»	2	»	82	4	86	68	7	106	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	36	2	38	18	2	38	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	7	9	1	19	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	149	16	165	96	17	149	31
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	122	1	23	16	2	36	7
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	29	4	33	15	2	37	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	1	9	7	2	16	6
»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	83	1	84	69	3	99	10
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	5	5	1	10	4
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1	6	9	1	15	4
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	6	2	8	12	1	21	4
»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	1	»	»	»	»	»	47	1	48	38	4	51	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	1	8	10	1	17	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»	9	11	1	19	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	14	5	19	10	2	23	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.075	»	1.075	1.034	»	1.220	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	235	»	235	267	»	458	»
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	134	»	134	123	»	200	»
»	»	»	11	518	»	»	»	»	»	»	14	»	»	»	4	11	867	878	13	754	20	1.045
»	1	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	389	»	389	341	»	504	»
»	»	»	»	»	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	993	»	993	912	»	1.053	»
»	»	»	11	»	5	»	»	23	»	69	»	»	»	8	»	408	»	408	376	1	431	»
»	»	»	15	5	13	5	»	»	»	15	»	»	»	»	»	325	199	524	416	248	656	444
1	»	1	»	7	»	»	»	»	47	»	»	»	»	»	31	»	288	288	2	269	154	351

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS															
			attendant leur transfèrement à leur destination légale.		à l'emprisonnement de simple police.		A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL											
							pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an, autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.		pour un durée quelconque et à la relégation.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
SEINE-INFERIEURE																				
Rouen (Maison d'arrêt, de justice et de correction)	165	14	19	3	11	5	249	45	193	37	97	29	63	15	»	»	»	»	4	»
Dieppe	9	»	»	1	»	»	17	6	9	3	7	»	2	»	»	»	»	»	»	»
Le Havre	55	10	2	1	13	2	48	12	36	17	29	10	18	3	»	»	»	»	»	»
Neufchâtel	10	1	2	»	»	»	4	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Yvetot	16	3	»	»	»	»	4	1	3	1	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»
SEINE-ET-MARNE																				
Melun	9	3	»	»	»	»	4	»	2	»	5	3	24	2	»	»	»	»	»	»
Coulommiers	11	1	2	»	»	»	»	1	3	»	5	»	12	1	»	»	»	»	»	»
Fontainebleau	18	2	»	»	»	»	»	1	»	»	3	1	18	2	»	»	»	»	»	»
Meaux	16	2	1	»	1	»	3	»	5	1	»	»	30	4	»	»	»	»	»	»
Provins	2	»	»	»	»	»	2	1	3	2	2	»	7	»	»	»	»	»	»	»
SEINE-ET-OISE																				
Versailles (Maison d'arrêt et de justice	128	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	»	»	»	»	»	»	»
Versailles (Maison de corr.	»	12	4	»	»	»	18	4	32	2	40	6	238	10	»	»	1	3	1	»
Corbeil	15	2	1	»	»	»	9	»	2	2	3	1	9	»	»	»	3	»	»	»
Etampes	4	»	1	»	»	»	3	»	2	»	1	»	5	»	»	»	3	»	»	»
Mantes	37	5	1	»	»	»	5	2	3	1	2	1	14	3	»	»	»	»	»	»
Pontoise	27	3	1	»	»	»	11	2	7	»	14	1	13	3	»	»	6	»	»	»
Rambouillet	16	4	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
SÈVRES (DEUX-)																				
Niort	7	»	»	2	»	»	6	1	2	»	»	»	10	2	»	»	8	1	»	»
Bressuire	10	»	2	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Melle	2	1	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Parthenay	3	1	3	»	»	»	1	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»
SOMME																				
Amiens (Maison de corr.	»	»	»	»	»	»	7	2	8	1	17	5	63	9	»	»	»	1	»	»
Amiens (Maison d'arrêt.	63	6	2	»	»	»	10	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Abbeville	11	5	3	»	»	»	6	2	3	»	»	»	2	1	»	»	»	»	»	»
Doullens	1	4	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Montdidier	5	2	5	»	»	»	6	»	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peronne	4	»	3	»	»	»	4	1	10	1	5	»	2	1	»	»	»	»	»	»
TARN																				
Albi	7	2	2	»	»	»	7	»	3	»	1	»	8	»	»	»	1	»	»	»
Castres	2	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gaillac	2	»	1	»	»	»	1	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lavaur	6	»	»	»	»	»	3	»	2	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»
TARN-ET-GARONNE																				
Montauban	17	»	3	1	»	»	4	1	8	»	9	»	10	2	»	»	»	»	»	»
Castelsarrazin	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	6	»	2	»	»	»	»	»	»	»
Moissac	1	»	2	»	»	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
VAR																				
Draguignan	20	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	55	6	»	»	»	»	»	»
Brignoles	11	»	2	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Toulon	61	5	»	»	»	»	7	1	5	1	4	»	2	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

DÉTENUS pour dettes envers l'État. Femmes.	DÉTENUS pour dettes envers les particuliers. Hommes.	DÉTENUS pour dettes envers les particuliers. Femmes.	DÉTENUS par mesure administrative. Hommes.	DÉTENUS par mesure administrative. Femmes.	PASSAGERS civils. Hommes.	PASSAGERS civils. Femmes.	PASSAGERS militaires ou marins.	JEUNES DÉTENUS par voie de correction paternelle. Garçons.	JEUNES DÉTENUS par voie de correction paternelle. Filles.	JEUNES DÉTENUS prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi. Garçons.	JEUNES DÉTENUS prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi. Filles.	JEUNES DÉTENUS condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous. Garçons.	JEUNES DÉTENUS condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous. Filles.	JEUNES DÉTENUS jugés attendant leur transfèrement. Garçons.	JEUNES DÉTENUS jugés attendant leur transfèrement. Filles.	TOTAL par prison et par sexe. Hommes et garçons.	TOTAL par prison et par sexe. Femmes et filles.	TOTAL GÉNÉRAL des deux sexes par prison.	POPULATION moyenne par prison et par sexe. Hommes et garçons.	POPULATION moyenne par prison et par sexe. Femmes et filles.	NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année. Hommes et garçons.	NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année. Femmes et filles.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
6	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»	3	»	832	155	987	772	143	1.040	187
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	48	10	58	40	10	64	19
3	»	»	2	»	2	»	»	»	»	5	1	»	»	»	»	213	59	272	242	67	298	96
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	2	23	18	6	33	15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	5	33	24	4	39	16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	44	8	52	47	5	61	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	33	3	36	18	3	33	3
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	40	6	46	46	4	64	8
1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	58	7	65	64	8	103	19
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	3	19	19	1	29	4
7	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	144	»	144	132	»	218	»
3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	334	40	374	265	45	344	70
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	43	5	48	34	3	47	8
2	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	»	23	22	2	31	5
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	66	12	78	44	7	72	16
2	1	»	8	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	91	10	101	79	10	136	21
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	5	28	26	3	51	3
1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	34	7	41	28	4	46	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	14	1	15	10	1	18	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1	6	4	1	10	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	2	10	8	1	21	5
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	97	18	115	94	20	143	40
4	1	»	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	86	9	95	88	9	124	22
7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	35	8	43	29	5	45	12
3	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	5	14	11	2	20	5
3	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	24	3	27	15	2	35	7
4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32	4	36	23	5	33	6
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	2	32	21	4	34	10
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1	6	15	1	35	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	8	6	1	12	1
»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	15	»	15	6	1	16	3
1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	53	5	58	38	7	57	22
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»	11	7	1	15	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	6	1	13	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	76	8	84	70	4	118	9
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	»	14	12	1	23	3
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	87	8	95	64	10	120	18

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS attendant leur transfèrement à leur destination légale.		CONDAMNÉS à l'emprisonnement de simple police.		CONDAMNÉS À L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.		[20]	[21]
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
VAUCLUSE																				
Avignon	21	1	31	»	»	»	6	»	5	»	10	»	21	1	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Apt	8	»	1	»	»	»	»	1	2	»	6	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Carpentras	7	2	»	»	»	»	2	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Orange	7	»	1	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
VENDÉE																				
La Roche-sur-Yon	14	»	»	»	»	»	9	1	9	»	4	»	17	2	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Fontenay-le-Comte	13	»	»	»	»	»	2	»	1	1	»	»	2	1	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Les Sables-d'Olonne	10	2	»	»	»	»	5	»	3	2	1	»	8	1	»	»	2	»	[illegible]	[illegible]
VIENNE																				
Poitiers	15	3	6	»	»	»	8	1	4	1	8	»	9	1	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Châtellerault	1	»	1	»	»	»	2	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Civray	2	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Loudun	6	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Montmorillon	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
VIENNE (HAUTE-)																				
Limoges	22	2	8	2	»	»	18	3	14	2	8	1	2	4	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Bellac	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Rochechouart	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Saint-Yrieix	4	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
VOSGES																				
Épinal { Maison d'arrêt	7	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Épinal { Maison de correc.	»	»	»	»	»	»	6	»	7	1	2	»	42	1	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Mirecourt	»	3	3	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Neufchâteau	2	1	»	»	»	»	4	»	5	»	»	»	1	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Remiremont	11	2	3	»	»	2	6	»	5	2	2	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Saint-Dié	13	2	1	»	»	»	1	»	3	»	5	2	4	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
YONNE																				
Auxerre	7	3	»	»	»	»	4	»	2	1	»	»	45	3	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Avallon	3	1	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Joigny	9	1	5	2	»	»	3	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Sens	7	»	»	»	»	»	2	»	5	1	2	»	»	1	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
Tonnerre	5	»	4	»	»	»	1	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]
TOTAUX	6.041	1 073	692	71	83	148	2.170	343	1.772	306	1.623	252	5.601	632	29	1	184	44	[illegible]	17

Digitized by Google

DÉTENUS								JEUNES DÉTENUS								TOTAL			POPULATION		NOMBRE
pour dettes envers l'État.	pour dettes envers les particuliers		par mesure administrative.		PASSAGERS civils.		PASSAGERS militaires ou marins.	par voie de correction paternelle.		prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.		condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.		jugés attendant leur transfèrement.		par prison et par sexe.		TOTAL GÉNÉRAL des deux sexes par prison.	moyenne par prison et par sexe.		maximum de détenus que chaque prison a renfermés pendant l'année.	
Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	97	2	99	104	3	144	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	18	1	19	17	1	42	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	2	14	10	1	20	3
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	15	»	15	8	1	17	2
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	54	3	57	34	4	61	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	2	20	16	1	28	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	30	5	35	25	2	39	6
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	«	»	»	»	»	»	61	6	67	48	5	72	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	9	2	15	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	5	1	14	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	1	7	6	1	19	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	3	1	10	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	75	14	89	74	15	102	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	5	2	11	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	6	1	12	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	5	2	7	6	1	13	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	4	12	15	2	25	6
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	72	2	74	68	8	95	16
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	3	10	9	1	17	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	1	15	7	1	20	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39	6	45	29	6	39	13
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	44	5	49	32	6	64	13
»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	62	7	69	66	7	98	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	1	7	6	1	10	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19	3	22	20	4	35	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	2	19	13	2	24	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	1	13	9	1	22	4
5	125	7	1	200	559	168	18	15	71	55	185	27	15	9	73	37	20.316	3.718	24.034	18.417	3.628	27.584	6.441

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS attendant leur transfèrement à leur destination légale.		à l'emprisonnement de simple police.		A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.		pour une durée [illegible]
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
ALGÉRIE																			
ALGER																			
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.																			
Lazaret (Arrêt, justice et correction pour femmes)	»	7	»	»	»	»	»	3	»	1	»	1	»	7	»	»	»	»	
Alger (Arrêt, justice et correction p. hommes)	479	»	38	»	»	»	18	»	12	»	8	»	5	»	»	»	»	»	
Harrach (Arrêt et Correct)	»	»	150	»	»	»	»	»	12	»	38	»	325	»	»	»	»	»	13
Blida	105	1	»	»	»	»	4	»	5	»	8	»	197	»	»	»	»	»	
Orléansville	156	8	18	»	»	»	13	»	4	»	8	»	8	1	»	»	»	»	
Tizi-Ouzou	104	2	»	»	14	»	4	»	»	»	2	»	17	»	»	»	»	»	
Prisons annexes.																			
Arba	»	»	»	»	3	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Aumale	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Boghari	3	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Bordj-Menaïel	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Boufarick	4	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Boulra	2	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Cherchell	5	»	»	»	10	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Dellys	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Duperré	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Marengo	33	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	16	»	»	»	»	»	
Médéa	5	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ménerville	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Miliana	15	»	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ténès	4	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ténpet-el-Haâd	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Bessem	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Bou-Medfa	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Koléa	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Oued-Fodda	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
CONSTANTINE																			
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.																			
Constantine	197	4	3	»	»	»	7	»	6	»	17	»	63	1	»	»	»	»	
Batna	69	1	»	»	»	»	12	»	1	»	3	»	12	»	»	»	»	»	
Bône	68	»	»	»	»	»	2	»	5	»	10	»	128	3	»	»	»	»	
Bougie	56	2	»	»	12	»	9	»	11	1	6	1	34	1	»	»	»	»	
Guelma	66	»	2	»	»	»	4	»	2	»	7	»	48	»	»	»	»	»	
Philippeville	32	»	2	»	»	»	1	»	1	»	»	»	20	»	»	»	»	»	
Sétif	64	4	2	»	»	»	5	»	6	»	37	»	62	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

DÉTENUS					PASSAGERS			JEUNES DÉTENUS								TOTAL par prison et par sexe.		TOTAL GÉNÉRAL des deux sexes par prison.	POPULATION moyenne par prison et par sexe.		NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année.	
ir rs rs at.	pour dettes envers les particuliers		par mesure administrative.		civils.		PASSAGERS militaires ou marins.	par voie de correction paternelle.		prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.		condamnés a un emprisonnement de six mois et au-dessous.		jugés attendant leur transfèrement.								
Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.	Hommes et garçons.	Femmes et jeunes filles.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
1	»	»	»	1	»	1	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	28	28	»	30	»	38
»	»	»	10	»	1	»	»	»	»	20	»	4	»	1	»	604	»	604	471	»	612	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	»	»	»	553	»	553	563	»	681	»
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	338	5	343	321	8	370	24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	211	9	220	185	8	261	15
»	»	»	52	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	197	2	199	108	4	197	9
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	7	9	»	21	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	13	»	24	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	10	»	22	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	7	»	9	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	9	»	19	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	9	»	19	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19	»	19	13	1	25	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	9	»	20	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	13	»	25	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	59	1	60	34	»	59	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	1	10	21	1	37	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	6	1
»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	23	»	26	14	»	24	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	12	»	19	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	14	»	23	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	7	»	9	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	3	3	»	5	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	1	»	3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	15	8
»	1	»	2	»	9	»	»	»	»	8	1	5	»	»	»	325	6	331	335	3	413	9
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	104	1	105	98	1	169	2
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	222	4	226	179	5	243	8
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	144	5	149	106	3	199	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	148	»	148	118	1	151	4
»	»	»	»	»	1	»	20	»	»	»	»	»	»	»	»	80	»	80	61	2	113	5
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	198	4	202	147	2	245	5

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS																
			attendant leur transfèrement à leur destination légale.		à l'emprisonnement de simple police.		A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL												
							pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an autorisés exceptionnellement à y subir leur peine		pour
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Prisons annexes.																			
Aïn-Béïda	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-M'lila	4	»	»	»	2	»	9	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Akbou	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Biskra	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
Bordj-bou-Arréridj	3	»	»	»	2	»	2	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Châteaudun-du-Rhumel	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Collo	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Djidjelli	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Duvivier	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
El-Arrouch	4	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
El-Kseur	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Fedj-M'zala	4	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Jemmapes	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Khenchela	1	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
La Calle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Milah	6	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Mondovi	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Morris	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Oued-Atménia	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Oued-Zénati	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Arnaud	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Souk-Ahras	19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Tébessa	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
ORAN																			
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.																			
Oran	156	1	9	»	»	»	5	»	24	»	37	2	364	6	»	»	210	»	
Mostaganem	82	1	»	»	»	»	6	»	1	1	28	»	2	»	»	»	»	»	
Tlemcen	27	»	11	»	2	»	11	»	17	»	3	»	»	»	»	»	»	»	
Mascara	129	»	6	»	»	»	3	»	3	»	3	»	1	»	»	»	»	»	
Sidi-bel-Abbès	23	1	»	»	6	4	13	»	5	»	9	»	»	»	»	»	»	»	
Prisons annexes.																			
Tiaret	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Nemours	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Temouchent	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Relizane	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Denis-du-Sig	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Saïda	2	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Inkermann	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Zemmorah	2	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-el-Arba	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ammi-Moussa	5	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Arzew	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Bou-Kanéfis	1	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Frendah	2	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Lamoricière	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Lourmel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Mercier-Lacombe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Palikao	3	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Perrégaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Remchi	15	»	»	»	6	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Sidi-Ali-Cassaigne	2	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Cloud	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Sebdou	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Télagh	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAUX POUR L'ALGÉRIE.	2.025	34	241	»	105	6	164	3	124	3	225	4	1.302	19	»	»	210	»	11

Digitized by Google

DÉTENUS					PASSAGERS			JEUNES DÉTENUS								TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL	POPULATION			NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année.	
pour dettes envers l'État.	pour dettes envers les particuliers		par mesure administrative.		civils.		militaires ou marins.	par voie de correction paternelle.		prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.		condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.		jugés attendant leur transfèrement.		par prison et par sexe.		des deux sexes par prison.	moyenne par prison et par sexe.				
Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43		44	45
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	»	21	14	1		45	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	»	17	7	1		34	1
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	1	12	7	1		23	1
»	»	»	»	»	»	»	29	»	»	»	»	»	»	»	»	32	»	32	12	1		32	2
1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	34	4	38	18	1		51	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	8	»		26	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	8	1		22	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	9	»		25	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	7	4	»		24	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	5	»		15	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	5	»		17	1
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	7	5	»		21	1
»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	8	12	»		38	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	5	»		30	1
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	8	»		22	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	»	14	17	»		60	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	»		10	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	1	»		7	»
»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	5	»		29	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	6	»		30	2
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	6	»		31	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39	»	39	23	»		59	2
»	»	»	»	»	5	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	18	16	»		50	2
»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	821	9	821	886	16		1.005	25
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	126	2	128	194	6		324	14
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	73	»	73	66	1		107	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	148	»	148	86	1		174	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	56	5	61	47	2		69	7
»	»	»	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»	16	17	1		27	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	5	»		28	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	»	21	13	»		29	1
2	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	2	20	19	2		68	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	6	»		28	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	5	»		9	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	35	»	35	13	»		43	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	10	»		18	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»		12	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	8	12	»		24	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	»		5	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	1	»		4	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	7	»		14	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	»		5	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»		4	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	1	»		5	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»		5	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	1	22	11	»		26	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	5	»		9	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	2	»		8	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»		3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	3	»		5	1
11	1	»	78	1	35	2	63	»	6	39	1	30	»	2	»	4.914	90	5.004	4.529	99		6.797	313

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS																	
			attendant leur transfèrement à leur destination légale.		à l'emprisonnement de simple police.		À L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL													
							pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.		pour crimes et la relégation	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
PYRÉNÉES (HAUTES-)																				
Tarbes	16	3	»	»	»	»	3	1	»	»	2	»	3	»	»	»	5	»		
Bagnères	9	1	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Lourdes	4	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
PYRÉNÉES-ORIENTALES																				
Perpignan	38	3	2	»	»	»	12	»	16	1	15	»	19	1	»	»	»	1		
Céret	4	2	»	»	»	»	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Prades	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»		
RHIN (HAUT-)																				
Belfort (territoire de)	11	2	»	»	»	»	9	3	4	1	10	3	8	3	»	»	»	»		
RHÔNE																				
Lyon. { Arrêt et justice	91	»	16	»	2	»	25	»	11	»	5	»	22	»	»	»	»	»	6	
Lyon. { Correction	»	23	»	»	»	»	11	1	10	8	22	6	116	20	»	»	»	2		
Villefranche	10	1	1	»	»	»	2	»	2	»	3	»	14	2	»	»	»	»		
SAÔNE (HAUTE-)																				
Vesoul. { Arrêt et justice.	21	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1		
Vesoul. { Correction	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»	35	3	»	»	»	1		
Gray	11	3	2	»	»	»	1	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»		
Lure	11	2	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	6	»	»	»	»	»		
SAÔNE-ET-LOIRE																				
Mâcon	7	2	»	»	»	»	3	»	1	»	1	»	6	1	»	»	»	»		
Autun	7	»	»	»	2	»	5	1	2	»	3	»	7	»	»	»	»	»		
Châlon-sur-Saône	29	»	3	»	»	»	6	2	4	»	4	»	26	1	»	»	»	1		
Charolles	16	1	3	»	»	»	11	»	3	1	»	»	»	»	»	»	»	»		
Louhans	2	»	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
SARTHE																				
Le Mans	40	4	1	»	»	»	12	2	9	1	8	5	75	3	»	»	»	1		
La Flèche	7	1	1	»	»	»	3	»	9	»	2	»	»	»	»	»	»	»		
Mamers	9	1	2	1	»	»	5	1	3	»	2	1	»	»	»	»	»	»		
Saint-Calais	3	»	3	»	»	»	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»		
SAVOIE																				
Chambéry	31	»	»	»	1	»	7	»	5	»	8	»	24	1	»	»	1	»		
Albertville	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»		
Moutiers	1	»	»	»	»	»	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Saint-Jean-de-Maurienne	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
SAVOIE (HAUTE-)																				
Annecy	9	»	1	»	»	»	3	»	2	»	4	»	24	1	»	»	»	»		
Bonneville	»	»	3	»	»	»	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Saint-Julien	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»		
Thonon	6	4	2	1	»	»	2	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»		
SEINE																				
Maison d'arrêt et de correction cellulaire	631	»	42	»	»	»	118	»	94	»	85	»	93	»	»	»	9	»		
Dépôt des condamnés	»	»	45	»	»	»	39	»	18	»	25	»	86	»	»	»	8	»		
Maison de justice	123	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	»	»		
Maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare	»	243	»	12	»	»	»	25	»	10	»	6	»	21	»	»	»	5		
Maison de correction de Sainte-Pélagie	16	»	»	»	»	»	102	»	80	»	50	»	114	»	»	»	2	»		
Maison d'arrêt et de correction de la Santé	46	»	3	»	»	»	2	»	3	»	147	»	777	»	»	»	5	»		
Maison d'éducation correctionnelle	»	»	»	»	»	»	24	»	37	»	43	»	196	»	»	»	2	»		
Dépôt près la Préfecture de police	282	189	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Maison de Nanterre	»	»	»	»	»	1	»	29	»	35	»	30	»	104	»	»	»	2		

Digitized by Google

DÉTENUS					PASSAGERS		JEUNES DÉTENUS								TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL	POPULATION		NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année.	
pour dettes envers l'État.		pour dettes envers les particuliers	par mesure administrative.		civils.		PASSAGERS militaires ou marins.	par voie de correction paternelle.		prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.		condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.		jugés attendant leur transfèrement.		par prison et par sexe.		des deux sexes par prison.	moyenne par prison et par sexe.			
Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	30	4	34	26	4	43	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	13	1	14	6	2	17	4
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	8	5	2	16	6
»	»	»	4	»	2	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	112	6	118	73	9	127	19
»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	2	12	8	1	14	3
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	1	13	9	1	24	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	59	12	71	63	12	101	24
»	1	»	7	»	17	»	»	3	»	4	»	»	»	4	»	237	»	237	197	»	290	»
2	»	»	»	18	»	2	»	»	1	»	»	»	1	»	»	159	84	243	122	87	169	126
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32	3	35	27	3	43	8
	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	5	28	17	2	33	17
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39	4	43	43	4	51	7
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	7	35	16	3	28	8
9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	2	27	25	4	43	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	3	23	16	1	32	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	1	29	19	1	32	5
»	»	»	2	»	»	»	»	»	«	4	»	»	»	2	»	82	4	86	68	7	106	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	36	2	38	18	2	38	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	7	9	1	19	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	149	16	165	96	17	149	31
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	122	1	23	16	2	36	7
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	29	4	33	15	2	37	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	1	9	7	2	16	6
»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	83	1	84	69	3	99	10
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	5	5	1	10	4
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1	6	9	1	15	4
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	6	2	8	12	1	21	4
»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	1	»	»	»	»	»	47	1	48	38	4	51	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	1	8	10	1	17	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»	9	11	1	19	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	14	5	19	10	2	23	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.075	»	1.075	1.034	»	1.220	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	235	»	235	267	»	458	»
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	134	»	134	123	»	200	»
»	»	»	11	518	»	»	»	»	»	»	14	»	»	»	4	11	867	878	13	754	20	1.045
»	1	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	389	»	389	341	»	504	»
»	»	»	»	»	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	993	»	993	912	»	1.053	»
»	»	»	11	»	5	»	»	23	»	69	»	»	»	8	»	408	»	408	376	1	431	»
»	»	»	15	5	13	5	»	»	»	15	»	»	»	»	»	325	199	524	416	248	656	444
1	»	1	»	7	»	»	»	»	47	»	»	»	»	»	31	»	288	288	2	269	154	851

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS																	
			attendant leur transfèrement à leur destination légale.		à l'emprisonnement de simple police.		A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL												pour un dure quelcon que et la relég Dét.	
							pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an, autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.			
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
SEINE-INFERIEURE																				
Rouen (Maison d'arrêt, de justice et de correction)	165	14	19	3	11	5	249	45	193	37	97	29	63	15	»	»	»	»		
Dieppe	9	»	»	1	»	»	17	6	9	3	7	»	2	»	»	»	»	»		
Le Havre	55	10	2	1	13	2	48	12	36	17	29	10	18	3	»	»	»	»		
Neufchâtel	10	1	2	»	»	»	4	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»		
Yvetot	16	3	»	»	»	»	4	1	3	1	4	»	1	»	»	»	»	»		
SEINE-ET-MARNE																				
Melun	9	3	»	»	»	»	4	»	2	»	5	3	24	2	»	»	»	»		
Coulommiers	11	1	2	»	»	»	»	1	3	»	5	»	12	1	»	»	»	»		
Fontainebleau	18	2	»	»	»	»	»	1	»	»	3	1	18	2	»	»	»	»		
Meaux	16	2	1	»	1	»	3	»	5	1	»	»	30	4	»	»	»	»		
Provins	2	»	»	»	»	»	2	1	3	2	2	»	7	»	»	»	»	»		
SEINE-ET-OISE																				
Versailles (Maison d'arrêt et de justice	128	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	»	»	»	»	9		
Versailles (Maison de corr.	»	12	4	»	»	»	18	4	32	2	40	6	238	10	»	»	1	3		
Corbeil	15	2	1	»	»	»	9	»	2	2	3	1	9	»	»	»	3	»		
Etampes	4	»	1	»	»	»	3	»	2	»	1	»	5	»	»	»	3	»		
Mantes	37	5	1	»	»	»	5	2	3	1	2	1	14	3	»	»	»	»		
Pontoise	27	3	1	»	»	»	11	2	7	»	14	1	13	3	»	»	6	»		
Rambouillet	16	4	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»		
SÈVRES (DEUX-)																				
Niort	7	»	»	2	»	»	6	1	2	»	»	»	10	2	»	»	8	1		
Bressuire	10	»	2	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»		
Melle	2	1	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Parthenay	3	1	3	»	»	»	1	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»		
SOMME																				
Amiens (Maison de corr.	»	»	»	»	»	»	7	2	8	1	17	5	63	9	»	»	»	1		
Amiens (Maison d'arrêt	63	6	2	»	»	»	10	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Abbeville	11	5	3	»	»	»	6	2	3	»	»	»	2	1	»	»	»	»		
Doullens	1	4	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Montdidier	5	2	5	»	»	»	6	»	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»		
Péronne	4	»	3	»	»	»	4	1	10	1	5	»	2	1	»	»	»	»		
TARN																				
Albi	7	2	2	»	»	»	7	»	3	»	1	»	8	»	»	»	1	»		
Castres	2	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Gaillac	2	»	1	»	»	»	1	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»		
Lavaur	6	»	»	»	»	»	3	»	2	»	1	»	1	»	»	»	»	»		
TARN-ET-GARONNE																				
Montauban	17	»	3	1	»	»	4	1	8	»	9	»	10	2	»	»	»	»		
Castelsarrazin	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	6	»	2	»	»	»	»	»		
Moissac	1	»	2	»	»	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
VAR																				
Draguignan	20	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	55	6	»	»	»	»		
Brignoles	11	»	2	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Toulon	61	5	»	»	»	»	7	1	5	1	4	»	2	»	»	»	»	»		

Digitized by Google

DÉTENUS pour dettes envers l'Etat.		DÉTENUS pour dettes envers les particuliers		DÉTENUS par mesure adminis-trative.		PASSAGERS civils.		PASSAGERS militaires ou marins.	JEUNES DÉTENUS par voie de correction paternelle.		JEUNES DÉTENUS prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.		JEUNES DÉTENUS condamnés à un emprison-nement de six mois et au-dessous.		JEUNES DÉTENUS jugés attendant leur transfère-ment.		TOTAL par prison et par sexe.		TOTAL GÉNÉRAL des deux sexes par prison.	POPULATION moyenne par prison et par sexe.		NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année.	
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.
22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
5	6	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»	3	»	832	155	987	772	143	1.040	187
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	48	10	58	40	10	64	19
3	3	»	»	2	»	2	»	»	»	»	5	1	»	»	»	»	213	59	272	242	67	298	96
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	2	23	18	6	33	15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	5	33	24	4	39	16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	44	8	52	47	5	61	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	33	3	36	18	3	33	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	40	6	46	46	4	64	8
1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	58	7	65	64	8	103	19
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	3	19	19	1	29	4
7	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	144	»	144	132	»	218	»
»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	334	40	374	265	45	344	70
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	43	5	48	34	3	47	8
2	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	»	23	22	2	31	5
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	66	12	78	44	7	72	16
2	1	»	»	8	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	91	10	101	79	10	136	21
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	5	28	26	3	51	3
1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	34	7	41	28	4	46	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	14	1	15	10	1	18	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1	6	4	1	10	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	2	10	8	1	21	5
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	97	18	115	94	20	143	40
1	»	»	»	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	86	9	95	88	9	124	22
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	35	8	43	29	5	45	12
1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	5	14	11	2	20	5
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	24	3	27	15	2	35	7
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32	4	36	23	5	33	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	2	32	21	4	34	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1	6	15	1	35	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	8	6	1	12	1
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	15	»	15	6	1	16	3
1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	53	5	58	38	7	57	22
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»	11	7	1	15	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	6	1	13	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	76	8	84	70	4	118	9
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	»	14	12	1	23	3
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	87	8	95	64	10	120	18

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS																	
			attendant leur transfèrement à leur destination légale.		à l'emprisonnement de simple police.		A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL													
							pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.		pour une durée quelconque si la peine est la peine de mort.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
VAUCLUSE																				
Avignon	21	1	31	»	»	»	6	»	5	»	10	»	21	1	»	»	»	»	»	»
Apt	8	»	1	»	»	»	»	1	2	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Carpentras	7	2	»	»	»	»	2	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Orange	7	»	1	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
VENDÉE																				
La Roche-sur-Yon	14	»	»	»	»	»	9	1	9	»	4	»	17	2	»	»	»	»	»	»
Fontenay-le-Comte	13	»	»	»	»	»	2	»	1	1	»	»	2	1	»	»	»	»	»	»
Les Sables-d'Olonne	10	2	»	»	»	»	5	»	3	2	1	»	8	1	»	»	2	»	»	»
VIENNE																				
Poitiers	15	3	6	»	»	»	8	1	4	1	8	»	9	1	»	»	»	»	9	»
Châtellerault	1	»	1	»	»	»	2	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Civray	2	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Loudun	6	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Montmorillon	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
VIENNE (HAUTE-)																				
Limoges	22	2	8	2	»	»	18	3	14	2	8	1	2	4	»	»	»	»	»	»
Bellac	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rochechouart	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Yrieix	4	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
VOSGES																				
Épinal { Maison d'arrêt	7	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»		
Épinal { Maison de correc.	»	»	»	»	»	»	6	»	7	1	2	»	42	1	»	»	»	»		
Mirecourt	»	3	3	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Neufchâteau	2	1	»	»	»	»	4	»	5	»	»	»	1	»	»	»	»	»		
Remiremont	11	2	3	»	»	2	6	»	5	2	2	»	»	»	»	»	»	»		
Saint-Dié	13	2	1	»	»	»	1	»	3	»	5	2	4	»	»	»	»	»		
YONNE																				
Auxerre	7	3	»	»	»	»	4	»	2	1	»	»	45	3	»	»	»	»		
Avallon	3	1	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»		
Joigny	9	1	5	2	»	»	3	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»		
Sens	7	»	»	»	»	»	2	»	5	1	2	»	»	1	»	»	»	»		
Tonnerre	5	»	4	»	»	»	1	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»		
TOTAUX	6.041	1.073	692	71	83	148	2.170	343	1.772	306	1.623	252	5.601	632	29	1	184	44	12	

Digitized by Google

DÉTENUS							PASSAGERS		JEUNES DÉTENUS						TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL	POPULATION		NOMBRE
pour dettes envers l'État.		pour dettes envers les particuliers		par mesure administrative.		civils.		militaires ou marins.	par voie de correction paternelle.		prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.		condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.		jugés attendant leur transfèrement.		par prison et par sexe.		des deux sexes par prison.	moyenne par prison et par sexe.		maximum de détenus que chaque prison a renfermés pendant l'année.	
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	97	2	99	101	3	144	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	18	1	19	17	1	42	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	2	14	10	1	20	3
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	15	»	15	8	1	17	2
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	54	3	57	34	4	61	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	2	20	16	1	28	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	30	5	35	25	2	39	6
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	61	6	67	48	5	72	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	9	2	15	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	5	1	14	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	1	7	6	1	19	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	3	1	10	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	75	14	89	74	15	102	30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	5	2	11	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	6	1	12	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	5	2	7	6	1	13	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	4	12	15	2	25	6
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	72	2	74	68	8	95	16
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	3	10	9	1	17	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	1	15	7	1	20	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39	6	45	29	6	39	13
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	44	5	49	32	6	64	13
»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	62	7	69	66	7	98	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	1	7	6	1	10	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	3	22	20	4	35	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	2	19	13	2	24	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	1	13	9	1	22	4
125	7	1	200	559	168	18	15	71	55	185	27	15	9	73	37	20.316	3.718	24.034	18.417	3.628	27.584	6.441

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS															
			attendant leur transfèrement à leur destination légale.		à l'emprisonnement de simple police.		A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL										pour une durée quelconque et à la relégation	
							pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875		pour plus d'un an autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.			
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
ALGÉRIE																				
ALGER																				
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.																				
Lazaret (Arrêt, justice et correction pour femmes)	»	7	»	»	»	»	»	3	»	1	»	1	»	7	»	»	»	»	»	»
Alger (Arrêt, justice et correction p. hommes)	479	»	38	»	»	»	18	»	12	»	8	»	5	»	»	»	»	»	»	»
Harrach (Arrêt et Correct)	»	»	150	»	»	»	»	»	12	»	38	»	325	»	»	»	»	»	13	»
Blida	105	1	»	»	»	»	4	»	5	»	8	»	197	»	»	»	»	»	»	»
Orléansville	156	8	18	»	»	»	13	»	4	»	8	»	8	1	»	»	»	»	»	»
Tizi-Ouzou	104	2	»	»	14	»	4	»	»	»	2	»	17	»	»	»	»	»	»	»
Prisons annexes.																				
Arba	»	»	»	»	3	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Aumale	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Boghari	3	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bordj-Menaïel	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Boufarick	4	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bouïra	2	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cherchell	5	»	»	»	10	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dellys	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Duperré	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marengo	33	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	16	»	»	»	»	»	»	»
Médéa	5	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ménerville	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Miliana	15	»	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ténès	4	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ténpet-el-Haâd	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Aïn-Bessem	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bou-Medfa	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Koléa	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Oued-Fodda	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
CONSTANTINE																				
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.																				
Constantine	197	4	3	»	»	»	7	»	6	»	17	»	63	1	»	»	»	»	»	»
Batna	69	1	»	»	»	»	12	»	1	»	3	»	12	»	»	»	»	»	»	»
Bône	68	»	»	»	»	»	2	»	5	»	10	»	128	3	»	»	»	»	»	»
Bougie	56	2	»	»	12	»	9	»	11	1	6	1	34	1	»	»	»	»	»	»
Guelma	66	»	2	»	»	»	4	»	2	»	7	»	48	»	»	»	»	»	»	»
Philippeville	32	»	2	»	»	»	1	»	1	»	»	»	20	»	»	»	»	»	»	»
Sétif	64	4	2	»	»	»	5	»	6	»	37	»	62	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

DÉTENUS					PASSAGERS		PASSAGERS militaires ou marins.	JEUNES DÉTENUS								TOTAL par prison et par sexe.		TOTAL GÉNÉRAL des deux sexes par prison.	POPULATION moyenne par prison et par sexe.		NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année.	
pour dettes envers l'État.		pour dettes envers les particuliers		par mesure administrative.	civils.			par voie de correction paternelle.		prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.		condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.		jugés attendant leur transfèrement.								
Femmes.		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.	Hommes et garçons.	Femmes et jeunes filles.
23		24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
1		»	»	»	1	»	1	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	28	28	»	30	»	38
»		»	»	10	»	1	»	»	»	»	20	»	4	»	1	»	604	»	604	471	»	612	»
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	»	»	»	553	»	553	563	»	681	»
4		»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	338	5	343	321	8	370	24
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	211	9	220	185	8	261	15
»		»	»	52	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	197	2	199	108	4	197	9
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	7	9	»	21	4
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	13	»	24	6
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	10	»	22	8
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	7	»	9	1
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	9	»	19	4
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	9	»	19	3
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19	»	19	13	1	25	4
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	9	»	20	2
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	13	»	25	2
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	59	1	60	34	»	59	3
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	1	10	21	1	37	4
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	6	1
»		»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	26	»	26	14	»	24	5
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	12	»	19	5
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	14	»	23	6
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	7	»	9	4
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	3	3	»	5	2
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	1	»	3	»
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	15	8
»	1	»	2	»	9	»	»	»	»	8	1	5	»	»	»	»	325	6	331	335	3	413	9
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»	104	1	105	98	1	169	2
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	222	4	226	179	5	243	8
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	144	5	149	106	3	199	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	148	»	148	118	1	151	4
»	»	»	»	»	1	»	20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	80	»	80	61	2	113	5
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	198	4	202	147	2	245	5

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS et VILLES où sont situées les prisons.	PRÉVENUS accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		CONDAMNÉS attendant leur transfèrement à leur destination légale.		a l'emprisonnement de simple police.		À L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL pour un mois et au-dessous.		pour plus d'un mois jusqu'à deux.		pour plus de deux mois jusqu'à trois.		pour plus de trois mois jusqu'à un an.		pour un an et un jour par application de la loi du 5 juin 1875.		pour plus d'un an autorisés exceptionnellement à y subir leur peine.		pour u… dur… quel… que… la rec…	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Prisons annexes.																				
Aïn-Béïda	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Aïn-M'lila	4	»	»	»	2	»	9	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Akbou	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Biskra	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»		
Bordj-bou-Arréridj	3	»	»	»	2	»	2	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Châteaudun-du-Rhumel	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Collo	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Djidjelli	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Duvivier	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
El-Arrouch	4	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
El-Kseur	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Fedj-M'zala	4	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Jemmapes	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Khenchela	1	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
La Calle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Milah	6	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Mondovi	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Morris	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Oued-Atménia	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Oued-Zénati	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Saint-Arnaud	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Souk-Ahras	19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Tébessa	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
ORAN																				
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.																				
Oran	156	1	9	»	»	»	5	»	24	»	37	2	364	6	»	»	210	»		
Mostaganem	82	1	»	»	»	»	6	»	1	1	28	»	2	»	»	»	»	»		
Tlemcen	27	»	11	»	2	»	11	»	17	»	3	»	»	»	»	»	»	»		
Mascara	129	»	6	»	»	»	3	»	3	»	3	»	1	»	»	»	»	»		
Sidi-bel-Abbès	23	1	»	»	6	4	13	»	5	»	9	»	»	»	»	»	»	»		
Prisons annexes.																				
Tiaret	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Nemours	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Aïn-Temouchent	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Relizane	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Saint-Denis-du-Sig	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Saïda	2	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Inkermann	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Zemmorah	2	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Aïn-el-Arba	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Ammi-Moussa	5	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Arzew	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Bou-Kanéfis	1	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Frendah	2	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Lamoricière	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Lourmel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Mercier-Lacombe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Palikao	3	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Perrégaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Remchi	15	»	»	»	6	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Sidi-Ali-Cassaigne	2	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Saint-Cloud	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Sebdou	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Télagh	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
TOTAUX POUR L'ALGÉRIE.	2.025	34	241	»	105	6	164	3	124	3	225	4	1.302	19	»	»	210	»	11	

DÉTENUS					PASSAGERS		PASSAGERS militaires ou marins.	JEUNES DÉTENUS								TOTAL par prison et par sexe.		TOTAL GÉNÉRAL des deux sexes par prison.	POPULATION moyenne par prison et par sexe.		NOMBRE maximum de détenus que chaque prison a renfermé pendant l'année.	
pour dettes envers l'Etat.	pour dettes envers les particuliers		par mesure administrative.		civils.			par voie de correction paternelle.		prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.		condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.		jugés attendant leur transfèrement.								
Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.		Hommes et garçons.	Femmes et filles.	Hommes et garçons.	Femmes et filles.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	»	21	14	1	45	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	»	17	7	1	34	1
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	1	12	7	1	23	1
»	»	»	»	»	»	»	29	»	»	»	»	»	»	»	»	32	»	32	12	1	32	2
4	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	34	4	38	18	1	51	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	8	»	26	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	8	1	22	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	9	»	25	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	7	4	»	24	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	5	»	15	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	5	»	17	1
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	7	5	»	21	1
»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	8	12	»	38	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	5	»	30	1
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	8	»	22	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	»	14	17	»	60	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	»	10	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	1	»	7	»
»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	5	»	29	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	6	»	30	2
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	6	»	31	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39	»	39	23	»	59	2
»	»	»	»	»	5	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	18	16	»	50	2
»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	821	9	821	886	16	1.005	25
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	126	2	128	196	6	324	14
»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	73	»	73	66	1	107	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	148	»	148	86	1	174	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	56	5	61	47	2	69	7
»	»	»	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»	16	17	1	27	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	5	»	28	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	»	21	13	»	29	1
2	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	2	20	19	2	68	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	6	»	28	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	5	»	9	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	35	»	35	13	»	43	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	10	»	18	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	12	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	8	12	»	24	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	»	5	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	1	»	4	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	7	»	14	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	»	5	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	1	»	5	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	5	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	1	22	11	»	26	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5	5	»	9	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	2	»	8	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	3	»	5	1
11	1	»	78	1	35	2	63	»	6	39	1	30	»	2	»	4.914	90	5.004	4.529	99	6.797	313

Digitized by Google

MAISONS D'ARRÊT, DE JU

TABLEAU N° III. — Renseignemen

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS où SONT SITUÉES LES PRISONS	NATURE DES MALADIES ayant motivé pendant l'année l'entrée à l'infirmerie ou à l'hôpital. — AIGUËS		CHRONIQUES		JOURNÉES — D'INFIRMERIE		D'HÔPITAL	
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	FRANCE								
1	Ain	6	»	8	»	89	»	»	
2	Aisne	65	32	43	12	2.221	460	35	
3	Allier	11	5	3	»	171	100	58	
4	Alpes (Basses-)	5	»	2	»	90	»	»	
5	Alpes (Hautes-)	2	»	6	»	»	»	86	
6	Alpes-Maritimes	16	13	19	3	568	434	147	
7	Ardèche	7	»	2	»	157	»	21	
8	Ardennes	3	1	1	1	156	20	»	
9	Ariège	2	5	1	»	72	31	»	
10	Aube	17	4	21	1	248	277	61	
11	Aude	4	3	4	»	45	92	13	
12	Aveyron	7	2	4	»	170	34	»	
13	Bouches-du-Rhône	219	10	91	6	2.096	197	273	
14	Calvados	37	10	16	»	896	77	235	
15	Cantal	»	2	1	1	57	25	»	
16	Charente	204	1	9	»	2.994	18	9	
17	Charente-Inférieure	10	1	11	»	395	19	»	
18	Cher	»	»	1	»	20	»	»	
19	Corrèze	2	2	1	»	75	77	»	
20	Corse	12	4	12	»	1.240	640	99	
21	Côte-d'Or	5	1	5	1	148	50	8	
22	Côtes-du-Nord	7	8	5	5	118	252	»	
23	Creuse	»	»	1	»	17	»	»	
24	Dordogne	7	4	2	»	153	61	81	
25	Doubs	8	2	5	»	60	8	89	
26	Drôme	12	5	5	»	204	47	63	
27	Eure	44	3	24	3	888	3	338	
28	Eure-et-Loir	22	4	7	»	922	46	44	
29	Finistère	13	23	12	12	558	374	125	
30	Gard	38	4	12	1	867	107	88	
31	Garonne (Haute-)	21	7	6	3	634	248	14	
32	Gers	2	»	2	»	118	»	123	
33	Gironde	27	8	25	5	890	214	82	
34	Hérault	14	5	5	»	470	158	383	
35	Ille-et-Vilaine	39	12	28	5	1.108	348	1	
36	Indre	2	2	1	»	37	38	»	
37	Indre-et-Loire	8	13	10	7	169	1.188	361	
38	Isère	74	3	24	»	1.180	38	48	
39	Jura	4	2	5	»	155	58	»	
40	Landes	4	1	»	»	64	4	120	
41	Loir-et-Cher	13	1	14	1	953	14	63	
42	Loire	13	1	16	6	392	274	32	
43	Loire (Haute-)	2	»	»	»	»	»	12	
44	Loire-Inférieure	55	10	8	»	779	104	370	
45	Loiret	13	1	4	»	247	11	180	
46	Lot	1	1	2	1	12	13	57	
47	Lot-et-Garonne	4	2	3	»	309	30	»	
48	Lozère	»	»	»	»	»	»	»	
49	Maine-et-Loire	6	5	10	4	446	315	118	
50	Manche	65	20	12	4	553	183	308	

Digitized by Google

TICE ET DE CORRECTION

ur l'état sanitaire pendant l'année 1893.

DÉCÉDÉS						NOMBRE DES MALADES présents au 31 décembre 1893.				NUMÉROS D'ORDRE
A L'INFIRMERIE DES PRISONS		SUICIDES		A L'HÔPITAL		A L'INFIRMERIE		A L'HOPITAL		
lommes et jeunes ɑçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
2	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
1	1	1	»	3	»	5	1	»	»	2
3	»	»	»	»	»	1	1	»	1	3
1	»	»	»	2	»	»	»	»	»	4
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	5
4	»	»	»	»	»	3	1	»	»	6
1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	9
»	»	»	»	3	»	3	»	»	1	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	12
8	»	»	»	»	»	7	1	»	»	13
11	2	»	»	3	»	6	»	3	»	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	15
10	»	»	»	1	»	5	»	»	»	16
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19
3	»	»	»	1	»	6	»	»	»	20
3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21
2	2	»	»	»	»	1	2	»	»	22
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23
1	»	»	»	1	»	»	»	1	»	24
»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	25
2	»	»	»	2	»	»	»	»	»	26
17	1	1	»	3	»	2	»	1	1	27
7	»	»	»	»	»	3	»	»	»	28
3	3	»	»	»	»	»	4	»	»	29
1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	30
»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	31
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32
5	»	1	»	»	»	7	3	»	»	33
7	»	»	»	1	1	»	1	»	»	34
7	1	»	»	1	»	0	1	»	»	35
1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	36
1	»	»	»	2	»	»	1	1	»	37
5	»	»	»	1	»	6	»	»	»	38
2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	39
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40
1	»	1	»	»	»	4	1	»	»	41
»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	42
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	43
3	1	»	»	»	»	3	»	»	»	44
2	»	»	»	»	»	4	»	»	»	45
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46
»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	47
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	48
»	»	»	»	1	»	»	2	»	»	49
2	1	»	»	1	»	6	1	2	»	50

Digitized by Google

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS où SONT SITUÉES LES PRISONS	NATURE DES MALADIES ayant motivé pendant l'année l'entrée à l'infirmerie ou à l'hôpital. — AIGUËS — Hommes et jeunes garçons.	AIGUËS — Femmes et jeunes filles.	CHRONIQUES — Hommes et jeunes garçons.	CHRONIQUES — Femmes et jeunes filles.	JOURNÉES — D'INFIRMERIE — Hommes et jeunes garçons.	D'INFIRMERIE — Femmes et jeunes filles.	D'HOPITAL — Hommes et jeunes garçons.	D'HOPITAL — Femmes et jeunes filles.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
51	Marne	116	16	32	2	2.001	209	77	30
52	Marne (Haute-)	4	3	9	»	339	61	104	31
53	Mayenne	22	2	11	»	256	19	15	»
54	Meurthe-et-Moselle	216	10	61	25	3.560	706	184	»
55	Meuse	20	7	23	1	667	53	70	44
56	Morbihan	18	1	22	6	230	99	25	7
57	Nièvre	2	1	5	»	108	»	»	9
58	Nord	241	34	131	24	5.610	844	826	68
59	Oise	87	16	19	3	1.712	365	313	109
60	Orne	18	13	7	»	304	438	170	66
61	Pas-de-Calais	39	11	10	2	686	162	141	154
62	Puy-de-Dôme	14	2	7	»	240	50	14	29
63	Pyrénées (Basses-)	2	2	3	»	58	27	90	»
64	Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	»	»	»	»	»
65	Pyrénées-Orientales	4	1	3	1	153	7	»	7
66	Rhin (Haut-)	2	3	7	»	98	19	15	»
67	Rhône	28	4	23	2	1.550	299	16	18
68	Saône (Haute-)	2	1	5	»	309	10	22	»
69	Saône-et-Loire	5	1	3	»	150	12	67	4
70	Sarthe	37	5	17	1	442	43	»	27
71	Savoie	11	»	6	»	496	»	»	1
72	Savoie (Haute-)	3	3	»	»	128	18	»	11
73	Seine	2.446	1.473	1.226	1.519	50.885	96.814	827	1
74	Seine-Inférieure	377	181	166	61	7.427	4.788	254	325
75	Seine-et-Marne	6	10	5	3	201	344	344	56
76	Seine-et-Oise	84	27	67	11	2.816	2.064	964	83
77	Sèvres (Deux-)	4	1	2	»	82	11	21	1
78	Somme	20	1	12	1	254	21	324	1
79	Tarn	7	2	2	»	84	19	58	1
80	Tarn-et-Garonne	2	2	»	»	15	16	»	5
81	Var	20	2	16	3	362	37	311	4
82	Vaucluse	51	5	9	2	2.047	247	44	2
83	Vendée	1	»	5	»	80	»	23	
84	Vienne	3	2	6	»	100	15	1	
85	Vienne (Haute-)	12	11	2	»	284	173	40	1
86	Vosges	29	6	6	1	721	97	»	
87	Yonne	9	7	4	2	300	195	37	
	Total par espèce	5.114	2.109	2.441	1.752	108.966	114.969	9.541	1.4
		7.223		4.193		223.935		11.409	
	Total général	14.416				235.344			
	ALGÉRIE								
	Alger	322	6	188	3	7.857	144	667	
	Constantine	204	6	99	5	3.371	112	619	
	Oran	182	3	49	»	3.063	»	672	
	Total par espèce	708	15	336	8	14.291	256	1.958	
		723		344		14.547		2.085	
	Total général	1.067				16.632			

Digitized by Google

DÉCÉDÉS						NOMBRE DES MALADES présents au 31 décembre 1893.				NUMÉROS D'ORDRE
A L'INFIRMERIE DES PRISONS		SUICIDES		A L'HÔPITAL		A L'INFIRMERIE		A L'HÔPITAL		
...mmes et ...nes ...çons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
13	4	1	»	1	»	8	»	»	»	51
2	»	»	»	»	»	1	»	»	»	52
8	»	»	»	»	»	3	»	»	»	53
7	1	»	»	1	»	11	1	3	»	54
»	1	»	»	2	»	3	»	»	»	55
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	56
1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	57
34	3	»	»	6	»	17	1	1	1	58
11	2	»	»	4	1	1	»	»	»	59
1	»	»	»	4	»	2	»	»	»	60
3	1	»	»	4	»	3	»	»	»	61
5	1	»	»	»	»	2	»	»	»	62
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	63
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	64
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	65
2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	66
5	1	»	»	1	»	7	1	»	1	67
3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	68
1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	69
1	»	»	»	»	»	3	1	»	»	70
2	»	»	»	»	»	2	»	»	»	71
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	72
69	19	10	1	»	»	165	371	2	»	73
23	2	1	»	2	»	14	11	»	1	74
3	»	»	»	»	»	2	1	2	»	75
17	»	2	»	4	»	11	7	1	»	76
1	»	1	»	»	»	1	1	»	»	77
6	»	1	»	5	»	1	»	3	»	78
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	79
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	80
»	»	»	»	1	»	1	1	1	1	81
2	»	»	»	»	»	2	»	»	»	82
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	83
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	84
1	»	»	»	1	»	»	1	»	»	85
2	1	»	»	»	»	2	»	»	»	86
3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	87
157	49	22	1	70	2	352	417	22	8	
406		23		72		769		30		
501						799				
11	2	»	»	7	1	23	»	2	»	
22	»	»	1	3	»	8	»	»	»	
63	»	»	»	13	»	9	»	1	»	
96	2	»	1	23	1	40	»	3	»	
198		1		24		40		3		
223						43				

Digitized by Google

MAISONS D'ARRÊT, DE JUS

TABLEAU N° IV. — Renseignements

DÉPARTEMENTS	PRISONS	CAS D'ALIÉNATION MENTALE AVE							
		INCULPÉS, prévenus, accusés.		Dans les quinze premiers jours.		Plus de quinze jours à 1 mois.		Plus de 1 mois à 3 mois.	
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
FRANCE									
Ain	Bourg	2	»	»	»	»	»	»	»
	Belley	»	»	1	»	»	»	»	»
	Gex	»	»	»	»	»	»	»	»
	Nantua	»	»	»	»	»	»	»	»
	Trévoux	»	»	»	»	»	»	»	»
Aisne	Laon	1	1	»	»	»	»	»	»
	Château-Thierry	»	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-Quentin	2	1	»	»	»	»	»	»
	Soissons	»	»	»	»	»	»	»	»
Allier	Moulins	4	1	»	»	»	»	»	»
	Gannat	»	»	»	»	»	»	»	»
	Montluçon	1	»	»	»	»	»	»	»
Alpes (-Hautes)	Gap	1	»	»	»	»	»	»	»
	Embrun	1	»	»	»	»	»	»	»
Alpes-Maritimes	Nice	3	1	»	»	»	»	»	1
	Grasse	»	1	»	»	»	»	»	»
Ardèche	Privas	2	»	»	»	»	»	»	»
	Largentière	1	»	»	»	»	»	»	»
	Tournon	1	»	»	»	»	»	»	»
Ardennes	Mézières	»	»	»	»	»	»	»	»
	Charleville	»	»	»	»	»	»	»	»
	Rethel	2	»	»	»	»	»	»	»
	Vouziers	1	»	»	»	»	»	»	»
Ariège	Saint-Girons	1	»	»	»	»	»	»	»
	Foix	1	»	»	»	»	»	»	»
Aube	Arcis-sur-Aube	1	»	»	»	»	»	»	»
	Nogent-sur-Seine	»	»	»	1	»	»	»	»
Aude	Narbonne	»	»	»	»	»	»	»	»
Aveyron	Rodez	1	»	»	»	»	»	»	»
	Espalion	1	»	»	»	»	»	»	»
	Villefranche	1	»	»	»	»	»	»	»
Bouches-du-Rhône	Marseille. Correction	»	»	»	»	»	»	2	»
	Marseille. Arrêt	6	»	»	»	»	»	»	»
	Marseille. Femmes	»	»	»	»	»	»	»	1
	Aix	4	»	»	»	»	»	»	»
Calvados	Caen	»	1	»	1	»	»	»	»
	Bayeux	»	»	»	»	»	»	»	»
	Falaise	»	»	»	»	»	»	»	»
Cantal	Mauriac	»	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-Flour	2	»	»	»	»	»	»	»
Charente	Angoulême	»	1	»	»	»	»	»	»
	Cognac	1	»	»	»	»	»	»	»
Charente-Inférieure	La-Rochelle	»	»	»	»	»	»	»	»
	Saintes	»	2	»	»	»	»	»	»
	Saint-Jean-d'Angely	»	»	»	»	»	»	»	»
Cher	Bourges	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sancerre	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

TICE ET DE CORRECTION

sur les aliénés et les épileptiques.

SANS ÉPILEPSIE CONSTATÉS PENDANT L'ANNÉE

CONDAMNÉS

A DÉTENTION AU MOMENT DE LA CONSTATATION DE LA MALADIE

Plus de 3 mois à 6 mois.		Plus de 6 mois à 1 an.		Plus de 1 an à 2 ans.		Plus de 2 ans.		TOTAL		CAS D'ÉPILEPSIE sans ALIÉNATION MENTALE	
Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	9	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	3	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	3	2	2	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	3	»
»	»	1	»	»	»	»	»	1	2	10	4
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	12	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	PRISONS	CAS D'ALIÉNATION MENTALE AV							
		INCULPÉS, prévenus, accusés.		Dans les quinze premiers jours.		Plus de quinze jours à 1 mois.		Plus de 1 mois à 3 mois.	
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
CORRÈZE	Brive	»	»	»	»	»	»	»	
CORSE	Ajaccio	»	»	»	»	»	»	»	»
	Bastia	»	»	»	»	»	»	»	»
	Corté	»	»	»	»	»	»	»	»
CÔTE-D'OR	Dijon. Correction	»	»	»	»	»	»	»	»
	Dijon. Arrêt et justice.	2	»	»	»	»	»	»	»
	Chatillon-sur-Seine	»	»	»	»	»	»	»	»
	Semur	2	»	»	»	»	»	»	»
CÔTES-DU-NORD	Saint-Brieuc	7	»	»	»	»	»	»	»
	Dinan	2	1	»	»	»	»	»	»
	Guingamp	3	1	»	»	»	»	»	»
	Lannion	1	»	»	»	»	»	»	»
CREUSE	Guéret	1	»	»	»	»	»	»	»
	Bourganeuf	»	»	»	»	»	»	»	»
DORDOGNE	Sarlat	1	»	»	»	»	»	»	»
	Périgueux	1	1	»	»	»	»	»	»
DOUBS	Besançon	»	»	»	»	1	»	»	1
	Baume-les-Dames	1	1	»	»	»	»	»	»
	Montbéliard	»	»	»	»	»	»	»	»
DRÔME	Dié	2	1	»	»	»	»	»	»
EURE	Évreux	3	»	»	1	»	»	»	»
	Andelys	1	»	»	»	»	»	»	»
EURE-ET-LOIR	Chartres	1	»	»	»	»	»	»	»
	Châteaudun	»	»	»	»	»	»	»	»
	Nogent-le-Rotrou	»	»	»	»	»	»	»	»
FINISTÈRE	Quimper. Justice	1	»	»	»	»	»	»	»
	Quimper. Arrêt	1	»	»	»	»	»	»	»
	Brest	1	»	»	»	»	»	»	»
	Châteaulin	»	»	»	»	»	»	»	»
GARD	Nîmes	3	»	»	»	»	»	»	»
	Alais	1	»	1	»	»	»	»	»
	Uzès	»	»	»	»	»	»	»	
GARONNE (HAUTE-)	Toulouse	3	»	»	»	»	»	»	
	Muret	»	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-Gaudens	2	»	»	»	»	»	»	»
GERS	Auch	»	»	»	»	»	»	»	
	Condom	1	»	»	»	»	»	»	
GIRONDE	Bordeaux, fort du Hâ	5	1	»	»	»	»	»	
	Labotière	»	»	»	»	»	»	1	
	Blaye	»	»	»	»	»	»	»	
	Lesparre	»	»	1	»	»	»	»	
	Libourne	»	»	»	»	»	»	»	
HÉRAULT	Montpellier	3	»	»	»	»	»	»	
	Béziers	»	1	»	»	»	»	»	
	Saint-Pons	»	»	»	»	»	»	»	
ILLE-ET-VILAINE	Rennes	4	1	»	»	»	»	»	
	Fougères	»	1	»	»	»	»	»	
	Montfort	»	»	»	»	»	»	»	
INDRE	La Châtre	1	»	»	»	»	»	»	
INDRE-ET-LOIRE	Tours	1	1	»	»	»	»	»	1
	Chinon	»	»	»	»	»	»	»	
ISÈRE	Grenoble	6	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Marcellin	1	1	»	»	»	»	»	
JURA	Dôle	5	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Claude	»	»	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

SANS ÉPILEPSIE CONSTATÉS PENDANT L'ANNÉE

CONDAMNÉS

DÉTENTION AU MOMENT DE LA CONSTATATION DE LA MALADIE

Plus de 3 mois à 6 mois.		Plus de 6 mois à 1 an.		Plus de 1 an à 2 ans.		Plus de 2 ans.		TOTAL		CAS D'ÉPILEPSIE sans ALIÉNATION MENTALE	
...mes ...t ...mes ...ons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
1	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	6	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1
»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	9	»
»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	7	1
»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1
»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
3	1	»	»	»	»	»	»	512	192	291	53
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	4	»	3	»

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	PRISONS	CAS D'ALIÉNATION MENTALE AVE							
		INCULPÉS, prévenus, accusés.		Dans les quinze premiers jours.		Plus de quinze jours à 1 mois.		Plus de 1 mois à 3 mois.	
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Landes	Mont-de-Marsan	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Sever	»	»	»	»	»	»	»	
Loir-et-Cher	Blois	»	»	»	»	»	»	»	
	Vendôme	»	»	»	»	»	»	»	
Loire	Saint-Etienne	1	»	»	»	»	»	»	
	Montbrison	»	»	»	»	»	»	»	
	Roanne	»	»	»	»	»	»	1	
Loire (Haute-)	Le Puy	1	»	»	»	»	»	»	
	Yssingeaux	»	»	»	»	»	»	»	
	Châteaubriant	»	»	»	»	»	»	»	
Loire-Inférieure	Paimbœuf	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Nazaire	»	1	»	»	»	»	»	
Loiret	Orléans	3	»	»	»	»	»	»	
	Gien	»	1	»	»	»	»	»	
	Montargis	1	1	»	»	»	»	»	
Lot	Gourdon	1	»	»	»	»	»	»	
	Cahors	1	»	»	»	»	»	»	
Lot-et-Garonne	Agen	»	»	»	»	»	»	»	
	Nérac	»	»	»	»	»	»	»	
Lozère	Mende	»	»	»	»	»	»	»	
	Marvejols	1	»	»	»	»	»	»	
Maine-et-Loire	Angers	2	»	»	»	»	»	»	
	Beaugé	»	»	»	»	»	»	»	
	Cholet	»	»	»	»	»	»	»	
	Saumur	»	»	»	»	»	»	»	
	Segré	»	»	»	»	»	»	»	
Manche	Saint-Lô	»	»	»	»	»	»	»	
	Avranches	1	»	»	»	»	»	»	
	Cherbourg	»	»	»	»	»	»	»	
Marne	Châlons-sur-Marne	1	»	»	»	»	»	»	
	Epernay	»	»	»	»	»	»	»	
	Reims	1	»	»	»	»	»	»	
	Sainte-Menehould	»	»	»	»	»	»	»	
	Vitry	»	»	»	»	»	»	»	
Marne (Haute-)	Chaumont	»	»	»	»	»	»	»	
	Langres	»	»	»	»	»	»	»	
	Vassy	2	»	»	»	»	»	»	
Mayenne	Laval	»	»	»	»	»	»	»	
	Mayenne	2	»	1	»	1	»	»	
	Château-Gontier	1	»	»	»	»	»	»	
Meurthe-et-Moselle	Nancy	3	1	»	»	»	»	1	
	Lunéville	»	»	»	»	»	»	»	
	Briey	1	»	»	»	»	»	»	
Meuse	Bar-le-Duc	2	»	»	»	»	»	»	
	Montmédy	»	»	»	»	»	»	»	
	Vannes	5	2	»	»	»	»	»	
Morbihan	Lorient	2	»	1	»	»	»	»	
	Pontivy	»	»	»	»	»	»	»	
	Nevers	»	1	»	»	»	»	»	
Nièvre	Château-Chinon	1	»	»	»	»	»	»	
	Clamecy	»	»	»	»	»	»	»	
	Cosne	»	»	»	»	»	»	»	
Nord	Lille	2	2	1	»	»	»	»	
	Cambrai	»	»	»	»	»	»	»	
	Douai	3	1	»	»	»	»	»	
	Dunkerque	1	2	»	»	»	»	»	
	Loos (quartier correct.)	»	»	»	»	»	»	»	
Oise	Beauvais	3	1	»	»	»	»	»	
	Clermont	1	1	»	»	»	»	»	
	Compiègne	2	»	»	»	»	»	»	
	Senlis	2	1	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

ANS ÉPILEPSIE CONSTATÉS PENDANT L'ANNÉE

CONDAMNÉS

ÉTENTION AU MOMENT DE LA CONSTATATION DE LA MALADIE

lus de 3 mois à 6 mois.		Plus de 6 mois à 1 an.		Plus de 1 an à 2 ans.		Plus de 2 ans.		TOTAL		CAS D'ÉPILEPSIE sans ALIÉNATION MENTALE	
imes t oes ons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
1	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	2	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	6	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	5	2	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	3	2	4	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	1
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	PRISONS	CAS D'ALIÉNATION MENTALE AVE							
		INCULPÉS, prévenus, accusés.		Dans les quinze premiers jours.		Plus de quinze jours à 1 mois.		Plus de 1 mois à 3 mois.	
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Orne	Alençon	2	1	»	»	»	»	»	1
	Argentan	»	»	»	»	»	»	»	1
	Domfront	»	»	»	1	»	»	»	»
	Mortagne	»	»	»	»	»	»	»	»
Pas-de-Calais	Arras	»	»	»	»	»	»	»	»
	Béthune	»	»	»	1	»	»	»	»
	Saint-Omer	»	1	»	»	»	»	»	»
	Saint-Pol	1	»	»	»	»	»	»	»
Puy-de-Dome	Clermont-Ferrand	8	»	»	»	»	»	»	»
	Ambert	1	1	»	»	»	»	»	»
	Issoire	1	»	»	»	»	»	»	»
	Thiers	»	1	»	»	»	»	»	»
Pyrénées (Basses-)	Pau	»	»	»	»	»	»	»	»
	Bayonne	»	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-Palais	1	»	»	»	»	»	»	»
Pyrénées (Hautes-)	Tarbes	»	»	»	»	»	»	»	»
	Lourdes	1	»	»	»	»	»	»	»
Pyrénées-Orientales	Perpignan	»	»	»	»	»	»	»	»
	Prades	»	»	»	»	»	»	»	»
Rhône	Lyon. Arrêt	15	»	»	»	»	»	»	»
	Lyon. Correction	»	2	»	»	1	»	»	1
	Villefranche	»	»	»	»	»	»	»	»
Saône (Haute-)	Vesoul. Arrêt	1	»	»	»	»	»	»	»
	Vesoul. Correction	»	»	»	»	»	»	1	»
	Lure	»	»	»	»	»	»	»	»
Saône-et-Loire	Mâcon	»	»	»	»	»	»	»	»
	Châlons	»	»	»	»	»	»	»	»
Sarthe	Le Mans	2	»	»	»	»	»	»	»
	La Flèche	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mamers	»	»	»	»	»	»	»	»
Savoie	Chambéry	3	»	»	»	»	»	»	»
	Albertville	2	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-Jean-de-Maurienne	»	»	»	»	»	»	»	»
Savoie (Haute-)	Saint-Julien	1	»	»	»	»	»	»	»
	Thonon	8	4	»	»	»	»	»	»
Seine	Maison d'arrêt et de correction cellulaire de Mazas	8	»	»	»	»	»	»	1
	Dépôt des condamnés	»	»	1	»	»	»	»	»
	Maison de justice	»	»	»	»	»	»	»	»
	Maison de Saint-Lazare	»	17	»	1	»	2	»	»
	Maison de Sainte-Pélagie	1	»	»	»	»	»	»	»
	Maison de la Santé	2	»	6	»	4	»	2	»
	Maison d'éducation correctionnelle	»	»	1	»	»	»	1	»
	Dépôt près la préfecture	203	95	»	»	»	»	»	»
	Nanterre. Cellulaire	»	»	»	1	»	»	»	»
	Nanterre. Dépôt de mendicité	»	»	»	»	»	»	»	»
Seine-Inférieure	Rouen	6	2	»	»	»	»	»	»
	Dieppe	1	»	»	»	»	»	»	»
	Le Havre	2	»	1	»	»	»	»	»
	Neufchâtel	»	»	»	»	»	»	»	»
Seine-et-Marne	Melun	»	1	»	»	»	»	»	1
	Coulommiers	»	»	»	»	»	»	»	»
	Fontainebleau	»	»	»	»	»	»	»	»
	Meaux	2	»		»	»	»	»	»

Digitized by Google

SANS ÉPILEPSIE CONSTATÉS PENDANT L'ANNÉE

CONDAMNÉS

DÉTENTION AU MOMENT DE LA CONSTATATION DE LA MALADIE

Plus de 3 mois à 6 mois.		Plus de 6 mois à 1 an.		Plus de 1 an à 2 ans.		Plus de 2 ans.		TOTAL		CAS D'ÉPILEPSIE sans ALIÉNATION MENTALE	
...mes et ...nes ...çons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	5	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	15	»	7	»
»	1	»	»	»	»	»	»	1	4	3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	8	4	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	12	»
1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
2	»	»	»	»	»	»	»	16	»	8	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»
»	2	»	»	»	»	»	»	203	95	25	11
»	1	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	»	»	»	»	6	3	5	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	3	»

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	PRISONS	CAS D'ALIÉNATION MENTALE AV							
		INCULPÉS, prévenus, accusés.		DÉT					
				Dans les quinze premiers jours.		Plus de quinze jours à 1 mois.		Plus de 1 mois à 3 mois.	
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femm et jeune filles.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Seine-et-Oise	Versailles. Arrêt	8	»	»	»	»	»	»	
	Versailles. Correction	»	»	»	»	»	»	»	
	Corbeil	»	»	»	»	»	»	»	
	Pontoise	3	»	»	»	»	»	1	
	Rambouillet	4	»	»	»	»	»	»	
Deux-Sèvres	Niort	»	»	»	»	»	»	»	
Somme	Amiens. Correction	»	»	»	»	1	»	»	
	Amiens. Arrêt	2	1	»	»	»	»	»	
	Abbeville	»	»	»	»	»	»	»	
	Doullens	1	4	»	»	»	»	»	
	Péronne	»	»	»	»	»	»	»	
Tarn	Albi	1	»	1	»	»	»	»	
Tarn-et-Garonne	Montauban	1	»	»	»	»	»	»	
Var	Draguignan	1	»	»	»	»	»	»	
	Brignoles	»	»	»	»	»	»	»	
	Toulon	1	»	»	»	»	»	1	
Vaucluse	Avignon	1	»	»	»	»	»	»	
	Carpentras	»	2	»	»	»	»	»	
Vendée	La Roche-sur-Yon	3	»	»	»	»	»	»	
	Fontenay-le-Comte	»	»	»	»	»	»	»	
Vienne	Poitiers	1	»	»	»	»	»	»	
	Loudun	»	»	»	»	1	»	»	
Vienne (Haute-)	Limoges	4	»	»	»	»	»	»	
	Bellac	»	1	»	»	»	»	»	
	Saint-Yrieix	2	»	»	»	»	»	»	
Vosges	Épinal (arrêt)	1	»	»	»	»	»	»	
	Mirecourt	»	1	»	»	»	»	»	
	Neufchâteau	1	»	1	»	»	»	»	
	Remiremont	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Dié	1	»	»	»	»	»	»	
Yonne	Auxerre	4	»	»	»	»	»	»	
	Avallon	1	»	»	»	»	»	»	
	Joigny	»	1	»	»	»	»	»	
	Sens	1	1	»	»	»	»	»	
	Totaux	469	171	17	7	9	2	11	
ALGÉRIE									
Alger	Harrach	»	»	»	»	»	»	»	
	Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
	Tizi-Ouzou	1	»	»	»	»	»	»	
Constantine	Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
	Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
Oran	Mostaganem	1	»	»	»	»	»	»	
	Totaux	2	»	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

; SANS ÉPILEPSIE CONSTATÉS PENDANT L'ANNÉE

CONDAMNÉS

A DÉTENTION AU MOMENT DE LA CONSTATATION DE LA MALADIE

Plus de 3 mois à 6 mois.		Plus de 6 mois à 1 an.		Plus de 1 an à 2 ans.		Plus de 2 ans.		TOTAL		CAS D'ÉPILEPSIE sans ALIÉNATION MENTALE	
...mmes et ...nes ...rçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	6	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1
»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	9	»
»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	7	1
»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1
»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
5	3	1	»	»	»	»	»	512	192	291	53
1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
1	»	»	»	»	»	1	»	4	»	3	»

Digitized by Google

MAISONS D'ARRÊT, DE JUS

TABLEAU N° V. — Renseignements sur l'état

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS où sont situées les prisons.	NATURE DES INFRACTIONS									
		ACTES DE VIOLENCE		IMMORALITÉ		REFUS DE TRAVAIL		INFRACTIONS DIVERSES		TOTAL	
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femm et jeun filles.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	FRANCE										
1	Ain	5	»	»	»	5	»	30	»	40	
2	Aisne	39	2	11	2	16	3	226	30	292	
3	Allier	23	2	6	»	9	»	89	6	127	
4	Alpes (Basses-)	1	»	»	»	»	»	2	»	3	
5	Alpes (Hautes-)	1	»	»	»	»	»	3	1	4	
6	Alpes-Maritimes	4	1	1	»	18	4	832	31	855	
7	Ardèche	16	»	13	»	6	»	24	»	59	
8	Ardennes	10	»	3	1	3	»	45	1	61	
9	Ariège	1	»	»	»	1	»	9	2	11	
10	Aube	11	»	»	»	9	»	37	4	57	
11	Aude	21	»	1	»	1	»	165	6	188	
12	Aveyron	7	»	»	»	3	»	88	»	98	
13	Bouches-du-Rhône	100	12	14	2	75	1	1.319	12	1.508	
14	Calvados	48	»	6	2	24	2	1.039	150	1.117	1
15	Cantal	8	1	»	1	6	»	22	2	36	
16	Charente	46	1	7	»	16	»	502	7	571	
17	Charente-Inférieure	20	2	»	»	10	»	29	5	59	
18	Cher	5	1	»	»	3	»	136	11	144	
19	Corrèze	»	»	»	»	»	»	43	11	43	
20	Corse	4	»	1	»	»	»	116	5	121	
21	Côte-d'Or	5	2	»	»	6	2	231	5	242	
22	Côtes-du-Nord	8	3	»	»	6	»	145	8	159	
23	Creuse	5	»	»	»	»	»	28	»	33	
24	Dordogne	8	»	3	2	5	»	15	7	31	
25	Doubs	4	1	»	»	3	»	59	»	66	
26	Drôme	31	»	2	1	16	»	62	»	113	
27	Eure	34	5	2	»	21	6	245	57	302	
28	Eure-et-Loir	47	2	15	1	27	1	486	16	575	
29	Finistère	10	8	»	8	1	»	258	71	269	
30	Gard	84	3	2	»	21	»	123	13	230	
31	Garonne (Haute-)	1	2	2	»	7	»	230	5	240	
32	Gers	2	2	»	»	»	»	12	2	14	
33	Gironde	45	6	6	»	15	5	1.823	51	1.889	
34	Hérault	5	»	»	»	4	»	299	17	308	
35	Ille-et-Vilaine	26	3	13	5	36	1	246	52	321	
36	Indre	3	»	»	»	1	»	7	»	11	
37	Indre-et-Loire	1	»	1	»	1	»	178	18	181	
38	Isère	23	3	4	5	11	1	145	17	183	
39	Jura	9	1	»	»	2	»	25	1	36	
40	Landes	1	»	»	»	1	»	6	»	8	
41	Loir-et-Cher	12	2	4	2	8	»	156	21	180	
42	Loire	1	»	1	»	7	»	306	5	315	
43	Loire (Haute-)	2	»	»	»	»	»	32	»	34	
44	Loire-Inférieure	24	»	2	»	14	3	513	20	553	
45	Loiret	39	4	17	3	13	»	172	8	241	
46	Lot	2	»	1	»	3	»	23	2	29	
47	Lot-et-Garonne	17	»	»	»	2	»	39	2	58	
48	Lozère	»	»	1	»	1	»	25	1	27	
49	Maine-et-Loire	6	1	»	»	10	»	273	6	289	
50	Manche	17	2	2	5	12	»	138	35	169	
51	Marne	97	8	13	5	50	5	566	63	726	
52	Marne (Haute-)	5	»	»	»	1	»	12	1	18	
53	Mayenne	9	»	3	»	6	»	105	9	123	

Digitized by Google

ICE ET DE CORRECTION

isciplinaire pendant l'année 1893.

PUNITIONS												NUMÉROS D'ORDRE
CELLULE		PAIN SEC		AUTRES PRIVATIONS alimentaires.		AMENDES		AUTRES PUNITIONS		TOTAL		
nnes et nes ons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
18	»	22	»	»	»	»	»	»	»	40	»	1
144	17	135	16	4	2	»	»	9	2	292	37	2
87	6	38	1	2	1	»	»	»	»	127	8	3
1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	3	»	4
1	»	3	1	»	»	»	»	»	»	4	1	5
102	3	373	19	217	6	60	5	103	3	855	36	6
30	»	29	»	»	»	»	»	»	»	59	»	7
30	2	19	»	8	»	»	»	4	»	61	2	8
2	»	6	»	1	»	»	»	2	2	11	2	9
32	»	14	3	10	»	»	»	1	1	57	4	10
112	»	68	6	2	»	»	»	6	»	188	6	11
43	»	30	»	6	»	17	»	2	»	98	»	12
851	12	248	7	164	2	112	»	133	6	1.508	27	13
309	20	251	55	172	33	67	15	318	31	1.117	154	14
27	2	8	2	»	»	1	»	»	»	36	4	15
314	»	161	8	78	»	8	»	10	»	571	8	16
42	5	17	2	»	»	»	»	»	»	59	7	17
56	7	85	5	»	»	»	»	3	»	144	12	18
21	5	22	6	»	»	»	»	»	»	43	11	19
86	2	23	3	»	»	8	»	4	»	121	5	20
128	4	101	1	»	»	5	1	8	3	242	9	21
32	4	127	7	»	»	»	»	»	»	159	11	22
4	»	29	»	»	»	»	»	»	»	33	»	23
16	6	12	3	2	»	1	»	»	»	31	9	24
32	1	17	»	17	»	»	»	»	»	66	1	25
91	1	11	»	2	»	4	»	5	»	113	1	26
118	15	131	47	39	»	»	»	14	6	302	68	27
141	4	336	14	39	»	15	2	44	»	575	20	28
77	33	168	39	17	14	»	»	7	1	269	87	29
16	2	67	5	28	5	1	»	18	4	230	16	30
23	2	76	4	11	1	13	»	17	»	240	7	31
7	2	4	2	1	»	»	»	2	»	14	4	32
63	30	658	15	32	6	120	6	616	5	1.889	62	33
89	6	86	10	28	»	4	»	1	1	308	17	34
00	13	130	28	36	7	»	»	55	13	321	61	35
10	»	1	»	»	»	»	»	»	»	11	»	36
59	9	87	5	»	»	25	2	10	2	181	18	37
87	9	88	15	3	1	»	»	5	1	183	26	38
18	2	17	»	1	»	»	»	»	»	36	2	39
5	»	»	»	3	»	»	»	»	»	8	»	40
48	2	78	17	30	»	»	»	24	6	180	25	41
95	»	147	3	19	»	»	»	54	2	315	5	42
16	»	17	»	»	»	»	»	1	»	34	»	43
11	11	313	2	2	»	117	10	10	»	553	23	44
96	6	67	3	36	5	31	»	21	1	241	15	45
9	1	16	»	3	1	1	»	»	»	29	2	46
31	»	21	1	»	»	3	»	3	1	58	2	47
3	1	6	»	12	»	»	»	6	»	27	1	48
35	2	222	4	1	»	»	1	1	»	289	7	49
15	5	94	37	»	»	»	»	»	»	169	42	50
92	13	355	36	43	15	»	»	76	17	726	81	51
5	1	4	»	»	»	»	»	»	»	18	1	52
10	1	73	8	»	»	»	»	»	»	123	9	53

Digitized by Google

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS où sont situées les prisons.	NATURE DES INFRACTIONS — ACTES DE VIOLENCE		IMMORALITÉ		REFUS DE TRAVAIL		INFRACTIONS DIVERSES		TOTAL	
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Fem et jeu fil
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
54	Meurthe-et-Moselle	15	1	1	1	16	»	312	7	344	
55	Meuse	33	3	4	2	13	»	200	23	250	
56	Morbihan	10	»	»	»	9	»	78	3	97	
57	Nièvre	15	»	3	»	4	»	57	3	79	
58	Nord	121	11	14	1	121	18	2.532	216	2.788	
59	Oise	19	1	1	»	16	»	503	10	539	
60	Orne	25	1	3	1	18	»	297	15	343	
61	Pas-de-Calais	21	1	8	4	26	2	268	29	323	
62	Puy-de-Dôme	11	1	2	»	3	»	61	9	77	
63	Pyrénées (Basses-)	1	»	»	»	7	1	130	2	138	
64	Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	»	1	»	19	»	20	
65	Pyrénées-Orientales	30	»	»	1	16	»	28	2	71	
66	Rhin (Haut-)	6	»	»	»	»	»	56	4	62	
67	Rhône	92	3	21	»	69	2	1.958	28	2.140	
68	Saône (Haute-)	3	»	1	1	»	»	9	10	13	
69	Saône-et-Loire	9	»	»	»	6	»	59	5	74	
70	Sarthe	25	3	1	5	11	3	178	9	215	
71	Savoie	4	»	»	»	»	»	121	1	125	
72	Savoie (Haute-)	5	1	1	1	»	1	33	5	39	
73	Seine	183	57	19	25	156	12	13.268	837	13.626	
74	Seine-Inférieure	287	17	29	5	370	5	15.635	299	16.321	
75	Seine-et-Marne	24	»	»	»	33	»	223	5	280	
76	Seine-et-Oise	70	4	35	13	27	1	995	33	1.127	
77	Sèvres (Deux-)	2	»	»	»	»	»	26	1	28	
78	Somme	27	2	4	1	9	2	227	45	267	
79	Tarn	3	»	1	»	11	»	14	»	29	
80	Tarn-et-Garonne	1	»	»	»	»	»	7	»	8	
81	Var	48	1	11	»	19	»	61	4	139	
82	Vaucluse	36	»	»	»	36	1	241	4	313	
83	Vendée	4	»	»	»	4	»	35	»	43	
84	Vienne	5	1	3	»	1	»	115	»	124	
85	Vienne (Haute-)	1	»	»	»	7	»	100	2	108	
86	Vosges	10	1	1	»	6	»	133	19	150	
87	Yonne	17	2	3	1	6	»	141	17	167	
	Total par espèce..	2.116	191	323	107	1.539	82	49.859	2.444	53.837	2
		2.307		430		1.621		52.303			
	Total général....	56.661								56.661	
	ALGÉRIE										
	Alger	261	8	24	1	77	4	1.055	16	1.417	
	Constantine	139	»	8	»	197	»	561	6	905	
	Oran	147	3	37	»	37	»	666	14	887	
	Total par espèce..	547	11	69	1	311	4	2.282	36	3.209	
		558		70		315		2.318			
	Total général....	3.261								3.261	

Digitized by Google

PUNITIONS

CELLULE		PAIN SEC		AUTRES PRIVATIONS alimentaires.		AMENDES		AUTRES PUNITIONS		TOTAL		NUMÉROS D'ORDRE
ies s is.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	
	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
38	5	58	1	20	1	»	»	98	2	344	9	54
41	9	96	11	59	5	»	»	4	3	250	28	55
19	»	25	»	17	»	12	2	14	1	97	3	56
19	1	17	2	6	»	»	»	7	»	79	3	57
19	111	1.450	81	479	52	13	»	97	2	2.788	246	58
11	9	335	2	6	»	»	»	7	»	539	11	59
11	3	212	11	19	3	2	»	9	»	343	17	60
10	18	133	16	14	2	»	»	6	»	323	36	61
10	4	31	6	11	»	15	»	»	»	77	10	62
13	1	54	»	25	»	5	»	21	2	138	3	63
18	»	7	»	»	»	5	»	»	»	20	»	64
19	»	5	1	»	»	»	»	»	2	74	3	65
13	3	30	1	9	»	»	»	»	»	62	4	66
19	23	742	7	358	»	317	1	374	2	2.140	33	67
11	3	2	8	»	»	»	»	»	»	13	11	68
13	2	30	3	»	»	»	»	1	»	74	5	69
19	10	83	10	»	»	»	»	3	»	215	20	70
10	1	64	»	3	»	1	»	7	»	125	1	71
14	3	14	5	»	»	»	»	1	»	39	8	72
19	304	5.651	140	1.793	28	468	109	3.245	350	13.626	931	73
10	133	6.582	152	4.294	4	150	»	5.525	37	16.321	326	74
18	»	140	2	17	2	5	1	10	»	280	5	75
19	12	527	21	46	8	75	4	50	6	1.127	51	76
10	1	17	»	»	»	»	»	1	»	28	1	77
17	8	146	21	10	4	»	»	34	17	267	50	78
16	»	6	»	7	»	»	»	»	»	29	»	79
13	»	1	»	4	»	»	»	»	»	8	»	80
18	3	42	2	9	»	»	»	»	»	139	5	81
18	»	52	5	»	»	»	»	3	»	313	5	82
10	»	16	»	»	»	»	»	7	»	43	»	83
14	1	65	»	7	»	4	»	4	»	124	1	84
17	»	72	2	8	»	»	»	1	»	108	2	85
16	3	62	16	12	1	»	»	»	»	150	20	86
12	13	7	4	9	»	8	3	1	»	167	20	87
13	951	21.886	970	8.311	209	1.694	162	9.123	532	53.837	2.824	
3.774		22.856		8.520		1.856		9.655				
				56.661						56.661		
10	10	704	16	65	2	287	»	41	1	1.417	29	
12	»	349	1	68	»	»	»	176	5	905	6	
12	7	244	6	76	4	12	»	93	»	887	17	
14	17	1.297	23	209	6	299	»	310	6	3.209	52	
1.111		1.320		215		299		316				
				3.261						3.261		

Digitized by Google

Numéros d'ordre	DÉPARTEMENTS où sont situées les prisons.	NOMBRE d'individus en cellule de punition au 31 décembre 1893.		NOMBRE D'INDIVIDUS PUNIS						TOTAL	
				1 fois.		2 fois.		3 fois et plus.			
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Fem et jeu fil
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	FRANCE										
1	Ain	»	»	29	»	4	»	1	»	34	
2	Aisne	1	»	166	18	24	4	12	3	202	
3	Allier	3	»	80	4	11	2	8	»	99	
4	Alpes (Basses-)	»	»	3	»	»	»	»	»	3	
5	Alpes (Hautes-)	»	»	4	1	»	»	»	»	4	
6	Alpes-Maritimes	»	»	448	16	131	6	35	1	614	
7	Ardèche	»	»	30	»	7	»	5	»	42	
8	Ardennes	»	»	39	2	9	»	1	»	49	
9	Ariège	»	»	7	»	»	1	1	»	8	
10	Aube	»	»	29	2	8	1	4	»	41	
11	Aude	»	»	61	6	29	»	19	»	109	
12	Aveyron	»	»	42	»	16	»	8	»	66	
13	Bouches-du-Rhône	12	»	335	25	127	»	151	»	613	
14	Calvados	1	»	329	87	84	20	122	11	535	
15	Cantal	»	»	21	4	»	»	5	»	26	
16	Charente	9	»	265	8	102	»	34	»	401	
17	Charente-Inférieure	»	»	44	5	7	1	»	»	51	
18	Cher	»	»	105	5	11	2	5	1	121	
19	Corrèze	»	»	26	6	4	1	3	1	33	
20	Corse	2	»	84	5	14	»	3	»	101	
21	Côte-d'Or	»	»	58	7	11	1	54	»	123	
22	Côtes-du-Nord	»	»	83	11	26	»	8	»	117	
23	Creuse	»	»	16	»	4	»	3	»	23	
24	Dordogne	»	»	22	2	3	3	1	1	26	
25	Doubs	»	»	43	1	7	»	3	»	53	
26	Drôme	»	»	63	1	13	»	8	»	84	
27	Eure	4	»	175	27	50	16	9	2	234	
28	Eure-et-Loir	»	»	161	5	45	1	54	3	260	
29	Finistère	»	»	88	21	44	18	31	10	163	
30	Gard	4	»	90	3	20	2	24	1	134	
31	Garonne (Haute-)	2	»	126	7	14	»	22	»	162	
32	Gers	»	»	8	2	2	2	»	»	10	
33	Gironde	»	»	376	24	193	6	137	5	706	
34	Hérault	»	»	193	4	35	5	12	1	240	
35	Ille-et-Vilaine	1	»	92	32	69	10	30	3	191	
36	Indre	»	»	9	»	1	»	»	»	10	
37	Indre-et-Loire	»	»	110	6	15	6	10	»	135	
38	Isère	»	»	119	9	15	1	8	2	142	
39	Jura	2	»	26	2	5	»	»	»	31	
40	Landes	1	»	8	»	»	»	»	»	8	
41	Loir-et-Cher	»	»	54	9	10	7	32	1	96	
42	Loire	»	»	143	5	35	»	34	»	212	
43	Loire (Haute-)	»	»	18	»	5	»	2	»	25	
44	Loire-Inférieure	»	»	134	9	81	3	53	2	268	
45	Loiret	»	»	105	1	30	3	20	2	155	
46	Lot	1	»	18	2	2	»	2	»	22	
47	Lot-et-Garonne	1	»	35	2	7	»	3	»	45	
48	Lozère	1	»	25	1	1	»	»	»	26	
49	Maine-et-Loire	1	»	167	7	26	»	21	»	214	
50	Manche	»	»	69	11	23	5	16	6	108	
51	Marne	8	2	232	45	150	12	64	4	446	
52	Marne (Haute-)	1	»	13	1	1	»	»	»	15	
53	Mayenne	»	»	72	9	13	»	6	»	91	
54	Meurthe-et-Moselle	4	»	194	9	47	»	16	»	257	
55	Meuse	4	»	87	13	21	1	25	4	133	

Digitized by Google

ÉVASIONS						PEINES PRONONCÉES PAR LES TRIBUNAUX pour délits et crimes commis pendant la détention.					NUMÉROS D'ORDRE
TENTÉES		CONSOMMÉES				Afflictives et infamantes.		Correctionnelles.		TOTAL	
		Évadés repris pendant l'année.		Évadés non repris pendant l'année.							
Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.		
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
3	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	5
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	7
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	9
4	»	2	»	»	»	»	»	6	»	6	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	13
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15
1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	16
2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	17
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21
1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	22
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	23
2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26
1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	27
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28
2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	29
»	»	3	»	1	»	»	»	»	»	»	30
»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	31
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	33
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	34
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	35
1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	36
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	37
1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	38
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39
1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	40
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	41
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	42
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	43
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	44
1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	45
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	47
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	48
2	»	4	»	»	»	»	»	1	»	1	49
2	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	50
»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	51
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	52
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	53
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	54
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	55

Digitized by Google

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS où sont situées les prisons.	NOMBRE d'individus en cellule de punition au 31 décembre 1893.		NOMBRE D'INDIVIDUS PUNIS							
				1 fois.		2 fois.		3 fois et plus.		TOTAL	
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et eunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Fem et jeu fill
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
56	Morbihan	1	»	54	3	10	»	7	»	71	
57	Nièvre	»	»	42	3	8	»	7	»	57	
58	Nord	8	»	596	52	319	27	401	31	1.316	
59	Oise	2	»	160	7	52	2	57	»	269	
60	Orne	4	»	199	15	31	1	21	1	251	
61	Pas-de-Calais	1	»	179	19	50	3	8	2	237	
62	Puy-de-Dôme	»	»	63	4	5	3	1	»	69	
63	Pyrénées (Basses-)	1	»	29	3	24	»	15	»	68	
64	Pyrénées (Hautes-)	»	»	8	»	2	»	2	»	12	
65	Pyrénées-Orientales	»	»	46	3	8	»	3	»	57	
66	Rhin (Haut-)	»	»	52	2	5	1	»	»	57	
67	Rhône	7	»	768	16	208	3	220	1	1.196	
68	Saône (Haute-)	»	»	13	2	»	»	»	3	13	
69	Saône-et-Loire	»	»	42	3	7	1	6	»	55	
70	Sarthe	1	»	113	4	27	4	25	2	165	
71	Savoie	1	»	49	1	14	»	14	»	77	
72	Savoie (Haute-)	1	»	24	8	6	»	1	»	31	
73	Seine	34	3	4..64	676	2.384	72	1.118	37	8.166	
74	Seine-Inférieure	30	»	998	137	392	34	1.473	23	2.863	
75	Seine-et-Marne	2	»	100	3	26	1	27	»	153	
76	Seine-et-Oise	2	»	494	19	136	5	91	4	721	
77	Sèvres (Deux-)	»	»	26	1	1	»	»	»	27	
78	Somme	1	»	141	21	40	10	14	3	195	
79	Tarn	»	»	21	»	1	»	2	»	24	
80	Tarn-et-Garonne	»	»	8	»	»	»	»	»	8	
81	Var	2	»	43	3	29	1	10	»	82	
82	Vaucluse	»	»	164	5	40	»	23	»	237	
83	Vendée	»	»	31	»	6	»	»	»	37	
84	Vienne	1	»	53	1	15	»	7	»	75	
85	Vienne (Haute-)	»	»	64	2	8	»	9	»	81	
86	Vosges	»	»	94	14	16	3	6	»	116	
87	Yonne	2	»	67	10	20	1	14	2	101	
	Total par espèce..	164	5	14.784	1.519	5.502	312	4.707	173	24.993	2
				16.303		5.814		4.880			
	Total général...	169		26.997						26.997	
	ALGÉRIE										
	Alger	»	»	829	9	228	3	44	4	1.101	
	Constantine	»	»	417	4	129	1	63	»	609	
	Oran	6	»	546	7	123	2	27	2	696	
	Total par espèce..	6	»	1.792	20	480	6	134	6	2.406	
				1.812		486		140			
	Total général...	6		2.438						2.438	

Digitized by Google

ÉVASIONS						PEINES PRONONCÉES PAR LES TRIBUNAUX pour délits et crimes commis pendant la détention.					
TENTÉES		CONSOMMÉES				Afflictives et infamantes.		Correctionnelles.		TOTAL	NUMÉROS D'ORDRE
		Évadés repris pendant l'année.		Évadés non repris pendant l'année.							
ommes et unes rçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes e jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.		
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	56
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	57
»	»	»	»	2	»	»	»	3	»	3	58
1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	59
1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	60
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	61
1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	62
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	63
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	64
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	65
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	66
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	67
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	68
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	69
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	70
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	71
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	72
»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	73
1	»	»	»	»	»	1	»	24	»	25	74
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	75
»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	2	76
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	77
1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	78
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	79
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	80
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	81
»	»	1	»	1	»	»	»	1	»	1	82
1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	83
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	84
»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	85
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	86
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	87
39	2	27	»	13	»	1	»	61	1		
41		27		13		1		62			
		40				63				63	
81											
1	»	3	»	3	»	»	»	1	»	1	
4	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	»	23	»	5	»	»	»	»	»	»	
6	»	32	»	8	»	»	»	1	»		
6		32		8		»		1			
		40				1				1	
46											

Digitized by Google

MAISONS D'ARRÊT, DE JUS

TABLEAU N° VI. — Résultats

DÉPARTEMENTS	PRISONS	PRÉSENTS à l'école au 31 décembre 1892.		ADMIS pendant l'année.		TOTAL		SORTIS		RESTE au 31 décembre 1893	
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	FRANCE										
Ain	Bourg	2	»	51	»	53	»	50	»	3	
	Nantua	8	»	64	»	72	»	63	»	9	
	Trévoux	4	»	18	»	22	»	20	»	2	
Aisne	Laon	38	»	134	»	172	»	144	»	28	
	Saint-Quentin	7	»	46	»	53	»	41	»	12	
	Vervins	15	»	43	»	58	»	42	»	16	
Allier	Moulins	11	»	25	»	36	»	26	»	10	
	Gannat	»	»	4	»	4	»	4	»	»	
	Montluçon	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Alpes (Basses-)	Digne	3	»	10	»	13	»	11	»	2	
Alpes-Maritimes	Nice	12	»	22	»	34	»	22	»	12	
Ardèche	Privas	4	»	43	»	47	»	44	»	3	
Ardennes	Rethel	4	»	8	»	12	»	8	»	4	
Ariège	Foix	4	»	8	»	12	»	10	»	2	
Aube	Troyes	12	»	75	»	87	»	74	»	13	
Aude	Carcassonne	17	»	76	»	93	»	83	»	10	
Aveyron	Rodez	5	»	30	»	35	»	26	»	9	
Bouches-du-Rhône	Marseille. Correction	33	»	252	»	285	»	248	»	37	
	Femmes	»	5	»	10	»	15	»	12	»	
Calvados	Caen	10	»	97	»	107	»	92	»	15	
Cantal	Aurillac	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Charente	Angoulême	14		56	»	70	»	58	»	12	
Charente-Inférieure	Saintes	6	»	18	»	24	»	24	»	»	
	Saint-Jean-d'Angely	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Cher	Bourges	8	»	20	»	28	»	20	»	8	
Corrèze	Tulle	5	»	33	»	38	»	31	»	7	
Côte-d'Or	Dijon. (Correction.)	15	»	72	»	87	»	70	»	17	
Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc	15	4	82	5	97	9	76	9	21	
Creuse	Guéret	6	»	21	»	27	»	21	»	6	
Dordogne	Périgueux	10	»	72	»	82	»	74	»	8	
	Sarlat	5	»	6	»	11	»	8	»	3	
Doubs	Besançon	6	»	51	»	57	»	27	»	30	
	Montbéliard	3	»	73	»	76	»	71	»	5	
Drôme	Valence	20	»	51	»	71	»	59	»	12	
Eure	Évreux	22	»	118	»	140	»	123	»	17	
Eure-et-Loir	Chartres	16	»	55	»	71	»	53	»	18	
Finistère	Quimper. (Arrêt.)	8	4	59	18	67	22	55	19	12	
	Brest	37	»	88	»	125	»	94	»	31	
	Morlaix	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Quimperlé	1	»	34	»	35	»	34	»	1	
Gard	Nîmes	10	»	119	»	129	»	121	»	8	
Garonne (Haute-)	Toulouse	18	3	66	5	84	8	59	8	25	

Digitized by Google

ICE ET DE CORRECTION

l'enseignement.

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT

ILLETTRÉS						SACHANT LIRE								SACHANT LIRE ET ÉCRIRE				POSSÉDANT une instruction plus développée.			
AYANT APPRIS				Ayant fait quelques progrès.		N'ayant pas fait de progrès.		AYANT APPRIS				Ayant fait quelques progrès.		N'ayant pas fait de progrès.		Ayant fait quelques progrès.		N'ayant pas fait de progrès.		Ayant fait des progrès.		N'ayant pas fait de progrès.	
lire.		à lire et à écrire.						à écrire.		à écrire et à calculer													
Femmes et jeunes filles.		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
14		15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
4	»	»	»	3	»	5	»	8	»	10	»	12	»	6	»	2	»	2	»	1	»	»	»
5	»	»	»	4	»	4	»	3	»	10	»	8	»	8	»	16	»	12	»	7	»	»	»
3	»	2	»	7	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	8	»	24	»	6	»	3	»	21	»	3	»	5	»	81	»	9	»	»	»	»	»
2	»	2	»	12	»	4	»	6	»	4	»	5	»	3	»	13	»	2	»	»	»	»	»
5	»	3	»	15	»	»	»	5	»	5	»	2	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»
5	»	»	»	3	»	4	»	2	»	»	»	2	»	3	»	7	»	10	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	»	3	»	2	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5	»	2	»	10	»	1	»	4	»	1	»	5	»	2	»	4	»	»	»	»	»	»	»
1	»	1	»	3	»	6	»	3	»	1	»	»	»	3	»	13	»	15	»	1	»	»	»
»	»	3	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	5	»	1	»	»	»	»	»
1	»	»	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»	3	»	3	»
20	»	17	»	11	»	2	»	13	»	3	»	8	»	3	»	4	»	6	»	»	»	»	»
»	»	»	»	9	»	»	»	13	»	»	»	16	»	11	»	38	»	6	»	»	»	»	»
3	»	2	»	»	»	5	»	4	»	9	»	»	»	1	»	10	»	1	»	»	»	»	»
5	»	12	»	»	»	17	»	11	»	6	»	17	»	3	»	207	»	2	»	1	»	4	»
»	»	»	2	»	1	»	»	»	2	»	»	»	4	»	»	»	4	»	»	»	2	»	»
8	»	36	»	2	»	3	»	2	»	23	»	4	»	»	»	25	»	»	»	4	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	»	5	»	8	»	6	»	6	»	6	»	9	»	4	»	15	»	»	»	5	»	»	»
»	»	»	»	5	»	3	»	»	»	»	»	5	»	4	»	5	»	2	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	»	1	»	6	»	1	»	3	»	5	»	1	»	2	»	5	»	2	»	»	»	»	»
»	»	1	»	5	»	1	»	»	»	4	»	2	»	1	»	6	»	4	»	10	»	4	»
7	»	5	»	»	»	1	»	6	»	8	»	»	»	»	»	28	»	»	»	32	»	»	»
21	2	14	1	10	»	6	4	11	»	7	1	9	»	6	1	5	»	4	»	2	»	2	»
4	»	1	»	1	»	»	»	3	»	»	»	2	»	1	»	6	»	4	»	4	»	»	»
4	»	2	»	17	»	20	»	6	»	7	»	4	»	9	»	3	»	5	»	2	»	3	»
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	»	2	»	2	»	2	»	2	»	5	»	4	»	14	»	20	»	5	»	»	»
7	»	2	»	2	»	2	»	10	»	6	»	8	»	9	»	11	»	5	»	5	»	3	»
3	»	7	»	6	»	»	»	13	»	9	»	13	»	»	»	13	»	5	»	2	»	»	»
10	»	14	»	28	»	»	»	»	»	24	»	21	»	»	»	37	»	»	»	6	»	»	»
2	»	5	»	3	»	1	»	2	»	6	»	3	»	2	»	37	»	2	»	8	»	»	»
7	2	4	1	14	8	2	»	13	1	5	1	18	8	»	»	4	1	»	»	»	»	»	»
1	»	6	»	26	»	8	»	12	»	15	»	8	»	3	»	23	»	6	»	15	»	2	»
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	15	»	15	»	14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	3	»	»	»	»	»
9	»	15	»	28	»	16	»	5	»	6	»	17	»	5	»	18	»	7	»	»	»	3	»
9	1	3	»	2	2	5	»	4	2	1	1	3	»	7	»	20	2	6	»	19	»	5	»

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	PRISONS	PRÉSENTS à l'école au 31 décembre 1892.		ADMIS pendant l'année.		TOTAL		SORTIS		RESTE au 31 décembre 1892.	
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Gers	Auch	»	»	25	»	25	»	17	»	8	
Gironde	Bordeaux. Fort du Hâ	53	13	272	47	325	60	265	5	60	
	Bordeaux. La Bottière	19	»	83	»	102	»	72	»	30	
	Bazas	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Libourne	5	»	37	»	42	»	38	»	4	
Hérault	Montpellier	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Béziers	11	»	60	»	71	»	65	»	6	
	Lodève	12	»	22	»	34	»	30	»	4	
Ille-et-Vilaine	Rennes	10	6	102	17	112	23	100	19	12	
Indre	Châteauroux	6	»	47	»	53	»	43	»	10	
Indre-et-Loire	Tours	19	»	120	»	139	»	122	»	17	
Isère	Grenoble	10	»	122	»	132	»	120	»	12	
Jura	Lons-le-Saunier	14	»	37	»	51	»	45	»	6	
Landes	Mont-de-Marsan	8	»	45	»	53	»	44	»	9	
Loir-et-Cher	Blois	11	»	47	»	58	»	44	»	14	
Loire	Saint-Étienne	32	»	82	»	114	»	88	»	26	
Loire (Haute-)	Le Puy	10	»	25	»	35	»	27	»	8	
Loire-Inférieure	Nantes	41	8	254	28	295	36	249	31	46	
Loiret	Orléans	22	»	91	»	113	»	94	»	19	
Lot	Cahors	10	»	25	»	35	»	28	»	7	
Lot-et-Garonne	Agen	6	»	80	»	86	»	82	»	4	
Lozère	Mende	8	»	35	»	43	»	34	»	9	
Maine-et-Loire	Angers	47	»	197	»	244	»	204	»	40	
	Baugé	»	»	67	»	67	»	61	»	6	
	Cholet	»	»	37	»	37	»	33	»	4	
	Segré	»	»	6	»	6	»	6	»	»	
Manche	Saint-Lô	14	»	36	»	50	»	50	»	»	
Marne	Châlons	20	»	62	»	82	»	64	»	18	
	Reims	11	»	87	»	98	»	86	»	12	
	Sainte-Menehould	4	»	23	»	27	»	22	»	5	
Mayenne	Laval	24	»	138	»	162	»	138	»	24	
Meurthe-et-Moselle	Nancy	26	»	215	»	241	»	216	»	25	
Morbihan	Vannes	11	3	28	16	39	19	31	15	8	
	Lorient	3	»	25	»	28	»	25	»	3	
	Pontivy	2	»	36	»	38	»	35	»	3	
Nièvre	Nevers	8	»	79	»	87	»	78	»	9	
	Château-Chinon	2	»	12	»	14	»	10	»	4	
Nord	Lille	37	19	357	79	394	98	352	82	42	
	Avesnes	22	»	65	»	87	»	66	»	21	
	Cambrai	4	»	28	»	32	»	32	»	»	
	Douai	37	»	350	»	387	»	342	»	45	
	Dunkerque	4	»	»	»	4	»	4	»	»	
	Hazebrouck	2	»	49	»	51	»	49	»	2	
	Loos. (Quartier correctionnel)	42	»	100	»	142	»	122	»	20	
	Valenciennes	22	»	223	»	245	»	222	»	23	
Oise	Beauvais	25	»	87	»	112	»	90	»	22	
Orne	Alençon	10	1	37	4	47	5	41	4	6	
Pas-de-Calais	Arras	41	»	140	»	181	»	161	»	20	
	Béthune	1	»	32	9	33	9	33	9	»	
	Saint-Omer	10	»	182	»	192	»	180	»	12	
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	6	»	51	»	57	»	50	»	7	
	Riom	10	»	32	»	42	»	33	»	9	
Pyrénées (Basses-)	Pau	15	»	70	»	85	»	73	»	12	
Pyrénées Orientales	Perpignan	24	»	88	»	112	»	88	»	24	
Rhin (Haut-)	Belfort	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

Digitized by Google

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT

ILLETTRÉS							SACHANT LIRE								SACHANT LIRE ET ÉCRIRE				POSSÉDANT une instruction plus développée.			
AYANT APPRIS				Ayant fait quelques progrès.		N'ayant pas fait de progrès.	AYANT APPRIS				Ayant fait quelques progrès.		N'ayant pas fait de progrès.		Ayant fait quelques progrès.		N'ayant pas fait de progrès.		Ayant fait des progrès.		N'ayant pas fait de progrès	
lire.		à lire et à écrire.					à écrire		à écrire et à calculer													
Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
14		15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
»		2	»	3	»	1	»	1	»	2	»	2	»	»	»	6	»	»	»	6	»	»	»
6		24	22	22	13	58	8	13	1	13	3	14	»	15	»	51	7	17	»	60	»	13	»
»		11	»	4	»	»	»	15	»	22	»	9	»	»	»	21	»	»	»	14	»	»	»
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»		4	»	6	»	4	»	3	»	5	»	3	»	3	»	4	»	»	»	»	»	»	»
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»		1	»	6	»	3	»	»	»	12	»	8	»	2	»	21	»	2	»	14	»	2	»
»		»	»	»	»	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3		7	1	9	2	8	5	5	1	6	2	10	2	13	3	18	»	19	2	2	2	7	»
»		4	»	4	»	1	»	1	»	2	»	»	»	»	»	17	»	7	»	13	»	4	»
»		6	»	»	»	4	»	15	»	10	»	11	»	4	»	25	»	»	»	39	»	15	»
»		12	»	49	»	9	»	17	»	6	»	13	»	3	»	12	»	2	»	5	»	1	»
»		3	»	8	»	6	»	1	»	10	»	8	»	4	»	5	»	1	»	2	»	2	»
»		10	»	9	»	»	»	11	»	6	»	5	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»
»		3	»	»	»	5	»	5	»	3	»	»	»	4	»	9	»	11	»	»	»	15	»
»		6	»	4	»	4	»	7	»	8	»	18	»	4	»	33	»	»	»	25	»	»	»
»		1	»	4	»	»	»	6	»	»	»	1	»	»	»	18	»	»	»	3	»	»	»
3		19	5	4	7	3	2	54	4	42	5	18	6	4	»	63	1	17	»	41	3	8	»
»		5	»	6	»	6	»	6	»	2	»	20	»	2	»	17	»	11	»	19	»	12	»
»		»	»	5	»	6	»	»	»	1	»	2	»	»	»	4	»	2	»	8	»	6	»
»		2	»	3	»	10	»	»	»	»	»	»	»	2	»	17	»	46	»	2	»	4	»
»		2	»	6	»	»	»	12	»	»	»	10	»	»	»	8	»	»	»	2	»	»	»
»		24	»	15	»	2	»	8	»	30	»	4	»	»	»	132	»	»	»	24	»	»	»
»		6	»	2	»	8	»	5	»	»	»	»	»	5	»	»	»	15	»	»	»	22	»
»		7	»	3	»	»	»	5	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»		»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»		1	»	3	»	1	»	4	»	2	»	12	»	5	»	17	»	3	»	»	»	»	»
»		6	»	5	»	2	»	4	»	6	»	5	»	3	»	14	»	4	»	29	»	»	»
»		5	»	11	»	6	»	9	»	5	»	17	»	9	»	12	»	6	»	4	»	5	»
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	16	»	4	»	4	»	1	»
»		3	»	31	»	5	»	8	»	8	»	20	»	2	»	30	»	4	»	38	»	1	»
»		35	»	48	»	4	»	29	»	22	»	25	»	8	»	34	»	2	»	7	»	8	»
4		»	1	11	6	5	2	4	2	»	»	6	1	2	3	2	»	1	»	»	»	»	»
»		2	»	13	»	4	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»
»		11	»	4	»	1	»	3	»	1	»	4	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»
»		23	»	15	»	5	»	9	»	6	»	11	»	2	»	4	»	»	»	»	»	»	»
»		1	»	3	»	3	»	»	»	»	»	3	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
13		32	26	27	9	7	3	43	15	81	17	12	4	6	»	94	5	9	»	13	4	5	2
»		12	»	13	»	6	»	9	»	11	»	6	»	7	»	3	»	2	»	»	»	»	»
»		»	»	»	»	16	»	»	»	4	»	»	»	3	»	3	»	»	»	»	»	»	»
»		18	»	30	»	72	»	94	»	20	»	22	»	53	»	3	»	6	»	»	»	4	»
»		»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»		»	»	20	»	»	»	»	»	»	»	15	»	»	»	14	»	2	»	»	»	»	»
»		24	»	»	»	»	»	4	»	29	»	»	»	»	»	49	»	»	»	28	»	»	»
»		45	»	42	»	10	»	35	»	30	»	15	»	4	»	42	»	10		»	»	»	»
»		»	»	12	»	11	»	»	»	6	»	9	»	5	»	27	»	14	»	8	»	14	»
1		3	2	2	»	1	»	8	»	16	1	6	»	4	»	2	»	2	»	1	1	»	»
»		30	»	24	»	30	»	18	»	14	»	12	»	15	»	3	»	9	»	»	»	»	»
3		4	2	5	1	6	3	3	»	1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»		6	»	52	»	36	»	10	»	4	»	6	»	31	»	7	»	12	»	»	»	4	»
»		»	»	6	»	9	»	4	»	7	»	8	»	9	»	6	»	»	»	4	»	4	»
»		1	»	3	»	1	»	2	»	3	»	3	»	3	»	12	»	5	»	3	»	5	»
»		4	»	»	»	4	»	»	»	14	»	6	»	4	»	41	»	»	»	8	»	»	»
»		9	»	3	»	1	»	14	»	18	»	12	»	3	»	19	»	2	»	10	»	4	»
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS	PRISONS	PRÉSENTS à l'école au 31 décembre 1892.		ADMIS pendant l'année.		TOTAL		SORTIS		RESTE au 31 décembre 1893.	
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Rhône	Lyon. (Correction.)	17	7	95	70	112	77	99	65	13	12
	Villefranche	»	»	34	»	34	»	30	»	4	»
Saône (Haute-)	Vesoul. (Correction.)	2	»	33	»	35	»	32	»	3	»
Saône-et-Loire	Autun	1	»	31	»	32	»	32	»	»	»
	Chalon	7	»	27	»	34	»	26	»	8	»
Sarthe	Le Mans	6	»	66	»	72	»	69	»	3	»
	La Flèche	»	»	150		150	»	142	»	8	»
	Mamers	»	»	19		19	»	17	»	2	»
	Saint-Calais	»	»	16		16	»	14	»	2	»
Savoie	Chambéry	10	»	50	»	60	»	48	»	12	»
Savoie (Haute-)	Annecy	10	»	74	»	84	»	65	»	19	»
Seine	Maison d'arrêt et de correction cellulaire de Mazas	8	»	21	»	29	»	29	»	»	»
	Dépôt des condamnés	»	»	12	»	12	»	11	»	1	»
	Maison de St-Lazare. (Adultes)	»	19	»	201	»	220	»	197	»	23
	Maison de Sainte-Pélagie	79	»	401	»	480	»	414	»	66	»
	Maison de la Santé	80	»	378	»	458	»	386	»	72	»
	Maison d'éducation correctionnelle	173	»	1.735	»	1.908	»	1.709	»	199	»
	— Cellulaire de Nanterre	»	71	»	196	»	267	»	199	»	68
Seine-Inférieure	Rouen	»	13	»	31	»	44	»	37	»	»
	Le Havre	23	9	159	94	182	103	161	93	21	10
Seine-et-Oise	Versailles. Justice	7	»	112	»	119	»	109	»	10	»
	Versailles. Correction	46	6	185	39	231	45	186	41	45	5
	Étampes	5	»	2	»	7	»	7	»	»	»
Sèvres (Deux-)	Niort	7	»	13	»	20	»	14	»	6	»
Somme	Amiens. Correction	36	»	122	»	158	»	127	»	31	»
	Amiens. Arrêt	10	»	138	»	148	»	138	»	10	»
	Montdidier	1	»	21	»	22	»	21	»	1	»
Tarn	Albi	9	»	29	»	38	»	31	»	7	»
Tarn-et-Garonne	Montauban	7	»	32	»	39	»	33	»	6	»
Vaucluse	Avignon	2	»	57	»	59	»	58	»	1	»
Vendée	La Roche-sur-Yon	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vienne	Poitiers	12	»	125	»	137	»	127	»	10	»
Vienne (Haute-)	Limoges	18	»	57	»	75	»	55	»	20	»
Vosges	Épinal. (Correction.)	21	»	33	»	54	»	29	»	25	»
Yonne	Auxerre	4	»	29	»	33	»	25	»	8	»
	Totaux	1.806	191	10.906	869	12.712	1.060	10.934	890	1.778	170
	Totaux généraux	1.997		11.775		13.772		11.824		1.948	
	ALGÉRIE										
Alger	Le Lazaret	»	6	»	3	»	9	»	3	»	6
	Totaux	»	6	»	3	»	9	»	3	»	6
	Totaux généraux	6		3		9		3		6	

Digitized by Google

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT

ILLETTRÉS								SACHANT LIRE								SACHANT LIRE ET ÉCRIRE				POSSÉDANT une instruction plus développée.			
AYANT APPRIS				Ayant fait quelques progrès.		N'ayant pas fait de progrès.		AYANT APPRIS				Ayant fait quelques progrès.		N'ayant pas fait de progrès.		Ayant fait quelques progrès.		N'ayant pas fait de progrès.		Ayant fait des progrès.		N'ayant pas fait de progrès.	
lire.		à lire et à écrire.						à écrire.		à écrire et à calculer													
Femmes et jeunes filles.		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
14		15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
2		7	5	20	9	8	2	9	4	8	9	10	10	5	»	23	28	6	8	3	»	»	»
»		»	»	10	»	6	»	5	»	5	»	4	»	»	»	2	»	»	»	2	»	»	»
»		2	»	6	»	3	»	3	»	1	»	3	»	2	»	9	»	4	»	»	»	»	»
»		»	»	4	»	9	»	»	»	3	»	4	»	5	»	2	»	3	»	»	»	2	»
»		5	»	4	»	5	»	4	»	5	»	2	»	2	»	3	»	»	»	»	»	»	»
»		15	»	10	»	5	»	6	»	11	»	5	»	»	»	1	»	»	»	3	»	»	»
»		4	»	25	»	14	»	7	»	12		16	»	20	»	30	»	10	»	6	»	»	»
»		1	»	»	»	3	»	1	»	2	»	3	»	4	»	1	»	2	»	»	»	1	»
»		2	»	1	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	»	4	»	»	»	3	»	1	»
»		5	»	8	»	14	»	3	»	1	»	7	»	4	»	5	»	2	»	»	»	»	»
»		9	»	3	»	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»	37	»	5	»	25	»	1	»
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	4	»	15	»	3	»
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	1	»	3	»	»	»
15		»	26	»	12	»	9	»	17	»	23	»	11	»	4	»	69	»	25	»	9	»	»
»		68	»	50	»	14	»	46	»	61	»	20	»	35	»	48	»	26	»	45	»	17	»
»		37	»	17	»	6	»	43	»	97	»	57	»	10	»	77	»	7	»	80	»	10	»
»		174	»	127	»	21	»	184	»	222	»	86	»	24	»	616	»	57	»	243	»	66	»
5		»	15	»	8	»	2	»	8	»	12	»	8	»	»	»	132	»	»	»	77	»	»
4		»	2	»	7	»	2	»	3	»	5	»	9	»	1	»	9	»	2	»	»	»	»
18		7	3	5	4	3	1	6	10	21	8	7	4	5	6	75	35	7	8	31	2	3	4
»		»	»	2	»	41	»	1	»	»	»	41	»	10	»	21	»	»	»	»	»	»	»
6		11	2	14	3	9	4	13	5	29	4	13	3	18	6	40	5	20	3	8	2	18	2
»		»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»	»	2	»
»		1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	3	»	»	»	2	»	4	»	7	»	1	»
»		2	»	13	»	18	»	2	»	»	»	9	»	4	»	32	»	6	»	61	»	5	»
»		18	»	10	»	3	»	12	»	13	»	13	»	8	»	18	»	11	»	4	»	»	»
»		5	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»		2	»	3	»	2	»	8	»	7	»	3	»	1	»	5	»	2	»	1	»	2	»
»		5	»	5	»	1	»	»	»	3	»	2	»	»	»	17	»	»	»	6	»	»	»
»		7	»	5	»	4	»	12	»	4	»	»	»	»	»	6	»	»	»	8	»	4	»
»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»		10	»	20	»	7	»	13	»	10	»	20	»	19	»	6	»	4	»	»	»	»	»
»		8	»	12	»	7	»	1	»	3	»	16	»	11	»	5	»	»	»	2	»	7	»
»		6	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	30	»	»	»	10	»	»	»
»		»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	28	»	1	»	»	»	»	»
90		1.023	114	1.229	92	776	47	1.060	75	1.227	92	954	70	541	24	2.791	298	580	48	1.134	102	336	8
4.432								4.043								3.717				1.580			
3		»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	1	»	»
3		»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	1	»	»
5								»								3				1			

Digitized by Google

MAISONS D'ARRÊT, DE JUS

TABLEAU N° VII. — Industries exercées. — Produit du travail

INDUSTRIES	Ain.	Aisne.	Allier.	Alpes (Basses-).	Alpes (Hautes-).	Alpes-Maritimes.	Ardèche.	Ardennes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
Service intérieur	1.606 90	8.013 60	3.248 85	532 50	428 »	5.183 81	1.332 65	2.493 7
Agrafes, Aiguilles, Epingles, Epinglettes, Chaînes, Chaînettes, Chapelets, Perles	»	»	»	»	»	»	»	»
Allumettes, Veilleuses, Bouchons. Boîtes d'allumettes	»	»	»	»	»	»	»	»
Bonneterie	»	»	»	»	»	»	»	»
Boutons	»	»	»	»	»	»	»	»
Broderie, Dentelles, Fleurs, Ganterie, Passementerie	»	»	4 80	»	»	»	»	»
Brosserie, Plumeaux. Balais	238 70	»	»	»	»	950 85	»	»
Cardage, Dévidage, Bobinage, Moulinage, Etoupes, Epluchage, Triage de laine, soie et coton, Délissage de chiffons	1.821 68	971 52	240 26	43 85	»	»	186 95	»
Cartonnage, Boîtes à bougies, Ballons, Jouets d'enfants et sacs en papier	»	20 25	»	»	186 40	»	»	»
Chapellerie	»	»	»	»	»	»	»	»
Chaussonnerie	»	3.044 90	3.242 73	»	»	»	»	7.083
Copies, Découpage de papier, Papeterie, Imagerie	»	8.110 88	40 50	»	»	43 70	»	»
Corderie, Filets de pêche, Emouchettes	»	1.111 70	»	»	»	»	»	»
Cordonnerie et piquage	»	352 99	1.132 »	»	113 35	278 43	»	»
Corroierie, Sellerie, Cuirs artificiels	»	»	»	»	»	61 25	»	»
Corsets (Fabrication de)	827 16	»	»	»	»	»	»	»
Couture	»	1.178 82	15 70	75 55	»	7 60	» 50	»
Ebénisterie, Menuiserie, Tourneurs, Tonneliers, Sabotiers, Galoches	»	78 25	548 32	»	»	41 50	»	»
Echalas	77 88	»	»	»	»	»	»	»
Enveloppes de bouteilles	»	»	5.811 83	»	»	7 20	»	2.192
Espadrilles et Sandales	»	»	»	»	»	4.890 49	»	»
Filature de laine, chanvre, coton et soie	»	»	»	»	»	»	»	»
Marbrerie, Sculpture, Ouvrages en plâtre, Mosaïque, Gravure	»	»	»	»	»	»	»	»
Parapluies	»	»	»	»	»	»	»	»
Peignes	»	»	»	»	»	»	»	»
Serrurerie, Quincaillerie, Coutellerie, Horlogerie, Bijouterie, Ferblanterie, Chaudronnerie, Blanchisserie de limes, Couverts	»	473 82	»	»	»	»	»	»
Tailleurs	»	152 85	»	»	»	8 10	3 »	»
Tissage de fil, coton, laine et soie	»	»	6 65	»	3 20	348 50	»	»
Toiles métalliques	»	»	»	»	»	»	»	»
Tresses de paille, Cabas, Paillassons, Sparterie, Rempaillage de chaises, Nattes en cheveux et en paille	1.073 50	708 67	112 34	»	29 25	3.454 90	»	»
Triage de légumes, noix, moutarde, Café, Cassage de noix et d'amandes, mouture de poivre	45 34	871 95	1.519 83	140 64	9 30	7 54	»	»
Vannerie	»	»	»	»	80 22	1.406 51	»	»
Travaux divers	2.838 40	101 47	»	10 20	140 18	»	903 66	1[illegible]
TOTAUX	8.529 56	25.191 67	15.923 81	802 74	989 90	16.690 38	2.426 76	12.[illegible]

Digitized by Google

;E ET DE CORRECTION

r industrie et par département, pendant l'année 1893.

	Aube.	Aude.	Aveyron.	Bouches-du-Rhône.	Calvados.	Cantal.	Charente.	Charente-Inférieure.	Cher.	Corrèze.	REPORTER
0	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
r. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
5 90	3.537 91	2.115 85	1.710 98	11.717 86	8.143 67	591 45	4.732 64	3.162 16	2.054 40	830 60	61.943 43
»	»	»	»	1.650 64	7 49	»	»	»	»	»	1.658 13
»	»	»	»	»	3 »	»	»	»	»	»	3 »
»	1.087 21	»	»	»	301 41	»	»	»	46 66	»	1.435 28
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	129 »	»	»	16 80	»	»	»	»	150 60
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.189 55
»	30 10	893 66	166 81	172 81	109 54	123 70	6.380 45	2.602 02	75 62	121 43	13.940 40
»	»	»	»	163 30	14 65	»	30.508 69	»	»	»	30.893 29
»	»	»	» 50	»	1 20	»	»	»	»	»	4 70
»	21.670 98	»	»	5.018 79	8.551 15	»	»	»	569 94	»	49.182 54
»	»	»	»	51 50	1.737 58	»	»	1.502 19	5.903 25	»	17.389 60
»	203 92	»	1.597 82	»	323 97	229 08	»	40 »	16 »	»	3.522 39
»	»	75 95	29 20	932 49	410 16	256 94	»	93 50	»	14 90	3.689 91
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	61 25
»	495 27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.322 43
»	»	15 50	2 50	4.568 83	887 42	»	891 44	84 54	9 44	39 57	7.777 41
»	»	»	140 25	6.267 66	415 88	337 92	446 12	2 50	23 70	66 17	8.368 27
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	77 88
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8.011 24
5 62	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5.427 11
»	»	»	13 45	»	11 72	»	»	»	»	»	25 17
»	»	»	15 50	»	160 »	»	»	»	»	»	175 50
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	4.316 53	3 »	»	238 78	»	143 70	»	5.175 83
»	»	»	»	»	245 04	»	»	»	»	»	408 99
5 80	»	»	21 15	»	4.837 50	»	6 30	13 75	»	»	5.252 85
»	»	»	4 »	569 62	»	»	»	»	»	»	573 62
»	27 60	»	»	522 07	189 39	833 63	998 21	13 30	453 »	490 01	8.905 87
»	1.476 05	1.841 52	1 44	1.833 66	2.820 70	»	290 52	730 »	481 04	27 11	12.116 89
»	31 90	»	45 40	»	»	»	»	»	»	»	1.643 03
»	234 44	»	»	377 14	1.930 35	969 60	375 11	127 51	237 19	201 72	8.609 33
5 32	28.795 38	4.942 48	3.878 »	38.162 90	31.107 72	3.359 12	44.868 26	8.371 47	10.013 94	1.791 51	258.935 49

Digitized by Google

INDUSTRIES	REPORT de la page précédente	Corse.	Côte-d'Or.	Côtes-du-Nord.	Creuse.	Dordogne.	Doubs.	Drôme.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service intérieur	61.963 43	1.841 92	4.380 17	1.596 80	522 30	2.012 30	4.524 68	2.525
Agrafes, Aiguilles, Epingles, Epinglettes, Chaines, Chainettes, Chapelets, Perles	1.658 13	»	»	»	44 20	»	»	»
Allumettes, Veilleuses, Bouchons	3 »	»	»	»	»	»	»	»
Bonneterie	1.435 28	»	»	»	»	»	»	»
Boutons	»	»	»	»	»	»	»	»
Broderie, Dentelles, Fleurs, Ganterie, Passementerie	150 60	»	»	»	»	»	»	»
Brosserie, Plumeaux, Balais	1.189 55	»	»	»	»	»	»	»
Cardage, Dévidage, Bobinage, Moulinage, Etoupes, Epluchage, Triage de laine, soie et coton, Délissage de chiffons	13.940 40	»	1 20	3.020 30	157 09	346 94	580 74	106
Cartonnage, Boîtes à bougies, Ballons, Jouets d'enfants, Collage de sacs et sacs à papiers	30.893 29	»	»	»	»	»	»	»
Chapellerie	4 70	»	»	»	»	»	»	»
Chaussonnerie	49.182 54	»	4.298 78	»	27 15	16 86	14.782 85	»
Copies, Découpage de papier, Papeterie, Imagerie	17.389 60	»	»	»	10 »	197 »	»	81
Corderie, Filets de pêche, Emouchettes	3.522 39	»	»	»	»	66 60	»	»
Cordonnerie et Piquage	3.689 91	405 99	249 15	»	89 25	17 35	355 25	650
Corroierie, Sellerie, Cuirsartificiels	61 25	»	»	»	»	»	»	»
Corsets (Fabrication de)	1.322 43	»	»	»	»	»	»	»
Couture	7.777 41	»	78 63	184 85	4 50	24 80	»	67
Ebénisterie, Menuiserie, Tournage, Tonnellerie, Saboterie,	8.368 27	106 20	8 40	»	»	92 75	1.666 39	3.457
Échalas	77 88	»	»	»	»	»	»	»
Enveloppes de bouteilles	8.011 24	»	2.676 77	»	»	»	»	307
Espadrilles et Sandales	5.427 11	»	»	»	»	»	»	»
Filature de laine, chanvre, coton et soie	25 17	»	»	507 92	»	»	»	»
Marbrerie, Sculpture, Ouvrages en plâtre, Mosaïque, Gravure	175 50	»	»	»	»	»	»	»
Parapluies et cannes	»	»	»	»	»	»	»	»
Peignage de soies de porcs	»	»	»	»	»	»	»	»
Peignes	»	»	»	»	»	»	»	»
Pilage de pierres	»	»	»	»	»	»	»	»
Serrurerie, Quincaillerie, Coutellerie, Horlogerie, Bijouterie, Ferblanterie, Chaudronnerie, Chevillerie, Blanchisserie de limes, couverts	5.175 83	»	»	»	»	»	»	1
Tailleurs	408 99	»	»	»	»	13 60	170 68	»
Tissage de fil, coton, laine et soie	5.252 85	»	»	»	»	8 60	»	»
Toiles métalliques	573 62	»	»	»	»	»	»	»
Tresses de paille, Cabas, Paillassons, Sparterie, Rempaillage de chaises, Nattes en cheveux et en paille	8.905 87	»	197 15	»	834 82	1.367 71	666 63	9
Triage de légumes, noix, moutarde, Cassage de noix et d'amandes	12.116 89	»	337 78	»	»	1.043 61	»	5
Tricotage de bas et autres	»	»	»	411 36	77 95	»	»	»
Vannerie	1.643 03	498 35	177 50	»	»	4 80	859 28	1
Travaux divers	8.609 33	71 50	337 88	1.083 81	7 80	130 95	2.474 60	53
TOTAUX	258.935 49	2.923 96	12.743 41	6.805 04	1.775 06	5.343 87	26.081 10	9

Digitized by Google

Eure.	Eure-et-Loir.	Finistère.	Gard.	Garonne (Haute-)	Gers.	Gironde.	Hérault.	Ille-et-Vilaine.	Indre.	Indre-et-Loire.	A REPORTER
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
11 35	4.132 23	5.251 63	2 984 31	3.025 07	339 »	11.462 26	4.386 30	4.994 93	952 65	2.383 75	125.771 76
»	»	»	»	»	»	497 64	»	»	»	»	2.199 97
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3 00
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.435 28
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	150 60
»	»	»	»	»	»	»	»	2.435 21	2 00	2.501 69	6.128 45
91 54	2.567 55	17.452 08	695 31	»	602 24	300 83	194 69	3.366 76	234 78	91 97	44.151 17
»	»	»	»	»	»	»	14 08	»	»	»	30.907 37
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4 70
37 33	14.656 57	»	»	»	»	»	283 59	1.831 40	»	»	126.497 07
»	»	»	»	»	»	32 12	26 40	318 96	2.842 62	8.054 32	28.952 42
»	»	»	79 64	»	137 55	10 00	»	»	37 40	19 44	3.873 02
57 80	13 65	44 25	92 91	»	17 00	»	117 95	1.103 20	123 95	»	7.528 60
»	»	»	»	91 60	»	»	12 60	»	»	»	165 45
»	»	»	»	»	»	»	»	1.137 12	»	»	2.459 55
89 09	»	»	30 66	»	»	1.037 67	93 82	»	93 20	704 11	10.366 96
»	»	4 90	»	»	»	1.852 10	36 00	18	»	»	15.610 97
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	77 88
»	»	»	»	»	»	61 93	»	»	»	»	11.057 76
»	»	»	3.916 31	5.648 34	49 91	12.124 17	1.866 11	»	»	»	29.031 95
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	533 09
»	»	»	»	2.092 65	»	»	»	»	»	»	2.268 15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	13 28	»	»	»	»	»	1 02	»	»	»	5.207 73
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	593 27
»	»	»	»	»	»	»	»	182 65	»	25 10	5.469 20
»	»	»	»	»	»	49 17	»	»	»	»	622 79
11 18	1.085 09	»	8 75	»	34 20	1.588 35	825 08	»	11 67	2 65	15.710 55
15 05	»	»	263 81	24 81	6 25	5.512 66	484 83	»	1.155 31	2.666 16	24.398 22
»	»	»	60 »	18 »	20 40	»	»	»	»	»	587 71
24 30	»	»	»	»	5 00	99 35	767 37	»	173 70	33 23	5.546 17
5 66	1.366 81	33 07	137 75	98 64	11 40	272 25	815 22	147 12	230 15	740 35	17.367 12
3 90	23.835 18	22.785 93	8.269 45	10.999 11	1.222 95	34.900 50	9.905 06	15.535 35	5.857 43	17.222 77	524.697 93

Digitized by Google

INDUSTRIES	REPORT de la page précédente	Isère.	Jura.	Landes.	Loir-et-Cher.	Loire.	Loire (Haute-).	Loire-Inférieure.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr
Service intérieur	125.771 76	4.247 73	2.039 90	377 10	2.936 70	2.099 27	1.072 60	5.80
Agrafes, Aiguilles, Epingles, Epinglettes, Chaînes, Chaînettes, Chapelets, Perles	2.199 97	»	»	»	»	»	»	
Allumettes, Veilleuses, Bouchons	3	»	»	»	»	»	»	
Bonneterie	1.435 28	»	40 56	»	»	»	»	
Boutons	»	»	»	»	»	»	»	
Broderie, Dentelles, Fleurs, Ganterie, Passementerie Plumes	150 60	»	»	»	»	»	660 83	
Brosserie, Plumeaux, Balais	6.128 45	3.225 02	»	»	2.211 50	»	»	
Cardage, Dévidage, Bobinage, Moulinage, Etoupes, Epluchage, Triage de laine, soie et coton, Délissage de chiffons	44.151 17	»	»	72 70	69 66	984 12	»	2.10
Cartonnage, Boîtes à bougies, Ballons, Jouets d'enfants, Collage de sacs en papiers	30.907 37	»	94 82	»	»	2.697 45	»	
Chapellerie	4 70	»	»	»	»	»	»	
Chaussonnerie	126.497 07	1.797 12	194 22	»	6.086 17	»	»	
Copies, Découpage de papier, Papeterie, Imagerie	28.952 42	»	»	»	»	»	»	9.19
Corderie, Filets de pêche, Emouchettes	3.873 02	»	»	»	54 41	»	401 22	
Cordonnerie et piquage	7.528 60	»	3 80	»	316 50	»	»	
Corroierie, Sellerie, Cuirs artificiels	165 45	2.325 25	»	»	18 05	»	»	
Corsets (Fabrication de)	2.459 55	»	»	»	»	»	»	
Couture, Ravaudage	10.386 96	»	52 70	»	977 40	60 10	»	
Ebénisterie, Menuiserie, Tourneurs, Tonnelerie, Saboterie	15.610 97	»	333 29	»	»	»	12 70	
Echalas	77 88	»	24 67	»	»	»	»	
Enveloppes de bouteilles	11.057 76	»	»	1.401 20	»	»	»	
Espadrilles et Sandales	29.031 95	»	»	329 28	»	»	»	
Filature de laine, chanvre, coton et soie	533 09	»	»	»	»	»	»	
Marbrerie, Sculpture, Ouvrages en plâtre, Mosaïque, Gravure	2.268 15	»	»	»	»	»	»	
Parapluies et cannes	»	»	»	»	»	»	»	
Peignage de soies de porcs	»	»	»	»	»	»	»	
Peignes	»	»	»	»	»	»	»	
Pilage de pierres	»	»	»	»	»	»	»	
Serrurerie, Quincaillerie, Coutellerie, Horlogerie, Bijouterie, Ferblanterie, Chaudronnerie, Chevillerie, Blanchisserie de limes, Couverts	5.207.73	»	223 84	»	»	1.456 14	»	
Tailleurs	593 27	»	»	»	10 20	»	9	
Tissage de fil, coton, laine et soie	5.469 20	»	»	»	»	»	»	
Toiles métalliques	622 79	»	»	»	»	»	»	
Tresses de paille et jute, Cabas, Paillassons, Sparterie, Rempaillage de chaises, Nattes en cheveux et en paille	15.710 55	»	1 06	»	23 93	»	62 70	
Triage de légumes, noix, moutarde, Cassage de noix et d'amandes	24.398 22	1.534 10	117 90	»	»	180 68	»	1
Tricotage de bas	587 71	»	»	»	»	»	»	
Vannerie	5.546 17	»	»	»	»	»	»	1
Travaux divers	17.367 12	2.093 39	1.138 10	38 28	263 91	3.066 65	266 07	2
TOTAUX	524.607 93	15.222 61	4.264 83	2.218 56	12.963 43	10.553 41	2.485 12	21

Digitized by Google

Loiret.	Lot.	Lot-et-Garonne.	Lozère.	Maine-et-Loire.	Manche.	Marne.	Marne (Haute-).	Mayenne.	Meurthe-et-Moselle.	Meuse.	A REPORTER
0	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
83 80	979 85	2.278 35	649 60	4.627 05	3.778 02	7.706 22	1.965 75	2.662 17	8.075 66	3.559 80	184.915 41
»	»	»	»	5.883 91	»	»	»	»	»	»	8.083 88
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.475 84
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	48.40	»	»	»	693 35	»	1.553 18
»	»	»	»	»	»	22.738 65	»	»	2.040 45	»	36.344 07
14 27	49 51	165 46	»	4.008 47	2.582 57	927 20	»	3.262 88	57 79	455 40	63.928 65
11 18	»	160 20	»	1.081 11	»	»	»	»	»	»	34.952 13
»	»	1.355 97	»	»	»	»	»	»	»	»	1.380 67
»	»	»	»	»	4.611 87	12.946 67	6.282 25	4.106 11	29.432 28	21.098 84	213.052 10
10 40	»	»	324 02	»	»	1.179 20	»	»	»	»	45.821 05
»	2.671 21	1.016 65	691 37	1.833 02	»	37 25	»	»	»	»	10.578 15
»	»	33 60	»	»	64 35	152 86	»	172 23	3.252 04	»	11.523 98
»	»	»	25 50	»	60 09	»	»	»	12.688 38	»	15.277 72
»	»	»	»	»	»	»	»	46 57	»	»	2.506 12
10 16	»	»	3 60	182 80	»	344 41	»	89 95	1.602 65	33 25	13.763 98
»	»	»	50 06	»	133 20	58	»	»	31	»	16.930 15
»	»	»	»	»	»	471 91	»	»	»	»	574 46
»	»	»	»	»	»	4.818 18	»	»	»	»	17.277 14
»	»	672 95	»	»	»	»	»	»	»	»	30.034 18
»	»	»	»	»	»	»	»	»	8.839 15	»	9.372 24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.268 15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6.887 68
»	»	»	»	»	7	913	»	»	787 21	69 94	2.389 62
»	38 54	61 97	23 50	»	201 56	»	»	»	»	»	5.794 77
»	»	»	»	»	»	23.719 77	»	»	»	»	24.342 56
3 67	»	»	345 40	»	43 04	74 50	»	»	»	»	17.094 85
9 81	»	»	»	1.020 40	»	1.334 03	101 10	332 11	1.524 68	44 72	32.229 71
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	587 71
9 05	»	77 31	»	4.461 78	»	»	»	»	»	»	11.263 55
1 97	»	»	11 56	1.201 34	291 43	234 19	139 11	57 21	328 64	131 23	29.597 08
1 31	3.739 11	5.822 46	2.124 61	24.299 88	11.821 53	77.656 04	8.488 21	10.729 23	69.353 28	25.392 68	851.893 78

Digitized by Google

INDUSTRIES	REPORT de la page précédente	Morbihan.	Nièvre.	Nord.	Oise.	Orne.	Pas-de-Calais.	Puy-de-Dôme.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
Service intérieur	184.915 41	1.953 64	2.783 73	24.386 74	7.111 54	2.835 08	8.176 59	3.555
Agrafes, Aiguilles, Epingles, Epinglettes, Chaînes, Chaînettes, Chapelets, Perles	8.083 88	»	»	21.760 49	»	»	2.898 10	»
Allumettes, Veilleuses, Bouchons	3 »	»	»	»	»	214 48	»	»
Bonneterie	1.475 84	»	»	»	»	»	»	»
Boutons	»	»	»	»	»	»	599 30	»
Broderie, Dentelles, Fleurs, Ganterie, Passementerie	1.553 18	»	»	»	»	»	32 40	»
Brosserie, Plumeaux, Balais, crins	36.344 07	»	»	136 12	5.814 72	»	»	»
Cardage, Dévidage, Bobinage, Moulinage, Etoupes, Triage de laine, soie et coton, Délissage de chiffons, plumes	63.928 65	4.905 65	48 07	8.905 74	44 92	285 18	1.570 60	53
Cartonnages, Boîtes bougies, Ballons, Jouets d'enfants, Abat-jour, Pétards, Sacs en papier	34.952 13	»	»	260 60	»	746 06	»	»
Chapellerie	1.360 67	»	»	»	»	»	»	»
Chaussonnerie	213.052 10	»	2.496 81	56.807 90	10.943 85	1.755 08	16.747 17	7.99
Copies, Découpage de papier, Papeterie, Imagerie	45.821 05	»	»	20.997 72	»	81 78	5 05	5.83
Corderie, Filets de pêche, Emouchettes	10.578 15	»	»	5.370 21	542 65	3 »	5.060 90	
Cordonnerie et Piquage	11.523 98	14 70	437 81	8.314 50	»	2.344 35	1.627 30	
Corroierie, Sellerie, Cuirs artificiels	15.277 72	»	»	»	»	»	»	
Corsets (fabrication de)	2.506 12	»	»	»	»	»	»	
Couture	13.763 98	»	»	5.922 88	65 64	569 78	979 18	
Ebénisterie, Menuiserie, Tournage, Tonnelerie, Saboterie	16.930 15	»	»	218 50	»	37 40	125 »	10
Echalas	574 46	»	»	»	»	»	»	
Enveloppes de bouteilles	17.277 14	»	»	624 33	»	»	»	
Espadrilles et sandales	30.034 18	»	»	4.387 10	»	»	»	
Filature de laine, chanvre, coton et soie	9.372 24	»	»	»	»	»	»	
Marbrerie, Sculpture, Ouvrages en plâtre, Mosaïque, Gravure	2.268 15	»	»	»	»	»	255 »	
Parapluies et cannes	»	»	»	2.059 37	»	»	»	
Peignage de soies de porcs	»	»	»	»	»	»	»	
Peignes	»	»	»	»	»	»	»	
Serrurerie, Quincaillerie, Coutellerie, Horlogerie, Bijouterie, Ferblanterie, Chaudronnerie, Chevillerie, Blanchisserie de limes, Couverts	6.887 68	»	»	2.062 56	»	»	90 »	
Tailleurs	2.389 62	»	»	3.374 07	»	»	89 40	
Tissage de fil, coton, laine et soie	5.794 77	»	»	4.894 59	»	»	84 »	
Toiles métalliques, Jalousies en fer	24.342 56	»	»	»	»	»	»	
Tresses de paille, Cabas, Paillassons, Sparterie, Rempaillage de chaises, Nattes en cheveux et en paille	17.094 85	»	599 74	»	556 28	113 67	516 58	2.3
Triage de légumes, noix, moutarde, Cassage de noix et d'amandes	32.239 71	»	118 85	372 96	»	»	»	
Tricotage de bas	587 71	»	»	«	»	»	»	
Vannerie, Pelage d'osier	11.363 55	»	»	334 07	»	51 30	»	
Travaux divers	29.597 08	54 80	1.348 53	259 45	63 81	247 36	290 48	1
TOTAUX	851.893 78	6.928 79	7.833 54	171.451.90	25.143 41	9.224 52	39.147 05	20.73

Digitized by Google

Pyrénées (Basses-).	Pyrénées (Hautes-).	Pyrénées-Orientales.	Rhin (Haut-). (Territoire de Belfort.)	Rhône.	Saône (Haute-).	Saône-et-Loire.	Sarthe.	Savoie.	Savoie (Haute-).	Seine.	A REPORTER
10	11	12	13		15	16	17	18	19	20	21
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
965 29	318 88	2.132 35	1.125 10	7.006 26	2.440 68	2.949 05	4.857 77	2.095 10	1.661 40	73.693 67	334.963 76
»	»	»	»	»	»	»	720 88	»	»	37.027 63	70.490 98
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	35 61	253 09
»	»	»	»	»	»	13 30	»	»	»	26 26	1.515 40
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	599 30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	595 40	2.188 98
275 43	»	»	»	»	»	»	1.529 26	»	»	4.335 08	48.436 68
314 91	»	310 75	4.105 03	12.746 33	»	2.769 37	457 51	»	»	2.563 08	103.039 34
»	»	»	»	147 21	»	45 74	1.950 16	»	»	62.314 87	100.416 77
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5.147 38	6.508 05
»	»	»	293 29	25 20	8.848 88	1.282 90	327 40	5.648 87	1.760 26	2.877 17	330.856 93
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39.171 38	111.911 33
»	»	»	»	»	»	9 »	»	»	»	7.734 11	29.298 02
17 71	127 55	884 90	11 »	»	114 25	»	582 37	»	333 40	5.941 96	32.279 28
»	»	»	»	7.409 64	»	»	»	»	»	1.468 25	24.155 61
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.506 12
»	»	»	6 80	3.769 15	203 86	176 66	6 »	»	2 10	98.062 44	123.468 47
1 »	»	»	»	»	35 10	66	»	»	»	»	17.522 15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	574 46
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17.901 47
771 70	862 42	4.683 26	»	»	»	»	»	»	»	»	41.736 66
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9.372 24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.523 15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.128 30	3.187 67
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
100 10	»	»	»	»	»	»	1.125 23	»	»	42.518 17	53.411 24
2 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	284 65	6 148 74
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4.781 07	15.554 43
»	»	»	»	1.067 »	»	1.738 02	»	»	»	2.451 03	29.598 61
885 04	»	9 40	»	748 27	160 71	»	»	13 90	388 62	10.458 16	35.033 62
»	»	195 15	18 27	239 50	»	27 »	497 87	»	»	4.934 15	38.675 60
67 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	654 96
»	»	»	»	5.908 06	»	»	»	»	»	10.633 30	28.290 28
203 44	15 80	»	130 20	5.911 67	726.45	421 57	54 47	623 71	437 70	27.020 51	67.418 83
303 87	1.324 65	8.215 81	5.689 69	44.978 29	12.529 93	9.498 61	12.108 92	8.381 58	4.583 48	445.203 63	1.690.494 42

Digitized by Google

INDUSTRIES	REPORT de la page précédente.	Seine-Inférieure.	Seine-et-Marne.	Seine-et-Oise.	Sèvres (Deux-).	Somme.	Tarn.	Tarn-et-Garonne.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service intérieur	334.963 76	29.292 12	4.426 30	16.218 47	1.442 90	6.329 20	1.156 80	1.436 3
Agrafes, Aiguilles, Epingles, Epinglettes, Chaînes, Chainettes, Chapelets, Perles	70.490 98	5.500 94	»	9.674 33	»	»	»	»
Allumettes, Veilleuses, Bouchons	253 09	»	»	2.98	»	10 30	»	»
Bonneterie	1.515 40	»	»	»	»	»	»	5.7
Boutons	599 30	»	»	»	»	»	»	»
Broderie, Dentelles, Fleurs, Ganterie, Passementerie	2.188 98	2.987 56	15 60	»	»	»	»	»
Brosserie, Plumeaux, Balais	48.436 69	»	»	1.658 94	»	7.358 78	»	»
Cardage, Dévidage, Bobinage, Moulinage, Étoupes, Épluchage, Délissage de chiffons	103.039 34	24.064 80	»	»	798 98	1.463 62	16 27	268 1
Cartonnage, Boîtes à bougies et d'allumettes, Ballons, Jouets d'enfants, Abat-jour, Pétards, Sacs en papier	100.416 77	14.448 58	»	43 00	»	6.149 59	»	»
Chapellerie	6.508 00	»	»	»	»	»	»	»
Chaussonnerie	330.856 93	119.425 19	»	21.130 20	»	»	»	»
Copies, Découpage de papier, Papeterie, Imagerie	111.911 33	»	10 00	»	»	46 97	»	»
Corderie, Filets de pêche, Emouchettes	29.298 02	214 50	4.861 00	9.508 70	142 10	»	»	»
Cordonnerie et piquage	32.279 28	4.408 62	»	182 99	83 55	3.613 79	»	617
Corroierie, Sellerie, Cuirs artificiels	24.155 61	»	»	»	»	»	»	»
Corsets (fabrication de)	2.506 12	1.221 48	»	»	»	»	»	»
Couture	123.468 47	9.970 69	»	530 57	5 00	975 44	»	»
Ebénisterie, Menuiserie, Tourneurs, Tonneliers, Sabotiers	17.522 15	3.027 20	»	382 75	160 80	»	»	165
Echalas	574 46	»	»	»	»	»	»	»
Enveloppes de bouteilles	17.901 47	»	»	»	»	»	»	»
Espadrilles et Sandales	41.738 66	217 26	»	8.797 98		»	2.134 22	3.250
Filature de laine, chanvre, coton et soie	9.372 24	»	»	»	»	»	»	»
Marbrerie, Sculpture, Ouvrages en plâtre, Mosaïque, Gravure	2.523 15	»	»	»	»	»	»	»
Parapluies et cannes	3.187 67	»	»	»	»	»	»	»
Peignage de soies de porcs	»	»	»	»	»	»	»	»
Peignes	»	»	»	»	»	»	»	»
Pilage de pierres	»	»	»	»	»	»	»	»
Serrurerie, Quincaillerie, Coutellerie, Horlogerie, Bijouterie, Ferblanterie, Chaudronnerie, Chevillerie, Blanchisserie de limes, Couverts	53.411 24	1.116 20	»	19 15	»	»	»	»
Tailleurs	6.148 74	724,80	»	567 30	»	»	»	»
Tissage de fil, coton, laine et soie	15.554 43	»	»	»	24.50	»	»	»
Toiles métalliques, jalousies en fer	29.598 61	»	»	»	»	409 60	»	»
Tresses de paille, Cabas, Paillassons, Sparterie, Rempaillage de chaises, Nattes en cheveux et en paille	35.033 62	2.000 46	12.222 77	5.074 17	443 30	475 17	»	1.571
Triage de légumes, noix, moutarde, Cassage de noix et d'amandes	38.675 80	11.230 43	»	1.694 59	18 08	607 32	»	»
Tricotage de bas	654 96	»	»	»	»	»	»	»
Vannerie, pelage d'osier	28.290 28	»	1.776 59	»	»	450 38	»	12
Travaux divers et chantiers extérieurs	67.418 83	576 63	1.729 32	197 77	128 60	»	52.45	»
TOTAUX	1.690.494 42	230.427 46	25.041 58	75.683 89	3.247 81	28.090 16	3.359 74	7.339

Digitized by Google

...	Vaucluse.	Vendée.	Vienne.	Vienne (Haute-).	Vosges.	Yonne.	TOTAL pour la France.	Alger.	Constantine.	Oran.	TOTAL pour l'Algérie.
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
173 51	3.368 45	1.460 62	2.084 11	1.974 45	3.770 60	2.822 82	413.822 66	16.139 64	12.975 27	7.857 17	36.972 08
»	»	»	»	»	»	»	85.666 25	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	266 37	»	»	»	»
»	»	»	7 50	»	»	»	1.528 60	»	»	»	»
»	»	»	»	»		291 68	890 96	»	»	»	»
					»						
»	»	»	»	»	»	»	5.192 14	»	»	»	»
»	»	»	1.845 56	»	»	»	59.499 96	»	298 54	»	298 54
195 26	319 98	1.573 49	1.338 13	1.777 64	4.922 15	»	140.377 76	»	»	628 66	628 66
»	»	»	»	»	»	»	121.057 94	18.873 84	7.632 61	»	26.506 45
»	»	»	»	»	»	»	6.508 05	»	»	»	»
190 34	455 85	»	»	186 62	4.600 05	4.853 87	481.899 05	»	»	»	»
115 36	52 47	12	»	»	»	439 42	112.787 55	»	»	»	»
»	»	»	112 39	»	5 00	56 02	44.197 73	»	»	»	»
158 04	200 53	»	»	»	»	1.145 91	43.055 76	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	24.155 61	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	3.727 60	»	»	»	»
»	9 10	»	17 65	140 50	4.780 03	32 03	139.929 48	71 »	»	»	71 00
»	»	»	103 88	»	18 60	151 49	21 532 37	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	574 46	»	»	»	»
»	17 14	»	»	18 99	»	29 40	17 967 00	»	»	»	»
»	1.545 75	»	»	»	»	»	57.694 21	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	9.372 24	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	180 72	2.703 87	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	3.187 67	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	13 92	54.560 51	»	»	»	»
63 15	9 70	»	»	»	»	»	7.513 69	»	»	»	»
33 83	3 40	»	»	162 10	1.489 50	9 75	17.277 60	»	»	»	»
»	»	»		»	113 40	»	30.121 61	»	»	»	»
185 04	3.115 24	»	907 15	0 44	157 85	2.478 78	66.185 31	10.584 89	5.933 84	3.294 43	19.813 16
»	501 74	»	1.015 23	2 80	278 43	421 04	54.445 46	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	654 96	»	»	»	»
»	456 17	904 88	»	»	»	122 36	32.015 14	1.970 94	»	»	1.970 94
115 32	602 35	95 01	387 41	259 48	658 50	1.214 78	74.536 45	46.116 32	21.881 88	67.119 30	135.117 50
15 85	10.689 87	4.046 00	7.819 01	4.523 02	20.794 20	14.263 99	2.134.906 04	93.756 63	48.722 14	78.899 56	221.378 33

Digitized by Google

TABLEAU N° VIII. — Répartition du produit du travail pendant l'anné

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	NOMBRE de journées de travail.		NOMBRE moyen des détenus occupés pendant l'année dans les prisons du département.		NOMBRE DES DÉTENUS OCCUPÉS au 31 décembre 1893.						NOMBRE des inoccupés.		PRODUIT DU TRAVAIL (gratifications comprises	
						Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi		Condamnés.		TOTAL					
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	FRANCE													fr. c	fr
1	Ain	15.397	393	50	1	12	1	49	»	61	1	46	2	8.327 07	202
2	Aisne	38.548	7.265	126	24	11	»	132	29	143	29	120	34	21.570 78	3.630
3	Allier	28.455	2.678	93	9	6	»	110	8	116	8	125	12	14.737 06	1.186
4	Alpes (Basses-)	2.227	79	7	»	5	»	20	1	25	1	37	3	778 39	24
5	Alpes (Hautes-)	1.865	521	6	2	»	»	4	»	4	»	6	2	718 68	271
6	Alpes-Maritimes	33.496	4.400	109	14	6	»	24	1	30	1	185	24	15.810 96	1.[illegible]
7	Ardèche	4.908	255	16	1	2	1	13	1	15	2	36	2	2.275 76	151
8	Ardennes	17.523	2.371	57	8	11	1	43	7	54	8	49	12	10.984 62	1.135
9	Ariège	2.945	318	10	1	3	»	9	»	12	»	7	5	1.001 72	73
10	Aube	26.971	3.802	88	12	13	1	104	8	117	9	46	16	26.220 45	2.572
11	Aude	9.035	828	29	3	»	»	10	2	10	2	120	14	4.530 38	412
12	Aveyron	9.713	651	32	2	2	2	28	2	30	4	47	5	3.651 50	332
13	Bouches-du-Rhône	52.944	15.083	172	49	22	11	176	22	198	33	413	24	33.838 15	3.352
14	Calvados	48.679	12.788	159	42	»	»	18	6	18	6	315	89	25.289 30	5.[illegible]
15	Cantal	6.034	1.029	20	3	4	1	16	4	20	5	18	1	3.055 96	368
16	Charente	90.068	2.860	293	9	252	1	86	7	338	8	69	9	43.807 31	1.[illegible]
17	Charente-Infér[illegible]	19.089	2.922	62	10	5	1	60	9	65	10	52	10	7.273 73	1.[illegible]
18	Cher	19.751	1.650	64	5	7	»	63	8	70	8	41	9	9.417 58	1.[illegible]
19	Corrèze	5.483	989	18	3	4	1	9	2	13	3	15	8	1.455 78	1[illegible]
20	Corse	5.922	526	19	2	»	2	24	2	24	4	195	7	2.731 39	1[illegible]
21	Côte-d'Or	19.360	3.460	64	11	14	3	53	8	67	11	38	16	11.077 51	1.[illegible]
22	Côtes-du-Nord	25.716	6.991	84	23	15	7	83	13	98	20	29	7	5.450 01	1.[illegible]
23	Creuse	4.225	1.089	14	3	»	»	8	4	8	4	32	6	1.551 60	2[illegible]
24	Dordogne	14.499	2.146	47	7	19	1	54	2	73	3	16	7	4.822 11	7[illegible]
25	Doubs	40.143	3.859	131	12	32	1	150	18	182	19	105	6	24.732 99	1.[illegible]
26	Drôme	14.258	1.087	46	4	»	2	39	3	39	5	46	1	8.868 51	6[illegible]
27	Eure	72.223	8.190	235	27	39	3	204	29	243	32	48	11	46.554 71	3.[illegible]
28	Eure-et-Loir	33.809	2.870	110	9	14	2	100	6	114	8	43	8	22.600 18	1.[illegible]
29	Finistère	62.052	29.812	202	97	34	8	149	110	183	118	23	16	17.016 30	5.[illegible]
30	Gard	13.784	1.674	45	5	»	1	52	4	52	5	131	3	7.603 63	9[illegible]
31	Garonne (Haute-)	16.864	2.672	55	9	8	2	37	8	45	10	61	9	9.757 80	1.[illegible]
32	Gers	4.133	985	13	3	4	»	20	»	24	»	18	4	968 05	1[illegible]
33	Gironde	64.558	11.514	210	38	11	2	232	49	243	51	175	15	29.095 32	5.[illegible]
34	Hérault	21.992	2.127	72	7	6	»	75	5	81	5	196	24	9.035 17	1[illegible]
35	Ille-et-Vilaine	40.008	10.913	131	36	12	3	154	43	166	46	162	17	11.718 33	3.[illegible]
36	Indre	9.345	824	30	3	11	1	26	2	37	3	24	»	5.463 33	5[illegible]
37	Indre-et-Loire	29.238	4.940	95	16	35	4	90	15	125	19	49	8	15.531 75	1.[illegible]
38	Isère	25.637	1.864	84	6	7	1	87	3	94	4	100	7	14.318 14	1[illegible]
39	Jura	8.597	1.235	28	4	3	1	23	3	26	4	24	4	3.788 05	5[illegible]
40	Landes	6.751	577	22	2	4	»	20	»	24	»	22	7	2.056 82	2[illegible]
41	Loir-et-Cher	20.830	2.577	68	8	6	3	54	4	60	7	70	8	11.932 77	1.[illegible]
42	Loire	21.372	3.858	70	13	»	»	70	18	70	18	94	9	8.928 06	1.[illegible]
43	Loire (Haute-)	4.977	1.364	16	5	1	»	18	4	19	4	20	3	1.960 57	3[illegible]
44	Loire-Inférieure	40.410	7.791	132	25	»	»	159	22	159	22	68	7	18.940 07	3.[illegible]
45	Loiret	24.727	2.229	81	7	14	»	98	9	108	9	125	19	16.[illegible]	4[illegible]
46	Lot	10.166	763	33	3	3	»	26	3	29	3	5	2	3.[illegible]	6[illegible]
47	Lot-et-Garonne	13.430	1.593	44	5	23	4	41	1	64	5	36	7	5.[illegible]	1[illegible]
48	Lozère	4.591	255	15	1	1	»	14	»	15	»	23	»	2.055 95	[illegible]
49	Maine-et-Loire	44.703	6.711	145	22	27	5	114	14	141	19	129	18	21.[illegible]	3[illegible]
50	Manche	31.506	11.711	103	38	20	6	91	29	111	35	75	24	9.261 13	3[illegible]
51	Marne	82.263	8.728	268	28	37	4	264	29	301	33	148	31	72.753 41	1[illegible]
52	Marne (Haute-)	14.845	886	48	3	2	2	51	2	53	4	40	2	8.033 53	[illegible]
53	Mayenne	27.432	2.754	89	9	10	2	146	10	156	12	119	7	9.793 52	[illegible]
54	Meurthe-et-Mos.	73.447	6.141	239	20	42	»	227	22	269	22	146	23	64.953 63	1[illegible]
55	Meuse	26.494	3.771	86	12	15	»	99	11	114	11	26	4	22.577 09	[illegible]
56	Morbihan	23.622	5.623	77	18	12	»	61	9	73	9	47	7	5.534 29	1[illegible]

Digitized by Google

CE ET DE CORRECTION

93. — Nombre des travailleurs et des inoccupés au 31 décembre 1893.

PRODUIT par journée de travail.			MOYENNE du produit du travail par journée de détention.			RÉPARTITION DU PRODUIT DU TRAVAIL					GRATIFICATIONS pour le travail.		NUMÉROS D'ORDRE
Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Moyenne générale pour les deux sexes.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Moyenne générale pour les deux sexes.	AU TRÉSOR	A L'ENTREPRENEUR	AUX DÉTENUS (gratifications comprises). Hommes et jeunes garçons.	AUX DÉTENUS (gratifications comprises). Femmes et jeunes filles.	TOTAL	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
54	» 52	» 54	» 28	» 11	» 27	»	3.793 »	4.631 14	105 42	8.529 56	20 40	»	1
56	» 50	» 55	» 22	» 19	» 22	»	12.051 23	11.294 51	1.845 94	25.191 67	171 92	»	2
52	» 44	» 51	» 22	» 17	» 22	»	7.748 16	7.482 60	693 05	15.923 81	75 26	91 50	3
35	» 30	» 35	» 10	» 06	» 10	109 89	»	680 65	12 20	802 74	»	»	4
38	» 51	» 41	» 09	» 24	» 11	466 79	»	382 07	141 04	989 90	8 45	»	5
47	» 20	» 44	» 17	» 09	» 16	»	7.830 72	8.380 98	478 68	16.690 38	1 »	»	6
56	» 59	» 47	» 12	» 13	» 12	»	1.160 36	1.164 48	101 92	2.426 76	8 60	»	7
62	» 47	» 60	» 30	» 17	» 28	»	5.510 63	5.920 34	583 60	12.014 57	334 70	»	8
31	» 23	» 33	» 18	» 08	» 17	»	483 22	546 67	45 43	1.075 32	»	»	9
97	» 68	» 93	» 49	» 28	» 46	»	13.381 »	13.961 62	1.452 76	28.795 38	91 91	0 09	10
50	» 50	» 50	» 13	» 12	» 13	»	2.327 48	2.373 40	241 60	4.942 48	21 99	19 50	11
38	» 35	» 37	» 15	» 10	» 15	»	1.826 01	1.923 17	128 82	3.878 »	71 50	»	12
63	» 28	» 56	» 16	» 16	» 16	»	18.317 39	17.480 83	2.364 68	38.162 90	»	»	13
52	» 45	» 51	» 21	» 17	» 20	»	14.379 42	13.620 06	3.108 24	31.107 72	478 77	170 51	14
51	» 30	» 47	» 23	» 13	» 21	»	1.557 12	1.637 63	164 37	3.359 12	4 15	»	15
49	» 37	» 48	» 34	» 16	» 33	»	15.875 30	28.423 05	569 91	44.868 26	609 95	6 »	16
38	» 38	» 38	» 18	» 16	» 17	»	3.962 58	3.819 15	589 74	8.371 47	65 »	»	17
36	» 36	» 47	» 28	» 13	» 25	»	4.808 04	4.881 22	324 68	10.013 94	1 75	»	18
27	» 34	» 28	» 11	» 11	» 11	»	829 73	762 25	199 53	1.791 51	11 04	34 20	19
35	» 36	» 45	» 03	» 03	» 03	»	1.421 37	1.389 19	113 40	2.923 96	24 »	»	20
57	» 48	» 53	» 30	» 24	» 29	»	5.416 97	6.448 95	877 49	12.743 41	105 85	4 »	21
21	» 20	» 21	» 13	» 12	» 13	»	3.227 42	2.862 59	715 03	6.805 04	0 50	»	22
17	» 25	» 33	» 12	» 10	» 11	»	860 15	792 88	122 03	1.775 06	»	»	23
34	» 24	» 32	» 15	» 10	» 14	»	2.678 42	2.391 18	274 27	5.343 87	54 90	»	24
52	» 35	» 59	» 31	» 13	» 29	»	11.275 51	14.067 73	737 86	26.081 10	404 42	»	25
52	» 56	» 62	» 26	» 20	» 26	»	4.493 94	4.837 01	151 42	9.482 37	58 76	» 38	26
35	» 43	» 62	» 41	» 20	» 38	»	22.629 76	25.596 13	1.848 01	50.073 90	1.777 84	65 41	27
17	» 43	» 65	» 43	» 22	» 41	»	11.066 61	12.129 66	639 91	23.835 18	1.054 59	2 95	28
17	» 19	» 21	» 22	» 16	» 20	»	10.774 60	9.033 71	2.977 62	22.785 93	168 78	» 50	29
15	» 40	» 54	» 15	» 14	» 15	»	3.884 30	4.021 08	364 07	8.269 45	48 77	1 04	30
38	» 46	» 56	» 27	» 19	» 26	»	4.961 62	5.362 33	674 96	10.999 11	228 20	»	31
13	» 28	» 24	» 09	» 09	» 09	410 22	»	664 63	148 10	1.222 95	»	»	32
5	» 50	» 46	» 21	» 24	» 21	»	16.600 88	15.152 16	3.147 46	34.900 50	378 45	55 05	33
11	» 41	» 41	» 11	» 08	» 11	»	4.798 40	4.658 10	448 56	9.905 06	»	»	34
9	» 35	» 31	» 11	» 16	» 12	»	7.494 »	6.060 70	1.980 65	15.535 35	44 25	» 50	35
8	» 48	» 57	» 26	» 21	» 25	»	2.748 09	2.894 77	214 57	5.857 43	»	»	36
3	» 34	» 50	» 29	» 18	» 28	»	7.849 98	8.454 94	917 85	17.222 77	75 53	»	37
6	» 48	» 55	» 22	» 13	» 21	»	7.136 35	7.593 63	492 63	15.222 61	127 55	»	38
4	» 39	» 43	» 19	» 13	» 18	»	1.906 17	2.093 08	265 58	4.264 83	4 75	1 50	39
1	» 28	» 30	» 16	» 06	» 15	830 50	»	1.287 42	100 64	2.218 56	»	»	40
7	» 40	» 55	» 27	» 19	» 26	»	6.089 23	6.330 47	544 73	13.963 43	»	»	41
2	» 42	» 42	» 15	» 16	» 15	»	5.056 25	4.619 36	877 80	10.553 41	3 »	»	42
9	» 38	» 39	» 13	» 22	» 14	»	1.163 32	1.042 62	279 18	2.485 12	66 60	»	43
3	» 35	» 45	» 27	» 20	» 26	10.541 30	»	9.679 55	1.432 70	21.653 55	43 64	22 50	44
8	» 60	» 63	» 27	» 24	» 27	»	8.750 20	8.874 27	782 84	18.407 31	206	»	45
5	» 32	» 34	» 25	» 11	» 23	»	1.735 55	1.860 85	142 71	3.739 11	1	»	46
9	» 34	» 39	» 18	» 13	» 17	»	2.556 69	2.959 08	306 69	5.822 46	114 24	» 45	47
5	» 27	» 44	» 21	» 00	» 20	»	1.046 39	1.012 19	36 03	2.124 61	»	»	48
4	» 42	» 47	» 27	» 25	» 27	»	11.543 45	11.269 50	1.486 93	24.299 88	347 38	32 »	49
3	» 22	» 27	» 15	» 11	» 13	»	5.578 96	4.898 85	1.313 72	11.821 53	186 62	»	50
3	» 53	» 80	» 54	» 22	» 49	»	36.330 32	38.734 84	2.590 88	77.656 04	1.187 36	33 50	51
1	» 51	» 54	» 27	» 23	» 27	»	4.129 97	4.114 50	263 74	8.488 21	»	»	52
1	» 34	» 36	» 16	» 17	» 16	»	5.231 04	5.007 62	490 57	10.729 23	103 10	»	53
1	» 72	» 87	» 51	» 33	» 49	»	31.412 27	35.721 62	2.219 39	69.353 28	1.204 52	»	54
1	» 75	» 88	» 50	» 43	» 49	»	11.780 57	12.147 60	1.464 51	25.392 68	305 94	7 50	55
1	» 25	» 24	» 14	» 16	» 14	3.312 14	»	2.898 39	718 26	6.928 79	»	»	56

Digitized by Google

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	NOMBRE de journées de travail.		NOMBRE moyen des détenus occupés pendant l'année dans les prisons du département.		NOMBRE DES DÉTENUS OCCUPÉS au 31 décembre 1893.						NOMBRE des inoccupés.		PRODUIT DU TRAVAIL (gratifications comprises)	
						Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.		Condamnés.		TOTAL					
		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
														fr. c.	fr.
57	Nièvre	15.576	1.170	51	4	11	1	51	»	62	1	29	1	7.296 60	536
58	Nord	233.405	37.153	760	121	69	7	776	123	845	130	505	79	150.700 82	20.738
59	Oise	39.436	6.352	128	21	13	2	178	18	191	20	91	16	22.136 05	3.007
60	Orne	21.034	3.853	69	13	»	»	10	2	10	2	137	14	7.814 99	1.569
61	Pas-de-Calais	56.210	9.598	184	31	19	3	211	28	230	31	113	18	34.012 13	5.133
62	Puy-de-Dôme	29.231	2.064	96	7	32	2	92	2	124	4	53	5	19.846 02	906
63	Pyrénées (Basses)	21.436	3.216	70	10	25	2	28	5	53	7	67	9	4.854 15	739
64	Pyrénées (Hautes)	5.239	835	17	3	5	»	14	1	19	1	32	4	1.192 70	131
65	Pyrénées-Orient.	15.304	818	50	3	»	»	68	2	68	2	66	7	7.811 52	401
66	Rhin (Haut-)	8.975	1.986	29	6	17	1	31	10	48	11	11	1	4.776 18	913
67	Rhône	60.960	13.932	199	45	»	19	168	43	168	62	260	25	29.243 78	5.738
68	Saône (Haute-)	18.637	1.027	61	3	14	3	48	4	62	7	53	11	12.097 94	431
69	Saône-et-Loire	14.641	1.148	48	4	1	1	61	4	62	5	111	5	9.072 96	428
70	Sarthe	23.124	3.249	75	10	3	1	119	13	122	14	86	8	10.683 42	1.425
71	Savoie	14 810	1.001	48	3	18	1	48	2	66	3	32	2	7.937 63	443
72	Savoie (Haute-)	9.012	988	29	3	»	»	27	1	27	1	50	6	4.169 03	414
73	Seine	633.425	182.289	2.063	594	402	168	1.653	791	2.055	959	1.515	395	358.045 82	87.157
74	Seine-Inférieure	210.807	39.899	687	130	90	4	627	144	717	148	115	7	205.188 56	25.238
75	Seine-et-Marne	40.280	3.284	131	11	13	»	126	13	139	13	52	14	23.464 72	1.576
76	Seine-et-Oise	125.880	16.052	411	52	104	16	421	33	525	49	199	23	68.753 04	6.930
77	Sèvres (Deux-)	10.152	1.259	33	4	8	2	39	4	47	6	14	5	2.879 23	388
78	Somme	36.526	6.945	119	23	17	6	153	24	170	30	113	17	24.525 91	3.561
79	Tarn	7.316	844	24	3	4	»	23	1	27	1	31	2	3.054 47	306
80	Tarn-et-Garonne	11.186	942	36	3	3	»	48	3	51	3	19	2	6.868 44	476
81	Var	18.119	1.563	59	5	5	»	76	8	84	8	115	9	8.294 74	802
82	Vaucluse	24.047	503	79	2	9	»	81	1	90	1	52	3	10.451 57	208
83	Vendée	12.300	1.326	40	4	5	»	58	6	63	6	39	4	3.441 51	600
84	Vienne	15.521	1.068	51	4	13	1	57	3	70	4	13	3	7.223 60	566
85	Vienne (Haute-)	15.687	2.453	51	8	20	2	50	9	70	11	14	6	3.863 12	636
86	Vosges	34.940	4.852	114	16	25	3	113	9	138	12	46	9	18.760 56	2.033
87	Yonne	21.326	2.014	69	6	19	3	67	7	86	10	30	4	13.235 09	1.029
	Totaux	3.236.605	580.679	10.543	1.891	1.810	339	9.705	1.945	11.515	2.284	8.518	1.349	1.874.931 18	259.973
		3.817.284		12.434		2.149		11.650		13.799		9.867		2.134.906 69	
	ALGÉRIE														
	Alger	206.401	6.288	672	20	»	»	69	»	69	»	2.005	46	90.490 73	3.599
	Constantine	115.986	»	378	»	33	»	437	»	470	»	998	25	48.722 19	»
	Oran	192.142	3.094	626	10	»	»	611	5	611	5	711	14	78.437 56	900
	Totaux	514.529	9.382	1.676	30	33	»	1.117	5	1.150	5	3.714	85	217.650 48	3.799
		523.911		1.706		33		1.122		1.155		3.799		221.370 33	

Digitized by Google

PRODUIT par journée de travail.			MOYENNE du produit du travail par journée de détention.			RÉPARTITION DU PRODUIT DU TRAVAIL					GRATIFICATIONS pour le travail.		NUMÉROS D'ORDRE
						AU TRÉSOR	L'ENTREPRENEUR	AUX DÉTENUS (gratifications comprises)		TOTAL			
Jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Moyenne générale pour les deux sexes.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Moyenne générale pour les deux sexes.			Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.		Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	
	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
17	» 46	» 47	» 21	» 18	» 21	»	3.718 45	3.803 50	321 59	7.833 54	157 01	28 50	57
35	» 56	» 63	» 34	» 28	» 33	21.825 18	56.342 01	82.294 52	11.000 19	171.451 90	2.294 89	183 40	58
16	» 47	» 55	» 23	» 21	» 23	»	12.172 86	11.399 26	1.571 29	25.143 41	324 42	6 75	59
37	» 37	» 37	» 16	» 17	» 16	»	4.445 39	4.058 30	720 83	9.224 52	47 75	»	60
11	» 53	» 59	» 26	» 23	» 26	»	19.003 05	17.560 27	2.583 73	39.147 05	138 57	0 45	61
38	» 44	» 66	» 34	» 20	» 33	»	9.449 87	10.798 14	504 96	20.752 97	586 41	4 00	62
23	» 23	» 23	» 13	» 11	» 12	2.097 67	»	3.023 64	482 56	5.603 87	1 20	0 40	63
13	» 16	» 22	» 09	» 05	» 08	466 92	»	755 21	102 52	1.324 65	3	»	64
31	» 49	» 51	» 24	» 11	» 22	»	3.797 59	4.209 75	208 47	8.215 81	216 20	»	65
53	» 46	» 52	» 21	» 21	» 21	»	2.456 47	2.749 55	483 67	5.689 69	»	»	66
34	» 41	» 60	» 31	» 17	» 28	»	19.937 52	21.661 24	3.379 53	44.978 29	352 »	37 65	67
35	» 42	» 64	» 33	» 10	» 30	»	5.774 97	6.527 04	227 92	12.529 93	1 50	»	68
32	» 37	» 60	» 19	» 09	» 18	»	4.512 81	4.743 32	242 48	9.498 61	21 05	»	69
36	» 44	» 46	» 22	» 17	» 21	»	5.893 02	5.483 29	732 61	12.108 92	166 56	1 50	70
43	» 44	» 53	» 22	» 21	» 22	»	3.541 13	4.581 12	259 33	8.381 58	276 55	»	71
16	» 41	» 45	» 16	» 16	» 16	»	2.098 19	2.284 95	220 34	4.583 48	105 97	»	72
17	» 48	» 54	» 28	» 19	» 25	176.055 15	23.206 47	195.712 71	50.229 30	445.203 63	7.988 49	55 00	73
17	» 63	» 92	» 51	» 30	» 48	»	109.167 46	107.907 41	13.352 59	230.427 46	2.916 66	791 25	74
18	» 48	» 57	» 33	» 20	» 32	»	11.682 74	12.471 09	887 75	25.041 58	196 85	2 20	75
15	» 43	» 53	» 31	» 27	» 31	»	35.122 28	36.850 88	3.710 73	75.683 89	830 »	»	76
28	» 29	» 28	» 16	» 15	» 16	»	1.527 70	1.510 90	209 21	3.247 81	5 10	0 50	77
17	» 51	» 64	» 26	» 23	» 25	»	13.432 51	12.834 12	1.823 53	28.090 16	232 65	»	78
12	» 36	» 41	» 17	» 12	» 17	»	1.586 78	1.617 51	155 45	3.359 74	31 94	»	79
11	» 51	» 61	» 37	» 18	» 34	»	3.485 98	3.609 98	243 08	7.339 04	54 70	»	80
16	» 51	» 46	» 15	» 15	» 15	»	4.400 61	4.298 45	416 79	9.115 85	55 30	»	81
13	» 41	» 43	» 20	» 10	» 20	»	6.229 95	4.322 35	107 57	10.659 87	94 06	»	82
18	» 46	» 30	» 13	» 21	» 14	»	»	1.741 01	311 01	4.046 »	»	»	83
17	» 56	» 47	» 28	» 21	» 27	1.993 98	3.754 08	3.753 35	311 58	7.819 01	13 19	1 60	84
15	» 27	» 25	» 12	» 10	» 11	»	2.203 21	1.962 83	356 98	4.523 02	1 50	8 85	85
14	» 42	» 52	» 32	» 23	» 31	»	9.585 66	10.072 01	1.136 53	20.794 20	100 10	»	86
12	» 51	» 61	» 32	» 18	» 30	»	6.417 29	7.258 30	588 40	14.263 99	185 46	»	87
8	» 45	» 56	» 28	» 19	» 27	218.109 74	764.414 38	1.010.185 00	142.196 92	2.134.906 04	27.652 01	1.671 13	
» 56			» 27			2.134.906 04					29.323 14		
	» 52	» 44	» 13	» 17	» 13	»	48.259 79	43.759 35	1.737 49	93.756 63	481 55	»	
	»	» 42	» 11	»	» 11	»	23.717 13	25.005 01	»	48.722 14	9 65	»	
	» 15	» 40	» 15	» 04	» 15	»	39.273 11	39.395 45	231 »	78.899 56	224 45	»	
	» 40	» 42	» 13	» 10	» 13	»	111.250 03	108.159 81	1.968 49	221.378 33	715 65	»	
42			» 13			221.378 33					715 65		

Digitized by Google

CHAMBRES ET DÉPOTS DE

TABLEAU UNIQUE. — Mouvement de la population des chambre

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	NOMBRE au 31 décembre 1892.		POPULATION au 31 décembre 1892.				ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1893					
				DÉTENUS CIVILS				DÉTENUS CIVILS					
								arrêtés dans le ressort de la brigade de gendarmerie.		de passage.			
		des chambres de sûreté.	des dépôts de sûreté.	Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles.	Militaires et marins.	TOTAL	Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles.	Militaires et marins.	TOTA
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	1
1	Ain	48	»	»	»	»	»	649	30	116	4	46	
2	Aisne	38	»	»	»	1	1	1.033	161	191	19	41	1
3	Allier	31	»	»	»	»	»	777	34	»	»	15	
4	Alpes (Basses-)	31	»	»	»	»	»	99	7	148	7	23	
5	Alpes (Hautes-)	29	»	»	»	»	»	203	17	118	8	32	
6	Alpes-Maritimes	34	»	»	»	»	»	493	22	292	16	109	
7	Ardèche	38	»	2	»	»	2	313	20	92	3	4	
8	Ardennes	34	»	»	»	»	»	365	67	28	1	57	
9	Ariège	30	»	»	»	»	»	75	14	19	5	2	
10	Aube	24	1	»	»	»	»	264	25	52	2	1	
11	Aude	28	5	»	»	»	»	438	23	82	»	4	
12	Aveyron	46	»	»	»	»	»	327	41	28	7	5	
13	Bouches-du-Rhône	36	»	»	»	»	»	434	29	303	10	31	
14	Calvados	40	1	»	»	»	»	1.710	270	»	»	13	1
15	Cantal	25	»	»	»	»	»	136	16	20	1	»	
16	Charente	27	»	»	»	»	»	251	34	12	»	1	
17	Charente-Inférieure	38	»	»	»	»	»	265	24	109	18	11	
18	Cher	59	1	»	»	»	»	675	43	64	»	4	
19	Corrèze	30	1	»	»	»	»	192	33	13	1	10	
20	Corse	100	6	»	»	»	»	336	46	1.720	89	9	
21	Côtes-du-Nord	43	»	»	»	»	»	1.086	182	84	20	19	1
22	Côte-d'Or	36	»	»	»	»	»	269	22	42	2	30	
23	Creuse	26	»	1	»	»	1	197	30	»	»	2	
24	Dordogne	53	»	»	»	»	»	390	60	97	10	5	
25	Doubs	36	»	»	»	»	»	469	74	191	6	15	
26	Drôme	36	»	»	»	»	»	482	17	97	»	14	
27	Eure	39	»	»	»	»	»	780	83	340	50	44	1
28	Eure-et-Loir	25	1	»	»	»	»	464	20	175	17	11	
29	Finistère	42	»	»	»	»	»	550	87	120	15	7	
30	Gard	39	2	»	»	»	»	696	58	89	»	13	
31	Garonne (Haute-)	38	»	»	»	»	»	224	37	61	3	16	
32	Gers	30	»	»	»	»	»	217	54	7	2	2	
33	Gironde	56	»	»	»	»	»	819	65	183	10	16	1
34	Hérault	33	»	1	»	»	1	704	40	64	2	18	
35	Ille-et-Vilaine	40	»	1	»	»	1	2.280	138	127	2	10	2
36	Indre	50	»	1	»	»	1	248	5	37	»	2	
37	Indre-et-Loire	51	»	»	»	»	»	544	36	49	2	3	
38	Isère	53	»	»	»	»	»	804	39	347	16	15	1
39	Jura	36	»	2	»	»	2	334	45	54	5	11	
40	Landes	29	»	»	»	»	»	251	35	14	1	1	
41	Loir-et-Cher	50	»	1	1	»	2	615	22	82	5	3	
42	Loire	31	»	»	»	»	»	627	48	52	2	7	
43	Loire (Haute-)	32	»	»	»	»	»	185	17	39	6	5	
44	Loire-Inférieure	45	»	»	»	»	»	571	40	57	2	1	
45	Loiret	36	2	»	»	»	»	443	34	43	»	10	
46	Lot	26	»	»	»	»	»	150	28	38	4	»	
47	Lot-et-Garonne	34	»	»	»	»	»	339	33	26	»	4	
48	Lozère	27	4	»	»	»	»	127	7	61	2	»	
49	Maine-et-Loire	49	»	»	»	»	»	535	37	252	8	11	
50	Manche	47	»	1	»	»	1	1.527	214	24	»	23	
51	Marne	32	»	»	»	»	»	482	53	170	»	15	
52	Marne (Haute-)	26	3	»	»	»	»	294	20	93	1	3	
53	Mayenne	31	»	»	»	»	»	1.020	47	141	2	7	1
54	Meurthe-et-Moselle	32	»	»	»	»	»	631	46	253	5	26	1
55	Meuse	33	»	»	»	»	»	334	39	153	1	3	

Digitized by Google

RETÉ DES DÉPARTEMENTS

lépôts de sûreté des départements pendant l'année 1893.

SORTIES pendant l'année 1893.			POPULATION au 31 décembre 1893.				JOURNÉES DE DÉTENTION				ÉVADÉS		NUMÉROS D'ORDRE
NUS CIVILS		Militaires et marins.	TOTAL	DÉTENUS CIVILS		Militaires et marins.	TOTAL	DÉTENUS CIVILS		Militaires marins.	TOTAL	repris.	non repris.	
es s s.	Femmes et jeunes filles.			Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles.			Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles.					
—	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
5	34	46	845	»	»	»	»	786	37	90	913	»	»	1
4	180	42	1.446	»	»	»	»	1.244	186	81	1.511	»	»	2
7	34	15	826	»	»	»	»	828	35	19	882	»	»	3
7	14	23	284	»	»	»	»	271	16	32	319	»	»	4
11	25	32	378	»	»	»	»	323	25	34	382	»	»	5
15	38	109	932	»	»	»	»	942	51	127	1.120	»	»	6
17	23	4	434	»	»	»	»	430	25	4	459	»	»	7
13	68	57	518	»	»	»	»	396	99	108	603	»	»	8
14	19	2	115	»	»	»	»	95	19	4	118	»	»	9
16	27	1	344	»	»	»	»	316	27	2	345	»	»	10
10	23	4	547	»	»	»	»	520	23	5	548	»	»	11
15	48	5	408	»	»	»	»	400	53	7	460	»	»	12
18	48	31	807	»	»	»	»	845	66	28	939	»	»	13
10	270	13	1.993	»	»	»	»	1.710	270	23	2.003	»	»	14
16	17	»	173	»	»	»	»	161	18	»	179	»	»	15
13	34	1	298	»	»	»	»	263	34	1	298	»	»	16
71	42	11	427	»	»	»	»	375	42	21	438	»	»	17
19	43	4	786	»	»	»	»	769	44	4	817	»	»	18
15	34	10	249	»	»	»	»	205	34	10	249	»	»	19
56	135	9	2.200	»	»	»	»	2.056	135	9	2.200	»	»	20
70	202	19	1.391	»	»	»	»	1.170	202	37	1.409	»	»	21
11	24	30	365	»	»	»	»	312	24	36	372	»	»	22
18	30	2	230	»	»	»	»	200	31	4	235	»	»	23
17	70	5	562	»	»	»	»	509	77	7	593	»	»	24
50	80	15	755	»	»	»	»	661	80	26	767	»	»	25
19	17	14	610	»	»	»	»	588	17	14	619	»	»	26
20	133	44	1.297	»	»	»	»	1.282	150	55	1.487	»	»	27
19	37	11	687	»	»	»	»	712	46	13	771	»	»	28
50	102	7	779	»	»	»	»	670	102	11	763	»	»	29
15	58	13	856	»	»	»	»	799	66	15	880	»	»	30
15	40	16	341	»	»	»	»	293	38	19	350	»	»	31
14	56	2	282	»	»	»	»	226	56	3	285	»	»	32
12	75	16	1.093	»	»	»	»	998	73	26	1.097	»	»	33
19	42	18	829	»	»	»	»	814	51	19	884	»	»	34
16	140	10	2.556	2	»	»	2	2.406	140	19	2.565	»	»	35
16	5	2	293	»	»	»	»	301	5	2	308	»	»	36
13	38	3	634	»	»	»	»	613	38	3	654	»	»	37
11	55	14	1.220	»	»	»	»	1.187	56	25	1.268	»	»	38
17	50	11	448	3	»	»	3	401	51	17	469	»	»	39
15	36	7	306	»	»	»	»	265	36	10	311	»	»	40
18	28	3	729	»	»	»	»	709	29	3	741	»	»	41
19	50	7	736	»	»	»	»	726	54	13	793	»	»	42
14	23	5	252	»	»	»	»	238	26	8	272	»	»	43
17	43	7	677	»	»	»	»	627	43	12	682	»	»	44
16	34	10	530	»	»	»	»	486	34	18	538	»	»	45
18	32	8	228	»	»	»	»	189	32	13	234	1	»	46
15	33	4	402	»	»	»	»	365	33	8	406	»	»	47
18	9	»	197	»	»	»	»	188	9	»	197	»	»	48
17	45	10	842	»	»	»	»	787	45	10	842	»	»	49
11	214	23	1.788	1	»	»	1	1.551	214	47	1.812	»	»	50
12	53	19	724	»	»	»	»	680	58	30	768	»	»	51
17	21	8	416	»	»	»	»	389	23	15	427	»	»	52
11	49	7	1.217	»	»	»	»	1.161	49	9	1.219	»	»	53
14	51	70	1.005	»	»	»	»	928	53	137	1.118	»	»	54
17	40	36	563	»	»	»	»	499	39	55	593	»	»	55

Digitized by Google

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	NOMBRE au 31 décembre 1892		POPULATION au 31 décembre 1892.				ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1892					
				DÉTENUS CIVILS		Militaires et marins.	TOTAL	DÉTENUS CIVILS				Militaires et marins.	
								arrêtés dans le ressort de la brigade de gendarmerie.		de passage.			
		des chambres de sûreté.	des dépôts de sûreté.	Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles.			Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
56	Morbihan	40	1	1	»	»	1	448	45	248	21	18	
57	Nièvre	29	»	»	»	»	»	384	32	68	1	8	
58	Nord	57	1	»	»	»	»	2.873	522	191	16	109	
59	Oise	45	»	»	»	»	»	991	72	104	10	28	1
60	Orne	42	»	1	»	»	1	986	129	»	»	10	1
61	Pas-de-Calais	46	1	»	»	»	»	1.669	320	205	7	29	2
62	Puy-de-Dôme	46	2	»	»	»	»	466	49	»	»	16	
63	Pyrénées (Basses-)	43	»	»	»	»	»	313	61	16	»	42	
64	Pyrénées (Hautes-)	25	»	»	»	»	»	149	21	9	1	1	
65	Pyrénées-Orientales	26	5	»	»	»	»	251	22	234	23	58	
66	Rhin (Haut-)	6	»	»	»	»	»	188	31	69	8	22	
67	Rhône	28	1	4	1	»	5	2.493	351	303	32	15	3
68	Saône (Haute-)	35	»	»	»	»	»	528	97	115	3	14	
69	Saône-et-Loire	49	»	»	»	»	»	806	44	153	3	18	1
70	Sarthe	39	»	2	»	»	2	781	58	131	3	24	
71	Savoie	35	»	»	»	»	»	356	31	196	5	32	
72	Savoie (Haute-)	30	»	»	»	»	»	307	30	106	4	33	
73	Seine	»	1	4	»	»	4	925	124	228	15	3	1
74	Seine-Inférieure	48	»	1	»	1	2	1.613	252	173	3	37	2
75	Seine-et-Marne	40	»	»	»	»	»	797	50	346	6	14	1
76	Seine-et-Oise	72	»	»	»	»	»	3.205	220	109	29	40	3
77	Sèvres (Deux-)	33	»	»	»	»	»	154	23	211	12	10	
78	Somme	39	»	»	»	»	»	630	83	183	»	24	
79	Tarn	40	»	1	»	»	1	278	15	57	2	8	
80	Tarn-et-Garonne	24	»	»	1	»	1	167	29	50	7	3	
81	Var	37	»	»	»	»	»	798	26	435	11	47	1
82	Vaucluse	25	»	2	»	»	2	317	16	101	1	7	
83	Vendée	40	»	»	»	»	»	426	21	281	7	7	
84	Vienne	31	1	»	»	»	»	142	11	157	6	4	
85	Vienne (Haute-)	26	»	»	»	»	»	207	23	11	»	5	
86	Vosges	32	»	»	»	»	»	525	83	101	2	23	
87	Yonne	38	»	»	»	»	»	410	33	109	»	14	
	Totaux	3.234	40	26	3			53.256	5.692	11.769	630		
	Totaux généraux	3.274		29		2	31	58.948		12.399		1.602	
	ALGÉRIE												
	Alger	37	»	6	»	»	6	2.073	40	966	11	835	3
	Constantine	20	»	6	»	»	6	897	6	697	6	113	1
	Oran	52	»	4	»	»	4	1.383	21	2.847	18	»	4
	Totaux	109	»	16	»			4.353	67	4.510	35		
	Totaux généraux	109		16		»	16	4.420		4.545		948	9

Digitized by Google

SORTIES pendant l'année 1893.				POPULATION au 31 décembre 1893.				JOURNÉES DE DÉTENTION				ÉVADÉS		NUMÉROS D'ORDRE
DÉTENUS CIVILS		Militaires et marins.	TOTAL	DÉTENUS CIVILS		Militaires et marins.	TOTAL	DÉTENUS CIVILS		Militaires et marins.	TOTAL	repris.	non repris.	
ies es ns.	Femmes et jeunes filles.			Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles.			Hommes et jeunes garcons	Femmes et jeunes filles.					
	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
87	65	18	770	10	1	»	11	1.015	66	25	1.106	»	2	56
52	33	8	493	»	»	»	»	459	33	12	504	»	»	57
61	536	100	3.697	3	2	»	5	3.826	696	203	4.725	»	»	58
95	82	28	1.205	»	»	»	»	1.095	82	55	1.232	»	»	59
87	129	10	1.126	»	»	»	»	989	130	19	1.138	»	»	60
71	330	29	2.230	»	»	»	»	3.331	658	64	4.053	»	»	61
66	49	10	525	»	»	»	»	490	50	12	552	»	»	62
29	61	42	432	»	»	»	»	329	61	64	454	»	»	63
58	22	1	181	»	»	»	»	158	22	1	181	»	»	64
85	45	58	588	»	»	»	»	487	46	64	597	»	»	65
57	39	22	318	»	»	»	»	257	39	38	334	»	»	66
88	379	15	3.182	12	5	»	17	3.767	598	28	4.393	»	»	67
43	100	14	757	»	»	»	»	643	100	26	769	»	»	68
58	47	18	1.023	1	»	»	1	964	48	25	1.037	»	»	69
64	61	24	949	»	»	»	»	864	61	24	949	»	»	70
52	36	32	620	»	»	»	»	610	41	42	693	»	»	71
13	34	33	480	»	»	»	»	455	36	46	537	»	»	72
48	140	3	1.291	8	»	»	8	1.485	172	5	1.662	»	»	73
84	255	36	2.075	3	»	2	5	1.792	257	56	2.105	»	»	74
43	56	14	1.213	»	»	»	»	1.143	56	24	1.223	»	»	75
14	249	40	3.603	»	»	»	»	3.314	249	40	3.603	»	»	76
65	35	10	410	»	»	»	»	379	35	10	424	»	»	77
13	83	24	920	»	»	»	»	816	84	45	945	»	»	78
36	17	7	360	»	»	1	1	338	17	11	366	»	»	79
16	37	3	256	1	»	»	1	217	36	4	257	»	»	80
33	37	47	1.317	»	»	»	»	1.386	35	67	1.488	»	»	81
20	17	7	444	»	»	»	»	431	23	7	461	»	»	82
07	28	7	742	»	»	»	»	709	29	12	750	»	»	83
99	17	4	320	»	»	»	»	306	17	4	327	»	»	84
18	23	5	246	»	»	»	»	218	23	5	246	»	»	85
26	85	23	734	»	»	»	»	630	85	41	756	»	»	86
19	33	14	566	»	»	»	»	519	33	25	577	»	»	87
03	6.331			44	8			70.287	7.237			1	2	
71.324		1.601	72.925	52		3	55	77.524		2.452	79.976	3		
3	51	835	3.909	22	»	»	22	8.402	102	934	9.438	»	»	
0	12	113	1.725	»	»	»	»	2.744	18	124	2.886	»	»	
6	39	»	4.265	8	»	»	8	6.454	50	»	6.504	»	»	
9	102			30	»			17.600	170			»	»	
8.951		948	9.899	30		»	30	17.770		1.058	18.828	»		

Digitized by Google

Digitized by Google

V

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Les tableaux.

I. — Mouvement général d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1893.
bis. — Départs pour la Nouvelle-Calédonie et la Guyane.
II. — Répartition des condamnés entrés pendant l'année, suivant la juridiction et la pénalité.
III. — Nature des faits ayant motivé la condamnation.
IV. — Répartition par département.
V. — Condamnés étrangers.
VI. — Répartition suivant l'âge.
VII. — — — l'état civil.
VIII. — — — la religion.
IX. — Professions exercées avant l'entrée.
X. — Antécédents judiciaires.
XI. — Parts attribuées sur le produit du travail.
XII. — État de l'instruction.
XIII. — Grâces. — Commutations et réductions de peine.
XIV. — État disciplinaire.
XV. — Maladies.
XVI. — Décès.
XVII. — Aliénés. — Épileptiques. — Suicides.
XVIII. — Industries exploitées.
XIX. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.
XX. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.
XXI. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie, etc.
XXII. — Répartition de la population, au 31 décembre 1893, suivant l'état d'occupation, de chômage, etc.

Digitized by Google

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS DE SAINT-MARTIN-DE-R

TABLEAU N° 1. — Mouvement d'entrée et de sortie pendant l'année 1893. — Population au 31 décembre 1893.

CATÉGORIES	Population restant au 31 décembre 1892.	ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE 1893 — VENANT — du lieu de condamnation.	VENANT — des maisons centrales ou pénitenciers agricoles.	VENANT — des établiss^{ts} de la Nouvelle-Calédonie ou de la Guyane.	RÉINTÉGRÉS — après extraction.	RÉINTÉGRÉS — après évasion.	TOTAL	Entrés dans une autre catégorie par commutation de peine.	SORTIS PENDANT L'ANNÉE 1893 — Par l'expiration de la peine ou par grâce.	TRANSFÉRÉS — à la Nouvelle-Calédonie ou à la Guyane.	TRANSFÉRÉS — dans d'autres maisons centr. ou prisons départementales.	TRANSFÉRÉS — dans des établissements hospitaliers.	ÉVADÉS	DÉCÉDÉS	TOTAL	Changés de catégorie par commutation de peine.	Population au 31 décembre 1893 par catégorie.	Journées de détention.	Population moyenne	Nombre des détenus que peut contenir
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Travaux forcés...	220	1.357	6	»	3	»	1.376	»	»	1.303	»	34	»	2	1.339	13	244			
Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	»	11	»	»	11	»	»	»	11	»	»	99.649	273	
Emprisonnement.	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2	»	»	»	2	»	»			
Totaux.....	220	1.357	6	»	3	»	1.376	13	»	1.303	13	34	»	2	1.352	13	244			
TOTAL GÉNÉRAL..		1.376							1.352											

TABLEAU N° I *bis.* — Départs à destination de la Nouvelle-Calédonie et de la Guy

DATES des DÉPARTS	NOMS des NAVIRES	NOMBRE des individus présentes aux commissions médicales.	NOMBRE DES INDIVIDUS RECONNUS — hors d'état d'être embarqués. — Provisoirement	hors d'état d'être embarqués. — Définitivement.	en état d'être embarqués.	NOMBRE DES INDIVIDUS EMBARQUÉS A DESTINATION DE — la Nouvelle-Calédonie. — condamnés aux travaux forcés.	la Nouvelle-Calédonie. — condamnés à la relégation.	la Nouvelle-Calédonie. — total.	la Guyane — condamnés aux travaux forcés.	la Guyane — condamnés à la relégation.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1893										
8 février..	Ville de S^{t}.Nazaire	334	9	»	325	»	»	»	160	165
17 juillet...	—	359	12	»	347	»	»	»	237	110
5 août....	Calédonie.....	292	11	»	281	133	148	281	»	»
18 décembre	Ville de S^{t}. Nazaire	358	8	»	350	»	»	»	214	136
	TOTAUX.....	1.343	40	»	1.303	133	148	281	611	411

Digitized by Google

BLEAU N° II. — Répartition des détenus présents au 31 décembre 1893, suivant la juridiction et la pénalité.

JUGÉS	
les tribunaux correctionnels	»
es cours d'assises	207
es tribunaux militaires	37
TOTAL	244
CONDAMNÉS	
ans	85
is de 5 ans et à moins de 10 ans	39
ans	53
is de 10 à 15 ans	18
is de 15 à 20 ans	20
is de 20 ans	1
pétuité	28
TOTAL	244

BLEAU N° III. — Répartition des détenus présents au 31 décembre 1893, suivant les crimes qui ont motivé la condamnation.

§ 1er.	
sinat	34
iation de malfaiteurs	5
isonnement	1
e-monnaie et fabrication de billets de banque	9
die	5
ide	2
ualifié	115
§ 2.	
de confiance	3
tat à la pudeur (Complicité d')	11
ieroute frauduleuse	2
rnements de deniers publics	10
en écriture privée	12
et achat d'effets militaires	2
Complicité de)	1
§ 3 (divers). (Néant.)	
§ 4.	
at à la pudeur	19
ie	1
et blessures	9
	3
TOTAL	244

Digitized by Google

TABLEAU N° IV. — Répartition de la population au 31 décembre 1893, suivant les départements et les possessions françaises où ils ont été condamnés

DÉPARTEMENTS	NOMBRE
Ain	3
Aisne	11
Allier	2
Alpes (Basses-)	2
Alpes (Hautes-)	1
Alpes-Maritimes	4
Ardèche	1
Ardennes	7
Ariège	»
Aube	5
Aude	»
Aveyron	»
Bouches-du-Rhône	11
Calvados	9
Cantal	4
Charente	3
Charente-Inférieure	3
Cher	5
Corrèze	»
Corse	2
Côte-d'Or	3
Côtes-du-Nord	»
Creuse	1
Dordogne	2
Doubs	3
Drôme	»
Eure	1
Eure-et-Loir	»
Finistère	3
Gard	»
Garonne (Haute-)	»
Gers	»
Gironde	2
Hérault	»
Ille-et-Vilaine	3
Indre	»
Indre-et-Loire	1
Isère	»
Jura	»
Landes	»
Loir-et-Cher	1
Loire	4
Loire (Haute-)	»
Loire-Inférieure	2
Loiret	3
Lot	»
Lot-et-Garonne	»
Lozère	»
Maine-et-Loire	2
Manche	4
Marne	11
A reporter	119

DÉPARTEMENTS	NOMBRE
Report	119
Marne (Haute-)	2
Mayenne	5
Meurthe-et-Moselle	»
Meuse	
Morbihan	2
Nièvre	1
Nord	4
Oise	1
Orne	»
Pas-de-Calais	12
Puy-de-Dôme	1
Pyrénées (Basses-)	»
Pyrénées (Hautes-)	»
Pyrénées-Orientales	
Rhin (Bas)	»
Rhin (Haut)	»
Rhône	3
Saône (Haute-)	
Saône-et-Loire	
Sarthe	»
Savoie	»
Savoie (Haute-)	»
Seine	38
Seine-Inférieure	4
Seine-et-Marne	
Seine-et-Oise	1
Sèvres (Deux-)	1
Sommo	3
Tarn	1
Tarn-et-Garonne	
Var	
Vaucluse	1
Vendée	3
Vienne	
Vienne (Haute-)	
Vosges	
Yonne	
Algérie — Département d'Alger	
Algérie — de Constantine	
Algérie — d'Oran	
Colonies françaises	
Armées en campagne	
En mer	
Tribunaux consulaires dans les échelles du Levant	
Principauté de Monaco	
République d'Andorre	
TOTAL	2

Digitized by Google

TABLEAU N° V. — Répartition par nationalité des étrangers détenus au 31 décembre 1893.

DÉSIGNATION de la nationalité des condamnés.	NOMBRE	DÉSIGNATION de la nationalité des condamnés.	NOMBRE
agne	5	*Report*	22
eterre	»		
iche	»	Pays-Bas	»
ique	7	Portugal	»
mark	»	République d'Andorre	»
gne	6	Russie	»
-Unis d'Amérique	1	Suède et Norwège	»
	»	Suisse	2
	3	Tunisie	»
	»	Turquie	»
ique	»	Autres pays	»
A reporter	22	TOTAL	24

ABLEAU N° VI. — Répartition de la population au 31 décembre 1893, suivant l'âge.

16 ans.	De 21 à 25 ans.	De 26 à 30 ans.	De 31 à 40 ans.	De 41 à 50 ans.	De 51 à 60 ans.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7
1	42	58	49	17	6	244

BLEAU N° VII. — Répartition de la population au 31 décembre 1893, suivant l'état civil.

CÉLIBATAIRES ET VEUFS		MARIÉS		TOTAL
enfants.	sans enfants.	avec enfants.	sans enfants.	
1	2	3	4	5
3	160	51	30	244

LEAU N° VIII. — Répartition de la population au 31 décembre 1893, suivant la religion.

ques.	Protestants.	Israélites.	Mahométans.	Ayant déclaré n'appartenir à aucun culte.	TOTAL
	2	3	4	5	6
1	9	1	»	»	244

Digitized by Google

TABLEAU N° IX. — Répartition de la population au 31 décembre 1893, suiva les métiers et professions exercés au moment du jugement.

MÉTIERS ET PROFESSIONS	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAUX
1	2	3	4	5	
§ 1er.					
Propriétaires, Rentiers	3	»	»	»	
§ 2. — PROFESSIONS LIBÉRALES					
Agents d'affaires, d'assurances, de remplacement, écrivains publics	»	»	»		
Avocats, Officiers ministériels, Clercs	»	»	»		
Architectes, Peintres, Sculpteurs, Musiciens, Artistes dramatiques	»	»	»		
Dentistes, Herboristes, Chimistes	»	»	»		
Dessinateurs, Géomètres, Photographes, Modeleurs	»	»	»		
Ecclésiastiques, Religieux	»	»	»		
Etudiants	»	»	»		
Hommes de lettres	»	»	»		
Instituteurs, Professeurs	»	»	»		
Médecins, Chirurgiens, Vétérinaires, Sages-Femmes	»	»	»		
§ 3.					
Employés des services publics	1	»	»		
Employés de commerce, d'industrie et de fabrique	11	»	»		
§ 4. — COMMERÇANTS, FABRIQUANTS					
Aubergistes, Logeurs, Cabaretiers, Cafetiers, Brasseurs, Restaurateurs	3	»	»		
Barbiers, Coiffeurs, Perruquiers	3	»	»		
Négociants, Marchands, Commissionnaires en marchandises, Banquiers	2	»	»		
§ 5. — PROFESSIONS ALIMENTAIRES					
Bouchers, Charcutiers	8	»	»		
Boulangers, Pâtissiers, Vermicelliers, Meuniers	5	»	»		
Cuisiniers, Confiseurs, Rôtisseurs	7	»	»		
§ 6. — OUVRIERS D'ATELIERS ET DE FABRIQUES					
Blanchisseurs, Repasseurs	4	»	»		
Bonnetiers, Passementiers, Tullistes, Dentelliers, Gantiers, Fleuristes	»	»	»		
Boutonniers, Peigniers, Brossiers, Vanniers, Chapeliers	7	»	»		
Cordonniers, Chausonniers, Piqueurs, Claqueurs, Casquetiers	13	»	»		
Fouleurs, Teinturiers Dégraisseurs, Savonniers, Papetiers	»	»	»		
Relieurs, Brocheurs, Découpeurs en carton	4	»	»		
Selliers, Bourreliers,	3	»	»		
Tailleurs, Couturières, Lingères, Modistes	9	»	»		
Tanneurs, Tisseurs, Fileurs, Apprêteurs, Imprimeurs sur étoffes ou papiers peints	»	»	»		
Typographes, Lithographes, Graveurs	»	»	»		
§ 7. — INDUSTRIES DU BATIMENT ET DU MOBILIER					
Bijoutiers, Argenteurs, Doreurs, Ciseleurs, Emailleurs, Horlogers	1	»	»		
Carriers, Mineurs, Briquetiers, Tuiliers, Chaufourniers	9	»	»		
Charpentiers, Scieurs de long	7	»	»		
Forgerons, Serruriers, Maréchaux ferrants, Chauffeurs	»	»	»		
Tourneurs en fer, Tréfileurs, Cloutiers, Taillandiers, Mécaniciens	3	»	»		
Ferblantiers, Armuriers, Zingueurs, Tailleurs de limes	15	»	»		
Maçons, Tailleurs de pierres, Paveurs, Plâtriers, Plafonneurs	»	»	»		
Menuisiers, Ebénistes, Tapissiers, Tourneurs en bois, Fumistes	»	»	»		
Sabotiers, Layetiers, Codriers, Carrossiers, Tonneliers	»	»	»		
Peintres en bâtiment, en voitures, Vitriers, Vernisseurs, Couvreurs	5	»	»		
§ 8. — PROFESSIONS AGRICOLES, JOURNALIÈRES, ETC.					
Bateliers, Mariniers, Pêcheurs	»	»	»		
Bûcherons, Charbonniers, Résiniers	»	»	»		
Cantonniers, Casseurs de pierres, Poseurs de rails, Cochers	»	»	»		
Charretiers, Chargeurs, Camionneurs, Conducteurs de diligences	»	»	»		
Postillons, Rouliers, Voituriers, Palefreniers, Terrassiers	»	»	»		
Cultivateurs, Bergers, Bouviers, Fermiers, Pépiniéristes	»	»	»		
Métayers, Jardiniers, Vignerons, Domestiques de fermes	37	»	»		
Domestiques de ville, Portiers, Messagers, Manœuvres	1	»	»		
Équarrisseurs, Vidangeurs, Fossoyeurs, Journaliers	33	»	»		
§ 9. — PROFESSIONS NOMADES					
Colporteurs, Marchands ambulants, Ravaudeurs, Brocanteurs, Raccomodeurs	2	»	»		
Rémouleurs, Étameurs, Ramoneurs, Saltimbanques, Bateleurs, Chanteurs ambulants	3	»	»		
§ 10.					
Militaires et Marins	34	»	»		
§ 11.					
Vagabonds, Mendiants,	»	»	»		
§ 12.					
A la charge de leurs familles, sans métiers ni professions	3	»	»		
TOTAUX	241	»	»		

Digitized by Google

LEAU N° X. — État par catégorie pénale des récidivistes, d'après le nombre condamnations antérieures entraînant la peine de la récidive. — Nombre individus non légalement récidivistes qui, antérieurement, avaient subi des damnations à un an et au-dessous, ou avaient été enfermés comme jeunes enus dans les colonies ou quartiers d'éducation correctionnelle.

ANNÉS AYANT ENCOURU LA RELÉGATION (art. 4 de la loi du 27 mai 1885).					RÉCIDIVISTES PROPREMENT DITS (art. 56, 57 et 58 du code pénal) ayant été condamnés antérieurement.						INDIVIDUS NON LÉGALEMENT RÉCIDIVISTES condamnés antérieurement.				Individus ayant été détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle.	Nombre total des individus pourvus d'antécédents judiciaires.	Soumis à l'interdiction de séjour à l'expiration de la peine qu'ils subissent.
§ 2.	§ 3.	§ 4.	TOTAL Récidivistes.	TOTAL Non récidivistes.	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois.	Plus de quatre fois	TOTAL	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Total			
3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
17	22	12	44	7	35	28	15	7	2	87	18	11	9	38	43	219	67

LEAU N° XI. — Répartition de la population au 31 décembre 1893, d'après parts à eux attribuées sur le produit de leur travail, suivant la catégorie pénale quelle ils appartiennent.

CONDAMNÉS RECEVANT						TOTAL
/10	2/10	3/10	4/10	5/10	6/10	
1	2	3	4	5	6	7
49	60	135	»	»	»	244

'ABLEAU N° XII. — Répartition de la population au 31 décembre 1893, sous le rapport de l'instruction.

ETAT AU MOMENT DE L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT						TOTAL
ttrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant l'instruction primaire complète.	Possédant une instruction supérieure à l'enseignement primaire.	
1	2	3	4	5	6	7
41	9	170	17	4	3	244

Digitized by Google

TABLEAU N° XIII. — Renseignements relatifs au

REMISE entière du restant de la peine.	COMMUTATION				RÉDUCTION DE LA PEINE				
	des travaux forcés à perpétuité en déportation simple.	des travaux forcés en réclusion.	des travaux forcés en emprisonnement.	TOTAL	de moins d'un an.	d'un an à trois ans.	de trois à quatre ans	de cinq ans et plus.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
»	»	11	2	13	»	»	»	»	»

TABLEAU N° XIV. — Renseignemen

CATÉGORIES PÉNALES	PEINES PRONONCÉES par les tribunaux pendant la détention.					NATURE DES INFRACTIONS											
							VOIES DE FAIT										
	Mort.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL des colonnes 2 à 5.	Vols.	Contre le personnel supérieur.	Contre les agents de surveillance ou les contremaîtres libres.	Envers d'autres détenus.	Rébellion, Mutinerie.	Attentat aux mœurs.	Infraction au silence.	Usage du tabac.	Jeux, trafic, possession illicite d'argent.	Infractions diverses.	Refus de travail.	Paresse, négligence dans le travail.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Travaux forcés	»	»	»	»	»	13	»	»	23	»	7	301	4	9	3	2	116	
TOTAUX.....	»	»	»	»	»	13	»	»	23	»	7	301	4	9	3	2	116	
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	»					478												

TABLEAU N° XV Mouvement d

CATÉGORIES PÉNALES	EFFECTIF DE L'INFIRMERIE au 31 décembre 1892.	ENTRÉES EN 1893	TOTAL	SORTIES EN 1893				
				Guéris.	Transférés dans des établissements hospitaliers ou au quartier d'aliénés de Gaillon.	Libérés.	Décédés.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Travaux forcés....	22	187	209	200	»	»	2	202
TOTAUX GÉNÉRAUX...	22	187	209	200	»	»	2	202

Digitized by Google

âces, commutations de peines et récompenses.

TOTAL DES REMISES, COMMUTATIONS ET RÉDUCTIONS DE PEINE			RÉCOMPENSES			OBSERVATIONS
sur la proposition de dministration.	sur la demande des condamnés ou de leur famille.	TOTAL	Dixièmes supplémentaires.	Versements permanents.	TOTAL	
11	12	13	14	15	16	17
13	»	13	»	»	»	»

r l'état disciplinaire.

PUNITIONS PRONONCÉES PAR LA JUSTICE DISCIPLINAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT								NOMBRE DE CONDAMNÉS PUNIS					JOURNÉES de cellule.			Journées de salle de discipline.	JOURNÉES de privations alimentaires		ÉVASIONS		
Salle de discipline.	Pain sec.	Autres privations alimentaires.	Réduction de dixièmes.	Amendes.	Autres punitions.	Réprimande.	TOTAL	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois et plus.	TOTAL	Prévention, punition ou consignation.	Séquestration.	Observation et isolement.		A titre de punition principale.	A titre d'accessoire d'une autre punition.	Tentées.	Évadés repris pendant l'année.	Évadés non repris au 31 décembre.
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	37	38
»	203	144	»	18	14	17	478	54	28	31	27	140	209	»	73	»	159	»	»	»	»
»	203	144	»	18	14	17	478	54	28	31	27	140	209	»	73	»	159	»	»	»	»
478								140					282				159				

ıfirmerie, pendant l'année 1893.

tif de l'infirmerie au décembre 1893.	JOURNÉES à L'INFIRMERIE	PROPORTION			Des décès au total des entrées et de l'effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1893.	Des décès à la population moyenne.
		Des entrées à l'infirmerie par jour à la proportion moyenne.	Des journées à l'infirmerie à la population moyenne.	Des journées à l'infirmerie au total des entrées et de l'effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1893.		
10	11	12	13	14	15	16
7	2.953	0,188	2,963	14,129	0,957	0,733
7	2 953	0,188	2,963	14,129	0,957	0,733

Digitized by Google

TABLEAU N° XVI. — Malades admis aux infirmeries, classés d'après la

avant l'entrée

NATURE DES MALADIES		NOMBRE des malades traités.			NOMBRE des maladie suivant la form		NOMBRE DES MALADES suivant l'âge.			
		Restant au 31 décembre 1892.	Admis pendant l'année 1893.	Total.	Aigus.	Chroniques.	16 à 20 ans.	Plus de 20 à 25 ans.	Plus de 25 à 30 ans.	Plus de 30 ans.
1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Appareil circulatoire	1 Maladies du cœur et du péricarde	»	7	7	7	»	»	»	5	»
	2 Maladies des artères et des veines	»	1	1	1	»	»	»	1	»
Appareil respiratoire	3 Pneumonies, pleurésies, etc.	1	27	28	20	7	2	»	20	5
	4 Maladies des bronches et du larynx	4	30	34	30	»	2	12	8	»
	5 Phtisie pulmonaire	»	1	1	1	»	»	»	1	»
	6 Angine	2	5	7	5	»	»	2	3	»
Appareil digestif et annexes	7 Indigestions et embarras gastr.	1	38	39	38	»	12	8	5	12
	8 Gastrites, entérites, Diarrhées, &.	3	8	11	8	»	»	»	5	3
	9 Péritonites	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	10 Maladies du foie, des voies biliaires et de la rate	»	1	1	1	»	»	»	1	»
Appareil génito-urinaire	11 Maladies des voies urinaires	»	1	1	1	»	»	»	»	1
	12 Maladies des organes génitaux.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Appareil cérébro-spinal et nerveux	13 Maladies du cerveau, de la moelle et des méninges	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	14 Névralgies	»	1	1	1	»	»	»	»	»
	15 Névroses	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	16 Épilepsie	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	17 Folie	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	18 Idiotie	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	19 Maladies des yeux	»	10	10	10	»	»	6	4	»
	20 Maladies du nez, des oreilles et de la bouche	2	1	3	1	»	»	1	»	»
	21 Abcès, furoncles, ulcères, etc.	6	12	18	12	»	4	»	2	6
	22 Érysipèles	1	5	6	5	»	»	»	»	5
	23 Maladies diverses de la peau	»	3	3	3	»	2	»	»	1
Appareil locomoteur	24 Rhumatismes	1	2	3	2	»	»	»	2	1
	25 Rhumatismes articulaires	1	»	1	»	»	»	»	»	1
	26 Arthrites, caries, nécroses, etc.	»	2	2	»	2	»	»	»	2
Appareil sécrétoire	27 Hydropisies diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pyrexies	28 Fièvre intermittente	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	29 Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	30 Fièvres diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	31 Fièvres éruptives	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cachexies	32 Anémie, débilité, gangrène	»	5	5	5	»	»	»	3	»
	33 Scorbut	»	1	1	»	1	»	»	»	1
	34 Scrofules	»	4	4	1	3	»	»	3	1
	35 Cancers	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies contagieuses	36 Syphilis	»	10	10	7	3	1	6	3	»
	37 Teigne	»	4	4	»	4	»	3	»	1
	38 Gale	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies de cause toxique	39 Empoisonnements	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies de cause mécanique	40 Contusions, plaies, luxations	»	6	6	6	»	2	2	»	2
	41 Hernies	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	42 Accouchements	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	43 Maladies indéterminées	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	44 Maladies simulées	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	45 Suicides	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Épidémies	46 Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	47 Cholérine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	48 Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	49 Varioloïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	50 Dysenterie, diarrhée	»	2	2	2	»	»	»	2	»
	51 Maladie parasitaire, ténia	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAL des admissions	22	187	209	167	20	25	40	68	13

Nombre des récidives de maladies : 38, et nombre des journées d'infirmerie : 3

Digitized by Google

ature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité, l'état de santé ans la maison.

NOMBRE DES MALADES suivant l'âge.				NOMBRE DES MALADES suivant la saison.				NOMBRE DES MALADES suivant la durée de la captivité.						NOMBRE des malades suivant l'état de la santé à l'entrée dans la maison.		
Plus de 40 à 50 ans.	Plus de 50 à 60 ans.	Plus de 60 à 70 ans.	Plus de 70 ans.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1re année.	2e année.	3e année.	4e année.	5e année	Après la 5e année.	Existence de la maladie.	Constitution faible.	Bon état de santé.
11	12	13	14		16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
»	»	»	»	»	»	2	5	7	»	»	»	»	»	»	»	7
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	14	4	3	6	27	»	»	»	»	»	»	1	26
»	»	»	»	13	6	7	4	30	»	»	»	»	»	»	»	30
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	3	2	5	»	»	»	»	»	»	»	5
1	»	»	»	8	7	15	8	38	»	»	»	»	»	»	1	37
»	»	»	»	»	2	3	3	8	»	»	»	»	»	»	»	8
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	5	4	1	10	»	»	»	»	»	»	»	10
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	4	3	5	12	»	»	»	»	»	»	»	12
»	»	»	»	»	3	2	»	5	»	»	»	»	»	»	»	5
»	»	»	»	»	»	2	1	3	»	»	»	»	»	»	»	3
»	»	»	»	»	»	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	2	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	2	1	1	5	»	»	»	»	»	»	1	4
»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	2	2	4	»	»	»	»	»	3	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	2	3	3	2	10	»	»	»	»	»	7	»	3
»	»	»	»	»	»	2	2	4	»	»	»	»	»	4	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	2	1	2	6	»	»	»	»	»	»	»	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»
2	»	»	»	42	42	56	47	187	»	»	»	»	»	15	5	167

Digitized by Google

TABLEAU N° XVII. — Malades décédés dans les infirmeries, classés d'après

NATURE DES MALADIES		Nombre total des malades décédés.	NOMBRE des maladies suivant la forme.		NOMBRE suiva		
			Aigue.	Chronique.	16 à 20 ans.	plus de 20 à 30 ans.	plus de 30 à 40 ans.
1		2	3	4	5	6	7
Appareil circulatoire	1 Maladies du cœur et du péricarde	»	»	»	»	»	»
	2 Maladies des artères et des veines	»	»	»	»	»	
	3 Pneumonies, Pleurésies, etc	1	»	1	»	»	1
Appareil respiratoire	4 Maladies des bronches et du larynx	»	»	»	»	»	
	5 Phtisie pulmonaire	1	»	1	»	»	
	6 Angine	»	»	»	»	»	
Appareil digestif et annexes	7 Indigestions et embarras gastriques	»	»	»	»	»	»
	8 Gastrite, entérite, diarrhée	»	»	»	»	»	
	9 Péritonite	»	»	»	»	»	
	10 Maladies du foie, des voies biliaires et de la rate	»	»	»	»	»	
Appareil génito-urinaire	11 Maladies des voies urinaires	»	»	»	»	»	
	12 Maladies des organes génitaux	»	»	»	»	»	
Appareil cérébro-spinal et nerveux	13 Maladies du cerveau, de la moelle et des méninges	»	»	»	»	»	
	14 Névralgies	»	»	»	»	»	
	15 Névroses	»	»	»	»	»	
	16 Epilepsie	»	»	»	»	»	
	17 Folie	»	»	»	»	»	
	18 Idiotie	»	»	»	»	»	
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire	19 Maladies des yeux	»	»	»	»	»	
	20 Maladies du nez de la bouche et des oreilles	»	»	»	»	»	
	21 Abcès, furoncles, ulcères	»	»	»	»	»	
	22 Erysipèles	»	»	»	»	»	
	23 Maladies diverses de la peau	»	»	»	»	»	
Appareil locomoteur	24 Rhumatismes	»	»	»	»	»	
	25 Rhumatismes articulaires	»	»	»	»	»	
	26 Arthrite, carie, nécrose, etc	»	»	»	»	»	
Appareil sécrétoire	27 Hydropisies diverses	»	»	»	»	»	
Pyrexies	28 Fièvres intermittentes	»	»	»	»	»	
	29 Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	
	30 Fièvres diverses	»	»	»	»	»	
	31 Fièvres éruptives	»	»	»	»	»	
Cachexies	32 Anémie, débilité, gangrène	»	»	»	»	»	
	33 Scorbut	»	»	»	»	»	
	34 Scrofules	»	»	»	»	»	
	35 Cancers	»	»	»	»	»	
Maladies contagieuses	36 Syphilis	»	»	»	»	»	
	37 Teigne	»	»	»	»	»	
	38 Gale	»	»	»	»	»	
Maladies de cause toxique	39 Empoisonnement	»	»	»	»	»	
Maladies de cause mécanique	40 Contusions, plaies, luxations	»	»	»	»	»	
	41 Hernies	»	»	»	»	»	
	42 Accouchements	»	»	»	»	»	
	43 Maladies indéterminées	»	»	»	»	»	
	44 Maladies simulées	»	»	»	»	»	
	45 Suicides	»	»	»	»	»	
Épidémies	46 Variole	»	»	»	»	»	
	47 Cholérine	»	»	»	»	»	
	48 Choléra	»	»	»	»	»	
	TOTAUX	2	»	2	»	»	1

Proportion du total des décès par rapport au total.....

Digitized by Google

…nature de la maladie, l'âge, la saison, l'état de la santé au moment de l'entrée.

…MALADES			NOMBRE DES MALADES suivant la saison.				NOMBRE DES MALADES suivant la durée de la captivité.						NOMBRE DES MALADES suivant l'état de la santé à l'entrée dans la maison.		
plus de 50 à 60 ans.	plus de 60 à 70 ans.	plus de 70 ans.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	1re année.	2e année.	3e année.	4e année.	5e année.	Après la 5e année.	Existence de la maladie.	Constitution faible.	Bon état de santé.
9	10	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	1	2	»	»	»	»	»	1	1	»

…a population moyenne de l'établissement 732 p. 100.
…entrées à l'infirmerie................ 25,000 p. 100.

Digitized by Google

TABLEAU N° XVIII. — Renseignements numériques sur les détenus aliénés ou épileptiques et les suicides.

CATÉGORIES PÉNALES	NOMBRE au 31 décembre 1892.		CAS CONSTATÉS pendant l'année 1893.			TOTAL		SORTIES				RESTE au 31 décembre 1893.		NOMBRE DE SUICIDES								Nombre des individus ayant tenté ou accompli des suicides qui avaient donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.
			Aliénés épileptiques ou non					Aliénés épileptiques ou non		Épileptiques non aliénés				TENTÉS				ACCOMPLIS				
	Aliénés épileptiques ou non.	Épileptiques non aliénés.	ayant donné antérieurement des signes d'aliénation mentale	n'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation mentale	Épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques ou non.	Épileptiques non aliénés.	libérés, graciés décédés ou transportés.	transférés dans des établissements hospitaliers.	libérés, graciés décédés ou transportés.	transférés dans des établissements hospitaliers.	Aliénés épileptiques ou non.	Épileptiques non aliénés.	par suspension ou strangulation.	au moyen d'instruments tranchants.	par chute.	par d'autres moyens	par suspension ou strangulation.	au moyen d'instruments tranchants	par chute.	par d'autres moyens	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

BLEAU N° XIX. — Industries exploitées. — Nombre de journées de travail. — ombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre des travailleurs au décembre 1893. — Produit de la main-d'œuvre. — Produit par journée de travail.

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE moyen des travailleurs pendant l'année.			NOMBRE des travailleurs au 31 décembre 1893.			Produit net.	Gratifications.	TOTAL des colonnes 9 et 10.	PRODUITS par journée de travail.		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				D'après les tarifs.	Gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
								fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
llochage.....	42.546	138	»	138	143	»	143	9.826 39	»	9.826 15	0 23 09	»	0 23 09
s en papier...	14.073	46	»	46	47	»	47	9.407 63	»	9.407 63	0 66 85	»	0 66 85
rice général...	12.953	42	»	42	37	»	37	11.241 12	»	11.241 12	0 86 78	»	0 86 78
Totaux.....	69.572	226	»	226	227	»	227	30.475 14	»	30.475 14	0 43 80	»	0 43 80

Digitized by Google

TABLEAU N° XX. — Répartition des produits de la main-d'œuvre, pendant l'année 1893.

MONTANT DU PRODUIT DU TRAVAIL GRATIFICATIONS COMPRISES						PRODUIT MOYEN PAR JOURNÉE DE DÉTENTION					
PÉCULE DES DÉTENUS		PORTION concédée aux entrepreneurs.	PORTION RESTANT ACQUISE au Trésor		TOTAL	PÉCULE DES DÉTENUS		PORTION concédée aux entre-preneurs.	PORTION RESTANT ACQUISE au Trésor		TOTAL
Disponible.	Réserve.		sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	sur les travaux exécutés en regie pour le compte de l'Etat.		Disponible.	Réserve.		sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	sur les travaux exécutés en regie pour le compte de l'Etat.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
7.672 31	»	22.802 83	»	»	30.475 14	0,0770	»	0,2288	»	»	0,3058

TABLEAU N° XXI. — Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1893.

SITUATION DU PÉCULE au 31 décembre 1892.			RECETTES DU PÉCULE DISPONIBLE								DÉPENSES DU PÉCULE DISPONIBLE										SITUATION DU PÉCULE au 31 décembre 1893		
AVOIR AU PÉCULE																					AVOIR AU PÉCULE		
disponible.	réserve.	débet au pécule disponible.	produit du travail.	services en qualité de prévôts, monteurs, etc.	RECETTES étrangères au travail.	avoir des détenus venant d'autres maisons centrales ou réintégrés après extraction.	virement du pécule réserve.	TOTAL	à déduire : débet des détenus venant d'autres maisons ou réintégrés après extraction ou évasion.	TOTAL NET des recettes.	dépenses faites volontairement par les condamnés pendant leur détention.	retenues pour bris, dégradations, fournitures.	prélèvement pour amendes et frais de justice.	paiements aux libérés ou pour leur compte au moment de la sortie.	solde de compte des détenus transférés ou extraits pour d'autres établissements.	solde de compte des détenus décédés.	solde de compte des détenus évadés.	TOTAL	à déduire : débet des libérés, transférés, extraits, décédés, évadés.	TOTAL NET des dépenses.	disponible.	réserve.	débet au pécule disponible.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.

Digitized by Google

Pain.	Autres aliments.	Effets d'habillement et menus ustensiles.	Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.	TOTAL	SECOURS aux familles	RESTITUTIONS	RETRAIT DE FONDS particuliers et autres dépenses exceptionnelles.	TOTAL général des dépenses (colonnes 5 à 8.)	MOYENNE DES DEPENSES PERSONNELLES PAR JOURNÉE DE DÉTENTION				ÉVALUATION DES VIVRES SUPPLÉMENTAIRES DONNÉS GRATUITEMENT					
									Pain et autres aliments.	Effets d'habillement et menus ustensiles.	Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.	TOTAL	PAR L'ADMINISTRATION		PAR LES FABRICANTS		TOTAL des (colonnes 14 à 17).	par journée de détention.
													Pain.	Autres aliments et boissons	Pain.	Autres aliments et boissons		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	r. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
400 33	9.767 82	3.965 14	691 50	14.824 79	958 39	2 70	»	15.785 88	0 1020	0 0398	0 0069	0 1487	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

TABLEAU N° XXIII. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

JOURNÉES DE TRAVAIL		JOURNÉES	JOURNÉES	JOURNÉES DE REPOS				JOURNÉES	JOURNÉES DE CELLULE		JOURNÉES	TOTAL
En commun.	A l'isolement.	de chômage faute de travail.	de condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail.	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	Jours fériés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage, etc.	de maladie.	A l'isolement sans travail.	Par punition disciplinaire.	de salle de discipline.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
69.572	»	»	»	9.872	12.209	4.761	»	2.953	73	209	»	99.649

TABLEAU N° XXIV. — Répartition de la population au 31 décembre 1898, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

TRAVAILLEURS		Au chômage faute de travail.	Condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail.	AU REPOS			A l'infirmerie.	EN CELLULE		A la salle de discipline.	TOTAL
En commun.	A l'isolement.			Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage, etc.		A l'isolement sans travail.	Par punition disciplinaire.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
227	»	»	»	»	»	»	7	»	10	»	244

Digitized by Google

VI

RENSEIGNEMENTS DIVERS

RELATIFS AU PERSONNEL

---

ux

— Personnel des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, du dépôt de forçats et des établissements publics de jeunes détenus. — Renseignements divers.

- Personnel des maisons d'arrêt, de justice et de correction, des chambres et dépôts de sûreté — Renseignements divers.

Digitized by Google

TABLEAU N° I. — Personnel des maisons centrales et des pénitencier de Saint-Martin-de-R

ÉTABLISSEMENTS	SERVICE ADMINISTRATIF					SERVICE ÉCONOMIQUE			SERVICE AGRICOLE					SERVICE des BATIMENTS				SERVICE RELIGIEU	
	Directeurs.	Inspecteurs.	Greffiers-comptables, greffiers, agents comptables.	Commis aux écritures.	Employés auxiliaires.	Économes.	Gardes-magasins.	Teneurs de livres.	Régisseurs des cultures.	Vétérinaires.	Conducteurs de travaux agricoles.	Jardiniers.	Mécaniciens, Patrons de barque.	Architectes.	Conducteurs des travaux de bâtiments.	Service de l'enseignement. Instituteurs.	Contremaîtres.	Aumôniers catholiques.	Pasteurs protestants.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
FRANCE																			
MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS AGRICOLES																			
Établissements affectés aux hommes.																			
Albertville	1	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	*1	»	1	»	*1	
Beaulieu	1	1	1	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	*1	»	1	»	*1	
Clairvaux	1	1	1	3	»	1	»	2	»	»	»	»	»	*1	»	2	3	*1	
Embrun	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	*1	»	1	»	*1	
Eysses	1	1	1	3	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	*1
Fontevrault	1	1	1	2	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	
Gaillon	1	1	1	1	»	1	»	2	»	»	»	»	»	*1	»	1	»	*1	
Landerneau	1	1	1	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	
Loos	1	1	1	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	*1	»	1	»	*1	
Melun	1	1	1	1	»	1	»	3	»	»	»	»	»	*1	»	1	»	*1	
Nimes	1	1	1	2	»	1	»	1	»	»	»	»	»	*1	»	1	»	*1	
Poissy	1	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	*1	»	1	»	*1	
Riom	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	
Thouars	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	
Castelluccio	»	1	1	»	»	1	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	*1	
Chiavari	1	1	1		»	1	1	1	1	»	1	»	»	»	»	»	1	*1	
TOTAUX	15	16	16	24	»	11	1	13	2	1	1	»	»	14	»	15	4	16	
Établissements affectés aux femmes (1).																			
Clermont	1	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	*1	»	1	»	*1	
Montpellier	1	1	1	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	*1	
Rennes	1	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	*1	»	1	»	*1	
TOTAUX	3	3	3	5	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2	»	3	»	3	
Dépôt de forçats de Saint-Martin-de-Ré	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	*1	

NOTA. — Tous les fonctionnaires ou employés sont internes, à l'exception de ceux désignés par un astérique.

Digitized by Google

ricoles, des colonies publiques de jeunes détenus et du dépôt de forçats
Renseignements divers.

RVICE SANTÉ	SERVICE DE GARDE ET DE SURVEILLANCE							RENSEIGNEMENTS DIVERS				
Pharmaciens.	Gardiens-chefs.	Premiers gardiens, brigadiers des gardiens externes, gardiens commis-greffiers.	Gardiens ordinaires et gardiens externes.	Sœurs supérieures et surveillantes principales.	Sœurs assistantes et premières surveillantes.	Surveillantes ordinaires laïques ou religieuses.	Portiers des deux sexes.	NOMS des entrepreneurs.	DATE du commencement des marchés.	DURÉE des marchés.	EXPIRATION de la période courante.	PRIX de journée alloué aux entrepreneurs.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
								MM.		Années		fr. c.
»	1	2	25	»	»	»	»	Brunswick.	1er sept. 1889.	6 ou 9.	1er septembre 1895	0 51 5
1	1	5	49	»	»	»	»	En régie.				
»	1	4	65	»	»	»	»	En régie.				
»	1	»	8	»	»	»	»	Mistral et Pavie.	1er novembre 1887.	6 ans.	1er novembre 1893.	0 52 9
*1	1	3	37	»	»	»	»	Coste-Folcher Duburguet.	15 juin 1887.	6 ou 9.	15 juin 1893.	0 45 7
»	1	4	48	»	»	»	»	En régie.				
»	1	5	49	»	»	»	»	id.				
»	1	4	38	»	»	»	»	Usannaz.	1er juillet 1890.	3 ans.	1er juillet 1893.	0 44 8
1	1	7	45	»	»	»	»	En régie.				
*1	1	3	42	»	»	»	»	id.				
*1	1	3	50	»	»	»	»	id				
1	1	4	52	»	»	»	»	Ferrary.	1er juin 1892.	6 ou 9.	1er janvier 1898.	0 33 »
*1	1	*3	*41	»	»	»	»	Durr.	1er juillet 1890.	6 ou 9.	30 juin 1896.	0 42 »
1	1	4	40	»	»	»	»	Brunswick.	1er août 1891.	6 ans.	1er août 1897.	0 53 8
»	1	1	20	»	»	»	»	En régie.				
»	1	4	58	»	»	»	»	id.				
8	16	56	667	»	»	»	»					
*1	»	2	4	1	1	27	»	Farcy et Oppenheim.	15 juin. 1891.	3.6.9.	15 juin 1894.	0 11 »
*1	»	3	4	1	1	15	»	En régie.				
»	»	2	3	1	1	31	»	S. Hayem et Cie.	1er janvier 1892.	6 ou 9.	1er janvier 1898.	0 14 5
2	»	7	11	3	3	73	»					
»	1	1	25	»	»	»	»	Denardou.	1er janvier 1892.	6 ou 9.	31 décembre 1897.	0 56 9

nspecteur est chargé de la direction administrative.
ns les établissements affectés aux femmes et aux jeunes filles, une des surveillantes est chargée du service de l'enseignement.

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS	SERVICE ADMINISTRATIF					SERVICE ÉCONOMIQUE			SERVICE AGRICOLE					SERVICE des BATIMENTS				SERVICE RELIGIEUX		
	Directeurs.	Inspecteurs.	Greffiers-comptables, greffiers, agents comptables.	Commis aux écritures.	Employés auxiliaires.	Économes.	Économes-adjoints.	Teneurs de livres.	Régisseurs des cultures.	Agents auxiliaires des cultures.	Conducteurs des travaux agricoles.	Jardiniers.	Mécaniciens, Patrons de barque.	Architectes.	Conducteurs des travaux de bâtiments.	Service de l'enseignement. Instituteurs.	Contremaîtres.	Aumôniers catholiques.	Pasteurs protestants.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Établissements publics affectés aux jeunes détenus.																				
Aniane	1	1	1	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	2	1	»	
Belle-Ile	1	1	1	»	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	
Les Douaires	1	1	1	»	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»	
Saint-Hilaire	1	1	1	»	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	
Saint-Maurice	1	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	
Val-d'Yèvre	1	1	1	»	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	
Totaux	6	5	5	»	»	6	»	6	5	»	»	»	»	»	»	11	3	6	»	
ALGÉRIE																				
Maison centrale et pénitencier agricole (Hommes).																				
Berrouaghia	1	1	1	3	»	1	»	1	1	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	
Lambèse	1	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	
Totaux	2	2	2	5	»	1	»	1	1	»	1	»	»	1	»	2	»	1	»	
Le Lazaret (Femmes)	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	
RÉCAPITULATION																				
Maisons centrales et pénitenciers agricoles.																				
France.. Établissements affectés aux hommes	15	16	16	24	»	11	1	13	2	1	1	»	»	14	»	15	4	16	6	
France.. Établissements affectés aux femmes	3	3	3	5	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2	»	3	»	3	1	
Algérie. Établissements affectés aux hommes	2	2	2	5	»	1	»	1	1	»	1	»	»	1	»	2	»	1	»	
Algérie. Établissements affectés aux femmes	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	
Dépôt de forçats de Saint-Martin-de-Ré	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	
Maisons de jeunes détenus.																				
Établissts publics (garçons)	6	5	5	»	»	6	»	6	5	»	»	»	»	»	»	11	3	6	»	
TOTAUX GÉNÉRAUX.	38	26	28	35	»	19	1	21	8	1	2	»	»	18	»	31	7	28	»	
	127					41			11					18		31	7	4		

Digitized by Google

SERVICE DE SANTÉ	SERVICE DE GARDE ET DE SURVEILLANCE							RENSEIGNEMENTS DIVERS				
Pharmaciens.	Gardiens-chefs.	Premiers-gardiens, brigadiers des gardiens externes, gardiens-commis-greffiers.	Gardiens ordinaires et gardiens externes.	Sœurs supérieures et surveillante principale.	Sœurs assistantes et premières surveillantes.	Surveillantes ordinaires laïques ou religieuses.	Portiers des deux sexes et femmes auxiliaires.	NOMS des entrepreneurs.	DATES du commencement des marchés.	DURÉE des marchés.	EXPIRATION de la période courante.	PRIX de journée alloué aux entrepreneurs.
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
								MM.		Années.		fr. c.
»	1	3	24	»	»	»	»					
»	1	5	30	»	»	»	»					
»	1	4	35	»	»	»	»					
»	1	6	37	»	»	»	»					
»	1	3	23	»	»	»	»					
»	1	3	23	»	»	»	»					
»	6	24	172	»	»	»	»					
»	1	4	66	»	»	»	»	En régie.				
»	1	3	42	»	»	»	»	Meyère et Borgonono.	23 mai 1891.	3,6 ou 9.	23 mai 1894.	0 46 3
»	2	7	108	»	»	»	»					
»	»	2	»	1	»	5	1	Galby (Eugène).....	1 janvier 1892.	3,6 ou 9.	31 décem. 1894.	0 59 4
8	16	56	667	»	»	»	»					
2	»	7	11	3	3	73	»					
»	2	7	108	»	»	»	»					
»	»	2	»	1	»	5	1					
»	1	1	25	»	»	»	»					
»	6	24	172	»	»	»	»					
10	25	97	983	4	3	78	1					
39	1.191											

Digitized by Google

TABLEAU N° II. — Personnel des maisons d'arrêt, d

CIRCONSCRIPTIONS PÉNITENTIAIRES	DÉPARTEMENTS	RESIDENCES des DIRECTEURS	SERVICE ADMINISTRATIF				INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES		SERVICE RELIGIEUX			SERVICE DE SANTÉ	
			Directeurs.	Inspecteurs.	Greffiers comptables et commis.				Aumôniers catholiques.		Pasteurs et Rabbins.	Chirurgiens, médecins, pharmaciens.	
					Internes.	Externes.	Internes.	Externes.	Internes.	Externes.		Internes.	Externes.
1	2	3	4	5	6		8	9	10	11	12	13	14
1	Seine	Paris et Saint-Denis	8	5	30	»	7	1	»	7	5	10	
2	Seine-et-Oise	Poissy	»	»	»	»	»	3	»	5	»	»	
3	Eure	Gaillon	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	
	Eure-et-Loir			»	»	»	»	»	»	4	»	»	
	Seine-Inférieure		»	1	3	»	2	3	»	5	»	»	
4	Somme	Rouen	1	»	»	»	»	1	»	5	»	»	
	Pas-de-Calais			»	»	»	»	1	»	6	»	»	
5	Oise	Clermont	»	»	»	»	»	1	»	4	»	»	
	Aisne			»	»	»	»	1	»	5	»	»	
6	Nord	Loos	»	»	»	»	1	2	»	7	»	»	
	Seine-et-Marne			»	»	»	»	»	»	5	»	»	
7	Loiret	Melun	»	»	»	»	»	1	»	4	»	»	
	Yonne			»	»	»	»	»	»	5	»	»	
	Meurthe-et-Moselle			»	1	»	»	1	»	4	»	»	
8	Marne	Nancy	1	»	»	»	»	2	»	5	»	»	
	Meuse			»	»	»	»	»	»	4	»	»	
	Ardennes			»	»	»	»	1	»	6	»	»	
9	Aube	Clairvaux	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	
	Marne (Haute-)			»	»	»	»	»	»	3	»	»	
	Côte-d'Or			»	»	»	1	»	»	4	»	»	
10	Nièvre	Dijon	1	»	»	»	»	»	»	2	»	»	
	Saône-et-Loire			»	»	»	»	»	»	5	»	»	
	Jura			»	»	»	»	»	»	4	»	»	
	Doubs			»	»	»	»	2	»	4	2	»	
	Saône (Haute-)			»	»	»	»	»	»	4	»	»	
11	Vosges	Besançon	1	»	»	»	»	1	»	5	1	»	
	Territoire de Belfort			»	»	»	»	»	»	1	1	»	
	Calvados			»	»	»	»	1	»	6	»	»	
12	Orne	Beaulieu	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	
	Mayenne			»	»	»	»	1	»	3	»	»	
13	Ille-et-Vilaine	Rennes	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	
	Manche			»	»	»	»	1	»	6	»	»	
	Finistère			»	»	»	»	»	»	4	»	»	
14	Côtes-du-Nord	Landerneau	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	
	Morbihan			»	»	»	»	»	»	4	»	»	
15	Loire-Inférieure	Nantes	1	»	1	»	»	1	»	5	»	»	
	Vendée			»	»	»	»	»	»	2	»	»	
	Maine-et-Loire			»	»	»	1	»	»	5	»	»	
16	Sarthe	Fontevrault	»	»	»	»	»	1	»	4	»	»	
	Sèvres (Deux-)			»	»	»	1	1	»	4	»	»	
17	Vienne	Thouars	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	
	Indre-et-Loire			»	»	»	»	1	»	3	»	»	
	Loir-et-Cher			»	»	»	»	1	»	3	»	»	
18	Cher	Tours	1	»	»	»	»	»	»	3	»	»	
	Indre			»	»	»	»	1	»	4	»	»	
	Puy-de-Dôme			»	»	»	»	»	»	5	»	»	
19	Allier	Riom	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	
	Creuse			»	»	»	»	»	»	4	»	»	

Digitized by Google

ice et de correction. — Renseignements divers.

SERVICE DE SURVEILLANCE						EMPLOIS DIVERS (auxiliaires, portiers, etc.)	RENSEIGNEMENTS DIVERS			
Premiers gardiens.	Gardiens commis-greffiers.	Gardiens ordinaires.	Surveillantes laïques.	Surveillantes religieuses.	Gardiens des dépôts.		NOMS des entrepreneurs.	PRIX de journée alloué à l'entrepreneur.	DATE du commencement des marchés.	DURÉE des marchés.
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
								fr. c.		Années.
16	16	224	37	54	»	14	MM. Lhermitte.	0 595	1er janvier 1893.	régie 14 fév. 1893
1	3	32	9	»	»	»	Catani.	0 674	1er septembre 1891.	3, 6 ou 9 ans.
»	1	10	6	»	»	»	Durr.	0 53	1er septembre 1888.	id.
»	1	5	4	»	»	»	id.	0 53	id.	id.
2	4	56	4	12	»	»	Brunswick.	0 50	1er mai 1891.	id.
»	2	10	8	»	»	»	id.	0 50	id.	id.
»	1	14	6	»	»	1	id.	0 50	id.	id.
»	1	10	3	3	»	»	Hélène et Antoine Tourneur.	0 50	16 novembre 1893.	id.
»	2	14	7	»	»	»	id.	0 50	id.	id.
2	5	29	12	»	»	»	Lhermitte.	0 47 7	1er janvier 1893.	id.
»	1	10	5	»	»	»	id.	0 58 3	1er mars 1890.	5 a 10 m ou 8 a 10 m.
»	1	9	5	»	»	»	id.	0 58 3	1er mars 1890.	id.
»	»	7	5	»	»	»	id.	0 58 3	1er janvier 1890.	6 ou 9 ans.
1	2	15	3	3	»	»	Angèle et Antoine Tourneur.	0 49 4	1er janvier 1891.	id.
»	2	16	7	»	»	»	id.	0 49 4	1er avril 1891.	5 a 9 m ou 8 a.
»	»	6	4	»	»	»	id.	0 49 4	id.	id.
»	»	6	6	»	»	»	id.	0 49 4	id.	id.
»	1	4	5	»	»	»	Jobard.	0 67 6	7 novembre 1891.	3, 6 ou 9 ans.
»	1	4	3	»	»	»	id.	0 67 6	id.	id.
»	2	12	6	»	»	»	Gagey.	0 59 9	1er janvier 1890.	6 ou 9 ans.
»	1	5	4	»	»	»	id.	0 59 9	id.	6 ou 9 ans.
»	1	8	5	»	»	»	id.	0 59 9	1er mars 1891.	4 ans 10 mois.
»	»	6	4	»	»	»	id.	0 59 9	1er janvier 1890.	6 ou 9 ans.
»	1	15	5	»	»	»	Lhermitte.	0 60 7	id. 1889.	id.
»	»	4	4	»	»	»	id.	0 60 7	id.	id.
»	1	8	6	»	»	»	id.	0 60 7	id.	6 ou 9 ans.
»	»	3	1	»	»	»	id.	0 60 7	id.	6 ou 9 ans.
»	1	10	7	»	»	»	Berthon.	0 58 9	20 mai 1889.	id.
»	1	5	3	2	»	»	id.	0 58 9	1er octobre 1889.	5 ou 8 ans 7 m. 19 j.
»	1	7	4	»	»	»	Brunswick.	0 59 99	1er janvier 1891.	3, 6 ou 9 ans.
»	1	10	6	3	»	»	id.	0 59 99	id.	id.
»	»	10	6	»	»	»	id.	0 59 99	id.	id.
»	1	8	9	»	»	»	Brunelat et Lhermitte.	0 54 4	1er janvier 1891.	id.
»	1	6	6	»	»	»	id.	0 54 4	id.	id.
»	1	8	4	»	1	»	En régie.			
1	2	12	5	»	»	»	id.			
»	»	4	3	»	»	»	id.			
»	2	12	4	3	»	»	Veysset.	0 72	1er février 1888.	3, 6 ou 9 ans.
»	1	6	5	»	»	»	id.	0 64	1er octobre 1889.	id.
»	»	2	4	»	«	»	Demardou.	0 79	1er mai 1892.	6 ou 9 ans.
»	1	3	5	»	»	»	id.	0 79	id.	id.
»	1	8	5	»	»	»	Veysset.	0 77	1er mars 1890.	5 a 6 m ou 7 a.
»	1	4	3	»	»	»	id.	0 77	id.	id.
»	1	5	4	»	»	»	id.	0 77	1er septembre 1889.	6 ou 7 ans.
»	»	2	4	»	»	»	id.	0 77	id.	id.
»	»	8	5	»	»	»	Durr.	0 62	1er janvier 1890.	3, 6 ou 9 ans.
»	1	8	4	»	»	»	id.	0 62	id.	id.
»	»	1	4	»	»	»	id.	0 62	id.	id.

Digitized by Google

CIRCONSCRIPTIONS PÉNITENTIAIRES	DÉPARTEMENTS	RÉSIDENCES des DIRECTEURS	SERVICE ADMINISTRATIF				INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES		SERVICE RELIGIEUX			SERVICE DE SANTÉ
			Directeurs.	Inspecteurs.	Greffiers-comptables et commis.				Aumôniers catholiques.		Pasteurs et Rabbins.	Chirurgiens, médecins, pharmaciens
					Internes.	Externes.	Internes.	Externes.	Internes.	Externes.		Internes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
20	Rhône	Lyon	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»
	Loire		1	1	2	»	1	1	»	3	»	»
	Ain			»	»	»	»	»	»	5	»	»
	Savoie			»	»	»	»	1	»	4	»	»
21	Savoie (Haute-)	Albertville	1	»	»	»	»	1	»	3	»	»
	Isère			»	»	»	»	»	»	4	»	»
	Alpes (Hautes-)			»	»	»	»	»	»	2	»	»
	Vaucluse			»	»	»	»	1	»	4	1	»
23	Drôme	Avignon	1	»	»	»	»	1	»	4	»	»
	Ardèche			»	»	»	»	»	»	3	2	»
	Aveyron			»	»	»	»	1	»	3	»	»
24	Loire (Haute-)	Rodez	1	»	»	»	»	1	»	5	»	»
	Cantal			»	»	»	»	»	»	4	»	»
	Charente			»	»	»	»	»	»	3	»	»
25	Vienne (Haute-)	Angoulême	1	»	1	»	»	1	»	4	»	»
	Corrèze			»	»	»	»	1	»	3	»	»
	Gironde			»	»	»	»	»	»	5	»	»
26	Charente-Inférieure	Bordeaux	1	»	2	»	1	1	»	7	2	»
	Dordogne			»	»	»	»	1	»	5	»	»
	Pyrénées (Basses-)			»	»	»	»	»	»	3	»	»
27	Pyrénées (Hautes-)	Pau	1	»	»	»	»	1	»	5	»	»
	Gers			»	»	»	»	1	»	5	»	»
	Landes			»	»	»	»	1	»	3	»	»
	Garonne (Haute-)			»	»	»	»	1	»	3	»	»
28	Ariège	Toulouse	1	»	»	»	1	»	»	4	1	»
	Tarn			»	»	»	»	1	»	4	1	»
	Lot-et-Garonne			»	»	»	1	1	»	4	»	»
29	Lot	Eysses	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»
	Tarn-et-Garonne			»	»	»	»	1	»	3	1	»
	Hérault			»	»	»	»	2	»	3	2	»
30	Pyrénées-Orientales	Montpellier	1	»	»	»	»	1	»	3	»	»
	Aude			»	»	»	»	1	»	4	»	»
	Gard			»	»	»	»	»	»	4	3	»
31	Lozère	Nimes	»	»	»	»	»	1	»	3	1	»
	Bouches-du-Rhône			»	»	»	»	»	»	3	»	»
	Var			»	3	»	1	1	»	4	3	»
32	Alpes-Maritimes	Marseille	1	»	»	»	»	1	»	2	»	»
	Alpes (Basses-)			»	»	»	»	»	»	5	»	»
33	Corse	Chiavari	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»
			24	7	43	»	18	59	»	359	25	10
34	Alger	Alger	»	1	3	»	»	»	»	1	»	»
35	Constantine	Constantine	1	1	2	»	»	»	»	1	»	»
36	Oran	Oran	1	1	2	»	»	»	»	1	»	»
			2	3	7	»	»	»	»	3	»	»
	Totaux		86				77		387			40

Digitized by Google

SERVICE DE SURVEILLANCE							RENSEIGNEMENTS DIVERS			
Premiers-gardiens.	Gardiens commis-greffiers.	Gardiens ordinaires.	Surveillantes laïques.	Surveillantes religieuses.	Gardiens des dépôts.	EMPLOIS DIVERS (auxiliaires, portiers, etc.)	NOMS des entrepreneurs.	PRIX de journée alloué à l'entrepreneur.	DATE du commencement des marchés.	DURÉE des marchés.
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
								fr. c.		Années
»	1	13	5	»	»	»	MM. Brunswick.	0 62 9	1er septembre 1893.	6 ou 9 ans.
1	3	30	3	9	»	»	id.	0 62 9	id.	id.
»	»	7	5	»	»	»	id.	0 62 9	id.	id.
»	1	5	4	»	»	»	Droguet.	0 66 6	1er janvier 1891.	3, 6 ou 9 ans.
»	»	6	4	»	»	»	id.	0 66 6	id.	id.
»	1	14	5	»	»	»	id.	0 66 6	id.	id.
»	»	»	3	»	»	»	En régie.			
»	1	6	4	»	»	»	Aubert.	0 71 9	1er juin 1892.	6 ou 9 ans.
»	2	9	4	»	»	»	id.	0 71 9	id.	id.
»	»	2	3	»	»	»	id.	0 71 9	id.	id.
»	»	3	3	»	»	»	Cazeneuve.	0 79 7	1er janvier 1893.	id.
»	»	6	5	»	»	1	id.	0 79 7	id.	id.
»	»	3	4	»	»	1	id.	0 79 7	id.	id.
»	1	4	5	»	»	»	Denardou.	0 79	1er mai 1892.	id.
»	2	21	5	»	»	»	id.	0 79	id.	id.
»	»	3	3	»	»	»	id.	0 79	id.	id.
»	»	7	6	»	»	»	Veysset.	0 63	1er janvier 1890.	5 ans 4 mois.
»	2	17	6	5	»	»	id.	0 63	id.	id.
»	»	3	5	»	»	»	id.	0 63	id.	id.
»	»	2	3	»	»	»	En régie.			
»	2	10	5	»	»	»	id.			
»	»	2	5	»	»	»	id.			
»	»	2	3	»	»	»	id.			
»	»	1	3	»	»	»	Cazeneuve.	0 68	1er mai 1889.	6 ou 9 ans.
»	1	11	3	4	»	»	id.	0 68	id.	id.
»	»	4	4	»	»	»	id.	0 68	1er juillet 1890.	4 ou 7 ans 10 m.
»	»	5	4	»	»	»	Taillade.	0 82	1er juin 1889.	6 ou 9 ans.
»	»	2	3	»	»	»	id.	0 82	id.	id.
»	»	3	3	»	»	»	id.	0 82	1er juillet 1890.	5 ou 9 ans.
»	2	13	5	»	»	»	Brunswick.	0 61 9	1er mars 1891.	3, 6 ou 9 ans.
»	1	6	3	»	»	»	id.	0 61 9	id.	id.
»	»	6	4	»	»	»	id.	0 61 9	id.	id.
»	1	6	4	»	»	»	Aubert.	0 71 9	1er juin 1892.	id.
»	»	2	3	»	»	»	id.	0 71 9	id.	id.
»	2	8	3	»	»	»	Brunswick.	0 56 6	1er juin 1891.	id.
2	3	34	3	4	»	»	id.	0 56 6	id.	id.
»	1	15	3	»	»	»	id.	0 56 6	id.	id.
»	»	1	5	»	»	»	En régie.			
»	1	12	5	»	»	»	Monlaü.	0 65 9	1er janvier 1893.	6 ou 9 ans.
26	95	985	430	102	1	17				
2	5	69	3	»	»	3	Galby (Eugène).	0 59 4	1er janvier 1892.	3, 6 ou 9 ans.
1	6	41	6	»	»	»	Brunswick.	0 52 7	16 juillet 1892.	id.
1	1	39	5	»	»	15	id.	0 51 9	1er janvier 1891.	id.
4	12	149	14	»	»	18				
2.258						35				

Digitized by Google

Digitized by Google

LOIS, DÉCRETS,

RAPPORTS,

CIRCULAIRES ET INSTRUCTIONS

PENDANT L'ANNÉE 1893.

Digitized by Google

Digitized by Google

LOIS, DÉCRETS,

RAPPORTS

CIRCULAIRES, ARRÊTÉS ET INSTRUCTIONS

ANNÉE 1893

9 janvier. — NOTE DE SERVICE. — *Envoi de la nomenclature des chapitres.*

La nomenclature des chapitres du budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1893, est fixée ainsi qu'il suit, en ce qui concerne le service des prisons et établissements pénitentiaires, savoir :

61. — Personnel (département de la Seine excepté);
63. — Entretien des détenus ;
65. — Remboursements pour frais de séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires ;
66. — Transport des détenus et des libérés ;
67. — Travaux ordinaires aux bâtiments (Entreprise);
68. — Mobilier (Entreprise);
69. — Travaux ordinaires aux bâtiments et mobilier (Régie);
70. — Exploitations agricoles ;
71. — Dépenses accessoires ;
73. — Acquisitions et constructions ;
Unique. — Remboursements sur les produits du travail des détenus.

Les demandes de fonds doivent parvenir à l'administration centrale par la voie hiérarchique.

Afin d'éviter tout retard dans le travail mensuel des délégations, il est rappelé que les bulletins des dépenses et celui des dépenses de remboursement sur les produits du travail des détenus doivent parvenir en même temps à la *direction de l'Administration pénitentiaire, 1er bureau, avant le 10 de chaque mois. Ce délai passé, aucun bulletin ne pourra plus être compris que dans le travail du mois suivant.*

En outre, les prévisions de dépenses pour tous les chapitres doivent être évaluées d'après les besoins réels du service et non d'après les sommes allouées au budget spécial de chaque établissement.

On ne devra pas oublier que, pour toutes les dépenses devant faire l'objet d'une décision ministérielle (règlement de dépenses, approbation de devis, allocation, etc.), la date de la décision devra être por-

Digitized by Google

tée dans la colonne d'observations du bulletin, *faute de cette mention les sommes portées au bulletin sans justifications seront écartées des délégations.*

Pour tous renseignements complémentaires, on se reportera aux nombreuses circulaires ministérielles sur la matière et en particulier à celle du 28 février 1878.

Le Conseiller d'État,
Directeur de l'Administration pénitentiaire,
LAGARDE.

---

11 février. — CIRCULAIRE. — *Interprétation de la loi du 5 juin 1875.*

Monsieur le Directeur, aux termes d'une décision insérée au *Code des prisons*, tome 7, page 8, « lorsqu'un individu est condamné successivement par deux jugements différents n'ordonnant pas la confusion des peines et prononçant, l'un une peine supérieure à trois mois, l'autre une peine de trois mois ou au-dessous, ou par des jugements prononçant, sans confusion, des peines dont aucune n'excède trois mois, ces condamnations doivent être réunies, pour le calcul de la réduction du quart. »

Les dispositions qui précèdent ont conservé toute leur vigueur à l'égard des individus qui, ayant encouru plusieurs condamnations, les subissent sans délai. Mais elles se trouvent annulées par la loi postérieure du 26 mars 1891, en ce qui concerne les condamnés admis au bénéfice du sursis. L'article 1er, § 3, et l'article 3 de la nouvelle loi spécifient qu'en cas de seconde condamnation, la première peine, pour laquelle le sursis avait été accordé, sera d'abord subie et s'exécutera sans confusion possible avec la seconde. En d'autres termes, la première peine sera considérée isolément et *subie dans les mêmes conditions que si elle existait seule.*

Exemple : Un individu est condamné à deux mois de prison et obtient le bénéfice du sursis prévu par la loi du 26 mars 1891 ; puis, il est condamné de nouveau et après un certain laps de temps, à quatre mois. La réunion des peines ne s'opérera pas; la première ne comportera aucune réduction attendu qu'elle est inférieure à trois mois et un jour; la seconde seule pourra être réduite d'un quart.

Je vous prie d'assurer l'exécution des instructions ci-dessus, sauf à m'en référer d'urgence si quelque difficulté d'interprétation venait à se produire.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur
Par délégation :
Le Conseiller d'État,
Directeur de l'Administration pénitentiaire,
LAGARDE

Digitized by Google

11 février. — NOTE MINISTÉRIELLE *concernant l'avancement des gardiens ordinaires.*

Monsieur le Directeur d est prié de retourner le plus tôt possible à l'administration centrale « Direction pénitentiaire, — Cabinet du Directeur » le présent tableau, en y inscrivant le nom des **gardiens ordinaires** placés sous ses ordres qui lui paraissent, *dans l'ordre de mérite*, être susceptibles d'obtenir avancement.

Le Conseiller d'État,
Directeur de l'Administration pénitentiaire,
LAGARDE.

ÉTABLISSEMENT	POPULATION MOYENNE d'après la dernière statistique.	NOM	DATE de l'entrée dans L'ADMINISTRATION	DATE du dernier AVANCEMENT	SITUATION DE FAMILLE (marié, veuf, célibataire). Nombre d'enfants.	L'AGENT est-il logé dans l'établissement.	OBSERVATIONS

Digitized by Google

5 mars. — CIRCULAIRE *relative au transfèrement des condamnés aux travaux forcès.*

Monsieur le Directeur, les forçats transférés aux ports d'embarquement par les voitures cellulaires étaient jusqu'ici revêtus d'un costume spécial. Les raisons qui avaient motivé cette mesure exceptionnelle n'existant plus aujourd'hui, j'ai décidé que les condamnés de cette catégorie seraient remis aux agents des transférements avec leurs vêtements personnels ainsi que le sont tous les autres condamnés.

Je vous prie de transmettre des ordres dans ce sens aux gardiens-chefs des prisons de votre circonscription.

Recevez, etc.

Le Ministre de l'intérieur.

Par délégation :

Le Conseiller d'État,

Directeur de l'administration pénitentiaire,

LAGARDE.

---

6 mars. — CIRCULAIRE. — *Demande de budgets spéciaux de l'exercice 1893.*

Monsieur le Préfet, je vous prie d'inviter les directeurs des maisons centrales, des colonies publiques de jeunes détenus ou des pénitenciers agricoles situés dans votre département, à vous adresser, en triple expédition, les projets de budgets spéciaux de ces établissements, pour l'exercice 1893.

Ces projets, dans lesquels seront déterminés les besoins exacts des divers services pénitentiaires, seront établis conformément aux instructions antérieures et d'après les modèles annexés à la circulaire du 22 novembre 1879.

La nomenclature des chapitres et leurs numéros, en concordance avec les divisions de la 1re section du budget général de mon ministère, sont modifiés de la façon suivante :

MODÈLE N° 1. *(Établissements en entreprise).*

Chapitre 61. — Personnel.
Chapitre 63. — Entretien des détenus.
Chapitre 67. — Travaux ordinaires aux bâtiments.
Chapitre 68. — Mobilier.
Chapitre 71. — Dépenses accessoires.
Chapitre 73. — Acquisitions et constructions.

MODÈLE N° 2. *(Établissements administrés par voie de régie.)*

Chapitre 61. — Personnel.
Chapitre 63. — Entretien des détenus.
Chapitre 66. — Transport des détenus et des libérés.
Chapitre 69. — Travaux ordinaires aux bâtiments. — Mobilier.
Chapitre 70. — Exploitations agricoles.
Chapitre 71. — Dépenses accessoires.
Chapitre 73. — Acquisitions et constructions.

Digitized by Google

Au chapitre du personnel, article 2 (accessoires des traitements), des directeurs ont quelquefois omis de rappeler, ainsi que cela est demandé, les dates des décisions ministérielles qui ont fixé les diverses indemnités. Il importe que ces omissions ne se renouvellent pas. Quant au montant même de ces indemnités, il doit figurer tel qu'il a été fixé, et les directeurs auront à s'abstenir d'adresser, par cette voie sommaire de l'inscription à leur budget, les propositions d'augmentation qu'ils croiraient utiles; ces propositions doivent toujours faire l'objet de rapports spéciaux.

Dans les chapitres des travaux ordinaires aux bâtiments, notamment pour les maisons centrales, je recommande expressément de porter d'abord, avant toutes propositions de constructions ou installations nouvelles, et autant que possible dans leur ordre d'urgence, les travaux d'entretien proprement dits, de réparations ou réfections. M. l'inspecteur général des bâtiments pénitentiaires, qui a visité, en 1892, toutes les maisons centrales, ayant signalé dans la plupart d'entre elles le mauvais état ou l'insuffisance de l'entretien, je compte y affecter, cette année, la majeure partie des crédits afférents aux dits chapitres. Lorsque certains articles comporteront une dépense relativement considérable, il devra être indiqué si les travaux peuvent être répartis entre plusieurs exercices, et dans quelle proportion.

Afin que je sois renseigné dès à présent, sur les besoins éventuels de l'exercice de 1894, je vous prie de demander aux directeurs et de joindre aux budgets de 1893, leurs rapports sur les modifications, additions ou réductions qu'ils prévoiraient pour l'année prochaine.

Je vous serai obligé de me faire parvenir, *le 25 mars au plus tard*, en double expédition, les dits projets et rapports, après avoir porté vos propositions et observations dans les colonnes qui vous sont réservées. Je tiens essentiellement à ce que ce délai ne soit pas dépassé, le retard apporté au vote de l'ensemble de la loi budgétaire devant rendre mes décisions urgentes.

De plus, les directeurs auront à établir le plus promptement possible, et à vous adresser, avec rapport spécial en chaque cas, les projets de travaux de bâtiment qui ne m'ont pas encore été soumis et qui paraîtraient devoir être exécutés en 1893. Ils rappelleront en même temps, par lettres distinctes, les projets dont j'aurais été déjà saisi, mais sur lesquels il n'aurait pas encore été statué. Vous voudrez bien me transmettre aussitôt ces divers documents avec votre avis et vos propositions.

Je fais parvenir à chacun des directeurs un exemplaire de la présente circulaire.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur.

Par délégation :

Le Conseiller d'État,

Directeur de l'administration pénitentiaire,

LAGARDE.

Digitized by Google

7 mars. — CIRCULAIRE *concernant le temps de la prévention passé en cellule.*

Monsieur le Directeur, à la suite de la promulgation de la loi du 15 novembre 1892, la question s'est posée de savoir si un détenu renfermé dans une prison cellulaire devait bénéficier, pour la durée de la prévention, de la réduction du quart prévue par la loi du 5 juin 1875.

J'ai consulté mon collègue M. le Ministre de la justice.

M. le Garde des sceaux estime que la question doit être résolue par la négative.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'interprétation de la chancellerie en vous priant de vous y conformer.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur.

Par délégation :

Le Conseiller d'État,

Directeur de l'administration pénitentiaire,

LAGARDE.

---

27 mars. — CIRCULAIRE N° 3. — *Instructions pour l'établissement du bulletin mensuel des dépenses.*

Monsieur le Directeur, on a généralement perdu de vue, pour l'établissement du bulletin mensuel des dépenses, les principales instructions ministérielles citées, en partie dans la circulaire du 28 février 1878 (*Code des prisons*, tome VIII, page 276) et plus récemment dans la note de service du 9 janvier 1893.

En conséquence, je signale de nouveau que, sauf le cas de décision spéciale, le bulletin des dépenses ne doit comprendre que la nomenclature des chapitres de l'exercice auquel il se rapporte (services pénitentiaires).

Sous aucun prétexte le cadre de l'imprimé ne doit être modifié.

Les prévisions de dépenses pour tous les chapitres doivent être évaluées d'après les besoins réels du service et non d'après *les sommes allouées au budget spécial de chaque établissement*.

La colonne d'observations du bulletin doit relater la date des décisions ministérielles *pour toutes les dépenses* qui en sont l'objet (Indemnités fixes ou éventuelles. — Logement, secours, frais de tournée, de voyage et d'intérim, etc. Frais de séjour de détenus à l'hôpital. Frais de transport et d'escorte. Approbation de devis. Règlement de mémoire et décompte de travaux. Acquisition de mobilier. Frais de port et d'affranchissement, etc.)

Pour les dépenses non réglées ou réglées périodiquement, il y aura lieu à l'avenir, en l'absence de décision ministérielle, de porter dans la colonne d'observations les mentions « décision à intervenir » ou « dépense à régler ».

Pour celles qui, quoique autorisées, doivent donner lieu à un règlement quelconque, la décision d'autorisation ou d'approbation devra

Digitized by Google

être accompagnée des mentions « mémoire à régler », « décompte à régler » ou « de la date du règlement de compte ».

Je vous rappelle que toutes les demandes de fonds doivent parvenir à l'administration centrale par la voie hiérarchique.

En outre, je vous recommande, *tout particulièrement*, de veiller personnellement à ce que le bulletin mensuel des dépenses et celui des dépenses de remboursement sur le produit du travail des détenus soient expédiés ensemble et de façon qu'ils parviennent à l'administration centrale, sous le timbre du 1er bureau, avant le *dix de chaque mois au plus tard*.

J'attache la plus grande importance à ce que les recommandations et instructions qui précèdent soient observées avec le plus grand soin. Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Directeur, de tenir la main à ce que les prochains bulletins que vous aurez à me transmettre soient soigneusement complètés.

Ci-joint, deux exemplaires des présentes instructions dont vous voudrez bien m'accuser réception.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur.

Par délégation :

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,

F. Duflos.

---

27 mars. — Circulaire n° 4. — *Instructions pour l'envoi de la situation des crédits et des dépenses. — Envoi d'un spécimen.*

Monsieur le Préfet, la circulaire du 23 février 1875 prescrit l'envoi annuel, à mon administration, pour les services pénitentiaires, de la situation détaillée par chapitres des crédits et des dépenses avec indication nominative des créanciers restant à payer à la clôture de l'exercice.

En raison de la fixation au 31 mars de la date de la clôture de l'exercice, je vous serai reconnaissant de vouloir bien, à l'avenir, me faire parvenir, sous le timbre du 1er bureau de la direction de l'administration pénitentiaire, pour le 15 juin de chaque année au lieu du 1er octobre, la situation prescrite par la circulaire précitée.

Ci-joint comme spécimen, un modèle de situation.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur.

Par délégation :

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,

F. Duflos.

Digitized by Google

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DÉPARTEMENT d

EXERCICE 189 . - CHAPITRE .

ÉTAT de situation du crédit au *189* .

NOMS des ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	MONTANT des CRÉDITS annulés	SOMMES EMPLOYÉES sur les crédits.	MONTANT des BORDEREAUX DE CRÉDIT sans emploi envoyés à la direction de l'administration pénitentiaire.	CRÉDIT ANNULÉ en FIN D'EXERCICE	MONTANT DES CRÉANCES non payées et comprises au compte.	NOMS des CRÉANCIERS	OBSERVATIONS
Maisons centrales ou pénitenciers agricoles.....							
Établissements publics de jeunes détenus							
Établissements privés de jeunes détenus.....							
Maisons d'arrêt, de justice et de correction							

Digitized by Google

1er avril. — CIRCULAIRE N° 6. — *Réforme des prisons de courtes peines. — Loi du 5 février 1893.*

Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, en double expédition, le texte de la loi du 5 février 1893, relative à la réforme des prisons pour courtes peines.

Les dispositions qui y sont contenues confirment le système de l'emprisonnement individuel prescrit antérieurement par la loi du 5 juin 1875 ; elles ont, d'autre part, pour but de hâter le moment où le régime légal aura reçu son entière application.

En vue d'atteindre ce résultat, la nouvelle loi a précisé les droits de l'État, sous des réserves et dans des conditions donnant aux départements les garanties nécessaires ; elle a admis le déclassement éventuel de certaines prisons, après avis du conseil supérieur et par décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique ; elle a posé, en principe, l'obligation, pour le département, des travaux d'appropriation et de reconstruction.

Dans ce cas, celui-ci a droit au maximum de la subvention de l'État, dans les limites fixées par l'article 7 de la loi du 5 juin 1875.

Comme tempérament à cette obligation, la loi laisse deux facultés à la disposition du département. Elle l'autorise tout d'abord à rétrocéder, de gré à gré, à l'État, la propriété de ses maisons d'arrêt, de justice et de correction, et le département peut alors, selon les stipulations arrêtées dans chaque cas pour la rétrocession, être exonéré d'une partie des charges qui lui incomberaient aux termes de la loi du 5 juin 1875.

D'autre part, si le département préfère conserver son droit de propriété sur les prisons de courtes peines, mais désire, en même temps, atténuer les charges qu'il aurait à assumer pour satisfaire aux prescriptions de la loi, il est autorisé à s'entendre avec un ou plusieurs départements voisins pour construire ou transformer à frais communs des établissements pénitentiaires en vue de la mise en pratique du régime de l'emprisonnement individuel.

Enfin, aux termes de l'article 9 de la loi du 5 février, des chantiers pénitentiaires peuvent être créés par le ministre de l'intérieur pour utiliser la main-d'œuvre pénale à la construction ou à la transformation des prisons, sans toutefois porter atteinte à la distinction des peines et aux conditions essentielles de leur exécution.

En appelant votre attention sur le caractère des nouvelles dispositions légales, j'ai l'honneur de vous prier de déposer sur le bureau du conseil général un exemplaire de la loi du 5 février 1893. Aussitôt après la cession, je vous serai obligé de me faire parvenir, sous le timbre de la présente dépêche, copie de la délibération qu'aura prise l'assemblée départementale. Vous voudrez bien me transmettre, en outre, un rapport sur les prisons de votre département, en notant dans quelle mesure et à quelles conditions elles se prêteraient à l'application du régime individuel pour l'effectif calculé d'après les dispositions de l'article 8 de la loi du 5 février, et en signalant celles d'entre elles, principalement pour la prison dite de concentration, dont la

Digitized by Google

reconstruction vous paraîtrait s'imposer par exécution de l'article 2 de la même loi.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur.

Par délégation :

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,

F. DUFLOS.

LOI

relative à la réforme des prisons pour courtes peines.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Les départements peuvent être exonérés d'une partie des charges qui leur sont imposées par la loi du 5 juin 1875, s'ils rétrocèdent de gré à gré à l'État la propriété de leurs maisons d'arrêt, de justice et de correction.

Les conventions doivent fixer la quotité des dépenses et charges incombant aux départements.

Art. 2. — Toute maison d'arrêt, de justice et de correction qui ne satisfait pas aux conditions indispensables d'hygiène, de moralité, de bon ordre ou de sécurité peut être déclassée comme établissement pénitentiaire.

Le déclassement est prononcé sur avis du conseil supérieur des prisons, par décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. — Le déclassement a pour effet de mettre le département en demeure de faire procéder aux travaux d'appropriation ou de reconstruction prévus par l'article 6 de la loi du 5 juin 1875.

Le département qui, sur cette mise en demeure, exécute volontairement les travaux, a droit au maximum de la subvention de l'État dans les conditions fixées par l'article 7 de la dite loi.

Art. 4. — Deux ou plusieurs conseils généraux peuvent se concerter, conformément aux dispositions du titre VII de la loi du 10 août 1871 et de l'article 6 de la loi du 5 juin 1875, pour construire ou transformer à frais communs des établissements pénitentiaires en vue de la mise en pratique du régime de l'emprisonnement individuel.

La part contributive de chaque département dans le paiement de la dépense est, sauf convention contraire, proportionnelle au nombre de cellules à établir pour la circonscription. Il participe dans la même mesure aux droits et charges de la propriété.

Art. 5. — En cas de création d'une prison interdépartementale, la subvention que l'État peut accorder est déterminée séparément à l'égard de chacun des départements intéressés, et dans les conditions prévues par l'article 7 de la loi du 5 juin 1875.

Art. 6. — Dans le cas où l'État a traité avec un département de la rétrocession d'une ou de plusieurs prisons, et dans celui où il doit, après

Digitized by Google

déclassement, pourvoir d'office à l'appropriation ou à la reconstruction d'une prison départementale, il peut traiter avec d'autres départements dans les conditions de l'article 4 de la présente loi.

Il peut, en outre, s'entendre avec ces départements pour construire ou transformer en leur lieu et place l'établissement interdépartemental.

Art. 7. — Les charges résultant pour les départements des articles 1, 3, 4 et 6 de la présente loi ont le caractère de dépenses obligatoires. Il en est de même des dépenses ordinaires d'entretien et de réparation des immeubles départementaux affectés à usage de maisons d'arrêt, de justice et de correction. L'article 61 de la loi du 10 août 1871 leur est applicable.

En conséquence, à défaut par les conseils généraux de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux ou de voter les ressources dans un délai d'un an à partir de la mise en demeure qui leur est adressée, il y est pourvu d'office en vertu d'un décret rendu en conseil d'État, aux frais du département et dans les limites de la dépense prévue.

Le décret fixe, en cas de déclassement, la subvention à la charge de l'État, dans les limites de l'article 7 de la loi du 5 juin 1875.

Art. 8. — Le nombre des cellules de détention à établir pour toute maison affectée au régime de l'emprisonnement individuel est fixé d'après le chiffre moyen de la population pendant les cinq dernières années, en tenant compte des modifications intervenues dans les lois pénales. Il ne peut dépasser les trois quarts de l'effectif actuel calculé sur la même base.

Un quartier commun, exclusivement réservé, en cas d'insuffisance temporaire du nombre des cellules, aux condamnés aux peines les plus courtes ou aux détenus d'une même catégorie, est établi dans les maisons où l'administration le juge nécessaire.

Art. 9. — Il peut être créé par le Ministre de l'intérieur des chantiers pénitentiaires pour utiliser la main-d'œuvre pénale à la construction ou transformation des prisons, sans toutefois porter atteinte à la distinction des peines et aux conditions essentielles de leur exécution.

Ne pourront être employés dans ces chantiers les détenus qui, d'après la nature de leur peine et le lieu de leur condamnation, devraient subir leur peine dans un établissement où fonctionne le régime de l'emprisonnement individuel.

Art. 10. — Sont abrogées toutes les dispositions de lois antérieures contraires à la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi d'État.

Fait à Paris, le 4 février 1893.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,
Ministre de l'intérieur.

RIBOT.

Digitized by Google

28 avril. — Loi *de finance du 28 avril 1893. Art. 50. — Pensions civiles.*

A partir de la promulgation de la présente loi, les services militaires compris dans la liquidation des pensions civiles seront calculés d'après le minimum affecté au grade par les lois en vigueur à la date où ils ont été terminés. — La veuve de tout fonctionnaire ou employé décédé postérieurement au 31 décembre 1892, après vingt-cinq ans de service, aura droit, si elle compte six ans de mariage, à une pension égale au tiers de la pension produite par la liquidation des services de son mari. Une pension temporaire de même importance sera accordée à l'orphelin ou aux orphelins mineurs du fonctionnaire, lorsque la mère sera décédée ou inhabile à recueillir la pension ou déchue de ses droits. — Les art. 8, 13, 15 et 16 de la loi du 9 juin 1853 sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire à ces dispositions.

---

2 mai. — Note de service. — *Visites des établissements pénitentiaires.*

Au moment où l'attention publique est appelée de façon spéciale sur les établissements pénitentiaires et où la direction de l'administration pénitentiaire, d'accord avec celle de l'assistance et de l'hygiène publiques recherche les mesures que peut comporter la situation sanitaire, il a paru utile de rappeler les dispositions règlementaires qui, en matière de visites des locaux — et après entente entre les deux services intéressés — doivent être strictement observées.

En dehors des inspecteurs généraux des services administratifs (section des prisons) en tournée ou en mission, entrée ne sera donnée dans les établissements pénitentiaires qu'aux personnes qui se présenteront munies d'une autorisation émanant directement de mon administration ou délivrée par le Préfet.

Tous avis utiles devront être adressés par vos soins aux gardiens-chefs; ceux-ci auront à faire connaître, le cas échéant, aux demandes qui leur seraient adressées à quelles conditions il pourrait y être répondu. Chaque visite ainsi régulièrement effectuée devra donner lieu immédiatement à un compte rendu détaillé envoyé par rapport spécial, confidentiel au besoin, à M. le directeur de l'administration pénitentiaire.

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,
Duflos.

---

19 mai. — Note de service *concernant les précautions à prendre contre les affections épidémiques ou contagieuses.*

L'attention des directeurs des circonscriptions pénitentiaires est appelée d'une manière toute spéciale sur les recommandations à adresser aux agents de garde et de surveillance relativement à l'exécution des prescriptions du cahier des charges concernant la salubrité et la propreté dans les prisons.

Digitized by Google

A l'arrivée des détenus, l'entrepreneur est tenu de faire laver, désinfecter et remettre en état leurs vêtements (art. 45 du cahier des charges). L'immersion des effets, pendant trois heures, dans une cuve contenant de l'eau additionnée de sublimé à un pour mille est à recommander. Ces précautions suffiront pour les prisons qui n'ont qu'un faible effectif. Pour celles dont l'effectif est élevé, il y aurait à s'entendre avec les départements ou les communes possédant une étuve mobile, pour que cet appareil puisse être mis, selon le cas à la disposition de l'administration pénitentiaire.

Tous les détenus entrants, même ceux qui ne sont pas astreints au costume pénal, devront, si *l'état sanitaire de l'établissement l'exige*, être exceptionnellement et jusqu'à nouvel ordre, revêtus d'habillements autres que ceux qu'ils avaient à leur arrivée; en outre, dans la mesure où le permettra la disposition des locaux, être placés pendant trois jours en observation dans un local isolé, autant que possible, du reste de la détention.

Il importera de veiller attentivement à ce que l'entrepreneur se conforme aux prescriptions de l'article 42 du cahier des charges, qui l'obligent à faire donner des bains aux détenus, toutes les fois qu'il sera jugé nécessaire, soit par l'administration, soit par le médecin.

Les industries qui pourraient porter préjudice à l'hygiène de l'établissement ou à la santé des travailleurs ne devront être admises que sous réserve expresse de prendre les précautions nécessaires, en vue de prévenir tous inconvénients.

S'il venait à être reconnu que les précautions n'ont pas été observées ou qu'elles sont insuffisantes, les industries seraient supprimées.

Il est indispensable de veiller à ce que l'entrepreneur observe exactement pour les chambres de sûreté, les prescriptions de son cahier des charges, notamment en ce qui concerne la fourniture et le renouvellement des couvertures (art. 34), de la paille (art. 39), des objets nécessaires au balayage et au nettoyage des locaux (art. 43), des ustensiles à l'usage des détenus (art. 49).

Les prescriptions des articles 43, 44, du cahier des charges, relativement au balayage des locaux, à la vidange des fosses d'aisance, au blanchiment des murs, au nettoyage des pompes, fontaines, réservoirs, au curage des puisards, voûtes et canaux souterrains, devront être observées exactement.

Enfin, si des détenus étaient atteints de maladies épidémiques ou contagieuses dans l'établissement, il devra être procédé immédiatement à une désinfection rigoureuse de tous les effets, draps, linges, objets de literie ayant servi aux malades, et du local qui aura été occupé par eux.

De manière générale, il y a lieu d'inviter les médecins des prisons à se rendre compte avec le plus grand soin de l'état des différents locaux composant les maisons d'arrêt, de justice et de correction et à vous adresser, après leur visite, leurs observations et leurs conclusions.

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,

F. DUFLOS.

Digitized by Google

27 mai. — CIRCULAIRE *concernant les mesures d'hygiène de la salubrité et de propreté, à prendre dans les chambres de sûreté. — Blanchîment des locaux.*

Monsieur le Préfet, par une note de service aux directeurs des circonscriptions pénitentiaires, dont un exemplaire est ci-inclus, j'ai rappelé à ces fonctionnaires les dispositions du règlement du 11 novembre 1885 et les clauses du cahier des charges, pour l'entreprise générale des services des maisons d'arrêt, de justice et de correction, et des dépôts et chambres de sûreté, en ce qui concerne particulièrement les précautions à prendre, en matière d'hygiène et de salubrité.

Aux termes de l'article 45 du cahier des charges, l'entrepreneur est tenu de faire blanchir, tous les ans, au lait de chaux, mélangé avec de la colle de peau, toutes les localités de chaque prison où ce procédé peut s'appliquer, et de faire peindre au coaltar les soubasse ments, dans chacun de ces locaux, à la hauteur de cinquante centimètres.

Dans ces dispositions du cahier des charges ne sont pas mentionnées les chambres de sûreté affectées à la détention des passagers. Ces locaux, installés aujourd'hui, sauf de rares exceptions, dans les casernes de gendarmerie, doivent être munis, conformément aux clauses du cahier des charges, de couvertures, de paillasses, d'objets nécessaires au balayage et au nettoyage. (Articles 34 à 49.)

En fait, dans un grand nombre de chambres de sûreté il n'est jamais déposé de passagers; dans d'autres, les passagers ne demeurent que quelques heures. C'est pour ces raisons qu'il n'a pas été prévu à la charge des entrepreneurs d'autres obligations que celles énoncées plus haut et que notamment le blanchîment des chambres de sûreté ne fait pas partie de ces obligations. Cette dépense incombe aux départements comme toutes celles concernant l'entretien et les réparations des casernes de gendarmarie dont les chambres de sûreté font partie.

Il paraîtrait donc utile, monsieur le Préfet, au moment où sont rappelées dans l'intérêt de la santé publique, toutes les prescriptions relatives à l'hygiène et à la salubrité, de vous faire rendre compte de l'état des chambres de sûreté de votre département, de vous assurer que l'entrepreneur des services économiques s'acquitte régulièrement de ses obligations, et de faire procéder d'urgence, au compte du département, au blanchîment des locaux, partout où il sera reconnu que cette opération est nécessaire.

Je vous prie de m'accuser réception des présentes instructions et de m'informer de la suite que vous y aurez donnée.

Recevez, etc.

Pour le Président du Conseil,
Ministre de l'intérieur,
Le Directeur de l'administration pénitentiaire,
F. DUFLOS.

Digitized by Google

PROGRAMME
des Matières de l'Examen
POUR LES EMPLOIS
D'INSTITUTEURS, DE COMMIS AUX ÉCRITURES ET DE TENEURS DE LIVRES

Paris, le 2 juin 1893.

I. — ÉPREUVES ÉCRITES (1)

1° Une dictée d'orthographe.

2° Une rédaction sur un sujet intéressant, de manière générale, le service pénitentiaire; l'organisation de cette administration, les éléments de droit civil et de la législation pénale, la tenue des livres et la comptabilité.

3° Une composition d'arithmétique comportant la solution raisonnée des problèmes ou l'exposé de théories dont le sujet est choisi dans le programme de l'examen oral.

II. — EXAMEN ORAL

1° Géographie:

Notions préliminaires. — Des cartes. — Tracé au tableau d'une carte simple. — Orientation. — Emploi de la boussole.

Nomenclature géographique. — La mappemonde. — Les cinq parties du monde.

Distinction de la géographie physique et de la géographie politique.

Grandes divisions du globe. — Système général des montagnes; grands fleuves. — États et villes principales. — Colonies et établissements européens.

Europe : Géographie physique. — Géographie politique.

France : Géographie physique.— Ligne de partage des eaux, chaînes de montagnes et ramifications principales. — Fleuves et rivières divisés par bassins. — Tracé des frontières et description des côtes.

Géographie politique: départements: chefs-lieux et sous-préfectures. — Principales villes manufacturières. — Voies de communication: fleuves et rivières, canaux, chemins de fer.

Colonies: Situation; — limites; — provinces; — villes principales; — productions.

2° Organisation administrative et judiciaire:

Du département: fonctions et principales attributions du préfet, du secrétaire général, du conseil de préfecture. — De l'arrondissement: fonctions et principales attributions du sous-préfet. — De la commune: fonctions et principales attributions du maire et de ses adjoints.

Distinction entre la justice civile, la justice criminelle, la justice correctionnelle, etc. Tribunaux de première instance, cours d'appel, cours d'assises, cour de cassation.

(1) Dans toutes les épreuves, *l'écriture* devra être couramment lisible.
La rédaction a principalement pour objet de permettre d'apprécier l'instruction des candidats, *leur style* et leurs connaissances grammaticales de la langue française.

Digitized by Google

3° Arithmétique :

Théorie de la numération. — Nombres entiers: Explication raisonnée des quatre opérations fondamentales sur les nombres entiers. — Nombres décimaux. — Propriété des nombres : divisibilité. — Nombres premiers. — Fractions ordinaires. — Fractions décimales. — Carré et cube. — Règle de trois. — Règles d'intérêts simples. — Règles de société. — Règles d'alliage.

4° Système légal des poids et mesures et application du système métrique :

Notions sur la mesure des grandeurs. — Mesures de longueur. — Mesures de superficie. — Mesures de volume et de capacité. — Mesures de poids. — Monnaies. — Notions sur la mesure du temps. — Application du système métrique à la mesure des surfaces et des volumes.

5° Comptabilité :

Comptabilité commerciale. — Tenue des livres. — Comptabilité en partie simple. — Comptabilité en partie double.

Comptabilité publique (Notions générales et sommaires sur les premiers éléments de). — Budget.

Distinction entre les administrateurs, les ordonnateurs et les comptables.

6° Droit pénal:

Distinction entre les contraventions, les délits et les crimes. — Des peines afflictives et infamantes. — Des peines infamantes. — Des peines correctionnelles. — Des peines accessoires.

De l'abaissement des peines par les circonstances atténuantes. — Des évasions des détenus et du recèlement des criminels.

---

5 juin. — Circulaire. — *Interprétation de l'article 2 de la loi du 5 juin 1875. — Condamnés à un an et un jour.*

Monsieur le Directeur, l'article 2 de la loi du 5 juin 1875 prévoit, pour les condamnés à un emprisonnement d'un an et un jour, le maintien dans les maisons de correction départementales affectées au régime individuel.

Lorsqu'un département possède au chef-lieu d'arrondissement une prison cellulaire qui n'est pas prison de concentration, les individus condamnés à un an et un jour par le tribunal dudit arrondissement y sont retenus de plein droit. Si, au contraire, le système cellulaire est en vigueur à la prison de concentration, la question s'est posée de savoir si les condamnés à un an et un jour par un tribunal quelconque du département pouvaient, sans décision ministérielle particulière, être dirigés sur cette prison et y être maintenus pour la durée de leur peine, au lieu d'être transférés sur une maison centrale.

Digitized by Google

J'ai cru devoir consulter M. le Garde des sceaux et, après entente avec mon collègue, j'ai décidé de manière générale qu'à l'avenir les individus, condamnés à un an et un jour d' emprisonnement par le tribunal d'un arrondissement dont la maison de correction n'est pas cellulaire, seraient dirigés, pour y subir leur peine, sur la prison de concentration du chef-lieu du département, lorsque celle-ci est affectée au régime de la séparation.

Vous voudrez bien assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution des instructions ci-dessus.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur.
Par délégation :
Le Directeur de l'administration pénitentiaire,
F. DUFLOS.

---

15 juin. — CIRCULAIRE. — *Exécution des peines prononcées par les conseils de guerre contre les militaires qui cessent d'appartenir à l'armée.*

Monsieur le Préfet, une question de principe touchant le mode d'exécution des peines a été récemment examinée entre les ministres de la guerre, de la marine et de l'intérieur : il s'agissait de savoir comment doivent être subies les peines d'emprisonnement et de travaux publics prononcées par les conseils de guerre contre des militaires, et pour délits exclusivement militaires, quand les condamnés cessent d'appartenir à l'armée.

Je crois devoir résumer, ci-dessous, l'ensemble des dispositions qui ont été adoptées par les départements intéressés, suivant avis émis par le conseil d'État.

Les militaires condamnés par des conseils de guerre à l'une des peines infamantes énumérées à l'article 189 du code de justic militaire, et entraînant par elles-mêmes exclusion de l'armée (travaux forcés, déportation, détention, réclusion, bannissement), seront, comme par le passé, écroués dans les établissements pénitentiaires civils, et y seront maintenus ou réintégrés, selon les cas, pour purger les autres peines, antérieures, concomitantes ou postérieures, d'emprisonnement ou de travaux publics dont ils auraient été frappés.

Les militaires condamnés seulement aux travaux publics ou à l'emprisonnement subiront ces peines dans les établissements pénitentiaires militaires, alors même qu'ils auraient été rayés des contrôles de l'armée par suite de destitution, d'annulation d'engagement, d'interdiction de droits civiques et civils mentionnés à l'article 42 du code pénal, et ne devront plus être reçus dans les prisons de droit commun.

Quant à ceux qui, étant condamnés à l'emprisonnement ou aux travaux publics par des conseils de guerre, se trouvent, d'autre part, exclus de l'armée en exécution de l'article 4 de la loi sur le recrutement du 15 juillet 1889, comme ayant encouru la relégation, leur situation a été déterminée par une instruction de M. le Ministre de

Digitized by Google

la guerre en date du 26 janvier 1890.... « Ils devront être écroués dans des établissements pénitentiaires militaires. A l'expiration de leur peine, il seront mis à la disposition de M. le Ministre de l'intérieur. »

Il a été décidé, enfin, que les militaires qui ont été condamnés à mort par les conseils de guerre, pour faits militaires, et qui ont vu commuer leur peine en celle des travaux publics, purement afflictive, cesseraient d'être maintenus dans les établissements pénitentiaires civils, et seraient remis à l'autorité militaire.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien notifier les instructions qui précèdent aux directeurs des établissements pénitentiaires de votre département, et inviter ces fonctionnaires à assurer leur exécution, sauf à m'en référer si des difficultés d'interprétation venaient à se produire. Vous leur recommanderez, en même temps, de vérifier les situations pénales des condamnés militaires actuellement détenus dans nos prisons, et de me signaler, en vue de leur régularisation, celles qui paraîtraient contraires à la nouvelle jurisprudence.

J'adresse, d'ailleurs, à chacun d'eux, un exemplaire de la présente circulaire.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur.

Par délégation :

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,

F. DUFLOS.

---

17 juillet. — CIRCULAIRE. — *Loi du 5 juin 1875, concernant la détention préventive passée en cellule.*

Monsieur le Directeur, une circulaire du 7 juin 1893 vous a fait connaître l'interprétation de la chancellerie sur le point de savoir si un détenu renfermé dans une maison cellulaire devait bénéficier, pour la durée de la prévention, de la réduction du quart prévue par la loi du 5 juin 1875.

Le ministère de la justice ayant émis l'avis que la question devait être résolue par la négative, je vous ai prié de vous conformer à cette interprétation.

La cour d'appel de Paris, par un arrêt rendu le 1er juillet courant dans l'affaire Bascourt, a décidé, au contraire, que la *détention préventive passée en cellule comportait la réduction du quart* dans les conditions déterminées par la loi du 5 juin 1875, et M. le Garde des sceaux estime que la jurisprudence est définitivement fixée par le dit arrêt.

Je vous invite, en conséquence, à appliquer, dès à présent, cette nouvelle règle aux condamnés.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur.

Par délégation :

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,

F. DUFLOS.

Digitized by Google

24 juillet. — NOTE DE SERVICE. — *Réforme des objets mobiliers.*

Aux termes des diverses instructions et notamment de la circulaire d'ensemble du 20 mars 1868, lorsque les objets mobiliers achetés sur les fonds de l'État cessent d'être utilisés dans les prisons, ils doivent être présentés à MM. les inspecteurs généraux qui jugent, lors de leur tournée, s'il y a lieu de les réformer. Cette opération accomplie et approuvée par décision ministérielle, la vente des objets auxquels cette mesure peut s'appliquer est effectuée au profit du Trésor, par l'administration des domaines.

Les directeurs des circonscriptions pénitentiaires sont invités à rappeler ces prescriptions aux gardiens-chefs et à veiller à ce qu'elles soient exécutées. Ils devront également, chaque fois qu'ils proposeront des acquisitions de mobilier, indiquer sur le bordereau récapitulatif joint à leur rapport s'il s'agit du remplacement d'objets régulièrement admis à la réforme.

Les uniformes des gardiens étant l'objet d'une réglementation spéciale, les présentes instructions ne leur sont pas applicables.

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,
F. DUFLOS.

---

21 août. — RAPPORT *sur l'application de la loi de relégation présenté par M. Ét. Jacquin, conseiller d'État, Président de la Commission de classement des récidivistes.*

Monsieur le Ministre,

La loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes, dans son article 22, a prévu qu'un rapport serait présenté chaque année sur son exécution.

La commission de classement a l'honneur de vous adresser, pour l'année 1892, les renseigements qu'elle a recueillis et les observations qui lui ont paru devoir être formulées, au cours des travaux auxquels elle s'est livrée en vertu des attributions qui lui ont été conférées par le règlement d'administration publique du 26 novembre 1885.

Les tableaux statistiques, que renferme le rapport, rapprochent les chiffres de 1892, de ceux de 1891 et des moyennes de la première période quinquennale (1886-1890).

Digitized by Google

PREMIÈRE

Résumé des condamnations prononcées

RESSORTS de cours d'appel	POPULATION [recense-ment de 1891.	ANNÉE 1892 — Nombre des condamnés à la relégation.	ANNÉE 1892 — NOMBRE TOTAL des condamnés pour — Crimes.	Délits punis de peines privatives de liberté.	Total.	NOMBRE DE CONDAMNÉS à la relégation par 100.000 hab. — Moyenne annuelle (1886-1890).	1891	1892	NOMBRE DE CONDAMNÉS à des peines privatives de liberté par 100.000 hab. — Moyenne annuelle (1886-1890).	1891	1892	NOMBRE DE CONDAMNÉS à la relégation par 100.000 hab. — Moyenne annuelle (1886-1890).	1891	1892
Agen.....	810.329	10	39	1.201	1.240	2,9	2,2	1,2	156	161	153	1,8	1,4	0,8
Aix.....	1.301.814	37	190	6.608	6.798	5,5	3,3	2,8	522	551	522	1,2	0,6	0,5
Amiens....	1.493.823	39	142	6.738	6.880	5,1	3,5	2,6	441	411	460	1,1	0,9	0,6
Angers....	1.280.713	26	92	4.115	4.207	4,9	2,5	2,0	324	369	328	1.5	0,7	0,6
Bastia.....	288.596	»	41	1.400	1.441	0,2	0,3	0,0	529	417	499	0,03	0,08	»
Besançon...	940.635	17	53	2.847	2.900	2,8	1,6	1,8	307	336	308	0,9	0,5	0,6
Bordeaux..	1.632.658	34	134	4.771	4.905	3,0	2,1	2,0	279	312	300	1,0	0,7	0,7
Bourges....	995.725	14	36	1.752	1.788	1,9	1,4	1,4	171	173	179	1,1	0,8	0,8
Caen.....	1.297.147	35	155	6.923	7.078	4,1	2,4	2,7	397	456	546	1,0	0,5	0,5
Chambéry..	531.564	13	48	1.165	1.213	2,4	2,8	2,4	210	221	228	1,1	1,3	1,1
Dijon.....	1.239.922	28	81	2.256	2.337	2,9	2,1	2,2	200	194	188	1,4	1,1	1,2
Douai.....	2.610.705	59	149	12.668	12.817	2,9	1,7	2,2	496	405	490	0,6	0,4	0,5
Grenoble...	994.086	29	63	1.906	1.969	3,8	2,9	2,9	183	178	198	2,1	1,6	1,5
Limoges...	985.657	12	45	1.895	1.940	1,6	1,0	1,2	196	193	196	0,8	0,5	0,6
Lyon.....	1.779.811	50	148	5.296	5.444	4,2	2,8	2,8	336	305	305	1,4	0,9	0,9
Montpellier.	1.389.615	30	91	4.343	4.434	3,0	1,7	2,1	345	337	319	0,9	0,5	0,7
Nancy.....	1.471.522	34	80	5.124	5.204	3,9	1,3	2,3	340	310	353	1,1	0,4	0,6
Nîmes.....	1.161.595	23	83	2.413	2.496	2,3	1,7	1,9	197	204	214	1,2	0,8	0,9
Orléans....	995.374	19	94	3.183	3.277	3,4	2,0	1,9	274	298	329	1,0	0,7	0,6
Paris.....	5.446.505	222	620	33.638	34.258	6,4	4,1	4,1	632	559	628	1,0	0,7	0,6
Pau.....	948.730	10	42	1.437	1.479	1,7	1,3	1,0	182	182	155	1,2	0,7	0,7
Poitiers....	1.597.194	19	76	2.552	2.628	1,6	1,4	1,1	170	186	161	1,1	0,7	0,7
Rennes....	3.162.272	62	224	9.244	9.468	3,0	2,1	1,9	252	292	299	1,2	0,7	0,6
Riom.....	1.544.984	19	79	2.916	2.995	2,7	1,9	1,2	185	186	193	1,5	1,0	0,6
Rouen.....	1.189.347	24	166	11.124	11.290	7,1	5,6	2,0	692	822	949	1,1	0,7	0,2
Toulouse...	1.253.209	16	46	2.053	2.099	2,1	1,4	1,2	160	154	167	1,3	0,9	0,8
TOTAUX pour la France..	38.343.192	881	3.017	139.568	142.585	3,7	2,4	2,3	351	349	371	1,0	0,7	0,6
Algérie....	4.124.732	44	490	10.606	11.096	1,7	0,7	1,0	211	206	269	0,8	0,3	0,4
Tunisie....	»	»	55	1.021	1.076							0,06	0,2	
TOTAUX généraux moins la Tunisie..	42.467.924	925	3.507	150.174	153.681	3,5	2,3	2,1	338	338	361	1,0	0,7	0,6

Digitized by Google

PARTIE

par les cours ou tribunaux.

ORDRE DE CLASSEMENT PAR RAPPORT A LA POPULATION						NOMBRE DE CONDAMNÉS A L'EMPRISONNEMENT pour un des délits prévus par l'art. 4 de la loi du 27 mai 1885.										NOMBRE DES CONDAMNÉS à la relégation par 1.000 condamnés à des peines privatives de liberté pour crimes ou pour délits prévus par l'art. 4 de la loi du 27 mai 1885	
D'après le nombre des relégables.			D'après le nombre des condamnés.				En 1892.										
Moyenne annuelle (1886-1890).	1891	1892	Moyenne annuelle (1886-1890).	1891	1892	Total en 1891.	Vol.	Escroquerie.	Abus de confiance.	Outrage public à la pudeur.	Excitation habituelle de mineurs à la déb.	Vagabond. ou mendic. (art. 277 et 279 C. P.)	Vagabondage simple.	Infraction à arrêté d'interdict. de séjour.	Total.	1891	1892
14	10	20	27	26	27	781	548	19	33	31	3	»	150	»	784	22	12
3	4	3	4	3	4	4.533	2.153	223	162	18	23	»	1.382	57	4.078	9	8
4	3	6	6	6	7	2 921	2.336	149	102	115	27	4	811	»	3.544	17	10
5	8	12	11	8	10	2.189	974	65	59	71	10	1	977	»	2.157	13	11
27	27	27	3	5	5	163	137	11	14	9	»	»	9	11	191	4	»
17	19	18	12	10	1	1.286	897	63	107	37	6	2	232	5	1.352	11	12
11	11	12	13	11	14	2.651	1.868	185	146	72	21	»	513	5	2.810	12	10
22	20	19	24	25	23	842	413	43	31	34	2	1	448	1	973	16	13
7	9	5	7	4	3	2.811	2.069	140	67	134	32	1	747	2	3.192	10	10
19	6	7	17	17	17	562	334	34	25	26	2	»	200	2	623	25	19
14	11	9	18	19	22	1.406	724	51	55	40	4	»	376	5	1.255	17	20
14	16	9	5	7	6	5.034	3.537	300	328	275	27	»	596	38	5.101	8	11
9	5	2	22	24	19	1.106	489	27	60	41	5	2	512	2	1.138	23	24
26	25	20	20	20	20	1.160	569	73	56	41	26	»	316	»	1.061	8	10
6	6	3	10	13	13	3.329	1.551	154	184	116	12	»	1.146	12	3.175	14	15
11	16	11	8	9	11	2.969	1.397	106	111	89	18	»	1.002	1	2.724	7	10
8	23	8	9	12	8	2.221	1.608	105	124	91	12	15	376	5	2.336	8	14
20	16	15	19	18	18	1.148	699	66	59	54	»	»	564	2	1.444	15	15
10	14	15	14	14	9	1.422	657	54	46	46	15	»	587	»	1.405	13	12
2	2	1	2	2	2	15.058	9.597	982	1.116	681	55	»	4.381	615	17.427	14	12
23	23	25	23	23	26	748	371	29	12	15	»	»	105	»	532	14	17
25	20	24	25	21	25	1.548	866	55	43	71	11	»	453	3	1.482	13	12
11	11	15	15	15	15	4.161	3.092	172	985	159	13	38	1.314	7	4.980	15	11
18	15	20	21	21	21	1.642	752	65	42	55	6	»	691	1	1.612	16	11
1	1	12	1	1	1	4.706	4.025	176	197	115	16	»	996	9	5.534	13	4
21	20	20	26	27	24	1.099	674	67	25	7	3	»	266	2	1.111	14	13
						67.536	42.297	3.417	3.431	2.521	353	67	19.150	785	72.021	13	12
23	26	25	16	16	16	5.640	4.950	210	322	73	15	»	201	11	5 782	4	7
						289	246	40	61	15	5	»	10	»	377	5	»
						73.176	47.247	3.627	3.753	2.594	368	67	19.351	796	77.803	12	11

Digitized by Google

Les chiffres qui précèdent accusent une nouvelle diminution du nombre des condamnations à la relégation; le maximum avait été atteint en 1887 où le nombre des condamnés à la relégation s'était élevé à 1.934; il n'est plus que de 925 en 1892, inférieur de 40 au chiffre de 1891.

Cette diminution est loin cependant d'accuser une réduction de la criminalité ni même de l'importance des infractions, puisqu'elle coïncide avec une augmentation du nombre des condamnations à des peines privatives de liberté et qu'en particulier il y a eu en 1892 près de 5.000 individus de plus qu'en 1891 condamnés pour l'un des délits prévus par la loi du 27 mai 1885. On s'expliquerait difficilement, dans ces conditions, que la peine de relégation ait été au contraire moins fréquemment prononcée, si l'on perdait de vue que, comme nous avons eu l'occasion de le noter dans nos précédents rapports, les tribunaux semblent de plus en plus répugner à l'application de cette peine.

Nature et durée des peines ayant entraîné la relégation.

	MOYENNE ANNUELLE 1886-1888		1891		1892	
	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0	Nombre.	0/0
Condamnés aux travaux forcés..	174	12	158	16	155	17
Condamnés à la réclusion.....	77	5	63	7	72	8
Condamnés à un emprisonnement de plus d'un an.....	362	24	259	27	240	26
Condamnés à un an d'emprisonnement ou moins.....	872	59	487	50	458	49

DEUXIÈME PARTIE

Travaux de la Commission.

§ 1er. — *Statistique des travaux.*

La commission a tenu 11 séances pendant l'année 1892 et a eu à examiner 662 dossiers, soit 243 de moins qne l'année précédente.

Dossiers en cours d'examen le 1er janvier 1892	12	
Dossiers nouveaux.....	604	680
Dossiers en supplément d'instruction le 1er janvier revenus pendant l'année.....	6	
Dossiers revenus pour nouvel avis	58	
A déduire :		
Dossiers renvoyés pour supplément d'instruction et non revenus.....	14	
Dossiers retirés au cours de l'instruction (décès, libérations conditionnelles accordées avant que la commission ait statué)	4	18
RESTE.....		662

Digitized by Google

Six cent quatre condamnés ont été l'objet d'une première proposition :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Relégation individuelle	1	»	1
Relégation collective (ordinaire)	474	49	523
Relégation collective (sections mobiles)	47	»	47
Dispense provisoire de la relégation	16	1	17
Dispense définitive de la relégation	2	»	2
Renvoi à l'administration en vue de la grâce	12	1	13
Proposés pour la libération conditionnelle	1	»	1
TOTAUX	553	51	604

Quarante-neuf condamnés, dont le dossier a été soumis pour nouvel examen à la commission, ont vu modifier dans les conditions ci-après la proposition primitive dont ils avaient été l'objet :

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.
Relégation collective (ordinaire)	24	10	2	2	26	12
Relégation collective (sections mobiles)	1	»	»	»	1	»
Dispense provisoire de la relégation.	4	30	2	5	6	35
Dispense définitive de la relégation.	12	1	3	»	15	1
Grâce	1	»	»	»	1	»
Libération conditionnelle	»	1	»	»	»	1
TOTAUX	42		7		49	

Des avis spéciaux ont, en outre, été émis sur le compte de 9 condamnés :

Un homme a obtenu une prolongation de dispense provisoire pour motifs de santé	1
Les propositions primitives ont été maintenues pour huit hommes dont le dossier avait été soumis à la commission pour un nouvel examen	8
	9

Digitized by Google

Si l'on ajoute à ces différents avis 27 demandes de suppléments d'information, on obtient un total de 689 avis émis par la commission en 1892.

§ 2. — *Relégation individuelle.*

Un homme seulement a paru réunir les conditions nécessaires pour être affecté au corps des disciplinaires coloniaux et bénéficier en même temps de la faveur de la relégation individuelle.

Nous avons indiqué, dans nos précédents rapports, les raisons pour lesquelles la relégation individuelle ne paraissait pas pouvoir être proposée avant le départ de France quand elle ne pouvait avoir pour correctif l'affectation au corps des disciplinaires coloniaux, cas qui se présente très rarement.

Nous n'avons pas à y revenir, tout en continuant à regretter qu'il n'ait pas été désigné jusqu'ici de colonies, autres que des colonies pénitentiaires, où l'on puisse diriger des relégués individuels avec espoir d'une utilisation efficace et au plus grand profit de leur amendement.

§ 3. — *Relégation collective. — Sections mobiles.*

Nous exprimerons le même regret en ce qui concerne les sections mobiles qui eussent pu rendre des services appréciables dans des colonies où des travaux sont effectués soit pour le compte de la colonie elle-même, soit pour le compte de l'État. Mais celles-ci se sont refusées jusqu'ici à utiliser le travail des relégués, et ce n'est toujours que sur nos deux colonies pénitentiaires que peuvent fonctionner nos sections mobiles.

La première en Nouvelle-Calédonie a reçu 40 relégués en 1892, et la deuxième en Guyane, 8 relégués.

§ 4. — *Femmes relégables.*

La diminution du nombre des femmes, par rapport à l'ensemble des condamnés à la relégation, s'accentue chaque année: elle n'est plus que de 8,4 p. 100 en 1892 au lieu de 8,8 en 1891, et 10,5 pendant la période quinquennale 1886-1890.

Sur les 51 femmes, dont le dossier a été examiné cette année par la commission, plus de la moitié (29) avaient dépassé l'âge de 40 ans.

§ 5. — *Dispense provisoire.*

La santé et la constitution des récidivistes condamnés à la relégation restent généralement bonnes, et ce n'est que dans de très faibles proportions (3,5 p. 100) que des dispenses provisoires de départ ont dû être accordées en 1892.

Trente-six condamnés (31 hommes et 5 femmes) arrivaient en 1892 à l'expiration du délai pour lequel ils avaient obtenu antérieurement

Digitized by Google

une dispense provisoire; leur situation ayant été soumise à un nouvel examen, ils ont été l'objet des désignations suivantes:

	GRACE	DISPENSE DÉFINITIVE	PROLONGATION de la dispense provisoire.	RELÉGATION COLLECTIVE	
				Nouvelle-Calédonie.	Guyane.
Hommes.....	1	6	1	12	11
Femmes.....	»	3	»	2	»
TOTAUX.....	1	9	1	14	11

§ 6. — *Dispense définitive.*

Le nombre des avis de dispenses définitives pour état d'incurabilité dûment reconnu est aussi très faible: il n'est que de 17 (14 hommes et 3 femmes) en 1892 contre 24 en 1891.

Sur les 17 condamnés proposés pour la dispense définitive, plus de la moitié (9) avaient été antérieurement placés dans la situation de dispense provisoire pour observation de leur état.

§ 7. — *Sursis à la relégation.*

Aucune libération conditionnelle n'a été prononcée sur l'avis de la commission en 1892: une proposition qu'elle avait faite en ce sens n'a pas été accueillie, et le relégué qui avait fait l'objet de cette proposition a été désigné pour la 1re section mobile.

Par contre, sur la proposition de la commission spéciale de libération conditionnelle, 18 relégués dont 3 femmes ont obtenu cette faveur, avant que leur dossier eût été soumis à la commission de classement, ou bien qu'ils n'aient pas paru à celle-ci pouvoir être proposés pour cette mesure.

§ 8. — *Service militaire des relégués.*

Les deux condamnés, qui en 1891 avaient été désignés pour le corps des disciplinaires coloniaux, ont été dirigés dans le cours de 1892 sur Diégo-Suarez.

Nous avons vu au § 1er qu'un seul relégué avait pu être admis en 1892 à faire son service militaire, ce qui doit entraîner pour lui le bénéfice de la relégation individuelle.

§ 9.— *Renvoi au ministre de la justice en vue de la grâce.*

Les cas, dans lesquels l'examen des dossiers révèle que la condamnation a été prononcée contrairement aux dispositions de la loi et nécessite une proposition de grâce, diminuent de plus en plus: de 33 en 1890, le nombre était tombé à 20 en 1891; il n'est plus que de 15 (14 hommes et 1 femme) en 1892.

Ce ne sont pas toutefois les seuls condamnés à la relégation qui

Digitized by Google

soient appelés à bénéficier de la grâce : avant même que la commission n'ait été saisie, il arrive fréquemment que les magistrats du ministère public appellent directement l'attention de M. le Garde des sceaux sur de fausses applications de la loi et provoquent eux-mêmes une mesure gracieuse.

C'est ainsi qu'en 1892, outre les 15 propositions faites par la commission, le ministre de la justice a eu à accorder, pour erreur dans l'application de la loi, 40 remises de la relégation. Ces chiffres son encore bien élevés par rapport au nombre des condamnations annuellement prononcées.

Deux condamnés ont, en outre, par leur bonne conduite et les chances d'amendement qu'ils semblent offrir, mérité d'être relevés de la relégation.

§ 10. — *Lieux de relégation.*

Le tableau suivant indique les conditions dans lesquelles ont été répartis les relégués désignés pour être transférés aux colonies :

	HOMMES		FEMMES	TOTAL
	Sections mobiles.	Relégation ordinaire.		
Nouvelle-Calédonie	40	252	37	329
Guyane	8	252	14	274
Totaux.	48	504	51	603

Les cinq convois partis en 1892 ont emmené un nombre plus considérable de relégués qu'en 1891. Il restait en effet au 1er janvier 1892 un chiffre important de condamnés (403) qui n'avaient pu encore être expédiés.

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
28 janvier.....	175	»	175	Guyane.
8 mai	90	20	110	Guyane.
20 mai	202	20	222	Nouvelle-Calédonie.
8 octobre.....	82	10	92	Guyane.
27 décembre.....	186	25	211	Nouvelle-Calédonie.
Totaux.....	735	75	810	

Digitized by Google

Depuis le début de l'application de la loi de 1885, jusqu'au 1er janvier 1893, la Nouvelle-Calédonie a ainsi reçu 2.651 relégués (2.341 hommes et 310 femmes), et la Guyane 2.853 (2.630 hommes et 223 femmes). Enfin 4 relégués ont été dirigés sur Diégo-Suarez pour être incorporés aux disciplinaires coloniaux.

§ 11. — *Décès.*

Suivant la réduction du nombre des condamnations à la relégation d'année en année, le chiffre des décès parmi les condamnés avant le départ pour la colonie diminue; il n'a été que de 17 en 1892 au lieu de 22 en 1891 et de 27 en 1890.

§ 12. — *Situation des relégables au 31 décembre 1892.*

Il ne restait au 31 décembre 1892 dans la métropole que 238 relégables dont le dossier eût été soumis à l'examen de la commission de classement au lieu de 465 à la même date de l'année précédente.

La situation de ces 238 condamnés est indiquée au tableau ci-dessous:

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Relégables à expédier aux colonies.			
Relégation individuelle	1	»	1
Relégation collective. Nouvelle-Calédonie	44	11	55
Relégation collective. Guyane	123	7	130
TOTAL des individus à expédier	168	18	186
Relégables maintenus dans la métropole.			
Dispenses provisoires	18	5	23
Proposés pour dispense définitive	19	4	23
Proposés pour la grâce	6	»	6
TOTAL des individus maintenus dans la métropole	43	9	52
TOTAUX GÉNÉRAUX	211	27	238

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

Statistique.

Les dossiers des 604 relégués (553 hommes — 51 femmes), dont la situation a été examinée pour la première fois en 1892 par la commission, fournissent au point de vue statistique des renseignements que nous donnons dans les tableaux ci-dessous, en ayant soin de rappeler les proportions de 1891 et de la première période quinquennale (1886-1890).

§ 1er. — *État civil. — Age.*

	HOMMES				FEMMES			
		p. 100.				p. 100.		
	Nombre en 1892.	Moyenne annuelle (1886-1890).	1891.	1892.	Nombre en 1892.	Moyenne annuelle (1886-1890).	1891.	1892.
De 21 à 25 ans...	63	7	9	11	3	4	6	6
De 26 à 30 ans...	126	15	19	23	7	12	12	14
De 31 à 40 ans...	188	35	36	34	12	25	35	24
De 41 à 50 ans...	125	29	25	23	13	33	34	25
De 51 à 60 ans...	51	14	11	9	16	26	14	31
Totaux...	553				51			

L'âge moyen pour les hommes continue à décroître très sensiblement; de trente-sept ans et dix mois en 1890, trente-sept ans et cinq mois en 1891, il est tombé à trente-six ans et deux mois en 1892; pour les femmes, au contraire, on peut constater un relèvement cette année, il est de quarante-un ans et dix mois au lieu de trente-neuf ans et dix mois en 1891.

Le nombre des enfants naturels est de 42, dont une femme, représentant une proportion de 7,1 p. 100 de l'ensemble des relégués.

Digitized by Google

§ 2. — *Situation de famille.*

	HOMMES				FEMMES			
	Nombre en 1892.	p. 100. Moyenne annuelle (1886-1890).	p. 100. 1891.	p. 100. 1892.	Nombre en 1892.	p. 100. Moyenne annuelle (1886-1890).	p. 100. 1891.	p. 100. 1892
Célibataires ou divorcés..	430	77	78	76	25	40	51	49
Mariés avec enfants.....	71	10	12	13	13	22	23	25
Mariés sans enfants.....	32	8	6	6	1	16	8	2
Veufs avec enfants.....	12	3	2,5	3	6	11	14	12
Veufs sans enfants.....	8	2	1,5	2	6	11	4	12
TOTAUX.....	553				51			

Parmi les célibataires, on compte 15 divorcés (13 hommes et 2 femmes).

Des 103 hommes mariés, 50 vivent séparés de fait, soit 48 p. 100.

Sur les 14 femmes mariées, 4 avaient cessé de vivre en famille, soit 28 p. 100.

§ 3. — *Instruction.*

	HOMMES				FEMMES			
	Nombre en 1892.	p. 100. Moyenne annuelle (1886-1890).	p. 100. 1891.	p. 100. 1892.	Nombre en 1892.	p. 100. Moyenne annuelle (1886-1890).	p. 100. 1891.	p. 100. 1892.
1re catégorie : Complètement illettrés.....	120	30	24	22	19	41	40	37
2e catégorie : Sachant lire et écrire	401	59	72	72,5	31	52	57	61
3e catégorie : Instruction élémentaire.....	30	10	4	5	1	7	3	2
4e catégorie : Instruction supérieure.....	2	1	»	0,5	»	»	»	»
TOTAUX.....	553				51			

Digitized by Google

§ 4. — *Faits qui ont entraîné la relégation.*

DÉSIGNATION	HOMMES		FEMMES		TOTAL				CONDAMNÉS à des PEINES PRIVATIVES DE LIBERTÉ en 1892 pour crimes ou pour délits prévus par la loi du 27 mai 1885.	
					NOMBRE en 1892.	p. 100.				
	NOMBRE	p. 100.	NOMBRE	p. 100.		Moyenne annuelle (1886-1890)	1891.	1892.	Nombre.	p. 100.
Crime	45	8	2	3,9	47	»	4,1	7,8	3.562	4,3
Vol	387	70	41	80,4	428	64,3	70,6	70,9	47.193	58,1
Escroquerie	42	7,6	3	5,9	45	7,3	8	7,4	3.667	4,5
Abus de confiance	14	2,6	3	5,9	17	3,3	3	2,8	3.814	4,6
Outrage public à la pudeur	7	1,3	»	»	7	1,3	2	1,2	2.609	3,2
Excitation de mineurs à la débauche	»	»	»	»	»	0,1	0,1	»	373	0,5
Vagabondage et mendicité (Art. 277 du Code pénal)	5	1	»	»	5	1	0,2	0,8	67	0,1
Vagabondage simple	40	7,2	2	3,9	42	18	9	7	19.361	23,7
Infraction à interdiction de séjour	13	2,4	»	»	13	4,7	3	2,1	796	1
TOTUX	553		51		604				81.742	

Digitized by Google

§ 5. — *Textes visés par le jugement de condamnation à la relégation.*

	HOMMES		FEMMES		TOTAL			
	NOMBRE	p. 100.	NOMBRE	p. 100.	NOMBRE en 1892.	Moyenne annuelle (1886-1890).	p. 100. 1891.	p. 100. 1892.
1re catégorie (§ 1er de l'art. 4).	2	0,4	»	»	2	»	0,3	0,3
2e catégorie (§ 2 de l'art. 4)..	62	11,2	3	6	65	5	9	10,8
3e catégorie (§ 3 de l'art. 4)..	410	74,1	41	80	451	67,5	71,5	74,7
4e catégorie (§ 4 de l'art. 4)..	79	14,3	7	14	86	27,5	19,2	14,2
TOTAUX	553		51		604			

§ 6. — *Durée de la peine à subir avant la relégation.*

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	Nombre.	p.100.	Nombre.	p.100.	Nombre.	p.100
Peines de plus d'un an de prison..	221	40	20	39	241	40
Peines d'un an de prison ou moins..	332	60	31	61	363	60
TOTAUX.....	553		51		604	

§ 7. — *Nombre et durée des condamnations encourues par les relégables avant la condamnation.*

NOMBRE de CONDAMNATIONS	RÉCIDIVISTES		NOMBRE de CONDAMNATIONS	RÉCIDIVISTES	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
2	6	»	De 11 à 15	100	7
3	30	»	De 16 à 20	44	2
4	51	6	De 21 à 30	16	»
5	49	10	De 31 à 40	2	1
6	61	6	De 41 à 50	1	»
7	63	7	Plus de 50	1	»
8	50	4			
9	47	5			
10	35	3			

Digitized by Google

Le casier judiciaire le mieux fourni portait 52 condamnations antérieures.

Au total, les 604 relégués avaient encourus avant la relégation 5.565 condamnations, soit une moyenne de 9,2 par relégué, accusant une nouvelle diminution dans le nombre proportionnel des condamnations dont les récidivistes avaient été frappés avant d'être atteints par la peine de la relégation; pour les hommes la proportion est de 9,3, pour les femmes elle n'est que de 8,2.

DURÉE TOTALE des CONDAMNATIONS	HOMMES	FEMMES	DURÉE TOTALE des CONDAMNATIONS	HOMMES	FEMMES
Plus de 20 ans.....	6	»	De 6 à 7 ans.....	44	1
De 15 à 20 ans.....	20	1	De 5 à 6 ans.....	55	5
De 12 à 15 ans.....	35	2	De 4 à 5 ans.....	78	7
De 10 à 12 ans.....	34	4	De 3 à 4 ans.....	117	13
De 9 à 10 ans.....	24	3	De 2 à 3 ans.....	65	10
De 8 à 9 ans.....	27	1	Moins de 2 ans.....	16	1
De 7 à 8 ans.....	32	3			

La durée totale accuse une réduction analogue à celle du nombre des condamnations antérieures à la relégation; la moyenne n'est plus pour les hommes que de six ans et cinq mois au lieu de six ans et onze mois en 1891 et de sept ans et deux mois en 1890; pour les femmes elle reste toujours sensiblement la même: cinq ans et sept mois en 1892, au lieu de cinq ans et cinq mois en 1891.

§ 8. — *Origine des relégables.*

Vingt-neuf hommes et une femme étaient nés dans une colonie française.

57 p. 100 des hommes et 66 p. 100 des femmes avaient été condamnés à la relégation par une juridiction de leur ressort d'origine.

RÉSUMÉ

Du 27 novembre 1885, date de la promulgation de la loi du 27 mai 1885, au 31 décembre 1892, le nombre des individus condamnés à la relégation s'est élevé à 9.459; ils se répartissaient ainsi au 1er janvier 1893.

5.508	condamnés	ont été expédiés sur les lieux de relégation;
186	—	sont en expectative de départ;
1.183	—	condamnés aux travaux forcés ont été transférés sur les lieux de la transportation;
468	—	ont été l'objet de mesures gracieuses ou sont proposés pour la grâce;
58	—	ont bénéficié, avec la libération conditionnelle, d'un sursis à la relégation;
90	—	ont, pour raison de santé, obtenu une dispense définitive ou provisoire de départ;
447	—	sont décédés en France;
Total 7.940		

Digitized by Google

La différence entre ce chiffre et celui des condamnations prononcées, soit 1.519, représente le nombre des condamnés en cours de peine en France, et celui des individus qui ont été l'objet de plusieurs condamnations à la relégation.

Veuillez agréer, etc.

27 juillet 1893.

Le Conseiller d'État,
Président de la Commission de classement,
ÉT. JACQUIN.

---

2 août. — RAPPORT *adressé au Président du Conseil, ministre de l'intérieur, sur l'organisation des écoles de gardiens.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Par arrêté du 29 juin 1893, une Commission (1) a été instituée au ministère de l'intérieur en vue d'élaborer un projet d'organisation d'une école de gardiens appelés à recevoir dans les services pénitentiaires un enseignement théorique et pratique.

Après une succession de séances tenues du 13 au 31 juillet, — séances fréquentes et rapprochées dans lesquelles chaque membre s'est fait un devoir d'apporter sa large part de collaboration, — cette commission a l'honneur de venir vous rendre compte du résultat de ses travaux.

Historique.

La première préoccupation a été de s'assurer de l'état de la question et on s'est attaché à relever, à l'égard des écoles de gardiens, les traces de tout un passé qui a son importance et sa signification.

Dès 1869, en effet, les écoles de gardiens ont été encouragées dans l'Administration pénitentiaire. La circulaire du 20 mars de l'année constate que, dans le but d'organiser une école, quelques directeurs de maisons centrales ont fait appel au concours de l'inspecteur et de l'instituteur.

Ces écoles eurent d'abord pour objet de mettre les gardiens en mesure de « constater, par écrit, les divers faits dont ils sont témoins pendant leurs services et notamment les infractions disciplinaires par les détenus ».

En 1873, (*circulaire du 20 mars*) l'administration fait appel à tous les employés, en vue d'organiser des écoles de gardiens, et institue des récompenses pour les agents ayant fait des progrès.

En 1874, un travail d'ensemble est établi et quelques instituteurs sont récompensés.

---

(1) Composition de la commission : MM. DUFLOS, directeur de l'administration pénitentiaire, *Président* ; BOURSAUS, inspecteur général des services administratifs, *vice-président* ; BOUILLARD et BRUNET, chefs de bureau ; CORPEL, sous-chef de bureau ; VEILLIER, directeur de la maison centrale de Melun ; BERTILLON, chef du service anthropométrique à la préfecture de Police.

Digitized by Google

En 1875, l'administration, après avoir constaté que des écoles de gardiens existent dans la plupart des maisons centrales et dans quelques prisons départementales, décide qu'à titre d'encouragement, il y a lieu d'exonérer les agents « des frais d'achat des livres élémentaires et des fournitures de papier, plumes, encre, crayons, etc. » Cette dépense est mise désormais à la charge de l'État dans les établissements en régie et à celle des entrepreneurs dans les maisons centrales soumises au régime de l'entreprise.

Maint autre fait se rapportant au même sujet pourrait être encore relaté, mais il serait trop long et superflu de les citer tous.

Ces écoles, d'ailleurs, ont eu des destinées variables. Après avoir été créées, elles ont disparu dans quelques établissements ou n'y ont plus fonctionné que d'une façon intermittente, soit qu'il n'ait pas convenu à l'instituteur d'en assumer la charge, soit que les directeurs aient négligé d'y tenir la main, soit que des motifs de service en aient entravé la marche. Mais, en général, dans un établissement donné, ce sont les fluctuations du personnel que l'école a presque toujours suivies. On l'instituait, on la supprimait, en dehors de toute considération ayant vraiment trait au service.

Et ne devait-il pas en être fatalement ainsi, dès l'instant que les écoles n'étaient pas obligatoires ? Comment des chefs d'établissements ne se seraient-ils pas rencontrés qui, non tenus d'ouvrir ou de maintenir une école de gardiens, s'abstinssent d'en établir ou laissassent péricliter celle qui pouvait exister dans leur maison, pour peu qu'ils n'en fussent pas personnellement partisans, ou qu'il fallût vaincre quelque résistance, ou que l'institution parût être une gêne pour la libre disposition des agents appelés à en bénéficier?

A côté de cela, il faut aussi reconnaître que les écoles en question ne furent jamais que très peu professionnelles. Elles apparaissent comme ayant été bien plutôt des écoles *pour* les gardiens que des écoles *de* gardiens, suivant une distinction un peu subtile peut-être, mais dont le sens et l'intention ne sauraient échapper.

Quoi qu'il en soit, on peut et doit dire, d'après le témoignage des directeurs les plus expérimentés et les plus sérieux, que ces écoles n'ont jamais été et ne peuvent jamais être une cause de gêne véritable pour le service de garde. En tous cas, là où on l'a objecté, ou là où on l'objecterait, la gêne, on l'affirme catégoriquement, était ou serait plus apparente que réelle.

On peut et doit dire également que par le moyen des écoles dont il s'agit, des résultats ont été obtenus. Dans le principe, et de bonne heure, les agents devinrent plus aptes « à constater, par écrit, les divers faits dont ils étaient témoins dans leur service.» Modeste et premier but qu'on s'était proposé. Puis, avec le temps, même dans les conditions peu favorables où les écoles ont fonctionné et où plusieurs fonctionnent toujours, sans lien entre elles, sans unité de programme et de direction, quoique n'ayant pas ou n'ayant que fort peu le caractère professionnel, malgré la précarité de leur existence, le niveau de l'enseignement s'est élevé, les services rendus se sont étendus et multipliés, de nombreux gardiens se sont préparés, se préparent encore à subir l'examen que doit passer tout candidat à l'emploi de gardien commis-greffier comme tout candidat à l'emploi de gardien-chef.

Digitized by Google

Création obligatoire d'écoles élémentaires de gardiens.

Prenant en considération ce passé avec ses enseignements — ce passé qui est aussi un présent puisqu'il existe encore actuellement d'assez nombreuses écoles *pour* les gardiens (si ces écoles, comme il a été dit, n'ont pas tout à fait droit au titre d'écoles *de* gardiens) — la commission a pensé qu'il conviendrait de commencer par fortifier, par compléter ce qu'on possède déjà, plutôt que de risquer de le voir abolir ou disparaître. Or, l'abolition, de fait tout au moins, c'est-à-dire la disparition, ne tarderait pas à se produire si, sans un regard, sans un appui, sans une marque d'estime et d'approbation donnée à ses devancières oubliées, effacées, avant peu découragées, on créait une école unique à Paris, la seule possédant une consécration spéciale, la seule bénéficiant de faveurs assurées, la seule, objet bientôt de l'ambition de chacun parce que chacun, à tort ou à raison, ne verrait là que le chemin direct vers les emplois d'avancement.

La commission s'est dit, au surplus, qu'il importe que tout le personnel de garde et de surveillance des établissements pénitentiaires soit, autant que possible, mis à même de remplir d'une façon de plus en plus satisfaisante ses obligations professionnelles. Elle s'est dit que, par la seule pratique, les connaissances spéciales nécessaires à ce personnel, ne s'acquièrent, généralement, que trop à la longue, et parfois, que trop imparfaitement, que la valeur intellectuelle et morale des gardiens est un moyen d'action et de relèvement à l'égard des détenus; qu'à part cela, il est juste et profitable de faciliter aux agents subalternes, capables et désireux d'avancer, l'accès aux emplois de gardien commis-greffier, de gardien-comptable et de gardien-chef; que c'est là le moyen de constituer toujours plus solidement les cadres qui sont la garantie d'un bon service de la part des gardiens ordinaires eux-mêmes.

C'est pourquoi, ayant d'ailleurs le sentiment qu'il faut créer un lien entre l'école projetée de Paris, — l'école objet direct de son mandat, — et les écoles qui existent déjà dans les divers établissements de province, que celles-ci pouvaient être la pépinière de celle-là, qu'une gradation serait avantageuse, qu'un double but, double et fécond, n'était pas hors d'atteinte, persuadée en outre qu'on abonderait par là dans le sens des intentions manifestées par le Parlement, la commission a décidé de proposer tout d'abord la création obligatoire d'une école élémentaire de gardiens dans toutes les maisons centrales d'hommes et établissements assimilés, y compris les prisons de courtes peines dites prisons « de grand effectif ».

Utilité et possibilité des écoles élémentaires.

L'expérience a démontré que de telles écoles sont bonnes. Si elles ont donné des résultats, alors qu'elles ne fonctionnaient que dans des conditions qui laissaient à désirer, que ne doit-on pas en attendre le jour où elles fonctionneront dans de nouvelles et favorables conditions ?

L'expérience a démontré pareillement que de telles écoles sont possibles, et possibles sans imposer de lourdes charges sous aucun rapport.

Digitized by Google

Pas n'est besoin, en effet, pour en assurer la marche et parce qu'elles immobilisent pendant quelques heures un certain nombre d'agents, d'accroître le personnel de garde, — car on a toujours la faculté de réunir les gardiens-élèves par petits groupes (si le nombre des inscrits présente tant soit peu d'importance), entre les heures des repas du matin et du soir, c'est-à-dire généralement entre une heure et 4 heures de l'après-midi. En admettant même que, par cas et dans quelques maisons, des objections de service fondées fussent faites à l'égard de ces heures, — ce qu'on ne saurait guère croire, — il serait encore possible de faire l'école aux gardiens-élèves après la fermeture du soir, c'est-à-dire à huit heures.

Pas n'est besoin davantage de supputer les frais que semblerait devoir occasionner la nécessité d'un personnel enseignant. Ce personnel, on l'a sous la main, les fonctionnaires et employés de chaque établissement pénitentiaire étant tout désignés, par exemple et entre autres : l'instituteur, pour les matières qui relèvent de l'enseignement ordinaire ou primaire ; — l'inspecteur, pour ce qui a trait au travail des détenus ; — l'économe ou un teneur de livres, pour ce qui touche aux services économiques ; le greffier-comptable ou un commis aux écritures, pour ce qui concerne la comptabilité ; le directeur, pour ce qui regarde la discipline et les notions de droit. Or, il n'est pas inutile de signaler qu'avec l'emploi du temps proposé, l'instituteur, celui de tous les chargés de cours qui se trouve le plus mis à contribution, n'aurait jamais, du chef dont il s'agit, qu'une heure et demie à trois heures de service par semaine.

Il faut ajouter que la dépense annuelle d'une école élémentaire de gardiens, pour fournitures de classe et frais accessoires, ne paraît pas devoir dépasser, d'après les précédents connus, 5 francs par élève. Cette dépense même, déjà si minime, devient presque quantité négligeable, si on se rappelle que l'article 65 du cahier des charges la fait supporter par les entrepreneurs dans les maisons centrales soumises au régime de l'entreprise. Quant aux établissements assimilés et aux prisons de courtes peines dites « prisons de grand effectif », où le cahier des charges n'a prévu la dépense que pour l'école des détenus, les directeurs, chaque année, en faisant leur demande générale d'imprimés et de papier à la régie de Melun, pourraient être autorisés à porter sur le cadre *ad hoc* les fournitures nécessaires pour leurs écoles de gardiens. Ce ne serait jamais qu'une faible extension de la décision de 1875 qui a mis cette dépense à la charge de l'État dans les établissements en régie ; encore cette extension ne serait-elle que provisoire et prendrait-elle fin quand, à chaque renouvellement de son marché, on aurait successivement prévu pour les diverses prisons « de grand effectif » ce que l'article 65 du cahier des charges a prévu pour les maisons centrales en entreprise.

Choix des établissements.

En ce qui concerne la désignation des établissements pénitentiaire, auprès desquels devrait obligatoirement s'ouvrir désormais une école élémentaire, c'était évidemment à l'importance du personnel de surveillance qu'il fallait regarder. On a donc écarté les maisons centrales de femmes, où le nombre des gardiens, affectés surtout à des services

Digitized by Google

extérieurs, est toujours des plus restreints. Par contre, on n'a pas hésité à retenir, avec les maisons centrales d'hommes et les établissements assimilés, d'entre les prisons, soit de la Seine, soit des autres départements, — prisons de courtes peines habituellement dénommées prisons départementales, — celles même qui ne seraient pas assimilées, mais dont le personnel de garde, par suite de leur grand effectif de détenus, possède une réelle importance numérique.

Programme et emploi du temps.

Un mot suffira à l'égard du programme et de l'emploi du temps. L'un et l'autre, croit-on en effet, sont justifiés par les considérations qui précèdent. Il fallait que le programme d'origine et de fait, le programme des écoles *pour* les gardiens, reçut une notable extension, sans pour cela franchir certaines limites. Dès leur nomination, nos gardiens ont, de nos jours, plus d'instruction qu'ils n'en avaient généralement il y a vingt-cinq ans. Nul n'est accepté s'il ne sait au moins lire, écrire et un peu calculer. Le programme devait donc recevoir quelque extension. Cependant le service ordinaire et quotidien de la surveillance ne permet de consacrer à la fréquentation de l'école qu'un petit nombre d'heures par semaine. Le programme ne devait donc pas trop embrasser.

A côté de cela, il fallait évidemment que l'enseignement eût désormais un caractère essentiellement professionnel. Ce qu'on devait souhaiter, c'est en effet que le plus grand nombre possible d'agents soit de plus en plus rendu apte à se bien acquitter des obligations de la carrière. Ce qu'on doit souhaiter aussi, c'est de multiplier les éléments pour la formation des cadres que constituent les gardiens commis-greffiers, les gardiens-comptables et les gardiens-chefs. Le développement rapide des régies ne demande-t-il pas, en outre, au plus tôt, un personnel dressé en vue de ses exigences propres? Et ne faut-il pas raisonner de même à l'égard de l'anthropométrie, en présence de la si grande et si juste importance qu'a prise si vite ce service encore relativement nouveau ?

De là les choix faits et les limites auxquelles on s'est arrêté.

Création d'une école pénitentiaire supérieure.

Ayant réglé ce qui avait trait aux écoles élémentaires de gardiens la commission n'a pas cru qu'il lui fût interdit de viser plus loin et plus haut. Bien au contraire, elle a estimé qu'en le faisant, elle ne se conformerait que plus directement à l'esprit comme à la lettre de son mandat. Elle ne pouvait oublier en effet que l'honorable rapporteur du budget spécial de l'administration pénitentiaire en 1892 et 1893, avait fait plus particulièrement adopter l'idée d'une école de gardiens à créer à Paris.

Comment d'ailleurs ne lui eût-il pas apparu qu'il importerait, dans l'intérêt du service d'améliorer et de compléter l'instruction des mieux doués au moins d'entre les agents qui auraient suivi les cours d'une école élémentaire ou qui seraient déjà promus, soit à l'emploi de gardien commis-greffier, soit à l'emploi de gardien-comptable, soit à l'emploi de gardien-chef? D'autre part, n'est-il pas équitable que,

Digitized by Google

dans une carrière, tous les degrés soient accessibles à ceux qui y sont entrés, fussent-ils partis des rangs les plus humbles, s'ils sont aptes aux situations supérieures?

Dans l'espèce n'est-il pas équitable d'ouvrir la porte des fonctions administratives aux agents, gradés ou non, du personnel de garde, qui se distingueraient par leurs connaissances techniques, par leur bonne tenue, par leur application et par leurs bons services? On ne peut que répondre affirmativement: et cela étant, il faut bien reconnaitre que, pour éviter tout choix arbitraire, en même temps que pour permettre l'accès aux emplois en question, le moyen le plus juste et le plus sûr est de mettre à même les agents d'élite de passer avec succès l'examen imposé à tous ceux aujourd'hui qui désirent entrer dans le personnel administratif ou dans le personnel des services spéciaux.

De là la proposition faite de créer à Paris une école pénitentiaire supérieure.

But de l'école supérieure.

Ce qui précède indique déjà le but de cette école supérieure.

Cette école serait comme le couronnement d'un édifice ayant pour assises les écoles élémentaires. Elle servirait de cours complémentaire aux meilleurs élèves de ces dernières. Elle servirait aussi à compléter l'instruction, pour ne barrer la route à aucun agent méritant, de ceux des gardiens ordinaires qui, attachés aux établissements dont l'effectif ne comporterait pas la création d'une école élémentaire, justifieraient des aptitudes voulues. Elle aurait enfin la même destination pour ceux des agents déjà gradés et en fonctions, qui seraient, dans des conditions déterminées, reconnus suffisamment qualifiés.

Programme et emploi du temps.

Ici encore, le but poursuivi et le temps dont on disposait, devaient inspirer le programme d'enseignement. Au fond, d'ailleurs, il était difficile qu'il y eût autre chose qu'une différence de degré entre les deux programmes. Le second porte donc, en réalité, sur des matières qui figurent déjà au premier, à peu de chose près, mais on a entendu que l'étude de ces matières fût une étude faite plus à fond et avec plus de détail qu'on n'a pu le vouloir pour l'école élémentaire. C'est une suite, c'est un complément qui, implicitement, du reste, admet une revision. Par dessus toute chose, ce programme devait conserver et conserve un caractère essentiellement professionnel.

Une circonstance, en outre, est de nature à rehausser l'importance du programme de l'école pénitentiaire supérieure, c'est la valeur exceptionnelle du personnel enseignant auquel les ressources de la capitale permettront d'en confier l'application.

Dans cet ordre d'idées, on peut signaler qu'à Paris, les gardiens-élèves de l'école supérieure seront initiés à l'anthropométrie, ainsi qu'il en a été exprimé le désir, directement par le chef du service. De retour dans leurs maisons respectives, ils y deviendront autant de moniteurs experts pour cet enseignement spécial.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que l'emploi du temps pres-

Digitized by Google

crit pour l'école supérieure une durée d'enseignement quatre fois plus longue que celle prévue pour les écoles élémentaires. C'est une condition qui contribuera largement, pour sa part, on peut l'espérer, à atteindre un bon niveau moyen d'instruction.

Possibilité de l'école supérieure.

A l'égard des complications ou de la gêne pour le service qu'on pourrait redouter, en songeant que les gardiens-élèves appelés à Paris feront défaut ailleurs, il convient de faire remarquer que, sauf exception autorisée par le Ministre, chaque établissement ne pourra détacher en même temps plus d'un ou deux agents à l'école supérieure. Dès lors, pas de difficulté à pourvoir au remplacement dans les maisons de quelque importance. Le personnel, dans ces maisons, n'est pas à ce point dépourvu d'élasticité, en effet, qu'un seul venant à manquer, tout le service en soit compromis.

Il ne pourra y avoir embarras sérieux et nécessité de nommer un intérimaire, c'est-à-dire cause probable de dépense, que dans deux cas: celui où un gardien-chef en fonctions et celui où un gardien de petite prison départementale seraient reçus à l'école supérieure. Mais il ne semble pas, bien qu'on les doive prévoir, que de tels cas se présentent souvent.

Toujours est-il, pour ce motif qu'un léger inconvénient en pourra résulter quelquefois, qu'on ne saurait vouloir fermer aux uns la porte qu'on ouvre aux autres.

C'est pourquoi, on a admis que le recrutement des gardiens-élèves de l'école pénitentiaire supérieure ne s'exercerait pas, limitativement, rien que parmi les élèves non-gradés des écoles élémentaires, mais qu'il s'exercerait parmi tous les agents, gradés ou non, ayant ou non passé par une école élémentaire, dès l'instant que leurs aptitudes auraient été reconnues dans des conditions déterminées.

Siège de l'école.

La prison de la Santé est indiquée comme siège de la future école pénitentiaire supérieure. C'est d'abord qu'il y avait comme une présomption de tradition en faveur de cette prison, — d'autres et précédents projets ayant toujours désigné la Santé comme la prison de Paris la plus apte à recevoir une école pénitentiaire. C'est ensuite qu'une sous-commission s'est transportée à la Santé et a reconnu qu'en effet cette prison offre, sans préjudice aucun pour ses autres services, la place nécessaire pour l'institution à fonder.

Le quartier qu'on pourrait affecter aux élèves-gardiens compte 24 cellules, disposées sur deux rangées de 12 cellules chacune, se faisant vis-à-vis. Une grille ferme chaque extrémité de ce petit quartier, parfaitement distinct et parfaitement délimité, dès lors. Les cellules mesurent, toutes 3m.65 de long, 1m. 66 de large et 3 mètres de haut. Elles sont munies d'un lit en fer scellé à la muraille, mais auquel on pourrait plus tard adapter des charnières, afin qu'il fût possible de le relever pendant le jour et de dégager la cellule d'autant. Elles sont aussi munies, à hauteurs différentes, de 3 tablettes, dont l'une peut

Digitized by Google

faire office de lavabo, les deux autres restant libres pour recevoir des livres ou tous autres menus objets.

Dans le quartier même existent des cabinets d'aisances.

En fait de mobilier, il y aurait à fournir pour chaque cellule: une cuvette et son pot à eau, un seau hygiénique, un broc, une chaise, un porte-manteau à plusieurs têtes. Ce porte-manteau, si on y clouait quelque pièce d'étoffe tombante, andrinople ou lustrine, suffirait pour le vestiaire de chaque élève, qui conserverait dans sa malle le surplus de ses effets personnels.

Pour l'éclairage, il faudrait remettre à chaque élève un bougeoir ou une petite lampe, tant que le gaz, dont la canalisation, d'ailleurs, traverse le quartier, ne serait pas donné à chaque cellule.

Enfin, et pour approprier complètement les 24 cellules à leur nouvelle destination, on obtiendrait sans doute de la préfecture de la Seine quelques perfectionnements matériels, qui sont désirables, mais sans l'exécution desquels on peut à la rigueur débuter, savoir:

1° Un vitrage dans l'imposte de chaque porte;

2° Une serrure ordinaire, avec targette, loquet ou petit verrou, également à chaque porte;

3° Des charnières permettant aux fenêtres de s'ouvrir latéralement ou, à défaut, la suppression de la chaîne qui les empêche de s'ouvrir complétement de haut en bas, sens dans lequel elles s'ouvrent actuellement;

4° Un bec de gaz dans chaque cellule.

Il faut bien dire aussi que les cellules en question sont peu ou mal chauffées l'hiver par le calorifère. Mais les gardiens-élèves n'auraient pas, de jour, à se tenir dans leurs chambres, ils seraient réunis à la classe, ou, hors des heures d'étude, ils participeraient au service de l'une ou l'autre des prisons de Paris.

La salle de classe, elle, est d'ores et déjà, complètement installée. Elle est spéciale et si bien distincte de la salle de classe qui sert aux détenus que les deux sont à deux étages différents. Tout au plus faudrait-il peut-être y placer deux ou trois autres tables. Les huit tables qu'elle possède, en effet, — tables à banc et à pupitres, — semblent bien suffisantes à première vue, chacune étant à trois places, mais ces tables ne mesurent chacune qu'un mètre 50 de long, or, pour des hommes, c'est peu de 50 centimètres par place.

Quant à la cantine des gardiens où les élèves auraient à prendre leurs repas, il n'y aurait absolument qu'à diviser en deux ou à dédoubler 24 des petits compartiments-placards qui servent aux agents à mettre sous clef leur serviette, couvert, etc., ainsi que les restes (pain, viande, vin, dessert, n'importe...) qu'ils ont souvent à conserver d'un repas à l'autre.

Conclusions.

En résumé, au lieu d'une école unique dont on avait parlé d'abord et dans laquelle n'auraient reçu d'instruction qu'une douzaine d'agents par année, — école par suite, dont les bons effets, pour n'être pas à

Digitized by Google

mépriser, eussent été bien lents à se faire sentir, bien lents surtout à se généraliser, — on aurait, avec le projet présenté :

1° Une trentaine d'écoles élémentaires ;

2° Une école pénitentiaire supérieure.

Le projet pouvant être appliqué à la Corse et à l'Algérie, on compte en effet comme rentrant dans la catégorie des établissements susceptibles d'avoir chacun leur école élémentaire : 18 maisons centrales d'hommes et pénitenciers agricoles ; 6 colonies publiques, et un nombre à fixer de prisons de courtes peines estimées « prisons de grand effectif », nombre pourtant qui ne saurait être inférieur au chiffre 6. A raison de 8 à 10 agents en moyenne par école, le bienfait de l'institution s'étendrait donc aussitôt à 300 agents environ par an. Quant à l'école pénitentiaire supérieure, le cours ne devant durer que six mois, 2 promotions, soit 48 élèves au total pourraient y être annuellement reçues.

On n'insiste pas sur l'importance d'un tel résultat.

Qu'il soit seulement permis de dire en terminant qu'on estime le projet d'autant plus réalisable :

1° Que les écoles élémentaires n'occasionneraient aucune dépense nécessitant un crédit spécial, ainsi que cela a été expliqué ;

2° Que des ressources, suffisantes, semble-t-il, ont été assurées pour la création de l'école de Paris.

Ci-joint, traduisant les vues de la commission :

1° Un projet d'arrêté concernant la création d'écoles élémentaires de gardiens, avec un état A (*programme d'enseignement*) et un état B (*emploi du temps*) annexés ;

2° Un projet d'arrêté concernant la création à Paris d'une école pénitentiaire supérieure, avec un état A (*programme d'enseignement*) et un état B (*emploi du temps*) annexés.

---

16 août. — Circulaire *concernant la loi du 5 février 1893, relative à la réforme des prisons de courtes peines.*

Monsieur le Préfet, à la date du 1er avril dernier, le ministère vous a transmis, pour être déposé sur le bureau du conseil général de votre département, le texte de la loi du 5 février 1893 relative à la réforme des prisons de courtes peines.

La plupart des assemblées départementales ont donné acte de la communication et renvoyé à la session d'août l'examen des questions que soulevait la nouvelle loi. Les conseils généraux ont demandé particulièrement à être renseignés sur les conditions éventuelles d'application de l'article premier dont je reproduis ici les termes :

Article premier. — Les départements peuvent être exonérés d'une partie des charges qui leur sont imposées par la loi du 5 juin 1875, s'ils rétrocèdent de gré à gré à l'État la propriété de leurs maisons d'arrêt, de justice et de correction.

Digitized by Google

Les conventions doivent fixer la quotité des dépenses et charges incombant au département.

Les indications contenues dans la présente circulaire vous permettront de donner connaissance au conseil général de votre département de l'interprétation, que l'administration croit justifiée, de cette disposition légale.

Sous le régime de la législation en vigueur, les frais de construction d'appropriation et de gros entretien des bâtiments sont à la charge du budget départemental. La loi du 5 juin 1875 a seulement admis l'allocation de subventions sur fonds d'État, pour aider les départements à supporter les dépenses que devrait entraîner la mise en pratique de l'emprisonnement individuel.

Tout en autorisant certains tempéraments dans l'application, par le dispositif de son article premier, la loi du 5 février 1893 ne modifie pas le principe de la charge imposée aux départements; elle le fortifie, au contraire, en déclarant obligatoires les dépenses de construction ou d'entretien qui, dans des conditions déterminées, seraient reconnues nécessaires pour le fonctionnement légal des services pénitentiaires.

Les maisons d'arrêt, de justice et de correction restent donc une charge pour les départements. Mais, d'autre part, la nouvelle loi admet que les départements pourront modifier la nature des obligations qui leur incombaient. Au lieu de conserver pendant une durée indéfinie la responsabilité des bâtiments pénitentiaires, ils pourront être autorisés à les rétrocéder de gré à gré à l'État.

Dans quelles conditions pourra être consentie la rétrocession?

Il ne saurait être question de l'abandon pur et simple par un département, de ses prisons, abandon qui transférerait à l'État les obligations du département sans participation effective de ce dernier.

L'article premier de la loi du 5 février dispose en effet que *les départements peuvent être exonérés d'une partie des charges.....*

Les conventions doivent fixer la quotité des dépenses et charges incombant aux départements.

En outre, dans le rapport présenté par l'honorable M. Dubois à la Chambre des députés, il est spécifié que l'État ne pourra accorder aux départements, *décharge que pour partie.*

Il ne semble pas possible de déterminer à l'avance, ni de faire rentrer dans une formule précise, les conditions auxquelles la rétrocession pourra être consentie par l'État. L'étendue des obligations que pourrait assumer le Trésor demeure, tout d'abord, subordonnée aux crédits que les Chambres ouvriraient. D'autre part, les circonstances de fait influeront nécessairement sur les cas particuliers.

Ainsi, un département n'a que des établissements pénitentiaires tellement défectueux qu'une reconstruction urgente s'impose, tout au moins pour la prison de concentration. En proposant la rétrocession, ce département serait peut-être mal fondé à escompter une décharge qui s'écarterait trop sensiblement des conditions de proportionnalité fixées par la loi du 5 juin 1875.

Un autre, au contraire, possède une prison en bon état, pouvant, dès maintenant, avec des appropriations relativement peu onéreuses, se prêter à l'emprisonnement individuel: il obtiendrait, sans doute des

Digitized by Google

conditions plus favorables, et en contre-partie de la valeur réelle des bâtiments qu'il remettrait à l'État, pourrait voir abaisser sa quote-part dans les frais complémentaires d'aménagement.

En prenant ces deux exemples tout à fait opposés, j'ai tenu à faire ressortir les très grandes différences auxquelles peut aboutir l'examen de chaque situation.

Je serais disposé à rechercher, d'accord avec vous et les assemblées départementales, toutes les combinaisons qui, en donnant satisfaction aux intentions nettement exprimées par le législateur de voir activer la réforme des prisons de courtes peines, entraîneraient de moindres dépenses pour les budgets de l'État et des départements.

Plusieurs départements sont possesseurs de maisons d'arrêt, de justice et de correction qui pourraient être facilement aménagées pour le système individuel. Mon administration se prêterait volontiers à entrer en transactions avec eux, s'il était dans leurs vues de se prévaloir des dispositions de l'article premier de la loi du 5 février.

J'accueillerais avec un égal désir de bonne entente, les propositions émanant des départements dont les établissements pénitentiaires sont dans un tel état qu'ils tombent sous le coup des dispositions de l'article 2 de la même loi.

Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander au conseil général, d'examiner, avec toute l'attention qu'elle mérite, la situation des prisons de votre département.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur,
CH. DUPUY.

---

19 août. — ARRÊTÉ *concernant les écoles élémentaires de gardiens.*

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur,

VU :

Le décret du 24 décembre 1869 sur l'organisation des services pénitentiaires ;

Les circulaires d'ensemble des 20 mars 1873, 20 mars 1874, 20 mars 1875 ;

La circulaire du 10 mai 1874 ;

L'article 65 du cahier des charges pour l'entreprise générale des services des maisons centrales ;

Le décret du 11 novembre 1885 portant règlement du service et du régime des prisons de courtes peines affectées à l'emprisonnement en commun ;

L'arrêté de ce jour portant création d'une école pénitentiaire supérieure à Paris ;

Ensemble les rapports concernant le budget des services pénitentiaires et annexés aux lois de finances des 26 janvier 1892 et 28 avril 1893 ;

Digitized by Google

Sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire,

Arrête :

Article premier. — Il est institué une école élémentaire de gardiens dans chaque maison centrale d'hommes, dans chaque pénitencier agricole, dans chaque colonie publique d'éducation correctionnelle, ainsi que dans les établissements assimilés et dans les prisons de courtes peines dites « prisons de grand effectif. »

Art. 2. — Les gardiens-élèves sont admis par le directeur qui statue sur leur demande.

Art. 3. — L'enseignement, essentiellement professionnel, est conforme au programme (état A) annexé au présent arrêté.

Art. 4. — L'école a lieu trois fois par semaine, si le nombre des élèves ne nécessite qu'un seul groupe, six fois s'il en nécessite deux, le dimanche étant compté en sus et restant spécialement réservé pour l'enseignement de l'anthropométrie, pour la manœuvre des pompes à incendie et pour les exercices militaires.

Art. 5. — La classe dure une heure et comporte soit des leçons de cette durée, soit des leçons d'une demi-heure chacune, suivant l'importance des matières.

L'enseignement est réparti d'après un emploi spécial du temps conforme au modèle (état B) annexé au présent arrêté.

Art. 6. — Les fonctionnaires et employés du personnel administratif et du personnel des services spéciaux, les gardiens-chefs, les premiers gardiens et les gardiens commis-greffiers peuvent être appelés à concourir à cet enseignement.

Le directeur de l'établissement désigne, en tant que de besoin, ceux qui doivent y prendre part.

Une indemnité leur sera allouée.

Art. 7. — Des notes sont données tous les mois aux gardiens-élèves par les fonctionnaires et employés chargés de l'enseignement.

Elles sont exprimées par un chiffre variant de 10 à 0 et ayant la signification suivante :

10	Extrêmement bien.
9	Très bien.
8	Bien.
7	Assez bien.
6	Passable.
5	Médiocre.
4	Faible.
3	Très faible.
2	Mal.
1	Très mal.
0	Nul.

Chaque matière d'enseignement donne lieu à une note.

Ces notes sont communiquées tous les trimestres à l'administration centrale.

Digitized by Google

Art. 8. — Le ministre désigne, sur le vu de ces notes et du résultat des compositions qui seront données en fin d'année, les gardiens-élèves qui peuvent être admis à l'école pénitentiaire supérieure de Paris instituée par un autre arrêté en date de ce jour.

Les agents dont le service aurait laissé à désirer ne seront pas reçus à cette école.

Art. 9. — Jusqu'à nouvel ordre les dispositions qui précèdent ne seront pas applicables aux établissements pénitentiaires de l'Algérie.

Fait à Paris, le 19 août 1893.

CH. DUPUY.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE GARDIENS. — *Maisons centrales d'hommes et établissements assimilés, y compris les prisons de courtes peines dites prisons « de grand effectif »*.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET EMPLOI DU TEMPS

A. — **Programme d'enseignement.**

L'enseignement dans les écoles élémentaires de gardiens est essentiellement *professionnel*.

En conséquence, celles mêmes des matières du programme, (exercices de langue française, arithmétique, géographie, etc.) qui n'ont pas directement ou exclusivement trait aux fonctions de gardien, sont enseignées, autant que possible, en vue de ces fonctions.

Cette sorte de spécialisation doit tout au moins inspirer le choix des exemples et des applications.

Les matières enseignées sont les suivantes:

1° *Langue française.* — Lecture (code des prisons, règlements cahiers des charges). Grammaire, orthographe. Exercices de rédaction sur des matières de service.

2° *Arithmétique.* — Calcul (numération, les quatres règles, — nombres entiers et nombres décimaux, — règle de trois simple. — Système métrique. (Applications diverses).

3° *Géographie.* — France (organisation administrative et judiciaire. Établissements pénitentiaires. Sociétés de patronage.)

4° *Écriture.* — Exercices d'écriture ordinaire. Tracés de tableaux et de cadres.

5° *Comptabilité.* — Comptabilité des prisons départementales: tenue des registres et carnets réglementaires; comptabilité relative aux magasins, à la cantine, aux bulletins des vivres et au travail des détenus.

6° *Théorie élémentaire et pratique des signalements.* — But du signalement anthropométrique; exposé de la classification des deux

Digitized by Google

sortes de fiches; mensuration; approximation exigible pour chaque mesure; comparaison des deux signalements anthropométriques: *a*) en cas d'identité ; *b*) en cas de non-identité.

But du signalement descriptif: série des qualificatifs à employer pour la description du front, du nez, de l'œil, etc.

Relevé des marques particulières; abréviations autorisées.

7° *Services économiques.* — Alimentation, lingerie, vestiaire, literie. Effets personnels des détenus. Salubrité et propreté. Chauffage, éclairage; fournitures diverses.

8° *Travail des détenus.* — Apprentissage, application des tarifs de main-d'œuvre, livrets de travail, feuilles de paie.

9° *Discipline.* — Tenue des gardiens. Subordination. Rapports sur les infractions commises par les détenus. Punitions et récompenses. Ordre et sécurité. Instructions ministérielles et règlements administratifs. Relations avec les diverses autorités.

10° *Notions de droit relatives à l'exécution des peines.* — Registres d'écrou ; situations pénales.

11° *Transfèrements.* — Devoirs généraux des préposés aux transports cellulaires; responsabilités qui leur incombent; leurs rapports avec le personnel de garde et de surveillance.

12° *Exercices physiques.* — Manœuvres des pompes à incendie; exercices militaires.

Observations générales.

1° Il sera dressé par l'administration centrale un *sommaire des leçons* établi d'après le programme (état A) et d'après l'emploi du temps (état B).

2° Des notions sommaires d'agriculture pratique seront données dans les écoles élémentaires instituées près les colonies publiques et les pénitenciers agricoles.

B. — Emploi du temps.

Le programme d'enseignement des écoles élémentaires de gardiens est établi pour une période d'une année.

La classe a lieu, par groupe, pendant une heure, trois fois par semaine et à jours distincts. Il y aura donc parité de situation, que le nombre des élèves d'une école ne nécessite qu'un seul groupe ou en nécessite deux. Chaque groupe profitant de l'enseignement pendant trois heures par semaine, on a, pour une année, cent cinquante heures environ.

La journée du dimanche (une heure, ou deux si possible) est consacrée à l'enseignement anthropométrique, à la manœuvre des pompes à incendie et aux exercices militaires.

Répartition des heures de classe pour un groupe.

Il convient de consacrer la moitié du temps (75 heures) aux quatre

Digitized by Google

premières matières du programme, matières dont l'enseignement est confié à l'instituteur, et de répartir ces matières ainsi qu'il suit :

1° Langue française et écriture...	45	heures	75 heures.
2° Arithmétique.....	20	—	
3° Géographie.....	10	—	
La seconde moitié du temps est consacrée aux autres matières du programme, savoir :			
4° Comptabilité. — (Enseignement confié au greffier-comptable ou à un commis aux écritures).	28	heures	75 —
5° Services économiques.....	15	—	
6° Travail des détenus.....	12	—	
(L'enseignement des §§ 5° et 6° sera confié à l'inspecteur ou à l'économe ou à leur défaut à un employé désigné par le directeur.)			
7° Discipline, notions de droits et transfèrements. — (Enseignement confié au directeur).....	20	—	
Total.....			150 heures.

Conformément à cette répartition, on aurait en doublant respectivement chaque chiffre un total de 300 heures si l'école nécessite deux groupes.

L'école aura lieu avec la plus grande régularité, et, en cas d'absence, pour des motifs de service, de l'un des fonctionnaires ou employés chargés de l'enseignement, le directeur désigne un suppléant.

Journée du dimanche.

Un gardien commis-greffier sera, de préférence, chargé des mensurations anthropométriques qu'il exécutera en présence des élèves et sous la direction du gardien-chef et du greffier-comptable.

La manœuvre des pompes à incendie et les exercices militaires seront surveillés, autant que possible, par le gardien-chef; à son défaut, ils le seront par les premiers gardiens.

Tout groupe prendra part aux dits exercices une fois par quinzaine pendant la durée indiquée ci-après :

1° Mensurations anthropométriques.....	1/2 heure.
2° Manœuvre des pompes à incendie.....	1/2 —
3° Exercices militaires.....	1/2 —

Quand l'état du temps s'opposera à l'exécution en plein air des exercices militaires et de la manœuvre des pompes à incendie, l'heure disponible sera consacrée à des exercices d'anthropométrie et de descriptions signalétiques.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

DE GARDIENS

SOMMAIRE DES LEÇONS

établi d'après le programme (état A)

et d'après l'emploi du temps (état B) annexés à l'arrêté du 19 août 1893,

portant création des écoles élémentaires de gardiens.

RÉPARTITION MENSUELLE

des

MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT

(*Durée des cours: une année.*)

Digitized by Google

Langue française

DOUZE MOIS SCOLAIRES	45 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
OCTOBRE	4	Lecture courante avec explication des mots et des phrases. (Instructions sur les précautions à prendre pour prévenir les évasions. — Règlement du 11 novembre 1885, chapitre Ier.) Attributions du personnel. — Un exercice de rédaction et deux dictées d'orthographe sur un sujet tiré du service. — La correction doit être accompagnée de l'explication des principales règles d'accord. — Ecriture appliquée. — Relevé de la rédaction corrigée et tracé du registre à souches des recettes des prisons départementales.
NOVEMBRE	4	Lecture (comme ci-dessus). — Règlement du 11 novembre 1885, chapitre II. (Discipline et police intérieure de la prison.) — Exercice de rédaction et deux dictées d'orthographe sur un sujet tiré du service. — Ecriture. — Tracé du registre n° 2 avec passation d'articles.
DÉCEMBRE	4	Lecture. — Règlement du 11 novembre 1885, chapitre III. (Régime et travail des détenus.) — Exercice de rédaction et deux dictées d'orthographe sur un sujet tiré du service. — Ecriture. — Tracé du registre n° 3 avec passation d'articles.
JANVIER	4	Lecture. — Règlement du 11 novembre 1885, chapitre IV, hygiène et service de santé; chapitre V, enseignement, bibliothèques, cultes; chapitre VI, dispositions spéciales. — Exercice de rédaction et deux dictées d'orthographe sur un sujet tiré du service. — Tracé du registre n° 4 avec passation d'articles et arrêtés des comptes. — Tenue du carnet n° 5.
FÉVRIER	4	Lecture. — Cahier des charges des prisons départementales, articles de 1 à 8. — Nature et durée de l'entreprise. — Exercice de rédaction et deux dictées d'orthographe sur un sujet tiré du service. — Ecriture. — Tracé de la feuille de paie.
MARS	4	Lecture. — Cahier des charges des prisons départementales, articles 9 à 18. — Nourriture des détenus valides. — Exercice de rédaction et deux dictées d'orthographe sur un sujet tiré du service. — Ecriture. — Tracé du relevé trimestriel des produits du travail.

Digitized by Google

Lecture et écriture.

DOUZE MOIS SCOLAIRES	45 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	4	Lecture. — Cahier des charges des prisons départementales, articles 19 à 33. — Régime des malades, des nourrices, des enfants en bas âge. — Régimes exceptionnels et vivres supplémentaires. — Exercice de rédaction et une dictée d'orthographe sur un sujet tiré du service. — Ecriture. — Tracé de la feuille de cantine.
MAI	4	Lecture. — Cahier des charges des prisons départementales, articles 34 à 40. — Fourniture des effets de lingerie, de literie et de vestiaire. — Blanchissage des effets servant aux détenus. — Exercice de rédaction et deux dictées d'orthographe sur un sujet tiré du service. — Ecriture. — Tracé d'un modèle d'inventaire de l'entreprise.
JUIN	4	Lecture. — Cahier des charges des prisons départementales, articles 41 à 49. — Salubrité et propreté ; chauffage et éclairage ; fournitures diverses ; mobilier. — Exercice de rédaction et deux dictées d'orthographe sur un sujet tiré du service. — Ecriture. — Tracé d'un modèle de facture et d'un modèle de certificat de prise en charge.
JUILLET	3	Lecture. — Cahier des charges des prisons départementales, articles 6 à 59. — Travaux industriels. — Exercices de rédaction et une dictée d'orthographe sur un sujet tiré du service. — Ecriture et tracé d'un tarif des prix de main-d'œuvre. — Tenue des livrets de travail.
AOUT	3	Lecture. — Cahier des charges des prisons départementales, articles 60 à 69. — Dispositions particulières. — Prix de journée et mode de paiement. — Exercices de rédaction et une dictée d'orthographe sur un sujet tiré du service. — Ecriture et tracé d'un modèle de contrôle nominatif des journées de détention.
SEPTEMBRE	3	Lecture. — Projet de règlement pour le service des prisons cellulaires. — Code des prisons, tome IX, page 398. — Exercice de rédaction. — Rédaction du bulletin de quinzaine. — Transfèrements. — Ecriture et examen des tableaux spéciaux aux prisons cellulaires.

Digitized by Google

Arithmétique.

DOUZE MOIS SCOLAIRES	20 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
Octobre	2	Numération : Emploi du zéro ; lecture et écriture des nombres entiers et des nombres décimaux ; opérations sur les nombres entiers et sur les nombres décimaux.
Novembre	2	Preuves des quatre opérations. — Exercices pratiques. — Système métrique : notion du mètre ; ses multiples et ses sous-multiples.
Décembre	1	Le mètre carré, ses multiples et ses sous-multiples. — Mesures agraires : l'are, l'hectare, le centiare. — Exercices pratiques.
Janvier	1	Le mètre cube; ses sous-multiples. — Le stère. — Exercices pratiques.
Février	1	Notion du litre : multiples et sous-multiples. — Rapport entre les mesures de capacité et les mesures de volume. — Exercices pratiques.
Mars	1	Notion du gramme : multiples et sous-multiples. — Correspondance entre les mesures de poids et les mesures de volume. — Exercices pratiques.

Digitized by Google

Arithmétique.

DOUZE MOIS SCOLAIRES	20 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	2	Notion du franc. — Monnaies. — Titre des monnaies. — Exercices pratiques. — Monnaies des principaux États.
MAI	2	Revision générale du système métrique. — Exercices de calcul sur les nombres décimaux et le système métrique.
JUIN	2	Exercices et problèmes sur les quatre règles et le système métrique. (Les sujets seront pris dans les matières de service. — Composition du régime alimentaire des valides et des malades ; tarifs de cantine.)
JUILLET	2	Continuation des exercices précédents. — Tarifs de main-d'œuvre ; application du rabais.
AOUT	2	Règle de trois simple. — Règle d'intérêt simple. — Règle d'escompte. — Exercices pratiques.
SEPTEMBRE	2	Continuation des exercices sur les règles d'intérêt simple et sur les règles d'escompte. — Notions sommaires sur la mesure du temps.

Digitized by Google

Géographie.

DOUZE MOS SCOLAIRES	10 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
OCTOBRE		
NOVEMBRE		
DÉCEMBRE	1	France. — Longitude et latitude. — Frontières.
JANVIER	1	Organisation administrative de la France. — Anciennes provinces
FÉVRIER	1	Organisation administrative de la France. — Division en départements; chefs-lieux.
MARS	1	Organisation administrative de la France. — Chefs-lieux d'arrondissement

Digitized by Google

Géographie.

DOUZE MOIS SCOLAIRES	10 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
Avril	1	Organisation administrative de la France. — Arrondissements.
Mai	1	Organisation administrative de la France. — Arrondissements.
Juin	1	Organisation administrative. — Conseil d'État. Conseils de préfecture.
Juillet	1	Organisation judiciaire. — Cour de cassation. — Cours d'appel. — Cours d'assises et tribunaux situés dans des villes autres que les chefs-lieux d'arrondissement.
Aout	1	Établissements pénitentiaires. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction en commun et cellulaires. — Maisons centrales de force (hommes). — Maisons centrales de correction (hommes). — Maisons centrales de femmes. — Quartier des détentionnaires. — Pénitenciers agricoles de Corse et d'Algérie. — Colonies publiques et colonies libres de jeunes détenus. — Quartiers correctionnels de jeunes détenus.
Septembre	1	Sociétés de patronage. — Asiles. — Maisons de refuge. — Maisons d'assistance par le travail.

Digitized by Google

Comptabilité.

DOUZE MOIS SCOLAIRES	28 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
OCTOBRE	3	Comptabilité des prisons départementales : Circulaire du 16 avril 1860 relative à la comptabilité des fonds des détenus. — Fonds de dépôt. — Produit du travail. — Passation des écritures sur le livre à souches des recettes (n° 1) et sur le livre des dépenses (n° 2).
NOVEMBRE	3	Comptabilité des prisons départementales : Tenue du livre des comptes ouverts aux détenus et du livret de pécule ; arrêté du compte des libérés. — Timbres-quittances. — Acquit. — Livret des dépôts de fonds à la recette des finances. — Versements et retraits.
DÉCEMBRE	3	Comptabilité des prisons départementales : Bulletin des opérations de caisse. — Situation du compte de l'entrepreneur. — Procès-verbaux de vérification de la caisse et des écritures. (Inspection générale.) — Procès-verbaux de la caisse et des écritures. (Direction.)
JANVIER	3	Comptabilité des prisons départementales : Fonds des décédés. — Versement à la Caisse des dépôts et consignations. — Retenue sur le pécule des détenus au profit de l'entrepreneur ; retenue au profit de l'État. — Registres du vaguemestre. — Mandats ou valeurs reçus ; mandats envoyés. — Correspondance avec les familles ; avec les autorités. — Registre des bijoux, objets et valeurs autres.
FÉVRIER	2	Comptabilité des prisons départementales : Contrôle des journées de détention. — État nominatif trimestriel. — État des chambres de sûreté. — Entrées et sorties. — Journées des militaires et marins ; des détenus qui se nourrissent à leurs frais ; journées des détenus pour dettes envers les particuliers. — Consignation alimentaire. — Par qui est-elle faite ? — Comment doit-elle être employée ?
MARS	2	Comptabilité des prisons départementales : État nominatif des militaires et marins. — Bulletin récapitulatif des militaires et marins. — Bordereau trimestriel des militaires et marins.

Digitized by Google

Comptabilité.

DOUZE MOIS SCOLAIRES	28 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	2	Comptabilité des prisons départementales : Composition du régime alimentaire des valides. — Tableau mensuel. — Bulletins des vivres des valides et des vivres des malades. — Calcul de l'indemnité pour l'élévation du prix du blé.
MAI	2	Comptabilité des prisons départementales : Distributions à la cantine ; contrôle ; feuille mensuelle de cantine. — Dépenses accidentelles. — Vêtements supplémentaires. — Passation des écritures. — Calcul du prix du pain de ration. — Tarif de pistole.
JUIN	2	Comptabilité des prisons départementales : Établissement de la feuille mensuelle de paie au moyen des livrets de travail. — Passation des écritures. — Relevé trimestriel des produits du travail.
JUILLET	2	Comptabilité des prisons départementales : Tarifs pour les fournitures de chauffage et d'éclairage. — État des sommes dues au personnel par l'entrepreneur. — Imputation des amendes et retenues prononcées contre l'entrepreneur. — Imputation de la dépense résultant des achats faits d'urgence.
AOUT	2	Autres registres réglementaires : Catalogue de la bibliothèque ; livre des comptes ouverts à chaque volume ; dégradations aux volumes. — Registre concernant le service de santé ; registre des visites des familles des détenus ; registre des visites de l'établissement.
SEPTEMBRE	2	Transfèrements. — Registre à souches des valeurs, bijoux, etc., remis aux agents des voitures cellulaires. — Bulletin de quinzaine. — Instructions relatives au transfèrement de diverses catégories de détenus.

Digitized by Google

Services économiques.

DOUZE MOIS SCOLAIRES	15 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
Octobre	1	Alimentation. — Réception des blés, farines et autres denrées; quantité de gluten ; qualité du pain ; préparation du bouillon gras. — Refus des denrées.
Novembre	1	Distribution des vivres. — Bulletin des vivres des valides. — Carnets de livraisons. — Surveillance des cuisines. — Fiches constatant les entrées et les sorties des magasins.
Décembre	1	Vivres des malades. — Régimes divers. — Tisanes ; bains et fumigations. — Convalescents. — Nourrices et enfants en bas âge.
Janvier	1	Lingerie, literie et vestiaire : quantités à exiger en magasin. — Layettes. — Fournitures aux gardiens; au poste militaire. — Coucher des détenus en punition. — Entretien et renouvellement des effets de coucher.
Février	1	État de situation de la lingerie, de la literie et du vestiaire. — Mise en réforme des objets reconnus hors de service. — Remplacement de ces objets. — Effets des détenus transférés. — Déduction sur la prise en charge.
Mars	1	Effets personnels des détenus. — Conservation ; entretien et désinfection. — Inventaire estimatif. — Registre à tenir. — Réparations à la charge de l'entreprise.

Digitized by Google

Services économiques.

DOUZE MOIS SCOLAIRES	15 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
Avril	1	Salubrité et propreté. — Désinfection des effets ayant servi aux malades. — Bains. — Cheveux; barbe. — Approvisionnement d'eau. — Balayage. — Lieux d'aisances.
Mai	1	Réparations aux bâtiments. — Blanchiment des locaux. — Peintures. — Chauffage; éclairage des locaux, des postes militaires, du personnel.
Juin	1	Fournitures diverses. — Frais de cultes, d'école, de correspondance. — Frais d'inhumation des détenus décédés.
Juillet	2	Mobilier de l'État. — Acquisitions; soumissions; devis; mémoires; factures; inscription à l'inventaire; liquidation de la dépense.
Aout	2	Inventaire du mobilier de l'État dont l'entrepreneur ne doit que l'entretien. — Entrées; sorties. — Plus-values; moins-values; pièces à joindre. — Procès-verbaux de déficit, de réforme, certificat de prise en charge.
Septembre	2	Inventaire du mobilier des services économiques dont l'entrepreneur a pris charge et dont il doit l'entretien et le renouvellement. — Reprise du matériel par l'entrepreneur entrant. — Clauses pénales; mises en demeure en cas de retard dans l'exécution des services. — Risques d'incendie.

Digitized by Google

Travail des détenus,

DOUZE MOIS SCOLAIRES	12 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
Octobre	1	Obligation légale du travail pour les condamnés. — Exceptions. — Travail facultatif pour les prévenus, les accusés et les détenus pour dettes.
Novembre	1	Introduction des industries. — Formalités. — Tarifs de main-d'œuvre. — Propositions.
Décembre	1	Étude des tarifs de main-d'œuvre. — Frais généraux. — Calcul des rabais.
Janvier	1	Apprentissage. — Abonnement pour fournitures d'outils. — Tâches et défauts de tâches.
Février	1	Malfaçon excusable, inexcusable. — Bris; dégradations. — Retenues sur le pécule.
Mars	1	Tenue du livret de travail ; distribution des matières premières ; produits confectionnés. — Application des tarifs de main-d'œuvre.

Digitized by Google

Travail des détenus.

DOUZE MOIS SCOLAIRES	12 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
Avril	1	Établissement de la feuille de paie mensuelle au moyen des livrets de travail. — Calcul des dixièmes revenant aux détenus. — Dixièmes supplémentaires.
Mai	1	Feuille de paie générale ; sa rédaction. — Répartition des produits du travail.
Juin	1	Organisation des services généraux : cuisine des valides; laverie; épluchérie; boulangerie; cantine.
Juillet	1	Organisation des services généraux : — Lingerie et vestiaire ; raccommodage des effets ; literie ; matelasserie ; buanderie.
Aout	1	Organisation des services généraux : — Infirmerie. — Surveillance et soins à donner aux malades. — Infirmiers : leur service; cuisine de l'infirmerie. — Tenue des locaux.
Septembre	1	Organisation des services généraux : — Propreté; désinfection. — Effectif des détenus à employer aux dits services. — Les frais généraux doivent être réduits autant que possible.

Digitized by Google

Discipline. — Notions de droit. — Transfèrements.

DOUZE MOIS SCOLAIRES	20 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
Octobre	2	Discipline. — Tenue des gardiens. — Règlements du 30 avril 1822 sur le service, des 4 juin et 8 août 1866 sur l'uniforme. — Subordination. — Relations avec les diverses autorités.
Novembre	2	Surveillance : rapports sur les infractions commises par les détenus. — Rôle des gardiens. Constatations qu'ils ont à faire. — Punitions et récompenses. — Mentions au Bulletin de statistique morale.
Décembre	2	Exécution des punitions. — Ordre et sécurité. — Mesures à prendre pour prévenir les évasions. — Défilés; promenades; réfectoires; dortoirs; ateliers.
Janvier	2	Devoirs généraux des préposés aux transports cellulaires. — Tranfèrements. — Sécurité. — Ordre. — Leurs rapports avec le personnel de garde et de surveillance.
Février	2	Règlements administratifs et instructions ministérielles : arrêté du 10 mai 1839 sur la discipline des maisons centrales ; instructions du 8 juin 1842 sur le prétoire de justice disciplinaire.
Mars	2	Règlements administratifs et instructions ministérielles. — Circulaires des 13 août 1845 et 16 avril 1853 relatives à l'exécution des punitions. — Décret du 11 novembre 1885 sur le même objet. — Salle de discipline. — Circulaires des 2 mai 1876 et 14 juin 1877. — Travail en cellule de punition.

Digitized by Google

Discipline. — Notions de droits. — Transfèrements.

DOUZE MOIS SCOLAIRES	20 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	1	Règlements administratifs. — Décret du 11 novembre 1885, chapitre 1er : attributions du personnel des maisons d'arrêt. — Tenue des registres et écritures.
MAI	1	Décret du 11 novembre 1885. — Chapitre II, discipline et police intérieures de la prison. — Séparation des catégories.
JUIN	1	Décret du 11 novembre 1885. — Chapitre III, régime et travail des détenus.
JUILLET	1	Décret du 11 novembre 1885. — Chapitre IV, hygiène et service de santé. — Chapitre V, enseignement; cultes. — Chapitre VI, dispositions spéciales.
AOUT	2	Notions de droit relatives à l'exécution des peines. — Correction paternelle. — Interdiction légale. — Tuteurs aux interdits. — Morts violentes. — Incarcération des faillis; dépenses qui en résultent. — Autorité des préfets, des magistrats dans les prisons.
SEPTEMBRE	2	Écrous. — Différentes espèces de mandats. — Situations pénales. — Fixation du commencement des peines et des dates de libération. — Réduction du quart obtenue sous le régime cellulaire.

Digitized by Google

19 août. — ARRÊTÉ *concernant la création à Paris, à la prison de la Santé, d'une école pénitentiaire supérieure.*

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur,

Vu :

Le décret du 24 décembre 1869 sur l'organisation des services pénitentiaires;

Les circulaires d'ensemble des 20 mars 1873, 20 mars 1874 et 20 mars 1875;

La circulaire du 10 mai 1874;

Le décret du 11 novembre 1885 portant règlement du service et du régime des prisons de courtes peines affectées à l'emprisonnement en commun;

L'arrêté de ce jour portant création des écoles élémentaires de gardiens;

Ensemble les rapports concernant le budget des services pénitentiaires et annexés aux lois de finances des 26 janvier 1892 et 28 avril 1893;

Sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire;

Arrête :

Article premier. — Il est institué à Paris, à la prison de la Santé une école pénitentiaire supérieure.

Art. 2. — L'école a pour but de servir de cours complémentaire aux meilleurs élèves des écoles élémentaires de gardiens établies par arrêté de ce jour dans les maisons centrales d'hommes et établissements assimilés, y compris les prisons de courtes peines dites « prisons de grand effectif ».

Elle a aussi pour but de compléter l'instruction de ceux des gardiens ordinaires attachés à un établissement où n'aurait pu être ouverte une école élémentaire et de ceux des gardiens commis-greffiers, gardiens-comptables et gardiens-chefs déjà en fonction, qui, interrogés par les inspecteurs généraux en tournée sur toutes les matières enseignées dans les écoles élémentaires et proposés par eux, seraient agréés par le ministre.

Art. 3. — Le cours complémentaire de l'école pénitentiaire supérieure dure six mois.

L'enseignement est donné chaque jour, les dimanches exceptés, pendant quatre heures, d'après le programme (état A) et d'après l'emploi du temps (état B) annexés au présent arrêté.

En outre, deux heures au moins par jour, les élèves se rendent au service anthropométrique pour y recevoir une instruction théorique et y collaborer aux différents travaux.

Art. 4. — Les gardiens-élèves sont désignés par le ministre, à raison, en principe, pour chaque promotion d'un ou deux élèves par établissement.

Leur recrutement a lieu :

1° Pour les élèves des écoles élémentaires de gardiens, sur le vu des notes trimestrielles méritées par eux dans ces écoles et du résultat de compositions qui seront données en fin d'année;

Digitized by Google

2° Pour les autres agents, gradés ou non, sur le vu des rapports des inspecteurs généraux et du résultat des compositions données par eux aux candidats;

3° Par mesure transitoire et pour ne pas retarder l'ouverture de l'école, la première série sera désignée d'office.

Art. 5. — Les gardiens-élèves de l'école pénitentiaire supérieure sont logés dans la prison de la Santé et prennent pension à la cantine des gardiens de l'établissement.

Art. 6. — Ces gardiens-élèves sont soumis aux mêmes règlements que les agents en service ordinaire, et, en dehors des heures de classe ou d'étude, ils observent les ordres de service de l'établissement où ils se trouvent en subsistance. Ils sont de même assujettis aux règles de la subordination vis-à-vis du personnel des établissements de la Seine où ils seraient détachés pour prendre part au service de garde où à la tenue des écritures.

Art. 7. — Le ministre désigne par arrêté spécial les fonctionnaires ou employés chargés de faire les cours.

Art. 8. — Les chargés de cours reçoivent une indemnité fixée par le ministre.

Art. 9. — Des notes sont données tous les mois aux gardiens-élèves par les fonctionnaires ou employés chargés de l'enseignement.

Ces notes sont exprimées par un chiffre variant de 10 à 0 et ayant la signification suivante :

10	Extrêmement bien.
9	Très bien.
8	Bien.
7	Assez bien.
6	Passable.
5	Médiocre.
4	Faible.
3	Très faible.
2	Mal.
1	Très mal.
0	Nul.

Chaque matière d'enseignement donne lieu à une note et les élèves, qui en fin de cours auront atteint la cote moyenne 8, 9 ou 10, recevront un certificat mentionnant le résultat de leurs études.

Art. 10. — Les meilleurs des élèves sortis de l'école pénitentiaire supérieure pourront être admis, sur leur demande, à subir l'examen réglementaire imposé à tous les candidats qui désirent entrer dans le personnel administratif ou dans le personnel des services spéciaux.

Sur la présentation de leur certificat, ils bénéficieront d'une majoration de points qui sera proportionnelle à la cote moyenne mentionnée dans ce certificat et dont la base sera fixée par la commission d'examen.

Fait à Paris, le 19 août 1893.

CH. DUPUY.

Digitized by Google

ÉCOLE PÉNITENTIAIRE SUPÉRIEURE DE PARIS. — *Programme d'enseignement et emploi du temps.*

A. — **Programme d'enseignement.**

L'enseignement de l'école pénitentiaire supérieure, comme celui des écoles élémentaires de gardiens, est essentiellement professionnel.

Il comporte l'étude plus développée des matières enseignées dans ces écoles (voir le programme d'enseignement des écoles élémentaires) et les notions complémentaires suivantes:

1° *Langue française.* — Correspondance administrative, rapports et comptes rendus à des supérieurs hiérarchiques.

2° *Arithmétique.* — Opérations sur les fractions ordinaires et décimales, règles d'intérêt, d'escompte, règle de trois composée.

3° *Géographie et Histoire.* — Notions générales; la terre; continents; ancien et nouveau Monde; divisions principales.

France et ses colonies; géographie politique et économique (commerce, industrie, voies de communication); pays limitrophes.

Notions sommaires d'histoire contemporaine; organisation des pouvoirs publics.

4° *Écritures.* — Écritures diverses et appliquées.

5° *Comptabilité.* — Comptabilité relative aux inventaires, aux procès-verbaux de déficit, de réforme; aux certificats de prise en harge, aux bordereaux de cession; à la vérification de la caisse; aux journées de détention, etc. Statistique pénitentiaire.

6° *Signalement.* — Exercices pratiques sous la direction du chef de service. Complément de la théorie.

7° *Services économiques.* — Organisation des services généraux: tenue des magasins; réception, conservation et distribution des matières et denrées; entretien des bâtiments; notions d'hygiène.

8° *Travail des détenus.* — Introduction des industries; établissement des tarifs; abonnements aux fournitures d'outils; tâches malfaçons; feuilles générales de paye; relevés trimestriels des produits du travail; cahier des charges relatif au travail.

9° *Discipline.* — Instructions spéciales; prétoire de justice disciplinaire; quartier cellulaire de punition et salle de discipline.

10° *Notions de droit.* — Prescriptions applicables au service des prisons résultant des codes et des lois spéciales. Examen sommaire des systèmes pénitentiaires des divers pays.

11° *Transférements.*— Rédaction des rapports des gardiens-comptables (comptabilité espèces; comptabilité matières spéciale). Remise aux transférés des objets et valeurs leur appartenant. Relations avec le personnel des chemins de fer.

Observation générale.

Il sera dressé par l'administration centrale un *sommaire des leçons* établi d'après le programme (état A) et d'après l'emploi du temps état B.)

Digitized by Google

B. — Emploi du temps.

Le programme d'enseignement de l'école pénitentiaire supérieure est établi pour une période de six mois.

A raison de six jours de classe par semaine et de quatre heures par jour, les élèves reçoivent l'enseignement cent heures environ par mois et six cents heures pour une période de six mois.

En outre, deux heures au moins par jour, un groupe de huit élèves en moyenne se rend au service anthropométrique.

Répartition semestrielle des heures de classe de l'enseignement.

AVEC ROULEMENT FACULTATIF *par semestre.*

Enseignement confié à deux instituteurs.	1°	Langue française	150 heures
	2°	Arithmétique	90 —
	3°	Géographie et histoire	30 —
	4°	Écriture	30 —
Enseignement confié à trois chargés de cours à la désignation du ministre.	5°	Comptabilité	120 —
	6°	Services économiques	60 —
	7°	Travail des détenus	48 —
	8°	Discipline	20 —
	9°	Notions de droit	40 —
	10°	Transfèrements	12 —
		Total	600 heures

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉCOLE PÉNITENTIAIRE SUPÉRIEURE

DE PARIS

SOMMAIRE DES LEÇONS

établi d'après le programme (état A)
et d'après l'emploi du temps (état B) annexés à l'arrêté du 19 août 1893,
portant création d'une école pénitentiaire supérieure, à Paris.

REPARTITION MENSUELLE

DES

MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT

(*Durée des cours: un semestre par promotion d'élèves.*)

Digitized by Google

Langue française.

SIX MOIS SCOLAIRES (1re promotion d'élèves.)	150 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
OCTOBRE	25	Le nom et l'article. — Principales règles de la syntaxe du nom et de l'article. — Ponctuation. — Exercices d'orthographe. — Correspondance administrative. — Lettres d'envoi; formules. — Lectures expliquées sur le Code des prisons.
NOVEMBRE	25	L'adjectif. — Différentes sortes d'adjectifs. — Principales exceptions à la règle générale de la formation du féminin et du pluriel. — Syntaxe. — Exercices d'orthographe. — Correspondance administrative. — Rapports et comptes rendus sur des matières de service. — Lectures expliquées sur le Code des prisons.
DÉCEMBRE	25	Le pronom. — Différentes sortes de pronoms. — Syntaxe. — Exercices d'orthographe. — Correspondance administrative. — Rapports et comptes rendus sur des matières de service. — Lectures expliquées sur le Code des prisons.
JANVIER	25	Le verbe. — Accord du verbe. — Sujets et compléments. — Nombres, personnes, temps, modes, radical et terminaison. — Verbes réguliers et irréguliers. — Syntaxe. — Concordance des temps du subjonctif avec ceux de l'indicatif et du conditionnel. — Exercices d'orthographe. — Rapports et comptes rendus sur des matières de service. — Lectures expliquées sur le Code des prisons.
FÉVRIER	25	Le participe. — Participe présent et participe passé. — Principales règles d'accord. — Remarques particulières sur l'accord du participe passé. — Revue de la ponctuation. — Exercices d'orthographe. — Rapports et comptes rendus sur des matières de service. — Lectures expliquées sur les cahiers des charges.
MARS	25	Mots invariables. — Exemples et définitions. — Revue de la ponctuation. — Acceptions diverses des mots; sens propre et sens figuré. — Homonymes et synonymes. — Mots dérivés et mots composés. — Exercices d'orthographe. — Lectures expliquées sur les cahiers des charges.

Digitized by Google

Langue française.

SIX MOIS SCOLAIRES (2e promotion d'élèves.)	150 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	[25	Même programme qu'au mois d'octobre.
MAI	25	Même programme qu'au mois de novembre.
JUIN	25	Même programme qu'au mois de décembre.
JUILLET	25	Même programme qu'au mois de janvier.
AOUT	25	Même programme qu'au mois de février.
SEPTEMBRE	25	Même programme qu'au mois de mars.

Digitized by Google

Arithmétique.

SIX MOIS SCOLAIRES (1re promotion d'élèves.)	90 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
OCTOBRE	15	Revision du cours élémentaire. — Opérations et problèmes sur les nombres entiers et décimaux, et sur le système métrique. — Preuves. — Mesures des surfaces et des volumes.
NOVEMBRE	15	Fractions ordinaires. — Simplification des fractions. — Réduction au même dénominateur. — Règles pratiques. — Nombres fractionnaires. — Problèmes. — Exercices de calcul mental.
DÉCEMBRE	15	Addition, soustraction, multiplication et division des fractions. — Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales. — Problèmes. — Exercices de calcul mental.
JANVIER	15	Règles d'intérêt et règles d'escompte. — Applications pratiques. — Règle de trois composée.
FÉVRIER	15	Règles de société et règles de mélanges. — Méthode de réduction à l'unité appliquée à la résolution des problèmes.
MARS	15	Revision du cours. — Applications pratiques. — Problèmes sur les surfaces et les volumes. — Notions sur la mesure du temps.

Digitized by Google

Arithmétique.

SIX MOIS SCOLAIRES (2e promotion d'élèves.)	90 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	15	Même programme qu'au mois d'octobre.
MAI	15	Même programme qu'au mois de novembre.
JUIN	15	Même programme qu'au mois de décembre.
JUILLET	15	Même programme qu'au mois de janvier.
AOUT	15	Même programme qu'au mois de février.
SEPTEMBRE	15	Même programme qu'au mois de mars.

Digitized by Google

Géographie et histoire.

SIX MOIS SCOLAIRES (1re promotion d'élèves.)	30 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
OCTOBRE	5	Notions générales de géographie. — La terre: mouvements de rotation et de translation. — Le jour, l'année. — Longitude et latitude d'un lieu. — Ancien et nouveau Monde. — Divisions principales.
NOVEMBRE	5	France. — Géographie politique. — Notions sur l'organisation des pouvoirs publics. — Tribunaux administratifs. — Revision des départements et des chefs-lieux.
DÉCEMBRE	5	France. — Géographie économique. — Productions de la France; son commerce. — Revision des chefs-lieux d'arrondissements. — Grandes villes industrielles; villes de commerce. — Ports. — Importation, exportation. — Voies de communication.
JANVIER	5	Colonies françaises; leurs productions. — Établissements pénitentiaires réservés à la transportation et à la relégation. — Tracé de la carte des établissements pénitentiaires de la France et de ses colonies. — Circonscriptions pénitentiaires.
FÉVRIER	5	Pays limitrophes de la France, et notions très sommaires sur l'organisation politique de l'Europe. — Revision du cours élémentaire, notamment de la partie relative à l'organisation administrative et judiciaire. — Tribunal des conflits.
MARS	5	Histoire de France. — (Notions essentiellement sommaires). — Formation de la France. — États généraux. — Constituante. — Convention. — Directoire. — Empire. — Restauration. — Gouvernement de juillet. — 2e République. — Empire. — Constitution de 1875.

Digitized by Google

Géographie et histoire.

SIX MOIS SCOLAIRES (2e promotion d'élèves.)	30 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	5	Même programme qu'au mois d'octobre.
MAI	5	Même programme qu'au mois de novembre.
JUIN	5	Même programme qu'au mois de décembre.
JUILLET	5	Même programme qu'au mois de janvier.
AOUT	5	Même programme qu'au mois de février.
SEPTEMBRE	5	Même programme qu'au mois de mars.

Digitized by Google

Écriture.

SIX MOIS SCOLAIRES (1re promotion d'élèves.)	30 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
OCTOBRE	5	Écriture cursive. — Étude détaillée des principes. — Minuscules et majuscules. — Tracé de cadres (matières de service). — Copie de la correspondance administrative.
NOVEMBRE	5	Écriture cursive. — Principes de ronde. — Tracé de cadres comportant de la cursive et de la ronde. — Copie, au net, de rapports et comptes rendus.
DÉCEMBRE	5	Écriture cursive. — Principes de bâtarde. — Tracé de cadres comportant de la ronde, de la cursive et de la bâtarde. — Copie de la correspondance administrative.
JANVIER	5	Exercices divers avec application des principes enseignés. — Tracés de cadres et de tableaux tels que : État des retenues au profit du Trésor ; feuilles de cantine, etc.
FÉVRIER	5	Exercices divers avec application des principes enseignés. — Mise au net des rapports et comptes rendus. — Copie de la correspondance administrative.
MARS	5	Revision des principes se rapportant aux différents genres d'écriture. — Applications diverses. — La carte des services pénitentiaires pourra, en ce qui touche les textes, être achevée pendant le cours d'écriture.

Digitized by Google

Écriture.

SIX MOIS SCOLAIRES (2e promotion d'élèves.)	30 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	5	Même programme qu'au mois d'octobre.
MAI	5	Même programme qu'au mois de novembre.
JUIN	5	Même programme qu'au mois de décembre.
JUILLET	5	Même programme qu'au mois de janvier.
AOUT	5	Même programme qu'au mois de février.
SEPTEMBRE	5	Même programme qu'au mois de mars.

Digitized by Google

Comptabilité.

SIX MOIS SCOLAIRES (1re promotion d'élèves.)	120 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
OCTOBRE	20	Principes de comptabilité. — Lois de finances. — Deniers publics. Crédits. — Exercices. — Gestion. — Administrateurs, ordonnateurs. — Imputation et réimputation des dépenses. — Budgets. — Rédactions des budgets spéciaux. — Maisons centrales; prisons départementales.
NOVEMBRE	20	Bulletin des dépenses. — Services faits et droits acquis. — Achats. — Justification des droits des créanciers de l'Etat. — Établissement des pièces. — Mandatement. — Acquit. — Ventes. — Titres de perception. — Résumé mensuel. — Résumé trimestriel. — Recouvrement des produits. — Créances de l'Etat. — Reports d'un exercice à l'autre. — Débets. — Agents judiciaires du Trésor. — Frais de justice dans les maisons centrales; dans les prisons départementales.
DÉCEMBRE	20	Comptables: leur responsabilité. — Incompatibilité; interdiction. — Justifications à produire pour leur installation. — Cautionnement. — Unité de caisse. — Vol ou perte de fonds. — Vérification de la caisse. — Comptes à rendre. — Mutation des comptables. — Procès-verbaux de caisse. — Comptabilité occulte. — Avances à charge de réintégration. — Avances de fonds à des agents comptables pour le paiement des dépenses de régie. — Avances (comptabilité du pécule). — Avances des entrepreneurs pour le paiement du produit du travail des libérés du mois.
JANVIER	20	Comptabilité-matières. — Économes: leurs attributions; leur responsabilité. — Inventaires de prise en charge. — Inventaires annuels. — Procès-verbaux de déficit, de réforme. — Certificats de prise en charge. — Mémoires et factures. — Entrée et sortie des matières. — Bordereaux de cession. — Rectification des erreurs de calcul. Comptes financiers des régies. Cour des comptes.
FÉVRIER	20	Revision complète de la comptabilité du pécule dans les prisons départementales. — Comptabilité des matières spéciales à ces établissements. — Inventaire du gros mobilier. — Inventaire des objets dont l'entrepreneur doit le renouvellement. Comptabilité du vaguemestre. — État des ports et affranchissements. — Franchise postale.
MARS	20	Établissement des états de solde du personnel. — Cumul. — Retenues du 1er douzième et du 5 0/0. — Rédaction des états de services pour la retraite. — Certificats médicaux et certificats de vie. — Certificat de cessation de paiement. — Arrérages. Statistique pénitentiaire; son utilité. — Calcul des moyennes.

Digitized by Google

Comptabilité.

SIX MOIS SCOLAIRES (2e promotion d'élèves.)	120 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	20	Même programme qu'au mois d'octobre.
MAI	20	Même programme qu'au mois de novembre.
JUIN	20	Même programme qu'au mois de décembre.
JUILLET	20	Même programme qu'au mois de janvier.
AOUT	20	Même programme qu'au mois de février.
SEPTEMBRE	20	Même programme qu'au mois de mars.

Digitized by Google

Services économiques.

SIX MOIS SCOLAIRES (1re promotion d'élèves.)	60 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
OCTOBRE	10	Organisation des services généraux : Cuisine, cantine, boulangerie ; magasins pour les denrées alimentaires. — Qualité des matières ; leur réception ; leur conservation. — Bulletin des vivres à distribuer aux valides et à la cantine. — Feuilles de cantine. — Fêtes légales. — Régime gras. — Tarifs de cantine. — Mercuriales.
NOVEMBRE	10	Organisation des services généraux : Lingerie, literie et vestiaire. Buanderie. — Rechange des effets. — Dégâts commis. — Raccommodage du linge. — Confection d'objets de lingerie, de literie et de vestiaire. — Adjudications-Marchés. — Réception des tissus ; leur mise en œuvre. — Carnet des transformations.
DÉCEMBRE	10	Organisation des services généraux. — Infirmerie. — Effets spéciaux aux malades. — Literie. — Service du gardien-infirmier major ; ses devoirs et ses obligations en l'absence du médecin et du pharmacien. — Bulletin des vivres à distribuer aux malades. — Distribution des médicaments. — Désinfection des effets ayant servi aux malades. — Désinfection des salles d'infirmerie.
JANVIER	10	Fournitures faites par les ateliers de l'État. — Notions sur les qualités des matières employées. — Réception des dites matières. — Leur transformation. — Cessions de produits confectionnés à différents services. — Prix de revient.
FÉVRIER	10	Entretien et réparation aux bâtiments : dans les établissements à l'entreprise ; dans les établissements en régie ; dans les prisons départementales. — Réfection des peintures. — Entretien ordinaire des bâtiments et des toitures. — Objets mobiliers : achat ; prise en charge. — État des lieux à chaque renouvellement d'entreprise. — Logements des employés.
MARS	10	Notions d'hygiène. — Arrivants : bains de propreté ; désinfection des effets personnels aux détenus. — Tenue des locaux servant à l'habitation. — Ventilation. — Réfectoires, ateliers, dortoirs, écoles, lieux de punition. — Précautions sanitaires en cas d'épidémie. — Vaccination et revaccination. Régime des détenus politiques.

Digitized by Google

Services économiques.

SIX MOIS SCOLAIRES (2e promotion d'élèves.)	60 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	10	Même programme qu'au mois d'octobre.
MAI	10	Même programme qu'au mois de novembre.
JUIN	10	Même programme qu'au mois de décembre.
JUILLET	10	Même programme qu'au mois de janvier.
AOUT	10	Même programme qu'au mois de février.
SEPTEMBRE	10	Même programme qu'au mois de mars.

Digitized by Google

Travail des détenus.

SIX MOIS SCOLAIRES (1re promotion d'élèves.)	48 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
OCTOBRE	8	Obligation légale du travail. — Divers cas. — Catégories dispensées du travail. — Dimanches et fêtes légales. — Introduction des industries. — Industries insalubres ou présentant un danger pour l'ordre. — Période d'essai. — Tarifs provisoires. — Fonctionnement des tarifs provisoires. — Préparation des tarifs définitifs. — Enquêtes.
NOVEMBRE	8	Tarifs définitifs. — Fixation de l'effectif. — Maximum et minimum. — Prix de main-d'œuvre de l'industrie libre. — Outils à la charge des ouvriers. — Apprentissage dans l'industrie libre. — Frais généraux de l'industrie libre; leur importance; leur classement. — Évaluation de la production d'un ouvrier libre, de force moyenne. — Proportion pour cent des frais généraux par rapport au montant de la main-d'œuvre. Types à communiquer aux Chambres de commerce.
DÉCEMBRE	8	Frais généraux de l'industrie pénitentiaire; leur importance; leur classement. — Évaluation de la production d'un ouvrier détenu, de force moyenne. — Proportion pour cent des frais généraux de l'industrie pénitentiaire par rapport au montant de la main-d'œuvre. — Apprentissage pénitentiaire. — Abonnement pour fourniture d'outils.
JANVIER	8	Fonctionnement des ateliers. — Classement des ouvriers. — Rôle des gardiens; discipline. — Transport des matières à l'intérieur de l'établissement. — Distribution des matières. — Réception des produits confectionnés. — Tenue des livrets de travail. — Visa des livrets de travail. — Malfaçon excusable. — Règlement des malfaçons. — Expertise. — Gratifications en numéraire; gratifications en nature interdites. — Tâches; défauts de tâche. — Affichage des tarifs, des tâches, des ordres de service et avis divers.
FÉVRIER	8	Établissement des feuilles de paie par atelier au moyen des livrets de travail. — Feuille de paie générale; sa rédaction. — Catégories pénales; dixièmes revenant aux détenus; à l'État. — Substitution de l'entrepreneur à l'État dans les maisons à l'entreprise. — Dixièmes supplémentaires. — Bulletin mensuel des travaux.
MARS	8	Cahier des charges des diverses entreprises. — Étude des chapitres relatifs à l'organisation du travail. — Abonnement pour effets de travail. — Chauffage et éclairage des ateliers. — Fournitures de bureau. — Assurances contre l'incendie. — Matériel industriel. — Matières. — Cautionnement. — Sous-traitants. — Confectionnaires. — Registre d'atelier.

Digitized by Google

Travail des détenus.

SIX MOIS SCOLAIRES (2e promotion d'élèves.)	48 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	8	Même programme qu'au mois d'octobre.
MAI	8	Même programme qu'au mois de novembre.
JUIN	8	Même programme qu'au mois de décembre.
JUILLET	8	Même programme qu'au mois de janvier.
AOUT	8	Même programme qu'au mois de février.
SEPTEMBRE	8	Même programme qu'au mois de mars.

Digitized by Google

Discipline.

SIX MOIS SCOLAIRES (1re promotion d'élèves.)	20 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
OCTOBRE	4	Discipline des gardiens. — Règlement du 30 avril 1822 : organisation des gardiens : gardien-chef, premiers gardiens, gardiens ordinaires. — Uniforme, insignes, armement, équipement. — Attributions. — Surveillance des ateliers, des préaux, des dortoirs, des réfectoires, des infirmeries, des services économiques. — Portiers. — Prohibitions. — Punitions, récompenses. — Relations avec les détenus, leurs familles. — Repas. — Cantines des gardiens. — Obligations militaires des gardiens. — Non-disponibilité. — Médailles d'honneur. — Visites des établissements; autorisations nécessaires.
NOVEMBRE	4	Décret du 11 novembre 1885. — Discipline. — Service des gardiens-chefs, des premiers gardiens, des gardiens commis-greffiers, des gardiens ordinaires. — Interdictions; prohibitions. — Punitions; récompenses. — Règlement du 10 avril 1869 sur les colonies de jeunes détenus. — Devoirs spéciaux des surveillants des colonies.
DÉCEMBRE	3	Discipline des détenus. — Règlement du 10 mai 1839. — Instructions du 8 juin 1842 sur l'organisation des prétoires de justice disciplinaire. — Réclamations des détenus; réclamations collectives interdites. — Plaintes des détenus. — Trafics des détenus. — Entrants et sortants. — Formalités. — Passeports. — Billets de sortie. — Permis de libération conditionnelle.
JANVIER	3	Punition de cellule; son exécution. — Instructions du 13 août 1845, du 16 avril 1853; article 52 du décret du 11 novembre 1885. — Couchage; pain de ration. — Cahiers des charges. — Salle de discipline. — Instructions des 2 mai 1876 et 14 juin 1877. — Autres punitions. — Remboursement des vivres consommés en cellule. — Bulletin de statistique morale.
FÉVRIER	3	État mensuel des cellules. — Catégories diverses de détenus placés en cellule. — Mention des punitions de salle de discipline. — Rapport d'ensemble. — État de santé des individus placés en cellule. — Mise aux fers. — Art. 614 du Code d'instruction criminelle; loi du 30 mai 1854 (forçats); circulaires des 20 mars 1869 et 1875. — Organisation du travail dans les cellules. — Mesures à prendre en vue de la protection et de la sûreté des personnes. — Rixes. — Suicides. — Voies de fait; morts violentes. — Précautions contre l'incendie. — Matériel des pompes à incendie.
MARS	3	Récompenses : Grâce et recours en grâce; Libération conditionnelle; Dixièmes supplémentaires. — Ecole élémentaire, cours de dessin, de musique, de langues vivantes. — Vivres et vêtements supplémentaires. — Pain de supplément. — Classement favorable aux aptitudes professionnelles. — Correspondances. — Visites. — Port de la barbe et des cheveux. — Quartiers d'amendement. Récompenses spéciales aux jeunes détenus. — Régime disciplinaire des établissements où ils sont placés. — Engagements militaires.

Digitized by Google

Discipline.

SIX MOIS SCOLAIRES (2e promotion d'élèves.)	12 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	2	Même programme qu'au mois d'octobre.
MAI	2	Même programme qu'au mois de novembre.
JUIN	2	Même programme qu'au mois de décembre.
JUILLET	2	Même programme qu'au mois de janvier.
AOUT	2	Même programme qu'au mois de février.
SEPTEMBRE	2	Même programme qu'au mois de mars.

Digitized by Google

Notions de droit.

SIX MOIS SCOLAIRES (1re promotion d'élèves.)	40 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
OCTOBRE	6	(Les notions de droit sont essentiellement sommaires.) Attributions : loi du 10 vendémiaire an IV. — Le Ministre de l'intérieur a, dans ses attributions, les prisons, maisons d'arrêt, de justice et de réclusion. — Décret du 18 juin 1811. — Notes sur l'autorité de la magistrature dans les prisons. — Code des prisons, tome I, pages 5, 34 et 43, art. 127, 130, 131 et 484 du Code pénal. Rétroactivité des lois ; art. 2 du Code civil ; art. 4 du Code pénal. — Autorité de la chose jugée, art. 1351 du Code civil. — Secret professionnel.
NOVEMBRE	6	Droits civils. — Jouissance et privation des droits civils. — Actes de l'état civil. — Domicile. — Puissance paternelle. — Minorité et tutelle. — Interdiction. — Propriété. — Usufruit. — Servitude. — Actes civils et notariés des détenus. — Autorisation de mariage. — Testaments, décès, etc. — Formalités en cas de mort violente dans les prisons.
DÉCEMBRE	7	Contrats synallagmatiques, unilatéraux, etc. — Délits et quasi-délits. — Vente. — Contrat de louage. — Prêt, dépôt, mandat, cautionnement. — Privilèges et hypothèques. — Prescriptions. — Code de commerce. — Incarcération des faillis ; formalités ; dépenses qui en résultent. — Consignation alimentaire.
JANVIER	7	Instruction criminelle. — Action publique et action civile. — Police judiciaire. — Agents qui peuvent dresser procès-verbal. — Notions sommaires sur le procureur de la République, le juge d'instruction, le président du Tribunal, les présidents des Assises ; leurs attributions ; leurs droits. — Mandats de comparution, d'amener, de dépôt et d'arrêt. — Cour d'assises. — Jury. — Flagrants délits. — Jour légal (et nuit). — Mise au secret.
FÉVRIER	7	Tribunaux et jugements ; extraits délivrés à l'administration pénitentiaire. — Exécution des jugements. — Condamnés à l'état de liberté. — Écrous : des prévenus, des accusés, des condamnés à des peines correctionnelles ; des condamnés à transférer dans d'autres établissements ; des jeunes détenus ; des détenus pour dettes ; des détenus ayant encouru des peines de simple police, des passagers, des détenus par mesure administrative. — Ordonnance de non-lieu. — Main levée de mandat de dépôt. — Appel. — Pourvoi en cassation. — Pourvoi en revision.
MARS	7	Prisons et liberté individuelle. — Chambres de sûreté. — Maisons de police municipale (violons). — Contrôle administratif. — Préfet et sous-préfets ; maires et commissions de surveillance. — Inspecteurs généraux ; directeurs, contrôleurs, greffiers, gardiens-chefs. — Code pénal. — Crimes, délits, contraventions. — Pénalités diverses. — Art. 66, 67 et 69. — Récidive. — Prescription des peines. — Responsabilité des agents en cas de troubles, de rébellion et d'évasion dans les prisons. — Devoirs généraux du personnel relatifs au service. — Offres et dons agréés ou reçus. — Forfaiture. — Concussion. — Abus de pouvoir. — Légitime défense. — Crimes et délits commis dans les prisons. — Poursuites judiciaires. — Détenus politiques. — Libération définitive. — Conditionnelle. — Systèmes pénitentiaires. — Mise en liberté provisoire.

Digitized by Google

Notions de droit.

SIX MOIS SCOLAIRES (2e promotion d'élèves.)	40 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	6	Même programme qu'au mois d'octobre.
MAI	6	Même programme qu'au mois de novembre.
JUIN	7	Même programme qu'au mois de décembre.
JUILLET	7	Même programme qu'au mois de janvier.
AOUT	7	Même programme qu'au mois de février.
SEPTEMBRE	7	Même programme qu'au mois de mars.

Digitized by Google

Transfèrements.

SIX MOIS SCOLAIRES (1re promotion d'élèves.)	12 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
OCTOBRE	2	Devoirs généraux des préposés aux transfèrements. — Instructions du 6 janvier 1868 relatives aux différentes catégories d'individus à transférer. — Le transfèrement des détenus évadés des colonies libres est à la charge de ces établissements. (Circul. du 17 décembre 1863). — Transport des libérés indigents. (Circul. des 6 janvier 1868 et 25 juin 1891).
NOVEMBRE	2	Bulletin de population par quinzaine ; sa rédaction. — Renseignements à fournir au service des voitures cellulaires ; contenance des prisons. — Diverses catégories de personnes à transférer. — Nature des peines ; religion ; jeunes détenus, condamnés à centraliser ; expulsés aux frontières ; nationalité ; condamnés en instance. — Causes du maintien à la maison d'arrêt ; relégables ; forçats.
DÉCEMBRE	2	Les agents des transports cellulaires doivent coucher dans les prisons. (Circul. du 20 mars 1869). — Leur service doit être facilité par les gardiens-chefs (Décret du 11 novembre 1885, art. 9). — Examen par les médecins des individus à transférer ; femmes enceintes ; maintien des nourrices. — Propreté des détenus à transférer. — Réintégration des détenus extraits des maisons centrales à la requête de l'autorité judiciaire. (Circul. du 8 juillet 1870). — Les réponses aux demandes des agents des voitures cellulaires doivent avoir lieu sans retard. (Circul. du 20 mars 1873). — Les extraits officiels des actes de condamnation et les originaux des documents modifiant la situation pénale des condamnés doivent accompagner les transférés. (Circul. des 17 mars 1865 et 20 mai 1886).
JANVIER	2	Personnel du service des transports cellulaires. — Décret du 25 décembre 1869. — Arrêté du 20 novembre 1870. — Contrôle du service par l'inspection générale. (Circul. du 10 mai 1873). — Contrôle du service par les autorités locales. (Circul. du 20 mars 1874).
FÉVRIER	2	Transfèrements. — Règlement du 4 août 1864, art. 58 : vêtements et bijoux ; — 103 à 106 : pécule des transférés ; 123, 136, 141, 144, 175, 188 : comptabilité. — Registre à souches des valeurs remises aux transférés.
MARS	2	Voitures cellulaires. — Règlement du 20 février 1868 sur la comptabilité des matières spéciales à ce service. — Le gardien-comptable en chef est agent responsable des matières et du matériel et, comme tel, soumis aux dispositions du décret du 26 décembre 1853.

Digitized by Google

Transfèrements.

SIX MOIS SCOLAIRES (2e promotion d'élèves.)	12 HEURES	SOMMAIRE DES LEÇONS
AVRIL	2	Même programme qu'au mois d'octobre.
MAI	2	Même programme qu'au mois de novembre.
JUIN	2	Même programme qu'au mois de décembre.
JUILLET	2	Même programme qu'au mois de janvier.
AOUT	2	Même programme qu'au mois de février.
SEPTEMBRE	2	Même programme qu'au mois de mars.

Digitized by Google

25 août. — CIRCULAIRE *concernant les nouvelles dispositions relatives au fonctionnement du service anthropométrique.*

Monsieur le Directeur, le service d'identification anthropométrique constitué par mes circulaires des 13 décembre 1885, 7 mars 1887 et 28 avril 1888 prend de jour en jour une importance plus grande.

J'ai pu, depuis qu'il fonctionne, apprécier son intérêt spécial et constater les résultats qu'il a produits. Grâce au nombre déjà considérable de notices signalétiques classées au répertoire central, de nombreuses reconnaissances de criminels cachant leur identité ont été opérées et j'ai vu, d'autre part, avec plaisir, que le personnel des prisons apportait un soin réel et une grande bonne volonté dans les opérations toujours délicates de la mensuration.

Mais si cinq années de pratique sérieuse ont permis d'apprécier les progrès accomplis, ils ont mis à jour certains défauts d'organisation qu'il y a lieu de faire disparaître.

C'est ainsi qu'il a été reconnu que la circulaire du 28 août 1888 laissait une trop grande latitude en ce qui concerne l'envoi à mon ministère des signalements anthropométriques. Ceux-ci, pour être réellement utiles, doivent pouvoir être vérifiés ou fournis immédiatement aux autorités judiciaires dès qu'elles les réclament.

Vous voudrez bien, en conséquence, faire savoir aux gardiens-chefs de votre circonscription que tout détenu, prévenu ou condamné, devra être mensuré aussitôt après son inscription sur le registre d'écrou de leur établissement.

Les observations signalétiques relevées d'abord sur les fiches dites alphabétiques modèle n° 141 (format 16/14) seront ensuite recopiées, comme précédemment, en double expédition, sur des fiches de même numéro (l'une format 14/14 et l'autre format 16/14). Les deux copies accouplées devront être immédiatement, c'est-à-dire par le *plus prochain courrier*, adressées directement de chaque prison au ministère de l'intérieur, sous le timbre du 5e bureau de l'administration pénitentiaire.

Quant à la fiche initiale ayant servi de brouillon, elle sera classée, par lettre alphabétique de nom, dans les archives de chaque prison.

En général, la formalité anthropométrique devra être appliquée à tous les prévenus écroués pour lesquels on se contentait antérieurement d'un signalement descriptif. Néanmoins, il pourra se présenter telles circonstances où le gardien-chef, après en avoir référé au directeur de la circonscription pénitentiaire, devra surseoir à l'application de cette mesure. Je signale, en particulier, les cas d'arrestations pour motifs exclusivement politiques et délits connexes, les incarcérations effectuées à la demande des familles et en général tous les cas où le sujet arrêté, *originaire de la localité*, ne saurait, de toute évidence, être soupçonné en quoi que ce soit, ni de cacher son nom ni d'appartenir à une catégorie de malfaiteurs professionnels.

Les sursis accordés en pareilles circonstances ne sauraient toutefois dispenser le gardien-chef de répondre aux rubriques relatives à l'état civil sur la fiche unique, de format 14/16, envoyée à Paris. Une note sommaire relatera, dans la colonne des renseignements divers, le motif de l'ajournement.

Digitized by Google

Vous rappellerez à tous les agents placés sous vos ordres qu'il leur est absolument interdit de communiquer avec le service spécial établi à la préfecture de police et que c'est au bureau de mon ministère ci-dessus indiqué que doivent être directement transmis tous documents et pièces, quels qu'ils soient, relatifs à l'anthropométrie.

Je vous prie, en m'accusant réception de cette circulaire, de me faire connaître si toutes vos prisons possèdent les instruments de mensuration nécessaires. Je n'ignore pas quelle difficulté présente le maniement de ces instruments : mais l'éducation du personnel se fait chaque jour et la création prochaine de l' « École des gardiens » lui donnera une impulsion nouvelle.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur.

Par délégation :

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,

F. DUFLOS.

---

30 août. — CIRCULAIRE. — *Loi de finances du 29 avril 1893. — Création d'écoles de gardiens.*

Monsieur le Directeur, en exécution de la loi de finances du 29 avril dernier, il a été créé un service d'enseignement théorique et pratique pour les agents de garde et de surveillance des établissements pénitentiaires. Vous trouverez ci-inclus les arrêtés pris à cet effet.

Ils concernent, l'un l'école pénitentiaire supérieure qui fonctionnera à Paris, à la maison de la Santé, l'autre les écoles élémentaires qui fonctionneront dans les maisons centrales d'hommes, les établissements assimilés et dans les prisons de courtes peines dites prisons de grand effectif.

Je vous invite à assurer dès maintenant l'exécution de ces deux arrêtés.

École pénitentiaire supérieure. — Il est dit à l'article 4, § 3, de l'arrêté relatif à cette école que « *par mesure transitoire* et pour ne pas retarder l'ouverture de l'école, la première série sera désignée d'office.

Les cours de l'école commenceront le 16 octobre. Il importe donc que vous fassiez choix dans le plus bref délai des agents dont les titres vous paraîtront devoir être soumis à mon examen. Vous en désignerez un ou, au plus, deux par circonscription afin de ne pas désorganiser les services. Si les agents proposés ne pouvaient faire partie de la première série, il serait tenu compte de vos propositions pour la formation des séries afférentes aux semestres suivants sauf avis ultérieur de votre part ou modifications dans la situation desdits agents

Avant d'arrêter définitivement vos propositions, vous aurez bien entendu à faire connaître aux agents les devoirs et obligations qui leur incomberont pendant leur séjour à Paris et les avantages dont ils jouiront.

En sus de leur traitement normal (plus le pain, l'indemnité de vivres, etc.,) il sera alloué aux gardiens élèves : 1° le remboursement personnel des frais de transport (voyage à Paris — aller et retour) ; 2° une indemnité de séjour de 100 francs pour six mois.

Digitized by Google

Lorsque vous serez fixé sur l'acceptation des agents qui vous auront paru devoir être désignés, vous m'adresserez une notice signalétique, vous y joindrez vos observations particulières et vous arrêterez vos propositions de façon qu'elles me parviennent le 15 septembre, dernier délai. Vous serez informé avant le 15 octobre des choix faits et de tous les avis utiles à faire donner aux intéressés.

Écoles élémentaires. — Il vous appartient plus spécialement en ce qui concerne l'organisation des écoles élémentaires de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le fonctionnement ait lieu en conformité de l'arrêté du 19 août. Vous aurez également à tenir compte des programmes d'enseignement et de l'emploi du temps qui forment comme le corollaire de l'arrêté et dont les expéditions y sont annexées.

Je désire que les cours commencent le 2 octobre. Lorsque vous aurez pris connaissance de ces différents documents, vous m'adresserez, à fins d'approbation, les ordres de service destinés à assurer l'exécution de l'arrêté du 19 août, dans la maison centrale d
et dans telles prisons de la circonscription qui vous sembleraient devoir bénéficier de cette organisation. Si vous aviez besoin d'éclaircissements avant d'adopter ces mesures définitivement, vous me les demanderiez d'urgence, il vous serait répondu immédiatement.

Je compte, Monsieur le Directeur, sur votre zèle et sur celui de vos collaborateurs à tous les degrés, pour que les écoles élémentaires de gardiens donnent de bons résultats et fournissent de solides recrues à l'école pénitentiaire supérieure.

Les agents de garde et de surveillance verront, je n'en doute pas, dans ces mesures indiquées et attendues depuis longtemps, mais que le vote des crédits nécessaires n'a permis de réaliser que cette année, une marque de l'attention et de l'estime des pouvoirs publics pour des serviteurs méritants et dévoués.

Recevez, etc.

Le Président de Conseil, Ministre de l'intérieur.
Par délégation :
Le Directeur de l'administration pénitentiaire,
F. DUFLOS

---

30 août. — NOTE DE SERVICE *concernant les précautions à prendre pour prévenir les évasions.*

Les directeurs des circonscriptions pénitentiaires, sont invités à rappeler d'urgence aux gardiens-chefs les recommandations relatives aux précautions à prendre pour prévenir les évasions.

L'enquête qui suit toute évasion accomplie devra être faite immédiatement; l'administration sera avisée sans retard, et, au besoin, par télégramme, des résultats et des conclusions de l'enquête concernant la responsabilité du personnel.

Les mesures les plus sévères seront prises contre les agents qui auraient été coupables de négligence. Ils devront en être avertis.

Digitized by Google

12 septembre. — INSTRUCTION. — *Application de la loi du 18 mars 1889 sur le rengagement des sous-officiers.*

Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous informer que, d'accord vec M. le ministre de la guerre, la date du..... vient d'être choisies pour procéder, suivant l'arrêté du 8 avril 1891 pris par mon prédécesseur, aux examens devant constater l'aptitude professionnelle de sous-officiers candidats aux emplois de commis-greffiers dans les prisons de la Seine et de teneurs de livres dans les divers établissements pénitentiaires.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 3 de cet arrêté vous recevrez directement de mon ministère, au plus tard la veille de la date fixée pour l'examen, des plis cachetés contenant les sujets des compositions écrites. Ces plis seront remis à l'officier général président de la commission régionale prévue à l'article 7 du décret du 4 juillet 1890 et ne devront être ouverts qu'au moment même de l'examen, et en présence des candidats.

Un délai maximum de cinq heures est accordé aux candidats pour les trois épreuves écrites : Dictée. — Composition d'arithmétique. — Rédaction sur un point intéressant de manière générale le service pénitentiaire, l'organisation de cette administration, les éléments du droit civil et de la législation pénale, la tenue des livres et la comptabilité.

Les candidats ne devront ni communiquer entre eux ni se servir d'aucun livre, ni de documents ou notes quelconques.

La surveillance devra être assurée de manière stricte, à l'égard des candidats pendant la durée des compositions, par l'un des officiers et l'un des fonctionnaires civils faisant partie de la commission régionale.

Au moment où les copies sont remises par les candidats, l'officier et le fonctionnaire civil chargés de la surveillance mettent le visa sur chacune d'elles, en coupent l'en-tête et inscrivent sur chaque partie un même numéro d'ordre avec l'indication du corps d'armée.

Les en-têtes, où le candidat aura dû mentionner ses nom et prénoms, ainsi que le numéro du corps ou l'indication du service auquel il appartient, sont envoyés sous enveloppe cachetée par l'autorité militaire au ministère de la guerre.

Quant aux copies elles-mêmes elles devront vous être remises et vous aurez à les transmettre immédiatement à mon ministère.

Aussitôt après les épreuves écrites, ont lieu les épreuves orales devant la commission régionale. Ces dernières épreuves comportent des interrogations se référant aux mêmes matières que celles des épreuves écrites, et les notes à donner aux candidats seront cotées de 0 à 10 et répondent, savoir : 0 à la note *très mal* et 10 à la note *très bien*. Les procès-verbaux des examens oraux sont transmis au ministre de la guerre par l'autorité militaire avec ses notes sur chacun des candidats.

Pour terminer, je ne crois pas inutile de vous rappeler qu'aux termes de l'article 7 du décret du 4 juillet 1890 cité plus haut, les exa-

Digitized by Google

mens ont lieu au chef-lieu du corps d'armée devant une commission nommée par le général commandant le corps et composée ainsi qu'il suit :

Un officier général, président;
Deux officiers;
Deux fonctionnaires civils présentés par vous et appartenant, autant que possible, à l'administration de laquelle dépend l'emploi sollicité.

Il vous appartient, en conséquence, de vous concerter dès à présent avec le commandant de corps d'armée en vue des prochains examens et de désigner les deux fonctionnaires civils qui devront faire partie de la commission.

En m'accusant réception des présentes instructions vous voudrez bien me faire connaître le nom de ces deux fonctionnaires.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur.
Par délégation :
Le Directeur de l'administration pénitentiaire,
F. DUFLOS.

---

23 novembre. — CIRCULAIRE. — *Application des lois des 5 juin 1875 et 15 novembre 1892 combinées.*

Monsieur le Directeur, la jurisprudence adoptée d'un commun accord par mon département et par la chancellerie, et basée sur des décisions judiciaires récentes, admet que le temps de prévention, passé en cellule, bénéficiera au condamné, pour la réduction du quart, d'après les règles fixées en ce qui concerne le temps de peine subi à l'isolement.

Vous recevrez ultérieurement des instructions sur l'application des lois combinées du 5 juin 1875 et du 15 novembre 1892. Jusqu'à ce moment, et ensuite pour tous les cas qui vous paraîtront douteux vous aurez soin de me consulter.

Mais pour faciliter les calculs à faire je vous recommande, le cas échéant, de joindre aux extraits judiciaires, qui accompagnent un condamné à sa destination pénale, une note indiquant exactement le temps qu'il a passé à l'isolement, soit pendant la détention préventive, soit postérieurement à la condamnation. Cette note devra être ainsi conçue :

L nommé (nom, prénoms et surnoms) est resté à l'isolement à la de , du au inclusivement.

Le Directeur ou le Gardien-chef,
(Signature.)

Je vous invite à adresser immédiatement des instructions aux gar-

Digitized by Google

diens-chefs de votre circonscription pour qu'ils aient à se conformer dès maintenant à ma recommandation.

Recevez, etc.,

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur.

Par délégation :

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,

F. DUFLOS.

---

23 novembre. — DÉCRET *relatif à la fixation de la portion à accorder aux condamnés détenus dans les prisons départementales, sur le produit de leur travail.*

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'intérieur,

Vu les articles 21 et 41 du code pénal;

Vu le décret du 11 novembre 1885, portant règlement du service et du régime des prisons de courtes peines affectées à l'emprisonnement en commun;

Le conseil d'État entendu,

Décrète :

Article premier. — A partir du 1er janvier 1894, la portion accordée sur le produit de leur travail aux condamnés détenus dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction (prisons départementales) sera, savoir :

De cinq dixièmes, pour les détenus n'ayant encouru aucune condamnation antérieure ou ayant encouru, en une ou plusieurs condamnations, la peine de l'emprisonnement pour une durée n'excédant pas une année;

De quatre dixièmes, pour les détenus ayant encouru, en une ou plusieurs condamnations, la peine de l'emprisonnement pour une durée totale excédant une année et ne dépassant pas cinq années;

De trois dixièmes, pour les détenus ayant encouru, soit les travaux forcés ou la réclusion, soit, en une ou plusieurs condamnations, la peine de l'emprisonnement pour une durée totale excédant cinq années.

Art. 2. — La moitié des dixièmes revenant aux condamnés sera mise en réserve pour l'époque de leur libération.

Art. 3. — Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, qui est inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 23 novembre 1893.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur,

CH. DUPUY.

Digitized by Google

1er décembre. — NOTE DE SERVICE *relative à la fixation de la portion à accorder aux condamnés détenus dans les prisons départementales, sur le produit de leur travail.*

Le *Journal officiel* du 26 novembre 1893 contient le décret du 23 du même mois, portant fixation de la part attribuée aux condamnés détenus dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, sur le produit de leur travail, en tenant compte du nombre et de la gravité des peines encourues antérieurement.

Extrait de ce décret, sous forme de placard, va être adressé aux directeurs des circonscriptions pénitentiaires.

Cet extrait devra être affiché dans le principal atelier de chaque prison, ainsi que dans les cellules des maisons affectées au régime de l'emprisonnement individuel, partout où il existe.

Des instructions ultérieures seront adressées aux directeurs, au sujet des opérations de comptabilité que comportera l'exécution du décret.

De plus, les greffiers des cours ou tribunaux seront invités par la chancellerie à consigner, au verso des extraits judiciaires, les antécédents des condamnés.

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,
F. DUFLOS.

---

5 décembre. — INSTRUCTIONS. — *Exécution du décret du 23 novembre 1893, relatif au pécule des détenus dans les prisons départementales.*

Monsieur le Préfet, en vue de contrôler les recouvrements et les versements des sommes revenant au Trésor par suite de la prochaine application du décret du 23 novembre 1893, relatif à la fixation de la portion à accorder aux condamnés détenus dans les prisons départementales sur le produit de leur travail, il m'a paru y avoir lieu d'adopter les dispositions suivantes :

Chaque mois, aussitôt que le montant de la feuille de paie sera soldé par l'entrepreneur ou les concessionnaires des travaux industriels, le gardien-chef versera à la recette des finances, au titre « *Produits des maisons d'arrêt, de justice et de correction* » le montant de la part revenant au Trésor. A l'appui de son versement il remettra le titre élémentaire de perception (modèle n° 1, ci-joint), dont une expédition sera transmise par ses soins à la préfecture et une autre au directeur de la circonscription.

Tous les trimestres, le directeur de la circonscription pénitentiaire résumera, pour chaque département, sur l'état (modèle n° 2) le montant des états n° 1. Ce résumé sera dressé en triple expédition dont une pour votre préfecture, une pour la trésorerie générale ou la recette des finances et une qui devra me parvenir directement, sous le timbre du 1er bureau de la direction de l'administration pénitentiaire, dans le premier mois du trimestre pour le trimestre précédent.

Digitized by Google

Le directeur continuera à produire, en exécution de la circulaire du 2 février 1857, le relevé trimestriel du produit du travail des détenus. Les chiffres inscrits dans la colonne 6 de ce relevé devront être exactement les mêmes, au total, que ceux inscrits dans la colonne 2 du résumé trimestriel (modèle n° 2).

Enfin, le directeur devra, lors de ses tournées périodiques, s'assurer à l'aide des pièces et documents d'ordre intérieur, tels que livrets de pécule, feuille de travail, etc., si la répartition de la portion revenant aux détenus et de la portion revenant au Trésor est faite conformément au décret du 23 novembre 1893. Ce fonctionnaire devra vous signaler, dans le courant du mois de janvier prochain, les difficultés d'exécution qui pourraient se présenter sur certains points de détail impossibles à prévoir dès maintenant.

J'ajoute que des instructions seront données aux parquets pour que la mention « *récidiviste* » soit remplacée, sur les extraits d'arrêt ou de jugement, par l'énumération de toutes les condamnations antérieures des détenus, afin de permettre de fixer exactement le nombre de dixièmes auquel chaque condamné aura droit à partir du 1er janvier 1894, en vertu du nouveau décret.

L'article 2 du décret du 23 novembre 1893 dispose que la moitié du montant du produit du travail devra constituer le pécule réserve des détenus.

Pour permettre l'application de cette mesure, j'ai prescrit les modifications nécessaires aux formules qui servaient précédemment à l'établissement du livret de pécule.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, à titre de renseignement pour les bureaux de votre préfecture, un exemplaire de chacun des nouveaux imprimés qui devront être mis en service à partir du 1er janvier 1894.

Recevez, etc.

Le Ministre de l'intérieur,

RAYNAL.

Digitized by Google

MODÈLE N° 1.

DÉPARTEMENT D

Exécution du décret du 23 novembre 1893

MAISON D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION D

ÉTAT

des droits constatés au profit du Trésor, pendant le mois d 189 .

MONTANT DE LA FEUILLE DE TRAVAIL	PART REVENANT			TOTAL ÉGAL AU MONTANT de la feuille de travail.	DATE DU VERSEMENT de la part revenant au Trésor.	OBSERVATIONS
	AU TRÉSOR	A L'ENTREPRENEUR	AUX DÉTENUS			
1	2	3	4	5	6	7

Certifié sincère et véritable le présent état. A , le 189 .

LeGardien-chef,

Digitized by Google

STATIST. PÉNIT.

MODÈLE N° 2

DÉPARTEMENT D

Exécution du décret du 23 novembre 1893.

MAISON D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION D

ÉTAT RÉCAPITULATIF

des droits constatés au profit du Trésor, pendant le trimestre 189

MONTANT DES FEUILLES DE TRAVAIL	PART REVENANT			TOTAL ÉGAL AU MONTANT des feuilles de travail.	DATES DES VERSEMENTS de la part revenant au Trésor.	OBSERVATIONS
	au TRÉSOR	A L'ENTREPRENEUR	aux DÉTENUS			
1	2	3	4	5	6	7

Certifié sincère et véritable le présent état récapitulatif A le 189

Le Directeur de la circonscription pénitentiaire,

33

Digitized by Google

5 décembre. — NOTE DE SERVICE. — *Exécution du décret du 23 novembre 1893, sur la répartition des dixièmes accordés aux détenus sur le produit de leur travail.*

Les questions que soulèvera l'application du décret du 23 novembre 1893, sur la répartition des dixièmes accordés aux détenus sur le produit de leur travail, dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, seront examinées au fur et à mesure qu'elles se présenteront. Quelques-unes peuvent cependant être résolues dès maintenant de la manière suivante:

1° Le décret n'ayant pas d'effet rétroactif, n'est applicable qu'aux individus dont la condamnation est postérieure au 31 décembre 1893.

2° Son application n'aura lieu que du jour où expireront les délais d'appel.

3° Les individus attendant leur transfèrement seront provisoirement maintenus dans la catégorie des détenus recevant les cinq dixièmes du produit de leur travail.

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,
F. DUFLOS.

---

10 décembre. — NOTE DE SERVICE. — *Envoi de la nomenclature des chapitres pour l'exercice 1894.*

La nomenclature des chapitres du budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1894, est fixée ainsi qu'il suit, en ce qui concerne le service des prisons et établissements pénitentiaires, savoir:

Chapitre 62. — Personnel;
Chapitre 63. — Entretien des détenus;
Chapitre 65. — Remboursements pour frais de séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires;
Chapitre 66. — Transport des détenus et des libérés;
Chapitre 67. — Travaux ordinaires aux bâtiments (Entreprise);
Chapitre 68. — Mobilier (Entreprise);
Chapitre 69. — Travaux ordinaires aux bâtiments et mobilier (Régie);
Chapitre 70. — Exploitations agricoles;
Chapitre 71. — Dépenses accessoires;
Chapitre 73. — Acquisitions et constructions;
Chapitre unique. — Remboursements sur le produit du travail des détenus.

Les demandes de fonds doivent parvenir à l'administration centrale par la voie hiérarchique.

Afin d'éviter tout retard dans le travail mensuel des délégations, il est rappelé que les bulletins des dépenses et celui des dépenses de remboursement sur le produit du travail des détenus doivent parvenir en même temps à la direction de l'administration pénitentiaire, 1er bu-

Digitized by Google

reau, *avant le 10 de chaque mois.* Ce délai passé, aucun bulletin ne pourra plus être compris que dans le travail du mois suivant.

En outre, les prévisions de dépenses pour tous les chapitres doivent être évaluées, pour le mois suivant et pour le reste de l'année, d'après les besoins réels du service et non d'après les sommes allouées au budget spécial de chaque établissement.

On ne devra pas oublier que, pour toutes les dépenses devant faire l'objet d'une décision ministérielle (règlement de dépenses, approbation de devis, allocation, etc.), la date de la décision devra être portée dans la colonne d'observations du bulletin, *faute de cette mention, les sommes portées au bulletin sans justifications seront écartées des délégations.*

Les bulletins rectificatifs des dépenses et ceux des dépenses de remboursement sur le produit du travail des détenus ne devront être fournis pendant la 2e partie de l'exercice *que jusqu'au 30 avril inclusivement*, date de la clôture de l'exercice pour les paiements.

Pour tous renseignements complémentaires, on se rapportera aux nombreuses circulaires ministérielles sur la matière et en particulier à celle du 27 mars 1893.

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,
F. DUFLOS.

Digitized by Google

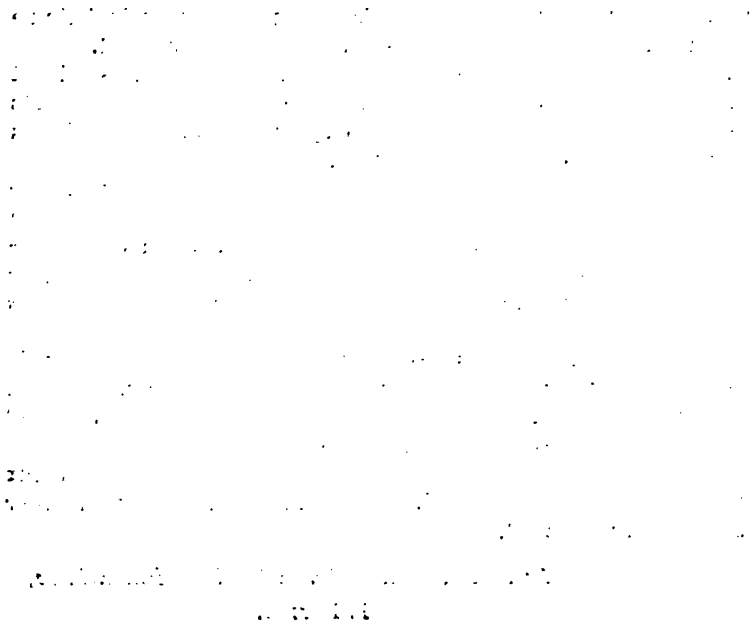

Digitized by Google

RAPPORT A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Pages.

INTRODUCTION..... V

I

Transfèrements.

Tableaux I et I *bis*. — Transfèrements par les voitures cellulaires..... IX
Tableau II. — Répartition des étrangers expulsés..... XI

II

Maisons centrales de force et de correction et pénitenciers agricoles.

FRANCE

Hommes et femmes.

Maisons centrales de force et de correction et pénitenciers agricoles..... XII
Renseignements statistiques concernant les condamnés..... XIII
Tableau I. — Mouvement de la population (entrées et sorties) (Hommes)..... XIV
Id. (Femmes)..... XVIII
Tableau II. — Renseignements sur la population existant au 31 décembre 1893 (Hommes)..... XXIII
Id. (Femmes)..... XXV
Tableau III. — Nature des crimes ou délits ayant motivé la condamnation (Hommes)..... XXVIII
Tableau III *bis*. Id. (Femmes)..... XXXIV
Tableau IV. — Répartition des détenus par départements (Hommes)..... XL
Id. (Femmes)..... XLIII
Tableau V. — Répartition par nationalité (Hommes)..... XLV
Id. (Femmes)..... XLVII
Tableau VI. — Répartition suivant l'âge (Hommes)..... XLIX
Id. (Femmes)..... LI
Répartition d'après la durée de la captivité (Hommes)..... LIII
Id. (Femmes)..... LV
Tableau VII. — État civil (Hommes)..... LVII
Id. (Femmes)..... LX
Tableau VIII. — Religions (Hommes)..... LXII
Id. (Femmes)..... LXIV
Tableau IX. — Profession antérieure (Hommes)..... LXV
Id. (Femmes)..... LXIX

Digitized by Google

Pages.

Tableau X. — Antécédents judiciaires (Hommes)..... LXXIII
Id. (Femmes)..... LXXXV
Tableaux XI. — Parts attribuées aux condamnés sur le produit du travail (Hommes)..... XCVIII
Id. (Femmes)..... CI
Tableau XII. — État de l'instruction (Hommes)..... CIV
Id. (Femmes)..... CVII
Tableau XIII. — École (Hommes) : Mouvement..... CX
Résultats de l'enseignement..... CXVIII
École (Femmes) : Mouvement..... CXXIII
Résultats de l'enseignement..... CXXX
Tableau XIV. — Grâces. — Commutations de peines et récompenses (Hommes)..... CXXXIV
Id. (Femmes)..... CXLIV
Tableau XV. — Crimes et délits commis pendant la détention ; discipline (Hommes)..... CXLIV
Id. (Femmes)..... CLXV
Tableaux XVI, XVII, XIX et XX. — État sanitaire..... CLXXIV
Tableaux XVIII, XXI et XXII. — Décès..... CXCVII
Tableau XXIII. — Aliénés et épileptiques..... CCXVIII
Tableaux XXIV à XXVII. — Travail..... CCXXIII
Tableau XXVIII. — Compte du pécule des condamnés pour l'année 1893 (Hommes)..... CCXLVII
Id. (Femmes)..... CCLX
Tableau XXIX. — Dépenses volontaires des condamnés sur leur pécule disponible (Hommes)..... CCLXVI
Id. (Femmes)..... CCLXIX
Tableau XXX. — Renseignements sur les individus libérés. CCLXXII
Tableau XXXI. — État de l'instruction des libérés (Hommes) CCLXXXIX
Id. (Femmes)..... CCXCVII
Tableau XXXII. — Répartition des journées de détention (Hommes)..... CCCIV
Id. (Femmes)..... CCCVIII
Tableau XXXIII. — Répartition de la population au 31 décembre 1893, suivant la situation qu'elle occupait à ce jour (Hommes)..... CCCXII
Id. (Femmes)..... CCCXV

ALGÉRIE

Hommes et femmes.

Tableau I. — Mouvement général de la population CCCXIX
Tableau II. — Répartition de la population suivant la juridiction et la pénalité..... CCCXIX

Digitized by Google

Pages.

Tableaux III et IIIbis. — Nature des crimes et délits qui ont motivé les condamnations CCCXXI
Tableau IV. — Départements où les détenus ont été condamnés CCCXXII
Tableau V. — Condamnés étrangers CCCXXIII
Tableau VI. — Age des condamnés (Hommes) CCCXXIII
Id. (Femmes) CCCXXIV
Tableaux VII et VIII. — État civil. — Religion CCCXXIV
Tableau IX. — Professions antérieures CCCXXV
Tableaux X et XI. — Antécédents judiciaires. — Part des détenus dans le produit de leur travail CCCXXVI
Tableaux XII et XIII. — État de l'instruction des condamnés au moment de leur entrée. — Résultats de l'enseignement pendant l'année CCCXXVII
Tableaux XIV. — Grâces et commutations de peines CCCXXXII
Tableau XV. — État disciplinaire CCCXXXIII
Tableaux XVI à XXIII. — État sanitaire CCCXXXIV
Tableaux XXIV à XXVII. — Travail CCCXXXIX
Tableau XXVIII. — Comptes du pécule CCCXLII
Tableaux XXIX, XXX et XXXI. — Dépenses des condamnés. — Libérés CCCXLIII
Tableaux XXII et XXIII. — Résumé CCCXLVI

III

Établissements d'éducation correctionnelle.

Nombre et destination des établissements CCCXLVII
Tableau I. — Mouvement général de la population CCCXLIX
Tableau II. — Caractère et durée de la détention CCCL
Tableau III. — Faits qui ont motivé l'envoi en correction .. CCCLII
Tableaux IV et V. — Départements où les jugements ont été rendus. — Age CCCLIV
Tableau VI. — État civil des jeunes détenus, situation et antécédents des parents CCCLV
Tableaux VII, VIII, IX et X. — Religion. — Antécédents judiciaires. — Instruction théorique et professionnelle. — Enseignement CCCLVI
Tableau XI. — État moral et disciplinaire CCCLVII
Tableaux XII, XIII et XIV. — État sanitaire. — Travail .. CCCLIX
Tableaux XV et XVI. — Libération CCCLX

ALGÉRIE

Colonie de M'Zéra (*Garçons*) CCCLXI

Digitized by Google

IV

Emprisonnement individuel. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction; prisons annexes; chambres et dépôts de sûreté.

FRANCE — Pages

Application du régime d'emprisonnement individuel..... CCCLXIV
Tableaux I et I *bis*. — Mouvement de la population. — Effectif au 31 décembre 1893..... CCCLXXVII
Tableau II. — Situation légale de la population..... CCCLXXVIII
Tableaux III et IV. — État sanitaire..... CCCLXXX
Tableau V. — État disciplinaire..... CCCLXXXIII
Tableau VI. — Enseignement..... CCCLXXXIV

ALGÉRIE

Tableaux I, I *bis* et II. — Mouvement de la population. — Répartition de l'effectif au 31 décembre 1893..... CCCLXXXIX
Tableaux III, IV et V. — État sanitaire. — État disciplinaire CCCXC
Tableaux VII et VIII. — Travail..... CCCXCI

FRANCE ET ALGÉRIE

Chambres et dépôts de sûreté..... CCCXCII

V

Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation.

Tableau I. — Mouvement général d'entrée et de sortie au dépôt de Saint-Martin-de-Ré de la population au 31 décembre 1893..... CCCXCIII
Tableau I *bis*. — Départ pour la Guyane ou la Nouvelle-Calédonie..... CCCXCIV
Tableaux II, III, IV et V. — Répartition des condamnés présents au 31 décembre 1893 suivant la juridiction, la pénalité, la nature du crime, et l'origine..... CCCXCIV
Tableaux VI, VII et VIII. — Id. suivant l'âge, l'état civil, et la religion..... CCCXCV
Tableaux IX, X, XI et XII. — Id. suivant la profession, les antécédents judiciaires, la catégorie pénale, et l'instruction CCCXCVI
Tableaux XIII et XIV, XV à XVIII. — Commutations. — État disciplinaire. — État sanitaire..... CCCXCVII
Tableaux XIX, XX et XXII. — Journées de travail. — Produits du travail. — Répartition du produit de la main-d'œuvre. — Dépenses des condamnés sur leur pécule..... CCCXCVIII
Tableaux XXIII et XXIV. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, repos, etc..... CCCXCIX

Digitized by Google

TABLEAUX

I

Transfèrements par les voitures cellulaires des détenus et condamnés de toute catégorie.

N^os des Tableaux		Pages
I.	Répartition, par catégorie, des individus transférés (Hommes et jeunes garçons)	2
I^bis.	Répartition, par catégorie, des individus transférés (Femmes et jeunes filles)	6
II.	Répartition des étrangers expulsés du territoire français et transférés aux frontières suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent	10

II

Maisons centrales de force et de correction et pénitenciers agricoles.

I.	Mouvement général d'entrée et de sortie	12
II.	Répartition de la population suivant la juridiction et la pénalité	18
III.	Répartition par catégorie suivant les crimes ou délits qui ont motivé la condamnation (Hommes)	22
IIIbis.	Répartition par catégorie suivant les crimes ou délits qui ont motivé la condamnation (Femmes)	30
IV.	Répartition par département	34
V.	Condamnés étrangers ; répartition par nationalité et par catégorie pénale	40
VI.	Répartition suivant l'âge des condamnés et la durée de la captivité	44
VII.	État civil des condamnés (Répartition suivant l')	48
VIII.	Religion (Répartition suivant la)	51
IX.	Métiers et professions exercés par les condamnés avant leur condamnation (Hommes)	54
IXbis.	Métiers et professions exercés par les condamnées avant leur condamnation (Femmes)	64
X.	Renseignements relatifs aux antécédents judiciaires, à la relégation et à l'interdiction de séjour	68
XI.	Répartition des condamnés d'après les parts à eux attribuées sur le produit du travail	72
XII.	État de l'instruction des condamnés à leur entrée dans l'établissement	78
XIII.	Mouvement de l'école, résultat de l'enseignement pendant l'année. — Bibliothèques	80

Digitized by Google

N°s des Tableaux.		Pages.
XIV.	Grâces. — Commutations. — Réductions de peines. — Récompenses	84
XV.	État disciplinaire	88
XVI.	Nombre et proportion des entrées à l'infirmerie, des journées d'infirmerie et des décès	96
XVII.	Nature de la maladie qui a motivé l'admission à l'infirmerie	98
XVIII.	Nature de la maladie qui a causé la mort	102
XIX.	Malades admis aux infirmeries et classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé au moment de l'entrée dans l'établissement. — Hommes (France)	106
XIX bis.	Id. (Algérie)	108
XX.	Mêmes renseignements. — Femmes (France)	110
XX bis.	Id. (Algérie)	112
XXI.	Malades décédés dans les infirmeries et classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé au moment de l'entrée dans l'établissement. — Hommes (France)	114
XXI bis.	Id. (Algérie)	116
XXII.	Mêmes renseignements. — Femmes (France)	118
XXII bis.	Id. (Algérie)	120
XXIII.	Aliénés, épileptiques, suicides	122
XXIV.	Industries exploitées (par établissement). — Produit de la main-d'œuvre; produit par journée de travail	128
XXV.	Récapitulation des produits du travail dans tous les établissements, par industrie	148
XXVI.	Récapitulation du nombre des travailleurs et des produits du travail, par établissement	152
XXVII.	Récapitulation des produits de la main-d'œuvre	154
XXVIII.	Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1893	158
XXIX.	Dépenses des condamnés sur leur pécule	162
XXX.	Renseignements sur les individus libérés ou graciés pendant l'année 1893	166
XXXI.	État de l'instruction des libérés	170
XXXII.	Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition	172
XXXIII.	Répartition de la population au 31 décembre 1893 suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition	174

III

Établissements d'éducation correctionnelle.

I.	Mouvement d'entrée et de sortie, par établissement, pendant l'année 1893. — Effectif au 31 décembre 1893	178

Digitized by Google

N^os des Tableaux.		Pages.
II.	Répartition de la population au 31 décembre 1893 suivant la durée de la peine ou de la correction	188
III.	Id. suivant la nature des crimes et délits, et suivant les juridictions	194
IV.	Id. suivant les départements où les enfants ont été jugés.	200
V.	Id. suivant l'âge des jeunes détenus	206
VI.	Id. d'après l'état civil et la situation des familles des jeunes détenus.	212
VII.	Id. suivant les religions	214
VIII.	Id. d'après les antécédents judiciaires.	216
IX.	Id. suivant les professions agricoles et industrielles et l'état de l'instruction au moment de l'entrée dans l'établissement	218
X.	Mouvement de l'école et résultats de l'enseignement pendant l'année 1893. — Cours spéciaux. — Bibliothèques	220
XI.	État moral et disciplinaire pendant l'année 1893	224
XII.	État sanitaire.	228
XIII.	Renseignements sur le travail pendant l'année 1893. . . .	232
XIV.	Récapitulation des renseignements sur le travail pendant l'année 1893.	256
XV.	Renseignements sur les jeunes détenus libérés ou graciés pendant l'année 1893.	262
XVI.	État de l'instruction des libérés.	268

IV

Maisons d'arrêt, de justice et de correction. — Chambres et dépôts de sûreté.

I.	Mouvement général d'entrée et de sortie. — Effectif au 31 décembre 1893. — Hommes et jeunes garçons. . . .	276
I^bis.	Mouvement général d'entrée et de sortie. — Effectif au 31 décembre 1893. — Femmes et jeunes filles	296
II.	Répartition de l'effectif au 31 décembre 1893 (Population moyenne ; population maxima).	316
III.	Renseignements sur l'état sanitaire	338
IV.	Renseignements sur les aliénés et les épileptiques	342
V.	État disciplinaire.	352
VI.	Résultats de l'enseignement.	360
VII.	Industries exercées; produit du travail par industrie et par département	366
VIII.	Répartition du produit du travail. — Nombre des travailleurs et des inoccupés au 31 décembre 1893.	376
Tableau unique.	— Chambres et dépôts de sûreté (Mouvement de la population).	380

Digitized by Google

N^os des Tableaux. Pages.

V

Dépôt des condamnés aux travaux forcés de Saint-Martin-de-Ré.

I. Mouvement général d'entrée et de sortie pendant l'année 1893. — Effectif au 31 décembre 1893 386
I^bis. Départs pour la Nouvelle-Calédonie et la Guyane. . . . . id.
II. Répartition des condamnés entrés pendant l'année 1893, suivant la juridiction et la pénalité 387
III. Id. suivant la nature des crimes qui ont motivé la condamnation . . . . . id.
IV. Id. suivant les départements et possessions françaises où ils ont été condamnés 388
V. Répartition par nationalité des étrangers 389
VI. Répartition des détenus entrés en 1893 suivant l'âge. . . . id.
VII. Id. suivant l'état civil. . . . . id.
VIII. Id. suivant la religion. . . . . id.
IX. Id. suivant les métiers et professions exercés au moment du jugement 390
X. Récidivistes 391
XI. Répartition des détenus entrés en 1893 d'après les parts à eux attribuées sur le produit du travail. . . . . id.
XII. Id. sous le rapport de l'instruction. . . . . id.
XIII. Grâces. — Commutations. — Réductions de peine 392
XIV. État disciplinaire . . . . . id.
XV. Mouvement de l'infirmerie. . . . . id.
XVI. Malades admis aux infirmeries. 394
XVII. Décès dans les infirmeries 396
XVIII. Aliénés. — Épileptiques. — Suicides. 398
XIX. Industries exploitées. — Nombre de journées de travail. — Nombre des travailleurs. — Produits 399
XX. Répartition des produits de la main-d'œuvre 400
XXI. Résumé des comptes de pécule des condamnés . . . . . id.
XXII. Dépenses des condamnés sur leur pécule 401
XXIII. Répartition des journées de détention 402
XXIV. Répartition de la population au 31 décembre 1893, suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie, etc . . id.

VI

Renseignements divers relatifs au personnel.

I. Personnel des maisons centrales, des pénitenciers agricoles et du dépôt de forçats, des colonies publiques de jeunes détenus. — Renseignements divers 404
II. Personnel des maisons d'arrêt, de justice et de correction. — Renseignements divers. 408

Digitized by Google

LOIS, DÉCRETS, CIRCULAIRES ET INSTRUCTIONS

1893.		Pages.
9 janvier.	— Note de service. — Envoi de la nomenclature des chapitres	415
11 février.	— Circulaire. — Interprétation de la loi du 5 juin 1875.	416
11 février.	— Note ministérielle concernant l'avancement des gardiens ordinaires	417
5 mars.	— Circulaire relative au transfèrement des condamnés aux travaux forcés	418
6 mars.	— Circulaire. — Demande de budgets spéciaux de l'exercice 1893	418
7 mars.	— Circulaire concernant le temps de la prévention passé en cellule	420
27 mars.	— Circulaire n° 3. — Instructions pour l'établissement du bulletin mensuel des dépenses	420
27 mars.	— Circulaire n° 4. — Instructions pour l'envoi de la situation des crédits et des dépenses. — Envoi d'un spécimen	421
1er avril.	— Circulaire n° 6. — Réforme des prisons de courtes peines. — Loi du 5 février 1893	423
28 avril.	— Loi de finances du 28 avril 1893. Art. 50. — Pensions civiles	426
2 mai.	— Note de service. — Visites des établissements pénitentiaires	426
19 mai.	— Note de service concernant les précautions à prendre contre les affections épidémiques ou contagieuses	426
27 mai.	— Circulaire concernant les mesures d'hygiène, de salubrité et de propreté, à prendre dans les chambres de sûreté. — Blanchiment des locaux	428
2 juin.	— Programme des matières de l'examen pour les emplois d'instituteur, de commis aux écritures et de teneur de livres	429
5 juin.	— Circulaire. — Interprétation de l'article 2 de la loi du 5 juin 1875. — Condamnés à un an et un jour	430
15 juin.	— Circulaire. — Exécution des peines prononcées par les conseils de guerre contre les militaires qui cessent d'appartenir à l'armée	431
17 juillet.	— Circulaire. — Loi du 5 juin 1875, concernant la détention préventive passée en cellule	432
24 juillet.	— Note de service. — Réforme des objets mobiliers	433
21 août.	— Rapport sur l'application de la loi de relégation présenté par M. E. Jacquin, conseiller d'État, Président de la Commission de classement des récidivistes	433
2 août.	— Rapport adressé au Président du Conseil, Ministre de l'intérieur, sur l'organisation des écoles de gardiens	447

Digitized by Google

1893. Pages.

16 août. — Circulaire concernant la loi du 5 février 1893, relative à la réforme des prisons de courtes peines..... 455
19 août. — Arrêté concernant les écoles élémentaires de gardiens... 457
Programme d'enseignement et emploi du temps aux écoles élémentaires de gardiens..... 459
19 août. — Arrêté concernant la création à Paris, à la prison de la Santé, d'une école pénitentiaire supérieure..... 478
Programme d'enseignement et emploi du temps à l'école pénitentiaire supérieure..... 480
25 août. — Circulaire concernant les nouvelles dispositions relatives au fonctionnement du service anthropométrique..... 504
30 août. — Circulaire — Loi de finances du 29 avril 1893.— Création d'écoles de gardiens..... 505
30 août. — Note de service concernant les précautions à prendre pour prévenir les évasions..... 506
12 septembre. — Instruction.— Application de la loi du 18 mars 1889 sur le rengagement des sous-officiers..... 507
23 novembre. — Circulaire. — Application des lois des 5 juin 1875 et 15 novembre 1892 combinées..... 508
23 novembre. — Déeret relatif à la fixation de la portion à accorder aux condamnés détenus dans les prisons départementales, sur le produit de leur travail..... 509
1er décembre. — Note de service relative à la fixation de la portion à accorder aux condamnés détenus dans les prisons départementales sur le produit de leur travail..... 510
5 décembre. — Instructions. — Exécution du décret du 23 novembre 1893, relatif au pécule des détenus dans les prisons départementales..... 510
5 décembre. — Note de service. — Exécution du décret du 23 novembre 1893, sur la répartition des dixièmes accordés aux détenus sur le produit de leur travail..... 514
10 décembre. — Note de service. — Envoi de la nomenclature des chapitres pour l'exercice 1894..... 514

Digitized by Google

Digitized by Google

MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE — 1063 K.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

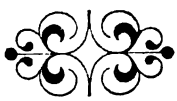

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

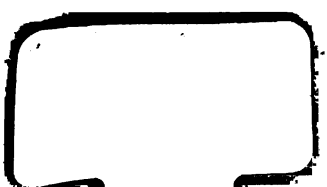

Digitized by Google

Digitized by Google